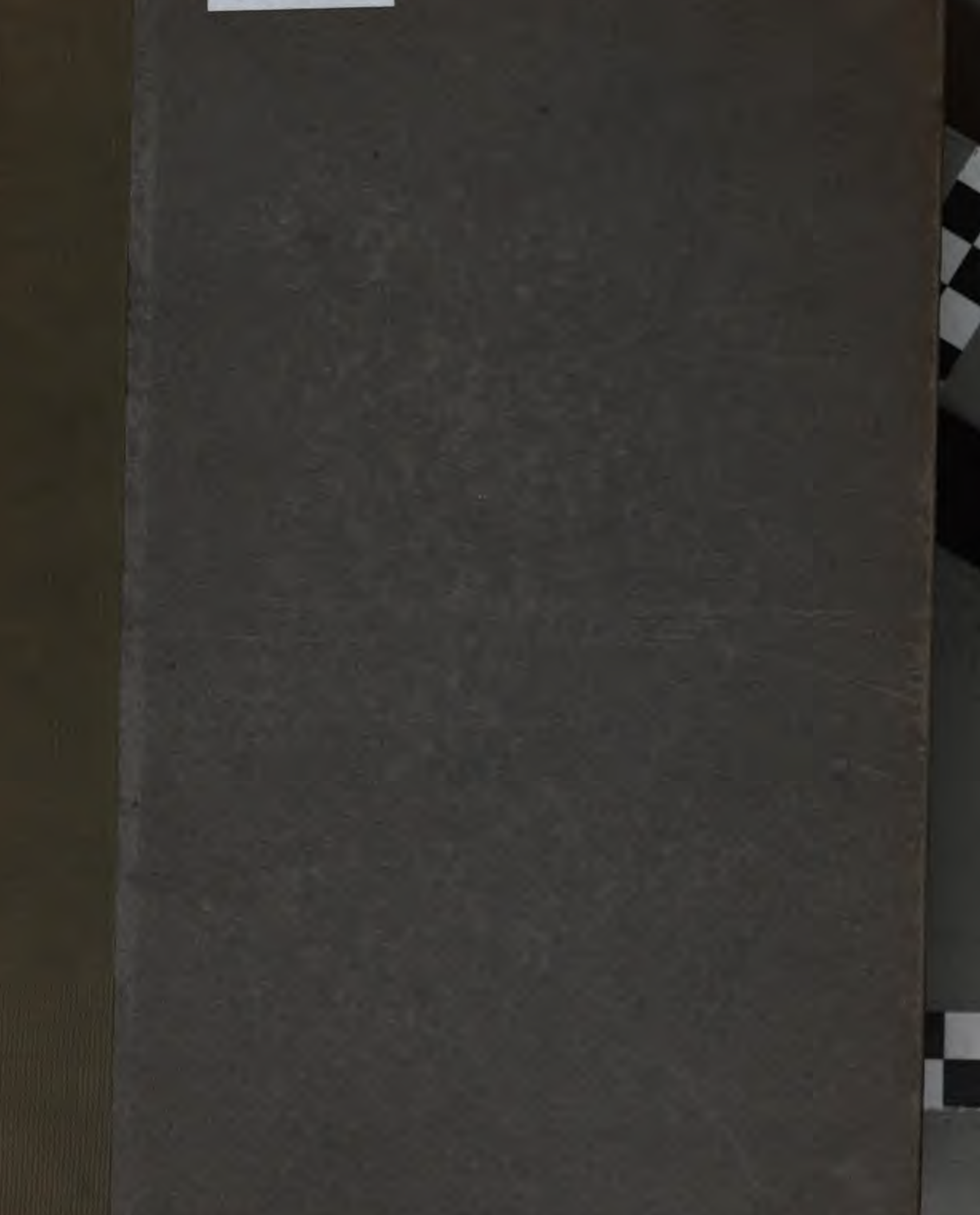
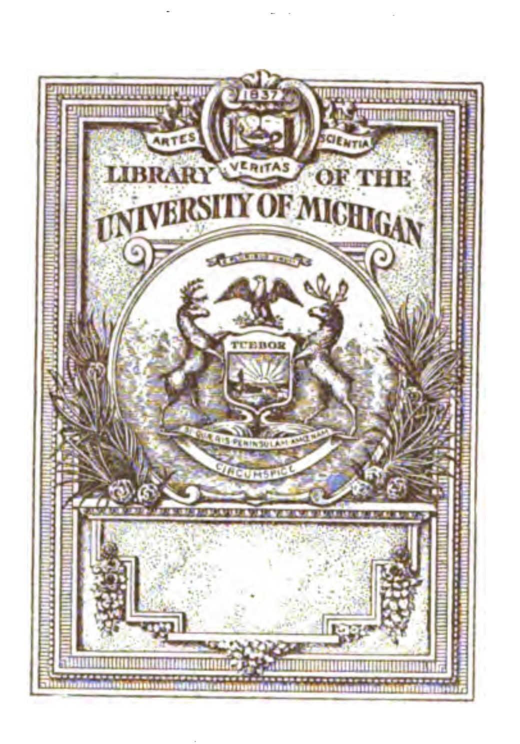



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER 1891.



SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1891.



The Çatapatha-Brâhmaṇa, according to the text of the Mâdhyandina School, translated by Julius Eggeling, Part I, Books I and II, Oxford, 1882; and Part II, Books III and IV, Oxford, 1885. — *The Sacred Books of the East,* edited by F. Max Müller, vol. XII and XXVI. — Le *Çatapatha-Brâhmaṇa,* d'après le texte de l'école Mâdhyandina, traduit par M. Julius Eggeling, 2 vol. in-8°, XLVIII-456 et XXXII-480. Oxford, Clarendon Press, 1882-1885.

PREMIER ARTICLE.

Colebrooke, dans son fameux mémoire de 1805 sur les Védas, avait été le premier à signaler l'existence des Brâhmaṇas, c'est-à-dire les rituels dont les brahmanes se servent pour appliquer les hymnes des Samhitâs à tous les détails du sacrifice. A des indications générales le grand indianiste avait ajouté une brève analyse des deux principaux Brâhmaṇas, l'Aitareya et le Çatapatha. La question ne fut reprise que cinquante ans après, par le laborieux M. Albrecht Weber, qui publia le texte du Çatapatha, et qui en traduisit une lecture pour faire comprendre le caractère de ces singuliers ouvrages. Quelques années plus tard, M. Max Müller, le professeur d'Oxford et l'éditeur du Rig-Véda, consacra aux Brâhmaṇas une longue étude, alors très neuve, dans son Histoire de l'ancienne littérature sanskrite. Des quatre périodes qu'il établissait entre les monuments védiques, les Brâhmaṇas occupaient la troisième, après le Tchhandas et les Mantras, et avant les Soûtras. Grâce aux renseignements recueillis par l'incomparable érudition de M. Max Müller, on pouvait se faire déjà une juste idée de ce qu'étaient les Brâhmaṇas. Il n'y avait eu d'abord qu'un seul rituel pour chacun des

trois Védas : le rituel des Bahvritchas pour le Rig-Véda, des Tchandogas pour le Sâman, et pour le Yadjour-Véda, blanc et noir, le Brâhmaṇa des Taittiriyas et le Brâhmaṇa appelé particulièrement le Çatapatha ou le Brâhmaṇa des cent chemins. Ces livres complémentaires du Véda ne sont pas en vers comme les hymnes; ils sont en prose entremêlée de fréquentes citations des Mantras. Le nombre primitif des Brâhmaṇas fut bientôt augmenté par les écoles qui admettaient des variantes dans le texte sacré ou qui en donnaient des explications divergentes. Cinq écoles ou Tcharaṇas du Rig-Véda, quatre-vingt-six du Yadjour, réduites, d'après d'autres calculs, à quarante-trois, mille, dit-on, du Sâman, enfin neuf de l'Atharva-Véda, passent pour avoir possédé autant de Brâhmaṇas à leur usage; mais en réalité ces écoles se sont bornées à de moindres travaux et l'on ne connaît guère que huit ou neuf Brâhmaṇas. M. Max Müller les jugeait peu favorablement; et, pour appuyer son opinion, il donnait des fragments de l'Aitareya-Brâhmaṇa, du Çatapatha-Brâhmaṇa [1] et du Gopatha-Brâhmaṇa. Ce dernier doit être mis à part; il se rapporte au quatrième Véda, l'Atharvan, qui n'a été reçu que postérieurement dans le canon védique. De l'aveu des commentateurs hindous, ce quatrième Véda, rempli de formules magiques et d'exorcismes, ne peut servir directement à aucune des cérémonies du sacrifice; les devoirs des prêtres, Hotris, Adhvaryous et Oudgatris, sont réglés par le Rig-Véda, par le Yadjour et par le Sâman. Mais, bien que les hymnes des Atharvanas n'aient pas été tout d'abord regardés comme canoniques, leur Brâhmaṇa est conçu dans le même esprit que les autres et doit prendre rang à côté d'eux, si ce n'est tout à fait sur la même ligne. Les formules de l'Atharvan étaient indispensables au brahmane chargé de surveiller l'accomplissement des rites et d'en rétablir la régularité lorsque quelque faute avait été commise. Ces formules répondaient en outre à d'autres besoins qu'à ceux du culte, et elles satisfaisaient à toutes les superstitions que l'espérance ou la crainte peuvent inspirer aux hommes. Une partie de ce quatrième Véda est en prose; et les vers n'y sont souvent qu'une répétition de ceux du Rig-Véda [2].

Après ces doctes recherches, on pouvait toujours, quelque instructives qu'elles fussent, désirer connaître un Brâhmaṇa tout entier. Ce fut M. le Dr Martin Haug qui prit cette initiative, en publiant le texte et la traduction de l'Aitareya-Brâhmaṇa du Rig-Véda. C'était en 1863; le

[1] Voir M. Max Müller, *A History of ancient sanskrit literature*, 2e édition, 1859, p. 313 à 455, et spécialement, p. 390, 425 et 445.

[2] M. Max Müller, *A History of ancient sanskrit literatur*, p. 455, citant lui-même les articles de M. Whitney sur l'Atharva-Véda, dont il a donné le texte.

gouvernement de Bombay faisait généreusement les frais de cette utile publication, confiée au directeur des études sanskrites du collège de Poona. Les deux volumes de M. Martin Haug ont fait époque dans l'histoire des lettres hindoues, et le *Journal des Savants* les a étudiés dans plusieurs articles[1]. Ce qui conférait à ce travail un intérêt tout spécial, c'est que M. Martin Haug avait pu, de connivence avec un brahmane, assister de sa personne à la célébration complète du sacrifice, telle que le pratiquent de temps immémorial les plus fervents et les plus instruits des adeptes. Bien des fois des tentatives de ce genre avaient été faites, mais elles avaient toujours échoué; celle de M. Martin Haug avait réussi et il était en mesure de joindre à toute sa science de philologue les éclaircissements pratiques d'un observateur qui avait tout vu par lui-même et qui avait tout compris. C'était un avantage que peut-être personne ne pourra s'assurer désormais.

M. Martin Haug a exposé dans sa préface ses vues personnelles sur l'origine des Brâhmaṇas, sur leur date et sur les sujets qu'ils doivent traiter. L'Aitareya, selon lui, est l'œuvre de plusieurs auteurs; mais le style en est resté celui de tous les autres Brâhmaṇas. La langue n'en est plus celle des Samhitâs, et elle n'est pas encore du sanskrit classique. Les citations du Rig-Véda y sont en général très exactes; néanmoins il y en a aussi qui manquent dans les recensions actuelles de ce Véda. Celles-là se retrouvent dans l'Atharvan et dans le Gopatha-Brâhmaṇa, qui reproduit parfois des passages entiers de l'Aitareya.

Mais nous ne voulons pas nous arrêter davantage à l'Aitareya, et nous nous en référons à ce que nous en avons dit dans le *Journal des Savants*. Nous en venons au Brâhmaṇa dont la traduction est due à M. Julius Eggeling, professeur de sanskrit à l'Université d'Édimbourg, où il occupe la chaire fondée par la munificence de M. J. Muir. La traduction du Çatapatha-Brâhmaṇa est, comme celle de tous ces monuments, d'une immense difficulté, et l'on ne saurait féliciter trop vivement M. Julius Eggeling d'avoir si bien rempli la tâche qu'il avait assumée. Il a joint à l'interprétation du texte, si ardue par elle-même, un commentaire perpétuel d'après les auteurs indigènes. Il les connaît à fond, et il en a tiré le meilleur parti pour éclaircir des obscurités à peu près inextricables. Sa traduction forme le douzième et le vingt-sixième volume de la collection des Livres sacrés de l'Orient, édités par M. Max Müller.

Le Çatapatha est le Brâhmaṇa de la Vâdjasaneyi-Samhitâ du Yadjour-

[1] Voir le *Journal des Savants* de 1866, cahiers d'août, septembre, octobre et novembre.

Véda blanc. Il y en a deux recensions, l'une de l'école Mâdhyandina[1] ou méridionale, l'autre de l'école Kânva. C'est de la première surtout que les indianistes se sont occupés, parce qu'elle est la plus complète dans les manuscrits qui l'ont conservée. C'est celle-là que M. Julius Eggeling a suivie. Le texte est partagé en quatorze livres (Kâṇḍas), dont neuf paraissent plus anciens que les cinq autres. La recension Kânva en compte dix-sept. M. Julius Eggeling donne les quatre premiers Kâṇḍas ou livres. Ils sont divisés en lectures plus ou moins étendues, et chaque lecture est, à son tour, divisée en versets, qui se nomment aussi des Brâhmaṇas, de même que l'ensemble. Le premier et le troisième Kâṇḍa ont chacun neuf lectures; le second et le quatrième n'en ont que six.

M. Julius Eggeling commence sa préface en prévenant ses lecteurs de l'effet que leur produira certainement le contenu du Çatapatha-Brâhmaṇa. « Le traducteur de cet ouvrage, dit-il, ne peut pas se faire la moindre illusion sur la réception qui attend une telle composition de la part du public. Dans le vaste domaine des lettres, il y a peu de monuments qui, selon toute apparence, soient moins propres à exciter l'intérêt de qui que ce soit, si ce n'est d'un petit cercle de spécialistes, que les anciens ouvrages théologiques des Hindous connus sous le nom de Brâhmaṇas. Aucun livre n'égale leur prolixité accablante, leur imperturbable dogmatisme, leur symbolisme insaisissable; et l'on peut dire que, sauf les gnostiques, rien de plus insensé n'a été imaginé par des êtres doués de raison. Si j'ai entrepris cette tâche ingrate à la prière de M. Max Müller, mes motifs seront compris par tous ceux qui ont jeté un regard, même très rapide, sur l'histoire de l'esprit hindou et sur les institutions qu'il a fondées. » Et M. Eggeling montre très bien que, si les Brâhmaṇas n'ont pour nous aucun attrait, ils n'en tiennent pas moins une place considérable dans la vie religieuse d'un grand peuple.

M. Max Müller est du même avis sur l'importance historique des Brâhmaṇas, et il déclare aussi qu'à les juger en eux-mêmes comme des productions littéraires, ils ne peuvent que causer un absolu désappointement. « On n'aurait jamais pu supposer, dit-il, que, dans une époque aussi reculée et dans un état de société aussi primitif, il se fût formé une littérature qui, pour le pédantisme et la plus choquante absurdité, n'a nulle part ailleurs de rivale. Ce n'est pas que dans ce fatras il manque de pensées frappantes, d'expressions hardies et de raisonnements sensés; mais ce ne sont là que comme des fragments d'une statue mutilée,

[1] Ce sont sans doute les *Mandiadinoi* de Mégasthène, cité par Arrien, *Histoire de l'Inde*, ch. IV, § 4, p. 206, édit. Firmin-Didot.

ou des perles enchâssées dans du cuivre et du plomb. Le caractère général de ces ouvrages est une emphase sans profondeur, aussi insipide que superficielle. Il n'en est pas moins très important pour l'historien de savoir jusqu'à quel point le libre et sain développement d'une nation peut être corrompu par la superstition. Il n'en est pas moins très important pour nous de savoir que les peuples sont sujets à ces épidémies, dans leur enfance aussi bien que dans leur décrépitude. Il faut étudier de tels ouvrages comme les médecins étudient les bavardages des idiots et le délire des fous. Un œil attentif peut y découvrir les ruines d'une grandeur déchue et de nobles aspirations; mais, en essayant de traduire ces livres, nous serons étonnés que la parole et la pensée humaines aient jamais pu servir à un semblable emploi. »

Colebrooke ne pouvait pas juger les Brâhmaṇas avec plus d'indulgence, puisque les Védas eux-mêmes ne trouvaient pas grâce devant lui, et qu'en terminant le mémoire où il les révélait au monde savant, voilà près d'un siècle, il désespérait qu'on pût les lire en totalité, et encore bien moins les traduire[1].

Nous avons rappelé ces témoignages unanimes et absolument autorisés pour excuser la fatigue, peut-être même le dégoût, qu'une analyse du Çatapatha-Brâhmaṇa pourra provoquer. Déjà nous avons dû présenter la même apologie quand nous avons eu à parler de l'Aitareya-Brâhmaṇa de M. Martin Haug[2]. Nous n'insistons pas; mais il faut s'armer encore de la même patience pour suivre le Çatapatha-Brâhmaṇa dans ses trop nombreuses divagations.

Le premier livre ou Kâṇḍa traite du sacrifice que tout maître de maison doit faire deux fois par mois, lors de la nouvelle lune et de la pleine lune, depuis le jour solennel où il a allumé le feu de son foyer domestique jusqu'à sa mort. Ce sacrifice doit durer deux jours, le premier pour les préparatifs et le second pour la cérémonie même. Le sacrificateur et sa femme font vœu d'abstinence pendant ces deux journées; et cette abstinence consiste à ne pas manger certains aliments, à se raser la barbe et les cheveux, sauf la touffe du sommet de la tête, à coucher sur le sol où brûlent les feux sacrés, et à garder le silence le plus rigoureux durant le sacrifice, qui peut, dans quelques cas, se réduire à un seul jour au lieu de deux. Il faut d'abord préparer la place où seront les feux obligatoires, l'Âhavanîya et le Dakshiṇâgni, allumés avec le Gârhapatya, feu du maître de maison. On lave à grande eau la place où

[1] *Recherches asiatiques*, tome VIII, p. 476, Calcutta, 1805.

[2] *Journal des Savants*, novembre 1866, pages 711 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE

ces feux doivent être établis; on mesure soigneusement l'espace qui les sépare; on y trace trois lignes de l'est à l'ouest, ou du sud au nord, avec une épée de bois (sphya). On écarte la poussière de ces lignes avec le pouce et l'annulaire réunis; on asperge ces lignes avec de l'eau. Puis l'Adhvaryou prend par deux fois le feu du foyer domestique et le porte en avant de l'Âhavanîya et du Dakshiṇâgni. Ce peut être l'Adhvaryou ou le maître de maison lui-même qui pose le bois sur les trois feux. Sur chacun d'eux on met deux morceaux, le premier en récitant des vers du Rig-Véda, le second en observant le silence. Au lieu du Rig-Véda, on peut prononcer les trois mots mystiques de Bhûr, Bhuvah, Svar (la terre, l'air, le ciel). Après midi, le maître de maison et sa femme peuvent rompre le jeûne, en mangeant du riz, de l'orge ou des fèves, avec du beurre clarifié. Le soir, aussitôt après le coucher du soleil, ou avant son lever le lendemain matin, le maître de maison doit faire l'offrande du lait et la répéter deux fois par jour durant sa vie entière à partir du moment où il a allumé son feu domestique et fait l'Agnyâdhâna.

Voici quelques-unes des prescriptions du Çatapatha-Brâhmaṇa, dans la première lecture du premier Kâṇḍa.

Quand on va prononcer son vœu d'abstinence, on doit avoir la main dans l'eau d'un vase, en se tenant debout entre les deux feux de l'Âhavanîya et du Gârhapatya, la face tournée vers l'est. Si l'on doit toucher l'eau, c'est qu'on est impur, parce qu'on n'a pas toujours dit la vérité et que l'eau purifie. Une fois qu'on est pur, on peut faire son vœu d'abstinence et se dire à soi-même qu'on est purifié par la vertu de l'eau qu'on a touchée. Alors, en regardant le feu, on récite ce verset de la Vâdjasaneyi (I, 5, *a*) : « Ô Agni, maître souverain des vœux, je tiendrai mon vœu; j'en serai digne; puissé-je n'y pas manquer! » Car Agni est le maître souverain des vœux, et c'est à lui qu'on doit les adresser; ce n'est que plus tard, quand le sacrifice est accompli, qu'on se dépouille de son vœu en disant : « Ô Agni, maître souverain des vœux, j'ai tenu le vœu que j'avais fait; j'en suis resté digne; je l'ai rempli heureusement; » car celui qui a fait le sacrifice complet est égal au sacrifice même, puisqu'il y a pleinement réussi. Voilà comment la plupart des sacrificateurs prononcent leur vœu d'abstinence. Mais il y a aussi une seconde manière, c'est de dire : « Je quitte le mensonge, qui est aux hommes, et j'embrasse la vérité, qui est aux dieux » (Vâdjasaneyi, I, 5, *b*). On passe alors de la condition des hommes à la condition divine; on ne dit plus rien que de vrai, on est comblé de gloire comme les dieux mêmes. Quand le sacrifice est accompli et qu'on s'est dépouillé de son vœu, on redevient homme comme auparavant et l'on se dit : « Je suis maintenant ce que je suis réellement. »

Peut-on manger le soir du sacrifice, ou doit-on continuer à jeûner? Sur ce point, il y a doute. Ashâḍha Sâvayasa est d'avis qu'il faut jeûner, attendu que les dieux connaissent les intentions des hommes et qu'ils savent que le maître de maison doit leur faire un sacrifice le lendemain matin. Ils s'y attendent et ils sont présents. Comme il serait inconvenant que le maître de maison mangeât avant ses hôtes, à bien plus forte raison ne peut-il pas manger avant les dieux. Il ne doit donc pas prendre de nourriture le soir. Mais, d'un autre côté, Yâdjnavalkya a dit : « Si le maître de maison ne mange pas, son sacrifice s'adresse aux mânes; s'il mange, il est vrai qu'il mange avant les dieux; mais ce qu'il mange, dans ce cas, compte comme s'il n'avait pas mangé; car n'ayant pas fait l'offrande de sa nourriture, c'est comme s'il ne l'avait pas prise; il n'a pas mangé avant les dieux. » D'ailleurs, il ne doit manger que les fruits de la forêt, et sur ce point Barkou Vârshṇa a dit : « Faites-moi cuire des fèves, car je n'en ai pas fait l'offrande. » Mais, malgré ce conseil, on doit se contenter des fruits naturels que la forêt produit. Après le repas du soir, le maître de maison doit dormir près des feux sacrés, couché sur la terre; car il est là tout près des dieux qu'il invoque. Tout au plus peut-il se permettre de coucher sur une poignée de gazon.

Dès que le maître de maison a célébré l'Agnihotra, c'est-à-dire la libation du matin, qui se renouvelle aussi le soir, il choisit le brahmane qui doit surveiller toute la cérémonie; il range les sièges, au nombre de six, qui serviront au brahmane et aux prêtres officiants. Ces sièges ont leur place marquée au nord, au sud, à l'ouest et à l'est. Le sacrificateur, portant l'épée de bois dans la main gauche, touche de sa main droite le genou droit du brahmane, et il le choisit en lui disant : « Un tel, de telle famille, je te prends pour célébrer le sacrifice de la pleine lune. Ô seigneur de la terre, seigneur du monde, seigneur de ce vaste univers, nous te choisissons pour notre brahmane. » Et le brahmane ainsi désigné murmure à voix basse, d'après le verset de la Vâdjasaneyi : « Je suis le seigneur de la terre, le seigneur du monde, le seigneur du vaste univers, terre, éther, ciel! Ô dieu Savitṛi, on te choisit pour brahmane, pour le dieu de la prière; Bṛihaspati est le brahmane des dieux; moi je suis le brahmane des hommes. » Ensuite le brahmane va s'asseoir sur son siège; et, prenant une poignée du gazon sacré, il se dirige vers le sud-ouest, où sont les Rakshasas, et il chasse ces mauvais esprits en disant : « Nous chassons le mal avec celui que nous détestons; » et, se rasseyant, il ajoute : « Je le déclare au feu, au vent, à la terre : je suis sur le siège de Bṛihaspati, par l'ordre du divin Savitṛi. » Il reste assis la face tournée vers le feu Âhavanîya, et il surveille de là tous

les détails de la cérémonie pour rectifier les erreurs qui pourraient s'y glisser.

Le lendemain matin, le premier acte de l'Adhvaryou, c'est d'apporter l'eau; car l'eau remplit l'univers. C'est déjà un motif pour que l'eau figure dans le sacrifice; mais il y en a un autre. Les dieux étaient en train d'accomplir un sacrifice quand les Asouras et les Rakshasas vinrent les troubler, en s'écriant: « Vous ne ferez pas votre sacrifice. » Et de là leur nom de Rakshasas, de la racine *raksh*, qui signifie empêcher[1]. Afin de leur résister, les dieux prirent l'eau en guise de foudre, et voilà pourquoi l'Adhvaryou doit apporter l'eau. Il en verse quelques gouttes dans le vase, et il va la déposer à terre au nord du Gârhapatya, parce que l'eau est la femelle et que le feu est le mâle. S'il doit mettre l'eau près du feu domestique, c'est que ce feu est une maison et qu'une maison est un sûr asile. Il porte ensuite l'eau au nord de l'Âhavanîya; car c'est justement à cette condition qu'une famille pourra se former par le rapprochement du mari et de la femme, parce que la femme doit être aussi au nord de l'homme. Mais que personne ne se risque à passer entre l'eau et le feu; car ce serait troubler l'union. Que l'Adhvaryou se garde également de déposer l'eau plus loin que le nord; car l'eau et le feu, étant ennemis, se combattraient. Mais qu'il ne dépose pas non plus l'eau avant d'être arrivé au côté nord; car tout le sacrifice serait manqué.

Ceci fait, l'Adhvaryou répand le gazon sacré autour des feux, et il apporte les ustensiles deux à deux, la corbeille à vanner et la cuiller de l'Agnihotra, l'épée de bois et les pots, les coins à fendre le bois et la peau d'antilope noire, le mortier et le pilon, les pierres à moudre le grain, petites et grandes: en tout dix ustensiles, de même qu'il y a dix syllabes dans le mètre appelé Vìrâdj, qui représente le sacrifice. Si l'on doit prendre les ustensiles deux par deux, c'est que deux signifie la force et que, quand on est deux pour agir, on agit bien mieux. Deux représente en outre un couple, et deux objets en se réunissant sont bien plus productifs. Tout en se livrant à ces soins, l'Adhvaryou doit demeurer dans le plus profond silence, car autrement il troublerait le sacrifice; mais il peut se réciter mentalement quelques Mantras pour éloigner les mauvais esprits et les Rakshasas. Par là, il rend l'air absolument libre et il peut s'y mouvoir en tout sens avec sécurité.

Il va chercher dans la charrette le riz destiné au sacrifice; car la char-

[1] La racine *raksh* signifie au contraire protéger. Voir les *Radices sanscriticæ* de Rosen, p. 334. Il est difficile de s'expliquer le sens que l'auteur du Çatapatha veut attribuer à cette racine bien connue

rette représente l'abondance. Le riz peut être renfermé dans une jarre de bois. Avant de prendre le riz, l'Adhvaryou doit toucher le timon de la charrette, en lui disant, avec la Vâdjasaneyi (I, 8, *a*) : « Outrage ceux qui nous outragent; outrage ceux que nous outrageons. » Comme il y a du feu dans le timon, on conjure ainsi l'effet que ce feu pourrait produire quand on passe près de lui, et on se le rend propice. On monte sur la charrette par la roue qui est au sud; et, après une invocation spéciale, on prend le riz, en ayant bien soin de le débarrasser du gazon qui peut y être tombé et en disant : « Je te prends avec les cinq doigts; je te prends avec les bras des Açvins, avec les mains de Poûshan, sous la protection de Savitṛi. » Si l'on dit : avec les bras des Açvins, c'est que les Açvins sont les Adhvaryous des dieux; si l'on dit : avec les mains de Poûshan, c'est que Poûshan est chargé de distribuer les parts des dieux et qu'il apporte la nourriture de ses propres mains. Quand l'Adhvaryou est sur le point de désigner la déité à qui s'adresse l'oblation, tous les dieux sont auprès de lui, et ils se disent : « Il va choisir mon nom; il va me choisir. » Et ce qui fait qu'il doit nommer expressément la déité, c'est qu'elle est obligée d'accomplir tous les vœux qu'il peut former pendant qu'il tient l'offrande. Il monte ensuite sur le char, en se tournant vers l'orient et en disant : « Puissé-je apercevoir la lumière! » Il redescend du char, et il peut alors se mouvoir librement dans le royaume de l'air. Quand l'Adhvaryou emploie le feu domestique pour cuire les offrandes, il met le riz et la corbeille à vanner à l'ouest du Gârhapatya; mais s'il emploie l'Âhavanîya, il place les ustensiles derrière ce feu, en invoquant Aditi « la terre sans limites » et Agni.

Il prépare à ce moment deux passoires, qui répondent aux deux mouvements du souffle dans l'homme, d'inspiration et d'expiration (oudâna et prâna). Quand l'eau a été purifiée par les passoires, il en arrose le sol en disant : « Je te purifie avec l'aide de Savitṛi et avec les rayons du soleil, » parce que Savitṛi est l'introducteur des dieux et que le soleil purifie toutes choses. Puis, tenant la cuiller dans sa main gauche, il la secoue de la main droite; il invoque les eaux bienfaisantes et Indra, vainqueur de Vṛitra. A une première aspersion, il en fait succéder une seconde, toutes deux tombant sur les offrandes. Une troisième inonde les vases du sacrifice; et le prêtre dit : « Soyez purs pour votre office divin; car tous les dieux reçoivent ce sacrifice. Quelque impur que fût celui qui vous a touchés, je vous purifie, et vous n'avez plus de souillure. »

Quand les vases sont ainsi purifiés, l'Adhvaryou prend la peau de l'antilope noire, qui n'est pas moins indispensable pour compléter le sacrifice. Et pourquoi? C'est que jadis le sacrifice a échappé aux dieux et que, se

changeant en antilope noire, il rôdait autour d'eux. Ils s'en emparèrent, et ils en gardèrent la peau, dont les poils noirs et blancs représentent les vers du Rig-Véda et du Sâman, tandis que les poils jaunes et les bruns représentent le texte du Yadjour. C'est sur la peau d'antilope qu'on étend le riz du sacrifice, pour lui enlever son écorce et pour le préparer à être broyé. Le prêtre secoue d'abord cette peau pour chasser les mauvais esprits; puis il l'étend sur le sol, les poils en dehors, et il dit: « Tu es la peau d'Aditi; qu'Aditi te reconnaisse. » Car Aditi est la terre, et tout ce qui est étendu sur elle lui sert de peau. En appuyant sa main gauche sur la peau d'antilope, l'Adhvaryou saisit le mortier de la main droite et le place sur la peau avec le pilon. Il met dans le mortier deux poignées de riz qu'il prend dans la corbeille; et il murmure ce vers de la Vâdjasaneyi : « Tu es le corps d'Agni; tu es le libérateur de la parole; » car le riz, étant jeté dans le feu, y devient le corps d'Agni; et à partir de cet instant le prêtre peut rompre le silence qu'il a gardé jusque-là. C'est que dès lors le sacrifice a une base solide dans le mortier.

Si par hasard le prêtre avait laissé échapper quelques paroles avant ce moment, il devrait s'en excuser devant Vishṇou, en récitant un vers du Rig-Véda ou du Yadjour.

Il récite également un vers de la Vâdjasaneyi en plongeant le pilon dans le mortier, et il invoque par trois fois Havishkṛit, c'est-à-dire le préparateur de la nourriture du sacrifice. Cet appel peut se faire sous quatre formes, qui sont presque semblables. Jadis c'était la femme du brahmane qui se rendait à cet appel pour faire l'office d'Havishkṛit; mais plus tard ce fut un des prêtres qui répondit à l'Adhvaryou. Et voici d'où vint ce changement. Jadis Manou possédait un taureau, dont le beuglement suffisait pour tuer les Asouras. Ainsi menacés, les Asouras se dirent : « Quels maux nous inflige ce taureau! Comment pourrions-nous bien le détruire? » Kilâta et Akouli, les deux prêtres des Asouras, allèrent trouver le pieux Manou et lui dirent : « Nous voulons faire un sacrifice pour vous. — Et avec quoi? dit Manou. — Avec le taureau. — Soit. » Et le taureau, ayant été tué, ne beugla plus. Mais sa voix entra dans Manâvî, la femme de Manou; et quand elle parlait, les Asouras étaient chassés. Ils se dirent donc : « Notre mal est encore plus grand, et c'est une voix humaine qui le cause. » Kilâta et Akouli allèrent de nouveau visiter le pieux Manou et lui dirent encore : « Nous voulons faire un sacrifice pour vous. — Avec quoi? dit Manou. — Avec votre femme. — Soit, dit-il. » Et la voix de sa femme se tut; mais elle se réfugia dans le sacrifice, d'où les Asouras ne purent la faire sortir.

L'Adhvaryou peut alors prendre la corbeille à vanner; il y met le riz qui a été broyé dans le mortier; il le vanne, et il en sépare avec soin les pailles et les écorces, en disant : « Que le divin Savitṛi, aux mains d'or, vous reçoive dans sa main, qui ne laisse rien échapper. » A cette formule quelques prêtres en substituent une autre et disent : « Soyez purs pour les dieux; soyez purs pour les dieux. » Mais l'Adhvaryou ne doit point accepter cette seconde formule; car l'offrande s'adresse à une déité particulière, et s'il l'adressait à tous les dieux, il provoquerait entre eux une fâcheuse querelle. Il vaut donc mieux qu'il se taise.

Ici finit la première lecture du premier livre. Cette analyse, que nous avons abrégée le plus que nous avons pu, atteste dans quels détails sans fin comme sans raison entre l'auteur; et cependant il n'en est encore qu'aux préliminaires les plus extérieurs de la cérémonie. Il reste bien des degrés à franchir avant qu'elle aboutisse; et chacun des pas qu'elle fait lentement est exposé avec la même prolixité, avec des citations aussi nombreuses, des explications aussi bizarres et des légendes également dénuées de toute réalité.

Il faut d'abord édifier l'autel (védi) où vont être déposés les gâteaux de riz qu'on fait cuire et qu'on offre aux dieux. L'autel ne doit pas avoir en terre plus de trois pouces de profondeur, parce que c'est à cette même profondeur sous le sol que les dieux retrouvèrent Vichṇou, qui s'était échappé de leurs mains. L'autel est entouré par trois lignes, sud, ouest, nord; Agni occupe le quatrième côté, à l'est. La ligne de l'ouest est longue d'une brassée; celle de l'est a trois coudées, mais on peut lui donner une longueur indéterminée. Cette ligne de l'est est le quartier des dieux; celle du nord est le quartier des hommes, comme le sud est le quartier des ancêtres. Quand le prêtre a construit l'autel selon toutes les règles, il est assuré d'une longue vie. Les gâteaux de riz sont la seule offrande qu'on fasse aujourd'hui; ils suffisent maintenant au sacrifice; mais, dans les premiers temps, les dieux sacrifièrent un homme pour victime. Quand l'homme fut immolé, l'essence du sacrifice se retira de lui et entra dans le cheval. Les dieux sacrifièrent le cheval; mais l'essence du sacrifice se retira du cheval et entra dans le bœuf. Les dieux sacrifièrent le bœuf; mais l'essence du sacrifice se retira du bœuf et passa dans le mouton. Les dieux sacrifièrent le mouton; mais l'essence du sacrifice s'en retira et passa dans le bouc. Les dieux sacrifièrent le bouc; mais l'essence du sacrifice s'en retira et passa dans la terre. Les dieux creusèrent la terre, et ils y découvrirent deux substances, le riz et l'orge. L'offrande de ces deux plantes devint aussi efficace que tous les autres sacrifices d'animaux, au nombre de cinq. D'ailleurs la farine de riz

représente le poil de l'animal. Quand on y verse de l'eau, elle représente la peau. Le mélange de la farine et de l'eau devient de la chair, parce que ce mélange a la consistance de la chair elle-même. Quand le gâteau est cuit, il représente les os de l'animal; car il devient dur, et l'os est dur aussi. Quand le gâteau est arrosé de beurre clarifié, il devient de la moelle; et c'est le complément de l'ancien sacrifice des cinq animaux. L'homme sacrifié par les dieux était devenu un singe (kimpourousha); le cheval et le bœuf s'étaient changés en animaux domestiques; le mouton s'était changé en chameau; le bouc en cerf (çarabha). Voilà pourquoi il ne faut pas manger la chair de ces animaux, parce qu'étant privés de l'essence du sacrifice, ils sont impurs.

Ces minuties, ou plutôt ces insanités, se poursuivent dans la manière dont on allume le feu, dont on offre le gâteau à Agni, à Agnisoma; lors de la pleine lune, à Indra-Agni; lors de la lune nouvelle, à Agni Svishṭakṛit. Quant aux restes du sacrifice, on les offre aux différents dieux, qu'on n'a pas invoqués jusque-là. Nous laissons de côté tant de détails, qui sont faits pour lasser la patience la plus robuste et qui tiennent plusieurs centaines de pages dans la traduction de M. Julius Eggeling. Nous nous bornerons à rappeler les cérémonies qui terminent le sacrifice lunaire. Pour l'achever, l'Adhvaryou fait l'oblation générale (Samishta Yadjous) à toutes les divinités qu'il a successivement nommées. Elles attendent ce dernier hommage de sa part. Il leur offre donc les Bahris, c'est-à-dire toutes les plantes qui couvrent la surface de la terre. En même temps, le maître de maison fait le tour du feu Âhavanîya, en marchant du nord au sud. Pendant qu'il honore ainsi les dieux, il prend place dans leur compagnie. Comme eux, il échappe à ses ennemis, et il conquiert le ciel, l'air et la terre. C'est ainsi que jadis Vichṇou lui-même les a conquis par la vertu des mètres de la Djagatî, du Trishṭoub et de la Gâyatrî. En ce moment, le sacrificateur doit avoir la face tournée vers l'est, qui est la région des dieux; il regarde ensuite le soleil, pour lui demander sa lumière, selon le conseil de Yâdjṇavalkya, ou pour lui demander des vaches, selon le conseil d'Aoupoditeya. Il fait le tour du feu domestique, le Gârhapatya, en récitant des vers de la Vâdjasaneyi (II, 27, *a*) : « Ô Agni, maître de maison, puissé-je moi-même devenir, grâce à toi, un maître de maison irréprochable! Et toi, puisses-tu, grâce à moi, rester toujours un bon maître de maison! Puisse ma maison être à l'abri de toutes les calamités! Puissé-je moi-même vivre cent ans! » Les derniers mots du père de famille sont pour l'aîné de ses fils : « Puisse mon fils continuer l'œuvre que je viens d'accomplir virilement! » Il se dirige de nouveau vers le feu de l'Âhavanîya, en se disant à lui-même

mentalement : « Mon sacrifice sera complété à l'est. » Enfin, pour se dépouiller du vœu d'abstinence qu'il avait formé et qu'il a tenu, il répète d'après la Vâdjasaneyi : « Me voici maintenant ce que je suis réellement. » Le sacrifice est terminé ; et le maître de maison a satisfait, selon tous les rites prescrits, à ce qu'il doit à la lune, quand elle est nouvelle ou quand elle est pleine.

Tel est en substance le premier Kâṇḍa. Les trois suivants règlent d'autres cérémonies qui ne sont pas moins saintes.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

ΔΑΜΑΣΚΙΟΥ ΔΙΑΔΟΧΟΥ ΑΠΟΡΙΑΙ ΚΑΙ ΛΥΣΕΙΣ ΠΕΡΙ ΤΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑΡΧΩΝ ΕΙΣ ΤΟΝ ΠΛΑΤΩΝΟΣ ΠΑΡΜΕΝΙΔΗΝ. — *Damascii successoris Dubitationes et solutiones de primis principiis, in Platonis Parmenidem, partim secundis curis recensuit, partim nunc primum edidit Car. Æm. Ruelle. — Pars prior et Pars altera. — Parisiis, excusum in typographeo publico. — Prostat apud Klincksieck bibliopolam. —* 1889-1890.

Après avoir jeté un grand éclat et produit des œuvres considérables à Alexandrie d'abord, où elle eut pour chef Plotin, puis à Athènes, où Proclus la renouvela, l'école néo-platonicienne était très affaiblie lorsqu'en 529 l'empereur Justinien supprima les chaires des philosophes d'Athènes, en attendant que trois ans plus tard, en 532, il exilât les professeurs et ordonnât la confiscation des biens que possédait l'association des philosophes platoniciens. Agathias raconte que les maîtres bannis étaient au nombre de sept. C'étaient Damascius de Syrie, Simplicius de Cilicie, Eulamius de Phrygie, Priscien de Lydie, Isidore de Gaza, Hermias et Diogène de Phénicie. Il est douteux que, comme le prétend Agathias, les exilés soient allés auprès de Chosroès, roi de Perse, dans la persuasion que ce prince avait réalisé en Orient la république de Platon. Ils durent penser simplement que Chosroès, qui aimait la philosophie, leur permettrait de rétablir en Perse l'école fermée par les décrets de Justinien, qu'ils répandraient dans ce pays la doctrine de leurs maîtres et que, si des jours meilleurs revenaient, ils pourraient la rapporter au

monde grec, d'où elle avait été proscrite. Chosroès ne paraît pas avoir trompé leurs espérances en ce qui dépendait de lui. Mais il n'était pas en sa puissance de leur créer, parmi ses sujets barbares, des auditeurs capables de les comprendre. De là naquirent bien des déceptions. Leur prosélytisme eut peu de succès. Découragés, ils regrettèrent Athènes : cette nostalgie ne fut point guérie par les procédés bienveillants de Chosroès et ils désirèrent revenir en Grèce. Ici encore, Chosroès se montra leur protecteur et leur ami. La paix ayant été conclue peu de temps après entre les Perses et les Romains, une clause du traité, dicte par Chosroès, porta que les philosophes pourraient vivre en paix dans l'empire, sans être inquiétés pour les leçons qu'ils ne donneraient que conformément à leur conscience. Ils rentrèrent donc en Grèce. Mais que devinrent-ils et qu'y firent-ils? On ne les y retrouve plus. L'école néo-platonicienne était bien morte.

On ne peut dire qu'elle ait succombé sous les coups de la persécution, puisque ses derniers représentants avaient été autorisés à revenir de l'exil et à reprendre leur enseignement. Il n'est pas vrai non plus que ceux-ci fussent dépourvus de savoir et de talent. Il reste que la doctrine ait été ruinée par l'épuisement même de son principe et l'abus de sa méthode. Or c'est ce qu'il serait impossible de vérifier si tous les écrits des philosophes qui succédèrent à Proclus avaient péri.

Il n'en est pas ainsi. Un ouvrage très étendu de Damascius a échappé à la destruction. L'importance en a été reconnue, puisque M. Ch.-É. Ruelle en a compté, dans diverses bibliothèques, trente manuscrits. Nous ne rappellerons pas les noms de tous les savants qui ont donné leur attention au traité des *Premiers principes*. Disons seulement qu'en 1826 le docteur Joseph Kopp publia, à Francfort-sur-le-Mein, un texte grec auquel il attribuait le titre suivant : *Damascii philosophi Platonici quæstiones de primis principiis*. Il croyait que c'était là un ouvrage complet, et il en distinguait un *Commentaire sur le Parménide* dont il remettait la publication à un autre temps. Il mourut avant d'avoir accompli cette seconde tâche. Pour ceux qui regardent les deux écrits comme ne formant qu'une seule composition, J. Kopp n'avait fait livrer à l'impression que moins de la moitié du grand traité de Damascius.

J. Kopp avait donc laissé à d'autres le soin de démontrer l'unité du texte, de corriger d'après un plus grand nombre de manuscrits la partie dont il s'était fait l'éditeur, et de publier le reste du traité demeuré inédit. Des maîtres tels que MM. Guigniaut et Émile Egger exhortèrent, il y a déjà plus de trente ans, M. Ch.-É. Ruelle à tenter cette difficile entreprise. Celui-ci, avant de se risquer sur le terrain qu'on lui désignait,

s'appliqua à le bien connaître. Il l'étudia dans tous les sens, du moins extérieurement, réservant l'examen de la doctrine elle-même pour le temps où le texte aurait été suffisamment établi. De là est résulté, dès 1861, un savant volume dont il convient de rappeler le contenu. M. Ch.-É. Ruelle y a tracé, avec autant d'exactitude que possible, la vie de Damascius, en mettant à profit les recherches de J. Kopp, et aussi en réfutant quelques erreurs de ce savant, notamment au sujet d'une école clandestine que Damascius aurait établie après qu'Isidore et Zénodote eurent cessé de donner leurs leçons. A la suite de cette esquisse biographique, l'auteur cite des passages judicieusement choisis dans les ouvrages de MM. Barthélemy-Saint Hilaire, Jules Simon et É. Vacherot sur l'école d'Alexandrie, passages dans lesquels ces éminents critiques ont signalé la valeur philosophique du principal ouvrage de Damascius. Il n'oublie pas de dire que M. V. Cousin, en écrivant ses notices sur deux commentaires d'Olympiodore restés inédits, avait fait remarquer, dès 1834-1835, que Damascius était mentionné par ce commentateur de Platon et même invoqué comme une autorité philosophique placée plus haut que celle de Proclus.

M. Ch.-É. Ruelle présentait ensuite dans ce même volume un essai bibliographique sur les ouvrages tant authentiques qu'apocryphes qui portent le nom de Damascius. En tête des écrits authentiques doit être classé, comme parvenu presque intégralement jusqu'à nous, l'ouvrage dont le titre est : *Doutes et solutions sur les premiers principes, examen du Parménide.* Nous avons, en outre, conservés en extraits, des fragments du commentaire abrégé sur le traité aristotélique du *Ciel.* Suidas, à l'article *Damascius*, et la plupart de ceux qui se sont occupés de notre néo-platonicien lui attribuent un ouvrage intitulé *Histoire philosophique.* Le *Myriobiblion* de Photius ne met sous ce titre aucun ouvrage de Damascius, mais il cite, sous le n° 242, un fragment assez étendu d'un livre intitulé *Vie d'Isidore*, par Damascius. Photius nous apprend que la *Vie d'Isidore* se divisait en soixante articles, que Damascius l'avait dédiée à une dame appelée Théodora, femme savante et adonnée à la philosophie, qui descendait de Jamblique et qui avait suivi, ainsi que ses sœurs, les leçons d'Isidore et de Damascius lui-même. Or, dans le fragment reproduit par Photius, figurent des passages rapportés par Suidas comme tirés de ce qu'il nomme l'*Histoire philosophique;* ce qui tend à prouver que cette *Histoire* et la *Vie d'Isidore*, l'un des maîtres de Damascius, n'étaient qu'un seul et même ouvrage. Ont été perdus des commentaires sur le *Timée*, sur le *Phédon*, sur le premier *Alcibiade*, sur le *Temps*, sur le *Lieu*, sur le *Nombre*, et un discours sur les *Choses singulières.* Les

écrits apocryphes ou d'authenticité douteuse sont intitulés : *Problèmes; Complément du commentaire de Proclus sur le Parménide de Platon; Commentaire sur les aphorismes d'Hippocrate*, et enfin *Épigrammes*.

Rien qu'à considérer ce tableau, on comprend, tant d'après les œuvres qui sont de sa main que d'après celles qui lui ont été attribuées, que Damascius n'était pas un esprit médiocre, qu'il a dû jouer un certain rôle et exercer quelque influence. Ainsi s'expliquent, même à première vue, la curiosité qu'il a excitée et les recherches auxquelles il a donné lieu. Pour justifier le travail auquel il formait le dessein de se livrer à l'égard de ce philosophe, M. Ch.-É. Ruelle ne s'en était pas tenu à ces indications. Il avait dressé un tableau des théorèmes de Damascius contenus dans la partie du *Traité des principes* déjà publiée par J. Kopp, et un tableau analytique des matières comprises dans la partie, inédite alors, du même traité. Il avait aussi, toujours dans ce volume de 1861, démontré l'unité du texte, qu'il ne faut point diviser en deux ouvrages, mais dans lequel on doit joindre le commentaire sur le *Parménide* au livre *Sur les doutes et solutions relatifs aux premiers principes*. Enfin, pour donner une idée de l'intérêt que présentait la partie inédite, il en avait publié en grec et traduit en latin neuf fragments très curieux. Ces fragments ont été remarqués et mis à profit. M. Ed. Zeller s'en est servi dans les pages qu'il a consacrées à Damascius, à la fin de la seconde partie du troisième volume de son *Histoire de la philosophie des Grecs*, volume dont la troisième édition a paru en 1881.

Toutefois, quelle que fût la valeur de ces fragments, M. Ch.-É. Ruelle n'en exagérait pas l'utilité. « Nos *Morceaux inédits*, écrivait-il, ne sauraient donner qu'une idée imparfaite de l'ouvrage; on ne doit pas y chercher autre chose qu'un simple aperçu. C'est dans le traité entier des *Premiers principes* qu'on étudierait avec fruit l'état de la philosophie grecque et orientale au siècle de Justinien. Il faudrait pour cela posséder une édition complète de l'ouvrage, soit que l'on continue le travail de Kopp, soit qu'on le reprenne tout entier. L'idée de continuer Kopp et de suivre son plan ne nous semble pas mériter une grande attention. » M. Ch.-É. Ruelle avait dit un peu plus haut : « Le travail de Kopp n'a pas été fait dans toutes les conditions nécessaires : peu de manuscrits consultés, une étude peu approfondie du texte, une disposition extérieure qui aurait pu être plus avantageuse, pas un seul index : voilà des imperfections qui justifieraient pleinement l'idée d'entreprendre un nouveau travail sur cette portion des *Premiers principes*. » Et l'auteur s'expliquait immédiatement sur la méthode à suivre pour donner une bonne et utile édition totale du traité de Damascius.

Il fallait, d'après lui, commencer par la recension de tous les manuscrits dont on pourrait retrouver la trace. Tel exemplaire insignifiant au premier aspect apportera peut-être quelque trouvaille imprévue et importante. Qui sait d'ailleurs si le manuscrit dédaigné ne contient pas une restitution, une remarque, une heureuse correction marginale dont pourrait s'enrichir l'édition du texte? M. Ch.-É. Ruelle indiquait plusieurs autres règles bonnes à suivre. Puis il exprimait le vœu que ses observations fussent profitables à l'auteur futur de l'entreprise; et il disait, dans une note au bas de la page : « Nous croyons savoir qu'il se prépare en ce moment une publication du Περὶ ἀρχῶν. Le zèle du jeune savant qui veut se vouer à cette entreprise nous fait espérer qu'elle s'accomplira. » M. Ruelle était bien informé, car ce jeune savant, c'était lui-même. Il n'exagérait pas son zèle et il aurait pu se porter garant de sa persévérance. L'entreprise est aujourd'hui accomplie; il a mis plus de trente ans à l'achever.

Toutefois une des conditions qu'il imposait au futur éditeur n'a pas été par lui-même remplie. Comme il connaissait à fond le texte grec de Damascius et la difficulté de le lire couramment, il avait souhaité qu'une interprétation exacte fût ajoutée à la publication. « Une traduction fidèle, avait-il dit, vaut un long commentaire : il serait méritoire et utile de traduire Damascius. Serait-il nécessaire de le traduire en français ou bien en toute autre langue moderne? Une traduction latine, à la fois littérale et intelligente, nous paraîtrait préférable. N'oublions pas que notre époque, essentiellement investigatrice, cherche avant tout les données historiques dans les textes peu explorés du néo-platonisme. L'érudit considère ces textes comme des monuments archéologiques, et ce qu'il réclame de celui qui veut bien les traduire, ce n'est pas tant un dessin artistique, une élégante représentation, qu'un estampage exact, disons le mot, une reproduction. Pour ces deux objets si différents, on voit combien seraient différents le rôle de la langue française, ou d'une autre langue moderne, et le rôle de la langue latine. On ne saurait alléguer ici l'exemple de M. Bouillet traduisant les œuvres de Plotin en français. Les *Ennéades*, où la morale tient une place très importante, s'adressent, pour cette raison, à toutes les classes de lecteurs. Au contraire, la théologie hellénique et orientale, la physique, la métaphysique, tels sont les seuls objets dont il soit question chez le philosophe Damascius. Il faut donc que l'interprétation soit très proche de l'original. » M. Ruelle demandait davantage encore. Il jugeait qu'une traduction latine, même intelligente et savante, laisserait au texte grec presque toute l'obscurité de la doctrine exprimée. En conséquence, il estimait

que la traduction devait être accompagnée d'un solide commentaire. Nous sommes absolument de son avis. Mais nous ne lui accordons pas que les savants de notre temps considèrent les textes néo-platoniciens comme des monuments archéologiques. Lui-même ne le croit pas, puisqu'il fait observer que ce que présente l'ouvrage de Damascius, ce sont des faits et des pensées relatifs à la théologie, à la physique, à la métaphysique, choses que les monuments archéologiques peuvent servir à éclairer, mais qu'ils n'exposent ni ne discutent. Au demeurant, M. Ruelle, ayant si pertinemment établi l'utilité, presque la nécessité d'une traduction latine et d'un commentaire, nous devait et nous doit l'une et l'autre. Nous avons voulu le lui rappeler, et nous ne l'en tenons pas quitte, même en le louant d'avoir joint à son texte un index latin et un index grec.

Un point qu'il a, selon nous, fort bien traité d'abord dans son volume de 1861, puis dans la préface de sa publication récente, est la question de l'unité du Περὶ ἀρχῶν et de l'impossibilité d'y reconnaître deux ouvrages différents dont le second, indépendant du premier, commencerait à l'endroit où s'arrête la publication de J. Kopp et comprendrait le commentaire sur le *Parménide* de Platon. Parmi ceux qui soutiennent que la séparation doit être faite, certains s'appuient presque uniquement sur des indications matérielles qui peuvent s'expliquer par la façon plus ou moins intelligente dont les copistes ont reproduit les manuscrits. A M. E. Heitz [1], qui opine pour la division, M. Ruelle répond par un fait qui a, paraît-il, échappé à ce savant et qui montre bien la connexité des deux parties, c'est que la première énonce en termes formels la coordination par Damascius des intelligibles en trois classes. Lorsque l'on compare aujourd'hui les deux textes, on s'assure que cette preuve est plus forte encore que ne l'a cru M. Ch.-É. Ruelle. En effet, la plupart des thèses philosophiques de Damascius, posées et plus ou moins développées dans la publication de J. Kopp, sont reprises, analysées jusqu'aux détails les plus subtils, envisagées sous tous les aspects, discutées à satiété, appuyées de raisons parfois bien singulières, mais enfin soutenues dans les deux derniers tiers environ de l'ouvrage. Si l'on allègue, pour combattre l'unification, la place vraiment considérable que Damascius a donnée à l'examen des hypothèses du *Parménide* de Platon, M. Ch.-É. Ruelle repond : Il ne faut pas être surpris que Damascius ait consacré la première partie de son ouvrage et les premières pages de la seconde à l'étude des deux premières hypothèses. Dans le commen-

[1] *Strassburger Abhandlungen zur Philosophie*, Eduard Zeller, zu seinem siebenzigsten Geburtstage, 1884, p. 1 à 24.

taire de Proclus sur le même dialogue, plus de cinq cents pages sont consacrées à la première. D'ailleurs, dit encore M. Ch.-É. Ruelle, le contenu du *Parménide* explique bien et justifie l'identification, la fusion d'un traité des principes avec un commentaire de ce dialogue. Proclus fait observer que le *Parménide* n'est point, comme quelques-uns le prétendent, un simple exercice de dialectique, et qu'il a pour objet la connaissance des premiers principes : *οὐκ εἰς λογικὴν γυμνασίαν ἀποτείνεσθαι, ἀλλὰ εἰς τὴν τῶν πρωτίστων ἀρχῶν ἐπιστήμην*. Dans son commentaire sur ce dialogue, il adhère à l'opinion de ceux qui nomment le *Parménide* un *διάλογος περὶ ἀρχῶν*. Que Proclus ait bien ou mal saisi la signification du *Parménide*, sur laquelle on discute encore, peu importe, dirons-nous. Ce qui nous intéresse, quant à la question dont il s'agit, c'est qu'il est probable qu'à cet égard le néo-platonicien Damascius a eu la même pensée que Proclus, et qu'il a considéré l'étude approfondie du *Parménide* comme un complément ou plutôt comme un élément nécessaire d'un traité sur les principes. D'autres arguments, fondés sur des rapprochements de passages, sont encore invoqués par M. Ruelle et nous semblent achever la démonstration [1].

Recueillons maintenant quelques jugements des principaux historiens critiques du néo-platonisme sur l'essentiel de la doctrine de Damascius, et voyons si ces jugements sont ou non confirmés par une première connaissance du texte resté inédit jusqu'à la publication de M. Ch.-É. Ruelle.

Henri Ritter avait surtout remarqué dans le *Περὶ ἀρχῶν* l'endroit où Damascius en arrive à déclarer que le premier principe est ineffable et même inconnaissable. « Nous appelons l'ineffable inconnaissable, dit Damascius, parce que nous trouvons toujours tout ce qui surpasse la connaissance plus noble que ce qui est connaissable; en sorte que ce qui dépasse toute connaissance, s'il pouvait être trouvé, serait ce qu'il y aurait de plus noble. Si l'un est la dernière chose connaissable, ce qui surpasse l'un, ce qui est tout à fait inconnaissable, est ce qui est tellement inconnaissable que nous ne savons même pas s'il est connaissable. Il est tellement séparé de tout qu'il ne peut même pas être en réalité séparé; et la fin de tous ces discours est un silence forcé et l'aveu que nous ne savons rien de l'inconnaissable. *Καὶ τί πέρας ἔσται τοῦ λόγου πλὴν σιγῆς ἀμηχάνου καὶ ὁμολογίας τοῦ μηδὲν γινώσκειν, ὧν μηδὲ θέμις ἀδυνάτων ὄντων εἰς γνῶσιν ἐλθεῖν;* Henri Ritter conclut que cette espèce de philosophie aboutit à un parfait scepticisme [2].

[1] Voir l'article de M. Ch.-É. Ruelle dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*, Band III, Heft 3, p. 386-387. — [2] *Histoire de la philosophie grecque*, t. IV, p. 558.

M. Vacherot a été frappé, lui aussi, de cette discussion de Damascius sur l'impossibilité de connaître l'un. Mais il n'y constate nullement une conclusion sceptique. « La vérité, dit-il en résumant Damascius, est que nous ne pouvons parler de l'un que par comparaison. . . L'impossibilité de penser l'un vient de sa nature même et de ce qu'il a de plus excellent. Mais si nous ne pouvons atteindre l'un par l'intelligence, nous pouvons en approcher en concentrant toutes nos pensées sur un seul point. Car les pensées aboutissent à l'unité comme les rayons de la circonférence au centre. Alors, par cet effort de concentration, la suprême science se convertit en une ignorance supérieure qui nous fait communiquer avec l'un[1]. » Voilà certes une façon singulière de communiquer avec Dieu par la pensée; mais, quelque étrange qu'elle soit, elle ne peut être assimilée au scepticisme. M. Jules Simon ne le croit pas plus que M. Vacherot. Voici comment il explique cette doctrine : « Damascius dit : Le premier est tout et il n'est rien; il est l'un et il ne l'est pas; il est intelligible et inintelligible, cause et non-cause. C'est comprendre le premier que comprendre qu'il ne peut être compris; car c'est comprendre et affirmer qu'il est incompréhensible. C'est lui donner un nom que de l'appeler ineffable. Ces subtilités cachent un fond très sérieux, et c'est ainsi que nous devons en effet nous contredire toutes les fois que nous parlons en hommes de ce qui est divin : cette contradiction dans nos paroles ne vient pas de quelque contradiction qui existe dans la nature de Dieu, mais d'une opposition nécessaire entre sa nature et la nôtre[2]. » Enfin à l'auteur d'un mémoire qui avait accepté l'interprétation par Henri Ritter de la théorie de l'inconnaissable exposée dans le Περὶ ἀρχῶν, M. Barthélemy-Saint Hilaire, rapporteur du concours sur l'école d'Alexandrie, répondait : « Une opinion que nous devons réfuter ici, c'est que le néo-platonisme se soit éteint dans le scepticisme avec Damascius. Il y a une très grande différence entre prétendre que nous ne pouvons connaître Dieu à cause de son infinitude même et douter de Dieu[3]. »

Le sens exact de la thèse de l'ineffable et inconnaissable dans Damascius étant ainsi établi et l'originalité relative en étant reconnue, en rencontrons-nous la confirmation dans la seconde partie du traité? Remarquons d'abord que cette partie n'offre aucune expression, aucune phrase qui, de près ou de loin, atteste chez l'auteur la moindre tendance au scepticisme. Bien loin de là : les affirmations s'y accumulent, s'y

(1) *Histoire critique de l'école d'Alexandrie*, t. II, p. 387. — (2) *Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. II, p. 603. — (3) *De l'école d'Alexandrie*, p. 43.

multiplient, s'y engendrent les unes les autres. Damascius a l'air de discuter et il tranche; il prétend poser des difficultés et il en pose en effet, mais il les résout dogmatiquement. Quand il voit un intervalle entre deux principes, il recourt à la méthode du ternaire et, sans hésiter, entre les deux termes qui ne se joignent pas, il en introduit un autre, un intermédiaire qui doit leur servir de trait d'union. En cela il ne fait, dira-t-on, qu'imiter ses maîtres et Proclus lui-même, qui a des séries interminables de triades. Soit, mais il nous semble avoir trouvé le secret d'abonder davantage encore. M. Ed. Zeller, entre autres reproches qu'il adresse à Damascius, blâme la crédulité avec laquelle, dans ce qui nous reste de sa *Vie d'Isidore*, il accueille tous les miracles, toutes les histoires merveilleuses que l'on racontait dans son école. Cette crédulité, *die Leichtgläubigkeit*[1], n'est pas moindre à l'égard de toutes ces divinités, de toutes ces unités, de toutes ces monades, dyades, que Damascius voit s'échelonner dans ses classes d'intelligibles, d'intelligibles-intellectuels, d'intellectuels. Le lecteur fatigué souhaiterait par moments qu'un peu de scepticisme vînt contenir ce débordement d'inventions métaphysiques. Dans cette seconde partie Damascius n'est pas plus que dans la première sceptique à l'endroit de l'ineffable. Il reste fidèle à lui-même. Je n'en donnerai pour preuve que ce qu'il dit du nombre: « Tel nombre est un, parce que tout nombre est un; mais en tant qu'un, ce nombre a en lui de l'ineffable. » Je paraphrase un peu le texte; mais le sens en est clair : *οὐν ἄρρητος κατὰ τὸ ἕν, ὅτι ἓν καὶ ὁ ἀριθμός*[2].

D'après ce que l'on connaît des autres écrits de Damascius et même d'après quelques passages du Περὶ ἀρχῶν, il y a lieu de croire qu'il préférait Jamblique à Proclus et qu'il ne laissait pas que d'être hostile à celui-ci. M. Vacherot n'en aperçoit pas de preuves dans la partie publiée par Kopp. Ce serait une recherche à faire en examinant les textes de près. Quant à nous, une première étude nous a du moins montré entre Proclus et Damascius d'importantes différences sur les plus graves problèmes.

Ils sont péripatéticiens l'un et l'autre; l'un et l'autre ils connaissent Aristote. Sa métaphysique leur est surtout familière, parce qu'il y est plus qu'ailleurs question du premier principe. Mais ils n'en reçoivent pas la même inspiration et les mêmes lumières. Chez Aristote, il y a un moteur immobile, un moteur mobile, et un mobile qui n'est pas moteur. Le premier moteur meut parce qu'il est intelligible et désirable;

[1] *Die Philosophie der Griechen*, t. III, 2ᵉ partie, p. 887. — [2] Édition Ch.-É. Ruelle. Pars altera, p. 93, chap. ccx.

il est désirable et désiré parce qu'il est beau et parce qu'il est le bien. Or tout ce qui est bien en soi est un but, et le premier moteur qui est le bien est le but du monde et sa cause finale. Proclus et Damascius savent par cœur ces hautes pensées. Ils ont donc l'un et l'autre un chapitre sur le moteur immobile, le mobile et le moteur mobile qui tient le milieu entre les deux. Ils ne pouvaient manquer d'être charmés par cette espèce de trinité; tout ce qui est triple ou trinitaire les séduit. Mais Proclus aperçoit dans le Dieu d'Aristote un autre attribut que celui de puissance motrice; il y conçoit le bien qui est le premier bien, *τὸ πρώτως ἀγαθόν*; de même qu'Aristote, il conçoit le bien comme désirable, il dit que l'être qui désire le bien y aspire parce que le bien lui manque : *τὸ γὰρ ὀρεγόμενόν του, ἐνδεὲς ἐστιν οὗ ὀρέγεται.* Tout ce chapitre de l'*Institution théologique*[1] est animé d'un grand sentiment moral. Rien de pareil dans les spéculations métaphysiques de Damascius. C'est encore de l'Aristote si l'on veut, mais desséché, pulvérisé. Dans son chapitre sur les trois termes relatifs au mouvement *τὸ αὐτοκίνητον, τὸ ἑτεροκίνητον, τὸ κίνουν ἀκίνητον*, ce sont les mêmes principes que ceux que reconnaissent Aristote et Proclus; il n'y est pas parlé du bien sur le même ton et avec la même religieuse insistance. Le comparatif *κρεῖττον*[2] y remplace presque partout le mot *τὸ ἀγαθόν*, pris au sens absolu, transmis en ce sens de Platon à Aristote, de ces maîtres à Plotin et à Proclus, et en quelque sorte consacré par eux.

La doctrine mythologique de Damascius a paru mériter une attention particulière. On a dit que Proclus n'avait compris, dans son examen des mythes, que le polythéisme grec, et qu'il n'avait point parlé des religions de l'Orient. On a ajouté que Damascius a pu, grâce à son séjour en Perse, étendre le cercle de ses interprétations mythologiques, et qu'il est le premier philosophe de cette école qui ait parlé avec quelque précision des doctrines religieuses des grands peuples de l'Orient, mais, bien entendu, en les ajustant à sa propre théologie. Il démontre en effet, comme Proclus l'avait tenté à l'égard de la Grèce, que toutes les religions de l'Orient ont reconnu l'unité d'un principe suprême, au-dessous duquel s'échelonne la série des principes secondaires. Il passe en revue les Babyloniens, les Mages, les Sidoniens, les Égyptiens. Ce travail est fait par lui, quoique selon des proportions inégales, aussi bien dans la première que dans la seconde partie du *Περὶ ἀρχῶν*, ce qui est un argument de plus en faveur de l'unité de l'ouvrage et du texte.

[1] Édition F.-Didot, dans le grand volume qui contient les *Ennéades* de Plotin, etc. — [2] Édition Ch.-É. Ruelle. Pars prior, chap. XIX, p. 35.

Nous accorderons qu'il est probable que Damascius a connu, sur la théologie orientale, des détails que Proclus a dû ignorer puisqu'il n'a pas eu comme Damascius l'avantage, en même temps que le malheur, d'avoir subi l'exil en Perse. Cependant il ne faut pas oublier que Proclus avait étudié avec attention certaines parties de la théologie orientale. Marinus, son biographe, compte parmi ses ouvrages un commentaire aujourd'hui perdu sur les Oracles chaldéens. Il y avait assurément apporté des qualités d'esprit supérieures à celles de Damascius. Non qu'il n'eût sans doute, conformément aux habitudes de l'école, plié les dogmes orientaux aux exigences de son éclectisme et de sa théorie; mais les avait-il traités avec aussi peu de réserve et en les transformant de son chef en véritables systèmes philosophiques? C'est ce que l'on ne peut vérifier. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de se méfier de ce que Damascius expose au sujet des religions orientales et de n'accepter ses affirmations que lorsqu'on a quelque moyen de les contrôler.

Nous ferons la même remarque pour tout ce qui regarde les renseignements fournis par Damascius sur les philosophes antérieurs. Lorsqu'on voit de quelle façon il comprend ou plutôt il défigure Platon, Aristote et d'autres encore, on se demande quelle idée l'historien des systèmes pourrait se faire des grandes doctrines antiques s'il n'avait pas les œuvres mêmes des maîtres pour les étudier. Par exemple, Damascius discute, approfondit le *Parménide* comme s'il était permis de séparer ce dialogue de ceux qui l'éclairent, notamment du *Sophiste*, lequel, selon nous, donne la clef des contradictions du *Parménide*. Peut-être, au XIXᵉ siècle, sommes-nous plus près du sens des dialogues de Platon que ces néo-platoniciens qui lui imposaient trop souvent, sinon toujours, les formes, les cadres et, pour tout dire, les fantaisies de leur imagination métaphysique. Mais il ne faut pas oublier qu'ils ont rendu le grand service de maintenir au premier rang Platon et Aristote et de continuer, autant qu'il était en eux, la double tradition qui devait exercer une si grande influence sur l'avenir de la philosophie, tant au moyen âge qu'à la Renaissance et dans les temps modernes.

Damascius a eu une part dans ce travail de continuation et de transmission. Sans doute, en lui se rompt cette chaîne d'or qu'avaient formée par leur succession ininterrompue les néo-platoniciens d'Alexandrie et d'Athènes; mais il est l'un des anneaux d'une autre chaîne, de celle de ces péripatéticiens qui, par leurs imitations, leurs interprétations et leurs commentaires d'Aristote, préparèrent le péripatétisme des Arabes et celui de la scolastique.

Et, pour être juste, il convient de remarquer que Damascius n'est

pas seulement un commentateur : c'est un théoricien, un penseur, et même, comme le qualifie Simplicius, un chercheur passionné, presque excessif, ἀνὴρ ζητητικώτατος [1], poussant la recherche analytique jusqu'à la minutie. Les subtilités du Περὶ ἀρχῶν le montrent, en effet, incapable de s'arrêter dans son œuvre de division, s'y embarrassant, nous osons le dire, s'y embrouillant, et aboutissant plus d'une fois à cette obscurité que lui reproche justement M. Ed. Zeller [2]. Quelquefois cependant il rencontre des distinctions ingénieuses qu'il met bien en lumière, ce qui lui a valu d'être regardé comme un dialecticien souple, pénétrant et doué d'un certain degré d'originalité.

Je viens de dire que Damascius est un chercheur passionné. J'ajoute qu'il l'est avec courage et quoiqu'il souffre du rude labeur qu'il s'impose. Lorsqu'il approfondit la nature de l'un, qu'il le conçoit et l'affirme ineffable, qu'il s'efforce de prouver qu'il n'est nullement les autres êtres, notre philosophe déclare qu'il éprouve des douleurs pareilles à celles de l'enfantement. Nous l'en croyons, et cet aveu nous le rend intéressant et nous prouve sa sincérité. Quelques pages plus loin, après une série d'efforts pénibles, il s'arrête haletant et demande à respirer un peu : Οὐκοῦν ἐνταῦθα σ7άντες ἀναπνεύσωμεν [3].

D'où viennent donc ces douleurs, cette fatigue, cet essoufflement? Il y en a deux causes : d'abord l'extrême difficulté du problème, puis la méthode qu'emploient pour le résoudre tous les néo-platoniciens. Le problème n'est autre que celui des rapports du premier principe avec tous les êtres de l'univers, et surtout celui de la façon dont ces êtres sont créés par le premier principe, ou sortent de lui, ou vivent en lui. Ce problème, chez Platon, consistait à chercher en quoi les êtres participent aux idées, et les idées à l'idée suprême, au bien. Chez Aristote, c'est la question des rapports de l'individu avec le genre. Au moyen âge, c'est l'éternel débat des universaux. Aujourd'hui, on a changé les termes, on discute l'immanence et la transcendance; le fond est le même. Tous les néo-platoniciens se demandent ce qu'est le premier principe, et, puisque d'après eux il n'est que l'un, comment la pluralité des êtres doit sortir, procéder de son unité. La question peut-elle être résolue? La difficulté, sinon l'impossibilité de la résoudre, est historiquement démontrée. Les maîtres de Damascius y ont échoué; il n'est pas étonnant qu'il y ait usé ses forces; et Damascius est bon à connaître d'abord en ce qu'il achève de prouver combien l'entreprise est ardue.

[1] Simplicius, *Phys.*, 146, a. m. — [2] *Die Philosophie der Griechen*, t. III, 2ᵉ partie, p. 889. — [3] Édit. Ch.-É. Ruelle. Pars prior, chap. XXI, p. 37.

Mais il est instructif, en outre, parce qu'il fait bien voir que, si la question est jamais résolue — ce dont il est permis de douter — elle ne le sera pas par la doctrine d'une unité absolument pure et abstraite d'où tous les êtres, supérieurs et inférieurs, émaneraient. Les néo-platoniciens commencent par réduire le premier principe à n'être rien, car l'unité pure, qui ne peut même pas avoir l'être, n'est rien; et de ce rien ils veulent faire sortir tout ce qui vit. Ils y épuisent les métaphores : l'un est une source, il est un foyer, il rayonne, il s'abaisse. La méthode négative porte ses fruits, illusoires et négatifs comme elle. Damascius essaye de la renouveler par le perpétuel mélange des deux extrêmes dans un moyen terme où ils sont et ne sont pas, où ils se touchent et ne se touchent pas. Mais cette unité, malgré lui, reste abstraite. Il fournit le dernier témoignage, et vraiment décisif, de l'impuissance du procédé de toute son école.

Il était donc historiquement et philosophiquement très utile de publier en entier le Περὶ ἀρχῶν. On a bien fait de n'en pas laisser le soin aux érudits étrangers. Le texte, qui est une composition importante et d'une certaine qualité littéraire, était digne d'être reproduit par notre Imprimerie nationale. Un juge de première compétence a apprécié ici même [1] les résultats du consciencieux et persévérant travail de M. Ch.-É. Ruelle. A l'égard de la question philosophique, ce que nous venons de dire dans cet article est seulement un premier aperçu. Il est désirable que quelque jeune savant aborde l'ouvrage dans tous ses détails, l'étudie à fond et, après l'avoir caractérisé, lui marque sa vraie place dans l'ordre des systèmes. Ce serait là un sujet tout trouvé de thèse pour le doctorat.

Ch. LÉVÊQUE.

[1] Voir la notice bibliographique de M. Henri Weil, dans le *Journal des Savants*, du mois d'avril 1890, p. 270.

Un empereur byzantin au Xe siècle, Nicéphore Phocas, par Gustave Schlumberger, membre de l'Institut; ouvrage illustré de 4 chromo-lithographies, 3 cartes et 240 gravures d'après les originaux ou d'après les documents les plus authentiques. 1 volume in-4°; IV et 779 pages. Paris, Firmin-Didot, 1890.

Le grand et magnifique ouvrage de M. Schlumberger a un double intérêt, historique et archéologique. Il apprend beaucoup au lecteur, et il ne lui procure pas moins de plaisir que de profit, parce que l'auteur s'est lui-même occupé avec passion d'un sujet qui lui était depuis longtemps familier. M. Schlumberger a vécu de longues années avec ces hommes et ces peuples dont il cherchait l'histoire dans des documents de toute nature; il a vécu dans leurs pays, surtout à Constantinople, qu'il connaît mieux que personne dans le présent et dans le passé, et les vives impressions qu'il a ressenties sont venues animer des scènes qui demandaient, pour nous être rendues avec leur caractère et dans leur vérité, autant d'imagination que de savoir. Il se plaint que l'inégalité et l'insuffisance des documents ne lui aient pas permis de développer toutes les parties en proportion de leur valeur : il suffit de parcourir la longue liste bibliographique qui est placée à la fin du volume pour se convaincre que du moins il n'a pas épargné les recherches. Il suffit aussi de regarder les nombreuses gravures et reproductions insérées dans le texte pour reconnaître avec quelle curiosité active et savante il a interrogé les monuments, miniatures et dessins de manuscrits byzantins, arabes et slavons, mosaïques, émaux, ivoires, monnaies, sceaux de dignitaires, vêtements et objets sacrés appartenant à des trésors d'églises, à des bibliothèques et à des musées ou à des collections particulières. Ce n'est pas que cette moisson recueillie au prix de tant de peines soit assez abondante pour donner par elle-même une image complète de ces temps qui paraissent si lointains. Du moins ajoute-t-elle quelque impression de réalité aux vives descriptions de l'auteur. C'est lui, à dire vrai, ce sont ses patientes investigations et son sens d'érudit passionné qui raniment ces faibles restes d'un monde bien peu connu, le font revivre sous nos yeux et nous permettent d'y pénétrer. En somme, il a pleinement atteint le but qu'il se proposait : « J'ai voulu, dit-il, faire de ce livre comme un résumé de l'existence militaire, sociale et politique à Constantinople vers l'an 960. »

Cette date indique le commencement de la courte période remplie

par les trois années du règne de Romain II et les six années du règne de Nicéphore Phocas. Ce sont ces neuf années que raconte M. Schlumberger. A ce moment on put croire que l'empire allait se relever sous l'intelligente direction d'un homme doué d'une énergie extraordinaire. De grands succès remportés contre l'Islam en Asie et dans l'île de Crète prouvent la valeur des armées et des flottes. D'un autre côté, les défaites infligées par les Arabes en Sicile, l'impuissance des efforts tentés pour défendre les possessions italiennes contre les rudes Allemands d'Othon Iᵉʳ, les menaces des Russes barbares imprudemment appelés contre le czar de Bulgarie, les révolutions de palais et les mouvements populaires à Constantinople avertissent quels ennemis sont sur les frontières et quels obstacles au dehors et à l'intérieur empêchent de reconstituer sur des bases solides un empire miné et trop vaste pour sa force. Cette époque est donc particulièrement propre à faire apprécier l'empire byzantin au xᵉ siècle, les ressources qui le soutiennent encore dans sa décadence, l'éclat, réel ou mensonger, dont il brille, et la nature des maux qui le travaillent.

Ce qui frappe le plus dans le livre de M. Schlumberger, ce sont des scènes de mœurs, où les magnificences, les délicatesses, les formes étudiées de civilisations très particulières se rencontrent avec les traits d'une barbarie grossière ou cruelle. Ces contrastes viennent d'abord de la différence des peuples qui se trouvent en contact. Sous le règne de Constantin Porphyrogénète, les Russes avaient quitté les cabanes de Kiev et descendu le Dniéper sur leurs barques creusées dans un seul tronc d'arbre, pour conduire à Constantinople la czarine Olga qui venait demander le baptême : quel effet avait dû produire l'apparition de ces sauvages au milieu des splendeurs de la cour byzantine! Dix ans après, la réception d'une ambassade bulgare donne lieu à une scène qui n'est guère moins étrange. Au commencement du siècle la puissance des Bulgares avait inspiré les craintes les plus vives. Le czar Syméon avait failli prendre Constantinople. La cour de Byzance avait dû employer toute son adresse et prodiguer ses flatteries pour éloigner les périls dont la menaçait ce redoutable voisinage. Un tribut, déguisé sous le nom de subside, fut promis aux Bulgares qui s'engageaient à protéger l'empire contre les incursions des Maggyars. Le czar Pierre devint le gendre de l'empereur Romain Lécapène; seul de tous les souverains étrangers, il était honoré par la chancellerie byzantine du titre de *Basileus*, réservé jusque-là aux empereurs de Constantinople. Quand ses ambassadeurs paraissaient à la cour, aux festins solennels et aux autres cérémonies, ils avaient le pas sur tous les autres. C'était d'abord avec le chef de l'am-

bassade un échange de questions dictées par l'affection la plus respectueusement attentive. « Comment se porte, disait celui-ci, le Basileus honoré de Dieu, l'aïeul spirituel du souverain bulgare institué par Dieu? Comment se porte l'impératrice notre maîtresse? Comment se portent les Césars, fils du très grand et très haut Basileus? Comment se portent ses autres enfants? Comment se porte le très saint patriarche œcuménique? Comment se portent les deux *magistri?* Comment se porte le saint synode? Comment se portent les quatre logothètes? » Et le logothète, ministre des affaires extérieures, prenait sa voix la plus douce pour demander à son tour au nom de l'empereur : « Comment se porte le fils spirituel de notre très pieux Basileus, le souverain de Bulgarie de droit divin? Comment se porte son épouse aimée de Dieu? » Et la série des questions continuait, embrassant, avec toute la famille royale, les principaux dignitaires et toute la nation.

Cette fois, les choses ne se passent plus de même. Le czar Pierre, à la fin de son long règne, est fort affaibli; il ne peut empêcher les Maggyars de franchir le Danube et le Balkan et de piller les territoires de l'empire, et Nicéphore a résolu d'achever la ruine d'un allié inutile. Lorsque les députés bulgares, revêtus de leur costume bizarre et grossier, se présentent, pour réclamer le subside ordinaire, dans la grande salle des fêtes du Palais sacré, devant l'empereur entouré de sa cour magnifique, à peine ont-ils ouvert la bouche, que celui-ci s'écrie d'une voix tonnante : « Malheur, malheur à nous autres Romains, nous qui avons jusqu'ici triomphé de tous nos ennemis! A quel degré de déchéance sommes-nous donc tombés, que nous en soyons réduits à payer tribut, comme de misérables Slaves, à ce peuple de hideux mendiants, à ces Scythes de Bulgarie! » Et s'adressant au chef de l'ambassade : « Va-t'en, va-t'en, retourne chez ton roi, va dire à ce mangeur de cuir, vêtu de peaux de bêtes, que le Basileus de Constantinople ira en personne lui porter le tribut qu'il réclame. Va-t'en, et apprends désormais à tes dépens à mieux respecter le nom romain, triple esclave, fils de chien! » Pour compléter l'effet de cette allocution, les cubiculaires saisissent les ambassadeurs et les soufflettent. Où y a-t-il ici le plus de grossièreté? Est-ce dans les mœurs que Nicéphore tourne en dérision, ou dans ses paroles et dans sa conduite? Cette brutalité au milieu de ce déploiement de luxe et de ces formes d'un cérémonial compliqué, cette revanche impudente et perfide des humiliations passées inspirée par les calculs de l'ambition présente, donnent bien l'idée de la décadence byzantine avec son appareil de grandeur et ses dessous misérables.

Cette magnificence même, qui fait ressortir plus vivement la bar-

barie des actes, n'aurait-elle pas plus d'apparence que de réalité? Un Italien très civilisé, l'évêque de Crémone, Luitprand, envoyé par Othon à Constantinople, a laissé dans une relation de son ambassade des détails qui seraient de nature à nous inspirer quelques doutes. Il dit que les vêtements d'apparat de tous les hauts personnages qui formaient le cortège de l'empereur étaient fort usés; que le costume de Nicéphore lui-même n'était pas en meilleur état et faisait un effet d'autant plus piteux que, fabriqué jadis pour un prédécesseur de plus haute stature, il paraissait trop grand. Mais Luitprand était aigri par les mauvais procédés et les avanies dont il avait eu à souffrir et très préoccupé à la fois de se venger et de plaire à ses maîtres, à qui s'adressait sa narration. Son témoignage ne peut donc pas inspirer une confiance absolue. Les cérémonies dont Constantinople offrait le spectacle étaient uniques au monde et chacune formait un ensemble éblouissant. M. Schlumberger donne de plusieurs des descriptions qu'il emprunte aux ouvrages du temps ou compose habilement avec les éléments qu'ils lui fournissent. C'est ainsi qu'au commencement de son livre il nous met sous les yeux les splendides funérailles que Romain II fit faire à son père, l'empereur Constantin VII Porphyrogénète, dont il était soupçonné d'avoir hâté la fin.

Rien de plus étrange que ces rites et ces pompes interminables. Le cadavre, soigneusement embaumé, baigné, oint et parfumé par les archimédecins palatins, qu'assistent les eunuques et toute la nuée des cubiculaires et des chitonites, est exposé durant plusieurs jours dans le somptueux *Triclinion des dix-neuf lits* sur le « lit de deuil » tout en or. Il y est couché, le stemma, ou diadème d'or ciselé et émaillé, en tête, le visage découvert, peint de vives couleurs, la barbe peignée minutieusement chaque poil à part, vêtu d'une chlamyde d'étoffe voyante toute tissée d'or et du court dibétésion, chaussé des campagia, hauts brodequins de pourpre qui sont l'insigne de la dignité impériale. Lorsque le corps, suivi d'une immense procession, a été transporté dans le vestibule de la partie des demeures impériales qu'on nommait la *Chalcé*, les grandes cérémonies commencent:

Le patriarche et, avec lui, cet innombrable et haut clergé de Sainte-Sophie, la Grande-Église, tous ces vieillards, à longue barbe flottante, aux boucles retombant en hélices abondantes sur les épaules, raides sous leurs robes lamées d'or, puis tous les prêtres, les moines en nombre infini, tous ceux qui dans les régions voisines de la capitale appartenaient au « sacré catalogue », tous les « citoyens du ciel revêtus de l'habit des anges », puis encore tous les sénateurs portant le scaramangion, tous les patrices, tous les *magistri*, tous les chefs des corps de la garde et des hétairies barbares, la foule des spathaires, des candidats, des drongaires, cent autres classes de

IMPRIMERIE NATIONALE.

dignitaires, vêtus de noir, les princes barbares en séjour à Byzance, vinrent successivement, dans un lent défilé, passer devant l'empereur mort, gardé par ses eunuques habillés de blanc. Chacun, sur un geste du préposite, grand eunuque, lui faisant signe de sa baguette blanche, chacun, se prosternant à plusieurs fois avec des génuflexions, des signes de croix, des cris de douleur officielle, baisa sur la bouche ce visage glacé.

Quand le défilé est terminé et que la foule s'est lentement amassée pendant que résonnent les orgues d'argent, aux chants brefs et bizarres et aux pieuses acclamations que font entendre tour à tour les Factions enveloppées d'épais nuages d'encens, succède tout à coup un profond silence, et trois fois retentit la voix grave du maître des cérémonies qui prononce ces paroles : « Sors d'ici, Basileus; le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs t'appelle! » Trois fois l'assistance et un peuple immense, assemblé dans l'espace qui s'étend entre la Grande-Église et le palais, répondent par de longs gémissements et de pieux murmures que règlent les rites consacrés. Aussitôt commence à travers les salles et les cours du palais et à travers la ville, dont toutes les portes ont été fermées, une seconde procession, qui accompagne le corps jusqu'à l'église des Saints-Apôtres, le plus beau temple de Byzance après Sainte-Sophie.

A quoi bon, dit un chroniqueur, décrire la marche du lugubre convoi à travers la ville, cette multitude de peuple affluant de toute part, les uns contemplant du haut des toits et des terrasses le cercueil impérial, les autres regardant le cortège à son passage, d'autres, des étages supérieurs des maisons, plongeant les yeux dans ce lit funèbre? Ceux-là pleuraient en silence, secouant leur poitrine de leurs sanglots, ceux-ci la déchiraient de leurs clameurs, poussant des cris aigus : chacun était accablé, abattu du deuil commun. Sur le cercueil enrichi de perles et de pierreries, ils versaient des torrents de larmes.

Quelle que soit la valeur de ce pathétique chargé, il laisse apercevoir des détails curieux et il est lui-même un trait de mœurs. A l'église des Saints-Apôtres ont lieu les dernières cérémonies. Après des chants prolongés de deuil et de louange en l'honneur du mort, de nouveau le maître des cérémonies, sur le signal du grand eunuque, crie trois fois : « Entre dans ton repos, Basileus; le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs t'appelle! Ôte la couronne de ta tête! » Et le parakimomène Basile, le grand chambellan, « celui qui chaque jour avait couché aux pieds de l'empereur dans sa chambre, » enlève la couronne de métal, signe de la toute-puissance dans ce monde, et de ses mains nues la remplace par un simple diadème de pourpre. Enfin, prenant le corps dans ses bras, il le dépose dans un de ces grands sarcophages, faits des porphyres ou des marbres les plus rares, et revêtus de lames d'argent

où étaient incrustées des pierres précieuses, qui, rangés dans la vaste cour de l'église, renfermaient les restes des empereurs et des impératrices depuis Hélène et Constantin.

De cette peinture des funérailles d'un empereur on peut rapprocher comme un pendant celle du mariage de Nicéphore et de Théophano. Ce sont des magnificences, des pompes et des défilés analogues; c'est surtout cette même sorte de mysticisme, mélange de religion et d'étiquette servile, qui fait des maîtres de l'empire des êtres supérieurs, presque des divinités terrestres. Après que le mariage a été célébré dans la somptueuse église du palais, la Néa, les deux époux tiennent chacun leur cour. Au fond de la grande salle des fêtes du gynécée, environnée de ses eunuques protospathaires, l'impératrice se tient droite et immobile sur son haut trône d'or. La figure peinte de vives couleurs, le corps serré dans ses longs vêtements d'or, pareils à une gaine étroite, couverte du lourd manteau multicolore à grands carreaux brodés de perles et de rubis, couronnée d'un diadème à triple rang de perles et tenant à la main un rameau, chef-d'œuvre de l'orfèvrerie byzantine, elle semble une magnifique et étrange idole qui reçoit les adorations. Pendant que se prosternent péniblement devant elle, avec leurs costumes chargés d'ornements, les femmes des innombrables dignitaires du palais et de l'empire, elle reste majestueuse et indifférente, sans abaisser les yeux sur cette foule d'adoratrices, comme perdue dans une contemplation extatique.

Ce qui est plus intéressant encore que ces formes du cérémonial byzantin, c'est la scène qui vient d'avoir lieu immédiatement auparavant dans l'église. Suivant l'usage, comme dernier acte de la cérémonie nuptiale, le couple impérial s'était avancé à travers la nef pour baiser les portes de l'iconostase et la sainte table qu'elle cachait aux regards profanes. Au moment où Nicéphore se baissait pour accomplir ce devoir de dévotion, le patriarche Polyeucte, qui l'attendait environné de son clergé sur la porte du milieu, avait osé le repousser rudement en lui interdisant pour une année l'entrée du sanctuaire, peine infligée par l'Église à ceux qui contractaient des secondes noces. Le fier empereur s'était redressé furieux, prêt à répondre à cette avanie par la violence; mais, dévot comme il l'était, il avait senti qu'il fallait se soumettre, et, malgré sa gloire récente et l'enthousiasme qu'elle excitait, il s'était retiré avec l'impératrice sous les regards de l'immense foule qui remplissait l'église. La hardiesse du patriarche, l'humiliation et la rage contenue du Basileus, ces incidents non prévus par le rituel, avaient fait tout à coup pénétrer la vie et la passion dans ces lentes et régulières solennités.

Parmi les brillantes cérémonies qui se célébraient à Constantinople, une des plus remarquables était celle du triomphe. Nicéphore Phocas triompha deux fois quand il était encore *domestique d'Anatolie*, c'est-à-dire généralissime de toutes les forces des thèmes asiatiques et orientaux. Le premier triomphe, décerné après la conquête de l'île de Crète, fut une simple ovation qui eut lieu dans le cirque. La défiance de la cour avait réduit à cette forme l'honneur rendu à un général trop populaire. Le second, obtenu deux ans après, à la suite des victoires remportées en Syrie et en Cilicie, fut le grand triomphe. Le triomphateur parut sur un char attelé de quatre chevaux blancs. Cette sorte de pompe byzantine avait sans doute plus d'un rapport avec celles qu'avait vues l'ancienne Rome. Dès les derniers temps de la république, les vainqueurs de l'Orient et de l'Afrique avaient de même étonné les yeux par la richesse des dépouilles qu'ils rapportaient et par le spectacle des vaincus. Mais à Constantinople, au lieu du Capitole, la marche solennelle avait pour but, soit dans le cirque, le *cathisma* ou tribune impériale, soit, sur le grand Forum de l'Augustéon, la plate-forme élevée qui supportait la colonne de Constantin. De ces deux points le Basileus et la Basilissa, au milieu de la foule des dignitaires, rangés des deux côtés, dominaient toute la scène. De plus, et c'est là le trait le plus caractéristique, la religion occupait dans la cérémonie une place importante. Au second triomphe de Nicéphore, parmi tous les trésors qui défilèrent dans le cortège, le plus précieux pour la multitude dévote des spectateurs fut une relique : des lambeaux de la tunique de saint Jean-Baptiste.

Le caractère religieux éclatait surtout lorsqu'on triomphait pour des victoires gagnées sur les Sarrasins, les Agarènes (fils d'Agar), suivant l'expression populaire. M. Schlumberger a extrait de curieux détails du livre de Constantin Porphyrogénète *Sur les cérémonies*, dont un chapitre porte ce titre : *Sur les cérémonies à accomplir lors d'un triomphe solennel au Forum de l'Augustéon, quand le Basileus doit fouler aux pieds le prince des Agarènes*. Les derniers mots indiquent l'acte principal de ce grand spectacle. Le protonotaire du Drome saisissait l'émir captif, l'entraînait et le jetait à terre, puis posait sur sa tête nue le pied droit du Basileus, chaussé du brodequin rouge, tandis que le protostrator plaçait sur sa nuque le fer de la lance que le Basileus tenait dans sa main droite. En même temps, tous les autres prisonniers se précipitaient à terre, le ventre dans la poussière, la face dans les mains, et l'on abattait bruyamment les faisceaux de lances et d'étendards conquis. C'était bien l'image, brutale et grandiose, de la victoire remportée par

l'empereur. Cependant, si cette victoire était célébrée comme celle d'un être tout-puissant et invincible, c'était Dieu qui, plus que lui, présidait à la cérémonie; le triomphe de Dieu sur l'infidèle était la grande idée de la fête et inspirait surtout les chants. Pendant que l'empereur, assis sur les marches du piédestal, était comme le symbole vivant de la force humaine, au-dessus de sa tête s'élevait la grande croix, portant l'inscription : *Saint, saint, saint.* Derrière, sous le portique de la chapelle de Saint-Constantin, était le patriarche. Au commencement de la cérémonie le chanteur impérial entonnait le cantique de Moïse : « Chantons l'Éternel, car il s'est hautement élevé; il a précipité dans la mer le cheval et celui qui le montait. L'Éternel est ma force et ma louange, il a jeté dans la mer les chariots de Pharaon et son armée. » Et il ajoutait : « Salut, roi des Romains, délices de l'univers, que la Trinité a rendu vainqueur. Incomparable soldat, défenseur et tuteur du monde, dompte maintenant toutes les nations par les armes divines de la piété. » Et les chanteurs palatins et le peuple entier répondaient en chœur. Au moment où l'humiliation suprême était infligée à l'émir vaincu, le soliste chantait : « Qui est grand comme notre Dieu? Tu es le Dieu qui accomplit des miracles! » « Puis, dit M. Schlumberger, on récitait la grande oraison, et entre chaque verset le peuple tout entier criait quarante fois à intervalles réguliers : « *Kyrie eleïson*, nos ennemis ont été frappés par un juste jugement du Seigneur, » et cette clameur de cent mille voix retentissait jusque sur la côte d'Asie. Puis la foule se prosternait, face contre terre, dans l'attitude de l'adoration, et le patriarche à son tour entonnait l'hymne qui commence par ces paroles : « Tu es Dieu, parce que tu es miséricordieux et que tu aimes les hommes. » On voit à quel point le christianisme byzantin avait transformé l'antique cérémonie païenne.

Le caractère païen avait persisté davantage dans les fêtes de l'Hippodrome. Celles que Nicéphore donna, après son élévation à l'empire et son mariage, dans l'hiver de 963 à 964, ne dépassèrent pas la magnificence traditionnelle. On sait quel éclat et quelle importance les courses avaient pris dès avant Justinien. Mais, au xᵉ siècle, il y a plus de variété et d'étrangeté. Les relations de l'empire byzantin avec l'Orient et le Nord fournissent des éléments nouveaux. « Les exercices des baladins hindous, les fantasmagories des bateleurs et des bouffons arabes, d'une souplesse et d'une agilité merveilleuse, les danses mimées par les hommes du Nord vêtus de peaux de bêtes, les apparitions effrayantes des sorciers de Scythie, les danses de chiens habillés, dont les costumes reproduisaient ceux de tous les peuples sujets ou alliés de l'empire, servaient d'inter

mèdes aux jeux plus purement byzantins, aux courses de chars, aux exercices rythmés des Factions, aux pantomimes des actrices et des danseuses. » Ajoutez à cela le spectacle de bêtes extraordinaires, sorties des glaces boréales ou des brûlants déserts de la Libye, dont des récits fantastiques augmentaient encore l'effet étrange. Leur défilé avec leurs sauvages gardiens frappait vivement l'imagination d'une foule curieuse et crédule.

Nicéphore, qui a cependant laissé une réputation d'avarice, crut devoir, pendant les premiers mois de son règne, multiplier ces merveilleuses fêtes. Sa popularité y gagnait. L'effet des nombreuses fêtes religieuses dans lesquelles on le vit paraître ne lui fut pas moins favorable. Le peuple se pressait aux fenêtres et sur les toits des maisons dans les rues et sur les rivages pour voir son nouveau souverain dans ces pompes magnifiques. C'étaient des processions qu'il guidait, monté sur un cheval blanc, à côté du patriarche monté sur sa mule, au milieu de nuages d'encens. Il se rendait à Sainte-Sophie pour y faire d'interminables dévotions, ou bien aux Saints-Apôtres, ou au monastère de Pigi, en dehors de la Grande-Muraille. La somptueuse galère impériale le transportait au fond de la Corne-d'Or, sur les rives du Bosphore, sur celles du golfe de Nicomédie, où l'appelaient de pieuses visites à des oratoires et à des ermitages vénérés. Les cérémonies elles-mêmes et les costumes étaient splendides et étranges. Dans Sainte-Marie-des-Blachernes, l'empereur revêtait la chemise dorée appelée *lention* pour se plonger, en présence des seuls eunuques, dans le bain sacré. A l'office du soir de la fête de la Nativité, il se couvrait la tête de la *Krinonia*, coiffure ornée de lis en l'honneur de la Vierge. Le dimanche de Pâques, il revêtait un costume extraordinaire. Son corps était entouré de bandelettes dorées qui représentaient celles du Christ dans le tombeau, ses cuisses enveloppées dans un linceul; il portait aux pieds des sandales dorées; il tenait d'une main le sceptre crucigère et de l'autre l'*akakia*, sachet d'étoffe de pourpre, enveloppé dans un sac de soie et plein de la poussière des tombeaux, symbole de résurrection. Autour de lui des *magistri* et des patrices, revêtus de bandelettes semblables et portant aussi des croix à la main, figuraient les apôtres. Tel était le double caractère du Basileus : représentant de la divinité, presque son image sur la terre, chargé de publier sa loi et appelé *isapostole*, égal des apôtres, en même temps qu'il gouvernait l'État et commandait les armées. Ce double caractère était particulièrement remarquable chez Nicéphore, pieux et conquérant.

La peinture détaillée des cérémonies et des fêtes de Constantinople formerait une immense matière où M. Schlumberger ne pouvait songer

à se perdre; mais il entrait dans son sujet d'en faire ressortir les traits les plus saillants, et les descriptions précédentes, dont tous les éléments et souvent les termes lui sont empruntés, montrent qu'il n'a pas manqué à cette partie de sa tâche. Parmi les somptuosités dont il présente le tableau, il ne pouvait oublier les festins solennels qui avaient lieu dans le *Triclinion des dix-neuf lits*, immense et magnifique salle qui servait aussi à de nombreuses cérémonies. On a vu que le corps de Constantin Porphyrogénète y avait été exposé. C'est ce prince, lettré et artiste, qui avait donné les dessins d'après lesquels avait été refaite la voûte, toute dorée et ornée de branches et de feuillages finement sculptés. Deux cent quarante convives y prenaient place. Le trône de l'empereur était au fond de la salle, dans une tribune. Au haut des degrés qui y conduisaient, deux colonnes d'argent massif retenaient les draperies que l'on abaissait un moment pendant que le Basileus revêtait son costume d'apparat. Le même Luitprand, qui prend plaisir à dénigrer le luxe byzantin sous Nicéphore, décrit un banquet auquel il avait assisté dans une ambassade antérieure, sous le règne de Constantin. Il est ébloui par le service de la table, fait uniquement en vaisselle d'or. Il parle avec admiration de treize énormes vases d'or, remplis de fruits, qui, à cause de leur poids, sont apportés sur des chariots et hissés sur la table au moyen d'une poulie. Pendant le repas, des bateleurs, des équilibristes, des montreurs d'animaux extraordinaires étaient chargés d'amuser la foule des dignitaires byzantins, des princes et des ambassadeurs étrangers auxquels « l'agréable » avait assigné leur place, suivant les règles d'une savante étiquette.

Au milieu de l'éblouissement que causent toutes ces richesses, ces masses d'or, d'argent, de pierreries dont on est comme écrasé, on est tenté de se demander quelle était la valeur artistique de ces magnificences et de quel degré de civilisation elles étaient les témoignages. Ce luxe n'a-t-il pas quelque chose de grossier par son excès, ou de puéril par ses raffinements et ses recherches? Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de l'art byzantin, dont le style s'est formé, d'un côté par les traditions alexandrines, pour exprimer d'un mot le caractère commun de l'art dans les diverses monarchies à demi grecques, dont celle des Ptolémées peut être prise comme le type, d'un autre côté par l'influence orientale, qui, déjà sensible sous Alexandre, est devenue de plus en plus grande. Que vaut donc l'art byzantin vers le milieu du xe siècle? M. Schlumberger nous dit qu'il était florissant, et les spécimens qu'il en donne prouvent qu'à cette époque les orfèvres, les joailliers, les brodeurs d'étoffes, les ciseleurs d'ivoire, les miniaturistes étaient d'une remarquable habileté. Sa com-

pétence nous autorise peut-être à regretter qu'il n'ait pas suppléé à l'inévitable insuffisance des reproductions insérées dans le texte, en indiquant par quels caractères et par quels mérites ces œuvres se recommandent à notre attention. Peut-être aussi aurions-nous pu lui demander de nous renseigner, non pas seulement sur les produits des arts industriels, mais encore sur l'état des arts supérieurs. Qu'est devenue, par exemple, l'architecture, et y a-t-il alors dans la construction ou la décoration des églises quelque chose qui rappelle la puissante invention des architectes de Sainte-Sophie? Il paraît probable qu'à cette question M. Schlumberger répondrait négativement, et qu'il nous dirait que ce n'est pas le grand art qui fleurit alors à Constantinople, mais que c'est une industrie habile à employer les matières précieuses dans le travail d'une ornementation à la fois délicate et chargée.

M. Schlumberger ne s'était pas proposé de faire une étude de l'art byzantin au xe siècle; il voulait seulement nous montrer une mpereur remarquable dans le cadre où il a paru, et l'éclat et l'élégance extraordinaires de ce cadre ont introduit naturellement dans le sujet des questions d'art. De même il n'entrait pas dans son plan d'apprécier l'état des lettres à cette époque, et il se trouve cependant que ses récits et ses peintures fournissent des indices intéressants sur certaines formes de la littérature et sur la façon dont elle se mêlait à la politique et entrait dans les mœurs. Constantin Porphyrogénète, digne fils de Léon le Philosophe, gouverne faiblement et écrit des traités *Sur l'Administration de l'empire* et *Sur les Cérémonies*. Il se propose le but louable de faire l'éducation politique et administrative de son fils et successeur désigné, Romain, dont les heureuses dispositions n'en avortèrent pas moins. Ces innocentes occupations de compilateurs lettrés se poursuivent au milieu des intrigues et des sanglantes révolutions de palais et se concilient, même chez un souverain doux et débonnaire comme Constantin, avec des cruautés dont une des moindres est de crever les yeux aux personnages gênants. Nicéphore Phocas, empereur guerrier, rédige un livre sur la tactique d'une utilité réelle. Une curieuse pièce, d'un caractère plus littéraire, est composée, non pas par lui, mais sur son ordre, et écrite en son nom. C'est un long défi en vers adressé, avant une nouvelle expédition en Asie, à Mothi, khalife de Bagdad. Ce singulier morceau de poésie guerrière est conservé dans une copie fort ancienne à la bibliothèque impériale de Vienne. Il a été rédigé en arabe par un renégat sarrasin. M. Schlumberger le donne tout entier avec la réponse du khalife dans une traduction qu'il doit à l'obligeance de M. Houdas.

La lettre de Nicéphore commence par quelques mots d'une cour-

toisie chevaleresque : « Envoyé de la part du roi pur et chrétien, ce message est adressé à celui qui occupe le trône parmi les descendants de Hachem (l'ancêtre des Abbassides), c'est-à-dire au prince magnifique et pieux, au frère de la gloire, à celui en qui l'on espère dans les circonstances difficiles. » Aussitôt après vient une longue et pompeuse énumération des succès remportés par les armées byzantines en Arménie, en Cilicie, en Syrie, en Crète, pays ravagés, villes et citadelles conquises, dont les noms sonores se succèdent au milieu d'images et de mouvements d'un lyrisme oriental :

Demande à Yasrouh, quand nous l'avons attaqué avec nos troupes, quelles lamentations il a poussées... Nos patrices sont arrivés de grand matin à Ras-el-Aïn, et, avec leurs glaives, nous n'avons pas tardé à briser des crânes. Dareïya, Mayyafarikîn et l'Ourdoun ont subi de bonne heure le choc de nos cavaliers semblables à des lions. Nous nous sommes détournés pour passer à Tarsous, et là nous leur avons fait goûter le plaisir de trancher des cous. Nos navires sont allés en Crète sur le dos d'une mer écumante dont les vagues s'entre-choquaient. Nous avons fait prisonniers les habitants de cette île, et leurs femmes aux longues chevelures flottantes ont été emmenées dans nos harems... Oui, nous avons conquis toutes les forteresses inexpugnables, et leurs habitants ont été la proie des vautours énormes... Que de combats dans les défilés où vos hommes d'armes resserrés étaient chassés par nous comme un troupeau d'animaux! Nous avons réduit à l'impuissance vos paysans et leurs femmes au milieu des clameurs de leurs troupeaux. Leurs hautes constructions ont été détruites, et les ruines dépeuplées sont devenues un désert après avoir été des parterres florissants. Quand le hibou maintenant y jette son cri, l'écho lui répond, et le gémissement des colombes égaye seul ces solitudes.

Toutes ces victoires sont le gage des grandes conquêtes qui se préparent. Celles-ci s'étendront, par Antioche, par Damas, par toute la Syrie, jusqu'en Égypte : « Je donnerai à Kafour (le maître de l'Égypte) ce qu'il mérite, la marque au fer chaud, les cisailles et la succion des ventouses. » Nicéphore ira de là à Bagdad; il ira en Perse : « Dites au Khorassan que je vais lancer contre lui nos armées invincibles. » Puis, « traînant à sa suite une multitude de soldats pareils aux nuits obscures, » il se précipitera vers les villes saintes : il s'emparera de la Mecque, où « il dressera un trône au meilleur des êtres (le Christ) », et dévastera l'Yémen, berceau du peuple arabe; et il ira à Jérusalem. Ce sera donc, en définitive, le triomphe de la Croix sur l'Islam, et ce triomphe sera la punition des iniquités des Arabes :

Car vos cadis vendent ouvertement leurs décisions, de même que le fils de Jacob fut vendu pour quelques pièces de monnaie; tous vos sheiks font de faux témoignages... Je conquerrai tout l'Orient et l'Occident, et je répandrai en tous lieux

IMPRIMERIE NATIONALE.

la royauté de la Croix. Jésus a son trône qui s'élève au-dessus des cieux, et, au jour de la Résurrection, il planera au-dessus de tous, alors que votre Prophète a été enfoui dans la terre et que ses ossements tombent en poussière au milieu des autres ossements, et que ses enfants, depuis sa mort, sont éprouvés par la mort, la captivité et le déshonneur.

Divers chroniqueurs arabes attestent la profonde impression que ce défi produisit à la cour de Bagdad. Un des plus célèbres lettrés de l'Islam, réputé le plus savant en droit musulman, le sheik et imam chaféite Abou bekr Mohammed ben Ali, dit Elqaffâl, fut chargé d'y répondre. Cette seconde pièce d'éloquence poétique, écrite dans la même mesure et avec les mêmes rimes, n'est pas moins intéressante que la première. C'est surtout une réfutation, où l'on voit que l'auteur prétend à la mesure, à la dignité, à la justesse et au savoir. « J'ai reçu un discours émané d'un homme qui ignore les règles du discours quand il s'agit de dialectique. » Tel est le début. Ces menaces et l'énumération de toutes ces conquêtes en espérance que contient la lettre de Nicéphore, c'est le fait d'un esprit troublé et d'un rêveur. A ces illusions est opposée la réalité des grandes conquêtes faites par les Arabes. Après un temps d'arrêt, ils vont les pousser plus loin. Ces conquérants, qui « ont vendu leurs âmes à Dieu en échange du Paradis » et qui « n'ont rien à craindre dans la mêlée », s'empareront de Constantinople, et Nicéphore lui-même sera au nombre des prisonniers. Une grande partie de cette longue réponse a un caractère religieux et même théologique. La divinité de Jésus, dont il est d'ailleurs parlé avec respect, y est discutée. Le fils de Marie est un prophète comme Mahomet; il a souffert comme d'autres prophètes; comme Mahomet, il est mort.

Cette réponse ne fit pas moins d'effet à Constantinople que la lettre de Nicéphore n'en avait fait à Bagdad. On en admira surtout l'élégance et la beauté. Un ami de l'auteur, qui était alors prisonnier à Constantinople, a pris plaisir à constater la surprise éprouvée par les lettrés byzantins, en découvrant qu'il y avait parmi les enfants de Mohammed des écrivains aussi habiles. Cette découverte n'est-elle pas elle-même un peu surprenante? La pensée de s'adresser à un Arabe pour rédiger le défi et l'existence de rapports anciens et fréquents des Grecs de Byzance avec leurs ennemis asiatiques semblent indiquer qu'ils devaient être mieux informés.

Il y avait, en effet, chez les Arabes au x[e] siècle une civilisation différente de la civilisation byzantine, supérieure sur certains points. Chez eux l'industrie artistique n'était pas moins florissante qu'à Constantinople. Le luxe des tapis, des étoffes brodées, des verres émaillés, des

meubles d'ébène et d'ivoire, des parures et des bijoux, particulièrement celui des armes, damasquinées, ciselées, enrichies de pierres précieuses, n'y était pas moins remarquable par la richesse et par le style. A cette richesse et à cette élégance répondaient les merveilles de l'architecture arabe dans les mosquées et dans les palais. L'art arabe était alors à son apogée. M. Schlumberger nous parle avec admiration du palais que s'était fait construire, au milieu des jardins qui entouraient Alep, le célèbre émir Seîf Eddaulèh. Il était lui-même le type le plus brillant des mœurs arabes.

Abou'l-Hassan Ali Seîf Eddaulèh, l'Hamdanide, appelé ordinairement dans les chroniques grecques Chamdan ou Chamdas, souvent « l'impie Chamdas », avait mérité cette épithète par ses fréquentes incursions sur les terres chrétiennes. Avant le règne de Romain II, il avait conquis sur l'Ikchidite d'Égypte les grandes cités syriennes d'Alep, d'Antioche, de Damas, et étendu sa souveraineté jusqu'en Mésopotamie. C'était l'ennemi le plus redouté de l'empire. Il avait rétabli l'antique coutume de la guerre sainte, et chaque été il conduisait une expédition contre les Grecs. D'une énergie et d'une activité infatigables, brave jusqu'à la témérité, passionné pour la guerre et pour la gloire, il passa toute sa vie dans les combats. A la tête de ses cavaliers, il sillonnait de ses grandes chevauchées les vastes plaines où il allait faire ses *razzias*. Il revenait, poussant devant lui des troupeaux humains de prisonniers et des chars remplis de dépouilles. Léon Diacre le peint dans un de ces retours triomphants, monté sur une jument d'une taille et d'une méchanceté extraordinaires, courant sans cesse de l'avant à l'arrière-garde de l'immense colonne en marche, et, dans la joie de la victoire, jetant en l'air sa lance et la rattrapant au vol, sans jamais ralentir la folle vitesse de sa monture. Il ne fut pas toujours vainqueur et, plus d'une fois, il ne dut son salut qu'à la vigueur de son cheval, un de ces chevaux qui, comme disait un de ses poètes, « se nourrissent du vent du désert et boivent la vapeur qui s'élève sur les terres brûlées par les ardeurs du soleil ». C'est le même poète qui fait de Seîf les peintures les plus vives. Il le montre passant les nuits à la poursuite de l'ennemi, « entouré de ses escadrons, qui s'agitent à ses côtés comme l'aigle agite ses ailes dans son vol précipité ». Il chante ses victoires et ses grandes tueries : « Ô Seîf, tu as couvert toutes les collines des cadavres de tes ennemis, ainsi que l'on répand les pièces d'argent sur la tête d'une nouvelle épousée. » Il célèbre cette générosité qui pardonne aux tribus rebelles, rend les captifs, défend qu'on insulte les femmes des vaincus. Un jeune frère de Nicéphore, fait prisonnier, était mort dans les prisons d'Alep. L'émir

écrivit lui-même une lettre de condoléance au père de l'enfant, Bardas, qui commandait alors les armées d'Anatolie, et fit remettre le corps aux chrétiens d'Alep. Le même prince punit une conspiration par le massacre de quatre cents prisonniers chrétiens; il fait en même temps égorger cent quatre-vingts soldats de sa garde et ordonne de couper les pieds, les mains et la langue à deux cents autres.

Ces scènes sanglantes et ces traits de la vie et du caractère de Seïf Eddaulèh font plus vivement ressortir par le contraste l'élégance et la délicatesse raffinée des goûts auxquels il se livrait avec passion pendant les courts intervalles que lui laissaient les luttes et les périls de la guerre. Il aimait le luxe; il aimait les arts et la poésie, la poésie surtout. Il était poète lui-même; on lui attribuait des pièces charmantes qui, presque toutes, célèbrent l'amour; et l'amour paraît avoir introduit dans sa vie une sorte de roman oriental. Parmi les femmes de son riche harem, la plus aimée était une chrétienne, fille de quelque patrice byzantin, devenue sa captive. Menacée par la jalousie de ses compagnes, elle fut transportée par lui dans un château des montagnes kurdes où il allait la voir. Le plus noble de ses luxes était une cour de poètes et de lettrés. De toutes les cités de l'Islam étaient accourus des poètes, attirés par sa somptueuse hospitalité. Il leur distribuait des bourses d'or, de magnifiques vêtements, de beaux domaines, des esclaves des deux sexes, des chevaux de grand prix. Dans l'intervalle de ses audiences, il se faisait lire les anciens poèmes sur les exploits des antiques héros de la race d'Ismaël. « Le soir... dans les jardins embaumés, dans les cours dallées de marbre, au son argentin des jets d'eau répandant la fraîcheur, ou bien, au désert, sous sa vaste et somptueuse tente de guerre « aux piliers hauts comme des mâts de navire », il aimait à écouter rêveur ses improvisateurs favoris. » Souvent il présidait et jugeait des joutes littéraires, et l'on vantait sa science de la langue arabe et la délicatesse de son goût. Des milliers de pièces étaient composées en l'honneur de ce modèle accompli de ce qu'on pourrait appeler la chevalerie arabe, du glorieux Seïf, le plus brave et le plus beau des fils de Hamdan, renommés pour leur beauté. Cette fécondité d'un lyrisme qui ne pouvait guère être désintéressé est faite pour inspirer des doutes sur la valeur de ses productions. Cependant, si l'on songe que le plus illustre de ces bardes ou troubadours sarrasins, Moténabbi, suivait l'émir dans les combats, qu'il partageait son enthousiasme religieux et son ardeur guerrière et qu'il chantait ce qu'il venait de voir, on sera moins surpris que, la part faite aux flatteries et aux hyperboles orientales, il reste encore, au jugement des connaisseurs, dans

ces chants nés de la bataille dans les déserts et dans les montagnes de Syrie, un flot puissant de poésie mâle et vivante[1].

Auprès de cette poésie, la poésie byzantine pâlit singulièrement. M. Schlumberger parle d'un poème pompeux en cinq chants, composé par le diacre Théodose en l'honneur du conquérant de la Crète, et il nous dit que, Nicéphore Phocas étant devenu suspect par l'éclat même de sa victoire, l'auteur attendit pour faire hommage de son œuvre à son héros que celui-ci fût en passe de succéder à Romain II. Ceux qui auraient la curiosité d'aller lire cette épopée dans le manuscrit du Vatican reconnaîtraient sans doute que ce poète prudent ne s'était pas laissé emporter par l'inspiration. Pour trouver une poésie plus originale et plus intéressante, il faut s'éloigner de la cour de Byzance et se transporter aux frontières de l'empire, dans les régions de l'Asie Mineure où les Grecs étaient en lutte perpétuelle avec les Sarrasins. Là une sorte de milice féodale mène une vie de périls et d'aventures, bataillant soit contre les Arabes, maîtres des forteresses qui se dressaient de tous côtés en face des *clisures* byzantines, soit contre les *Apélates*, des bannis et des brigands dont les bandes, cachées dans les montagnes, infestaient les contrées limitrophes. Là naquirent de nombreux chants populaires, ancêtres lointains des chants klephtiques, et même un long poème, l'épopée amoureuse et guerrière de Digénis Akritas. Ce sont, on le sait grâce à MM. Sathas et Legrand, les surnoms qui avaient remplacé dans la tradition poétique le nom de Basile Panthérios, stratigos des thèmes *akritiques*, c'est-à-dire « gardien des frontières impériales », et issu des deux races ennemies : il était fils d'une princesse grecque, une Ducas, et d'un émir syrien, Mousour, prince d'Édesse. La faveur de son parent Romain Lécapène l'éleva aux grandes fonctions militaires de *domestique des scholes d'Orient*. Sa légende s'était formée presque de son vivant, car le poème date de la fin du xe siècle. Voilà donc un mouvement épique analogue à ceux d'où sont sortis les poèmes homériques et les épopées françaises du moyen âge.

Jules GIRARD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Quand on parle de la poésie arabe de cette époque, il faut aussi rappeler le nom d'Abou Firâs, parent de Seïf, soldat et poète, gouverneur de Membedj (l'antique Hiérapolis), puis d'Émèse. Fait prisonnier en défendant Membedj, pendant sa captivité à Constantinople il composait des vers pieux. C'est dans ce beau siècle de la poésie orientale que Firdousi écrivait le Schah-Nâmeh.

Les assemblées provinciales dans l'empire romain, par M. Paul Guiraud, maître de conférences d'histoire ancienne à l'École normale supérieure, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 1 vol. in-8°, Imprimerie nationale, 1887.

A-t-il été fait, dans l'empire romain, un essai du régime représentatif? Sous quelle forme et dans quelle mesure? Telle était au fond la question mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques. Elle méritait assurément d'être signalée à l'attention des savants, et l'Académie peut se féliciter de son choix, car il en est résulté un très bon livre. Il fallait beaucoup d'érudition pour réunir tous les renseignements, malheureusement très incomplets, que l'antiquité nous a transmis. Il fallait de plus, pour les mettre en œuvre, un jugement sûr et une profonde connaissance de l'histoire générale. L'auteur a montré qu'aucune de ces qualités ne lui faisait défaut.

Les conclusions auxquelles il arrive sont très simples et peuvent se résumer en peu de mots. Avec l'empire s'est établie à Rome une religion nouvelle, le culte des empereurs. Or, dans l'antiquité toute institution religieuse a pour conséquence une institution politique. C'est sous les auspices de la religion que se sont formées les familles, que se sont fondées les cités, les colonies, les confédérations. De même le nouveau culte de Rome et de l'empereur a fait éclore une multitude de corporations d'où sont sorties les assemblées provinciales. L'apothéose, qui dérivait du culte des ancêtres, n'avait rien de choquant pour les Grecs et les Romains. Elle avait cet avantage de réunir dans une pensée commune, en réalité toute politique et nationale, les diverses populations de l'empire, et de leur donner, dans chaque province, un organe capable de faire connaître leurs besoins et d'exprimer leurs vœux. On peut affirmer, dit l'auteur, que, si les empereurs n'avaient pas été adorés, l'empire n'aurait à peu près rien connu du régime représentatif.

A cet aperçu, très juste dans sa généralité, il convient toutefois de joindre deux remarques. D'abord les assemblées provinciales ne datent pas toutes de l'établissement de l'empire. Quelques-unes tout au moins remontent au temps de la république, et même à une époque antérieure à la domination romaine. En ce cas, la politique habile de Rome n'a fait que conserver et transformer des éléments déjà existants. En second lieu on voit très bien comment l'organisation du culte officiel

fournissait un cadre à la représentation locale, mais il reste à montrer comment et pourquoi ce cadre a été rempli, comment et pourquoi des assemblées purement religieuses sont devenues des assemblées politiques et administratives. Ces deux remarques n'ont pas échappé à M. Guiraud, mais peut-être aurait-il dû les mettre davantage en relief.

En Grèce et dans l'Asie Mineure, où la civilisation grecque était prépondérante, il n'y avait, pour ainsi dire, pas une seule région où les cités indépendantes les unes des autres n'eussent une réunion périodique formant entre elles une sorte de lien fédéral. C'est ce qu'on appelait un *κοινόν*. Dans les pays de l'Europe occidentale il existait, avant la conquête romaine, des assemblées analogues. Après la conquête ces institutions, un instant suspendues, furent presque immédiatement rétablies et réorganisées. M. Guiraud a relevé avec le plus grand soin toutes les indications fournies à ce sujet par les textes et par les inscriptions. On en trouve de certaines pour dix-huit provinces, dans lesquelles se tenaient trente-cinq assemblées. La seule province d'Achaïe en avait neuf. Pour seize autres provinces on a des données qui permettent de conjecturer l'existence d'assemblées provinciales. Enfin pour dix provinces on n'a aucune espèce de renseignements. Mais en pareille matière il faut se défier des résultats négatifs. Il est au moins très probable que des assemblées provinciales furent instituées partout, dès les premiers temps de l'empire, et qu'il y en eut, en général, une par province. Les assemblées de circonscriptions moins étendues subsistèrent longtemps à côté des assemblées provinciales, mais elles furent absorbées peu à peu et finirent par disparaître.

L'unité administrative de l'empire romain était la cité, dont les magistrats, élus parmi les plus imposés, entraient, après avoir rempli leurs charges, dans le conseil des décurions. Le conseil provincial se composait de représentants des cités, nommés sans doute par les conseils municipaux. Une cité pouvait envoyer plusieurs représentants, mais il paraît probable qu'elle n'avait jamais qu'une seule voix. L'assemblée se réunissait soit dans le chef-lieu de la province, soit dans une ville choisie pour être le siège du culte impérial. En Asie, elle siégeait tour à tour dans chacune des grandes villes. Il paraît probable que la session était annuelle, quoique certains textes semblent indiquer une périodicité quinquennale. La présidence appartenait au grand prêtre de l'autel fédéral, nommé en général par le gouverneur, sur la présentation de l'assemblée. A Narbonne, il portait le titre de *flamine*, comme nous le voyons par une inscription découverte depuis la publication du livre de M. Guiraud. En Asie, il s'appelait *Asiarque*, *Bithyniarque*, *Cappadocarque*.

C'était un honneur très recherché. Les fonctions ne duraient, à la vérité, qu'un an, mais le titre était perpétuel et les grands prêtres honoraires étaient considérés comme les premiers notables de la province.

Reste à savoir, et c'est là le point le plus intéressant, en quoi consistaient les fonctions de ces assemblées provinciales. Il n'existait sur ce point aucune loi organique, ni générale, ni même locale. Tandis que les cités avaient chacune leur charte particulière ou étaient organisées sur le modèle tracé par la loi *Julia municipalis*, les assemblées provinciales n'avaient, pour ainsi dire, qu'une existence de fait. C'était une corporation, un collège qui se formait librement avec l'approbation du gouvernement et dont le principal objet était de célébrer des fêtes, à la nouvelle année, à l'anniversaire de la naissance ou de l'avènement de l'empereur. Ces fêtes comportaient une procession, un sacrifice solennel et surtout des jeux de toute sorte. On profitait de l'occasion pour tenir une grande foire, et le gouvernement y faisait lire et publier devant la foule ses proclamations et ses édits. Comme toutes les corporations, l'assemblée provinciale avait une caisse commune, *arca*, à laquelle chaque membre, c'est-à-dire chaque cité, versait sa contribution. Elle avait des affranchis, et par conséquent des esclaves. Elle formait une personne civile, ayant le droit de posséder, d'acquérir, d'aliéner, jouissant de tous les avantages qui constituaient en droit romain la condition des corporations. Ses dépenses consistaient principalement dans les frais de ses fêtes. Il y était pourvu d'abord par les contributions dont nous venons de parler, et en outre par les dons volontaires des grands personnages qui venaient siéger dans ces assemblées, et quelquefois aussi par des subventions du gouvernement. Enfin certaines provinces de Grèce ou d'Asie eurent par privilège spécial la permission de faire frapper une monnaie provinciale de cuivre ou même d'argent.

Tout ceci nous conduit à la grande question qui s'est posée pour nous tout d'abord : comment et pourquoi ces assemblées provinciales, si insignifiantes en elles-mêmes, sont-elles devenues des assemblées politiques? L'évolution s'est faite naturellement et par la force des choses. Tout pouvoir, si absolu qu'on le suppose, a besoin de se mettre en relation avec ses subordonnés, et ceux-ci à leur tour ne peuvent se passer d'un moyen de faire entendre leurs vœux et leurs doléances. Dans le principe les gouverneurs romains parcouraient leur province, allant de ville en ville, convoquant en certains lieux de réunion les citoyens romains et les notables : tenant des assises pour l'administration de la justice civile et criminelle : c'est ce qu'on appelait des *conventus*. D'autre part, les cités avaient à chaque instant besoin de recourir au gouverneur, soit pour

obtenir une autorisation, soit pour solliciter des secours ou l'allégement de charges trop lourdes. Le moyen de communication le plus simple était alors l'envoi d'une députation qui se rendait soit auprès du gouverneur, soit même à Rome auprès de l'empereur. Mais ce moyen était pénible et coûteux. Bien que les députés tinssent en quelque sorte à honneur de supporter personnellement tous les frais du voyage, les villes n'en étaient pas moins tenues de les rembourser, et ce remboursement était souvent exigé. L'institution des assemblées provinciales permit de remédier à ces inconvénients. Du moment que les députations des villes se réunissaient périodiquement dans un des centres de la province, il était facile pour le gouverneur de se concerter avec elles, et s'il était nécessaire d'envoyer des députés à Rome, une seule députation suffisait pour toutes les villes de la province. Dans ces circonstances, l'assemblée provinciale devenait un intermédiaire utile et devait naturellement prendre une importance de plus en plus grande. Ce fut surtout par son organe que s'exerça le droit de pétition dans les matières d'intérêt général. Les cités usèrent de moins en moins de ce droit. Nous possédons un certain nombre de rescrits impériaux adressés à des provinces en réponse à des demandes de ce genre. A côté de questions administratives on y trouve la solution de questions de droit civil ou criminel ou de procédure. Par exemple, Alexandre Sévère écrit au *κοινόν* de Bithynie pour confirmer expressément le droit d'appel à l'empereur contre toute décision des gouverneurs et déclare qu'il est interdit à ceux-ci d'y mettre aucun obstacle.

Quoique, en principe, l'assemblée provinciale n'eût pas de décisions à prendre, elle trouvait cependant l'occasion de manifester sa volonté et de porter en quelque sorte un jugement sur l'administration du gouverneur. Il était, en effet, d'usage que les gouverneurs, à l'expiration de leurs fonctions, reçussent de leurs administrés un remerciement sous la forme d'un décret honorifique. Ce décret était rendu, naturellement, par l'assemblée provinciale, mais il n'était pas obligatoire, et le silence gardé par l'assemblée devenait une critique. De là à l'exercice d'un droit d'examen et de contrôle il n'y a pas loin. S'il s'agissait de faits graves, prenant le caractère de véritables délits, l'assemblée avait en outre le droit de mettre le gouverneur en accusation devant le Sénat de Rome ou devant le Conseil du prince. A vrai dire, ce n'était pas là un privilège de l'assemblée. Le droit d'accuser était ouvert à tous; mais en fait on comprend qu'il ne pouvait guère être utilement exercé par un simple particulier. Les cités elles-mêmes n'avaient pas assez d'autorité pour exercer de semblables poursuites avec chance de succès. L'assemblée

provinciale était seule assez forte pour les bien conduire au travers de difficultés sans nombre et pour obtenir une condamnation. Les délégués de l'assemblée se portaient accusateurs en leur nom personnel, non qu'ils fussent, comme le croit M. Guiraud, *procuratores in litem*. Les règles du mandat judiciaire ee s'appliquaient qu'aux actions civiles; or le *crimen repetundarum* était une action criminelle, dont les formes étaient tracées par la loi *Julia repetundarum*. L'accusateur requérait l'application de la peine, comme le fait chez nous le ministère public. C'est seulement après la condamnation prononcée que pouvait être intentée l'action civile devant des récupérateurs désignés par le Sénat. C'était moins une action distincte qu'une conséquence de la condamnation prononcée, une détermination du chiffre des restitutions dues aux personnes lésées. Il n'est nullement certain que les règles de la *procuratio in litem* fussent applicables même à cette dernière phase de la procédure. M. Guiraud décrit, du reste, en grand détail et très exactement la marche des procès de ce genre. Nous ne le suivrons pas dans cette recherche qui appartient à l'histoire du droit criminel chez les Romains. Nous nous bornerons à remarquer avec lui que la substitution du Conseil d'État au Sénat, pour le jugement des grands fonctionnaires, assura aux provinciaux une justice plus impartiale. Le Sénat, en effet, n'était pas plus indépendant que le Conseil d'État, et il était bien plus accessible aux préjugés et aux influences de toute sorte. Un tribunal, par cela seul qu'il est un tribunal, qu'il est composé de jurisconsultes et qu'il a une jurisprudence, offre toujours plus de garanties qu'une assemblée politique.

Toutes les attributions qui viennent d'être énumérées étaient d'ordre purement administratif. Il n'y a trace dans l'histoire d'aucun effort fait par les assemblées provinciales pour sortir de ce cercle étroit. Les occasions ne leur ont pas manqué. Les compétitions pour l'empire, les guerres civiles, les guerres étrangères leur auraient permis de jouer un rôle politique. Elles ne paraissent pas en avoir eu la pensée. Elles n'auraient pu songer à une tentative de ce genre qu'à la condition de modifier leur composition. Après tout elles ne représentaient que des cités. Or, dans l'empire romain, la province n'était qu'une circonscription administrative, la cité seule avait une existence indépendante. C'est là qu'était le centre de gravité. Seules les cités auraient été aptes à jouer un rôle politique, si d'autres raisons ne les en avaient détournées. Trop faibles pour agir isolément, elles étaient trop jalouses les unes des autres pour se lier fortement entre elles, et d'ailleurs l'aristocratie de fortune qui les gouvernait n'avait d'aspirations que pour Rome et l'empereur. Quand les

cités n'ont rien fait, peut-on s'étonner que les assemblées provinciales n'aient pas fait davantage?

Les changements apportés par Dioclétien dans la constitution de l'empire semblent avoir été favorables aux assemblées provinciales. Chaque province a eu certainement la sienne, et on sait que le nombre des provinces a été triplé dans la période qui s'étend de Dioclétien à Justinien. Le Code Théodosien, publié en 438, contient un très grand nombre de rescrits adressés par l'empereur à certaines provinces, c'est-à-dire à l'assemblée qui représentait chacune d'elles. D'autres sont adressées *ad omnes provinciales;* ce sont des circulaires. Une constitution de l'empereur Zénon, de l'an 477, nous apprend que les rescrits adressés à des corporations, à des cités, à des provinces, sur des objets d'intérêt public, avaient un nom particulier, celui de *pragmatiques sanctions.* On voit par là que l'organisation provinciale subsistait encore à la fin du v[e] siècle. Elle disparut complètement, dit M. Guiraud, sans qu'on sache pourquoi ni comment, avant le règne de Justinien. Il y en a cependant des traces dans les compilations justiniennes. Ainsi la constitution précitée de Zénon est insérée au Code (I, XXIII, 7). Il en est de même d'une constitution de Théodose I[er] et de ses fils, de l'an 392, où l'on voit que l'assemblée provinciale pouvait être convoquée extraordinairement dans des circonstances pressantes, pour délibérer *de communi utilitate provincialium* (X, LXV, 3). La décision doit être prise à la majorité et approuvée par le représentant du gouvernement dans le diocèse. Dans l'espèce le rescrit est adressé au préfet du prétoire d'Illyrie. Ce n'est là, il est vrai, qu'une partie de la constitution originale, qui se trouve intégralement au Code Théodosien (XII, XII, 12); mais les dispositions reproduites par Justinien impliquent nécessairement l'existence des assemblées provinciales. Enfin deux constitutions de Justinien, insérées au Code (V, XIII, 1, et IV, XXIX, 25), des années 530 et 531, sont expressément adressées *ad populum urbis Constantinopolitanæ et universos provinciales.* La disparition des assemblées provinciales n'eut donc lieu que quelques années plus tard, probablement à la suite de la réorganisation des provinces qui forme un des principaux objets des Novelles de Justinien.

Quoi qu'il en soit, la correspondance entre l'empereur et les assemblées provinciales a été très fréquente de Constantin à Théodose le Jeune. On en peut juger par le Code Théodosien, qui recueille les constitutions impériales depuis l'an 312 jusqu'à l'an 438. On y trouve près de cinquante rescrits adressés à des provinces, surtout à des provinces d'Afrique, ou *ad universos provinciales.* Le titre XII du livre XII, *De legatis*

et decretis legationum, proclame à diverses reprises la liberté des conseils provinciaux et le droit qui leur appartient d'envoyer à l'empereur leurs pétitions et leurs griefs.

Parmi les constitutions recueillies dans ce titre, il y en a une qui mérite une attention particulière. C'est un rescrit de l'an 382 adressé *ad provinciales*. Il reconnaît expressément aux provinciaux le droit de s'assembler soit par diocèses, soit par groupes de provinces. Ces groupements permettront de réduire les frais des députations, de même que les cités ont été engagées à se réunir pour le même objet. Nous savons d'ailleurs par l'inscription de Thorigny que la Gaule avait eu son *concilium generale* où se réunissaient les députés des soixante cités gauloises. Au commencement du v[e] siècle, le préfet Petronius essaya de réunir à Arles les députés des sept provinces du Midi, et le célèbre édit d'Honorius, en 418, renouvela la tentative de Petronius en créant à Arles une assemblée qui devait siéger régulièrement tous les ans, d'août à septembre. Mais la Gaule était alors en proie aux barbares; l'assemblée d'Arles se réunit irrégulièrement et dura peu. Ce qui le prouve, c'est que l'édit d'Honorius n'a pas été reproduit dans le Code Théodosien, publié vingt ans après.

Le plus grand changement apporté dans cette période à l'organisation des assemblées provinciales fut leur sécularisation. Quand le christianisme fut devenu, sous Constantin, la religion officielle de l'empire, le culte de Rome et d'Auguste fut aboli. On ne conserva que les jeux. Quant au sacerdoce provincial, il fut provisoirement maintenu, par ménagement pour la population non chrétienne, mais dépouillé de toute action politique ou administrative.

La composition des assemblées de diocèse ne nous est connue que par l'édit d'Honorius. Elle comprenait trois catégories de personnes, à savoir les *judices*, les *honorati*, les *possessores;* termes dont il est difficile de donner une définition rigoureuse. Ainsi le mot *judices* doit-il être pris dans le sens étroit de gouverneurs des provinces, ou faut-il l'appliquer à tous les fonctionnaires qui étaient chargés de rendre la justice sous l'autorité du gouverneur? Comprend-il les *judices militares?* Quelles fonctions fallait-il avoir remplies pour obtenir le titre d'*honoratus?* Les *possessores* sont-ils autres que les *curiales?* Et s'ils se confondent avec les curiales, pouvaient-ils prendre part aux travaux de l'assemblée autrement que par députation? Autant de questions qui ne peuvent être résolues que par des conjectures plus ou moins plausibles. Quant aux assemblées de province, elles se composaient d'une manière analogue, c'est-à-dire d'*honorati* et de *possessores*. On vient de voir qu'outre leurs réunions ordinaires elles pouvaient en avoir d'extraordinaires, en cas de nécessités

urgentes. M. Guiraud incline à penser que l'exception devint la règle. La périodicité des réunions tenait aux exigences du culte officiel. Quand les assemblées furent sécularisées, il n'y eut plus de raison pour les convoquer régulièrement à certains jours. Cela est possible et contribuerait à expliquer comment l'institution s'est éteinte. Mais ne trouvons-nous pas une tendance contraire dans l'édit d'Honorius qui, en créant l'assemblée des sept provinces de la Gaule méridionale, lui donne un caractère annuel et perpétuel?

Les attributions des assemblées provinciales furent dans cette seconde période les mêmes que dans la première. Elles perdirent seulement le droit de battre monnaie, qui, depuis Aurélien, fut réservé à l'État, et l'administration du temple provincial, qu'elles ne pouvaient plus conserver depuis leur sécularisation. Si elles se mêlèrent parfois d'affaires politiques, ce fut à regret et sous l'empire de la nécessité, en présence de l'ennemi ou entre deux compétiteurs au trône. Le sentiment général, en politique, était une profonde indifférence. Les provinciaux ne demandaient qu'à vivre en paix sous quelque maître que ce fût. Les seuls droits qui leur restassent étaient le droit de pétition et celui d'accusation. Ils en usèrent fréquemment. M. Guiraud a relevé avec un soin minutieux toutes les traces de l'activité des assemblées provinciales. Il arrive à cette conclusion qu'à aucun moment l'institution ne prit une grande importance. Le droit de pétition, le droit même d'accusation dans les conditions où il s'exerçait, ne peuvent être considérés comme des garanties bien sérieuses des libertés publiques. Les assemblées provinciales ont cependant rendu des services en éclairant l'administration impériale, en la contrôlant même, quoique leur contrôle fût dépourvu de sanction, enfin en créant des liens et une certaine cohésion entre les cités trop disposées à se confiner dans leur isolement. Auraient-elles pu faire davantage? Dans les derniers siècles surtout auraient-elles pu prendre en main la défense de l'empire et prévenir ou repousser l'invasion des barbares? Auraient-elles pu transformer peu à peu le gouvernement en substituant à l'autocratie impériale un régime représentatif? Cette supposition n'est guère vraisemblable. L'empire romain ne sentait pas le besoin d'un régime représentatif et n'en avait même aucune idée. Cette immense agglomération de contrées et de nations différentes ne pouvait se maintenir que par une centralisation de plus en plus forte et par une organisation militaire qui conduisait forcément au pouvoir absolu d'un seul. Tout autre régime eût amené le démembrement et la dissolution. C'est pour obéir à une nécessité, en quelque sorte fatale, que Dioclétien et ses successeurs jusqu'à Justinien ont créé, développé, réglementé, à

côté de la milice armée, une autre milice, celle des bureaux, recrutée après examens, recevant une solde de l'État, soumise à certaines règles d'avancement, chaque employé ayant son grade et tous portant le même uniforme, le *cingulum*, signe de l'autorité publique. Là seulement est la vie, partout ailleurs on ne trouve que la décadence et la mort. L'institution municipale elle-même finit par être abrogée par l'empereur de Byzance, Léon le Philosophe. Depuis longtemps elle n'était plus qu'un rouage fiscal et un instrument d'oppression.

Telle est l'idée qu'on peut se faire des assemblées provinciales. M. Guiraud a tiré des documents tout ce qu'ils contiennent. Ce n'est pas sa faute si ses recherches n'ont pas abouti à des résultats plus complets. On peut espérer que quelque heureux hasard mettra au jour de nouvelles inscriptions, comme celle de Narbonne, et nous révélera une partie au moins de ce que nous ignorons. L'ouvrage de M. Guiraud sera toujours la base et le point de départ de toute nouvelle étude sur le même sujet.

R. DARESTE.

Théories transformistes. On the anatomy of Vertebrates; Mammals; General conclusions, 1868; by Richard Owen, F. R. S., F. A. of the Institut of France... — *On the genesis of species,* by Saint-George Miwart, F. R. S., Professor of biology at University College, Kensington..., 2e édit., 1871; *Lessons from nature, as manifested in mind and matter,* 1876, par le même.

PREMIER ARTICLE.

I. La publication du livre de Darwin sur l'origine des espèces, le succès immédiat de cet ouvrage [1], les controverses ardentes qu'il souleva [2] ramenèrent l'attention vers les théories transformistes, fort né-

[1] La première édition du livre de Darwin parut le 24 novembre 1859. Elle se composait de 1250 exemplaires qui furent tous vendus dès le premier jour. (*Vie et correspondance de Ch. Darwin*, t. II, p. 35.)

[2] J'ai raconté dans un article précédent (*Journal des Savants*, octobre 1890) comment l'évêque d'Oxford, après avoir très vivement critiqué les théories de Darwin dans la *Quarterly Review*, revint sur ce sujet pendant la session de l'Association britannique qui se tint à Oxford en 1860; comment il se laissa aller,

gligées depuis les temps de Lamarck et de Geoffroy. On sait quel fut le résultat de ce mouvement. Sans parler du public, qui se passionna pour ou contre cet ordre d'idées par des motifs fort étrangers à la science, les savants se partagèrent. Un grand nombre d'entre eux se refusèrent à admettre la conception de Darwin; d'autres l'adoptèrent avec ardeur; et le *darwinisme* devint une sorte d'église qui ne tarda pas à avoir ses orthodoxes, ses disciples exagérés et ses hérétiques [1]. Parmi ceux qui rejetèrent les notions fondamentales de cette doctrine, savoir la transmutation progressive et lente des espèces par suite de la sélection naturelle, il s'en trouva qui n'en restèrent pas moins transformistes. J'ai dit ailleurs comment Kœlliker [2] et surtout M. Naudin [3] développèrent les idées du médecin français Gubler et rattachèrent l'apparition des espèces nouvelles aux phénomènes de la génération alternante. Quelques-uns, et parmi eux l'éminent géologue d'Omalius d'Halloy, cherchèrent dans les changements de milieu qui ont accompagné les révolutions du globe la cause des transformations dont les séries paléontologiques auraient été le résultat [4]. Ceux-ci en appellent donc seulement à l'action d'agents extérieurs et se rattachent par là à Buffon et à Geoffroy Saint-Hilaire. D'autres, sans adopter pour cela les théories de Lamarck, crurent pouvoir trouver comme lui dans les espèces elles-mêmes la raison des changements qui les modifient et donnent naissance à des types nouveaux. C'est là ce que sir Richard Owen [5] a désigné par le terme de *dérivation*, *d'hypothèse dérivative* [6].

Sir Richard Owen est un des plus illustres naturalistes de notre siècle. Élève de Cuvier, dont il suivait les cours avec Milne Edwards, Jean Müller, Agassiz, Rud. Wagner [7], il survit aujourd'hui à ses éminents contemporains. Nommé bien jeune correspondant de notre Académie des sciences, il est depuis plus de trente ans un de ses dix membres

envers Darwin et Huxley, à des personnalités agressives qui lui attirèrent une mordante réplique de la part de ce dernier. Cette discussion avait singulièrement passionné les assistants; elle eut un grand retentissement en Angleterre et même à l'étranger. Elle fut pour une bonne part dans la rapidité avec laquelle le nom de Darwin devint populaire.

(1) Voir dans le *Journal des Savants* mes articles sur Wallace, Vogt, Romanes et Hæckel.

(2) *Charles Darwin et ses précurseurs français*, chap. VIII.

(3) *Journal des Savants*, février et mars 1879.

(4) *Des races humaines* ou *Éléments d'ethnographie*, 5ᵉ édition. *Appendice sur l'espèce*.

(5) Owen a été nommé *baronnet* il y a quelques années.

(6) Derivative hypothesis (*General conclusions*, p. 808).

(7) *General conclusions*, p. 788.

étrangers[1]. Le nombre et l'importance de ses travaux en anatomie comparée et en paléontologie lui ont mérité l'honneur d'être appelé le *Cuvier anglais*. Nul n'a connu mieux que lui le passé et le présent de nos faunes. C'est dire combien il est intéressant de connaître ses opinions sur leurs origines et leur succession. Malheureusement j'aurai à les combattre. Mais, tout en disant ce que je crois être la vérité, je n'oublierai jamais la respectueuse déférence qu'un élève doit à un maître vénéré.

II. Dans les conclusions de son grand ouvrage sur l'anatomie des mammifères, l'illustre doyen des zoologistes vivants définit l'*espèce* dans les termes suivants : « L'espèce est un groupe d'individus descendus de parents communs ou de parents qui leur ressemblent aussi complètement qu'ils se ressemblent entre eux[2]. » Le nombre de ces groupes répartis dans le temps et dans l'espace est immense. Comment ont-ils pris naissance? Owen rappelle d'abord les célèbres discussions qui s'élevèrent à ce sujet, en 1830, entre Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier; il dit comment les travaux et les réflexions qui en furent pour lui la suite le conduisirent à rejeter l'idée d'une création directe et miraculeuse pour chaque espèce : « Le miracle, dit-il, par suite de l'extrême multiplicité de ses manifestations, devient incroyable; il est incompatible avec la conception d'un Être tout-puissant qui voit et prévoit tout[3]. » Owen est ainsi conduit à admettre qu'une *loi naturelle*, une *cause secondaire*, a produit la succession et la progression des espèces dans un ordre déterminé, en faisant dériver les plus récentes des plus anciennes[4].

A cette hypothèse qui avait déjà revêtu bien des formes, Cuvier opposait l'absence d'intermédiaires entre les termes extrêmes de ces séries supposées. Il demandait entre autres choses qu'on lui montrât ceux qui auraient dû relier à nos chevaux le Paléothérium, le seul des équidés fossiles connu de son temps. Owen lui répond en rappelant les progrès de la paléontologie et le fait que l'on a déjà découvert trois genres fossiles progressivement intercalés entre ces deux types[5]. Toutefois, ajoute-t-il, les cinq termes de cette série, échelonnés dans le temps, diffèrent très notablement les uns des autres. En outre, il naît parfois, parmi les chevaux actuels, des individus tridactyles, comme on dit qu'était Bucéphale. Cette conformation, monstrueuse aujourd'hui, aurait été nor-

(1) Cette nomination date de 1859.

(2) *Conclusions*, p. 792. On voit que cette définition se rapproche beaucoup de celle de Cuvier.

(3) *Ibid.*, p. 805.

(4) *Conclusions*, p. 789.

(5) Ces trois genres sont le *Paloplotherium*, l'*Anchitherium* et l'*Hipparion*. Depuis le moment où Owen écrivait, ce nombre s'est accru.

male à l'époque miocène. L'apparition de chevaux présentant cette conformation ferait revivre la race des Hipparions. Les phénomènes de ce genre se produisent brusquement, isolément, au milieu de lignées normales, comme a eu lieu à San Salvador la naissance des deux microcéphales que l'on faisait voir sous le nom d'Aztèques et qui avaient quatre frères ou sœurs très bien conformés.

« Ces faits, conclut Owen, nous apprennent que le changement donnant naissance à une espèce nouvelle doit être soudain et considérable : ils sont contraires à l'idée que les espèces sont transmutées lentement et par degrés insensibles. Ils nous montrent aussi qu'une espèce nouvelle prend naissance indépendamment de l'action de n'importe quelle influence extérieure; que le changement de structure doit précéder celui des habitudes; que le désir, l'impulsion intérieure, le milieu ambiant, l'adaptation fortuite aux conditions de vie environnantes, ne doivent avoir aucune part dans les actes de transmutation, pas plus qu'une sélection opérée par la nature personnifiée [1]. »

Mais quelle est la nature de la cause secondaire qui fait dériver les espèces de celles qui les ont précédées, et comment agit cette cause?

Avant de répondre à ces questions, Owen passe très sommairement en revue les principales théories déjà émises à ce sujet. Il se borne à mentionner de Maillet; et il était en effet inutile de réfuter les rêveries transformistes de « cet homme d'esprit et de bon sens, fort instruit pour son temps [2] », mais qui s'est étrangement égaré quand il a touché au problème de l'origine des espèces.

Owen reproche surtout avec raison à Lamarck le rôle essentiel que le savant français attribue à la volonté dans la production des espèces. Faisant allusion aux vues du savant français relativement aux animaux apathiques, il dit : « Les lois physiologiques qui règlent les fonctions réflexes du système nerveux et la nécessité d'une masse cérébrale surajoutée pour qu'il existe de véritables sensations fixent rigoureusement les limites de la faculté de vouloir [3]. » L'hypothèse de Lamarck, conclut

[1] *General conclusions*, p. 795.

[2] D'Archiac (*Cours de paléontologie stratigraphique*, t. I). Avant la publication de ce livre, j'avais à diverses reprises cherché à représenter sous son vrai jour ce *savant* qu'ont attaqué et ridiculisé à l'envi Voltaire et les défenseurs des dogmes mosaïques. On comprend que je fus bien heureux de voir mes appréciations confirmées par celles d'un juge aussi compétent que mon regretté confrère. J'ajouterai que, même lorsqu'il s'agit des hypothèses cosmogoniques et zoogéniques exposées dans *Telliamed*, on doit se rappeler qu'à cette époque les savants les plus autorisés croyaient aux tourbillons de Descartes et à la panspermie de Bonnet.

[3] *General conclusions*, p. 805.

IMPRIMERIE NATIONALE.

le savant anglais, ne s'appliquerait donc qu'aux espèces à organisation élevée. — La valeur de cet argument, tant qu'il s'agit des animaux, pourrait tout au moins être mise en doute aujourd'hui. Mais il reste sans réplique lorsqu'on tient compte des végétaux; et l'on sait que pour ceux-ci Lamarck a dû recourir à une hypothèse de plus, aussi peu acceptable d'ailleurs que la précédente.

Les objections qu'Owen fait à Geoffroy Saint-Hilaire et à Darwin sont moins heureuses. Il les emprunte à l'histoire des polypiers. Remontant jusqu'aux âges géologiques, il signale les différences qui caractérisent les Rugueux, les Tabulés, les Zoanthaires. Nous n'avons, dit-il, aucune preuve que les Polypes aient jadis vécu dans un océan constitué autrement que nos mers; nous ne pouvons *concevoir* un caractère appartenant à l'eau ou à l'air, qu'elle tient en dissolution, capable de modifier les types; lors même que l'on aurait la preuve que l'atmosphère a subi des changements dans sa composition, on ne saurait *concevoir davantage* comment ces modifications auraient pu produire les différences de structure reconnues dans les polypiers, qui se montrent dans les couches composées des divers étages géologiques et dans les mers actuelles [1].

Tel est en résumé le langage d'Owen. Mais il est, je crois, universellement admis aujourd'hui que, depuis les temps paléozoïques, l'atmosphère s'est considérablement modifiée, notamment à l'époque où les houillères se sont formées. Les mers n'ont pu que présenter des modifications analogues, ne fût-ce que dans la proportion des gaz qu'elles tenaient en dissolution. Par conséquent Geoffroy, en rappelant l'influence qu'il attribue au *milieu*, Darwin, en invoquant ses *lois d'adaptation*, auraient pu répondre qu'ils *concevaient* facilement comment les organismes, subissant le contre-coup de ces changements, avaient revêtu successivement des formes nouvelles. Mais, à leur tour, Darwin et Geoffroy seraient entrés en lutte, le premier n'admettant que des transformations lentes et graduelles, déclarées impossibles par le second.

III. Après avoir critiqué les théories de ses devanciers, Owen formule son hypothèse dans les termes suivants : « Je pense qu'une tendance innée à dévier du type parent, agissant à des intervalles de temps équivalents, est la nature la plus probable ou le mode d'action de la loi secondaire en vertu de laquelle les espèces ont dérivé les unes des autres [2]. » Cette hypothèse est aussi celle qu'a adoptée M. Miwart, et je

[1] *General conclusions*, p. 806. — [2] *Ibid.*, p. 807.

l'examinerai en analysant les écrits de ce dernier. Ici je veux seulement résumer les conséquences qu'Owen en a tirées.

Le savant anglais regarde cette tendance comme ayant été à l'œuvre de tout temps et comme agissant encore de nos jours sur les continents aussi bien que dans les profonds abîmes de la mer. « Ses manifestations, dit-il, ne sont nullement en rapport avec le nombre, la variété ou l'énergie des conditions ambiantes que l'on peut concevoir comme produisant la sélection; mais elle est en rapport direct avec la simplicité des organismes. » Owen cite comme exemple les foraminifères [1], « dont on a d'abord voulu faire jusqu'à quinze *genres* et qui ont été reconnus pour être seulement des *variétés* d'un seul type, qui lui-même est trop variable pour rentrer dans la définition de l'espèce. » Ici le savant anglais exagère à coup sûr la variabilité des protozoaires; car, parmi les auteurs qui ont récemment étudié ce groupe, il en est, et des plus autorisés, qui ont su y distinguer des genres et des espèces [2].

Owen ajoute : « Suivant mon hypothèse dérivative, le changement s'effectue d'abord dans la structure de l'animal; et, quand il est assez prononcé, il entraîne la modification des habitudes [3]. » On voit que l'espèce nouvelle dérivée d'une espèce préexistante se trouve ainsi constituée en tous points, et on a vu plus haut qu'elle apparaît brusquement. Mais ces transformations ne s'accomplissent pas au hasard. « L'espèce, dit notre auteur, ne doit rien au concours accidentel des conditions environnantes, pas plus que l'ensemble de l'univers, le cosmos, ne dépend de la rencontre fortuite des atomes. Un plan arrêté de développement et de transformation, de corrélations et de dépendances réciproques, mettant hors de doute l'action d'une volonté intelligente, se reconnaît dans la succession des races, aussi bien que dans le développement et l'organisation de l'individu. Les générations ne peuvent varier accidentellement; elles suivent des voies préordonnées, définies et en corrélation réciproque. »

Ce langage est clair, et Owen en précise encore la signification par un exemple qu'il est bon de citer. Pour lui, comme pour Buffon, le cheval est le plus beau, le plus parfait des quadrupèdes. Aucun autre

[1] Les foraminifères sont des protozoaires, c'est-à-dire des animaux dont le corps est composé uniquement de protoplasma, espèce de gelée vivante, sans autres traces d'organisation qu'un *nucleus* qui manque même chez les monères. Malgré cette simplicité de l'organisme, certains protozoaires secrètent des squelettes ou des enveloppes siliceuses ou calcaires. Les foraminifères sont dans ce dernier cas.

[2] *Traité d'anatomie comparée pratique* par M. C. Vogt et L. Yung, t. I, 1883.

[3] *General conclusions*, p. 808.

n'a rendu à l'homme des services aussi signalés, soit dans la paix, soit dans la guerre; aucun ne l'a aussi puissamment aidé à conquérir le monde. Cet animal n'a acquis ses nobles facultés que progressivement et par des modifications dont le point de départ se trouve dans le vieux type paléothérien. Or son apparition précède immédiatement celle de notre espèce ou coïncide avec elle. « Aussi, dit Owen, je crois que le cheval a été prédestiné et préparé pour l'homme [1]. » Je reviendrai tout à l'heure sur cette manière de comprendre les phénomènes. Mais je ferai remarquer dès à présent que le transformisme, si hautement proclamé par Haeckel et ses disciples comme intimement lié à leur philosophie monistique, se concilie aux yeux d'Owen avec la croyance à un Créateur et à une véritable prédestination.

Quoi qu'il en soit, le savant anglais déclare que la loi naturelle dont il admet l'existence agit non seulement d'une manière *successive*, mais encore d'une façon *progressive*. Pour lui, le type idéal du vertébré s'est réalisé d'abord sous la vieille forme de poisson, pour s'incarner plus tard dans la glorieuse forme humaine. L'époque à laquelle l'hipparion s'est transformé en cheval nous apprend en outre que, pour retrouver notre forme ancestrale immédiate, il faut remonter au moins jusqu'au tertiaire moyen. Enfin toutes les espèces contemporaines de la forme spécifique actuelle de l'homme seront immuables ou se modifieront selon ce qu'il fera lui-même. Supposer que celles qui remontent à un ancêtre premier commun peuvent aujourd'hui passer d'un type générique à l'autre, admettre que l'homme est dérivé du gorille, ce serait antiscientifique, pour ne pas dire absurde [2]. Bien qu'Owen ne le dise pas expressément, on voit qu'il subordonne l'évolution de toutes les séries purement animales au développement de celle dont l'homme est le dernier terme. Il me semble difficile de voir dans cette assertion autre chose qu'une hypothèse absolument gratuite.

IV. Aux yeux d'Owen, l'évolution des séries animales est semblable

[1] *General conclusions*, p. 796.

[2] *Ibid.*, p. 797. Je dois rappeler ici que Lamarck seul a cherché à montrer comment, d'après sa théorie, on peut comprendre la transformation en homme d'une espèce de singe actuellement vivante (le chimpanzé et non pas le gorille). Lui-même du reste croyait peu à la réalité de cette explication (*Philosophie zoologique*, t. I, appendice intitulé : *Quelques observations relatives à l'homme*). Quant à Darwin, Hæckel, etc., tout en nous donnant pour ancêtre un singe bien caractérisé, ils le regardent comme ayant appartenu à une espèce éteinte et admettent qu'il a existé entre lui et nous des termes intermédiaires dont, cela va sans dire, on n'a rencontré nulle part la moindre trace.

au développement de l'individu et doit obéir à des lois analogues [1]. Elles s'arrêtent et les espèces disparaissent lorsqu'elles sont vaincues dans la lutte que tout être organisé est forcé de soutenir contre les actions ambiantes contraires à son existence [2]. Quoique notre auteur ne précise pas ici sa pensée, on voit qu'il se rencontre sur ce point avec Darwin [3].

V. Mais comment débutent ces séries dont une seule, semble-t-il, devait aboutir à l'homme? Pour répondre à cette question, Owen accepte franchement la génération spontanée. Il rappelle la discussion soutenue par M. Pasteur contre MM. Pouchet, Joly, Child, etc., et donne raison à ces derniers. Il admet la réalité de la pellicule proligère, le mode de formation et le rôle que lui attribue M. Pouchet; il déclare que les phases du développement d'une Paramécie ressemblent si bien à celles de l'œuf ovarien des poissons et des mammifères, que les mêmes figures pourraient représenter les unes et les autres [4]. Toutefois il faut se rappeler que, lorsqu'il a écrit ces pages regrettables, l'illustre auteur de l'*Anatomie des mammifères* semble ne pas avoir connu les dernières et absolument décisives expériences de M. Pasteur [5].

Au reste les faits invoqués par Owen seraient vrais, les résultats annoncés par M. Pouchet et ses adhérents auraient été reconnus exacts, que la question fondamentale ne serait pas résolue pour cela. Les expériences de ces physiologistes portaient sur des infusions de corps organisés et qui eux-mêmes avaient été vivants. Elles ne pouvaient par conséquent fournir aucun renseignement sur la première apparition de la vie à la surface du globe, lors même qu'elles auraient réussi. Pour résoudre ce grand problème, il aurait fallu montrer que des éléments purement inorganiques sont capables de donner naissance à des infusoires ou à des algues. Or personne n'admettrait aujourd'hui avec Gruit-

[1] *General conclusions*, p. 869.

[2] *Ibid.*, p. 898. Ce passage est de ceux qui ont provoqué entre Owen et Darwin une discussion assez confuse dont on trouve la trace dans les écrits des deux illustres adversaires (*General conclusions*, p. 798; *L'Origine des espèces*, traduction de M. Moulinié, *Esquisse historique*, p. XVI).

[3] *L'Origine des espèces*, chap. X.

[4] *General conclusions*, p. 815.

[5] On sait que, tout en laissant ses ballons ouverts et se bornant à en effiler et couder le col de manière que les poussières ne pussent pénétrer à l'intérieur, M. Pasteur a conservé pendant des années entières des infusions exemptes d'infusoires animaux ou végétaux, bien qu'elles fussent placées dans les conditions les plus favorables au développement de ces êtres microscopiques.

huisen que des infusions de granite, d'anthracite ou de marbre puissent engendrer des êtres vivants [1].

Aussi Owen, reconnaissant ces difficultés, n'apporte-t-il ici que de vagues hypothèses, et voici comment on peut résumer ce qu'il dit à ce sujet. Puisque les mondes ont reçu le pouvoir de développer les différents degrés de la vie, puisqu'il est démontré que la force physico-chimique subit des transformations, ne peut-on pas en conclure qu'elle peut aussi se convertir en principe vital [2]? Un pouvoir surnaturel, intervenant alors, associerait les éléments inorganiques de manière à former des germes vivants, ou des formes pouvant propager et diversifier indéfiniment les espèces (*protogènes*, *amibes*) en l'absence de toute autre loi secondaire [3].

Voici la conclusion du savant anglais : « Je pense que le *sarcode* [4] ou la *gelée protogène* peut se former par le concours de conditions propres à favoriser la combinaison de ses éléments et entraînant une transformation de force d'où résultent les contractions et les extensions, ainsi que les attractions et répulsions moléculaires de ce corps. Je pense que le sarcode s'est formé ainsi depuis l'époque où, par suite de la répétition irrégulière de ce phénomène, il a formé les vastes et mal définis amas d'Eozoon [5], qui nous montrent ce qu'était à ses débuts la forme ou cristallisation organique. Il me semble que cette manière de voir s'accorde mieux avec l'état actuel de la science dynamique et avec ce que nous avons observé sur la gradation des êtres vivants que celle qui consisterait à regarder tous les *sarcodes* ou *protogènes* existants comme descendants d'un seul germe ou d'une seule cellule produite par un acte primitif d'intervention miraculeuse. »

Owen insiste sur ce dernier point. Sans prononcer le nom de Darwin, il fait allusion à la conception monophylétiste et à la théorie de la sélection de son compatriote; puis il ajoute : « Je préfère regarder les diverses gelées protozoïques, les sarcodes et les organismes monocellu-

[1] Burdach, *Traité de physiologie*, t. I, p. 17.

[2] *General conclusions*, p. 809. L'auteur revient sur la même idée, page 819 du même ouvrage.

[3] *Ibid.*, p. 217.

[4] C'est le nom que Dujardin avait donné à ce qu'on appelle aujourd'hui le *protoplasma*.

[5] On avait donné le nom d'*Eozoon canadense* à des couches de calcaire cloisonnées alternant avec des couches de serpentine et de pyroxène dans certains terrains primitifs du Canada. Quelques naturalistes avaient cru y voir les traces d'un foraminifère gigantesque. Mais une étude plus attentive a montré qu'il n'y avait là qu'un simple accident minéralogique qui a été reconnu sur plusieurs autres points dans les mêmes roches (*Traité de géologie*, par M. A. de Lapparent, 2ᵉ édit., p. 677).

laires journellement développés, comme ayant été les nombreuses racines d'où sont sortis et se sont ramifiés les types plus élevés, plutôt que de regarder la totalité de la création organique comme provenue d'un seul œuf, ainsi que les prêtres égyptiens le disaient de l'univers [1]. »

La nature des organismes élémentaires, les actes par lesquels la vie se manifeste chez les protozoaires préoccupent Owen. Il semble regarder ces petits êtres comme une sorte de chaînon intermédiaire entre les règnes organique et inorganique. Il compare un amibe vivant à un acier aimanté. Le premier, à l'aide de ses pseudopodes, choisit les corpuscules propres à le nourrir, les entraîne dans sa masse sarcodique et les digère. De même, l'aimant semble choisir au milieu des poussières les plus diverses les particules de fer, qu'il attire à lui. Si la limaille pouvait s'incorporer à l'acier, il y aurait plus d'analogie entre ces deux actes qu'il n'en existe entre les manifestations de l'amibe et celle des organismes plus élevés : « Dévitalisez le sarcode, démagnétisez l'acier, dit-il, et tous deux cessent de montrer leurs phénomènes caractéristiques, vitaux ou magnétiques. Sous ce rapport, *tous deux sont morts* [2]. » Ce point de vue a conduit Owen à un ensemble de considérations en partie physiologiques, en partie philosophiques, trop étrangères à la question de l'origine des espèces pour que j'aie à m'y arrêter.

VI. En résumé, Owen croit à la génération spontanée, à l'autogonie, et la comprend à peu près comme avaient fait Burdach [3] et Lamarck [4]; mais il pense avec Lamarck qu'elle a donné naissance seulement à des organismes élémentaires et non à des animaux supérieurs, ou à l'homme lui-même, comme l'a admis le savant allemand. Pour lui, de cette espèce de fond commun sont sorties plusieurs séries, successivement et progressivement développées, ramifiées et aboutissant aux faunes actuelles par de brusques à-coups. Il est donc polyphylétiste et non pas monophylétiste, comme Darwin. Il est encore en contradiction avec son éminent compatriote, aussi bien qu'avec Lamarck, et se rapproche de Geoffroy Saint-Hilaire, en admettant des transformations subites accompagnées de changements considérables. Mais il s'isole de tous ses prédécesseurs par la manière dont il envisage ces phénomènes hypothé-

[1] *General conclusions*, p. 818.

[2] *Ibid.*, p. 819.

[3] *Traité de Physiologie*, t. IX, p. 676. Burdach admet que les êtres organisés sont composés des mêmes éléments et soumis aux mêmes forces que les corps bruts. Mais, chez eux, ces dernières sont associées de telle sorte qu'elles paraissent modifiées et produisent des effets particuliers.

[4] *Philosophie zoologique*, t. II, p. 294 et *passim*.

tiques; et, je le dis à regret, son interprétation ne me semble pas très heureuse.

Je laisse de côté bien des questions que j'ai examinées ailleurs ou que j'aborderai tout à l'heure, et me borne à faire une seule observation.

Owen nous dit à diverses reprises que les séries animales ont été préordonnées et précoordonnées; que le moment où doivent s'accomplir les transformations dont elles sont le résultat a été fixé d'avance; il répète avec insistance que les forces naturelles et les conditions de milieu ne sont absolument pour rien dans ces transformations. En somme, il attribue tous ces phénomènes à un acte premier de la volonté de l'Être tout-prévoyant. Par conséquent, il remplace, pour ainsi dire, par un miracle permanent, la multitude de miracles isolés qu'aurait exigés la création directe de chaque espèce. Le savant anglais a beau employer les mots de *loi naturelle* et de *cause secondaire*, en réalité les causes de cette nature n'ont aucun rôle dans la succession et l'enchaînement des faits phylogéniques essentiels, tels qu'il les présente. Partout, dans ses *Conclusions*, on se trouve en présence de l'Intelligence suprême et toute-puissante, qui a réglé la *dérivation* successive et progressive des types, à partir des premiers corpuscules sarcodiques jusqu'à l'apparition de l'homme. La conception d'Owen est donc avant tout essentiellement théologique, et, par cela même, elle échappe aux appréciations de la science.

En effet, la science ne se préoccupe et ne doit se préoccuper que des causes secondes. Dès que l'on fait intervenir directement la Cause première dans l'interprétation des phénomènes, elle doit s'abstenir, tout autant que lorsqu'on en appelle à quelque système philosophique, niant l'existence de cette cause. J'ai bien souvent protesté contre l'intrusion de ces derniers dans les études scientifiques; je refuse tout aussi énergiquement à la théologie le droit de pénétrer dans ce domaine, quelque justement honoré que soit le nom de son introducteur. Personne ne peut gagner à cette confusion d'ordres d'idées, et tous peuvent y perdre. Au nom de la théologie, on a voulu maintenir notre globe immobile au centre du monde; au nom de la philosophie, Voltaire a nié l'existence des fossiles [1]; et on les a trop longtemps crus sur parole. On sait bien aujourd'hui que la terre tourne autour du soleil et que les fossiles nous dévoilent chaque jour quelques points de son plus vieux passé. Ces souvenirs devraient, ce me semble, inspirer une sage réserve aux savants, aussi bien qu'aux philosophes et aux théologiens.

[1] *Dictionnaire philosophique*, article COQUILLES, et *Dissertations sur les changements arrivés dans notre globe.*

En m'exprimant ainsi, en répétant une fois de plus ce que j'ai dit bien souvent, je n'entends nullement contester aux hommes de science le droit d'avoir et de professer hautement des convictions religieuses ou philosophiques; mais je leur demande de ne jamais les mêler aux discussions scientifiques, de ne pas en faire usage à titre d'arguments en faveur de leurs propres doctrines ou d'objections pouvant être opposées à leurs adversaires, et surtout de ne pas y chercher l'explication de faits ou de phénomènes dont il appartient à la science de rechercher les causes sans recourir à d'autres guides qu'à l'expérience et à l'observation.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Octave Feuillet, membre de l'Académie française, est décédé le 28 décembre 1890.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu sa séance publique annuelle, le lundi 29 décembre 1890, sous la présidence de M. Hermite.

La séance est ouverte par un discours du président proclamant les prix décernés pour 1890 et les sujets des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

GÉOMÉTRIE. — *Grand prix des sciences mathématiques.* — « Perfectionner en un point important la théorie des équations différentielles du premier ordre et du premier degré. » Le prix est décerné à M. Paul Painlevé; une mention honorable est accordée à M. Léon Autonne.

Prix Bordin. — Le prix n'est pas décerné.

Prix Francœur. — Le prix est décerné à M. Maximilien Marie.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Prix Poncelet. — Le prix est décerné à M. le général Ibanez, marquis de Mulhacén.

Mécanique. — *Prix extraordinaire de 6,000 francs.* — « Progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales. » Trois prix, de 2,000 francs chacun, sont décernés à M. Madamet, à MM. Ledieu et Cadiat, à M. Louis Favé.

Prix Montyon. — Le prix est décerné à M. le colonel Locher, de Zurich.

Prix Plumey. — Le prix est décerné à M. Jules-Ernest Boulogne.

Astronomie. — *Prix Lalande.* — Le prix est décerné à M. J.-V. Schiaparelli.

Prix Damoiseau. — Le prix n'est pas décerné.

Prix Valz. — Le prix est décerné à M. le professeur S. de Glasenapp.

Prix Janssen. — Le prix est décerné à M. Young.

Statistique. — *Prix Montyon.* — Le prix est décerné à M. le Dr Paul Topinard; une mention exceptionnellement honorable est accordée à M. Dislère.

Chimie. — *Prix Jecker.* — Le prix est partagé entre feu Isambert et M. Maurice Hanriot.

Géologie. — *Prix Vaillant.* — « Étude des refoulements qui ont plissé l'écorce terrestre; rôle des déplacements horizontaux. » Le prix est décerné à M. Marcel Bertrand.

Prix Fontannes. — Le prix est décerné à M. Charles Depéret.

Géographie physique. — *Prix Gay.* — « Faire l'étude orographique d'un système de montagnes par des procédés nouveaux et rapides. » Le prix est décerné à M. Franz Schrader.

Botanique. — *Prix Desmazières.* — Le prix est décerné à M. Maurice Gomont.

Prix Montagne. — Deux prix sont décernés : l'un à M. Paul Hariot, l'autre à M. le Dr Albert Billet.

Anatomie et zoologie. — *Prix Bordin.* — Le prix n'est pas décerné.

Prix Savigny. — Deux prix sont décernés : l'un à M. le Dr Jousseaume, l'autre au R. P. Camboué.

Prix Thore. — Le prix n'est pas décerné.

Prix Serres. — Le prix est décerné à M. Camille Dareste.

Médecine et chirurgie. — *Prix Montyon.* — Trois prix sont décernés : à M. Félix Guyon, à M. Auguste Olivier et à M. Paul Richer. Trois mentions sont accordées à M. Charles Fiessinger, à MM. J. Chauvel et H. Nimier et à M. Charles Mauriac. Des citations sont accordées à M. C.-L. Coutaret et M. G. Pichon.

Prix Bréant. — Le prix annuel est partagé entre M. G. Colin et M. A Layet.

Prix Godard. — Le prix est décerné à M. Samuel Pozzi. Une mention honorable est accordée à MM. Charles Monod et O. Terrillon.

Prix Barbier. — Le prix est décerné à M. Claude Martin (de Lyon). Des mentions honorables sont accordées à M. Gaston Lyon et à M. B. Dupuy.

Prix Lallemand. — Le prix est partagé entre Mme Déjerine-Klumpke et M. G. Guinon.

Prix Dusgate. — Le prix n'est pas décerné. Trois récompenses sont accordées : l'une, de 1,200 francs, à l'auteur du mémoire portant pour épigraphe : *Fac, non spera;* une autre, de 800 francs, à M. le Dr Gannal, et la troisième, de 500 francs, à l'auteur du mémoire portant pour épigraphe : *De l'égalité devant la mort.*

Prix Bellion. — Le prix n'est pas décerné. Deux encouragements, de 500 francs chacun, sont accordés : à M. H. de Brun et à MM. A. Morel-Lavallée et L. Bellières. Des mentions honorables sont accordées à M. le Dr Sutils et à M. le Dr Bedoin.

Prix Mège. — La rente de la fondation est accordée, à titre de prix, à M. Nicaise.

Physiologie. — *Prix Montyon.* — Deux prix *ex æquo* sont décernés à M. E. Gley et à M. E. Wertheimer. Des mentions honorables sont accordées à M. E.-A. Alix et à MM. G. Arthaud et L. Butte. Des citations honorables sont accordées à M. le Dr A. Griffiths et à M. J. Lenoble du Teil.

Prix Pourat. — Le prix n'est pas décerné.

Prix généraux. — *Prix Montyon (arts insalubres).* — Le prix est décerné à M. Casimir Tollet.

Prix Jérôme Ponti. — Le prix est décerné au R. P. Colin.

Prix Trémont. — Le prix est décerné à M. Beau de Rochas.

Prix Gegner. — Le prix est décerné à M. Paul Serret.

Prix Delalande-Guérineau. — Le prix est décerné à M. le Dr Verneau.

Prix de la fondation Leconte. — Le prix est décerné à M. Prosper de Lafitte.

Prix Laplace. — Le prix est décerné à M. Bailly (Marie-Lucien), sorti le premier, en 1890, de l'École polytechnique et entré à l'École des mines.

Prix à décerner en 1891. — *Prix Francœur.* — Découvertes ou travaux utiles au progrès des sciences mathématiques pures et appliquées.

Prix Poncelet. — Décerné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile au progrès des sciences mathématiques pures ou appliquées.

Prix extraordinaire de 6,000 francs. — Progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales.

Prix Montyon. — Mécanique.

Prix Plumey. — Décerné à l'auteur du perfectionnement des machines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué aux progrès de la navigation à vapeur.

Prix Dalmont. — Décerné aux ingénieurs des ponts et chaussées qui auront présenté à l'Académie le meilleur travail ressortissant à l'une de ses sections.

Prix Fourneyron. — Perfectionner la théorie des machines à vapeur, en tenant compte des échanges de chaleur entre le fluide et les parois des cylindres et conduits de vapeur.

Prix Lalande. — Astronomie.

Prix Damoiseau. — Perfectionner la théorie des inégalités à longues périodes causées par les planètes dans le mouvement de la lune.

Prix Valz. — Astronomie.

Prix Janssen. — Astronomie physique.

Prix Montyon. — Statistique.

Prix L. La Caze. — Décerné à l'auteur du meilleur travail sur la physique, la chimie et la physiologie.

Prix Jecker. — Chimie organique.

Prix Delesse. — Destiné à l'auteur d'un travail concernant les sciences géologiques ou, à défaut, les sciences minéralogiques.

Prix Bordin. — Étudier les phénomènes intimes de la fécondation chez les plantes phanérogames, en se plaçant particulièrement au point de vue de la division et du transport du noyau cellulaire.
Indiquer les rapports qui existent entre ces phénomènes et ceux qu'on observe dans le règne animal.

Prix Bordin. — Étude comparative de l'appareil auditif chez les animaux vertébrés à sang chaud, mammifères et oiseaux.

Prix Desmazières. — Décerné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile sur tout ou partie de la cryptogamie.

Prix Montagne. — Décerné aux auteurs de travaux importants ayant pour objet l'anatomie, la physiologie, le développement ou la description des cryptogames inférieures.

Prix Thore. — Décerné alternativement aux travaux sur les cryptogames cellulaires d'Europe et aux recherches sur les mœurs ou l'anatomie d'une espèce d'insectes d'Europe.

Grand prix des sciences physiques. — Des organes des sens chez les invertébrés au point de vue anatomique et physiologique. Le prix pourra être donné à un travail complet sur l'un des organes des sens dans un groupe d'invertébrés.

Prix Savigny, fondé par Mlle Letellier. — Décerné à de jeunes zoologistes voyageurs.

Prix da Gama Machado. — Sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés.

Prix Montyon. — Médecine et chirurgie.

Prix Bréant. — Décerné à celui qui aura trouvé le moyen de guérir le choléra asiatique.

Prix Godard. — Sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes génito-urinaires.

Prix Chaussier. — Décerné à des travaux importants de médecine légale ou de médecine pratique.

Prix Barbier. — Décerné à celui qui fera une découverte précieuse dans les sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique, et dans la botanique ayant rapport à l'art de guérir.

Prix Lallemand. — Destiné à récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus large acception des mots.

Prix Bellion, fondé par Mlle Foehr. — Décerné à celui qui aura écrit des ouvrages ou fait des découvertes surtout profitables à la santé de l'homme ou à l'amélioration de l'espèce humaine.

Prix Mège. — Décerné à celui qui aura continué et complété l'essai du Dr Mège sur les causes qui ont retardé ou favorisé les progrès de médecine.

Prix Montyon. — Physiologie expérimentale.

Prix Pourat. — Fonctions du corps thyroïde.

Prix Martin-Damourette. — Physiologie thérapeutique.

Prix Gay. — Des lacs de nouvelle formation et de leur mode de peuplement.

Prix Montyon. — Arts insalubres.

Prix Cuvier. — Destiné à l'ouvrage le plus remarquable soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

Prix Trémont. — Destiné à tout savant, artiste ou mécanicien auquel une assistance sera nécessaire pour atteindre un but utile et glorieux pour la France.

Prix Gegner. — Destiné à soutenir un savant qui se sera distingué par des travaux sérieux poursuivis en faveur du progrès des sciences positives.

Prix Jean Reynaud. — Décerné au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Prix Petit d'Ormoy. — Sciences mathématiques pures ou appliquées et sciences naturelles.

Prix Laplace. — Décerné au premier élève sortant de l'École polytechnique.

Prix à décerner en 1892. — *Grand prix des sciences mathématiques.* — Détermination du nombre des nombres premiers inférieur à une quantité donnée.

Prix Bordin. — Applications de la théorie générale des fonctions abéliennes à la géométrie.

Prix Bordin. — Étudier les surfaces dont l'élément linéaire peut être ramené à la forme $ds^2 = [f(u) - \varphi(v)]\ (du^2 + dv^2)$.

Prix Vaillant. — Applications de l'examen des propriétés optiques à la détermination des espèces minérales et des roches.

Prix Gay. — Étudier le magnétisme terrestre et en particulier la distribution des éléments magnétiques en France.

Prix Pourat. — Recherches expérimentales et chimiques sur les phénomènes inhibitoires du choc nerveux.

Prix de la Fons Mélicocq. — Décerné au meilleur ouvrage de botanique sur le nord de la France.

Prix Delalande-Guérineau. — Décerné au voyageur français ou au savant qui, l'un ou l'autre, aura rendu le plus de services à la France ou à la science.

Prix Jérôme Ponti. — Décerné à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation ou le développement seront jugés importants pour la science.

Prix Leconte. — Décerné : 1° aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, sciences médicales; 2° aux auteurs d'applications nouvelles de ces sciences.

Prix à décerner en 1893. — *Prix Serres.* — Sur l'embryologie générale appliquée autant que possible à la physiologie et à la médecine.

Prix Morogues. — Décerné à l'ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France.

Prix Fontannes. — Décerné à l'auteur de la meilleure publication paléontologique.

Prix Parkin. — Recherches sur les effets curatifs du carbone sous ses diverses formes et plus particulièrement sous la forme gazeuse ou gaz acide carbonique, dans le choléra, les différentes formes de fièvre et autres maladies.

Prix à décerner en 1895. — *Prix Dusgate.* — Décerné à l'auteur du meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens de prévenir les inhumations précipitées.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, il est donné lecture de l'éloge historique de Louis Poinsot et de la notice historique sur la vie et les travaux d'Ernest Cosson, par M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le baron Haussman, membre libre de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 11 janvier 1891.

M. Léo Delibes, membre de l'Académie des beaux-arts (section de composition musicale), est décédé le 16 janvier 1891.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les La Trémoille pendant cinq siècles; t. I; Guy et Georges (1343-1446). Nantes, Grimaud, 1890, 315 p. in-4°.

M. le duc de La Trémoille expose dans une courte préface le plan de ce livre. Il n'a pas entrepris d'écrire de nouveau l'histoire de ses aïeux; il se contente de livrer au public les budgets authentiques de leurs recettes et de leurs dépenses, en joignant à ces budgets un grand nombre de pièces justificatives, toutes, croyons-nous, jusqu'à ce jour inédites et presque toutes très intéressantes.

Voilà des documents de grand prix pour les curieux. Guy VI et Georges La Trémoille, qui furent de si puissants seigneurs, ne seront peut-être pas jugés très favorablement sur le double compte de leurs recettes et de leurs dépenses; mais il y a lieu de croire que, si l'on étalait ainsi la vie privée des autres grands personnages de leur temps, on n'y trouverait pas moins à reprendre. Nos mœurs, quelles qu'elles soient, valent mieux que les leurs. Mais cette affaire des mœurs écartée, que d'utiles renseignements dans toutes les pièces ici produites sur les habitudes des gens de cour au XIVe et au XVe siècle, leurs besoins, l'état de leurs maisons et le prix des choses nécessaires à la vie ou que la mode avait mises en usage!

Il y a lieu de remarquer que ces redoutés seigneurs ne touchaient pourtant pas facilement leurs revenus. Guy de La Trémoille avait à recevoir du pape une pension de 1,200 francs; mais, doutant que cette pension lui soit régulièrement payée, il abandonne 100 francs au collecteur des décimes papales pour se le rendre favorable et l'engager à donner le reste (p. 25). Le roi devait à Georges de La Trémoille une somme qu'il tardait à lui payer. Ayant appris que Jean Chartier, receveur des tailles, se rendait à Paris avec certaine grosse somme d'argent, Georges le fait arrêter, l'emprisonne et ne le relâche qu'après avoir reçu de lui 600 francs.

Combien de points à noter dans les comptes des dépenses! Il n'y a presque pas un article de ces dépenses qui ne soit instructif. Signalons-en deux qui concernent les arts. Guy de La Trémoille fait don de deux *grands* tableaux à l'église de Chartres. Que lui ont-ils coûté? Chacun 16 francs. Il fait historier un bel exemplaire du *Roi Modus* avec soixante-quatre sujets peints, prix : 8 francs, c'est-à-dire 2 sous 6 deniers par sujet. Ainsi le goût des arts n'était pas, en ce temps-là, ruineux.

Vie de Toussaint-Louverture, par V. Schœlcher, Paris, Paul Ollendorff, 1889, 1 vol. in-12.

M. V. Schœlcher admet de tout son cœur et pratique la fraternité des races humaines, et il a pour les noirs les sentiments qu'une âme généreuse éprouve pour les opprimés. Il croit qu'on peut trouver chez eux, aussi bien que chez les blancs, les plus hautes qualités de commandement, et il a voulu en fournir la preuve en écrivant la vie de Toussaint-Louverture. Le nom de Toussaint-Louverture est bien connu; sa personne, son caractère l'est beaucoup moins. On ne sait que le rattacher un peu confusément aux événements qui nous ont fait perdre la plus belle colonie des Antilles. M. Schœlcher s'est appliqué à le mettre en pleine lumière à l'aide de

documents patiemment cherchés et textuellement reproduits. Il commence par décrire le conflit au milieu duquel son personnage a paru, et, malgré sa sympathie bien connue pour tout ce qui tient aux nègres, il n'hésite pas à faire la part des mulâtres aussi bien que des blancs dans les troubles qui furent le contre-coup de la révolution. Ce ne sont pas les noirs esclaves qui ont commencé le soulèvement, ce sont les blancs et les mulâtres se disputant des libertés proclamées en 1789 sans nul souci de la liberté des noirs. C'est au milieu des désordres provoqués par ces luttes qu'eurent lieu les premières insurrections des esclaves et les premiers massacres, si cruellement réprimés. D'ailleurs Toussaint-Louverture était esclave alors; il ne prit point part aux premiers excès des noirs; il protégea même sa maîtresse en péril. Il avait alors cinquante et un ans. M. Schœlcher montre comment il fut amené à prendre les armes avec les noirs, d'abord restant au service de l'Espagne, et bientôt sous le drapeau tricolore; les grands services qu'il rendit à la France, et contre les Espagnols qui possédaient une partie de l'île, et contre les Anglais qui voulaient y pénétrer, la situation dominante qu'il sut conquérir dans la colonie, comme lieutenant au gouvernement de San Domingo d'abord, puis comme général en chef. Ce fut Toussaint qui, lorsque le traité de Bâle (22 juillet 1795) eut cédé la partie espagnole de l'île à la France, prit possession de San Domingo; mais c'était lui alors qui se trouvait le véritable maître de l'île. Il voulut la faire indépendante de la mère patrie. Il lui donna une constitution. Il provoqua ainsi une lutte où il devait succomber lui-même et qui devait avoir pour résultat la perte définitive de la belle colonie pour la France. M. Schœlcher, en relevant les grands traits du commandement de Toussaint-Louverture, n'en dissimule pas le caractère despotique; on ne grandit pas impunément à l'école d'un maître qui dispose de la vie et de la mort; mais il nous fait admirer ce qu'il y eut d'éclatant dans cette vie et nous attendrit sur les douleurs de cette mort obscure dans une prison. H. W.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1891.



SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1891.



The Çatapatha-Brâhmaṇa, according to the text of the Mâdhyandina School, translated by Julius Eggeling, Part I, Books I and II, Oxford, 1882; and Part II, Books III and IV, Oxford, 1885. — *The Sacred Books of the East,* edited by F. Max Müller, vol. XII and XXVI. — Le *Çatapatha-Brâhmaṇa,* d'après le texte de l'école Mâdhyandina, traduit par M. Julius Eggeling, 2 vol. in-8°, XLVIII-456 et XXXII-480. Oxford, Clarendon Press, 1882-1885.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le second Kâṇḍa est peut-être composé plus régulièrement que le premier, bien que ce soit toujours la même méthode. Il décrit successivement plusieurs sacrifices, qui ont chacun une très grande importance pour le maître de maison soucieux de ses devoirs. Ce sont l'établissement du feu domestique (Agnyâdhâna), l'oblation du lait, matin et soir (Agnihotra), l'offrande du gâteau funèbre aux mânes des ancêtres (Piṇḍapitṛiyadjna), l'offrande des fruits nouveaux (Âgrayaṇeshṭi) et l'offrande aux trois saisons ou aux quatre mois réunis (Tchâtourmâsyâni). Tous ces sacrifices sont obligatoires.

Quand le jeune maître de maison s'est établi dans son ménage, un de ses premiers soins doit être de choisir les quatre prêtres officiants, à l'aide desquels il fixera l'emplacement des feux sacrés. Ces quatre collaborateurs sont le Brahmane, le Hotṛi, l'Adhvaryou et l'Âgnîdhra. L'Adhvaryou trace d'abord une ligne de l'ouest à l'est, et il y marque, à quelques pas de distance, la place du Gârhapatya et de l'Âhavanîya, à l'ouest et à

[1] Pour le premier article, voir le cahier de janvier 1891, p. 5.

l'est; la première place est ronde, et l'autre carrée. Au midi est le Dakshinâgni, de forme circulaire et également éloigné des deux autres. Un espace est laissé autour de ces autels pour qu'on puisse aisément circuler. L'Adhvaryou se procure provisoirement du feu soit par la friction des aranis, soit en allant l'emprunter à des maisons du village; il le dépose sur l'autel de la maison du Gârhapatya, qui a été préalablement lavé cinq fois d'eau lustrale. Le soir, au coucher du soleil, le sacrificateur invoque les dieux et les mânes; il entre dans la maison de l'Âhavanîya par l'est; il se rend à celle du Gârhapatya par l'ouest, tandis que sa femme y entre en même temps par le sud et vient se placer près de son mari, tous deux tournant la figure vers l'est. L'Adhvaryou remet alors au maître de maison les deux aranis pour le lendemain matin. Le mari et la femme portent tour à tour les deux morceaux de bois à leur poitrine et les replacent sur un siège. Durant la nuit, un bouc reste attaché dans la maison du Gârhapatya, pour qu'à la fin du sacrifice il soit donné à l'Âgnîdhra en guise de salaire. Après le coucher de soleil, l'Adhvaryou met dans quatre vaisseaux trois poignées de riz destiné à la nourriture des quatre officiants. Il fait cuire les portions sur le feu provisoire; et quand elles sont cuites, le maître de maison les offre aux prêtres, après leur avoir lavé les pieds et leur avoir remis des parfums et des guirlandes de fleurs. Il doit veiller toute la nuit avec sa femme. Quand le jour arrive, l'Adhvaryou éteint le feu provisoire.

En fixant la place des feux, il peut les mettre sous la protection de diverses constellations : d'abord les Krittikâs (ou Pléiades), étoiles au nombre de sept; puis la Rohinî; ou bien la Mrigaçîrsha de Pradjâpati; ou les Phalgounîs, astérisme d'Indra; ou le Hasta; ou la Tchitrâ; ou enfin sous l'unique protection du Soleil, qui vaut à lui seul tous les astérismes réunis (Nakshatras). Les feux étant allumés, la première offrande est destinée à Agni; elle consiste en une pleine cuillerée de beurre clarifié, qu'on verse sur le feu en prononçant le mot de Svâhâ, comme le fit Radjâpati à l'origine des choses. Agni est honoré sous ses formes diverses de Pavamâna, le pur; de Pâvaka, le purifiant; de Çoutchi, le brillant. Les offrandes aux trois formes d'Agni représentent la terre, l'éther et le ciel. Les gâteaux de riz doivent être au nombre de huit, parce que la Gâyatrî, qui est le mètre d'Agni, est composée de huit syllabes. Il faut, après Agni, honorer Aditi, qui est la terre; l'offrande pour elle est du riz bouilli, et les vers qu'on prononce doivent être du mètre Virâdj, qui est attribué à la terre.

Après toutes ces oblations, le sacrifice a perdu sa vigueur. Pour le rendre absolument efficace, le maître de maison doit faire des présents

(dakshiṇâs) aux prêtres qui ont officié. Selon sa fortune, il leur donne six, douze ou vingt-quatre vaches, parce qu'il y a dans l'année six saisons, douze mois et vingt-quatre phases de la lune. Le maître de maison peut même être encore plus libéral, dans la mesure de sa piété. Alors il obtient l'Agnyâdheya, le feu immortel, qui vivra éternellement au fond de son âme.

Mais si le maître de maison éprouve des malheurs et des revers durant l'année suivante, il doit renouveler les feux sacrés. Il peut invoquer, à cette occasion, Varouṇa, Soma, Tvashṭri; mais c'est surtout Agni qui lui rendra le bonheur, parce que c'est Agni qui brûle et dévore tout ce qui est mauvais. L'époque des pluies est la saison favorable pour rallumer une seconde fois les feux. Midi est le moment propice de la journée. On prépare donc un gâteau de riz sur des feuilles d'arka, et on le porte sur la place où l'on veut établir le nouveau Gârhapatya. Cette seconde cérémonie n'est que pour Agni, à l'exclusion de tous les autres dieux; les prières s'adressent à lui seul, pour les six désinences que peut recevoir son nom, dans la déclinaison grammaticale.

L'indemnité offerte aux prêtres pour le renouvellement des feux doit être payée en or, parce que l'or est la semence d'Agni, qui l'a produit en s'unissant aux eaux souterraines. Cette indemnité peut aussi être un bœuf, parce que le bœuf porte le joug, comme Agni porte aux dieux les oblations des mortels.

L'Agnihotra est beaucoup moins compliqué que l'Agnyâdhâna. C'est une oblation de lait, matin et soir; mais, tandis que les autres cérémonies ont une fin, celle-ci n'en a pas, en ce sens qu'elle se répète constamment tous les jours. Le lait doit avoir bouilli sur le feu Gârhapatya, sans y avoir monté. Il est interdit à un Çoûdra de traire la vache qui fournit le lait. Il y a toujours deux libations le matin et autant le soir: la première du matin à la divinité de l'Agnihotra; la seconde à Agni Svishṭakrit, auteur de tous les biens. La première libation du soir est encore offerte à Agni, et la seconde à Savitri. Il n'y a d'ailleurs qu'un brahmane qui puisse boire le lait qui a été ainsi consacré. Après l'Agnihotra, le maître de maison vient s'asseoir près du feu Âhavanîya pour lui rendre hommage, et il en fait autant pour le Gârhapatya. L'Agnihotra est le navire qui mène le sacrificateur au ciel; il combat efficacement la mort; il est au sacrifice ce que la pointe de la flèche est à la flèche; c'est la pointe qui vole en avant et le reste la suit. En faisant les oblations de l'Agnihotra, le maître de maison doit réciter des vers du Rig-Véda; et dans le cours de l'année le nombre de ces vers doit être de 728; ils sont récités à haute voix.

La célébration de l'Agnihotra exige la plus parfaite régularité; car la moindre faute peut compromettre la santé, la force et même la vie de l'imprudent qui la commet. Pour éviter ce châtiment, on invoque Agni à voix basse, et on lui dit avec la Vâdjasaneyi : « Ô Agni, protecteur des corps, protège mon corps; toi qui donnes la vie, donne-moi la vie; toi qui donnes la force, donne-moi la force. » C'est en répétant ces mêmes mots que jadis les Ṛishis assuraient leur sécurité jusqu'à la fin de la nuit; les Rakshasas ne pouvaient plus leur nuire. Le maître de maison adore aussi la vache qui a fourni le lait; il la touche de la main. Puis il retourne adorer les deux feux de l'Âhavanîya et du Gârhapatya; et il prie pour les hommes, en employant le mètre de la Gâyatrî, qui est le mètre propre d'Agni, et ensuite le mètre de deux pieds (Dvipadâ), qui est le mètre humain, parce que l'homme a deux pieds. Il invoque également Brihaspati, Mitra, Aryaman, Varouṇa, Indra, Savitṛi et Agni. Il prononce enfin le nom de son fils; et s'il n'a pas de fils, il peut prononcer son propre nom, en implorant la bonté des dieux auxquels ils se soumet, par l'intercession de l'Âhavanîya et du Gârhapatya.

Le sacrifice aux mânes des ancêtres (Piṇḍapitriyadjna) est plus court que l'Agnihotra; il est tout aussi obligatoire; il n'a lieu qu'une fois par mois. Le Çatapatha-Brâhmaṇa le décrit brièvement; mais, par une sorte de compensation, il le rattache à une légende des plus bizarres. Les êtres viennent un jour auprès de Prâdjapati et lui demandent comment ils peuvent vivre. Prâdjapati n'a pas encore répondu quand les dieux, revêtus du cordon sacré et fléchissant le genou droit, lui font une même demande : « Le sacrifice sera votre nourriture, leur répond Prâdjapati; l'immortalité sera votre sève, et le soleil votre lumière. » Les ancêtres, portant le cordon sur l'épaule droite et fléchissant le genou gauche, s'avancent à leur tour, et Prâdjapati leur dit : « Votre nourriture sera mensuelle, votre Svadhâ sera la douceur de votre pensée, et la lune sera votre lumière. » Puis ce sont les hommes qui s'approchent, puis les bêtes, puis les Asouras. Les hommes et les bêtes reçoivent leur subsistance; mais les Asouras n'ont en partage que les ténèbres et l'illusion (Tamas et Mâyâ). Ni les dieux, ni les ancêtres, ni les bêtes n'ont manqué d'observer la loi; mais quelques hommes l'ont violée. Ainsi, quand on devient trop gras, c'est qu'on a trop mangé; on a peine à se tenir debout, on chancelle et l'on ne peut plus marcher. On ne doit donc manger que matin et soir, et fort peu, pour vivre longtemps.

Ami de la vérité, on acquiert toute la gloire brahmanique (tedjas). Mais cette gloire n'est pas moins le partage de celui qui, tous les mois, apporte la nourriture à ses ancêtres. Il la leur offre pendant que la lune

ne se voit ni à l'est ni à l'ouest. C'est alors le règne du roi Soma, et la nourriture est divine. Comme, durant la nuit de la nouvelle lune, la nourriture manque aux ancêtres, en la leur assurant on les réconcilie avec les dieux. Le moment où l'offrande doit être faite est l'après-midi, parce que le matin appartient aux divinités. Le sacrificateur, assis derrière le Gârhapatya, est tourné vers le sud; il bat le riz et le nettoie une fois pour toutes; car les ancêtres sont partis une fois pour toutes aussi. Il fait cuire le riz sur le feu Dakshiṇa, et il y verse du beurre clarifié. Après deux libations aux dieux, pour les rendre propices, il offre le riz aux mânes de ses pères, en le présentant également à Agni et à Soma. Il trace alors, avec l'épée de bois, une ligne au sud du feu Dakshiṇa; et à l'extrémité de cette ligne il dépose un tison pour empêcher que les Asouras et les Rakshasas ne viennent dévorer l'offrande. Il prend ensuite un vase plein d'eau pure, pour que les ancêtres puissent y laver leurs mains; il appelle son père, son grand-père, son trisaïeul par leur nom, et il les invite à manger chacun leur part. Durant quelques instants, il fait acte de respect et d'obéissance envers eux, en murmurant ces mots : « Ô pères, donnez-nous des maisons; car les pères sont les gardiens des maisons et des familles. » Cette simple prière sanctifie tout le sacrifice. Quand les gâteaux de riz ont été déposés dans le plat qui contient le reste du riz bouilli, le sacrificateur sent le riz; et c'est toute la part qu'il doit avoir. Il jette sur le feu quelques brins du gazon sacré, et il y remet le tison qu'il en avait pris.

L'offrande des premiers fruits (Âgrayaṇeshṭi) a lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne, à la lune nouvelle ou à la pleine lune. Cette offrande est faite d'orge au printemps et de riz à l'automne; elle consiste en un gâteau pour Indra et Agni, en grains bouillis pour les Viçvédévâs, et en un gâteau pour le ciel et la terre. On offre aussi à Soma des graines de bambou, qu'on a fait bouillir. Yâdjnavatkya, cité par le Çatapatha lui-même, explique l'origine de ce sacrifice par une légende. Les dieux et les Asouras, également issus de Prâdjapati, se disputaient entre eux la supériorité. Les Asouras avaient empoisonné toutes les plantes dont se nourrissent les hommes et les animaux. Tous les êtres périssaient. Mais les dieux vinrent les sauver en leur enseignant les cérémonies du sacrifice. Indra et Agni se signalèrent dans cette œuvre de salut; et voilà pourquoi ils ont droit à un gâteau fait de nouveaux grains. Tous les dieux en reçoivent un aussi; mais ils le partagent avec le ciel et la terre, qui concourent à produire les fruits. Désormais les hommes et les animaux n'ont plus rien à craindre des Asouras et de leurs maléfices. Ils peuvent en toute sûreté manger et brouter les plantes

et les fruits. Le prêtre qui officie dans ce sacrifice reçoit pour salaire le premier-né des veaux de la saison; car c'est là le premier fruit du bétail.

La dernière cérémonie décrite dans le second Kâṇḍa est le sacrifice en l'honneur des trois saisons, de quatre mois chacune : le printemps, la saison des pluies, et l'automne. Au printemps, on offre des gâteaux de riz à tous les dieux Viçvédévâs; à la saison des pluies, ils sont offerts à Varouṇa, qui produit l'orge, et auquel on consacre deux autels et deux feux; ils sont offerts aussi à d'autres dieux. La cérémonie de l'automne dure deux jours, et elle est la plus importante. Le premier jour, on offre un gâteau de riz à Agni surnommé Anîkavat, c'est-à-dire « aux pointes de flamme ». A midi, on fait l'oblation de grain bouilli aux Marouts, vents qui, de leur haleine puissante, ont brûlé Vṛitra, combattu par les dieux. Le soir, à cette offrande aux Marouts, on ajoute des invitations à Agni, à Soma; et les prêtres attachés à la maison peuvent manger ce qui reste du sacrifice. Le lendemain, second jour de la cérémonie, est consacré à la grande oblation, Mahâ-Havis, en l'honneur des dieux qui ont tué Vṛitra. Il y a neuf oblations préliminaires et neuf oblations définitives, à Agni, Soma, Savitṛi, Sarasvatì, Poûman, Indra, Mahendra et Viçvakarman. Enfin on renouvelle l'oblation aux mânes des ancêtres qui ont péri en aidant les dieux dans leur lutte contre Vṛitra. Le sacrifice aux ancêtres doit se faire à voix basse, parce que les ancêtres sont secrets, et que tout ce qui se dit à voix basse est secret comme eux. En mettant du bois sur le feu, le sacrificateur invoque Agni, pour qu'il transmette aux ancêtres la nourriture qui leur est offerte. Après une courte prière, le Hotṛi s'assoit, et c'est l'Adhvaryou qui le remplace pour attiser le feu sacré. Tous les assistants portent leur cordon sur l'épaule droite, au moment où ils vont faire les oblations principales. Le maître de maison et son brahmane passent de l'ouest à l'est du feu, tandis que l'Âgnîdhra suit une route contraire, de l'est à l'ouest. Le Hotṛi et l'Adhvaryou invitent les ancêtres au festin qu'on leur a préparé, et où ils doivent venir en compagnie de Soma. On offre un premier gâteau au père du sacrificateur, puis un second au grand-père, et un troisième au trisaïeul; et on dit aux mânes : « Venez ici, à ce repas, comme des taureaux affamés; voici votre part. » Les assistants se transportent au côté nord du feu Âhavanîya, pour y faire la prière à Indra; et de là ils retournent au feu Gârhapatya. On présente aux ancêtres l'eau pour qu'ils se lavent les mains, après le repas comme au début du repas, et par six fois de suite on jure de toujours leur obéir. La cérémonie entière se termine par une prière à Roudra, pour conjurer la colère de ce dieu contre les descendants du sacrificateur qui ne sont pas

encore nés. Enfin il est permis aux jeunes filles de se promener autour des autels en l'honneur d'Ambikâ, sœur de Roudra, pour qu'elle leur soit à jamais favorable, et aussi en l'honneur de Tryambaka, qui assure aux femmes de bons maris. Le sacrifice aux trois saisons procure à celui qui l'accomplit dévotement de grands biens en ce monde, et après sa mort la plus haute place dans le monde des dieux.

Le troisième et le quatrième Kàṇḍa sont remplis par les rites du Soma. C'est le plus important de tous les sacrifices; et les détails dans lesquels entrent les Brâhmaṇas pour en décrire toutes les phases sont encore plus minutieux et plus bizarres, s'il est possible, que tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Nous ne suivrons pas le Çâtapatha dans ces subtilités infinies et peu intéressantes; nous nous bornerons à quelques généralités, qui auront du moins l'avantage d'être assez claires. D'abord, qu'est-ce que le Soma? C'est une liqueur enivrante tirée d'un arbuste sur l'espèce duquel les indianistes les plus compétents ne sont pas bien d'accord. Comme les Parsis, sectateurs de Zoroastre, ont le culte de leur Haoma, presque tout à fait pareil à celui du Soma hindou, on a essayé de tirer quelque éclaircissement de cette coïncidence. Mais les Parsis de Bombay semblent eux-mêmes ignorer la véritable origine de leur Haoma. Tout ce qu'ils savent, c'est que la plante pousse dans les environs de Karmân et de Yezd, sur les montagnes, à une assez grande hauteur. Le Soma dont se servent généralement les Hindous vient dans le voisinage de Poona; l'arbrisseau n'a que quatre ou cinq pieds de haut; il est ligneux; l'écorce est grisâtre; les branches n'ont pas de feuilles; la sève qui en sort est blanchâtre; le goût en est amer, et il a quelque chose de toxique. Comme d'ordinaire les tiges de Soma sont apportées d'assez loin, il faut en corriger la sécheresse en les faisant tremper dans l'eau, avant de les broyer sous la pierre. Une fois broyées, on les met dans la cuve à moitié pleine de liquide, et on les presse avec la main.

Comme il est assez difficile de se procurer le vrai Soma, le Çâtapatha-Brâhmaṇa indique par quelles autres plantes il peut être remplacé. Ce sont les Phâlgounas, soit à fleurs rouges, soit à fleurs brunes; c'est le Phâlgouna à fleurs brunes qui se rapproche le plus du Soma. A défaut du Phâlgouna, on peut employer encore le Syénahṛita, ou l'Âdâra, ou le Doûb, ou une certaine espèce de Kouça, le gazon sacré. La liqueur du Soma est le breuvage des dieux, avant d'être celui de leurs adorateurs; et à ce titre les rédacteurs des Brâhmaṇas ont distingué le Soma céleste et le Soma que les mortels recueillent sur la terre. Ce dernier dérive de l'autre et n'en est qu'une pâle image; il a été apporté aux brahmanes par un aigle. Pour relever le Soma aux yeux des fidèles, on lui a fait subir

les plus nombreuses transformations, et il n'est pas de mythe qui se soit prêté à des explications plus inattendues et plus contraires. D'abord le Soma est qualifié de roi, et comme tel il est accablé d'honneurs; puis il devient tantôt la lune et tantôt le soleil, sans cesser d'être pris pour la nourriture des dieux et des mânes. Dans quelques passages du Rig-Véda, le Soma est l'amant de la fille du soleil, l'aurore. Quoi qu'il en soit, l'acception la plus ordinaire est celle qui fait du Soma la boisson sainte des prêtres officiants.

Celui qui attend les rameaux du Soma doit se purifier, dès la veille, en se baignant, en se rasant les cheveux et la barbe, en récitant des prières, et en faisant des libations aux divinités diverses. Une de ces libations doit être accompagnée d'un vers Anoushṭoubh, qui se compose de trente et une syllabes, correspondant aux dix doigts de la main, aux dix doigts du pied, aux dix souffles de vie, et au corps qui les contient tous. L'Adhvaryou étend ensuite sur le sol, préalablement bien uni, deux peaux d'antilope noire; le sacrificateur s'y place et s'y consacre aux deux mondes de la terre et du ciel. Il revêt alors sa ceinture, qui est de chanvre et qui fait trois fois le tour de sa taille. Puis il se couvre la tête, et il reste silencieux jusqu'au coucher du soleil; il ne peut rompre le silence que quand il a vu la première étoile; et il prend la nourriture qui lui a été préparée. Avant de la prendre, il se lave les mains, et il se touche le nombril. Il peut ensuite se livrer au sommeil. Toute cette consécration porte le nom de Dìkshà.

Le lendemain, quand arrive le marchand de Soma, un dialogue s'établit entre lui et l'Adhvaryou. Le Çatapatha rapporte tout au long cet entretien dans sa formule régulière : « Vendeur de Soma, ton roi Soma est-il à vendre? — Il est à vendre. — Je veux te l'acheter. — Achète-le. — Je veux te le payer le seizième du prix d'une vache. — Le roi Soma vaut certainement davantage. — Sans doute, réplique l'Adhvaryou, le roi Soma vaut bien plus, mais la vache est bien chère, puisqu'elle produit le lait, la crème, le beurre, le fromage, le petit-lait. Je t'offre le huitième du prix d'une vache, la moitié et le prix entier. » Le marchand accepte, et, montrant au sacrificateur l'or qu'il reçoit, il lui dit : « Que ton or soit à nous. » C'est justice; mais le sacrificateur obtient dans ce marché l'énergie vitale pour sa part, tandis que le vendeur n'a que la matière. Le sacrificateur va prendre les tiges de Soma dans le chariot qui les a transportées. Il a bien soin de les envelopper pour que les esprits malins ne les touchent pas; et le Soma est introduit dans la maison du sacrificateur avec tous les hommages et les honneurs dus à un roi. On lui récite la litanie appelée la Soubrah-

manyâ. L'Adhvaryou écarte l'enveloppe dont le Soma est entouré, pendant que quatre hommes apportent le trône de ce nouveau monarque, qu'on traite avec tous les égards que mérite l'hôte le plus auguste. On lui offre la nourriture préparée tout exprès pour lui. L'assistance, y compris la femme du sacrificateur, lui adresse les plus ferventes prières (Tânoûnaptra, Oupasads, etc.); on dispose deux autels, l'un plus large et l'autre plus haut, on y allume du feu, et c'est sur ces autels qu'on prépare le breuvage qui doit, à ce qu'il semble, y bouillir toute la nuit.

Le lendemain matin, jour de la fête, on commence la journée par de longues prières, et l'on presse le Soma par deux fois, à l'aurore et à midi. Cette seconde pression est la grande pression (Mahâbhishava ou Mâdhyandina-Savana). Il y a le soir une troisième et dernière pression, en l'honneur des Açvins, des Saisons, de Savitṛi et des Viçvédévas. Les cérémonies de la fête du Soma se terminent, comme pour la nouvelle lune et la pleine lune, par la récitation de neuf hymnes réunis (Samhishṭayadjous) en l'honneur de toutes les déités que l'on a invoquées successivement. Ce sont des versets de la Vâdjasaneyi, du Rig-Véda et du Sâman. Le sacrificateur les prononce au moment où il va prendre le bain expiatoire, dans le cours d'eau le plus voisin. En y descendant, il adore Varouṇa, qui doit le protéger contre les dangers que l'eau peut faire courir. Il adore non moins dévotement Agni, qui chasse les esprits malfaisants, et il unit dans ses prières Agni et Varouṇa. Il leur fait, à l'un et à l'autre, six oblations, en l'honneur des six saisons de l'année. Comme la femme du sacrificateur l'accompagne au bain, ils se lavent mutuellement le dos, et tous deux s'enveloppent de vêtements nouveaux, ainsi que le serpent revêt une peau nouvelle. Ils rentrent ensuite de compagnie dans le lieu du sacrifice, et ils jettent du bois sur le feu Âhavanîya. La dernière de toutes les oblations (Oudavasânîyâ Ishṭi) est offerte à Aditi. L'acte final est l'immolation d'une vache qui n'a pas encore porté. On s'assure, en l'ouvrant, qu'elle ne contient pas d'embryon. Si, par hasard, il s'en trouve un, on fait une double cérémonie pour la mère et son petit, parce que, dans ce cas, la mère est censée avoir huit pieds au lieu de quatre. On prend l'embryon, et l'on peut ou l'exposer sur un arbre, ou le jeter dans l'eau, ou l'offrir aux Marouts en le mettant dans le feu de l'Âhavanîya, qui sert à rôtir la chair des animaux. Les portions de la vache qui n'ont pas été brûlées pour le sacrifice sont distribuées aux assistants. Comme parfois des animaux sont sacrifiés dès le premier jour de la fête du Soma, on doit toujours avoir soin d'attacher la bête à un poteau avant de la frapper. Cette précaution atteste la soumission des animaux. A l'origine, ils se tenaient sur deux pieds, ainsi

IMPRIMERIE NATIONALE.

que l'homme, et ils ne voulaient pas être mangés. Les dieux intervinrent et les lièrent à un poteau. Les animaux retombèrent sur quatre pieds, et ils se résignèrent à nourrir les humains. L'homme peut donc aujourd'hui les approcher sans crainte ; et quand il tue la victime, le souffle de l'animal se mêle aux vents et s'y perd.

Telles sont les cérémonies principales qui ont pour objet le culte du Soma. Il y en a encore plusieurs autres de moindre importance; nous les épargnerons aux lecteurs, sans doute déjà fatigués. Toutes ces minuties, aussi peu raisonnables que multipliées, ne tiennent pas moins de 455 pages dans le second volume de la traduction de M. Julius Eggeling. Ce serait abuser de pousser plus loin cette analyse; mais, pour juger plus exactement encore ce que sont les Brâhmaṇas, nous rapporterons quelques-unes des légendes du Çatapatha. Les légendes, qui auraient pu être un ornement et une compensation, sont au même niveau que tout le reste; elles n'offrent ni plus d'intérêt ni plus de bon goût. Nous en citons au hasard un certain nombre.

On a vu plus haut[1] que les dieux, organisateurs du sacrifice, avaient d'abord immolé un homme et qu'ensuite, passant de l'homme aux animaux, ils en étaient arrivés à ne demander pour victimes que le riz et l'orge, produits par la terre. Dans une autre légende[2], les dieux se disputent avec les Asouras pour savoir à qui appartiendra la puissance. Quoique vainqueurs dans une première lutte, les dieux étaient sans cesse attaqués par leurs ennemis. Ils se dirent : « Nous sommes bien sûrs de vaincre nos ennemis dans une lutte nouvelle. Mais comment pourrons-nous les vaincre de manière que nous n'ayons plus à les combattre de nouveau? » Agni leur dit : « Les Asouras nous échappent en fuyant vers le Nord. Je vais me rendre dans ces régions; j'y enfermerai les Asouras, et je les empêcherai de revenir ici; ils ne pourront plus rentrer dans les trois mondes, ni sortir du quatrième monde, où ils seront relégués. » Agni se rendit donc dans les régions septentrionales; les dieux y repoussèrent les Asouras, qui, de ce quatrième monde, ne purent rentrer dans les trois autres mondes.

Quel sens peut avoir cette légende? Que peut-on tirer d'un pareil mythe? L'auteur du *Çatapatha* en donne une explication qui ne vaut pas mieux que la légende même. Selon lui, l'Âgnîdhra et l'Adhvaryou, en répandant le gazon sacré, chassent les Asouras dans le quatrième monde aussi sûrement que les dieux le firent jadis. Du même coup, ils écartent

[1] *Journal des Savants*, cahier de janvier 1891, p. 15.

[2] *Çatapatha-Brâhmaṇa*, Kâṇḍa I, 2, 4; p. 54 et suiv.

du sacrificateur tous les mauvais desseins qu'on peut former contre lui dans les trois mondes qui s'appuient sur la terre.

Autre légende, qui semble avoir quelque chose d'historique, mais qui n'est pas plus significative que la précédente[1]. Mâthava, roi de Vidégha, portait Agni Vaiçvânara dans sa bouche. Interrogé par le ṛishi Gotama Râhoûgaṇa, le roi ne répond pas, parce qu'il craint de laisser échapper Agni. Le ṛishi n'en invoque pas moins le dieu, qui sort violemment de la bouche du roi. Mâthava, le Vidégha, était à ce moment sur les bords de la Sarasvatî. Agni s'en allait brûlant toute la terre à l'est. Gotama Râhoûgaṇa et les brahmanes le poursuivirent; mais il desséchait toutes les rivières, excepté la Sadânîra, qui vient de l'Himâlaya septentrional. Aussi les brahmanes n'avaient pas osé franchir cette rivière. A l'orient du cours d'eau, le pays était sans culture et tout marécageux, parce qu'alors Agni ne l'avait pas brûlé. Aujourd'hui il est bien cultivé; mais la rivière y coule toujours par les plus fortes chaleurs, car Agni n'a pu la tarir. Mâthava, le Vidégha, dit alors à Agni : « Où pourrai-je habiter? — A l'est de cette rivière, » lui répondit le dieu. Et voilà comment cette rivière est aujourd'hui la frontière des Kosalas et des Vidéhas, descendants de Mâthava. Mais le ṛishi Gotama persiste à demander pourquoi le roi est resté sourd à sa question. Le roi s'excuse en disant que, s'il avait répondu, Agni Vaiçvânara se serait enfui de sa bouche. « Mais comment a-t-il pu s'en échapper plus tard? » dit le ṛishi. — C'est au moment où tu l'as invoqué; je n'ai pas pu le retenir, » répliqua le roi. De ce récit l'auteur du *Çatapatha* conclut qu'il faut invoquer Agni avec une des dix formules qu'on doit employer quand on met du bois sur le feu (Samidhénîs).

Il est clair que, dans cette seconde légende, il y a quelque allusion à la marche des Aryas s'avançant, vers l'est, à la conquête de l'Inde; mais cette allusion est si vague qu'il serait bien hasardeux de vouloir y découvrir un document historique.

Une autre légende semblerait pouvoir offrir un intérêt plus sérieux; elle contient un souvenir du déluge universel; mais de quelle façon ce souvenir est-il conservé? M. Julius Eggeling remarque dans une note[2] que MM. Albrecht Weber, Max Müller et J. Muir, auxquels on doit joindre Eugène Burnouf, se sont occupés de cette légende; mais il n'est pas inutile de la signaler de nouveau, pour montrer jusqu'à quel degré de déraison l'esprit indou peut descendre en sa naïveté imperturbable.

[1] *Çapatha-Brâhmaṇa*, Kâṇḍa I, 4, 1; p. 104 et suiv.

[2] *Çapatha-Brahmaṇa*, Kâṇḍa I, 8, 1; t. I, p. 216 et suiv.

Un matin, on apporte à Manou de l'eau pour ses ablutions, comme on apporte encore de l'eau à ceux qui ont besoin de se laver les mains. Pendant que Manou se lave, un poisson lui tombe dans la main. Le poisson dit à Manou : « Prends-moi et élève-moi ; je te sauverai. — Et de quoi me sauveras-tu ? — Une inondation va submerger toutes les créatures ; je te sauverai du désastre. — Mais comment puis-je te prendre et t'élever ? » Le poisson répondit : « Nous autres poissons, tant que nous sommes petits, nous sommes fort exposés à être détruits ; le poisson mange le poisson. Veuille bien me mettre d'abord dans un vase. Quand j'y serai devenu grand, tu creuseras une fosse pour m'y mettre ; et quand j'y aurai encore grossi, tu me laisseras aller à la mer ; car alors je serai à l'abri de la destruction. » Le poisson devint bientôt énorme et il dit à Manou : « Dans un an, l'inondation arrivera, à tel jour. Suivant le conseil que je te donne, tu vas préparer un navire ; et quand l'inondation se produira, tu monteras dans le navire ; et c'est ainsi que je te sauverai. » Après avoir nourri et élevé le poisson, Manou le mit dans la mer ; et, dans l'année que le poisson avait indiquée, il prépara un navire, d'après l'avis qu'il avait reçu. Quand l'inondation arriva, il monta dans le navire. Le poisson vint alors nager auprès ; et, attachant à sa corne le câble du vaisseau, il le conduisit paisiblement jusqu'aux montagnes du Nord. Le poisson dit à Manou : « Je t'ai sauvé ; attache ton navire à un arbre ; ne le laisse pas échouer, tandis que tu es sur la montagne. Pendant que l'eau descendra, tu descendras graduellement avec elle. » Manou descendit en effet peu à peu ; et c'est depuis cette époque que la chaîne des montagnes du Nord s'appelle la Descente de Manou. L'inondation avait submergé toutes les créatures. Manou seul échappa.

La légende ne s'arrête point à ce récit déjà bien étrange : et elle suit Manou dans d'autres actes de sa vie, qui ne sont pas moins surprenants. Désireux d'avoir une postérité, il fait un sacrifice, à la suite de longues mortifications ; et il produit une femme, qui est sa fille. Il l'épouse. De cette union est née la race dite de Manou. Cette fille se nommait Iḍa, ou Iḷâ, ou même Ilâ ; et, grâce à son intercession, on obtient, en l'invoquant, tout ce qu'on désire.

Cette même légende se retrouve avec tous ses traits principaux dans des monuments postérieurs au Çatapatha-Brâhmaṇa, d'abord dans le Mahâbhârata (Vanaparvan, v. 12747 à 12802 ; p. 553 et suiv. de la traduction anglaise de M. Pratapa Chandra Roy), et ensuite dans le Bhâgavata-Pourâṇa (édit. et trad. d'Eugène Burnouf, tome III, livre VIII, chapitre XXIV, 11 et suiv.). Il faut que cette fable ait été bien agréable à l'esprit indou pour qu'elle ait été si souvent reproduite à des époques

fort éloignées les unes des autres, et par des auteurs très différents. Quel rapport a-t-elle avec le déluge de Noé dans la Bible ou avec le déluge chaldéen? C'est une question des plus obscures; les juges les plus compétents ont renoncé à l'éclaircir. Eugène Burnouf, qui l'a traitée plus longuement que personne (préface au 3[e] volume du Bhâgavata-Pourâṇa, p. 25 et suiv.), incline à penser qu'il n'y a aucune relation à établir entre les deux légendes. Cette solution paraît toujours la plus probable.

Pour terminer, nous citerons la légende de Tchyavana, qui rappelle, quoique d'assez loin, l'aventure de Médée et de son père Æétès, de la mythologie grecque. Quand les Bhrigous et les Anguiras viennent de monter au ciel, Tchyavana, qui est de leur famille, est abandonné sur la terre, accablé par l'âge et ressemblant à un fantôme plus qu'à un être humain. Çaryâta, fils de Manou, qui voyage avec sa tribu, vient s'établir dans le voisinage. Ses enfants s'amusent à jeter des mottes de terre au pauvre vieillard, qui s'irrite et sème la discorde entre eux. Le père lutte contre ses fils et les frères se disputent. Çaryâta se dit alors: « Ceci est pour me punir de quelque faute que j'ai commise. » Il interroge donc ses bergers, et il leur demande s'ils n'ont rien vu de particulier. Ils lui répondent qu'ils ont vu un homme tout décrépit, que ses méchants enfants poursuivaient à coup de mottes de terre. Çaryâta comprend que c'était Tchyavana; et montant sur son char, où il emmène sa fille avec lui, il va trouver le ṛishi et il lui dit: « Je vous ai offensé sans le savoir. Moi et ma fille Soukanyâ, nous vous prions de nous pardonner et de rendre la paix à notre famille. »

A ce moment, les Açvins parcouraient la terre pour y guérir les malades. Ils rencontrent la belle fille, et ils lui demandent son amour; elle les refuse. Étonnés, ils lui disent: « Avec quel fantôme tu consens à vivre! Viens plutôt avec nous et consens à nous suivre. — Je ne quitterai jamais celui auquel mon père m'a donnée. Tant qu'il vivra, je vivrai avec lui. » Mais le ṛishi, qui avait vu les deux Açvins, demande à Soukanyâ ce qu'ils lui ont dit. La jeune femme le lui répète. Et le ṛishi lui recommande, si les Açvins renouvellent leurs propositions, de leur répondre: « Vous n'êtes pas parfaits vous-mêmes; et pourtant vous vous moquez de mon mari. Rendez-lui sa jeunesse, si vous le pouvez; et je vous dirai en quoi vous êtes imparfaits. » Soukanyâ fait cette réponse aux Açvins, quand ils se représentent; et ils lui disent: « Fais baigner ton mari dans un étang voisin, et il reprendra l'âge qu'il voudra. » Le vieillard est plongé dans l'étang, et il redevient jeune à son gré. Les Açvins, qui ont tenu parole, veulent savoir en quoi consiste leur imperfection. Le ṛishi leur révèle qu'ils sont imparfaits parce qu'ils n'ont pas

été invités au sacrifice que les dieux accomplissaient dans le Kourou Kshétra. Les Açvins vont trouver les dieux, et ils apprennent que, si on ne les a pas conviés, c'est qu'ils se mêlent trop à la foule des humains, en voulant les guérir. « Mais votre sacrifice n'a pas de tête, disent les Açvins. — Et comment cela? répliquent les dieux. — Nous vous le dirons si vous nous invitez. » On les invite; et les Açvins déclarent que ce sont eux qui sont la tête du sacrifice, parce qu'ils y remplissent les fonctions de deux Adhvaryous.

Quel sens peut encore avoir ce mythe? S'il en a un pour les brahmanes, ce sens nous échappe absolument. Nous pourrions multiplier ces exemples, si nous le voulions; ils abondent dans le Çatapatha-Brâhmaṇa, où l'on pourrait les compter par centaines, plus ou moins longs et toujours aussi abstrus. Mais laissons-les, et jugeons la valeur de ces monuments dont nous venons d'essayer de donner quelque idée.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Œuvres du cardinal de Retz, nouvelle édition par MM. Alph. Feillet, Jules Gourdault et Chantelauze (*Collection des grands écrivains de la France*), neuf volumes in-8° (1872-1887, Paris, Hachette).

PREMIER ARTICLE.

L'édition des *Œuvres du cardinal de Retz*, dans la *Collection des grands écrivains de la France*, est la première édition complète que nous possédions des écrits de ce célèbre personnage. Elle est d'une étendue et d'une abondance qui ne laissent rien à désirer et que l'on serait plutôt tenté de trouver excessives. Si en effet, d'après les *Mémoires* de Retz, il est difficile de lui contester le titre de grand écrivain, il est permis de dire que les cinq derniers volumes de la nouvelle édition qui viennent à la suite des *Mémoires* ont peut-être plus d'intérêt pour l'histoire que pour la littérature et contiennent en outre beaucoup de documents d'une valeur secondaire. Cependant, même au point de vue littéraire, ils sont loin d'être sans valeur; sans s'y élever aussi haut que dans ses *Mémoires*, Retz y déploie de grandes facultés d'orateur et de polémiste; ils servent aussi à nous mieux faire connaître le personnage si original

et si intéressant qui a exercé tant de séduction sur les esprits, et de son vivant, et après sa mort, et que l'on a peut-être trop déprécié de notre temps. Pour bien juger ses *Mémoires*, il est utile d'avoir sous les yeux tout ce qu'il a écrit. Les documents récents sont un développement et un commentaire perpétuels de son œuvre capitale. Si l'on réfléchit en outre que l'on trouve réuni dans cette nouvelle édition tout ce qui était dispersé çà et là dans des recueils inconnus, ou même caché dans des manuscrits ignorés, la nouveauté de l'œuvre compense largement ce qu'elle peut avoir d'excessif au point de vue de la critique purement littéraire. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les éditions qui composent la grande collection des classiques publiée sous la direction de M. Ad. Régnier sont surtout des éditions savantes dans lesquelles nos écrivains sont traités comme des anciens, et où l'on se fait un devoir de recueillir avec une fidélité superstitieuse tout ce qui est sorti de leur plume. Ce ne sont pas des éditions commodes et légères faites pour la lecture des heures de loisir et de la promenade. Ce sont de vastes répertoires où tout ce qui intéresse la langue, l'histoire et la littérature est relevé avec l'exactitude minutieuse que les savants apportent dans tous les autres ordres de connaissances. Sans doute ces éditions ne suffisent pas à tout, et ce serait une singulière aberration du goût de ne plus voir dans nos classiques que des mémoires à consulter; mais ce serait une autre erreur que de méconnaître les services rendus par une critique si exacte et si complète. On ne sera donc pas tenté de trouver exagérée dans l'œuvre qui nous occupe l'abondance des documents.

Cette grande publication qui a duré quinze ans et qui va de 1872 à 1887 est aujourd'hui, on peut le dire, à peu près complètement achevée. Il ne reste pour la terminer que la notice biographique détaillée qui précède toutes les éditions de la même collection et les appendices, le lexique et l'album qui les terminent. Mais, pour ce qui concerne les œuvres mêmes, tout est publié. C'est pourquoi le temps paraît venu de rendre compte de la publication entière. Ce vaste travail a eu successivement trois éditeurs, M. Alph. Feillet, M. Jules Gourdault et M. Chantelauze. Telle est la destinée des longues œuvres que ceux qui les ont entreprises ne peuvent les voir terminées. Le premier éditeur, M. Alph. Feillet, a eu particulièrement une destinée malheureuse et n'a pas joui, comme il l'eût mérité, des fruits de son travail. Connu par son livre si intéressant de *La Misère pendant la Fronde*, où il a mis à néant l'opinion étrange, vulgarisée par Voltaire, que la Fronde n'a été qu'une comédie, M. Alph. Feillet, qui connaissait à fond cette époque, s'était consacré tout entier à l'étude et aux commentaires des *Mémoires* de Retz, dont il

devait être l'éditeur. Pendant de longues années, il avait recueilli tous les documents épars, soit déjà publiés, soit empruntés à des sources manuscrites qui devaient servir de commentaire à l'ouvrage lui-même. Nous avons heureusement encore le résultat et la preuve de cet immense labeur dans les deux premiers volumes de la présente édition. Mais les événements lamentables de 1871 détruisirent le reste de son travail. Les papiers qu'il avait abandonnés dans sa maison de Neuilly furent, pendant la Commune, entièrement consumés par l'incendie. La moitié de son œuvre avait péri. Il eut le courage de se remettre à l'ouvrage et crut pouvoir refaire le travail évanoui. Mais il avait trop espéré de ses forces; sa santé, délicate déjà et ébranlée par le coup inattendu qu'il avait reçu, ne put résister à l'effort surhumain qu'il voulait tenter. Il mourut au commencement de 1872, et je ne sais même s'il a vu les deux premiers volumes publiés, car ils parurent la même année, quoique imprimés auparavant. Il lui fallait un successeur. Ce fut M. Jules Gourdault, connu et estimé pour la publication des *Mémoires* de La Rochefoucauld dans la même collection, et par conséquent très versé dans la connaissance de cette époque. M. Jules Gourdault, dans l'*Avertissement* du troisième volume, rend un juste hommage à son prédécesseur et fait sentir vivement la perte que nous avons faite. « J'ai contracté, dit-il, un lourd engagement; j'essayerai d'y faire honneur de mon mieux. La disparition de certains documents, où mon prédécesseur avait puisé, soit pour les volumes qui ont paru, soit pour ceux qui avaient été préparés, aura sans doute, en maints endroits, appauvri la source de mon commentaire; le mal est sans remède. »

M. Jules Gourdault ne s'était chargé que d'une partie de la tâche, savoir l'achèvement de la publication des *Mémoires*. Tout le reste, c'est-à-dire la partie la plus neuve de l'édition, la publication des textes inédits ou dispersés çà et là dans toutes sortes de collections diverses, revenait de droit à un savant qui s'était fait des œuvres inédites de Retz une véritable province, M. Chantelauze, qui lui-même a disparu depuis la publication du dernier volume, et qui a libéralement légué à l'Institut toutes ses collections. Il n'est que juste de dire, sans vouloir diminuer la part de M. Chantelauze, que M. Alph. Feillet avait déjà préparé et annonçait lui-même dans son *Avertissement* du premier volume la publication d'un bon nombre de ces écrits complémentaires de Retz; pamphlets, sermons, lettres épiscopales, etc. Il n'en est pas moins vrai que c'est M. Chantelauze qui, à grands soins et à grands frais, avait recueilli pour lui-même un nombre considérable de ces documents pour la plupart inédits, et en tout cas très peu connus; il en avait tiré plusieurs

travaux personnels, entre autres une piquante *Histoire du chapeau du cardinal de Retz*, qui a été couronnée par l'Académie française : il avait aussi donné à Sainte-Beuve, sur Retz, une note très étendue que celui-ci avait insérée dans sa dernière édition de *Port-Royal*. Il était donc tout indiqué pour se charger du reste de la publication, et les cinq derniers volumes, sauf la fin des *Mémoires*, qui remplit la première partie du cinquième, sont de lui.

Tels sont les ouvriers dont le zèle et la science ont mené à bien l'œuvre dont nous allons parler, et notre premier devoir était de leur rendre hommage. Le rôle d'éditeur, si laborieux, si difficile, est en même temps si ingrat et rapporte si peu de gloire, qu'il est juste de mentionner avec estime et honneur ceux qui ont assumé une telle tâche.

Donnons d'abord une idée d'ensemble de l'édition tout entière. Elle se compose, avons-nous dit, de neuf volumes dont les quatre premiers, plus la moitié du cinquième, sont consacrés aux *Mémoires* avec introduction, notes et appendices. Le tome V, dans lequel le dernier éditeur vient prendre sa place, contient, outre la fin des *Mémoires*, d'une part, les pamphlets politiques de Retz, du moins tous ceux qu'on peut lui attribuer avec quelque certitude; de l'autre, le récit de la *Conjuration de Fiesque*, écrit des plus remarquables au point de vue de la langue et au point de vue de la politique. Dans l'avertissement de ce cinquième volume, l'éditeur annonçait le plan des volumes suivants; mais ce plan a été changé dans l'exécution et voici l'état actuel. Le sixième tome est consacré aux Lettres épiscopales de Retz, et à sa lutte contre Mazarin et contre le Roi pour se maintenir malgré eux dans son siège de l'archevêché de Paris. Le tome VII nous donne tous les documents relatifs aux négociations diverses dont Retz fut chargé par le roi après son retour en France dans les différents conclaves auxquels il a pris part. Le tome VIII comprend la correspondance privée de Retz, et notamment les lettres à son agent de Rome, l'abbé Charrier, chargé de poursuivre l'affaire du chapeau. Enfin le tome IX, le dernier paru, nous présente surtout Retz comme orateur et comme philosophe. On y trouvera, d'une part, ses sermons, curieux témoignage de l'éloquence religieuse en France avant Bossuet, et, de l'autre, sa controverse philosophique avec Dom des Gabets, publiée déjà en partie et commentée par M. Cousin. Telle est l'économie générale de notre édition : nous passerons en revue successivement les nouveautés les plus importantes.

Pour ce qui concerne les *Mémoires*, nous avons surtout à signaler, dans le premier volume, la notice étendue et savante que le premier éditeur, M. Alph. Feillet, avait rédigée sur l'historique des diverses édi-

tions de cet ouvrage. Cet historique, qui se rattache à l'histoire proprement dite, contient des détails intéressants. C'est en 1717 que parurent pour la première fois les *Mémoires* du cardinal de Retz, sous une forme tronquée et très incorrecte. Il s'en fit en un an cinq éditions, tant le succès fut grand. Il en parut encore cinq dans le courant du siècle, de 1719 à 1777. Lorsque l'on sut que ces *Mémoires* allaient paraître, le régent demanda au lieutenant de police royal, d'Argenson, son avis sur cette publication. Celui-ci crut pouvoir répondre qu'elle n'offrait aucun danger. « Au contraire, disait-il, les malheurs du cardinal sont une leçon pour les brouillons et les étourdis. » Le fils de ce ministre, dans ses *Essais dans le goût de Montaigne*, réimprimés plus tard sous le titre de *Loisirs d'un ministre*, reconnaît que son père s'était gravement trompé dans cette circonstance. « Mon père, dit-il, pouvait avoir raison de penser ainsi sur l'effet que feraient ces *Mémoires;* ils en firent un tout contraire. L'air de sincérité qui règne dans cet ouvrage séduisit et enchanta. Bien plus, il y eut des gens à qui ce caractère du cardinal de Retz plut tellement qu'ils pensèrent sérieusement à l'imiter. » C'était une époque, en effet, assez semblable à celle de la Fronde : régence, conspiration de Cellamare, intrigues avec l'Espagne, agitation des Parlements qui songeaient à s'unir contre Law, comme les anciens Parlements contre Mazarin, tout se ressemblait; ce n'était donc pas sans péril qu'un manuel de conspiration si brillamment écrit se répandait dans le public avec une vogue inattendue. Le gouvernement s'avisa d'un remède qui fut pire que le mal : c'était de publier les *Mémoires* de Guy-Joly, ancien secrétaire de Retz et qui, brouillé avec lui, en disait pis que pendre dans son ouvrage. On croyait par là discréditer complètement le héros de la Fronde; mais c'était encore un faux calcul. Ce fut Joly qui paya pour le cardinal. On l'accusa d'ingratitude et de mauvaise foi, et Retz eut encore les rieurs pour lui.

Personne alors ne connaissait la source dont les *Mémoires* étaient tirés; aussi eut-on beau jeu pour en nier l'authenticité. Sénecé, dans un factum inspiré par le gouvernement de la régence, après avoir violemment attaqué l'auteur inconnu des *Mémoires*, s'attachait à prouver qu'ils n'étaient point du cardinal de Retz. C'est lui qui a fait remarquer le premier que l'auteur, quel qu'il fût, avait eu constamment sous les yeux le *Journal du Parlement* et l'avait suivi pas à pas. De plus, il fait valoir contre l'authenticité les raisons suivantes : 1° il signalait quelques erreurs de fait et principalement trois, ce qui était bien peu, et il aurait pu en relever davantage; 2° il prétendait ne pas reconnaître le style du siècle de Louis XIV, et en particulier celui du cardinal de Retz; argu-

ment qui prouve combien les raisons tirées du style sont insuffisantes en matière d'authenticité; 3° selon Sénecé, le cardinal de Retz était présenté sous un jour odieux; ce qui ne paraissait pas être l'opinion des lecteurs enchantés de cet ouvrage. Tout cela n'était guère concluant en faveur de la négative; mais l'affirmative ne paraissait pas alors beaucoup mieux prouvée, ou du moins les témoignages de quelque valeur étaient rares, dispersés et peu connus. Personne, au XVIIe siècle, n'a su que Retz faisait ses *Mémoires*. Sa parente, Mme de Sévigné, lui répète souvent qu'il devrait s'amuser à écrire sa vie; mais elle ne dit jamais qu'il l'ait fait. Dans les *Voyages littéraires* de Dom Reinart, dans ceux de Dom Martens et de Dom Durand, on ne trouve aucune trace de ce fait, quoique ces différents personnages aient visité les monastères de la Lorraine et celui-là, entre autres, où était le manuscrit, et aient même vu le religieux Humbert Belhomme, ancien secrétaire du cardinal, qui en était le dépositaire. Au moment de la publication, les héritiers et les amis du cardinal étaient morts; le livre venait de Nancy sans qu'on en indiquât l'origine. Ainsi le secret avait été bien gardé. Un seul témoignage, selon M. Bazin, l'auteur de la *Vie de Louis XIII*, dont M. Feillet a eu les notes sous les yeux, était favorable à l'authenticité des *Mémoires* : c'était celui de J.-B. Rousseau, qui, dans une lettre à Brossette, dit savoir que « le prince Eugène en avait un exemplaire manuscrit ». A ce témoignage M. Feillet en ajoute plusieurs autres, par exemple celui de Dom Calmet, qui dit dans sa *Bibliothèque lorraine* : « L'original écrit de sa main se conserve dans l'abbaye de Moyen-Moutier. » On lit encore dans les *Lettres* de la duchesse d'Orléans, la seconde Madame, que « les moines de Saint-Mihiel possédaient en manuscrit les *Mémoires* du cardinal de Retz »; et ces deux assertions étaient vraies. Madame ajoutait : « Il y a une dame à Paris, Mme de Caumartin, qui en possède un manuscrit, mais elle refuse de le communiquer ». Enfin Lenglet-Dufresnoy, dans ses *Mémoires pour étudier l'histoire*, disait : « Les manuscrits qui s'en trouvent en Lorraine prouvent qu'il en est l'auteur. » Il existait donc au XVIIIe siècle plus de témoignages que ne le pensait M. Bazin. Ajoutez encore celui de Voyer d'Argenson, le petit-fils de Mme de Caumartin, qui avait par conséquent en cette circonstance une grande autorité et qui disait que « ses parents de Caumartin avaient eu part à la publication des *Mémoires* pour avoir confié à des personnes indiscrètes le manuscrit conservé dans leur maison ». Voilà bien des témoignages qui, même avant la découverte du manuscrit original, rendaient très vraisemblable la thèse de l'authenticité, sans compter l'argument interne tiré du texte des *Mémoires*, dans lequel, quoi qu'en dise Sénecé, est im-

primée de la manière la plus frappante l'individualité du cardinal. « Nul homme, dit M. Bazin, ni contemporain, ni plus tard, n'aurait pu se mettre si complètement à la place du personnage; cette transformation est au-dessus de l'art; et il n'y a pas de masque là où l'on sent partout la chair. » Une autre raison piquante donnée par M. Bazin, c'est que, « dans ces *Mémoires* où il y a tant d'erreurs et d'inexactitudes, il n'y en a pas une seule d'involontaire et qui ne puisse s'expliquer par le calcul. »

La question d'authenticité une fois tranchée par la découverte du manuscrit, une autre question traitée par Bazin dans la note que M. Feillet a reproduite est celle de l'époque où les *Mémoires* ont été composés. Ce n'est pas une question facile à résoudre. Bazin procède par élimination. Le cardinal, dit-il, aurait-il écrit cet ouvrage à la fin de sa vie, pendant sa retraite à Saint-Mihiel, dans laquelle on dit qu'il a passé ses dernières années? Mais cette retraite de Saint-Mihiel a été très courte en réalité : elle n'a duré que cinq mois. Dès la fin de 1675, Retz revient à Commercy, sa demeure seigneuriale, jusqu'en août 1676; alors il part pour Rome jusqu'en novembre, et revient à Commercy jusqu'en 1678; et de 1678 à 1679, l'année de sa mort, il demeure à Paris. On le voit, il n'y a pas là cette continuité de repos et de retraite que l'on supposait avoir été occupée par la confection des *Mémoires*. Une raison plus forte, c'est que c'était précisément l'époque de la conversion de Retz, qui fit alors tant de bruit. Quelque peu de valeur que l'on veuille attribuer à cette conversion, cependant, dit Bazin, « une pareille résurrection de verve juvénile couverte par tant d'hypocrisie est au-dessus des forces humaines. » Bazin conclut que la rédaction des *Mémoires* est antérieure à 1675. Si l'on remonte maintenant de 1675 à 1665, on trouve dix années occupées par deux voyages à Rome, un séjour à Paris et des maladies. Il semble résulter de ces faits que la rédaction a dû être antérieure à 1665, qu'elle date de la vie errante de Retz, qui va de 1655 à 1662, et qu'elle a été continuée à Commercy de 1662 à 1665. Les *Mémoires* peuvent avoir été recopiés et corrigés plus tard, puisqu'on y trouve des allusions à des faits des années 1670, 1671 et 1673; mais la première rédaction est antérieure. Bazin conclut : « Suivant nous, il aurait rapporté une partie au moins de son œuvre en rentrant en France; il l'y aurait peut-être continuée après son retour; il l'aurait cependant tenue bien soigneusement cachée, même de ses plus confidents amis, par le motif que la moindre indiscrétion aurait pu lui coûter cher. A différentes époques et se trouvant en sûreté, il l'aurait revue, corrigée, fait transcrire par des religieux dépendant de lui et, de leur nature, gens secrets, sans relations hors de leur couvent. L'original ou le dernier

original serait resté à Moyen-Moutier, d'où il ne fallut pas moins qu'une révolution pour l'en tirer. »

Reste à savoir quelle est la dame à laquelle Retz adressait ce redoutable écrit. On a supposé que c'était Mme de Caumartin, parce qu'on sait qu'elle en possédait une copie. Mais son petit-fils d'Argenson ne confirme pas cette hypothèse et dit ne pas savoir quelle est cette dame.

M. Feillet a fait cette supposition bizarre que cette dame n'est autre que Mme de Sévigné. Mais, fait observer avec raison M. Gazier, le cardinal, écrivant à Mme de Sévigné, eût-il dit, comme il le fait en un endroit des *Mémoires* : « *Messieurs vos enfans* »? Bazin conjecture que ce n'est là qu'une forme littéraire employée par Retz pour donner un tour plus galant à son œuvre. De fait, on ne sait pas à qui elle est adressée, et cela d'ailleurs importe peu.

A partir de 1837 commença une nouvelle période pour les éditions de Retz. Toutes ont été faites sur le manuscrit autographe. Il y en a eu quatre : 1837, 1843, 1859 et 1866. La nouvelle édition devait aussi s'établir sur ce manuscrit. L'éditeur, en outre, a eu à sa disposition quatre copies anciennes, et entre autres la copie dite *Caffarelli* parce qu'elle a appartenu au comte Caffarelli, copie que M. Feillet suppose venir de la famille Caumartin. On se demandera si, après les quatre éditions précédentes, il y avait lieu à une grande amélioration de texte. L'éditeur nous en fait juges en plaçant sous nos yeux le tableau comparé des deux textes, l'édition de 1859 étant prise comme terme de comparaison. Il rapporte une cinquantaine d'exemples d'altérations singulières, telles que : *égalées* pour *égayées; guerriers* pour *génies; glissant* pour *ouvert; divisions* pour *visions; se continuèrent* pour *se cotisèrent; dans* le feu pour *devant* le feu; *la charge* au lieu *du chapeau*, etc., sans compter un grand nombre d'erreurs de noms propres, telles que : *Anastase* pour *Athanase; Port-Louis* pour *Fort-Louis; Château-Renault* pour *Château-Renard*, etc.

Quelque doute qui ait pu peser pendant tout le XVIIIe siècle sur l'authenticité des *Mémoires* de Retz, cette question a cessé d'en être une depuis la découverte du manuscrit lui-même, trouvé pendant la Révolution en 1797 par le commissaire du pouvoir exécutif dans la bibliothèque de l'abbaye de Moyen-Moutier (canton de Sénones), là même où Dom Calmet avait indiqué son existence. Mais une fois trouvé, ce manuscrit courut le risque d'être de nouveau perdu pour nous. En effet, le commissaire le fit remettre aux administrateurs du département, qui l'envoyèrent à Paris au ministre de l'intérieur; mais celui-ci à son tour, sur l'invitation du directeur Barras, le remit à titre de prêt au citoyen

Réal, depuis comte Réal, à la charge pour celui-ci de le rendre à la bibliothèque après l'avoir utilisé pour une nouvelle édition des *Mémoires*. Réal, qui vécut encore trente-sept ans depuis cette époque, fut, dit Bazin, conseiller d'État, préfet de police, exilé, et tout ce temps garda le manuscrit, l'emporta même en Amérique, le rapporta en France en 1830, et mourut sans l'avoir restitué et sans en avoir fait aucun usage. Enfin le manuscrit fut remis à la Bibliothèque nationale par ses héritiers. C'est sur ce manuscrit que fut faite l'édition de 1837, de M. Champollion-Figeac, la première édition vraiment authentique des *Mémoires*. C'est alors seulement qu'une critique rigoureuse du texte a pu être établie.

Après avoir exposé l'historique du texte de Retz, l'éditeur nous apprend en outre comment il a établi le commentaire dont il l'a accompagné. Il a eu d'abord entre les mains et il a utilisé toutes les fois qu'il l'a pu les notes de M. Bazin, qui avait lui-même préparé un commentaire de Retz; mais deux raisons ont empêché l'éditeur nouveau de se borner à la reproduction de ces notes : la première, c'est le parti pris excessif de malveillance de M. Bazin à l'égard du cardinal. Sans doute il avait raison de réagir contre l'excès de confiance que l'on avait accordée jusqu'à lui aux *Mémoires*, mais il s'est trompé en sens inverse, par excès de défiance et de dénigrement. Sainte-Beuve a relevé avec justesse l'exagération du point de vue de M. Bazin. « Je ne comprends pas, dit-il, que M. Bazin, en lisant cela (les premières pages de Retz sur la régence), n'ait pas à l'instant reconnu et salué Retz comme un maître, sauf ensuite à le contredire en bien des cas. L'historien qui rencontre dès les premiers pas un tel observateur et peintre pour devancier, et qui n'en tire sujet que de s'efforcer à tout amoindrir et à tout éteindre après lui, me paraît faire preuve d'un esprit de taquinerie et de chicane qui l'exclut à l'instant de la large voie dans la carrière. » Une seconde raison pour laquelle M. Feillet a cru devoir substituer son propre travail à celui de Bazin, c'est la méthode singulière de celui-ci, qui ne cite aucune source, aucune autorité, nulles pièces justificatives, de sorte que nous n'avons que ses négations à opposer aux affirmations de Retz; ce n'est pas assez pour la critique. De plus, M. Bazin s'était contenté des livres imprimés et n'avait consulté aucune source manuscrite. Depuis son travail, beaucoup de manuscrits ont été publiés; d'autres sont encore dans les bibliothèques. M. Alph. Feillet a consulté toutes ces sources, et il en a tiré ce savant et riche commentaire dont la moitié, comme nous l'avons dit, est aujourd'hui perdue. Parmi une centaine d'ouvrages que M. Bazin n'avait pas consultés, M. Feillet nous cite par exemple les

Registres de l'Hôtel de Ville, les *Mémoires de Mathieu Molé*, la *Correspondance de Colbert*, les *Mazarinades*, le *Journal de d'Ormesson*, etc.; parmi les sources manuscrites, les *Registres capitulaires de Notre-Dame*, les *Journaux manuscrits sur les Parlements*, les *Papiers de Conrart;* et, grâce à l'emploi de tous ces documents, l'éditeur nouveau a pu soumettre les *Mémoires* à une critique serrée et pressante qui a rectifié sur un grand nombre de faits les assertions du cardinal. Il cite, par exemple, parmi les principaux points de ses recherches, « la vraie date de la naissance de Retz et par conséquent la rectification de son âge dans beaucoup de circonstances, son éducation au collège de Clermont, le prétendu complot pour assassiner Richelieu, l'incartade du jeu de paume à Rome, le vrai rôle du cardinal dans la journée des Barricades, » et enfin un très grand nombre d'autres faits.

On voit, par l'analyse de la *Notice* de M. Alph. Feillet, quel service il a rendu aux lettres par cette édition nouvelle des *Mémoires*, édition que l'on peut considérer comme définitive.

A partir du cinquième volume, nous avons affaire à d'autres écrits qui se rattachent d'ailleurs aux *Mémoires* et qui ont trait à la politique pendant la Fronde. On sait que le cardinal de Retz n'a pas seulement combattu par l'action et par l'intrigue, mais encore par la plume. Lui-même, dans ses *Mémoires*, mentionne un certain nombre d'écrits polémiques dont il se reconnaît l'auteur. Un certain Montandré avait publié douze à quinze libelles contre lui. « Quand je crus avoir suffisamment fait connaître que je méprisais ces sortes d'invectives, dit-il, je me résolus de faire voir que je les savais relever. Je travaillai avec soin à une réponse courte et générale que j'intitulai : *Apologie de l'ancienne et légitime Fronde.* Je composai ensuite : *Le vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Retz*, *Le vraisemblable*, *Le solitaire*, *Les intérêts du temps*, *Les contretemps du sieur de Chavigny*, *Le manifeste de M. de Beaufort.* » Tels sont les pamphlets dont la paternité est reconnue par le cardinal. A ces pamphlets l'éditeur en ajoute une dizaine d'autres qu'il croit pouvoir lui attribuer, mais qu'il ne publie qu'en petit texte, et parmi lesquels on remarque surtout un écrit qui serait le premier sorti de la plume de Retz, s'il était de lui, et qui a donné le signal de la mêlée. C'est l'*Avis désintéressé sur la conduite du cardinal de Retz*. Il est antérieur à tous ceux que nous avons cités. Enfin, parmi les pièces que l'éditeur n'hésite pas à attribuer à Retz, on en trouve une d'une autre époque et d'un autre caractère, mais très importante, intitulée : *Les Remontrances sur la remise des places de la Flandre aux Anglais.*

Revenons sur ces différentes pièces pour en apprécier le mérite litté-

raire. L'une des plus importantes est la *Défense de l'ancienne et légitime Fronde*. L'éditeur nous dit que c'est un chef-d'œuvre de verve et d'ironie. C'est là un éloge un peu excessif. Ce qui caractérise surtout le style de Retz dans ses pamphlets et dans celui-ci en particulier, c'est la véhémence et la force plutôt que la verve, et l'invective plus que l'ironie; il a le souffle oratoire, mais il ne connaît pas encore l'art de la gradation. On y remarquera par exemple une magnifique période dont le mouvement, comme on l'a dit, fait penser à Mirabeau, mais qui s'affaiblit en avançant : « Et vous, lâches imposteurs et infâmes bâtards de la légitime Fronde, demeurez dans le silence, vous qui déchirez le nom de Mazarin après avoir respecté sa personne, qui l'attaquez mort après l'avoir adoré vivant, qui lui faisiez lâchement la cour dans son antichambre, etc. » Ce mouvement enflammé se termine ainsi : « Vous serez toujours *mazarins*, c'est-à-dire ennemis du bien public, fauteurs des partisans, obstacles à la paix générale, que vous empêchez par vos brouilleries. » On voudrait qu'une agression si vive et prise de si haut se terminât d'une manière moins banale. En général, le ton est mâle et fort, et d'une couleur cornélienne. On peut en juger par ces premiers mots : « On ne peut mieux répondre à de mauvais discours que par de bonnes actions. La réputation de M. le coadjuteur est autant au-dessus de la calomnie et de l'imposture que son cœur est au-dessus de la crainte et son esprit au-dessus de l'intérêt. » Il y a même des souvenirs de Corneille : « Toute tyrannie nous est odieuse; nous n'avons point combattu pour le choix des tyrans. »

D'un tout autre caractère est le pamphlet intitulé : *Les contretemps de M. de Chavigny*. C'est de celui-là que l'on pourrait dire avec plus de raison qu'il est un chef-d'œuvre de verve et d'ironie. L'auteur d'une étude critique distinguée sur les pamphlets du cardinal de Retz, M. Crépet, juge comme il suit ce pamphlet en particulier : « Retz avait un sentiment exquis du comique; il était digne de son origine italienne. Cette faculté de voir avec pénétration et de peindre avec verve le côté ridicule des caractères se retrouve tout entière dans son pamphlet contre Chavigny, et à son talent littéraire s'ajoute ici l'implacable ironie du politique et l'insolent mépris d'un esprit supérieur. L'esprit de mystification raffinée dont Retz abreuve sa victime fait penser à ce supplice grotesque de la *berne*, alors en vogue et récemment importé d'Espagne. » Nous n'avons rien à ajouter à cette appréciation que quelques citations à l'appui. Le début du pamphlet est d'une âpreté cruelle et mordante : « Il n'est pas étrange que M. de Chavigny soit orgueilleux dans la bonne fortune et qu'il soit bas dans la mauvaise : les gens de peu qui se sont

élevés sont toujours insolents et faibles. Il n'est pas étrange que M. de Chavigny soit violent; il a été nourri dans les maximes de la tyrannie. » Puis vient l'énumération prolongée des fautes de Chavigny, qui a toujours pris la fortune à contretemps; c'est un morceau d'une ironie supérieure. On n'en peut rien citer; mais le mouvement suivant s'élève à une vraie éloquence : « Je crois que les Jeannin, les Villeroy et les Silleris sortiraient du tombeau pour venger le cruel outrage que ce faux politique a fait à ce nom de ministre qu'ils ont rempli avec tant de gloire et tant de bonheur pour l'État. » Pour terminer et faisant allusion à une entente secrète de Chavigny et de Mazarin, il s'écrie : « Ainsi dans la conjonction de ces deux planètes nous ressentirons toutes les influences que nous peuvent promettre la violence du cardinal de Richelieu et l'incapacité du cardinal Mazarin. »

L'*Avis désintéressé*, que Retz ne cite pas parmi ceux qu'il avoue et même qu'il attribue à Portail, n'en a pas moins été considéré par beaucoup de critiques comme étant de Retz lui-même. M. Chantelauze le donne en petit texte. Il n'est pas d'ailleurs d'un grand intérêt. On y a relevé quelques maximes qui rappellent l'auteur des *Mémoires :* « Les rois ne peuvent rien que par la force de leurs peuples et l'avis de leur Conseil. Le crédit est toujours plus dangereux dans la personne des princes que dans celle des particuliers. Leur naissance les élève assez sans les élever davantage. C'est une vérité qui est tous les jours dans la bouche du peuple, que les princes font leurs affaires et non pas celles du public. »

Plus intéressante que l'*Avis désintéressé* est la réponse à cet écrit, intitulée *Le Frondeur bien intentionné*, brochure attribuée à Sarrazin et qui porte à Retz des coups habilement dirigés et fortement appliqués. C'est l'œuvre d'un de ses anciens partisans et amis qui s'est détaché de lui parce qu'il a cru le voir se détacher de l'intérêt public, et qui montre que le peuple commence à comprendre qu'il a été dupe dans l'affaire de la Fronde. « Vous ne devez pas trouver étrange que je me sépare de vous, disait Sarrazin, et que je détrompe les peuples. Les peuples ont cru jusqu'à présent que la guerre de Paris était une passion du bien public. » Mais le fond était l'intérêt du coadjuteur. « Vous avez été contraint, continue le pamphlétaire, de me mener à la source de vos conseils et, en me découvrant les secrets de votre cabale, de me confesser en même temps que tout ce que vous avez fait n'était pas ce qui paraissait. . . Vous aviez une autre sorte de conduite, appuyée par des maximes au-dessus de la portée du vulgaire, et dont voici les principales : Que la parole et la foi ne sont inventées que pour tromper

plus facilement, que l'amour de la patrie (cette idole du vulgaire) ne doit point toucher les politiques, que le temps et les occasions doivent servir à nos seuls intérêts, au préjudice de notre gloire; que Paris est une bête féroce qu'on ne saurait conduire si on ne l'aveugle; enfin qu'il n'y a rien qui ne soit honnête pour perdre ses ennemis. Ces maximes, ajoute l'écrivain, m'ont obligé à quitter une société si dangereuse et à découvrir publiquement le but de vos mesures. »

C'était là percer à jour le fond de la politique du cardinal et, il faut le dire aussi, de la plupart des personnages mêlés aux affaires et aux intérêts du temps.

Parmi les pièces politiques attribuées à Retz, il faut mettre à part, comme d'un autre ordre et d'un autre temps, les *Remontrances sur la remise des places de Flandre aux Anglais*. Ce n'est plus un pamphlet, c'est un acte politique sérieux, inspiré, il est vrai, par les préventions et la chaleur d'un ennemi, mais qui n'était pas cependant sans prétexte et sans portée. Cet écrit est de 1657, postérieur, comme on le voit, aux événements de la Fronde, et dirigé contre la politique du cardinal Mazarin, qui venait de faire alliance avec Cromwell pour mettre fin à la guerre d'Espagne. Cette alliance avec un usurpateur hérétique et régicide avait soulevé beaucoup d'indignation en France. De plus on pouvait, non sans vraisemblance, trouver impolitique de mettre entre les mains des Anglais des places telles que Dunkerque, d'où ils pouvaient devenir si menaçants pour nous. Les conséquences qu'on avait redoutées ne se réalisèrent pas à la vérité, mais on pouvait les craindre. Il est heureux qu'on ait trouvé plus tard un Charles II pour nous vendre cette place, qui eût pu devenir pour les Anglais un autre Calais; mais on ne le savait pas alors. Le *factum* du cardinal de Retz avait donc quelques fondements sérieux. Le début de cette pièce est écrit avec cette véhémence qui nous a paru la caractéristique du style de Retz dans tout ce qui est sorti de sa plume. Il y est fait allusion au triomphe de l'hérésie que l'on établissait soi-même par la cession de Dunkerque dans des pays catholiques. « Est-il possible, Sire, que, sous le règne de Louis XIV, on renverse sur les frontières de France les autels que ses glorieux prédécesseurs ont cimentés de leur propre sang dans la Palestine! Est-il possible que ses armes victorieuses ne soient employées qu'à abolir et à exterminer les sacrements qui les sanctifient! Est-il possible que sous son nom et son autorité l'on couronne le sacrifice dans lequel l'on a immolé à la fureur d'un parricide le sang de Henri le Grand par l'exil du roi d'Angleterre, que l'on couronne, dis-je, ce honteux sacrifice par la profanation du sang même de Jésus-Christ! »

Il y a quelque obscurité dans ce passage, et l'on voit que l'art d'écrire n'est pas tout à fait formé; mais la période a du mouvement et les expressions une remarquable énergie. Il y a encore de la force et de l'éclat dans ce passage sur Cromwell : « L'idole la plus fragile qu'ait jamais portée le char de la fortune. . . Ce faux protecteur d'Angleterre se met dans l'esprit de consacrer sa détestable tyrannie par la prééminence qu'il veut donner à sa couronne fantastique sur l'auguste couronne des lis, » et dans cet autre passage : « On épuise vos finances, on rançonne vos sujets, on expose votre noblesse, on fait périr vos armées, on affronte les éléments; et tous ces efforts plus qu'humains n'ont d'autre motif que celui de donner la clef de la Flandre à une nation qui ne s'est pu consoler encore depuis cent ans d'avoir perdu en Calais celle de la France. » Tout le reste du factum est du même ton et d'une langue singulièrement ferme et énergique. La phrase n'est pas encore complètement libre, mais il faudrait bien peu de chose pour donner aux divers mouvements du style toute leur force et tout leur entrain. Si l'on songe que nous sommes en 1657, l'année même des *Provinciales*, on reconnaîtra que Retz a eu sa part dans la formation de la langue. Sans doute le ton de ce morceau est trop enflammé pour une discussion de politique positive. La réponse que Mazarin fit faire à ce pamphlet par de Lionne, et dont l'éditeur nous donne de nombreux extraits, est d'un tout autre caractère, et elle se fait remarquer par le sang-froid et la modération du langage. Ce contraste est d'un vif intérêt.

L'*Histoire de la conjuration de Fiesque*, par laquelle se termine le volume, est bien connue, et elle a été souvent réimprimée. On en donne ici deux versions : l'une conforme à l'édition de 1665, l'autre à l'édition de 1682. Voici les différences de ces deux éditions : dans la première, Retz s'était contenté de suivre pas à pas, pour le récit des faits, en changeant du tout au tout les appréciations et les conclusions, le livre italien de Mascardi paru en 1629; mais il y avait dans ce récit beaucoup d'inexactitudes. Dans l'édition de 1682, Retz, ou quelqu'un sous sa direction, remania la partie historique en contrôlant et modifiant le récit de Mascardi à l'aide des nombreux écrits publiés en Italie sur le même sujet. La seconde édition est donc plus exacte que la première au point de vue historique. En outre, l'auteur, ou son auxiliaire, a retouché le style, qui est plus coupé et plus libre, et enfin il a quelque peu tempéré et attiédi l'esprit de l'ouvrage; les maximes n'y abondent pas autant. Cette seconde édition a passé jusqu'ici presque inaperçue. « Nous n'avons vu, dit l'éditeur, dans les bibliographies ou nulle part ailleurs, rien d'où l'on pût conclure l'existence de cette édition, dont heureusement

il s'est trouvé un exemplaire à la Bibliothèque nationale. » Il semble cependant que Schiller, pour sa tragédie de Fiesque, ait eu un exemplaire de cette édition entre les mains. C'est donc un texte presque entièrement nouveau qui nous est donné ici, et c'est une petite découverte qui n'est pas sans prix. On connaît du reste le mérite de ce court écrit de Retz. Il est remarquable surtout comme témoignage de l'esprit et du caractère de son auteur : on y reconnaît ce goût pour la faction et le désordre qui l'avait fait appeler le petit Catilina. Le temps où il l'a composé, s'il est, comme il l'assure, de sa première jeunesse, était le temps des conjurations. Rien de plus curieux que ce travail fait sur l'auteur italien, dans lequel, en conservant le tissu des faits, il change le blâme en éloge, et en héros le rebelle et le révolté. Le relief de la langue, la force des discours politiques, le goût des maximes à la Machiavel, tout cela annonce l'auteur des *Mémoires*. Les écrits de Retz nous font comprendre la tragédie politique qui florissait ou allait florir vers le même temps; et Retz nous est en quelque sorte un commentateur de Corneille.

Passons à des écrits d'un autre genre : ce sera l'objet des articles suivants.

PAUL JANET.

(La suite à un prochain cahier.)

THÉORIES TRANSFORMISTES. On the anatomy of Vertebrates; Mammals; General conclusions, 1868; by Richard Owen, F. R. S., F. A. of the Institut of France... — *On the genesis of species,* by Saint-George Mivart, F. R. S., Professor of biology at University College, Kensington..., 2e édit., 1871; *Lessons from nature, as manifested in mind and matter,* 1876, par le même.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

VII. Les remarques précédentes s'appliquent d'une manière toute spéciale à M. le docteur Mivart. Darwin l'a qualifié de *zoologiste distingué* [2]; et, à coup sûr, il mérite ce titre [3]. Mais il paraît aspirer tout

[1] Voir le premier article dans le cahier de janvier 1891.

[2] *L'Origine des espèces*, traduction Moulinié, p. 535.

[3] M. Saint-George Mivart, docteur en médecine, est membre de la Société royale, des Sociétés linnéenne et zoologique de Londres, et professeur de bio-

autant à ceux de philosophe et de théologien. Ses *Leçons* ont essentiellement pour but de combattre les idées d'Herbert Spencer et de réfuter les doctrines agnostiques de ses partisans. La même préoccupation se fait jour trop souvent dans le courant du livre sur la *Genèse des espèces.* Le dernier chapitre intitulé *Théologie et Évolution* est consacré tout entier à traiter des questions de même nature et à démontrer la parfaite orthodoxie des théories de l'auteur. Dans ce but, il cite saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, Juarez, etc. On comprend que je ne le suivrai pas sur ce terrain [1]. Je ferai seulement remarquer que ces préoccupations mêmes attestent une fois de plus ce qu'a de peu fondé l'assertion des écrivains qui, au nom de la libre pensée, affirment qu'il y a une incompatibilité absolue entre les croyances religieuses et les idées transformistes.

VIII. Le livre du docteur Mivart sur la *Genèse des espèces* est, avant tout, une critique détaillée de la conception de Darwin à ce sujet. Tout en accordant à la sélection naturelle et à ses conséquences une certaine part d'action dans la constitution du monde organique, l'auteur se refuse à voir dans la *survivance des plus aptes*, non seulement la cause unique, mais encore la cause principale qui a donné naissance aux faunes et aux flores passées et présentes. Dix chapitres sur douze sont consacrés à démontrer que cette théorie ne peut expliquer le début des particularités organiques utiles; qu'elle est en désaccord avec la coexistence d'organisations très semblables d'origines diverses; qu'il y a de bonnes raisons pour admettre que les différences spécifiques se développent soudainement et non par gradation insensible; que les espèces peuvent varier seulement dans des limites fixes, mais différentes pour chacune d'elles; que l'on ne voit nulle part les formes fossiles de transition dont la théorie de Darwin suppose l'existence; que certains faits géographiques soulèvent de très sérieuses difficultés; que l'on n'a pas réfuté l'objection tirée des différences physiologiques existant entre les races et les espèces; que la sélection naturelle ne jette aucun jour sur une foule de phénomènes des êtres organisés, etc.

logie au Collège universitaire de Kensington.

[1] Huxley a agi tout autrement dans la critique étendue qu'il a faite de la *Genèse des espèces.* La plus grande partie de cet article est consacrée à discuter ce que M. Mivart a dit à propos de Juarez. (*Critiques and Addresses*, ch. XI.) Il est d'ailleurs bien loin de le blâmer d'avoir mêlé la philosophie et la théologie à la science. Il l'en loue au contraire, ce qui ne surprendra nullement ceux qui savent avec quelle ardeur Huxley s'est jeté dans ces polémiques, comme en témoignent les *Critiques and Addresses* et les *Lay Sermons.*

Dans chacun de ces chapitres, l'auteur a réuni un grand nombre de faits relatifs au sujet qu'il aborde et en a fait ressortir les conséquences. Dans la dernière édition de son livre, Darwin lui a répondu et a reconnu lui-même que ces objections, ainsi groupées et « présentées avec beaucoup d'art et de puissance, acquéraient un aspect formidable[1] ». Mais il ajoute qu'après avoir attentivement étudié l'ouvrage de M. Mivart, il est resté convaincu plus que jamais de la vérité générale de ses propres conclusions, tout en admettant que, par suite de l'extrême complication du sujet, il peut avoir commis beaucoup d'erreurs partielles.

Dans ces lignes que j'abrège, dans la discussion qui les suit, nous retrouvons Darwin tout entier avec son inébranlable confiance dans le bien fondé de sa doctrine et sa parfaite loyauté, qui souvent lui en laisse voir et lui en fait avouer les difficultés[2].

Je ne saurais entrer ici dans les détails de cette controverse scientifique[3]; mais voici l'impression qu'elle m'a laissée. Dans quelques cas, les objections formulées par le docteur Mivart et par d'autres antagonistes du darwinisme peuvent être facilement réfutées par qui se place au point de vue de la théorie attaquée. C'est ainsi que Darwin démontre sans peine comment l'allongement progressif des membres antérieurs et du cou n'a pu qu'être utile à un animal destiné à brouter les branches d'arbres et à voir ses ennemis de loin; comment les progrès accomplis dans ce sens devaient aboutir aux formes exceptionnelles de la girafe[4]. En revanche, sa défense est le plus souvent bien faible. On rencontre trop souvent, ici comme ailleurs, une foule d'hypothèses gratuites, des rapprochements inacceptables[5] et la conception, la conviction personnelles invoquées à titre de preuves. Mais j'ai montré ailleurs depuis longtemps que ce sont là les défauts habituels de l'argumentation de

(1) *Origine des espèces*, traduction Moulinié, p. 535. En s'exprimant ainsi, Darwin a donné à M. Mivart, au point de vue des questions dont il s'agit ici, une notoriété qui justifie la place que je lui fais après Owen, bien entendu sans songer à le comparer à son illustre compatriote. Huxley a également reconnu la compétence de M. Mivart, tout en le combattant.

(2) Voir notamment ce qu'il dit au sujet des objections faites par Bronn et par Broca. (*Origine des espèces*, p. 528.)

(3) Elle fait le sujet de tout un chapitre dans la dernière édition des *Origines*, chapitre que M. Moulinié a placé dans ses *Additions* (*loc. cit.*, p. 525). Ce chapitre est le complément de celui qui figurait dans les éditions précédentes sous le titre de *Difficultés de la théorie*.

(4) Mivart, p. 28; Darwin, p. 536.

(5) Pour répondre à une objection de Mivart, Darwin compare les fanons de la baleine franche aux lamelles du bec des canards. (Mivart, p. 45; Darwin, p. 545.)

Darwin[1], et je n'ai pas à y revenir. En somme, M. Mivart me semble avoir bien choisi, non pas tous, mais la plupart des faits qu'il oppose à Darwin et avoir démontré qu'il existe chez les animaux une foule de particularités de tout genre dont ne peut rendre compte la sélection naturelle fondée sur la survivance des plus aptes. Ces mêmes faits lui paraissent démontrer l'existence de tendances innées sur lesquelles je reviendrai plus loin.

Au cours de cette discussion, M. Mivart laisse percer, à diveres reprises, une idée qu'il a nettement exprimée plus tard, savoir que Darwin a lui-même renoncé à sa théorie de la sélection naturelle, bien qu'il ne l'ait pas dit expressément[2]. Il s'est certainement trompé sur ce point. Les divers passages qu'il emprunte aux écrits de son illustre compatriote ne justifient nullement cette conclusion. Sans doute, dans la première édition de son livre, Darwin a été plus absolu que dans celles qui l'ont suivie et dans ses autres publications; sans doute, à la suite des discussions soulevées par ses théories, il a dû reconnaître que la sélection naturelle ne pouvait rendre compte de tout ce qu'il cherchait à expliquer; sans doute, il a fait une part de plus en plus large à la variation spontanée, aux actions de milieu, etc. Mais, alors même que nous n'aurions pas sur ce point un témoignage des plus formels[3], il suffit de lire attentivement les livres de Darwin pour acquérir la certitude que, jusqu'à sa mort, il est resté convaincu de la vérité fondamentale de ses conceptions, et pour voir seulement dans les contradictions apparentes signalées par M. Mivart autant de nouvelles preuves de son inaltérable bonne foi.

IX. Après avoir combattu les doctrines de Darwin, le docteur Mivart expose les siennes. Malheureusement, il le fait avec une concision qui contraste avec les développements donnés à sa critique. Toutefois, il en dit assez pour que l'on reconnaisse les nombreux rapports qu'elles présentent avec celles d'Owen.

Notre auteur distingue la *création surnaturelle* de la *création naturelle*[4]. La première est le résultat de la Volonté toute-puissante qui tire *immédiatement* du néant une chose quelconque. Dans la seconde, Dieu agit par voie de *dérivation;* c'est-à-dire qu'une matière préexistante et créée par Dieu a reçu le pouvoir d'évoluer sous des formes diverses,

[1] *Charles Darwin et ses précurseurs français*, 1870, 2e partie.

[2] *Lessons from nature, as manifested in mind and matter*, 1876, p. 293.

[3] *Vie et correspondance de Charles Darwin*, traduction de M. H. de Varigny, t. I, p. 368.

[4] *Genesis of species*, p. 299.

dans des circonstances favorables et sous l'empire de certaines lois. Ainsi se manifeste ce que M. Mivart appelle « l'action naturelle de Dieu dans le monde physique ».

Pour M. Mivart, les règnes organique et inorganique ont cela de commun que tous les corps, tous les êtres, depuis les atomes élémentaires jusqu'aux plantes et aux animaux, ont en eux un *pouvoir interne inné*, lequel entre en action sous l'influence des *conditions extérieures requises*[1]. C'est grâce à ce *pouvoir*, à cette *force*[2] qu'un cristal prend ses formes régulières et répare ses pertes quand il est placé dans une solution de même nature; c'est elle qui modèle tous les êtres organisés et dirige leur développement.

Ces derniers doivent leur origine première à la génération spontanée, à une sorte d'autogonie. Bien que ce phénomène n'ait pu être observé directement, on peut, dit l'auteur, l'admettre avec confiance[3]. Il semble en outre accepter à ce sujet l'hypothèse du docteur Charlton Bastian. Celui-ci pense que la matière existe sous deux états : l'état *cristallin* ou *statique* et l'état *colloïdal* ou *dynamique*. Placée dans certaines conditions, la *matière colloïdale* présente les phénomènes de la vie; elle peut d'ailleurs provenir de la *matière cristalline;* cependant toutes deux ne sont que des formes de la *matière première*, qui renferme ainsi en puissance la création animale et végétale entière[4]. Mais qu'est cette *matière première?* Quelles forces interviennent pour donner naissance aux deux matières secondes, pour animer l'une d'elles et en diriger le développement ? M. Mivart se tait sur toutes ces questions qui s'imposent pourtant. Il se borne à dire : « Cette matière n'est pas rassemblée en agrégations fortuites et accidentelles, mais elle évolue conformément à ses propres lois et à ses propriétés spéciales. » Il ajoute : « On ne peut mettre en question la parfaite orthodoxie de ces vues. » Je n'ai pas besoin d'insister sur ce qu'a d'absolument et purement hypothétique cette conception aussi compliquée que vague.

X. Ce dernier reproche est applicable d'une manière toute spéciale à la manière dont M. Mivart définit l'*espèce*. Pour lui, « les formes spécifiques ou espèces sont un ensemble particulier de caractères ou attributs, de qualités et de pouvoirs innés, et une certaine nature réalisée dans des individus[5] ». Certes, aucun naturaliste n'acceptera cette défini-

[1] Internal innate powers. . . The requisite external conditions. (*Genesis of species*, p. 107.)

[2] *Ibid.*, p. 260.

[3] « Fairly. » (*Genesis of species*, p. 265.)

[4] *Ibid.*, p. 306.

[5] « Specific forms, kinds or species, are peculiar congeries of characters or

tion abstraite, qui peut s'appliquer à un groupe déterminé botanique ou zoologique quelconque, aussi bien qu'à l'espèce en général. Néanmoins on voit dans le courant du livre que l'auteur s'est fait une idée assez nette des caractères essentiels et de l'*espèce;* et c'est en se fondant sur les phénomènes du croisement qu'il la distingue de la *race*[1].

Avec Owen, Lamarck, et on peut dire avec la presque totalité des savants modernes qui ont cru à la génération spontanée, M. Mivart n'accorde à celle-ci que le pouvoir d'engendrer les derniers et les plus petits organismes[2]. Il lui refuse celui de donner naissance aux végétaux et aux animaux supérieurs. Il regarde comme impossible de comprendre l'apparition de ces derniers autrement que par l'intervention d'espèces qui les ont précédés et ne différaient d'eux que faiblement[3]. Il invoque à l'appui de cette opinion un grand nombre de faits bien des fois signalés par les transformistes de diverses écoles et en emprunte plusieurs à Darwin[4]. Il adopte aussi toutes les idées de son éminent prédécesseur au sujet du rôle prépondérant, sinon unique, qui reviendrait à l'appareil reproducteur dans ces phénomènes[5].

Mais M. Mivart se sépare absolument de Darwin et de son école en admettant que le passage d'une espèce à l'autre se fait brusquement et non à la suite de modifications insensibles lentement accumulées. Par là il se rapproche de Geoffroy Saint-Hilaire, de Gubler, de Kœlliker, de Naudin[6]. Toutefois il s'éloigne de ceux-ci en attribuant l'apparition des espèces nouvelles à une tendance innée au changement, tendance qui se manifeste sous l'empire de conditions accidentelles favorables et produit des transformations « soudaines, définies et complètes ». L'influence de l'hérédité s'accentuant de plus en plus, à mesure que les organismes se perfectionnent, peut suspendre et même modifier les effets de cette ten-

attributes, innate powers and qualities, and a certain nature realized in individuals. » (*The genesis of species*, p. 2 et 311.)

[1] *Ibid.*, p. 139.

[2] Les anciens ont admis que la génération spontanée pouvait donner naissance même à des mammifères. Mais de nos jours Burdach est, je crois, le seul qui ait professé des idées de ce genre.

[3] *Ibid.*, p. 265.

[4] Voir en particulier les chapitres III, IV, V et VI, ainsi que le résumé qui ouvre le chapitre XI.

[5] *Ibid.*, p. 367 et 369. J'ai examiné cette question ici même à propos des théories de M. Romanes et n'ai donc pas à y revenir.

[6] On sait que Naudin a professé deux doctrines fort différentes au sujet de l'origine des espèces. Par la première, il s'est montré un des plus sérieux précurseurs de Darwin. Sans employer les mots *sélection naturelle*, il admettait ce procédé. Plus tard il a adopté une conception fort différente, fondée sur les phénomènes de la métamorphose et de la génération alternante. Voir mon article à ce sujet dans le *Journal des Savants*, avril et mars 1877.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dance; mais elle n'en change en rien le mode d'action[1]. Les espèces ainsi formées sont stables dans l'intervalle de temps qui sépare deux de ces brusques transformations[2]. La sélection naturelle détruit les monstruosités et fait disparaître les anciennes espèces, quand il en apparaît de nouvelles plus en harmonie avec le milieu ambiant; elle développe les variations utiles; mais elle n'a le pouvoir ni de les faire naître ni d'élever la barrière physiologique qui semble séparer les espèces[3].

XI. Telle est la conception par laquelle M. Mivart pense avoir concilié les doctrines jusqu'ici considérées comme s'excluant mutuellement[4]. Il est facile de voir qu'elle présente de grands rapports avec celle d'Owen et ces rapports sont même plus étroits qu'on ne pourrait le croire au premier coup d'œil.

Pour combattre la théorie de la sélection naturelle et des transformations lentes, et à l'appui de celle qui admet des transmutations brusques dues essentiellement à une tendance innée, Owen n'a invoqué qu'un très petit nombre de faits. M. Mivart, au contraire, a longuement traité ce sujet. Il cite un grand nombre de modifications rapides observées chez les végétaux, chez les animaux vivants[5]; il en appelle à la paléontologie et, avec tous les naturalistes qui ont combattu les idées de Darwin, il signale l'absence de séries intermédiaires entre divers types spécifiques[6]. En particulier, comme Owen, dont il reproduit les paroles, il insiste sur les différences bien marquées qui distinguent les formes allant du Paléothérium au cheval[7]. Enfin il cherche des exemples jusque dans les corps inorganiques et cite les expériences par lesquelles on fait varier les formes cristallines d'un sel de cuivre en ajoutant un peu d'ammoniaque ou d'acide nitrique à la solution dans laquelle il se forme[8].

Les arguments empruntés par M. Mivart à la paléontologie ont une valeur incontestable quand il les oppose aux partisans de la doctrine des transmutations lentes. L'absence de séries intermédiaires entre des types

[1] Chap. v et p. 271.
[2] *Genesis of species*, p. 144.
[3] *Ibid.*, p. 275. On sait que Darwin a loyalement reconnu ces deux faits.
[4] *Ibid.*, p. 377.
[5] *Ibid.*, chap. iv.
[6] *Ibid.*, chap. vi.
[7] *Ibid.*, p. 101.
[8] Les termes dans lesquels M. Mivart résume cette expérience sont assez obscurs; mais des observations analogues ont été faites sur l'alun dès le siècle dernier par notre compatriote Leblanc (*Observations générales sur les phénomènes de la cristallisation*, dans les *Annales de physique*, 1788; cité par Dufrénoy dans son *Traité de minéralogie*, t. I, p. 219).

génériques bien déterminés et appartenant à une même série morphologique, comme celle des Équidés, est une objection bien difficile à réfuter. Lamarck en a reconnu toute la gravité et Darwin n'a pu imaginer pour y répondre que des hypothèses vraiment inacceptables. Mais ce même argument, opposé aux savants qui ne peuvent admettre le fait fondamental de la *transmutation*, perd évidemmeut toute sa force; car, avant tout, il faudrait avoir démontré que la transmutation elle-même a eu lieu; par exemple, que l'*espèce cheval* n'est que l'*espèce hipparion* transformée. Or c'est précisément ce que nient tous les antitransformistes; et, pour justifier cette négation, ils peuvent invoquer précisément les phénomènes choisis par le docteur Mivart lui-même dans l'état de chose actuel.

En effet, les changements brusques dont parle l'auteur, et dont il aurait pu multiplier encore les exemples, n'ont jamais produit une seule *espèce nouvelle*, mais seulement des *variétés*. Tout en modifiant leurs formes géométriques, selon les conditions dans lesquelles on les fait cristalliser, les minéraux conservent leur composition et leurs propriétés chimiques. Pour le chimiste, comme pour le minéralogiste, ils restent *la même espèce*.

Il en est de même pour les végétaux et les animaux. Nous savons avec certitude que les moutons *ancon* et *mauchamp* ont apparu brusquement au milieu de moutons normaux. Tout porte à penser qu'il en a été de même pour le bœuf *gnato*. D'abord isolés et constituant ainsi de simples *variétés*, ces mammifères, morphologiquement aberrants, ont transmis à leurs descendants leurs caractères exceptionnels. Ont-ils pour cela constitué des *espèces nouvelles?* Non; car ils ont conservé la faculté de s'unir aux moutons, aux bœufs ordinaires et de donner naissance à des *métis* également fertiles. Il en a été de même pour ces paons à épaules noires, dont Darwin a recueilli la curieuse histoire[1] et sur lesquels M. Mivart revient à maintes reprises. La facilité même avec laquelle tout un troupeau de paons ordinaires échangea ses caractères contre ceux de cette variété, d'abord unique, démontre surabondamment que les uns et les autres étaient *de même espèce* et qu'il n'y avait entre eux que des différences de *race*.

Ainsi, pas plus que la sélection naturelle et la transformation lente, la transformation brusque n'élève entre les parents et leurs fils la barrière physiologique qui sépare les espèces, lors même qu'elle atteint jusqu'au squelette tout entier, comme dans le bœuf *gnato*. A coup sûr,

[1] *Variations des animaux et des plantes*, trad. Moulinié, t. I, p. 308.

M. Mivart n'ignore aucun de ces faits; il connaît aussi le résultat des expériences faites par Darwin sur le croisement des cinq formes les plus différentes de pigeons[1]. On comprend difficilement qu'il n'en ait pas tenu compte et qu'il n'ait pas compris que l'objection fondamentale opposée par lui à la théorie de Darwin retombait sur la sienne avec d'autant plus de force qu'elle repose ici sur l'observation et l'expérience directes.

XII. Pour le docteur Mivart comme pour Owen, la transformation des espèces est due essentiellement à une *tendance innée*, qui fait partie de leur nature. C'est là l'hypothèse fondamentale des deux savants anglais. En l'adoptant, ils n'ont fait que reproduire les idées longuement développées il y a bien des années par Prosper Lucas[2]. Ils en ont seulement exagéré la portée. Le physiologiste français opposait sa loi ou *force d'innéité* à la *loi* ou *force d'hérédité*. Il attribuait exclusivement à la première les modifications et les différences de toute sorte que peuvent présenter les individus appartenant à une même espèce. Mais il lui refusait formellement le pouvoir de transformer celle-ci et de donner naissance à une espèce nouvelle. En lui accordant ce pouvoir, les naturalistes anglais ne changent rien à la question de l'existence d'une pareille force. Les objections que j'ai depuis longtemps opposées à Prosper Lucas s'appliquent donc également à eux[3]. Je ne saurais reproduire ici cette discussion détaillée. Je me borne à rappeler que les considérations tirées de l'influence du milieu et de l'hérédité suffisent pour expliquer les modifications présentées par les êtres organisés, toutes les fois que la série des actions et des réactions est accessible à l'observation. On ne peut logiquement qu'attribuer aux mêmes causes celles dont le mode de formation nous échappe, le plus souvent par suite de la complexité des phénomènes. A plus forte raison doit-on conclure de même lorsqu'il s'agit des minéraux, que M. Mivart fait intervenir dans son argumentation. Ici le pouvoir modificateur du milieu est évident; et pas un miné-

[1] *Variation des animaux et des plantes*, t. I, p. 203. On sait que ce quintuple croisement n'a diminué en rien la fécondité du métis.

[2] *Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle*, 2 volumes in-8°. Paris, 1847. En parlant de l'innéité, l'auteur ne s'est pas borné à en affirmer l'existence. Il formule à son sujet une véritable théorie. C'est elle que je ne puis accepter. Mais l'intérêt fort réel de ce livre résulte du très grand nombre de faits d'hérédité que l'auteur emprunte aux deux règnes organiques, qu'il discute et dont il tire des conclusions habituellement justes.

[3] *Unité de l'espèce humaine*, chap. XI (1861). Cet ouvrage avait paru d'abord sous forme d'articles dans la *Revue des Deux Mondes* (1860-1861).

ralogiste, que je sache, n'a cherché ailleurs l'explication du changement des formes cristallines[1].

Il n'y a donc aucune raison sérieuse pour recourir à l'*innéité* et pour admettre une de ces forces à la fois mystérieuses et absolument hypothétiques que la science moderne repousse de plus en plus.

XIII. On a vu qu'Owen attribue en entier la transformation des espèces à la tendance innée. M. Mivart peut paraître d'abord réserver un certain rôle aux actions de milieu. Il parle souvent de *causes extérieures* ou *accidentelles* comme concourant avec la *force* ou *puissance interne* à l'apparition des espèces nouvelles. Malheureusement, il ne s'explique pas sur la part qu'il leur réserve et on pourrait croire qu'il finit par ne leur en attribuer aucune. Il pense que le *transmutationnisme* ou *hypothèse évolutionniste*[2] se concilie fort bien avec la théorie des *causes finales* et celle des *archétypes divins idéaux*, mais à la condition de regarder l'évolution comme « voulue et réglée d'avance[3] ». Il applique cette idée aux doctrines elles-mêmes. Pour lui l'harmonie entre le christianisme et l'évolution a été *préordonnée*[4] et préparée inconsciemment par certains écrits de saint Augustin et de saint Thomas[5]. Ainsi, quoique d'abord moins absolu qu'Owen, notre auteur me semble en revenir finalement à la doctrine franchement professée par l'illustre auteur de l'*Anatomie des vertébrés*.

Je n'ai donc pas à revenir sur ce que j'ai dit plus haut et je me borne à faire une simple observation.

Geoffroy Saint-Hilaire était profondément religieux; Lamarck était un déiste convaincu, et ni Owen ni M. Mivart n'ont parlé en termes plus absolus que lui de la toute-puissance du Créateur. Mais ni Lamarck ni Geoffroy ne s'en sont tenus là. Pour me servir d'une comparaison plusieurs fois employée par le premier, tous deux, après avoir proclamé l'existence de *l'horloger*, ont démonté *la montre* et se sont efforcés d'en découvrir le mécanisme. En d'autres termes, ils ont recherché les causes immédiates et l'enchaînement des phénomènes. Par là ils se sont placés sur le terrain de la vraie science et leurs théories sont essentiellement du ressort des savants. Il en est autrement des deux auteurs anglais. L'un et

[1] *Traité de minéralogie*, par A. Dufrénoy; t. I, p. 215.

[2] « Transmutationism, an old name for the evolutionary hypothesis » (*The genesis of species*, p. 277.) Je ne me rappelle pas avoir vu ailleurs cette expression, qui n'a peut-être pas été acceptée par les évolutionnistes, parce qu'elle est trop juste et trop significative.

[3] « Orderly and designed. » (*Ibid.*)

[4] *Lessons from nature*, p. xv.

[5] *Ibid.*, p. 448.

l'autre admettent une *tendance innée*, entièrement hypothétique, produisant des transformations brusques qui n'ont jamais été constatées et contre la réalisation desquelles protestent les faits mêmes qu'ils invoquent. M. Mivart ajoute, il est vrai, à l'action de ce *pouvoir interne*, celle de certaines *causes* ou *forces extérieures*. Mais il ne dit rien de leur mode d'action; il n'indique pas une de ces causes; il ne nomme même pas une de ces forces. Nulle part il ne cherche à faire comprendre comment les actions dites *naturelles* et les transformations brusques provoquées par elles ont produit, non seulement des espèces nouvelles, mais encore des types différents, échelonnés et gradués de manière à constituer le cadre merveilleux du monde organique. En revanche, chez lui comme chez Owen, nous nous trouvons partout en présence de phénomènes réglés et préordonnés par la Volonté suprême. Il n'y a donc pas là une doctrine scientifique; il n'y a en réalité qu'une conception théologique, qui échappe à notre appréciation. Mais, encore une fois, n'est-il pas curieux de voir un transformisme dogmatique et chrétien se juxtaposer au transformisme philosophique et athée des libres penseurs?

A. DE QUATREFAGES.

PRISCILLIANI QUOD SUPEREST, edidit G. Schepss, 1889.

PREMIER ARTICLE.

L'histoire du christianisme en Espagne, à quelque époque que l'on en fasse remonter les premières origines, ne prend un intérêt véritable qu'au IVe siècle, et c'est depuis lors seulement qu'elle peut être écrite avec des détails authentiques et précis. Les premiers chrétiens espagnols n'avaient formé que des communautés assez obscures; ils n'avaient pas eu de chefs illustres, de grands docteurs; ils avaient vécu les yeux tournés vers Rome et vers Carthage, d'où leur venait la lumière. Mais au IVe siècle tout changea. Déjà la grande persécution sous Dioclétien montra quelles racines la foi avait jetées dans le pays tout entier, en Lusitanie ou en Bétique, aussi bien que dans la Tarraconaise; de nombreux martyrs se signalèrent par l'ardeur farouche et par l'opiniâtreté invincible qui ont été de tout temps, par delà les Pyrénées, les traits distinctifs du caractère national. Après le triomphe, sous Constantin,

certains évêques espagnols commencèrent à prendre une part souvent prépondérante aux affaires générales de l'Église : le rôle d'Hosius fut important entre tous à un moment décisif. Dans l'épuisement universel la rude péninsule gardait encore une vitalité relative le monde lui a dû le dernier des grands empereurs, Théodose. Ce qui prouve combien le mouvement des esprits y était actif vers la fin du siècle, avec quel intérêt passionné les questions religieuses y étaient alors discutées, c'est qu'il s'y produisit même une hérésie particulière qui sembla tout d'abord prête à prendre un très grand développement et, par l'Aquitaine, s'ouvrit le chemin des Gaules, puis, bientôt repoussée dans son pays d'origine, y persista longtemps et n'en fut extirpée qu'à grand'peine. Le priscillianisme, on l'appelle ainsi du nom de Priscillien, son principal docteur, n'a point la célébrité des deux grandes hérésies entre lesquelles il se place dans l'ordre des temps : arianisme et pélagianisme. L'histoire cependant n'en est pas négligeable. Elle a d'abord un épisode tragique qui de tout temps a attiré l'attention : c'est le supplice de Priscillien, condamné par l'empereur Maxime. Comme ce supplice, bien que l'Église tout entière ne puisse en être rendue responsable, n'en a pas moins eu pour cause l'accusation d'hérésie, comme c'est contre Priscillien et ses disciples que le bras séculier a porté ses premiers coups, les historiens, selon leurs convictions diverses, ont eu souvent une tendance excessive soit à glorifier, soit à noircir l'hérésiarque espagnol. L'un et l'autre étaient jusqu'à présent d'autant plus aisés que l'on ne pouvait juger Priscillien que sur la foi d'autrui. Ses œuvres, comme celles de la plupart des schismatiques, avaient été perdues tout entières. Un professeur allemand, M. Schepss, a fait une heureuse trouvaille. Il a découvert dans un manuscrit de la bibliothèque de Würzburg onze traités qu'il a cru pouvoir attribuer à Priscillien. C'est une découverte dont Dœllinger, à qui l'existence du manuscrit de Würzburg avait été signalée, avait eu le pressentiment, mais dont le mérite véritable n'en revient pas moins à M. Schepss. Depuis que ces traités sont publiés[1], on n'a guère émis de doutes, que je sache, sur la personne de l'auteur, et je ne crois pas qu'on en puisse raisonnablement émettre[2].

[1] Priscilliani quæ supersunt edidit G. Schepss (vol. XVIII du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, publié par l'Académie de Vienne).

[2] Je ne vois que M. Sittl qui, dans le *Jahresbericht* d'Iwan Müller, après avoir reconnu que l'authenticité des deux premiers opuscules est hors de doute, ait fait des réserves à propos des autres. Mais, quoi qu'il en dise, par le style, par la méthode, par les idées essentielles, les derniers traités présentent tant d'analogies avec les deux premiers que l'on ne peut guère hésiter sur l'identité

L'occasion s'offre ainsi de reprendre, dans de meilleures conditions, l'étude d'une question qui n'avait pu être qu'incomplètement traitée. Connaissons-nous mieux maintenant l'énigmatique personnage dont Sulpice Sévère, saint Jérôme, saint Augustin nous ont dit tant de mal, et que certains modernes sont plutôt disposés à juger avec une sympathie indulgente, parce qu'il leur semble ouvrir la liste des victimes de l'intolérance?

Mais d'abord comment Priscillien nous apparaissait-il à travers le témoignage de ses adversaires? Parmi ceux-ci, le premier auquel on doive s'adresser est Sulpice Sévère, dont la chronique a été écrite vers l'an 400, au plus fort de la crise que déterminèrent en Aquitaine la prédication de Priscillien et son supplice. Dans un mémoire remarquable, Bernays [1] a fort bien montré que cette chronique trahit partout, non seulement dans les derniers chapitres où sont résumés les événements contemporains, mais dans les parties mêmes où un lecteur superficiel s'en aviserait le moins, les troubles et les passions du moment. Le malheur est que Sévère, qui nous renseigne assez exactement sur l'ordre et la suite des faits, ne nous apprend presque rien de précis sur les doctrines mêmes d'une secte qu'il abhorre et qu'il se borne en somme à caractériser d'un mot, en la rattachant au gnosticisme oriental, et tout particulièrement au gnosticisme égyptien. D'après lui, un certain Marcus, originaire de Memphis, étant venu s'établir en Espagne, y répandit le premier ces opinions, nouvelles en Occident, qui allaient ainsi reprendre pour quelque temps une certaine vogue loin de leur pays d'origine, où elles étaient de plus en plus discréditées. Ce Marcus fit surtout ses conquêtes, comme il était naturel, dans les classes lettrées : une femme de bonne condition, Agape, et un rhéteur du nom d'Helpidius furent ses premiers disciples. Eux-mêmes surent gagner l'homme qui devait être le véritable docteur de la secte, Priscillien. Ainsi, puisqu'il n'y eut point d'autres intermédiaires qu'eux entre celui-ci et l'Égyptien, la date de l'arrivée de Marcus [2] en Espagne, que Sévère ne nous indique

de l'auteur. C'est ce qu'a bien montré M. Schepss dans la préface de son édition et dans sa brochure : *Priscillian, ein neu aufgefundener lateinischer Schriftsteller des 4. Jahrunderts* (Würzburg, 1886).

[1] *Ueber die Chronik der Sulpicius Severus* (Berlin, 1861), publié maintenant dans les *Gesammelte Schriften* de Bernays.

[2] Saint Jérôme (ép. 75) a confondu cet Égyptien avec un autre Marcus, contemporain de saint Irénée. Saint Jérôme (nous aurons occasion d'en donner encore une preuve) n'était qu'assez médiocrement informé au sujet du priscillianisme; on ne peut donc guère opposer son témoignage à celui de Sulpice Sévère.

pas formellement, ne peut être de bien longtemps antérieure à l'adhésion de Priscillien. C'est seulement vers le milieu du IVe siècle que l'hérésie a dû poindre en Espagne.

Si passionné qu'il soit contre les priscillianistes, Sévère ne peut dissimuler que Priscillien avait de remarquables qualités. De famille noble, nous dit-il, de grande fortune, il était ardent, toujours en mouvement; son éloquence était soutenue par une solide érudition, fruit d'abondantes lectures; c'était un dialecticien des plus exercés[1]. Ajoutez encore qu'il fut un des premiers dans l'Occident, où le monachisme ne s'implanta pas sans peine, à observer un rigoureux ascétisme, et que ses ennemis mêmes étaient forcés de rendre hommage à son détachement de tous les biens terrestres, d'admirer ses jeûnes et ses veilles. Mais l'hérésie vint gâter tous ces dons heureux, et notre bon Tillemont, qui retrace d'après Sévère le portrait du docteur schismatique, et qui est bien un peu inquiet au fond de son âme d'être obligé de lui reconnaître tant de vertus et de talents, tout en étant trop sincère et trop droit pour se permettre de contester un témoignage venu d'un adversaire presque fanatique, notre bon Tillemont[2], dis-je, n'a d'autre moyen de sortir d'embarras qu'une comparaison classique, inspirée par les souvenirs de Salluste dont foisonne le style de Sévère; il voit dans Priscillien un autre Catilina. Ce Catilina gnostique, si l'on en croit toujours Sévère, malgré tous ses mérites apparents, n'était en réalité qu'un misérable qui s'était plongé de bonne heure dans les mystères de la magie et qui, en compagnie de malheureuses femmes converties à sa doctrine, donna à ses disciples l'exemple d'infâmes débauches. Nous aurons occasion de revenir sur le grief de pratiques magiques. Quant aux débauches de Priscillien, disons tout de suite que Sévère lui-même ne s'exprime à ce sujet qu'avec une réserve dont il faut tenir grand compte de la part d'un juge aussi prévenu. Le bruit en courut[3], dit-il seulement; il est donc vraisemblable que ces graves accusations furent dues surtout à la violence des haines religieuses, et rien, en somme, ne nous oblige absolument à croire que l'homme éloquent et érudit qui vécut d'une si rude vie de jeûnes et de veilles ait uni les passions d'un libertin à la fermeté d'âme d'un ascète.

Ainsi Sulpice Sévère est plus préoccupé d'injurier Priscillien que de nous apprendre clairement ce qu'il croyait et pensait. Si nous voulons savoir quelles opinions les catholiques lui attribuaient communément,

[1] *Chron.*, II, 46, éd. Halm. — [2] *Mém. eccl.*, VIII, 497. — [3] « Fuit in sermone. » (*Chron.*, II, 48.)

IMPRIMERIE NATIONALE

il faut recourir à d'autres sources. Il faut consulter Orose, qui, au commencement du v[e] siècle, réclamait l'intervention d'Augustin dans le débat; il faut consulter Augustin, qui ne négligea pas de répondre à l'invitation d'Orose et se montra toujours jaloux de défendre l'orthodoxie non pas seulement dans sa patrie, mais dans l'Espagne même, longtemps restée comme une province intellectuelle de l'Afrique. Il faut tirer parti de quelques mots de Jérôme, utiliser les actes, parfois obscurs, tronqués ou mal datés, des divers synodes qui se réunirent pour procéder à l'examen des doctrines priscillianistes. Il faut descendre jusqu'à l'époque de Léon le Grand et lire la lettre qu'il adressa, à l'occasion de l'un de ces synodes, à l'évêque Turribe d'Astorga. A en croire ces divers témoins, la secte de Priscillien est une des plus coupables qui aient jamais paru, car si elle n'a pas d'originalité propre bien tranchée, elle a rassemblé les doctrines de presque toutes les hérésies et les a unies dans un chaos abominable à un certain nombre de superstitions païennes. Erreurs sur la Trinité, car Priscillien avait adopté le sabellianisme; erreurs sur le démon, dont il avait fait un principe éternel du mal, auteur de la matière et du péché, car Priscillien avait emprunté la thèse des marcionites et des manichéens, en la modifiant notamment en ce point qu'il acceptait l'Ancien Testament et ne l'attribuait pas au principe du mal; erreur sur la nature de l'âme, car Priscillien la regardait comme participant à l'essence divine et débitait au sujet de sa préexistence tout un roman origéniste et platonicien; erreurs sur la liberté, car Priscillien prêchait une sorte de fatalisme astrologique fort étrange sur lequel Orose en particulier nous a laissé quelques détails curieux; enfin erreur sur le canon des Écritures, où Priscillien admettait un certain nombre de livres apocryphes : tels sont les principaux griefs, toujours renforcés par l'inévitable accusation d'immoralité, que nous retrouvons avec un accord remarquable dans la lettre de Léon, aussi bien que chez Jérôme, Orose ou Augustin. Si l'on veut aller au fond des choses, la plupart des doctrines que nous venons d'analyser proviennent visiblement de la préoccupation prédominante d'une seule question, grave entre toutes, il est vrai, celle de l'origine du mal. C'est là en effet le problème qui avait déjà tourmenté presque uniquement les premiers gnostiques; il suffit pour le comprendre de jeter un coup d'œil sur leurs systèmes, et nous l'apprenons d'ailleurs en termes formels de l'un d'entre eux, le plus original, Valentin, dans une page émue qui nous a été conservée et où, nous expliquant la marche de sa pensée, il nous en montre le point de départ dans la méditation des maux dont ce monde est rempli. « Je voyais tout cela, nous

dit-il, et je ne pouvais prendre sur moi de dire que Dieu en fût l'auteur [1]. »

Mais les témoins que nous venons de consulter sont assez postérieurs à Sulpice Sévère, en sorte que l'on peut discuter jusqu'à un certain point leur témoignage. On peut se demander par exemple si la secte, en se développant, n'a pas modifié les doctrines de son premier docteur. On peut se demander encore si Priscillien a toujours été bien compris, si à travers ces discussions passionnées auxquelles donnent lieu les questions religieuses, et où l'on cherche presque toujours à réduire l'adversaire à l'absurde, sa pensée ne nous est pas parvenue faussée pour avoir été exprimée par ses adversaires sans les nuances convenables. On ne saurait avoir trop de prudence en pareille matière. Qu'on songe que l'un de nos auteurs mêmes, Jérôme, a d'abord été embarrassé pour juger Priscillien. Quand il écrivait son catalogue des écrivains chrétiens [2], il n'osait encore se prononcer ni pour ni contre son orthodoxie. Ce n'est que plus tard et peu à peu qu'il en est venu à le condamner. Ainsi, tant qu'on était réduit au témoignage d'autrui, on ne pouvait rien affirmer sans témérité sur le véritable caractère des doctrines de Priscillien.

Ouvrons donc, sans plus tarder, les traités que nous devons à M. Schepss. Ils sont, comme je l'ai dit, au nombre de onze, dont plusieurs incomplets. Les deux premiers paraissent dès l'abord les plus intéressants; car Priscillien essaye précisément de s'y justifier et d'y établir son orthodoxie. L'un a été adressé à un synode d'évêques, peut-être à celui qui fut tenu en 380 à Cæsaraugusta [3] (Saragosse). Dans l'autre, Priscillien, qui, après ce synode, était allé à Rome réclamer l'appui de Damase, s'adresse au pape et lui demande une audience qui fut refusée. Mais il ne faut pas négliger non plus les traités suivants : commentaires sur la Genèse, l'Exode, plusieurs psaumes, etc. Priscillien y découvre parfois sa doctrine ou tout au moins la laisse entrevoir avec plus de clarté que dans ses deux Apologies. Tous ces petits ouvrages, assez courts, sont l'œuvre d'un esprit ingénieux, même alambiqué. Les longues périodes filées avec art dans le désordre apparent des incidentes, les citations, multipliées jusqu'à la fatigue, des textes de l'Écriture derrière lesquels Priscillien a toujours soin de s'abriter, la pensée

[1] *Patr. græc.*, VII, col. 1273-1277.
[2] *De viris illustribus*, CXXI.
[3] C'est l'opinion de M. Schepss, qui prête, je l'avoue, à certaines objections, puisque, dans le *Liber ad Damasum*, Priscillien prétend n'avoir été ni condamné ni même *accusé* à Saragosse, et ne fait aucune allusion à une défense adressée par lui à ce synode (éd. Schepss, p. 35).

subtile et nuancée, l'expression raffinée et rare[1], la recherche perpétuelle de l'allégorie en rendent la lecture assez pénible, mais curieuse aussi et même attrayante une fois que l'on s'est familiarisé avec cette manière. De plus, dans quelques morceaux vraiment remarquables, où respire une grande ardeur de conviction sincère, Priscillien s'élève à l'éloquence, et, ce qui donne l'idée la plus élevée de son talent, c'est que sa dialectique reste très rigoureuse, en même temps que la passion l'enflamme; sa parole sobre et sans déclamation suit seulement et exprime alors le mouvement naturel de sa pensée.

Or ce qui frappe tout d'abord, et surtout dans les deux Apologies, c'est la décision avec laquelle Priscillien proteste de son orthodoxie, la netteté avec laquelle il déclare ne professer d'autre foi que la foi catholique. On l'accuse de sabellianisme, et il anathématise les Patripassiens; de marcionisme, et il anathématise Marcion, de manichéisme, et il anathématise Manès[2]. Son implacable adversaire, l'évêque Ithace, lui attribuait des pratiques de sorcellerie[3], par exemple je ne sais quelle purification des prémices des fruits de la terre, au moyen de formules magiques; et non seulement il affirme que c'est là une calomnie, mais il proclame que ceux qui se rendent coupables de pareils maléfices doivent être frappés par le glaive, puisqu'il est écrit dans l'Exode : « Maleficos non sinetis vivere. » On disait que ses disciples jeûnaient avec excès et à des jours où il n'est point permis de le faire, et, dans son traité sur la Pâque, loin d'exagérer le mérite du jeûne, il ne lui reconnaît de valeur que si on l'associe aux bonnes œuvres[4]. Il répète sans cesse qu'il n'a rien de commun avec les croyances gnostiques à toutes sortes de démons ou d'éons. On prétendait qu'il regardait l'âme comme participant à la substance divine, et il le nie avec la dernière énergie. A l'en croire donc, ceux qui l'attaquent poursuivent simplement, sous la fausse apparence d'une querelle dogmatique, l'assouvissement de rancunes personnelles et d'inimitiés privées. Pour lui, il est aussi bon catholique que personne, et pourrait-on trouver une devise plus orthodoxe que celle qu'il emprunte à Jean : « Tout esprit qui professe que Jésus-Christ est venu dans la chair vient de Dieu, et tout esprit qui nie Jésus ne vient pas de Dieu »? Il ne connaît l'hérésie que par ouï-dire, *ex fabulis vulgi;* il ne veut pas même discuter avec elle; c'est là déjà un crime. Il lui suffit de savoir que « prendre le nom d'une secte, c'est perdre celui

(1) M. G. Schepss a consacré une étude particulière à la latinité de Priscillien, dans l'*Archiv de Woelfflin* (III, 309).

(2) Voir tout le début de la première *Apologie*.

(3) *Ibid.*, 28.

(4) *Traité*, IV, sub fine.

de chrétien[1] ». Sans doute il est né païen; mais il y a longtemps que la raison lui a montré l'absurdité de ses croyances d'enfance, et, depuis qu'il a fait adhésion à la foi, son esprit s'est fixé et n'a plus connu le doute.

Ceux à qui s'adressaient ces protestations si catégoriques, les évêques du synode de Saragosse, aussi bien que le pape Damase, ne se déclarèrent pas convaincus. Avaient-ils donc quelques bonnes raisons de rester encore en défiance, et, s'ils avaient leurs raisons, pouvons-nous les retrouver? Sans doute nous ne rencontrons ni dans les Apologies ni dans les traités de Priscillien, l'énonciation précise d'aucune des thèses hérétiques que la tradition catholique lui a toujours attribuées; bien plus, ces thèses sont formellement réprouvées par lui. Et cependant tout n'est pas aussi clair qu'il peut sembler d'abord. Deux points restaient, au sujet desquels Priscillien ne niait point qu'il eût des opinions particulières, et ces deux points sont bien graves. Reconnaissons d'abord, plus nettement encore qu'il ne le dit lui-même, qu'il avait sur l'inspiration divine une doctrine sensiblement différente de celle qui depuis longtemps prévalait dans l'Église. En second lieu, nous n'avons qu'à retenir ses propres déclarations très précises sur la question, encore controversée de son temps, du canon des saintes Écritures; il avoue sans difficulté qu'il en voulait élargir les limites, et il prend la défense de livres que ses contemporains regardaient généralement comme apocryphes.

Nous avons encore un certain nombre d'articles provenant du synode tenu en 380 à Saragosse, auquel fut soumise pour la première fois, comme nous l'apprend Sulpice Sévère, la querelle pendante entre Ithace et Priscillien. Il reste au sujet de ce synode un certain nombre d'obscurités; mais les articles en question sont bien dirigés, comme en a jugé Hefele, contre les priscillianistes[2]. L'un d'entre eux[3] vise en particulier les personnes qui s'attribuaient, sans en avoir le droit, le titre de docteur. Écoutons maintenant Priscillien, en nous souvenant qu'il resta longtemps laïque et que c'est seulement après le synode de Saragosse que ses plus décidés partisans, Instantius et Salvianus, l'intronisèrent subitement, par un coup d'audace, évêque d'Abila[4]. Après avoir cité un texte des Actes fort habilement choisis, le voici qui revendique hardiment la liberté d'interpréter lui-même l'Écriture, à la lumière de l'inspiration

[1] « Unum hoc scientes, quod qui sibi sectarum nomen imponunt, Christiani nomen amittunt. » (*Apologie à Damase*, Schepss, p. 39.)

[2] Hefele, *Hist. des conciles*, livre V, § 91.

[3] Le septième.

[4] Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 47.

divine : « Nous donc également nous ne désespérons pas de parler de Dieu, puisqu'il n'a condamné ni interdit d'avance l'inspiration de personne et n'a point limité à un délai précis le don de prophétie; mais il a permis à tous ceux qui croiraient en lui de parler librement de lui[1]. » Le texte que Priscillien aime le plus à citer, c'est une parole de Jean — et il faut remarquer à ce propos sa prédilection manifeste pour la littérature johannique — « Étudiez les Écritures » *scrutate Scripturas*[2]. Il l'appuie d'une parole de Pierre, qui revient aussi constamment sous sa plume : « Toute prophétie a besoin d'être interprétée » *omnis prophetia interpretatione indiget* (2e épître de Pierre, I, 20). Évidemment on ne tient pas si fort à établir les droits de l'inspiration personnelle quand on n'a pas à défendre quelque doctrine particulière, et ce ne serait pas la peine d'y faire appel si elle ne devait rien nous apprendre en dehors de ce qui est universellement accepté. Lorsque, bientôt après, Priscillien disait au pape Damase : « Je ne sais qu'une chose, c'est que ceux qui se donnent le nom d'une secte perdent par là même le nom de chrétien[3], » le pape Damase, s'il eût consenti à discuter avec lui, eût pu lui demander si par hasard il n'avait pas pris parfois le ton d'un sectaire.

Mais la doctrine catholique était déjà trop solidement établie au IVe siècle pour que la thèse de l'inspiration personnelle eût quelque chance de lui être opposée avec succès. Priscillien le sentait assurément lui-même. Aussi prétendait-il se faire fort d'une autre arme, et nous allons le voir user d'un argument qui, sur les contemporains, devait avoir plus de puissance. Il y avait dès lors une interprétation orthodoxe des Écritures canoniques dont personne n'osait plus guère s'écarter; mais, bien que l'accord fût déjà à peu près fait aussi sur le nombre des livres canoniques, cependant quelque incertitude restait encore dans quelques esprits. À la frontière un peu flottante du canon se montraient un certain nombre d'ouvrages dont quelques-uns jouissaient toujours de quelque crédit. C'était l'arsenal ouvert aux schismatiques. Priscillien n'eut garde de l'oublier. Dans le troisième des traités publiés par

[1] Schepss, p. 32. Ce texte se trouve dans l'apologie que M. Schepss croit avoir été adressée au synode de Saragosse. Que cette hypothèse soit juste ou non, il n'en est pas moins digne de remarque, comme l'a noté le même M. Schepss (Priscillien, p. 17), que Priscillien, dans cet opuscule, ne parle nulle part en évêque; il semble bien qu'il fût encore laïque quand il écrivait ces lignes si caractéristiques.

[2] Jean, V, 39. La phrase a dans le texte un autre sens; elle est interrogative, mais le contresens que fait Priscillien était généralement reçu.

[3] P. 39.

M. Schepss, il aborde cette question : « Le canon, tel qu'on le reçoit, est-il complet ou non? » Et il la discute avec beaucoup de force et de clarté, à la fois en dialecticien habile et en érudit fort versé dans la connaissance de l'Écriture. Il accumule les arguments et les textes; il lance véritablement contre ses adversaires « une nuée de témoignages », pour lui emprunter l'expression qu'il emprunte lui-même à l'auteur de l'*Épître aux Hébreux*. Le raisonnement dont il se sert est le suivant : les livres reconnus canoniques en supposent d'autres, qu'ils citent; ils ne contiennent donc pas la révélation tout entière. Priscillien avait relevé, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, une foule de textes, dont plusieurs étaient très heureusement choisis et sont encore utilisés par la critique moderne. C'est ainsi qu'il ne manquait pas de faire remarquer que les quatre évangiles canoniques n'ont pas recueilli toutes les paroles de Jésus, puisque l'auteur des *Actes* en met une dans la bouche de Paul, que nous n'y retrouvons pas [2]. Il ne néglige pas non plus de signaler la citation d'un apocryphe, le livre d'Hénoch, dans l'*Épître de Jude*. Il trouvait plus facilement encore dans l'Ancien Testament des exemples analogues. Donc le canon est incomplet. Avec quels livres Priscillien proposait-il de le compléter? C'est ce qu'il ne nous révèle pas formellement dans celles de ses œuvres que nous possédons maintenant. Nous y voyons seulement que, tandis qu'il ne veut pas entendre parler d'un cinquième évangile, il prend la défense du quatrième livre d'Esdras et de la lettre apocryphe de Paul à ceux de Laodicée [1]. Mais il ne devait guère se borner là. Ses disciples, après lui, acceptèrent avidement la plupart de ces légendes suspectes que les gnostiques avaient rattachées à la personne de tel ou tel apôtre; et Orose nous cite [3], comme ayant été employé par Priscillien lui-même, un livre de ce genre, sous le titre de *Mémoires des apôtres*. Comment Priscillien prétendait-il établir l'authenticité et l'autorité de ces divers écrits? Nous ne le savons pas non plus; mais, dans cette seconde partie de sa tâche, il devait être certainement beaucoup plus embarrassé que dans la première. Nous apercevons parfaitement d'ailleurs, dans le traité que j'analyse, qu'il se rendait compte de la difficulté. Il savait bien que la plupart des livres apocryphes qui couraient de son temps étaient à bon droit suspects aux catholiques. Il commence donc par déclarer qu'ils ont été falsifiés, interpolés par les hérétiques; il faut savoir y discerner l'ivraie du bon grain; mais il ne

[1] *Actes*, 20, 35. C'est ce que les Allemands appellent les λόγια ἄγραφα.

[2] P. 52 et 55.

[3] Dans le *Commonitorium de errore Priscillianistarum et Origenistarum*, 2. — M. Schepss a réédité cet opuscule d'Orose à la suite des *Traités de Priscillien*.

faut pas rejeter le bon grain en même temps que l'ivraie. Tout cela ne pouvait aucunement être admis par l'Église, de plus en plus avide d'ordre, de clarté, de règles précises et absolues. Priscillien, qui ne l'ignorait pas, protestait donc parfois de l'innocence de ses intentions; il feignait de s'unir à ses adversaires pour maudire la nouveauté de l'esprit, mère des discordes, l'érudition, fautrice de scandale, aliment du schisme, pourvoyeuse de l'hérésie[1]. Mais d'ordinaire il est beaucoup plus franc et plus catégorique. Avec un courage intellectuel trop rare au IVe siècle, il prend la défense de la science contre les fanatiques de l'orthodoxie à tout prix. Que l'on consente au moins à discuter avec lui! Mais non; ses adversaires ne savent lui opposer que la question préalable. Toute raison, toute dialectique viennent se briser inutilement contre leur ignorance brutale, qui ne sait que répéter : Condamnez ce que je ne connais pas; condamnez ce que je n'ai pas lu; condamnez ce que je ne me soucie pas d'apprendre, moi qui n'aime pas qu'on vienne me troubler dans la quiétude de ma paresse[2]. C'est alors qu'opposant à ces paroles impies la parole divine: « Étudiez les Écritures, » Priscillien s'échauffe et s'enhardit : « Ne parlons plus, comme nous le faisions d'abord, de prudence, mais de confiance! J'ai Dieu pour témoin; pour témoins j'ai les apôtres; pour témoins les prophètes..... Et cependant je ne doute pas que ceux qui préfèrent les chicanes à la foi ne s'écrient : Point de recherches vaines. Ne suffit-il pas de lire ce que renferme le canon? Certes j'écouterais volontiers ce langage, si je ne suivais que la tendance de l'humaine nature, qui préfère toujours le repos au travail. Mais le témoignage de l'évangéliste Luc ne me le permet point, qui nous dit, dans les *Actes des apôtres :* Les disciples à l'envi comparaient entre eux les Écritures pour voir s'il en était comme Paul leur avait dit[3]. » Et reprenant la parole de l'Épître aux Thessaloniciens, il s'écrie encore : « N'éteignez pas l'esprit, ne rejetez pas les prophéties. » Puis, comme l'Apôtre jadis aux Corinthiens, il proclame hautement que là où est la liberté, là est le Christ[4].

On savait de tout temps que Priscillien avait eu la réputation d'être un maître dans la connaissance de l'Écriture. Tel de ses ouvrages, malgré sa qualité d'hérétique, avait même paru assez utile pour rester, après correction, dans les mains des catholiques. Un certain Pérégrinus, à une époque mal déterminée, a expurgé sa collection de Canons des *Épitres de saint Paul*, c'est-à-dire une sorte d'index des principales matières de foi traitées dans ces épitres, rangées sous un certain nombre

[1] Ainsi p. 44. — [2] P. 51. — [3] P. 51 et 53. — [4] P. 54 et 55.

d'articles ou de titres; et cette collection nous était parvenue telle que Pérégrinus l'avait revisée[1]. Mais aujourd'hui, depuis qu'il nous est donné de lire le traité sur la Foi et les Apocryphes, nous pouvons beaucoup mieux comprendre combien sa réputation était méritée. Quelque usage différent que tous deux aient fait de leur science, laissons désormais une place à Priscillien à côté de Jérôme, parmi ceux qui, en bien petit nombre, et dans la mesure où le permettait l'esprit du IVe siècle, se sont intéressés aux questions d'érudition et de critique.

Remarquons enfin que Priscillien disposait d'un troisième procédé pour assurer à ses pensées particulières l'appui de l'Écriture. C'était l'explication allégorique du texte sacré, si en vogue de son temps. Je n'en ai pas parlé d'abord, précisément parce que, lui étant commun avec tous ses contemporains, ce trait est moins caractéristique. Mais nous savions déjà par le témoignage de ses adversaires qu'il appliquait largement ce système d'interprétation à l'Ancien Testament. Aux yeux d'Orose et d'Augustin, il était plus coupable encore que Manès ou Marcion; car, au lieu de repousser tout uniment l'autorité de la Bible hébraïque en l'attribuant au dieu du mal, il feignait de l'accepter, mais pour en dénaturer sans cesse le sens par ses explications arbitraires. En effet, dans les traités que nous possédons maintenant, Priscillien fait un usage continuel de l'allégorie, qu'il commente la Genèse, l'Exode ou les Psaumes[2]. Mais en somme il ne va pas plus loin dans les subtilités de la figure que beaucoup d'excellents catholiques. On peut sourire quand on le voit donner la clef du 59e psaume[3], en nous révélant que les deux Syries que David vient de vaincre, selon le titre de ce cantique, sont les deux principes du péché : l'un qui vient de l'âme, l'autre du corps. Mais le très orthodoxe Hilaire n'a pas moins cédé à l'entraînement de ces interprétations mystiques, dans son propre commentaire sur les Psaumes, et Priscillien, qui avait beaucoup lu les principaux ouvrages d'Hilaire, les pille même sans scrupule; quand il expose sa théorie de l'allégorie, c'est presque toujours avec des termes empruntés littéralement, comme l'a bien noté M. Schepss, à l'évêque de Poitiers.

Ainsi nous n'avons pas retrouvé explicitement dans les traités de l'hérésiarque espagnol les thèses dogmatiques que lui attribuent ses adversaires. Mais ses opinions sur l'Écriture nous ont conduit à nous défier de ses éternelles protestations d'orthodoxie. Nous ne l'avons pas pris, pour ainsi dire, en flagrant délit, mais de sérieux indices nous

[1] M. Schepss l'a également rééditée. — [2] *Traités*, V, VI, VII, VIII. — [3] *Traités*, X.

IMPRIMERIE NATIONALE.

autorisent à nous demander s'il était bien aussi innocent qu'il l'affirme. Nous n'avons pas tous ses ouvrages, car nous savons qu'il fut un écrivain très fécond, et de plusieurs mêmes de ceux que M. Schepss a retrouvés, nous n'avons que des fragments. De plus Orose nous est témoin qu'il avait écrit des Lettres, et il nous cite un passage de l'une d'elles [1]. Sans doute, en écrivant ainsi à ses disciples et à ses amis, il avait pu exprimer plus librement le fond de sa pensée, et justement, dans le fragment que nous a transmis Orose, apparaît très nettement le fatalisme astrologique qu'on lui reprochait. On peut donc faire ses réserves, quand on le voit, dans sa première apologie, protester, en empruntant un texte de l'Épître aux Romains, contre toute accusation de dissimulation, et déclarer qu'il ne refuse pas « que sa bouche montre ce que croit son cœur [2] ». Dans ses traités mêmes, si l'on voulait discuter avec lui *summo jure* et, comme il ne serait pas absolument interdit de le faire, essayer de lire entre les lignes, on pourrait s'exercer à retrouver quelques indices d'une doctrine ésotérique. En lisant par exemple tel passage de l'un des plus importants, le traité sur l'Exode, en constatant combien il tient à montrer que l'homme, par son corps tout au moins, est l'esclave de la matière, en relevant cette singulière expression, que la partie divine de notre être est renfermée dans une enveloppe charnelle comme dans « une souricière [3] » — je traduis littéralement — on en viendrait à se demander s'il n'avait pas réellement la plupart des idées que ses adversaires lui prêtent sur la nature et la destinée de l'âme. En suivant cette voie, on se demanderait encore si dans quelques passages ne se trahit pas involontairement un sabellianisme plus ou moins prononcé. Sa division tripartite de la nature humaine, corps, âme, esprit, pourrait faire songer à l'homme hylique, psychique, pneumatique des gnostiques. Peut-être aussi trahit-il ses répugnances contre le mariage à la fin du sixième traité. On étudierait aussi avec curiosité ses nombreuses citations des Épîtres de saint Paul et le sens qu'il semble leur attribuer; peut-être retenait-il beaucoup plus que la plupart de ses contemporains du véritable paulinisme; peut-être comprenait-il mieux qu'eux certaines idées de l'Apôtre, dont la portée exacte échappait de plus en plus. Mais à trop raisonner ainsi, à trop conjecturer et à trop induire, on risquerait aussi d'être injuste. Priscillien s'est plaint souvent d'être mal compris, et il n'est point impossible qu'en effet les nuances de sa pensée subtile n'aient pas toujours été respectées par des ennemis

[1] *Commonitorium*, 2. — [2] Page 4. Allusion à saint Paul, *Rom.*, x, 10. — [3] Page 73.

passionnés. Il nous faudrait avoir son œuvre complète pour nous prononcer avec certitude sur l'ensemble de sa doctrine. Je n'essayerai donc nullement de la reconstituer en entier; il n'est pas possible de faire, entre les opinions que la tradition commune prête aux priscillianistes, la part qui lui revient réellement, en la distinguant de ce qu'ont pu y ajouter ses disciples, aussi bien que de ce qui peut être attribué à l'interprétation ignorante et arbitraire de ses contradicteurs. Il suffit d'avoir établi un point incontestable : c'est que l'homme qui se réservait si énergiquement le droit de commenter à sa guise l'Écriture et parlait volontiers sur le ton d'un prophète inspiré, l'homme qui ne se contentait pas du canon universellement reçu, mais réclamait le droit d'y joindre de nombreux apocryphes, ne peut pas s'en être tenu exclusivement au dogme catholique tel qu'il était généralement compris de son temps. Il faut qu'il ait eu, quels qu'aient été exactement les détails de son système, une doctrine ésotérique.

Cela est d'autant plus vraisemblable que tous les adversaires du priscillianisme sont d'accord pour attribuer à la secte une rigoureuse discipline du secret. A l'époque d'Orose et d'Augustin, on accusait couramment les priscillianistes de mentir sans vergogne et de considérer le parjure comme un devoir sacré quand il s'agissait de dissimuler leurs doctrines. On leur prêtait pour devise un hexamètre que voici : *Jura, perjura, secretum prodere noli* « jure, parjure-toi, mais ne livre pas le secret[1] ». Admettons qu'il y ait beaucoup d'exagération dans ces reproches; ils n'en doivent pas moins contenir un fond de vérité. Ces allures mystérieuses, moitié précaution habile, moitié dédain pour le vulgaire, ont été de tout temps caractéristiques de la Gnose. Admettons encore qu'elles soient devenues l'habitude de la secte surtout après le supplice de Priscillien, dans les dures périodes de persécution qu'elle dut traverser. Le maître a pu cependant donner l'exemple aux disciples. Ses traités, ses apologies, nous donnent bien l'idée d'un esprit très rusé, très retors. En face d'adversaires qu'il regardait comme des fanatiques de l'ignorance, des zélotes de l'obscurantisme, aura-t-il eu beaucoup de scrupules à ne dévoiler qu'une partie de sa pensée? N'aura-t-il pas gardé les mystères de sa doctrine pour les initiés, pour tous ces hommes cultivés, poètes, orateurs, érudits, qu'il avait rassemblés autour de lui et dont quelques-uns partagèrent son sort tragique, pour ces femmes d'élite qu'il avait recrutées parmi les plus nobles et les plus cultivées de la riche Aquitaine? Quoi qu'il en soit de ces conjectures fort vraisem-

[1] Augustin, *Ép. à Ceretius*.

blables, il est certain que, dans tout ce qu'a écrit Priscillien, se trahit l'esprit du sectaire. Damase et Ambroise, qui se refusèrent à entrer en discussion avec lui, l'avaient bien senti.

AIMÉ PUECH.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Sur les traces des Écrits alchimiques grecs conservés dans les écrits latins et sur la transmission des doctrines alchimiques au moyen âge.

J'ai montré[1] que les écrits latins du moyen âge, traduits ou imités de l'arabe, la *Turba philosophorum* en particulier, renferment de nombreux emprunts faits aux alchimistes grecs, la connaissance de ces derniers n'ayant pas été transmise aux alchimistes latins eux-mêmes directement, mais seulement par des intermédiaires orientaux. Je me propose de poursuivre cette étude en recherchant les traces analogues qui peuvent subsister, non plus dans des traductions latines, mais dans les traités alchimiques proprement dits du XIIIe siècle et du commencement du XIVe siècle : je parle des écrits dont les auteurs sont désignés nominativement, tels que les livres attribués à Arnaud de Villeneuve, à Raymond Lulle, à Roger Bacon, à Albert le Grand, à saint Thomas d'Aquin, etc.[2]. Que ces désignations nominales soient authentiques, comme il est sûr ou probable pour les ouvrages d'Arnaud de Villeneuve et de Roger Bacon, douteuses comme pour l'Alchimie d'Albert le Grand, ou bien purement fictives comme pour les livres chimiques attribués à Raymond Lulle ou à saint Thomas d'Aquin, il n'en est pas moins certain que la plupart des ouvrages eux-mêmes ont été écrits vers le temps des personnages auxquels ils sont attribués, ou peu de temps après leur mort.

[1] *Journal des Savants*, août et septembre 1890.

[2] Les citations tirées de ces vieux auteurs ne doivent pas être confondues avec certains extraits, empruntés directement à la traduction latine du Pseudo-Démocrite et de divers autres alchimistes grecs, publiée par Pizimentius en 1573 (*Democriti de Arte Magna*). Ces extraits figurent dans la *Bibliotheca chemica* de Manget, t. II, p. 361, et dans le *Theatrum chemicum*, t. I, p. 776. Ils comprennent des textes traduits de Démocrite, de Synésius, et surtout de Stéphanus et de Psellus. Mais tous ces textes étaient inconnus du moyen âge latin et ne sont parvenus en Occident qu'au XVIe siècle.

C'est ce que montrent à la fois l'examen intrinsèque du contenu de ces ouvrages et les citations qui y sont relatées, ainsi que l'examen des autres livres où ils sont cités eux-mêmes, enfin le fait même de l'autorité encore présente du nom sous le patronage duquel ils ont été mis. C'est là d'ailleurs, je pense, une opinion généralement acceptée. Or la détermination de la date approximative vers laquelle ces ouvrages ont été composés représente tout ce qui est nécessaire pour la recherche qui va suivre.

Ce n'est pas que l'on ne rencontre chez les auteurs latins précités certains aphorismes et même certaines doctrines empruntés à l'origine aux alchimistes grecs. Mais, contrairement à ce qui arrive pour la *Turba* et pour les traductions latines de l'arabe, ces aphorismes et ces doctrines ne sont rapportés par Arnaud de Villeneuve, par Roger Bacon, etc., à aucun nom d'auteur alchimique grec proprement dit, tel que Démocrite, Marie, Ostanès, Stéphanus et les autres écrivains cités nominativement dans la *Turba*. Dans Arnaud de Villeneuve et autres, les citations sont rapportées tantôt à la dénomination vague *Philosophi*, tantôt à la *Turba* elle-même, ou bien aux Arabes, Moriénus, Avicenne, etc., c'est-à-dire aux traductions latines des ouvrages attribués à ces derniers auteurs.

Citons quelques exemples précis, en commençant par Arnaud de Villeneuve, lequel est assurément plus voisin que les autres de la tradition arabe.

On lit dans le *Thesaurus Thesaurorum*, ouvrage qui porte le nom d'Arnaud de Villeneuve[1] : *Unde dicunt philosophi: Nisi corpora fiant incorporea, nihil operamini.* « Les philosophes disent : Si les corps ne sont rendus incorporels, vous n'aurez rien fait. » Cet axiome, emprunté aux Grecs, se retrouve dans le traité *Flos florum* (p. 682). Mais on voit que dans Arnaud de Villeneuve il a cessé d'être attribué à Marie ou à tout autre alchimiste grec, désigné nominativement. Un peu plus loin (p. 677), on lit : *Philosophorum magnesies de qua philosophi extraxerunt aurum in corpore ejus occultatum.* De même et dans des termes plus conformes aux vieux textes : *Quando philosophi nominaverunt argentum vivum et magnesiam, dicentes : Congelat argentum vivum in corpore magnesiæ* « il solidifie le mercure dans le corps de la magnésie » (p. 683). Il s'agit, on le voit, de l'or caché dans le corps (métallique) de la magnésie des philosophes ou fixé par son intermédiaire, de même que dans le Pseudo-Démocrite grec, qui est encore cité par la *Turba*. Mais ici nous n'avons plus que la désignation vague des « philosophes ». Citons encore

[1] *Bibl. Chem.*, t. I, p. 665.

ces aphorismes : *Convertere naturas et quod quæris invenies.* « Transmutez les natures et vous trouverez ce que vous cherchez ». *Facimus quod est superius sicut quod est inferius* (p. 681)... *Infinita nomina imposuerant ne ab insipientibus perciperetur quoquo modo si ipsam nominarent; tamen unus est* (*lapis*) *et idem opus.* « Ils ont donné à la pierre philosophale une infinité de noms pour empêcher les gens incapables d'entendre...; cependant elle est une, et l'œuvre une. » Toutes ces citations sont anonymes.

Dans les mêmes ouvrages, Arnaud de Villeneuve cite au contraire nominativement la *Turba*, Geber, Moriénus, Avicenne, le Senior, Miseris c'est-à-dire Micreris (p. 691), etc. La *Turba* en particulier y est invoquée à plusieurs reprises, et Arnaud lui attribue même l'aphorisme des Grecs : *Æs ut homo corpus habet et animam.* « Le cuivre est comme l'homme; il a un corps et une âme ». Ceci montre bien quelle est la source véritable des emprunts et de la doctrine alchimique d'Arnaud de Villeneuve. Il ne remonte jamais au delà de la *Turba* et des traductions latines des livres arabes.

De même Roger Bacon, lequel demeure même dans un vague plus marqué; car il reproduit les vieux axiomes sans les assigner d'ordinaire à personne, si ce n'est aux « précurseurs de cet art ». Ainsi dans le *Speculum Alchemiæ*, ouvrage qui lui est attribué[1], on lit *Præcursores istius artis dicunt : Natura naturam superat, et natura obvians suæ naturæ lætatur.* « La nature triomphe de la nature et la nature se réjouit en rencontrant une nature identique. » La sentence : *Quia enim corpora in regimine fiant incorporea et ex inverso incorporea corporea* « les corps dans le cours du traitement deviennent incorporels et réciproquement », est citée pareillement sans aucune attribution d'auteurs (p. 615). De même encore ce vieil aphorisme : « Sache que toute la préparation s'accomplit avec une seule chose, la pierre, par une seule voie, la cuisson, et dans un seul vase. »

Dans le *De secretis operibus artis et naturæ* de R. Bacon, à propos de l'axiome : « Prends cette pierre qui n'est pas pierre, etc. » (p. 619-622), l'auteur invoque l'autorité du Pseudo-Aristote *In libro secretorum*. Il s'agit de la prétendue lettre d'Aristote à Alexandre, dont nous possédons une traduction latine avec paraphrase dans le *Theatrum chemicum*, lettre qui existait déjà en langue syriaque, d'après Assemani[2]. Ailleurs on

[1] *Bibl. chem.*, t. I, p. 616.

[2] *Bibliothèque orientale* d'Assemani, t. III, p. 361; *Theatrum chemicum*, t. V, p. 880 et suiv. Le début est d'un moine chrétien; mais on peut rapporter au vieux texte la théorie de la pierre philosophale assimilée au serpent, la description du développement et des propriétés de celui-ci, les changements graduels des éléments, l'élixir de longue

trouve dans Roger Bacon le nom de l'astrologue bien connu Albumazar. En général Roger Bacon cite peu de noms propres; mais on voit que ses auteurs sont d'origine orientale.

De même les ouvrages alchimiques du XIVe siècle, tels que l'Alchimie attribuée à Albert le Grand, les livres de P. Bonus de Pola, le *Lilium de spinis evulsum* de Guillaume Tecencensis, les écrits d'Ortholanus, etc., reproduisent plus ou moins fréquemment certains axiomes alchimiques, mais toujours d'après la *Turba* ou d'après les Arabes. Ce sont également les Arabes et surtout Avicenne, le prétendu Razès, le faux Aristote, que cite Vincent de Beauvais, dans son exposé des théories alchimiques rapportées au *Speculum naturale* (l. VIII). J'y relève aussi une citation du Parménide de la *Turba* (ch. XLII). Mais Vincent de Beauvais ne paraît avoir eu aucune connaissance directe des alchimistes grecs.

Le Pseudo-Raymond Lulle[1] est beaucoup plus vague dans ses citations que les auteurs précédents; elles sont rares d'ailleurs. J'y trouve en effet peu de textes précis se rattachant à la tradition directe ou indirecte des Grecs. Citons cependant le suivant (*Th. chem.*, t. IV, p. 48) : « Au début de notre préparation (*magisterii*), se trouve la solidification de notre mercure dans notre magnésie, effectuée par art et procédé certain. » Un peu plus loin, on lit les noms d'Arnaud de Villeneuve (p. 59), d'Avicenne (p. 82), d'Averroès (p. 92), etc. C'est toujours la même filiation arabe.

Dans la *Theorica* attribuée à Raymond Lulle on lit un développement précis des relations et des passages réciproques des éléments, c'est-à-dire de l'une des doctrines les plus générales des alchimistes; il ne sera pas peut-être sans intérêt d'en montrer l'origine grecque et le passage aux Latins, par la voie des traductions d'ouvrages orientaux.

Voici d'abord le passage de l'ouvrage du Pseudo-Raymond Lulle[2]: « La nature ne passe pas d'une chose à son contraire sans intermédiaire. L'eau est amie de l'air par l'intermède de la qualité humide, et voisine de la terre par la qualité froide... ; la terre est voisine du feu par sa sécheresse, et le feu est voisin de l'air par sa chaleur... La combustion et la raréfaction sont la voie originale pour la transmutation des éléments. » Et plus loin : « Le sec et l'humide étant des qualités opposées...

vie (p. 885), et surtout l'invocation à Alexandre, souverain des hommes, gardien de la machine du monde, etc., et plus loin (p. 886) l'indication du roi Antiochus et de son char. Ces dernières indications accusent l'origine syriaque du traité; mais l'écrit primitif a été interpolé et mélangé avec des paraphrases successives.

[1] *Th. chem.*, t. IV.

[2] *Th. chem.*, t. IV, p. 41.

le sec passe d'abord par le froid, puis le froid par l'humide, et le dernier revient à l'état chaud, etc. C'est ainsi que la roue des éléments tourne dans la nature. »

Arnaud de Villeneuve écrit à peu près de même[1] : « Le sec ne se change pas en humide sans avoir été froid, c'est-à-dire eau; la terre ne se change pas en air, si elle n'a été auparavant dans l'état d'eau, » etc.

Une semblable doctrine est courante chez les alchimistes du XIIIe siècle. Vincent de Beauvais l'expose dans les mêmes termes[2]. Dans le *Liber philosophiæ occultioris*, attribué à Alphonse X, roi de Castille, *sapientissimus Arabum* (*Th. ch.*, t. V, p. 855), qui se rattache à la tradition arabe, la même théorie est développée avec des subtilités fastidieuses et indéfinies.

Or cette théorie se rattache à celle des alchimistes grecs et byzantins. On lit en effet dans la cinquième leçon de Stéphanus[3] : « Le feu, étant chaud et sec, engendre la chaleur de l'air et la fixité de la terre; de telle sorte que, possédant deux qualités, il devient triple élément. Ainsi l'eau, étant humide et froide, engendre l'humidité de l'air et la froideur de la terre; de telle sorte que, possédant deux qualités, elle devient triple élément. Ainsi la terre, étant froide et sèche, engendre l'humidité de l'eau et la sécheresse du feu; de telle sorte que, possédant deux qualités, elle devient triple élément. Pareillement, l'air étant chaud et humide, il engendre la chaleur du feu et l'humidité de l'eau, de telle sorte, etc. »

C'est précisément la même doctrine que celle d'Arnaud de Villeneuve et de Raymond Lulle. Cependant ils ne l'ont pas connue directement, mais par l'intermédiaire des Arabes, comme je vais le montrer. Mais auparavant continuons à reproduire Stéphanus et les développements pythagoriciens et astrologiques qu'il donne à sa doctrine, développements qui ont joué un grand rôle dans l'histoire de l'alchimie du moyen âge.

D'après ce qui précède, on voit que chaque élément affecte trois positions distinctes, l'une en soi, les deux autres dans ses rapports avec deux éléments contigus : cela fait en tout douze positions élémentaires. Stéphanus s'attache aussitôt à ce nombre douze et s'écrie que les transformations réciproques des éléments sont dominées par le dodécaèdre

(1) *Bibl. chem.*, t. I, p. 666.

(2) *Terra frigida et arida frigidæ aquæ connectitur; aqua frigida et humida aeri humido astringitur; aer humidus et calidus calido igni associatur; ignis calidus et aridus aridæ terræ copulatur.* « La terre froide et sèche se lie à l'eau froide; l'eau froide et humide est rattachée à l'air humide; l'air humide et chaud est associé à la chaleur du feu; le feu chaud et sec se joint à la terre sèche. » (*Speculum naturale*, l. III, chap. x.)

(3) Ideler, *Physici et medici græci minores*, t. II, p. 221.

et que leurs changements s'opèrent d'après une rotation circulaire, qui fait traverser successivement aux sept métaux, constitués par les quatre éléments, les douze positions définies plus loin. Il assimile ces douze positions aux douze signes du zodiaque, dont le groupement constitue les quatre saisons et qui sont parcourus par les sept planètes, répondant aux sept métaux formés sous leurs influences.

Nous touchons ici au cœur des rapprochements sophistiques et mystiques entre l'astrologie et l'alchimie, lesquels remontent, comme je l'ai montré ailleurs[1], jusqu'aux Babyloniens. Ils se présentent dans le texte précédent sous la forme d'une doctrine dérivée à la fois d'Aristote et de Pythagore.

Or nous trouvons les mêmes relations dans le traité du faux Aristote sur la pierre philosophale, prétendu adressé à Alexandre le Grand, traité qui a existé en langue syriaque et dont nous possédons une traduction ou imitation latine avec paraphrases[2]. Voici ce qu'on y lit (p. 881) : « La conjonction et la révolution des sept planètes à travers les sphères des signes (du zodiaque) dirige les mutations des quatre éléments, les fait varier et permet de les prévoir. »

La doctrine même des transformations des éléments, opérée par l'intermède d'une qualité moyenne, se rattache étroitement à certaines théories aristotéliciennes, dont elle constitue, à proprement parler, une traduction alchimique. Cette traduction était déjà faite, on vient de le voir, chez les alchimistes byzantins. Ce sont eux qui l'ont transmise aux Arabes, d'où elle est parvenue aux Latins, avec le reste des doctrines alchimistes, vers le XIIIe siècle.

Il en est de même de la théorie fondamentale de la transmutation, celle de la matière première ou mercure des philosophes. Mais, tandis que les précédentes ont été transmises à peu près sans changement, celle-ci, au contraire, a éprouvé en passant par les Arabes une modification profonde et un développement nouveau; il n'est peut-être pas sans intérêt de les signaler ici, afin de montrer l'origine de certaines idées qui ont dominé la science jusqu'au XVIIIe siècle.

La théorie de la matière première, capable d'engendrer tous les corps par ses déterminations spécifiques, remonte à Platon, c'est-à-dire au Timée[3]. Elle a été appliquée par les alchimistes grecs à la constitution des métaux, supposés formés par une matière première métallique, qui était le plomb pour les anciens Égyptiens[4] et qui est devenue le mercure

(1) *Origines de l'alchimie*, p. 45.
(2) *Th. chem.*, t. V, p. 880-892.
(3) *Origines de l'alchimie*, p. 264.
(4) *Origines de l'alchimie*, p. 239; *Collection des alchim. grecs*, p. 167.

IMPRIMERIE NATIONALE

à l'époque alexandrine. Les propriétés du mercure ordinaire ne suffisant pas pour expliquer les phénomènes, on imagina un mercure quintessencié, le mercure des philosophes, constitutif de tous les métaux. Cette théorie est développée très nettement par Synésius, dès le IVe siècle de notre ère. Ajoutons que ce mercure devait être fixé, c'est-à-dire rendu solide et non volatil, puis coloré par une matière tinctoriale spéciale (pierre philosophale), dérivée elle-même du soufre, ou plus généralement du soufre et d'un corps congénère, l'arsenic (c'est-à-dire l'arsenic sulfuré des modernes).

Voilà comment les alchimistes grecs s'efforçaient de former les métaux par artifice, le plus souvent avec le concours de formules mystérieuses et magiques, en opérant sous l'influence des astres favorables. J'ai exposé toute cette théorie, avec les textes qui l'établissent historiquement, dans mes *Origines de l'alchimie* [1], Stéphanus, notamment, au VIIe siècle de notre ère, l'a présentée à peu près dans les mêmes termes que Synésius, et c'est ainsi qu'elle est parvenue aux Arabes.

Ceux-ci ont précisé encore davantage la théorie, jusque-là demeurée un peu vague : on la trouve exposée dans les traductions latines d'Avicenne et du Pseudo-Aristote avec une plus grande clarté. Ces auteurs, le dernier en particulier, sont cités expressément dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais : ce qui assigne aux idées dont nous parlons une date certaine, antérieure au milieu du XIIIe siècle.

Je ne crois pas téméraire d'admettre qu'elles aient été exposées réellement dans les textes arabes, jusqu'ici inédits, du véritable Avicenne et du Pseudo-Aristote arabe, lequel était contemporain, sinon disciple d'Avicenne. Elles étaient probablement connues au XIIe siècle, et elles remontent assurément plus haut. Mais il n'est pas possible de préciser davantage, tant que l'on ne connaîtra pas mieux les œuvres authentiques de Geber et de Razès, les ouvrages mis sous le nom de ces auteurs dans les traductions latines que nous possédons étant vraisemblablement pseudonymes, de date incertaine, sinon contemporains de ceux du véritable Avicenne. Au contraire, les citations de Vincent de Beauvais et d'Arnaud de Villeneuve fixent avec certitude les limites du temps où ont été connus et traduits en Occident les ouvrages attribués à Avicenne et au Pseudo-Aristote.

Ceci étant établi, voici la constitution des métaux, d'après les auteurs arabes cités dans Vincent de Beauvais et d'après le Pseudo-Aristote lui-

[1] *Origines de l'alchimie*, p. 272 et 279; *Collection des alchimistes grecs*, traduction, p. 67.

même. Dans son livre *De perfecto magisterio*[1], il est dit : « L'or est engendré par un mercure clair, associé avec un cuivre rouge clair et cuit pendant longtemps sous la terre à une douce chaleur. » De même, d'après Vincent de Beauvais (*Sp. Nat.*, l. VIII, ch. xv), « Avicenne expose dans son alchimie que l'or est produit dans le sein de la terre avec le concours d'une forte chaleur solaire, par un mercure brillant, uni à un soufre rouge et clair et cuit en l'absence des minéraux pierreux, pendant cent ans et davantage. »

Ailleurs (chap. LX), Vincent de Beauvais attribue à Avicenne cette opinion que « le mercure blanc, fixé par la vertu d'un soufre blanc, non combustible, engendre dans les mines une matière que la fusion change en argent. Le soufre pur, clair et rouge, destitué de vertu comburante, et le bon mercure clair fixé par le soufre engendrent l'or. »

L'argent, d'après le Pseudo-Aristote, est engendré par un mercure clair et un soufre blanc un peu rouge, en quantité insuffisante. Avicenne, cité par Vincent de Beauvais, dit à peu près la même chose[2], à cela près qu'il ajoute une cuisson de cent ans. Le cuivre, d'après le Pseudo-Aristote, est engendré par un mercure trouble et épais, et un pur soufre trouble et rouge, etc. De même Avicenne dit ailleurs (*Sp. Nat.*, l. VIII, chap. LX) que « le mercure de bonne qualité et le soufre possédant une vertu comburante engendrent le cuivre ».

Le Pseudo-Razès, d'après Vincent de Beauvais (chap. XXVI), ajoute que le cuivre est de l'argent en puissance : « Celui qui en extrait radicalement la couleur rouge le ramène à l'état d'argent, car il est en apparence cuivre et dans son intimité secrète argent. » Le fer, d'après le Pseudo-Aristote, est engendré par un mercure trouble, mêlé avec un soufre citrin trouble. D'après Avicenne, cité dans Vincent de Beauvais, « le fer résulte d'un mercure épaissi et trop cuit ».

« L'étain, d'après le Pseudo-Aristote, est engendré par un mercure clair et un soufre blanc et clair, cuit pendant peu de temps sous la terre; si la cuisson est très prolongée, il devient argent ». D'après Avicenne, cité dans Vincent de Beauvais, « l'étain résulte d'un mercure beau et clair, uni à un soufre détestable et mal cuit ». Le plomb enfin, d'après le Pseudo-Aristote, est engendré par un mercure épais, mêlé avec un soufre blanc, épais et un peu rouge. D'après Avicenne, cité par Vincent de Beauvais, « les philosophes disent que le plomb est engendré sous la terre par un mercure grossier et épais et par un soufre détestable, brut, mé-

[1] *Bibl. chem.*, t. I, p. 642.

[2] Le texte du ch. IV porte *auro vivo*, au lieu d'*argento vivo*. Ces expressions ont été appliquées toutes les deux au mercure des philosophes. Au ch. XVIII, c'est *argento vivo*.

langé, mal cuit, et qu'il renferme plus de mercure que de soufre. » Ailleurs, il serait produit par l'union d'un mercure de mauvaise qualité, c'est-à-dire pesant et boueux, et d'un mauvais soufre, fétide et de faible action.

Ces doctrines singulières montrent quelles idées on se faisait alors de la constitution des métaux et quelles théories guidaient les alchimistes dans cette région ténébreuse et complexe des métamorphoses chimiques. Elles ont régné jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Peut-être même ne serait-il pas difficile de retrouver des notions analogues dans les conceptions que plus d'un chimiste s'efforce aujourd'hui de mettre en avant sur les séries périodiques et sur la formation supposée des métaux dans les espaces célestes. Mais je ne veux pas m'arrêter davantage sur ce point, ayant exposé ces vieilles imaginations, surtout dans le but de fournir des jalons à l'étude historique et chronologique du développement des sciences de la nature en Occident.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du lundi 19 janvier 1891, a élu M. Chambrelent membre de la section d'économie rurale, en remplacement de M. Peligot, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Meissonier, membre de l'Académie des beaux-arts (section de peinture), est décédé le 31 janvier 1891.

M. Lenoir, membre libre de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 17 février 1891.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les Origines de la France contemporaine, par H. Taine, de l'Académie française. *Le Régime moderne*, t. I. (Paris, Hachette, 1890.)

M. Taine, après avoir présenté au public l'*Ancien régime*, puis la *Révolution*, aborde aujourd'hui le *Régime moderne*. Sur le seuil, il trouvait la grande figure de Napoléon, fermant le XVIIIe siècle, ouvrant le XIXe et dominant les temps qui ont suivi. On l'a violemment attaqué pour le portrait qu'il en a fait. Si on lui reproche de ne l'avoir pas tracé d'une main sympathique, on a raison. Mais personne, j'ose le dire, n'a senti plus vivement et décrit avec plus de force la puissance de ce génie extraordinaire. En est-il un second, fût-ce même César, dont on ait pu dire ce que M. Taine exprime de cette façon pittoresque dont il a le secret, quand, pour peindre cette incommensurable compréhension, il la figure par trois atlas à demeure dans sa tête : atlas militaire formant « un recueil énorme de cartes topographiques aussi minutieuses que celles d'un état-major... »; atlas civil, comprenant tous les budgets, toute la hiérarchie et les rouages des administrations; et le troisième « un gigantesque dictionnaire biographique et moral où, comme en un casier de haute police, chaque individu notable, chaque groupe local, chaque classe professionnelle et sociale et même chaque peuple a sa fiche... »? Et il ajoute : « En 1809, si grossiers que soient les trois atlas, ils sont imprimés en entier dans l'esprit de Napoléon...; il y lit constamment et à toute heure; il perçoit en bloc et par le menu les diverses nations qu'il gouverne directement ou par autrui, c'est-à-dire 60 millions d'hommes, les diverses contrées qu'il a conquises ou parcourues, c'est-à-dire 70,000 lieues carrées, » etc. (p. 41-42). L'auteur, il est vrai, n'a pas l'éblouissement de cet immense empire, ni la fascination des conquêtes que Napoléon rêve au delà de Moscou. Mais il ne rabaisse pas ce génie quand, le montrant dans la conception de ces rêves, il dit : « Subitement la faculté maîtresse s'est dégagée et déployée; l'artiste, enfermé dans le politique, est sorti de sa gaine : il crée dans l'idéal et l'impossible. On le reconnaît pour ce qu'il est, pour un frère posthume de Dante et de Michel-Ange. Effectivement, par les contours arrêtés de sa vision, par l'intensité, la cohérence et la logique interne de son rêve, par la profondeur de sa méditation, par la grandeur surhumaine de ses conceptions, il est leur pareil et leur égal; son génie a la même taille et la même structure; il est un des trois esprits souverains de la Renaissance italienne. Seulement les deux premiers opéraient sur le papier et sur le marbre; c'est sur l'homme vivant, sur la chair sensible et souffrante que celui-ci a travaillé » (p. 49).

Pour décrire le régime moderne, il fallait connaître celui qui y a laissé une si forte trace. Il fallait le connaître à fond pour comprendre comment, en si peu de temps, il a pu mettre un terme au désordre où la Révolution se perdait et constituer l'ordre nouveau au milieu même des guerres qu'il promenait par toute l'Europe. C'est à quoi est consacrée la plus grande partie de l'ouvrage de M. Taine : Livre II, *Formation et caractère du nouvel État;* et les deux livres où il en apprécie les avan-

tages et en signale les inconvénients : Livre III, *Objet et mérites du système;* livre IV, *Le défaut et les effets du système.*

Ce qui frappe dans ce nouveau volume, c'est l'aisance avec laquelle l'historien sait unir aux conceptions philosophiques les plus déliées une connaissance des détails qui semble le propre du statisticien; et l'impression qui en reste au lecteur, c'est qu'en somme nous n'avons rien à regretter de l'organisation impériale.

H. Wn.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France; Russie, par M. Alfr. Rambaud; t. II, 1890, 621 p. in-8°.

Ce second volume des instructions données aux représentants avoués ou secrets de la France à la cour de Russie commence en l'année 1748 et finit en l'année 1793. Il est, comme le premier, très sobrement et très clairement annoté par M. Rambaud, et l'intérêt en est augmenté par des pièces de toute sorte, qui, jointes aux instructions, font comprendre le succès ou l'insuccès des artifices, des intrigues, qui ne sont plus, mais qui étaient alors toute la diplomatie. Des tables, faites avec le plus grand soin, terminent ce second volume; des tables diverses et qui seront jugées toutes utiles.

Les registres d'Innocent IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par Élie Berger. Neuvième fascicule; 1890, in-4°.

Ce neuvième fascicule ne nous offre pas un grand nombre de bulles intégralement reproduites. Nous sommes en l'année 1252; Innocent IV est, avec sa cour, à Pérouse, et y vit assez tranquille; les faveurs qu'on lui demande, les procès qui lui sont renvoyés, les affaires diverses qui lui sont soumises ne sont pas généralement de grande importance. Quelques pièces ont néanmoins un intérêt qui sera facilement apprécié par les historiens; ce sont celles qui se rapportent à l'état des mœurs. Il est manifeste que, depuis le milieu du XII[e] siècle, les mœurs se sont beaucoup adoucies; on tue moins, on vole moins. Mais, en s'amollissant, on a contracté des habitudes de bien-être, de luxe, qui ont ruiné beaucoup d'églises et même d'abbayes. De toutes parts on écrit au pape pour lui demander la permission d'emprunter, ou même de ne pas payer des dettes imprudemment contractées. Les mœurs laïques envahissent l'Église. Assurément il ne manque pas de clercs austères qui protestent vivement contre cette invasion; mais leurs éloquentes remontrances n'empêchent rien; c'est une faible digue contre le courant.

M. Élie Berger n'a pas achevé sa tâche. Il a bien d'autres bulles d'Innocent IV à mettre sous nos yeux. Nous le prions de ne pas nous les faire attendre trop longtemps.

ALLEMAGNE.

Sequentiæ ineditæ. Liturgische Prosen des Mittelalters, herausgegeben von Guido Maria Dreves. Leipzig, 1890, 296 p. in-8°.

M. Dreves est un infatigable éditeur. S'étant imposé la tâche de nous faire connaître toutes les œuvres liturgiques du moyen âge, il en avait déjà publié huit volumes. Voici le neuvième, consacré tout entier aux séquences jusqu'à ce jour inédites. Ces œuvres liturgiques ne sont pas, à la vérité, très littéraires; il n'y a guère plus de style que d'invention, et, si le moyen âge ne nous avait pas laissé d'autres

échantillons de sa poésie, on pourrait dire qu'il n'a pas eu de poètes. Nous ne voudrions pourtant pas décourager M. Dreves. Sa courageuse entreprise aura certainement plus d'un résultat méritoire. Le moyen âge est encore une région ténébreuse, et quiconque en explore consciencieusement telle ou telle partie fait une chose plus ou moins utile. Le désir de connaître n'irait pas loin s'il se bornait à ce qu'on doit admirer.

ANGLETERRE.

The Exempla or illustrative stories from the Sermones vulgares *of* Jacques de Vitry, *edited by* Th. Fr. Crane. London, 1890, 303 p. in-8°.

Jacques de Vitry fut un des prédicateurs les plus renommés du XIIIe siècle, et, même aujourd'hui, nous lisons encore avec intérêt ses sermons, pour la plupart inédits. Un de ses artifices oratoires était de raconter des historiettes plaisantes ou lugubres, ce qu'on appelait des exemples. *Plus exempla quam verba movent,* avait dit saint Grégoire, et, pour sa part, il avait introduit dans ses *Dialogues* un très grand nombre de fables édifiantes. Les prédicateurs l'avaient ensuite imité; aucun avec autant de succès que Jacques de Vitry. *Prædicando per regnum Franciæ,* dit un de ses contemporains, *et utens exemplis in sermonibus, adeo totam Franciam commovit quod non extat memoria aliquem ante illum vel post sic movisse.* C'est pourquoi l'on a, dès le XIIIe siècle, extrait de ses sermons ces exemples si goûtés, dans le dessein de procurer à d'autres prédicateurs le moyen de les reproduire. Beaucoup d'entre eux en ont usé. Ainsi les sermons de Guibert de Tournai abondent en exemples littéralement empruntés à Jacques de Vitry. On désirait depuis longtemps qu'un recueil de ces exemples fût imprimé. De l'un d'eux nous avons eu récemment une édition partielle que nous a donnée M. le cardinal Pitra. Cela pourtant ne pouvait nous suffire. La publication de M. Crane est plus considérable, et les notes savantes qu'il a jointes au texte en augmentent beaucoup l'intérêt. Mais nous avons à regretter que ce texte ne soit pas toujours complet. Qu'il lise, au fol. 84 du n° 3529 A ou au fol. 22 du n° 17509 de la Bibliothèque nationale, la fable qu'il a publiée sous son n° XX; il verra qu'il manque dans son édition, à la fin de cette fable, ce qu'il y a de plus vif dans les manuscrits cités. Nous avons, en outre, à signaler d'assez fréquentes omissions de narrations ou de remarques très instructives sur les mœurs du temps. Ainsi pourquoi n'avoir pas emprunté au fol. 20 du n° 17509 les propos des riches prébendés justifiant la pluralité des bénéfices, et, au fol. 22, la plaisante mise en scène des chanoines indisciplinés alléguant toutes sortes de raisons pour se justifier devant leurs évêques? Pourquoi n'avoir pas tiré du fol. 30 tout le passage qui se rapporte aux mœurs des mauvais écoliers, quittant Paris dès que, l'hiver fini, les beaux jours reviennent, et, durant l'hiver, ne venant aux écoles qu'une ou deux fois par semaine, après avoir choisi pour maîtres les décrétistes parce qu'ils commencent leurs cours quelques heures plus tard que les théologiens? Ces détails sont encore des exemples et nous les lisons certainement avec plus d'intérêt que des fables prises, pour la plupart, dans le recueil d'un lourdaud qu'on appelle Romulus. Ces fables, nous les avons ailleurs, beaucoup mieux contées qu'elles ne le sont ici.

B. H.

NORVÈGE.

Briefe, Abhandlungen und Redigten aus den zwei letzten Jahrhunderten des Kirchlichen Alterthums und dem Anfang des Mittelalters. Theils zum ersten, theils zum zweiten Male herausgegeben und mit Anmerkungen und Abhandlungen begleitet von Dr. C. P. Caspari, Professor der Theologie an der Norwegischen Universität. Christiania, 1890, in-8°.

La plus grande partie de ce volume est occupée par les six premiers morceaux et le précieux commentaire qui leur est consacré. De ces six opuscules, les quatre derniers avaient été attribués au XIIe siècle par le savant espagnol Solomires, qui avait accepté l'inadmissible attribution qu'en fait à un pape Sixte le manuscrit unique du Vatican. On a reconnu depuis longtemps qu'ils sont l'œuvre d'un sectateur de Pélage. Il en est de même des deux premiers, que M. Caspari a tirés de deux manuscrits du VIII[e] et du IX[e] siècle. Le savant éditeur démontre que ces six morceaux, qui forment, dit-il, une sorte de *Corpus Pelagianum*, sont de la même main et ont été écrits entre 413 et 430. Il se demande quel en est l'auteur, écarte par de bonnes raisons l'évêque Fastidius, et conclut que ces écrits sont certainement d'un pélagien originaire de l'île de Bretagne, et peut-être de l'Agricola que Prosper d'Aquitaine mentionne comme le principal fauteur du développement que le pélagianisme prit dans cette île au V[e] siècle.

Tous les morceaux suivants sont inédits. Le n° 7 est une lettre à un homme nouvellement converti à la vie ascétique; le n° 8 une autre lettre fort curieuse, adressée, au VI[e] siècle, par une religieuse gallo-romaine, évidemment de haute naissance, à une amie, également religieuse; elle est rédigée dans un style pompeux et fleuri qui frise le ridicule et rappelle les plus mauvais morceaux de prose de Fortunat. Les n[os] 9-14 sont des sermons du V[e] et du VI[e] siècle; le dernier est le plus intéressant, en ce qu'il roule sur les *novissima tempora*, l'Antéchrist et la fin du monde, et forme un curieux intermédiaire entre les plus anciens et les plus récents des écrits où l'on a prétendu décrire d'avance les événements qui doivent marquer la fin de la création actuelle. L'édition de ces textes, qui n'était pas sans difficultés, et le commentaire par lequel il les a éclairés, sont un titre nouveau que s'est acquis M. Caspari à la reconnaissance de tous ceux qui étudient l'histoire de l'église, de la littérature chrétienne et de la civilisation du moyen âge.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1891.



SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1891.

THE ÇATAPATHA-BRÂHMAṆA, according to the text of the Mâdhyandina School, translated by Julius Eggeling, Part I, Books I and II, Oxford, 1882; and Part II, Books III and IV, Oxford, 1885. — *The Sacred Books of the East,* edited by F. Max Müller, vol. XII and XXVI. — Le *Çatapatha-Brâhmaṇa,* d'après le texte de l'école Mâdhyandina, traduit par M. Julius Eggeling, 2 vol. in-8°, XLVIII-456 et XXXII-480. Oxford, Clarendon Press, 1882-1885.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Quel est l'auteur du Çatapatha-Brâhmaṇa? quelle en est la date? ou, d'une manière générale, quels sont les auteurs des ouvrages du même genre et à quelle époque ont-ils vécu? C'est là certainement une question qui vaudrait une réponse précise. Mais en ceci, comme pour bien d'autres monuments, il faut se résigner à l'ignorance la plus complète. L'Inde a toujours négligé, si ce n'est méprisé, la chronologie; et aujourd'hui même elle ne semble pas en tenir plus de compte que jadis. Ce n'est pas qu'elle ait été sans histoire, comme on le répète; loin de là, elle a subi beaucoup de révolutions; mais elle n'a pas eu d'historiens, par cette raison décisive que l'esprit indou, on pourrait ajouter l'esprit asiatique, n'attache presque aucun intérêt au monde extérieur; il se livre sans frein et inconsciemment à toutes les rêveries du monde intérieur et à toutes les licences d'une imagination que rien n'arrête ni ne satisfait. On dirait un état d'enfance qui se perpétue de génération en génération, parce qu'il tient à la race et que probablement il est incorrigible.

[1] Pour le premier article, voir le cahier de janvier 1891, p. 5; pour le second, le cahier de février, p. 73.

Il nous est donc interdit de savoir rien de réel sur les auteurs et sur l'époque des Brâhmaṇas. On a risqué bien des hypothèses pour éclaircir ce problème; mais, dans l'insuffisance de nos informations actuelles, on ne peut arriver qu'à des approximations; et elles sont tellement larges et tellement vagues qu'il est beaucoup plus prudent de s'abstenir, du moins jusqu'à nouvel ordre. Le hasard nous procurera-t-il la lumière? C'est peu à espérer; et ce qu'il y a de plus pratique, c'est de s'en tenir, sans la chronologie, au style et à la langue des œuvres elles-mêmes. Ainsi qu'on l'a déjà dit, la langue des Brâhmaṇas, qui sont en prose, n'est plus la langue des Védas; mais ce n'est pas encore celle du Mahâbhârata, du Râmâyaṇa, des Darçaṇas et des Pouraṇas. Cette différence est incontestable; mais les conséquences qu'on en tirerait ne sauraient l'être, si l'on essayait, sur cette donnée unique, de déterminer une époque quelconque. Au début des études sanskrites, William Jones avait fixé des dates; mais, malgré son génie et sa rare sagacité, il avait échoué dans une tentative impossible. Ses successeurs n'ont guère été plus heureux; comme lui, ils ont été portés à exagérer l'ancienneté de toutes les productions de la littérature indoue. La seule chose qu'on puisse affirmer, c'est que la langue des Brâhmaṇas est plus loin de celle des Védas qu'elle ne l'est de la langue classique; mais ce fait, quoique certain, ne peut fournir matière qu'à une classification relative, comme celle qu'a proposée M. Max Müller. On ne peut pas aller au delà, et l'on risque de s'égarer en donnant des chiffres purement imaginaires.

Une source un peu plus sûre, ce sont les citations que contiennent les Brâhmaṇas. Ils ne s'en réfèrent pas exclusivement aux Védas ni aux Ṛishis; ils allèguent encore assez fréquemment les opinions d'auteurs antérieurs, soit pour les adopter, soit pour les combattre. De tous ces devanciers, celui dont l'autorité semble la plus grande, c'est Yadjnavalkya; du moins, c'est à elle que le Çatapatha a recours le plus souvent, sans parler de quelques autres moins illustres. Ce Yadjnavalkya est-il celui dont il nous reste un code, emprunté en partie aux lois de Manou? On peut le croire; mais la date de ce personnage n'est pas plus fixée qu'aucune autre. Ce qui ressort de la mention qui en est faite dans le Çatapatha, c'est que ce Brâhmaṇa, quelque ancien qu'on le fasse, avait été précédé de travaux analogues, dont il a dû profiter, en les réfutant. Dès lors, on conçoit un peu mieux ce qu'a pu être la rédaction des Brâhmaṇas et comment ils se sont formés.

En dépit de tous leurs défauts, on doit leur rendre cette justice qu'ils sont le fruit d'un labeur et d'une application extraordinaires. Les citations de la Vadjasaneyi sont innombrables et d'une parfaite exactitude. C'est

par milliers qu'elles se présentent; elles accompagnent tous les détails du culte les plus minutieux et les plus abstrus; elles les justifient et les consacrent, sans laisser un instant la dévotion des fidèles manquer de cet appui. Le résultat de ce prodigieux effort n'est pas très sensé, si l'on veut; mais, dans les annales de l'intelligence humaine, il n'y a peut-être pas un autre exemple d'une étude aussi infatigable. Elle peut nous paraître inutile et ridicule, si nous voulons la considérer à notre point de vue uniquement; mais elle est très louable aux yeux de ceux qui s'en servent, et elle mérite l'indulgence de ceux qui la jugent et n'en ont pas besoin.

Une conséquence évidente de cette composition des Brâhmaṇas, c'est qu'elle n'a été possible qu'à une époque où l'écriture devait être, non seulement connue dans l'Inde, mais encore employée couramment. On avait les textes authentiques des hymnes, puisqu'on pouvait en reproduire si positivement les versets; mais, en outre, on commentait ces versets un à un, pour en tirer le rituel. On a prétendu quelquefois que les hymnes du Rig-Véda s'étaient conservés de mémoire, dans les familles qui en avaient le monopole. Comme ces hymnes sont au nombre de onze cents à peu près, ce serait déjà un tour de force bien surprenant; mais la masse des Brâhmaṇas n'a pu être apprise par cœur et retenue, même par les mémoires les plus puissantes et les plus instruites. Il y avait là un obstacle insurmontable aux facultés humaines, quelque énergiques qu'elles pussent être. Mais à quelle époque cette merveilleuse découverte de l'écriture a-t-elle été faite dans l'Inde? Cette question, comme une foule d'autres, est couverte des plus épaisses ténèbres.

Une seconde justice à rendre aux Brâhmaṇas, c'est qu'ils sont d'une absolue sincérité; il n'y a que la piété la plus fervente qui puisse affronter l'épreuve d'une dévotion si laborieuse et si continue. On a voulu voir dans ces complications du culte un calcul profond de l'ambition des brahmanes. Seuls dépositaires de la science sacrée, ils auraient saisi cet infaillible moyen de se rendre indispensables. En rapport direct avec les dieux, ils disposeraient seuls de leurs faveurs; et par suite ils régenteraient les peuples superstitieux qu'ils auraient fanatisés. Il n'est pas impossible que quelques brahmanes aient eu de tels desseins. Mais ces combinaisons machiavéliques ne sont pas à l'usage des fondateurs de religions; c'est une foi irrésistible qui les inspire et qui leur conquiert la domination sur des cœurs moins éclairés, mais dociles. D'ailleurs, les brahmanes avaient, pour fonder leur puissance, un bien autre auxiliaire: c'était l'idée de la caste, qui est endémique chez ces populations et qui n'a jamais pu être déracinée de leurs croyances. Le bouddhisme n'a pas détruit cette organisation sociale, qui résiste encore aujourd'hui à l'in-

fluence de la civilisation chrétienne. L'esclavage antique a péri de lui-même dans le monde grec et romain; les castes indoues, qui existent depuis trois mille ans au moins, semblent immuables et éternelles. Les brahmanes sont chefs de la religion par droit de naissance; leur autorité vient de plus haut que d'un rituel; et c'est là ce qui leur assure le premier rang dans la société qu'ils dirigent. On peut réprouver ce système; mais il est un fait indéniable, qui est, à l'heure actuelle, aussi vivant dans l'Inde qu'il l'était il y a trente siècles.

La religion brahmanique, à la prendre dans son ensemble, depuis les hymnes primitifs du Véda jusqu'à ses manifestations présentes, est complètement naturaliste; elle commence par l'adoration matérielle des puissances de la nature, pour aboutir aux pratiques révoltantes du çivaïsme et du vishṇouvisme de nos jours. Durant cet immense espace de temps, elle est demeurée constamment fidèle à elle-même; et les développements successifs qu'elle a reçus l'ont amenée fatalement à l'état de dégradation où elle est arrivée aujourd'hui. Entièrement livrée au témoignage des sens, elle s'est bientôt abandonnée à toutes les excentricités d'une intelligence désordonnée et extravagante. En présence de phénomènes naturels, plus frappants peut-être dans ces contrées que partout ailleurs, elle n'a vu que leur forme la plus extérieure et la plus grossière; elle les a séparément divinisés, sans pouvoir remonter jusqu'à leur cause universelle. Le feu, l'air, l'eau, le soleil, la lune, les astres, le vent, la pluie, l'aurore, sont devenus des dieux, recevant chacun un culte et des hommages, que la poésie a parfois revêtus de parures grandioses et brillantes comme dans la Bhagavad-Guitâ; mais le fond de la croyance est resté le même, et elle s'est de plus en plus pervertie.

De là cette mythologie où le nombre illimité des dieux égale leur confusion. On n'a pu établir entre eux aucune hiérarchie régulière; et quand une de ces divinités fabuleuses paraît un instant dominer les autres, elle est bientôt détrônée, pour céder la place à une rivale, qui ne dure pas plus qu'elle. Les aventures prêtées par la tradition à ces personnages, dieux ou déesses, sont monstrueuses, comme les images par lesquelles un art presque informe se joue à les représenter. Les attributs de ces êtres prétendus divins sont hideux, aussi bien que leurs statues, où la figure de la bête se mêle sans cesse à la figure humaine, déshonorée par cet accouplement. L'homme ne se distingue plus de l'animal, déifié ainsi que lui; et comme si ce n'était pas assez de cette repoussante promiscuité, on donne à ces êtres fantastiques et effroyables des multitudes de membres, de bras, de mains, de pieds, parfois plusieurs têtes. On dirait qu'on a pensé accroître leur puissance en accumulant les

armes et les ornements de toute sorte dont on les affuble. Si les artistes, guidés par les poètes, ont cru servir ainsi la superstition populaire, ils n'ont réussi, les uns et les autres, qu'à la ravaler jusqu'au cynisme le plus brutal, en même temps que le plus naïf.

Le Çatapatha-Brâhmaṇa ne s'est pas fait de la divinité un idéal plus relevé. Il semble bien pourtant que Prâdjapati, le maître des créatures, est le premier de ses dieux; il lui accorde quelquefois la prééminence; mais non moins souvent il l'abandonne pour d'autres déités tout aussi fugitives. A plusieurs reprises il aborde la question de l'origine des choses, à propos de Prâdjapati, en essayant d'en faire un créateur. Mais le mystère de la création est trop profond et trop obscur pour que l'esprit indou puisse y porter quelque clarté; les solutions qu'il en donne ne méritent point de sérieuse attention. On doit avouer que cette essentielle question est restée à peu près aussi impénétrable au génie grec, et qu'elle ne l'est pas moins à la science moderne, dont nous pouvons être fiers à tant d'autres titres. Pourrait-on à bon droit s'étonner que l'Inde et les auteurs des Brâhmaṇas, des Oupanishades et même des Darçaṇas n'aient pas été plus heureux que l'antiquité et que nous? Mais du moins, nous et la Grèce, nous nous sommes efforcés de vaincre le mystère par l'observation scrupuleuse de tous les phénomènes que la nature offre à notre étude méthodique et inépuisable. L'Inde s'est perdue dans le chaos de ses hallucinations, où ne se montrent jamais les réalités, même les plus saisissantes et les plus simples.

On a comparé bien des fois la mythologie brahmanique avec la mythologie grecque; mais quelle différence! Quelle supériorité la Grèce n'a-t-elle pas sur l'Inde, bien qu'elle ait avec elle de lointains rapports! Dès les poèmes homériques, c'est-à-dire à une époque plus ancienne certainement que celle des Brâhmaṇas, la hiérarchie céleste est déjà constituée, et elle n'a pas changé durant plus de mille ans. Le Jupiter du poète est le père des dieux et des hommes; il ne les a pas engendrés; mais il les gouverne et les protège, avec une bienveillance paternelle et souveraine, tout en étant lui-même soumis à un pouvoir supérieur encore au sien, celui du Destin. Au-dessous de Jupiter, les divinités secondaires ont chacune leur physionomie propre, qu'elles gardent, et leurs fonctions spéciales. C'est de l'anthropomorphisme, on ne peut le nier; mais combien ne faudrait-il pas louer l'Inde si elle avait pu comprendre l'idée de Dieu, même à ce degré inférieur! Malheureusement, elle a si peu connu l'homme qu'elle n'a pas pu en faire l'exemplaire d'après lequel elle se forgeait ses dieux, aussi mobiles et aussi effacés que des ombres. C'est que l'anthropomorphisme a été un progrès considérable,

avant d'être une erreur. Qui pourrait oublier tout ce qu'il a inspiré de chefs-d'œuvre à la Grèce, dans la poésie, dans l'art et dans tous les domaines de l'intelligence? La mythologie grecque a bien aussi sa part de naturalisme; mais cette part est fort restreinte, et l'esprit y est placé infiniment au-dessus de la matière. Si Apollon est le dieu du soleil et de la lumière, il est surtout le dieu de l'art et de la poésie. Minerve, toujours vierge, toujours chaste, est une personnification tellement pure de la sagesse que c'est à peine si une conception plus haute a été enfantée par une meilleure civilisation, héritière, si ce n'est imitatrice, de la perfection hellénique. Les grands phénomènes de la nature sont les premiers qui ont ému l'homme, exposé à tous les dangers dont ils le menacent. Mais l'entendement humain ne doit pas s'en tenir à ces impressions extérieures; il doit rentrer en lui-même, pour s'observer en opposition avec tout ce qui l'entoure; et à l'aide de ces deux causes, du dehors et du dedans, il peut remonter, en une certaine mesure, à la cause suprême d'où elles viennent l'une et l'autre. L'Inde a fait de persévérants efforts; mais elle y a été toujours impuissante, et elle en a approché de moins en moins avec le temps, qui s'est écoulé sans l'instruire. Elle n'a fait que s'égarer davantage et s'enfoncer dans l'abîme, d'où elle ne sortira peut-être que grâce à une civilisation qui n'est plus la sienne.

On conçoit que de cette erreur fondamentale soit née une religion matérialiste, ne consistant qu'en des pratiques qui, pour être poussées à un excès inouï, n'en sont pas moins grossières. On a beau accumuler les cérémonies et les exigences du rituel, on ne parvient pas à purifier un culte entaché, dans son principe, d'un vice que rien ne peut racheter. On croit fléchir les dieux en leur offrant des sacrifices, mais ces oblations n'ont pour but que de nourrir les dieux, comme s'ils étaient de vulgaires mortels. Les hommages mêmes rendus aux ancêtres n'ont pas d'autre objet; on nourrit aussi les ancêtres, qui semblent attendre leur pâture. Ce souvenir pieux envers ceux dont on tient la vie est touchant; mais la forme sous laquelle on le célèbre a quelque chose de puéril, comme tout le reste. Cette vénération pour les parents est peut-être le seul rayon de spiritualisme qui perce dans cette liturgie, si compliquée et si superficielle. D'ailleurs, toutes les défaillances et les lacunes de la religion brahmanique s'expliquent assez aisément : on n'adore les dieux que parce qu'on les craint. Un poète a dit que c'est la peur qui a d'abord poussé le genre humain à se créer des dieux. Ce mot d'un épicurien est faux dans la plupart des cas, et il contredit l'instinct de notre conscience; mais ce mot semble vrai pour l'Inde, qui n'invoque ses divi-

nités que parce qu'elle les redoute; elle croit n'avoir qu'à conjurer leur courroux et à se les rendre propices en les flattant.

L'Inde a senti elle-même tout ce que cet idéal avait de défectueux, et, quatre ou cinq cents ans avant notre ère, elle produisait le bouddhisme, dont le culte, beaucoup plus facile que celui des brahmanes, est exclusivement moral. Les principes métaphysiques du Bouddha pouvaient être contestés, et le Nirvâṇa, de quelque façon qu'on l'interprète, paraît inacceptable. Mais le modèle qui était recommandé à la piété des fidèles était d'une pureté absolue; et quand on voit l'effet que cet exemplaire incomparable produisait sur quelques âmes, comme celle d'Hiouen-Thsang, le pèlerin chinois, on reste persuadé que la réforme boudhique pouvait être un bienfait. L'Inde n'en a pas jugé ainsi; elle a d'abord laissé vivre le bouddhisme dans son sein, assez indifférente à son avènement et à ses progrès; mais, après mille années de tolérance, elle l'a expulsé de la presqu'île entière, le refoulant, au nord, par delà l'Himâlaya, et, au sud, le reléguant à Ceylan et en Birmanie. Le bouddhisme abolissait le système des castes, sur lequel repose toute la société indoue. C'eût été un motif suffisant pour le bannir, afin de prévenir une révolution; mais il ne semble pas qu'à cet égard le brahmanisme ait jamais conçu la moindre inquiétude. Il était si sûr de sa domination, et elle était si bien acceptée, qu'il n'a pas même vu dans le bouddhisme la menace d'un péril. La caste était un dogme inébranlable pour les peuples aussi bien que pour leurs chefs; et si l'Inde s'est débarrassée du bouddhisme, c'est qu'il était antipathique à toutes ses tendances; il était à la fois trop simple et trop épuré. Cependant lui aussi il était superstitieux; mais il ne l'était pas encore assez pour elle, ou du moins il l'était autrement. On ne peut pas dire, à l'honneur du bouddhisme, qu'il ait en général beaucoup rehaussé le niveau moral des peuples chez lesquels il fleurit, le Thibet, la Tartarie, la Chine et les autres; mais il semble néanmoins que les mœurs de ces pays sont un peu moins dépravées que celles de l'Inde.

Dans notre siècle, une réforme toute brahmanique a été tentée; elle prétendait s'appuyer uniquement sur les données que fournissait le passé indigène. Ramohun Roy, tout en restant disciple fidèle de la tradition, croyait tirer du Véda un théisme compatible avec la raison. C'était une interprétation forcée, contre laquelle protestaient toutes les œuvres de l'intelligence indoue, depuis les temps les plus reculés. Mais l'intention était excellente, et le réformateur la poursuivait avec une énergie qui ne s'est jamais démentie; il venait mourir en Angleterre, où l'on admirait sa persévérance et ses vertus. Mais le succès n'avait pas

répondu à ses espérances; le nombre de ses adhérents était absolument disproportionné à la grandeur et aux difficultés de l'entreprise. Ramohun Roy a eu cependant des successeurs, qui tâchent toujours de continuer son œuvre méritoire; mais ils ne réussissent pas mieux que lui. Ils ont formé des associations qui se sont propagées dans quelques parties de l'Inde. Mais cette explication toute contraire aux écritures saintes n'a rien de solide en elle-même; et l'érudition, quelque savante et exacte qu'on la suppose, n'est pas faite pour entraîner les masses ignorantes et cent millions de sectateurs fanatiques de coutumes trente fois séculaires. Ce n'est pas encore ce projet, tout beau qu'il est, qui les tirera de leur abjection et les animera d'une vie nouvelle.

On ne peut pas attendre plus de résultats de la propagande des missionnaires européens. Ils font certainement du bien; mais leur influence est tellement limitée qu'elle est à peu près nulle. Pour remporter la victoire, le dévouement le plus héroïque, le désintéressement le plus vrai ne suffisent pas, bien qu'ils la méritent. Les missionnaires avouent qu'ils ne peuvent rien sur les musulmans, qui sont plus de cinquante millions dans la presqu'île. Ils sont moins impuissants auprès des natifs indous, qui reçoivent l'enseignement catholique plus volontiers que tout autre. Mais que pèsent quelques conversions assez douteuses auprès de ce poids colossal qu'il s'agit de soulever? Les missionnaires n'ont point à se décourager, malgré la stérilité relative de leurs travaux apostoliques. Fissent-ils encore moins de bien qu'ils n'en font, leur œuvre est de celles que des âmes généreuses ne désertent jamais, et pour elles l'insuccès est une raison de plus de persévérer. L'amélioration, quelque minime qu'elle soit, est une digne récompense pour des cœurs qui n'ont que l'amour de leurs semblables et qui obéissent à la voix de Dieu. Mais, quelque regret qu'on ressente à le dire, ce n'est pas là non plus qu'est le salut de l'Inde ni l'espoir de sa transformation morale.

Reste l'expérience que tente l'Angleterre en faveur de ses innombrables sujets. Celle-là s'exerce sur la population entière, et par des moyens qu'elle accepte, non pas seulement avec soumission, mais avec reconnaissance. Voilà près d'un siècle que l'Angleterre est entrée, à l'égard de sa grande colonie, dans la voie où elle ne s'arrêtera plus. Depuis Warren Hastings et surtout depuis l'insurrection de 1857, l'Angleterre a pratiqué la seule politique qui ait quelque chance de triompher. Les maîtres ont senti les devoirs qu'ils ont à remplir envers des inférieurs; ils ont compris les obligations de la civilisation chrétienne, dans toute leur étendue, ou plutôt avec toutes leurs difficultés. Sincèrement respectueux de la liberté de conscience, ils se gardent de toucher en quoi que

ce soit à la religion des indigènes, quelque opinion qu'ils puissent avoir de superstitions effrénées qui vont jusqu'à la démence. Mais systématiquement ils comblent leurs sujets de tous les biens matériels, intellectuels et moraux dont ils jouissent eux-mêmes. Les annales du genre humain n'ont jusqu'ici rien vu de pareil; la générosité d'un grand peuple envers un autre n'a jamais été portée aussi loin. Mais que de temps ne faudra-t-il pas pour que l'œuvre si bien commencée s'achève, en supposant même qu'aucune cause du dehors ne vienne en troubler le cours! En prenant pour mesure ce qui a été fait en cent ans, on peut entrevoir tout ce que l'avenir exigera encore de persévérance et de magnanimité. Amener l'Inde, telle que nous la connaissons, à savoir se gouverner seule, que d'obstacles, que d'écueils de toute sorte, que de sagesse, que de vigilance et que d'énergie! Mais quand les besoins les plus urgents auront été satisfaits, et surtout quand les esprits se seront éclairés aux enseignements qu'on leur prodigue, on peut augurer que l'Inde rougira elle-même de ses déplorables croyances, et qu'elle les quittera spontanément pour celles d'instituteurs bienveillants, à qui elle devra son éducation et ses vertus sociales.

Pour bien juger la valeur de cette utopie, ajournée à si longue échéance et pour ne pas la reléguer parmi les chimères de la philanthropie, on doit se rappeler ce qu'est le génie indou. Après les deux littératures classiques, c'est la littérature brahmanique qui occupe le premier rang. Poésie religieuse, théologie, épopée, lyrisme, théâtre, philosophie, grammaire, logique, législation, science même, l'Inde a tout abordé, avec une complète originalité; elle n'a rien emprunté de personne. C'est un mérite qui est très réel, quoique relatif; il ne remplace pas la beauté, et le génie indou ne pourra jamais devenir un modèle, comme la Grèce et Rome. Ce qui le distingue aussi, c'est la fécondité de ses œuvres; elles sont en nombre incroyable; et, bien que l'Inde ait eu à subir plusieurs invasions, les barbares qui la ravageaient n'ont pas détruit les monuments de son intelligence; ces monuments nous ont été tous conservés, et l'imprimerie les met désormais à l'abri. Nous pouvons les étudier avec la plus légitime curiosité, si ce n'est avec une admiration sans réserve. Les premières révélations avaient ébloui l'Europe savante, et les appréciations s'étaient ressenties d'un enthousiasme aveugle. Aujourd'hui qu'on s'est refroidi, on est plus impartial et plus juste; mais on doit toujours mettre très haut des productions si abondantes et si neuves.

A côté des œuvres brahmaniques, il faut faire également une place au bouddhisme, car lui aussi est un enfantement de l'Inde; il n'a rien

de littéraire; il n'a jamais visé qu'à édifier les âmes. Mais il est un trait de plus, qu'on doit ajouter à la physionomie générale de la race; il la complète, sans la dénaturer. Le bouddhisme, exclusivement religieux et ne songeant qu'à la culture morale, est une partie essentielle d'un ensemble qui, sans lui, serait mutilé.

L'esprit indou, brahmanique et bouddhique, a deux grands défauts : ou il est d'une prolixité sans bornes et d'une redondance accablante, ou il est d'une concision qui semble se plaire à des énigmes à peine exprimées et presque incompréhensibles. Ce sont là des extrêmes qui paraîtraient devoir s'exclure; mais l'Inde les a en quelque sorte conciliés en les employant simultanément. Déjà les hymnes védiques ne roulent que sur quelques idées, qu'ils répètent à satiété sous toutes les formes. Le Çatapatha-Brâhmaṇa a pu nous montrer ce qu'est la liturgie qui en est issue; le Mahâbhârata est un poème gigantesque de deux cent douze mille vers; le Râmâyaṇa, qui est un peu plus court, en compte encore soixante-dix mille. Les Oupanishades et les Pouraṇas sont interminables. Puis, par un contraste diamétralement opposé, les Soûtras philosophiques et grammaticaux sont tellement concis qu'il serait impossible de les déchiffrer sans les commentaires, qui sont eux-mêmes très peu certains d'en saisir la pensée. Ce qui manque à toutes ces élucubrations diverses, c'est la mesure; en d'autres termes, c'est le goût; car le goût n'est pas autre chose qu'une proportion exacte et rationnelle des choses. C'est par ce privilège que l'antiquité grecque nous charme et nous instruit; c'est par là qu'elle restera éternellement un modèle et un guide, parce que s'écarter d'elle, c'est s'écarter du vrai et de la nature. L'Inde ne s'est souciée ni de l'un ni de l'autre. Elle s'est perdue dans l'infini, qui l'a fascinée jusqu'au délire. L'homme n'est pas précisément la mesure de tout, comme le disait Protagore; mais c'est en se connaissant lui-même que l'homme parvient à connaître tout le reste, conformément aux facultés qui lui sont propres. Or l'Inde n'a jamais su distinguer l'homme de ce qui l'entoure. Jusque dans ses épopées, elle confond sans cesse et sans le moindre scrupule les hommes et les animaux, qui vivent de la même vie, qui parlent une même langue. Le bouddhisme, loin de corriger cette erreur inouïe, la confirme par une foi imperturbable à la transmigration universelle, qui est un dogme encore plus sacré pour lui que pour ses adversaires.

Voilà une large part faite à la critique; mais, quelque fondée qu'elle soit, le peuple indou n'en est pas moins un des peuples les plus intelligents de la terre; sur quelques points même, il est supérieur à tous les autres. Il n'y a donc pas à désespérer de son avenir. Entre les mains

qui le dirigent actuellement, son génie, qui est obscurci, mais qui n'est point mort, peut renaître, plus régulier sans être moins fécond, plus méthodique et mieux discipliné sans être moins varié. Cette résurrection n'a rien d'impossible; et ce que l'Angleterre entreprend à elle seule est peut-être moins difficile que ce que l'Europe coalisée essaye sur le continent noir. Un échec est bien peu probable, d'un côté comme de l'autre; mais survînt-il contre toute apparence, il ne serait guère moins glorieux que la victoire.

Le Çatapatha-Brâhmaṇa, qui nous a fourni l'occasion d'exprimer une opinion sur la littérature indoue tout entière, est une œuvre du genre le plus prolixe et le plus fastidieux. Nous avons le droit de nous prononcer si sévèrement, parce que l'esprit européen n'a jamais commis de fautes aussi lourdes. Le moyen âge et la scolastique ont eu leurs analyses sans fin et leurs subtilités mystiques; mais le mal n'a jamais été aussi grand; il n'a infecté que quelques esprits. Aussi la maladie, quoique trop réelle, n'a pas été incurable. Elle a pu être guérie dans les âges qui ont suivi. Les esprits se sont peu à peu dégagés des langes qui, après avoir été le soutien de leur enfance, auraient gêné leur virilité. C'est du moyen âge et de ses écoles qu'est sortie la science moderne, qui serait bien ingrate de l'oublier jamais. Mais l'Inde n'a pas su opérer spontanément une révolution qui lui était plus nécessaire encore que ne l'était pour nous celle qui nous a remis dans les voies de la raison et de la vérité. L'Inde a si peu senti le besoin du changement que tous les Brâhmaṇas, le Çatapatha aussi bien que les autres, ont été compris dans le canon de l'orthodoxie; ils y figurent au même titre que les Védas; ils font partie de la Çrouti, c'est-à-dire de la révélation. Il ne faudrait donc pas les traiter à la légère; le monde savant doit les étudier sans dédain et sans préjugé, tout en se trouvant heureux de posséder d'autres écritures sacrées qui comparativement méritent la sincère admiration des esprits les plus indépendants.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Œuvres du cardinal de Retz, nouvelle édition par MM. Alph. Feillet, Jules Gourdault et Chantelauze (*Collection des grands écrivains de la France*), neuf volumes in-8° (1872-1887, Paris, Hachette).

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le tome VI des *Œuvres* du cardinal de Retz contient en quelque sorte la suite des *Mémoires*, non pas en récit, mais sous forme de documents, lettres épiscopales, factums de diverse nature. C'est toute l'histoire de la lutte acharnée que Retz exilé a soutenue contre Mazarin et contre le roi au sujet de l'archevêché de Paris depuis son évasion du château de Nantes, en 1654, jusqu'à sa réconciliation avec le roi, en 1661. On sait, en effet, qu'après les grandes luttes de la Fronde, et en conséquence de celle-ci, Retz eut à combattre énergiquement pour défendre contre la cour son titre et son droit d'archevêque de Paris. Lorsqu'il fut arrêté et emprisonné au donjon de Vincennes, il n'était encore que coadjuteur : on l'avait contraint de donner sa démission de futur archevêque de Paris; mais, une fois libre, il avait rétracté cette démission forcée; et bientôt la mort de son oncle, qui était en possession du siège, lui avait transmis le titre dont il n'avait eu jusque-là que l'expectative. Il réclamait donc énergiquement contre l'exil qui le séparait de son diocèse, puis contre toutes les mesures qui lui en enlevaient l'administration et contre les persécutions dont son représentant, le grand vicaire Chassebras, était l'objet. Cette lutte, que l'on a appelée une Fronde ecclésiastique et qui mettait encore une fois aux prises Retz et Mazarin, a duré huit ans, avec force écrits et pamphlets de part et d'autre. C'étaient d'autres mazarinades, mais plus sérieuses et plus nobles. Les lettres de Retz, écrites à cette occasion, étaient l'objet de la plus sévère surveillance, poursuivies et condamnées quand on les saisissait, brûlées enfin par les mains du bourreau, quoique émanant d'un archevêque, d'un cardinal, du chef de l'Église de Paris.

M. Chantelauze, qui nous donne ces pièces en entier et dans leur ensemble, se contente de mentionner brièvement dans sa préface et de citer de loin en loin au bas des pages le livre de M. Gazier, présenté comme thèse à la Faculté des lettres de Paris sur *Les dernières années du cardinal de Retz*. Il nous semble que ce n'est pas assez. Il n'eût été que juste de

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1891.

reconnaître que c'est M. Gazier qui, le premier, a débrouillé cette histoire si obscure et si inconnue, le premier aussi qui a publié par de nombreux extraits les pièces et les documents de l'affaire. Champollion-Figeac en avait déjà donné quelques morceaux, mais sans importance : c'est donc de M. Gazier que date le pas décisif que cette question, à la fois historique et littéraire, a fait de nos jours. Mais on sait la jalousie dont sont atteints les collectionneurs. M. Chantelauze, s'étant fait un domaine du cardinal de Retz, n'aimait pas qu'on chassât sur ses terres : de là la brève et sèche indication que nous avons relevée. M. Gazier, de son côté, ne s'est pas tenu pour battu; et il a consacré, dans la *Revue critique*, à l'édition de M. Chantelauze, quelques articles d'une critique sévère, non pas injuste, mais qui n'est pas positivement bienveillante. Ainsi le grand cardinal, qui a été pendant sa vie un brandon de discorde entre les princes et les nobles, en est encore un aujourd'hui entre les érudits. Ici, nos deux éditeurs se combattent à l'aide de manuscrits : M. Gazier invoque les *Mémoires du chanoine Hermant*, dont M. Chantelauze ne dit pas un mot. Celui-ci, à son tour, fait valoir les *Mémoires manuscrits de Claude Joly*, chanoine de Notre-Dame, et ceux de d'Aigreville, avocat de Paris. M. Chantelauze nous dit que c'est à l'aide de ces deux manuscrits qu'il a pu faire l'historique de cette période de la vie de Retz; mais il ne dit pas que cet historique avait été raconté avant lui par M. Gazier et qu'il n'a fait qu'y ajouter quelques détails.

Quant aux documents que contient ce sixième volume et qui paraissent pour la première fois tout entiers et dans leur ensemble, il est certain qu'ils font honneur à la plume du cardinal de Retz. Cependant il nous semble que M. Chantelauze, très sévère pour son héros au point de vue moral, et qui n'a pas même pour lui cette indulgence naturelle que l'on pardonne aisément à un éditeur, qui est un peu un avocat, il nous semble, dis-je, qu'en revanche il exagère l'admiration que lui semble devoir mériter l'écrivain. Il ne tarit pas en éloges : éloquence, verve, dialectique, tout lui est sujet d'enthousiasme. Les rapprochements avec Pascal, qui était en effet contemporain, se reproduisent souvent sous sa plume. De temps en temps il s'écrie comme s'il s'agissait de Bossuet : « Jamais Retz ne s'est élevé aussi haut. » Tout cela, selon nous, est excessif. Nous remarquerons sans doute dans les Lettres épiscopales de Retz, dans ses mandements, comme dans ses pamphlets politiques, de la force et surtout de la véhémence; la langue est saine et ferme; certains passages ont de la grandeur; dans d'autres il y a de l'esprit, de l'adresse, un tour ingénieux. Mais nous sommes encore loin de la vivacité de Pascal et de la majesté de Bossuet. Le sujet d'ailleurs n'offre pas un véri-

table intérêt. Sans doute, *in abstracto*, on peut sympathiser avec la cause de la religion maltraitée, de la dignité ecclésiastique violée dans la personne d'un archevêque exilé sans jugement. C'est le droit, je le veux bien, qui seul est important, et non pas la personne. Soit; mais on ne peut s'empêcher de se rappeler que cet archevêque persécuté avait été le plus grand brouillon, le factieux le plus redoutable, et qu'il était en même temps, comme il nous l'apprend lui-même dans ses Mémoires, « l'âme la moins ecclésiastique qu'il y eût dans l'univers ». On comprend très bien qu'un politique comme Mazarin, qui venait de rétablir l'ordre dans le royaume, ne tînt pas à placer dans une situation inattaquable, à armer d'une autorité irresponsable et de tout le prestige de la religion un ennemi aussi dangereux et aussi peu scrupuleux. Sous l'empire de ces souvenirs et de ces réflexions, on ne peut que difficilement s'associer aux indignations éloquentes, aux plaintes et aux gémissements de notre cardinal, à ses comparaisons perpétuelles avec les Athanase, les saint Bernard, les Thomas Becket, enfin avec les grands persécutés de l'Église. Les phrases en elles-mêmes ne sont pas de la rhétorique; et cependant, quand on pense à celui qui tient la plume, elles vous paraissent de la rhétorique. A un point de vue plus littéraire, il est permis aussi de dire que, si le tissu de cette éloquence a déjà le caractère ferme et mâle de la prose du XVII[e] siècle, il s'en faut de beaucoup que l'art en soit achevé. Il faudra du temps pour que les Pascal et les La Rochefoucauld aient assoupli cette langue, dégagé le tour, avivé l'expression, arrondi et gradué la période. Que l'on compare à une phrase de Bossuet l'un des plus beaux mouvements du cardinal de Retz, on verra combien l'art laisse encore à désirer, et que l'on a plus de promesse d'éloquence qu'il n'y a d'éloquence en réalité. Voyez par exemple cette péroraison de la *Lettre au roi*, une des dernières de cette collection : M. Chantelauze l'admire avec raison; mais, si elle commence avec grandeur, on verra qu'elle se perd dans la banalité et la diffusion :

« Sire, toutes les fois que vous êtes entré dans l'Église de Paris, qui, plus ordinairement que toutes les autres dans votre royaume, porte vos vœux au ciel, toutes les fois que vous y avez remercié le Dieu des armées qui vous a donné tant de victoires, vous êtes-vous pu empêcher de voir la chaire de votre archevêque dénuée de tous ses ornements, vide, abandonnée, désolée, sans usage et sans autorité? Vous êtes-vous pu empêcher de jeter les yeux sur les avenues de cette chaire fermées au légitime possesseur?... » Jusqu'ici il y a du mouvement et de la force; encore ai-je abrégé le passage; mais voyez la suite : « Vous êtes-vous pu empêcher de passer de ces tristes images à la réflexion qui leur est si na-

turelle et de considérer en même temps sur cette même chaire un nuage épais qui la couvre, qui prive tout le reste de mon Église des influences salutaires qui en doivent sortir et qui, par les défenses rigoureuses et expresses qu'on a faites à tous mes diocésains, sans excepter mes grands vicaires, d'avoir aucun commerce ni action avec moi, interrompt si malheureusement le cours des grâces et des lumières qui lui sont nécessaires? » Est-il possible de terminer d'une manière plus lourde et plus obscure un mouvement si bien commencé? Ce commencement a incontestablement de la tournure et de l'accent; les deux ou trois premières phrases sont bien enlevées; mais, au lieu que pour Bossuet ce ne serait là qu'un commencement qui irait toujours en grandissant et se terminerait par un effet final plein de magnificence, ici au contraire nous voyons l'écrivain se fatiguer en avançant et la dernière période est d'une lenteur et d'un enchevêtrement insupportables. Il faut donc se garder de prononcer le nom de Bossuet en cette circonstance, si l'on veut juger avec équité ces premiers essais de l'éloquence naissante qui ont un vrai mérite lorsqu'on n'en exagère pas la portée. Dans quelques passages aussi on pourra rapprocher Retz de Pascal, au point même que quelques-uns y ont vu la main de l'auteur des *Provinciales;* mais il ne faut pas oublier les différences : autrement on compromet tout.

Revenons maintenant avec quelques détails sur les principales pièces dont se compose ce volume, en signalant surtout ce qui intéresse particulièrement l'esprit littéraire.

Dans une première lettre adressée à tous les archevêques et évêques de France, Retz commence la série de ses plaintes et de ses récriminations. Il dénonce à ses confrères « les entreprises inouïes dont on a violé les droits et la dignité de l'Église et les injures atroces dont on a déshonoré en sa personne la dignité sainte qui leur est commune ». Il semble que l'oppression ne pouvait pas aller plus loin que d'emprisonner un cardinal, un archevêque: et cependant « tout ce qu'on a fait depuis contre lui passe de beaucoup en indignité les outrages que l'Église avait reçus par sa prison ». On n'a d'autre crime à lui reprocher « que d'être archevêque de Paris ». On l'a traité « comme un bandit et un capitaine de voleurs en l'affichant dans toutes les places et au coin de toutes les rues ». Qu'a-t-il fait cependant autre chose, en s'échappant de sa prison, que « de se délivrer, selon la loi naturelle et évangélique, d'une violence qui a fait soupirer l'Église »? Il commence alors l'énumération, qui reviendra souvent sous sa plume, de tous les grands persécutés auxquels il se compare, saint Athanase, relégué par Constantin, saint Jean Chrysostome déposé par Arcadius, saint Cyrille emprisonné par Théodose, Thomas

Becket exilé par Henri II, Étienne, évêque de Paris, l'un de ses prédécesseurs, persécuté par Louis le Gros. Comme eux il n'attribue pas son malheur au prince lui-même, mais à ses conseillers. Il se défend d'avoir donné sa parole de ne pas s'échapper de sa prison; il ne s'était engagé qu'à ne pas se sauver dans le chemin de Vincennes à Nantes. Pour le noircir, on en revient aux anciennes imputations des premiers temps de la Fronde dont personne ne s'occupe plus à Paris; et enfin, ne pouvant lui découvrir des crimes passés, on lui en cherche dans l'avenir. Cette dernière idée surtout est exprimée avec bonheur et d'une manière pressante, quoique avec quelque redondance : « Enfin, dit-il, si ce Romain disait autrefois qu'on accusait ses paroles parce qu'on ne trouvait rien à lui reprocher pour ses actions, je puis dire maintenant que l'on va chercher dans l'avenir de quoi me rendre criminel parce qu'on ne saurait rien trouver présentement de quoi fonder une accusation légitime. On me rend coupable des maux qui ne sont pas arrivés mais qu'on prétend qui arriveront. . . Ce sont les spectres et les fantômes dont on veut effrayer les simples. On me fait souffrir une persécution effective pour des désordres imaginaires. — Vous savez que les témoignages des ennemis déclarés ne sont reçus par aucun juge; mais ici on tient pour constants, non seulement leurs mensonges sur mes actions passées, mais encore leurs songes sur les futures. »

Il y a dans ce dossier des pièces d'un autre caractère et qui sont censées être d'une autre main que de celle de Retz. En voici une cependant que l'éditeur déclare être de lui, sans en donner d'autre preuve sinon qu'il n'y avait personne autour de lui capable d'écrire de pareilles pages. Quoi qu'il en soit, elle est piquante, et le tour en est ingénieux et fin. L'auteur suppose qu'un cardinal a lu au pape une lettre de Louis XIV, que Retz impute à Mazarin pour pouvoir la discuter plus librement; et c'est le pape lui-même qui est censé répondre à toutes les imputations injurieuses dirigées contre Retz dans la lettre en question. Cette invention hardie de faire répondre à ses ennemis par la bouche même du pape est certainement digne de Retz; et de plus Retz lui prête aussi toutes ses animosités contre le cardinal Mazarin. Il y a là une véritable scène de comédie : « Sa Sainteté s'arrêta quelques instants, et, après avoir soupiré trois ou quatre fois avec des gémissements lugubres, il continue et dit : « Pauvre France, pauvre ville de Paris, tes pasteurs sont « chassés; ceux qui te conduisaient sont exilés; on traite injustement « ton archevêque de criminel; des usurpateurs, par un attentat sacri- « lège, ont pris ta conduite spirituelle; les consciences sont en péril; les « sacrements sont exposés à la profanation; le schisme s'en va formé, et

« l'Angleterre... » Sa Sainteté ne put achever cette dernière pensée; car les larmes lui tombant des yeux avec une extrême abondance, et étant comme étouffé par la violence de ses sanglots, ses médecins et ses domestiques nous firent signe de nous retirer. Nous étions six cardinaux qui sortîmes de la chambre du pape et tous la larme à l'œil... » Cette abondance de larmes dans une cour où l'on ne pleure guère, ces cardinaux la larme à l'œil pour les mésaventures d'un confrère qu'ils connaissaient si bien, tout cela n'a pu être inventé que par Gondi lui-même et est d'une mise en scène aussi ingénieuse que peu vraisemblable.

La pièce précédente est du 30 décembre 1654; une autre pièce postérieure en date (avril ou mai 1656) se présente également sous une forme agréable et piquante. Le cardinal de Retz, s'il en est l'auteur, s'y dissimule, comme dans la lettre précédente, sous un personnage de circonstance. Le titre est : *Avis impartial et désintéressé sur l'affaire du cardinal de Retz.* M. Gazier, dans sa thèse sur *Les dernières années du cardinal de Retz*, fait un grand éloge de ce factum ; il va même jusqu'à supposer que Pascal aurait bien pu y avoir mis la main. Cette pièce, en effet, paraissait en même temps que la cinquième *Provinciale*, et le parti janséniste, qui avait pris chaudement parti pour le cardinal de Retz, peut bien lui avoir prêté la plume de son plus brillant controversiste. Nous n'avons cependant aucune raison positive de croire qu'il en soit ainsi; et le cardinal avait assez d'esprit lui-même pour n'avoir pas besoin de l'esprit des autres. Ce qui a sans doute suggéré cette conjecture à M. Gazier, c'est le tour adroit et spirituel employé par l'auteur du factum qui rappelle le procédé général des *Provinciales*. Il se donne comme absolument désintéressé dans l'affaire; il se contente, en témoin impartial, d'exposer et de démêler les faits, et prête ainsi à la défense du cardinal une apparence de sincérité et de candeur qui la rend triomphante. C'est ainsi que dans, les *Provinciales*, l'auteur se présente à nous avec une sorte d'innocence, interrogeant, consultant, obtenant les aveux de la naïve confiance de son interlocuteur, et faisant ainsi sortir la justification d'Arnauld et la condamnation des Jésuites des faits de la cause et des paroles de l'adversaire, comme si lui-même Pascal n'était pour rien dans l'affaire. Cet emploi de l'ironie socratique se retrouve avec moins d'éclat, mais sous une forme analogue, dans le pamphlet dont nous parlons et lui donne beaucoup de grâce et d'agrément. Évidemment celui qui a fait cela était un écrivain : pourquoi ne serait-ce pas Retz lui-même?

Voici le début de cette intéressante pièce : « Je ne parle point en homme prévenu; je ne suis ni esclave de la cour ni partisan du cardinal de Retz; je conserve toute la liberté et la sincérité d'un homme qui,

n'ayant ni espérance ni crainte, dit les choses comme il les voit et ne flatte ni n'épargne personne. Tout ce que je prétends est de faire voir tout ce que les plus honnêtes gens et les plus désintéressés jugent d'une affaire qui travaille la cour depuis si longtemps. » Puis, se donnant comme ayant fait une enquête approfondie sur les crimes reprochés au cardinal, il montre qu'ils se réduisent à rien : « Je me suis informé des crimes dont on l'accuse; j'ai là de grands volumes qu'on a composés contre lui; mais j'avoue que, jusqu'ici, je n'ai pu remarquer un chef formel et précis d'accusation pour servir de fondement à son procès. Mais enfin, les yeux et le témoignage de mille gens d'honneur m'ayant éclairci tous les faits, j'ai commencé à entrer dans quelque doute et à penser que les crimes qu'on lui imputait pouvaient bien ne servir que de prétexte et de couverture à des raisons moins solides et plus cachées. »

On voit ici le sophisme caché sous les apparences de la simplicité et de l'innocence. Sans doute il n'y avait pas de crimes spéciaux à faire valoir contre le cardinal; il n'y avait pas lieu à un procès. Ses crimes, c'étaient son caractère, son rôle pendant la Fronde, son génie d'intrigue, sa rage de conspiration. Sans doute il y avait eu amnistie; mais autre chose était l'amnistie pour l'individu, autre chose lui mettre entre les mains l'archevêché de Paris. Ce qu'on lui demandait, c'était sa démission; après quoi il eût pu rentrer comme tous les autres, et c'est ainsi, en définitive, que l'affaire a fini; mais lui, de son côté, il ne voulait, à cette époque, rentrer qu'avec le pouvoir, rentrer comme archevêque, avec tous les honneurs et toute l'influence attachés à ce titre : c'est là ce que la politique de Mazarin ne pouvait admettre. On voit que le défenseur impartial et désintéressé dissimulait le vrai point de la question.

Cependant il y arrive dans les pages suivantes. Il reconnaît que la vraie cause qui compromet le cardinal, c'est sa conduite dans ce qu'il appelle « la première guerre de Paris ». Il essaye de défendre cette conduite en disant que « la qualité d'archevêque l'attachait inséparablement aux intérêts et à la conservation des peuples ». L'auteur fait cependant une concession que Retz n'aurait certainement pas faite s'il eût parlé en son propre nom. « Il m'a paru, dit-il, que, dans sa manière d'agir et dans le zèle qu'il témoigna alors, il ne conserva pas toutes les apparences extérieures que sa qualité semblait désirer, et peut-être n'était-il pas tout à fait innocent devant Dieu. » Ce passage pourrait nous autoriser à penser que la lettre est d'un ami qui ne veut pas tout oublier et tout excuser; les sévères jansénistes ne pouvaient guère approuver l'esprit séditieux et l'ambition charnelle que Retz avait montrés dans les premiers temps de la Fronde; mais, reprenant bientôt son rôle d'apo-

logiste, l'auteur ajoute que, si Retz n'était pas tout à fait innocent devant Dieu, « il n'était pas criminel devant les hommes »; autrement il faudrait condamner la Sorbonne et tous les corps ecclésiastiques qui avaient pris parti comme lui; et enfin, « si l'on voulait remuer ces cendres éteintes, où trouverait-on des innocents? Il faudrait faire le procès à toute la France. » Vient ensuite une apologie de tout ce qui a suivi les premiers temps de la guerre civile, un récit de la conduite de Retz pendant la Fronde des Princes, de sa prison, de son évasion, de son arrivée à Rome et de la réception qui lui fut faite, dont il parle sans doute avec quelque hyperbole : « Il fut reçu à Rome en triomphe; il n'y a point d'honneurs ni de grâces que le pape ne lui fît, comme si Sa Sainteté eût voulu réparer elle-même par ses faveurs le tort et les injustices qu'il avait souffertes. » Puis, à la fin de ce factum qui se refroidit et s'affaiblit à mesure qu'il se prolonge (en quoi il diffère des *Provinciales*), l'auteur termine avec le même ton de candeur et d'impartialité qu'il a tout d'abord affecté : « Pour moi qui n'ai que du respect pour les mystères de la cour, je ne prétends point mêler ici mon jugement; je n'avais pas même envie que cet écrit fût si long; et je me contente de faire voir une légère idée de ce que les plus honnêtes gens et les plus désintéressés jugent de cette affaire, qui doit finir bientôt, parce qu'elle semble ne pouvoir être soutenue qu'avec violence et injustice. Je le souhaite sans intérêt, comme j'en ai parlé sans prévention. »

La fin de cette affaire ne pouvait être que la démission du cardinal. Ni Mazarin ni Louis XIV ne pouvaient ni ne voulaient céder. Les amis de Retz désiraient cette solution; et le chef de sa famille, le duc de Retz, lui avait écrit en ce sens. Le cardinal lui répond par une lettre pleine de fierté et de dignité, d'un ton que nous avons déjà appelé cornélien : « Je dois au roi, écrit-il, une fidélité inviolable; je lui donnerai même avec joie toutes les marques de la complaisance qui peut être permise à un homme de bien. Mais vous savez, Monsieur, qu'il y en a de basses et de lâches qui passent d'une obéissance légitime à une servitude honteuse; vous auriez sans doute de la douleur que les siècles à venir marquassent un homme de votre nom pour l'exemple fatal d'une lâcheté pernicieuse dans ses suites à toute l'Église. Je n'ai pas assez de vertu pour prétendre au martyre, mais Dieu me fait la grâce d'avoir assez de fermeté pour ne pas être apostat. »

Viennent ensuite les lettres aux évêques et aux archevêques de France. Nous en rappellerons principalement deux : celle du 8 mai 1656 et celle du 24 avril 1668. Dans l'une et dans l'autre, Retz affecte le ton plaintif de l'innocence persécutée : « Je vous adresse encore une fois mes

plaintes, dit-il dans la première de ces deux lettres, mes plaintes qui sont le triste langage de l'innocence affligée, et je croirais trahir la cause de l'Église si je n'exposais à vos yeux l'avilissement et la profanation de votre dignité sainte. » Il tient surtout à faire sentir que ces plaintes ne sont pas contraires au respect qu'il doit à la royauté : « Vous avez pu remarquer que la violence de ma douleur ne m'a point fait oublier les devoirs de ma naissance, que le ressentiment de tant d'injures souffertes ne m'a point fait perdre le respect et qu'il faut corrompre la sincérité de mes paroles pour y trouver la moindre trace d'irrévérence vers la majesté de cet auguste monarque. » Il a le droit de s'indigner que, malgré ce respect, la lettre qu'il avait déjà adressée à ses confrères les évêques ait été condamnée et brûlée publiquement : « Vous ne vous étonnerez pas qu'ayant résolu de me plaindre à vous des outrages que votre commune dignité a reçus depuis ma première lettre, je commence par le traitement honteux dont elle fut flétrie à la vue de tout Paris... Je n'ai pas douté que vous n'eussiez regardé cette action comme le comble de la servitude de l'Église, comme un des plus grands opprobres qu'elle pût recevoir et comme un sacrifice d'ignominie où la dignité la plus sainte qui soit sur la terre est la victime que l'on a offerte sur un bûcher infâme par un ministre encore plus infâme. » Le reste de la lettre est consacré à déplorer le traitement infligé à son grand vicaire Chassebras, qui n'avait commis d'autre faute que d'obéir à son archevêque en remplissant à sa place les devoirs de sa fonction : « On a traité comme un scélérat devant les hommes un curé célèbre qui aurait cru se rendre criminel devant Dieu si la crainte ou l'intérêt lui eût fait refuser un emploi si nécessaire à mon diocèse, et auquel il n'avait contribué que de sa seule obéissance; on l'a trompeté comme un séditieux et un perturbateur du repos public; on a confisqué ses biens, on l'a banni à perpétuité du royaume; on a armé contre lui tous les prévôts de Paris; on a travesti quelques gens en religieux pour avoir plus de facilité à découvrir sa retraite; enfin on s'est donné autant d'inquiétude pour le bannir du royaume que si la tranquillité publique eût dépendu de sa ruine. » Ce ton vif et pressant est d'un orateur; nous avons quelque peu abrégé le passage; mais cette énumération et accumulation de plaintes rappelle l'homme qui a lu Cicéron. Quelques lignes plus bas, il est encore singulièrement fort lorsqu'il met en contradiction avec lui-même le gouvernement de Louis XIV, qui, après avoir persécuté le grand vicaire Chassebras, avait été forcé de reconnaître le nouveau grand vicaire, M. de Saussaye, dont la nomination avait été demandée au cardinal; ainsi les agents issus d'une même source étaient tantôt coupables, tan-

tôt innocents. « Puisque tous deux, dit Retz, ont puisé leur juridiction dans la même source, quel peut être le fondement d'une différence si étrange? Par quelle règle peut-on avoir persécuté l'un comme un officier sans pouvoir, puisque depuis on a été obligé de se soumettre à l'autre comme à un ministre légitime? Est-ce donc que l'autorité de l'Église dépend du caprice? Est-ce que cet édifice spirituel ne doit être désormais fondé que sur le sable mouvant des imaginations des hommes? » Puis il en vient à s'excuser de sa modération et de sa patience : « Je sais que ma patience en cette rencontre a paru excessive à toutes les personnes généreuses. Il est probable que le public n'a pu voir sans beaucoup d'étonnement cette extrême retenue dans laquelle je suis demeuré... Mais si quelqu'un forme cette accusation contre moi, je veux bien ne pas m'en défendre, pourvu qu'on sache que cette conduite a été un effet du respect que j'ai eu pour le roi et non pas de quelque indifférence pour les intérêts de l'Église. » S'il rompt aujourd'hui le silence, c'est qu'il a attendu l'occasion d'une assemblée générale du clergé pour faire éclater sa douleur.

On voit l'habileté de ces lettres apologétiques : nulle violence, un ton de douleur perpétuel, l'Église offensée, les règles ecclésiastiques violées, la contradiction dans la tyrannie, telles sont les armes du prélat. L'éditeur nous dit dans sa notice que « jamais Retz ne s'est élevé si haut ». L'expression est peut-être excessive, mais il est certain que cette pièce dénote un sentiment vif de l'art oratoire. Dans une tribune politique, où les questions eussent été plus larges, plus variées, plus renouvelées, où la liberté eût soutenu et excité les esprits, un tel personnage eût été sans doute un hardi tribun ou peut-être, selon les circonstances, un habile et énergique orateur de gouvernement.

Une dernière lettre fut adressée quelques années plus tard (24 août 1660) à tous les évêques, prêtres, et même à tous les enfants de l'Église. C'est toujours le même sujet, le même ton, les mêmes arguments; mais celle-ci est la plus étendue de toutes, la plus abondante en textes sacrés, la plus riche d'arguments et de mouvements oratoires : c'est enfin la plus complète, la plus achevée de toute la collection.

L'auteur rapporte d'abord l'exemple de saint Hildebert, évêque du Mans et archevêque de Tours, dont la situation lui paraît analogue à la sienne, et il lui emprunte même le début de l'une de ses lettres : *Carissimi fratres mei, consacerdotes mei, domini et amici mei, oro vos orare pro me, curam agere de me, compassione esse juxta me.* Passons sur le long récit qu'il fait de ses malheurs, qu'il résume ainsi sur un ton quelque peu hyperbolique : « Voilà une petite partie de l'histoire d'une des plus

grandes persécutions que l'Église ait souffertes depuis plusieurs siècles. » Il persiste à demander sur le ton le plus véhément qu'on lui prouve ses crimes et qu'on lui fasse son procès, et il s'écrie dans un mouvement oratoire que Pascal ne désavouerait pas : « N'êtes-vous pas surpris, Messieurs, de cette nouvelle jurisprudence ou plutôt de ce renversement si horrible de toutes les lois? Qui pourra passer pour innocent si l'on passe pour coupable non seulement sitôt que l'on est accusé, mais lors même qu'on ne l'est pas, comme je ne l'ai jamais été, par aucune procédure juridique? Que deviendraient les lois, qui ordonnent qu'on ne traite pas de criminels ceux mêmes qui sont accusés de crimes, de peur d'exposer des innocents à un danger évident? Qui pourra posséder son bien avec sûreté, si c'est assez pour en être dépouillé légitimement qu'on ait répandu contre nous des calomnies vagues, qui est tout ce qu'on a fait jusqu'ici contre moi? » Même injustice pour le serment qu'il voulait prêter, et qu'on refusait de recevoir sous prétexte qu'on avait dessein de lui faire faire son procès. Il enveloppe ses adversaires dans un tissu inextricable de contradictions : « On me dépouille parce qu'on dit que je n'ai pas prêté le serment de fidélité, et je ne l'ai pas prêté parce qu'on n'a pas voulu le recevoir; et l'on ne veut pas le recevoir jusqu'à ce que mon procès ait été fait, et l'on ne fait pas mon procès parce qu'on ne le veut pas et qu'on ne le peut. Ainsi, par cet enchaînement d'injustices qui se réduit à la volonté de mes ennemis, je suis dépouillé depuis sept ans. » Ne croirait-on pas entendre Bossuet dans une cause meilleure, qui s'écrierait : « Que diraient ces grands évêques s'ils se trouvaient dans le siècle où nous sommes, où le zèle le plus chrétien, où la défense la plus naturelle, où la vigueur la plus modérée ne peuvent trouver contre les emportements les plus grands et les plus outrageux à l'Église des paroles assez douces pour contenter les esclaves de la fortune? On traite de téméraires et de turbulents les ecclésiastiques qui annoncent avec vigueur les propositions dont ils ne peuvent douter sans erreur. On traite d'emportement la liberté chrétienne et évangélique. On oublie ou plutôt on ensevelit ainsi réellement l'usage de l'ancienne Église. » Il invoque en sa faveur les plus grands noms de l'Église et même d'entre les saints, et par ces rapprochements audacieux il ne craint pas de faire sourire ceux qui regardent au-dessous de la dignité extérieure pour chercher l'homme réel et vrai : « Saint Jean Chrysostome manquait-il au respect qu'il devait à l'empereur Arcadius quand il se plaignait hautement de la persécution qui lui était faite sous son nom? Saint Ambroise était-il rebelle à Théodose lorsqu'il le reprenait publiquement du meurtre de Thessalonique? Saint Bernard manquait-il de soumission à l'Église romaine

quand il écrivait au pape d'une manière qui fait bien voir que les princes les plus sages ne sont pas toujours hors des atteintes de la surprise? » On remarquera que la figure de rhétorique que Retz affectionne le plus est celle de l'interrogation. Il aime les questions pressantes, accumulées, qui mettent l'adversaire au pied du mur. On reconnaît là ce caractère audacieux toujours prêt à l'attaque, qui brave toutes les suspicions et les rejette sur ses ennemis. En général, c'est le juge qui interroge; c'est l'accusé qui se défend. Ici, c'est l'accusé qui prend à partie ses juges, qui les traîne à son tribunal et qui semble les réduire au silence. On sait d'ailleurs le parti que tous les grands orateurs ont tiré de l'interrogation : Pascal, par exemple, dans sa *Lettre sur l'homicide*, lorsqu'il s'écrie : « Où en sommes-nous, mes pères? Sont-ce des religieux qui parlent? sont-ce des chrétiens, sont-ce des Turcs? sont-ce des démons, sont-ce des hommes? » Bossuet, dans ce fameux passage contre les esprits forts : « Qu'ont-ils vu, ces rares génies, qu'ont-ils vu de plus que les autres? » Rousseau, dans les premières lignes de sa lettre à M. de Beaumont : « Pourquoi faut-il, Monseigneur, que j'aie quelque chose à vous dire? Quelle langue commune pouvons-nous parler? Et qu'y a-t-il entre vous et moi? » Le cardinal abuse peut-être de la même figure; nous en avons vu de nombreux exemples; mais, abus à part, chaque passage est éloquent. On sent là une *vis oratoria*, à laquelle occasion et instrument ont manqué, mais qui est de source naturelle et qui rappelle ou fait présager la vraie éloquence.

Plus loin, c'est une autre figure non moins énergiquement employée; c'est l'objurgation, l'imprécation : « Malheur à moi, s'écrie-t-il, si, étant dans le pouvoir de faire ma charge, je m'en remettais sur des grands vicaires, *væ mihi si non evangelizavero!* . . . . . Mais aussi malheur à ceux qui sont cause de ce renversement de l'ordre de Dieu, qui introduisent dans l'Église de Paris une forme de gouvernement directement opposée à celle que le fils de Dieu a établie! » Puisque nous en sommes aux figures de rhétorique, rappelons encore celle de la prétérition dont Retz fait un habile usage, en homme qui connaît son Cicéron et qui même à l'occasion en improvise de son cru : « Je ne veux pas m'étendre sur un grand nombre d'autres usurpations. Je ne dis rien de l'intrusion des chanoines dans mon Église sous le prétexte de la régale; je n'explique point un grand nombre d'entreprises toutes nouvelles de prétendus privilégiés . . . . . Je ne parle point des vexations indignes qu'on a faites aux curés de Paris . . . . . Je ne m'arrête point enfin à une nouvelle sorte de gouvernement que la puissance séculière introduit dans l'Église de Paris par lettres de cachet; et cela sans dénonciateurs, sans témoins, sans

preuves, sans jugement et sur les moindres discours de quelque femme de la cour. »

Il est véritablement fort lorsqu'il retrace les conséquences de la politique dont il est victime : « Voyez de quelle horrible conséquence serait cette voie nouvelle de déposséder les évêques, qui ne seraient plus les premiers de l'Église, mais des aumôniers de cour destituables à la moindre volonté d'un favori. Car qui est l'évêque auquel on ne peut ôter son évêché par le même moyen? Qui ne peut-on emprisonner sans en donner aucune raison? De qui ne peut-on pas saisir le bien sous le prétexte d'un procès imaginaire qu'on ne commence jamais? » Il finit enfin en faisant appel à la sagesse et à la bonté du roi, qu'il a toujours mis à part en combattant son ministre : « Serait-il possible que le plus équitable et le plus juste de tous les rois ne connût pas à la fin un si étrange renversement de toute équité et de toute justice! Il ne se peut qu'un monarque aussi grand par ses vertus que par sa couronne ne s'aperçoive pas qu'il n'y a que l'archevêque de sa capitale qui soit traité en ennemi lorsqu'il n'y a plus d'ennemi. . . . . , que l'on continue de le dépouiller lorsqu'on n'exclut personne d'un rétablissement entier; qu'il demeure banni sans aucune forme, lorsqu'on se vante de faire grâce à tout le monde. » Et terminant par une péroraison qui est du genre de celles que l'on peut appeler pathétiques, et qui est à la fois touchante et ironique, il demande aux évêques, réunis en assemblée générale, des prières pour l'Église de Paris, pour le roi, et, ajoute-t-il, « pour mes persécuteurs, afin que Dieu dégage entièrement leur cœur de tous les désirs de colère et de haine, comme le mien est et sera toujours éloigné de ceux de ressentiment et de vengeance; et qu'il leur remette devant les yeux qu'il y a un autre monde, où tout l'éclat de leur fortune s'évanouira comme un songe, et qu'ils doivent paraître un jour devant un juge qui est le maître des rois et qui ne peut être ni trompé ni surpris comme les rois. » Ces prières demandées au ciel pour Mazarin, qu'il renvoie au tribunal de Dieu, rappellent le jour où Retz, sortant du Palais-Royal, donnait des bénédictions à droite et à gauche pour gagner du temps.

Peu de jours après cette lettre aux évêques qui est du 24 avril 1660, il adressait au roi lui-même (30 avril) une grande lettre dans laquelle il développe cet appel au roi qui terminait la lettre précédente. L'idée à laquelle il s'attache est qu'après le traité des Pyrénées et le mariage du roi, la paix ayant été rétablie en France, tous les coupables ayant été pardonnés, un oubli complet et définitif devait couvrir toutes les infidélités du passé. Seul le cardinal de Retz se trouvait exclu de la miséricorde du roi. Il y avait dans cette contradiction de quoi provoquer et

enflammer son éloquence; et cependant, dit-il, il n'avait pas voulu se « plaindre et mêler des gémissements aux chants de triomphe qui accompagnaient vos victoires. Est-il juste que le moment qui finit les peines de tous vos sujets laisse l'Église dans l'oppression et dans les souffrances? » Il explique de la manière la plus adroite son refus de démission. Ce n'est pas pour lui-même qu'il refuse, c'est pour l'honneur du roi. Et il croit « ne pas peu contribuer à la gloire de son règne en empêchant que la postérité ne trouve entre les merveilles de sa vie une action qui en affaiblirait la gloire et ruinerait par un exemple pernicieux la liberté de l'Église ».

Nous avons déjà cité plus haut et analysé la péroraison de cette lettre : « Toutes les fois que vous êtes entré dans l'Église de Paris. . . » Les derniers mots de cette péroraison ont pour objet de demander justice. L'auteur emploie ici encore une nouvelle fleur de réthorique, la répétition : « Je vous la demande, Sire, par cette longue suite de victoires qui vous rend si redevable au Dieu des batailles; je vous la demande par la paix glorieuse que vous avez donnée à l'univers; je vous la demande par ce grand mariage qui donne à Votre Majesté ce que la fortune, la nature et la vertu ont de plus précieux. »

Déjà dans cette lettre au roi et surtout dans les deux suivantes, l'une à Le Tellier, l'autre encore au roi, d'une date inconnue, on sent que Retz est las de cette lutte interminable et qu'il ne demande plus qu'à céder. La mort de Mazarin lui fournit un prétexte. Il pouvait concéder au roi ce qu'il avait refusé à son implacable adversaire. C'est l'éloge qui lui est adressé dans la lettre d'un prédicateur du temps nommé Ogier, qui le loue d'avoir témoigné au roi « une complaisance généreuse et désintéressée, » sans traité, sans capitulation. Retz en effet s'était décidé à envoyer au roi sa démission sans condition. Elle lui fut largement payée; et il jouit pendant le reste de ses jours d'une existence seigneuriale qui lui permit de se libérer de ses effroyables dettes. Ainsi se termina cet épisode que M. Chantelauze appelle une Fronde ecclésiastique et M. Gazier la Fronde particulière du cardinal. Celui-ci y déploya une ténacité extraordinaire et un rare talent d'apologiste et d'avocat. On ne peut dire que cette partie de l'œuvre de Retz fasse oublier les Mémoires, qui restent son grand titre d'honneur; mais elle nous présente le génie de l'écrivain sous une face nouvelle. La résurrection de toutes ces pièces inconnues dues à M. Gazier et à M. Chantelauze est un gain des plus précieux pour notre littérature.

Paul JANET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

UN EMPEREUR BYZANTIN AU Xe SIÈCLE, *Nicéphore Phocas*, par Gustave Schlumberger, membre de l'Institut; ouvrage illustré de 4 chromo-lithographies, 3 cartes et 240 gravures d'après les originaux ou d'après les documents les plus authentiques. 1 volume in-4°; IV et 779 pages. Paris, Firmin-Didot, 1890.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Nicéphore a été un prince guerrier. Ce sont ses victoires qui l'ont élevé à l'empire; la guerre a rempli les six années de son règne, et c'est surtout par elle qu'il a un nom dans l'histoire. Je ne puis donc, dans un tableau, quelque sommaire qu'il soit, de la société byzantine à son époque, laisser de côté ce qui concerne la guerre. Le livre de M. Schlumberger est riche en renseignements et en peintures qui montrent bien en quoi elle consistait alors, quelles étaient les forces des Grecs, les moyens dont ils disposaient, leur manière de combattre et celle de leurs différents adversaires dans les diverses contrées où les intérêts d'une domination souvent disputée leur faisaient porter leurs armes.

L'appareil de la guerre, surtout lorsque l'empereur était à la tête de l'armée, n'était pas moindre que celui des fêtes et des cérémonies. Le même esprit y présidait; c'était la même magnificence, le même formalisme minutieux et théâtral, avec des recherches infinies pour assurer le bien-être et rehausser la majesté de cet être presque divin. De longs chapitres du *Livre des cérémonies* de Constantin Porphyrogénète ont permis à M. Schlumberger de rétablir par analogie le tableau de la marche de Nicéphore à travers ses provinces d'Anatolie dans l'expédition qu'il conduisit en Cilicie pendant l'été de 964. Dès le départ commencèrent les scènes grandioses. C'est d'abord comme le début de l'*Agamemnon* d'Eschyle transporté dans la réalité. Un service de phares a été installé sur les montagnes à travers toute l'Asie Mineure, pour annoncer le moment où l'armée, qui se rassemble dans les provinces, sera prête à entrer en campagne. À peine le fanal le plus rapproché brille-t-il en face de Constantinople, sur le mont Saint-Auxence au-dessus de Chrysopolis, que les guetteurs allument le grand phare du Palais sacré. On suspend sous la grande porte de la Chalcé la cuirasse, l'épée et le bouclier impériaux, et chacun est averti que la campagne commence. Le

(1) Voir le cahier de janvier 1891.

Basileus s'embarque au Boucoléon sur le dromon impérial avec sa brillante escorte de dignitaires; et, quand il s'est assez éloigné du port pour embrasser du regard toute la ville, il se lève, se tourne vers l'Occident, et, après avoir fait trois fois le signe de la croix sur la capitale de l'empire, les mains tendues au ciel, il prononce à haute voix la prière consacrée : « Seigneur Jésus-Christ, mon Dieu, je remets entre tes mains cette tienne cité. Garde-la de tous les malheurs...; garde-la de la guerre civile et de l'attaque des barbares... Tu es le Seigneur de miséricorde, le père des compassions, le Dieu de toute consolation. Sois miséricordieux envers nous; sauve-nous; arrache-nous aux tentations et aux périls maintenant et à toujours et jusqu'aux siècles des siècles, amen. »

L'empereur débarque sur la rive asiatique du golfe de Nicomédie, et, à Pylæ, près de Nicée, il trouve son équipage de guerre et une partie de son armée. Il faut lire dans le traité de Constantin, ou plutôt seulement dans les extraits qu'en donne M. Schlumberger, l'invraisemblable énumération de tout ce qui forme les bagages impériaux et des offices multiples de cette sorte d'administration qui voyage avec eux, pour se figurer cette profusion et ces délicatesses luxueuses, et aussi cette méthode attentive et cette précision qui prévoient et arrêtent les moindres détails. Pour le transport de tout cet appareil et pour l'usage du cortège impérial, il faut cinq cent quatre-vingt-cinq chevaux et mules, qui sont fournis, soit par les fermes impériales « d'Asie et de Phrygie », auxquelles est assignée la plus forte contribution, soit par les fonctionnaires de l'empire, les corps constitués et les communautés, d'après des règles fixes. Dans ce chiffre n'est pas comprise une prestation de cent chevaux de somme, qui est due par l'ensemble des communautés monacales. En raison de leur origine, ils ont le privilège de précéder immédiatement l'empereur; ils marchent en tête du convoi sur deux files, à droite et à gauche. Le cortège comprend en outre quatre cents chevaux de selle, dont trente sont constamment sellés et bridés pour les besoins du Basileus.

Quant à la nature des bagages, ils se composent en grande partie de ce qui se rapporte au service de la bouche et à celui de la garde-robe. Chacun d'eux est comme un monde infini. La batterie de cuisine, l'argenterie, le matériel prennent quatre-vingts chevaux de somme. Les vins, l'huile les provisions de toute sorte suivent, soigneusement renfermés dans des outres et dans des coffres, indépendamment des troupeaux vivants qui forment une réserve de viande fraîche : cent brebis avec leurs agneaux, cinq cents chevreaux, cinquante vaches, cent oies. S'agit-il d'une marche militaire ou d'une émigration, une escouade de pêcheurs, du district

de Tembri dans le thème Opsikion, est chargée d'approvisionner de poisson la table impériale.

Trente chevaux transportent les richesses et les ustentiles de toute espèce dont se compose la garde-robe : des selles d'apparat, des armes, des costumes magnifiques, des vêtements luxueux destinés à être offerts en cadeau à diverses classes de fonctionnaires, des sacs de sous d'or et de pièces d'argent pour les largesses, et mille objets pour l'usage particulier de l'empereur, des chandeliers, une petite horloge d'argent, des parfums, des pastilles odorantes, des onguents. Dans le nombre est une bibliothèque, qui comprend, avec des traités de tactique et de poliorcétique, avec les ouvrages de Polyen, les *Oneirocritica* d'Artémidore et des livres de dévotion. Tout un chapitre du *Livre des cérémonies* est consacré au service des tentes impériales, des pavillons magnifiques qui sont dressés chaque soir pour la table et pour le coucher, avec tout ce qu'ils contiennent, sièges, tables, coussins, tapis et linge. Une fois entré en pays sarrasin, il faut simplifier ce bagage pour la facilité des mouvements et pour la sécurité. Un détail significatif, c'est qu'en même temps que le service de la garde reçoit une nouvelle organisation plus sévère et plus importante, chaque nuit le *protostrator* ou grand écuyer et le comte de l'étable, avec trois écuyers et trois chevaux tout sellés et bridés, doivent coucher à la porte de l'empereur. Il y a donc à craindre des surprises. On laisse à la dernière étape sur les terres de l'empire ce qui gênerait la marche. On ne garde que le strict nécessaire. Mais, quand nous voyons que l'on conserve encore des fours de campagne portatifs, un appareil pour les bains de vapeur du prince et sa chapelle particulière, c'est-à-dire son autel et ses saintes images, nous reconnaissons que la prévoyance des règlements byzantins n'a pas imposé de trop grands sacrifices à ses besoins physiques et religieux. Il ne faut pas oublier qu'à ces divers services est attachée une multitude d'officiers et de serviteurs qui ont leur hiérarchie, leurs titres et leurs fonctions nettement déterminées.

Cette masse de personnel et de bagages défile en bon ordre; c'est comme une cérémonie prolongée pendant une suite de jours, et l'on s'explique qu'elle ait sa place dans le traité de Constantin Porphyrogénète. Le Basileus s'avance ainsi de station militaire en station militaire, prenant sur la route les contingents des provinces voisines, passant des revues, recevant les hommages des soldats qui l'adorent à genoux, le front dans la poussière, et encourageant leur zèle par les formes convenues d'une condescendance paternelle. « Soldats, doit-il leur dire, j'espère que tout va bien pour vous. Mes enfants, comment se portent vos femmes, mes filles? Comment se portent vos enfants? » Les soldats doivent répondre :

« Dans ce rayonnement de ta majesté, ô Basileus, nous, tes esclaves, nous nous portons bien. » Et le Basileus reprend : « Grâces en soient rendues au Dieu saint, qui veuille nous tenir tous en sa sainte garde! » et il reprend sa marche. Quand il est arrivé au vaste camp de Césarée en Cappadoce, où se réunissent les contingents de l'Arménie, il prend ses dernières dispositions, avant de traverser les thèmes akritiques et de s'engager dans les défilés du Taurus pour pénétrer en Cilicie. On nous dit que Nicéphore conduisait ses expéditions avec une rapidité foudroyante : nous avons peine à nous figurer ces marches rapides avec de pareils cortèges. Ce serait, pour emprunter des termes de comparaison à l'antiquité, la vitesse d'Alexandre avec les bagages de Darius. Le dernier rapprochement serait justifié, au moins pour la marche en Anatolie, par ce fait que Nicéphore avait emmené jusqu'aux portes de Cilicie l'impératrice avec son immense cortège de femmes, d'eunuques, de cubiculaires et de vigiles. La rapidité de ses mouvements s'explique en partie par la justesse des mesures prises d'avance sous son autorité remarquablement active et énergique et par la méthode minutieuse qui présidait aux armements. Rappelons-nous d'ailleurs que le chapitre de Constantin Porphyrogénète n'est point une relation historique, mais une sorte de tableau idéal de ce qui doit être.

Avec les somptuosités byzantines du cortège et des tentes de l'empereur, l'aspect de l'armée formait un contraste frappant. Rien de plus guerrier à la fois et de plus pittoresque que cette variété d'équipements et de types que présentaient des troupes venues de tous les points de l'empire. A côté des contingents réguliers, les mieux disciplinés, se trouvaient des mercenaires de tous les pays. « Les rudes paysans de la grande plaine de Thrace et de la montagne de Macédoine coudoyaient les « Orientaux », soldats des thèmes asiatiques, habitants de la Cappadoce, de la Lycaonie et du Pont, issus des colons goths de l'Opsikion et de la Galatie, recrues souvent presque sauvages, mais combattants d'une vigueur admirable, amenés de force du fond de leurs vallées perdues et devenant aussitôt des soldats soumis et sans peur. » Des mercenaires de Venise et d'Amalfi se rencontraient avec des Mardaïtes, descendants des sectaires Pauliciens du Liban. Des Russes idolâtres (en général baptisés à leur arrivée), transportés à Constantinople sur leurs barques monoxyles, formaient une infanterie redoutable. D'une stature colossale, « hauts comme des palmiers », portant de lourds casques de fer et des cottes de mailles, couverts jusqu'aux pieds d'un grand bouclier long, armés d'une large épée, d'une longue lance ornée d'une petite flamme à deux pointes et d'une hache recourbée, la *rhomphaia*, ces hommes de fer marchaient au

combat serrés l'un contre l'autre, faisant entendre une clameur soutenue, « un mugissement semblable à celui de l'Océan », le *barritus* des Germains du Iᵉʳ siècle. Dans la bataille, les visions du Valhalla et des Valkyries excitent jusqu'à la fureur ces barbares ivres de sang, fidèles à leur origine scandinave [1]. Ce sont les *Tauroscythes* de Léon Diacre, des *Varangiens* ou des *Varègues* suivant d'autres appellations. Ils recevaient une solde fort élevée, et à chaque corps qu'ils formaient était attaché un interprète. Des barbares de diverses nations, faits prisonniers à la guerre, se trouvaient réunis dans une espèce de légion étrangère. Les Hongrois, les Petchenègues, les Khazars fournissaient une partie de la cavalerie. Mais les cavaliers les plus extraordinaires étaient des Grecs, les *cataphractaires*, couverts d'un tissu d'écailles métalliques imbriquées qui protégeait le corps tout entier. Qu'on se les représente en face d'Arabes presque nus, sous le soleil de juillet en Syrie. Du reste, il y avait aussi des cataphractaires chez les Sarrasins. Si beaucoup d'irréguliers, des tribus du désert, des sectaires fanatiques, des bandes de derviches, poussés par l'espoir du butin ou par le fanatisme religieux, venaient grossir les troupes de Séif Eddaulèh, le fond était composé de milices régulièrement organisées et armées, qui ressemblaient beaucoup aux soldats grecs. Le xᵉ siècle est l'époque des belles armes arabes. Ce qui distinguait peut-être le plus les armées sarrasines des armées grecques, c'était la multitude de chameaux qui servait au transport des bagages et des vivres.

Sur les opérations de cette grande armée conduite en Cilicie par Nicéphore dans l'été de 964, les chroniqueurs grecs et arabes n'apprennent presque rien. On voit que dans cette expédition comme dans celles de 962 et de 965, où Nicéphore envahit de même la Cilicie avec des forces considérables, le Taurus, dont le passage pouvait opposer aux invasions un obstacle presque insurmontable, fut franchi sans grande difficulté. De même, bientôt après, les passes de l'Amanus, qui conduisaient en Syrie. Sans doute, Séif, affaibli alors par diverses causes, ne se sentit pas en mesure de défendre ces défilés. Nicéphore emporta les villes fortifiées d'Aïn-Zarba (l'ancienne Anazarbe) et d'Adana et de nombreux châteaux. Dans ces conditions, la guerre de Cilicie ne conservait plus son caractère particulier. L'ennemi étant presque toujours derrière des murailles, les opérations principales consistaient dans les sièges des villes les plus fortes. Un des plus remarquables fut celui de Massissa ou

[1] M. Schlumberger emprunte ces descriptions à M. Rambaud, dont le livre, *L'empire grec au xᵉ siècle*, est un des ouvrages qu'il mentionne avec le plus d'éloges.

Mississa (l'ancienne Mopsueste), qui fut prise en 965. Les habitants, dont le nombre considérable s'était encore accru de toute la population des campagnes environnantes, effrayés par la masse formidable de leurs ennemis, tentèrent d'abord d'entrer avec eux en accommodement. Nicéphore renvoya durement leurs envoyés, en faisant brûler leur supplique sur leur tête, la forme de refus la plus insultante dans les mœurs orientales. La place fut investie sur les deux rives du Pyrame, dont le large cours la séparait en deux parties inégales, et la résistance, malgré la famine et la peste, fut aussi énergique que l'attaque. Aux projectiles lancés par les catapultes byzantines, répondaient, du haut des tours de la vaste enceinte, les javelots trempés dans le naphte enflammé, les pots d'huile bouillante, les grenades, les quartiers de roc. Le siège se prolongeait sans progrès sensible. Enfin Nicéphore découvrit au bord du fleuve, sur la rive droite, un pan de rempart plus faible et mal gardé. Il réussit, pendant une nuit, à faire saper les fondations à l'insu de l'ennemi et à établir en dessous un échafaudage pour soutenir les murs qu'il venait de miner. Le matin, les Sarrasins garnissent les créneaux, comme à l'ordinaire, sans défiance. Ils lançaient sur les avant-postes byzantins des nuées de flèches, « insultant à voix haute le Basileus, raillant ses timides soldats, les défiant de leurs gestes obscènes ». Tout à coup ils voient monter autour d'eux des tourbillons d'épaisse fumée et briller des flammes : au signal donné, des artificiers avaient mis le feu aux étais garnis d'étoupes imprégnées de résine. Les murs et les tours, surplombant dans le vide, s'écroulent avec fracas en ensevelissant les défenseurs, et les troupes de Nicéphore, disposées pour l'assaut, se précipitent par la brèche, en chantant l'hymne à la vierge Hodigitria, au son des buccins et des tambours.

Ce succès donne une idée de la science des ingénieurs byzantins et des qualités militaires de l'empereur. Il fut décisif. Le lendemain les assiégés se rendirent à discrétion. La clémence relative de Nicéphore arrêta le massacre et se contenta de la captivité et de l'exil de toute cette population. Deux cent mille habitants, suivant des chroniqueurs arabes, abandonnèrent la ville. Quand le triste défilé de cette foule passa devant Tarsous (l'ancienne Tarse), qui alors était aussi assiégé, on choisit cent des principaux captifs et on les décapita. Cette cruauté, destinée à épouvanter les Tarsiotes, ne réussit qu'à leur en inspirer une plus grande. Ils firent sortir trois mille prisonniers chrétiens et leur coupèrent la tête sous les remparts. Telle était la barbarie de ces guerres; elles dépeuplaient et désolaient tout le pays. Bientôt toute la population de la grande ville de Tarse allait de même accomplir un de

ces lamentables exodes, tandis que toutes les richesses qu'elle renfermait étaient livrées au pillage. Mais si l'on veut savoir à quels traitements étaient exposés les vaincus, lorsque, à bout de forces, ils ouvraient leurs portes, il faut se reporter à l'expédition de 962 et lire les détails qui sont donnés par M. Schlumberger sur la prise d'Anazarbe. Ici l'expulsion des habitants, exécutée avec une férocité sauvage, équivaut à une extermination. Toute la ville est saccagée, et la destruction s'étend au dehors sur des cultures florissantes. Quarante mille pieds de palmiers dattiers y sont coupés au ras du sol. Ainsi la désolation du désert oriental commence à remplacer tant de riches cités et de campagnes riantes.

J'ai remarqué plus haut que ces grandes invasions, qui réduisaient presque constamment les Sarrasins à se défendre dans leurs principales places, ne laissaient guère subsister les traits propres de la guerre de Cilicie. Il y avait en effet, au x[e] siècle, un genre de guerre particulier qu'on peut appeler guerre de Cilicie, parce que c'était le pays où, à cause de sa conformation physique et de sa situation, elle était le plus en usage. Telle était son importance, qu'elle eut comme son code dans un traité de tactique intitulé *Les évolutions militaires*, qui fut écrit sous l'inspiration de Nicéphore Phocas. Les instructions qu'il contenait s'adressaient aux chefs des troupes plus ou moins nombreuses qui soutenaient des luttes presque perpétuelles sur la frontière de Cappadoce, et parmi lesquelles le corps des Akrites occupait le premier rang. Il avait donc un caractère pratique, bien qu'il eût été rédigé dans un temps où l'ennemi qu'il enseignait à combattre était devenu beaucoup moins redoutable, ainsi que Nicéphore le dit lui-même dans un préambule d'un beau caractère :

> Bien qu'actuellement, par la grâce du Christ, le vrai Dieu, la puissance de nos armes ait été si bien accrue, et celle d'Ismaël par contre si complètement brisée, que la nécessité de telles instructions militaires semble moins indispensable, cependant, incertain de l'avenir, craignant qu'une longue paix ne fasse tomber dans l'oubli ces saines et grandes traditions de nos armées, nous avons décidé de les rédiger pour le plus grand bien de l'État. Ces préceptes de la guerre sarrasine, nous ne les dictons ici qu'après en avoir fait nous-même la longue et fructueuse expérience.

Ces préceptes constituent une méthode nouvelle dont Nicéphore attribue l'invention à son glorieux père, César Bardas, qui lui-même, en qualité de domestique des Scholes d'Anatolie, avait fait longtemps la guerre aux Sarrasins.

M. Schlumberger a extrait et résumé ce traité de tactique dans des

pages qui comptent parmi les plus intéressantes de son livre. Interprété par lui, cet ouvrage technique et précis jusqu'à la minutie présente l'image la plus vive de ces guerres de surprises et d'aventures et des émotions de ceux qui les font. On les voit à l'œuvre dans les défilés du Taurus et de l'Amanus, hérissés de forêts et de rochers, propices aux embuscades. On suit surtout avec intérêt les éclaireurs, recrutés parmi les Akrites, dans leurs périlleuses missions. Ils sont chargés de renseigner le service des signaux admirablement organisé entre les postes qui sont établis sur les hauteurs tout le long de la ligne des frontières. Détachés deux seulement ensemble, ils vont hardiment reconnaître au loin le terrain des opérations, notant les pâturages pour la nombreuse cavalerie byzantine, les sources, les gués, les passages dans la montagne, recueillant tous les indices sur la marche et sur le nombre des ennemis, jusqu'à examiner l'herbe foulée et à compter, au voisinage des haltes, les empreintes des sabots des chevaux. Ou bien, divisés par petits pelotons de six, ils courent en avant du gros des troupes, pendant ces chevauchées nocturnes par lesquelles les surprises se tentent des deux côtés, témoins invisibles de tous les mouvements des Sarrasins et préparant ou découvrant les embuscades. Dans cette espèce de manuel militaire tout est prévu, l'emploi de l'infanterie et de la cavalerie, le mode d'attaque dans un défilé ou contre un camp arabe, les diverses manières de poursuivre l'ennemi, les meilleurs stratagèmes, le transport des bagages, des vivres, de l'eau si nécessaire dans des campagnes qui avaient lieu ordinairement en été, l'art de tenir les soldats en haleine, les moindres détails du service. Et tous ces préceptes arides s'animent par la passion patriotique et religieuse qu'on sent partout.

La lecture de ces instructions suggère deux remarques d'une certaine importance historique. Nous sommes d'abord frappés de l'esprit de méthode, de la science, de l'habileté qu'elles nous attestent dans l'organisation militaire et dans le commandement. Quelle que soit la barbarie des destructions accomplies par cette guerre, assurément la stratégie n'a rien de barbare. En second lieu, un fait ressort des prescriptions multipliées de l'auteur, c'est que sa première préoccupation est de repousser plutôt que d'attaquer un ennemi redoutable. Il ne tient nullement le langage d'un conquérant. Pour lui, il s'agit, à force de vigilance, de tenue et de persévérante énergie, de lutter contre un grand péril qui menace l'empire. Et en effet, au moment où Nicéphore succède à son père dans le commandement des forces orientales, on en était encore à combattre les progrès des Arabes. Le Taurus était devenu la limite des possessions byzantines, et, si ses passages tombaient aux mains des

IMPRIMERIE NATIONALE.

ennemis, leurs incursions pouvaient s'étendre à travers les thèmes d'Asie Mineure jusqu'au Bosphore. Il y avait donc un intérêt capital à défendre ce rempart naturel; et ainsi le témoignage indirect du traité des *Évolutions* fait mesurer l'importance des résultats obtenus par Nicéphore Phocas.

Le troisième chapitre de ce traité renferme une allusion à un fait qui paraît marquer la date du changement dans la situation respective des deux adversaires. L'auteur conseille, quand les Sarrasins font une razzia (les Byzantins disent un *monokourson*) et qu'ils ont des forces supérieures, de les attaquer plutôt au retour, lorsqu'ils sont embarrassés par leur butin et rendus confiants par le succès, et de les faire tomber dans une embuscade. C'est ce que fit, au mois de novembre de l'année 960, Léon Phocas, frère de Nicéphore, qui n'aurait pu opposer que des troupes très insuffisantes à une invasion du fameux émir d'Alep, Séif Eddaulèh. Celui-ci, après avoir pillé pendant plusieurs semaines à la tête de trente mille cavaliers, revenait avec de grands convois de prisonniers, de bétail et de butin. Il fut surpris et cerné dans un défilé du Taurus oriental, le défilé de Kylindros. Il y eut un immense massacre; les prisonniers furent délivrés et le butin repris; beaucoup de personnages de marque, entre autres le poète Abou Firâs, restèrent avec une multitude d'autres captifs entre les mains des Byzantins, et Séif, sauvé par le dévouement de son écuyer, un chrétien renégat, s'échappa grâce à la vitesse de son cheval, mais ne rentra dans Alep qu'avec trois cents cavaliers. Ce désastre des Sarrasins eut un grand retentissement; toute la Syrie fut plongée dans le deuil. Le chapitre du traité de tactique est intitulé : *De la manière de dresser les embuscades à une armée sarrasine très supérieure en nombre.*

Avant Nicéphore Phocas, d'autres empereurs avaient attaché leur nom à des traités analogues. Léon VI en avait composé deux, dont un avait pour sujet la tactique navale. La marine, en effet, ne réclamait pas moins les soins des empereurs que les forces de terre. Les flottes byzantines étaient considérables, et leurs services très nécessaires contre les Arabes. M. Schlumberger rencontre, au commencement de la période qu'il traite, un fait d'une grande importance, qui lui permet de nous faire voir quelle était leur nature et quel pouvait être leur rôle, la prise de Chandax (Candie) et la conquête de l'île de Crète. Depuis cent trente ans cette ville était comme la capitale et l'imprenable forteresse de la piraterie arabe. Chaque printemps sortaient de son port des flottes qui allaient piller et ravager tous les rivages grecs de la Méditerranée, et, avant que les lourds vaisseaux byzantins eussent pu

s'opposer à leurs rapides mouvements, elles étaient rentrées, chargées de butin et d'esclaves. Pour donner une idée de la soudaineté et de la grandeur de ces dévastations accomplies par les corsaires, M. Schlumberger raconte, d'après le prêtre Jean Caméniate, une de leurs victimes, comment, un demi-siècle auparavant, ils avaient surpris Thessalonique, la seconde ville de l'empire. C'était le matin d'un dimanche de juillet; toute la population était répandue sans défiance dans les rues, dans les églises et dans les jardins qui entouraient les remparts : tout à coup parurent quarante-quatre gros navires, montés chacun par deux cents hommes, des nègres éthiopiens pour la plupart. En quelques heures, cette grande et riche cité fut prise, pillée, dépeuplée par les massacres et par l'enlèvement des captifs. Vingt-deux mille jeunes gens et jeunes filles furent emmenés par les Arabes, qui réussirent à échapper aux galères impériales de l'Archipel et à conduire leur prise jusqu'aux bazars de Chandax.

Il fallait à tout prix détruire ce grand repaire de brigands; mais les tentatives des Byzantins restaient sans résultats. Une grande expédition, vers la fin du règne de Constantin Porphyrogénète, venait encore d'aboutir à un échec complet. En l'année 960, l'eunuque Joseph Bringas, qui gouvernait sous Romain II, voulut faire un effort décisif; il prépara un armement formidable et appela d'Asie Mineure Nicéphore Phocas pour commander l'expédition. Si l'on en croit plusieurs chroniqueurs, une flotte de plus de trois mille navires se rassembla dans la Corne d'or. Mille dromons de grandes dimensions, accompagnés de trois cents barques, transportaient les approvisionnements de vivres, d'armes, de machines. Ils étaient escortés par deux mille autres, des *chelandia*, fortes galères qui pouvaient avoir jusqu'à quatre rangs de rameurs et qui étaient proprement les vaisseaux de guerre. Sur le pont de chacun une haute tour de bois se garnissait, au moment du combat de soldats et de machines; à la proue, une tête de bête féroce en bronze doré dardait, au lieu de langue, un siphon (c'est le terme employé par les historiens) destiné à lancer le feu grégeois.

Il faut lire dans l'ouvrage de M. Schlumberger la description du départ et du voyage de cette immense flotte. Il faut lire surtout ses récits de la conquête de l'île, si bien conduite par Nicéphore, du long siège et enfin de la prise de Chandax. Rien dans les guerres modernes ne saurait donner l'idée des fureurs de l'attaque et de la défense, et des sentiments qui s'y mêlent. Au premier assaut, une sorcière apparaît sur le haut d'une tour, faisant des incantations magiques, lançant au nom d'Allah des imprécations contre les soldats chrétiens et contre leur chef, enfin, en signe de mépris, dépouillant ses vêtements et se montrant

toute nue à leurs yeux. Devant cette apparition, les assaillants se troublent et hésitent. Avant le second assaut, qui est décisif, Nicéphore, à cheval, revêtu de son plus riche costume de guerre, adresse à ses soldats des exhortations à la fois guerrières et religieuses. Il leur montre la Vierge Théotocos au milieu des nuées, entourée des saints et des archanges. Il supplie le Christ Pantocrator de faire tomber les murs de Chandax comme sont tombés les murs de Jéricho. A ceux qui succomberont sous les coups des impies Agarènes il promet la récompense du martyre; les vainqueurs auront le butin et le triomphe au cirque. Et les prêtres parcourent les rangs, donnant la communion et faisant baiser les reliques. Les Byzantins rapportèrent à Constantinople d'immenses trésors. L'énergique vieillard, l'émir Abd el-Aziz, appelé par les Grecs Kouroupas, qui avait si vaillamment résisté, parut au triomphe de son vainqueur. Mais, après avoir subi cette humiliation, il fut honorablement traité et mena jusqu'à sa mort une vie douce au milieu des splendeurs et des fêtes de Constantinople. Son fils Anémas, converti au christianisme, admis dans la garde palatine, périt en 972 dans un combat contre les Russes. Par la prise de Chandax et l'occupation de l'île de Crète toute la Méditerranée orientale était pacifiée, et la gloire du vainqueur allait l'élever au trône.

Nicéphore Phocas n'obtint pas un pareil succès dans toutes ses entreprises. Il eut le tort de confier la conduite d'expéditions importantes, comme celle qu'il envoya contre les Arabes en Sicile, à des chefs incapables. Il avait formé le vaste dessein de rendre à l'empire, l'empire romain, comme on disait à Constantinople, ses anciennes limites et son ancienne puissance. Jusqu'à quel point put-il s'approcher d'un pareil but? Les récits et les considérations que renferment les diverses parties du livre de M. Schlumberger contiennent la réponse à cette question. La voici en quelques mots. On peut dire d'une manière générale que Nicéphore réussit dans ses tentatives en Orient et qu'il échoua en Occident.

En Orient, nous venons de dire que la conquête de la Crète rendit la sécurité aux îles et aux rivages de la Méditerranée. Mais le grand succès fut la destruction de l'ennemi qui menaçait les provinces les plus riches de l'empire. Grâce aux talents militaires de Nicéphore et de ses lieutenants, surtout de Léon Phocas et de Jean Tzimicès, grâce aussi aux dissensions des Arabes et à l'hostilité impolitique du khalife de Bagdad, le plus redoutable adversaire, l'émir d'Alep, Séif Eddaulèh, fut définitivement vaincu. La Cilicie fut entièrement reconquise, et les Grecs, maîtres des deux versants du Taurus, n'eurent plus à craindre les incur-

sions en Asie Mineure. La prise d'Antioche et d'Alep acheva d'établir leur domination dans la Syrie septentrionale; la principauté d'Alep devint leur vassale, leurs armées pénétrèrent en Mésopotamie, menaçant Bagdad, et en Phénicie. C'était un acheminement vers la Palestine et vers l'Égypte, dont l'ambition de Nicéphore rêvait la conquête. Mais le conquérant de l'Égypte fut le khalife fatimite de Kairouan, Mouizz, son vainqueur en Sicile. Celui-ci s'en empara en 969.

Cinq ans auparavant, pendant que Nicéphore guerroyait en Asie, Rametta, la dernière place que les Byzantins possédaient en Sicile, était tombée à la suite d'une sanglante défaite essuyée par le patrice Manuel. Bientôt après, une grande flotte byzantine, commandée par l'eunuque Nicétas, fut détruite dans le détroit de Messine. Le fier Basileus, consentant à la ruine de ses espérances, entama des négociations qui, au bout de deux ans, aboutirent à une paix, peut-être même à une alliance. Du reste, de ce côté, du moins, ses possessions italiennes furent plus respectées qu'avant la guerre; car depuis de longues années, malgré un tribut de onze mille sous d'or régulièrement payé par la cour de Byzance, elles souffraient constamment des dévastations des corsaires sarrasins.

Ce qui rapprochait les adversaires, c'étaient les desseins qu'ils avaient tous deux contre les Turcs Ikhchidites d'Égypte, et surtout la crainte commune que leur inspiraient les progrès de l'empereur Othon Ier en Italie. Celui-ci s'opposait directement aux prétentions de Nicéphore sur l'Occident. Il prétendait lui-même relever à son profit l'empire de Charlemagne, de même que Nicéphore voulait restaurer l'empire de Constantin, et cette prétention blessait au cœur l'orgueilleux empereur de Constantinople. Il avait déjà mis la main sur l'Italie du nord et du centre; il était maître de Rome et de la papauté; il s'avançait vers l'Italie du sud; les princes de Naples, de Capoue, de Bénévent, de Salerne, vassaux de Byzance, se tournaient vers lui, et il ne restait plus, comme possessions byzantines, que les deux thèmes de Longobardie et de Calabre. Bientôt les troupes grecques s'y heurtèrent contre les rudes soldats allemands, et, malgré deux échecs devant Bari et devant Bovino, c'était à ceux-ci qu'en somme l'avantage était resté. L'Italie échappait donc à Nicéphore. Il gardait les îles Ioniennes; mais plus près, dans les provinces au nord de l'Épire, quelques villes seulement lui appartenaient. De même, à l'extrémité la plus orientale de l'empire, sa domination n'était pas complète; les vassaux arméniens n'étaient qu'à moitié soumis.

Ainsi Nicéphore ne gagna rien sur ces différentes frontières. Ses préoccupations se portaient principalement du côté du vaste empire des

Bulgares, qui, s'étendant sur les deux versants du Balkan et pesant sur les provinces européennes de l'empire byzantin, l'avait, au commencement du x[e] siècle, menacé dans son existence et humilié. Mais, sous le long et pacifique règne du czar Pierre, sa puissance avait bien déchu. Nicéphore voulut lui porter le dernier coup; il crut politique de confier cette œuvre de destruction aux Russes, qu'il appela sur les terres bulgares : il ne tarda pas à reconnaître quelle faute il avait commise en excitant les convoitises de ces barbares belliqueux. Les Russes furent les ennemis les plus redoutables de son successeur.

En résumé, par la fatalité de sa situation plus encore que par les autres causes, Nicéphore fut loin de réaliser son rêve. Cependant, durant les quelques années qu'il commanda sous Romain II et qu'il régna lui-même, il remporta de glorieux succès, et ce peu de temps lui suffit pour gagner le renom du plus grand homme de guerre qui depuis Théodose eût occupé le trône de Constantinople.

JULES GIRARD.

(La fin à un prochain cahier.)

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE, t. XIV, Paris, Plon, 1890, in-8°.

Voici dans quel ordre se succèdent les bibliothèques dont les manuscrits sont mentionnés dans ce volume : Clermont-Ferrand, Caen, Toulon, Draguignan, Fréjus, Grasse, Nice et Tarascon. Ce sont, pour la plupart, des manuscrits français, qui contiennent des matériaux de toute sorte pour l'histoire des villes qui les possèdent. Nous ne refusons donc pas de les croire précieux, quoique modernes, mais nous n'avons à faire aucune remarque sur ces reliques heureusement conservées; les descriptions des catalogues suffisent pour en signaler l'existence aux futurs historiens. Il nous semble, au contraire, utile d'appeler l'attention des érudits sur quelques-uns des manuscrits latins que renferment ces bibliothèques.

Ils y sont rares, disons-nous. Ils l'auraient été moins à Clermont-Ferrand si les Carmes de cette ville n'avaient pas vendu la meilleure part des leurs au marquis de Seignelay, et si les Dominicains de la même ville ne s'en étaient pas laissé dérober d'autres au profit du

même seigneur, dont le bibliothécaire, le docte Baluze, aimait encore mieux, il faut bien le dire, voler que payer. Ces manuscrits ne sont pas, à la vérité, perdus, puisqu'ils figurent aujourd'hui sur les rayons de notre Bibliothèque nationale; mais nous reconnaissons à la ville de Clermont le droit de les regretter. Ceux qui lui restent ont été scrupuleusement décrits par M. C. Coudere, et c'est aux notes de ce jeune savant que nous allons prendre la liberté d'en ajouter plusieurs.

Nous éprouvons d'abord quelque satisfaction en rencontrant sous le n° 11, après un commentaire estimé sur Jérémie, les mots qui suivent: *Sufficiant hæc ad expositionem Lamentationum Jeremie, quæ de Patrum fontibus hausi ego Gilebertus, Autisiodorensis ecclesiæ diaconus.* Ce diacre d'Auxerre est Gilbert, surnommé l'Universel, à qui les bibliographes anglais avaient disputé le commentaire dont il s'agit ici pour l'attribuer à Gilbert Crispin, abbé de Westminster; mais les auteurs de l'*Histoire littéraire* avaient protesté contre cette attribution, alléguant en faveur de l'Auxerrois le témoignage d'un manuscrit de Saint-Aubin où se lisait aussi l'expresse déclaration que nous venons de reproduire [1]. Voici leur protestation confirmée par un manuscrit de Saint-Allyre qu'ils ne connaissaient pas. Se demande-t-on pourquoi les bibliographes anglais, Leland et Bale, réclamaient ce commentaire pour Gilbert Crispin? C'est parce qu'ils le croyaient né dans leur pays, et qu'il leur était habituel de faire valoir leurs compatriotes aux dépens des nôtres. Mais Gilbert Crispin, ancien moine du Bec, était Normand par son père, gouverneur de Neaufle, et probablement aussi par sa mère.

Nous corrigeons, au n° 33, une erreur légère. Le sermon prononcé devant le pape Alexandre III, au concile de Tours, ne peut être de Geoffroy d'Auxerre, secrétaire de saint Bernard, qui n'était pas un personnage d'assez haut rang pour être chargé de porter la parole en cette occasion solennelle. Ce sermon est d'Arnoul, évêque de Lisieux, et plusieurs fois on l'a publié sous son nom.

Sous le n° 39, nous voyons un recueil d'homélies dont M. Coudere n'a pas reconnu l'auteur. La seule qu'il indique est certainement de Maurice, évêque de Paris. Il la trouvera sous son nom dans les nos 2949 (fol. 22), 13574 (fol. 26), 14937 (fol. 21), 16463 (fol. 172) de la Bibliothèque nationale. Celles qui suivent sont-elles de la même plume? Cela semble probable. On aurait ainsi, dans le n° 39 de Clermont, un exemplaire incomplet de cette *Summa sermonum* que le nom de Maurice a mise en honneur. C'est une œuvre littéraire, d'un assez

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 240.

bon style et d'une assez constante gravité. Mais on ne trouve pas dans cette *Somme* les sermons réellement prononcés par Maurice, et ceux-ci, moins châtiés que les autres, nous intéressent aujourd'hui davantage. Ce que nous recherchons aujourd'hui dans les sermons de ce temps-là, c'est ce qu'ils nous apprennent sur l'état des esprits, agités par d'autres passions que les nôtres, sur les usages privés, sur les mœurs publiques; le reste n'est plus guère pour nous que fastidieuses variations sur quelque thème banal.

Les *Moralités* anonymes qu'offre le numéro suivant sont extraites des commentaires de Jacques de Lausanne sur l'Écriture sainte. Jacques de Lausanne, qui mourut en 1321, n'a pas commenté l'Écriture suivant la méthode des anciens exégètes. C'est un moraliste qui, dans toute narration ou maxime du texte sacré, trouve la matière de quelque digression sur les mauvaises pratiques de ses contemporains. Il va de soi qu'il censure durement, étant religieux, les évêques, les chapitres, tous les membres du clergé séculier. Mais cela ne lui suffit pas; il ne traite pas mieux les officiers du roi. Ses libres propos sur le compte des uns et des autres ne pouvaient manquer de plaire. C'est pourquoi l'on en fit des extraits sous le titre de *Moralités*. Tous les textes de ces *Moralités* ne sont pas conformes; quelques-uns sont plus courts que les autres. Celui que contient le manuscrit de Clermont paraît semblable à un autre que nous avons ici dans le n° 605 de la Bibliothèque nationale.

Les sermons anonymes que renferme le n° 41 sont peut-être aussi de Jacques de Lausanne; mais c'est là ce que M. Couderc nous fait simplement soupçonner en citant le thème d'un de ces sermons, thème que Jacques de Lausanne a, nous le savons, paraphrasé [1]. M. Couderc devait ici mieux nous informer. Aux premiers mots d'un thème, quand il s'agit d'un sermon, il faut joindre ceux de l'exorde. Ne pas le faire, ce n'est rien nous apprendre. Voici, par exemple, sous le n° 46, un sermon que le manuscrit donne à Pierre de La Palud et qui commence, dit M. Couderc, par ces mots de l'épître aux Galates : *Mihi absit gloriari.* Pouvons-nous, avec cet unique renseignement, contrôler le témoignage du copiste? Par les mêmes mots commencent un sermon du cardinal Eudes de Châteauroux dans le n° 16488 (fol. 268) de la Bibliothèque nationale, un autre sous le n° 14525 (fol. 169) de l'abbé Absalon, un autre dans le n° 15957 (fol. 270) de Nicolas d'Hacqueville, un autre dans le n° 15951 (fol. 226) de Guillaume d'Auvergne, un autre dans le n° 12426 (fol. 195) d'Évrard du Val-des-Écoliers, un autre dans le

[1] Voir ses *Sermons*, édit. de 1530, fol. 51.

n° 15956 (fol. 284) d'un certain frère Liger, sans compter divers sermons anonymes que nous avons rencontrés dans les n° 3751 (fol. 81), 3758 (fol. 93), 3740 (fol. 113), 15129 (fol. 205), 15971 (fol. 109 et 112), 16500 (fol. 152), 16503 (fol. 325).

Les catalogues de la Bibliothèque nationale ne citent aucun sermon sous le nom de Pierre de La Palud. Mais n'avons-nous pas, parmi les anonymes, celui que mentionne M. Couderc? C'est là ce que les premiers mots de l'exorde nous donneraient le moyen de constater. Mais n'insistons pas. M. Couderc est certainement convaincu que notre critique est fondée et que nous n'exigeons pas trop en réclamant un supplément d'information.

Ce diligent annotateur ayant très correctement indiqué presque tous les auteurs de ses manuscrits anonymes, nous n'en avons qu'un petit nombre à lui faire connaître. L'ouvrage intitulé *Pharetra* dans le n° 42 est, assure le P. Bonelli, de saint Bonaventure. Tel est aussi l'avis de Sbaraglia. Ce n'est certes pas Albert le Grand, à qui l'attribue le n° 175 de Toulouse. Albert le Grand n'écrivait pas sur ce ton-là. Avec plus de sûreté, nous nommons l'auteur de l'ouvrage anonyme qui, dans le n° 100, est intitulé : *Compendium Summæ confessorum*. La *Somme des confesseurs* est du Dominicain Jean de Fribourg et le *Compendium* de son confrère Guillaume de Cayeux. M. Lajard, parlant de ce *Compendium* [1], dit n'en avoir pu découvrir que trois exemplaires. En voilà donc un quatrième, autrefois conservé chez les Dominicains de Clermont. M. Couderc n'a pas connu l'auteur du libelle contre les Patarins qu'il mentionne au fol. 131 du n° 153. Nous ne le connaissons pas non plus, et c'est un de nos regrets. Ce libelle, publié par Martène dans le tome V, c. 1705, de son *Thesaurus*, est, en effet, très intéressant. Mais nous avons à faire encore une addition au catalogue de M. Couderc. Il s'agit du commentaire sur les épîtres de saint Paul qu'il nous signale au feuillet 69 du n° 241. Ce commentaire est d'un théologien fameux au XIIe siècle, mais dont la renommée n'a pas été durable, Anselme de Laon. S'étant rendu dans la ville de Laon avec l'espoir d'apprendre de lui quelque chose, Abélard ne fut pas longtemps un de ses auditeurs assidus. « De loin, dit-il, c'était un bel arbre chargé de feuilles; de près il était sans fruits, ou ne portait que la figue aride de l'arbre que le Christ a maudit. » On ne peut se défendre de souscrire à ce jugement après avoir lu quelques pages des commentaires qu'Anselme nous a laissés. Ils sont diffus, obscurs, et l'on y cherche vainement quelque

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XXVI, p. 565.

IMPRIMERIE NATIONALE.

trait ingénieux. Plusieurs ont été maladroitement attribués à saint Anselme. Il n'y eut de commun que le nom entre l'écolâtre de Laon et l'archevêque de Cantorbéry; et l'on approuve encore Abélard disant de l'écolâtre : *Stat magni nominis umbra*.

Comment se fait-il que la bibliothèque de Caen possède si peu d'anciens manuscrits? L'auteur du catalogue de cette bibliothèque, M. Lavalley, ne nous l'explique pas clairement. L'intendant Foucault en a pris, dit-on, quelques-uns à la librairie de l'Université, les Huguenots en ont détruit quelques autres quand ils ont saccagé l'abbaye de Saint-Étienne; mais faut-il admettre que rien ou presque rien des collections formées durant le moyen âge ne subsistait chez ces moines de Saint-Étienne, chez ceux d'Ardennes, chez les Cordeliers de Caen, au moment où la concentration des dépôts fut ordonnée? Quoi qu'il en soit, nous étant simplement proposé d'annoter ici quelques mentions de manuscrits latins, nous ne trouvons qu'une remarque à faire sur les nombreux volumes que possède la riche bibliothèque de Caen. M. Lavalley nous indique au feuillet 81 du n° 34 un court traité contre les Ariens, en tête duquel on lit : *Hujus operis auctor ignoratur*. Le manuscrit étant du XVIe siècle, cette note cause quelque surprise. C'est chose rare qu'un aveu d'ignorance fait par un copiste de ce temps-là. Celui-ci doit donc être signalé. Quant à l'auteur ignoré, c'est Fauste, évêque de Riez.

Les manuscrits aujourd'hui conservés dans les bibliothèques de Toulon, de Draguignan, de Fréjus, de Grasse et de Nice ont été décrits par M. l'abbé Albanès, à qui sont dus de très bons travaux sur plusieurs points d'histoire littéraire. Ces bibliothèques sont fort pauvres. M. l'abbé Albanès se demande si les manuscrits qu'elles devaient avoir ont été dispersés avant ou depuis 1789. Peut-être avant et depuis. Avant, les moines peu lettrés n'avaient guère souci de ces vieilleries, et les abbés commendataires, qui faisaient argent de tout, ont sans doute, là comme ailleurs, vidé, pour le moindre profit, des armoires qu'on n'ouvrait plus jamais. Et nous savons que, depuis, on est resté longtemps dans nos villes méridionales, sans attacher un grand prix à des écritures que personne, en ces lieux, ne savait déchiffrer. On a donc pu ne prendre aucun soin de les conserver.

Quoi qu'elle ait perdu, la bibliothèque de Draguignan possède encore, dans son n° 9, sous ce titre obscur : *Speculum regiminis*, un commentaire anonyme sur les distiques de Denys Caton, que M. l'abbé Albanès croit pouvoir attribuer à Philippe de Bergame sur la foi d'un manuscrit qui se trouve à Marseille. Ce manuscrit a trompé M. l'abbé Albanès. Il nous est facile de le lui prouver.

Il s'agit donc d'un commentaire sur les distiques de Caton, commentaire dont la première partie manque dans le manuscrit de Draguignan. De cette première partie, qui, si considérable qu'elle soit, a pour unique matière le prologue en prose des distiques, l'auteur est, en effet, Philippe ou Philippini de Bergame, prieur de Sainte-Marie, à Padoue. Il se nomme lui-même dans la dédicace de son gros livre à Galéas Visconti. Mais l'auteur de la seconde partie, qui seule existe dans le manuscrit de Draguignan, n'est pas ce prieur padouan; c'est un simple moine de Clairvaux, nommé Robert d'Envermeuil, comme nous l'apprend une autre dédicace, la dédicace de cette seconde partie, au jeune Pierre de Saluces. Les deux parties, avec les deux dédicaces, se rencontrent, unies sous ce titre commun de *Speculum regiminis*, dans les n[os] 14384 et 17900 de la Bibliothèque nationale, et une édition conforme à ces deux manuscrits a vu le jour à Lyon, en 1497, par les soins du libraire Jean de Vingle. Enfin des abrégés de la seconde partie ont été maintes fois publiés au xv[e] siècle. Hain en cite douze éditions dans son *Répertoire*, du n° 4716 au n° 4727. Ce ne sont pas là des conjectures; c'est le résultat d'une enquête que peut faire à son tour M. l'abbé Albanès. Comme il est, nous le savons, un très curieux bibliographe, nous lui signalons, à la bibliothèque Mazarine, un bel exemplaire de l'édition de 1497.

Nous ne quitterons pas ce manuscrit de Draguignan sans faire encore une petite querelle à l'auteur du catalogue. Comme quelques éditeurs anciens des distiques, et peut-être quelques modernes, il ponctue de cette façon les deux premiers vers :

> Si Deus est animus nobis, ut carmina dicunt,
> Hic tibi præcipue pura sit mente colendus.

Ainsi Dieu serait, disent les poètes, notre esprit. Des poètes l'ont pu dire; mais évidemment telle n'est pas l'opinion que leur prête Denys Caton. On en a la preuve dans le second vers. En effet, si notre esprit doit seul adorer Dieu, Dieu qui vient d'être défini notre esprit, voilà Dieu convié principalement, *præcipue,* à s'adorer lui-même. Érasme et Joseph Scaliger, déplaçant la virgule, ont ainsi transcrit le premier vers :

> Si Deus est animus, nobis ut carmina dicunt;

et les deux vers doivent être, ont-ils ajouté, compris ainsi : Si Dieu est, comme on le prétend, une substance spirituelle, nous n'avons à lui sacrifier ni taureaux ni colombes; c'est un culte spirituel que nous lui

devons. Soit! Mais alors que signifient ces mots *ut carmina dicant?* Les peintres, à la vérité, nous font voir un Dieu corporel : barbu suivant Raphaël, suivant Michel-Ange rasé; mais les philosophes, qui n'ont pas sans doute moins de crédit que les poètes, tiennent aussi Dieu pour immatériel. Pourquoi donc timidement énoncer cet article de foi commune en s'autorisant de quelques vers? On a fait depuis longtemps cette remarque, et à la version grecque de Planude, commentée par Scaliger, *εἰ ὁ θεὸς νοῦς ἐστι*, on a proposé de substituer celle-ci *εἰ νοῦς ἐστι θεός* : « Si l'esprit est Dieu, c'est à ce Dieu, l'esprit, qu'est dû notre premier hommage. » Telle est, dit-on, la doctrine de Platon; telle est bien certainement celle de Plotin. Ainsi Denys Caton, qui passe pour avoir été contemporain des Alexandrins, aurait, au début de son poème, mis en avant une de leurs hypothèses favorites, mais non sans prendre soin d'en décliner la responsabilité. Est-ce là vraiment le sens des mots *Si Deus est animus?* Nous accordons qu'on peut en douter; ce qui n'est pas douteux pour nous, c'est que la ponctuation de Scaliger et d'Érasme est préférable à celle qu'a reproduite M. l'abbé Albanès.

Mais ne nous laissons pas arrêter plus longtemps par cette virgule, et hâtons-nous de gagner Nice. Dans la bibliothèque de cette ville, dès le n° 3, nous rencontrons des pièces qui nous intéressent. Nous ignorons, à la vérité, quel est l'auteur du sermon indiqué comme étant au feuillet 143 de ce volume; mais le sermon nous est connu, la Bibliothèque nationale en ayant trois exemplaires, pareillement anonymes, sous les n°s 3830 (fol. 134), 7562 (fol. 55) et 16460 (fol. 118). Il est du XIIe siècle, ainsi que le dernier de la même liasse (*Quantas commissis vobis ovibus debeatis excubias*), que Beaugendre a publié sous le nom d'Hildebert : *Op. Hild.*, col. 662. Est-il vraiment d'Hildebert? Assurément on peut hésiter à le croire, presque toutes les attributions de Beaugendre étant reconnues fausses. Mais, quel qu'en soit l'auteur, c'est un grave et bon sermon.

Le n° 9 a pour titre : *S. Anselmi, archiepiscopi Cantuariensis, opuscula.* Mais ce titre n'est pas exact. Si le volume contient deux opuscules de saint Anselme, le reste n'est pas de lui. Voici, par exemple, au feuillet 34, une exposition de l'Oraison dominicale par Hugues de Saint-Victor, et, au feuillet 49, son traité sur l'arche de Noé. Il est bien entendu que nous ne reprochons pas à l'auteur du catalogue d'avoir fait injure à saint Anselme en mettant ces écrits à son compte. Le pieux et disert archevêque nous en a laissé de beaucoup moins estimables. Notre critique n'a pour but que de signaler des copies nouvelles, peut-être bonnes, de deux œuvres dont toutes les éditions sont plus ou moins défectueuses. Or

il importe peu que de vulgaires discoureurs soient bien ou mal imprimés; mais on gémit de voir maltraiter par des éditeurs négligents un écrivain élégant, délicat, ingénieux et aussi curieux de bien dire que l'était Hugues de Saint-Victor.

Nous retrouvons avec plaisir, sous le n° 92, des vers déjà publiés par Mabillon dans ses *Analecta*, p. 422, et dont nous avons, nous aussi, reproduit quelques-uns d'après le n° 8818 de la Bibliothèque nationale[1]. Ce sont des vers du IXe siècle et l'auteur, que n'indique pas le manuscrit de Nice, est Heiric d'Auxerre, le maître de Rémi, grammairien, poète, philosophe par goût, théologien par devoir. Ces vers, adressés à l'évêque d'Auxerre, contiennent les plus intéressants détails sur l'école de Ferrières, où professait avec beaucoup d'éclat un disciple de Raban, Loup Servat, docte humaniste, dont on ne saurait trop louer le zèle éclairé pour les études profanes. Il manque un vers dans la copie transcrite par M. l'abbé Albanès, et plusieurs sont incorrects. Nous venons d'indiquer à l'éditeur le n° 8818 de nos manuscrits latins. Il pourrait, en comparant les deux copies, se procurer un bon texte de cette pièce vraiment curieuse. Quant à l'édition de Mabillon, nous lui conseillons de n'en pas tenir compte. Elle ne vaut rien. Les vers qui suivent, au feuillet 156 du manuscrit de Nice, sont aussi dans notre n° 8818 (fol. 67), où ils commencent par

Dextram quæso meam rector confirmet Olympi;

et la citation de ce vers suffira pour montrer à M. l'abbé Albanès que notre copie vaut mieux que la sienne.

La suite du catalogue ne nous offre que des manuscrits modernes. Ils sont, nous voulons bien de nouveau le reconnaître, très estimables; mais il faudrait les avoir sous les yeux pour en pouvoir parler avec quelque utilité. Et puis il n'y a pas lieu d'en rechercher les auteurs. Ils se sont nommés.

B. HAURÉAU.

[1] *Hist. de la phil. scol.*, prem. pér., p. 181.

Sur divers traités techniques du moyen âge, tels que les Compositiones ad tingenda, *la* Mappæ clavicula, etc., et sur la relation de ces traités avec les ouvrages analogues des artisans et des alchimistes de l'antiquité.

Les connaissances chimiques au moyen âge ont été transmises par deux voies très différentes : les théories alchimiques proprement dites et les traditions techniques du travail des métaux et de la céramique. J'ai tâché d'établir la filiation des théories, depuis les auteurs gréco-égyptiens, dont les écrits venus jusqu'à nous sont les plus vieux en cette matière, jusqu'aux Byzantins leurs successeurs, et depuis les Byzantins jusqu'aux écrivains occidentaux latins des xiie et xiiie siècles, initiés par l'intermédiaire des Arabes; j'ai montré dans le présent Recueil quelles traces des alchimistes grecs et byzantins subsistent d'abord dans les livres qui nous sont donnés comme traduits de l'arabe, tels que Moriénus, Calid et autres, puis dans la compilation dite la *Turba philosophorum*, et enfin dans les auteurs occidentaux désignés nominativement, à savoir Roger Bacon, Arnaud de Villeneuve, le faux Raymond Lulle, etc.

Il convient maintenant d'aborder cette histoire par un côté tout différent, je veux dire par l'examen des collections purement techniques de recettes d'orfèvre et de fabrication de verres et de teinture; traités qui forment une série indépendante de la première, depuis les procédés du papyrus grec de Leide, jusqu'à ceux des traités latins qui portent le nom de *Compositiones ad tingenda*, etc., de *Mappæ clavicula*, de *De Artibus romanorum* du même Kraclius, de *Schedula diversarum artium*, du moine Théophile, de *Liber diversarum artium*, d'un anonyme (bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier), etc.; traités dont la suite se continue jusqu'aux ouvrages d'Alessio et de Wecker, *De Secretis*, jusqu'aux traités de teinture, de verrerie et d'orfèvrerie du xviie siècle, et même jusqu'aux Manuels Roret de notre temps. J'ai réussi en effet à constater par des textes positifs la connexité et la filiation de ces recettes d'arts et métiers, depuis le temps de l'Égypte grecque jusqu'au cœur du moyen âge, c'est-à-dire jusqu'aux xiie et xiiie siècles. Je montrerai même sur quelques points, tels que la fabrication des pierres précieuses et des perles, le point de jonction entre les connaissances pratiques des artisans et celles des alchimistes théoriciens proprement dits, consignées dans les ouvrages authentiques ou pseudo-épigraphes qui sont attribués

à Arnaud de Villeneuve, à Raymond Lulle, à saint Thomas d'Aquin et à divers autres.

Je parlerai aujourd'hui de l'opuscule intitulé : *Compositiones ad tingenda*, lequel est transcrit dans un manuscrit du temps de Charlemagne et dont le texte a passé entièrement ou à peu près dans l'ouvrage ultérieur désigné sous le nom de *Mappæ clavicula*. Ces deux ouvrages n'ont point été jusqu'ici l'objet d'une étude systématique et ils paraissent avoir échappé aux historiens de la chimie, tels que H. Kopp et Hœfer, qui n'en font aucune mention malgré l'importance de ces témoignages. C'est ce qui m'engage à présenter les résultats de mon étude.

Le plus ancien de ces traités se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque du chapitre des chanoines de Lucques, écrit, je le répète, au temps de Charlemagne et renfermant divers autres ouvrages[1]. Il a été publié au siècle dernier par Muratori, dans ses *Antiquitates Italicæ* (t. II, p. 364-387, *Dissertatio* XXIV), sous le titre : *Compositiones ad tingenda musiva, pelles et alia, ad deaurandum ferrum, ad mineralia, ad chrysographiam, ad glutina quædam conficienda, aliaque artium documenta*. « Recettes pour teindre les mosaïques, les peaux et autres objets, pour dorer le fer, pour l'emploi des matières minérales, pour l'écriture en lettres d'or, pour faire les soudures (et collages), et autres documents techniques. » M. Giry, de l'École des chartes, a collationné ce manuscrit sur place, et il a eu l'extrême obligeance de me communiquer sa collation, qui est fort importante.

Les *Compositiones* ne constituent pas un traité méthodique, tel que nos ouvrages modernes sur l'orfèvrerie ou sur la céramique, coordonnés d'après la nature des matières. C'est un cahier de recettes et de documents, récoltés par un praticien en vue de l'exercice de son art et destinés à lui fournir à la fois des procédés pour l'exécution de ses fabrications et des renseignements sur l'origine de ses matières premières. Les sujets qui y sont exposés sont les suivants :

Coloration ou teinture des pierres artificielles, destinées à la fabrication des mosaïques; leur dorure et argenture, leur polissage;

Fabrication des verres colorés en vert, en blanc laiteux, en rouge de diverses nuances, en pourpre, en jaune;

Teinture des peaux en pourpre, en vert (*prasinum* et *venetum*), en jaune, en rouges divers et d'après le procédé appelé *pandium*, mot dont

[1] *Bibliotheca capituli canonicorum Lucensium, Arm. I. Cod.* I. — Ce manuscrit renferme les ouvrages suivants : *Eusebii Chronicon, Isidori Chronicon, Hieronymus et Gennadius de Scriptoribus Ecclesiasticis, Liber de Gestis summorum pontificum, Compositiones ad tingenda musiva.*

le sens est obscur[1]; la teinture des bois, des os et de la corne est aussi signalée;

Liste de minerais, de divers métaux, de terres, d'oxydes métalliques utilisés en orfèvrerie et en peinture.

L'auteur donne également des articles développés sur certaines préparations, telles que l'extraction du mercure, du plomb, la cuisson du soufre, la préparation de la céruse, du vert-de-gris, de la cadmie, du cinabre, de l'*æs ustam*, de la litharge, de l'orpiment, etc.

Il indique certains alliages, peu nombreux à la vérité, tels que le bronze, le cuivre blanc et le cuivre couleur d'or.

La préparation du parchemin et celle des vernis font l'objet d'articles séparés, ainsi que la préparation des couleurs végétales, à l'usage des peintres et enlumineurs.

Tout un groupe est consacré à la dorure : préparation de la feuille d'or, sujet qui se retrouve chez les alchimistes grecs et qui est traité aussi par Théophile; dorure du verre, du bois, de la peau, des vêtements, du plomb, de l'étain, du fer; préparation des fils d'or; procédés pour écrire en lettres d'or, sujet très souvent traité au moyen âge et qui l'est déjà dans le papyrus de Leide et chez les alchimistes grecs. J'y reviendrai tout à l'heure. Puis viennent la feuille d'or et la feuille d'étain, et des procédés pour réduire l'or et l'argent en poudre (*chysorantista* ou *auri sparsio; argyrantista* ou *argenti sparsio*), procédés fondés sur divers artifices, où figurent le mercure et le vert-de-gris.

A la suite, on expose les méthodes pour faire des soudures ou des collages, désignés sous la dénomination commune de *glaten*, avec les objets d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de pierre, de bois ordinaire ou sculpté.

Tous ces sujets sont traités dans un latin barbare, écrit à une époque de décadence, avec des diversités très apparentes d'orthographe et de dialectes, ou plutôt de patois et de jargon, que je n'ai pas la compétence nécessaire pour discuter. Certains ont été écrits primitivement en grec, puis transcrits en lettres latines, probablement sous la dictée, par un copiste qui n'entendait rien à ce qu'il écrivait. Je citerai comme exemple particulier les recettes sur la pulvérisation de l'or et de l'argent[2]. Ceci

[1] Dans Forcellini, *pandia* désigne une gemme à aspect chatoyant. Mais le sens du mot est plus étendu dans les *Compositiones*.

[2] On lit dans Muratori, à l'article *Chrysorantista : Crisorcatarios sana, megminos, metaydos argiros et chetes, cinion chetis, chete, yspureorum, ipsincion, ydrosargyros, chetmathi, aut abaletis sceugmasias dauffira hexnamixon..... pulea si buli.* — Ce que je propose de lire, avec l'aide des recettes voisines :

accuse l'origine byzantine des recettes. Constantinople, en effet, était restée le grand centre des arts et des traditions scientifiques : c'est de là que les orfèvres italiens qui utilisaient les *Compositiones* tiraient leurs pratiques.

J'ai classé par groupes les recettes du manuscrit, afin d'en montrer l'étendue; je remarquerai qu'elles ne comprennent pas les formules d'alliage employées dans la fabrication des objets d'or et d'argent à bas titre, et qui ont servi de base aux prétendues pratiques de transmutation. Cependant ces pratiques ont existé réellement chez les orfèvres latins de l'époque carlovingienne, ainsi que je l'ai reconnu par l'étude de la *Mappæ clavicula;* mais le cahier des *Compositiones*, tel qu'il est venu jusqu'à nous, n'en contient aucune trace, sauf peut-être un mot sur le cuivre blanc et sur le cuivre couleur d'or. Au contraire, il a conservé un certain nombre de recettes pour la composition du verre et pour la teinture des étoffes, sujets congénères chez les alchimistes grecs. Mais la fabrication des pierres précieuses artificielles, dont la tradition remonte jusqu'à la vieille Égypte et se retrouve dans Éraclius et dans Théophile, ne figure pas non plus ici.

Je vais maintenant examiner de plus près les *Compositiones*, afin de montrer que cet opuscule lui-même résulte de la juxtaposition de plusieurs cahiers séparés, comme le papyrus de Leide d'ailleurs, et comme les recettes d'artisans en général. En les passant en revue, je relèverai diverses remarques intéressantes pour l'histoire de la minéralogie, de la peinture et des autres sciences et arts que l'antiquité a transmis au moyen âge.

Première série de recettes : *Coloration et teinture du verre.* — L'ouvrage débute[1] par deux recettes sur la matière appelée *cathmia.* Ce nom, qui s'écrivait aussi *cadmia*, désignait chez les anciens et chez les alchimistes grecs deux produits distincts[2], savoir : un minerai naturel de zinc servant à fabriquer le laiton, tel que la calamine moderne, et un produit artificiel, sorte de fumée des métaux, riche en oxydes de zinc

Χρυσὸς καθαρὸς ἀναμεμιγμένος μετὰ ὑδράργυρος καὶ τῆς ... εἰς πυρ... ψιμύθιον, ὑδράργυρος καὶ αἱματίτης, αὐτὰ βάλε τῆς σκευγμασίας dauffira *ἐξαναμῖξον... ὅτι βούλει.* « L'or pur mêlé avec le mercure et... chauffez... la céruse, le mercure, l'hématite; mettez-les dans un mélange fait avec la préparation *dauffira*... et faites ce que vous voulez. » La préparation *dauffira* est mentionnée dans d'autres articles.

(1) Les onze premiers articles du manuscrit ont été transposés par Muratori, par suite de quelque erreur de copiste. J'ai rétabli l'ordre d'après la collation de M. Giry.

(2) Voir mon *Introduction à la chimie des anciens et du moyen âge*, p. 239.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et de cuivre, qui s'attachait aux parois des fourneaux. Les deux premières recettes s'appliquent à une préparation de ce même mélange par cuisson du cuivre et de son minerai avec du natron et du soufre. Mais ces deux dernières substances sont seules désignées, le cuivre et son minerai n'étant même pas nommés. La recette complète figure d'ailleurs au n° 147 de la *Mappæ clavicula*. Ces indications partielles répondent bien au caractère de recettes d'atelier que je signale dans les *Compositiones*. Il s'agit ici d'un simple *memento*, que le praticien savait compléter. Cette cadmie, riche en oxyde de cuivre, servait sans doute à la préparation du verre *prasinum* (vert poireau), qui suit. En effet, les recettes ultérieures sont relatives à la teinture ou coloration du verre en vert, en blanc laiteux (par l'étain), en rouge (par le cinabre, par la litharge, par le cuivre brûlé [1]), en pourpre (*alithinum*) sans feu, c'est-à-dire à l'aide d'un vernis de sang-dragon [2], puis en jaune (*melinum*). La série se termine par la formule compliquée d'un vernis appelé *antimio de damia*, composé avec l'*amor aquæ*, sorte d'écume saline, le naphte, le soufre, la poix, le baume, le jaïet ou un bitume analogue, l'huile d'olive, la résine, le lait, le tout cuit ensemble avec précaution. Ce vernis servait sans doute à appliquer certaines couleurs à la surface du verre.

A la suite viennent des recettes connexes, certains verres colorés y étant utilisés pour les mosaïques. La fabrication des mosaïques dorées et argentées, l'emploi de tablettes de plomb, recouvertes d'émeri pour le polissage des pierres vitrifiées, sont indiqués. Puis l'auteur passe à deux sujets liés aux précédents, la préparation du verre et celle du plomb métallique, dont il décrit le minerai [3] d'après un article emprunté à quelque auteur antique : on y voit apparaître des idées singulières sur le rôle du soleil et de la chaleur, propre à certaines terres chaudes, pour la production de minerais doués de vertus correspondantes et capables de produire des étincelles pendant le traitement

[1] *Calcoce caumenu*, χαλκὸς κεκαυμένος = *æs ustum*. Le mot et la recette ont passé sans changements notables dans la *Mappæ clavicula*, n° 139, et dans le *Liber diversarum artium* (*Catal. des mss. des bibl. des départements*, t. I, p. 759). Le mot grec a été conservé dans la recette sans être traduit.

[2] On y lit le mot *anamemigmenis*, mot grec transcrit dans la recette latine : ἀναμεμιγμένης.

[3] « Nascitur in omni loco, in solanis et calidis locis. Signum autem loci, herbæ omnes infirmæ et debiles..... Frigida enim terra semper metalla debiles facit. Calida enim principale metallum reddet fuscum et mundum, et quod virtutem habeat fuscum metallum invenietur. Lapis enim, qui in ea invenitur, subviridis est, eo quod virtutem habeat solarem et calidam, per quod metallus ardens scintillas dimittit. »

à chaud (destiné à les réduire à l'état métallique), tandis qu'une terre froide produit des minerais de faible qualité. Ceci rappelle les théories d'Aristote sur l'exhalaison sèche, opposée à l'exhalaison humide dans la génération des minéraux[1], théories qui ont joué un grand rôle au moyen âge. L'auteur distingue un minerai de plomb féminin et léger, opposé à un minerai masculin et lourd : ce qui rappelle les minerais d'antimoine mâle et femelle dont parle Pline[2], les bleus mâle et femelle de Théophraste[3] et diverses indications du même genre.

La préparation du verre est accompagnée par une description sommaire du fourneau des vitriers, laquelle se retrouve avec des développements de plus en plus grands chez les auteurs postérieurs, tels que Théophile et les écrivains techniques et alchimiques de la fin du moyen âge.

SECONDE SÉRIE DE RECETTES : *Teinture des peaux.* — Ce sujet a occupé beaucoup les anciens et les Byzantins[4] : les Égyptiens étaient déjà fort avancés dans la connaissance des procédés propres à la teinture des étoffes, spécialement en pourpre, comme il résulte des articles de Pline, de certains de ceux du papyrus de Leide[5], du début du Traité du Pseudo-Démocrite et de divers autres chapitres de la Collection des alchimistes grecs, ainsi que de l'examen des tissus retrouvés dans les momies. Les *Compositiones* décrivent des procédés pour teindre les étoffes en pourpre (*alithinum*), en vert (*prasinum*), en vert bleuâtre (*venetum*), en jaune (*melinum*), en pourpre, en orangé, en rouge cinabre, etc. Les teintures répétées, l'emploi d'une méthode de coloration spéciale appelée *pandium*, ainsi que la teinture des os, de la corne et du bois, y sont exposés longuement et dans un style barbare, avec l'indication de mots techniques que l'on ne trouve dans aucun dictionnaire.

Puis viennent des articles isolés sur la fabrication du parchemin; sur celle de la céruse, au moyen du plomb et du vinaigre; sur la chalcite[6], minerai de cuivre; sur le *cebellino*, bois noirci par un séjour prolongé sous l'eau.

TROISIÈME SÉRIE : *Traité de droques et de minerais.* — C'est un recueil

[1] *Météor.*, l. III, chap. XXXVII. — *Introduction à la chimie des anciens et du moyen âge*, p. 247.

[2] *Hist. nat.*, l. XXXIII, chap. XXXIII. — *Introd. à la chimie des anciens et du moyen âge*, p. 238.

[3] Voir mon *Introduction à la chimie des anciens et du moyen âge*, p. 265.

[4] Voir le titre d'un Manuel de chimie byzantine (*Introd. à l'étude de la chimie des anciens*, etc., p. 277 et 278).

[5] *Introduction à la chimie des anciens et du moyen âge*, p. 47 à 50.

[6] *De salscistis* pour χαλκίτης.

de notes, les unes sommaires, les autres plus développées, à l'usage des teinturiers et fabricants de verre, intitulé :

Mémoire de toutes les herbes, bois, pierres, terres, métaux, écumes (*amorum aquæ*), moisissures (*fungi*), natron et écume de natron, résine, soufre, matières huileuses.

Puis viennent des notices sur des minerais d'or, d'argent, de cuivre, d'orichalque, de plomb; ensuite il est question du sable des vitriers et du vitriol.

Le nom de *vitriol* apparaît ici pour la première fois, au VIIIe siècle; on ne le faisait remonter jusqu'à présent qu'au traité *de Mineralibus*, attribué à Albert le Grand, au XIIIe siècle. Dans les *Compositiones*, il signifie un produit obtenu par l'évaporation du liquide formé par la décomposition spontanée des pyrites, ce qui fournit en effet un sulfate de fer impur.

L'alun, le soufre, le natron, la chalcite, l'aphronitrum (*écume de natron*), la terre sulfureuse, l'hématite sont signalés ensuite. Puis viennent le mercure, sous les deux formes indiquées par Pline[1], le mercure natif et le mercure produit par l'art du métallurgiste (*nascitur in conflationem*), l'orpiment, la pierre gagate[2], le *lulax*, « composition formée avec la terre et les herbes »; le lapis-lazuli, le bleu, le vert-de-gris (*jarin*); la fleur de cuivre, la céruse, la fleur de plomb, l'ocre, le cuivre brûlé, le cinabre, le siricum, sorte de minium.

Suivent des indications de plantes herbacées et ligneuses, et de leurs produits utilisés en teinture (*hæc omnia tinctioni sunt*) : écorce et fruits du noyer, écorce d'orme, garance, noix de galle, etc. Puis les résines du pin, du sapin, le mastic, la poix, la résine de cèdre, la gomme de cerisier, d'amandier, l'huile d'olive, l'huile de graine de lin.

À la suite des produits minéraux et végétaux, viennent les produits de la mer : corail, coquillage à pourpre, sel.

On lit ensuite une nouvelle énumération, qui semble tirée d'un autre traité de drogues destinées spécialement à la teinture, traité distinct de celui qui a fourni la liste précédente :

Nous avons désigné toutes ces choses relatives aux teintures et décoctions; nous avons parlé des matières qui y sont employées : pierres, minéraux, salaisons, herbes, dit où elles se trouvent; quel parti on tire des résines, oléorésines, terres; ce que sont le soufre, l'eau noire (encre?), les eaux salées, la glu et tous les produits des plantes sauvages et venues par semence, domestiques et marines; la cire des abeilles, l'axonge, toutes les eaux douces et acides; parmi les bois, le pin, le sapin, le genièvre, le cyprès..., les glands et les figues. On fait des extraits de toutes ces choses avec une eau formée d'urine fermentée et de vinaigre mêlé d'eau pluviale. C'est cette eau dont nous avons parlé. — Suivent quelques indications de mesures

(1) Pline, *Histoire naturelle*, l. XXXIII, chap. XXXII-XLII. — *Introd. à la chimie des anciens*, p. 257.

(2) Pline, *Hist. naturelle*, l. XXXVI, chap. XXXIV. — *Introd. à la chimie des anciens*, p. 254.

dont les noms sont défigurés; puis les mots que voici : « On mélange le vinaigre avec l'eau pour la peinture en pourpre. »

J'ai cru utile de transcrire toutes ces énumérations, parce qu'elles caractérisent la nature des connaissances recherchées par l'écrivain des *Compositiones*, et parce qu'elles conservent la trace de traités antiques de drogues et minéraux, analogues à ceux de Dioscoride, mais plus spécialement destinés à l'industrie. Par malheur nous n'en avons plus guère ici que des titres et des indications sommaires, pareilles à celles qui figurent au calepin d'un ouvrier teinturier. Plusieurs des mots spécifiques qui y sont contenus manquent dans les dictionnaires les plus complets, tels que ceux de Forcellini et de Du Cange; mais il ne m'appartient pas d'insister sur cet ordre de considérations, non plus que sur la grammaire étrange de ces textes incorrects, où les accords de genres, de cas, de verbes n'ont plus lieu suivant les règles de la grammaire classique.

Je noterai particulièrement les mots : eaux salées, eaux douces et acides, eau formée d'urine fermentée et de vinaigre, parce que ces mots désignent le commencement de la chimie par voie humide. Ils figurent déjà dans Pline et dans les auteurs anciens avec les mêmes destinations. Ce sont toujours des liquides naturels, ou les résultats de leur mélange, avant ou après décomposition spontanée. Mais les liquides actifs obtenus par distillation et qui portent le nom d'*eaux divines* ou *sulfureuses* (c'est le même nom en grec), liquides qui jouent déjà un si grand rôle chez les chimistes dès le IIIe siècle de notre ère, n'étaient pas encore entrés dans les pratiques industrielles relatées par les *Compositiones;* je ne sais si l'on trouverait quelque trace de leur emploi technique par les artisans proprement dits avant le XIIIe siècle.

QUATRIÈME SÉRIE : *Recettes de dorure et analogues.* — Cette série débute par un long article sur la feuille d'or. La préparation des feuilles d'or jouait un grand rôle dans les pratiques des orfèvres et ornemanistes byzantins pour la décoration des églises et des palais. Aussi ce point est-il traité dans tous les ouvrages techniques écrits au commencement du moyen âge. Dans la *Collection des alchimistes grecs*, il existe un article (traduction, p. 362) sur ce sujet. Les *Compositiones* décrivent minutieusement la préparation de la feuille d'or, avec ses phases successives, la dorure du fer [1], la dorure du vêtement, etc., ainsi que la préparation des vernis transparents (*lucida*), destinés sans doute à être employés dans les dorures; la feuille d'argent, la feuille d'étain. On y lit encore une longue description

[1] Cf. *Coll. des alchim. grecs*, trad., p. 375.

des procédés employés pour préparer les fils d'or, etc. Quatre procédés pour écrire en lettres d'or figurent ici. C'était une question qui préoccupait déjà les Égyptiens, car il n'existe pas moins de seize recettes de cet ordre dans le papyrus de Leide [1]; la *Collection des alchimistes grecs* en contient aussi un certain nombre. Il en est de même dans Éraclius, dans Théophile et dans d'autres auteurs, jusqu'au temps de la Renaissance et de l'imprimerie, qui fit tomber l'art des miniaturistes en désuétude. Je relève dans les *Compositiones* la recette suivante, en raison de son identité avec l'une de celles du papyrus de Leide :

Chélidoine, 3 drachmes; résine fraîche et très claire, 3 drachmes; gomme couleur d'or, 3 drachmes; orpiment brillant, 3 drachmes; bile de tortue, 3 drachmes; blanc d'œuf, 5 drachmes. Le tout fait 20 drachmes. Ajoutez 7 drachmes de safran de Cilicie. On écrit ainsi non seulement sur du parchemin ou du papier, mais aussi sur un vase de verre ou de marbre.

Cette recette se trouve *littéralement*, sauf de très légères variantes, dans le papyrus de Leide (*Introduct. à la chimie des anciens et du moyen âge*, p. 43, recette n° 74). Le safran et la bile de tortue sont aussi mentionnés dans le n° 36 du papyrus de Leide (p. 38). Comme le papyrus de Leide a été trouvé à Thèbes et tiré d'une momie au XIXe siècle, on a ici la preuve certaine qu'il existait au temps de l'empire romain des recettes techniques très répandues, qui se sont transmises dans les ateliers, depuis l'Égypte jusqu'à l'Italie; une partie de celles des *Compositiones* tire de là son origine.

Suit une formule pour donner au cuivre la couleur de l'or, sujet qui intéressait fort les orfèvres et que les alchimistes grecs ont souvent traité, en passant de là à l'idée de transmutation. Puis viennent, sous le titre de *Operatio cinnabarin*, une préparation de cinabre au moyen du soufre et du mercure; une préparation de vert-de-gris (*iarim*) avec le vinaigre et le cuivre; une préparation de céruse avec le vinaigre et le plomb. Ces trois préparations sont effectuées suivant des procédés chimiques qui figurent déjà dans Pline, comme chez les alchimistes grecs, qui ont été conservés au moyen âge chez les techniciens proprement dits [2] et chez les alchimistes, et que l'on suit encore de nos jours.

On broie ensemble les trois produits, on les mêle avec une dissolution de colle de poisson, *et fiet pigmentum pandium*. Ce dernier mot, qui semblerait s'appliquer ici à une couleur orangée, est associé, dans les recettes suivantes, aux mots *porfirus*, *viridis*, *cyanus*.

[1] *Introduction à la chimie des anciens et du moyen âge*, p. 51.

[2] Voir aussi *Liber diversarum artium*, dans le *Catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements*, déjà cité, t. I, p. 751.

CINQUIÈME SÉRIE : *Recettes pour la peinture.* — L'auteur reprend par la phrase suivante, qui montre bien le caractère de son livre :

Nous avons exposé ces choses, tirées des matières terrestres et maritimes, des fleurs et des herbes; nous en avons montré les vertus et les emplois pour la teinture des murs, des bois, des linges, des peaux et de toute chose peinte. Nous rappelons aussi toutes les opérations qui se font sur les murs et le bois, avec des couleurs simplement mêlées avec de la cire (encaustique), et sur des peaux, à l'aide de la colle de poisson.

Sous le titre de *Compositio pis* (*picis*), suit la préparation d'une sorte de bitume. On y lit la description de la matière appelée *amor aquæ* : sorte d'écume formée, ce semble, dans des eaux contenant des sels de fer et autres métaux. Les anciens attachaient une grande importance à ce genre de produits et d'efflorescences, tels que : *flos salis*, *aphronitron*, etc.; mais l'*amor aquæ* n'est signalé nulle part ailleurs que dans les *Compositiones*. A la suite se trouve une recette pour éteindre avec du sable le mélange précédent, sans doute dans le cas où il prendrait feu pendant la cuisson : ceci montre bien la destination pratique de nos recettes. Cependant les deux formules précédentes, qu'elles soient relatives ou non à la fabrication des vernis, ont été extraites d'un traité antique d'un caractère tout différent, car il roulait sur la balistique incendiaire. Nous en trouvons la preuve dans un groupe de recettes intercalaires de la *Mappæ clavicula*, n°s 264 à 279, lesquelles roulent sur les sujets suivants : flèches destinées à mettre le feu; flèches empoisonnées; fabrication d'un bélier, procédé pour y mettre le feu; préparation des matières incendiaires, etc.; c'est un chapitre tiré de quelque ouvrage de poliorcétique grec ou romain, comme il en a existé beaucoup. Or les deux recettes précédentes des *Compositiones* sont transcrites littéralement, comme se rapportant à des procédés incendiaires, parmi celles de la *Mappæ clavicula*. L'auteur des *Compositiones* les avait copiées également sur son cahier, mais à côté de recettes d'une tout autre nature.

Suivent des formules de couleurs végétales, *lazuri*, *lulacin*, vermillon, composées avec diverses fleurs, telles que violette, pavot, lin, lis bleu verdâtre *caucalis*, *thapsia;* le tout mélangé de cinabre, d'alun, d'urine fermentée, etc. Ces formules sont remplies de détails spéciaux, intéressants pour l'histoire de la botanique.

Diverses couleurs à base minérale sont décrites ensuite, avec indication d'origine et de traitement.

SIXIÈME SÉRIE : *Autres recettes pour la dorure et la teinture en pourpre.* — Ces deux questions sont constamment liées chez les alchimistes grecs et à leur suite chez les alchimistes latins du moyen âge. Elles

l'étaient également dans les pratiques d'atelier; c'est ce que montre en effet la suite des recettes actuelles des *Compositiones : conquilium* (coquillage de la pourpre); *de tictio porfire* (*sic*); dorure (sans or); préparation de l'huile de lin, spécialement pour fixer les feuilles d'or sur les objets de cuir. Un procédé de dorure, *de inductio exaurationis*, repose sur l'emploi de feuilles d'étain, recouvertes d'un enduit fait avec la chélidoine, le safran et l'orpiment; or ces derniers agents sont précisément ceux que prescrivent le papyrus de Leide et le Pseudo-Démocrite pour un objet pareil (*Introduct. à la chimie des anciens et du moyen âge*, p. 59).

On rencontre ensuite un groupe de procédés destinés soit à souder les métaux, or, argent, cuivre, étain et autres matières, bois, pierre, entre eux, soit à faire adhérer ces substances par l'intermédiaire d'une colle convenable : sujet connexe au précédent.

Puis viennent quelques indications minéralogiques et autres sur la *cathmia* naturelle, la pierre d'aigle (?), la pierre ponce, le cuivre oxydé (*calcoce caumenum*, c'est-à-dire *χαλκὸς κεκαυμένος*), la préparation de l'électrum, la soudure d'or, les deux litharges, fabriquées, l'une avec un minerai de plomb pur, l'autre dans la coupellation de l'argent : Pline les distinguait également. Reparaît un groupe de recettes pour dorer le fer, le verre, la pierre, le bois. Ces répétitions montrent que le copiste a mis bout à bout des indications puisées dans des auteurs ou dans des cahiers d'atelier différents, telles qu'il les a rencontrées et sans se préoccuper de les disposer suivant un ordre méthodique. J'ai déjà signalé un mode de composition ou plutôt de transcription analogue dans le papyrus de Leide. C'est là une nouvelle preuve de l'origine et de l'emploi purement technique de ces formules. On voit revenir également plusieurs recettes pour écrire en lettres d'or, l'une avec la fleur de safran, l'autre avec un amalgame d'or. Des recettes semblables, mais avec une rédaction un peu différente, existent dans le papyrus de Leide (*Introduct. à la chimie des anciens et du moyen âge*, p. 52).

La cuisson du soufre, la préparation de la *cathmia artificielle* et de l'*aphronitron*, se retrouvent de nouveau ici.

Là aussi je rencontre la plus vieille mention connue jusqu'à présent du nom du bronze :

De compositio brandisii : æramen, partes II; plumbi parte I; stagni parte I. « Composition du bronze : cuivre, 2 parties; plomb, 1 partie; étain, 1 partie. » Suit une seconde formule analogue. Ces indications sont très frappantes, car elles confirment les conjectures que j'ai présentées précédemment dans le présent recueil sur l'origine du nom du bronze, en tant que rattachée à un métal fabriqué à Brindes du temps de

Pline pour l'industrie des miroirs. On trouve à cet égard une preuve plus décisive encore dans un texte de la *Mappæ clavicula* (x[e] siècle), texte que voici : *Brundisini speculi tasi et cribellati* « métal à miroirs de Brindes, broyé et criblé ».

A la suite, les *Compositiones* décrivent en détail une préparation du cinabre, en en indiquant les phases successives et les appareils; puis vient celle du vert-de-gris. C'est encore une répétition, qui reproduit des recettes signalées plus haut dans la 4[e] série, mais avec une rédaction différente; recettes semblables, quoique au fond tirées de recueils différents. Le *lulax*, le *ficarim*, la pourpre reparaissent encore. Puis vient un groupe de préparations pour la réduction de l'or (et de l'argent) en poudre, *auri sparsio* ou *chrysorantista*, préparations caractérisées par l'étrange jargon, mélange de mots grecs et de mots latins, dans lequel elles sont écrites (voir plus haut la note 2 de la page 184). Cette poudre d'or ou d'argent, obtenue par amalgamation, était employée ensuite dans les opérations de dorure et d'argenture. A la suite on lit la description de l'émeri et des terres de Lemnos, *focaria*, *fissos*, *gagatis*, *trachias*, terres qui figurent aussi dans Pline.

Telle est la collection de formules, recettes et descriptions pratiques intitulée *Compositiones*. Le manuscrit qui les contient remonte, je le répète, au VIII[e] siècle; il nous fournit les renseignements les plus curieux sur la pratique des arts au commencement du moyen âge et dans l'antiquité. Il complète et étend à cet égard les descriptions de Dioscoride, de Pline et d'Isidore de Séville, en nous apportant toutes sortes de connaissances nouvelles. En les rapprochant des formules du papyrus de Leide et de celles des alchimistes grecs, on y trouve de précieux points de repère pour l'histoire des sciences et des industries relatives aux métaux, étoffes, verres, peintures et mosaïques. La *Mappæ clavicula*, collection un peu plus moderne, mais plus étendue et plus méthodique que les *Compositiones*, les traités d'Éraclius, de Théophile, le *Liber diversarum artium* et les opuscules réunis et publiés par Mrs. Merrifield dans les deux volumes intitulés : *Original Treatise of the arts of painting*, permettent, comme j'espère le montrer prochainement, d'étendre davantage le cercle de nos connaissances à cet égard et de préciser plus complètement la filiation des faits et des notions transmis dans le cours des temps, par l'intermédiaire des recettes d'atelier, depuis les Gréco-Égyptiens jusqu'au milieu du moyen âge.

BERTHELOT.

IMPRIMERIE NATIONALE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Cahours, membre de l'Académie des sciences, section de chimie, est décédé le 17 mars 1891.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du samedi 14 mars 1891, a élu M. Alphand académicien libre, en remplacement de M. le baron Haussmann.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 21 mars 1891, a élu M. Guiraud membre de la section de composition musicale, en remplacement de M. Léo Delibes, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Lexicon syriacum, auctore Hassano Bar Bahlule, voces syriacas græcasque cum glossis syriacis et arabicis complectens; e pluribus codicibus edidit et notulis instruxit Rubens Duval. Parisiis, e Reipublicæ typographæo. 1er fascicule, 1888; 2e fascicule, 1890.

Voici un ouvrage qui obtiendra sûrement l'approbation de tous les savants qui s'occupent des langues orientales. Depuis longtemps les lexicographes citent Bar-Bahloul, mais d'après des manuscrits plus ou moins imparfaits. Un texte correct de cet important ouvrage était universellement désiré.

Abou'l-Hassan bar Bahloul est un des derniers représentants de la célèbre école de médecins nestoriens fondée à Bagdad par l'illustre famille des Bochtischo (prononciation occidentale : Bochtjesu), originaire de la Susiane et dont l'ancêtre, George, avait été appelé à Bagdad par le calife Al-Mansour à la fin du VIIIe siècle. Son petit-fils, Gabriel, qui vécut à la cour des califes Haroun al-Raschid, Amin et Al-Mamoun, se distingua autant par son habileté comme praticien que par son enseignement et ses œuvres scientifiques. Il est surtout connu par un compendium, qu'il rédigea en arabe, des œuvres de Dioscoride, de Galien et de Paul d'Égine. C'est à cette école nestorienne de Bagdad, qui brilla pendant les IXe et Xe siècles, que l'on doit la renaissance des études grecques, qui commencèrent à se répandre en Méso-

potamie à la fin du ve siècle et prirent un essor si fortement accentué au vi^e^ siècle sous la direction du savant médecin Sergius de Reschaina.

Avec cette renaissance coïncident les premiers travaux de lexicographie syriaque. Au viiie siècle, Honein ben Ishak, natif d'Hira et disciple de Yahya ben Maswaih, le chef de l'école de Bagdad, se fait connaître par un premier essai lexicographique, *De æquivocis vocibus*, où il avait réuni par ordre alphabétique les mots qui prêtaient à une double entente. Cet opuscule fut largement enrichi par les additions que lui fit un autre médecin de Bagdad, Zacharias, originaire de Merw et surnommé Al-Marwazi. Elles étaient, paraît-il, mal disposées et prêtaient à la confusion. Pour remédier à cet inconvénient, un disciple de Honein, Ischo (Jésu) bar Ali, composa un nouveau lexique pour lequel il utilisa les travaux de Honein et d'Al-Marwazi. Bar Ali florissait vers 885; vers 900, Abou'l-Hassan bar Séroschwai, évêque d'Hira, publia un nouveau lexique dans lequel il rassembla, outre les vocables syriaques, un grand nombre de mots grecs que les traducteurs, dans leur embarras de trouver un équivalent syriaque qui faisait défaut, avaient conservés dans leurs versions, et dont l'interprétation était nécessaire pour l'étude de ces versions. Cet ouvrage, d'une importance capitale, ne nous est pas parvenu; Bar Bahloul, l'ayant inséré dans son lexique plus complet, a été la cause de sa disparition. Mais la place qu'il occupe dans l'œuvre de celui-ci est suffisamment indiquée, et le nom de Bar Séroschwai est donné pour chaque glose qui lui appartient.

C'est un des grands mérites de l'œuvre de Bar Bahloul d'indiquer pour chaque mot et pour chaque glose la source où il a puisé. Bar Bahloul, qui écrivait à Bagdad dans la deuxième moitié du xe siècle, n'a pas entendu faire un livre original; il a donné un recueil complet des travaux de ses devanciers, en y ajoutant de nombreuses contributions prises dans les œuvres des Pères de l'Église syriaque et les traductions des livres grecs. Grâce à son caractère impersonnel, ce recueil s'est continué longtemps encore après sa mort, et les différentes rédactions que présentent les manuscrits témoignent des annotations que le lecteur faisait à la marge de son exemplaire, aux endroits qu'il trouvait incomplets ou susceptibles de développements; ces annotations marginales ont fini par prendre corps et par être insérées par les copistes dans le texte même, quelquefois maladroitement, à une autre place qu'à celle que leur auteur avait en vue. Il n'est pas rare de trouver des gloses empruntées aux travaux de Barhebræus, auteur du xiiie siècle. De nombreux passages des Écritures saintes, empruntés à la version de la Peschito ou aux versions faites d'après le grec, sont expliqués d'après les commentaires de saint Éphrem et de Jacques d'Édesse, ou les traductions de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze. On trouve cités aussi Josué bar Noun le Catholicos, Moïse bar Képha, Bar Duquâna, Benjamin le Moine, Élias de Jérusalem, Ischoyab l'Arabe, Daniel de Taiboumtha, Hénanischo le Catholicos, Énanischo le Moine, etc. Bar Bahloul a puisé à des ouvrages aujourd'hui perdus, notamment à des apocryphes, et nous a ainsi conservé d'intéressantes légendes chréiennes que l'on retrouve quelquefois dans la « Caverne des Trésors » ou dans le « Livre de l'Abeille », de Salomon de Bassora. L'intérêt de cette partie réside dans le choix que Bar Bahloul a fait des mots qu'il explique. Laissant de côté les locutions et les expressions connues et comprises de tout le monde, il explique les mots qui ont cessé d'être d'un usage courant ou qui sont susceptibles de plusieurs sens. Il nous a également transmis des étymologies curieuses sur les noms bibliques.

La partie concernant les sciences proprement dites emprunte son importance aux gloses qui expliquent les vocables. Il serait sans doute périlleux de vouloir chercher dans les transcriptions des mots grecs des vestiges du dialecte importé d'Europe

en Asie. Ces mots sont tirés des traductions et appartiennent à la littérature classique; les variantes qu'ils présentent sont dues à de mauvaises lectures des traducteurs ou des copistes. Cependant les passages traduits littéralement de Dioscoride et de Paul d'Égine mériteraient d'être extraits et serviraient pour une édition critique des livres de ces auteurs, au même titre qu'un ancien manuscrit. Par les gloses syriaques et arabes nous sommes en possession de toute une nomenclature de noms de plantes dont l'identification devient ainsi certaine. Les noms d'animaux sont malheureusement expliqués d'une manière moins précise; on rencontre souvent pour l'explication d'un seul nom de nombreux synonymes, entre lesquels le lecteur doit choisir. Le lexique rendra encore de grands services pour l'intelligence des manuscrits syriaques renfermant des traités sur l'alchimie, l'astronomie et les mathématiques. Pour l'alchimie surtout, Bar Bahloul montre des connaissances qui surprennent de la part d'un chrétien syrien. M. Duval a eu l'occasion de traduire un manuscrit d'alchimie du British Museum et a trouvé une grande aide dans ce lexique.

Les Syriens se servirent principalement du lexique de Bar Ali et du lexique de Bar Bahloul. Le premier, moins volumineux, était d'un maniement plus commode; le second servait aux recherches. C'est à ce double usage qu'on doit la grande quantité des manuscrits que l'Orient possédait de ces ouvrages et dont treize exemplaires se trouvent actuellement en Europe. Parmi ceux-ci, quatre appartiennent à la rédaction nestorienne (un à la Propagande de Rome, un autre à Berlin et deux en la possession du professeur de Leipzig, Albert Socin); trois à la revision occidentale ou maronite, provenant d'un original du couvent de Saint-Antoine dans le Liban (un à Oxford, un à Cambridge, un à Florence); et un à la rédaction jacobite (manuscrit Huntington à la Bodléienne). Les cinq autres (au British Museum, à Leipzig et à Berlin) sont des compilations mixtes, composées des lexiques de Bar Bahloul et de Bar Ali fondus ensemble.

M. Rubens Duval a rempli sa tâche avec un savoir et une diligence qui ne laissent rien à désirer. Sa connaissance profonde du syriaque et de l'arabe lui a permis de se livrer à une critique sévère des manuscrits, de faire un excellent choix entre les innombrables variantes, et de donner enfin un texte irréprochable. Cette œuvre fait le plus grand honneur au savant qui l'a entreprise et à l'Imprimerie nationale qui l'exécute, malgré d'énormes difficultés, avec une rare perfection.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1891.



SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

à la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1891.



Ἀθηναίων ϖολιτεία. — *ARISTOTLE. ON THE CONSTITUTION OF ATHENS.* — *Edited by F. G. Kenyon*, M. A., Fellow of Magdalen College (Oxford), *Assistant in the department of manuscripts*, British Museum. Oxford. Printed at the Clarendon Press. LI-190 p. in-8°, 1891.

Ἀθηναίων ϖολιτεία. *Facsimile of Papyrus* CXXXI in the British Museum. *Printed by order of the trustees* of the British Museum. 22 planches grand in-folio, 1891.

Aucun des traités historiques d'Aristote n'était plus célèbre dans l'antiquité et n'est plus souvent cité et mis à contribution par les auteurs grecs et latins que la *Constitution d'Athènes*. La découverte d'un document aussi précieux, découverte inespérée malgré les fragments du même ouvrage trouvés en 1880[1], peut être regardée à juste titre comme un événement littéraire. Dès que la première nouvelle s'en répandit, le monde savant en tressaillit d'aise; l'émotion gagna même le grand public; tous les lecteurs de journaux, ce qui revient à dire tout le monde, attendaient avec impatience la publication de cet ouvrage. L'attente n'a pas été trompée, le livre d'Aristote publié par M. Kenyon est un trésor d'informations précieuses. Aussi la première édition a-t-elle été épuisée dès son apparition; elle a été suivie de près d'un second tirage, et l'on peut

[1] Ces fragments, publiés d'abord par M. Blass (*Hermes*, XV), revendiqués pour Aristote par Bergk, ont été plusieurs fois réédités, notamment par M. Diels dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1885. L'état du papyrus ne permettait pas d'en combler les lacunes avec succès; mais M. Diels a très bien vu que le compromis entre les Eupatrides et les deux ordres inférieurs au sujet de l'archontat n'eut lieu qu'après les réformes de Solon.

s'attendre à voir surgir prochainement dans tous les pays de l'Europe une série d'éditions nouvelles.

L'Ἀθηναίων πολιτεία nous vient, comme Hypéride, comme tant de fragments poétiques, d'Égypte, le pays conservateur par excellence. Le sol de la terre des Pharaons et des Ptolémées garde tout ce qui lui a été confié, et ses hypogées rendent fidèlement jusqu'aux objets qui y ont été déposés accidentellement et sans le dessein de les faire durer : des papiers d'emballage, des rouleaux de papyrus employés pour caler les caisses de momie, ou destinés à en revêtir les parois intérieures, à servir de couche aux corps embaumés. Telle est, dit-on, l'origine de la plupart des papyrus littéraires grecs exhumés dans ces dernières années. Le présent papyrus ne fait pas exception à cette règle; il offre sur l'une de ses faces le texte d'Aristote et sur l'autre des comptes de recettes et de dépenses. A ce qu'assure l'éditeur, ces comptes occupent le recto, et le texte d'Aristote fut copié plus tard sur le verso, à l'usage d'un érudit ou d'un amateur économe, peu soucieux de la belle apparence de ses livres. La trouvaille se compose de quatre bandes de différentes longueurs; l'avant-dernière est en assez mauvais état; la dernière est tout à fait fragmentaire; dans toutes, il y a par-ci par-là des mots devenus illisibles, des lacunes, sans compter les fautes et les omissions imputables aux copistes. Signalons une omission considérable au commencement du chapitre LXI[1]. Plusieurs mains, quatre suivant l'éditeur, se sont succédé, mais leurs parts respectives ne coïncident pas avec la distinction des quatre rouleaux. Le premier des copistes, le plus habile et le plus instruit, a revisé l'écriture des autres et corrigé un certain nombre de fautes. On peut s'en convaincre en examinant les planches phototypiques qui viennent de paraître; il suffit d'y jeter les yeux pour s'assurer que le déchiffrement a dû être long et laborieux et pour savoir gré à M. Kenyon de s'être si bien acquitté de cette tâche. Comme les comptes sont datés de la dernière année du règne de Vespasien (an 78 de notre

[1] Le chapitre LXI commence, au milieu d'une ligne de la colonne 30, par les mots : Χειροτονοῦσι δὲ καὶ τὰς πρὸς τὸν πόλεμον ἀρχὰς ἁπάσας. Dans les chapitres précédents, il a été question des fonctions conférées par le sort. La transition au moyen des conjonctions δὲ καί ne s'explique pas dans l'état actuel du texte; elle suppose que l'auteur avait d'abord parlé de fonctions électives autres que les fonctions militaires. Ce sont les divers trésoriers dont l'énumération, au chapitre XLIII, est suivie des mots χειροτονοῦσι δὲ καὶ τὰς πρὸς τὸν πόλεμον ἁπάσας. Ici il fallait exposer leurs attributions. Le morceau omis commençait sans doute aussi par χειροτονοῦσι δὲ, et le copiste avait sous les yeux un manuscrit moins économiquement écrit, et dans lequel les divisions du sens étaient marquées par des blancs.

ère), la copie du traité d'Aristote dut être faite peu de temps après. La planche XXII donne un spécimen de ces comptes, qui sont d'une écriture beaucoup plus grande et plus belle que le texte d'Aristote.

Pour des raisons que nous ignorons, M. Kenyon s'est dispensé de dire en quel endroit et en quelles circonstances le manuscrit qu'il publie a été découvert; mais ce silence ne doit inspirer aucun soupçon fâcheux. L'authenticité du livre est tellement évidente qu'il est inutile de la démontrer longuement, ce serait perdre son temps et faire perdre celui des lecteurs. Nous nous trouvons en présence d'un ouvrage capital que l'antiquité tout entière attribuait à Aristote, il ne peut y avoir de doute à cet égard; une autre question est celle de savoir si cette attribution était fondée. M. Valentin Rose, qui a bien mérité des fragments d'Aristote en les recueillant avec un soin scrupuleux[1], leur a rendu en même temps un très mauvais service: il se refuse à reconnaître la main du grand philosophe dans les ouvrages destinés au grand public, qui étaient d'une lecture facile et attachante et dont Cicéron admirait le style. Nous n'avons à nous occuper ici que du traité qui fait l'objet de cet article; on sait que la *Constitution d'Athènes* formait le premier livre d'un vaste recueil renfermant le précis de 158 constitutions de peuples tant grecs que barbares. Quand on songe que le même Aristote avait réuni toutes les données qu'on pouvait avoir alors sur l'histoire naturelle, sur l'histoire littéraire, sur toutes les branches des connaissances humaines, on se persuade aisément qu'il faisait appel à ses disciples et amis pour l'aider dans cet immense travail. Il faut ajouter que les matériaux ainsi amassés sous sa direction furent augmentés après sa mort, et, pour ce qui est des Πολιτεῖαι, Simplicius distingue entre les authentiques et celles qui ne l'étaient pas. On voit par là que la critique des anciens était déjà éveillée sur ce point, et l'on croira d'autant plus volontiers qu'ils avaient de bonnes raisons pour ranger l'Ἀθηναίων πολιτεία au nombre des premières. L'examen de l'ouvrage confirmera cette présomption; et tout d'abord l'ouvrage témoigne lui-même qu'il a été composé du vivant d'Aristote.

La dernière date qui y soit mentionnée directement est celle de l'archonte Céphisophon, olympiade LXII, *b*, répondant aux années 329-328 avant Jésus-Christ. Elle se trouve à la fin du chapitre LIV[2]. On peut inférer une autre date de ce qui se lit au chapitre LXI des deux galères sacrées :

[1] Valentin Rose, *Aristoteles pseudepigraphus*, Leipzig, 1863. *Aristotelis qui ferebantur librorum fragmenta*, dans le 5e vol. de l'Aristote de Berlin, 1870, et dans la *Bibliotheca Teubneriana*, 1886.

[2] Il va sans dire que le manuscrit n'indique pas de chapitres; cette division est due à l'éditeur.

l'une y porte son ancien nom de *Paralos*, l'autre ne s'appelle plus *Salaminia*, mais galère d'Ammon. Elle fut nommée ainsi parce qu'elle portait tous les ans des offrandes au temple de Zeus Ammon, évidemment par déférence pour le souverain qui prétendait être fils de ce dieu ; et ce changement de nom est un acte de flatterie officielle qui implique que le peuple d'Athènes avait décerné les honneurs divins au grand Alexandre. Or il s'y résigna en 324 (olymp. CXIV, 1). Voilà qui nous transporte dans les dernières années de la vie d'Aristote ; mais, d'un autre côté, il n'est pas permis de descendre beaucoup plus bas. M. Kenyon fait remarquer que le traité ne connaît que dix tribus attiques, et comme le nombre de ces tribus fut porté à douze en 307, il en conclut que le traité dut être rédigé avant cette date. Cela est vrai, mais on peut faire un pas de plus et trouver une limite inférieure qui laisse moins de marge. L'auteur du traité dit au chapitre XLI que la dernière révolution politique qui ait changé la constitution d'Athènes est celle qui eut lieu après le renversement des Trente, et il déclare que les institutions franchement démocratiques qu'il fera connaître dans les chapitres suivants subsistent au moment où il écrit. Or l'histoire nous apprend qu'après la fin de la guerre Lamiaque Antipater imposa aux Athéniens une réforme qui mit fin au régime populaire en faisant dépendre l'exercice des droits politiques d'un cens assez élevé pour exclure douze mille citoyens de la cité. Cela se passa en 322, dans l'année même où mourut le philosophe. Est-il possible de préciser davantage ? Nous le pensons. En 323, la mort d'Alexandre ranima le courage et les espérances du parti patriote, Athènes appela tous les Grecs à la liberté : elle dut alors débaptiser de nouveau la galère Ammonias, dont le nom rappelait les temps de servilité. En effet, les documents épigraphiques [1] attestent l'appellation de Salaminia pour ces jours de noble illusion. Il s'ensuit que la dernière

[1] Dans les documents relatifs à la marine athénienne, la Salaminia est mentionnée avant olympiade CXIV, 1, comme après. Il ne reste pas d'inscription de ce genre datée de cette année. Voir Boeckh, *Seewesen*, p. 79, et *Urkunde*, XIV, XVI, XVII ; *Staatshaushaltung*, I, p. 340. *Corpus inscr. att.*, II, 2, 809*d*, l. 29 ; 811*b*, l. 89 ; 812*a*, l. 123. — Je vois dans un article, que l'auteur a bien voulu m'envoyer (*Classical Review*, mars 1891), que M. Cecil Torr est arrivé par une autre voie à une date très voisine. Comme Aristote dit au chapitre XLVI que les Athéniens font construire des trirèmes et des quadrirèmes, sans mentionner les quinquérèmes, et que ces dernières apparaissent pour la première fois dans les inscriptions de l'an 325-324, ce savant en conclut que notre traité dut être composé ou revisé avant cette date. Je descends un peu plus bas en me fondant sur des données qui offrent, si je ne m'abuse, une base plus solide.

rédaction de l'Ἀθηναίων πολιτεία doit être placée dans la première année de la 114ᵉ olympiade (324-323).

Le chapitre XLI auquel nous venons de nous référer marque une division dans l'ouvrage. A partir de là, Aristote décrit par le menu les institutions d'Athènes qui furent en vigueur depuis le rétablissement de la démocratie en 403, pendant un siècle ou peu s'en faut. Notre savant confrère M. Rodolphe Dareste se propose d'étudier cette partie du traité, notamment en ce qui concerne les institutions judiciaires, avec l'autorité de sa haute compétence. Nous ne nous occuperons que de la première partie, qui est tout historique. L'auteur distingue douze régimes successifs depuis Ion et l'établissement des quatre tribus ioniennes gouvernées chacune par un roi (φυλοβασιλεύς) jusqu'au rétablissement de la démocratie par Thrasybule et ses compagnons. En exposant ces divers régimes, l'auteur s'en tient aux institutions politiques; les lois civiles et criminelles sont laissées de côté, sauf quelques allusions accidentelles. Aussi Théophraste a-t-il pu compléter l'œuvre du maître en consacrant un volumineux ouvrage aux législations grecques et barbares. En lisant notre traité, il ne faut jamais perdre de vue les limites dans lesquelles s'est renfermé l'auteur. Il dit, au chapitre XXII, que les tyrans ne tinrent pas compte des lois de Solon et qu'après l'expulsion des tyrans Clisthène porta d'autres lois. Est-ce à dire que la législation de Solon ne fut jamais en vigueur? Il n'est pas possible de prêter à Aristote une assertion si manifestement contraire à la vérité, non seulement pour les temps suivants, mais aussi pour Pisistrate, qui, Aristote lui-même l'atteste, se plut à respecter la légalité. Tout en disant *lois* (νόμοι) tout court, l'auteur entend les lois politiques, constitutionnelles.

Les passages d'un régime à l'autre, les révolutions qui les amenèrent, sont racontés avec plus ou moins de développement. A côté de dates exactes, de documents officiels transcrits ou analysés, on trouve d'agréables récits d'incidents curieux, des anecdotes, des figures d'hommes publics vigoureusement crayonnées en quelques traits, quelquefois une discussion au sujet de faits controversés ou de caractères diversement appréciés, de loin en loin des points d'arrêt, des regards jetés en arrière. La sévérité de la méthode est tempérée par un certain laisser aller; parfois des données importantes ne se trouvent pas à la place que leur assignerait une ordonnance plus rigoureuse : c'est ainsi qu'en parlant de Dracon l'auteur oublie de dire qu'avant ce législateur les Athéniens n'avaient pas de lois écrites. Ce fait important n'est rapporté que beaucoup plus bas. Enfin, ce qui démontre plus que tout le reste que nous avons devant nous une œuvre d'Aristote lui-même, ce qui accuse la

main et l'esprit du maître, c'est la sereine impartialité des appréciations; sans dissimuler ses préférences politiques, le philosophe juge les hommes et les choses avec équité, on peut dire avec bienveillance; on sent qu'il aime Athènes et les Athéniens et qu'il prend plaisir à les louer toutes les fois qu'ils se montrèrent généreux et humains.

Ces appréciations et l'ordonnance générale du traité appartiennent sans aucun doute au maître; les matériaux ont pu être recueillis en partie par des auxiliaires. Où ces matériaux ont-ils été pris, à quelles sources a-t-on puisé? Nous aimerions à le savoir; malheureusement nous l'ignorons dans la plupart des cas. On s'assure facilement qu'Hérodote a été consulté et largement mis à profit pour l'histoire de Pisistrate. Le philosophe s'accorde avec l'historien non seulement pour les faits, mais souvent aussi pour les expressions. Cependant il nous fait connaître des données importantes, des dates, des anecdotes, qui ne sont pas dans Hérodote. Au chapitre XIV, il note une divergence, au sujet de certain détail entre Hérodote et quelques autres auteurs (*ἔνιοι*). Il a donc contrôlé et complété le récit d'Hérodote au moyen de plusieurs autres relations. La précision des dates, les noms des archontes indiquent l'emploi d'annalistes. Nous savons que, du temps même d'Hérodote, Hellanikos avait écrit un ouvrage que Thucydide appelle *Ἀττικὴ ξυγγραφή*. Plus tard il y eut toute une série d'annalistes dont les écrits sont connus sous le nom d'*Atthides*. La plupart sont postérieurs à Aristote; mais celui qui est désigné comme le plus ancien d'entre eux, Clidème, lui fournit, à ce que nous croyons, certains renseignements. Dans l'endroit cité ci-dessus, il est dit que la belle femme de haute taille costumée en Pallas Athéné, par laquelle Pisistrate se fit ramener à Athènes, était suivant quelques-uns une bouquetière. Or il paraît que telle était la version de Clidème, et on voit dans Athénée [1] que cet annaliste, en parlant de la prétendue déesse placée à côté de Pisistrate sur le même char, se servait du verbe *παραιβατεῖν*, vocable très rare, qui se lit aussi dans le texte d'Aristote.

Faut-il compter Androtion au nombre des auteurs consultés par Aristote? Nous ne le pensons pas, et voici pourquoi. Androtion expliquait d'une manière très ingénieuse la mesure radicale par laquelle Solon vint en aide aux débiteurs réduits en esclavage ou obligés de s'expatrier. Suivant Androtion, cette mesure, connue sous le nom de *σεισάχθεια*, n'aurait consisté que dans une simple réduction des dettes provenant du changement du taux de la monnaie. Aristote attribue à Solon l'abolition complète de toutes les dettes, soit privées, soit publiques; et sui-

[1] Athénée, XIII, p. 609, C, ou Clidème, fr. 24.

vant lui la réforme de la monnaie, comme des poids et mesures, n'eut lieu qu'après l'abolition des créances. Si Androtion avait déjà avancé sa thèse quand Aristote écrivait son ouvrage, il nous semble que le philosophe n'aurait pas manqué de la discuter et de la réfuter. Nous pensons donc que l'*Atthis* d'Androtion fut publiée après notre traité; et nous nous confirmons dans l'opinion que cet Androtion n'est pas le même que l'homme d'État si odieusement diffamé dans deux plaidoyers de Démosthène, mais un homonyme plus jeune de ce dernier, peut-être son petit-fils [1]. Pour ce qui est du fond des choses, Philochoros, historien connu pour sa scrupuleuse exactitude, donna raison à Aristote; et il paraît bien que le système d'Androtion est plus spécieux que vrai.

Pour l'histoire des tyrannicides, Aristote avait lu ce qu'en dit Thucydide; et, sans le nommer, il examine et contredit sa version sur plusieurs points. On ne saurait en douter, Thucydide a commis plusieurs erreurs en racontant la mort d'Hipparque dans une digression de son VI[e] livre (chap. LVII); mais il convient d'ajouter que Thucydide s'est déjà corrigé lui-même en rappelant sommairement les mêmes faits dans l'exorde de son ouvrage (I, 20), c'est-à-dire dans un morceau qui a été évidemment écrit après la fin de la guerre et qui appartient à la dernière rédaction de l'ouvrage. Au VI[e] livre, l'historien avait raconté que les conjurés s'étaient proposé de tuer l'aîné des fils de Pisistrate, Hippias, celui qui gouvernait alors Athènes, pendant qu'il ordonnait la procession des Panathénées dans le faubourg du Céramique. Se croyant trahis, ils auraient renoncé à attaquer le tyran et se seraient dépêchés d'entrer dans la ville, afin de tirer vengeance d'Hipparque, celui des frères qui les avait offensés et à cause duquel ils avaient tenté toute cette périlleuse entreprise. Au premier livre la procession n'est plus ordonnée par Hippias en dehors de la ville, mais par Hipparque dans l'intérieur de la cité, près du Léokorion, absolument comme les choses se passent dans le récit d'Aristote. Thucydide ajoute qu'Harmodios et Aristogiton, croyant le tyran averti, se jetèrent sur Hipparque afin de faire au moins quelque chose avant d'être arrêtés (*βουλόμενοι δὲ πρὶν ξυλληφθῆναι δράσαντές τι καὶ κινδυνεῦσαι*). Aristote leur prête le même motif (*βουλόμενοί τι δρᾶσαι πρὸ τῆς συλλήψεως*), et son récit nous aide à comprendre ce qui est sous-entendu dans le rapide résumé de Thucydide. En effet, pourquoi ce dernier motive-t-il en cet endroit la conduite des conjurés autrement qu'il ne l'avait fait d'abord? On ne pouvait le deviner jusqu'ici; aujourd'hui nous le comprenons grâce à Aristote : le philosophe nous apprend que

[1] Voir *Plaidoyers politiques de Démosthène*, II, p. 11.

le jeune Harmodios avait été outragé, non par Hipparque, mais par Thettalos, le troisième des fils de Pisistrate. Cela est dit très clairement au chapitre XVIII; il ne faut pas fermer les yeux à l'évidence, comme fait M. Kenyon, afin de mettre Aristote d'accord avec ce que rapporte Thucydide au VI[e] livre. Le même Thucydide (on s'en convaincra en pesant les expressions dont il se sert au I[er] livre) avait reconnu son erreur et compris que la première cause de la chute des Pisistratides était la passion et l'insolence, non d'Hipparque, mais de Thettalos, dont le nom figure, avec une intention dont on peut se rendre compte maintenant, dans un passage dont tous les mots demandent à être pris en considération. Voilà donc deux points sur lesquels Thucydide mieux informé se rétracte et confirme la version d'Aristote. Reste un troisième point. Dans son premier récit, Thucydide avait rapporté qu'Hippias parvint à découvrir les complices du meurtrier de son frère au moyen d'un stratagème tout semblable à celui qu'une autre tradition, mentionnée par Aristote, attribuait à Pisistrate; mais, dès que Thucydide admettait que la procession avait été ordonnée et rangée par Hipparque, il ne pouvait plus maintenir non plus cette partie de son premier récit. Aussi eût-il certainement supprimé ce récit s'il lui avait été donné de publier lui-même son ouvrage. M. Cwiklinsky lui avait déjà prêté cette intention, mais pour une raison peu probante. Il voyait dans la digression du VI[e] livre un double emploi choquant; nous voyons maintenant que les deux morceaux se contredisent.

Thucydide n'a pas eu le temps de corriger une autre erreur qu'il commit dans son VIII[e] livre (chap. LXVII) et qui nous est révélée par Aristote. Le gouvernement des Quatre Cents fut préparé par une commission de trente citoyens chargée de rédiger une nouvelle constitution. Thucydide dit dix au lieu de trente; et cette divergence entre l'historien et le philosophe est déjà signalée par Harpocration. Les mots dont se sert Thucydide « dix rédacteurs investis de pouvoirs souverains » (*δέκα... ξυγγραφέας αὐτοκράτορας*) donnent à penser qu'il a confondu ces rédacteurs avec les dix stratèges souverains qui gouvernèrent la ville avec les Quatre Cents et qui sont mentionnés aux chapitres XXXI et XXXII de notre traité. Tout en corrigeant cette légère erreur, Aristote s'accorde d'ailleurs avec Thucydide, dont il s'est évidemment servi. Il fait observer comme lui, et en employant presque les mêmes mots, que cette révolution oligarchique eut lieu à peu près cent ans après l'expulsion des tyrans[1]. Il répète presque textuellement cette autre remarque que les

[1] Chap. XXXII, et Thucydide, VIII, 68, 4.

Athéniens tiraient plus de ressources de l'Eubée que de l'Attique[1]. Il s'approprie le jugement qu'Athènes jouissait d'un bon gouvernement à l'époque où les Cinq Mille succédèrent aux Quatre Cents[2]. Si Aristote nous fait connaître quelques documents officiels, le récit des événements est chez l'historien, comme cela était naturel, plus développé et plus instructif; il est aussi, si nous ne nous abusons, sur un point, plus exact que celui d'Aristote. Ce dernier dit, au chapitre XXXII, que les oligarques négocièrent avec Sparte, mais se refusèrent à abandonner la domination maritime. Cela peut être vrai de la première ambassade, dont Thucydide parle au chapitre LXXII; mais plus tard les chefs du parti oligarchique ne reculèrent devant aucune concession et furent prêts à sacrifier tous les intérêts d'Athènes afin de se maintenir au pouvoir. C'est là ce que Thucydide nous apprend aux chapitres XC et XCI. Sans le soulèvement qui les renversa, Antiphon et Phrynichos auraient fait dès lors ce que firent quelques années plus tard les Trente.

Enfin Aristote doit à Thucydide quelque chose de plus important que la connaissance de certains faits, c'est la méthode des recherches historiques. Thucydide n'accepte pas aveuglément la tradition, mais il ne la rejette pas non plus inconsidérément : il s'efforce de la contrôler au moyen des vestiges encore subsistants que le passé a laissés dans le présent. Les mœurs de certaines peuplades restées stationnaires et en arrière du progrès, les ruines des villes détruites, l'emplacement des vieux sanctuaires, d'antiques cérémonies religieuses, des habitudes, des façons de parler conservées, l'aident à se mettre en communication avec le passé, à l'atteindre directement, et à dégager ainsi un certain nombre de faits certains ou, comme il dit lui-même, suffisamment attestés. Aristote ne procède pas autrement. Il note curieusement tout ce qui survit encore des institutions d'autrefois après des révolutions radicales. Ces souvenirs du passé, qui font disparate et peuvent étonner au milieu d'un ordre de choses tout différent, sont pour lui, comme pour Thucydide, des indices (*σημεῖα*) précieux. Il applique la méthode de l'historien en invoquant de vieilles locutions, des proverbes, en citant des inscriptions, en confirmant des récits traditionnels par les vers de poètes contemporains des événements.

Les premières pages du traité manquent dans le manuscrit. Des citations éparses chez les auteurs grecs nous donnent quelques renseignements sur cette partie de l'ouvrage; il faut cependant regretter la perte

[1] Chap. XXXIII, et Thucydide, VIII, 96, 2. — [2] Chap. XXXIII, et Thucydide, VIII, 97, 2.

de l'exposition suivie de l'antique organisation du peuple que la tradition rattachait au nom d'Ion et des réformes attribuées à Thésée. Les premiers mots du manuscrit se rapportent aux suites de la tentative de Cylon, antérieure, nous l'apprenons maintenant, à la constitution de Dracon. Pour mieux faire comprendre cette constitution, l'auteur, revenant sur ses pas, résume l'histoire de l'affaiblissement graduel et de la suppression définitive du pouvoir royal : d'abord le Polémarque adjoint au Roi; puis l'Archonte, survenu en troisième lieu, mais grandissant au point de l'emporter sur ses deux aînés; enfin les six Thesmothètes, complétant le nombre de ce qu'on appellera plus tard les neuf archontes. La constitution de Dracon, que nous ignorions complètement jusqu'ici, prépara celle de Solon. Dans l'une et l'autre, une certaine fortune est requise pour arriver aux fonctions publiques, fortune d'autant plus considérable que les fonctions sont plus élevées. Il est vrai que cette gradation se trouve étrangement obscurcie dans le texte du chapitre IV. On y lit que les stratèges et les hipparques devaient posséder au moins cent mines, et le cens des neuf archontes, qui étaient alors à la tête du gouvernement, ainsi que des trésoriers, y est fixé à la somme dérisoire de dix mines; celui des autres magistratures, plus bas encore. Il y a ici une faute évidente : il faut peut-être lire *διακοσίων μνῶν* pour *δέκα μνῶν*. Un sénat annuel de 401 ou 400 membres figure dans les deux constitutions. Dans les deux, l'antique sénat de l'Aréopage exerce sa haute surveillance sur la conduite des citoyens, des magistrats surtout[1], et assure le respect des lois. Enfin, dans ces deux constitutions, les quatre tribus ioniennes sont maintenues, tribus dont l'organisation garantit aux Eupatrides leur prépondérance séculaire. On le voit bien par les troubles survenus quelques années après la législation de Solon, quand les deux ordres inférieurs, les Paysans et les Ouvriers, forcèrent les Eupatrides à leur abandonner la moitié des places dans le collège des archontes[2]. Mais Dracon excluait de la cité les Athéniens de la quatrième classe, les Thètes; Solon, le premier, accordait un minimum de droits politiques aux pauvres en leur ouvrant l'Ecclésia et les tribunaux, et il devint ainsi le fondateur de la démocratie. Aussi ajouta-t-il aux anciennes fonctions

[1] A la fin du chapitre IV, les mots *ἐξῆν δὲ τῷ ἀδικουμένῳ πρὸς τὴν τῶν Ἀρεοπαγειτῶν βουλὴν εἰσαγγέλλειν ἀποφαίνοντι παρ' ὃν ἀδικεῖται νόμον* se rattachent à ce qui précède et doivent s'entendre des particuliers lésés par des magistrats.

[2] Cf. chap. XIII, p. 34. Si le nombre des archontes fut alors exceptionnellement porté à dix, on leur assimilait peut-être le *γραμματεύς*, comme cela se fit après l'établissement des dix tribus (chap. LV, p. 138).

et prérogatives de l'Aréopage, qu'il maintint, le devoir de juger ceux qui tenteraient de renverser les institutions démocratiques. C'est ainsi que nous entendons un passage du chapitre VIII, dans lequel les mots *Σόλωνος θέντος* ne doivent être rapportés qu'à ce dernier point.

La collation des magistratures par le tirage au sort, qui passe non sans raison pour une institution très démocratique, se trouve déjà dans une certaine mesure chez Dracon. Les citoyens privilégiés siègent à tour de rôle dans le Sénat annuel; ceux à qui leur fortune en ouvre l'accès remplissent à tour de rôle les magistratures; le sort n'intervient que pour régler l'ordre dans lequel ils se succèdent. Cependant, si nous comprenons bien quelques lignes du chapitre VIII [1], l'Aréopage contrôlait le sort et n'admettait que ceux qu'il jugeait dignes. A cette restriction près, l'égalité la plus absolue régnait, grâce au tirage au sort, dans la cité aristocratique de Dracon. Solon combine le sort avec l'élection. Ainsi, quand il s'agit de nommer les archontes, chacune des quatre tribus désigne dix candidats, les quarante noms sont mis dans l'urne, et les neuf qui en sortent sont définitivement élus. Cela revient à dire que le suffrage fait les présentations, et que c'est le sort qui nomme. Ce mode d'élection, tombé en désuétude pendant les troubles qui suivirent d'assez près la législation de Solon, fut rétabli vingt-quatre ans après l'expulsion du tyran : tel est, suivant nous, le sens de quelques mots altérés du chapitre XXII [2]. Il subsistait encore vers le milieu du Vᵉ siècle, quand les citoyens de la troisième classe, les Zeugites, furent admis à l'archontat.

En racontant les faits qui précédèrent la bataille de Marathon, Hérodote dit que le polémarque qui fit prévaloir l'avis de Miltiade devait son titre au tirage au sort (*ὁ τῷ κυάμῳ λαχὼν Ἀθηναίων πολεμαρχέειν*) [3]. Cela n'est pas faux, mais cela n'est vrai qu'à demi : aussi ce passage d'Hérodote a-t-il induit en erreur tous ses lecteurs, à l'exception d'un seul. Il convient ici de rendre hommage à la sagacité de Fustel de Coulanges, disons mieux, à sa merveilleuse intuition des choses de l'antiquité. Dans ses *Recherches sur le tirage au sort appliqué à la nomination des archontes athéniens* [4], il approcha de la vérité autant que le permettaient les textes

[1] Page 23 : Τὸ γὰρ ἀρχαῖον ἡ ἐν Ἀρ[είῳ πάγῳ βουλ]ὴ ἀνακαλεσαμένη καὶ κρίνασα καθ' αὑτὴν τὸν ἐπιτήδειον ἐφ' ἑκάστῃ τῶν ἀρχῶν... ἀπέστελλεν.

[2] Chap. XXII, p. 59-60 : Ἐπὶ Τελεσίνου ἄρχοντος ἐκυάμευσαν τοὺς ἐννέα ἄρχοντας κατὰ φυλὰς ἐκ τῶν προκριθέντων ὑπὸ τῶν δημοτῶν πεντακοσίων τοῖς (lisez πεντεκαιεικοστῷ ἔτει) μετὰ τὴν τυραννίδα πρῶτον. Les tyrans furent chassés sous l'archonte Harpaktidès (cf. ch. XIX), en 511-510, et l'archontat de Télésinos répond aux années 487-486.

[3] Hérodote, VI, 109.

[4] Extrait de la *Revue historique de droit français et étranger*, 1879.

alors connus, au delà même de ce qu'ils pouvaient sembler permettre. Il ne trouva que des contradicteurs parmi les savants, et c'est lui qui avait raison, nous le voyons aujourd'hui.

Revenons à Dracon. Une partie de ce qu'Aristote dit de sa constitution est malheureusement inintelligible dans le texte actuel au point qu'il nous paraît difficile, nous ne disons pas seulement de rétablir les mots, mais d'en deviner le sens général. Un autre problème plus considérable, c'est de savoir ce qu'il faut penser des renseignements tout nouveaux qu'Aristote nous donne sur cette constitution. Plutarque les ignore absolument. S'il les avait connus, comment discuterait-il, sans la décider, la question, controversée de son temps, si l'Aréopage était une création de Solon ? Et pourtant Plutarque s'est beaucoup servi du livre d'Aristote, et cela dans la Vie même de Solon. Faut-il donc penser, avec M. Valentin Rose, que Plutarque ne connaissait ce traité que par des extraits ? Le manuscrit si heureusement découvert, et qui a été écrit du vivant de Plutarque, n'est pas favorable à cette hypothèse. Il est plus probable qu'en écrivant ses *Vies*, Plutarque se servit d'extraits qu'il avait faits lui-même plusieurs années auparavant, sans recourir de nouveau au livre même. C'est ainsi que, tout en racontant dans la Vie de Périclès, d'après Aristote, la réforme et la mort d'Éphialte, il ne se souvient plus, quand il écrit la Vie de Thémistocle, de ce qu'Aristote rapporte à la même page sur la part que les intrigues de Thémistocle eurent dans l'affaiblissement de l'Aréopage. Mais Plutarque n'est pas seul en cause, il se réfère à un grand nombre d'auteurs assez dénués de sens historique pour soutenir que l'institution de l'Aréopage ne remontait pas plus haut que Solon. Ces auteurs ne tenaient donc pas non plus compte des données fournies par Aristote sur la constitution de Dracon. On pourrait dire que c'était légèreté de leur part, et qu'ils s'en tenaient à la seule partie de l'œuvre de Dracon restée en vigueur, à savoir la législation sur l'homicide. C'est en effet au texte de ces lois qu'ils en appelaient pour soutenir leur thèse. Venons-en à ce qu'il y a de plus grave et de plus embarrassant : on lit dans le dernier chapitre du IIe livre de la *Politique* d'Aristote que Dracon ne donna pas de lois politiques, mais qu'il rédigea ses lois en vue d'une constitution existante [1]. Voilà qui est en contradiction formelle avec notre traité. Les critiques ont depuis longtemps suspecté l'authenticité du chapitre en question, ou tout au moins de la seconde partie de ce chapitre [2]; il faut s'en tenir à cette

[1] *Δράκοντος δὲ νόμοι μὲν εἰσί, πολιτείᾳ δ'ὑπαρχούσῃ τοὺς νόμους ἔθηκεν.*

[2] A partir du § 5 et des mots : *Ζάλευκός τε Λοκροῖς τοῖς ἐπιζεφυρίοις.*

dernière opinion, bien motivée par M. Susemihl, et devenue sûre et certaine aujourd'hui. Mais, pour n'être pas d'Aristote, les pages interpolées dans la *Politique* ne laissent pas d'être très anciennes, et celui qui les a écrites dut connaître le traité d'Aristote sur la Constitution d'Athènes, traité qui était dans toutes les mains. S'il contredit ce traité formellement, pensait-il donc que le philosophe avait tiré ses informations sur Dracon de documents peu dignes de foi? Nous posons la question sans oser la résoudre; toujours est-il que la plupart des anciens ne regardaient pas Dracon comme un législateur politique.

Nous avons déjà touché plus haut aux chapitres relatifs à Solon; on y trouve cités beaucoup de vers de Solon dont quelques-uns sont nouveaux. Il faut ajouter à ces derniers ce pentamètre, que l'éditeur n'a pas détaché de la prose d'Aristote et qui se lit à la fin du chapitre v :

τήν τε φ[ιλαργυρ]ίαν τήν τε ὑπερηφανίαν.

On écrira peut-être mieux :

τήν τε φιλαργυρίην τήν θ' ὑπερηφανίην.

J'accorde que ce vers n'a rien de bien poétique; mais il faut dire que les vers de Solon, improvisés et jetés au courant de la plume, tiennent le milieu entre la poésie et l'éloquence politique; ils ne supportent pas la comparaison avec les vers nerveux de Théognis, pour ne pas parler du génie d'Archiloque. Solon est un homme politique qui se sert de la langue des poètes, la seule cultivée littérairement de son temps, souvent avec bonheur. On trouve chez lui de belles comparaisons, des tournures expressives, énergiques, des vers bien frappés, mais ils sont mêlés à des vers faibles, qui gagneraient à être tournés en prose.

Le nouveau traité nous fait mieux connaître (et c'est là le plus grand service qu'il nous rend) les fluctuations de la politique intérieure d'Athènes, les régimes par lesquels la ville passa successivement. Il jette en particulier un jour tout nouveau sur une étape peu connue jusqu'ici de cette histoire constitutionnelle, les dix-sept années qui séparent la bataille de Salamine (480) de la réforme démocratique d'Éphialte (462), et sur le rôle qu'y joua Aristide. Depuis Clisthène jusqu'aux guerres médiques, l'influence du peuple sur les affaires de l'État était allée en grandissant. Ce mouvement ne s'arrêta point après l'invasion de Xerxès; cependant l'Aréopage avait tenu aux jours de danger une conduite si patriotique que son autorité s'accrut de nouveau, et cette assemblée éminemment conservatrice exerça alors, par le respect dont elle était entourée, sans qu'on augmentât ses attributions légales, une haute sur-

veillance sur toutes les affaires. Dans le même temps, Athènes prit la direction des affaires communes de la Grèce et fonda cet empire maritime qui dura jusqu'à la guerre du Péloponèse. Grâce à ces progrès tempérés par une sage modération, ces années sont peut-être les plus belles et les plus glorieuses du peuple athénien. Aristide, que nous nous sommes habitués, sur la foi de Plutarque, à considérer comme le chef du parti aristocratique, était en réalité l'homme le plus populaire d'Athènes, et c'est lui qui prépara la voie à toutes les réformes démocratiques de l'époque suivante. L'idée qu'Aristote nous donne de la ligne politique suivie par Aristide se trouverait singulièrement altérée, si dans ces mêmes pages le philosophe le présentait comme partisan de l'alliance lacédémonienne. Voilà ce que l'éditeur a cru lire dans le texte, et comme plus d'un lecteur pourrait tomber dans la même erreur, arrêtons-nous un instant sur les lignes du chapitre XXIII qui ont donné lieu à ce malentendu. En voici le sens : « C'est Aristide qui engagea les alliés des Lacédémoniens à faire, eux aussi, défection, comme les Ioniens avaient fait avant eux. » Ἐπὶ δὲ τὴν ἀπόσΊασιν τὴν τῶν Ἰώνων καὶ τὴν Λακεδαιμονίων συμμαχίαν ἈρισΊείδης ἦν ὁ προτρέψας. Le mot συμμαχία a ici le sens collectif, et s'il pouvait rester un doute sur l'interprétation de ce passage, on n'aurait qu'à lire les mots qui suivent et qui disent qu'Aristide y réussit en épiant le moment où la conduite de Pausanias avait rendu Sparte odieuse, τηρήσας τοὺς Λάκωνας διαβεβλημένους διὰ Παυσανίαν. Il est vrai que, pour être tout à fait exact, Aristote aurait dû excepter, comme fait Thucydide, les Péloponésiens, qui, seuls parmi les anciens alliés de Sparte, refusèrent de se laisser commander par Athènes [1].

Quand Aristide eut fixé en 478 les tributs que devaient payer les villes confédérées et qu'il eut augmenté ainsi les revenus d'Athènes, il conseilla au peuple d'abandonner les campagnes pour s'établir dans la ville, où tous gagneraient leur vie, les uns en servant dans l'armée, soit en faisant campagne, soit dans les garnisons, les autres en se vouant aux affaires publiques. De cette manière, ils s'assureraient l'hégémonie, dont il fallait, disait-il, se saisir pour s'y attacher vigoureusement (ἀντιλαμβάνεσθαι). C'est ainsi qu'Aristide inaugura (εἰσηγήσατο) une politique qui aboutit bientôt à cet idéal démocratique : le peuple souverain nourri par la cité. Ici, il faut traduire, car l'auteur donne des détails précis aussi nouveaux qu'instructifs : « Il arriva que, par les tributs (ἀπὸ τῶν φορῶν), par les divers droits et impôts (τῶν τελῶν), par les alliés, plus de dix mille hommes étaient nourris. Il y avait, en effet, six mille juges,

[1] Voir Thucydide, I, 95, 4.

mille six cents archers, et en outre douze cents cavaliers; le Conseil comptait cinq cents membres, les gardes du chantier maritime étaient au nombre de cinq cents, et les gardes en ville au nombre de cinquante; environ sept cents hommes exerçaient des magistratures dans le pays; environ autant, en dehors du pays. Plus tard, quand ils eurent entrepris la guerre (ἐπεὶ συνεστήσαντο τὸν πόλεμον), il y eut deux mille cinq cents hoplites, vingt navires au mouillage, d'autres navires pour la perception des tributs[1] ayant à bord les deux mille hommes désignés par le sort. Ajoutez le prytanée, les orphelins, les geôliers. Tout ce monde tirait sa subsistance des revenus publics. »

A quelle époque se rapporte ce tableau? Nous répondons : au dernier tiers du ve siècle. L'auteur parle du moment où les Athéniens entreprirent la guerre : au point où il en est ici de son exposé historique, il ne peut entendre que la guerre du Péloponèse. Le terme de φόρος était employé à cette époque pour désigner le tribut des alliés; quand Athènes forma plus tard une nouvelle confédération, le tribut était officiellement désigné par le nom moins malsonnant de contribution, σύνταξις. Par les deux mille cinq cents hoplites régulièrement salariés pendant la guerre, on ne peut entendre ni tous les citoyens capables de servir comme hoplites ni l'effectif variable et temporaire des troupes en campagne; il ne peut s'agir que de garnisons permanentes établies soit dans l'Attique, soit au dehors. En effet, l'auteur parle immédiatement après des navires au mouillage. Ce que nous savons de l'état de la puissance athénienne au IVe siècle ne peut guère se concilier ni avec un nombre aussi considérable d'hoplites citoyens en service permanent, ni avec les deux mille hommes chargés de veiller à la perception des tributs.

On voit qu'Aristide doit être considéré comme le précurseur de Périclès. Si l'auteur fait remarquer au chapitre XXVII que le développement de la puissance maritime et l'augmentation de la flotte, qui furent l'œuvre de Périclès, eurent pour conséquence que le peuple tira de plus en plus à lui toutes les parties de l'administration et du gouvernement, Aristide déjà avait préparé cette évolution démocratique en fondant l'hégémonie des Athéniens et leur empire maritime. D'ailleurs Aristote fait une grande différence entre le noble Périclès et les démagogues débraillés qui lui succédèrent : un Cléon, qui entraîne le peuple à des violences et déshonore la tribune aux harangues par la grossièreté de son ton et de son

[1] Ἄλλαι δὲ νῆες αἱ ⟨ἐπὶ⟩ τοὺς φόρους. Le complément est de M. Joseph B. Mayor.

attitude; un Cléophon, qui se présente ivre devant le peuple et l'empêche de conclure la paix quand on pouvait encore obtenir des conditions honorables. Aristote déclare que, sous Périclès, les affaires de la ville étaient bien conduites. Dans un passage de l'*Éthique*[1], le philosophe cite Périclès comme un exemple de l'homme intelligent (*φρόνιμος*), bon conseiller et politique éminent; Thucydide admire le grand homme avec plus d'effusion; mais, malgré la différence du ton, son jugement ne diffère pas essentiellement de celui d'Aristote.

Cimon nous apparaît dans Aristote sous un autre jour que dans la *Vie* de Plutarque; Aristote n'a pas à s'occuper de ce que le fils de Miltiade pouvait être comme capitaine; mais il l'estime peu comme homme politique. Il dit au chapitre XXVI que les honnêtes gens n'avaient pas de chef quand Cimon eut pris la direction de leur parti : c'est que Cimon avait la repartie peu vive, au point de rester quelquefois muet, et ne commença à s'occuper de politique que tardivement, à un âge avancé. Nous rendons ici non ce que porte le manuscrit, mais ce que l'auteur a dû dire. La leçon *νεώτερον ὄντα καὶ πρὸς τὴν πόλιν ὀψὲ προσελθόντα* est contradictoire : il faut sans doute lire *ἐνεώτερον*, ou *νωθέστερον, ὄντα*[2]. Un auteur presque contemporain de Cimon, Stésimbrote de Thasos, le présentait comme absolument dépourvu de la finesse et de la volubilité attiques[3], et le poète Eupolis, critiqué par Plutarque[4], disait de lui :

Κακὸς μὲν οὐκ ἦν, φιλοπότης δὲ κἀμελής.

On savait déjà d'une manière générale qu'Aristote mettait Théramène au nombre des meilleurs hommes d'État athéniens; il est intéressant de voir comment le philosophe justifie la conduite d'un citoyen qui avait tour à tour servi et abandonné tous les gouvernements, et dont les trahisons sont flétries aussi bien par Lysias et les démocrates purs que par Critias et les oligarques. Aristote fait valoir que les variations de Théramène tiennent aux troubles politiques, aux révolutions violentes au milieu desquelles il vivait. En y regardant de près, dit-il, on trouve que Théramène, loin de conspirer contre tous les régimes, les soutenait tous, tant qu'ils ne sortaient pas de la modération, ce qui est d'un bon

(1) Voir *Éthique Nicomachique*, VI, 5, p. 1140 *b* : *Περικλέα καὶ τοὺς τοιούτους φρονίμους οἰόμεθα εἶναι...*

(2) Cf. Platon, *Alcib.*, II, p. 140, C : *Ἀχάκους καὶ ἀπείρους καὶ ἐνεούς*, et Jean de Sicile, cité par les commentateurs de Platon : *Ἐνεός· ὁ ἠπορηκὼς κατά τι καὶ γεγονὼς ἀχανής.*

(3) *Δεινότητός τε καὶ στωμυλίας ἀττικῆς ὅλως ἀπηλλάχθαι*, dans Plutarque, *Cimon*, chap. IV.

(4) *Ibid.*, chap. XVI.

citoyen, et qu'il ne se tournait contre eux que lorsqu'ils commettaient des excès [1]. C'est ainsi que Macaulay prend la défense d'Halifax et de ceux que, au temps des révolutions d'Angleterre, on appelait les *Trimmers*, parce qu'ils balançaient entre les partis extrêmes. En France aussi nous avons eu plus d'un Théramène depuis un siècle. Pour ce qui est du Théramène grec, Aristote, en le réhabilitant, s'accordait avec l'historien (probablement Éphore) dont Diodore se servit pour l'époque de la guerre du Péloponèse.

Un autre homme d'État, chef, celui-là, du parti populaire, nous est, on peut le dire, pour la première fois révélé par le présent ouvrage. Jusqu'ici nous ne connaissions Archinos que très vaguement; nous savions qu'il avait été un des compagnons de Thrasybule, qu'il avait rétabli avec lui la démocratie et qu'il avait introduit l'alphabet ionien dans les documents officiels d'Athènes. Dans une des plus belles pages de son traité [2], Aristote nous fait connaître l'action modératrice et vraiment salutaire que ce sage et généreux conseiller exerça sur la démocratie renaissante. Beaucoup d'Athéniens qui étaient restés dans la ville sous le gouvernement des Trente songeaient à s'expatrier de crainte d'être molestés par le parti victorieux; en faisant abréger le délai après lequel l'expatriation n'était plus permise, Archinos conserva, malgré eux, à la cité beaucoup d'enfants d'Athènes qui finirent par se rassurer et s'accommoder du nouveau régime. Thrasybule avait proposé d'accorder droit de cité à tous ceux qui, du Pirée, étaient rentrés avec lui dans Athènes. Archinos poursuivit la motion de Thrasybule pour illégalité et empêcha ainsi une mesure qui eût introduit dans la cité des esclaves et des éléments dangereux. Voici qui fait encore plus d'honneur à cet excellent homme : malgré l'amnistie jurée, les rancunes étaient vivaces, Archinos les étouffa dès le principe. Le premier démocrate qui proposa une mesure vindicative, il le traîna devant le Sénat et le fit condamner à mort sans autre forme de procès, en représentant aux membres de cette assemblée qu'il fallait montrer dès l'abord s'ils voulaient affermir la démocratie et rester fidèles à la foi jurée. C'est ainsi, dit Aristote, que grâce à Archinos les Athéniens, par la conduite la plus noble et la plus politique, guérirent les plaies de la république; et ils ne se bornèrent pas à passer l'éponge sur les récriminations politiques, mais poussèrent la générosité jusqu'à acquitter une dette que les Trente avaient contractée envers les Lacédémoniens, quoique les termes de la convention ne les y obligeassent point. Ils croyaient devoir inaugurer ainsi la concorde dans

[1] Voir la fin du chapitre XXVIII. — [2] Page 103, chap. XL.

IMPRIMERIE NATIONALE.

la cité et rompre avec la tradition des guerres civiles. Dans les autres villes, en effet, on avait vu le Démos victorieux[1], loin de faire des sacrifices pécuniaires, proclamer la loi agraire et faire une nouvelle distribution des terres. On aime à voir le grand philosophe rendre un hommage si éclatant à la magnanimité du peuple d'Athènes.

A ces considérations générales ajoutons un détail qui ne laisse cependant pas d'avoir une certaine importance. La page d'Aristote que nous venons d'analyser fait mieux comprendre un fait rapporté par les biographes de Lysias. Ils racontent que Thrasybule, pour récompenser les services rendus à la cause populaire par cet orateur, qui n'était que domicilié à Athènes en qualité de métèque isotèle, avait obtenu pour lui du peuple un décret de naturalisation, mais qu'Archinos fit casser ce décre en alléguant qu'il avait été rendu sans avis préalable du Sénat; nous vo ons maintenant qu'Archinos n'y mit point d'animosité personnelle contre Lysias, qu'il combattait une mesure plus générale, et que, tout en alléguant un vice de forme, il était mû par des considérations supérieures et avait en vue le salut de l'État.

En rendant compte de la première partie du Traité d'Aristote, nous n'avons fait qu'effleurer une mine riche en faits, en appréciations, en données de toute espèce, que les hellénistes et les historiens ne manqueront pas d'exploiter au profit des études sur l'antiquité classique.

Henri WEIL.

La première jeunesse de Marie Stuart, par le baron Alphonse de Ruble. Paris, Em. Paul, L. Huard et Guillemin, 1891, 1 vol. in-8°.

L'an dernier j'ai parlé dans ce journal de la fin tragique de Marie Stuart, en rendant compte du récent ouvrage de M. Kervyn de Lettenhove (*Marie Stuart, l'œuvre puritaine, le procès, le supplice*). Aujourd'hui le livre de M. le baron de Ruble me fait remonter aux premiers temps de son histoire.

[1] Il faut lire *οἱ δῆμοι κρατήσαντες*, pour *οἱ δημοκρατήσαντες*. Nous n'indiquons pas les autres corrections à introduire dans le texte de la page 103; elles ont déjà été données par plusieurs hellénistes anglais, dont M. Torr a réuni les conjectures dans l'article cité plus haut de la *Classical Review*.

Si cette histoire eut un sanglant dénouement, les débuts mêmes ne furent pas sans orages. Marie Stuart naquit le 8 décembre 1542 à Linlithgow. Son père Jacques V, battu quelques semaines auparavant à Fala-Muir, à Solway-Moss, abandonné sur le champ de bataille par ses capitaines, brisé par le chagrin et par la fièvre, se mourait au château de Falkland, quand il apprit l'accouchement de la reine. Ses prévisions furent lugubrement prophétiques sur cette couronne d'Écosse apportée aux Stuarts par une fille de Robert Bruce : « Elle est venue, dit-il, par une fille; elle s'en ira par une fille. »

La seconde femme de Jacques V, la mère de Marie Stuart, sœur du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, âgée alors de vingt-sept ans, avait une énergie qui la rendait capable d'occuper la régence; mais ces pouvoirs étaient disputés par l'archevêque de Saint-André, David Beaton, chef du parti catholique, et par le comte d'Arran, de l'illustre maison des Hamilton, qui flottait volontiers entre les deux partis religieux. Le parlement (22 décembre 1542) donna la régence du royaume au comte et la tutelle de la reine à sa mère. Ce n'était pas seulement la régence qui était convoitée, mais aussi la couronne. Dès le berceau on recherchait la main de Marie Stuart. Le comte d'Arran en voulait pour son neveu; Henri VIII, pour son fils, le prince de Galles. C'était un compétiteur trop redoutable pour le jeune Hamilton, et le comte d'Arran n'osa lutter de front. Mais Henri VIII voulait tenir sans retard la petite reine, et le peuple d'Écosse ne l'entendait pas ainsi. Arran et Beaton se rapprochèrent; l'enfant royale, de huit à neuf mois, fut couronnée dans la cathédrale de Stirling. Henri VIII, se croyant joué, fit attaquer l'Écosse. La guerre religieuse se mêla vite à la guerre étrangère. Le cardinal Beaton fut surpris et assassiné dans son palais; mais il fut vengé : Arran lui-même prit les armes contre les assassins, et une escadre française répondit aux agressions de l'Angleterre.

La mort de Henri VIII (28 janvier 1547) et celle de François I[er] ne changèrent rien à la politique et à l'antagonisme des deux cours. Le comte de Hertford, devenu duc de Sommerset, poursuivit le double but que s'était proposé l'Angleterre : le mariage du prince, devenu Édouard VI, avec Marie Stuart et l'union des deux royaumes. Un instant l'on put croire qu'il allait arriver à ses fins. Les Anglais furent vainqueurs : on n'eut que le temps d'emporter la jeune reine dans le nord de l'Écosse. Mais la reine mère rallia les restes de l'armée écossaise, soutenue par l'indignation qu'avaient causée les ravages des Anglais. Marie de Lorraine, qui par là avait regagné la confiance des barons, fit comprendre au parlement réuni à Stirling que, contre les prétentions de l'Angleterre,

il n'y avait de salut que dans l'envoi de la petite reine en France, à la cour de Henri II. Au mariage de la jeune princesse avec Édouard VI, qui était l'absorption de l'Écosse dans le royaume voisin, elle fit préférer son mariage avec le Dauphin de France, qui ne pouvait avoir le même péril. Le 16 juin 1548, André de Montalembert, seigneur d'Essé, débarqua 6,000 hommes à Leith, fit reculer les Anglais et conclut le traité de mariage du Dauphin avec Marie Stuart. Le 7 juillet, le parlement d'Ecosse y donna sa ratification. La jeune reine devait être amenée en France pour y être élevée avec les enfants de Henri II. La chose s'exécuta sans retard. On évita les croisières anglaises, et le 20 août Marie Stuart débarquait à Roscoff, près de Morlaix; puis, après quelques jours de repos, elle reprit la mer et, tournant la Bretagne, elle arriva aux bouches de la Loire.

La cour était alors à Saint-Germain, et quand les deux futurs époux se rencontrèrent, il eût été difficile de n'être pas frappé du contraste qu'ils offraient. Le Dauphin, âgé de quatre ans et demi, était un enfant débile, timide, peu développé. « Ses sentiments, au dire des contemporains même ennemis, rachetaient une partie de ces désavantages; il avait du cœur, de la tendresse, et montrait, suivant son âge, les nobles instincts de sa race. Marie Stuart était resplendissante de fraîcheur et de santé. Bien qu'elle ne parlât que la langue écossaise, « qui de soy, « dit Brantôme, est fort rurale, barbare, mal sonnante et séante, elle la « façonnait de si bonne grâce qu'elle la faisait trouver très belle et très « agréable[1]. » Gracieuse et intelligente, elle trouva d'aimables sourires pour le Dauphin et pour les seigneurs de la cour » (p. 30).

Henri II arriva à Saint-Germain vers le 9 novembre et fut charmé de sa future belle-fille. « C'est, écrit-il, le plus parfaict enfant que je vys jamais. » — « Bientôt l'enchantement fut partagé par toute la cour. Le Dauphin avait des enthousiasmes d'enfant; déjà une amitié s'était établie entre les deux princes. Ils jouaient et prenaient ensemble leurs premières leçons et donnaient aux courtisans le spectacle des sentiments qui étaient le prélude de leur amour » (p. 31).

C'est à l'arrivée de Marie Stuart en France que commence, à proprement parler, le travail original de M. de Ruble : « Marie Stuart à la cour de France. » On pourrait dire aussi « la cour de France pendant le séjour de Marie Stuart »; car l'auteur ne se borne pas à peindre Marie Stuart et à nous dire la vive impression que fit sur tout le monde la merveilleuse beauté de la jeune reine; il relève dans les témoignages contemporains

[1] Brantôme, t. VII, p. 407.

et dans plusieurs documents inédits mille traits curieux sur Henri II, sur Diane de Poitiers, sur Catherine de Médicis et sur ses nombreux enfants. Avant d'avoir une fécondité si malheureuse, Catherine de Médicis, mariée au duc d'Orléans, deuxième fils de François Ier, qui devint le Dauphin, était restée dix ans stérile. On la réputait même impropre à avoir des enfants et plusieurs parlaient de faire annuler le mariage. Le charme fut rompu par la naissance d'un premier fils, qui prit le titre porté par son père (Orléans) avant qu'il fût Dauphin (19 janvier 1544). Il paraît que Diane de Poitiers avait par ses conseils prévenu la répudiation dont Catherine était menacée, et elle avait conservé son empire, non seulement sur les deux époux, mais sur les enfants qui leur naquirent par la suite. L'éducation des enfants de France, dit M. de Ruble, était dirigée, comme toutes les affaires du royaume, par Diane de Poitiers. Diane entretenait de fréquentes correspondances avec la dame d'Humières, et la moindre difficulté lui était soumise. M. Guiffrey a publié plusieurs lettres qui attestent sa sollicitude maternelle [1]. Ainsi s'explique une partie de son crédit. Guillaume Chrestian, médecin ordinaire du roi, dans la préface d'un de ses livres, lui rend cet honneur : « Non seulement avez eu soing de la conception et nativité de leurs enfants (les enfants du roi et de Catherine de Médicis), mais aussi à les faire deuement nourrir par des femmes, nourrices vigoureuses, saines, bien complexionnées, et d'entre plusieurs esleues avec sages et prudentes gouvernantes; et semblablement aussi à les faire instituer et enseigner par bons et doctes précepteurs, tant en vertu et saines doctrines comme en l'amour et crainte de Dieu [2]. » Le mot *conception* paraît étrange; et il a cependant son explication, aussi étrange, sans doute, dans le rapport d'un ambassadeur italien, Lorenzo Contarini [3] et dans le témoignage de l'historien Pierre Mathieu : « Cette femme possédoit le cueur du roy en telle sorte que, quand la royne vouloit avoir le roy, son mary, il falloit qu'elle la priast de la lui prester, et cela ne se faisoit qu'elle n'eust dict absolument : « Il « faut que vous couchiez avec la royne [4] » (p. 73 et 74).

Henri II avait voulu que Marie Stuart fût élevée avec ses enfants, et il lui avait même donné le pas sur ses filles, comme étant fiancée au Dauphin. Marie fut donc, comme les autres, sous la garde de Diane de Poitiers. Elle était aussi sous la surveillance de ses deux oncles, le duc

[1] *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, 1866.

[2] Guill. Chrestian, *Livre de la nature et utilité des moys des femmes*, p. 107. Ce passage est cité par M. Guiffrey, p. 10.

[3] Armand Baschet, *Les princes de l'Europe au XVIe siècle*, p. 474.

[4] Pierre Mathieu, *Histoire de François II*, p. 268.

de Guise et le cardinal de Lorraine, et ils eurent soin qu'elle eût sa maison à elle, payée par les états d'Écosse. En 1553, dès qu'elle eut atteint l'âge de onze ans, elle prit rang à la cour. Le Dauphin, plus jeune qu'elle de deux ans, y entra aussi l'année suivante. « Le Dauphin et Marie Stuart, dit M. de Ruble, se rencontraient de nouveau comme aux premiers jours de leur enfance et prenaient leurs leçons avec les filles du roi. Fêtes et bals, parties de promenade, heures d'études réunissaient habituellement ces quatre enfants. L'attachement du prince et de la reine d'Écosse se resserrait dans la vie en commun. » L'ambassadeur vénitien Capello fait de leur intimité un tableau plein de grâce : « Le Dauphin aime beaucoup la petite reine d'Écosse, qui lui est destinée pour femme. C'est une fort jolie petite fille de douze à treize ans (1555). Il advient parfois que, se faisant tous les deux des caresses, ils aiment à se retirer tout à part dans un coin des salles, pour qu'on ne puisse entendre leurs petits secrets[1]. » Dans cette cour la plus raffinée qui fut jamais, une aussi touchante églogue, dit Brantôme, remuait les cœurs (p. 92-94).

Rien ne manqua à l'éducation de Marie Stuart. Elle apprenait, dit le même auteur, « tous les arts et toutes les sciences ». Elle sut le latin; « elle se fit plus éloquente en françois, mieux que si dans la France mesme elle eust pris naissance. Aussi la faisoit-il bon veoir parler, fust aux plus grands, fust aux plus petits. » Elle aimait la poésie et les poètes, principalement Ronsard et Du Bellay. Plus tard, elle fit elle-même des vers « que j'ay veu souvent lire, dit Brantôme, à elle mesme, en France et en Écosse, les larmes à l'œil et les soupirs au cœur[2] » (p. 99).

Parmi ses maîtres, on peut croire qu'elle eut aussi ses oncles de Lorraine. Ils avaient tenu à ce que leur sœur eût effectivement le gouvernement en Écosse. Le premier usage que Marie Stuart fit de son autorité de reine fut un ordre, contresigné par Robert Reed, évêque des Orcades (22 mars 1554), qui prescrivait au comte d'Arran de remettre à la reine mère tous les pouvoirs dont il était investi, et le 12 avril Marie de Lorraine fut proclamée régente.

Marie Stuart elle-même ne laissait pas que de s'occuper des affaires de son pays. « Dès ce jour, dit M. de Ruble, Marie Stuart s'occupe de l'administration de son royaume. On voit avec étonnement cette jeune fille de douze ans conseiller sa mère, prononcer un arrêt, juger une requête, choisir un fonctionnaire. Elle n'est même pas étrangère aux

[1] Baschet, *Les princes d'Europe au XVIe siècle*, p. 486. — [2] Brantôme, t. VII, p. 406 et suiv.

détails de chancellerie... » Elle fait l'éloge de ses oncles de Guise et de Diane de Poitiers et les signale à la régente comme les arbitres de la politique du roi de France. Au sujet d'une demande du sieur d'Huntley, elle écrit à sa mère : « Je vous supplie très humblement me vouloir pardonner et ne trouver mauvais si je pren exemple sur le roy, qui ne donne jamais bénéfice avant la mort de celuy qui en est administrateur, pour les inconvénients qui en pourroient advenir. » Elle stigmatise en ces termes les protestations de dévouement du comte d'Arran : « Il m'est advis que ses paroles en sont plus belles que l'effet. » Elle recommande certains seigneurs, le capitaine Cockburn, l'abbé de Sainte-Croix, auquel elle appliqua la maxime : « Assez demande qui bien sert, » et d'autres qui, du fond de l'Écosse, lui adressaient des lettres suppliantes. Ces fines appréciations ne peuvent être l'œuvre d'un secrétaire, car toutes ses lettres sont autographes. Marie de Lorraine, frappée de la sagesse de sa fille, prit l'habitude de la consulter. A chaque courrier, Marie Stuart ouvrait une sorte de conseil dont la vieille Antoinette de Bourbon, sa grand'mère, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine faisaient partie. La question, posée par la régente d'Écosse, était discutée en présence de la jeune reine et résolue par elle avec une sûreté de jugement qui faisait l'admiration du cardinal[1] (p. 100-102). Le roi Henri II était sous le charme de cette enfant. « Il passoit bien son temps à deviser avec elle l'espace d'une heure, et elle le sçavoit aussi bien entretenir de bons et saiges propos comme feroit une femme de vingt-cinq ans. » Les courtisans, ajoute notre auteur, connaissaient le crédit de la princesse et les solliciteurs prenaient volontiers le chemin de son logis. Elle les recevait toujours avec bonté et défendait leur cause avec une grâce irrésistible, ce qui faisait dire au cardinal de Lorraine : « Elle gouverne le Roy et la Reine » (p. 104).

Diane de Poitiers n'avait pour elle que des prévenances dont Marie était reconnaissante. Catherine de Médicis n'avait pas encore pris à son égard les ombrages qu'elle conçut après la mort de Henri II. Cette génération ne se composait alors que d'enfants, et M. de Ruble en prend occasion de les passer en revue, pour relever chez eux « les premières impressions de jeunesse avant qu'elles soient faussées par les influences de cour » (p. 108). Après le Dauphin, le duc d'Orléans, plus tard Charles IX, enfant presque aussi délicat que son frère aîné (27 juin 1550). « Sa figure est belle, écrivait l'ambassadeur vénitien Jean Michieli; il a surtout de beaux yeux comme les avait son père. Ses mouvements

[1] *Lettres de Marie Stuart*, t. I, p. 5, 27, 28, 38, 41, 44, etc.

et ses manières respirent la grâce et l'aisance, mais il n'est pas très robuste; il mange et boit fort peu et il sera nécessaire de le ménager avec soin dans les exercices du corps. Et, pour peu qu'il se fatigue, il lui faut un long repos, car il est faible et il a la respiration très courte[1]. » Nostradamus lui prédisait, ainsi qu'à son frère, les plus brillantes destinées, la grandeur du grand empereur Charlemagne[2]. Aussi pourquoi les deux jeunes princes sont-ils morts avant le temps ! Ami des arts et de la poésie, disciple d'Amyot, qui le voulait nourrir des Vies de Plutarque, il tomba sous l'influence des Italiens et particulièrement d'Albert de Gondi, comte, puis duc de Retz, qui lui enseigna les maximes de Machiavel; c'est l'enseignement dont il profita le plus. Charles, au commencement, était passionné pour les exercices du corps; son frère, duc d'Angoulême et d'Anjou, Henri III (20 septembre 1551), était d'humeur toute contraire; il aimait la parure, les jouets, les petits chiens. Il était l'enfant chéri de sa mère, qui, après la mort de Henri II, lui fit prendre le nom de Henri au lieu du nom d'Alexandre. Après la mort de François II, les Guise ayant eu la pensée de l'enlever pour s'en faire un appui, au cas où Charles IX, qui donnait des inquiétudes, viendrait à mourir, Catherine songea, dit-on, à tourner ses fils vers la Réforme, et le jeune Henri s'y accommodait si bien, qu'il cherchait à y entraîner sa plus jeune sœur, Marguerite de Valois: c'est par elle qu'on le sut, et c'est Marguerite qui le ramena à la bonne doctrine[3]. Il eut des précepteurs qui, au point de vue des mœurs, avaient sur lui une tout autre influence, comme René de Villequier. Et Catherine ne le corrigeait guère. « Galant et ami du plaisir, dit M. de Ruble, il avait pris sa mère pour confidente. Celle-ci fermait les yeux sur les amours de son fils, si même elle ne les secondait pas; » et l'auteur le prouve par des exemples (p. 133). Il y avait un quatrième fils de Henri II, Hercule ou François de Valois, duc d'Alençon et plus tard d'Anjou (18 mars 1554), que M. de Ruble aurait pu se contenter de nommer, s'il avait voulu se borner à l'entourage de Marie Stuart. Mais sa curiosité, dont nous ne nous plaignons pas, le porte à recueillir des anecdotes sur ceux mêmes qui ne devront faire figure à la cour de France qu'après le départ de Marie. « C'était, dit-il, un bel enfant, vif, bouillant, avec des traits pleins de grâce. » Une lettre inédite dont l'original est à la Bibliothèque nationale[4] donne quelques renseignements sur son éducation. La petite vérole dont il fut atteint (1563), en altérant ses traits, changea aussi son caractère. Il se montra plus sen-

[1] *Mém. de la Société des antiquaires de France*, 2e série, t. IV, p. 189.

[2] Brantôme, t. V, p. 240.

[3] *Mém. de Marguerite de Valois*, éd. Lalanne, p. 6 et 7.

[4] F. fr., vol. 3, 347, fol. 17.

sible à la préférence que sa mère témoignait à l'égard de son frère Henri. Il chercha des consolations près de sa sœur Marguerite, dont l'affection fut tenue pour suspecte (sans fondement peut-être) dans cette cour dépravée. Il n'aurait pas été en sûreté, dit-on, si la succession de Henri III au trône eût paru moins assurée à la mort de Charles IX.

M. de Ruble, qui est entré dans de si nombreux détails sur les beaux-frères de Marie Stuart, ne devait pas négliger ses belles-sœurs : c'est avec elles que Marie Stuart fut surtout en rapport. Pouvait-il oublier Marguerite? Avant même que s'accomplît le mariage de Marie Stuart, elle fut en 1557 fiancée à Henri, fils du roi de Navarre, âgé de trois ans : longues fiançailles qui ne rendirent pas le mariage, quand il fut accompli, plus durable. Les deux autres plus âgées, Élisabeth (2 avril 1545) et Claude (12 novembre 1547), furent en relations plus étroites avec la reine d'Écosse et se marièrent peu de temps après elle; mariages d'enfants, ce qui explique la stérilité de ces unions, la dégénérescence de ces races. Le mariage de Marie Stuart et du Dauphin, qui devait se faire en 1556, en 1557, eut lieu en 1558. Le Dauphin avait quinze ans, elle seize. Elle était, quant à elle, dans tout l'éclat de sa beauté, et les poètes, Ronsard, Du Bellay, n'ont rien d'exagéré dans leurs éloges dithyrambiques. La réalité, j'ose même le croire, faisait pâlir leur mythologie. D'autres mariages allaient suivre. Les événements se précipitaient. Les Espagnols avaient envahi la Picardie et le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, à leur tête, avait gagné la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557); mais le duc de Guise, fait lieutenant général, avait enlevé Calais aux Anglais (janvier 1558), et c'est sous les heureux auspices de cette victoire, par laquelle l'Angleterre se sentait si cruellement atteinte, qu'avait été célébré le mariage du Dauphin avec la reine d'Écosse (24 avril). Un peu après, en 1559, Claude de Valois, « belle, sage, vertueuse, bonne et douce princesse, » épousa le duc Charles de Lorraine; elle avait douze ans, lui seize (22 janvier). Le traité de Cateau-Cambrésis, signé le 3 avril suivant, stipulait deux autres mariages : Marguerite de France, sœur de Henri II, allait épouser Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et Élisabeth, l'aînée des filles du roi (14 août), le roi d'Espagne Philippe II. Le 22 juin fut célébré par procuration le mariage d'Élisabeth et de Philippe II; celui de Marguerite de France et d'Emmanuel-Philibert devait avoir lieu après les fêtes. Ce fut pendant ces réjouissances, à la fin d'un tournoi, dans une dernière passe avec Montgommery, que Henri II fut blessé à mort. Le mariage de sa sœur fut célébré, par son ordre, pendant qu'il allait expirer.

C'est au milieu de ce grand deuil que fut inauguré le règne de Marie Stuart en France. Les Guise triomphaient avec elle. Montmorency était

congédié, les Bourbons éloignés, menacés. Et pourtant, même avec la prépondérance de ses oncles, Marie, en face de ces rivalités, qui présageaient la guerre civile, se voyait comme dénuée de tout moyen d'agir. « Étrangère aux affaires, indifférente au gouvernement, elle ne gardait de la dignité de reine que les prérogatives d'apparat et la mission de briller au premier rang. Le récit des entrées solennelles et des réceptions officielles de la cour constitue toute son histoire depuis l'avènement de François II » (p. 177). L'histoire sérieuse se passe ailleurs. C'est la conjuration de La Renaudie, réprimée et punie par les cruelles exécutions d'Amboise; puis les états généraux convoqués à Orléans, états où Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le prince de Condé avaient été convoqués, sommés en quelque sorte de paraître; car les Guise les voulaient avoir présents pour trancher la question de domination qui les divisait. Question qui semblait d'avance résolue : le prince de Condé fut arrêté, une commission de justice instituée. Mais qui pouvait répondre du lendemain? Le jeune roi, depuis longtemps travaillé par la fièvre, cherchait une diversion à son mal dans des exercices violents qui ne pouvaient que l'aggraver. Naguère, au lendemain de son sacre, on l'avait vu revenir de Reims à Blois en chasseur. C'est tout au plus si on avait pu l'arrêter à moitié route. A Orléans, où il était venu pour les états, il ne parlait encore que de chasser. De grandes chasses étaient préparées dans les forêts de Chenonceaux et de Chambord. Le 16 novembre, il chassa dans les environs d'Orléans. Il n'alla pas plus loin. La fièvre le prit, avec des alternatives de vives douleurs et de faiblesse; le 5 décembre, il perdit la parole et expira dans la soirée.

Le règne de Marie Stuart en France était fini et le vide allait se faire autour d'elle : Catherine de Médicis l'avait vue, avec jalousie, lui succéder si prématurément au trône, et cette impression survivait à sa déchéance. Marie Stuart avait perdu son mari, mais elle gardait ses oncles; et ses oncles étaient encore une force dans l'État. Ses oncles eux-mêmes, tout occupés du changement brusque opéré dans leur situation, négligèrent le règlement de ses intérêts. Marie Stuart ne reçut du Conseil du roi que 60,000 livres de rente, assises sur le duché de Turenne et le comté de Poitou. L'ambassadeur vénitien, Michel Suriano, a bien le sentiment de son isolement et il l'exprime avec un accent qui l'honore : « Ainsi peu à peu sera oubliée par tous la mort du feu roi, excepté par la petite reine, sa femme, laquelle, étant aussi noble dame que belle et gracieuse d'aspect et songeant qu'elle reste veuve dans un si tendre âge et qu'elle est privée d'un mari si grand roi et qui l'aimait tant, et qu'elle est dépouillée de la possession du royaume de France et avec peu d'espé-

rance d'avoir celui d'Écosse, qui est tout son patrimoine et sa dot, ne veut recevoir aucune consolation; mais, se remémorant toujours ou l'un ou l'autre de ses malheurs, par ses larmes incessantes et ses lamentations pleines de douleur et d'affection elle fait grande compassion à tous[1] » (p. 208).

Le royaume d'Écosse lui restait pourtant; mais dans quel état! Sa mère n'était plus; accablée de difficultés, elle avait succombé à la tâche. M. de Ruble rappelle les engagements qui avaient précédé le mariage de Marie Stuart, le 4 avril 1558. Marie donnait au roi de France son royaume d'Écosse et ses droits à la couronne d'Angleterre, engageait à la France les revenus du royaume jusqu'au payement d'un million d'or ou de telle autre somme qui serait due pour les frais de la protection dudit royaume, et protestait contre les droits que les états d'Écosse attribuaient à certains seigneurs du pays pour le cas où elle mourrait sans enfants. Ces stipulations n'avaient pu demeurer entièrement secrètes : de là une irritation que les prédications de John Knox entretenaient. La guerre civile, guerre religieuse, éclata en Écosse en 1559, et les protestants, prêts à succomber, cherchèrent et trouvèrent un appui en Angleterre. Élisabeth venait de succéder à Marie Tudor; elle avait relevé l'église que son père avait établie. Elle voulait reprendre Calais que Marie Tudor avait perdu et mettre la main sur l'Écosse que l'Angleterre avait toujours voulu avoir: ces deux considérations l'excitaient contre la France. Les protestants d'Écosse étaient tout prêts à sacrifier leur nationalité même à leur religion; ils ne demandaient pas seulement d'être soutenus par l'Angleterre, ils demandaient que leur pays ne fît qu'un avec elle sous le nom de Grande-Bretagne. L'Écosse, attaquée par l'Angleterre, fut faiblement soutenue par François II, encore vivant alors; Philippe II, que la cour de France voulait entraver dans une lutte où la religion était engagée, parut en prendre peu de souci, sachant les droits que Marie Stuart pouvait faire valoir sur l'Angleterre et ne souhaitant pas que l'Écosse et l'Angleterre se trouvassent un jour réunies à la France. Un trait peut donner l'idée des singulières bases que l'on cherchait quelquefois pour un accord dans les négociations en ce temps-là. Voici ce que le cardinal de Lorraine proposait aux ambassadeurs espagnols, pour prix de la conquête de l'Angleterre faite en commun. L'Angleterre devait servir de dot au mariage de la fille du roi de France et de Marie Stuart avec le fils de Philippe II et d'Élisabeth de France[2] :

[1] Dépêches vénitiennes. Filza 4, fol. 207. — [2] Teulet, *Négoc. polit. de la France et de l'Espagne avec l'Écosse*, t. I, p. 384.

or le fils n'existait pas plus que la fille, et ni fils ni fille ne devait jamais exister (p. 225).

La France restait donc seule à combattre pour l'Écosse, et la reine d'Angleterre, mal soutenue par son parlement, fit la paix après un échec devant Leith. Marie de Lorraine venait de mourir (10 juin 1560), quand cette paix fut signée à Édimbourg (6 juillet). Marie Stuart renonçait à l'Angleterre et à l'Irlande et les Français s'obligeaient à évacuer l'Écosse. Le gouvernement du pays devait être exercé par un conseil de douze membres, nommés, partie par la reine, partie par les états sur une liste formée par les états eux-mêmes. La couronne, dans ces conditions, était-elle bien assurée à Marie Stuart, quand elle quitta la France, où elle venait de perdre son mari, pour revenir dans son pays, où sa mère n'était plus?

Cette couronne faisait pourtant l'objet de convoitises qui multiplièrent les intrigues autour de la reine avant son départ. L'empereur d'Allemagne fit demander la main de la reine pour un de ses neveux; le duc de Bavière pour son second fils; le roi de Danemark, le duc de Ferrare la demandèrent pour eux-mêmes. Un candidat qui devait être plus redoutable, c'était don Carlos, fils unique alors de Philippe II. Élisabeth voyait déjà l'Écosse unie à l'Espagne; et Catherine de Médicis, l'Espagne s'annexant l'Écosse et l'Angleterre, puisque la reine d'Écosse avait des droits sur ce dernier pays. Un autre prétendant qui eût remis les choses dans l'état précédent n'aurait pas été mieux goûté de Catherine : c'était Charles IX. Il s'était épris des charmes de sa belle-sœur : « Je l'en ai veu tellement amoureux, dit Brantôme, que jamais il ne regardoit son portraict qu'il n'y tînt l'œil tellement fixé et ravy qu'il ne s'en pouvoit jamais oster n'y s'en rassasier et dire souvent que c'estoit la plus belle princesse qui nasquit jamais au monde, » etc. Catherine allait-elle retomber sous la domination des Guise? « Heureusement, dit l'auteur, Charles IX n'avait que onze ans et Marie Stuart allait quitter la France » (p. 241).

Marie Stuart avait quitté la cour de France vers le milieu de mars 1561, trois mois après la mort de François II, et s'était retirée d'abord à Montreuil, château du duc de Guise, puis à Reims auprès de sa tante Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre. Elle revint à Saint-Germain le 24 juillet pour une fête d'adieu, triste fête qui faisait un si grand contraste avec celles de son mariage. Toutes les mesures étaient prises en France et aux Pays-Bas pour la garder des embûches de l'Angleterre. Le 10 août, la reine était à Calais; le 11, elle envoya un ambassadeur à Élisabeth, et le 15, sans attendre la réponse, partit à

l'improviste. Brantôme, qui était de sa compagnie, a raconté les incidents de son voyage, et c'est à lui que M. de Ruble en prend le récit. Le 19 août, elle arrivait à Leith. Rien n'était prêt pour la recevoir, et quel accueil! « Cinq ou six cents marauds de la ville vindrent donner l'aubade de meschans viollons et petits rebecz, et se mirent à chanter des psaumes, tant mal chantez et si mal accordez, que rien plus. Hé! quelle musique et quel repos pour la nuit! » (P. 248.) Le lendemain, défilé des seigneurs écossais; à leur tête le bâtard James Stuart qui naguère avait trahi sa souveraine auprès d'Élisabeth. Marie Stuart fit à tous un accueil digne et mesuré; son deuil ne comportait point la joie, elle venait apporter la paix et panser les plaies du royaume. Mais quelle paix pouvait-elle espérer pour elle? « Le même jour, dit l'auteur, aux portes de son logis, l'aumônier, ayant osé se montrer dehors avec sa lévite de prêtre, fut attaqué par les presbytériens et poursuivi jusque dans la chambre de la reine. « S'il ne se fust sauvé de vitesse, dit Brantôme, il estoit mort[1] » (p. 249).

C'est sur ce trait que M. le baron de Ruble termine son histoire de la première jeunesse de Marie Stuart, laissant aux autres le soin de raconter les péripéties tragiques de cette vie. Pour cette courte période, il a joint à son récit des documents curieux, tirés des pièces d'archives: par exemple, les *déplacements de Marie Stuart et des enfants de France, d'après les états de bouche;* le tableau des *officiers, domestiques*, ordonnés pour leur service, depuis le 18 août 1547 jusqu'en 1559; *les comptes* de la reine d'Écosse *pour l'année 1551*, où s'étalent toutes les superfluités du luxe en ce temps-là, et plusieurs lettres de Catherine de Médicis, de François II et du cardinal de Lorraine, tirées des archives de Saint-Pétersbourg.

H. WALLON.

[1] Brantôme, t. VII, p. 419.

Un empereur byzantin au xe siècle, Nicéphore Phocas, par Gustave Schlumberger, membre de l'Institut; ouvrage illustré de 4 chromo-lithographies, 3 cartes et 240 gravures d'après les originaux ou d'après les documents les plus authentiques. 1 volume in-4°; IV et 779 pages. Paris, Firmin-Didot, 1890.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le précédent article a pu donner une idée de ce qu'était la situation de Nicéphore Phocas dans les provinces de son empire et à l'extérieur, du résultat de ses luttes contre ses ennemis, de ses rapports avec ses voisins et du succès fort inégal de ses ambitions. Comme complément naturel de ces indications, il faudrait montrer quelle était sa situation à Constantinople et dans le Palais Sacré.

Nous savons déjà en quoi consiste la conception, pour ainsi dire, officielle du Basileus. Quelques scènes nous l'ont fait voir dans ses costumes, dans les fêtes auxquelles il préside et dans des actes multiples où le chef de l'empire se confond avec le vicaire de Dieu. Par un contraste dont les cours orientales ont offert de nombreux exemples, cet être presque surhumain, pour qui s'épuisent les formes à la fois les plus magnifiques et les plus humbles du respect et de l'adoration, est exposé à disparaître en un instant, à échanger la pourpre impériale contre la robe du moine, à traîner désormais sa vie dans les ténèbres, les yeux crevés, ou même à périr misérablement, enfin à être précipité soudainement d'une condition à moitié divine dans les extrêmes misères de la condition humaine. Malgré l'appareil compliqué qui doit assurer la garde de sa personne sacrée, les conspirations l'entourent et le guettent. Romain Lécapène, détrôné par ses propres fils, meurt dans un couvent. Romain II, soupçonné d'avoir empoisonné son père, Constantin Porphyrogénète, est à son tour menacé par des conjurations. Mais l'exemple le plus frappant, c'est la mort de Nicéphore lui-même.

A ces coups violents qui changent tout à coup les maîtres de l'empire répondent, dans l'intérieur du palais, des révolutions dont les impératrices sont souvent les auteurs ou les victimes. A peine Romain II est-il monté sur le trône, que Théophano, sa femme, s'emploie tout entière à chasser du palais l'impératrice douairière, Hélène, avec ses cinq

[1] Voir les cahiers de janvier et de mars 1891.

filles. Les jeunes princesses sont arrachées du gynécée et enfermées dans un couvent, et bientôt leur mère meurt de douleur. La main de Théophano se fait sentir encore dans des crises plus graves; son nom reste attaché aux souvenirs de la mort de Constantin Porphyrogénète, de l'élévation au trône et du meurtre de Nicéphore, de la conspiration qui le remplace par Jean Tzimiscès. En même temps le palais est livré aux intrigues de ses dignitaires; en sorte que l'empereur est menacé par ceux mêmes que leurs fonctions rapprochent le plus de sa personne.

Parmi ces dignitaires, le rôle des eunuques est particulièrement remarquable. Le favori de Romain II, le compagnon de ses plaisirs et de ses débauches, est l'eunuque Jean Chœrina, moine intérimaire, que le cloître reprend quand son infamie le fait chasser de la cour avant et après le règne du jeune empereur. Pendant ce règne, le gouvernement de l'empire reste entre les mains d'un autre eunuque, Bringas, qui avait déjà la confiance de Constantin. Celui-ci est un homme énergique et habile, qui possède quelques-unes des qualités d'un grand ministre. A lui revient l'honneur d'avoir préparé la glorieuse expédition de Crète et de l'avoir confiée au chef le plus capable de la faire réussir. Il réunit les plus hauts titres du palais et les plus grands emplois de l'État. Patrice, grand préposite ou chef des eunuques, parakimomène ou grand chambellan, il est en même temps grand drongaire, c'est-à-dire grand amiral, et président du grand conseil de l'empire et du sénat. Toute cette puissance fut menacée et détruite, au moment de la mort de Romain, par celui même dont il avait, en partie, édifié la fortune militaire. Bringas se défendit avec la plus grande énergie. Il fut même le premier à engager ouvertement une lutte dont les détails et les péripéties sont exposés par M. Schlumberger dans un récit plein d'intérêt. Nicéphore a pour lui l'éclat de ses victoires, une popularité encore accrue par le spectacle d'un triomphe qu'il a l'audace de venir célébrer à Constantinople après de brillants succès en Cilicie et en Syrie, l'impopularité de son ennemi, dur et rapace, la complicité de la régente Théophano, la force de la situation, qui demande impérieusement, dans l'intérêt public, que le pouvoir ne reste pas aux mains d'une femme et de deux enfants presque au berceau. Mais Bringas est le maître, ou peu s'en faut, à Constantinople; il y est entouré du parti puissant de ses créatures; il y a une armée. Tous ses efforts tendent d'abord à s'emparer de son rival, pour lui faire crever les yeux et le réduire à l'impuissance par ce procédé familier à la politique orientale. Quand celui-ci lui a échappé à grand'peine et a pu se réfugier en Asie au milieu de ses troupes, il l'y poursuit et tente l'ambition de ses lieutenants pour qu'ils le trahissent. Quand Nicéphore a

été proclamé empereur par ses soldats et s'est avancé jusqu'au Bosphore en face de la ville, Bringas lui rend le passage impossible en retenant tous les navires et toutes les embarcations, il ferme toutes les portes de Constantinople et la transforme en une immense forteresse, il se saisit des partisans de Nicéphore et d'abord de son père Bardas. Quand la foule s'émeut en faveur du glorieux vieillard et se précipite dans Sainte-Sophie pour l'y protéger, il va la braver dans l'église et la menace de la famine. Enfin une émeute formidable éclate; elle trouve un chef dans la personne de l'eunuque Basile, fils bâtard de Romain Lécapène, le prédécesseur de Bringas dans la haute charge de parakimomène, elle disperse les troupes macédoniennes, qui faisaient la force de celui-ci, et met la ville à sac pendant trois jours. Les immenses biens de Bringas sont pillés, son palais est rasé, et lui-même il disparaît de la scène.

En face des grands dignitaires du Palais Sacré, il y a un personnage avec lequel ces dignitaires et l'empereur lui-même doivent compter : le patriarche. C'est la puissance religieuse en face de la puissance séculière. D'après les idées byzantines, ces deux puissances ne doivent pas être en lutte l'une contre l'autre; leur union au contraire paraît indispensable, tant la religion fait corps avec l'État. Il arrive pourtant que des conflits se produisent. Chef de l'église orthodoxe, paraissant à côté de l'empereur dans toutes les cérémonies solennelles, investi du droit de le sacrer à son couronnement, le patriarche fait, de plus, partie du sénat, et dans les jours de crise publique il joue un rôle important. C'est lui qui, après la mort de Romain II, proclame la régence de l'impératrice. L'homme qui occupe le trône patriarcal pendant la période étudiée par M. Schlumberger, Polyeucte, remplit ces diverses fonctions avec une grande autorité. Son prédécesseur, Théophylacte, fils de Romain Lécapène, avait été bien différent. Élevé au patriarcat dès l'âge de seize ans, pendant vingt années cet étrange pontife avait scandalisé la ville par l'impudence de ses folies. Il avait la passion des chevaux; ses magnifiques écuries, dont une s'élevait à côté de Sainte-Sophie, en contenait deux mille. Il interrompait la messe quand une de ses juments mettait bas. Un étalon rétif mit fin à ces scandales en le jetant si violemment contre un mur qu'il ne s'en releva plus. Polyeucte rendit à l'église toute sa dignité.

Ce moine eunuque apportait du couvent une grande austérité et un dévouement énergique à la religion et à l'État. Quelques jours après son élévation, la veille de Pâques, *le grand samedi*, son premier acte consista dans une objurgation adressée à Constantin en présence de la foule qui remplissait Sainte-Sophie. J'ai rappelé la scène violente par laquelle, dans

la même église, il avait interrompu la célébration du mariage de Nicéphore et de Théophano. C'était le commencement d'une lutte qui fut vive, mais ne pouvait se terminer que par la défaite du patriarche. Il put espérer un instant la victoire. Un canon du sixième concile interdisait formellement le mariage entre la mère et le parrain d'un enfant. Or Nicéphore avait tenu sur les fonts baptismaux au moins un des enfants de Théophano. Polyeucte lui enjoignit de répudier sa nouvelle épouse, sous peine d'encourir l'excommunication majeure et d'être exclu de la communion. L'empereur hésita, mais son amour fut le plus fort, et la docilité de l'Église lui permit de réduire son adversaire à l'impuissance. Une réunion d'évêques déclara l'interdiction nulle, comme prononcée sous le règne et au nom de l'impie Constantin Copronyme. Polyeucte n'ayant pas accepté une pareille décision, le protopapas impérial, c'est-à-dire premier prêtre de la cour, Stylianos, qui avait officié au baptême et qui venait de soulever le conflit en rappelant malencontreusement ce souvenir, vint affirmer par serment, devant le synode et le sénat rassemblés, que Nicéphore n'avait été le parrain d'aucun des enfants de l'impératrice. Ce parjure supprimait le fait incriminé. Polyeucte céda enfin sur tous les points. On le retrouve cependant après le meurtre de Nicéphore exigeant et obtenant l'exil de Théophano avant de couronner le nouveau Basileus.

Tels sont les principaux parmi les personnages qui exercent une influence importante sur les événements du palais et sur le gouvernement de l'empire. Il y en a un autre encore qu'on ne peut oublier, et qui, dans les grandes crises, peut être tout-puissant : c'est le peuple de Constantinople. On a vu qu'à certains jours il avait sa place marquée et qu'il entrait lui-même dans ces formes arrêtées par ce singulier cérémonial byzantin qui avait le prétention de prévoir et de fixer tous les actes, on pourrait dire toutes les attitudes de la vie religieuse et de la vie politique. Mais le peuple n'y figurait que représenté par les factions du cirque. En réalité, il ne s'enfermait pas dans ces formes officielles; il avait en dehors son activité propre, que sa masse et sa versatilité rendaient redoutable. Le peuple de Byzance est une force aveugle et passionnée que mettent en mouvement les mobiles les plus divers, la dévotion, l'orgueil patriotique, l'intérêt, l'amour des spectacles et des fêtes, le goût des querelles, l'ivresse du désordre et de la destruction. Il réclame son rôle dans toutes les grandes scènes, et aucune barrière ne l'empêche de le remplir. Pour ne parler que de Nicéphore Phocas, le peuple fait de lui son idole, l'acclame dans ses triomphes et le porte jusqu'au trône à travers les ruines de la ville : quelques années après, à la suite d'un renchérissement des sub-

sistances et d'une panique dans l'hippodrome qui avait causé des morts, une émeute éclate sur le passage de l'empereur, des huées et des malédictions le poursuivent, on lui jette de la boue et des pierres, une femme et sa fille du haut d'un toit, l'assomment presque à coups de briques. Il les fit le lendemain brûler toutes vives, et l'émeute se calma; mais le danger n'était pas conjuré. Il crut devoir prendre la précaution de transporter sa demeure dans le palais du Boucoléon, transformé en forteresse. C'est là que, bientôt après, il fut assassiné.

Les nombreux récits qui remplissent le livre de M. Schlumberger mettent sur la scène des acteurs dont les caractères contribuent à l'intérêt dramatique des événements. Plusieurs ont paru dans les résumés et les analyses qui précèdent. Il serait intéressant, sinon toujours facile, d'essayer d'en marquer nettement les traits; il faut au moins, pour que cet exposé ne reste pas trop incomplet, revenir sur les deux premiers rôles, l'impératrice Théophano, auteur principal de l'élévation et de la chute de Nicéphore, et Nicéphore lui-même, le héros du livre.

On a souvent rapproché Théophano de Théodora, la femme de Justinien, et il y a, en effet, des rapports frappants entre les deux impératrices : la bassesse de leur origine, leur beauté et leur perversité fameuses, leur influence sur leurs époux. Un chronographe officiel contemporain, l'auteur inconnu du VIe livre de la continuation de Théophane, écrivait : « Constantin donna à son fils, le Basileus Romain, une épouse de noble naissance, Anastasie, fille de Cratéros, qui prit le nom de Théophano. » La vérité est que Romain s'éprit violemment de la belle Anastaso, fille d'un cabaretier, et que Constantin eut la faiblesse de consentir à cette mésalliance. La réputation galante de Théophano paraît bien établie dans l'histoire, et l'on ne peut guère songer à la réhabiliter sur ce point. Il est cependant à remarquer qu'elle donna quatre enfants à Romain en six ans, et que ses intrigues avec Nicéphore, presque constamment absent de Constantinople, ne semblent pas évidemment prouvées. Elle passait pour avoir été sa maîtresse; elle paraît avoir été plus tard celle de Jean Tzimiscès. Ce qui ne fait aucun doute, c'est qu'elle fut sa complice.

Avec le plaisir, et peut-être au-dessus, elle aimait le luxe et les splendeurs impériales, les jouissances orgueilleuses du rang suprême. Pour les obtenir ou les garder, aucun scrupule d'aucune sorte, aucun crime ne l'arrêta. Constantin tarde trop à laisser l'empire à son fils : deux fois elle s'associe à des tentatives de parricide, et même il est probable qu'elle les inspire. Romain, usé par les excès, est menacé dans sa vie et dans sa puissance par les conséquences de ces excès et par la popularité

croissante de Nicéphore : elle hâte la fin d'un époux condamné (du moins ce soupçon pèse sur elle), et s'empresse de nouer des liens avec son successeur probable, afin d'échanger une régence précaire contre l'appui solide de l'homme qui va s'emparer du pouvoir. Femme de Nicéphore, elle le trahit aussitôt que sa situation paraît ébranlée, elle précipite sa chute, elle conduit la main des assassins et se prépare à recueillir les fruits du meurtre avec son amant, le chef du complot. Cette fois, ses calculs sont déjoués. Jean Tzimiscès lui échappe et l'empire de ses charmes semble détruit. Le patriarche Polyeucte, à qui elle avait résisté victorieusement lors de son mariage avec Nicéphore, reparaît; avant de couronner le nouveau Basileus, il impose comme condition l'expulsion de Théophano. Elle quitte le palais et est enfermée dans un monastère de Proti, une des îles des Princes. Ayant réussi à s'échapper, elle rentre dans la ville et se réfugie à Sainte-Sophie. Un nouvel exil la transporte au fond de l'Arménie. Elle ne revint à Constantinople qu'après la mort de Tzimiscès, arrivée six à sept ans après en 976.

Une scène, racontée par Léon Diacre, donne la mesure de sa violence. Il paraît que Tzimiscès avait eu l'imprudence de consentir à la revoir. A peine en présence du complice et de l'amant qui l'avait abandonnée, elle l'accabla d'injures, et, voyant auprès de lui un des fils qu'elle avait eus de Romain, Basile, le jeune Basileus, elle se précipita sur l'enfant, lui meurtrit le visage à coups de poing, l'appelant scythe et barbare, et l'eût étranglé, si on ne l'avait arraché de ses mains.

Il semble qu'on se représente assez bien, au moins dans sa forme générale, ce composé de séductions de toute sorte, de vice et de passions diverses, cette Cléopâtre d'ordre inférieur, brutale et cruelle sous des dehors attrayants, qui figure si étrangement dans la liste des impératrices byzantines. Il est plus difficile de se représenter une image nette de Nicéphore Phocas. Les divergences des chroniqueurs et les contrastes d'une nature à la fois violente et concentrée font hésiter notre jugement.

Le premier trait à relever dans cette figure remarquable, c'est la piété; la piété poussée jusqu'au mysticisme et jusqu'à l'exaltation, produisant dans les habitudes de la vie une austérité presque monacale. Neveu du moine Michel Maleïnos, higoumène du monastère de Cymine en Thessalie, que l'Église grecque honora comme un saint, il allait le visiter aussi souvent que le permettait son activité militaire. C'est Michel Maleïnos qui lui donna son directeur spirituel, saint Athanase l'Athonite. L'histoire de ses relations avec ce guide vénéré est fort curieuse. A deux reprises au moins il s'ouvre à lui de son désir d'abandonner le monde

pour mener la vie cénobitique, et c'est Athanase qui calme sa ferveur pieuse. Pendant l'expédition de Crète, Nicéphore le détermine à venir apporter aux troupes chrétiennes le secours de sa présence et de sa sainteté, et, quand le succès est décidé, il convient avec lui que sur le butin seront prélevées les sommes nécessaires pour construire au mont Athos une belle église et un grand monastère consacrés à sainte Laure. Dans le monastère le maître et le disciple auront leurs humbles cellules, où ils vivront l'un près de l'autre dans le recueillement et la dévotion. Grâce aux instances et aux libéralités de Nicéphore, les deux édifices s'élevaient rapidement, quand arriva là nouvelle de son avènement et de son mariage.

On raconte qu'au moment où Nicéphore, à Constantinople, était menacé par l'hostilité clairvoyante de Bringas, il réussit à endormir la défiance de son ennemi en lui montrant sous ses vêtements le cilice de Maleïnos, comme preuve de son détachement des ambitions terrestres. Faut-il en conclure qu'il y avait chez lui plus d'hypocrisie que de piété? Sans doute la dissimulation et la ruse cèdent rarement leurs droits dans une âme byzantine; mais un pareil soupçon s'accorde mal avec ce que nous savons des habitudes de toute la vie de Nicéphore, qui à bien des égards fut celle d'un ascète. Tous les chroniqueurs grecs parlent de ses austérités et de ses abstinences, de ses dévotions, de ses nuits passées dans la prière et dans la lecture des livres saints. Il n'en est pas moins vrai que, dans cette nature violente et tourmentée, il y eut un conflit entre cette piété profonde et ardente et deux passions qui furent irrésistibles, la passion du pouvoir et l'amour de Théophano.

De ces deux sentiments, le premier avait sa grandeur. Prendre l'empire relevé par ses victoires, au moment où ce résultat était compromis par la régence d'une femme et quand il était appelé par le vœu de tous, et se mettre ainsi en état de continuer son œuvre guerrière et patriotique, ce n'était pas une tentation vulgaire. D'ailleurs sa vie même était en jeu; il ne pouvait, sans l'exposer, reculer devant l'usurpation. La passion de Nicéphore pour Théophano ne trouvait d'excuse, si c'en était une, que dans son indomptable violence. Il ne pouvait ignorer ni les dérèglements ni les crimes dont elle était accusée par la voix publique; il était lui-même enchaîné par des vœux de chasteté et d'abstinence faits avec les serments les plus solennels après la perte de sa femme et de son fils; quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis qu'il avait formé ces projets de retraite auprès d'Athanase sur le mont Athos. Ni son âge (il avait cinquante ans), ni son extérieur (il était petit, gros et basané), ni ses goûts, ni ses habitudes, rien ne put préserver ce rude soldat des

séductions d'une femme jeune et avide de luxe et de plaisir. Cette faiblesse devait être cruellement expiée.

Une autre contradiction vient encore nous surprendre dans la conduite de Nicéphore. Cet empereur qui venait de faire son entrée à Constantinople entouré de moines, qui paraissait aspirer de toutes les forces de son âme à la vie cénobitique et faisait bâtir le plus beau couvent du mont Athos, n'hésita pas, dès la première année de son règne, à interdire la construction de nouveaux monastères ainsi que toute fondation et toute donation pieuse. C'était tenter une grande hardiesse et s'attaquer à un grand mal. Les moines, qui pullulaient partout, étaient un des fléaux de l'empire. Déjà au v[e] siècle, Zosime s'élevait avec force contre ces hommes qui, « n'étant pour la chose publique d'aucune utilité, avaient su attirer à eux une grande partie des terres et qui, sous prétexte de tout abandonner aux pauvres, tendaient à réduire quelque jour le monde à l'indigence ». L'abus, depuis, avait beaucoup grandi. Un souverain soucieux de ses devoirs et occupé de grands projets militaires ne pouvait le laisser s'accroître encore aux dépens de la prospérité publique et du recrutement de l'armée. Nous avons la novelle de Nicéphore : simple et dictée par le bon sens, elle rappelle aux cénobites l'esprit de la primitive église et montre une intelligence très nette des intérêts de l'État. Elle fut abrogée dès l'année 1003 sous le règne de Basile II, et, quant au présent, sa promulgation eut pour principal effet d'aliéner un parti très nombreux et très puissant, qui avait contribué à l'élévation de l'empereur.

Il était difficile de travailler sérieusement au relèvement de l'empire et de conserver la faveur publique. Si les réformes intérieures lésaient des intérêts privés et troublaient de douces habitudes, la guerre, qui était la première nécessité, épuisait le trésor, et les impôts devenaient de plus en plus lourds. Les provinces étaient pressurées. A Constantinople, le peuple, privé des largesses et des plaisirs auxquels il était habitué, accusait le prince d'avarice. Cette accusation fait, en réalité, chez l'accusé l'éloge de l'administrateur. Cependant les traditions établies au palais, la réputation laissée par son père Bardas et par son frère Léon, dont l'avidité est attestée par les historiens, ne permettent guère de croire que Nicéphore n'ait pas jusqu'à un certain point suivi ces exemples, ne fût-ce que pour satisfaire les désirs d'une femme passionnément aimée. Il devint donc de plus en plus impopulaire.

Une cause contribuait encore à augmenter l'irritation du peuple de Byzance : c'était sa partialité pour ses soldats. Cet admirable chef d'armée avait acquis sur eux une autorité extraordinaire à la fois par la sévérité

de son commandement en campagne et par sa sollicitude pour leurs intérêts. Il leur donnait des fiefs, il voulait même leur assurer la félicité éternelle en demandant à l'église d'honorer comme des martyrs ceux qui succombaient dans les combats, il les soutenait en toute circonstance et leur permettait toute sorte d'excès. C'est à la suite d'une querelle de soldats arméniens de sa garde avec des bateliers de Constantinople qu'éclata l'émeute dont il a été parlé plus haut.

En somme, le mécontentement était général. Le clergé se plaignait d'être dépouillé et atteint dans ses droits; le peuple, dans toutes les classes, d'être appauvri par les effets de l'altération des monnaies et par le renchérissement de toutes les subsistances. On reprochait à Nicéphore et à son frère Léon des spéculations scandaleuses sur les blés. Ajoutez à cela, dans la dernière année de son règne, l'hostilité des principaux chefs militaires, de ceux-là mêmes qui l'avaient le plus aidé à monter sur le trône et qu'il paraissait tenir à l'écart par un sentiment de jalousie. Cependant tel était le dévouement de ses troupes et telles étaient les ressources personnelles de cet homme intelligent et énergique, qu'il n'est pas certain que toutes ces causes eussent suffi pour amener sa chute, sans la trahison de Théophano, son mauvais génie et l'instrument fatal de sa perte.

La mort de Nicéphore produisit une profonde impression dans le monde grec et dans le monde musulman. Toutes les chroniques byzantines et arabes s'étendent sur cet événement, et la légende s'en empara. Le fait est que ce fut une des plus émouvantes tragédies dont l'histoire ait conservé le souvenir; et ici le mot tragédie a toute sa force, tout le sens grec. Ce sont les éléments et les ressorts de l'antique drame d'Eschyle : l'effrayante énergie des passions, le trouble, les pressentiments et les vains efforts de la victime, une force mystérieuse qui mène tout, l'étrangeté et l'horreur d'une catastrophe qui est une expiation. Les deux principaux acteurs humains sont une femme adultère, qui a pris son époux en haine, et son amant, chez qui l'amour est moins fort que le ressentiment contre un souverain ingrat et que l'ambition. L'adresse perfide de Théophano amène Nicéphore à rappeler Jean Tzimiscès du fond de l'Asie Mineure, où il était exilé, à Chalcédoine, en face de Constantinople. De là les communications entre les deux complices sont possibles. Le gynécée, malgré l'appareil menteur d'une surveillance compliquée, est soumis à l'impératrice. Elle est la maîtresse de cette multitude de fonctionnaires du palais et de serviteurs des deux sexes rompus aux intrigues. Tzimiscès traverse la mer de Marmara pendant la nuit et est introduit près d'elle, et c'est à quelques pas de la victime, dans cette

enceinte fortifiée dont sa nombreuse garde défend l'accès, que le complot est formé dans une suite d'entrevues et le plan définitivement arrêté. Ce n'est pas qu'il ne transpire quelque chose de cette conjuration. Des avis, quelquefois sous une forme singulière, arrivent à Nicéphore. Ces avertissements avaient commencé aussitôt après son retour de Syrie. Le jour de la fête des Incorporels, un moine inconnu, un ermite d'aspect sordide, lui tendit sur son passage ce billet : « Basileus, bien que je ne sois qu'un ver de terre, la Providence m'a révélé que tu mourrais dans le courant du troisième mois après celui de septembre qui va venir. » Le moine disparut sans qu'on pût le retrouver, et l'empereur fut tué dans la nuit du 10 au 11 décembre.

Nicéphore, qui voyait la faveur publique se détourner de lui, était tombé dans une sombre tristesse, qu'avait encore augmentée la mort de son vieux père, le César Bardas. Inquiet des dispositions hostiles de la foule, il avait entouré d'une muraille le vaste ensemble de bâtiments dont se composait le Palais Sacré et construit une espèce de donjon près du port impérial du Boucoléon sur la mer de Marmara. C'est dans ce refuge fortifié qu'il vivait. Il y dormait, couché, non dans le lit impérial, mais par terre, sur une peau de tigre, enveloppé dans la mandya, ou manteau monacal fait de peau d'ours, qui avait appartenu à son oncle, le saint Michel Maleïnos. La nuit du crime, il avait prolongé une de ces pieuses veillées dont il avait l'habitude, priant et lisant les saintes Écritures. Auparavant, un billet d'un prêtre palatin l'avait prévenu du péril qui le menaçait, et il avait fait visiter les appartements des femmes. Mais, soit négligence, soit complicité, le chef des eunuques, Michel, n'avait rien trouvé, et l'empereur, pensant que c'était encore un de ces faux avis qu'il recevait journellement, s'était livré à ses exercices de dévotion, puis profondément endormi. La plupart des conjurés étaient dans une chambre voisine.

Introduits dans le gynécée un à un sous des vêtements de femme, ils attendaient avec anxiété l'arrivée de leur chef, Jean Tzimiscès. La nuit était noire, la neige tombait avec abondance, et un vent violent soulevait les vagues de la Propontide. Enfin la petite barque qui portait Tzimiscès se glisse le long des remparts et aborde au Boucoléon. Il monte par une échelle de corde, ou, selon Cédrénus, est hissé dans un panier d'osier, et rejoint ses complices. Théophano, qui a réussi à endormir la défiance de l'empereur et à laisser ouverte la porte de la chambre où il couche, les y fait conduire. Ils entrent et se dirigent vers le lit : ils le trouvent vide. Déjà ils se croyaient trahis et songeaient à fuir, quand le petit eunuque qui les guidait leur montre du doigt le coin où est Nicéphore.

Par extraordinaire, l'empereur n'avait pas près de lui son épée nue, que cet homme résolu et confiant dans sa force, qui était très grande, avait l'habitude de placer à la portée de sa main. Les conjurés se précipitent sur leur proie endormie et sans défense, et aussitôt commence une scène de brutalité sauvage. Au milieu des invectives de Tzimiscès, ils mutilent et massacrent leur victime. Enfin ils lui coupent la tête, et l'un d'eux, la portant à une fenêtre, la montre, à la lueur des flambeaux, au peuple et aux soldats accourus en foule au bruit des événements qui se passent dans le palais. Toute la journée du lendemain, le corps de Nicéphore, précipité dans le jardin, reste abandonné sur la neige et, seulement la nuit suivante, on le transporte sans pompe aux Saints-Apôtres, où il est enseveli dans un sarcophage. Tel est le dénouement du drame et ainsi finit l'histoire de Nicéphore Phocas.

Je n'ai pu donner qu'un aperçu incomplet du grand ouvrage de M. Schlumberger. J'ai dû me contenter de grouper les faits principaux en les rattachant à quelques points de vue et de résumer plusieurs scènes en y ajoutant quelques réflexions qu'elles suggèrent naturellement. Il est à souhaiter que l'auteur offre à notre curiosité d'autres parties de ses savantes études sur le monde byzantin. Il s'engage presque à le faire, et nous nous empressons de prendre acte de cette demi-promesse.

JULES GIRARD.

LES REGISTRES DE BONIFACE VIII. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par MM. Digard, Faucon et Thomas. Fascicules I-III, 1884-1886, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Dans ces trois fascicules sont abrégées ou littéralement reproduites deux mille deux cent quarante-huit bulles, dont la première est du 24 janvier 1295, la dernière du 23 janvier 1298. La première n'est pas entièrement banale. Annonçant à Philippe le Bel sa récente élection, Boniface lui recommande le clergé de France et, dit-il, espère trouver en lui le plus zélé serviteur de l'Église. Les rois; ses ancêtres, ont assurément mérité le titre de très chrétiens; mais on est convaincu qu'il le méritera plus encore. Ainsi commence la série des pièces que l'on met

aujourd'hui sous nos yeux; mais, avant qu'elle finisse, Boniface aura publié sa bulle *Clericis laicos* (col. 584) et fait parvenir à Philippe une longue lettre curiale, pleine de remontrances superbes, qui pourront être, qui devront être considérées comme des menaces (col. 614).

Cependant la guerre n'est pas encore déclarée; nous n'en sommes qu'aux préludes des hostilités. Il faut donc attendre, pour juger la conduite des deux adversaires, que la publication de MM. Digard, Faucon et Thomas ait été menée plus loin. Recherchons présentement et faisons connaître ce que les trois fascicules publiés contiennent de plus notable sur l'état de nos églises et sur la vie de plusieurs lettrés à qui le pape, capable d'apprécier leur mérite, demanda des services ou distribua des faveurs.

La plupart des bulles analysées sont relatives à des choses d'une importance médiocre ou nulle. Rome s'est réservé la solution de tant d'affaires qu'on l'accable de requêtes dont tout l'intérêt est privé. Mais les pièces que les éditeurs ont pris le soin de transcrire sont généralement très instructives. Et que prouvent-elles ? Elles prouvent que la discorde est partout.

Dès l'abord, nous trouvons ici des informations nouvelles sur l'émeute formidable qui mit aux prises, en l'année 1294, les bourgeois et les clercs de Laon. M. Augustin Thierry en a fait un récit dramatique, mais d'après un historien presque moderne; il ne connaissait pas les bulles de Boniface où toutes les circonstances de l'événement sont minutieusement décrites. Minutieusement, disons-nous, et, nous le croyons, fidèlement. L'arrogance des uns excite les autres à la violence. Cela s'est vu dans tous les temps. Les bourgeois de Laon savaient trop d'ailleurs que leur évêque détestait, comme seigneur temporel, leur commune; on ne s'étonne donc pas de les voir, armés pour la défendre, envahir l'église où se sont réfugiés leurs agresseurs. Tous les excès sont à déplorer; mais il faut en considérer comme responsables, outre ceux qui les commettent, ceux qui les provoquent. Ceux-ci pourtant Boniface les excuse et paraît même les approuver. Il va plus loin, il somme le roi de juger les faits comme il les juge lui-même et d'abolir par décret la commune de Laon, cette commune si fière de ses origines, si jalouse de ses droits consacrés par deux siècles de jouissance (col. 126). Il semble donc que le roi va répondre à cette sommation que tous les torts ne sont pas d'un seul côté. Eh bien, non; pour complaire au pape, il supprime la commune. Voilà ce qu'on s'explique le moins facilement dans toute cette affaire. Peut-être, sachant le pape très irascible, a-t-il voulu, par cette marque de déférence, prévenir la rupture qui devait plus tard

éclater. Quoi qu'il en soit, il est clair que, s'il l'avait désirée, il n'aurait pas négligé l'occasion offerte de témoigner que les rois de France n'entendaient plus être traités par les papes comme des ministres de leurs volontés. Ce n'est donc pas à lui qu'il faut imputer l'initiative des mauvais procédés.

On prétend, à la vérité, que Philippe est trop souvent intervenu, dès son avènement, dans les affaires de l'Église; que, pour y introduire de futurs complices, il a plus d'une fois désigné des évêques au choix des chapitres; et, chose plus grave, en a nommé quelques-uns lui-même, sans le concours de leurs électeurs canoniques. Ainsi, dit-on, il s'est aliéné le soupçonneux Boniface. Mais ce sont là des faits qu'on avance et qu'on ne prouve pas. Sur deux de ces faits, très formellement allégués, nous avons à produire deux témoignages contraires et certes non moins formels, car c'est Boniface lui-même qui va réfuter l'une et l'autre assertion.

On lit dans les récentes *Annales* du diocèse de Soissons que, l'évêque Gérard de Montcornet étant mort à Riéti le 1er septembre 1296, Guy de La Charité fut élu pour le remplacer, par l'influence de la cour, le 25 septembre de la même année. La mention de ces dates précises ne donne-t-elle pas au récit toute l'apparence de la véracité? Eh bien, ces dates sont fausses; Gérard doit être mort beaucoup plus tôt, la bulle du pape qui lui donna Guy pour successeur étant du 30 juillet. Quant à l'intervention de la cour près du chapitre assemblé, c'est une pure fable. Il n'y eut pas d'élection. Boniface nous déclare lui-même qu'il nomma Guy sans consulter le chapitre, *provisione Suessionensis ecclesiæ hac vice apostolicæ sedi reservata;* il y a plus : il écrit, venant de le nommer, à son très cher en Dieu, le roi Philippe, pour lui faire connaître le choix qu'il a fait et lui recommander la personne qu'il a choisie (col. 425).

L'autre fait concerne l'église du Mans. Il y a débat entre les historiens de cette église touchant la nomination de l'évêque Denys Benaiston. Le Corvaisier disait simplement qu'il avait été nommé par Boniface. Nullement, lui répond Bondonnet; il fut nommé par le conseil du roi tenant séance, le 21 janvier 1296, et le pape voulut bien ensuite agréer cette promotion assurément peu légale. Mais c'est Bondonnet qui se trompe. Les chanoines du Mans, nous dit le pape, avaient élu certain Guillaume Mérienne (qu'ils avaient pris nous ne savons où); mais celui-ci, n'estimant pas très valable son élection d'ailleurs contestée, y avait renoncé. Boniface avait alors appelé sur le siège vacant Denys Benaiston, chanoine et chantre de Paris. La bulle est du 4 février 1296 (col. 327). Ainsi l'étrange assertion de Bondonnet n'a pas le moindre fondement,

le conseil du roi est pleinement absous. Ce Denys Benaiston, originaire de Falaise, était, comme il semble, un des grands amis de Boniface, peut-être un de ses anciens condisciples. Il est du moins certain qu'il fut par lui comblé de faveurs. Ainsi nous le voyons autorisé par le pape, le 4 septembre 1296, à faire un emprunt de 3,500 livres tournois (col. 504), remboursables, c'est bien entendu, sur des fonds impersonnels, sur le trésor de son église. Le pape lui permettait en outre, sur sa demande, le 14 octobre de la même année, de faire visiter par autrui les églises de son diocèse, et de percevoir lui-même, en monnaie courante, l'équivalent de ce que les pauvres curés auraient été tenus de dépenser pour l'héberger avec sa suite (col. 510).

Ainsi l'on accuse Philippe un peu légèrement, quelquefois sans aucune raison, de s'être aliéné la cour romaine par des empiétements offensifs sur le domaine de l'Église. Philippe n'avait pas sans doute, pour cette cour romaine, une déférence égale à celle de ses lointains aïeux; mais il était trop fin politique pour se plaire à la courroucer. Il était de son temps, d'un temps où non seulement la cour romaine, mais encore, sinon la religion, du moins toute l'Église officielle avait, dans la nation laïque, presque autant de détracteurs que de partisans. Voyez ce qui se passe à Béziers.

Il est constant, comme l'a justement remarqué M. Thierry, que l'exercice des libertés municipales fut moins gêné par les évêques dans les cités méridionales de la France actuelle qu'il ne le fut dans nos villes du nord. Mais cela ne veut pas dire que, dans le midi, les clercs et les bourgeois se soient toujours maintenus en paix. Les consuls de Béziers, levant un impôt sur toutes les propriétés de la ville, n'ont pas cru devoir en exempter certaines maisons appartenant à des clercs, et, lesdits clercs ayant protesté contre cet attentat à leurs franchises, l'official a mis la ville en interdit. « Qu'importe? s'est écrié devant témoins un des premiers magistrats de la cité; ce n'est pas la première fois qu'on se donne la satisfaction de nous interdire, et de cela nous ne nous sommes jamais trouvés plus mal; au contraire. » L'impôt décrété sera donc immédiatement perçu. Où l'on refuse de payer, les portes des maisons sont enlevées. Meurt-il un citoyen, on conduit son corps au cimetière sans le concours des prêtres; ce sont des laïques qui mettent les cloches en branle, portent les croix et chantent le *Kyrie eleison* avec le *Pater noster*. La question était, paraît-il, litigieuse, les consuls de Béziers n'ayant pas entendu lever l'impôt sur des propriétés ecclésiastiques, mais sur des maisons civilement possédées par des clercs. Cependant le pape n'admet pas la distinction alléguée et mande à l'archevêque de Narbonne de pro-

mulguer lui-même l'interdit; de faire exhumer et jeter loin des cimetières les corps que des laïques ont pris l'outrageuse liberté d'y déposer; enfin de citer devant la cour romaine les principaux fauteurs de la rébellion (col 820). En même temps, il enjoint aux inquisiteurs de les poursuivre (col. 823). A quoi bon alors les appeler à Rome, *suam, si poterint*, dit la première bulle, *innocentiam ostensuri?* Traduits devant les inquisiteurs, ils ne pouvaient qu'être condamnés.

Admettons qu'ils avaient mal agi. Ainsi les bourgeois de Béziers auraient dû respecter les privilèges de leurs chanoines, et les chanoines de Laon n'auraient pas dû couvrir de leur protection les auteurs d'un attentat commis sur la personne d'un bourgeois. Les torts sont donc réciproques. Mais on ne les avoue ni d'une part ni de l'autre. Chacune des deux factions n'a-t-elle pas ses défenseurs? Parlant pour le clerc, le canoniste dit au bourgeois : « Tu méconnais tes devoirs. » Pour le bourgeois le légiste dit au clerc : « Tu violes mes droits. » Et l'on se querelle, on se bat au nord, au midi, presque sans trêve.

L'esprit de discorde a si fort soufflé partout qu'on se bat même au sein de l'Église. Chaque jour Boniface reçoit la nouvelle de quelque grave contestation entre des membres de son clergé, et cela le trouble, l'agite; il s'emporte et dicte des bulles dont les termes véhéments trahissent toute sa mauvaise humeur. On n'a guère jusqu'à présent signalé d'autres preuves de son excessive vivacité que dans ses rapports avec Philippe le Bel. Plusieurs de ses bulles nous apprennent que, s'il avait à se plaindre de quelque évêque, ne le trouvant pas assez docile à ses ordres, il n'était pas moins prompt à brandir son glaive pour frapper un grand coup. Thibaud de Pouancé, évêque de Dol, étant en de mauvais termes avec son métropolitain Regnaud de Montbason, Boniface, se prononçant en faveur de Thibaud, proclame, le 30 mars 1295, qu'il distrait son diocèse de la province de Tours pour le placer, *omnimode, precise, immediate et absolute* sous la tutelle de l'église romaine (col. 16). Cette proclamation, dont l'effet ne pouvait être que temporaire, a bien, on ne peut le nier, tous les caractères de la violence.

Boniface doit traiter de même, quelque temps après, l'archevêque de Reims. Ayant appris la mort de leur évêque, Guillaume d'Avesnes, les chanoines de Cambrai se sont assemblés et lui ont donné pour successeur leur prévôt Gérard de Relenghes. Mais ce choix n'a pas été confirmé par le pape, qui, de son chef, sous quelque prétexte, a donné le siège vacant à son notaire, son familier, trésorier de Noyon, l'Italien Gui de Colle di Mezzo. De là vive agitation, grand trouble, un vrai schisme. Quel est l'évêque légitime? L'archevêque de Reims tient pour Gérard de Relenghes

et le confirme. Aussitôt Boniface irrité disloque à son tour la province de Reims et soumet immédiatement au saint siège l'église de Cambrai, peut-être étonnée qu'on lui fasse tant d'honneur (col. 831). La bulle est du 10 février 1297. Dès lors ce n'étaient plus seulement les nouveaux évêques de Cambrai qui devaient aller se faire consacrer à Rome; c'étaient encore les nouveaux abbés, les nouvelles abbesses. De là pour eux de grandes contrariétés, de grandes dépenses. Il fallait donc se soumettre. L'archevêque de Reims se soumit, abandonna son protégé, fit bon visage à celui du pape, et la bulle du 10 février fut révoquée le 11 juin (col. 707). Il plaisait certainement à Boniface de faire valoir son autorité par ces coups de force. On le redoutait à son gré. Mais faut-il s'étonner que tant de prélats humiliés se soient séparés d'un chef si dur pour eux, le jour où le roi vint les engager à conspirer avec lui pour leur commune indépendance?

De Reims passons à Bordeaux. Sur les différends de l'archevêque de Bordeaux, Henri de Genève, et de l'évêque de Poitiers, Gauthier de Bruges, nous avons ici des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. Gauthier de Bruges n'était pas un humble subordonné. Il s'était révolté contre le roi lui-même, osant lui défendre de lever un impôt sur les terres de son évêché. Le parlement l'avait condamné, mais sans pouvoir le contraindre à désavouer ses opinions séditieuses. C'était un de ces hommes nés doctrinaires de qui l'on n'obtient jamais aucun désaveu. Qu'on ne s'étonne pas trop d'ailleurs de le voir affronter la colère du roi; il aurait dans l'occasion dit son fait au pape, s'il n'avait pas été résolument papiste. Mais devait-il la même soumission à son métropolitain? Certainement il ne pensait pas la devoir, car il fut toujours en guerre avec lui. La bulle que nous avons sous les yeux, du 31 août 1296, nous apprend que l'archevêque de Bordeaux, jaloux de faire valoir son autorité méconnue, a tonsuré des clercs dans le diocèse de Poitiers sans avoir préalablement requis le consentement de leur évêque; qu'il a reçu des appels d'autres clercs poitevins et statué sur ces appels, l'évêque n'étant pas même averti, consulté; enfin que les gens de sa cour, chargés de vaincre toutes les résistances, ayant rencontré, sur le territoire de l'évêque, plusieurs clercs dévoués à sa cause, les ont arrêtés et jetés en prison. Informé de cela par Gauthier de Bruges, le pape assigne Henri de Genève devant son tribunal. Il est pourtant probable que Gauthier avait été le provocateur. Clément V, qu'il outragea plus tard à son tour, ne pouvant vivre en paix avec personne, ne se contenta pas de le déposer; il le fit emprisonner dans un couvent de Mineurs, où il mourut.

Nous allons voir maintenant des chanoines, des curés en guerre ouverte avec leurs évêques.

A Verdun, dix curés, un archidiacre et un primicier ont fait pacte avec les bourgeois contre l'évêque et mis la main sur une part de ses possessions temporelles qu'ils administrent à leur profit. On les a, les uns et les autres, excommuniés; mais ils n'en ont aucun souci et le désordre est au comble, l'évêque ne voulant pas céder, mais ayant sans succès fait usage de toutes ses armes pour recouvrer ce qu'il appelle ses droits usurpés. Cet évêque était pourtant un habile homme; c'était le savant légiste Jacques de Revigny, et l'on ne pouvait lui reprocher, comme à d'autres, d'être un étranger, venu de Rome la bourse vide pour faire le personnage aux dépens de trop dociles citadins; c'était un Lorrain, un compatriote, une des gloires de la province. Deux papes avaient essayé déjà de calmer cette effervescence; mais ils y avaient perdu leur peine. A son tour Boniface lance deux bulles, trois bulles (col. 387, 388, 446) contre les rebelles, les citant à bref délai devant sa cour. Ces trois citations n'eurent pas plus d'effet les unes que les autres, et Jacques de Revigny, puis Boniface moururent sans avoir vu reconstituer l'ancien état des choses dans l'évêché de Verdun. Ils auraient mieux fait de ne pas s'obstiner à le rétablir et de présenter eux-mêmes les termes d'une transaction que l'on aurait sans doute acceptée.

Contre l'évêque de Mâcon, Hugues de Fontaines, ce sont les moines clunistes de Charlieu qui se révoltent. Il disait un jour la messe revêtu de ses habits pontificaux dans une église voisine de leur maison, l'église de Beaujeu. Six moines, que suivent deux convers et deux laïques, se précipitent sur lui, le saisissent par ses habits et le tiennent prisonnier jusqu'à ce qu'il ait entendu la lecture d'un long pamphlet sur les usurpations qui lui sont reprochées. Ensuite ils envahissent l'église paroissiale de Charlieu et deux autres chapelles ou églises des environs, en brisent les autels, en chassent les desservants séculiers et proclament qu'ils sont désormais les maîtres de ces lieux profanés (col. 823). La bulle qui rapporte ces faits ne nous apprend pas ce que fit l'évêque rentré dans sa ville; il est probable qu'il excommunia les audacieux mutins. Mais nous lisons dans la bulle que ces mutins furent publiquement approuvés par les conservateurs des privilèges de leur ordre, et que ceux-ci sommèrent le doyen, l'archidiacre et les chanoines de Mâcon d'expulser leur évêque déchu de tous ses droits. Le firent-ils ? La bulle semble dire qu'ils le firent : *Te fecit honore et dignitate pontificali de facto privari.*

Tel était, dès l'avènement de Boniface VIII, l'état des choses. Il serait injuste de l'en accuser. Oui, nous pouvons déjà reprocher à Boniface,

d'après les pièces mises sous nos yeux, de n'avoir pas eu, même dans ses rapports avec son clergé, toute la modération qu'il faut avoir quand on est investi de la suprême puissance; mais il n'a provoqué ni les uns ni les autres de ces graves désordres dont il nous a fait l'authentique récit. Qu'on les impute à l'état des esprits, en qui s'est relâché le frein du respect pour des institutions vieillies. Le spectacle de l'anarchie fait souhaiter une grande réforme. Mais il y a trop d'opposition à une grande réforme tant dans les préjugés que dans les mœurs.

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

PRISCILLIANI QUOD SUPEREST, edidit G. Schepss, 1889.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Suivons maintenant la destinée de Priscillien jusqu'au dénouement tragique. Sa propagande avait eu dès l'abord un grand succès. Les femmes surtout se laissaient gagner par son éloquence insinuante. Sa science incontestable, sa connaissance des lettres classiques, qu'il avait vivement goûtées à l'époque où il n'avait pas encore adopté la foi chrétienne, alors qu'il faisait ces expériences diverses de la vie dont il nous a parlé [2], lui assuraient la bienveillance des gens instruits. Deux évêques vinrent bientôt se joindre à lui, Instance et Salvien. Mais ces rapides progrès de l'hérésie furent immédiatement arrêtés par l'opposition acharnée de deux autres évêques, presque homonymes, Hydace et Ithace, dont Sulpice Sévère nous a laissé le portrait le plus défavorable [3], et qui poursuivirent Priscillien avec tant de fureur, par des moyens si condamnables, que tous ceux que n'aveuglait pas l'esprit de parti, parmi les plus hostiles même aux doctrines gnostiques, étaient tentés d'avoir quelque sympathie pour la victime, par horreur de ses bourreaux.

L'examen de l'hérésie priscillianiste fut soumis pour la première fois, comme je l'ai dit, au synode de Saragosse, en 380. L'histoire de ce synode reste pour nous assez obscure, car les renseignements que nous

[1] Voir le numéro de février 1891, p. 110. — [2] « Peractis omnibus humanæ vitæ experimentis. » (Traité I, p. 4.) — [3] *Chron.*, II, 46 et suiv.

fournissent à ce sujet les deux partis sont nettement contradictoires. D'après Sulpice Sévère, les hérétiques n'osèrent pas se présenter devant les évêques espagnols et aquitains rassemblés; mais cela n'empêcha pas qu'ils fussent condamnés. La sentence fut portée nominativement contre deux évêques, Instance et Salvien, et contre deux laïques, Priscillien et Helpidius. Or voici que Priscillien, parlant au pape Damase, affirme que le synode, auquel le pape avait écrit pour lui recommander de ne pas condamner les accusés sans qu'ils eussent comparu et plaidé leur cause, ne condamna personne; qu'Hydace y fit seulement adopter « un avertissement qui pût servir de règle de vie », et s'en retourna dans son diocèse sans rapporter aucun décret contre lui[1]. Ce fut après ce retour seulement que se passèrent une série d'incidents que nous ne comprenons qu'imparfaitement, malgré le récit de Priscillien. Cependant il ressort clairement de ce récit qu'une querelle s'éleva entre Hydace et son clergé; que Priscillien, proclamé évêque dans l'intervalle par ses partisans Instance et Salvien, y intervint; et que ce fut là, selon lui, la principale cause de l'inimitié forcenée qu'Hydace lui voua désormais[2]. Comment expliquer ces deux témoignages inconciliables? Peut-on supposer que Priscillien, s'adressant au pape, qui avait toute chance d'être bien informé un jour ou l'autre, ait joué d'audace et menti effrontément? Peut-on croire d'autre part que tout soit faux dans le récit de Sévère, qui portait un intérêt si passionné à l'affaire priscillianiste, qui a écrit à une date si rapprochée de l'événement, qui enfin a vécu en Aquitaine et y a connu sans doute quelques-uns de ces évêques aquitains qui assistèrent au synode de Saragosse? Cherchons une solution de la difficulté dans la collection de canons de ce synode qui est parvenue jusqu'à nous[3]. Ces canons sont certainement dirigés contre les priscillianistes; j'en ai déjà cité un, qui, condamnant ceux qui s'attribuent d'eux-mêmes le titre de docteur, doit viser personnellement Priscillien. Mais il est à remarquer qu'aucun nom propre n'est prononcé, qu'aucune secte même n'est désignée par voie d'allusion; une série de coutumes sont condamnées, sans que rien tende à indiquer qui les pratique. Ces canons sont-ils incom-

[1] Sévère, *Chron.*, II, 47; Priscillien, Traité II, p. 35.

[2] Édition Scheps., p. 39 et suivantes. Priscillien passe bien rapidement sur le synode de Saragosse. Il voudrait persuader à Damase que la persécution dont il est victime n'a d'autre cause que son intervention, toute charitable, entre Hydace et ses adversaires. Mais il est clair qu'il arrange quelque peu les choses à sa façon; et même ne peut-on pas soupçonner que les prêtres hostiles à Hydace agissaient à l'instigation de Priscillien? Toute cette affaire a bien l'air d'une habile diversion, hardiment imaginée pour faire oublier le synode.

[3] Hardouin, t. I, p. 805.

plets? Le plus vraisemblable me paraît qu'ils ne le sont pas et qu'ils ont été rédigés avec intention sous cette forme toute générale[1]. Comme on était alors au début de la crise, comme les accusés ne s'étaient pas présentés, comme les accusations d'Hydace sentaient trop fortement l'esprit de parti et purent mettre en défiance les gens modérés, comme la lettre de Damase avait indiqué la procédure à suivre, la majorité des évêques crut sans doute devoir agir avec prudence et ne pas se compromettre; elle ne consentit pas à ce que Priscillien et ses amis fussent nommés. Ainsi Priscillien comme Sévère altèrent chacun de leur côté la vérité des faits, l'un en prétendant que le synode n'a rien décrété contre lui, l'autre en rapportant que le synode désigna nominativement Instance, Salvien, Priscillien et Helpidius. D'ailleurs Priscillien lui-même nous laisse bien voir que tout n'était pas aussi simple qu'il le disait. Il nous raconte en effet un peu plus loin[2] qu'il écrivit à deux évêques, Hygin et Symposius, dont le second avait été présent au synode, pour savoir au juste à quoi s'en tenir. Il est vrai qu'il ajoute que la réponse fut que personne n'avait été condamné à Saragosse; mais, s'il avait écrit pour obtenir cette réponse, c'est donc que le bruit courait autour de lui que la condamnation avait été bien réellement prononcée, quoiqu'il ait commencé par affirmer que même Hydace n'avait pas osé le prétendre.

C'est alors qu'Hydace et Ithace, abandonnant leur première tactique, ce qui peut encore laisser supposer, quoi qu'en dise Sulpice Sévère, qu'elle ne leur avait qu'à moitié réussi et que le synode de Saragosse n'avait pas tranché le différend en termes absolus; ce qui, en tout cas, nous permet d'approuver entièrement, au contraire, le jugement si dur de ce même Sévère sur ces deux évêques et nous conduit à penser que Priscillien n'avait pas tout à fait tort de reprocher à ses adversaires de trop ardentes haines personnelles; Hydace donc et Ithace s'adressent aux juges séculiers et obtiennent, non sans peine, de l'empereur Gratien un décret de bannissement contre les manichéens : c'est le terme qui paraît seul avoir été employé d'abord, bientôt avec celui de gnostiques, la qualification de priscillianistes ne s'étant répandue qu'après la mort de Priscillien[3]. Devant cet arrêt, Priscillien, accompagné d'Instance et

[1] Ce qui pourrait donner à penser que les canons sont incomplets, c'est que selon Priscillien lui-même (p. 42) Hydace avait soulevé notamment la question des Apocryphes, dont ils ne disent rien.

[2] Page 40.

[3] Sulpice Sévère appelle d'ordinaire les priscillianistes : *gnostiques*. Le rescrit de Gratien était dirigé «contra pseudoepiscopos et Manichæos.» (Priscillien, p. 41.)

de Salvien, quitta l'Espagne et se rendit à Rome, en suivant la route d'Aquitaine[1]. Chemin faisant, il gagna de nombreux prosélytes, et une ville surtout, Elusa (Euse), embrassa presque tout entière les nouvelles opinions. Sans doute il aurait eu aisément aussi quelque succès à Bordeaux, auprès de ces lettrés subtils, tout empreints encore d'idées païennes, même quand ils faisaient profession de christianisme, que groupait autour d'elle cette brillante université bordelaise chantée par Ausone. Mais l'église de Bordeaux avait alors à sa tête un homme actif et vigilant, Delphin, qui sut lui interdire l'accès de la cité confiée à sa garde[2]. Priscillien dut le regretter d'autant plus qu'il avait trouvé, aux environs, l'accueil le plus empressé, dans la villa d'une femme instruite et distinguée, Euchrotia, veuve d'un rhéteur et poète célèbre, Delphidius. Euchrotia et sa fille Procula s'attachèrent avec passion au docteur gnostique et le suivirent dans son voyage. Arrivé à Rome, Priscillien présenta au pape Damase cette Apologie qui est le second des opuscules retrouvés par M. Schepss. Renouvelant ses protestations d'orthodoxie dans des termes analogues à ceux qu'il avait employés déjà dans sa première Défense, il demandait justice à l'évêque de Rome, en flattant habilement ses prétentions à la primauté, en exaltant la sagesse et l'autorité du successeur de saint Pierre. Mais protestations et flatteries ne servirent de rien, et Priscillien n'obtint pas même une audience. Il songea alors à s'adresser à un homme dont le crédit égalait au moins, à ce moment, celui du pape, au grand évêque de Milan; mais Ambroise ne le reçut pas mieux; à ce génie simple et vigoureux, épris avant tout d'ordre et de discipline, le tour d'esprit aventureux et hardi de Priscillien devait sembler singulièrement suspect[3]. De dépit alors, Priscillien et Instance (leur compagnon Salvien mourut pendant leur séjour à Rome) frappèrent à une autre porte, dont Hydace et Ithace leur avaient montré le chemin. Repoussés par les évêques, ils se tournèrent vers les autorités civiles[4] et réussirent à gagner le maître des offices Macédonius. Grâce à cette haute influence, ils purent obtenir le retrait de l'édit porté contre eux et rentrèrent en possession de leurs églises. A la protection de Macédonius il ajouta bientôt celle de Volventius. Ce fut maintenant au tour d'Ithace de fuir. Il se réfugia dans les Gaules,

[1] Le voyage d'Aquitaine ne nous est connu que par Sévère, II, 48. Priscillien lui-même le passe sous silence.

[2] Delphin avait assisté au synode de Saragosse. (Hardouin, I, 805.)

[3] D'ailleurs le premier soin d'Hydace avait été de s'adresser à Ambroise et de le prévenir contre Priscillien. (Priscillien, p. 41.)

[4] Déjà, avant de partir pour Rome, ils avaient fait une tentative du même genre. (Priscillien, p. 41.)

auprès du préfet Grégorius, qui le soutint, tandis que le vicaire d'Espagne avait pris parti pour Priscillien[1]. Il eût appartenu sans doute à Gratien de dire le dernier mot et de prononcer entre les deux rivaux, qui, chacun de leur côté, avaient su intéresser à leur cause de puissants fonctionnaires. Ithace aurait eu bien des chances de l'emporter auprès de l'empereur, qui fut toute sa vie dévotement soumis à l'autorité d'Ambroise et n'eût pas manqué de le consulter sur cette affaire délicate. Mais alors entra en scène un nouveau personnage, et une révolution subite vint remettre tout en question. Maxime, proclamé empereur par les légions de Bretagne, passa rapidement en Gaule, et presque sans combat renversa Gratien. Le procès allait donc recommencer devant un autre juge. Plusieurs circonstances furent dès l'abord favorables à Ithace. Nous avons vu qu'il s'était réfugié auprès du préfet des Gaules. Il était déjà présent à Trèves, quand Maxime y fit son entrée; il put exposer comme il lui plut l'origine et le développement de la querelle, bref endoctriner l'empereur, qui, jusqu'alors, au fond de sa Bretagne, était resté entièrement ignorant de toute cette affaire. Maxime tenait d'autant plus à s'assurer l'appui du clergé catholique que Théodose, avec qui il savait bien qu'il aurait à lutter avant peu, s'était fait lui-même le défenseur infatigable de l'orthodoxie. De plus il avait trouvé le trésor de Gratien vide; il avait grand besoin d'argent et n'était pas fâché de recueillir sans retard l'aubaine de quelques confiscations. Priscillien, rentré en Espagne, ne pouvait faire entendre sa défense; il se trouvait dans les conditions les plus fâcheuses. Maxime cependant ne voulut pas tout d'abord prononcer lui-même; il remit l'examen de la cause à un synode convoqué à Bordeaux, et qui devait subir tout naturellement l'influence de Delphin, qu'Ithace savait très hostile à Priscillien. Le synode avait cité devant lui Instance et Priscillien. Instance, invité à présenter le premier sa défense, réussit fort mal à se disculper et fut privé de son siège épiscopal. Cette première sentence n'était pas faite pour encourager Priscillien, qui eut alors une inspiration malheureuse. Il refusa de comparaître devant le synode et en appela à l'empereur[2]. Il avait cependant dit naguère à Damase que, dans une question de foi, *in causa fidei*, il préférait le jugement des évêques à celui des magistrats.

Instance, Priscillien et leurs principaux disciples furent donc conduits à Trèves, où Hydace et Ithace renouvelèrent contre eux leurs attaques avec plus de passion que jamais. Bien des détails sont intéressants dans

[1] Sévère, II, 48 et 49. — [2] *Ibid.*

l'histoire de cet important procès. Le préfet Evodius, un magistrat dur et impitoyable, fut d'abord chargé de l'enquête, fit un rapport très défavorable aux accusés et conclut à la peine de mort. Alors vint le procès lui-même. Il y fallait un accusateur, et la charge semblait devoir revenir à Ithace, l'implacable évêque qui avait mené toute l'affaire. Mais il avait mis tant de passion au service de sa cause que sa conduite commençait à être jugée sévèrement. Un homme surtout, vénéré par tous comme un saint, et dont nous allons voir bientôt se révéler l'admirable caractère, Martin de Tours, qui se trouvait alors à Trèves, lui avait fait sentir, avec sa rude franchise, combien cette fureur était déplacée chez le ministre d'une religion de paix et de charité. Ithace n'osa donc pas intervenir personnellement dans une cause capitale; il s'entendit avec Maxime pour susciter un autre accusateur. Ils trouvèrent facilement cet agent dans les rangs, assez peu recommandables, des avocats du fisc; ce fut un nommé Patricius. A sa requête, la sentence fut prononcée[1]. Elle fut sévère : Priscillien fut condamné à mort avec quatre de ses disciples, dont deux nous sont peu connus; mais le troisième, Latronianus, était un écrivain délicat et renommé[2]; l'autre enfin était cette Euchrotia que Priscillien avait convertie à Bordeaux. Instance fut simplement exilé. Dans un second procès, qui suivit presque aussitôt, deux autres condamnations capitales furent prononcées, ainsi que plusieurs bannissements ou relégations.

Quels furent les motifs de la sentence portée contre Priscillien? Il importe beaucoup de les connaître exactement, car cette sentence a été souvent reprochée à l'Église. Plusieurs ont vu dans le procès des priscillianistes la première intervention sanglante du bras séculier dans les querelles dogmatiques, le premier supplice pour cause d'hérésie : un historien comme Gibbon n'hésite pas à se prononcer dans ce sens. Tout n'est pas faux sans doute dans cette opinion, et il est bien clair qu'en fait ce sont les erreurs doctrinales de Priscillien qui ont été la véritable cause de sa perte; on ne peut nier qu'il n'ait été véritablement le martyr de son hérésie. Mais, pour être équitable, il faut cependant n'admettre la thèse de Gibbon qu'avec deux réserves très graves. D'abord, si la cause secrète de la condamnation de Priscillien est dans ses doctrines, est-ce bien cependant celle qui fut alléguée pour justifier la sentence? Ensuite l'Église doit-elle être rendue tout entière responsable de cette sentence, quels que soient les motifs qui l'aient dictée?

[1] Sévère, *Chron.*, II, 51. — [2] « Valde eruditus et in metrico opere veteribus comparandus, » dit saint Jérôme (*Viri ill.*, 122).

Sur le premier point, la lumière a été faite, il y a plusieurs années déjà, par un savant d'une érudition très sûre et d'un jugement très pénétrant, Bernays, dans son remarquable mémoire sur la Chronique de Sulpice Sévère. Je ne puis que reprendre et résumer ici son argumentation décisive. Priscillien fut en réalité condamné, non pour crime d'hérésie, mais pour crime de magie. On sait avec quelle sévérité la magie fut poursuivie par les empereurs du IVe siècle; certains épisodes de la campagne entreprise alors contre elle sont restés célèbres, par exemple les nombreuses exécutions dont fut suivie sous Valens la conspiration de Théodore, et, à la même époque, la proscription impitoyable des livres magiques, qui nous est bien connue, notamment par une anecdote de la jeunesse de Chrysostome. Priscillien passait pour avoir étudié la magie, et, comme lui-même nous dit qu'il avait essayé de toutes les doctrines avant d'adhérer à la foi chrétienne, on ne peut douter qu'il ne s'en soit en effet plus ou moins occupé. Qu'en avait-il conservé dans son système? Nous n'essayerons pas de le déterminer, puisqu'il restera toujours, comme nous l'avons montré, de l'obscurité sur la véritable nature de sa doctrine, même après la découverte d'une partie assez importante de ses œuvres. Ce qu'il y a de sûr, d'après le témoignage de Sulpice Sévère [1], c'est qu'Evodius, dans son enquête, obtint de lui, sur ce point, un aveu. Peut-être d'ailleurs ne doit-on pas attacher grande importance à un aveu probablement arraché par la torture. Evodius fit encore confesser à Priscillien, paraît-il, deux autres crimes : celui d'avoir tenu des réunions nocturnes auxquelles assistaient des femmes, et celui d'avoir coutume de prier nu. Le fait de conciliabules nocturnes n'est pas invrai semblable; mais il l'est davantage qu'ils fussent, comme on a dû le conclure à Trèves, entachés d'immoralité. Du reste, ces deux derniers griefs ne furent considérés que comme secondaires. L'essentiel est, sans aucun doute, comme l'a très bien compris Bernays, que Priscillien fut jugé convaincu de maléfice et condamné de ce chef. Lui-même avait imprudemment prononcé sa propre sentence, lorsqu'il avait dit, en se servant d'une parole de la Bible : *Maleficos non sinetis vivere* [2].

Faut-il d'ailleurs tirer trop de conséquences de cette conclusion? Je ne le crois pas. Au fond, ne nous y trompons pas, il n'y a guère là qu'un

[1] Sur le procès de Priscillien, outre le récit de Sévère, nous avons une lettre de l'empereur Maxime au pape Sirice. (Migne, *Patr. lat.*, XIII, 592.) Maxime parle aussi d'aveux obtenus des « Manichéens », mais ne s'explique pas autrement, parce qu'il envoie au pape les pièces du procès, et parce que « hujus modi non modo facta turpia, verum etiam fœda dictu proloqui sine rubore non possumus. »

[2] Traité I, p. 24.

artifice de procédure, assez analogue à celui qu'employa aussi Ithace quand il se substitua comme accusateur l'avocat du fisc Patricius. C'est ce que Bernays n'a pas assez dit. Le véritable accusateur, chacun le savait, c'était Ithace, et nul n'hésita à faire remonter jusqu'à lui la responsabilité des poursuites. De même, le véritable chef d'accusation, quoiqu'il ne fût pas mentionné dans le rapport d'Evodius et dans la sentence, c'était l'accusation d'hérésie, et nous ne devons pas hésiter à affirmer que Priscillien périt victime de l'intolérance religieuse. C'est une erreur historique et juridique que de voir, avec Gibbon, dans les considérants, autre chose que le crime de magie et d'immoralité. Ce n'est pas à vrai dire une injustice. L'injustice ne commence que quand l'esprit de parti veut rendre l'Église tout entière solidaire de l'évêque Ithace. Pour l'honneur des chrétiens du IVe siècle, les protestations furent au contraire nombreuses et éclatantes contre la conduite de l'évêque espagnol; l'indignation fut si vive et si générale qu'il finit par être déposé, et que son complice Hydace dut se démettre spontanément de son siège épiscopal[1]. Sulpice Sévère, dans cette Chronique où il juge les priscillianistes avec tant de passion, n'a pas plus d'indulgence pour leurs bourreaux; il répète sans cesse que l'exécution des hérétiques, quelque coupables qu'ils fussent à ses yeux, fut un exemple déplorable; il va jusqu'à l'appeler un crime. Ambroise fut tout aussi catégorique[2]. Ce n'est pas qu'il eût la moindre hésitation sur le droit de l'Église à réprimer l'hérésie; il n'était nullement tolérant au sens moderne du mot; il l'a montré dans mainte circonstance de sa vie, aussi bien dans sa lutte contre les Ariens que lorsqu'il intervint par exemple, auprès de Théodose, à propos du temple valentinien brûlé en Asie par les catholiques : il s'indignait à la seule pensée que l'empereur pût ordonner aux coupables de le reconstruire à leurs frais. Il n'admettait donc nullement le droit à l'existence des sectes; il souhaitait qu'on leur interdît l'exercice du culte et toute manifestation extérieure. Mais il ne voulait pas qu'on s'arrogeât le droit de condamner l'hérétique à la peine de mort : il faut laisser le pécheur vivre afin qu'il se convertisse; on a seulement le droit d'user de tous les moyens pour hâter sa conversion. Telle était exactement la théorie des meilleurs parmi les évêques du IVe siècle; ils se croyaient ainsi, le plus sincèrement du monde, les plus tolérants des hommes. La gravité de la sentence portée contre les priscillianistes fut précisément à leurs yeux que dans

[1] Sévère, II, 51.

[2] Cf. Gams, *Kirchengeschichte von Spanien*, II, p. 382. — La chose est d'autant plus notable qu'Ambroise, nous l'avons vu, était fort prévenu contre Priscillien; il est vrai qu'il faut tenir compte, d'autre part, de son hostilité contre Maxime.

cette affaire, pour la première fois, la limite qu'ils posaient avait été dépassée; le droit de vivre qu'ils concédaient aux schismatiques avait été méconnu. On ne pouvait pas dire sans doute que l'Église eût versé le sang; mais un évêque l'avait fait verser.

Or cette seule idée d'un évêque accusateur et bourreau faisait trembler d'indignation les chrétiens, qui, dans la furie de toutes ces passions déchaînées, gardaient intacte la pureté du sentiment évangélique. Il y avait alors en Gaule un homme admirable, non point très instruit, non point très remarquable par l'étendue et la force de l'esprit; certes très inférieur par la science et le talent à Ambroise ou même à Sulpice Sévère; presque ignorant, souvent superstitieux, mais incomparable par le cœur; un apôtre dans un siècle de théologie, un saint dans un siècle de politique : c'était Martin de Tours. Il était à Trèves lorsque s'ouvrit le procès de Priscillien [1]. Il avait compris bien vite jusqu'à quelle extrémité les choses seraient poussées, et il avait tout fait pour les arrêter. Il avait tantôt sommé, tantôt supplié Ithace de se désister de l'accusation. Il avait montré à Maxime toute la responsabilité qu'il allait assumer; il avait même obtenu de lui une promesse formelle qu'aucune sentence capitale ne serait prononcée. Mais il avait dû quitter Trèves, et le drame s'était dénoué pendant son absence. Il y revint bientôt, alors que l'empereur se préparait à envoyer en Espagne des tribuns armés de pleins pouvoirs, avec charge d'y rechercher les priscillianistes et d'y prononcer à leur gré les sentences de mort ou de confiscation. L'effroi était grand dans la malheureuse Espagne, où les passions étaient surexcitées à un tel point que chacun craignait, sous n'importe quel prétexte, de se voir impliqué dans les poursuites. Martin n'hésita pas à intervenir, et je ne crois pas que dans sa vie, si remplie de belles actions, il ait jamais donné un plus remarquable exemple de grandeur morale. L'annonce seule de son arrivée troubla vivement les évêques réunis à Trèves et qui avaient pris parti pour Ithace. Ils intriguèrent d'abord pour l'arrêter aux portes; ils lui firent envoyer par Maxime un officier chargé de lui déclarer que l'entrée de Trèves lui était interdite, s'il ne leur promettait au moins sa neutralité. Mais Martin, qui avait au besoin toutes les ruses pieuses de la sainteté, comme il en avait la simplicité, répondit fort adroitement et sans s'engager, en sorte qu'on n'osa pas insister. Une fois dans la place, il se refusa à entrer en rapports avec les partisans d'Ithace, imitant en cela l'exemple qu'avait déjà donné un courageux évêque gaulois du nom de Théognite. On ne le vit qu'au palais,

[1] Tout ceci d'après Sulpice Sévère, *Dialogue II*, 11, 12 et 13.

renouvelant sans se décourager ses tentatives pour forcer la porte de Maxime et faire entendre les diverses requêtes dont on l'avait chargé, surtout détourner de l'Espagne le coup qui la menaçait. Mais Maxime restait invisible; la colère même le gagnait, et il fut un moment sur le point de prendre contre l'infatigable solliciteur des mesures rigoureuses. Les évêques travaillaient de plus en plus, avec un art perfide, à rendre Martin solidaire de l'hérésie, et faillirent y réussir. Ils arguaient de son ascétisme, qu'ils comparaient à celui de Priscillien, et l'ascétisme était encore mal vu en Occident par l'opinion publique. Cependant l'empereur avait des scrupules : Martin avait déjà une réputation universelle de visionnaire et de thaumaturge, et, sur les esprits superstitieux du IVe siècle, les miracles qu'on lui attribuait exerçaient une influence que sa vertu seule n'aurait pas eue. Aussi Maxime finit-il par lui accorder une entrevue, dans laquelle, avec beaucoup d'adresse, d'habiles artifices de langage, il essaya de lui prouver qu'il avait été mal renseigné, et lui raconta les événements à sa façon. Mais Martin avait beaucoup de sens et un jugement très sûr; il ne se laissa pas duper, et l'entretien se termina brusquement par un éclat de colère de Maxime, qui chassa le saint et lui interdit de reparaître en sa présence. En même temps, et sans plus attendre, ordre fut donné aux tribuns de partir pour l'Espagne.

C'est alors que Martin montra toute l'élévation de son âme. Averti sur-le-champ, en pleine nuit il court au palais : puisqu'il en est ainsi, il communiera avec les évêques du parti d'Ithace; qu'on retire seulement l'ordre fatal. Maxime, qui avait sans doute tendu un piège à Martin et compté sur ce revirement, accepte avec empressement. Les Espagnols sont sauvés; mais le lendemain, à la cérémonie de l'ordination de Félix, Martin vient prendre place parmi les Ithaciens; il refuse, il est vrai, de signer au procès-verbal, de laisser constater ainsi officiellement sa présence; il n'en est pas moins vrai qu'il a communié avec eux. Y a-t-il un plus touchant spectacle que le trouble intérieur de cet homme d'un si grand cœur et d'un si ferme caractère, hésitant entre deux devoirs contradictoires, et se laissant entraîner enfin à une transaction, qu'il considère comme coupable, par un sublime élan de charité? J'ai tort même de dire qu'il hésita. Son admirable résolution fut soudaine et irrésistible. Il ne réfléchit qu'après, et c'est cela même qui est admirable. Ses scrupules et ses remords ne vinrent que l'action déjà accomplie. Quand il quitta Trèves, aussitôt après la cérémonie, une angoisse intime l'étreignait; il était en proie à ce cruel désenchantement de l'homme épris de perfection idéale qui vient d'être jeté un moment dans la mêlée d'in-

trigues misérables; il avait fait le plus grand sacrifice qu'il pût faire, celui de sa personne morale même, et, si noble qu'eût été le motif de ce sacrifice, il se demandait s'il était légitime. Ce conflit tragique était rendu plus poignant encore pour lui par l'état d'esprit singulier où il vivait, par la croyance sincère qu'il avait d'exercer, au nom de son Dieu, une puissance particulière, et d'avoir reçu, en plein IVe siècle, comme un charisme apostolique. Car il crut, pendant les jours qui suivirent son départ de Trèves, remarquer une perte subite, une diminution momentanée tout au moins de sa vertu miraculeuse; on lui amena, comme à l'ordinaire, de malheureux démoniaques, et il fut impuissant à les soulager. Il fallut, pour le calmer, que son exaltation s'accrût au point de lui donner une de ces visions qui lui étaient familières; il s'imagina voir un ange, dont la parole le réconforta. Mais il garda un si cruel souvenir de cette crise qu'il prit la décision de ne plus paraître à aucun synode, à aucune réunion d'évêques; et il se tint parole pendant les seize années qu'il vécut encore.

Les dialogues où Sulpice Sévère a raconté la vie du maître qu'il avait tant admiré, et qu'il regardait comme un véritable apôtre, sont sans doute un des témoignages les plus caractéristiques de la faiblesse et de la crédulité des esprits à la fin du IVe siècle; et, quelque sincère que soit la foi qui les a inspirés, la puérilité de certains récits doit faire peine même aux plus croyants. Mais on oublie la superstition du biographe et celle de son héros, à la lecture des quelques pages qui nous ont transmis le récit trop peu connu de cet admirable épisode, et que le plus pur esprit évangélique a dictées.

Il est intéressant de rechercher aussi quelle impression peut avoir faite la condamnation des priscillianistes sur les derniers païens contemporains : ils avaient chance d'être des juges impartiaux, dans une querelle où ils n'étaient point intéressés. Nous trouvons l'écho de leur opinion dans un discours de Pacatus, prononcé à Rome en 389, quatre ans seulement après l'événement [1]. Il est vrai qu'il faut lire ce discours avec précaution, car c'est un panégyrique, et tout doit y être tourné à la gloire de Théodose. Il n'est pas douteux que Maxime n'y soit maltraité plus que de raison; aux yeux de Pacatus, c'est un Phalaris; mais, s'il eût triomphé de Théodose, le même Pacatus n'eût pas eu sans doute de mal à montrer que le véritable Phalaris, c'était Théodose. En faisant donc la part de ce qu'il y a de conventionnel dans le langage de l'orateur gaulois, on sent cependant, à n'en pas douter, que les païens

[1] *Panegyrici*, édit. Bærhens, p. 217 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE.

avaient jugé comme les meilleurs des chrétiens. Deux choses surtout les avaient touchés et indignés : d'abord ils avaient éprouvé une vive sympathie pour l'infortunée Euchrotia; cette condamnation à mort d'une femme leur avait paru une monstruosité, et ils ne pouvaient d'ailleurs oublier qu'il s'agissait de la veuve d'un illustre poète. En second lieu, la conduite d'Ithace leur avait paru plus abominable encore qu'aux chrétiens. Comme Ammien Marcellin, un autre païen d'ailleurs très impartial et très modéré, ne voit aucune excuse aux troubles sanglants qui souillèrent Rome lors de la rivalité de Damase et d'Ursin, Pacatus est plein d'horreur pour ces évêques bourreaux « qui assistaient eux-mêmes aux tortures, qui allaient repaître leurs yeux et leurs oreilles des souffrances et des gémissements des accusés ». C'était la première fois que le monde romain voyait un pareil spectacle, et partout on en frémit. Quant aux causes véritables de toutes ces fureurs, Pacatus a bien vu aussi que, quelque adresse qu'on eût pu mettre dans la conduite du procès, elles se réduisaient en dernière analyse à des divergences dogmatiques. Il nous dit qu'on n'avait rien à reprocher à Euchrotia « qu'un excès de religion, trop de zèle dans le culte qu'elle rendait à la Divinité[1] »; allusion qui vise probablement les austérités ascétiques, jeûnes, veilles, etc., que s'imposaient les priscillianistes. Ainsi personne ne s'était fait illusion sur la réalité des choses. C'était bien pour crime d'hérésie que Priscillien avait péri, et cela semblait encore monstrueux à la plupart.

Un siècle plus tard seulement, tout était bien changé, et l'exécution des priscillianistes, condamnée par Sulpice Sévère et par Ambroise, par Théognite et par saint Martin, comme par Pacatus, n'était plus jugée avec la même sévérité. En 447, quand l'hérésie reprit tout à coup une force nouvelle en Espagne et nécessita l'intervention du pape saint Léon le Grand, celui-ci, dans la lettre qu'il écrivit à l'évêque Turribe[2], ne paraît plus désapprouver aussi catégoriquement l'appel adressé par Ithace au bras séculier. Il dit « que la douceur de l'Église doit se contenter des tribunaux ecclésiastiques et éviter les répressions sanglantes; mais que cependant elle est aidée par les édits sévères des princes chrétiens, puisqu'il arrive que les hérétiques, par crainte des supplices corporels, recourent aux remèdes spirituels ». On voit la réserve et la nuance subtiles : l'Église ne demandera pas le concours du bras séculier, mais elle l'acceptera. Elle aura ainsi le bénéfice des mesures de rigueur prises par les autorités civiles, et leur en laissera la responsabilité.

[1] « Nimia religio et diligentius culta Divinitas » § 29. — [2] Ep. xv.

C'est donc en vain qu'on a essayé plusieurs fois de disculper saint Léon, et il n'est pas possible de nier que le ton n'est plus ici le même que chez Martin ou chez Ambroise.

AIMÉ PUECH.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 4 avril 1891, a élu M. Paul Laurens membre de la section de peinture, en remplacement de M. Meissonier.

M. Chapu, membre de l'Académie des beaux-arts (section de sculpture), est décédé le 20 avril 1891.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 25 avril, a élu M. Duplessis académicien libre, en remplacement de M. Lenoir.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. de Pressensé, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section de morale), est décédé le 8 avril 1891.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 25 avril 1891, a élu M. Paul Cambon académicien libre, en remplacement de M. Calmon.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'Académie d'Arles au XVII[e] siècle, d'après les documents originaux, par M. l'abbé Rance. Paris, Lechevalier, 1890, 3 vol. in-8°.

L'Académie d'Arles fut d'abord une assemblée libre de quelques gentilshommes arlésiens, amis des lettres et plus ou moins lettrés. Leurs séances n'étaient pas publiques. Étaient-elles dignes de l'être? M. l'abbé Rance paraît croire qu'elles ne l'étaient pas. Cette Académie faisait néanmoins parler d'elle, étant composée de personnes considérables, quand le roi la reconnut et l'autorisa par lettres patentes du mois d'avril 1669. Elle eut dès lors une vie normale. A ce titre elle a mérité d'avoir un jour un historien.

Elle ne vécut, à la vérité, qu'un demi-siècle, et M. l'abbé Rance n'a guère

extrait de ses registres que des lettres, des harangues et de petits vers d'une fadeur également nauséabonde. Mais il faut, dit M. l'abbé Rance, la féliciter de s'être ardemment employée à répandre, à populariser le français dans la Provence devenue française. Quelqu'un l'en blâme, M. Mistral. Espérons qu'il est seul à l'en blâmer. Il est vrai qu'Arles a perdu sa langue. Mais n'a-t-elle pas aussi perdu son royaume? Eh bien, il ne semble pas qu'elle s'en trouve plus mal.

Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez, par M. James Condamin, chanoine honoraire. Paris, A. Picard, 1890, 741 pages in-4°.

Cet immense volume, orné de nombreuses gravures, est, surtout pour les temps anciens, l'histoire des obscurs seigneurs de Saint-Chamond. La ville n'a pas d'annales avant le XVI° siècle. Mais alors elle éprouve le contre-coup des agitations du dehors, elle s'émeut elle-même et on la sent vivre. M. l'abbé Condamin ne change pourtant pas, à partir de cette date, sa méthode narrative; 600 pages de son volume sont consacrées à la biographie de seigneurs de Saint-Chamond, et le reste ne figure que sur le second plan. De même que Saint-Chamond est, dit-il, sa petite patrie, ainsi, paraît-il, le seigneur de Saint-Chamond est son petit roi, et sur un de ces petits rois, Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, il a écrit, tout en regrettant «de rester bref», une notice de 127 pages, dont toutes les parties attestent la plus scrupuleuse étude des monuments. C'est son Louis XIV.

Ayant si fort à cœur tout ce qui touche à l'honneur de ces personnages et de leurs proches, M. l'abbé Condamin censure vivement les historiens, même modernes, qui se sont fait un malin plaisir de remettre en lumière les abominables forfaits, attribués, dit-il, par l'imagination populaire à certaine dame Béatrix de Jarez, femme de Gaudemar II, seigneur de Saint-Chamond. Elle comptait, dit-il, dans sa parenté cinq chanoines, deux moines, une religieuse, et l'on ne peut contester qu'elle se soit associée aux œuvres pieuses de son mari. Voilà des arguments contre la légende. Quelle qu'en soit la valeur, tenons la légende pour suspecte. Celle-ci et d'autres encore. M. l'abbé Condamin fait un choix, accepte les unes, rejette les autres. Il n'y a pas de choix à faire; ce qu'on doit simplement admettre, c'est que la plupart des légendes contiennent un certain fond de vérité.

Toutes les villes de l'ancien Jarez vont envier à Saint-Chamond l'honneur d'avoir rencontré un historien tel que M. l'abbé Condamin. Dans son gros livre fait avec tant de soin, sur des pièces curieusement recherchées, tout doit être nouveau pour un grand nombre de ses compatriotes. Nous supposons qu'ils ne s'associeront pas tous à ses regrets. Mais on désire connaître ce qui n'est plus, même lorsqu'on est le moins enclin à le regretter.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1891.



SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.



JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1891.

Aristote. — Ἀθηναίων ϖολιτεία, édition *princeps*, Londres, 1891.

La découverte inattendue du traité d'Aristote sur la république d'Athènes révèle tant de faits nouveaux, éclaire tant de points restés obscurs jusqu'ici qu'on ne saurait étudier de trop près un monument de cette importance. Notre savant collaborateur M. Weil a fait connaître toute la partie historique du livre. Il nous a laissé le soin d'analyser la partie dogmatique. Nous nous efforçons de remplir cette tâche, qui n'est pas sans difficulté, comme on le verra au cours du présent article.

Cette seconde partie du livre d'Aristote comprend les vingt-deux derniers chapitres (de 42 à 63) et en outre quelques pages très mutilées qui pouvaient former environ trois ou quatre chapitres. Elle expose l'état actuel du gouvernement d'Athènes au temps où écrivait l'auteur, c'est-à-dire sous le règne d'Alexandre, ἡ νῦν κατάστασις τῆς ϖολιτείας. Ce gouvernement est la démocratie à laquelle Périclès avait donné sa forme définitive et qui dura pendant plus d'un siècle, jusqu'à la réforme imposée par la domination macédonienne. Il y eut, il est vrai, une interruption de quelques années à la fin du ve siècle. Une série de malheurs et de catastrophes amena une réaction aristocratique. Pendant quelques années, les révolutions se succédèrent, les partis s'entr'égorgèrent, la guerre civile déchira le pays; mais la concorde ne tarda pas à se rétablir, la paix se fit, et le gouvernement démocratique fut restauré sans changement.

Ce gouvernement, comme on le sait, était celui du peuple par lui-même. Jamais l'autonomie n'a été poussée plus loin. Sont membres du peuple souverain tous ceux qui sont nés en légitime mariage d'un père et d'une mère athéniens. A dix-huit ans, ils sont inscrits sur les registres du dème, après un vote de l'assemblée du dème, qui déclare sous la foi

du serment, en premier lieu, qu'ils ont l'âge requis, et, en second lieu, qu'ils sont de condition libre et de naissance légitime. Celui dont l'admission est refusée peut en appeler à un tribunal où l'affaire est jugée contradictoirement entre l'appelant et cinq membres du dème choisis par l'assemblée; mais cette voie de recours est périlleuse : si l'appel est jugé mal fondé, l'appelant est vendu comme esclave. Dans tous les cas, la décision du dème est contrôlée par le conseil des Cinq Cents, qui procède à un examen corporel des inscrits, raye ceux qui ne paraissent pas avoir atteint l'âge et inflige une amende au dème qui a prononcé à tort leur admission.

Les jeunes gens ainsi inscrits sur les registres du dème sont citoyens, mais n'exercent pas encore leurs droits politiques. Un stage de trois ans leur est imposé pour leur éducation civique et militaire. Le régime de l'éphébie nous est connu dans tous ses détails par de nombreux monuments épigraphiques, mais ces monuments ne remontent pas au delà de l'an 300 avant Jésus-Christ. Aristote nous apprend qu'il était en vigueur de son temps. Les éphèbes de chaque tribu formaient une compagnie. Il y avait ainsi dix compagnies, dont chacune était sous les ordres d'un instructeur ou sophroniste, élu à main levée par l'assemblée du peuple, parmi trois personnes proposées par les pères des jeunes gens inscrits dans l'année et âgées de plus de quarante ans. Au-dessus des instructeurs était un proviseur ou épimélète, élu par l'assemblée du peuple, sans condition de présentation. Ce fonctionnaire prit plus tard le nom de cosmète, ordonnateur. C'est du moins sous ce nom que nous le trouvons désigné dans les monuments épigraphiques. Enfin l'assemblée du peuple nommait encore deux surveillants (παιδοτρίβες) et des maîtres (διδασκάλοι) chargés principalement d'enseigner le maniement des armes. La partie financière de l'institution nous était jusqu'ici complètement inconnue. Aristote nous la révèle. Chaque sophroniste recevait une drachme, c'est-à-dire à peu près 1 franc par jour; chaque éphèbe recevait quatre oboles, c'est-à-dire à peu près 65 centimes. La solde de chaque compagnie d'éphèbes était mise en une seule masse et touchée par le sophroniste, qui se chargeait, à ces conditions, de pourvoir aux besoins de la table commune.

Les éphèbes portaient un uniforme qui consistait dans la chlamyde ou manteau court. La première année, ils étaient casernés au Pirée, à Munychie et sur le littoral; la seconde année, après une revue générale passée devant le peuple assemblé au théâtre, ils recevaient chacun une lance et un bouclier et allaient tenir garnison dans les forts de la frontière. Aucune charge ne leur était imposée hors de leur service, et,

pour qu'ils n'en fussent pas distraits, la loi leur interdisait de comparaître en justice, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs. Les délais fixés par la loi se trouvaient ainsi suspendus à leur égard. Toutefois il y avait exception en trois cas, à savoir lorsqu'il s'agissait de recueillir une succession, ou une épiclère, ou un sacerdoce de famille (*περὶ κλήρου καὶ ἐπικλήρου κἄν τινι κατὰ τὸ γένος ἱερωσύνη γένηται*).

Nous avons parlé longuement de l'éphébie parce que le livre d'Aristote contient sur ce point beaucoup de détails nouveaux et intéressants. Nous pourrons être plus brefs en ce qui concerne les magistratures. Tous les fonctionnaires civils étaient désignés par le sort et pour une année. Trois seulement étaient électifs, à savoir le trésorier des fonds de la guerre, celui des fonds du théorique, c'est-à-dire des spectacles, et enfin l'intendant des fontaines publiques. Au contraire, les fonctions militaires étaient toutes électives.

Les chapitres sur le conseil des Cinq Cents et l'assemblée du peuple étaient déjà connus, en grande partie, par les extraits qu'en avaient donnés Harpocration, Pollux et les autres lexicographes. La plupart du temps, Aristote reproduit les termes mêmes de la loi, par exemple lorsqu'il fait connaître les occupations de la troisième et de la quatrième des quatre assemblées qui doivent se tenir dans la durée de chaque prytanie. Dans chacune de ces assemblées, on commence par mettre en délibération trois affaires relatives à la religion, puis on donne audience à trois hérauts ou ambassadeurs, puis enfin on traite trois affaires de droit laïque, *ὅσια*. Eschine cite la même loi dans son plaidoyer contre Timarque, § 23; mais il suffit de comparer les deux passages pour voir qu'Aristote cite plus exactement.

La présidence de l'assemblée, suivant Aristote, appartient aux proèdres, c'est-à-dire à neuf membres du conseil, tirés au sort, un dans chaque tribu, à l'exception de la tribu qui exerce la prytanie. Ces neuf membres forment un bureau dont le président, ou épistate, est également désigné par le sort. En présence d'un texte aussi formel, il n'y a plus à discuter sur les attributions des prytanes et des proèdres, confondues par certains lexicographes. L'autorité d'Aristote tranche définitivement la question.

Le conseil des Cinq Cents exerçait primitivement une juridiction criminelle. Il pouvait infliger l'amende, l'emprisonnement, et même la mort. Ce pouvoir lui fut enlevé à une date inconnue, probablement au milieu du v[e] siècle, dans des circonstances qu'Aristote nous fait le premier connaître. Un certain Lysimaque, condamné par le conseil, avait déjà été livré au bourreau. Il allait recevoir le coup fatal quand

il fut sauvé par l'intervention d'Eumélide. Celui-ci, qui paraît avoir été un homme politique considérable, soutint avec force qu'il n'était pas permis de mettre à mort un citoyen sans un jugement émané d'un tribunal. Il obtint que l'affaire fût renvoyée devant des juges, et Lysimaque fut acquitté. A la suite de cet événement, la juridiction criminelle du conseil fut abolie. On ne lui laissa que le droit de statuer en première instance, c'est-à-dire de proposer une condamnation qui ne pourrait être prononcée que par un tribunal. La même règle fut appliquée à toutes les décisions prises par le conseil dans l'exercice de son pouvoir de surveillance sur les fonctionnaires publics, ou au sujet de l'examen de capacité de ces fonctionnaires. Le conseil ne put dès lors statuer que sauf recours aux tribunaux; mais réciproquement le peuple ne pouvait rien voter qui n'eût été soumis à l'approbation préalable du conseil.

Nous passons maintenant à l'énumération des divers fonctionnaires. En général, il y en a dix pour chaque fonction, désignés par le sort à raison d'un par tribu. Ce sont d'abord les trésoriers d'Athéna. Une loi de Solon voulait qu'en général tous les trésoriers fussent pris dans la première classe de citoyens, celle des plus riches, et Aristote remarque en deux endroits que cette loi est encore en vigueur au moment où il écrit. Il ajoute toutefois qu'elle n'était pas exécutée et que la justification d'une certaine fortune n'était jamais exigée des personnes désignées par le sort. En second lieu, viennent les polètes, ou fonctionnaires chargés des adjudications publiques. Leurs occupations étaient multiples et leur comptabilité assez compliquée. Malheureusement il y a en cet endroit du manuscrit des difficultés de lecture qui ne permettent pas de saisir complètement les règles qu'Aristote traçait avec une admirable précision. Nous n'en relèverons qu'une seule : l'exigibilité du prix de vente des biens domaniaux était toujours fixée à cinq ans pour les maisons et à dix ans pour les terres. En troisième lieu, viennent les apodectes ou receveurs généraux, qui centralisent toutes les recettes et fournissent aux divers services publics les fonds dont chacun a besoin.

Le conseil tirait au sort dans son sein dix logistes, ou auditeurs des comptes, chargés de recevoir à chaque prytanie, c'est-à-dire tous les 35 ou 36 jours, les comptes et l'état de situation de chaque fonctionnaire. Leurs attributions répondaient à ce que nous appelons la comptabilité administrative. A côté de celle-là, il y avait aussi une comptabilité contentieuse. Elle était confiée à dix redresseurs ou euthynes, tirés au sort, un de chaque tribu, et assistés chacun de deux assesseurs. Nous ne connaissions jusqu'ici que le nom de ces magistrats. Aristote nous apprend en quoi consistait leur charge. Chacun d'eux devait siéger, chaque

jour de marché, au pied de la statue du héros éponyme de sa tribu et recevoir les griefs d'opposition présentés par toute personne, dans un délai de trois jours, contre tout compte rendu devant un tribunal. Le réclamant inscrivait sur une tablette blanche son nom et celui du défendeur, le grief allégué et l'évaluation de ce grief en argent. L'euthyne prenait sommairement connaissance de la réclamation et la renvoyait aux juges des dèmes si la demande ne touchait qu'à un intérêt privé. Si la demande touchait à un intérêt public, elle était renvoyée aux thesmothètes, qui portaient de nouveau le jugement du compte devant le tribunal.

Dix commissaires pour l'entretien des temples (*ἱερῶν ἐπισκευασταί*) étaient chargés d'employer les trente mines que l'État affectait chaque année à ce service. Dix astynomes, dont la moitié pour Athènes et la moitié pour le Pirée, avaient la police de la voirie, du balayage et des femmes, musiciennes ou danseuses, qu'on louait pour l'agrément des festins. Dix agoranomes, qui, eux aussi, se partageaient par moitié entre Athènes et le Pirée, avaient la surveillance des marchés. Dix métronomes inspectaient et vérifiaient les poids et mesures. Une commission du commerce des grains veillait à l'approvisionnement des marchés et taxait la farine et le pain d'après le prix courant des grains. Ces commissaires étaient primitivement au nombre de dix, mais leur nombre avait été porté à vingt pour Athènes et à quinze pour le Pirée. C'est la seule exception apportée à la règle générale en vertu de laquelle une fonction était confiée à dix personnes prises une dans chaque tribu. Enfin dix inspecteurs du port marchand (*ἐμπορίου ἐπιμεληταί*) étaient spécialement chargés de tenir la main à ce que les deux tiers de tout chargement de blé débarqué au Pirée fussent portés à Athènes par les commerçants introducteurs.

Les Onze (*οἱ ἕνδεκα*) étaient une commission d'un caractère à la fois administratif et judiciaire. En réalité, elle ne comprenait que dix membres. Le onzième était sans doute un greffier. Les Onze avaient la direction de la prison et jugeaient les flagrants délits, jugement sommaire qui se bornait à appliquer la peine de mort aux crimes avoués. En cas de dénégation, le prévenu était traduit par les Onze devant un tribunal. Cinq introducteurs (*εἰσαγωγεῖς*), tirés au sort à raison d'un par deux tribus, étaient chargés d'introduire devant les tribunaux les affaires qui requéraient célérité et, par suite, devaient être jugées dans l'espace d'un mois. Nous ne connaissions jusqu'ici que trois espèces d'affaires de ce genre, à savoir celles qui concernaient les dots, les relations entre éranistes et le commerce maritime. Il faut y joindre, d'après Aristote, l'action en

payement des intérêts d'un prêt, l'action en restitution d'un petit capital emprunté pour faire des affaires un jour de marché, l'action d'injures, actions entre les associés, celles qui résultaient de ventes d'esclaves ou de bêtes de trait, celles enfin qui avaient pour cause le service des triérarchies ou les opérations des banquiers. Une autre espèce d'affaire devant être jugée dans le mois était la poursuite intentée par les apodectes contre les fermiers des impôts quand ils étaient en retard de verser une somme supérieure à 10 drachmes. Pour les sommes inférieures, les apodectes jugeaient eux-mêmes souverainement.

La procédure de droit commun n'était pas aussi rapide. Il y avait quarante juges des dèmes, comparables à nos juges de paix et tirés au sort à raison de quatre par tribu. Ces juges ambulants prononçaient souverainement jusqu'à 10 drachmes. Au-dessus de ce taux, ils renvoyaient les affaires aux arbitres publics (διαιτηταί) chargés de concilier les parties, si faire se pouvait, et de rendre, en tout cas, une décision qui pouvait toujours être portée par appel devant un tribunal, c'est-à-dire devant 201 ou 401 juges, suivant que la demande était au-dessous ou au-dessus de 1,000 drachmes. Devant le tribunal, les parties ne pouvaient invoquer de moyens nouveaux ni d'autres preuves que celles qu'ils avaient fait valoir devant l'arbitre, et c'est pourquoi on mettait dans des boîtes closes et scellées, une pour chacune des deux parties, non seulement les témoignages et les sommations faites pour provoquer les déclarations des esclaves à la torture, mais encore les textes de loi invoqués. La sentence de l'arbitre était attachée sur ces boîtes, et le tout passait sous les yeux des juges.

Le corps de ces arbitres publics se composait de tous les citoyens âgés de soixante à soixante et un ans. C'était l'âge où l'on cessait d'être astreint au service militaire. Les citoyens en état de porter les armes formaient 42 classes, autant que d'années, de dix-huit à soixante ans. Chaque année, la classe libérée du service était mise en réquisition pour les arbitrages. La répartition des affaires entre les arbitres ainsi désignés par leur âge était faite au moyen d'un tirage au sort auquel procédaient les quarante juges des dèmes. Chaque arbitre était tenu de remplir ses fonctions à peine d'atimie, à moins qu'il ne fût chargé d'une autre fonction publique, ou qu'il ne se trouvât absent, hors du pays. Sur tous ces points, le témoignage très précis d'Aristote dissipe pour nous bien des obscurités.

Il en est de même pour les fonctions des logistes, ou auditeurs des comptes, au nombre de dix, tirés au sort par le peuple. Ils reçoivent annuellement les comptes de tous les fonctionnaires publics sans exception, et, s'il y a des redressements à opérer, ils saisissent un tribunal.

A ces logistes sont adjoints dix synégores, qui forment une sorte de ministère public. Si l'examen des comptes révèle quelque délit à la charge du comptable, tel que détournement de fonds, corruption, malversation, les logistes poursuivent et le tribunal condamne : dans les deux premiers cas au décuple, dans le dernier cas au simple; mais le simple est porté au double si le payement n'est pas effectué avant la neuvième prytanie. On voit qu'il ne faut pas confondre ces logistes du peuple avec les logistes du conseil qui vérifient les comptes à chaque prytanie et ne font autre chose que dresser des états de situation.

Aristote énumère encore d'autres fonctionnaires désignés par le sort. Tels sont les cinq commissaires chargés de l'entretien des voies publiques, le greffier-archiviste des décrets ou actes du conseil, celui des lois. Un troisième greffier est chargé de donner lecture des pièces et documents dans les séances du conseil et de l'assemblée; mais, par exception, celui-là est électif. A cela il y a sans doute deux raisons : il faut d'abord que le lecteur inspire une confiance absolue; il faut ensuite qu'il ait la voix assez forte pour se faire entendre d'une assemblée nombreuse.

A tous ces fonctionnaires il faut encore joindre dix hiéropes, dix commissaires pour celle des fêtes religieuses qui doit être célébrée dans le courant de l'année (ces fêtes revenaient une fois en quatre ans), un archonte pour Salamine et un démarque pour le Pirée, chargés l'un et l'autre de la célébration des Dionysies et de la formation des chœurs.

Nous arrivons aux neuf archontes. Au temps d'Aristote ils étaient tous tirés au sort, un dans chaque tribu, la dixième fournissant le greffier des thesmothètes. Il y avait un roulement entre les tribus pour que chacune d'elles fournît à son tour l'archonte proprement dit, l'archonte roi et le polémarque.

C'était une règle générale, et Aristote la rappelle expressément, qu'aucun fonctionnaire, soit élu, soit désigné par le sort, ne pouvait entrer en fonctions sans avoir été soumis à un examen (*δοκιμασία*). Cet examen avait lieu devant un tribunal; mais pour les archontes l'examen par le tribunal était précédé d'un examen par le conseil. Aristote nous fait connaître le formulaire des questions posées : « Quel est ton père, et de quel dème, quel est le père de ton père, quelle est ta mère, quel est le père de ta mère et quel est son dème ? Rends-tu un culte à Apollon patrôos et à Zeus herkéios ? Où sont les objets de ce culte ? As-tu des tombeaux de famille, et dans quel endroit ? Te comportes-tu comme tu le dois à l'égard de tes parents ? Payes-tu tes contributions ? As-tu fait ton service militaire ? » Le récipiendaire répond et produit ses témoins.

Le président demande alors : « Y a-t-il un contradicteur? » S'il s'en présente un, le débat s'engage; on entend le pour et le contre. Après quoi le conseil vote à main levée. Si le vote est contraire, le récipiendaire exclu se pourvoit devant le tribunal, qui vote au scrutin secret.

Après l'examen vient la prestation de serment. Les archontes admis se rendent à la pierre consacrée sur la quelle se prêtent tous les serments judiciaires, ceux des arbitres comme ceux des témoins. Là ils jurent et promettent de remplir leurs fonctions en toute justice et selon les lois, de ne pas recevoir de présents à raison de l'exercice de leurs fonctions, et d'offrir, s'ils venaient à en recevoir, une statue d'or massif. Ils montent ensuite à l'Acropole, où ils renouvellent le même serment; après quoi ils entrent en fonctions.

L'archonte roi, l'archonte proprement dit et le polémarque peuvent prendre chacun deux assesseurs qu'ils choisissent eux-mêmes et qui sont examinés par le tribunal. Ces assesseurs sont comptables comme les titulaires.

Chacun des archontes a sa compétence particulière. Le premier soin de l'archonte éponyme est de faire proclamer par le héraut : « Ce que chacun possédait au moment où le nouvel éponyme est entré en charge, il en restera possesseur et maître jusqu'à la fin de ladite charge ». Il désigne ensuite les chorèges des tragédiens et installe ceux qui ont été nommés par les tribus pour les comédiens ou pour les concours des fêtes dont l'administration lui appartient et dans le détail desquelles nous nous abstenons d'entrer.

La compétence judiciaire de l'archonte est déterminée avec la plus grande précision. Nous la connaissions déjà par Pollux, qui, sur ce point, résume très exactement les données d'Aristote; mais le nouveau texte fournit d'intéressants détails sur les diverses actions que l'archonte était chargé d'introduire. On sait que ces actions avaient toutes pour objet la protection des incapables, orphelins, mineurs, faibles d'esprit, épiclères, veuves. On y comprenait l'action en partage et les demandes d'envoi en possession d'une succession. L'action de mauvais traitements, par exemple, prenait, suivant les cas, des nuances diverses. Si la victime était un enfant, l'action pouvait être intentée par toute personne, et le demandeur ne s'exposait à aucune amende. Pour un orphelin, l'action était donnée contre le tuteur; pour une épiclère, elle l'était non seulement contre le tuteur, mais contre tous les habitants de la maison. L'éponyme n'était, d'ailleurs, pas obligé d'introduire l'affaire devant le tribunal; il pouvait infliger lui-même une amende à la partie en faute.

La compétence de l'archonte roi a un caractère plus particulièrement

religieux. Sans parler des fêtes et cérémonies dont il a la direction, c'est lui qui introduit l'accusation d'impiété et les affaires de meurtre. Celles-ci sont réparties par la loi de Dracon entre l'Aréopage et les éphètes. Aristote reproduit les termes mêmes de cette loi, comme l'avait fait Démosthène, mais il nous apprend en outre plusieurs choses importantes : d'abord les éphètes, au nombre de cinquante et un, ou les juges qui les avaient remplacés, car il y a ici une lacune dans le texte, étaient désignés par le sort, et, en second lieu, les membres de l'Aréopage ne pouvaient siéger comme éphètes. Ce texte renverse les conjectures des savants pour qui les éphètes n'étaient autres que l'Aréopage siégeant en divers endroits selon les circonstances. Où étaient pris les éphètes? C'est ce que nous ignorons encore, mais leur nombre de cinquante et un semble indiquer qu'on en prenait cinq dans chaque tribu. Aristote ajoute qu'ils jugent en plein air (*ὑπαίθριοι*), ce qui explique très bien pourquoi ils sont désignés comme siégeant *ἐπὶ Παλλαδίῳ*, *ἐπὶ Δελφινίῳ*, et non *ἐν Παλλαδίῳ*, *ἐν Δελφινίῳ*.

Celui qui est accusé de meurtre est retranché provisoirement de la société religieuse et ne peut plus s'approcher des autels jusqu'au jour du jugement. Ce jour-là, au contraire, il affirme son innocence par un serment prêté sur l'autel. Ici se présente une ligne que l'éditeur a mal lue et qui, par suite, ne donne aucun sens; mais la leçon peut être facilement rectifiée au moyen d'un passage de Platon qui, dans les *Lois* (IX, p. 45), pose la même règle, évidemment empruntée au droit athénien. Au lieu de *ὅταν τις εἴπῃ τὸν ποιήσαντα, τῷ δράσαντι λαγχάνει*, il faut lire *ὅταν τις ἀγνοῇ*. Quand il y a un meurtre dont l'auteur n'est pas connu, la poursuite ne peut pas être dirigée contre une personne dénommée. Elle doit l'être contre l'auteur du crime, quel qu'il soit (*ὁ δράσας*).

Enfin on sait que les animaux et même les corps inanimés qui avaient donné la mort à un homme étaient jugés par un tribunal siégeant au Prytanée. On a beaucoup discuté pour savoir quelle était la composition de ce tribunal. Aristote nous apprend qu'il était formé par les *φυλοβασιλεῖς* sous la présidence de l'archonte roi. Les éphètes n'y siégeaient donc pas.

Comme ses collègues, le polémarque avait aussi à faire certains sacrifices, mais il était spécialement chargé de toutes les affaires concernant les métèques, les isotèles et les proxènes. Toutes les actions intentées par eux ou contre eux étaient réparties par le sort entre les dix tribus. On se rappelle que les quarante juges des dèmes étaient fournis quatre par chaque tribu et que ces quatre juges étaient spécialement affectés aux dèmes dont se composait leur tribu. C'étaient eux qui jugeaient

eux-mêmes ou distribuaient aux arbitres le lot d'affaires assignées par le polémarque à chacune des dix tribus [1].

Nous ne dirons rien ici des attributions des thesmothètes. Ce chapitre d'Aristote avait été copié presque mot pour mot par Pollux et les autres grammairiens. Il ne contient de nouveau que trois lignes, mais elles sont de la plus haute importance en ce qu'elles donnent la solution d'un problème resté obscur. La liste générale des juges, dit Aristote, est dressée au moyen d'un tirage au sort par les neuf archontes et le greffier des thesmothètes, chacun pour sa tribu. Ce texte renverse l'hypothèse récemment imaginée par Fränkel. Ce savant avait très ingénieusement soutenu qu'il n'y avait pas de liste générale et que, pour former les tribunaux, on tirait au sort entre tous les citoyens. Les expressions employées par Aristote ne peuvent laisser aucun doute : τοὺς δὲ δικαστὰς κληροῦσι πάντας; l'opération est bien caractérisée et ne doit pas être confondue avec celle dont il est fait mention un peu plus loin, au chapitre LXIII : τὰ δὲ δικαστήρια πληροῦσιν [2]. Nous reviendrons sur toute cette question dans un instant.

Nous ne parlerons pas davantage des athlothètes, qui étaient désignés par le sort, au nombre de dix, un de chaque tribu, pour juger les concours et décerner les prix. Leurs fonctions duraient quatre ans.

A la différence des fonctions civiles, toutes les fonctions militaires étaient conférées à l'élection. Le commandement appartenait à dix stratèges et à deux hipparques. Au-dessous d'eux étaient dix taxiarques pour l'infanterie et dix phylarques pour la cavalerie. Un commandant spécial était élu pour les cavaliers qui tenaient garnison dans l'île de Lemnos. Enfin les intendants des galères sacrées étaient aussi désignés à l'élection. Remarquons ici qu'il ne faut pas se méprendre sur le sens du mot *élection*. Toutes les élections se faisaient à main levée, c'est-à-dire que les noms des candidats étaient successivement proposés à l'approbation de l'assemblée dans un ordre qui était probablement déterminé par le sort. C'est ce qu'on appelait χειροτονία. On ne trouve nulle part aucune trace d'un vote par bulletins écrits, ou scrutin secret.

Le tirage au sort avait lieu généralement par tribu, et tous les membres de la tribu, tous ceux du moins qui donnaient leur nom, y prenaient part. Pour certaines fonctions, toutefois, on procédait autre-

[1] Ce texte s'explique par le rapprochement d'un passage de Lysias (*Contre Pancléon*, § 2).

[2] La leçon πάντας est excellente, et c'est bien à tort que l'éditeur anglais propose de lire πάντες. Mais, dans le second passage, il faut lire évidemment πληροῦσιν et non pas κληροῦσιν. Il n'y a de reconnaissable dans le manuscrit que les deux lettres λη.

ment et on subdivisait le tirage de manière à faire une part à chacun des dèmes qui composaient la tribu. Au temps d'Aristote, ce dernier mode de tirage ne s'appliquait plus qu'au conseil des Cinq Cents et aux gardiens, φρουροί. On y avait renoncé pour les autres fonctions, parce que, dit-il, les dèmes les vendaient au plus offrant. On ne l'avait gardé que pour les fonctions qui avaient un caractère particulièrement représentatif. Il y a ici plus d'un point qui reste obscur. On ne voit pas bien comment les dèmes pouvaient se laisser corrompre, puisqu'il s'agissait d'un tirage au sort. Peut-être faut-il supposer que le dème fournissait une liste de proposition, ou que les membres du dème s'abstenaient de donner leurs noms, de manière à ne laisser dans l'urne que ceux qu'ils voulaient en voir sortir.

On croyait généralement, jusqu'ici, que la plupart de ces fonctions étaient gratuites. C'est le contraire qui est vrai. Tout citoyen qui assistait à une assemblée ordinaire recevait une drachme ou six oboles; l'assistance à une grande assemblée, ἐκκλησία κυρία, se payait neuf oboles. Les juges recevaient trois oboles par audience, les membres du conseil cinq oboles, et les prytanes une obole en plus pour les frais du repas qu'ils prenaient en commun au Prytanée. La solde des archontes était de quatre oboles par jour et chacun d'eux avait en outre un héraut et un joueur de flûte nourri aux frais de l'État. L'archonte de Salamine recevait une drachme par jour; les fonctionnaires envoyés à Samos, Scyros, Lemnos et Imbros, leurs frais de nourriture en argent; les amphictyons envoyés à Délos, une drachme. Les athlothètes étaient nourris au Prytanée pendant tout le mois d'hécatombéon. La liste est loin d'être complète. Aristote lui-même nous apprend dans un précédent chapitre qu'au commencement de la guerre du Péloponèse il y avait à Athènes plus de sept cents fonctionnaires proprement dits, sans compter le conseil des Cinq Cents et les fonctionnaires envoyés hors de l'Attique, dans les pays soumis à la domination athénienne. Tous, dit Aristote, recevaient un traitement du trésor public. Aussi les fonctions publiques étaient-elles recherchées, et la loi ne permettait pas que la même personne remplît la même fonction plus d'une fois. Il n'y avait d'exception que pour le conseil des Cinq Cents, où il était permis de siéger deux fois.

L'ouvrage d'Aristote se terminait par un exposé de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux. Malheureusement il ne nous reste de cette dernière partie qu'un chapitre entier et quelques fragments des quatre ou cinq chapitres qui venaient ensuite. La première partie de ces fragments, un tiers environ, peut encore être restituée avec une très grande probabilité. Le sens général tout au moins peut être démêlé.

Le reste est absolument indéchiffrable, à l'exception des onze dernières lignes; mais ces nouveaux renseignements, si incomplets qu'ils soient, n'en sont pas moins du plus haut intérêt, car ils viennent sur bien des points rectifier les idées qui jusqu'ici avaient cours.

Et d'abord nous avons déjà vu qu'il y avait une liste générale des juges, qui était dressée annuellement par les archontes, chacun pour sa tribu. Cette liste comprenait six mille noms [1] tirés au sort parmi tous les citoyens âgés de plus de trente ans, n'ayant pas été frappés d'atimie et n'étant pas débiteurs de l'État. Toute personne qui aurait exercé les fonctions de juge sans remplir ces conditions aurait été punie d'une amende et même d'une peine corporelle.

Le tirage au sort donnait six cents noms par chaque tribu. Ce contingent était lui-même subdivisé, dans chaque tribu, en dix sections, aussi égales que possible, ce qui semble indiquer que cette subdivision correspondait aux dèmes, en sorte que les juges venant d'un même dème étaient groupés ensemble ou réunis à ceux d'un dème voisin pour former une section d'environ soixante. Chacun des juges portés sur la liste recevait une tablette, *πινάκιον*, en buis ou en bronze, portant son nom, son démotique et une des dix premières lettres de l'alphabet servant à indiquer celle des dix sections dont il faisait partie. Un assez grand nombre de ces *πινάκια* sont parvenus jusqu'à nous. Koehler en a réuni plus de soixante dans le volume du *Corpus inscriptionum atticarum* publié en 1883.

Au moment de la confection de la liste, les six mille juges inscrits prêtaient serment *ἐν Ἀρδηττῷ*, c'est-à-dire sur une place, au pied d'un monument du héros Ardettos. Au temps où écrivait Théophraste, et peut-être déjà au temps d'Aristote, cette prestation de serment était tombée en désuétude. C'est peut-être pour cette raison qu'Aristote n'en parle pas.

C'est au moyen de cette liste, ainsi formée pour l'année entière, que l'on composait les tribunaux aux jours d'audience. Les deux opérations sont très distinctes et désignées par des noms différents. Dans la première, on tire au sort les juges, *κληροῦσι τοὺς δικαστάς*. Pour la seconde, on emploie l'expression de tirage subséquent, *ἐπικληροῦσι τὰ δικαστήρια*. On dit aussi que les thesmothètes constituent ou garnissent les tribunaux, *πληροῦσι τὰ δικαστήρια* [2]. Sur ce point, le texte d'Aristote

[1] Le chiffre de 6,000 déjà donné par Aristophane (*Guêpes*, v. 661) est confirmé par Aristote (§ 24).

[2] Un décret de Képhisophon, qui paraît être de l'an 325 (Dittenberger n° 112), porte *τοὺς θεσμοθέτας παραπληρῶσαι δικαστήρια εἰς ἕνα καὶ διακοσίους*.

est très formel. Ainsi s'explique un passage de Démosthène dans le premier plaidoyer contre Aristogiton, § 27 : « Tous les juges, dit-il, auraient voulu prendre part au jugement d'Aristogiton. Vous seuls siégez. Pourquoi? Ὅτι ἐλάχετε, εἶτ' ἀπεκληρώθητε, c'est-à-dire parce que vous êtes tombés au sort et qu'ensuite le sort vous a assigné ce tribunal-ci plutôt que tout autre. »

Cette seconde opération avait, jusqu'ici, paru très simple. On supposait qu'il y avait dix tribunaux siégeant le même jour et composés chacun de cinq cents juges au plus. Pour les constituer, il suffisait de tirer au sort d'une part les dix premières lettres de l'alphabet, c'est-à-dire les numéros des dix sections dont nous avons parlé, d'autre part les dix lettres suivantes, c'est-à-dire les numéros des dix tribunaux. Ce double tirage, croyait-on, désignait en un instant quelle section devait siéger dans chaque tribunal. Les dix tribunaux occupaient ainsi cinq mille juges. On admettait que les mille juges restants formaient une sorte de liste supplémentaire. Le témoignage d'Aristote renverse complètement ces hypothèses et montre que, loin d'être simple, l'opération était au contraire extrêmement compliquée. Remarquons d'abord que, s'il y avait effectivement dix tribunaux, il n'était pas toujours nécessaire de les garnir de juges tous à la fois. Aristote le dit expressément. Sur les dix boîtes qui, comme nous allons le voir, étaient destinées à recevoir les tablettes des juges tombés au sort et correspondaient aux dix tribunaux, on n'employait chaque fois que le nombre dont on avait besoin. D'ailleurs, le nombre de cinq cents juges n'était requis qu'en matière criminelle. Dans les affaires purement civiles, il suffisait, nous l'avons vu, de 401 juges et même de 201 en certains cas. On n'avait donc jamais besoin de six mille juges, et il devait arriver rarement qu'il en fallût cinq mille le même jour. Il fallait donc déterminer, chaque jour, qui siégerait et qui ne siégerait pas. Cette détermination se faisait au moyen d'un nouveau tirage au sort. Voici très probablement en quelle forme.

Les six cents juges de chaque tribu se réunissent dans des locaux séparés, sous la présidence d'un des archontes ou du greffier des thesmothètes. Les soixante individus dont se compose chacune des dix sections remettent leurs tablettes, πινάκια, à l'archonte, qui les jette dans une grande boîte, κιβώτιον, portant le numéro de la section. On remplit ainsi dix boîtes. L'appariteur les agite et le thesmothète tire de chacune d'elles une tablette. Le premier juge ainsi désigné pour chaque section appelle les noms à mesure qu'ils sortent de la boîte et affiche les tablettes l'une après l'autre sur un tableau portant le numéro de la

section. D'autre part, l'archonte verse dans une urne, *κληρωτήριον*, un certain nombre de cubes noirs et blancs, à savoir les blancs en nombre égal à celui des juges dont on a besoin, et les noirs en nombre égal au cinquième des *πινάκια* ou tablettes déposées. L'appariteur agite l'urne et on tire au sort les cubes au fur et à mesure du tirage des *πινάκια*. Chaque cube sorti de l'urne et appelé est ensuite rejeté dans une autre urne. La combinaison des deux tirages, celui des *πινάκια* et celui des cubes, donne le résultat cherché, c'est-à-dire que tout juge appelé est retenu pour le service de la journée, si à l'appel de son nom il est tiré un cube blanc. Tous ceux qui ont des cubes noirs sont libérés. On serait tenté de voir une allusion à cet usage dans un vers d'Aristophane (*Guêpes*, v. 75) : l'esclave Xanthias dit qu'on reproche à son maître Philocléon d'être *φιλόκυβος*, c'est-à-dire d'aimer le jeu et peut-être aussi les tirages.

On voit quelles précautions minutieuses étaient prises pour assurer le libre jeu du sort et pour prévenir toute espèce de fraude. C'est à quoi la loi s'était surtout attachée. Aristote le dit expressément. La personne qui tire au sort les tablettes est elle-même désignée par le sort. Si c'était toujours la même, elle pourrait tricher. Ce n'est pas tout. La loi ne se contente pas d'un simple tirage des tablettes jusqu'à concurrence du nombre des juges demandé. Ce tirage se combine avec un autre, en sorte que, pour siéger, il faut réunir deux chances indépendantes l'une de l'autre.

On obtient ainsi le nombre total de juges dont on a besoin pour la journée et dont chaque tribu doit fournir le dixième. Il s'agit maintenant de les répartir entre les divers tribunaux qui doivent siéger. Ici encore c'est le sort qui décide. L'appariteur appelle les juges dont le nom est sorti. Chacun d'eux, à l'appel de son nom, plonge la main dans un grand vase (*ὑδρία*) et en tire une marque en forme de gland (*βάλανος*), portant une lettre de l'alphabet, c'est-à-dire un numéro à partir de 11. Il y a autant de numéros que de tribunaux à garnir. Le juge montre cette marque à l'archonte président, qui détache la tablette du tableau où elle est affichée et la jette dans une boîte différente de la première et portant le numéro non plus de la section, mais de la marque. Or le numéro de la marque est aussi celui d'un des tribunaux qui doivent siéger. La répartition se trouve ainsi faite par le sort, comme la liste de service. Ici encore un second vase sert à recevoir les *βάλανοι*, au moment où ils sont échangés contre une marque.

Supposons qu'on ait besoin, dans la journée, de cinq tribunaux, à savoir : deux de cinq cents juges pour les affaires criminelles, deux de

quatre cents juges pour les affaires civiles ordinaires, un de deux cents juges pour les menues affaires. Il faut donc deux mille juges sur six mille inscrits. Cinq mille se présentent le matin pour prendre part au tirage et remettent leurs tablettes. On met dans l'urne 2,000 cubes blancs et 1,000 noirs. On tire ensuite simultanément les tablettes et les cubes jusqu'à ce que les 2,000 cubes blancs soient sortis. A ce moment la liste de service est faite. Elle comprend 2,000 noms sur 6,000.

Ajoutons, pour être complètement exact, que l'opération est divisée, afin de répartir les charges et de ménager le temps. On tire non pas 2,000 juges sur toute la liste, mais 200 juges dans chaque tribu, et même, plus exactement, 20 juges dans chacune des dix sections de chaque tribu.

Reprenons maintenant la suite des opérations. Chaque tribunal a une porte peinte d'une couleur différente, rouge, bleu, vert, etc., et porte un numéro désigné par le sort. Au moment du tirage des marques, le thesmothète a procédé à cette opération indiquant quel numéro doit porter chaque tribunal, et ce numéro est affiché sur la porte par les soins de l'appariteur. On se sert des chiffres de 11 à 20, parce que les chiffres de 1 à 10 ont servi à désigner les sections. Dans l'hypothèse que nous avons prise plus haut, les cinq tribunaux à garnir de juges porteront les numéros 11, 12, 13, 14 et 15. Chacun des juges appelés à siéger trouve sur sa marque un de ces cinq numéros et sait ainsi dans quel tribunal il doit siéger. L'appariteur lui remet un bâton peint de la couleur de ce tribunal. Le juge s'y rend. En entrant, il dépose son bâton et reçoit un *σύμβολον*, c'est-à-dire un jeton qui sert à contrôler son identité. Le distributeur de ces jetons est désigné par le sort.

Comme on le voit, toutes ces opérations rendaient nécessaire l'emploi d'un mobilier considérable dont chaque pièce avait son nom et son rôle. Il en est souvent question dans les comédies d'Aristophane. Nous y retrouvons non seulement les *ὑδρίαι* et les *κληρωτήρια*, mais encore la *βακτήρια*, le *γράμμα*, le *ξύμβολον*. Dans les Ἐκκλησιάζουσαι, Praxagora, qui introduit le communisme dans la république, convertit les salles des tribunaux en réfectoires. Tous les Athéniens tirent au sort pour savoir à quel réfectoire chacun d'eux ira prendre son repas, et c'est une lettre, c'est-à-dire un numéro, qui le lui indique :

> . . . . . *ἕως ἂν*
> *εἰδὼς ὁ λαχὼν ἀπίῃ χαίρων ἐν ὁποίῳ γράμματι δειπνεῖ.*

Jusqu'ici nous avons pu restituer avec une certitude suffisante le texte incomplet. Les pages suivantes sont trop mutilées pour qu'on puisse

essayer d'en tirer quelque chose. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il y était encore question d'un tirage au sort fait au moyen de cubes, et d'un salaire à percevoir, peut-être aussi du serment que les juges devaient prêter et par lequel ils s'engageaient à ne recevoir aucun présent d'aucune sorte ni sous aucun prétexte.

Aristote passait ensuite à la description de la procédure. Quelques mots qui restent de la colonne 34 indiquent l'usage de la clepsydre qui sert à mesurer le temps accordé aux parties pour les plaidoiries principales. Ce temps est en certains cas de deux, de six ou de sept mesures (*δίχους*, *ἑξάχους*, *ἑπτάχους*), mais c'est là tout ce qu'on peut lire dans le manuscrit.

Les colonnes 35 et 36 du papyrus sont encore en bien mauvais état. On a pu cependant lire des lignes entières et compléter le reste, jusqu'à un certain point, au moyen de citations trouvées dans Harpocration, dans Pollux et dans le scoliaste d'Aristophane. Voici les indications qu'Aristote nous fournit.

En premier lieu il décrit les bulletins de vote, *ψῆφοι*. Ce sont de petits disques en bronze, avec une tige au milieu, *αὐλίσκος*. Dans la moitié cette tige est percée, dans l'autre moitié elle est pleine. Après les plaidoiries, des distributeurs désignés par le sort remettent à chacun des juges deux bulletins, un de chaque espèce. Les parties peuvent s'assurer, de leurs yeux, de la régularité de la distribution, et constater que chaque juge a bien reçu ses deux bulletins, l'un plein, l'autre percé.

Pour recevoir les votes, on place dans le tribunal deux amphores, l'une en bronze, l'autre en bois. C'est dans la première que chaque juge dépose son vote. Dans la seconde il jette l'autre bulletin. La première est fermée par un couvercle percé d'une ouverture qui ne laisse passer qu'un bulletin à la fois.

Au moment où l'on va voter, le héraut fait deux proclamations. Il demande d'abord si les parties se proposent d'attaquer les témoignages, ce qui semble indiquer que l'action en faux témoignage n'était plus recevable quand elle n'avait pas été réservée avant le jugement de l'affaire principale. Il avertit ensuite que les bulletins percés servent à voter pour celle des deux parties qui a plaidé la première, c'est-à-dire pour l'accusateur ou le demandeur, et les bulletins pleins pour la partie qui a plaidé la dernière, c'est-à-dire pour l'accusé ou le défendeur.

On compte ensuite les bulletins. Celle des deux parties qui a obtenu le plus grand nombre de bulletins gagne son procès. A égalité de votes, le défendeur est acquitté ou renvoyé des fins de la demande.

Après la condamnation prononcée, il peut y avoir lieu à un second

vote sur l'évaluation de la peine à infliger ou de la somme à payer. Ce vote a lieu de la même manière que le premier. Le temps accordé à chacune des deux parties pour s'expliquer sur l'évaluation est d'une demi-mesure. Chaque juge, en votant, rend son jeton et reçoit en échange le bâton qu'il a déposé. Quand les juges ont fait tout ce qu'ils avaient à faire, ils retournent chacun au lieu où ils ont tiré au sort, et chacun reçoit son salaire de trois oboles en échange de son bâton.

Toute cette organisation des tribunaux, telle que la décrit Aristote, semble n'avoir qu'un seul objet: écarter l'esprit de parti, la corruption, l'intimidation, et toute espèce d'influence. C'est pour cela qu'on veut des tribunaux très nombreux et composés au moyen de tirages au sort multipliés. L'idée de la récusation qui apparaît déjà dans les tribunaux romains et qui joue un si grand rôle dans le fonctionnement du jury moderne est étrangère aux tribunaux athéniens. Au reste le nombre des juges semble avoir toujours été considéré chez les Grecs comme la première condition d'une bonne justice. Nous possédons encore plusieurs jugements rendus par différentes villes de la Grèce. Nous trouvons 204 juges à Cnide, 151 à Mégare, 600 à Milet, 883 à Lesbos. Les tribunaux athéniens de 400 ou de 500 juges n'avaient donc rien d'extraordinaire.

L'exposé que nous venons de faire en suivant Aristote pas à pas pourrait donner lieu à bien d'autres réflexions; mais nous n'avons pas à juger ici la constitution athénienne. Nous insisterons seulement sur ce point que cette constitution était, au point de vue de l'art et toutes réserves faites d'ailleurs, le plus admirable des mécanismes. Tout y était prévu, combiné, concerté. Toutes les proportions y étaient exactement calculées comme dans les grands édifices de l'Acropole. Cette perfection même est peut-être devenue une des causes de sa chute. Elle n'a pu ni s'élargir ni se transformer à temps. C'est pour cette raison qu'elle a péri, mais c'est aussi pour cette raison qu'on ne saurait trop l'étudier.

R. DARESTE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Histoire de la Psychologie des Grecs, par A.-Ed. Chaignet, recteur de l'Académie de Poitiers, correspondant de l'Institut; t. II, contenant la *Psychologie des Stoïciens, des Épicuriens et des Sceptiques*, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1889; t. III, contenant la *Psychologie de la Nouvelle Académie et des écoles éclectiques*, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1890.

PREMIER ARTICLE.

Les deux volumes dont j'ai inscrit les titres en tête du présent article font partie d'un ensemble d'ouvrages qui formera une histoire complète de la psychologie des Grecs. D'après ce qui en a déjà paru, il est permis de dire que cette histoire n'aura son égale ni en France ni ailleurs. Par la forme, l'étendue, par l'érudition savante, précise et exacte, elle a un incontestable caractère de nouveauté. Elle mérite donc l'attention sérieuse de tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'histoire de la philosophie ancienne.

Nous ne l'examinerons pas cependant tout entière. Dix articles n'y suffiraient pas. Nous nous bornerons à faire connaître les deux volumes signalés plus haut, non toutefois sans dire comment est née l'entreprise et comment peu à peu elle s'est agrandie.

Lorsque M. Chaignet entra, en 1862, dans la voie où il a persévéré, il ne paraît pas qu'il se fût donné pour programme à remplir l'histoire complète de la psychologie des Grecs. A cette époque, il ne pensa à écrire qu'un seul livre qu'il intitula *La psychologie de Platon*, sans s'occuper des doctrines analogues qui avaient précédé ou qui suivirent. Nous dirons quelques mots de ce premier ouvrage, parce que l'auteur y montra qu'il était vraiment apte à comprendre et à fidèlement exposer les vues et les analyses des Grecs relativement à l'âme et à ses facultés.

L'Académie française couronna le livre dont elle avait apprécié l'utilité morale et les qualités littéraires. Les philosophes y reconnurent ce genre particulier d'intelligence qui consiste à laisser aux doctrines leur physionomie propre et à ne leur point imposer nos cadres et nos formules modernes. Quand M. Chaignet emploie quelque terme plus ou moins récent, il l'explique et fait ses réserves. « Sous ce titre (de psychologie) que les anciens n'ont pas connu, dit-il, et dont la signification dans la science moderne est peut-être ici trop étroite, je me propose de faire connaître l'ensemble des théories de Platon sur l'âme. » Parler

ainsi, c'est déjà élargir le sens d'un mot par lequel certains observateurs actuels voudraient n'entendre qu'une sorte de description, d'histoire naturelle de l'homme intérieur. Mais M. Chaignet insiste afin d'être bien compris. « Les philosophes de l'antiquité, continue-t-il, ne se sont pas contentés d'analyser les phénomènes et d'étudier les facultés de l'âme humaine : ils ont cru pouvoir pénétrer sa nature et son essence, découvrir son origine, faire son histoire et prédire sa future destinée, comme ils pensaient retrouver les traces de ses destinées antérieures. De là, dans la science de l'âme, pour eux et principalement pour Platon, deux grandes divisions, et, dans ce travail, deux parties très distinctes : l'une, toute métaphysique, aura pour objet la nature, l'essence, l'origine, la destinée de l'âme; l'autre, plus véritablement psychologique, aura pour objet de déterminer, de définir, de classer les actes de l'âme et de les ramener aux causes diverses, c'est-à-dire aux diverses facultés qui les ont dû produire[1]. »

Nous avons tenu à citer, sans y rien changer, cette page, parce que, avec quelques différences, elle se reproduit sous forme d'introduction en tête de l'exposition par M. Chaignet de chacune des principales théories des Grecs sur l'âme, et qu'elle montre à quel juste point de vue il s'est placé pour en donner une exacte idée.

Ainsi on a trop souvent exagéré les dissemblances et, au contraire, atténué les ressemblances entre Platon et Aristote quant à l'emploi de la raison et de l'expérience. Ce n'est pas que l'auteur de la *Physique* et de l'*Histoire des animaux* n'ait préconisé la méthode qui va des faits aux lois et aux causes. Cependant, « bien qu'Aristote, dit M. Chaignet[2], enseigne partout et rappelle même, dans le 3e chapitre du IIe livre de l'*Âme*, que la science doit se proposer de tirer l'inconnu du connu, de passer du plus connu à ce qui l'est moins, il ne prend pas immédiatement ce chemin et ne suit pas cette méthode, tant recommandée par lui, de l'induction et de l'observation. Il débute au contraire par poser ses principes métaphysiques et s'en réfère, avant de définir l'âme, aux notions de l'être, de la puissance, de l'acte, de la matière, de la forme, du mouvement, qu'il nous faudra bien essayer d'éclaircir, si nous voulons comprendre sa définition, obscure dans les termes peut-être, mais profonde autant qu'originale. »

Cette distinction entre le point de vue *a priori* et le point de vue de l'observation doit être faite non seulement chez Platon et chez Aristote,

[1] Pages 5 et 6. — [2] Dans son très important *Essai sur la psychologie d'Aristote*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, p. 265.

mais chez Démocrite et chez Épicure, et aussi chez les Stoïciens. M. Chaignet n'y a point manqué. Il n'a pas été le premier à la mettre en évidence, mais personne, selon nous du moins, n'en a tiré le même parti. Nous le montrerons surtout en ce qui touche les doctrines stoïcienne et épicurienne.

Mais ce n'est qu'après avoir reconstitué la philosophie de Platon sur l'âme et sur ses puissances; ce n'est qu'après avoir exposé, commenté, expliqué la psychologie d'Aristote, et après avoir reconnu la double tendance métaphysique et analytique du génie grec dans ce genre de recherches, qu'il a conçu le dessein de tracer l'histoire de la psychologie avant Platon et Aristote, puis, après eux, jusqu'à l'école d'Alexandrie inclusivement; ses premiers travaux l'avaient longuement préparé à exécuter tous ceux qui en étaient les compléments naturels. De là sa marche ininterrompue et assurée; de là la lumière et l'intérêt répandus sur la série tout entière, en dépit de développements considérables, qui ne sont surabondants qu'en apparence et ne sont jamais confus.

Il envisage son sujet d'une manière à la fois large et précise. Pour le prouver, nous insisterons spécialement sur les pages qu'il a consacrées à la psychologie stoïcienne. Au début de cette partie de son travail, il rencontre deux difficultés que les historiens antérieurs n'ont pas complètement résolues.

La première de ces difficultés, c'est que, des principaux représentants de l'école, Zénon, Cléanthe, Chrysippe, on n'a conservé que des fragments brefs, disséminés, d'une signification élastique et tellement restreinte que les parties les plus importantes du système psychologique présentent de graves et nombreuses lacunes. Il faut descendre le cours des temps et aller jusqu'à Sénèque, jusqu'à Épictète et Marc-Aurèle, pour rencontrer des documents directs. Or ces documents nous viennent de la seconde époque du Stoïcisme. La pensée primitive a été certainement altérée par l'influence de Panætius et de Posidonius, par la raison romaine, très différente, à certains égards, du génie grec. On en est donc réduit, malgré qu'on en ait, à consulter les témoignages indirects; on est forcé de recourir à des historiens de la philosophie qui, introduisant leurs commentaires dans l'exposition des doctrines, sont suspects d'en avoir changé le sens soit par ignorance, soit par l'effet de certaines préférences. Comment douter que ce ne soit le cas de Plutarque, de Galien, de Sextus Empiricus, de Diogène Laërce? On va voir comment M. Chaignet résout cette difficulté, dans la mesure du possible, en la rattachant à une autre qui en est inséparable.

Voici cette seconde difficulté. Peut-on distinguer entre les doctrines

des différents chefs de l'école stoïcienne? peut-on faire à chacun d'entre eux son exacte part? On n'y a pas réussi avant M. Chaignet, qui pense qu'on ne saurait y réussir. Il en donne une raison solide. L'unité, dit-il, que les Stoïciens voient et mettent partout, dans l'univers, dans les êtres particuliers, dans l'ensemble, est aussi la marque, le caractère de l'école elle-même. Quelque indépendant que soit celui-ci ou celui-là, il tient à demeurer ou du moins à paraître demeurer fidèle aux principes qu'a posés Zénon. Chacun prétend respecter l'unité du système. Les simples opinions deviennent des articles de foi. L'école tourne à la secte et prend l'apparence d'une église où l'on se croit, en conscience, obligé de professer les mêmes dogmes. Cet accord n'échappe point aux regards du maître, qui s'en montre charmé. Devant lui, quelqu'un parlait avec admiration du grand nombre de disciples qu'attirait Théophraste. « Oui, répliqua Zénon, son chœur est plus nombreux, mais le mien est plus harmonieux, *οὑμὸς δὲ συμφωνέστερος.* » Quand des dissidences se manifestent, quand des nouveautés osent percer, on prend soin de les dissimuler. Tout est couvert, tout est identifié sous la dénomination consacrée: *οἱ ἀπὸ τῆς Στοᾶς*, les partisans du Portique. M. Chaignet fait justement observer qu'il y a bien là comme une sorte d'orthodoxie, dont le principe est la prétention à la fixité des doctrines.

Ce qui ne peut être contesté, c'est qu'on ne signale aucune importante dissidence dans le développement chronologique de cette philosophie, qui s'est maintenue vivante pendant une durée de cinq siècles. Qu'on en suive le cours de Zénon à Épictète, on y trouvera toujours les mêmes principes essentiels. Galien le constate en s'en plaignant. « A part Posidonius, dit-il, tous les Stoïciens, on ne sait pour quelle cause, préfèrent se conformer aux idées de Chrysippe et même adopter ses erreurs plutôt que de choisir la vérité en faisant infidélité à ce maître. » Cinq siècles après la naissance du système, Épictète dit : « Qu'enseigne la philosophie? A méditer et à pratiquer les enseignements de Zénon, *ἃ Ζήνων λέγει.* » M. F. Ravaisson pense que cette fidélité à la doctrine vient de ce que celle-ci est unie par l'étroite liaison de toutes ses parties. M. Chaignet croit, avec raison, devoir aller plus loin. Selon lui, les Stoïciens conservent les principes de l'école parce que, à leurs yeux, ces principes ont la supériorité et la certitude qui excluent toute contestation et parce qu'ils s'imposent à la conviction avec l'autorité de véritables dogmes.

Que conclure de toutes ces considérations? Ce qu'en conclut M. Chaignet : à savoir que l'historien qui expose la doctrine stoïcienne doit former un ensemble des opinions que toute l'école a constamment accep-

tées et maintenues, toutefois sans négliger d'indiquer chemin faisant et même en signalant dans un appendice les différences un peu importantes. Par là se trouvent résolues autant que possible les deux difficultés dont nous avons parlé plus haut.

Or, parmi les idées auxquelles les Stoïciens sont restés unanimement fidèles, il en est une qui domine et explique toutes les autres et qui est la clef de voûte du système. C'est celle d'un premier principe double, à la fois actif et passif, raison séminale de l'universalité des êtres. Ce principe a des aspects et porte des noms divers. Il est un cependant, il met l'unité partout, et l'on comprend d'autant mieux son unité et le rapport de son unité avec la diversité de ses aspects et de ses noms que l'on a plus sûrement démêlé celui de ses aspects, je n'ose pas dire de ses attributs, qui en offre la plus précise détermination. Cet aspect, voyons si les principaux historiens récents de la philosophie l'ont aperçu ; et, au cas où M. Chaignet l'aurait saisi mieux encore et plus clairement fait connaître, cherchons si ce progrès est dû à une certaine méthode [1].

Dans son *Histoire de la philosophie*, au tome III, Henri Ritter a donné du Stoïcisme une exposition très étudiée et très savante. La physique de la doctrine, qui en est aussi, malgré le titre, la métaphysique, a été de sa part l'objet d'une grande attention. Aucun trait essentiel de la doctrine ne lui a échappé. Il a surtout appuyé, et avec raison, sur les rapports du principe actif et du principe passif, celui-ci devant être regardé comme la matière de Dieu et les deux principes du monde devant être considérés comme réunis en un seul être. Il prend soin de rassembler, de mettre en évidence les fortes dénominations stoïciennes du premier principe, la raison séminale, le feu artiste, le souffle raisonnable. Puis, comme déconcerté par cette pluralité de noms, il écrit : « Cette variété de formes et d'expressions fait connaître que les Stoïciens n'avaient pas précisément l'intention de représenter l'idée de la divinité par une manière d'être déterminée particulière et intuitive. Ils ne se servaient de ces expressions que pour faire voir que Dieu, comme force générale et vivifiante du monde, était lié à une activité corporelle [2]. » Ce passage surprend aujourd'hui ; il prouve que Henri Ritter n'a pas suffisamment approfondi l'idée du souffle raisonnable, ou plutôt de l'esprit, Πνεῦμα, dont il écrit le nom et note l'action ; ce passage prouve, en outre, qu'il

[1] Sous ce titre : *Essai sur le système philosophique des Stoïciens*, M. F. Ogereau, agrégé de philosophie, a publié un savant et solide ouvrage qui, envoyé en manuscrit à un concours de l'Institut, a été récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques (1885, F. Alcan).

[2] Henri Ritter, *Histoire de la philosophie*, p. 484.

n'a pas été assez frappé de la conception de force tendue, attribut du Πνεῦμα.

Il en esttout autrement de M. Ravaisson, qui, au contraire de Henri Ritter, représente le premier principe des Stoïciens comme fortement déterminé en ses manières d'être. Il n'est point troublé par la variété des expressions : il les rapproche et les concilie, autant que le permet la doctrine, et il en trace le portrait métaphysique suivant : « Le Dieu de Zénon, de Cléanthe et de Chrysippe n'est donc plus, comme celui de la métaphysique péripatéticienne, la forme pure, la fin immobile qui (du moins en apparence) ne donne le mouvement à la nature qu'en l'attirant à soi, sans s'y mêler en rien. Ce n'est plus la pensée simple, acte uniforme, immuable dans l'éternelle paix. C'est une âme, et une âme corporelle, mêlée au vaste corps qu'elle anime et se mouvant en lui. C'est un feu, un esprit de feu tendu dans l'univers, qui le pénètre et l'embrasse tout ensemble, qui le tient, qui l'occupe à la fois par le dedans et par le dehors, qui en enchaîne et unit toutes les parties par un lien vivant et indissoluble [1]. »

Les traits saillants de ce portrait sont marqués par des appellations très nettes : une âme, un esprit de feu tendu dans l'univers. Du jour où M. Ravaisson a publié son second volume sur la métaphysique d'Aristote, dans lequel le Stoïcisme est comparé avec le Péripatétisme d'une part et avec l'Épicurisme de l'autre, et la force tendue du Πνεῦμα mise en relief, il a semblé, il nous a semblé du moins, que le système tout entier s'éclairait d'un jour nouveau, parce qu'on en tenait désormais l'idée maîtresse.

M. E. Zeller est aussi éloigné de l'opinion de H. Ritter que M. Ravaisson. D'après lui, les Stoïciens ont clairement déterminé les deux aspects contenus dans la notion de Dieu, l'aspect physique et l'aspect spirituel, qui en forment ensemble l'unité; on voit nettement qu'ils ne mettent entre la divinité et la matière première nulle essentielle différence, parce que ce n'est là qu'un seul et même être. Cet être, comme substratum général, est la matière sans qualité; comme force active, il est l'éther qui se répand partout, le feu qui réchauffe tout, la nature, l'âme et la raison du monde, la providence, la fatalité; tous ces principes sont nommés la divinité. Mais ici, comme chez Aristote, la substance et la force, la matière et la forme ne sont pas originairement distinctes, puisque ce sont des principes unis de toute éternité; au contraire, la force habite la substance comme telle; elle est en elle-même quelque

[1] *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, t. II, p. 156.

A cet endroit, M. Chaignet s'arrête et fait une judicieuse remarque. Les propriétés de l'âme paraissent aux Stoïciens démontrées par la preuve métaphysique de l'origine de l'âme, qui, on l'a vu, n'est qu'une parcelle de l'âme du Tout. Au fond, le raisonnement qu'ils invoquent est bien plutôt psychologique. Que l'on se rappelle, en effet, l'argument de Zénon cité par Cicéron : « Zeno sic premebat : quod ratione utitur, id melius est quam id quod ratione non utitur... Ratione igitur mundus utitur[1]. » Il est clair que la raison et la supériorité de la présence de la raison sur l'absence de cette faculté sont des faits constatés par l'observation psychologique, et que là, à leur insu, était l'argument des Stoïciens.

Mais pourquoi l'âme humaine est-elle un corps? Il semble qu'il eût suffi, pour le démontrer, de rappeler qu'elle était une parcelle du Πνεῦμα divin, lequel était corporel. Cependant les Stoïciens ont cru devoir en donner une démonstration complète et en règle, peut-être pour répondre à quelque objection des écoles adverses.

Ils considèrent comme un axiome que ce qu'on appelle corps est ce qui est susceptible d'agir et de pâtir. L'âme agit et pâtit; donc, disent-ils, elle est un corps. D'ailleurs une chose incorporelle ne peut être unie à une chose corporelle, dont l'essence lui serait absolument étrangère, par des liens aussi étroits, par une aussi intime sympathie que ceux que l'expérience nous montre entre l'âme et le corps. Dans l'hypothèse d'une âme incorporelle, l'âme ne saurait participer à ce que le corps éprouve, le sentir avec lui et par lui. Or on voit qu'elle grandit et se développe, diminue et dépérit avec le corps. La honte, phénomène tout spirituel, fait rougir le visage, phénomène tout physiologique; inversement, une blessure physique va jusqu'à l'âme et la fait souffrir. La vieillesse affaiblit l'âme, parce que la tension du *pneuma* diminue et que le *pneuma* s'évapore sans être suffisamment réparé, et qu'enfin, avec la mort, il se dissémine et s'évanouit. Il n'y a qu'un corps qui puisse avoir des rapports semblables avec le corps. Toujours à supposer que l'âme soit incorporelle, on ne pourrait concevoir entre elle et son corps qu'un rapprochement, une juxtaposition, un contact superficiel, une adhérence et non une inhérence qui fût une pénétration intime, absolue. Quelque chose d'incorporel ne peut même, si l'on parle rigoureusement, toucher un corps ou en être séparé. Cependant il est nécessaire que l'âme touche le corps, puisqu'elle lui donne la vie et le mouvement; il est nécessaire qu'elle s'en sépare, puisqu'il meurt. Donc l'âme est un corps.

Et non seulement l'âme est un corps, mais toutes ses facultés, tous

[1] *De Natura Deorum*, II, 8 et 9.

ses actes sont des corps. Il est aisé de remarquer ici combien la conception métaphysique des Stoïciens l'emporte sur l'observation psychologique, la domine, l'obscurcit, sans toutefois l'exclure. Les vertus, disent-ils, les vices, les arts, les souvenirs, les représentations, les désirs, la promenade même et la danse sont des corps. Ils en disaient autant de toutes les qualités, qui n'étaient, d'après eux, que des *pneuma* ou tensions aériformes, par conséquent les choses elles-mêmes et, partant, des corps, puisque toutes les choses sont des corps. Et cette thèse, si contraire aux notions communes, les Stoïciens affirmaient qu'elle était une opinion conforme à la nature, une des vérités innées, une des anticipations antérieures à l'expérience. En quoi ils demeuraient fidèles à la métaphysique, à l'*a priori*.

De ce point de vue, ils expliquaient aussi l'unité de l'âme, mais, cette fois encore, en s'appuyant autant sur une révélation du sens intime que sur leur système panthéistique. Ils commençaient, il est vrai, par invoquer celui-ci. Le monde est un, disent-ils; son unité est attestée par la sympathie de toutes les parties qui le composent, par l'harmonie dont la beauté est manifeste, par cette attraction, par cette espèce d'amour qui fait que les choses tendent en quelque façon à s'embrasser les unes les autres. Ce grand mouvement d'union ne s'explique que par la présence et l'action dans ce monde d'un seul et même esprit doué de sentiment et de raison. Notre âme, qui est une émanation de l'âme divine, *ἀπόρροια*, possédera donc, comme son principe, l'unité et, de plus, une partie directrice qui sera dans l'homme ce que la divinité est dans l'univers, partie dominante qui concentrera en elle-même toutes les autres fonctions, auxquelles il faut ajouter la conscience, ou sentiment que l'âme a de son unité et de sa constitution, *ταύτης συνείδησιν*. L'âme, en effet, a cette faculté qui distingue l'homme de toutes les autres forces de l'univers : celles-ci ne peuvent agir que sur d'autres forces, l'âme humaine peut agir sur elle-même. Et cette propriété la caractérise essentiellement. La conscience qu'elle a de cette propriété ne la caractérise pas moins.

« Il faut saluer avec respect, dit M. Chaignet, la première apparition de ce noble mot (la conscience) dans la langue philosophique. Comme l'élément moral, les idées du bien et de Dieu font partie de la constitution de l'homme, le mot *conscience* signifie pour eux le sentiment du devoir moral en même temps que le sentiment de l'unité de l'être dans toutes ses parties[1]. » — « Cependant ce n'est pas de ce nom

[1] Page 69.

de conscience qu'ils avaient si heureusement trouvé, mais bien de celui de sens général, κοινὴ αἴσθησις, qu'ils désignaient la faculté qui accompagne toutes les autres facultés [1]. » Il n'en est pas moins vrai que, d'après eux, l'unité de l'âme était perçue par la conscience autant que déduite de l'unité du Tout, dont l'âme était sortie.

La naissance de l'homme est un mystère; les Stoïciens n'y ont vu qu'un problème et ont essayé de le résoudre surtout au moyen de leur déduction métaphysique. M. Chaignet a étudié de très près cette partie de la doctrine. Il en a donné une exposition qui nous semble ne rien laisser à désirer. Il y est entré dans les plus minutieux détails sur le rôle du père, sur celui de la mère, sur la fonction des éléments physiologiques dans le fait de la génération d'après les Stoïciens. Les pages relatives à cette question ne sauraient être résumées et nous ne pouvons les reproduire. Un seul point doit être signalé ici, c'est le rapport de la génération avec le *pneuma*. A la naissance de l'homme, deux *pneuma* sont en action, l'un interne, l'autre externe. L'embryon est une plante destinée à devenir un animal. Cette transformation ne s'accomplit pas dans le sein maternel. C'est seulement après le naissance, lorsque l'enfant est mis en contact avec l'air extérieur plus froid, que le *pneuma* externe s'introduit, par la respiration, dans les poumons du nouveau-né, et, par le refroidissement qu'il y cause, détermine la transformation de l'âme végétative en âme animale, ψυχή, en donnant une plus grande densité, une plus grande force au *pneuma* interne. Il est évident que toute cette théorie est purement imaginaire; mais il est clair aussi qu'elle n'est qu'une application de la conception métaphysique du *pneuma* agissant par ses énergies propres.

Ce sont encore ces énergies, objet d'une psychologie supérieure, qui rendent compte de la mort et de la renaissance des êtres particuliers. L'âme humaine, quoique corporelle, demeure après la mort, mais n'est cependant pas indestructible. Il n'y a rien dans le monde qui soit à l'abri de la destruction. Après des périodes d'une durée indéterminée, à un moment dont le retour est certain, le monde et tout ce que contient le monde est consumé par le feu. A cet embrasement universel, ἐκπύρωσις, l'âme du Tout, le *Pneuma* primitif, survit seul; cette âme ramasse et absorbe en elle tous les principes des choses et des êtres; elle les tire de nouveau de son sein pour recommencer la série sans fin des existences détruites et renaissantes tour à tour.

En ce qui regarde l'âme humaine, les Stoïciens, d'accord sur la doc-

[1] Page 70.

trine générale, avaient des vues différentes quant à notre immortalité. Fidèle à son plan, M. Chaignet note ces curieuses différences. Chrysippe pensait que les âmes faibles, c'est-à-dire les âmes des ignorants et des insensés, ne vivent au delà de la mort que pendant un temps assez court et que les âmes des sages seules survivent jusqu'à la prochaine conflagration universelle. Cléanthe disait que toutes les âmes indistinctement durent jusqu'à ce moment. Zénon avait enseigné que les âmes vivaient encore longtemps après la mort, *πνεῦμα πολυχρόνιον*, mais qu'elles étaient enfin détruites, parce que le temps les use, les consume et les fait se dissiper dans l'invisible. De ces opinions diverses, Cicéron, considérant ce qu'elles ont de commun, tirait la conclusion suivante : « Stoici diu mansuros aiunt animos; semper negant [1]. » Le sommeil, la vieillesse sont un relâchement partiel de la tension du *pneuma* psychique; la mort en est le relâchement complet.

Nous avons essayé de faire voir comment M. Chaignet a renouvelé l'exposition et le commentaire de la théorie stoïcienne en prenant pour centre de cette théorie la psychologie métaphysique qui en est la base; nous voudrions y avoir réussi. Il nous a paru que cette méthode n'a rien d'artificiel, rien qui fausse l'esprit du système, et que, en même temps, elle présente avec clarté l'une des formes les plus curieuses de la psychologie panthéistique.

Nous nous proposons d'étudier, avec M. Chaignet, dans un second article, ce qu'il nomme la psychologie expérimentale et la psychologie morale des Stoïciens.

Ch. LÉVÊQUE.

[1] *Tusculanes*, I, 32.

THÉORIES DE GUBLER ET DE KŒLLIKER. — *Préface d'une réforme des espèces, fondée sur le principe de la variabilité restreinte des types organiques, en rapport avec leur faculté d'adaptation aux milieux*, par Adolphe Gubler (*Bulletin de la Société botanique de France*, 186). — *Ueber die Darwin'sche Schöpfungstheorie*, par A. Kœlliker (*Zeitschrift für wissenschaftliche Zoologie*, t. XIV, 1864). — *Sur la théorie de Darwin*, article anonyme (*Archives des sciences physiques et naturelles*, 1864)[1]. — *Criticisms on the origin of species*, par T. H. Huxley (*Lay Sermons, Addresses and Reviews*, 1887).

Adolphe Gubler, qu'une mort prématurée a enlevé à la science, où il a laissé des traces durables, et à la pratique médicale, où il s'était fait un nom, était surtout botaniste. C'est dans la connaissance qu'il avait des végétaux, de leur physiologie, de leur distribution géographique, qu'il puise les arguments opposés par lui aux doctrines de Lamarck et de Darwin, dont l'ensemble constitue pour lui ce qu'il nomme la *monogenèse* ou *oligogenèse*.

Gubler ne remonte pas à l'origine première des êtres vivants. Il prend le monde organique tel que nous le voyons et admet la réalité, l'autonomie des espèces, qu'il définit au point de vue de la *forme* et de l'*essence*. Celle-ci s'accuse dans les phénomènes de la reproduction et ne change pas « du moins pendant la période géologique actuelle[2] ». Quant à la forme, elle est variable dans des limites fort étendues, et ces variations sont dues à l'action des agents physiques, c'est-à-dire à ce que Geoffroy Saint-Hilaire a appelé les actions de milieu. Sur toutes ces questions, il déclare partager la manière de voir d'un certain nombre de naturalistes qu'il cite et parmi lesquels il veut bien me nommer[3]. Je suis en effet d'accord avec lui, sauf au sujet de la réserve qu'il fait à propos des époques géologiques. C'est un point sur lequel je reviendrai plus tard.

Gubler n'a pas voulu discuter en détail l'ouvrage de Darwin sur l'origine des espèces. Après avoir très sommairement exposé les conceptions de l'auteur et tout en déclarant que ce livre « est un des plus remar-

[1] Dans un des deux très bons articles écrits par M. E. Naville, à propos de la théorie de M. Thury, l'auteur dit avoir des raisons de penser que cet article est presque à coup sûr d'Édouard Claparède (*Bibliothèque de Genève*).

[2] *Préface*, p. 203.

[3] *Préface*, p. 203.

quables de notre époque[1] », il se borne à lui opposer un petit nombre d'objections, parmi lesquelles il en est auxquelles le savant anglais aurait, ce me semble, répondu sans trop de peine.

Par exemple, Darwin attribue à la lutte pour l'existence l'anéantissement de certaines espèces que viennent remplacer d'autres espèces mieux douées. Gubler refuse cette puissance de destruction à la sélection naturelle; il ne lui reconnaît qu'un pouvoir de *compensation*. La gazelle, dit-il, subsiste depuis des siècles à côté du lion; l'*Erigeron canadense*, qui, venu du Canada, a envahi l'Europe, n'a détruit aucune de nos espèces végétales. Mais Darwin aurait pu lui répondre que, à la Nouvelle-Zélande, notre surmulot a déjà à peu près anéanti le rat kiore, que chassaient les Maoris; que nos cochons, redevenus sauvages, auront bientôt fait disparaître les derniers Apterix; que nos mauvaises herbes, involontairement importées, ont absolument remplacé toutes les espèces indigènes dans la plaine de Christchurch[2]. Si la lutte pour l'existence a pu produire en quelques années de pareilles extinctions, comment ne pas admettre, dirait Darwin, que des faits de même nature peuvent s'accomplir sur les plus vastes continents, au bout d'un nombre indéterminé de siècles ?

Gubler fait aux idées de Darwin une autre objection plus difficile à réfuter pour qui tiendrait à rester sur le terrain de la science positive. Lorsqu'on étudie la distribution des végétaux à la surface du globe, on les voit se répartir en flores bien distinctes. Or, dit notre auteur, « chaque flore comprend des types morphologiques si profondément différents les uns des autres qu'on s'étonnerait de les voir réunis dans une même contrée, si l'on raisonnait au point de vue de la *mono* ou de l'*oligogenèse*, et que leur coexistence dépose formellement contre la doctrine[3] ». Ici le savant anglais serait en effet obligé de recourir à ces genres contenant un grand nombre d'espèces très variables dont il a supposé l'existence, à ces migrations dont il ne reste plus de traces, et surtout à ces révolutions du globe dont il a vraiment abusé; c'est-à-dire qu'il rentrerait dans cette foule d'hypothèses, d'ailleurs très habilement, souvent très logiquement enchaînées, qui constituent la trame, en apparence si solide, du darwinisme.

Gubler oppose à la monogenèse plusieurs autres objections fondées sur les faits de reversion aux types ancestraux, sur la persistance des

[1] *Préface*, p. 274.

[2] Note manuscrite de M. Filhol et *Rapport sur l'exposition faite au Muséum des objets d'histoire naturelle recueillis par MM. de l'Isle et Filhol*, par M. A. de Quatrefages (*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. V, p. 24).

[3] *Préface*, p. 273.

animaux et des végétaux inférieurs, sur les phénomènes de l'hybridation... J'ai trop souvent traité ces questions ailleurs pour y revenir ici. Toutefois le but essentiel de son travail est de montrer comment et combien les organismes peuvent varier sous l'influence du milieu sans perdre pour cela leur *essence*, c'est-à-dire sans donner naissance à une *espèce* nouvelle. Je ne saurais encore, et pour les mêmes raisons, suivre l'auteur sur ce terrain. Je le regrette, car les faits qu'il groupe et qu'il discute présentent un sérieux intérêt. Ils lui permettent notamment de répondre une fois de plus au singulier argument tiré par les transformistes des difficultés que présente parfois la distinction et la délimitation des espèces. Gubler leur rappelle comment, l'expérience venant en aide à l'observation, ces incertitudes pourraient être dissipées pour un certain nombre de types spécifiques, grâce aux travaux de Decaisne, de Moquin-Tandon, de James Lloyd, de Buckman, de Vilmorin, etc.[1].

Mais, avant d'aborder ces études de science positive, Gubler nous dit « ne pouvoir résister au désir d'ajouter une hypothèse à toutes celles qui ont été émises pour expliquer la transformation des types ». Il rappelle les métamorphoses constatées dès la plus haute antiquité chez les animaux et les plantes, ainsi que les phénomènes de la *génération alternante* découverts par la science moderne[2]. Puis il ajoute : « Ne serait-il pas possible que certaines espèces, en apparence constantes, fussent réellement dimorphes ou polymorphes, mais que les transformations du type, au lieu de se produire à chaque génération, ne se manifestassent que tous les dix, tous les vingt ans, tous les siècles, et même à des intervalles plus longs encore ? Tellement qu'un type, pour ainsi dire immuable pendant une fraction plus ou moins considérable d'une période géologique, ou même durant une période géologique tout entière, fît place ensuite à un type entièrement différent et dont rien, anatomiquement du moins, ne ferait soupçonner la filiation par rapport au premier[3]. »

Gubler déclare d'ailleurs ne pas vouloir insister sur ce qu'il appelle « une vue conjecturale ». Évidemment, il a voulu seulement montrer que, dans ce vaste champ du *possible*, il est aisé de s'ouvrir des voies nouvelles et d'ajouter des hypothèses aux hypothèses. La sienne en vaut

(1) *Préface*, p. 388.

(2) J'ai réuni et discuté les principaux de ces deux ordres de phénomènes alors connus dans un livre intitulé *Métamorphoses de l'homme et des animaux*, 1862. Depuis cette époque, on a découvert bien des faits nouveaux, mais qui n'ont rien changé aux conclusions générales que j'avais formulées.

(3) *Préface*, p. 378.

bien d'autres. La preuve en est qu'elle a été reprise et développée en France par Naudin, en Allemagne par Kœlliker, soit que ces naturalistes aient eu connaissance des indications données par le médecin français, soit, ce qui est plus probable, qu'ils aient été conduits par leurs propres réflexions à se rencontrer avec lui. J'ai déjà fait connaître ici même les idées de Naudin à ce sujet [1]; il me reste à résumer celles de Kœlliker.

Albert Kœlliker, professeur à l'université de Wurtzbourg et l'un des zoologistes anatomistes les plus éminents d'Allemagne, fut dès l'abord un des savants qui, tout en rendant pleine justice aux travaux de Darwin, à l'intérêt que présentent ses livres, ont refusé d'accepter la doctrine du grand théoricien anglais. Dans le travail dont il s'agit ici, il résume rapidement les principales objections qui, dès cette époque, leur avaient été opposées, et propose de la remplacer par ce qu'il appelle la *Théorie de la génération hétérogène* [2].

Tout d'abord Kœlliker fait à la doctrine de Darwin le reproche, regardé par lui comme fondamental, d'être *téléologiste*. Il lui prête la pensée que « chaque détail de l'organisation d'un animal a été créé pour son plus grand bien » et croit que le savant anglais envisage toute la série des formes animales à ce point de vue [3]. Il revient plus loin sur cette idée, à laquelle il oppose sa propre manière de voir. Pour lui, « les variétés surgissent indépendamment de toute notion de but ou d'utilité, conformément aux lois de la nature, et peuvent être utiles, nuisibles ou indifférentes. . . . . Tout organisme est suffisamment parfait pour le but qu'il doit atteindre; et, en cela au moins, il est inutile de chercher les causes de son perfectionnement [4]. »

Claparède et Huxley ont protesté contre l'appréciation générale que le savant allemand a faite de la doctrine de leur maître. Le premier s'est borné à faire observer que, d'ordinaire, le mot de *téléologie* suppose l'intervention d'un élément surnaturel dans l'étude rationnelle de la nature et que Darwin n'a au contraire parlé que d'actions conduisant *forcément* au but [5]. Huxley a répondu plus longuement. Il a cherché à faire bien sentir le contraste que présentent la téléologie et le darwinisme. « Pour le téléologiste, dit-il, chaque organisme existe parce qu'il

[1] *Journal des Savants*, cahier de mars 1877.

[2] « Theorie der heterogenen Zeugung » (*Ueber die Darwin'sche Schöpfungstheorie*, p. 179).

[3] *Darwin'sche Schöpfungsth.*, p. 175.

[4] *Ibid.*, p. 178.

[5] *Sur la théorie de Darwin* (*Archives des sciences physiques et naturelles*, 1864, p. 370).

IMPRIMERIE NATIONALE.

a été fait pour les conditions où il se trouve; pour le darwiniste, un organisme existe parce que, seul de plusieurs autres semblables à lui, il a été capable de survivre dans les conditions où il se trouve..... Selon la téléologie, un organisme est comme la balle qui, chassée par une carabine, va droit au but visé; selon le darwinisme, les organismes sont comme les biscaïens d'une charge de mitraille, dont un seul frappe quelque chose, tandis que les autres vont se perdre au loin [1]. »

On ne peut que donner raison à Huxley et à Claparède. Darwin, comme Kœlliker, admet que les variations de forme ou d'instinct peuvent être nuisibles, indifférentes ou utiles. Dans le premier cas, elles entraînent la disparition rapide du type modifié; dans le second, elles peuvent être conservées. Mais, pour peu qu'elles soient utiles, la sélection naturelle s'en empare [2]. A partir de ce moment, l'être chez qui elle est apparue et ses descendants sont pris dans une sorte d'engrenage de causes et d'effets devenant causes à leur tour et aboutissant à la transmutation. Celle-ci n'a été ni préordonnée ni prévue. Elle est le résultat inévitable du libre jeu des forces naturelles, physiologiques et physico-chimiques. L'espèce tombée sous le coup de la sélection naturelle est comme un de ces morceaux de bois que, dans nos expositions, nous avons vu jeter dans la trémie de certaines machines, et qui, sans sortir de l'appareil, se transformaient en pâte, puis en papier, et ressortaient à l'autre bout sous la forme d'un journal imprimé.

Certes, rien n'est moins *téléologique* que cette conception, pour qui prend ce mot dans son acception ordinaire. Elle efface toute idée de plan, de but, de finalité; elle ramène le monde organisé sous l'empire de lois, de forces agissant exactement comme celles qui régissent le monde inorganique. A ce point de vue, la formation, le développement d'un type nouveau, animal ou végétal, correspondent pour ainsi dire au soulèvement d'une nouvelle chaîne de montagnes; l'extinction d'un autre type et de ses représentants, au creusement d'une vallée. Là est la cause principale du succès que le darwinisme a eu auprès de tant d'hommes de science; surtout auprès de ceux qui, comme Hæckel, ont cru y trouver des arguments en faveur de leurs doctrines plus ou moins monistiques, erreur contre laquelle Huxley lui-même a protesté [3].

[1] *Lay Sermons*, p. 263.

[2] Il est peut-être bon de rappeler que la sélection ne produit jamais de variation initiale. Darwin a insisté à diverses reprises sur ce point.

[3] *La vie et la correspondance de Charles Darwin*, publié par son fils François Darwin, traduit de l'anglais par M. Henri-C. de Varigny, 1888, t. II, p. 30.

On peut en effet, sans mettre en doute les principes de la mécanique, de la physique ou de la chimie, admirer le talent de l'ingénieur qui a construit la machine dont je viens de parler. On peut de même, sans rien changer aux théories de Darwin, remonter à la cause des phénomènes initiaux et aboutir à la conception d'un Dieu tout-puissant, créateur et législateur, tel que l'ont admis Lamarck, Owen, Mivart, Naudin, . . . aussi bien qu'à celle du *grand processus évolutif*, regardé par Hæckel comme l'unique agent de la création.

Le savant anglais a été moins heureux dans ses autres réponses aux critiques de Kœlliker. A son tour, celui-ci reprend l'avantage. Mais on comprend que je ne saurais suivre les deux adversaires dans cette discussion. Je ne pourrais que revenir sur des questions que j'ai déjà traitées maintes fois ailleurs, et il me reste à donner une idée de la théorie que le professeur de Wurtzbourg oppose à celle de Darwin.

Kœlliker, rejetant toute idée de modifications lentement progressives, admet la création *en bloc*[1] des organismes. Dès lors, deux possibilités se présentent : « Ou bien tous les organismes sont autonomes[2] et sortis de germes spéciaux, d'où chacun d'eux s'est développé sous sa forme typique; c'est ce qu'on peut appeler la théorie de la création *par génération spontanée*. Ou bien il y a eu, soit une seule forme, soit un petit nombre de formes fondamentales, autonomes et indépendantes, d'où sont sorties toutes les autres[3]. » C'est ce qu'il nomme théorie de la création *par génération secondaire*. Celle-ci peut s'effectuer par deux procédés différents : 1° par des variations lentes, réglées par le principe de la sélection naturelle de Darwin; 2° par des changements lents ou brusques, accomplis sous l'influence d'une seule loi de développement régissant la nature entière. C'est à cette dernière conception que s'arrête Kœlliker, et il lui donne le nom de *Théorie de la création hétérogène*[4].

Le savant allemand n'a pas exposé toutes les hypothèses auxquelles a donné lieu la croyance aux générations spontanées. Il ne dit rien, par exemple, de celles de Burdach[5]. Il se borne à signaler celles qui reposent sur l'idée d'une matière organique primitive, capable d'évolution et dont les cellules peuvent se développer isolément à la manière

[1] Ces mots sont en français dans le texte. (*Ueber die Darwin'sche Schöpfungstheorie*, p. 179.)

[2] « Selbstständig. »

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Burdach regarde la Terre comme ayant sa part de vie et admet que dans sa jeunesse elle a enfanté des organismes supérieurs, peut-être l'homme lui-même. Aujourd'hui, dans sa vieillesse, elle ne produit plus que des infusoires. (*Traité de physiologie*, traduit par Jourdan, t. I, p. 404.)

des germes ou des œufs. Ces phénomènes ne peuvent s'accomplir que dans un milieu liquide. On a imaginé un germe colossal, recouvert d'une sorte d'écorce, à l'intérieur duquel se seraient développés tous les êtres. Les animaux terrestres et aériens seraient sortis tout formés par les fentes de l'écorce, au fond d'étangs ou de lacs à demi desséchés, à peu près comme les jeunes serpents et les lézards sortent de l'œuf. Karl Snell, invoquant les faits que présente l'histoire des insectes, pense au contraire que l'homme et les animaux supérieurs ont vécu longtemps sous des formes larvaires. Kœlliker se borne à peu près à signaler ces conceptions singulières, qu'il regarde avec raison comme fantastiques [1]. Moi-même je ne les mentionne que pour montrer une fois de plus la diversité des romans imaginés pour rendre compte de l'origine des espèces.

Le savant allemand expose ensuite sa théorie de la génération hétérogène. L'hypothèse fondamentale de celle-ci est que : « Sous l'influence d'une loi générale de développement, les germes produits par un être organisé donnent naissance à d'autres êtres qui diffèrent du parent. Ce résultat peut se réaliser de deux manières : 1° sous l'influence de circonstances spéciales, des œufs fécondés donnent naissance à des formes supérieures ; 2° les organismes primitifs, sans fécondation aucune, en procréent d'autres qui ne leur ressemblent pas et qui proviennent de germes ou d'œufs (*parthénogenèse*) [2]. »

Kœlliker ajoute : « Ma conception fondamentale est que tout le monde organique a pour base un grand plan de développement qui pousse les formes les plus simples vers des organisations de plus en plus complexes [3]. » A l'appui de ce principe, il reproduit les considérations que Serres, Burdach, Darwin, etc., ont si souvent invoquées, chacun en faveur de ses doctrines personnelles, et emprunte des arguments à l'histoire du développement. Dans ses premiers états, dit-il, l'embryon d'un mammifère ne se distingue pas de celui d'un oiseau ou même de celui d'un reptile; chez les animaux à métamorphose, les larves ressemblent souvent à des espèces bien caractérisées; au cours de son développement, l'embryon peut acquérir un crâne, un cerveau plus développés. Il n'est donc pas impossible que de l'œuf d'un reptile pérennibranche [4] sorte un être ressemblant à un triton, à une salamandre ou à un reptile sans queue. Enfin les différences parfois très grandes qui,

[1] *Ueber die Darwin'sche Schöpfungstheorie*, p. 180.
[2] *Ibid.*, p. 181.
[3] *Ibid.*, p. 184.
[4] Ce sont des reptiles qui gardent pendant toute leur vie les branchies extérieures que d'autres espèces perdent en acquérant leurs formes définitives.

dans certaines espèces, séparent les mâles des femelles et celles qui caractérisent les mâles, les femelles et les neutres dans les colonies d'insectes, sont autant de preuves pour Kœlliker qu'un œuf n'est pas nécessairement destiné à produire toujours la même forme animale [1].

Kœlliker insiste principalement sur les faits de la *génération alternante.* Il en rappelle de nombreux exemples et en fait l'application à sa théorie. On sait en quoi consiste ce mode de reproduction. Dans les cas les plus simples, un animal pond un œuf fécondé d'où sort un fils ne lui ressemblant en rien et dépourvu d'organes génitaux, mais sur lequel poussent des bourgeons qui, en se développant, produisent des petits-fils semblables en tout à leurs grands parents. Le phénomène est souvent bien plus complexe. Par exemple, l'œuf d'une *Aurélie rose* [2] donne naissance à une très petite larve ciliée que l'on pourrait facilement prendre pour un infusoire. Cette larve se fixe et se transforme en un polype hydraire en forme de cornet d'abord isolé, mais dont la base pousse des ramifications sur lesquelles surgissent d'autres polypes semblables au premier (*Scyphistoma*). Plus tard l'un d'eux grandit plus que ses frères et devient d'abord cylindrique (*Strobila*), puis il s'étrangle par places; ces étranglements se creusent de plus en plus et ce polype finit par ressembler à une pile de soucoupes traversées et réunies par une ficelle. Bientôt cette ficelle se rompt; la division s'achève; les tranches du Strobila se détachent l'une après l'autre et se trouvent être devenues autant de petites Méduses très aplaties et dépourvues d'appareil reproducteur (*Ephyra*). Mais elles grandissent rapidement; leur ombrelle s'épaissit et se bombe; les sexes apparaissent et on a autant d'Aurélies que le Strobila comptait de divisions [3].

Voici en quels termes Kœlliker lui-même a résumé les arguments

[1] *Ueber die Darwin'sche Schöpfungstheorie*, p. 183.

[2] *Medusa aurita.* C'est une belle Méduse dont l'ombrelle, presque hémisphérique et teintée de rose, porte sur son pourtour de nombreux tentacules courts et roussâtres. Cette espèce a été rendue célèbre par le mémoire relatif à son anatomie publié par Ehrenberg en 1839 (*Mémoires de l'Académie de Berlin*).

[3] On voit que dans les cas de ce genre un œuf unique a donné naissance à de nombreux individus, qui apparaissent successivement sous des formes différentes. Voilà pourquoi j'ai désigné l'ensemble de ces phénomènes par le nom de *généagenèse* (*engendrement des générations*). La génération alternante dont il est ici question n'en est qu'un cas particulier. J'ai résumé les faits principaux qui s'y rattachent et j'ai montré leurs relations avec ceux de la génération ordinaire dans un petit volume intitulé : *Métamorphoses de l'homme et des animaux*, 1862. Bien des faits de même nature ont été découverts depuis lors; mais ils n'ont rien changé aux conclusions générales résultant de ceux que l'on connaissait il y a trente ans.

tirés par lui des phénomènes de la généagenèse. Après avoir déclaré qu'il ne connaît ni les lois ni les causes qui agissent sur les œufs et les germes et qui poussent constamment les formes inférieures à s'élever de plus en plus, il ajoute : « Mais je puis au moins invoquer les analogies tirées de la génération alternante. Si une Bipinnaire, un Pluteus sont capables de produire un Échinoderme qui en diffère à tant d'égards, si un Polype hydraire peut produire une Méduse plus élevée que lui en organisation..., il ne paraîtra pas impossible qu'une fois l'embryon cilié d'une éponge, placé dans des conditions spéciales, ait pu devenir un Polype hydraire, ou que l'embryon d'une Méduse ait pu se transformer en Échinoderme [1]. »

Sans se prononcer positivement sur ce point non plus que sur quelques autres, Kœlliker déclare que l'on peut regarder le monde organique comme ayant eu pour point de départ soit une seule, soit plusieurs formes fondamentales [2]. Toutefois il semble porté à admettre qu'il y en a eu deux, une pour les animaux vertébrés, une autre pour les invertébrés. Il ne s'explique pas sur l'origine de ces proto-organismes et ne dit rien des végétaux. Il ajoute : « Chaque forme fondamentale a dû avoir la faculté de se modifier en divers sens. Elles ont ainsi produit des espèces et celles-ci des genres qui, s'écartant de plus en plus les uns des autres, ont amené l'établissement des familles et des groupes plus élevés [3]. »

Le savant allemand fait à l'espèce humaine, prise au point de vue intellectuel aussi bien qu'au point de vue physique, l'application de ses hypothèses. « Si, dit-il, les idées fondamentales que j'ai émises à titre de conjectures sont justes, l'homme lui-même doit leur obéir. » Il n'entre du reste dans aucun détail sur ce point. Il se borne à faire observer que le Néo-Hollandais et le Boschisman sont plus voisins du singe que l'Indo-Germain. Qui sait d'ailleurs, ajoute-t-il, s'il n'a pas existé des anthropomorphes plus semblables à nous que le Gorille et le Chimpanzé ou des races humaines inférieures à celles que nous connaissons [4] ?

Telle est la conception que Kœlliker oppose à celle de Darwin et dont il cherche rapidement à montrer la supériorité. On doit reconnaître qu'elle présente certains avantages sur celle du savant anglais. En admettant la constitution brusque et *en bloc* des espèces nouvelles, on évite les objections tirées du croisement indéfiniment fertile entre les métis, aussi bien que celles qui reposent sur l'absence d'innombrables

[1] *Darwin'sche Schöpfungsth.*, p. 184.
[2] « Grundformen. »
[3] *Darwin'sche Schöpfungsth.*, p. 184.
[4] *Ibid.*, p. 186.

intermédiaires entre deux espèces dont l'une est la fille de l'autre. Ce mode de transmutation, joint à la faculté attribuée aux germes de se développer en divers sens, permet de se passer des myriades de siècles exigés par le darwinisme pour rendre compte de la formation des faunes. Mais, à leur tour, les idées de Kœlliker prêtent à bien des critiques.

Je dois faire remarquer d'abord que cette conception n'est pas une véritable théorie, c'est-à-dire un ensemble de faits, ou tout au moins de principes, logiquement enchaînés, se déduisant les uns des autres et aboutissant à des conclusions. Elle consiste uniquement en un petit nombre d'hypothèses que rien ne relie entre elles et que l'auteur se borne à juxtaposer pour les besoins de la cause. Ce reproche s'adresse d'ailleurs à toutes les conceptions qui reposent sur l'idée d'une formation brusque d'espèces nouvelles. Dans toutes, en effet, on commence par admettre la transmutation, c'est-à-dire la réalité d'un phénomène absolument hypothétique, dont on n'a jamais trouvé la moindre trace nulle part. Puis on imagine une cause, un procédé quelconque, que l'on suppose pouvoir produire ce phénomène. Owen, Mivart invoquent une tendance innée; Geoffroy Saint-Hilaire, les actions de milieu; M. Thury, des germes spéciaux, etc. Kœlliker fait comme les autres. Il admet d'emblée la transmutation, puis une loi qui pousse constamment les organismes à se perfectionner, puis un plan qui règle la marche du perfectionnement, tout en déclarant qu'il ne sait rien du mode d'action de ces lois et en invoquant seulement les analogies qu'il croit trouver dans l'histoire des générations alternantes.

Huxley n'a pas eu de peine à montrer combien sont peu fondés les arguments tirés de cet ordre de faits. Le propre de la génération alternante est de ramener toujours au type du parent les formes animales diverses produites par un œuf fécondé. Le cycle de ces formes larvaires se referme toujours. La tendance qui se manifeste ici est donc toute *de retour* et, par conséquent, en opposition absolue avec l'idée que, de ce cycle, pourrait s'échapper une espèce nouvelle. Huxley, en invoquant l'expérience, constate en outre que l'on ne connaît pas un seul fait de ce genre[1].

Certes, je ne puis que donner raison à Huxley sur ce point. Mais Kœlliker pourrait retourner aisément contre lui l'appel que le savant anglais fait ici à la réalité. Si l'on ne connaît pas une seule espèce nouvelle produite par les procédés de la génération alternante, on n'en connaît

[1] *Lay Sermons*, p. 270.

pas davantage dont l'origine puisse être attribuée à la sélection. Il est vrai que celle-ci est déclarée agir avec une telle lenteur qu'il est impossible d'en reconnaître les résultats, ce qui met ses partisans fort à l'aise. Mais les grandes et brusques variations sur lesquelles Huxley revient dans cette critique des opinions de Kœlliker[1] se passent sous nos yeux, et leurs effets nous sont connus. Or le bélier loutre (*Ancon*), fils d'une brebis ordinaire, n'est pas devenu le point de départ d'une *espèce;* il a donné naissance à une simple *race* dont la fécondité avec le type parent n'a été en rien altérée. J'ai rappelé ailleurs bien d'autres exemples du même genre[2]. En se fondant sur ces faits, Kœlliker aurait le droit, à son tour, de rejeter les analogies que Huxley a cru pouvoir invoquer à diverses reprises. C'est ainsi que ces diverses hypothèses sur l'origine des espèces se réfutent réciproquement, dès qu'elles se placent sur le terrain de l'expérience, de l'observation; et cela seul devrait suffire pour faire comprendre que, malgré l'appareil scientifique dont elles s'entourent, elles ne sont toutes, au fond, que des jeux d'imagination.

Les théories du professeur de Wurtzbourg prêtent à bien d'autres observations. Pour lui, sous l'influence de circonstances spéciales, l'espèce nouvelle sort toute formée de l'œuf pondu par une espèce inférieure. Il ne fait en cela que reproduire de tout point les idées que Geoffroy Saint-Hilaire a longuement développées. Bien avant Kœlliker, l'antagoniste de Cuvier a admis que la transformation spécifique s'accomplit pendant la période de développement embryonnaire et que, par suite, un œuf de reptile, placé dans des conditions particulières, peut donner naissance à un oiseau. Mais l'illustre auteur de la *Philosophie anatomique* ne s'en est pas tenu là. Il a précisé la nature générale de ces conditions en les rattachant au milieu; il a insisté sur le rôle des organes et de la fonction de respiration; il a cherché à montrer le mécanisme de la transmutation[3]. Malheureusement cette tentative lui a mal réussi et a fourni à ses adversaires de sérieux arguments pour le combattre.

Kœlliker se garde bien d'entrer dans de semblables détails et s'en tient, comme on l'a vu, à de vagues généralités, à des possibilités. Or, dans toutes les sciences, l'application est la pierre de touche des théories, et cette épreuve a toujours été dangereuse pour les rares transformistes qui l'ont tentée. Elle a constamment montré que leurs hypothèses conduisaient à des conséquences inacceptables et, par conséquent,

[1] *Lay Sermons*, p. 271.

[2] Voir l'article où j'examine la théorie de M. Mivart (*Journal des Savants*, février 1891).

[3] *Sur le degré d'influence du monde ambiant pour modifier les formes animales* (*Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XII).

n'avaient rien de vrai. En évitant de l'affronter, Kœlliker a fait acte de prudence. Il n'aurait certainement pas été plus heureux que Geoffroy Saint-Hilaire. Mais, sans sortir des généralités auxquelles Kœlliker s'est arrêté, il est facile de montrer que sa conception repose sur une idée préconçue inexacte. Cette idée est que l'espèce nouvelle, résultant du développement d'un œuf ou d'un germe produit par une autre espèce préexistante, est, au moins à peu près toujours, supérieure à celle-ci[1]. Or cette notion d'un progrès continu dans le développement du monde organique est en contradiction avec une foule de faits fournis par l'embryogénie, qu'invoque Kœlliker, aussi bien que par la paléontologie, qu'il néglige.

On sait que Carl Vogt a mis hors de doute comment et pourquoi, le transformisme étant admis, l'embryogénie d'un animal ne peut guère donner que des indications trompeuses sur les formes et l'organisation de ses ancêtres. Il faut que ce fait soit bien irrécusable pour avoir conduit Hæckel et ses disciples à inventer la *cœnogenèse* ou *évolution falsifiée*[2]. En demandant des arguments à cet ordre de phénomènes, Kœlliker s'expose donc à commettre de nombreuses erreurs. Mais, les indications fournies par l'embryogénie fussent-elles aussi sûres qu'elles sont incertaines et trompeuses, s'ensuivrait-il que l'idée fondamentale du savant allemand fût justifiée par les faits? Non; car s'il est des animaux dont le développement est régulièrement progressif, il en est d'autres, et en grand nombre, où il affecte une marche remarquablement régressive. Kœlliker s'est arrêté aux premiers et en a tiré des analogies en faveur de sa théorie; il n'a rien dit des seconds, qui conduiraient à des analogies et à des conclusions opposées. A coup sûr, pourtant, il connaissait tous les faits signalés par Vogt et ceux que l'on pourrait y ajouter. Comment n'a-t-il pas compris que, si l'histoire des Méduses pouvait conduire un transformiste à l'idée d'une évolution progressive, celle de bien des mollusques, de crustacés et de vers protestait contre toute généralisation de ce genre?

Enfin, lorsqu'on admet la filiation ininterrompue des êtres organisés et que l'on s'inquiète des rapports de supériorité ou d'infériorité existant entre les petits-fils et les ancêtres, n'est-il pas évident qu'il faut avant

[1] Kœlliker semble parfois admettre qu'une espèce donnée peut en produire d'autres de même rang qu'elle-même, quoique différentes. Mais, dans tous les exemples qu'il cite et auxquels il demande les analogies qu'il invoque, l'espèce parente est inférieure à l'espèce produite.

[2] Voir les articles que j'ai consacrés à l'examen des théories de Vogt et de Hæckel (*Journal des Savants*, 1889 et 1890).

IMPRIMERIE NATIONALE.

tout demander des renseignements à la paléontologie? Cette science a été interrogée à ce point de vue par plusieurs naturalistes, entre autres par Huxley et par Vogt. J'ai dit ailleurs, avec quelques détails, quelles réponses ils en ont reçues [1]. Je me borne ici à rappeler leurs conclusions. Le premier, après être revenu à diverses reprises sur la question, a résumé le résultat de ses études en termes formels : « On ne saurait concevoir, dit-il, qu'une théorie quelconque impliquant un développement nécessairement progressif puisse se maintenir. » Le second, discutant les généalogies dressées par Hæckel, a montré que, en fait, dans une foule de cas, la dégradation successive des types remplace le prétendu progrès incessant qu'on leur avait attribué; et il conclut en disant : « On sera forcé de reconnaître que les animaux moins compliqués doivent leur existence à une longue série de transformations..... et qu'ils doivent former les termes finaux et non les souches des séries phylogéniques. » En d'autres termes, l'opinion de Vogt est qu'il faudra pour ainsi dire retourner ces généalogies, fondées sur un *a priori* semblable à celui qu'a admis Kœlliker. Enfin M. Grand'Eury a montré que le règne végétal présente des faits semblables [2].

Ces témoignages, aussi autorisés que peu suspects, montrent jusqu'à l'évidence que l'idée fondamentale [3] sur laquelle repose la conception de Kœlliker est en contradiction avec une foule de faits constatés dans les deux grandes divisions du monde organique. Cette théorie ne peut donc être acceptée par quiconque tient quelque peu compte des résultats de l'observation.

Mais, tout comme Darwin et ses disciples, se fondant sur le nombre des premières générations obtenues par le croisement du blé et de l'ægilops, du lièvre et du lapin, du bouc et de la brebis, etc., ont pu penser un moment que la barrière physiologique entre espèces n'est pas indestructible, de même Kœlliker a pu croire par deux fois que l'observation directe venait justifier ses conceptions théoriques. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ces deux faits et d'entrer ici dans quelques détails.

Le premier de ces faits se rattache à l'histoire des rayonnés marins. Au cours de ses belles études sur les Méduses, Hæckel avait cru reconnaître qu'une espèce du genre *Cunina* poussait par bourgeonnement, autour de l'orifice qui sert à la fois de bouche et d'anus à ces animaux,

[1] Voir mes articles sur Carl Vogt et sur Huxley (*Journal des Savants*, 1889 et 1890).

[2] *Traité de géologie*, par M. de Lapparent, 2e éd., p. 802.

[3] « Grundgedanke » (*op. cit.*, p. 184).

sur une espèce du genre Géryonie [1]. Au bout d'un temps donné, les sexes se seraient caractérisés chez ces *Cunina*, qui auraient pu ainsi se propager indépendamment des Géryonies. Tout en reconnaissant que ses observations avaient besoin d'être confirmées et complétées, Hæckel crut pouvoir conclure qu'il y avait là probablement un exemple de formation d'espèce par *hétérogenèse*.

Les phénomènes, tels qu'ils étaient présentés par le professeur d'Iéna, se prêtaient pourtant à une interprétation plus simple, et un savant anglais, Allman, n'y vit qu'un cas de *génération alternante*. Mais ce fut Steenstrup, l'éminent naturaliste danois, qui reconnut leur vraie nature et découvrit la méprise qui avait donné lieu à bien des discussions. Il démontra, par des observations directes, que les prétendus bourgeons ne sont que des larves de *Cunina*, qui viennent se fixer autour de la bouche-anus des Géryonies pour se nourrir des déjections qui en sortent. Ce que l'on avait pu croire un moment être un phénomène d'hétérogenèse s'est ainsi trouvé ramené à n'être qu'un cas de parasitisme analogue à bien d'autres [2].

Le second fait, bien plus curieux que le précédent, s'est produit au Muséum, chez ces batraciens que l'on a appelés *urodèles* [3] parce qu'ils gardent pendant toute leur vie la queue que les *anoures* ne possèdent qu'à l'état de têtards [4]. Jusqu'à ces derniers temps, les naturalistes admettaient qu'il existe, notamment dans l'Amérique du Nord, deux genres de ces reptiles différant profondément l'un de l'autre par les caractères extérieurs et anatomiques, aussi bien que par leur genre de vie. Les uns, les *Axolotls*, ne vivent que dans l'eau; ils ont à la fois des poumons et des branchies extérieures en forme de belles houppes; leur queue, largement comprimée, est doublée, comme chez nos Tritons, par une sorte de crête, qui en fait un excellent organe de natation. Les *Amblystomes* n'habitent que la terre, n'ont pas de branchies, et leur queue est arrondie et sans crête.

Or, en 1864, le Muséum reçut six Axolotls pris dans le lac de Mexico. L'un d'eux était une femelle qui pondit l'année suivante un très grand nombre d'œufs d'où sortirent autant d'Axolotls. Au bout de cinq mois ceux-ci ne se distinguaient presque plus des parents. Mais à ce moment

[1] *On a new form of alternation of generation in the Medusa* (*Annals and Magazine of Natural History*, 1865).

[2] Je ne sais pas si Steenstrup a publié ce travail; mais pendant mon séjour à Copenhague il a mis sous mes yeux des pièces et des préparations qui ne laissaient aucun doute sur l'exactitude des résultats.

[3] Salamandres, Tritons, etc.

[4] Grenouilles, crapauds, etc.

quelques-uns d'entre eux présentèrent des changements étranges. Les branchies, la crête caudale diminuèrent progressivement; la queue s'arrondit; les formes générales se modifièrent; et, dans l'espace de seize jours, ces Axolotls présentèrent tous les caractères extérieurs des Amblystomes. Le professeur qui dirigeait alors la ménagerie des reptiles, Auguste Duméril, s'assura que la métamorphose avait atteint de même toutes les parties du squelette, et enfin, grâce à l'emploi du microscope, il constata dans les nouveaux Amblystomiens l'existence d'éléments mâles et femelles bien reconnaissables, quoique incomplètement développés.

Certes, si Kœlliker avait pu connaître ces faits lorsqu'il écrivait son mémoire, il n'eût pas manqué d'y voir la confirmation expérimentale de sa théorie. A ceux qui les auraient expliqués en regardant les Axolotls comme autant de larves destinées à se changer en Amblystomes, comme les têtards se changent en grenouilles ou en crapauds, il aurait pu répondre que ces dernières métamorphoses sont constantes et régulières, tandis que chez les Axolotls le phénomène est à la fois très rare et très irrégulier. En effet, à l'époque où j'abordai cette question pour la première fois[1], au Muséum, sur plus de trois mille individus nés dans nos aquariums, vingt-neuf seulement s'étaient transformés; et le fait ne s'était reproduit que deux fois à Wurtzbourg et à Naples, bien que Duméril eût répandu par milliers ces singuliers reptiles dans tous le reste de l'Europe. Pour ces motifs et pour d'autres qu'il est inutile d'énumérer ici, la question des rapports existant entre les Axolotls et les Amblystomes est restée longtemps une sorte d'énigme scientifique.

C'est au successeur de Duméril, M. Léon Vaillant, que revient l'honneur de l'avoir résolue. Mon savant collègue publiera sous peu avec détail les observations et les expériences qu'il a faites à ce sujet; mais il a bien voulu m'autoriser à en faire connaître les résultats généraux, que l'on peut résumer dans les termes suivants.

Les Axolotls et les Amblystomes ne forment qu'une seule et même espèce, dont les premiers sont la larve et les seconds l'animal parfait[2]. M. Vaillant obtient à volonté la métamorphose qui jusqu'à lui semblait être exceptionnelle. Il lui suffit pour cela de placer les Axolotls, qui ne se sont pas encore reproduits, dans un bassin peu profond et dont l'eau est maintenue à une température suffisamment élevée. Les Amblystomes

[1] En 1870, dans l'ouvrage intitulé *Charles Darwin et ses précurseurs français*.

[2] Ainsi se trouve justifiée l'opinion de Cuvier, qui, malgré les témoignages unanimes de ses contemporains, n'a placé qu'avec doute les Axolotls parmi les batraciens à branchies persistantes (*Règne animal*, nouvelle édition, t. II, p. 119).

ainsi obtenus sont mâles et femelles. Celles-ci pondent des œufs fécondés d'où sortent de véritables Axolotls. La tendance à se métamorphoser est plus grande chez ces fils d'Amblystomes que chez les Axolotls issus de la forme larvaire. En somme, il s'agit ici d'une simple métamorphose toute semblable à celles d'autres espèces plus ou moins voisines, mais sur l'accomplissement de laquelle les actions de milieu exercent une influence des plus remarquables [1].

On voit que l'histoire des *Cunina* et des Axolotls doit donner à réfléchir. Elle nous apprend que la théorie de Kœlliker, pas plus que n'importe quelle autre conception transformiste, ne peut invoquer en sa faveur aucun fait; surtout elle montre une fois de plus avec quelle méfiance il est sage d'accueillir les résultats d'expériences et d'observations incomplètes, quand ces résultats vont à l'encontre des faits généraux les mieux établis.

A. de QUATREFAGES.

Les Registres de Boniface VIII. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par MM. Digard, Faucon et Thomas. Fascicules i-iii, 1884-1886, in-4°.

SECOND ET DERNIER ARTICLE [2].

Les fascicules publiés de ces Registres contiennent, avons-nous dit, quelques renseignements utiles sur la vie trop peu connue de plusieurs lettrés auxquels Boniface eut affaire dans les premières années de son

[1] L'histoire des Axolotls et des groupes voisins présente encore bien des points curieux à étudier et à éclaircir. Un naturaliste américain, M. José Velasco, assure qu'au Mexique cette espèce se reproduit uniquement quand elle a acquis sa forme d'Amblystome, si bien que la reproduction larvaire, si générale d'abord dans nos aquariums, semblerait avoir été déterminée par le changement des conditions d'existence. (*Transformacion del Ajolote mexicano en Amblystoma*, Mexico, 1880.) D'autre part, Filippi a trouvé que dans le petit étang de Puneigen, près d'Andermatten, en Suisse, les *Tritons alpestres* avaient conservé leurs branchies et tous les autres caractères larvaires, bien qu'ayant acquis la taille des adultes et présentant des éléments mâles et femelles parfaitement caractérisés. (*Archivio per la zoologia*, t. I.) On voit qu'il y a là un ensemble de faits bien propres à exciter la curiosité et à provoquer de nouvelles recherches de la part des naturalistes.

[2] Voir le cahier d'avril 1891.

pontificat, ou qui sont incidemment nommés dans ses bulles. Un des éditeurs, M. Antoine Thomas, a déjà produit et savamment commenté plusieurs de ces renseignements dans un mémoire intitulé : *Les lettres à la cour des papes*. Nous ne négligerons aucune de ses indications, et nous signalerons, en outre, quelques autres informations dont il n'a pas cru sans doute devoir tenir compte. N'ont-elles pas autant d'intérêt que les autres? L'intérêt des choses dépend moins d'elles-mêmes que du point de vue où l'on est placé pour les juger.

Voici d'abord des documents nouveaux et curieux sur l'impérieux et turbulent chancelier de Paris, Berthault de Saint-Denys, dénoncé par le recteur, dès le mois d'août 1290, comme coupable de pratiques effrontément simoniaques. On savait que les papes Martin, Honorius et Nicolas, après avoir successivement examiné les pièces du procès, ne l'avaient pas jugé, soucieux qu'ils étaient de ménager à la fois le recteur, les régents et un personnage aussi peu commode, aussi bruyant que le chancelier Berthault; mais là s'arrêtaient toutes les informations, et l'on se demandait comment cette grosse querelle avait pris fin. Eh bien, les renseignements qu'on regrettait de ne pas avoir, on les a maintenant. Berthault de Saint-Denys était en même temps chanoine prébendé de Paris, de Cambray, et chancelier de Paris. Le 1[er] novembre 1295, Boniface le nomme archidiacre dans l'église de Reims, à la condition qu'il abandonnera la chancellerie, où sa présence est une cause de trouble (col. 291). Le 16 du même mois, il écrit aux maîtres en théologie qui résident à Paris, les invitant à lui présenter un candidat pour l'emploi vacant (col. 292). Enfin, le 30 décembre, il interdit à Berthault, qui n'a pas encore quitté Paris, de délivrer à l'avenir aucune licence (*ibid.*). Il n'est pas, il est vrai, remplacé; mais, jusqu'à ce qu'il le soit, la chancellerie restera vide. Elle le fut, nous ne savons pour quelle cause, assez longtemps. Le successeur de Berthault ne fut nommé par le pape que le 17 juin 1296 (col. 402).

Ce successeur n'est pas clairement désigné par l'édition des Registres. La bulle qui le nomme est adressée *magistro de Sancto Adomaro, canonico Parisiensi*, et, dans l'analyse sommaire de cette bulle, on lit : *cancellariæ manus dicto Adomaro transfertur*. Il faut supposer ici soit une mauvaise lecture, soit plusieurs incorrections typographiques; *Sanctus Adomarus* n'est pas, en effet, un nom d'homme; *Adomarus* non plus. Mais, sans rechercher à qui la faute est imputable, corrigeons-la. L'ancien historien de l'Académie de Paris, Héméré, devrait, dans ce cas, nous venir en aide. Mais il se trompe en donnant Simon de Guiberville pour successeur immédiat à Berthault de Saint-Denys. Il y a, dans sa

liste, une lacune. Est-elle, du moins, comblée dans l'*Index* de M. Ch. Jourdain? Elle ne l'est pas là; mais elle l'est ailleurs, dans le *Cartulaire de Notre-Dame*, où nous voyons, le 30 août 1296, maître *Petrus de Sancto Audomaro, cancellarius Parisiensis*, recevant du chapitre et prenant à sa charge les livres qu'il doit communiquer aux écoliers [1]. Ainsi Berthault de Saint-Denys fut remplacé par Pierre de Saint-Omer. Celui-ci ne fit pas beaucoup parler de lui.

Ancien élève de l'Université de Paris, Boniface vient de prendre parti contre son chancelier pour le collège des maîtres. Il l'a fait par reconnaissance et par affection. Elle l'avait, disait-il alors, traité comme un fils; il la traitait comme une mère. On lit dans une bulle de ce temps : *Dum in minoribus ageremus, in ipsius honorabili gremio existentem fovit et tractavit ut filium*. Citant cette phrase, M. Isambert traduit *in minoribus* par « lorsque j'étais mineur [2] ». Né vers 1225, Boniface n'était plus mineur quand il fréquentait en 1253 les écoles de Paris, mais il était encore dans les ordres mineurs. Devenu pape, il ne l'oublia pas. C'est là ce que prouve la révocation de Berthault. Plus tard, il est vrai, Boniface traita sa mère tout autrement; mais elle s'était alors déclarée contre lui, et il n'était pas homme à bien accueillir une remontrance quelconque, même maternelle.

Nous le voyons surtout favoriser les canonistes et les juristes. Quelques jours après son avènement, le 13 février 1295, il accorde au professeur de droit civil Pierre de Ferrières, nouvellement nommé doyen du Puy, la jouissance perpétuelle de plusieurs terres dont il reconnaît que la collation appartenait autrefois au chapitre de cette église (col. 9). Une autre bulle, du 22 juin, nous apprend que Boniface, l'ayant fait lui-même sous-diacre, s'est empressé de l'admettre au nombre de ses chapelains (col. 84). Ce sont là, comme le remarque M. Thomas, des renseignements qu'on n'avait pas encore sur l'accession de Pierre de Ferrières aux dignités ecclésiastiques. Sa fortune sera rapide. Avant la mort de Boniface, il sera fait évêque de Lectoure, puis de Noyon.

On était aussi mal informé sur les commencements d'un autre professeur de droit civil, Richard Leneveu, futur évêque de Béziers, un des plus zélés serviteurs du roi Philippe, qui le servit même contre Boniface et s'inquiéta peu d'être excommunié pour cela. Nous le voyons, le 9 septembre 1296, archidiacre de Gacé dans l'église de Lisieux (col. 491); plus tard, le 23 mai 1297, archidiacre d'Auge dans la même église (col. 703). La *Gaule chrétienne* veut qu'il ait été, dans sa

[1] *Cart. de Notre-Dame*, t. III, p. 349. — [2] *Nouv. biogr. génér.*, t. VI, col. 580.

jeunesse, moine bénédictin, puis abbé. Nous tenons cela pour tout à fait invraisemblable. Un abbé n'aurait pas, même au XIIIe siècle, quitté sa robe pour prendre celle d'un professeur de droit civil. L'assertion de la *Gaule chrétienne* est certainement fondée sur une confusion de personnes.

Hugues de Besançon, savant canoniste, reçu docteur en 1302, élu plus tard évêque de Paris, fut, dit M. Castan, pourvu d'un canonicat dans l'église de Laon vers l'année 1306, sans doute par l'influence du chanoine Étienne Chévri, son parent. La conjecture de M. Castan n'est pas fondée. C'est en l'année 1296, le 5 septembre, qu'il fut nommé chanoine de Laon, sur la recommandation d'un cardinal et de l'évêque de Laon, dont il était l'official, quoique son âge n'eût pas encore permis de lui conférer la prêtrise (col. 466). Et, chose notable, le pape autorisait ce jeune diacre à ne pas résider personnellement dans l'église dont il était, non seulement chanoine, mais encore official. Traité dès sa jeunesse avec tant de faveur, Hugues ne pouvait manquer de devenir plus tard un des premiers dignitaires de l'Église. Mais avec quelle facilité Boniface VIII lui-même accordait ces dispenses, dont l'abus devait être, bientôt après, reproché si vivement et si justement à la cour romaine!

Guillaume de Mandagout, un des auteurs du Sexte, est encore un personnage important. Depuis longtemps pourvu de diverses charges, il les avait toutes délaissées pour venir habiter Rome, où il était devenu successivement notaire de plusieurs papes et, à ce titre, leur confident, leur ami. C'est pourquoi Raymond de Meuillon, archevêque d'Embrun, étant mort et le chapitre de cette église ayant élu pour lui succéder Lanthelme, évêque de Grasse, Boniface VIII annula cette élection et, de son propre mouvement, appela sur le siège vacant son notaire Guillaume, homme, dit-il, suivant son cœur, *virum secundam cor nostrum*, aussi recommandable par son savoir que par ses mœurs. Cette nomination, que la *Gaule chrétienne* a mal datée, est du 20 avril 1295 (col. 27).

On lit dans l'*Histoire littéraire* que l'on ignore en quelle année Pierre de Belleperche entra dans les ordres; qu'il est pour la première fois nommé chanoine dans un accord du 19 juin 1299, chanoine de Bourges [1]. Nous le voyons ici chanoine d'Auxerre dès le 17 août 1297 (col. 770). Il est probable qu'il fut, dans le même temps, chanoine d'Auxerre, de Bourges, peut-être d'autres lieux encore. Les gens de son mérite ne se contentaient pas habituellement d'un seul bénéfice.

Quelquefois, à la vérité, des plaintes s'élevaient contre ces cumuls,

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 359.

et, lorsque la cour romaine ne les avait pas formellement autorisés, on la priait de vouloir bien les interdire. Le pape suspendait alors la jouissance des revenus contestés et faisait examiner l'affaire par son conseil. Cette suspension paraît avoir été notifiée à un décrétiste anglais accusé d'avoir annexé sans droit plusieurs églises à celles dont il était reconnu le possesseur légitime. Ce décrétiste est appelé Thomas de Chobean dans l'analyse de la bulle qui le concerne. Il faut lire Thomas de Cabham. Il nous est bien connu. C'est l'auteur d'un *Libellus canonum pœnitentialium* que divers bibliographes ont attribué faussement à Jean de Salisbury. Thomas de Cabham était simplement alors docteur en décret; il fut ensuite sous-doyen de Salisbury, puis archevêque de Cantorbéry. Il avait une double renommée, celle d'un grand savoir et celle d'une non moindre probité. La bulle qui le concerne nous apprend que, sur la recommandation d'un cardinal, il fut remis en la jouissance des églises qu'on lui disputait (col. 637).

M. Thomas avait intégralement publié dans son mémoire une lettre écrite à Dino de Mugello dont nous ne lisons qu'une brève analyse dans l'édition des Registres (col. 876). Cette lettre nous fait connaître, à la date du 6 janvier 1298, que Dino vient d'être nommé prévôt de Montfaucon dans l'église de Reims et que le pape l'autorise à percevoir les revenus de cette charge avec dispense d'en remplir les devoirs. Dino, depuis quelque temps, habitait Rome. On dit qu'ayant quitté sa chaire et s'étant fait admettre dans les ordres, il était venu solliciter du pape un chapeau de cardinal. Mais il n'obtint, avec de grands compliments sur son mérite, que la prévôté de Montfaucon. Suivant lui, c'était peu. C'est pourquoi, revenu tristement à Bologne, il remonta dans sa chaire, où l'on ajoute qu'il mourut bientôt de dépit. Il n'y a dans ce récit qu'une part de vérité. Dino fut peut-être ambitieux, et son ambition éprouva peut-être des mécomptes; mais sa mort ne fut ni prématurée ni tragique. Surtout ne croyons pas, ce que répète M. Thomas, que Boniface ait si mal récompensé Dino, après l'avoir appelé près de lui pour le charger de concourir à la rédaction du sixième livre des Décrétales. Boniface n'était pas ingrat, et ses faveurs ne lui coûtaient rien; enfin, nous croyons l'avoir ici prouvé[1], Dino, qui n'était pas canoniste, n'a pris aucune part au travail dont plusieurs bibliographes lui rapportent presque tout l'honneur. Méfions-nous toujours, plus ou moins, des biographes italiens. Leur imagination vive accueille trop facilement les fables dramatiques; il ne leur plaît pas qu'un homme célèbre vive et meure bourgeoisement.

[1] *Journal des Savants*, 1884, p. 271.

Encore un canoniste très libéralement renté par Boniface, Gui de Baiso. Il était archidiacre de Reggio et possédait, en outre, une prébende dans une église de cette ville, l'église de Saint-Pierre. Le 12 août 1295, le pape le nomme chanoine et grand chantre de Chartres (col. 129); le 12 septembre 1296, archidiacre de Bologne (491). Et, le pape n'omet pas de le dire, il cumulera tous les profits de ces dignités. Quant aux fonctions, il n'en aura souci. M. Thomas s'est laissé persuader par quelque biographe italien que Gui de Baiso devait être aussi compté parmi les auteurs du sixième livre des Décrétales. Il est vrai qu'il fit un commentaire sur ce sixième livre, mais assez longtemps après qu'il eut été publié. Les deux principaux ordonnateurs du Sexte, qui furent deux Français, n'eurent pour collaborateur italien que Richard de Sienne. Rappelons que, si richement pourvu par Boniface, Gui de Baiso conserva la mémoire de ses bienfaits et le défendit à haute voix, même après sa mort tragique, quand la prudence conseillait de se taire. Mais les honnêtes gens ne sont-ils pas toujours imprudents?

On a beaucoup déclamé, dans le cours du XIIIe siècle, soit en prose, soit en vers, sur la faveur tous les jours croissante des études juridiques. L'Église, devenue riche, avait des intérêts temporels à défendre contre toute agression, et c'était pour les évêques un devoir qu'on leur eût vivement reproché de ne pas remplir. Or, ayant besoin pour cela de prudents conseils, ils voulaient tous avoir près d'eux quelques juristes et leur offraient des prébendes qu'ils refusaient aux théologiens. Boniface VIII agissait donc suivant l'esprit de son temps lorsqu'il honorait les juristes de faveurs particulières. Mais ils n'étaient pas ses seuls protégés. Très attentif à se faire d'utiles partisans, il observait avec soin, dans les deux ordres du clergé, quiconque s'y faisait remarquer par son savoir ou son caractère, et ne manquait pas l'occasion d'offrir aux gens de tout mérite des titres, des emplois qu'ils n'avaient pas même sollicités. C'est ainsi que, le siège de Bourges étant vacant, il refusa de confirmer l'archevêque désigné par son prédécesseur, Célestin V, pour lui substituer le docte général des ermites de Saint-Augustin, Egidio Colonna, communément appelé Gilles de Rome (col. 30). C'est encore ainsi que, sans tenir compte d'un scrutin capitulaire, il appela *proprio motu* sur le siège de Comminges ce jeune prêtre bordelais, Bertrand de Got, qui fut plus tard Clément V (col. 19), et qu'après avoir cassé l'élection d'un certain Thomas de Reddeworte, il fit archevêque de Dublin le frère Prêcheur Guillaume de Hotun, qui, très sage philosophe quoique très bon théologien, s'était acquis un grand renom dans l'église d'Angleterre, où l'on n'était pourtant pas généralement favorable aux logiciens de son parti (col. 398).

Parmi les lettrés nommés dans les bulles de Boniface, M. Thomas signale encore Pierre de Condé, Pierre de Croc, évêque de Clermont, Jaufré de Foixa, Luchetto Gattilusio. A cette liste ajoutons d'abord l'Espagnol Alvare Pélage. Il n'était encore, en l'année 1296, que simple clerc dans l'église de Compostelle, et, né d'une conjonction illégitime, il ne pouvait prétendre, sans dispense, à aucun bénéfice ecclésiastique. Boniface le gratifie de cette dispense (col. 340). Elle lui profita. Il aurait pu sans elle être un des plus passionnés parmi les libellistes de son temps, un des plus véhéments apologistes de la papauté de toutes parts assaillie, menacée; mais il n'aurait pas été grand pénitencier de Jean XXII et plus tard évêque de Silva. Tirons encore du dernier fascicule quelques renseignements nouveaux sur Jean de Chévri. Jean de Chévri, promu le 28 octobre 1298 à l'évêché de Carcassonne, a sa notice dans l'*Histoire littéraire*[1]. Il y faut ajouter qu'il était en juillet 1297 chanoine de Paris et de Tournay, de plus archidiacre de Dreux dans l'église de Chartres, et que, le 27 de ce mois, Boniface le fit en outre archidiacre de Rouen après avoir dépossédé de ce titre un chapelain des Colonna, complice, dit le pape, de leur schisme (col. 744).

Nous exprimerons un regret avant de déposer la plume. Il nous semble qu'il y a, dans ces trois fascicules, trop peu de bulles intégralement reproduites. De brèves analyses suffisent souvent, nous le reconnaissons; mais elles laissent désirer de plus amples informations quand il s'agit de faits ou de personnages importants.

B. HAURÉAU.

TROISIÈME ARTICLE[2].

Priscilliani quod superest, edidit G. Schepss, 1889.

Le supplice de Priscillien et de ses disciples produisit l'effet ordinaire de toutes les persécutions. La secte qu'on avait cru extirper s'accrut d'un mouvement irrésistible. Et vraiment, quand on réfléchit tant soit peu sur les événements que nous venons de raconter, on voit aisément que jamais mesures de rigueur n'eurent plus de chances d'aller directement contre leur but. On avait voulu convaincre Priscillien d'hérésie, et on

[1] Tome XXI, p. 643. — [2] Voir les cahiers de février et d'avril 1891.

ne l'avait officiellement convaincu que de maléfice et d'immoralité, griefs que tous ses partisans devaient regarder comme des calomnies. On n'avait pas hésité à comprendre une femme dans les poursuites, et l'on avait ainsi révolté l'opinion publique, même chez les indifférents. On avait réduit les défenseurs les plus autorisés de l'orthodoxie, des hommes comme Martin ou Ambroise, à prendre une position très fausse, si bien qu'en Espagne, loin du théâtre des événements, il devait être possible de dénaturer leurs intentions et de faire croire qu'ils n'avaient pas agi uniquement dans un sublime intérêt d'humanité, mais peut-être aussi qu'ils avaient favorisé Priscillien. Ne soyons donc pas surpris d'apprendre par Sulpice Sévère qu'entre l'année 385, date des exécutions de Trèves, et le commencement du ve siècle, la situation s'était étrangement tendue en Aquitaine et en Espagne. Les cadavres des suppliciés furent rapportés dans la péninsule et ensevelis avec grande pompe; la double auréole de la sainteté et du martyre rendit de plus en plus vénérée la mémoire de Priscillien. Tous les diocèses, toutes les églises furent déchirés par de terribles discordes : les hommes modérés, impartiaux, pris entre les deux partis extrêmes, furent les plus malheureux et devinrent suspects à tous. La chronique de Sulpice Sévère, écrite au milieu même de cette confusion, se termine par des paroles pleines de tristesse pour le présent et de craintes pour l'avenir.

Cette chronique, œuvre d'un Aquitain, nous renseigne surtout sur la situation de l'Aquitaine en ces années difficiles, et rien ne prouve mieux d'ailleurs que les détails qu'elle nous donne combien l'action exercée par Priscillien sur ses contemporains fut puissante. Dans cette contrée où il n'avait point résidé, qu'il n'avait fait que traverser à deux reprises, sa parole avait cependant semé des germes féconds qui se développèrent rapidement. Quelle ne devait pas être dès lors la force de son parti dans son pays d'origine, dans la péninsule espagnole! Nous n'avons malheureusement sur ce dernier pays, pour les dernières années du ive siècle, aucun document qui satisfasse notre curiosité aussi exactement que la chronique de Sévère le fait pour l'Aquitaine.

On a cru parfois en découvrir un dans les œuvres du plus remarquable écrivain de l'Espagne au ive siècle, de Prudence. Un rédemptoriste allemand, le père Rœsler, qui lui a consacré récemment un livre d'ailleurs intéressant, a voulu trouver dans l'affaire des priscillianistes la clef de quelques énigmes assez obscures que présentent la vie aussi bien que les poèmes du grand poète chrétien (1). De tout temps on s'était de-

(1) *Der katholische Dichter Prudentius*. Fribourg, 1886.

mandé s'il n'était pas vraisemblable que Prudence, qui semble avoir vécu la plus grande partie de sa vie en Espagne, qui très probablement y a passé ses derniers jours, et qui publiait son recueil en 405, quelques années à peine après la chronique de Sévère, eût fait tout au moins quelques allusions aux troubles qui désolaient alors sa patrie. Mais le père Rœsler est allé plus loin : il a examiné la question de beaucoup plus près que ses devanciers, et il a conclu que ce n'étaient point de simples allusions à l'hérésie priscillianiste que les poèmes de Prudence nous offraient, mais qu'ils avaient été presque tous uniquement dirigés contre cette hérésie. Il a affirmé en même temps, ce qui semble au premier abord bien contradictoire, qu'il faut chercher dans cette même affaire l'explication du voyage fait à Rome par Prudence, à une date inconnue, sur lequel le poète ne s'explique qu'en termes trop vagues à notre gré et dont la cause a de tout temps intrigué les historiens. Prudence serait allé auprès du pape se justifier du soupçon de priscillianisme.

De cette dernière hypothèse je dirai peu de chose, et je ne crois pas avoir besoin de la discuter longuement. Bien qu'on puisse alléguer à la rigueur qu'une différence de date entre le voyage à Rome et la publication du recueil poétique de Prudence rendrait raison de la difficulté; bien qu'on puisse dire aussi que Prudence appartenait sans doute à ce parti modéré à la tête duquel se plaça Martin et qui fut suspect aux fanatiques des deux camps, il n'en reste pas moins étonnant, si l'on veut admettre les deux thèses de M. Rœsler, que Prudence ait été suspect de priscillianisme et en même temps ait consacré tout son talent et tout son zèle à ruiner, dans ses poèmes théologiques, toutes les opinions attribuées à Priscillien. Il est bien plus vraisemblable que c'est du fait de l'autorité civile, et non pas du fait de l'autorité religieuse, que le poète s'est trouvé un jour menacé d'un danger inconnu. Quoique trop peu précis pour nous éclairer parfaitement, les termes dont il se sert semblent favoriser cette autre conjecture. C'était celle de Tillemont, qui déjà avait jugé que Prudence était allé à Rome trouver non pas le pape, mais l'empereur, et avait cherché en conséquence à déterminer la date du voyage d'après les divers séjours, assez rares et assez courts, que Théodose et ses successeurs y ont pu faire aux environs de 400. Cette opinion, avec quelques divergences au sujet de la date, était restée jusqu'à présent l'opinion générale, et il ne me semble pas que M. Rœsler ait donné aucune raison sérieuse de l'abandonner.

L'autre hypothèse est plus importante, appuyée sur des raisons plus dignes d'examen, et enfin, encore que je ne la croie nullement juste dans les termes où M. Rœsler l'a émise, elle n'est peut-être pas sans contenir

un grain de vérité. Prudence a écrit deux poèmes théologiques, où l'exposition didactique des dogmes catholiques prend souvent le ton particulier d'une polémique fort vive : l'Apothéose et l'Hamartigénie. Le premier est consacré surtout, quoique non exclusivement, à élucider le dogme de la Trinité; dans le second, la question discutée est celle de l'origine du mal. Or les deux grandes erreurs reprochées aux priscillianistes par Augustin, Orose, saint Léon, sont surtout le sabellianisme, c'est-à-dire une fausse conception du dogme trinitaire, et le marcionisme ou le manichéisme, c'est-à-dire une fausse conception du principe du mal. Mais on est frappé tout de suite du fait que Prudence apostrophe sans cesse Sabellius, Marcion, Manès ou Photin, tandis qu'il ne prononce pas le nom de Priscillien. Pourquoi ne prononce-t-il pas ce nom[1], si ses poèmes sont des œuvres d'actualité, directement et uniquement inspirées par les polémiques locales? Il est bien difficile d'en trouver le motif, et les raisons qu'a imaginées le père Rœsler, tout ingénieuses et spécieuses qu'elles sont, sont peu solides. Il en est deux cependant qui ont plus de poids que les autres. D'abord on ne peut nier que les partisans de Priscillien ne semblent avoir été désignés qu'assez tard sous le nom de priscillianistes; on se contenta d'abord de les appeler gnostiques ou manichéens. En second lieu, la composition de l'Apothéose n'est pas très facile à saisir; un long morceau sur la nature de l'âme, où est combattue la thèse de sa participation à la nature divine, semble y faire trop visiblement digression; et, quoique Prudence n'ait jamais composé ses ouvrages avec beaucoup de rigueur (il est même fort diffus et d'allure assez désordonnée), ici le cas est assez grave pour qu'on en soit surpris. N'aurait-on pas dès lors profit à se souvenir que la théorie de l'essence divine de l'âme est précisément une de celles que l'on a toujours attribuées aux priscillianistes? Ce sont là des arguments de valeur. Où donc est la vérité? Il faut savoir la dégager, je crois, des exagérations qui pourraient la compromettre et que M. Rœsler n'a pas évitées. Ainsi il est très inexact de considérer les poèmes théologiques de Prudence comme des œuvres d'actualité, des pamphlets en quelque sorte. Prudence est beaucoup plus poète que M. Rœsler ne le pense, et un peu moins théologien. Sa grande préoccupation est, avant tout, de doter la littérature chrétienne de belles œuvres classiques, capables de rivaliser dans une certaine mesure avec les chefs-d'œuvre païens; ses hymnes ne

[1] Le nom de Priscillien ne pouvait entrer dans un hexamètre; mais qu'on nous montre au moins, à défaut du nom, une allusion indubitable. D'ailleurs ce nom pouvait entrer parfaitement dans les vers ïambiques dont Prudence s'est servi pour les petites préfaces de ses poèmes.

sont plus de simples cantiques liturgiques à la façon de ceux d'Ambroise; on y trouve parfois le ton d'Horace; ses poèmes didactiques ont souvent le ton de Lucrèce. Dans son œuvre, non point la meilleure, mais en un sens la plus originale, la Psychomachie, la forme, qui est celle de l'épopée allégorique, a beaucoup plus d'importance que le fond, et les efforts de M. Rœsler sont tout à fait malheureux quand il veut appliquer à la Psychomachie sa méthode d'interprétation favorite; car, en laissant même de côté cette importance toute particulière de la forme, d'autant plus grande que Prudence se montrait ici créateur et novateur, la polémique, dans la première moitié du poème, est uniquement dirigée, en termes fort clairs, contre le paganisme, et, dans la seconde partie, quand l'hérésie est visée, le poète a visiblement encore des intentions plus générales que celles que M. Rœsler lui prête; il n'a nullement en vue une hérésie particulière, mais il personnifie, sous le double nom de Discordia et d'Hæresis, l'esprit sectaire quel qu'il soit, l'esprit schismatique sous toutes ses formes. C'est en voulant, avec une hardiesse un peu téméraire, vérifier son hypothèse sur celle même des œuvres de Prudence qui paraissait s'y dérober le plus, que M. Rœsler en a montré le mieux le vice secret. Remettons donc en lumière que Prudence, dont la jeunesse et l'âge mûr furent consacrés aux carrières civiles et qui ne s'est mis à la théologie qu'assez tard, quand il a choisi le sujet de ses poèmes, a été beaucoup plus guidé que ne le croit M. Rœsler par des considérations d'art et de littérature. On peut même penser que, comme il n'avait aucun titre dans la hiérarchie de l'Église et n'eût pas voulu, dans la modestie de sa foi et l'humilité de sa soumission, s'attribuer comme Priscillien le titre de docteur ou la mission de prophète, n'osant pas se mêler de trop près aux polémiques contemporaines, il a délibérément préféré s'attacher à la réfutation d'hérésies antérieures, dans l'examen desquelles il pouvait être guidé par de bons maîtres; par exemple, en attaquant le sabellianisme et le marcionisme, il pouvait puiser souvent ses arguments à l'arsenal inépuisable de Tertullien, et il l'a fait, non pas toujours, mais souvent, quoique le père Rœsler le conteste. Mais en même temps il se trouvait, par une tactique heureuse, réfuter aussi les priscillianistes sans les avoir eus directement en vue. A tort ou à raison, aux yeux des contemporains de Prudence et de Sulpice Sévère, la secte priscillianiste passait pour n'avoir qu'une originalité médiocre; on prétendait ne retrouver dans ses doctrines qu'un amalgame d'idées prises à des systèmes antérieurs. Il est donc possible, mais il n'est pas cependant démontré avec certitude, que Prudence ait ainsi indirectement combattu les disciples de Priscillien. Au lieu d'étudier le priscil-

lianisme lui-même, il est remonté à ses origines; c'était encore une façon de travailler contre lui. Si donc on peut alléguer les données que nous avons d'autre part sur l'histoire du priscillianisme pour mieux montrer l'intérêt des poèmes de Prudence, la critique ne peut se servir de ces poèmes pour éclaircir l'histoire du priscillianisme [1].

A l'époque même où Sulpice Sévère composait sa chronique, quelque temps avant que Prudence réunît ses poésies dans le recueil qui nous est parvenu, en 400, un concile se tenait à Tolède, sous la présidence de l'évêque Patruinus. Les principaux chefs de la secte en Galice, Symphosius, Dictinius, etc., s'y rétractèrent [2], et leur soumission fut acceptée; non sans qu'il s'ensuivît des protestations de la part de plusieurs évêques, qui continuaient encore, en Bétique et dans la Tarraconnaise, les traditions fanatiques d'Hydace et d'Ithace. Il fallut même bientôt que le pape Innocent intervînt pour prêcher la concorde et adressât des reproches sévères à ceux qui mettaient obstacle à la pacification commencée; il compare leur attitude à l'intransigeance de Lucifer de Cagliari, dans la crise de l'arianisme [3].

Dans les premières années du IVe siècle, la secte priscillianiste ne fit plus de progrès hors de l'Espagne. Elle resta confinée désormais dans son pays d'origine, où elle se maintint avec opiniâtreté. Dans certaines provinces, en Galice surtout, elle parut à certains moments très redoutable. Aussi se préoccupait-on, dans toute la chrétienté, de sa persistance, bien que sa propagande fût maintenant circonscrite. Les deux grands écrivains qui se partageaient alors, dans l'Occident, le gouvernement des esprits, Jérôme et Augustin, Augustin surtout, s'en inquiétaient, et nous en retrouvons le témoignage dans plusieurs de leurs lettres ou de leurs traités.

(1) Ebert a fait à peu près les mêmes objections à M. Rœsler, dans la seconde édition de son *Histoire de la littérature latine chrétienne*, p. 270.

(2) Hardouin, I, 994. Il est remarquable que Symphosius, en condamnant la doctrine de Priscillien, affecte d'ajouter : telle du moins qu'on vient de l'exposer au concile d'après certaines pièces dont lecture a été donnée (juxta id quod paulo ante lectum est, *in membrana nescio qua*); par le ton dédaigneux avec lequel il parle de ces pièces, il veut évidemment jeter un doute sur leur origine. Il semble donc possible que, non contents de mal comprendre les écrits de Priscillien, ses adversaires lui en aient prêté de bonne heure d'apocryphes; c'est ce qui peut servir d'argument, et d'argument non sans force, je l'avoue, à ceux qui voudraient contester par exemple l'authenticité du fragment de lettre cité par Orose. D'autre part, Dictinius avoue bien avoir professé au moins une erreur dogmatique (unam Dei et hominis esse naturam). La pièce d'où sont extraits ces faits, et dont on a parfois discuté l'authenticité, paraît bien nous avoir conservé des détails pris à bonne source.

(3) Ép. 23, Hardouin, I, 1021.

On sait combien Jérôme, dont l'esprit était si vif, si éveillé, si curieux, avait l'œil toujours ouvert sur les moindres mouvements qui agitaient la chrétienté. On sait aussi que son caractère était ardent et passionné, et qu'il n'hésitait guère, en toute occasion, à prendre parti. Cependant il a évité d'abord de se prononcer nettement au sujet de Priscillien. Peut-être, si érudit lui-même, si lettré, si amoureux des classiques, si épris du beau langage, si versé dans l'Écriture, se sentait-il malgré lui quelque sympathie pour un homme qui partageait certains de ses goûts. Aussi, quand il écrivait, sept ans environ après les supplices de Trèves, en 392, son Catalogue des écrivains chrétiens, il croyait devoir y faire figurer Priscillien, et, rappelant qu'on l'avait accusé d'être un gnostique, un disciple de Basilide, il ne manque pas cependant d'ajouter qu'il y a des gens qui protestent contre cette accusation et se font fort de prouver son orthodoxie. C'est là encore un témoignage de la réaction, favorable aux victimes d'Ithace, qui suivit dans toute la chrétienté l'odieux procès de Trèves. Mais bientôt Jérôme change d'avis, ou plutôt il se prononce pour la première fois, et c'est contre Priscillien. Lorsqu'en 399, il console Théodora de la mort de son mari Lucinius[1] et fait en quelque sorte par lettre l'oraison funèbre du défunt, ce dont il le loue surtout, c'est d'avoir évité les erreurs et les infamies des gnostiques, d'avoir gardé intacte la pureté de sa foi en un temps où l'Espagne était toute gangrenée par l'hérésie. Dès lors son opinion est faite : Priscillien n'est plus qu'un misérable; il a été condamné par l'assentiment unanime du monde entier; ses maîtres ont été Basilide et Manès, et il a fondu dans son système les impiétés gnostiques et manichéennes. Ses disciples sont souillés de vices et coutumiers des actes les plus honteux. Dans ces conciliabules que nous avons vus reprochés à Priscillien par ses accusateurs de Trèves, ils s'enferment seuls avec des femmes et se livrent à toutes les débauches, en chantant les beaux vers des Géorgiques où Virgile célèbre la terre fécondée par la pluie[2]. Ils joignent ainsi l'immoralité à l'impiété, à l'exemple de tous les hérétiques depuis Simon.

Mais peut-être Jérôme n'avait-il toujours sur la secte espagnole que des renseignements de seconde main, et peut-être aussi se laissait-il entraîner, comme à l'ordinaire, par la force de son imagination et de sa nature passionnée. Précisément parce qu'il avait hésité d'abord à la juger, il l'accable ensuite sans ménagements. D'ailleurs il ne nous en parle jamais qu'en passant. Augustin, au contraire, l'a combattue directement. C'est par Orose qu'il fut mis au courant des progrès qu'elle faisait

[1] Ép. LXXV. — [2] Ép. CXXXII.

en Espagne. C'est à lui qu'Orose s'adressa, comme au plus vigilant défenseur de l'orthodoxie, pour provoquer une réfutation décisive. J'ai déjà indiqué les détails intéressants que contient le petit opuscule d'Orose, en particulier le fragment très curieux, mais trop court et par suite obscur, d'une lettre de Priscillien qui y est cité. Augustin répondit, en 415, en composant un traité où il réfute à la fois les priscillianistes et une secte d'origénistes qui venait aussi de se développer dans l'Espagne, très travaillée, on le voit, par un mouvement religieux des plus intenses. Mais, dans ce traité, c'est surtout aux derniers venus, aux origénistes, qu'il s'attaque, et ce qu'il peut nous apprendre sur les priscillianistes se trouve plutôt dans certaines de ses lettres, surtout dans celle qu'il adressa à l'évêque Ceretius, et dans un autre de ses traités, contre le Mensonge, écrit en 420 environ.

Les priscillianistes, à l'époque où Orose et Augustin nous les font connaître, avaient eu d'autres docteurs depuis Priscillien. Le plus célèbre semble avoir été Dictinius, auteur d'un ouvrage intitulé *Libra* (la Balance), qui revint bientôt à la foi catholique et abjura solennellement ses erreurs. Quelles modifications avait subies la secte depuis la mort du fondateur? On ne pourra jamais le dire exactement. En tout cas, elle est toujours pour Augustin un rejeton du gnosticisme et du manichéisme à la fois. Sabellianisme, erreurs sur le mal, erreurs sur l'âme, jeûnes excessifs et à certaines époques mal choisies, anathème jeté sur l'œuvre de chair et le mariage, telles sont encore les principales critiques qui lui sont faites. Entre toutes, ce sont les doctrines sur l'âme qu'Augustin réfute de préférence. Mais il nous intéresse surtout par les détails qu'il nous donne sur l'usage que faisaient les priscillianistes de la littérature apocryphe et sur leur rigoureuse discipline du secret.

Nous avons vu que Priscillien tenait beaucoup à défendre certains livres apocryphes, tout en protestant qu'il ne s'en servait que pour confirmer la vérité catholique elle-même par des témoignages nouveaux; et nous avons pu douter qu'il nous révélât ainsi toute sa pensée. Ses disciples, en tout cas, paraissent bien avoir admis des textes qui non seulement ne fortifiaient pas l'orthodoxie, mais n'allaient à rien moins qu'à la ruiner de fond en comble. L'évêque Ceretius avait envoyé à Augustin un manuscrit contenant certains de ces textes, parmi lesquels se trouvait le plus important, un morceau fort curieux en effet, et qui nous montre bien à la fois quels procédés pouvaient prendre les hérétiques pour rattacher leurs apocryphes aux livres canoniques et comment ces apocryphes prêchaient des doctrines toutes schismatiques. Il est dit, dans le chapitre XXVI de l'Évangile de saint Mathieu, qu'avant de monter au mont

des Oliviers Jésus et ses disciples chantèrent une hymne. Au lieu de comprendre tout simplement qu'ils avaient prié selon quelque formule traditionnelle et récité quelque ancien psaume, les priscillianistes disaient que Jésus avait chanté un cantique plein de révélations importantes, et, si l'on s'étonnait que le texte ne nous en eût pas été transmis par l'évangéliste, ils répondaient, en vrais gnostiques, que la vérité suprême ne peut être révélée à tous, étant inintelligible à la foule. Saint Augustin nous cite plusieurs versets de cette hymne, en prévenant que les priscillianistes prétendaient en donner des explications assez innocentes; mais il reste convaincu qu'entre eux ils s'en transmettaient un commentaire ésotérique, grâce auquel ils parvenaient à placer dans la bouche de Jésus lui-même le désaveu de tout ce qu'il avait en apparence enseigné. C'est la conclusion qu'il tire surtout de ce verset, qui semble en effet singulièrement significatif : « Verbo illusi cuncta, et non sum illusus in totum. »

Si les priscillianistes avaient un secret, on peut dire qu'ils le gardaient bien. Ce sont, d'après Augustin, les plus insidieux et les plus artificieux des hérétiques. Ils ne se lassent jamais de multiplier leurs protestations d'orthodoxie. Ils mentent et se parjurent de propos délibéré; ils sont les seuls des schismatiques à faire un devoir du mensonge. Ils poussent l'effronterie jusqu'à invoquer en faveur de cette tactique les textes de l'Écriture les plus arbitrairement interprétés : le Psalmiste, par exemple, n'a-t-il pas parlé de celui qui dit la vérité dans son cœur? c'est-à-dire, disaient-ils, seulement dans son cœur. L'Apôtre n'a-t-il pas, dans l'épître aux Ephésiens, recommandé de prêcher la vérité chacun à son prochain? c'est-à-dire, disaient-ils encore, seulement à son prochain, à un homme sûr, à un cohérétique. C'était cela même qui exaspérait si fort les haines contre eux : les catholiques étaient irrités de ne pouvoir jamais saisir ces adversaires fuyants, de ne pouvoir prendre en flagrant délit ces raisonneurs féconds en subterfuges et d'une inépuisable dialectique. Plus ils dissimulaient leurs doctrines, plus on leur en prêtait gratuitement d'odieuses, d'extravagantes et d'infâmes. En même temps, il est aisé de comprendre que rien ne contribuait davantage à agrandir le nombre des suspects. Pour toutes ces raisons, les catholiques brûlaient du désir de pénétrer la vérité. Quelques-uns en arrivaient à croire qu'il n'y avait d'autre moyen d'y réussir que d'employer les armes mêmes de leurs adversaires. Avec ces rusés raisonneurs, ils voulaient lutter de ruse, se donner pour des prosélytes sincères de la secte, surprendre ainsi les mystères soupçonnés. C'est à ce moment qu'Augustin, informé de cette tactique, intervint, et, mettant à néant tous les sophismes avec sa forte et droite raison, rappela toute la rigueur des prin-

cipes. Avec lui point de casuistique suspecte, mais la règle inflexible et simple du devoir et du bon sens. Mieux vaut renoncer à l'espoir de convaincre les priscillianistes que jouer une comédie sacrilège. La vérité ne doit pas triompher par les armes du mensonge; sinon elle périt dans son triomphe même. Avec une grande élévation de pensée, une belle effusion d'éloquence, Augustin rappelle à la notion claire et précise du bien absolu les esprits hésitants et troublés. C'est la seconde fois que nous voyons, dans l'histoire de l'hérésie priscillianiste, les défenseurs de l'orthodoxie remplir le rôle le plus honorable et repousser, même dans l'intérêt de la bonne cause, toute mesure injuste. Comme Martin de Tours avait protesté contre l'assassinat juridique, Augustin proteste maintenant contre le mensonge et la ruse.

Orose avait eu une inspiration heureuse en recourant à Augustin. L'infatigable docteur n'avait pas coutume d'abandonner la lutte contre l'hérésie avant de l'avoir terrassée. Sans doute sa polémique contre les priscillianistes n'est qu'une escarmouche sans importance à côté de batailles comme celles qu'il a livrées contre les pélagiens; mais elle n'en fut pas moins relativement féconde en résultats. La secte paraît avoir beaucoup perdu de son importance pendant quelques années, à la suite des coups qu'il lui porta. Cependant elle n'était pas morte; il était difficile de l'anéantir, tant qu'elle se défendait par une dissimulation habile et tenace. Aussi couvait-elle toujours secrètement; et un jour vint où, tout à coup, on vit l'incendie renaître. On s'aperçut que le nombre des adhérents secrets était toujours considérable, et, chose notable, c'était en grande partie dans les rangs du clergé même qu'ils se recrutaient. C'était en 447. Le pape Léon le Grand venait d'entreprendre à Rome même toute une vigoureuse campagne contre les manichéens, qui y étaient fort nombreux, quand son attention fut appelée sur les priscillianistes par l'évêque d'Astorga, Turribius. Deux lettres, l'une du pape[1], l'autre de l'évêque, nous renseignent sur cette nouvelle période de l'histoire de l'hérésie.

D'abord les textes apocryphes circulaient de plus en plus dans l'Espagne et y trouvaient une foule de lecteurs, même parmi les catholiques. C'étaient principalement ces divers Actes des Apôtres que la tradition attribuait pour la plupart à un personnage légendaire du nom de Leucius : Actes de Thomas, d'André, de Jean. C'était avant tout ce livre, les Mémoires des Apôtres, dont nous avons déjà vu que Priscillien était accusé de se servir. La secte était alors franchement mani-

[1] Ép. xv.

chéenne. Elle continuait à reconnaître, à côté du Dieu bon, un autre principe, mauvais de sa nature. Elle en concluait que la chair était mauvaise, œuvre du diable qu'il fallait maudire. L'âme, au contraire, était toujours regardée comme d'essence divine. Les âmes avaient péché au ciel, et, descendues dans le monde inférieur, elles avaient été emprisonnées dans les corps par les puissances sidérales. Les corps étaient sous l'influence des douze signes du zodiaque, qui présidaient chacun à un de leurs membres, tandis que les douze patriarches présidaient aux diverses parties de l'âme et l'aidaient à reconquérir sa pureté première; rêveries qui remonteraient jusqu'à Priscillien lui-même, si l'on pouvait se fier avec une certitude absolue aux renseignements d'Orose.

La campagne entreprise par le pape Léon de concert avec l'évêque Turribe ne fit pas encore disparaître entièrement la secte, mais lui porta un coup fatal. Elle ne joua plus dès lors qu'un rôle secondaire et ses destinées devinrent de plus en plus obscures. A vrai dire, son histoire finit là, bien que nous retrouvions encore sa trace au siècle suivant [1].

L'hérésie priscillianiste, dont les premières origines restent obscures, eut la chance de rencontrer pour son principal docteur un homme qui semble avoir vraiment possédé une intelligence remarquable : érudit, ingénieux et, sans doute aussi, sincèrement convaincu. Venue à une époque où l'idée de la catholicité avait jeté partout de profondes racines, elle s'efforça, plus encore qu'aucune autre hérésie, de ne point se détacher du corps de l'Église; elle affecta l'orthodoxie et prétendit repousser jusqu'à l'apparence du schisme. Elle n'en fut pas moins persécutée par les autorités civiles avec une rigueur sans exemple, et le tragique épisode des supplices de Trèves est un événement considérable dans l'histoire générale de l'Église. Ce qui empêche toutefois cette secte d'avoir vraiment à nos yeux un intérêt de premier ordre, c'est que Priscillien n'a attaché son nom à aucun grand dogme hérétique particulièrement important. Entre Arius, qui oblige l'Église à poser nettement et à résoudre définitivement la question de la Trinité, et Pélage, qui s'attaque non moins hardiment à l'obscure question de la grâce, Priscillien n'apparaît plus que comme un esprit de second rang. Même après la découverte de M. Schepss, on ne connaît peut-être pas très sûrement le fond de sa pensée. Il a été souvent mal compris et calomnié, cela ne semble guère douteux, par des ennemis fanatiques; il est peu probable qu'il fût, à proprement parler, manichéen, comme ont dû le devenir

[1] Au concile de Braga, en 561, et même encore au concile de 572 (également à Braga).

après lui la plupart des sectaires qui se couvrirent de son nom; mais son orthodoxie n'était certainement pas aussi irréprochable qu'il l'affirme dans ses apologies. Parmi ses successeurs, un seul, Dictinius, semble avoir eu quelque valeur; mais il abjura de bonne heure. Le priscillianisme, après avoir fait pendant près d'un siècle preuve d'une grande vitalité, disparaît obscurément de l'histoire; peut-être a-t-il été un de ces canaux mystérieux par lesquels les idées gnostiques ont pénétré jusqu'au moyen âge[1].

AIMÉ PUECH.

[1] Depuis l'impression du premier de ces articles et pendant celle du second, a paru la première étude détaillée dont les traités de Priscillien aient été l'objet (*Priscillianus*, von Friedrich Paret. Würzburg, 1891). Ceux mêmes qui ne se sont pas fait de Priscillien tout à fait la même idée que M. Paret liront son livre avec intérêt. Je crois toujours permis de se demander si, même aujourd'hui, nous connaissons vraiment toute la doctrine du docteur espagnol. Quant au priscillianisme postérieur, il est difficile de croire que tous ses adversaires, depuis Orose et Augustin jusqu'à Turribe et saint Léon, depuis les évêques de Tolède jusqu'à ceux de Braga, n'aient fait autre chose que « combattre contre un fantôme de leur imagination » (Paret, *op. cit.*, p. 298).

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, dans la séance du 21 mai 1891, a élu M. Pierre Loti-Viaud, en remplacement de M. Octave Feuillet.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Edmond Becquerel, membre de l'Académie des sciences (section de physique générale), est décédé le 11 mai 1891.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 16 mai 1891, a élu M. Larroumet académicien libre, en remplacement du prince Napoléon Bonaparte.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Chéruel, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'histoire générale et philosophique), est décédé le 1er mai 1891.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les réformes de la coutume de Touraine au XVIe siècle, par M. G. d'Espinay. Tours, Pericat, 1891, 243 p. in-8°.

Ces réformes furent solennellement faites et proclamées en 1507 et en 1559. M. d'Espinay, si versé dans la connaissance de notre législation coutumière, en expose, en explique les articles principaux et nous fait apprécier que toute modification apportée par les réformateurs à l'ancien régime eut pour effet de corriger les abus de l'autorité féodale, de restreindre, autant que faire se pouvait, les grandes immunités dont l'Église jouissait encore et de substituer aux usages locaux une législation provinciale. Cette claire analyse de tous les articles successivement réformés est très intéressante et très instructive. M. d'Espinay y a joint un exposé des principes de la coutume de Touraine comparée à celles du Maine et de l'Anjou et un travail bibliographique fait avec beaucoup de soin.

On doit reconnaître avec M. d'Espinay que l'initiative de ces réformes a toujours été prise par le pouvoir royal. Assurément les justiciables les souhaitaient; mais ils n'avaient pas qualité pour les demander, et fort heureusement le pouvoir royal n'était pas moins désireux qu'ils pouvaient l'être de voir progressivement limiter l'antique indépendance des clercs et des nobles. Les travaux entrepris dans ces derniers temps sur la réforme de nos vieilles coutumes ont un grand intérêt. Ils nous font assister au progrès lent, mais constant, non seulement de notre législation civile, mais encore de nos institutions politiques. Chaque réforme supprimait un privilège et faisait gémir plus d'un privilégié ; mais comment résister à cette loi supérieure qui veut qu'ici bas tout soit né pour mourir?

Histoire générale de Paris. Épitaphier du vieux Paris, recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, etc., formé et publié par Émile Raunié, t. I, Paris, Imprimerie nationale, 1890, 392 pages in-4°.

Une longue et savante introduction précède le texte des épitaphes recueillies par M. Raunié. Les églises, couvents, hospices, collèges, etc., auxquels appartiennent ou ont appartenu ces épitaphes, sont l'église et le cimetière de Saint-André-des-Arcs, les couvents des Dames anglaises et des Annonciades, l'hospice du Petit-Saint-Antoine, l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, les quatre couvents de Saint-Augustin, l'église et le cimetière d'Auteuil, le collège d'Autun, les couvents de l'Ave-Maria et de Sainte-Avoye, le couvent des Barnabites, l'église de Saint-Barthélemy, le collège de Beauvais et l'église de Saint-Benoît. Les épitaphes publiées sont au nombre de cinq cent vingt-quatre.

M. Raunié n'exagère pas l'importance de cette publication. Elle fournira certainement aux historiens un ensemble d'informations qu'il était jusqu'à ce jour difficile de rechercher en des manuscrits dispersés qui sont, les uns et les autres, incomplets. C'est leur rendre un grand service.

La commission chargée par M. le préfet de la Seine de diriger les travaux relatifs à l'*Histoire générale de Paris* avait depuis bien longtemps décidé que ces épitaphes seraient recueillies et publiées; mais elle avait négligé d'indiquer aux éditeurs par

elle choisis le plan qu'ils devaient suivre, et ceux-ci, confondant les épitaphes tumulaires et les mentions, souvent prolixes, des obituaires, s'étaient dès l'abord engagés dans une voie sans limite appréciable. Les instructions tardivement rédigées par la commission et fidèlement observées par M. Raunié ont assuré l'achèvement de l'entreprise.

Études philosophiques pour vulgariser les théories d'Aristote et de saint Thomas et leur accord avec les sciences, fascicule v, l'Objectivité de la perception des sens externes et les théories modernes, par Albert Farges, directeur à l'École des Carmes, 2ᵉ édition, in-8°, 242 pages, 1891.

M. Albert Farges poursuit l'entreprise qu'il a commencée voilà déjà plusieurs années et à laquelle il a consacré des ouvrages considérables. La question qu'il traite dans ce cinquième fascicule est une de celles qui ont été le plus controversées depuis le XVIIᵉ siècle et qui agitent encore les écoles philosophiques. L'auteur se prononce avec énergie pour la parfaite connaissance que nos sens nous donnent du monde extérieur; il ne doute pas plus de nos perceptions sensibles que du témoignage irrécusable de la conscience. Il étudie d'abord la perception immédiate d'après les théories d'Aristote et de saint Thomas. Il repousse avec eux les images intermédiaires, et il combat toutes les hypothèses idéalistes. Il fait remonter jusqu'à Descartes l'origine de ces erreurs, et, après Descartes, il critique Malebranche, Spinosa, Leibniz, Locke, Hume, Stuart-Mill, Kant, Jouffroy, Royer-Collard, et même quelques contemporains encore vivants. Dans une seconde partie, M. Albert Farges traite du siège de nos sensations externes d'après la physiologie moderne. Dans la troisième et dernière partie, il expose sa propre théorie, qui est d'accord avec le sens commun et avec l'observation des phénomènes quand elle est bien faite. Il conclut en repoussant d'une manière absolue le subjectivisme et en revenant purement et simplement au système, tout vieux qu'il est, d'Aristote et de saint Thomas d'Aquin.

On doit se rappeler que le pape actuel, peu de temps après son avènement, avait recommandé au monde catholique l'étude de la philosophie de saint Thomas, et que, sous ses auspices, avait paru une édition nouvelle de la Somme théologique. Son appel a été entendu, et M. Albert Farges n'a pas hésité à y répondre par les plus sérieux labeurs. Que la psychologie de nos jours doive s'en tenir aux doctrines de l'antiquité et du moyen âge, ce serait une prétention excessive; mais qu'elle puisse les consulter avec fruit, on n'en saurait douter; la science actuelle peut même en accepter les conclusions, sauf à les démontrer d'une manière encore plus solide et plus claire. C'est un mérite qu'on ne saurait refuser aux travaux de M. Albert Farges.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.



JUIN 1891.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

// JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1891.



Œuvres du cardinal de Retz, nouvelle édition, par MM. Alph. Feillet, Jules Gourdault et Chantelauze (*Collection des grands écrivains de la France*), neuf volumes in-8° (1872-1887, Paris, Hachette).

TROISIÈME ARTICLE [1].

Le tome VII des *Œuvres du cardinal de Retz* contient sa correspondance et débute par la publication d'une des trouvailles les plus heureuses et les plus piquantes de M. Chantelauze : ce sont les lettres de Retz à son agent l'abbé Charrier, qu'il avait envoyé à Rome pour négocier et pour presser l'affaire de la promotion au chapeau, la présentation ayant été faite par le gouvernement français. La cour, s'appuyant alors sur Retz contre le prince de Condé, avait consenti à la nomination du coadjuteur; mais, tant que la promotion n'était pas faite à Rome, cette nomination pouvait être révoquée par la cour de France et l'affaire était manquée. C'est ce qui était arrivé à l'abbé de la Rivière, le favori de Monsieur. Or les fluctuations de la politique étaient alors si fréquentes que Retz pouvait craindre que la cour n'en vînt à se prononcer contre lui, après s'être prononcée pour lui, et cela était d'autant plus à craindre qu'au moment même les agents de Mazarin à Rome et même l'ambassadeur de France avaient ordre de faire tous leurs efforts pour tirer l'affaire en longueur. Retz avait donc le plus grand intérêt du monde à travailler activement auprès de la cour pontificale pour y faire presser sa promotion. La correspondance de l'abbé Charrier nous apprend ce que coûtait alors un chapeau et par quels moyens on arrivait aux honneurs du cardinalat. Absolument ignorée jusqu'à nos jours, cette correspondance a été découverte par M. Chantelauze à Lyon, où elle était

[1] Pour les deux premiers articles, voir les cahiers de février et mars 1891.

restée dans la famille de l'abbé. Les lettres étaient chiffrées et ce ne fut pas un médiocre travail que d'arriver au déchiffrement. Heureusement il y avait déjà eu un commencement de ce travail. Quelques lettres, avec les mêmes dates que les lettres chiffrées, semblaient bien être la traduction ébauchée et incomplète de quelques parties de ces lettres. En partant des données fournies par ces fragments, l'éditeur a réussi à découvrir la clef du chiffre qu'il avait sous les yeux. Ce chiffre était très compliqué et se composait de cinq alphabets différents. Le premier était formé des lettres de notre alphabet usuel, mais prises les unes pour les autres; par exemple : *p* pour *r; r* pour *s; x* pour *a; k* pour *y;* le deuxième, de quelques lettres, en petit nombre, empruntées à l'alphabet grec, dont la valeur ne correspondait pas à celle des mêmes lettres en français; le troisième, de quelques chiffres isolés et de dizaines correspondant à des lettres de notre alphabet; par exemple: *9* pour *a; 7* pour *b; 13* pour *h; 83* pour *p*, etc.; le quatrième, de quelques signes particuliers de pure convention; enfin un cinquième système, qu'on appellerait improprement alphabet, consistait à représenter des mots entiers par des nombres, dizaines ou centaines au plus; par exemple : *63* pour *le chapeau; 47, argent; 124, ambassadeur.* De même pour les noms propres : *134, la France; 152, Rome; 209, Paris.* « De tous ces chiffres, dit l'éditeur, avec leur valeur correspondante en regard, soit pour chaque lettre, soit pour chaque mot, je composai un tableau à l'aide duquel je parvins à lire toutes les lettres chiffrées qui n'avaient pas été traduites par l'abbé Charrier. C'était le plus grand nombre. »

Tel fut le travail matériel, assez difficile et délicat, qu'exigea d'abord la lecture de cette correspondance. Si maintenant de la forme externe de ces lettres nous passons au fond, nous voyons qu'elles se composent de deux sortes d'idées : d'une part, les conseils donnés par Retz à son agent pour avancer l'affaire du chapeau; de l'autre, les nouvelles du temps dont il était important que cet agent fût instruit. C'est la première partie de ces deux sortes de documents qui nous intéresse le plus. Le coadjuteur commence par annoncer à l'abbé Charrier qu'il lui envoie le nerf de la guerre, c'est-à-dire de l'argent, lequel va jouer un grand rôle dans cette négociation : « On vous envoie une lettre de change de 18,000 écus par un courrier exprès, et vous en aurez un de trois en trois jours qui vous en portera d'autres jusqu'à la somme de 80,000 écus et plus s'il est besoin, ayant 150,000 écus à ma disposition, qu'il ne faut point épargner quand ce ne serait que pour gagner un moment. » Mais l'argent ne suffisait pas, c'était un moyen trop grossier; on y joignait l'équivalent sous forme de cadeaux : « On vous envoie par ce courrier sept

montres et d'autres galanteries; n'épargnez rien. Mandez quels bijoux il faudra vous envoyer. » Le coadjuteur était grand, mais il était aussi prévoyant et soupçonneux; il ne voulait pas donner son argent pour rien. « Prenez garde, écrit-il, de donner votre argent mal à propos et que vous ne soyez assuré de ce qu'on vous promettra, y ayant eu plusieurs attrapes de cette sorte. » A l'argent et aux montres viennent se joindre des rubans, ce qui montre qu'un autre sexe commence à s'occuper de l'affaire. Les lettres suivantes nous apprennent à qui étaient destinés ces rubans : « On vous envoie quantité de rubans pour la princesse Bassano. » Cette princesse, quelque peu parente de Retz, avait épousé en secondes noces le fils de la célèbre doña Olivia, belle-sœur du pape Innocent X. Avec tous ces moyens d'action, on ne pouvait manquer de réussir, mais toujours en usant de précaution : « N'épargnez rien, mais baillant baillant, car vous connaissez les fourbes du pays. » Enfin il envoyait des gants et il écrivait à l'abbé Charrier : « Je vous envoie des gants d'Angleterre et des étuis pour présenter à qui vous voudrez, même à quelques-unes de vos maîtresses. » Édifiante conversation entre un prêtre et un archevêque pour obtenir un chapeau de cardinal!

Indépendamment des moyens matériels mis entre les mains de ses agents, Retz se chargeait des moyens plus intellectuels, c'est-à-dire des insinuations qu'il fallait faire passer à la cour de Rome et jusqu'au pape. Le spectre du jansénisme fut pour lui un fort adjuvant dans cette affaire : « Faites donner avis adroitement, sans qu'il paraisse que cela vient de vous, que les jansénistes appréhendent fort que le coadjuteur soit cardinal, parce qu'ils savent que cette qualité l'attachera à la cour de Rome, et qu'ils attendent avec impatience la rupture de l'affaire, croyant que le coadjuteur, aigri du refus et obligé par la nécessité de s'élever d'une autre manière, se jetterait tout à fait dans la cabale, qui est très puissante en France. »

On essayait de faire croire au saint père que Retz travaillait sourdement pour Mazarin, qui était odieux à la cour de Rome. Retz s'efforce de détourner ces soupçons. « Je ne sais, dit-il, si le Mazarin n'aurait point assez d'artifice pour donner lui-même des soupçons de quelque accommodement avec moi. Ne vous endormez pas sur ce sujet et parlez toujours du Mazarin comme d'un homme qui se vante de rentrer en France même quand il en est le plus éloigné, pour se conserver par ce moyen quelque crédit dans les pays éloignés. » Cependant, en même temps, il fallait se servir de cette perspective du retour de Mazarin pour inquiéter la cour de Rome : « Quoique vous deviez parler toujours du retour de Mazarin comme d'une chose impossible, il ne faut pas laisser d'ajouter

que, s'il était assez fou pour le vouloir entreprendre, il serait de grande conséquence que je fusse déjà cardinal pour m'y opposer avec plus de vigueur. »

Il était alors question des États généraux, dont quelques-uns même annonçaient la réunion. Quoique rien ne fût moins vraisemblable, Retz cependant se servait de ces bruits comme d'un moyen d'agir sur la cour de Rome : « Ne manquez point de faire représenter que l'on est sur le point de tenir les États généraux et qu'il est très important que je sois cardinal pour soutenir avec plus d'efforts les intérêts de Rome; » et dans une autre lettre : « Les États généraux approchent, dans lesquels on ne manquera pas d'occasion pour servir l'Église et le saint-siège, et de s'opposer à beaucoup de factions et de propositions qui se préparent à ce sujet. Je crois que vous devez représenter les services que j'y puis rendre, et aussi, sans menace et avec respect, les moyens que j'aurais de faire le contraire. Vous marquerez qu'il est difficile que, sans la dignité de cardinal, je puisse juger à propos de me brouiller avec la chambre du tiers état, qui indubitablement attaquera Rome. Je crois qu'en présence du pape vous ne pourrez pas aller plus loin, mais qu'il ne serait pas mal de lui faire insinuer qu'en l'état où sont les affaires je ne puis demeurer indifférent, et, afin de ne pas déchoir, il est juste que je me soutienne en faisant du bien ou du mal, ce qui dépend du traitement que je recevrai. »

Le point sur lequel Retz pouvait devenir particulièrement dangereux était, comme nous l'avons dit déjà, l'affaire du jansénisme. Aussi Retz y revient-il à plusieurs reprises. Au fond, il est absolument indifférent à la question théologique; mais le côté politique lui offrait bien des chances de se faire craindre. Que le parti janséniste eût un chef, surtout dans l'état de désarroi où était encore à ce moment l'autorité royale, et tout, même un schisme, pouvait être à craindre. Aussi présente-t-il franchement à la cour de Rome cette éventualité comme un des plus puissants motifs de se presser en sa faveur : « Vous ne manquerez pas de montrer le jansénisme comme une chose à laquelle le ressentiment me peut engager, quoique je n'y aie encore pris aucune part. » C'est encore à cela sans doute qu'il fait allusion lorsqu'il dit : « Faites sentir adroitement que je ne suis pas homme à traiter comme l'abbé de la Rivière et que, si les longueurs de la cour de Rome m'empêchaient d'être cardinal, je serais obligé de me relever aux dépens du cardinalat, ce qui n'est pas difficile à un archevêque de Paris de mon humeur. » Et ailleurs : « Il faut que je sois cardinal ou chef de parti. »

La cour de Rome avait bien deviné le danger. Aussi voulut-elle prendre

ses précautions. Elle demanda à Retz, comme condition de son cardinalat, une déclaration écrite par laquelle il se prononcerait contre le jansénisme. C'était trop se découvrir et trop faire sentir l'importance de l'arme que Retz avait entre les mains. Aussi refusa-t-il de s'en dessaisir. Il donna des raisons de dignité et fit valoir que sa conduite antérieure méritait qu'on ne se défiât pas de lui. Mais, dignité à part, il sentait bien que, s'il cédait sur ce point, il perdait en un instant le principal atout qu'il eût dans son jeu. Il refusa donc avec opiniâtreté, et ce fut lui qui finit par l'emporter. Suivons-le dans les diverses phases de ce dernier épisode : « Si on vous presse sur le jansénisme, dites que vous croyez qu'il m'est si injurieux que l'on témoigne seulement le moindre doute sur mon sujet que vous n'avez pas osé m'en écrire, de peur de m'aigrir trop l'esprit..... Quand je devrais être assurément cardinal, je ne veux pas qu'il paraisse dans le monde que j'aie acheté cette dignité par la vente de ma liberté et de mon honneur. » Retz n'hésite même pas à donner le vrai fond de sa pensée à cet égard : « Vous direz, je vous prie, que la déclaration qu'on m'a demandée sur le jansénisme m'a étrangement blessé, non sur le fond de la chose, mais par la forme, qui m'est injurieuse..... Puis vous direz en confidence que je suis persuadé que la cour de Rome n'a nulle intention de me faire cardinal et que, comme elle appréhende mon ressentiment, pour lequel je pourrais me servir du jansénisme, l'on veut me désarmer de ce moyen qui peut me rendre considérable. »

Dans une dernière lettre du 16 juin 1652 tout entière consacrée à cette question et qui paraîtrait très belle si l'on ne connaissait le dessous des cartes, Retz rappelle tout ce qu'il a fait comme coadjuteur contre le jansénisme : « Mais par cette raison même il n'y a rien de si injurieux que de le soupçonner de manquer au devoir... » Accéder à la proposition qu'on lui fait « serait reconnaître avec honte qu'on a raison de le soupçonner ». Il le prend même sur un ton très haut : « Mon âme, à l'ouverture de cette proposition, s'est sentie troublée par les nobles impatiences que les Pères ont appelées de saintes indignations... Si j'étais dans les sentiments de ceux qu'on appelle jansénistes, je devrais plutôt mourir dans le martyre que de corrompre par des considérations temporelles le témoignage de ma conscience; que si j'étais contraire à leur opinion, je ne devrais pas pour cela trahir l'honneur de mon caractère. » Cette dernière lettre de Retz se croisa avec celle qui lui annonçait sa promotion. Il n'est pas probable, en effet, qu'elle ait pu y contribuer, car elle est du 16 février, et la date de la nomination est du 19 : il fallait plus de trois jours pour qu'un courrier allât de Paris à Rome. Retz fut

donc nommé, et il est probable que la crainte de son esprit brouillon fut plus puissante pour le faire réussir que le goût pour sa personne et la confiance en sa vertu et en sa piété.

Nous n'analyserons pas le tome VIII des *Œuvres* de Retz, qui est tout entier rempli de ses négociations à Rome, au compte de Louis XIV, après sa réconciliation avec ce prince. Ce sont là des matières qui intéressent exclusivement l'histoire, et nous ne voulons pas nous avancer sur ce terrain qui nous est trop peu familier. Le tome IX, au contraire, qui est le dernier de la collection, nous intéresse particulièrement parce qu'il est à la fois littéraire et philosophique. Il nous fait connaître Retz comme orateur et comme métaphysicien. Il contient d'abord la thèse sorbonnique de Gondi, qui est une œuvre d'écolier, mais qui prouve qu'il avait fait de bonnes études scolastiques; puis viennent les discours de Retz au Parlement, malheureusement en petit nombre et en extraits très courts qui ne nous donnent qu'une faible idée de l'éloquence politique de ce temps. On n'y trouve pas, comme on doit s'y attendre, la passion, l'amertume, la violence même que les événements de ce temps semblent avoir dû provoquer. Rappelons seulement parmi ces discours celui dont Retz parle lui-même dans ses *Mémoires*, et dans lequel il glissa cette belle phrase latine que l'on crut de Cicéron et qu'il dit avoir improvisée à l'instant même : *In difficillimis Reipublicæ tempestatibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui;* passage dont il donne lui-même la traduction en ces termes qui sont moins heureux que le texte : « Dans les mauvais temps, je n'ai point abandonné la ville; dans les bons, je n'ai point eu d'intérêts; dans les désespérés, je n'ai rien craint. » Ce passage est d'ailleurs le seul intérêt de ce discours, qui n'a que quelques lignes. On s'étonne que l'éditeur, au lieu de prendre le texte du discours dans les *Mémoires*, où il est rapporté par Retz lui-même, ait préféré l'emprunter à deux écrits anonymes qu'il suppose être de Guy Joly. La raison qu'il présente de ce choix n'est guère valable : c'est que les *Mémoires* ne donnent que l'analyse du discours. Cela n'est pas exact : ce n'est point une analyse, mais un discours proprement dit, sous forme orale, et d'ailleurs plus étendu que celui que l'éditeur a choisi. Tout au moins eût-il été à propos de donner les deux textes, qui n'ont d'ailleurs aucun rapport l'un avec l'autre et qui peut-être ni l'un ni l'autre ne reproduisent le discours prononcé.

Plus riche et plus intéressante est la collection des sermons ou discours religieux prononcés par Retz. Ces discours sont au nombre de quatre, dont deux complets et d'un réel intérêt : l'un le panégyrique de saint Charles Borromée, l'autre celui de saint Louis. Ces deux discours,

de l'avis des juges les plus compétents, sont ce que la littérature française possède de meilleur en éloquence religieuse avant la grande école classique. M. Jacquinet rappelle la péroraison du dernier comme le plus beau mouvement d'éloquence que puisse citer l'histoire de la prédication française avant Bossuet. De ces quatre discours, un seul avait été déjà publié, le panégyrique de saint Louis. Les trois autres étaient inédits et paraissent pour la première fois d'après un recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale. Ces discours n'étaient cependant pas tout à fait inconnus; M. Paul Jacquinet en avait fait usage; il en avait même donné quelques extraits dans sa thèse sur *la Prédication du XVII[e] siècle avant Bossuet*. Tous les témoignages s'accordent pour nous apprendre que Retz avait eu un grand succès comme orateur religieux. L'homme du temps qui se connaissait le mieux en style, Balzac, manifestait une grande admiration pour l'éloquence du coadjuteur. Dans son *Socrate chrétien*, il fait parler un personnage qui s'exprime en ces termes : « Je ne connais point votre saint Jean Chrysostome; mais vous ne dites rien de lui qui ne se vérifie dans notre cardinal de Retz. L'éloquence avec laquelle il explique les mystères chrétiens n'est point inférieure; elle n'instruit pas moins; on y remarque la même beauté, la même douceur, la même force, car il tonne et foudroie quelquefois; mais les orages de ses figures ne gâtent point la beauté de sa diction. » Dans un autre écrit du temps, il est dit également qu'il se fit voir dans les meilleures chaires de Paris, où toute cette grande ville admira les merveilleuses prédications qu'il fit en un âge où les autres savent à peine les éléments de leur religion. Ce fut par ces degrés qu'il s'éleva à la coadjutorerie. Il ne fut pas sitôt dans cette dignité qu'on le vit poursuivre ses prédications avec un succès merveilleux. Un poète du temps le chantait ainsi :

Grand cerveau, superbe génie,
Abîme profond de savoir,
De qui la science infinie
Va plus haut que l'humain pouvoir,
Saint orateur, bouche faconde
Qui tenez ravi tout le monde...
Vos paroles sont des oracles
Et votre personne un aimant.

L'un des sermons du coadjuteur qui eut le plus de retentissement et qui est malheureusement perdu est celui du 25 janvier 1649, au moment où Paris était assiégé par la reine et par Condé. Le coadjuteur crut pouvoir ressusciter le sermon politique du temps de la Ligue, et il ne craignit pas de pousser à la guerre civile au nom de la religion. « M. le

coadjuteur, dit d'Ormesson, prêcha à Saint-Paul, où tout Paris était; et, ayant parlé de la pénitence, il finit en disant que celle qui se présentait (à savoir le siège de Paris) se devait souffrir patiemment, étant pour la gloire de Dieu de ne pouvoir souffrir qu'un étranger, un Italien eût enlevé notre roi, mis l'État tout en feu, etc. » « C'était, dit M. Jacquinet, encore une mazarinade sous forme de catilinaire. » Retz ne paraît pas avoir été lui-même très fier de cette prédication à l'instar de la Ligue; car il n'en dit pas un mot dans ses *Mémoires*.

Revenons à ses deux panégyriques, qui sont les œuvres les plus remarquables de Retz dans ce genre d'éloquence. Dans ces discours, il mêle heureusement l'histoire à la prédication. L'éloquence en est très saine, il n'y a point de mauvais goût; on sent qu'on approche de la grande époque classique. Les premiers mots du panégyrique de saint Charles ont de la fermeté et de la noblesse, et pourraient être le début d'un discours de Bossuet : « Les panégyriques des saints ne doivent être que des leçons pour les pécheurs; les louanges que peut donner la terre sont indignes de ces âmes glorieuses que le ciel récompense; elles n'ajoutent rien à leur gloire, et on ne doit les louer qu'afin qu'on les imite. » On remarquera aussi le ton de grandeur et la belle harmonie qui font encore pressentir la nouvelle éloquence dans un passage excellent dont nous ne pouvons citer que les premiers mots : « La Providence de Dieu avait fait naître saint Charles Borromée sur la fin de ces fameuses guerres dans lesquelles les deux plus puissants et plus ambitieux monarques de l'Europe avaient enseveli l'Italie. » Dans un autre passage il y a une sorte de retour sur lui-même dont la sincérité a quelque chose de noble et de touchant. Il compare le saint enthousiasme de son héros avec les vocations ecclésiastiques intéressées et hypocrites, plus ou moins commandées par la vanité des familles et la nécessité de vivre : « Ô vous qui joignez la vigueur d'une belle jeunesse à la gloire d'une haute naissance, imitez-vous saint Charles, suivez-vous sa conduite quand vous vous trouvez engagés par le choix de vos pères au service des autels? Vous y engagez-vous par votre propre volonté, ou bien votre élection est-elle un effet des complaisances humaines ou des intérêts de vos familles? Et quand même les motifs en sont volontaires, sont-ils bien dégagés des sentiments de l'ambition? La pureté de votre vie rend-elle témoignage de la pureté de vos intentions? Sache, dit l'Ecclésiaste, que Dieu te demandera compte de ta jeunesse que tu auras employée dans les plaisirs. » Évidemment, dans ce passage, Retz se prêchait lui-même, lui qui était entré dans les ordres presque malgré lui et avec les intentions les plus profanes, lui qui, pendant les jours de la retraite qui précédèrent son

ordination, avait pris « le parti (c'est lui qui pale) de faire le mal par dessein et la ferme résolution de remplir exactement tous les devoirs de ma profession et d'être aussi homme de bien pour le salut des autres que je pourrais être méchant pour moi-même. » Retz, qui nous dit toute la vérité sur lui-même quand il s'agit des mœurs, ne nous apprend rien sur la nature de sa foi religieuse. Il est probable qu'elle était absolument nulle. Autrement, comment aurait-il pu, sans commettre l'impiété la plus sacrilège, communier, dire le saint sacrifice de la messe, recevoir l'ordination dans un état d'âme qui était évidemment une extrême perversité? Comment eût-il avoué cela et l'eût-il écrit de sa propre main, afin que la postérité n'en ignorât pas, s'il n'eût cru que tout cela n'était que des conventions purement extérieures dont on pouvait se servir pour le bien des autres sans rien s'imposer à soi-même? Évidemment Retz a dû être au nombre des libres penseurs de son temps, comme était la princesse Palatine au témoignage de Bossuet, comme Condé lui-même, qui en Hollande avait cherché à voir Spinosa. Seulement, pour Retz, les convenances, qui ne s'opposaient pas, paraît-il, à ce qu'il nous fît savoir qu'il était un prêtre libertin, s'opposaient à ce qu'il se donnât lui-même pour un prêtre incrédule. Il ne lui en fallait pas moins un grand courage d'esprit pour se faire à lui-même son procès en pleine chaire et pour dire tout haut : « Saint Charles condamne donc tous ceux qui passent leur jeunesse dans les délices et les voluptés. » Il y a encore un art délicat dans le passage où Retz fait si bien sentir l'appât et la grandeur des biens terrestres, quoique ces biens ne soient rien aux yeux de la foi. Bossuet a eu plusieurs fois à employer des tours semblables. « Les honneurs qui ont été dans sa maison, dit Retz, les grandes terres qu'elle a possédées, les belles alliances qu'elle a prises, marquent suffisamment la grandeur de sa naissance et tous ces avantages, qui, n'étant que des dons de fortune, ne méritent pas d'être relevés avec plus de paroles dans une chaire chrétienne, mais qui ne sont pas toutefois si faibles selon le monde qu'ils n'emportent presque toujours un jeune courage quand il commence à les sentir. »

On peut encore signaler le tableau plein de vie et de mouvement dans lequel Retz nous résume la vie de son héros. « Tantôt, dit-il, je l'admire tonnant avec une sainte éloquence dans les églises de Milan et prêchant au peuple la véritable pénitence; tantôt je le contemple sur les Alpes attaquant l'hérésie qui gronde entre les montagnes des Grisons; tantôt je l'aperçois dans les hôpitaux assistant les malades de peste avec une charité merveilleuse; et de ce lieu d'humilité, où il sert à genoux les pauvres, je le vois tout d'un coup passer à la chaire de Saint-Ambroise,

où, avec une fermeté semblable à celle qui arrêta autrefois dans le même lieu le grand Théodose, il arrête les puissances séculières, il réprime les insolences et le libertinage des ecclésiastiques déréglés et remet la discipline régulière dans son ancienne splendeur. »

Dans un autre passage Retz fait encore allusion à lui-même et aux préventions qu'avaient répandues contre lui les aumônes et le soin qu'il prenait des pauvres. On y voyait le présage et la préparation de ses projets ambitieux. Il suppose que saint Charles a été l'objet des mêmes préventions et des mêmes calomnies. On remarquera le mouvement et la précision du style : « Il vend son bien, il fonde des hôpitaux, il institue des collèges, il bâtit des séminaires, il nourrit tous les pauvres; on lui impute à crime les charités; on se veut imaginer que sa douceur et ses aumônes sont des appâts qu'il sème pour gagner l'amitié des peuples; on le soupçonne de reprendre les pensées ambitieuses des anciens archevêques de la maison des Visconti. Ses actions toujours désintéressées justifient absolument sa conduite. Sa vertu parut plus éclatante après avoir été attaquée, semblable à la peinture, dont parle un ancien, qui ne parut jamais plus belle et moins effacée qu'après avoir été touchée par trois fois de la foudre. »

Nous nous sommes un peu étendu sur le panégyrique de saint Charles parce qu'il était presque entièrement inconnu. Celui de saint Louis est plus beau et plus complet, mais il a déjà été publié plusieurs fois. Nous en rappellerons surtout la péroraison, que nous avons mentionnée plus haut :

« On peut exagérer la mort des hommes ordinaires; mais celle des grands rois touche par la vue seule de leurs tombeaux. Saint Louis étendu sans sentiment dans un pays ennemi, sur une terre étrangère, marque plus fortement la vanité du monde que tous les discours que l'on pourrait faire à ce sujet. Et à ce triste spectacle je me contente de m'écrier avec le prophète : *Ubi gloria Israel?* Où est la grandeur de la France? Où est cette florissante noblesse? Où est cette puissante armée? Où est ce grand monarque qui commandait à tant de légions? Et en même temps que je fais ces demandes, il me semble que j'entends les voix confuses et ramassées de tous les hommes qui ont vécu dans les quatre siècles écoulés depuis sa mort, qui me répondent qu'il règne dans les cieux. »

Les deux sermons qui suivent présentent cet intérêt d'avoir tous deux un caractère philosophique. Le premier développe le grand thème chrétien de la vanité de la vie humaine. Il a été prononcé le mercredi des Cendres et il a pour texte : *Cinis es et in cinerem reverteris*. Retz commence par faire allusion, comme Pascal, à la grandeur humaine, mais il ne s'y

arrête pas, parce que « l'homme, dit-il, n'est que trop disposé à se considérer par le plus bel endroit ». Il insistera donc surtout sur la misère humaine, et, dans ce développement, il rencontre bien des idées que l'on retrouve à chaque pas dans Pascal ou dans Bossuet. Le tout est cependant un peu froid; c'est une dissertation plus qu'un sermon. C'est l'œuvre d'un très bel esprit nourri de l'antiquité biblique et de l'antiquité profane. La première partie est un recueil de textes empruntés aux livres saints et surtout aux *Psaumes*, à la *Sapience* et au livre de *Job :* on ne sait pas pourquoi il ne cite pas l'Ecclésiaste, tout entier consacré à cette pensée. La seconde partie du sermon est une suite de réflexions philosophiques à la Montaigne, et même de souvenirs de Montaigne, qui était la grande lecture philosophique du temps. Voici quelques exemples de ce genre : « Ce n'est que faiblesse et misère partout; l'homme est celui qui dure plus au mal et moins au plaisir; une légère indisposition le touche vivement; une parfaite santé n'est pas seulement sensible. Il n'y a point de si heureuse mémoire qui puisse retenir les noms de toutes les maladies. Il faut que la philosophie, malgré qu'elle en ait, cède les armes à la goutte et à la gravelle. Passons à l'esprit; il n'est jamais plus ingénieux qu'à se tourmenter; plus il est vif, plus il est tendre, délicat et ouvert aux injures; comme s'il n'avait pas assez affaire à digérer les maux présents, il rappelle les passés, prévient ceux qui ne sont pas encore, faisant de sa mémoire et de sa prévoyance des instruments de sa misère. » Il conclut de la faiblesse de l'esprit à la nécessité de la foi : « C'est par l'entremise de l'ignorance plus que de la science que nous sommes savants aux choses divines..... Si quelqu'un peut avoir la sagesse du monde, qu'il se fasse sot pour devenir sage. » C'est le mot de Montaigne repris par Pascal : « Il nous faut abêtir pour nous assagir. » Comme Montaigne, Retz pousse la raison au scepticisme : « La raison s'accommode à ce qu'on veut; la vérité et le mensonge ont un même visage; les sens nous trompent; l'expérience est douteuse; le plus sage d'entre les hommes n'est pas celui qui l'est en effet, mais celui qui le croit moins être..... Saint Paul a dit un beau mot, qu'il faut *sapere ad sobrietatem*, être sobrement sage; on s'enivre de trop de sagesse comme de trop de vin. » On voit par ces citations, que nous abrégeons, que le développement de la misère humaine était un des lieux communs de ce temps-là. Montaigne et Charron l'avaient mis à la portée de tous.

La conclusion de ce discours ne manque pas d'une certaine originalité. Au lieu de conclure simplement à l'humilité chrétienne, comme la plupart des apologistes, il fait appel à la pitié divine : faible lui-même

entre les faibles; il sent qu'il a plus que personne besoin de pardon; et c'est le sentiment qu'il exprime en finissant : « Dieu nous dit : *Memento homo*, souviens-toi que tu es homme. Nous nous en souviendrons, Seigneur; mais souvenez-vous en aussi..... Que cette pensée vous retienne de nous punir, et nous de vous offenser; qu'elle nous porte au repentir et vous au pardon. Notre péché est bien digne de votre haine; mais l'état où il nous met est digne de votre pitié. Perdez, Seigneur, le ressentiment de nos fautes; prenez celui de nos misères. Vous êtes le Dieu des armées; quelle gloire aurez-vous de combattre une ombre et d'employer votre puissance contre une feuille sèche et un fétu dont se jouent les vents, *folium quod vento rapitur?* » Il nous semble qu'il y a là une véritable éloquence et surtout un sentiment touchant qui n'est pas commun dans la chaire; car les orateurs chrétiens cherchent plutôt à nous effrayer qu'à conjurer la sévérité de Dieu. Ils pensent sans doute qu'il ne faut pas trop rassurer les pécheurs. Retz, plus compatissant pour des faiblesses qu'il partage, se met entre les mains de Dieu et avec lui tous ses frères. Son indignité même lui fait rencontrer des accents qu'un Bossuet, dans sa hauteur et dans sa pureté, dédaignerait peut-être comme au-dessous de lui. La faiblesse est sans doute un sujet d'humilité, mais aussi elle est un titre à la miséricorde.

Le second sermon est, selon M. Chantelauze, le plus beau de Retz. Il contient en effet quelques beaux morceaux; mais, dans son ensemble, il nous paraît moins clair, moins suivi, moins ordonné que le précédent. C'est une suite d'amplifications dont on ne saurait trop dire le sujet. La partie la plus intéressante est celle qui traite de l'hypocrisie, quoiqu'il soit difficile de dire que ce soit là le sujet du sermon, comme le pense l'éditeur. M. Jacquinet dit, au contraire, que c'est la pénitence, quoique cela ne paraisse pas beaucoup plus clair. Quoi qu'il en soit, Retz parlant contre l'hypocrisie ne nous en offre pas moins un étrange spectacle. *Quis tulerit Gracchos?* Faut-il le blâmer comme donnant en cela un exemple de plus d'hypocrisie? Faut-il y voir au contraire la franchise d'une âme fière et hardie, qui, faisant le mal, sait se voir de haut et se condamner elle-même, tout en détournant les autres de suivre son propre exemple? Nous ne nous prononcerons pas sur cette question; mais ce qui est certain, c'est que Retz connaissait à fond le sujet dont il parlait; c'est par expérience qu'il a dû en faire un tableau si vivant et si parlant, en même temps qu'il présentait certaines excuses dont les hypocrites vulgaires n'oseraient pas se couvrir. Rien de plus curieux à cet égard que le passage suivant, qui est une allusion évidente à sa personne et à ses propres vices : « Encore, dit-il, les grands vices donnent de

grands gages à ceux qui les suivent; et l'ambition, par exemple, promet l'honneur, qui est quasi la seule fin de la vie civile, et la volupté nous représente la félicité des sens. Ce sont là de puissants attraits pour une âme faible, et l'hypocrite qui se sert de la dévotion pour arriver à ces fins-là peut trouver peut-être quelque couleur à son péché... Il est véritablement plus dangereux à la société; mais j'ose dire que son erreur est plus pardonnable devant Dieu. Si les chutes sont inévitables, il est à désirer que nous tombions du ciel; s'il faut mourir, que ce soit d'un coup de tonnerre; s'il faut violer la justice, que ce soit pour l'empire du monde; mais faire un sacrilège pour un je ne sais quoi qui n'est que dans l'opinion, n'est-ce pas mettre Dieu à bas prix, n'est-ce pas vendre notre béatitude à aussi bon marché qu'Ésaü fit pour son droit d'aînesse? » Quoi de plus étrange et de plus piquant que cette distinction entre la grande et la petite hypocrisie, entre ceux auxquels Dieu peut pardonner parce qu'ils ont désiré l'empire du monde et la félicité des sens et les petits bourgeois qui mettent Dieu à bas prix et n'ont fait de sacrilège que pour un peu de vent et de fumée, comme si la félicité des sens n'était pas pour tout le monde, et comme si la considération et l'opinion n'étaient pas pour les gens de peu aussi importants que l'empire du monde pour les riches et pour les grands. Ainsi Retz semble ici exalter la chute pourvu qu'elle vienne de haut, et, comme le Satan de Milton, il fait de la grandeur de la révolte l'excuse du péché. « S'il faut mourir, dit-il, que ce soit d'un coup de tonnerre. » Le don Juan de Molière pourrait parler ainsi. Ce sont là, il faut l'avouer, de singulières pensées dans une chaire chrétienne; mais aussi, disons-le, ce sont ces éclats de sincérité, ces révoltes naturelles d'un cœur de gentilhomme qui croit avoir le droit de pécher autrement que les autres hommes, ce sont ces aveux d'une conscience à la fois anxieuse et intrépide qui donnent de l'intérêt à notre personnage, et à son éloquence une saveur qu'on ne retrouverait point ailleurs. C'est encore le même sentiment qui rend précieux le passage suivant, où Retz se révèle tout entier : « Il n'y a rien de comparable aux inquiétudes d'un homme qui va toujours masqué et travesti, qui est obligé d'être toujours sur ses gardes de peur qu'on ne le découvre et à qui sa conscience livre une guerre continuelle... Après cela, je vous le dis en vérité, ils ont reçu leur récompense; ils ont voulu qu'on les regardât et on les a regardés; ils ont souhaité qu'on parlât d'eux et on en a parlé; ils ont travaillé pour le monde et le monde les a payés. » A qui de telles paroles pouvaient-elles être adressées à plus juste titre qu'à Retz lui-même? Il n'avait pas besoin qu'on lui dît la vérité, il la savait; mieux que personne il comprenait le vide de sa vie agitée et trompeuse;

mais il avait, en acceptant d'être prêtre, formé le ferme dessein de faire le mal, et il y persistait en se flagellant lui-même du haut de la chaire.

Nous venons de signaler quelques traits qui permettent d'apprécier la valeur de Retz comme orateur et surtout comme orateur religieux. Il n'est pas au premier rang, mais il annonce et fait pressentir de plus grands que lui; sa langue est solide, ferme et colorée. Il n'échappe pas aux défauts de son temps, la subtilité et l'amplification, mais il a trouvé quelques accents rares et personnels; à ce titre il a droit à une place honorable dans l'histoire de l'éloquence française.

Il nous reste à examiner le cardinal de Retz à un dernier point de vue, à savoir comme philosophe; mais ici nous n'avons guère qu'à suivre les traces de M. Cousin, en ajoutant quelques traits à son célèbre travail sur le cardinal de Retz cartésien.

Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz, qui remplissent la fin du dernier volume de notre édition, sont des dissertations, et des discussions engagées entre le cardinal de Retz et un religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel, nommé dom Des Gabets. Ces dissertations et discussions ont été publiées et commentées par V. Cousin dans ses *Fragments*. L'éditeur actuel, M. Chantelauze, les reproduit avec quelques modifications que nous signalerons. Tout en se servant du travail de V. Cousin, M. Chantelauze lui intente une accusation sérieuse qu'il importe d'examiner. Il lui reproche d'avoir donné comme une découverte ce qui n'en était pas une. En effet, dit-il, d'une part, dom Calmet, dans sa *Bibliothèque lorraine*, avait déjà donné la liste des écrits philosophiques de Retz et de Des Gabets. Ces écrits n'étaient donc point inconnus, comme Cousin les qualifie. En second lieu, un autre éditeur, avant Cousin, Amédée Hennequin, avait publié les œuvres philosophiques de Retz d'après les manuscrits de la bibliothèque d'Épinal. « Victor Cousin, dit M. Chantelauze, eut-il connaissance de cette étude critique? Plusieurs passages, plusieurs opinions caractéristiques, plusieurs détails contenus dans la brochure d'Hennequin et reproduits par l'illustre philosophe ne peuvent laisser sur ce point l'ombre d'un doute. Cousin, comme on sait, ne permettait à personne de chasser sur ses terres, et Descartes était l'une de ses chasses réservées. » L'éditeur, pour prouver ces graves assertions, se fonde sur cet argument que la publication d'Hennequin est de 1842, tandis que les *Fragments cartésiens*, qui contiennent le travail de Cousin, sont de 1845, trois ans par conséquent après Hennequin; mais il ignore que les *Fragments* ne sont que des réimpressions et que le travail dont il s'agit avait été publié auparavant dans le *Journal des Savants*, de février à mai 1842, et qu'il a dû être composé en 1841. Les deux publications sont

donc contemporaines, car Hennequin ne cite pas Cousin, ce qu'il n'eût pas manqué de faire s'il eût connu ses articles; mais il n'y a aucune raison de croire que Cousin ait connu la publication d'Hennequin; si celle-ci parut en 1842, Cousin a dû composer son travail en 1841, puisque c'est en février que commence dans le *Journal des Savants* la publication de ses articles. Il n'y a donc eu plagiat ni d'un côté ni de l'autre. Quant à dom Calmet, que l'éditeur cite comme ayant connu et désigné les manuscrits d'Épinal avant M. Cousin, celui-ci l'a si peu ignoré et méconnu qu'il le mentionne deux fois dans son travail et qu'il le signale comme ayant préparé avec D. Hennezon, abbé de Saint-Mihiel, une édition de D. Des Gabets. Seulement D. Calmet ne fait que nommer les titres des écrits dont il s'agit, tandis que Cousin donne les textes mêmes, ce qui suffit pour qu'il ait pu dire que ces textes étaient « inédits et entièrement inconnus ». Ils étaient inconnus dans leur contenu, sinon dans leurs titres. Ce n'est pas tout. L'éditeur, tout en se servant du travail de V. Cousin, continue à montrer une assez grande malveillance à son égard. Par exemple, il dit que le texte de Cousin « présente de nombreuses lacunes et fourmille de contresens ». Pour ce qui est des lacunes, elles s'expliquent d'elles-mêmes : Cousin ne donnait pas une édition, mais une analyse avec nombreux extraits. Le *Journal des Savants* ne publie pas d'éditions. V. Cousin n'était donc pas tenu de tout citer. D'ailleurs ces lacunes portent surtout sur les écrits de D. Des Gabets; or le sujet de l'article était Retz, et non Des Gabets. Quant aux contresens, nous les avons cherchés en suivant le conseil de l'éditeur, c'est-à-dire en consultant « les rapprochements faits par lui et les différences signalées dans les notes ». Cette comparaison nous a convaincu que ces différences portent sur des points de nulle importance et que pas une ne modifie gravement le sens du texte. Tout ce qu'on pourrait reprocher à M. Cousin, c'est que, dans certains passages où le texte est obscur, il l'a modifié de manière à lui donner un sens. Enfin, sur un petit nombre de points, M. Chantelauze a pu corriger heureusement le texte de Cousin, mais ce n'est pas suffisant pour dire que celui-ci fourmille de contresens. En général, la seule nouveauté du texte de M. Chantelauze, et elle est intéressante, c'est d'avoir publié *in extenso* les réponses et répliques de Des Gabets, que Cousin n'avait données que par analyse et par extraits. En réalité, l'éditeur ne nous apprend rien de nouveau sur Retz, mais seulement sur son adversaire. C'était d'ailleurs un personnage intéressant, un disciple très indépendant de Descartes, confinant d'un côté à Locke et de l'autre à Spinosa. Il soutenait cette opinion bizarre que Descartes avait corporifié l'esprit, mais sans le vouloir, et en séparant

au contraire avec exagération l'esprit du corps. L'argument de D. Des Gabets portait sur la notion de durée. Suivant lui, en attribuant à l'esprit la durée, c'est-à-dire la succession des parties du temps, Descartes introduisait dans l'âme quelque chose de corporel, car la succession ne se comprend que par le mouvement et ne se représente à notre imagination que comme quelque chose qui coule. Or Descartes avait dit précisément que les parties du temps sont indépendantes les unes des autres, ce qui ne peut s'entendre, selon Des Gabets, que de parties matérielles, qui changent incessamment de place. Au contraire la substance spirituelle ne dure pas dans le sens rigoureux du mot; étant simple et indivisible, rien ne peut changer en elle, et elle ne peut ni commencer ni finir. De là le principe dont Des Gabets avait fait le titre d'un de ses ouvrages : *De l'Indéfectibilité des substances*, ouvrage qui existe encore inédit à la Bibliothèque d'Épinal et dont il serait curieux d'avoir le texte. Dom Des Gabets ne s'expliquait pas sur la création pour ne pas se compromettre avec l'orthodoxie, mais il niait la possibilité de l'anéantissement; selon lui, Dieu en créant les substances s'interdit de les annihiler, car, s'il le faisait, comme il ne peut y avoir en Dieu qu'un seul acte simple, l'acte qui créerait serait identique à celui qui anéantirait, et la substance existerait et n'existerait pas en même temps, ce qui serait contraire au principe de contradiction. On voit que l'auteur de cette doctrine était manifestement sur le chemin du spinosisme. Retz lui reprochait aussi de faire Dieu l'auteur du péché en affirmant que toute négation peut se convertir en affirmation. Sans entrer dans l'examen de ces diverses opinions, qui auraient besoin d'être développées pour être comprises, rappelons que ce sont ces étranges subtilités qui faisaient dire à Mme de Grignan que ce dom Robert était *un éplucheur d'écrevisses;* et le jeune marquis de Sévigné, mis au courant de ces débats par sa sœur, qui les tenait elle-même de Corbinelli, lui conseillait de lire Virgile comme plus amusant que l'Indéfectibilité de la matière et les négations non convertibles.

Telles étaient les discussions profondes et abstraites dans lesquelles le grand séditieux, le héros des barricades, l'adversaire de Mazarin et de Condé, le favori du peuple terminait sa vie, dans les loisirs de sa retraite de Commercy. Cette retraite ne fut d'abord que la continuation d'une somptueuse existence; mais bientôt la grâce le toucha; il crut devoir mettre ordre à ses affaires temporelles et spirituelles. Il paya ses dettes, qui s'élevaient à plusieurs millions, avec une ponctualité qui fit l'objet d'une admiration universelle. Il voulait même se démettre du chapeau qu'il avait tant désiré; mais le pape refusa cette démission qui pouvait être d'un dangereux exemple en mettant aux mains du roi une arme

facile pour faire des vacances dans le conseil des cardinaux. Enfin, soit sincèrement, soit par calcul et pour frapper l'opinion (les avis furent partagés sur ce point), il fit autant de bruit dans le monde par l'abandon des pompes mondaines qu'il en avait fait par la recherche de ces mêmes pompes. M. Gazier, dans son travail sur les *Dernières années du cardinal de Retz*, nous donne sur la sincérité de cette conversion des témoignages nouveaux et importants, notamment ceux du chanoine Hermant et d'Antoine Arnault. Malgré ces témoignages, la sincérité de Retz est restée un problème qui ne sera probablement jamais résolu. Ce qui est hors de doute, ce qui est à l'honneur de Retz, c'est qu'il a voulu finir sa vie avec dignité, avec simplicité, payant ses dettes et accomplissant les devoirs de son état. S'il a fait un calcul, c'était un calcul noble et honorable; nous n'avons pas le droit d'aller plus loin.

Quoi qu'il en soit, nous possédons aujourd'hui tous les éléments d'une biographie complète et d'une appréciation définitive du cardinal de Retz. Ce sera l'objet de la *Notice* qui doit couronner l'édition nouvelle, comme les éditions de tous les autres écrivains de la même collection. Quant aux écrits du cardinal, nous les avons aujourd'hui aussi complets et aussi exacts qu'on peut le désirer; on ne saurait trop rendre hommage au zèle et au travail des éditeurs, MM. Feillet, Gourdault et Chantelauze, et au mérite d'une publication qui est aussi intéressante pour l'histoire que pour la littérature. La nouveauté et le nombre des pièces publiées pour la première fois, la restitution fidèle des textes connus, l'analyse critique des faits, l'érudition abondante et profonde répandue dans ces neuf volumes, tels sont les mérites de cette œuvre, conduite à bonne fin malgré toutes les épreuves, malgré la mort de deux collaborateurs et celle du directeur de la collection, M. Ad. Régnier. Retz est ainsi introduit dans le panthéon des classiques français; et lui qui n'a jamais été qu'un indépendant et un déréglé va se trouver au rang des maîtres et des modèles, à côté de sa parente, M[me] de Sévigné, de son adversaire, La Rochefoucauld, et enfin de son émule dans l'art de peindre et de raconter, le duc de Saint-Simon.

PAUL JANET.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Henri SCHLIEMANN, *ILIOS, VILLE ET PAYS DES TROYENS*. Résultat des fouilles sur l'emplacement de Troie et des explorations faites en Troade de 1871 à 1882, avec une autobiographie de l'auteur, 2 cartes, 8 plans et environ 2,000 gravures sur bois, traduit de l'anglais par M[me] E. Egger. 1 vol. grand in-8°, Didot, 1885.

BERICHT UEBER DIE AUSGRABUNGEN IN TROJA IM JAHRE 1890, von D[r] Heinrich SCHLIEMANN. Mit einem Vorwort von Sophie Schliemann und Beitrægen von D[r] Wilhelm Dœrpfeld, mit 1 Plan, 2 Tafeln und 4 Abbildungen. 1 vol. in-8°, Leipzig, Brockhaus, 1891. (*RAPPORT SUR LES FOUILLES DE TROIE DANS L'ANNÉE 1890*, par le D[r] Henri SCHLIEMANN, avec une préface de Sophie Schliemann et des additions du D[r] Guillaume Dœrpfeld, 1 plan, 2 planches et 4 figures dans le texte).

PREMIER ARTICLE.

On pourrait raconter les fouilles que Schliemann a faites sur la colline d'Hissarlik et en exposer les résultats sans parler de Troie et presque sans y faire allusion; alors même ces découvertes garderaient toute leur valeur; elles n'en auraient pas moins ajouté tout un chapitre inédit à l'histoire de la civilisation, à l'histoire de l'art. On a peine pourtant à prendre ce parti; il y aurait peut-être quelque affectation à vouloir ignorer un débat qui a passionné les érudits et auquel les esprits cultivés se sont parfois assez vivement intéressés, en dehors même des académies et des sociétés savantes. Ces noms de Troie, d'Ilios, de Pergame, du Simoïs et du Scamandre, il suffit de les prononcer pour mettre en branle et piquer au jeu l'imagination de tout homme qui a été plus ou moins formé par les lettres classiques, qui a entendu retentir à son oreille l'écho, même lointain et affaibli, des chants d'Homère. Si Schliemann n'avait pas établi une étroite liaison entre les souvenirs de l'épopée grecque et les heureuses trouvailles qui l'ont illustré, celles-ci n'auraient certainement pas éveillé au même degré l'attention du grand public; elles seraient moins populaires; on n'aurait pas vu les journaux politiques, ainsi qu'ils l'ont fait surtout en Angleterre, ouvrir leurs colonnes aux dépêches et aux lettres qui relataient les incidents et les succès des cam-

pagnes entreprises à Hissarlik et à Mycènes, puis tenir leurs lecteurs au courant des polémiques provoquées par ces découvertes. C'est là ce qui nous décide à revenir ici, pour la traiter rapidement, sur la question de Troie et de son emplacement probable, quelque secondaire qu'elle puisse paraître, au point de vue où se place aujourd'hui la critique. Celle-ci a beau vouloir se défendre contre le danger d'accorder une importance exagérée à un problème dont la solution, quelle que soit celle où l'on se range, ne saurait beaucoup influer sur l'idée que l'on se fera du passé préhistorique de la race grecque; l'historien même qui s'efforce d'appliquer à la restitution de ce passé la méthode la plus sévère subit, malgré lui, l'ascendant du poète, et, tout en protestant, il cède à la tentation de trouver et de fixer quelque part le théâtre probable des scènes aimables ou pathétiques qui l'ont tant de fois charmé ou ému, de ces luttes des héros et des dieux dont le tableau varié se déroule dans ces récits qu'il sait pourtant n'être que des fictions.

O sacer et magnus vatum labor, omnia fato
Eripis, et populis donas mortalibus ævum!

Ce que l'Iliade indique très clairement, c'est que la ville fortifiée devant laquelle se battent les Grecs et les Troyens est située, sinon sur le rivage même de l'Hellespont, aujourd'hui les *Dardanelles*, du moins à une faible distance de ce rivage, dans une plaine qu'embrassent les derniers contreforts de l'Ida et qui a vue sur les îles de Ténédos, d'Imbros et de Samothrace. Le voyageur qui entre dans l'Hellespont en venant du sud-ouest aperçoit à sa droite, sur la côte d'Asie, une plaine comprise entre deux promontoires assez bas. Or il n'est pas douteux que les anciens n'aient toujours donné le nom de Troade à cette plaine et aux versants qui la dominent de toutes parts, ni que la haute montagne dont la tête se dresse vers le sud-est, par-dessus plusieurs rangs de collines, ne soit le Gargare, aujourd'hui *Kaz-dagh*, le sommet le plus élevé de l'Ida. Le fleuve qui se jette dans le détroit, à l'angle nord-ouest de la plaine, le *Mendéré*, porte un nom qui n'est qu'une forme, altérée par voie d'abréviation, du nom antique de ce Scamandre sur les bords duquel se livrent les batailles homériques; avec le temps, les organes vocaux ont laissé tomber, par paresse, la première syllabe du mot, dont les deux consonnes rapprochées leur imposaient un certain effort; pour la même raison, vers la fin du mot, ils ont interposé une voyelle entre le *d* et le *r*. C'est bien là que l'imagination du poète a placé l'action de son poème; mais où commencent le doute et la discussion, c'est quand il s'agit de montrer du doigt le point de la plaine où s'élevait la ville dont la con-

quête est censée avoir coûté aux Grecs dix ans de fatigues et de combats, la colline que couronnait Pergame, la citadelle de Troie.

Pour suivre cette discussion, il est nécessaire d'avoir sous les yeux une carte détaillée de la Troade. La meilleure, jusqu'à ces derniers temps, c'était celle qu'avaient donnée, en 1840, deux officiers de la marine anglaise, Graves et Spratt; on la trouvera, revisée et complétée pour les altitudes et pour maintes autres indications, à la fin de l'*Ilios* de Schliemann. Il suffit d'y prendre quelques mesures avec le compas pour constater que la plaine de Troie est fort petite. Ses dimensions n'ont d'ailleurs pas dû changer sensiblement depuis l'antiquité. Strabon croyait qu'il y avait eu là autrefois un golfe et que la plaine avait été créée, en quelques siècles, par les dépôts que charrient les torrents[1]. Des sondages opérés récemment ont prouvé que tout le bas même de la plaine, sauf la lagune qui la termine aujourd'hui, ne se compose pas d'atterrissements récents, mais est de formation primitive; il n'y a que la flèche de sable sur laquelle est bâtie la tour de *Koum-kalé* qui paraisse être ce que l'on peut appeler moderne. Le rivage antique devait s'étendre, en une ligne légèrement courbe, du cap Sigée, où est le village d'*Iéni-chéir*, jusqu'au cap Rhœtée, en avant du tumulus que l'on nomme aujourd'hui *In-tépé*. De l'un à l'autre de ces deux points, il y a, en ligne droite, environ 4,500 mètres. C'est à peu près la largeur que la vallée conserve dans toute sa longueur, jusqu'à l'endroit où, près du village de *Bounarbachi*, elle se termine par un étranglement, par un étroit défilé où le Scamandre coule resserré entre de hautes parois de roc, entre des collines rapprochées, dont l'une, celle de la rive gauche, le *Balidagh*, a 143 mètres de haut. Cette gorge sépare la plaine de Troie de celle que les anciens appelaient Samonion et dont Neandria, aujourd'hui *Ineh*, était la ville principale.

C'est dans la plaine dont la mer forme l'un des côtés qu'il s'agit de trouver l'emplacement de la Troie homérique, c'est-à-dire du site que le poète avait en vue quand il parlait d'Ilios et de Pergame, son acropole. Avant de traiter cette question, il convient d'abord de se demander ce que l'on doit penser de l'*Iliade* et de son mode de composition. Suivant que l'on s'en fera telle ou telle idée, on cherchera plus ou moins d'histoire et de géographie positive dans le poème qui est la source unique de tout ce que nous savons ou croyons savoir au sujet de la guerre de Troie. Autrefois on n'aurait même pas songé à discuter ce problème. On croyait Homère contemporain ou presque contemporain des événements qu'il

[1] Strabon, XIII, 1, 31, 86.

racontait. N'avait-on pas été jusqu'à se demander si l'auteur de l'Iliade n'était pas un des héros mêmes de l'épopée? Sans doute, la bizarre hypothèse de l'Homère-Ulysse n'a pas fait fortune; mais elle n'en est pas moins un curieux indice des dispositions et des procédés de l'ancienne critique. Celle-ci travaillait à dégager des narrations de l'*Iliade* les faits réels, que le poète aurait volontairement compliqués et embellis par l'introduction de *machines*, comme on disait, telles que les apparitions des dieux et leur intervention perpétuelle dans les combats des héros; on expliquait par une savante combinaison poétique la place que le merveilleux occupe dans le poème. L'*Iliade* avait été composée, croyait-on, à peu près comme l'*Énéide* et la *Jérusalem délivrée;* il fallait prendre à la lettre les récits et les détails qui n'étaient pas destinés à amuser l'imagination, toutes les données topographiques, statistiques, militaires.

Depuis la fin du siècle dernier, le point de vue a tout à fait changé avec ces études de littérature comparative qui sont aujourd'hui si fort en faveur. On a défini les épopées dites primitives ou spontanées par opposition aux épopées artificielles et savantes, distinction qui contient une grande part de vérité, pourvu qu'elle soit entourée des réserves nécessaires et que les termes en soient expliqués avec précision. Wolf, dans ses célèbres *Prolégomènes*, a le premier montré que les chants dont se compose l'*Iliade* sont nés dans un temps qui ne connaissait pas l'écriture et que, pendant plusieurs siècles, ils ont été conservés par la seule mémoire. Les travaux de ses successeurs ont conduit à distinguer deux périodes dans la genèse de l'épopée : la première, pendant laquelle les exploits des héros achéens étaient célébrés dans de courtes cantilènes poétiques, où chaque héros jouait à son tour le rôle principal; puis une seconde, où un aède d'un génie original, très supérieur à ses devanciers et à ses contemporains, celui que l'on appelait Homère, a composé un poème déjà considérable, une Achilléide, qui, remaniée et développée dans une certaine mesure par ses successeurs, les Homérides, puis portée et chantée dans tout le monde grec par les rapsodes, est devenue notre Iliade. Ce poème n'a été mis par écrit, il n'a reçu, vers le temps de Solon, une forme assez semblable à celle qu'il présente encore aujourd'hui qu'après avoir encore subi bien des retouches, par les soins des éditeurs qui se chargèrent de ce travail.

Ce que l'on a encore appris en comparant les unes aux autres les épopées hindoues, perses, finnoises, scandinaves, germaniques et françaises, c'est combien peut être faible et mince le noyau de vérité historique autour duquel s'agglomèrent et se ramifient les cristaux brillants de la fiction épique. Cette part d'histoire, on a, si je ne me trompe,

renoncé à la chercher dans l'épopée indienne. Il en est à peu près de même de l'épopée perse; si l'on trouve, dans le *Shah-nameh*, quelques souvenirs des Achéménides et de leurs prouesses guerrières, ils y sont tellement défigurés et transformés que l'on a peine même à les reconnaître. On sait ce que sont devenus, dans le *Nibelungenlied*, Théodoric et Attila. Enfin, sans aller si loin, nous rencontrons, dans l'épopée française, un exemple frappant de cette indépendance et de cette puissance de l'imagination. Une affaire d'arrière-garde mentionnée en deux lignes par Éginhard, la destruction d'un détachement de l'armée française dans la gorge de Roncevaux, est devenue dans le poème une lutte héroïque et gigantesque où toutes les forces de l'islamisme, accourues de l'Espagne, de l'Afrique et même de l'Asie, se mesurent contre celles de l'Europe chrétienne, où Charlemagne, pour venger la mort de Roland et de ses preux, tue de sa propre main un sultan de Babylone.

On avait, pendant longtemps, presque confondu l'histoire et l'épopée, pris celle-ci pour une forme première et poétique de l'histoire. Lorsque la critique s'est aperçue de son erreur, elle a été trop loin dans un sens opposé, par le naturel effet d'une de ces réactions qui se produisent souvent en pareille matière. Il s'est trouvé des érudits pour soutenir qu'il ne fallait voir dans l'*Iliade* qu'une forme dernière de la grande bataille céleste que les poètes primitifs de la race aryenne ont chantée, de celle qui se livre là-haut entre Indra et Vritra, entre le soleil et le nuage, bataille qui se serait localisée, pour les Grecs éoliens, dans la plaine de Troie, comme elle l'avait fait, pour les auteurs des épopées indiennes, dans certains sites de la péninsule hindoustanique. Achille serait, comme Rama, un héros solaire.

Il y a là une exagération manifeste. Nous n'avons pas qualité pour disserter de l'épopée indienne et pour définir les éléments qui entrent dans la composition du type de ses héros; mais il est certain que, si l'on peut signaler dans l'épopée grecque certains échos de ces mythes naturalistes, cette épopée est déjà tout animée d'un esprit qui diffère profondément de celui dont les poèmes de l'Inde antique offrent, nous assure-t-on, la plus belle et la plus forte expression. Elle s'occupe moins des phénomènes qui s'accomplissent dans les hauteurs de l'atmosphère que de ce qui se passe sur la terre; on pourrait presque dire, si on ne craignait que ces mots sonnent comme un anachronisme, qu'elle est, aussi bien que nos chansons de geste, surtout féodale et militaire. Le génie grec, moins porté que le génie hindou à la contemplation et à la rêverie, a créé un tout autre genre de poésie; les poètes ont chanté les combats et les aventures des ancêtres de leurs princes, de ceux qui de leur

temps régnaient dans les cités de l'Éolie et de l'Ionie. Il y a dans l'Iliade, croyons-nous, un noyau historique, autour duquel se sont développés tous ces récits dont nous avons dans ce poème une des formes, celle qu'a fait prévaloir l'œuvre d'un chanteur doué plus heureusement que ses rivaux; mais combien ce fait initial, occasion et prétexte du poème, peut être peu de chose, quelle disproportion il peut y avoir entre l'insignifiance réelle de l'événement qui a été comme le germe de toute cette floraison et l'importance qu'il a prise, avec les années, dans l'imagination du poète et de ses auditeurs, c'est ce que nous avons démontré par plusieurs exemples; à défaut d'autres, celui de la Chanson de Roland aurait suffi.

Quand on cherche à remonter ainsi jusqu'à ce premier germe, il y a d'abord toute une partie du poème qu'il faut retrancher, tout le merveilleux. Pour les Grecs, tous ces prodiges n'étaient que des faits semblables aux autres et aussi dignes de créance; pour nous, ce ne peut être que la création d'esprits pour lesquels n'existait pas cette distinction que l'on a établie plus tard entre ce qui est conforme aux lois de la nature et ce qui ne l'est pas, entre le possible et l'impossible.

On ne saurait chercher plus de réalité dans les divers incidents de la lutte. La fantaisie des aèdes s'est évidemment donné libre carrière pour disposer à son gré la suite et les péripéties de ces combats, tout en s'inspirant, pour la mise en scène, des spectacles qu'elle avait sous les yeux, des habitudes de la guerre contemporaine. Alors que ce thème était à la mode, c'était, parmi les aèdes, à qui trouverait une variante nouvelle. L'un inventait le duel, précédé d'un tirage au sort, entre Hector et Ajax; un autre faisait lutter Diomède contre Énée, avec l'intervention d'Aphrodite; un troisième mettait aux prises Patrocle et Sarpédon. Celui-ci chantait le combat livré sous les murs de la ville; celui-là engageait la bataille près du fleuve, devant les vaisseaux ou près du corps de Patrocle; un dernier se réservait pour l'action décisive, celle où Hector succombait sous les coups d'Achille. Chacun de ces poètes avait son héros de prédilection et tâchait de réveiller l'attention en trouvant un motif qui différât par quelque endroit de celui qui, la veille, avait emporté l'applaudissement. Parmi tous les épisodes ainsi imaginés, et le nombre devait en être très grand, Homère choisit, en les remaniant et en les rattachant à l'unité de sa fable, ceux qui lui parurent les plus intéressants; nous savons même que les auteurs de la rédaction définitive, sous les Pisistratides, y firent entrer, assez gauchement d'ailleurs, un au moins de ces épisodes, la *Dolonie,* qui était postérieur à l'*Iliade* ou qu'Homère avait volontairement négligé.

Quand on s'explique ainsi l'origine et la variété de ces récits, on ne saurait vraiment prendre au sérieux les travaux qui, comme la *Topographie et stratégie de l'Iliade*[1], par M. Nicolaïdis, impliquent l'idée que le poète a retracé les phases de la lutte comme un écrivain militaire exposerait les opérations d'une guerre à laquelle il aurait assisté ou que du moins il aurait étudiée dans les documents officiels, dans les ordres de marche et dans les autres actes émanés du commandement général. M. Nicolaïdis raconte le siège de Troie comme l'état-major français a pu raconter le siège de Sébastopol. Il y a là évidemment une illusion un peu puérile.

L'étude des personnages du drame suggère des observations analogues. Ce sont des aïeux légendaires des chefs de ces grandes familles, Æacides, Atrides, Néléides et autres, qui, du temps où a fleuri la poésie épique, fournissaient encore des rois aux villes naissantes et déjà prospères de la Grèce asiatique. Il n'y avait rien alors qui ressemblât à l'histoire, et plusieurs siècles séparaient déjà l'âge d'Homère de cet âge reculé au cours duquel les chefs de bande achéens avaient promené leur humeur aventureuse et leur vaillance dans tout le bassin oriental de la Méditerranée, jusqu'aux plages de l'Égypte, et fondé des royaumes tels que celui de Mycènes. Tout ce que la tradition orale avait pu conserver de cette époque reculée, c'étaien t quelques noms et le vague souvenir des expéditions lointaines, des trésors conquis et accumulés dans quelques puissantes forteresses; elle ne pouvait rien savoir du caractère des capitaines d'autrefois et de leur physionomie individuelle. Ce que représentent les héros et les héroïnes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée,* ce sont les idées que se faisaient les poètes du courage obstiné, emporté ou réfléchi, de la lâcheté, de la prudence et de la ruse, de la sagesse des vieillards et des passions de la jeunesse, de la tendresse conjugale, filiale et maternelle. Ajax, Achille et Diomède, Ulysse, Paris, Nestor et Priam, Hélène, Andromaque, Pénélope et Thétis, ce sont autant de types créés par le poète d'après l'observation de la vie.

Que reste-t-il donc dans le poème que l'on puisse considérer comme ayant un fondement dans la réalité, comme présentant un caractère plus ou moins historique?

Le cadre d'abord. Du moment que les poètes ont pris le parti de placer dans la plaine que domine la tête de l'Ida la scène de ces batailles dont ils variaient indéfiniment le tableau, il était inévitable qu'ils fissent de nombreuses allusions aux traits physiques du théâtre de l'action,

[1] In-8°, Paris, 1867.

d'un homme, W. Maclure, qui portait en Amérique les connaissances qu'il venait d'acquérir en Europe[1].

Signalons toutefois une tentative très prématurée qu'avait osée Guettard dès 1752, sur un petit nombre de données, d'ailleurs nécessairement vagues[2]. Elle témoigne de la tendance du minéralogiste français à la généralisation des faits. C'est comme une application de la méthode par laquelle il venait d'établir *la nature et la situation des terrains qui traversent la France et l'Angleterre*. Ce savant prend pour base des minéraux ainsi que des fossiles animaux et végétaux de ces régions qu'il était parvenu à examiner, et sur une carte dressée par Buache il représente une longue bande de masses analogues entre elles, qui, suppose-t-il, s'étendrait avec continuité du Canada à la Louisiane. Cet essai figure dans le même volume que la mémorable découverte de l'existence de volcans anciens dans le centre de la France, jusqu'alors complètement inconnus et signalés par Guettard le 10 mai 1752 à l'Académie des sciences.

Il serait hors de propos d'essayer de retracer, même sous une forme succincte, les travaux qui ne tardèrent pas à prendre naissance en présence des questions variées et pleines d'intérêt qu'un continent à peu près vierge présentait de toutes parts aux observateurs[3].

Les faits que l'on découvrait successivement dans la structure des diverses régions et surtout dans la nature des roches stratifiées qui occupent d'immenses étendues, quant aux caractères de leurs fossiles et à leur ordre de superposition, n'offraient pas seulement l'avantage de dévoiler les traits essentiels de la structure de cette partie du Nouveau Monde; ils apportaient en même temps des séries de termes de comparaison avec tout ce qui avait été antérieurement constaté dans l'ancien continent.

Ainsi les terrains sédimentaires anciens sont plus développés en épaisseur, plus variés et plus complets dans l'Amérique du Nord qu'en toute autre région du globe. En outre, ils occupent des superficies qui ne comprennent pas moins de 35 degrés de longitude sur 15 degrés de latitude. En classant ces formations, les géologues américains ne s'étaient pas d'abord préoccupés des divisions établies en Europe pour

[1] *Mémoire par lequel on compare le Canada à la Suisse par rapport à leurs mineraux* (*Journal de physique et de chimie*, 1809, t. I, p. 207).

[2] *Histoire de l'Académie royale des sciences*, p. 189, pl. VIII. Paris, 1752, p. 189-323 et 524.

[3] On pourra s'en faire une idée en consultant le tableau qu'en a tracé M. Jules Marcou dans le *Bull. Soc. géol. de France*, 2e série, t. XII, p. 813, 1855. Voir aussi *Catalogue of the geological maps of America*, 1752 à 1881. *United States Geological Survey*, bulletin n° 7.

des groupes qui paraissaient analogues. Ils manquaient d'ailleurs de données pour des rapprochements exacts. Quand on peut suivre les couches sans interruption d'une contrée à l'autre, on parvient facilement à voir quelle correspondance elles ont entre elles; mais il n'en peut être ainsi pour deux continents séparés par plus de 4,000 kilomètres de mer.

Charles Lyell[1], par ses deux voyages aux États-Unis, a beaucoup contribué à l'essor de la science que ce savant a si bien popularisée. Mais c'est surtout à notre éminent compatriote, de Verneuil, que l'on doit d'avoir su trouver les fils conducteurs pour l'établissement de ces synchronismes nécessaires.

La mémorable publication relative à l'exploration des terrains stratifiés anciens de la Russie qu'il avait faite avec Murchison à peine terminée, de Verneuil entreprend au printemps de 1846 une tâche dont personne sans doute ne pouvait mieux s'acquitter. Il s'agissait de suivre comparativement sur les deux continents tous les dépôts sédimentaires compris depuis les plus anciennes couches fossilifères jusqu'à celles qui renferment la houille. C'est la tâche à laquelle se voua l'intrépide et savant pionnier. Son travail eut exclusivement pour base les espèces fossiles des États-Unis, qu'il étudia dans les collections locales ou qu'il recueillit lui-même sur le terrain. Il constata que, dans des contrées aussi distantes, les premières traces de la vie se manifestent par des formes semblables et que les mêmes types se développent, successivement et parallèlement, à travers toute la série des couches géologiques. Il y a, de part et d'autre, un accord frappant dans leurs situations.

Ce parallélisme établi sûrement entre les couches géologiques des deux continents[2] a fait hautement ressortir la place importante qui appartient à la paléontologie dans les investigations des terrains stratifiés : c'était la sanction précieuse d'une loi fondamentale.

Dans l'essor rapide de la géologie en Amérique, le rôle de M. James Dana ne saurait être méconnu. Ses excellents traités, l'un sur la minéralogie, qui parut d'abord en 1837, l'autre sur la géologie, dont la première édition remonte à 1863, ont singulièrement contribué à l'éducation de tous ceux, tant en Europe qu'en Amérique, qui se vouaient à l'étude de ces deux sciences.

(1) *Travels in North America in the years 1841-1842* (2 vol., New-York 1845). *A second visit in the United States of North America* (2 vol., New-York, 1849).

(2) *Parallélisme des roches des dépôts paléozoïques de l'Amérique septentrionale avec celles de l'Europe* (*Bulletin Soc. géol. de France*, 2e série, t. IV, p. 646, 1847).

I

Services géologiques organisés d'abord par plusieurs États, puis par le Gouvernement fédéral.

Aux États-Unis, où toutes les ressources naturelles sont mises à profit avec tant d'ardeur, les études relatives au sol devaient nécessairement appeler l'attention, à raison des nombreuses applications qu'on devait légitimement en espérer. Aussi les gouvernements de plusieurs États ne tardèrent-ils pas à provoquer une exploration géologique des pays qui leur appartenaient. Des *Geological Surveys* furent organisés et confiés à des hommes à la hauteur de leur tâche : les nombreux résultats auxquels ils arrivèrent furent publiés sans retard.

C'est dans les États du Nord que se firent les progrès les plus considérables. Hitchkock publie en 1833 la géologie du Massachusetts. De 1836 à 1840, l'éminent Henri Rogers et son frère W. B. Rogers se chargent de la Pensylvanie et de la Virginie, dont ils font admirablement connaître, dans les caractères essentiels, la structure si contournée. Charles T. Jackson de Boston, l'auteur de la découverte de l'éthérisation et déjà connu par ses travaux minéralogiques, entreprend le Maine, le New-Hampshire et le Rhode-Island (1837 à 1839), après avoir publié, dès 1833, une étude de la Nouvelle-Écosse. La géologie de l'État de New-York, confiée à Hall, Mather, Emmons et Vanuxem, donne lieu à des publications qui sont devenues classiques (1836-1842). Il est impossible de donner ici, même une simple énumération des résultats obtenus pendant une période assez courte à l'aide de l'admirable activité des géologues officiels.

Ces premières conquêtes faisaient ressortir l'utilité de pareilles entreprises. Aussi, à la suite des gouvernements locaux, le gouvernement fédéral ne tarda pas à entrer dans la même voie. Ce fut d'abord pour les immenses territoires de l'Ouest à peine connus et qui n'étaient pas encore classés comme États indépendants. Le savant géologue Hayden, à qui l'étude en fut confiée en 1867 et dont on a à déplorer la perte récente, s'y livra avec ardeur pendant douze années : tout d'abord il fit adopter un plan rationnel pour une exploration tout à la fois géographique et géologique. Ce nouveau service portait en effet le titre de *Geological and geographical Survey of the territories.*

Un peu plus tard, le génie militaire américain (*Engineers department United States army*) fut chargé de travaux du même genre pour d'immenses pays encore à peu près déserts et à peine connus. Le titre du nouveau service : *Geological and geographical Exploration and Survey of the*

110th meridian, montre que, dans ce cas aussi, l'examen de la constitution du sol marchait de pair avec l'étude de la topographie et du relief. Cette importante mission fut placée, en 1872, sous la direction du lieutenant Wheeler, qui, l'année précédente avait exploré une partie du Nevada et de l'Arizona. Le choix ne pouvait être meilleur, comme l'a montré la carrière, si bien remplie depuis lors, de cet ingénieur distingué.

Il s'agissait de reconnaître les ressources naturelles de la contrée montagneuse avoisinant le parallèle choisi, ainsi que les grandes lignes ferrées de l'*Union* et du *Central Pacific*, entre les 104 et 120e degrés de longitude à l'ouest de Greenwich.

Après avoir fait connaître la Sierra Nevada et les Coast-Range, le professeur Whitney, directeur du *Geological Survey* de Californie, avait poussé ses investigations au delà du versant du Pacifique. Mais entre la Californie à l'ouest et, vers l'est, la base des montagnes Rocheuses, étudiées par Hayden, il restait une vaste lacune de 16 degrés de longitude que l'on connaissait à peine. Sous la direction de M. Clarence King, cette lacune fut très heureusement remplie. On acquit une connaissance d'ensemble du grand système montagneux de l'Amérique du Nord, et cela dans sa plus large expansion. Nous en possédons maintenant des sections suffisantes pour éclairer l'important problème de la dynamique des chaînes de montagnes.

Depuis 1879, toutes les études géologiques exécutées aux frais du gouvernement central sont confiées à une seule administration, portant le titre de *Geological Survey*.

Organisée par M. Clarence King, elle a, dès l'année suivante, passé sous la direction de J. W. Powell. Son but, tel qu'il est défini par la loi organique, est la reconnaissance de la structure géologique du pays, de ses ressources minérales, et ultérieurement l'exécution d'une carte géologique.

Le budget affecté par le Congrès à ce vaste service, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1888, s'élève à environ 500,000 dollars, soit 2,725,000 francs.

Les recherches devant avoir lieu dans des directions de la science très différentes, elles ont été réparties dans plusieurs divisions : géographie, géologie, paléontologie et autres. Des géologues, au nombre de vingt environ, sont chargés chacun d'attributions spéciales et leurs travaux résumés chaque année dans un rapport du directeur sous le nom d'*Annual Report*. C'est un fort volume publié avec beaucoup de luxe, où sont également consignés des mémoires sur divers sujets, avec accompagnement de nombreuses cartes, gravures et photogravures.

Déjà neuf rapports annuels ont paru; le dernier, publié en 1890, correspond à l'exercice 1888-1889.

Outre ces rapports, le service géologique publie de temps à autre des monographies (*Monographs*) sur des sujets particulièrement intéressants, également sous forme de très beaux volumes, accompagnés de beaucoup de figures et parfois d'atlas. Tels sont, entre autres, l'Histoire du district du Grand-Cañon, par Clarence E. Dutton, 1882; la Géologie du célèbre filon de Comstock et du district de Washoe, par Georges F. Becker, 1882; les Roches cuprifères du lac Supérieur, par Rolland Duer Irving, 1883; les Dépôts d'argent et de plomb d'Eureka, Nevada, par Joseph Story Curtis, 1884; la Paléontologie du district d'Eureka, par Doolittle Walcott, 1884; les Dinocerata, ordre éteint de mammifères gigantesques, par Othniel Charles Marsh; la Géologie et l'industrie des mines de Leadville, Colorado, par Samuel Francklin Emmons, 1886; la Géologie des dépôts de mercure du littoral du Pacifique, par Georges F. Becker, etc.

De plus, sous le titre de *Bulletins* ont paru déjà cinquante-trois livraisons également relatives à des sujets nouveaux et intéressants.

Enfin une publication statistique portant le nom de *Mineral resources of the United States* paraît annuellement et fait connaître non seulement les chiffres de production, mais aussi de nombreuses considérations théoriques qui intéressent le mineur; j'en ferai ultérieurement ressortir la haute valeur et l'importance.

En résumé, sous l'impulsion puissante que lui a donnée le Gouvernement fédéral, le service géologique des États-Unis a produit depuis vingt ans des travaux très considérables et fort habilement conduits. De nombreuses et magnifiques publications fournissent la preuve d'efforts aussi énergiques qu'efficaces. En Europe, nous pouvons d'autant mieux apprécier cette somme considérable de labeurs éminemment utiles à la science que les luxueux volumes et atlas qui en résultent sont offerts, avec une incomparable libéralité, aux géologues notables, qui les reçoivent avec reconnaissance et s'empressent de les étudier.

II

Mémoires relatifs aux phénomènes glaciaires pendant la période géologique dite quaternaire.

Pour donner une idée de l'intérêt des questions qui sont traitées dans les Rapports annuels, ainsi que du soin avec lequel les faits sont observés et discutés, je choisirai plusieurs mémoires relatifs aux vestiges

des phénomènes glaciaires pendant la période géologique dite *quaternaire*.

Depuis son arrivée aux États-Unis, Agassiz, si bien préparé par ses études alpestres, a contribué à appeler l'attention sur cet important sujet, et il y a plus de quarante ans que son principal collaborateur, Desor, s'en est également occupé [1].

Les vastes glaciers qui ont couvert une partie du globe dans la période qui a précédé l'époque actuelle ont laissé des empreintes non moins caractéristiques et grandioses dans l'Amérique septentrionale que dans le nord de l'Europe et dans les Alpes. Ces effets, ainsi que d'autres vestiges de la période quaternaire, ont été, particulièrement dans ces dernières années, l'objet d'études approfondies. Personne n'y a plus contribué que M. Chamberlin, qui, dans le service officiel, est spécialement chargé de la *Glacial division*.

Esquisser même d'une manière sommaire l'œuvre gigantesque des anciens glaciers de l'Amérique du Nord, les érosions qu'ils ont produites et les dépôts formés soit par les glaciers eux-mêmes, soit par les courants d'eau qu'ils ont alimentés, ne saurait convenir au cadre et au but de ce recueil. Je dois me borner à signaler quelques-uns des mémoires que le service officiel leur a récemment consacrés.

Glaciers actuels.

Malgré leur grande dimension, les glaciers qui existent encore aujourd'hui aux États-Unis n'ont qu'un bien faible développement par rapport à ceux qui les ont précédés. M. Israël C. Russell en a tracé le tableau [2].

La Sierra Nevada de la Californie est située favorablement pour la formation de glaciers; car, en certaines places, ces montagnes atteignent une altitude de 4,400 mètres (mont Whitney) et elles reçoivent de la neige en abondance. Cependant les hautes régions ne sont pas généralement assez larges pour présenter des champs de neige suffisants à la production de glaciers de premier ordre. Il en existe toutefois d'importants entre les 36e et demi et 38e degrés de latitude.

Tels sont notamment ceux qui entourent le mont Dana, d'une altitude de 2,000 mètres au-dessus du lac Mono et à 4,173 mètres au-dessus de la mer. Il en est de même de ceux qui encadrent les monts Lyell et Ritter. De très belles figures représentent ces imposants glaciers, qui peuvent rivaliser avec les plus beaux des Alpes. Cependant, comme le

(1) *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. V, p. 89; 1847. — (2) *Existing glaciers of the United States* (5th *Annual Report*, p. 303; 1883-1884).

montre une double carte jointe au texte, leur dimension est minime, comparée à celle de leurs prédécesseurs.

La chaîne de montagnes qui constitue la Sierra Nevada se continue au nord de la Californie, à travers l'Orégon et le Washington, jusque dans l'Amérique anglaise. A partir de la Californie, cette chaîne a reçu le nom de *Cascades Mountains* (chaîne des Cascades). Tandis que la Sierra Nevada est principalement composée de granite, on trouve ici de grands pics volcaniques, gloire de la côte nord-ouest, qui jusqu'à présent n'ont été explorés que d'une manière très incomplète.

Les figures représentant le mont Shasta, d'abord décrit par Clarence King, qui l'a gravi en 1870, ainsi que la carte topographique de ce massif, montrent combien ce pic se présente avec majesté. Il en est de même du mont Rainier et du mont Hood, également de nature volcanique.

Les montagnes du Grand-Bassin, situées à l'est de la Sierra Nevada, atteignent en quelques points de 3,000 à 3,950 mètres : elles possèdent aussi des glaciers que le lieutenant Wheeler a explorés en partie en 1869.

Quant aux montagnes Rocheuses, où les anciennes glaces ont laissé de nombreux vestiges, ce n'est que tout à fait récemment qu'on y a trouvé des glaciers actuels. La rareté de ces derniers, très digne de remarque, tient sans doute à la sécheresse de l'atmosphère, les vents qui soufflent du Pacifique s'étant dépouillés de leur humidité avant d'atteindre l'intérieur du continent.

L'achat de l'Alaska a mis les États-Unis en possession non seulement d'un vaste territoire riche en ressources naturelles, mais encore de merveilles pittoresques qui sont venues s'ajouter à celles qu'ils possédaient déjà. Ce que l'on sait des glaciers de cette dernière région figure également dans le mémoire de M. Russell.

Surfaces polies, striées et cannelées.

Les cannelures, les stries et les polissages que présente, dans de vastes régions, la surface des roches, constituent la preuve la plus éloquente de la grande étendue des glaciers qui ont autrefois couvert une partie des continents. Ces stigmates, qui ont d'ailleurs été gravés aussi sur beaucoup de débris épars, blocs et cailloux, ne peuvent avoir, en effet, été produits que par une friction sous l'influence de la glace.

Pour les États-Unis, nous sommes redevables à M. Chamberlin d'un travail très remarquable : *The rock-scorings of the great ice invasions* (1).

(1) 7th *Annual Report*, p. 155, 1888.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les stries sont ordinairement orientées à peu près du nord au sud, variant entre le sud-est et le sud-ouest, selon la configuration du sol. L'énorme épaisseur qu'atteignait la nappe de glace, cause de ces énergiques frottements, est attestée par la hauteur sur laquelle certaines protubérances montagneuses ont été polies et striées. Dans le White Mountains, ces vestiges atteignent une altitude de 1,670 mètres.

Les diverses circonstances que présentent les surfaces polies et striées sont très judicieusement exposées d'après plus de 2,500 observations. La carte qui les résume fait assister, pour ainsi dire, aux mouvements généraux des masses glaciaires. Leur invasion paraît correspondre à deux périodes successives; les limites relatives à la période la plus récente sont en recul sur celles de la période antérieure.

Anciennes moraines terminales traversant une partie du continent.

Tout le monde sait que les glaciers sont encadrés d'accumulations de blocs qui leur constituent une sorte de fortification et qu'ils ont eux-mêmes peu à peu édifiés. De toutes ces *moraines*, comme on les appelle, celles qui se trouvent au front du glacier ont une signification spéciale.

Une étude pleine d'intérêt, due aussi à M. Chamberlin, fait connaître dans ses principaux caractères un vaste système de moraines terminales, qui s'étend sur une partie du continent américain, vers le 39° degré de latitude.

Plusieurs cartes en marquent les contours et font saisir, conjointement avec les stries précédemment mentionnées, la direction et les mouvements des glaciers qui ont causé ces vastes accumulations de débris. Leur corrélation avec les contours actuels des grands lacs est évidente. Ainsi l'une d'elles borde le lac Michigan en restant à peu près parallèle à son contour actuel, qu'ils dépassent de 24 à 32 kilomètres. Cette moraine qui, en plan, a la forme d'un U, mesure environ 320 kilomètres de longueur sur 140 à 240 kilomètres de largeur.

D'autres parties de la grande moraine s'alignent également en festons sur les contours actuels des lacs Huron et Érié. Ailleurs encore, des lobes de la moraine sont en rapport topographique avec les grandes vallées voisines, telles que celles du Minnesota, du Dakota et de la rivière d'Hudson.

On peut donc reconnaître une suite de moraines considérables parfaitement caractérisées et formant une ligne ondulée de près de 5,000 kilomètres de longueur. Elles traversent à peu près les deux tiers du continent à travers la Pensylvanie, l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, le

Missouri, puis se relèvent brusquement vers le nord, vers le Dakota et le Montana.

C'est un imposant monument de la période glaciaire; un coup d'œil jeté sur la carte dessinée par M. Newberry pour résumer ces diverses recherches spéciales donne une idée précise de l'ancien domaine de la glace[1].

Région sans dépôts glaciaires (driftless area) *du Haut-Mississipi*[2].

Au milieu du grand manteau de dépôts glaciaires ou *drift*, il existe une région d'environ 25,000 kilomètres carrés qui en est dépourvue. Cette surface sans *drift* est restée comme une île au milieu de la grande nappe de glace à laquelle correspond le *drift*. Elle comprend une partie du Wisconsin et des États contigus.

Trouver une éminence montagneuse ou un plateau qui se serait élevé au-dessus de la grande mer de glace ne serait pas surprenant; mais il n'en est pas de même pour une vaste étendue, située dans la vallée du grand fleuve, à une altitude légèrement inférieure à celle des régions voisines, et cependant préservée de l'envahissement des glaciers qui s'étendaient tout autour et à un niveau plus élevé. Le *drift* s'arrête en effet sur des pentes descendant vers la régionquien est dépourvue. Ainsi, ce qui a limité la marche de la glace, ce ne sont ni des protubérances du sol ni des barrières topographiques. La glace se mouvait sur les deux côtés de la surface sans *drift*, en deux parties qui se rejoignaient au sud pour continuer encore, sur 400 kilomètres, jusqu'aux environs de Saint-Louis.

Terrasses et autres dépôts quaternaires.

Dans l'Amérique du Nord comme en Europe, les rivières sont ordinairement bordées de terrasses, très souvent multiples. La surface de chacune de ces plates-formes représente un ancien niveau des cours d'eau antérieurs au régime actuel. Aux États-Unis, les anciennes terrasses qui longent les rivières, ainsi que beaucoup de lacs et certaines parties du littoral de la mer, se montrent sur une si grande échelle que les géologues de ce pays ont proposé de nommer la période à laquelle elles ont été formées l'*époque des terrasses* (*terrace epoch*).

Dans beaucoup de lieux se montre en outre un dépôt épais et étendu

[1] *Preliminary paper on the terminal moraine of the second glacial epoch.* (3[th] *Report*, p. 291, 1881-1882). — Voir aussi C. Frederick Wright, *The ice age in North America*, 1889, p. 174.

[2] Chamberlin and Salisbury, *Preliminary paper on the driftless area of the upper Mississippi Valley* (6[th] *Report*, p. 205, 1885.

de limon sableux et calcarifère, tout à fait semblable à celui que l'on connaît en Europe sous le nom de loess. Aux États-Unis, comme nous le voyons dans les vallées du Rhin et du Danube, il est ordinairement dépourvu de stratification : les débris organiques qui y sont enfouis consistent surtout en coquilles terrestres et parfois en ossements de mammifères également terrestres. Dans le bassin du Mississipi, le loess est particulièrement développé et s'étend à des centaines de kilomètres du fleuve, formant des aspérités élevées de 50 mètres et davantage au-dessus du fond de la vallée.

Bien différents des accumulations de matériaux non stratifiés qui constituent l'œuvre immédiate des anciens glaciers, ces volumineux dépôts de loess paraissent avoir été apportés par les eaux. On les a attribués à la période de la fusion des grandes nappes de glace, lorsque de puissantes masses d'eau (*floods*) devaient se déverser sur le pays.

La qualification de *champlain* a été aussi donnée à la période où se déposaient les terrasses de limon et de sable, d'après le nom du lac sur les bords duquel elles sont particulièrement développées.

Il n'y a probablement pas moins de 2 millions et demi de kilomètres carrés du nord de l'Amérique qui sont couverts de débris glaciaires sur une épaisseur moyenne d'environ 15 mètres. Ces débris, repris et étalés ultérieurement par les eaux courantes, forment aujourd'hui la partie du sol la plus productive pour l'agriculture.

Un des effets particulièrement remarquables de la période glaciaire a été son influence sur le régime des cours d'eau actuels. Les changements produits dans le lit de nombreuses rivières par des accumulations irrégulières de débris présentent un grand intérêt pour la géographie physique; ils ont aussi une signification quant aux intérêts économiques et hygiéniques de la contrée.

Ainsi les grands lacs sont en général le résultat d'une obstruction glaciaire. Il en est de même d'innombrables lacs de plus petite dimension qui ornent la partie septentrionale du continent.

Lacs quaternaires.

La région nommée Grand-Bassin (*Great Basin*), comprise entre les montagnes Rocheuses et la Sierra Nevada, présentait, pendant la période quaternaire, des conditions bien différentes des circonstances actuelles. Des vallées aujourd'hui arides et en majeure partie désertes étaient alors occupées par des lacs, comparables en étendue et en profondeur à ceux dont le Saint-Laurent est le déversoir.

Le plus grand de ces lacs, maintenant à peu près desséché, a été

décrit par M. Gilbert[1]; il est connu sous le nom de lac Bonneville, du nom du capitaine qui l'a découvert en 1832.

A la même époque, un autre grand lac couvrait plusieurs vallées du nord-ouest du Nevada. Il a reçu le nom de Lahontan, en l'honneur de l'un des Français qui furent les premiers explorateurs du haut Mississipi.

Cette sorte de complément de l'ancien lac Bonneville occupait, vers le 41° degré de latitude, une dépression entre l'ouest du Grand Bassin et la base de la Sierra Nevada, c'est-à-dire à peu près tout le territoire actuel de l'Utah[2].

De nombreuses sources thermales, dont la température varie de 10 degrés centigrades jusqu'au point d'ébullition de l'eau, continuent aujourd'hui celles qui ont incrusté le bassin de l'ancien lac. Ici comme dans toute la région, en une centaine de localités, ces sources thermales sont en rapport avec des failles postquaternaires, c'est-à-dire tout à fait récentes, puisqu'elles coupent les dépôts de l'ancien lac. Le dernier mouvement s'est toutefois le plus ordinairement produit le long d'anciennes lignes de cassures : ceci est comparable aux mouvements qui se produisent dans les voussoirs d'une construction mal établie.

Des traces évidentes des anciens glaciers, telles que le polissage, les stries et les moraines, se montrent dans les montagnes voisines de cet ancien lac, dont quelques-unes dépassent 3,000 mètres[3].

Outre les débris d'animaux et de végétaux qui ont été trouvés dans les sédiments du lac Lahontan, il importe de signaler une tête de flèche en obsidienne, grossièrement taillée, d'où l'on a conclu l'existence de l'homme à cette époque reculée.

A la base orientale de la Sierra Nevada, au pied des hautes montagnes Dana et dans la vallée de Mono, on a reconnu aussi un grand lac quaternaire qui a été l'objet d'une étude spéciale de M. Russell[4]. De puissants dépôts de tufs calcaires, parfois déchiquetés sous forme de tours, y sont particulièrement remarquables.

Dans une tout autre région des États-Unis occupée aujourd'hui par la vallée de la rivière Rouge, il existait encore, vers la fin de la période glaciaire, un grand lac auquel on a donné le nom d'Agassiz. Un des bras de ce lac s'étendait sur le Dakota et le Minnesota. Il recevait le tribut du grand glacier, sur le bord occidental duquel le lac était situé.

(1) *Lake Bonneville* (*Monographs*, t. I, 1890).

(2) *Geological history of Lake Lahontan, a quaternary lake of Northwestern Nevada* (*Monographs*, t. XX, 1885).

(3) *Quarterly history of Mono Valley, California* (*8th Report*, p. 267-393, 1889).

(4) *The topographic features of Lake shore* (*5th Report*, p. 75, 1885).

Ces anciens lacs offrent un vif intérêt, en permettant, bien plus clairement que les lacs actuels, de faire l'étude du régime des eaux et de leurs dépôts; car ils nous laissent examiner facilement des faits qui, dans nos lacs, se trouvent cachés par la submersion et qu'ils nous montrent à la portée du regard et de la main. C'est ainsi qu'on voit nettement les traits caractéristiques des rivages, leurs sédiments mécaniques et leurs dépôts chimiques, l'action des vagues, les résultats des érosions, les deltas, les effets successifs de submersion et d'immersion, les altérations des traits littoraux, enfin tout le diagnostic des anciens rivages. Tels ont été les sujets d'un mémoire spécial de M. Gilbert[1].

Pendant la période quaternaire, le niveau de ces lacs sans écoulement a varié considérablement; leurs dimensions, comme celles des glaciers, se sont modifiées en raison des circonstances climatologiques.

Un exemple montrera avec quel soin et quelle précision les études que nous analysons sont poursuivies par les géologues américains.

Le lac Bonneville avait à peu près 40,000 kilomètres carrés et une profondeur maxima de 300 mètres; le lac Lahontan couvrait une superficie de 21,000 kilomètres carrés et, dans sa partie la plus profonde, avait 270 mètres de profondeur. Ce dernier s'écoulait vers le nord et son canal de décharge était à 112 mètres, tandis que l'autre était sans écoulement. Chacun des lacs a passé par deux phases de hautes eaux, séparées par une époque de dessiccation. Comme le lac Lahontan ne se déversait pas au dehors, il devenait le réceptacle de toutes les substances minérales que lui apportaient les courants d'eau tributaires et les sources. De là, d'une part, le produit de sédimentations lacustres, de l'autre, des tufs calcaires qui se trahissent encore très nettement par des protubérances isolées.

Changements du continent américain pendant la période quaternaire.

Sur les côtes orientales des États-Unis et le long des vallées qui descendent jusqu'à la mer, il existe, à un niveau notablement plus élevé que l'Océan, des dépôts stratifiés contenant des coquilles marines semblables à celles des régions boréales de l'Atlantique.

Ces débris animaux prouvent que, pendant la période quaternaire, une partie du littoral actuel du Canada et des États-Unis était au-dessous de la mer; la dépression relative atteignait 150 mètres au Labrador. Un mémoire récent de M. Nathaniel Shaler[1], à part d'autres faits remarquables, met en évidence, au moyen de séries de terrasses qui atteignent

[1] *Geology of Mount-Desert* (8th *Report*, p. 993, 1889).

jusqu'à 300 mètres d'élévation au-dessus du niveau actuel, ces mouvements qui ont eu lieu pendant et après la période glaciaire.

Conclusion.

Ce qui précède suffit pour faire entrevoir à quelle variété de sujets touche la grande question de l'existence des glaciers qui ont précédé la période géologique actuelle.

Pour cette importante étude, l'œuvre des géologues américains apporte un contingent de première valeur à la somme de nos connaissances. Elle nous révèle, dans le nord de l'Amérique, l'existence passée d'un gigantesque glacier continental dont le plus grand glacier terrestre connu aujourd'hui, celui qui recouvre le Groenland (*Inlandsis*), donne à peine une idée.

Cette conclusion, qui d'abord n'a pas paru admissible et qui aujourd'hui ne peut plus provoquer de résistance que chez des esprits non préparés, nous arrive avec tout l'appareil des démonstrations les plus rigoureuses. En présence de vestiges aussi caractéristiques et aussi nets, on croirait assister à la marche des immenses masses glaciaires, ainsi qu'à leur travail incessant d'usure et de transport. Sans exagération, il est permis de dire que la restitution précise et circonstanciée des temps glaciaires procure l'exemple le plus satisfaisant de ce que peut le raisonnement inductif pour l'accroissement de la science.

DAUBRÉE.

Vérités et apparences, œuvre posthume de M. Armand Hayem, avec cette épigraphe : « Aimer et penser. » — 1 vol. in-12 de VI-175 pages, chez Alphonse Lemerre, Paris, 1891.

Nous ferions tort à nos lecteurs et manquerions à une partie de nos devoirs envers eux si nous ne consacrions au moins quelques pages au petit volume dont le nom est inscrit en tête de ces lignes. Il en est digne à un double titre : et parce qu'il renferme des pensées qui ne sont pas communes, et parce que ces pensées ont seules, suivant nous, le don de nous expliquer le caractère personnel et la fin tragique de celui qui les a écrites peut-être sans aucun dessein de les publier. Le livre et l'auteur forment donc dans notre esprit un tout indivisible ; ils nous offrent

ensemble un curieux problème de psychologie à résoudre : voilà pourquoi nous avons jugé impossible de les séparer. Parlons d'abord de l'auteur. J'en puis parler avec d'autant plus de compétence que je l'ai connu depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'à son dernier jour, et je suis sûr de ne pas avancer sur lui un seul mot qui ne soit strictement conforme à la vérité.

Armand Hayem, mort il y a deux ans dans la fleur de l'âge, était du petit nombre de ceux qu'on peut regarder comme les enfants gâtés de la destinée. Rien ne lui manquait de ce qui constitue à nos yeux, aux yeux de tous les hommes, les conditions du bonheur : ni la fortune, ni la beauté, ni la vigueur, ni l'intelligence, ni le goût le plus ardent pour les choses de l'esprit, ni le loisir nécessaire pour s'y livrer entièrement, ni l'avantage d'appartenir à une famille honorable, ni les encouragements qu'apportent avec eux les succès mondains et académiques. Ajoutons que la famille personnelle qu'il s'était donnée n'était pas moins digne de respect que celle où il était né et qu'il y inspirait non seulement l'affection et le dévouement, mais l'idolâtrie. Des amitiés distinguées trouvaient leur place à cet aimable foyer et la politique ouvrait largement ses portes devant celui qui en était l'âme. Depuis un grand nombre d'années Armand Hayem représentait l'arrondissement de Montmorency au conseil général du département de Seine-et-Oise. Les électeurs, qui ne lui avaient jamais fait défaut, n'attendaient qu'une occasion pour l'envoyer à la Chambre des députés, vers laquelle le portaient de sérieuses études et où plusieurs de ses écrits avaient d'avance marqué sa place.

Tout lui souriait dans le présent, tout lui annonçait l'avenir qu'il semblait souhaiter et auquel il s'était préparé lorsqu'un jour, en l'absence de tout événement, de toute circonstance, de toute perte, de tout échec, de toute disgrâce publique ou privée, de toute maladie qui puisse expliquer cette funeste résolution, il sort de la vie volontairement comme on sort d'une prison subitement ouverte, il rejette comme un fardeau intolérable cette existence privilégiée et si bien remplie.

Pour trouver la solution du problème que nous présente cette mort extraordinaire, il faut la demander à Armand Hayem lui-même. Il nous répondra par son livre, qu'une main passionnément dévouée a heureusement placé sous nos yeux. Il nous offre tout le contraire du pessimisme, du matérialisme et de la lassitude de la vie, les moyens qu'on invoque habituellement en pareil cas. Les maximes dont il se compose, à part quelques-unes que j'indiquerai tout à l'heure, ont toutes un caractère personnel et forment dans leur ensemble l'explication que nous cherchons. Explication aussi claire qu'on puisse la désirer. Mais, avant de la

produire, nous croyons utile de présenter quelques réflexions sur la place que tiennent dans notre langue les maximes en général.

Rien ne s'accorde mieux avec la clarté, la vivacité, la précision de l'esprit français que la pensée exprimée sous forme de maximes ou de sentences. Aussi peut-on dire que ce genre de littérature a atteint dans notre pays sa dernière perfection. Il est surtout représenté par trois hommes qui sont autant de modèles inimitables : Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère. Le premier a rendu poignant pour toutes les âmes le mystère de l'infini et a introduit l'émotion du drame dans les incertitudes de notre esprit, dans les contradictions de notre nature. Le second, en nous représentant l'amour de soi comme l'unique source de nos sentiments et de nos passions, comme l'unique mobile de notre conduite, même quand nous la croyons désintéressée, nous a fait découvrir dans cette disposition, en apparence si superficielle, une puissance et une fécondité ignorées avant lui. Chacune de ces maximes est une médaille frappée avec tant d'art qu'elle n'a rien à craindre ni de la contrefaçon des hommes ni des altérations amenées par le temps. Enfin La Bruyère, ayant soin d'éviter les exagérations et jusqu'à l'influence d'un système ou d'une opinion préconçue, nous charme autant qu'il nous étonne par la finesse de ses observations, par la vérité et la vie de ses portraits.

Aux trois noms que nous venons de citer, on nous permettra d'ajouter celui de Vauvenargues, le plus aimable des stoïciens, le plus indulgent des moralistes, celui que Voltaire a si bien défini : « Le plus infortuné des hommes et le plus tranquille ! » Au nom du sentiment ou du cœur, comme il se plaît à l'appeler avec tout le monde et avec Pascal lui-même, il nous relève à nos propres yeux, nous force à rendre justice à la vie et nous montre les harmonies de la nature humaine plutôt que ses contradictions.

Personne n'a jamais approché et n'approchera peut-être jamais des uns ou des autres de ces maîtres accomplis. Mais ils n'ont pas tout dit; il est resté encore une grande place à prendre après eux. S'ils ont épuisé les vues qui se rapportent au fond général, aux mobiles invariables et universels de la nature humaine, ils ne portent pas atteinte à la liberté des observations particulières, des points de vue individuels qui nous font voir la vérité morale dans des limites circonscrites, sous un jour variable, en quelque sorte personnel ou subjectif, comme on dirait en Allemagne. Nous possédons dans ce dernier genre des moralistes très remarquables, parmi lesquels Joubert mérite sans contredit d'être placé au premier rang. C'est dans la même catégorie, en prenant ce mot dans sa plus large acception, que je rangerai les maximes d'Armand Hayem.

Pour rendre plus sensible la relation que nous présentent ces pensées avec la vie, avec les idées et la destinée personnelle de l'écrivain à qui nous en sommes redevables, nous les divisons en trois classes, ce qui nous est parfaitement permis, puisque aucune classification ne leur a été appliquée soit par l'auteur, soit par l'éditeur. Dans une première classe nous ferons rentrer les maximes dépourvues de toute signification personnelle ou intentionnelle et que nous pouvons appeler des observations variées. Dans une seconde classe nous comprendrons les réflexions qui nous semblent contenir l'idéal de l'auteur, la somme de ses opinions sur le but, le principe suprême et le prix de l'existence, le but qu'il a poursuivi de toutes les forces de son âme et de son intelligence. Enfin la troisième classe de ses pensées se rapportera à la vie réelle, nous la montrera en complète contradiction avec la fin idéale conçue par les belles âmes, avec les croyances supérieures adoptées par elles et seules dignes de représenter la vérité. Cette contradiction du réel et de l'idéal nous donne la raison du tragique dénouement. Nous allons citer quelques exemples de chacune de ces trois espèces de maximes, en commençant par celles que nous regardons comme isolées et impersonnelles.

La première est vraiment juste et bien choisie pour servir d'introduction à toutes les autres : « Une pensée doit être l'économie d'un livre. »

Page 3, n° 6 : « Quand nous n'aimons plus nos amis, nous les accusons d'avoir changé. »

Page 3, n° 11 : « Il ne faut pas mépriser la médiocrité, tout le monde n'est pas capable de ses succès. Être médiocre, c'est avoir son billet pour les meilleures places. »

Page 5, n° 19 : « Les pauvres qui ne sont point envieux ont toute la vertu qu'on peut exiger des hommes. »

Page 7, n° 30 : « Nous avons toujours assez de défauts pour en prêter aux autres. »

Page 10, n° 41 : « Pour écrire sur les femmes, il faut cesser de les aimer. »

Page 17, n° 74 : « Celui qui ne sait pas souffrir ne sait pas vivre. »

Page 18, n° 79 : « Se sentir vieillir est pis que de vieillir sans le sentir. »

Page 20, n° 88 : « Il faut déjà du mérite pour en reconnaître aux autres. »

Page 27, n° 124 : « On ne recherche l'estime des autres que pour avoir une raison plus forte de s'estimer soi-même. »

Page 30, n° 138 : « L'indulgence est un compte ouvert au crédit des

infirmités humaines; compte à balancer s'il le faut, mais qu'il faut toujours tenir ouvert. »

Page 46, n° 204 : « La modestie est une hypocrisie utile et charmante. »

Page 52, n° 230 : « La charité doit être la justice des plus forts envers les plus faibles. »

Page 52, n° 231 : « Il n'y a pas de petites choses, il n'y a que de petits esprits. »

Page 33, n° 152 : « Le bonheur domestique éloigne les autres sans toujours les remplacer. »

Page 35, n° 162 : « Je ne perds la tête que dans les choses du cœur. »

Page 58, n° 253 : « Le désir n'a pas d'orgueil; quand nos sens s'apaisent, notre orgueil renaît. »

Page 72, n° 313 : « L'esprit finit par nous débarrasser du cœur. »

Page 107, n° 466 : « En amour, celui qui aime le moins est le plus fort, mais il n'est pas le plus heureux. »

Page 110, n° 480 : « Ce que tu penses t'appartient, ce que tu dis ne t'appartient plus. »

On pourrait encore compter dans les pensées variées le mal que l'auteur dit des femmes, et il en dit beaucoup quoiqu'il ait laissé après lui une femme dévouée qui ne vit que pour honorer sa mémoire et pour glorifier ses œuvres. Mais ici Armand Hayem n'est pas d'accord avec lui-même; car, s'il injurie les femmes, il parle avec enthousiasme de l'amour. D'ailleurs, cette partie de son livre nous introduit dans un autre ordre d'idées que nous aurons à faire connaître bientôt. Citons-en seulement une seule maxime à cause de son originalité.

Page 108, n° 471 : « Le meilleur éloge qu'un mari puisse faire de sa femme est de dire qu'il ne s'aperçoit pas qu'il en ait une. »

Nous arrivons à ce que nous appelions tout à l'heure l'idéal et qui sera mieux nommé la personnalité morale de notre auteur, c'est-à-dire à ce qu'il croit, à ce qu'il aime, à ce qu'il veut être autant que cela dépend de lui, à ce qu'il voudrait que fussent l'humanité et la vie.

Nous avons déjà cité les deux mots que l'éditeur a placés en guise d'épigraphe en tête du livre. Nous rendons à ces deux mots la place qu'ils occupent dans une pensée entière : « Penser et aimer, c'est vivre » (p. 3, n° 4).

Voici deux autres pensées qui la complètent. Page 16, n° 72 : « L'amour est une communion avec l'infini. » — Page 1, n° 3 : « Chaque pensée est un lien qui nous rattache à Dieu. »

Page 5, n° 17 : « Les athées sont des hommes qui sont restés enfants. »

Page 62, n° 270 : « Les hommes ne s'occupent plus de Dieu; Dieu le leur rend. »

Page 61, n° 265 : « Si la France reste sans Dieu, la France périra. »

Page 63, n° 279 : « Les prières des hommes suffiraient à la gestation de Dieu, si Dieu n'existait pas de toute éternité, et, à prier Dieu, quel impie ne deviendrait pas croyant? Les hommes croient toujours à ce qu'ils font. »

Page 70, n° 306 : « L'homme se dégoûtera de l'homme et retombera à Dieu. » « L'humanité ne verra plus que Dieu et de longtemps n'osera se regarder. »

Page 75, n° 326 : « Dieu est plus senti encore que démontré pour les âmes nobles, qui seules le peuvent comprendre. »

Page 88, n° 381 : « Si j'étais matérialiste, je serais désespéré. »

Hélas! il n'était pas matérialiste, il a même, comme on vient de le voir, touché au mysticisme, et il a, malgré cela, cédé au désespoir.

Il n'y a pas mal d'autres pensées sur lesquelles l'esprit mystique a exercé son influence. En voici quelques-unes :

Page 104, n° 457 : « Il n'y a que l'inconnu qui me semble mériter créance. Les athées diront : « Nous ne pouvons croire au surnaturel. » Il n'y a à croire qu'à cela. Il n'y a pas à croire à ce qui est humain. Il ne faut donc croire qu'à ce qui est divin, ou ne croire à rien. »

Page 72, n° 315 : « De toutes les aristocraties, l'aristocratie de la pauvreté est la plus noble et celle qui toujours me touchera. »

Page 112, n° 488 : « Les âmes ne vivent véritablement que par le sentiment qu'elles éprouvent de l'infini. »

Page 124, n° 536 : « La douleur, comme un aimant, attire les âmes sensibles. »

Page 133, n° 572 : « La souffrance est ma sœur aimée, elle m'a fait connaître les chemins montueux de la vie où le fond des choses s'entrevoit derrière des nuages de larmes. Va, ma sœur, je te suivrai jusqu'au bout, je serai tombé en montant toujours. »

Page 55, n° 239 : « Nous sommes mieux faits pour aimer que pour penser. »

Page 150, n° 680 : « Je ne me lasse pas d'admirer ce que j'aime et je ne me sens pas d'amour pour ce que je ne puis plus admirer. Je vis d'admiration. »

Page 160, n° 686 : « Se dévouer, c'est s'élever. »

Page 161, n° 693 : « L'amour, c'est tout; les autres biens ne peuvent être que des compensations. »

Voilà certainement de nobles pensées, de généreuses inspirations, un

idéal aussi élevé qu'on puisse le concevoir : l'amour, l'admiration, la foi en Dieu, la foi dans l'inconnu et le divin placée au-dessus du raisonnement sans l'interdire, la prière, la méditation, le culte de la pauvreté, l'amour de la douleur comme aiguillon de la perfection et enseignement de la vérité. C'est l'amour du vrai et du bien élevé non seulement jusqu'à la piété, mais jusqu'à la sainteté, jusqu'au mysticisme et à l'ascétisme, considérés dans un sens spéculatif, comme règle de sentiment et de conviction, sinon comme règle d'action. Mais ce but poursuivi, tout au moins proposé avec tant d'ardeur, ne s'adresse qu'à des âmes isolées, peut-être à une seule d'entre elles. Il est complètement en dehors de la réalité, de la vie, de la société, on pourrait presque dire de la nature telle que nous la voyons, telle que nous l'avons faite. Il est en contradiction avec elles sur tous les points. C'est ce que tend à établir la troisième et dernière classe des maximes d'Armand Hayem, la seule dont il nous reste à parler. L'idée générale du bonheur et des choses humaines considérées en elles-mêmes, l'opinion qu'il faut avoir de soi, celle qu'il est permis d'avoir des autres, des hommes comme des femmes, surtout des femmes et de l'amour qu'elles inspirent, l'opinion que nous laissent, sur la foi de l'histoire ou de notre expérience personnelle, les gouvernements, la société, principalement la société française, enfin l'humanité entière, tous ces éléments de notre existence, tous ces mobiles de notre volonté et de notre activité sont abaissés, déprimés, répudiés, réduits à néant. C'est ce que nous allons prouver par un certain nombre de citations.

Voici pour le bonheur et les choses humaines en général.

Page 154, n° 659 : « Ce qui est désirable est impossible; ce qui est possible est méprisable. »

Page 150, n° 644 : « Le bonheur ne s'ajuste qu'aux petites tailles. Les grands hommes sont toujours mal habillés. »

Page 12, n° 50 : « Il n'y aura jamais assez de larmes dans le monde pour expier tous les crimes. »

Page 150, n° 451 : « Des hommes il ne faut attendre qu'humiliation dans la mauvaise fortune et envie dans la bonne. »

Page 165, n° 705 : « Les volontés raisonnables se brisent toujours contre la folie universelle. »

Page 35, n° 160 : « Les hommes sont inconscients de leur œuvre, ignorants de leur origine et de leur fin. »

Page 60, n° 261 : « Le sexe détruit la morale. Il ne peut y avoir de moralité entre les sexes. La nature emporte l'ordre social. »

Page 112, n° 486 : « Il n'y a que des myopes et des presbytes, personne ne voit juste. »

Voici pour l'amour et l'estime de soi.

Page 36, n° 164 : « Quel est face à face le penseur qui ne se détourne pas de lui-même? »

Page 134, n° 586 : « La haine a partout remplacé l'amour. Il n'y a plus un homme en France qui n'ait quelque chose à regretter ou à envier. »

Page 122, n° 529 : « Être content de soi, il n'y a peut-être pas d'autre élément certain de bonheur. »

Pour compléter cette pensée, il faut y ajouter une question : comment serait-on content de soi, si, comme on vient de nous le dire, personne ne peut se regarder en face sans rougir? Cette situation, selon notre auteur, est une cause de cruelles souffrances. « Plus l'âme, dit-il (même page, même numéro), est délicate, plus le mécontentement de soi retentit douloureusement en reproches, regrets et amertumes, auxquels la mort semble toujours préférable. »

Ailleurs encore nous lisons (p. 122, n° 529) : « Être mécontent de soi, c'est courir de la misanthropie au suicide. »

Amour de soi et amour des autres, amour des hommes et amour des femmes se trouvent solidairement condamnés dans cette brève sentence (p. 127, n° 549) : « On commence par être amoureux de soi, et cet amour finit, comme les autres, par le dégoût. »

Il n'y a donc pas d'illusion à se faire sur ce point. C'est le dégoût qui remplace le sentiment qu'on nous a donné pour notre tout et qu'on a commencé par définir : « Un commerce de l'âme avec l'infini. »

La répudiation de l'amour, c'est la condamnation de la femme, ou, pour mieux dire, des femmes; c'est la raison de toutes les injures qu'on leur adresse; nous disons des injures et non des satires, car cette partie du volume d'Armand ne brille pas précisément par l'atticisme.

Répudier l'amour et dénigrer les femmes, c'est tenir en médiocre estime le mariage, si ce n'est pas le supprimer. Aussi, parmi les maximes que nous passons en revue, rencontrons-nous celle-ci (p. 125, n° 540) : « Le mariage met à la pléthore les amours-propres; c'est pourquoi l'on s'y dévore si facilement. »

Mais de toutes les institutions sociales la plus maltraitée, comme on va s'en assurer, est celle des gouvernements et des partis politiques. Nous n'avons ici aucune démonstration à faire, nous n'avons qu'à citer.

Voici d'abord les principes généraux d'où sortent tous les gouvernements, c'est-à-dire les principes de la politique.

Page 3, n° 8 : « En politique, la première moitié du chemin est de mentir, la seconde d'être cru. »

Page 165, n° 707 : « Il n'y a pas de foi politique et il ne doit point y en avoir. Il n'y a de foi qu'en religion. Ce qui doit remplacer la foi en politique, c'est la raison et la raison la plus froide. »

Un des enseignements de cette raison, c'est qu'il faut un maître. Page 56, n° 236 : « Non seulement il faut qu'il y ait un maître en chaque pays pour y maintenir l'ordre et la justice, mais il en faut un en Europe. Il y faut toujours une nation prépondérante pour la paix du monde entier. »

Page 38, n° 175 : « Au regard de l'homme d'État, deux choses dominent les autres : la force et l'ordre; la force pour créer l'ordre, l'ordre pour maintenir la force. » On voit que de liberté et de justice il n'est pas question. Aussi peu importe la forme du gouvernement.

Page 152, n° 653 : « Ce qui perd la République dans ce pays-ci, c'est qu'elle est toujours le gouvernement d'un incapable ou d'une coterie féroce et fourbe. »

Page 143, n° 616 : « Le régime parlementaire rend l'opposition puissante et le gouvernement faible, cela devrait suffire pour en dégoûter les peuples. »

Page 160, n° 685 : « Le parlementarisme, c'est la substitution du travail de la machine au travail de l'homme. »

Aucun régime politique n'est traité avec plus de dureté et de mépris que le démocratique, identifié avec la démagogie. Page 15, n° 643 : « Une nation est toujours mûre pour la démagogie. Cela va si bien à un âne de ne plus sentir le bât. »

L'aristocratie, qui n'est jamais nommée dans cette revue plus que sévère, n'est pas exceptée de la condamnation générale, si l'on en juge par la maxime suivante (p. 7, n° 31) : « A part un despotisme de génie ou une république de demi-dieux, tous les gouvernements sont indifférents. » Comme les demi-dieux, ainsi que les dieux, appartiennent au domaine de la fable, il ne reste que le despotisme de génie, à moins que ce ne soit le despotisme sans génie.

On comprend que, avec ces idées, on garde une faible estime pour la France issue de la Révolution et telle que la Révolution l'a faite. Ce n'est plus, comme autrefois, un pays à idées, c'est un pays à intérêts. C'est l'américanisme, d'où elle ne peut sortir qu'en retournant à la monarchie (p. 133, n° 574). Encore, s'il n'y avait à reprocher à notre pays que le culte de l'intérêt; mais il est devenu « une foire aux vanités, à l'impiété, au nivellement » (p. 150, n° 641).

Les choses vont-elles mieux hors de France? Hélas! non. Tous les peuples paraissent être entrés dans un âge de délire. Nous assistons à la

fin des religions et des philosophies. C'est la physiologie qui est appelée à nous expliquer le sentiment; c'est la science expérimentale qui se substitue à l'enthousiasme, au culte de l'idéal, à l'impératif catégorique et à la foi en Dieu (p. 33-34, n° 155). « Pays de boue ou pays de sang, voilà toute la géographie politique. Quand on ne s'entr'égorge plus, on se corrompt. Il n'y a que les petits peuples qui puissent échapper à la loi quand ils ne montrent plus d'autre ambition que de vivre médiocres et heureux » (p. 22, n° 98).

Au milieu de ce chaos, quelle place peut-on faire à ces deux antiques vertus : l'amour de la patrie et la foi dans l'humanité, dans ses destinées futures, dans la loi du progrès? Sur ces deux points capitaux, nous nous garderons de changer un mot à la réponse de l'auteur. « Ce qu'on appelle le patriotisme, dit-il, est le dernier vestige de la barbarie. C'est l'amour-propre des groupes substitué à l'amour du genre humain » (p. 142, n° 590). Si ailleurs il se fait honneur de son patriotisme, c'est que tout homme paye son tribut à la faiblesse humaine. Quant à l'humanité, voici sa part : « Les sociétés ne se policent qu'à vieillir. Le progrès se confond avec la mort; nous avons tant de civilisation que notre corruption est aux dernières limites. C'est l'heure de finir. Au moins faudrait-il finir gaiement et sans violence » (p. 150, n° 642).

L'auteur de ces maximes, Parisien de naissance, n'a pas pu oublier qu'on a appelé Paris la capitale de la civilisation, « la ville-lumière ». Il lui attribue en effet un rôle exceptionnel, mais dont il n'a pas lieu de s'enorgueillir. « Paris, dit-il, est, malgré tout, la ville où l'on cultive le plus librement ses défauts. Et c'est à peu près tout ce que réclament les exigences du bonheur personnel » (p. 174, n° 744).

Si l'on s'en tenait aux dernières pensées que nous venons de recueillir, à celles que nous nous sommes cru le droit, en l'absence de tout classement, de placer les dernières, on serait amené à croire que l'auteur était pessimiste. Mais ce serait une grande erreur. Pessimiste, il ne l'était pas même par moments, puisqu'il croit en Dieu, à la perfection, à la beauté absolue, à l'idéal, à l'impératif catégorique, c'est-à-dire à la morale éternelle. Il apprécie la vie, sinon pour tout le monde, pour le vulgaire troupeau des humains, au moins pour lui-même et pour les âmes d'élite, s'il y en a qui lui ressemblent. De là ce cri d'enthousiasme pour la vie qu'il laisse échapper au milieu de la sombre peinture qu'il en fait : « Avoir été, tout est là. C'est pourquoi il faut vivre » (p. 23, n° 4). Mais la vie telle qu'il la comprend, telle qu'il la veut pour lui et pour les hommes supérieurs, lui paraît inconciliable avec la mort telle que la nature et le hasard nous l'infligent. C'est ce qu'il s'efforce de mettre

en lumière dans une pensée assez étendue, mais que nous tenons à citer tout entière parce qu'elle est, selon nous, la plus forte, la plus personnelle, la plus sentie, en même temps qu'elle est le résumé et l'explication de tout le livre.

Page 175, n° 748 : « La mort est odieuse, incompréhensible, haïssable; c'est à l'heure où nous valons le plus, où notre pensée s'est étendue et enrichie, où nos passions se sont dégagées, où notre âme s'élève, s'affranchit, que nous disparaissons!

« Que signifie donc cette vie?

« Ou c'est la vie qui est absurde, ou c'est la mort qui a tort.

« La mort des hommes prouve Dieu. Elle le rend nécessaire.

« S'il n'est pas au bout du chemin, ô destinée, qui donc y trouverons-nous? »

Cette pensée devrait être la dernière; mais elle est suivie d'une parole quelque peu énigmatique, par laquelle se termine le volume : « Il ne faut pas mourir, il faut disparaître » (p. 175, n° 749).

Je soupçonne l'éditeur d'avoir, avec intention et en vue de l'effet qu'il a espéré produire, réservé ces mots pour la fin; mais, en quelque place qu'on les rencontre, ils ne sont susceptibles que d'une seule interprétation : « Puisque la mort naturelle a ce désavantage de nous arrêter au milieu de notre œuvre, de faire obstacle à l'accomplissement de notre destinée ou de l'obscurcir par son intervention imprévue, rendons-nous indépendants de ses caprices, ne l'attendons pas, choisissons le jour et l'heure où nous croyons qu'il y a le plus d'honneur pour nous à mettre fin à notre carrière. Cette règle de conduite a été mise à exécution. Nous avions donc bien raison de ne pas séparer l'un de l'autre l'homme et le livre, l'action et la pensée. On ne les comprend, on ne les juge équitablement toutes deux qu'en les réunissant.

C'est à cette condition que l'on apercevra la conclusion morale qu'il est possible d'en faire sortir. La voici en deux mots :

S'il y a un désespoir qui vient de l'égoïsme et de la faiblesse, il y en a un autre, beaucoup plus rare, qui prend sa source dans une noble aspiration et qui, s'il n'est pas l'usage, peut être considéré comme l'illusion de la force. Le premier n'est digne que de pitié; le second, sans nous affranchir de la pitié, mérite une part de respect.

AD. FRANCK.

IMPRIMERIE NATIONALE.

TRADITIONS TECHNIQUES DE LA CHIMIE ANTIQUE CHEZ LES ALCHIMISTES LATINS DU MOYEN ÂGE.

Les traditions de la chimie antique se sont transmises au moyen âge par deux sources très différentes, l'une théorique, l'autre pratique. D'un côté, les idées théoriques des alchimistes grecs ont passé aux Arabes par l'intermédiaire des Grecs d'Alexandrie et des Syriens, au temps des premiers califes en Mésopotamie ; elles ont été transportées par les Arabes en Espagne, retraduites parfois de nouveau dans la langue hébraïque, ou bien dans les langues castillane (*Lapidarium* d'Alphonse X), catalane ou provençale[1], et simultanément dans la langue latine, en Italie et en France, vers la fin du XIIe siècle et pendant le cours du XIIIe. Ces dernières traductions ont été faites en même temps que celles des philosophes et des médecins, bien connues des historiens. J'ai déjà examiné dans le présent recueil (août et septembre 1890) quelques-unes des plus anciennes de ces traductions latines d'auteurs alchimistes arabes, et j'y ai retrouvé, spécialement dans la *Turba philosophorum* et dans *Rosinus*, les idées et les textes mêmes des alchimistes grecs.

Cependant la description des pratiques des métallurgistes, des orfèvres, des peintres, des scribes, des architectes, des céramistes et fabricants de verre, etc., usitées en Égypte, en Orient, chez les Grecs et les Romains, description faite d'abord en grec par les auteurs helléniques, puis traduite en latin au temps de l'Empire romain, a été conservée pendant la période carolingienne et au delà, sans qu'il y ait jamais eu solution de continuité dans ces divers ordres de connaissances, maintenues par leurs applications industrielles.

C'est ce que j'ai établi en particulier pour les alliages métalliques, les recettes du papyrus de Leyde et de la Chimie dite de Moïse se retrouvant dans les *Compositiones*, au VIIIe siècle, et dans la *Mappæ clavicula*, au Xe[2].

On sait que les pratiques et recettes de thérapeutique et de matière médicale se sont conservées pareillement dans des Réceptuaires et autres traités latins, traduits du grec et compilés du Ier au VIIe siècle de notre ère, puis transmis de main en main et recopiés fréquemment pendant

[1] Il existe une alchimie provençale manuscrite à la Bibliothèque nationale. Dans les ouvrages alchimiques les plus anciens attribués à Raymond Lulle, on lit des citations détaillées d'un ouvrage écrit dans la même langue. J'y reviendrai.

[2] Ce journal, mars 1891. — *Revue scientifique*, février 1891. — *Annales de physique et de chimie*, février 1891.

les débuts du moyen âge. La tradition des arts militaires et celle des formules incendiaires en particulier ont été poursuivies également, depuis les Grecs et les Romains, à travers les âges barbares : je l'établirai bientôt en parlant des manuscrits de Marcus Græcus. Bref, la nécessité des applications a partout fait subsister une certaine tradition pratique des arts de la civilisation antique.

En poursuivant cette étude, j'ai reconnu que les deux modes de transmission précédents ne sont pas restés isolés et indépendants l'un de l'autre, mais qu'ils ont concouru tous les deux à la formation des grands recueils alchimistes latins du XIIIe siècle, conservés dans les plus vieux manuscrits; les théories se trouvant surtout exposées dans les traductions latines des auteurs arabes, et les pratiques dans des groupes de petits articles intercalaires. Je vais établir par des faits précis cette association des deux sources traditionnelles.

Les manuscrits alchimiques latins les plus anciens et les plus étendus que nous possédions à la Bibliothèque nationale de Paris portent les numéros 6514 et 7156; ils sont de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, d'après l'opinion des paléographes; M. Ch.-V. Langlois, dont on connaît la compétence spéciale, serait porté à en faire remonter la date au dernier quart du XIIIe siècle. On ne peut pas, d'ailleurs, aller plus haut, les deux manuscrits renfermant le traité d'Albert le Grand *De Mineralibus;* or Albert le Grand est mort en 1280. J'ai retrouvé dans les manuscrits mêmes, ainsi qu'il sera dit plus loin, certains noms de personnages contemporains des copistes et qui ont vécu vers 1288 et 1302; ce qui confirme les appréciations précédentes.

Donnons d'abord quelques renseignements sur la composition générale de ces deux manuscrits. Elle est fort analogue; car ils sont consacrés principalement à des traductions d'auteurs arabes : certains, tels que Rasès [1], Geber [2], Avicenne [3], Bubacar, communs aux deux manuscrits; d'autres, tels que la *Turba philosophorum*, Morienus, Hermès (Pseudo-), Alphidius [4], Alpharabi, Alchid Bechil, etc., spéciaux à chacun d'eux.

[1] Traité *Lumen luminum*, dans les deux manuscrits, et traité *De aluminibus et salibus*, dans 6514.

[2] C'est l'ouvrage fondamental attribué à cet auteur; mais le titre en est un peu différent du titre usuel. Au lieu de : *Summa perfectionis magisterii in sua natura*, on lit : *Summa collectionis complementi occultæ secretorum naturæ*, dans 6514.

[3] Les ouvrages d'Avicenne dans ces manuscrits sont beaucoup plus étendus que dans la *Bibliotheca chemica* de Mangez et dans le *Theatrum chemicum*. Mais il existe dans la collection intitulée *Artis chemiæ principes* (Bâle, 1572) une publication plus considérable que ces dernières et qui serait à comparer avec les manuscrits actuels.

[4] Ms. 6514, fol. 133. *Hic est liber*

Le livre d'Hermès, ou du moins sa traduction, est des plus anciens; car la traduction porte cette mention (fol. 39, ms. 6514): *Ab omni latinitate intentata* « ouvrage que l'on n'a pas encore essayé de traduire en latin »; mention qui rappelle celle de Robert Castrensis, traducteur de Calid et de Morienus [1].

Je citerai encore le *Livre des soixante-dix* (chapitres) de Jean [2], le *Livre des trente paroles*, le *Livre des douze eaux* [3], etc.

Aux débuts on rencontre de petits vocabulaires arabico-latins. On trouve dans ces manuscrits des traités sur les pierres précieuses, sujet fort en honneur au moyen âge, à savoir une copie du poème de Marbod

metheaurorum (sic) *Alphidii Philosophi.* L'auteur s'adresse à un personnage nommé Théophile : « *O Theophile,* » ce qui semble indiquer une origine grecque ou syrienne du traité. — Le titre ancien de « Livre des météores » est commun à plusieurs auteurs arabes. — En particulier on cite le livre d'Avicenne « *de mineralibus, qui vulgo quartus meteorum Aristotelis appellatur* » (*Theatrum chemicum,* t. I, p. 145). De même « *Aristoteles in libro meteorum de sulfure et mercurio* » (même collection, t. III, p. 187). On voit ici l'une des origines du Pseudo-Aristote alchimiste.

[1] Ce journal, août 1890.

[2] *Liber Johannis de septuaginta translatus a magistro Renaldo Cremonensi.* Il s'agit de soixante-dix chapitres, désignés aussi sous le nom de *libri.* Le nom de Jean n'est pas arabe et rappelle celui de *Jean l'Archiprêtre,* l'alchimiste grec (*Coll. des alch. grecs,* traduction, p. 252 et 406). C'est le nom d'un chrétien, peut-être d'un syrien. En tout cas, le traité actuel paraît traduit de l'arabe. Dans le ms. 6514 il est question seulement de quelques recettes tirées de ce traité (fol. 45 à 51); mais le traité lui-même est fort étendu. La plus grande partie se trouve dans le ms. 7156 (fol. 66-83), avec sa division en chapitres ou livres, ayant chacun un titre distinct, quoique avec des lacunes considérables. Je citerai entre autres : liber I, *Divinitatis;* liber V, *Ducatus;* lib. X, *Fiduciæ;* lib. XII, *Judicum;* lib. XIII, *Applicationis;* lib. XXIV, *Ludorum;* lib. XXVI, *Coronæ;* lib. XXVII, *Evasionis;* lib. XXIX, *Cupiditatis;* lib. XXXII, *Fornacis;* lib. XXXIII, *Claritatis;* lib. XXXIV, *Reprehensionis;* plusieurs livres sans numéros, etc.; enfin lib. LXX et dernier (fol. 83). Quoiqu'une portion de l'ouvrage ait été perdue, la majeure partie en est donc venue jusqu'à nous; mais les recettes ont été relevées surtout dans le ms. 6514, tandis qu'elles ne figurent guère dans le ms. 7153. Les titres singuliers donnés par ce dernier rappellent à la fois les Alexandrins, tels que Zosime (*Sur la Vertu* et *l'Interprétation, Livre du Compte final,* etc.), et les Arabes. L'ouvrage de Jean mériterait une étude spéciale.

[3] Cet ouvrage a été souvent cité et même attribué à Raymond Lulle : on voit qu'il est antérieur à ses prétendues œuvres alchimiques. Le titre même des douze eaux n'est pas exact; il s'agit de douze préparations, dont plusieurs s'exécutent avec des matériaux solides et par voie sèche. En voici la liste (ms. 6514, fol. 40 v.), qui donne une idée des préparations usitées à cette époque. I : *De aqua rubicunda;* II, *De comburendo eramine;* III, *De rubigine;* IV, *De croceo ferro;* V, *De rubicundo lapide;* VI, *De aqua sulfurea;* VII, *De aqua cineris;* VIII, *De gummi rubeo;* IX, *De aqua penetrativa;* X, *De aqua marcaria* (?) *in argenti dissolucione;* XI, *De aqua vitrea;* XII, *De fermento.*

(*Evax rex Arabum*, etc.), dans le ms. 6514, et un ouvrage en prose sur le même sujet, dans le ms. 7156. Le *Liber ignium*, de Marcus Græcus, figure dans le dernier manuscrit. Il appartient à cette série d'opuscules techniques sur laquelle je vais revenir tout à l'heure.

Les ouvrages d'alchimie dus à des auteurs latins occidentaux sont, au contraire, peu nombreux dans ces manuscrits, et plusieurs portent de fausses attributions. Outre Albert le Grand, déjà cité, j'y ai relevé (ms. 7156, fol. 138) un opuscule de Jacobus Theotonicus, opuscule d'une science purement pratique, où sont décrites avec détail les opérations de la chimie d'alors, avec figures au trait, telles que distillation (et filtration), congélation, c'est-à-dire solidification et cristallisation, sublimation (et grillage), fixation, calcination, solution, etc. Le nom de Theotonicus semble synonyme de Teutonicus (l'Allemand); il a été aussi donné avec des prénoms différents (Pierre, Albert) à un auteur dont nous possédons un traité en langue grecque, que j'ai reconnu être traduit de l'alchimie latine attribuée à Albert le Grand, traduction faite sans doute vers la même époque où Planude a traduit en grec divers auteurs latins. J'ai examiné ailleurs [1] ce traité grec. Il est tout à fait différent de l'ouvrage actuel de Jacobus Theotonicus.

On trouve encore signalés dans les tables initiales et dans le corps même des manuscrits les noms de Roger Bacon et de Martin Ortholanus; mais ces attributions paraissent erronées. On lit, en effet, au folio 129, 1re colonne, du manuscrit 6514, les mots suivants écrits à l'encre rouge : *Explicit liber fratris Rogerii Bachonis;* mais ces mots sont inscrits à la fin d'un traité de Razès, débutant, au folio 125, par les mots : *Incipit liber Rasis de aluminibus et salibus*. La citation du nom de Roger Bacon à cette époque, où il n'avait pas la réputation qu'il acquit plus tard, mérite attention; mais il paraît avoir été inséré ici par méprise, ou plus exactement par suite de quelque mélange de recettes qui lui étaient attribuées et de gloses dues aux copistes [2].

Dans le manuscrit 7156, au fol. 146, 2e colonne, commence un traité sans titre qui débute ainsi : *Morienus de opere capillorum loquens* et se termine au folio 148, 2e colonne [3], par : *aliquid in una die fit.* Tout ce traité est de la même écriture et de la même époque (vers 1300) que le reste du volume. Cependant une main étrangère a ajouté en marge, au début, les mots *Tractatus Martini Ortholani*. Or ce traité ne saurait être de Martin Ortholan, qui a vécu au milieu du XIVe siècle, cinquante

[1] *Introd. à l'étude de la chimie des anciens et du moyen âge*, p. 207.

[2] On lit à la dernière ligne du fol. 128 v° : *apud nos Gallicos*, expression due évidemment à une intercalation.

[3] Le fol. 147 manque.

ou soixante ans après l'époque où le manuscrit a été copié; d'après M. Ch.-V. Langlois, l'écriture de la marge qui le mentionne est en effet postérieure au texte et de la fin du XIVe siècle. A la fin du traité, une autre main a ajouté, d'une écriture plus moderne encore : *Explicit Martinus Ortolanus*. Ces indications postérieures au texte sont évidemment inexactes; l'ouvrage lui-même a d'ailleurs le même caractère général que les traités appartenant à la tradition ou à l'imitation arabe qui le précèdent et qui le suivent (*Liber duodecim aquarum* et *Liber lilium*). Peut-être le nom d'*Ortholanus* a-t-il été introduit ici par suite d'une confusion avec un certain *Galienus de Orto*, qui a vécu vers 1302 et qui sera signalé plus loin comme répondant vraisemblablement à l'un des alchimistes cités nominativement dans nos manuscrits.

Ces détails montrent que la tradition des grands maîtres, réels ou prétendus, de l'alchimie latine n'avait pas encore pris son autorité au moment où ont été écrits les manuscrits alchimiques que j'examine en ce moment; en effet on n'y trouve ni le nom d'Arnaud de Villeneuve ni celui de Raymond Lulle, quoiqu'ils fussent contemporains des copistes de nos manuscrits. Les signes alchimiques symboliques, si développés aux XVe et XVIe siècles chez les Latins, ne figurent pas non plus dans ces manuscrits, qui ne reproduisent même pas les signes planétaires des métaux, autrefois d'un usage courant chez les alchimistes grecs. On y trouve bien les noms du Soleil appliqué à l'or, de la Lune à l'argent, de Vénus au cuivre, de Mars au fer, etc., mais non les signes de ces astres, substitués aux noms écrits des métaux correspondants. Le seul indice de ce genre que j'aie rencontré existe à la marge du folio 89 (ms. 6514); mais il est d'une écriture plus moderne (fin du XIVe siècle?), tout à fait isolé et d'un caractère plus général, car il s'applique aux éléments[1].

Cependant on rencontre çà et là dans nos manuscrits des suites de lettres dénuées de sens apparent et destinées à représenter pour les seuls

[1] *Figura ignis*, un cercle avec un point central, signe qui avait un sens tout différent chez les Grecs (*Introduction à la chimie des anciens*, etc., p. 122) comme chez les astrologues; *Figura aeris*, un triangle; *Figura aquæ*, un carré; *Figura terræ*, deux triangles équilatéraux entrelacés, formant un polygone étoilé régulier. On pourrait rapprocher de ces dessins les figures géométriques reproduites à la page 160 de mon *Introduction à la chimie des anciens et du moyen âge;* mais ces dernières répondent au texte du Chrétien (*Collection des Alchimistes grecs*, traduction, p. 397-398) et elles y offrent un sens bien différent, les éléments n'ayant pas de signe représentatif propre dans les listes de symboles des alchimistes grecs. Au contraire, à partir de la fin du XIVe siècle, de tels signes deviennent courants pour les éléments anciens des philosophes et pour les éléments nouveaux des alchimistes.

initiés certains mots et certaines préparations. Par exemple, on lit dans le ms. 6514, fol. 39 : *Incipit liber Hermetis de blchkmkb.* On doit traduire *alchimia*, un certain nombre de lettres étant remplacées par celles qui se suivent dans l'alphabet, l'*a* par le *b* et l'*i* par le *k*. Mais il est plus difficile d'interpréter les signes suivants : *De preparando ad σκγιδbo;* de même au folio 51 : *Tolle lapidem Pharaonis*, etc.; puis viennent les mots *λytropo* et plus loin *bkpyvo*, plus loin encore *vopopo*, etc.

Ces désignations cryptographiques reposaient sur des conventions individuelles, indéchiffrables pour nous. Cependant il convient d'ajouter qu'ils rappellent les lettres transposées par lesquelles Roger Bacon, à la même époque, désignait la formule de la poudre à canon.

L'alchimie était, dès le XIIe siècle, très cultivée en Occident, non seulement dans les livres, mais dans la pratique : c'est ce qu'atteste le traité de Jacobus Theotonicus; c'est ce que prouvent aussi les indications que je vais relever. En effet, à la suite des traités méthodiques traduits de l'arabe, on trouve dans les manuscrits des séries de recettes techniques caractéristiques. Mais, avant d'en faire l'analyse, une remarque très intéressante se présente, qui permet de préciser la date et le lieu d'origine de nos manuscrits. En effet, il est question dans ces recettes de personnages contemporains du copiste.

Les uns sont cités avec mention individuelle, comme des praticiens connus de lui. Au fol. 55 v° du ms. 6514, on lit par exemple :

Frater Pasinus Parvus de Briscia habet alkimiam et scit extinguere mercurium cum corallo et credo quod sit ille frater predicator de Mantua quem Gabrielus quod dicebat quod errat quidam frater minor; ut dicebat Lanfrancus de Verceis. « Le frère Pasinus Petit de Brescia possède un livre d'alchimie et sait éteindre le mercure avec le corail [1], et je crois que c'était le frère prêcheur de Mantoue dont parlait Gabriel, en disant : Il y a un frère mineur qui est dans l'erreur; comme le disait (aussi) Lanfranc de Verceil. »

Et plus loin :

Magister Joannes de actionibus habet librum duodecim aquarum qui est duo foliorum. « Maître Jean possède, pour les opérations, le Livre des douze eaux, qui renferme deux folios. » Ce Livre des douze eaux se trouve d'ailleurs dans nos manuscrits.

Ricardus de Pulia habet similiter librum XII aquarum.

Et encore (fol. 56) :

Cortonellus, filius quondam magistri Bonaventure de Ysco, habet unum

[1] Chrysocorail ou coquille d'or? Voir *Coll. des Alch. grecs*, trad., p. 46.

librum alchemie. « Cortonellus, fils de feu maître Bonaventure de Yseo, possède un livre d'alchimie. »

Magister Johannes dixit quod omnis forma potest fieri in ferro calido. « Maître Jean dit qu'on peut donner toute espèce de forme au fer chaud. » S'agit-il du travail du fer au marteau ou du moulage de la fonte?

Petrus Tentenus dicit quod est quedam vena alba ad modum cristalli. « Pierre Tentenus parle d'une veine de minerai blanc pareille à du cristal, » etc.

Et plus loin (fol. 58) :

Frater Michael Cremonensis de ordine Eremitano est alkimista et dixit Ambrosio Cremonensi, etc. « Frère Michel de Crémone, de l'ordre des Ermites, est alchimiste et il a dit à Ambroise de Crémone. . . »

Item dixit Ambrosius quod de terra quæ calcatur cum pedibus potest fieri bonum azurum. « Ambroise a dit que l'on peut fabriquer de bon azur avec la terre que l'on foule aux pieds. »

Ce genre de contraste entre le caractère vil de la matière première et la grande valeur du produit fabriqué est courant chez les alchimistes[1].

Magister Galienus scriptor qui utitur in Episcopatu est alkimista et scit albificare eramen, ita quod est album ut argentum commune. « Maître Galien, le scribe de l'évêché, est alchimiste et sait blanchir le cuivre et le rendre pareil à l'argent ordinaire. »

De même dans le ms. 7156, fol. 141 v°, vers la fin de la *Practica* de Jacobus Theotonicus, on lit une notion analogue, plus vague à la vérité :

Primo dicam capitulum cujusdam archiepiscopi qui valde fuit expertus in opere alkimie. « J'exposerai d'abord le chapitre d'un archevêque très habile dans l'œuvre alchimique. »

Dans ce même manuscrit (fol. 66 v°) figure le *Liber de Septuaginta Johannis translatus a magistro Renaldo Cremonensi de lapide naturali.* Livre des soixante-dix (chapitres) de Jean, traduit par maître Renaud de Crémone, sur la pierre naturelle.

Au folio 169 : *Capitulum magistri Marci de Sicilia in Neapoli;* et encore au folio 170, en marge, *Magistri Marci;* de même au folio 169 v°, *Capitulum Domini Petri*[2]; au folio 162, *hic incipit Magister Villelmus.* Chacun avait ainsi son chapitre, son procédé ou sa doctrine, et était cité individuellement, précisément comme les auteurs de mémoires ou d'ouvrages de chimie de notre temps.

[1] Voir *Coll. des Alch. grecs*, trad., p. 38, en note.

[2] Est-ce maître Pierre, le maître de Roger Bacon?

J'ai relevé ces citations avec d'autant plus de soin qu'elles attestent au XIII[e] siècle l'existence d'une petite confrérie d'alchimistes inconnus de l'histoire, personnages d'ailleurs suspects d'erreur, c'est-à-dire d'hérésie, aux yeux de leurs contemporains, comme l'ont toujours été les alchimistes.

J'ai recherché s'il existait quelque trace de ces personnages dans les *Annales des frères Mineurs* et dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum* de Quétif et Echard; j'y ai rencontré en effet deux auteurs de l'époque qui pourraient être les mêmes que nos alchimistes, savoir : un Galienus de Orto (Quétif, etc., t. I, p. 406), qui a vécu vers 1302-1306, et un Marcus de Naples, Sicilien (t. I, p. 504), abréviateur de saint Thomas d'Aquin, vers 1288[1].

D'après les prénoms des alchimistes cités plus haut, la plupart seraient originaires des villes de la haute Italie : Crémone, Brescia, Verceil, Iseo, etc. On sait que Gérard, l'un des traducteurs arabisants les plus célèbres du XII[e] siècle, était aussi de Crémone. Les noms actuels étant évidemment cités par les copistes mêmes de nos manuscrits, lesquels consistent surtout en traductions d'ouvrages arabes, on voit que ces copistes ont dû appartenir à la Lombardie : ce serait donc là le lieu d'origine des manuscrits et la date en serait très voisine de l'an 1300.

Non seulement ces moines possédaient des livres d'alchimie, mais ils en pratiquaient l'art, les uns pour teindre et altérer les métaux, les autres pour se livrer à des préparations industrielles.

Les fabrications d'alliages composés en vue de la transmutation sont fondées, comme toujours, sur l'emploi des composés arsenicaux. Parmi les recettes isolées qui ne figurent pas dans des traités proprement dits, j'en relèverai quelques-unes très caractéristiques, parce qu'elles viennent de la tradition grecque sans avoir passé par les Arabes. On lit, par exemple (ms. 6514, fol. 47) :

1° Pour augmenter le poids de l'or. Or, 1 partie, et cadmie; fondez. C'est la recette 16 du papyrus de Leyde (*Introd. à la chimie des anciens*, etc., p. 32).

2° Or rouge de Sinope et misy; fondez ensemble, et vous ferez (*fiat*). C'est la recette 17 abrégée.

3° *Compositio electri* (fol. 48 v°). *Electrum componitur sic : accipe partes duas argenti et eraminis unam et auri tertiam, et confla.* Cette recette se trouve dans la *Mappæ clavicula*, n° 140.

[1] Rappelons l'Alchimie attribuée à saint Thomas d'Aquin; or nous retrouvons ici un alchimiste, son disciple.

4° *Ad elidrium* (21, fol. 48 v°). Pour faire de l'électrum, prenez cuivre 4 parties, argent 1 partie, orpiment 2 parties; fondez...; après avoir beaucoup chauffé, laissez refroidir, vous trouverez de l'argent... Mettez dans un plat luté avec de l'argile et cuisez jusqu'à ce que le produit ait la consistance cireuse; fondez et vous trouverez de l'argent (*lunam*). En cuisant beaucoup, vous aurez de l'électrum; en ajoutant 1 partie d'or (*solis*), il se produira de l'or (*sol*) excellent.

La même recette se trouve dans le ms. 7156, fol. 136 v°, avec cette variante finale : il se produira une belle image de l'or (*solis*). L'idée d'imitation semble percer ici, tandis que, dans le premier texte, il s'agit d'identité. Quoi qu'il en soit, cette recette est imitée des n°s 4 et 8 du Pseudo-Démocrite (*Traduction des Alch. grecs*, p. 46 et 48), dont elle reproduit textuellement les dernières lignes, et elle est identique, sauf les variantes inévitables, avec la recette 15 de la *Mappæ clavicula*, qui figure dans le ms. de Schlestadt écrit au x° siècle[1], c'est-à-dire à une époque antérieure à l'influence arabe. Nous allons retrouver tout à l'heure d'autres textes communs à nos manuscrits alchimiques et à la *Mappæ clavicula*.

5° La recette suivante (16) de la *Mappæ clavicula* : « Prenez l'or ainsi préparé, mettez-le en lame de l'épaisseur de l'ongle, etc., vous trouverez de l'or excellent et sans défaut, » se lit également dans le ms. 7516 à la même feuille.

6° On y lit encore ceci : « Prenez orpiment et sel ammoniac, étain, coquilles d'œuf, placez dans une marmite. Le couvercle sera percé d'un petit trou... Quand elle sera rouge en dessous, ratissez, mélangez la raclure avec de l'argent fondu, jusqu'à ce que l'argent prenne la couleur d'un or excellent. » Cette recette, où l'on teint l'argent au moyen de l'arsenic sublimé, appartient aux alchimistes grecs et se retrouve en substance dans les traités de Zosime (*Trad. des Alch. grecs*, p. 142 et 230) et de Cosmas (p. 418-419); mais l'identité du texte est moins complète que pour les précédentes.

7° « Pour augmenter l'or » (ms. 6514, fol. 49). Longue recette avec du mercure, de la limaille d'or, d'argent, de laiton, etc., identique avec la recette n° 1 de la *Mappæ clavicula*[2] et se terminant de même par ces mots : « Ajoutez aux espèces précédentes un peu de pierre de lune, que les Grecs appellent *afroselinum*. »

[1] Cf. mon mémoire sur les *Alliages antiques*. (*Annales de chimie et de physique*, 6° série, t. XXIII, p. 156). Dans cette dernière traduction, au lieu de « lutez avec de l'argent », il faut lire « avec de l'argile ».

[2] *Ann. de ch. et de phys.*, 6° série, t. XXII, p. 150.

Les contes relatifs à la sélénite, qui avaient cours chez les alchimistes grecs (*Trad. des Alch. grecs*, p. 131, 132, 133), se retrouvent également dans nos textes[1].

8° Puis vient la recette suivante : « Augmenter le poids de l'or. Alun liquide 1 partie, amome de Canope dont se servent les orfèvres 1 partie, or 2 parties; fondez le tout avec de l'or, et il deviendra plus pesant. » Cette recette se trouve aussi dans la chimie de Moïse (*Trad. des Alch. grecs*, p. 297) et dans la *Mappæ clavicula*, n° 17; mais, circonstance singulière, elle est donnée pour un objet différent dans chacun des trois ouvrages.

Dans le ms. 6514, c'est un procédé pour augmenter le poids de l'or, comme on vient de le voir. Dans la *Mappæ clavicula*, il se termine par les mots : « Fondez tout cela et vous verrez, » et il est proposé pour verdir l'or, tandis que dans le plus ancien texte, celui de l'alchimie de Mésie, le mot *amome* est remplacé par le mot *sel ammoniac*, et le procédé est indiqué pour faire l'épreuve de l'or, ce qui me paraît être en effet sa véritable signification. Mais les copistes en ont changé plus tard le sens, dans leur préoccupation perpétuelle de transmutation.

Ceci montre, en outre, que les trois textes ne dérivent pas d'une même copie; ce sont des recettes techniques, transmises par la tradition des artisans, et qui sont parvenues jusqu'au XIIIe siècle, en suivant des voies différentes, indépendantes d'ailleurs de la tradition arabe.

Les procédés pour durcir le plomb, pour blanchir le plomb, puis *quomodo stagnum album et durum fiat* « comment l'étain devient blanc et dur, de façon à rendre un son clair et sec », *sonos claros et siccos*, c'est-à-dire de façon à avoir perdu sa mollesse et son cri, se rattachent aussi aux vieux alchimistes grecs[2]. Mais la filiation est ici plus difficile à établir, la rédaction des procédés n'étant pas exactement la même.

Attachons-nous de préférence à l'examen de certains traités techniques qui se rencontrent dans les vieux manuscrits latins; tels sont les procédés tirés du Livre de Jean, qui se terminent au fol. 51 du ms. 6514 : *Finitus est hic liber Johannis*, le Livre des Prêtres et un autre ouvrage sans titre connu, mais qui a été mis aussi à contribution dans les *Compositiones* (VIIIe siècle) et dans la *Mappæ clavicula* (Xe siècle).

Au folio 41 v° de ce manuscrit, on lit :

[1] *Afroselina in Egypto invenitur,... ros celestis precipitatus ad lunæ claritatem in speciem lapidis quem specularem vocant et coagulatus colligitur.* « L'afrosélinum se trouve en Égypte.... On recueille la rosée céleste, précipitée à la lumière de la lune sous la forme de la pierre dite spéculaire et durcie. » (Ms. 7156, fol. 40.)

[2] *Introduction à la chimie des anciens*, etc. Papyrus de Leyde, p. 28, 35, 41, 44; — *Origines de l'alchimie*, p. 208, 230 et 280.

Incipit liber Sacerdotum : Ut ex antiquorum scientia philosophorum percipitur, de colorum genus et mineralia principales duæ origines. « Ici commence le Livre des Prêtres. D'après la science des anciens philosophes, les diverses couleurs et leurs minéraux ont deux origines principales, etc. » Ce Livre des Prêtres est également cité dans l'*Artis auriferæ*, etc. (Bâle, 1572), t. I, p. 204. En effet, dans le traité qui a pour titre *Aurora resurgens*, on lit les mots : *In carta sacerdotum traditur*, en tête de diverses recettes relatives à la préparation des pierres précieuses artificielles.

Tout ceci rappelle étroitement le « Livre tiré du sanctuaire du temple » chez les alchimistes grecs [1], livre relatif à la coloration des pierres précieuses artificielles. C'est un ouvrage technique, qui renferme à la fois des fragments tirés des vieux traités mis sous les noms de Marie, de Démocrite, de Moïse, et des citations d'auteurs arabes. Le « Livre des pierres », qui faisait partie des quatre livres attribués à Démocrite se rattache à la même tradition.

Le traité latin mélange aussi la tradition antique et la tradition arabe : il annonce qu'il parlera d'abord des métaux : or, argent, cuivre, plomb, étain, puis de l'orpiment, de l'azur, du mercure, du soufre, du nitre, du sel ammoniac [2] (*almiçadir*), des pierres telles que l'aimant, l'hématite, le corail, le cristal, etc. ; enfin il annonce la préparation de matières colorantes, telles que le vermillon, le cuivre brûlé, désigné sous le nom grec altéré de *calco cecumenon* (*χαλκὸς κεκαυμένος*, *æs ustum*), désignation technique que nous rencontrons déjà dans les *Compositiones*, dans la *Mappæ clavicula*, et qui se lit en maints endroits des mss. 6514 et 7156, ainsi que dans certains traités de peinture du moyen âge. Il figure notamment au fol. 48 du ms. 6514, dans un petit lexique rempli de mots arabes, à côté de l'*atincar* ou borax [3], sel destiné aux soudures, de l'*alkitran*, résine fossile ou bitume, du *duenez* ou vitriol, de l'*almiçadar* ou sel ammoniac, etc. Ce mélange de mots grecs et de mots arabes atteste, je le répète, l'association intime des deux traditions.

Quoi qu'il en soit, les recettes comprises entre l'indication initiale du Livre des Prêtres (ms. 6514, fol. 41 v°) et l'indication finale du Livre de Jean (fol. 51) sont des recettes techniques, tout à fait congénères de celles des *Compositiones* et de la *Mappæ clavicula*, quoique généralement non identiques. Les unes sont purement latines, les autres mélangées de

[1] *Trad. des Alch. grecs*, p. 374 et note.

[2] Appelé aussi dans un autre endroit *aquila*, nom qui était synonyme de matière sublimée en général.

[3] Le mot *borax* avait alors un sens générique ; ce n'est que depuis un siècle ou deux qu'il a été spécialisé et limité à la substance que nous désignons aujourd'hui sous ce nom.

mots arabes, le compilateur ayant recueilli le tout ensemble dans une intention pratique. Voici les titres de quelques-unes, que l'on peut rapprocher des titres analogues des *Compositiones*, de la *Mappæ clavicula*, ainsi que des traités d'Héraclius et de Théophile. Elles se rattachent pour la plupart à la tradition antique, mais avec certaines innovations, pour les émaux par exemple.

1° Procédés de soudure : *Gluten veneris; Gluten æraminis*. Soudure de l'airain; soudure du cuivre. Scorie de l'or, scorie de l'argent.

2° Procédés de dorure : *ad cuprum deaurandum*, pour dorer le cuivre; *ad latonem deaurandum*, pour dorer le laiton.

C'est la plus vieille citation que je connaisse du mot *laiton*, employé comme synonyme de l'aurichalque, que l'on retrouve d'ailleurs dénommé concurremment (fol. 50 v°). Le mot *lato* lui-même, substitué à aurichalque, est une variante du mot *electrum*, comme Ducange l'admettait et comme le démontre le passage suivant de Vincent de Beauvais (*Speculum naturale*, liv. VIII, chap. XXXVI), lequel met en même temps à nu l'artifice ordinaire des prétendus transmutateurs : « Quod ex urina pueri et auricalco fit aurum optimum : quod intelligendum est in colore, non in substantia; hoc auricalcum frequentis scripturæ vocatur electrum. » « Avec l'urine d'enfant et l'aurichalque, on prépare de l'or excellent : il faut entendre par là, quant à la couleur, mais non quant à la substance. Cet aurichalque s'appelle fréquemment *electrum*. »

3° Procédés de peinture. *Ad pingendum vitreum vas*, pour peindre sur verre. — *De colore argenteo*, couleur argentée. — *Aliud quod in colorem plumbi*, couleur de plomb. — *Aliud quod modicum fulget*, ce qui brille d'un éclat doux. — *De rubicunda tinctura*, de la coloration en rouge. — *Aliud speciosum*, autre belle coloration. — *De viridi colore*, sur la couleur verte. — *Aliud viridissimum*. — *De azurino colore*, sur la couleur azurée. — *Aliud color violaceus*, autre couleur violette. — *De nigro colore*, couleur noire. — *Aliud quod incausto*, pour l'encaustique.

Les couleurs sur émail figurent de même dans le ms. 7156, fol. 157 v°. *De ysmalto albo fiunt omnes alii colores ysmaltorum cum admixtis, ut supra diximus.* « Avec l'émail blanc, on obtient toutes les autres couleurs d'émail par des mélanges, comme nous l'avons dit plus haut. »

A la suite de ces recettes, destinées aux peintres et aux miniaturistes, on trouve dans le ms. 6514 les procédés de transmutation *ad elidrium* transcrits plus haut et qui existent aussi littéralement dans la *Mappæ clavicula*. Puis vient (fol. 49) une formule analogue, se terminant par les mots *donec fiat pandius*, expression qui n'avait été notée jusqu'ici que dans les procédés de teinture de la *Mappæ clavicula*.

Ces formules d'alliages se terminent par celle de l'aurichalque (fol. 50 v°) et par celle d'une encre verte (fol. 51). Puis vient l'indication de la « fin du Livre de Jean »; mais les recettes continuent.

4° *Ut ferrum molle in bonum ferrum mutetur.* — Préparation d'un alliage susceptible d'être travaillé au tour; — l'azur se prépare ainsi; — pour blanchir le plomb; — pour donner à ce que vous voudrez la couleur dorée. — Préparation du cuivre brûlé, appelé d'abord *æs ustum*, puis *calcocecumenon* : c'est le procédé de Dioscoride — vert-de-gris et *flos æris*.

5° Au fol. 48 v°, on trouve des préparations de cinabre, de vert-de-gris, de céruse, préparations chimiques déjà décrites dans Pline et sur lesquelles les alchimistes reviennent sans cesse.

6° Les recettes modernes de nos alchimistes latins sont plus incertaines et plus obscures. Les procédés pour blanchir le cuivre à l'aide de l'acide arsénieux sublimé, comme dans Olympiodore, pour jaunir l'argent par des compositions dérivées du soufre et de l'arsenic, viennent également des Grecs, par l'intermédiaire des Arabes.

7° Signalons l'emploi des polysulfures alcalins pour teindre les métaux. Cet emploi est déjà nettement indiqué sous le nom d'*eau de soufre*, dans le papyrus de Leyde (*Introd.*, etc., p. 89); Zosime en parle d'une façon plus obscure. Or nous le retrouvons dans le Livre des douze eaux sous le titre (fol. 41) : *De aqua sulfurea;* l'auteur opère par l'emploi d'un sulfure (arsenical probablement) désigné sous le nom de *crocei sulfuris*. Dans la recette suivante, il emploie l'orpiment rouge, la chaux vive, puis l'eau, c'est-à-dire un sulfarsénite.

Toutes ces liqueurs sont colorées en rouge ou en orangé. Elles sont désignées dans d'autres textes sous les noms de *vin* ou de *sang*, à cause de leur teinte. L'auteur s'en sert pour colorer l'argent en or, dans une intention avérée de falsification. Dans le ms. 6514 on teint ainsi *denarium aut annulum* « une pièce de monnaie ou un anneau ». Dans le ms. 7156, fol. 66 v°, il s'agit seulement d'une monnaie appelée *nummus* : variante qui montre que les deux textes n'ont pas été copiés littéralement l'un sur l'autre. Mais l'auteur a soin d'ajouter, au sujet de cette teinture dorée, qu'elle n'est pas durable : *non tamen durabit.* L'intention du faussaire est ici manifeste, comme d'ailleurs dans les articles du papyrus de Leyde. Ce procédé de coloration s'est conservé jusque dans Porta (*Magiæ naturalis*, p. 259 : Lugduni Batavorum, 1644) au XVI° siècle : pour accroître le poids d'un vase d'or, on le frotte avec du mercure, puis on teint l'amalgame au moyen du polysulfure de calcium[1]. Plus loin,

[1] *Validum paratum lixivium ex sulfure et calce viva.*

dans le ms. 6514, nous trouvons des articles : *ad lunam faciendam*, pour préparer l'argent; c'est un procédé pour blanchir le cuivre avec une préparation arsenicale, toujours suivant la tradition grecque. Le mot *antimonium*, si rare chez les premiers alchimistes[1], se trouve au fol. 82.

Toutes ces recettes techniques sont, je le répète, congénères des *Compositiones* et de la *Mappæ clavicula;* mais les rapprochements peuvent être poussés plus loin. En effet, j'ai trouvé dans le ms. 6514 une série de textes identiques avec les énumérations de minéraux et de drogues des *Compositiones*[2], énumérations reproduites (sauf variantes insignifiantes) dans la *Mappæ clavicula*. Entrons dans quelques détails à cet égard.

Viennent d'abord des indications isolées sur les minerais d'or et d'argent :

Fol. 46 (n° 6514). *De metallo argenti et coctione. Prasinus est terra viridis ex quo metallo manat argentum*, etc.

Fol. 48. *De adamante : Lapis adamas nascitur ex cathmia*, etc.

Ce sont les numéros 124, 125, 126 de la *Mappæ clavicula* qui figurent ainsi tronqués dans le ms. 6514.

Mais le morceau le plus long et le plus important se trouve au folio 52 : *Primum metallum ex quo fit aurum terra rufa*, etc. *Nascitur in solanis locis.* Puis viennent les minerais d'argent, de cuivre, *quam dum percutis cum pirello ignem emittit;* puis les minerais de l'aurichalque, du plomb, du verre. En résumé, c'est le n° 192 de la *Mappæ clavicula* tout au long et sauf légères variantes. Suivent le *Capitulum*[3] *herbarum et lignorum*, l'indication des matières propres à la teinture, celle des encres, résines, huiles, bref tout le n° 193 de la *Mappæ clavicula*, se terminant par les mots : *sal ex mari fit*[4]. Cela fait encore deux longues colonnes, près de quatre pages de nos textes in-8°, qui sont tirées littéralement de la *Mappæ clavicula*, laquelle les a empruntées elle-même aux *Compositiones*. La conservation directe et traditionnelle des procédés et recettes techniques dans l'Occident est ainsi démontrée. Mais elle est associée dans nos manuscrits avec d'autres recettes venues par les Arabes, comme l'atteste le mélange de mots de cette langue, ainsi que l'article suivant (fol. 51 v°) sur les tuties (minerais de zinc):

« Il y a trois tuties : l'une est une pierre blanche, en lames minces (?)

(1) *Introduction*, etc., p. 279.

(2) Ce journal, p. 187 et suiv. (mars 1891).

(3) Au lieu de *Compositio* (*Mappæ clavicula*).

(4) Dans le ms. 6514 il y a encore trois lignes ajoutées sur le molybdène, minerai de plomb, sur la sandaraque (vegétale) tirée du pavot, etc., et ces mots singuliers : *Calco cumenon idem cum ustum* [*æs*] *quod orbi* (*Arabes ?*) *vocant chadidi carcuso.*

tachées de jaune, froide et sèche. Une autre, la tutie marine, est une pierre verte, rugueuse, percée de trous; elle vient de l'Asie. Une autre est apportée de Syrie et d'Afrique; elle est blanche et tachetée, pesante. C'est avec elle que le cuivre rouge est teint en jaune. »

Le mot *tutie* paraît accuser l'origine arabe de cet article; il a dû être tiré de quelque ouvrage arabe de minéralogie, dont les recettes ont été mises à profit, en même temps que celles de la tradition directe gréco-latine, par les alchimistes latins du XIIIe siècle.

Il m'a paru intéressant de signaler ces textes, qui montrent comment la science alchimique du moyen âge, origine de nos sciences chimiques modernes, s'est constituée par la conjonction en Occident de plusieurs ordres de traditions.

La constatation de ces traditions et la comparaison des ouvrages où elles sont relatées offrent un intérêt historique spécial. En effet, dans cette histoire de l'alchimie, flottante jusqu'ici entre tant de pseudonymes et de faussaires, tels que les auteurs qui ont pris dans le cours des siècles les noms vénérés d'Hermès, d'Ostanès, de Démocrite, d'Aristote, de Geber, de saint Thomas, de Raymond Lulle, et obscurcie par tant d'attributions erronées, fantaisistes ou charlatanesques, il est essentiel de déterminer un certain nombre de points fixes, précisés par des données historiques certaines. C'est seulement en suivant une telle voie lente et minutieuse que l'on peut espérer débrouiller peu à peu cette histoire, si intéressante pour l'étude des progrès philosophiques et scientifiques de notre civilisation.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 8 juin 1891, a élu M. Moissan membre de la section de chimie, en remplacement de M. Cahours.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 13 juin 1891, a élu M. Mercié membre de la section de sculpture, en remplacement de M. Chapu.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Damascii Successoris Dubitationes et solutiones de primis principiis in Platonis Parmenidem edidit Car. Æm. Ruelle. Pars prior; Paris, Imprim. nat., 1891, 388 p. in-8°.

M. Ruelle avait publié d'abord la seconde partie, jusqu'alors inédite, de son Damascius. Il nous donne aujourd'hui la première, avec une introduction dans laquelle il fait le recensement des manuscrits conservés en diverses bibliothèques, où les œuvres du philosophe alexandrin sont représentées par des textes plus ou moins corrects. Nous l'avons donc enfin tout entier ce Damascius dont on a si souvent parlé sans le bien connaître. M. Ruelle avait entrepris, il y a trente ans environ, la publication qu'il vient d'achever. Il faut vivement le féliciter d'avoir poursuivi si longtemps cette laborieuse entreprise, sans se laisser décourager par aucun obstacle.

Les Problèmes d'Aristote, traduits en français pour la première fois et accompagnés de notes perpétuelles, par J. Barthélemy-Saint Hilaire, 2 vol. in-8°, xci-431 et 516 pages, 1891.

Cette traduction des Problèmes, la première en notre langue, termine la traduction générale d'Aristote par M. Barthélemy-Saint Hilaire. Entreprise en janvier 1832, elle est finie, après cinquante-neuf ans; elle eût pu l'être beaucoup plus tôt sans des interruptions que l'auteur n'a pu éviter, au milieu des révolutions politiques dont le pays a été agité durant ce long intervalle. Le traducteur n'a pas cru devoir donner les Fragments et les Apocryphes, quelque intéressants qu'ils puissent être. Il compte se consacrer désormais à la biographie de M. Victor Cousin. La traduction géné-

rale d'Aristote comprend en tout trente et un volumes, depuis la Politique, qui a été publiée la première, jusqu'aux Problèmes, qui paraissent en dernier lieu. Aristote a traité toutes les grandes questions, logiques, métaphysiques, psychologiques, morales, littéraires, zoologiques, physiologiques, astronomiques, sans parler de bien d'autres sujets de moindre importance. La traduction française facilitera l'étude de cet incomparable génie, et elle prouvera une fois de plus que la gloire dont est entouré son nom est justifiée. Elle prouvera aussi que les anciens ont su observer les faits de tout genre aussi bien que les modernes, et que la seule différence qui soit à notre avantage, c'est que nos théories actuelles valent mieux que les leurs, sans être non plus définitives, comme nous nous en flattons trop souvent.

M. Barthélemy-Saint Hilaire prépare une table générale des *Œuvres d'Aristote*, qui tiendra deux forts volumes in-8°, du même format que les autres.

Estat de la Perse en 1660 par le P. Raphaël du Mans, publié avec notes et appendice par M. Schefer, membre de l'Institut, administrateur de l'École des langues orientales. Paris, Leroux, 1890, 464 p. in-8°.

Dans une introduction très étendue, M. Schefer expose d'abord quels étaient, au commencement du XVIIe siècle, les rapports de la Perse et des nations chrétiennes. La Perse, en guerre constante avec la Turquie, cherchait en Europe des alliés contre son ennemi; les rois et les princes chrétiens, fort peu soucieux, au fond du cœur, de s'engager dans une croisade contre les puissants maîtres de Constantinople, accueillaient tous avec plus ou moins de faveur les ouvertures de la Perse, mais dans l'intérêt de leur commerce, et ils se contentaient, au point de vue religieux, de solliciter pour leurs missionnaires une protection qui leur était facilement accordée. Ils ne demandaient pas mieux que de s'employer à christianiser la Perse; mais aucun n'osait entreprendre de restituer aux chrétiens la ville de Constantin. On voit d'abord en scène, dans cette introduction de M. Schefer, des négociateurs anglais, espagnols, hollandais; les Français ne paraissent que plus tard. Les Français n'avaient alors aucun établissement dans les Indes; c'est en 1664 qu'on forma, pour la première fois, le projet d'en aller fonder plusieurs à Ispahan, à Chiraz et à Bender-Abbassy. L'expédition eut lieu, mais elle avorta, les négociateurs ayant passé leur temps à se quereller et ayant offensé les Persans par leurs mauvaises mœurs.

Avant de mettre sous les yeux des lecteurs l'intéressante relation du P. Raphaël, supérieur des capucins dans le royaume de Perse, M. Schefer fait le recensement bibliographique de tous les écrits que nous ont laissés sur la Perse les autres voyageurs ou religieux qui l'ont visitée jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Il raconte ensuite ce qu'on sait de la vie de Jacques Dutertre, en religion Raphaël du Mans. Ce capucin insinuant et discret, s'étant concilié les bonnes grâces du roi de Perse, devint son familier, vécut à sa table et but dans son verre. Parti pour la Perse en 1644, il mourut à Ispahan le 1er avril 1696. Un aussi long séjour en ces lointaines régions lui a donc permis de les connaître mieux que personne. Aussi n'en trouve-t-on pas dans les anciennes relations une description aussi complète, aussi exacte, que dans son mémoire à Colbert, aujourd'hui publié, pour la première fois, par M. Schefer sous le titre de l'*Estat de la Perse en 1660*.

A ce long mémoire M. Schefer a joint en appendice un grand nombre de documents, pour la plupart officiels, que lui ont fournis les archives de notre ministère des affaires étrangères, et un index des mots persans, arabes et turcs qui sont imprimés dans le mémoire en lettres italiques. L'ensemble de toutes ces pièces forme une très intéressante publication.

ANGLETERRE.

Physical religion, the Gifford lectures delivered before the university of Glasgow in 1890 by F. Max Müller, K. M. foreign member of the French Institute. — *La religion de la nature*, leçons Gifford faites devant l'université de Glasgow, en 1890, par F. Max Müller, associé étranger de l'Institut de France, 1891, in-8°, XII-410 p.

Les leçons que publie M. F. Max Müller sur la religion de la nature ont été prononcées au commencement de l'année dernière à Glasgow, où il avait été appelé une seconde fois. Il y a quatorze leçons, consacrées surtout à la religion telle qu'elle se montre dans le Véda. L'exemple de l'Inde brahmanique a paru à l'auteur le plus instructif de tous pour faire comprendre ce qu'est un culte uniquement fondé sur l'adoration des puissances naturelles. Après avoir rappelé de quelles études le Véda a été l'objet depuis un siècle, M. F. Max Müller n'essaye pas de fixer une date précise à la composition du Rig Véda; mais il prouve par le bouddhisme, qui est de cinq siècles antérieur à l'ère chrétienne, que le Véda doit être infiniment plus ancien que la religion de ses adversaires. Dans les mythes védiques, il s'arrête longuement à celui d'Agni, ou du feu, qui est un des dieux principaux du brahmanisme et qui est le plus fréquemment invoqué. Il poursuit l'examen de ce mythe dans les autres religions, et il le retrouve dans la Bible, dans le Zend-Avesta, dans la mythologie égyptienne, en Grèce même, en Italie et dans toute l'antiquité gréco-romaine. Dans la dernière leçon, qui est peut-être la plus intéressante, l'auteur se demande quel doit être le résultat de ces recherches sur le culte de la nature; et il en conclut qu'au lieu de reconnaître tant de causes et d'agents dans l'ordre universel, il faut s'en tenir à l'unité de cause et à la foi en la toute-puissance de Dieu. Toutes les religions ont un fond commun, qui en est la partie essentielle et réellement pratique, c'est-à-dire la morale, qu'on retrouve aussi bien dans le Véda, dans le bouddhisme et dans l'islam que dans la Bible et l'Évangile, quoique ces religions diverses ne se soient pas fait de mutuels emprunts, comme on le croit trop légèrement.

Telles sont les questions qu'a traitées M. F. Max Müller, et il termine son livre en citant un vers du Rig Véda (mandala X, hymne 21, vers 8), où l'unité de Dieu est aussi formellement affirmée qu'elle peut l'être partout ailleurs. Le dernier mot de M. Max Müller est un remerciement à lord Gifford, dont la générosité a fondé dans les universités d'Écosse des chaires pour l'étude de la religion naturelle.

Dans ce nouvel ouvrage, M. F. Max Müller a fait preuve de toutes les qualités éminentes qu'on lui connaît dès longtemps; mais il est probable que ses conclusions ne seront pas généralement adoptées et qu'elles soulèveront bien des controverses théologiques.

INDE ANGLAISE.

The Mahabharata, translated into English prose, published and distributed chiefly gratis by Pratapa Chandra Ray, Calcutta, 1891. — *Le Mahâbhârata*, traduit en anglais et distribué en général gratuitement par M. Pratapa Chandra Ray.

La traduction générale du Mahâbhârata en est arrivée aux deux tiers à peu près, et le 65e fascicule a récemment paru à Calcutta. M. Pratapa Chandra Ray poursuit son œuvre avec un courage et une générosité que rien ne peut lasser; cette œuvre a été commencée, il y a sept ans, en 1884, et tout nous fait espérer qu'elle pourra, malgré bien des difficultés, arriver à bon terme. La partie que nous annonçons va

jusqu'à la 89e section du Çanti-Parva, qui doit en contenir 339. C'est, dans le poème colossal, le 12e chant, composé de 14,732 çlokas ou 29,464 vers; c'est-à-dire qu'à lui seul le Çanti-Parva est aussi long, tout au moins, que l'Iliade et l'Odyssée réunies. Il est certainement un des épisodes les plus curieux de cette épopée interminable. Le grand roi Youdhishthira, le plus sage et le plus vertueux des hommes, a été vainqueur dans la lutte formidable engagée entre les Kourous, qu'il commande, et les Pandavas. Mais la victoire lui a coûté bien cher. Comme c'étaient les membres d'une même famille qui se faisaient la guerre, le roi regrette la mort de ses adversaires presque autant que la mort de ses défenseurs. Il ne trouve de consolations que dans l'entretien qu'il a, pour soulager son cœur, avec Bhishma, un de ses ennemis les plus valeureux. Bhishma, blessé à mort et couché sur un lit de flèches, expose à Youdhishthira tous les devoirs des rois jaloux de s'instruire de leurs obligations envers eux-mêmes et envers leurs sujets; car les rois ont souvent à se conduire au milieu des circonstances les plus compliquées et des périls les plus redoutables. Ils ne sauraient donner trop d'attention à cette étude, à la fois pour se diriger dans la vie présente et pour s'assurer la libération finale. L'expérience politique qu'a possédée Bhishma donne le plus grand poids à ses conseils, et le Çanti-Parva, qui contient ce trésor, est le chant favori des sages, comme le dit l'Index du Mahâbhârata. Aussi, dans le chant qui suit le Çanti-Parva, Bhishma monte-t-il au ciel, juste récompense de sa vertu et de son intelligence.

Nous désirons vivement que le traducteur ne rencontre plus, pour le reste de son œuvre, les obstacles qu'il a dû surmonter à ses débuts. Le Mahâbhârata, vénéré par les indigènes presque autant que le Véda lui-même, n'a pas pour nous un pareil intérêt; mais un poème de plus de 200,000 vers, qui exerce une telle influence chez un grand peuple, nous doit causer la plus vive curiosité, si ce n'est un enthousiasme aussi ardent; il est interprété par un brahmane fort instruit, et nous pouvons nous fier à la parfaite exactitude de la version qui nous en est donnée. Le gouvernement de l'Inde a encouragé de si louables efforts; il a considéré que pour lui c'était un devoir; et c'en est un aussi, pour tous les amis des lettres sanscrites, de féliciter M. Pratapa Chandra Ray de sa science consommée et du service qu'elle leur rend.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.



JUILLET 1891.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Bourgeois, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

Assistants...
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.

Auteurs....
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Paris, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Berthelot, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Jules Girard, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Weil, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Paul Janet, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Daubrée, de l'Institut, Académie des sciences.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et C[ie], Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants parait par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1891.



La loi Gombette. — Reproduction intégrale de tous les manuscrits connus, recueillis, publiés et annotés par J.-E. Valentin-Smith, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris. 14 fascicules in-8°, 1889-1890.

La *lex Burgundionum*, appelée aussi du nom de son auteur *lex Gundobada*, loi Gombette, a fait l'objet d'un grand nombre de travaux depuis une trentaine d'années. On s'est particulièrement efforcé d'en établir le texte d'une manière définitive. Blume a donné (en 1863) dans les *Monumenta Germaniæ historica* une édition fondée sur la comparaison de douze manuscrits cotés par lui de A à L, dont huit à Paris, un au Vatican, un à Wolfenbüttel, un à Ivrée et le dernier à Saint-Paul en Carinthie. Mais, tout en rectifiant beaucoup d'erreurs des précédentes éditions, Blume en a lui-même commis de nouvelles qui ont été sévèrement relevées par la critique, en France et en Allemagne. M. de Hubé, dans la *Revue historique de législation* (en 1867), a démontré que le travail de Blume était à refaire. C'est aussi l'opinion exprimée par Binding (en 1868) et par Jahn (en 1874), qui ont publié chacun une histoire du royaume des Burgondes. Le premier a même essayé de donner une nouvelle édition dans le recueil intitulé *Fontes rerum Bernensium*. Ces travaux, à côté desquels on pourrait encore en citer beaucoup d'autres, ont singulièrement éclairci les questions, sans toutefois les résoudre définitivement. Aujourd'hui on est plus près de la solution, grâce aux efforts d'un savant lyonnais, M. Valentin-Smith, qui, après avoir fourni une longue et honorable carrière au barreau et dans la magistrature, a employé ses dernières années à l'étude de la loi Gombette. Il s'est procuré à grands frais, non seulement des collations, mais des copies entières des manuscrits consultés par Blume et d'un treizième manuscrit depuis longtemps disparu et récemment réintégré à la Bibliothèque nationale à Paris. Il a

publié tous ces textes un à un et posé ainsi les bases les plus solides pour une nouvelle édition qu'il n'a pas eu le temps d'achever. La mort vient de le frapper au moment où il donnait au public le dernier fascicule de son recueil. Les précieux matériaux qui s'y trouvent réunis sont aujourd'hui à la portée de tous. Un autre que lui en tirera un texte qui satisfera à toutes les exigences de la science et remplacera tous les précédents. En attendant, on peut dès à présent signaler les résultats qui paraissent acquis et esquisser avec une précision et une certitude suffisantes la formation de la loi des Burgondes.

Il importe avant tout de dégager le code proprement dit, en distinguant et en éliminant les additions postérieures. La seule inspection des manuscrits rend ce travail facile.

Il faut éliminer d'abord la première préface, qui ne se trouve que dans deux manuscrits (K et I). Encore convient-il d'observer que dans le manuscrit I cette préface est écrite en marge d'une main plus récente. Empruntée peut-être à la première édition du code de Gondebaud, elle n'est pas à sa place avant l'intitulé du livre. C'est évidemment un hors-d'œuvre.

Il faut éliminer en second lieu les deux groupes de dispositions qui, dans l'édition de du Tillet, portent le nom d'*additamenta*. Le code se composait de quatre-vingt-huit titres, à la fin desquels plusieurs manuscrits insèrent la mention *Explicit liber constitutionum*. L'*additamentum secundum* n'est donné que par deux manuscrits (L et M), et dans l'un des deux (L) il est placé avant l'*additamentum primum*. Quant à celui-ci, il se trouve en entier dans sept manuscrits, mais d'ordinaire sous une nouvelle série de numéros. Deux manuscrits (F et H) en donnent seulement le premier titre. Deux autres (G et K) n'en contiennent aucun. D'autres (comme L) en omettent plusieurs. C'est donc bien à tort que Blume a considéré ces deux *additamenta* comme partie intégrante du code.

Enfin deux constitutions, l'une de Gondebaud, *De reis corripiendis*, l'autre de Sigismond, *De collectis*, se trouvent seulement dans le manuscrit L, parmi les appendices.

Dégagé de toutes ces additions placées arbitrairement au commencement ou à la fin du recueil, le code proprement dit comprend seulement l'intitulé, la préface et quatre-vingt-huit titres, dont le premier a pour rubrique *De libertate donandi* et le dernier *De libertatibus*.

Nous n'avons invoqué jusqu'ici que des raisons externes, tirées de l'inspection des manuscrits. Quand nous étudierons en elles-mêmes les additions dont il s'agit, nous verrons que leur élimination se justifie par des raisons internes non moins fortes.

Nous pouvons maintenant étudier le code proprement dit.

Et d'abord l'intitulé. Six manuscrits sur douze donnent la formule suivante : « Anno secundo regni domni nostri gloriosissimi Sigismundi regis, liber constitutionum editus sub die IV kal. april. Lugduni. » Sigismond étant monté sur le trône en 516, la date de la publication du code se trouve ainsi fixée au 27 mars 517.

Il est vrai que six autres manuscrits portent *Gundobadi regis*, au lieu de *Sigismundi regis;* mais cette substitution du nom de Gondebaud à celui de Sigismond s'explique assez facilement. En effet le code publié par Sigismond n'est qu'une nouvelle édition du code de Gondebaud, avec quelques remaniements. Même sous cette dernière forme, la loi des Burgondes porte toujours le nom de loi Gombette, *lex Gundobada*. On comprend que dans ces circonstances un copiste du IX[e] ou du X[e] siècle ait pu prendre un nom pour un autre et écrire partout celui de Gondebaud. On comprendrait difficilement au contraire que, si le véritable intitulé portait le nom de Gondebaud, un copiste eût imaginé d'écrire celui de Sigismond.

Une autre raison de décider se tire de la date, *anno secundo regni*. La seconde année du règne de Gondebaud ne convient pas. En effet Gondebaud a commencé à régner en 470. Il partageait alors le royaume avec ses trois frères. Il est devenu seul roi en 500. Mais le code que nous représentent les manuscrits est certainement postérieur à 472 et même à 502. On y trouve quatre constitutions datées des années 501, 502, 513, 515, et deux de l'année 518, le 4 des calendes d'avril. Ces deux dernières constitutions, qui forment les titres LII et LXII, sont de Sigismond. Elles n'ont pu être insérées dans le code de Gondebaud que lors d'une revision faite par Sigismond. C'est donc cette revision que nous avons sous les yeux.

Après l'intitulé vient la préface. Celle-ci est bien de Gondebaud. Il déclare qu'après avoir tenu conseil avec les comtes et les grands du royaume il a mis en ordre et corrigé les lois des Burgondes. Il interdit aux juges et s'interdit à lui-même de recevoir des présents pour l'administration de la justice. Les juges devront prononcer d'après la loi et ne contraindront personne à terminer un procès par une composition pécuniaire. Toute infraction à cette défense sera punie de la peine capitale. Les greffiers seuls (*notarii*) sont autorisés à percevoir sur chaque cause un droit qui ne peut s'élever au-dessus d'un tiers de sou (5 francs). Les procès des Romains entre eux seront jugés par le droit romain, et il sera fait pour leur usage un code spécial. On ne pourra recourir au roi que dans les cas non prévus par la loi. Le juge, burgonde ou romain, qui

aura mal jugé par ignorance ou négligence, payera 30 sous d'amende (450 francs). Celui qui aura commis un déni de justice, après trois sommations, payera 12 sous (180 francs). Mêmes peines contre les parties qui auront, sans fondement, accusé le juge de corruption ou de déni de justice.

Jusqu'ici tout est facile à comprendre. Il en est autrement du paragraphe 12, ainsi conçu : « Et ne forte per absentiam deputatorum judicum negotia differantur, nullam causam absente altero judice vel Romanus comes vel Burgundio judicare præsumat, quatenus studeant ut sæpius expetentes se de legum ordine incerti esse non possint. » Il serait fastidieux de rapporter et de discuter les diverses explications qu'on a données de ce texte. Aucune ne nous paraît satisfaisante. Remarquons d'abord que le *judex deputatus* n'est autre que le comte, sous un autre nom, et en second lieu qu'il n'est pas possible d'admettre qu'il y ait eu dans chaque comté deux comtes, un pour les Romains et un autre pour les barbares[1]. Cela posé, le sens le plus naturel nous paraît être celui-ci : « Afin d'éviter que les affaires ne traînent en longueur à cause de l'absence des juges, aucun comte, qu'il soit burgonde ou romain, ne pourra remplacer un collègue absent. Ainsi les juges s'appliqueront à faire droit aux demandes réitérées des parties[2]. » En d'autres termes aucun juge, c'est-à-dire aucun comte, ne pourra dégager sa responsabilité personnelle en se faisant remplacer par un collègue. La partie pourra toujours le mettre trois fois en demeure de juger et le faire ensuite condamner pour déni de justice.

Cette constitution et le code tout entier portent la signature de trente-deux comtes, qui approuvent le tout et s'engagent à en assurer l'exécution.

Le code promis aux Romains par cette constitution et connu sous le nom de *Papiani responsum* a été rédigé et promulgué après que les Romains du royaume visigoth avaient reçu le leur, c'est-à-dire après l'an 504. Il semble en effet que les rédacteurs du Papien ont eu sous les yeux le *Breviariam Aniani*. La constitution dont nous parlons a donc été rédigée quelques années auparavant. On peut la placer en 502. D'autre part elle parle de lois plus anciennes (*sicut a parentibus nostris statutam est, prioris legis forma*). Il existait donc un ancien recueil de constitutions antérieur à l'an 470, date de l'avènement de Gondebaud. Nous voyons

[1] C'est pourtant ce qu'admettent, mais sans preuve, plusieurs savants, entre autres Bethmann Hollweg, *Gesch. des Civilprozesses*, et Jahn, t. I, p. 134.

[2] Une constitution postérieure, qui forme le titre LXXXI du code de Gondebaud, enjoint au juge de juger dans les trois mois.

par là que le code de Sigismond a été en quelque sorte une troisième édition de la loi burgonde. La première remonterait au milieu du ve siècle, la seconde aurait été publiée en 502, la troisième en 517. C'est cette dernière qui est seule parvenue jusqu'à nous.

Quand on parle de code, il faut bien s'entendre sur le sens de ce mot. Le code burgonde a été composé sur le modèle des codes Grégorien, Hermogénien et Théodosien. C'est un simple recueil de constitutions et de rescrits donnés à des dates diverses. Sur les 88 titres dont se compose le code dit de Gondebaud, les 41 premiers remontent pour la plupart, au moins pour le fond, à une époque relativement ancienne. Ils datent soit des premières années du règne de Gondebaud, soit même du règne de son père Gundioch. Le titre XLII est une constitution datée de septembre 501 à Ambérieux. Les titres suivants sont des novelles postérieures, presque toutes du règne de Gondebaud, quelques-unes du règne de Sigismond, et insérées dans le code par ce dernier.

Après ces explications nous pouvons donner un aperçu des dispositions contenues dans ce code, où elles se suivent pêle-mêle, sans ordre ni méthodique ni chronologique. Les plus importantes, celles qui dominent toutes les autres, sont celles qui ont trait à l'établissement des Burgondes sur le sol romain. Peu de questions historiques ont été aussi controversées. Les textes sont rares et obscurs. On ferait un volume si l'on voulait discuter ou même simplement exposer tous les systèmes qui ont été mis en avant pour expliquer le partage des terres. Il y a cependant quelques points qui se dégagent avec certitude. Gaupp [1] a très bien montré, et aujourd'hui personne ne le conteste, que les Burgondes ont été reçus par les Romains comme des hôtes, c'est-à-dire comme des militaires logés chez l'habitant, conformément aux règlements faits par les empereurs et conservés dans les codes de Théodose et de Justinien. Il faut ajouter toutefois que ceux d'entre les Burgondes qui avaient reçu du roi des terres prises sur le domaine de l'État ont été tenus en dehors du partage, qui n'était qu'un moyen subsidiaire accordé aux personnes non pourvues d'ailleurs. Mais les Burgondes n'ont pas été seulement cantonnés chez l'habitant, ils ont été apportionnés. Gondebaud nous apprend lui-même (au titre LIV) que, par une constitution qui date du commencement de son règne, il a conféré aux Burgondes un droit aux deux tiers des terres cultivées et au tiers des esclaves. Pour les bâtiments ruraux (*curtis*) et les vergers, le partage devait se faire par moitié. Les

[1] *Die germanischen Ansiedelungen und Landtheilungen in den Provinzen des römischen Westreiches*, 1844.

forêts restaient indivises, avec un droit égal pour le Burgonde et le Romain. Chacun des deux pouvait y défricher librement, à la seule condition de faire raison à l'autre, en lui procurant l'usage d'une étendue de forêt égale à l'étendue défrichée (tit. XIII, LIV)[1]. Si le Burgonde et le Romain restaient dans l'indivision, l'un des deux ne pouvait planter des vignes *in campo communi* sans le consentement de l'autre, qui pouvait toujours exiger le complément de l'étendue primitive du champ (tit. XXXI). Enfin une constitution qui paraît plus récente (tit. LXVII) décide que les forêts seront partagées entre les voisins à raison de l'étendue des terres cultivées, en laissant toujours au Romain la moitié des essarts.

Sous la forme du cantonnement militaire c'est bien là, ce semble, un partage de propriété. La portion de terre attribuée au Burgonde est si bien sa propriété qu'il peut la vendre, s'il en a une autre ailleurs, et que l'hôte romain ne peut y rentrer qu'en exerçant un droit de retrait, c'est-à-dire en payant le prix (tit. LXXXIV). De même pour l'esclave. La loi prévoit que le *tertium mancipium*, c'est-à-dire l'esclave attribué au Burgonde, sera tenté de s'enfuir. Elle interdit de le recéler et enjoint de le ramener à son maître, *ad dominum* (tit. XXXIX, § 4).

On a cependant soutenu que le partage avait uniquement pour objet les fruits, et non le fonds[2]. On a invoqué le titre LV, qui enjoint aux Burgondes de s'abstenir dans les procès qui peuvent s'élever entre leurs hôtes romains sur les limites de leurs propriétés respectives. La loi veut que le procès soit soutenu par les Romains seuls. Celui des deux voisins qui aura gagné fera ensuite raison à son hôte burgonde. Ce dernier, dit-on, n'est donc pas un propriétaire, car, s'il l'était, il aurait le droit d'intervenir. Mais on peut répondre que, si le Burgonde n'est qu'un métayer, la disposition est inutile, car il va de soi qu'un métayer n'est pas recevable à intervenir dans un procès sur la propriété. La vérité est que la loi a voulu déroger au droit commun par une disposition expresse. Elle interdit au Burgonde d'intervenir, quoiqu'il soit propriétaire, parce qu'en général elle lui interdit de se présenter en justice pour un Romain, parce qu'entre un Romain et un Burgonde la partie n'est pas égale (chap. XXII). D'ailleurs n'est-ce pas le Romain qui a tous les titres de propriété et qui pourra le mieux en faire la preuve?

On a encore invoqué le titre LXXIX, qui traite de la prescription. Le

[1] Les forêts avaient alors si peu de valeur que toute personne avait le droit d'y couper bois mort et mort bois (*de jacentivis et sine fructu arboribus*) [tit. XXVIII].

[2] Voir Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, et Léouzon Leduc, *Le régime de l'hospitalité chez les Burgondes*, dans la *Revue historique de droit*, 1888.

paragraphe 1 ordonne « ut si quis in populo nostro barbaræ nationis personam, ut in re sua consisteret, invitasset, aut si ei terram ad habitandum voluntarius deputasset, eamque per annos quindecim sine tertiis habuisset, in potestate ipsius permaneret : neque exinde quidquam sibi ille qui dederit sciat esse reddendum ». Ce texte, a-t-on dit, s'applique à l'*hospes barbarus*. S'il est resté quinze ans sans payer de redevance au Romain, il prescrit la propriété du fonds et l'affranchissement de toute redevance. D'où l'on conclut que, tant qu'il n'a pas acquis la prescription, il n'est en réalité qu'une sorte de métayer.

Il y a dans cette argumentation une part de vérité. Les *tertiæ* dont parle le texte sont bien en effet des redevances. Les textes de Sidoine Apollinaire cités par Fustel de Coulanges ne laissent aucun doute à cet égard. On peut en ajouter beaucoup d'autres. Ainsi dans un papyrus italien du VIe siècle (Marini, n° CXXXVIII) on trouve mentionné un écrit ainsi désigné : *Pittacium Verecandi. . . de titulis tertiarum*. Il est souvent question des *tertiæ* dans les monuments lombards. La tierce apparaît encore comme une redevance dans des chartes bourguignonnes des XIIe et XIIIe siècles. Le non-payement de la tierce est un signe de la propriété (*absque terciis velut propria tenerent*)[1].

Pour donner au mot *tertiæ* un autre sens, il faut traduire avec Blume : « Le Burgonde qui a possédé librement les deux tiers qui lui reviennent, à l'exclusion du tiers qui ne lui revient pas. » Mais cette traduction est inadmissible. On ne peut pas prêter au législateur une pareille naïveté.

Jusqu'ici nous sommes d'accord avec les auteurs de l'objection, mais ce qu'ils ne prouvent pas, c'est que dans le titre LXXIX il s'agisse de l'*hospes barbarus*. Ce titre s'explique par le titre LVII, ainsi conçu : « Burgundionis libertus qui domino suo solidos XII non dederit, ut habeat licentiam, sicut est consuetudinis, quo voluerit discedendi, nec tertiam a Romanis consecutus est, necesse est ut in domini familia censeatur. » En d'autres termes, l'esclave affranchi par un Burgonde est considéré comme faisant partie de la famille de son patron, à moins qu'il n'ait acquis le droit d'aller où il veut, en payant la somme de douze sous, suivant la coutume, ou qu'il n'ait obtenu d'un Romain un morceau de terre à cultiver moyennant la redevance du tiers des fruits. Il s'agit donc ici d'un simple bail à colonage. Il en est de même dans le titre LXXIX, où l'on suppose qu'un barbare a été appelé par un propriétaire qui lui a

[1] Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 118, et dans le même recueil, p. 96, 122, 325, 327, 476, et les nombreux exemples cités par Ducange, v° *tertia*, n° 4.

concédé volontairement un champ à cultiver. On n'est pas ici dans le càs de l'hospitalité obligatoire ni du partage imposé par la loi. C'est donc vainement qu'on a invoqué ce texte pour établir que l'*hospes barbarus* n'avait part qu'aux fruits et encore moyennant une redevance [1].

Le sacrifice que le partage imposait au *possessor romanus* n'était pas sans compensation. Il obtenait en effet par ce moyen la décharge, pour lui et pour ses colons, du service militaire et de l'*annona militaris*. Il espérait en outre la décharge du *tributum*, qui était écrasant à tel point que, pour s'y soustraire, les propriétaires délaissaient leurs biens et prenaient la fuite. Frédégaire dit expressément que les Gallo-Romains invitèrent eux-mêmes les Burgondes à s'établir chez eux, *ut tributa reipublicæ potuissent renuere* [2]. C'est ce qui explique comment le partage des terres et des esclaves se fit sans difficulté, à titre de contrat commutatif, où chacune des deux parties trouvait son avantage. Aussi la loi ne fait aucune distinction entre les propriétaires, qu'ils soient romains ou barbares. Elle les soumet tous aux mêmes obligations de police, aux mêmes charges de voisinage. Les uns et les autres contribueront également aux réquisitions qui seront faites pour le service public, par exemple pour héberger les envoyés des nations étrangères à leur passage. Tous sont également tenus de fournir un abri aux voyageurs, *tectum et focum*, et si le Burgonde indique au voyageur la maison du Romain, afin de se décharger, il payera au Romain 3 sous, et autant au roi à titre d'amende (tit. XXXVIII).

L'établissement territorial des Burgondes ne s'est donc pas fait par la conquête. Il a été le résultat d'un contrat librement consenti entre les anciens et les nouveaux habitants, et également avantageux pour les uns et les autres. Les Burgondes étaient d'ailleurs moins nombreux que les Romains et paraissent avoir été rapidement absorbés. Le code de Gondebaud proclame presque à chaque page l'égalité des deux populations [3].

Cette égalité se manifeste surtout dans le tarif du *wergeld*. Le prix du sang est le même pour le Romain comme pour le barbare : 300 sous pour un noble, 200 pour une personne de la classe moyenne, 150 pour

[1] Voir en ce sens Gaupp, p. 365; Binding, p. 33; Jahn, I, p. 520.

[2] Chronique de Frédégaire, édition Monod, liv. II. Frédégaire place le fait en l'an 372, mais l'anachronisme est évident. Le *tributum* fut probablement modéré, mais non supprimé. Le titre XL de la *lex romana Burgundionum : sine censu vel reliquis comparari nihil posse*, maintient les dispositions du code Théodosien sur le caractère réel de l'impôt foncier : « A venditionis tempore soluti tributi reliqua emptor exsolvat, et tributum præsenti delegatione suscipiat. »

[3] La tendance de Gondebaud est bien mise en relief par Grégoire de Tours, II, 33 : « Burgundionibus leges mitiores dedit ne Romanos opprimerent. »

une *minor persona* (tit. II). Il en est de même pour les esclaves romains ou barbares; leur *wergeld* varie de 30 à 150 sous suivant le métier qu'ils exercent, orfèvres, argentiers, forgerons, charpentiers, porchers ou laboureurs[1]. S'il y a un tarif spécial de 60 sous pour l'esclave barbare employé dans la maison du roi ou à l'armée, c'est que les Romains étaient dispensés du service militaire (tit. X). Les affranchis étaient sans doute traités comme *minores personæ* et n'avaient pas de *wergeld* spécial.

D'après une ancienne coutume, le patron burgonde avait sur son affranchi plus de droits que le patron romain. Il le gardait près de lui, sans doute comme colon attaché à la glèbe. Pour acquérir la liberté absolue d'aller et venir, l'affranchi devait payer 12 sous à son patron. Pour la plus légère offense le patron pouvait révoquer l'affranchissement. De ces deux dispositions Gondebaud maintient la première (tit. LVII), mais il réforme la seconde. La révocation ne pourra plus être exercée que par jugement, et le droit de la provoquer n'appartiendra plus qu'au maître qui a fait l'affranchissement, à l'exclusion de ses héritiers (tit. XL).

Le système du wergeld fait le fond de tout le droit criminel burgonde. Il avait été introduit pour mettre fin aux vengeances privées, mais les mœurs barbares résistaient à cette innovation. L'exemple de la célèbre Crimhild dans la légende burgonde des Nibelungs, celui de la reine Clotilde dans l'histoire nous montrent jusqu'où pouvait aller la passion de la vengeance considérée comme l'accomplissement d'un devoir. Gondebaud fait encore un pas de plus que ses prédécesseurs. Pour le cas de meurtre volontaire d'un homme libre, ou d'un esclave burgonde appartenant au roi, il interdit le payement du wergeld et établit la peine de mort (tit. II). Les juges burgondes cherchent bien à éluder cette loi et obligent les parties à recevoir le prix du sang; mais Gondebaud les rend personnellement responsables de leur désobéissance et tient la main à ce que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur (préface de Gondebaud). Une autre disposition interdit expressément aux parents de la victime de poursuivre des innocents avec le coupable. C'est que, d'après l'ancienne coutume, le droit de la vengeance s'étendait à toute une famille, et le wergeld à payer comme à recevoir se partageait entre les parents (tit. II, § 6).

[1] Les esclaves exerçaient toutes sortes d'industries pour le compte de leur maître, qui était responsable de leurs fautes, sauf à se dégager de cette responsabilité par l'abandon noxal (tit. XXI). Il était interdit de leur prêter de l'argent sans l'autorisation de leur maître.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Pour tous les autres cas, le wergeld est maintenu, sans distinction entre Romains et barbares. Pour le meurtre provoqué par coups ou injures, le tarif est réduit de moitié (tit. II). De même pour les blessures qui entraînent mutilation. Quant aux autres blessures, dont le tarif est donné plus bas, celles qui sont cachées par les vêtements se payent au taux simple. Les blessures au visage se payent triple (tit. XI). Une dent cassée se paye de 5 à 15 sous pour un homme libre, 3 sous pour un affranchi, 2 sous pour un esclave (tit. XXVI). Lier un homme sans juste motif entraîne une indemnité de 3 à 12 sous, et en outre une amende égale à payer au roi (tit. XXXII). Même peine pour toutes voies de fait sur la personne d'une femme (tit. XXXIII). Celui qui frappe un homme libre paye 1 sou pour chaque coup, et en outre 6 sous d'amende. Si la victime est un *libertus alienus*, ou un *servus alienus*, la peine décroît dans la proportion déjà indiquée pour les blessures. Pour avoir pris aux cheveux un homme libre, on paye, si c'est d'une main, 2 sous, si c'est des deux mains, 4 sous, et de plus 6 sous d'amende (tit. V). Le fait seul d'avoir tiré l'épée, qu'on ait frappé ou non, entraîne une amende de 12 sous (tit. XXXVII).

Ce tarif était loin de prévoir tous les cas possibles. Aussi a-t-il fallu le compléter par des novelles. Le titre XI ne parlait que des blessures faites avec le fer. Le titre XLVIII applique la même peine aux blessures faites à coups de pierres ou à coups de bâton quand le blessé aura définitivement perdu l'usage du membre atteint. La peine est réduite au dixième en cas de guérison complète. Une autre novelle (tit. L) fixe à 150 sous le wergeld dû pour le meurtre d'un *actor regiæ domus*, c'est-à-dire d'un régisseur des biens du domaine royal. Pour les régisseurs des biens de simples particuliers, le wergeld n'est que de 100 sous.

Ces peines ne s'appliquent qu'aux hommes libres; quant aux esclaves, la loi les punit de mort dans presque tous les cas. Par exception elle ne condamne qu'à 100 coups de bâton l'esclave qui frappe du poing un homme libre (tit. V, § 5).

Le vol tient une grande place dans toutes les lois barbares. La loi burgonde distingue le grand et le petit vol, suivant la valeur de l'objet volé. Dans la première classe elle range le vol d'un esclave, d'un cheval ou d'une jument, d'un bœuf ou d'une vache; dans la seconde classe elle met le vol d'un porc, d'une brebis, d'une abeille ou d'une chèvre. Chacune de ces choses a son prix légal. Un esclave vaut 25 sous; un cheval, de 6 à 10 sous; une jument, 3 sous; un bœuf, 2 sous; une vache, 1 sou; un porc, une brebis, une abeille, 1 sou; une chèvre, un tiers de sou.

Le vol de première classe est puni de mort, outre la restitution de la

chose volée ou de sa valeur. Si le coupable est un esclave, le maître est responsable de la restitution. Pour les petits vols, si le coupable est un homme libre, il paye 12 sous d'amende et restitue trois fois la valeur de la chose volée. S'il est esclave, il reçoit 300 coups de bâton. Le maître est responsable de la restitution, mais au simple seulement.

La loi prévoit spécialement, mais frappe de moindres peines le fait d'avoir enlevé la sonnette ou les entraves d'un cheval ou d'un bœuf, ou de s'être servi de ces animaux sans la permission du propriétaire (tit. IV).

Le vol commis avec violence est puni, dans tous les cas, de la restitution à neuf fois la valeur de la chose volée (*in novigildo*, tit. IX). Le vol de grand chemin, le vol avec effraction sont punis de mort (tit. XXIX).

Lorsqu'une bête a été volée, le maître qui la suit à la trace a le droit d'entrer dans la maison où les traces aboutissent et d'y faire une perquisition. Si le maître de la maison refuse d'ouvrir sa porte, il est puni comme voleur (tit. XVI). Pour retrouver la chose volée, on allait souvent consulter le sorcier, *vegius*, qui donnait des indications moyennant un salaire fixé par une loi[1]. Si l'indication se trouvait fausse, le sorcier payait la valeur de la chose volée (*ibid.*).

De même que les lois sur les attentats contre les personnes, les lois sur le vol ont été complétées par des novelles, insérées dans la seconde partie du code. Ainsi une constitution déclare que la femme du voleur, si elle ne dénonce pas son mari sur-le-champ, sera réputée complice et livrée comme esclave au maître de l'animal volé. Il en sera de même des enfants âgés de plus de quatorze ans (tit. XLVII). Le vol de moisson en grange est puni de la restitution au triple, outre l'amende. Si le coupable est un esclave, il reçoit 300 coups de bâton et le maître restitue au simple (tit. LXIII). L'homme qui a encouru la peine de mort pour vol peut se réfugier dans une église. Protégé par le droit d'asile, il peut racheter sa vie en payant le prix de la chose volée et une amende de 3, 6 ou même 12 sous suivant les cas (tit. LXX). Toute composition est interdite en matière de vol. Celui qui en accepte une, à l'insu des juges, est puni de la peine que le voleur aurait subie, et le juge qui se prête à un arrangement de ce genre est frappé d'une amende de 12 sous (tit. LXXII). Ici encore le système de la composition était entré dans les habitudes et le législateur a bien de la peine à le faire disparaître.

[1] Cette loi forme le titre VIII du premier appendice. Elle n'est pas dans le code de Gondebaud.

Les crimes contre les mœurs sont restés soumis à l'ancien système du wergeld. Le ravisseur paye six fois le prix de la fille enlevée, et en outre douze sous d'amende. S'il ne peut payer, il est livré aux parents de la fille pour qu'ils en fassent leur volonté. Si c'est la fille qui est venue le trouver, il ne paye que trois fois (tit. XII). L'homme libre qui viole une femme esclave paye au maître 12 sous. L'esclave qui viole une femme esclave reçoit cent cinquante coups de bâton (tit. XXX). L'esclave qui viole une femme libre est mis à mort. Si une fille libre se joint volontairement à un esclave, tous deux sont mis à mort. La loi ajoute toutefois que, si les parents de la fille ne veulent pas la punir, elle sera seulement réduite *in servitutem regiam* (tit. XXV). L'homme qui a séduit une fille libre paye 15 sous (tit. XLIV). En cas de flagrant délit d'adultère, les deux coupables peuvent être tués impunément; mais, si l'un des deux est épargné, le wergeld est dû pour l'autre (tit. LXVIII). Si un homme marié commet un adultère avec une de ses parentes ou avec sa belle-sœur, il paye son wergeld au plus proche parent de cette femme, et en outre une amende de 12 sous. Quant à la femme, elle est réduite *in servitutem regiam* (tit. XXXVI).

La femme qui abandonne son mari est punie de mort, *necetur in luto*. Si la femme a commis un adultère ou un maléfice ou une violation de sépulture, le mari peut divorcer et livrer la coupable au juge, qui la punit selon la loi (tit. XXXIV). Lorsqu'une femme fiancée à un homme se marie avec un autre, ils payent l'un et l'autre leur propre wergeld (tit. LII).

Des dispositions nombreuses et très circonstanciées règlent tout ce qui concerne la poursuite des esclaves fugitifs. Une prime est accordée à celui qui les ramène à leur maître. Des amendes et, en certains cas, l'obligation de payer le prix de l'esclave sont la peine de tout fait d'assistance ou de recel[1] (tit. VI, XX, XXXIX).

Quiconque s'introduit dans une maison pour une querelle paye 6 sous au maître de la maison et 12 sous d'amende. Si c'est un esclave, il reçoit cent cinquante coups de bâton (tit. XV).

Nous verrons plus loin la peine du faux témoignage.

La dernière classe de délits et non la moins nombreuse est celle des torts et dommages matériels. Il y a sur ce sujet onze titres, dans le détail desquels il est inutile d'entrer. Contentons-nous de signaler le droit, reconnu au propriétaire, de saisir les bêtes en délit sur son fonds

[1] La loi interdit notamment de faire une perruque à l'esclave fugitif afin de le faire passer pour un homme libre : *si quis servo fugienti capillum fecerit.*

et de les retenir jusqu'au payement du dommage; l'abandon noxal pour les animaux qui ont tué ou blessé d'autres animaux; l'obligation, pour ceux qui tendent des pièges aux bêtes malfaisantes, d'en avertir le public, à peine d'être responsables des conséquences; l'absence de toute responsabilité pour les cas fortuits, etc. (titres XVIII, XXIII, XXV, XXVII, XLI, XLVI, XLIX, LVIII, LXIV, LXXII, LXXIII).

Parmi les dispositions relatives au droit civil, il faut signaler avant tout celles qui ont trait au mariage. La loi des Burgondes consacre ici l'ancienne coutume, d'après laquelle le futur mari achetait sa femme en payant aux parents de celle-ci un prix appelé *wittimon*. Les parents appelés à recevoir ce prix étaient d'abord le père et les frères. A défaut de père et de frères venaient l'oncle paternel (*patruus*) et la mère. Après la mère venaient les sœurs. D'après les indications de la loi (tit. LXVI), aucune de ces personnes n'était appelée à recueillir le tout. Le *wittimon* se partageait toujours en trois parties, dont une était remise à la future épouse pour sa parure (tit. LXXXIV, § 2 et 3). Des deux autres tiers un était remis au père et un autre aux frères, ou bien un à l'oncle paternel et un autre à la mère ou aux sœurs. Il suit de là que, si le père renonce au *wittimon*, le droit des autres appelés s'ouvre à défaut du sien (tit. LXXXIV, § 2). Si la femme devenue veuve est donnée à un second époux, le *wittimon* est payé aux parents du premier. Ce sont eux, en effet, qui ont le droit de la marier. Mais, si la femme convole en troisièmes noces, cette fois le *wittimon* lui appartient tout entier (tit. LXIX), du moins en jouissance viagère, car après elle le fonds revient toujours aux parents du mari défunt (tit. XLII). En aucun cas, et alors même que la femme meurt avant son mari sans laisser d'enfants, le *wittimon* ne peut être répété (tit. XIV).

Le taux du *wittimon* était probablement fixé par l'usage. Il paraît avoir été de 15 sous (225 francs). C'est du moins ce qui semble résulter du titre XLIV de la loi, et d'une constitution abrogée, formant le titre XIV du *primum additamentum*, d'après laquelle le *wittimon* était triplé à titre de peine dans le cas où le mariage avait eu lieu sans le consentement du père de la femme. D'après cette même constitution, le taux du *wittimon* aurait été de 15 sous si le mari était une personne de condition inférieure, de 50 sous si le mari était un noble ou même un homme de condition moyenne. Ainsi la différence tenait à la position du mari et non à celle de la femme. Dans tous les cas, elle a été abrogée, comme on le voit, par le titre XLIV de la loi. Le titre LXI supprime le triplement et porte que le *pretium nuptiale* sera toujours payé au simple, même

quand le père n'aura pas consenti au mariage et que, par suite, le mariage sera annulé.

La femme ne pouvait donc se marier elle-même. Il fallait qu'elle fût mariée par quelqu'un. Sur ce point, le droit burgonde était d'accord avec le droit romain, qui exigeait le consentement du père. Nous avons vu cependant que la femme burgonde qui avait été mariée deux fois n'avait plus d'autorisation à demander à sa famille pour contracter un troisième mariage. C'était elle alors qui recevait le *wittimon*.

Le mariage burgonde n'était pas indissoluble. La femme, sans doute, ne pouvait pas abandonner son mari. C'était là un crime que la loi punissait de mort, mais le mari pouvait la renvoyer dans trois cas, à savoir pour adultère, maléfice ou violation de sépulture, et à la charge de la livrer au juge qui prononçait la peine portée par la loi. Le mari qui renvoie sa femme sans motif légitime est tenu de lui payer une somme égale au *wittimon*, et en outre, au fisc, une amende de 12 sous.

Indépendamment de la part qu'elle prenait dans le *wittimon*, la femme pouvait avoir des biens personnels qu'elle apportait en mariage. Il en est question dans le titre XIV. Mais ce n'était là qu'un accident. Au contraire, il était de règle que, le lendemain du mariage, le mari fît à sa femme une donation, connue, chez tous les peuples germaniques, sous le nom de don du matin, *morgengeba*, *donatio nuptialis*, ou même simplement *dos* (tit. XXIV, XLII, LXII). Les biens compris dans cette donation étaient frappés en quelque sorte de substitution au profit des enfants à naître. La femme en avait la jouissance viagère, mais sans pouvoir les aliéner. Si elle contractait successivement plusieurs mariages, elle cumulait toutes les donations nuptiales; mais, après son décès, les fils de chaque lit reprenaient les biens donnés par leur père. A défaut de fils, les biens donnés en *morgengeba* étaient partagés entre les parents de la femme et ceux du mari donateur.

Enfin, outre le *morgengeba*, qui était une donation portant d'ordinaire sur des corps certains, la loi burgonde attribuait à la femme un droit de succession sur les biens du mari, à la condition toutefois de ne pas contracter un nouveau mariage. Ce droit consistait dans la jouissance viagère du tiers de la succession, qu'il y eût ou non des fils (tit. XLII et LXII). Toutefois une novelle de Gondebaud (tit. LXXIV) réduit cette quotité au quart, s'il y a deux fils ou plus, et ajoute que le droit de la femme s'exercera seulement dans le cas où elle n'aurait pas d'autre ressource.

On vient de voir l'effet des secondes noces de la femme. Quant au mari, tout se réduisait à une question de succession à régler entre les

enfants de plusieurs lits. Si, avant d'avoir des enfants du second lit, le père avait partagé avec les enfants du premier, ceux-ci ne pouvaient plus rien prétendre dans la succession paternelle, qui restait tout entière réservée aux enfants du second lit.

Ces dispositions supposent que la famille burgonde vivait en communauté sous l'autorité du père; mais cette communauté cessait ordinairement par un partage entre le père et les enfants. Le père n'étant, à proprement parler, qu'un administrateur, ne pouvait faire aucune disposition à titre gratuit que sur sa part, après partage; mais ses droits furent étendus par une novelle qui forme le premier titre du code. Désormais le père, même avant tout partage, pourra disposer *de communi facultate et de labore suo*. La terre patrimoniale seule, *terra sortis titulo acquisita*, restera inaliénable à titre gratuit.

L'ordre des successions ne nous est connu qu'imparfaitement. Les premiers appelés sont les fils, après eux les filles, après les filles les sœurs et les plus proches parents (tit. XV). Ici les frères ne sont même pas nommés, mais il est invraisemblable que la loi ait voulu les exclure (cf. tit. LI). Quant aux collatéraux, on peut supposer qu'ils étaient appelés dans l'ordre des parentèles, mais nous n'avons à cet égard aucune indication.

Le père a une part dans la succession d'un fils prédécédé (tit. LI), mais seulement en jouissance viagère. A son décès, les biens qu'il a ainsi recueillis font retour aux enfants de ce fils (tit. LXXVIII).

Si les filles ne viennent qu'après les fils dans la succession du père, elles ont, par contre, des avantages particuliers. Ainsi, lorsqu'une fille meurt sans laisser d'enfants et sans avoir testé, sa succession est dévolue à ses sœurs. Les frères ne la recueillent qu'en seconde ligne (tit. LI). Les filles recueillent encore, de préférence aux fils, les parures de leur mère, *ornamenta et vestimenta matrimonialia*, à moins que la mère n'en ait autrement disposé par testament (tit. LI, § 3 et 4, tit. XIV, § 6). Le titre LXXXVI du code permet au père de donner à ses filles ou à l'une d'elles ce qu'il appelle *mala hereda*, en toute propriété. Malheureusement le sens de ces mots nous échappe et tous les efforts faits jusqu'à ce jour n'ont pas réussi à en donner une explication certaine.

La fille religieuse qui a été apportionnée par le père peut librement disposer de sa portion. Si le père est décédé sans avoir fait de partage, elle a droit à une part d'enfant sur la terre patrimoniale (*sors*), sans que cette part puisse jamais dépasser le tiers, et en jouissance viagère seulement (tit. XIV).

La mère veuve avait aussi un droit de jouissance viagère sur tous les

biens laissés par son fils ou sa fille décédés sans avoir fait de testament (et apparemment sans descendance). Une novelle de Gondebaud décide qu'à l'avenir la succession sera partagée par moitié entre la mère et les parents du défunt. Ainsi, au lieu de l'usufruit du tout, la mère recueillera la moitié en toute propriété (tit. LIII).

On sait que le droit de représentation était généralement inconnu dans les anciennes lois barbares, mais qu'il tendait à s'y introduire. La loi des Burgondes fait un effort en ce sens. Elle suppose un petit-fils en concours avec une fille. Le fils partageant avec son père aurait eu droit à la moitié. Cette moitié revient de droit au petit-fils; mais l'autre moitié, qui formait la part du père, au lieu d'être attribuée en entier à la fille, sera partagée également entre elle et le petit-fils. Cette solution s'appliquera quel que soit le nombre des filles. Le petit-fils prendra ainsi les trois quarts, mais la petite-fille ne prendra que la moitié. L'un et l'autre sont toujours exclus par les oncles (tit. LXXV).

Les règles que nous venons d'exposer sur la dévolution des successions ne s'appliquent qu'à défaut de donation ou de testament. Contrairement aux principes de l'ancien droit germanique, le Burgonde peut disposer de ses biens par testament comme le Romain. Les formalités sont d'ailleurs extrêmement simplifiées. Il n'est même pas nécessaire qu'il y ait un acte écrit. La loi se contente de cinq ou sept témoins, même de trois s'il s'agit d'un petit patrimoine (tit. XLIII). Elle veut seulement, suivant l'ancienne coutume, qu'on tire l'oreille aux témoins pour leur inculquer le souvenir de l'acte passé sous leurs yeux (tit. LX). La règle est la même pour les affranchissements (tit. LXXXVIII).

La tutelle des mineurs appartient d'abord à la mère non remariée, ensuite à l'aïeul paternel et enfin au plus proche parent (tit. LIX et LXXXV). La minorité dure jusqu'à l'âge de quinze ans. Jusque-là le mineur ne peut ni affranchir, ni vendre, ni donner, à peine de nullité. L'action en nullité dure quinze ans à partir de la majorité (tit. LXXXVII).

Nous avons déjà vu que le colon prescrivait par quinze ans la liberté de sa terre. Une ancienne constitution, insérée au titre XVII du code, éteignait toutes les actions qui remontaient au delà de la bataille de Mauriac, *pugna Mauriacensis*, c'est-à-dire de la guerre contre les Huns qui, suivant la chronique de Prosper d'Aquitaine, s'était terminée par l'anéantissement du peuple burgonde. Une novelle de l'an 515 introduisit d'une manière générale la prescription romaine de trente ans pour toutes les actions réelles ou personnelles (tit. LXXIX).

Il ne nous reste plus à parler que de la procédure. En matière criminelle, le droit burgonde emprunte au droit romain la formalité de

l'accusation avec inscription. La preuve se fait pour les esclaves et les colons par la torture, pour les hommes libres, tant Barbares que Romains, par le serment. L'accusé se présente avec douze cojureurs pris parmi ses plus proches parents, de préférence sa femme et ses enfants, son père et sa mère. Il prête serment en présence de trois personnes déléguées par le juge et devant son adversaire. Si le serment est reconnu faux, le coupable paye neuf fois le montant de la condamnation (tit. VII et VIII). En toute matière la partie poursuivante peut refuser le serment offert par le défendeur et l'affaire se termine alors par le jugement de Dieu, c'est-à-dire par le combat entre la partie poursuivante et l'un des témoins présentés comme cojureurs [1]. Si le poursuivant tue son adversaire, tous les témoins offerts sont condamnés à 300 sous d'amende; s'il est tué, sa succession paye neuf fois l'indemnité fixée par la loi (tit. XLV, LXXX). Celui qui accuse un esclave ou un colon est tenu de consigner le prix de l'accusé. S'il triomphe, la somme lui est restituée. Dans le cas contraire, elle est attribuée au maître de l'esclave ou du colon innocent (tit. LXXVII).

L'exécution des jugements, dans l'intérêt du fisc, était confiée à des esclaves royaux appelés *Wittiscalci*, chargés de percevoir les amendes. La loi les couvre d'une protection spéciale. Toute voie de fait contre eux est punie d'une amende triple (tit. LXXVI). Quant aux intérêts des parties, c'est à elles-mêmes qu'il appartient d'y pourvoir en saisissant les biens ou la personne de la partie condamnée. Une disposition expresse, commune à la *lex romana* (tit. XIV) et à la *lex Burgundionum*, et empruntée à une constitution impériale, insérée au code Hermogénien, interdit toute saisie avant jugement. C'est l'abrogation de la coutume primitive qui faisait, au contraire, de la saisie, *pignoris capio*, le préliminaire obligé de toute action en justice. La loi burgonde conserve même la saisie préalable dans un cas, celui où une personne reconnaît sa chose entre les mains d'une autre (tit. LXXXIII). En ce cas elle a le droit de saisir, à ses risques et périls, à moins que le détenteur ne donne caution (tit. XIX).

Le cautionnement jouait un grand rôle dans toute la procédure. C'est un des contrats les plus usuels du droit primitif. D'abord toute personne comparaissant en justice devait fournir caution de se représenter (tit. LXXXII). L'obligation de la caution était purement personnelle et ne passait pas à ses héritiers. Le cautionnement était aussi employé pour

[1] L'usage du duel judiciaire existait encore en Bourgogne au IXe siècle. Voir Agobard, *adversus Gundobadi legem*, édit. Baluze, I, 107.

IMPRIMERIE NATIONALE.

garantir l'exécution d'une obligation contractuelle ou d'une condamnation prononcée. La caution qui avait payé avait un recours au triple contre le débiteur principal.

Telles sont les principales dispositions du code de Gondebaud. L'ordre systématique dans lequel nous les avons rangées permet d'en saisir le caractère. L'auteur ne s'est pas borné à rédiger une coutume, ni même à combiner les anciens usages des Burgondes avec les règles du droit romain. Il a voulu faire une législation nouvelle, non pas fondue d'un seul jet comme nos codes modernes, mais contenant toutes les mesures prises à différentes époques par les rois burgondes en vue de pourvoir aux besoins du peuple qu'ils gouvernaient. A ce point de vue, la loi Gombette se distingue profondément de la loi Salique et des autres lois purement germaniques pour se rapprocher de la loi des Visigoths et de l'édit de Théodoric.

Il nous reste encore à dire quelques mots des deux appendices. Nous avons déjà vu qu'ils ne peuvent faire partie du code. L'analyse des dispositions qu'ils contiennent confirme les conclusions auxquelles conduit l'examen des manuscrits. Le premier appendice, qui se compose de vingt titres, comprend ou des constitutions anciennes, abrogées et remplacées par des dispositions insérées au code, ou des emprunts faits par quelque praticien au code Théodosien, et n'ayant jamais eu force de loi dans le royaume burgonde. La démonstration faite sur ce point par M. de Hubé paraît péremptoire. Nous n'y ajouterons qu'un mot. Un des titres de l'appendice se termine par ces mots : *Sub titulo C. V. invenimus Constantini.* On entend généralement cette abréviation comme signifiant *clarissimi viri.* Mais cette explication est inadmissible. Le titre de *vir clarissimus* était d'un rang inférieur dans la hiérarchie romaine et n'a jamais été porté par les empereurs. Nous croyons qu'il faut lire *Sub titulo Codicis quinto.* La disposition dont il s'agit est en effet empruntée pour le fond à une constitution de Constantin qui se trouve au titre V du livre VIII du code Théodosien, dont la rubrique est : *De cursu publico angariis et parangariis.*

Le premier *additamentum* doit donc être considéré comme une œuvre privée, et par suite il n'y a pas lieu d'en rechercher la date. Il en est tout autrement du second *additamentum*, qui renferme des dispositions législatives très importantes et d'un grand intérêt historique.

La date peut en être déterminée d'une manière approximative. Cette constitution ne peut être antérieure à l'an 517, car alors on ne comprendrait pas pourquoi elle n'a pas été insérée dans le code. En tout cas elle n'est certainement pas antérieure à l'an 507. En effet elle per-

met de refuser dans le commerce les monnaies d'or des Visigoths, parce que *a tempore Alarici regis adærati sunt.* Le temps du roi Alaric est pris ici comme déjà passé; or Alaric II, le seul roi de ce nom qui ait frappé des pièces d'or, a été tué en 507 à la bataille de Vouillé.

On objecte, il est vrai, que, d'après un des deux manuscrits qui en donnent le texte, cette constitution a été faite dans une assemblée tenue à Ambérieux; or le titre XLII du code est une constitution faite aussi dans une assemblée tenue à Ambérieux en 502. De ce rapprochement on a conclu que les deux constitutions avaient été faites à la même date, dans une seule et même assemblée [1]. Il suffit de répondre que rien n'est moins prouvé et qu'il a pu se tenir plusieurs assemblées dans le même lieu à plusieurs années de distance.

Le problème de la date se trouvant ainsi circonscrit entre les années 517 et 534, c'est-à-dire entre la promulgation du code de Sigismond et la destruction du royaume des Burgondes, on peut admettre que la constitution qui forme le second *additamentum* a été publiée en 523, au moment où Godomar est monté sur le trône, luttant contre les Francs qui avaient envahi la Bourgogne, battu et tué Sigismond, et ravagé tout le pays [2].

La constitution parle de ce qui a été fait au jour de la défaite, *tempore excidii.* Elle traite de la rançon des captifs. Elle prend des mesures réparatrices. Elle fait un appel à l'union et à la concorde. Elle s'efforce de contenter les Romains en diminuant leurs charges, l'église catholique en lui assurant la plus entière sécurité. La date de 523 peut donc être acceptée.

Voici en quoi consistent ces mesures :

Les hommes libres revenant de captivité trouvent leurs esclaves en d'autres mains. Leurs parents les ont crus morts et ont pris possession de ces esclaves, ou bien ce sont des tiers qui s'en sont emparés, ou bien encore ces esclaves, considérés comme étant sans maître, ont été concédés par le roi, à titre de don. Leurs anciens maîtres les reprendront néanmoins, sans rien payer pour leur nourriture, laquelle se compense avec les services qu'ils ont pu rendre. L'esclave que son maître a vendu à l'étranger et qui revient, poussé par l'amour du pays, est libre, mais ne peut avoir d'autre patron que son ancien maître. Les Visigoths emmenés en captivité par les Francs seront reçus en Bourgogne, s'ils y parviennent et veulent y rester. Si un homme libre,

[1] En ce sens Blume, Jahn. M. de Hubé est aussi de cette opinion, p. 231; c'est le seul point sur lequel nous nous séparons de lui. — [2] C'est aussi l'opinion de Binding, note 898.

emmené en captivité par l'ennemi, revient libre sur parole, avec une femme libre qu'il a rachetée pour en faire son épouse, c'est lui et non cette femme qui supportera la charge de la rançon. Tous étrangers seront reçus dans le pays sans que personne, pas même le roi, puisse les réduire à la condition de serfs.

La monnaie d'or ne pourra être refusée dans les échanges pourvu qu'elle soit de poids. Il y a toutefois quatre sortes de monnaies d'or qui sont mises hors du commerce : ce sont certaines pièces frappées à Valence et à Genève par les frères de Gondebaud, et les pièces visigothiques, qui sont mélangées de cuivre depuis le règne d'Alaric. Il paraît que les Visigoths, vaincus et ruinés par Clovis, avaient cherché une ressource dans l'altération de leurs monnaies.

La caution ne peut être poursuivie qu'après une triple mise en demeure adressée au débiteur principal. D'après l'ancien droit, au contraire, le créancier devait poursuivre avant tout la caution.

Les Francs ne s'étaient pas contentés d'emmener et de rançonner les personnes libres. Ils avaient encore mis la main sur les esclaves et les avaient vendus quand ils avaient trouvé acheteur. Ces esclaves seront rendus à leurs anciens maîtres contre remboursement du prix de vente loyalement payé, sans fraude ni collusion. Il n'y aura aucune répétition pour frais de nourriture.

Toute infraction à la présente constitution sera punie d'une amende de 12 sous (180 francs).

Les juges devront poursuivre les crimes, surtout les crimes de violence, et prononcer les peines portées par la loi (*sicut lex parentum nostrorum continet*), et n'admettre aucune composition, sous peine d'amende. Cette disposition est très intéressante. L'auteur se réfère à une loi émanée de son père, substituant la peine de mort à la composition. Cette loi est celle de Gondebaud, titre II, § 1 du code. Nouvelle preuve à l'appui de l'opinion qui attribue le *secundum additamentum* à un fils de Gondebaud. D'autre part, l'interdiction prononcée par cette constitution montre combien la réforme introduite par Gondebaud avait eu de peine à passer dans les mœurs. Les juges y résistaient autant que les parties.

L'ancienne loi des partages est maintenue, mais avec de grands tempéraments. Les Burgondes récemment arrivés et non encore apportionnés ne recevront plus que la moitié et non les deux tiers des terres, et n'auront aucune part des esclaves, tandis que l'ancienne loi leur en accordait la moitié.

Les églises seront respectées ainsi que le clergé. Enfin le roi ne fera

aucune concession gracieuse qu'aux personnes qui se présenteront avec une lettre du comte, et après une information établissant que la chose dont la concession est demandée peut être donnée sans porter atteinte à aucun droit. Il est permis de conjecturer qu'après une guerre désastreuse et meurtrière beaucoup de biens se trouvaient vacants et sans maître, et que les survivants demandaient la concession de ces biens en récompense de leurs services.

Si nous avons reproduit cette constitution de Godomar presque intégralement, c'est parce qu'elle forme à elle seule une page d'histoire. Par les remèdes qu'elle prescrit, on peut mesurer l'étendue du mal que la guerre avait fait.

La loi des Burgondes s'est maintenue longtemps en vigueur. Les manuscrits qui nous en ont transmis le texte sont du IXe et du Xe siècle; au XIe siècle, la loi Gombette est encore invoquée dans plusieurs chartes de Cluny. On en retrouve des traces dans les coutumes de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de la Suisse romande. C'est donc un monument important de notre histoire. Il est vivement à désirer que les matériaux amassés par M. Valentin-Smith avec un rare dévouement à la science ne restent pas sans emploi et servent prochainement à la publication d'une édition définitive.

R. DARESTE.

Les Poésies de Catulle, traduction en vers français par Eugène Rostand, avec un commentaire par E. Benoist, membre de l'Institut, et Émile Thomas, professeur à la faculté des lettres de Lille, 2 vol. in-8°, Hachette et Cie.

Voilà bien des années que M. Eugène Rostand, voulant publier une traduction en vers des poésies de Catulle, s'adressa à son ancien maître, M. Benoist, qui était resté son ami, et lui demanda de lui fournir un texte correct et d'y ajouter un commentaire savant. Le travail des deux collaborateurs ne marcha pas avec la même rapidité. En 1880 M. Rostand était prêt; il fit paraître sa traduction, qui obtint un prix de l'Académie française, au concours Jules Janin. M. Benoist ne put donner à ce moment qu'une partie du commentaire qu'il avait promis. Un peu plus tard il fut attaqué de cette longue et cruelle maladie à laquelle il a fini par succomber. Sur son lit de douleur, il ne s'était pas désintéressé

de Catulle, et il a continué d'y travailler tant qu'il l'a pu, dans les moments de répit que son mal lui laissait. Il en était à la pièce soixante-quatrième (*Les Noces de Thétis et de Pélée*) quand il est mort. C'est M. Émile Thomas, professeur à la faculté des lettres de Lille, qui a terminé le commentaire, en s'astreignant à suivre aussi religieusement que possible la méthode de son prédécesseur.

Il est aisé de voir à combien d'imperfections un ouvrage est exposé quand il est fait dans des conditions pareilles. La plus grave, c'est que le texte a été arrêté d'abord, et avant le commentaire, pour être publié avec la traduction. Quand, plus tard, l'éditeur s'est livré aux études minutieuses d'où le commentaire est sorti, on comprend qu'il ait éprouvé plus d'une fois le besoin d'adopter des leçons nouvelles, en sorte que le texte définitif n'est plus tout à fait celui qui a servi au traducteur et qui a paru dans le premier volume. Il est naturel aussi que, malgré la bonne volonté de M. Thomas, le commentaire, étant l'œuvre de deux auteurs différents, manque parfois un peu d'unité. Chez M. Benoist même, qui a mis plus de dix ans à en rédiger la première moitié et s'y est repris à plusieurs fois, on constate des différences d'appréciations qui sont l'œuvre du temps ou la conséquence naturelle des nouvelles publications dont Catulle a été l'objet dans l'intervalle. Assurément ce sont là des défauts graves, que nous devions d'abord signaler. Et pourtant ils n'empêchent pas que cette édition de Catulle ne soit de beaucoup la meilleure de celles que nous possédons en France, et l'une des bonnes qui aient paru en Europe dans ces dernières années.

Disons d'abord que la traduction de M. Rostand a des mérites qui ne sont pas communs. M. Rostand est de ceux qui croient fermement que les poètes ne peuvent être traduits qu'en vers. « La prose, dit-il, peut rendre le dessin, la ligne; par la faculté de rompre l'ordre de la période, par le droit aux inversions, aux rejets, aux coupes molles ou fortes, aux tours elliptiques, aux figures hardies, aux alliances heureuses de mots, le vers peut seul reproduire la couleur, le mouvement, ce qui est la poésie. Jusque dans l'essence du vers n'est-il pas une vertu singulière pour apporter l'impression poétique aux sens et à l'esprit? La rime même est une entrave, mais une force de plus. Telle pensée, pâle ou affaiblie en prose, reprendra, resserrée dans le moule métrique, étreinte et rythmée par la rime, la vigueur ou la grâce de l'original, comme elle en retrouve le nombre et la mélodie. » C'est tout à fait la doctrine de Voltaire; mais M. Rostand a recherché une qualité dont les traducteurs en vers, au siècle dernier, ne se mettaient pas toujours en peine. Tandis qu'ils se contentaient souvent d'une vague paraphrase qui

ne rendait que de fort loin le texte de l'auteur, il tient avan tout à être exact; il entend ne faire aucun sacrifice aux nécessités du mètre et de la rime; il veut ne rien supprimer, ne rien ajouter, ne rien changer. Il faut avouer qu'avec Catulle cette fidélité n'est pas toujours facile; par la liberté de ses expressions et la grossièreté de ses peintures, le poète latin a mis souvent son traducteur dans l'embarras, et je m'imagine que M. Rostand a dû regretter plus d'une fois de s'être si solennellement engagé à ne reculer devant rien. Pour se tirer d'affaire, il s'est adressé à la littérature du XVIe siècle, qui, comme on sait, brave beaucoup plus l'honnêteté que celle des siècles suivants; Rabelais et Régnier lui ont fourni des tours et des termes qui se trouvent rendre assez bien les hardiesses de son auteur. Dans son désir d'être fidèle, littéral, de prendre, pour ainsi dire, son modèle corps à corps, M. Rostand s'est essayé à le traduire vers par vers, et il y est arrivé. C'est un tour de force qu'on trouvera peut-être inutile, et il pourra sembler que le traducteur a poussé ses scrupules beaucoup trop loin. N'oublions pas pourtant que ces gênes qu'un poète s'impose ne lui sont pas toujours nuisibles; au contraire, l'effort auquel il se soumet pour en triompher donne une sorte d'excitation à son esprit, qui double ses forces et le rend plus capable d'originalité; il arrive même, ce qui paraît d'abord très surprenant, que les vers qu'il a faits avec le plus de peine, non seulement sont plus fermes et plus francs, mais qu'ils ont même un tour plus aisé que les autres.

C'est ce qu'il serait facile de montrer en citant, presque au hasard, quelques passages de la traduction de M. Rostand. Tels sont, par exemple, ces derniers vers d'une des pièces les plus célèbres de Catulle, le *Moineau de Lesbie*[1] :

Il s'en va, par l'obscur chemin, vers l'inconnu,
Là-bas, d'où nul, dit-on, n'est jamais revenu.
Maudites soyez-vous, ô ténèbres méchantes
D'Orcus, qui dévorez toutes choses charmantes !
Si mignon, l'avoir pris ! oh ! le crime odieux !
Las ! passereau pauvret, c'est pour toi que pâmée
  Je vois pleurer ma jeune bien-aimée,
Et rougir, tout gonflés de larmes, ses doux yeux[1] !

[1] Je veux citer ici les vers de Catulle (3, 11), pour qu'on puisse faire la comparaison :

Qui nunc it per iter tenebricosum
Illuc, unde negant redire quemquam.
At vobis male sit, malæ tenebræ
Orci, quæ omnia bella devoratis :
Tam bellum mihi passerem abstulistis.
O factum male ! io, miselle passer !
Tua nunc opera meæ puellæ
Flendo turgiduli rubent ocelli.

Si l'on compare ces vers à l'original, on verra que pas un mot n'a été omis et qu'il serait difficile à la prose d'être plus exacte. Ailleurs encore, tout en suivant son texte avec la plus minutieuse fidélité, il a su en rendre le ton léger et libre :

Un jour l'ami Varus, comme il me rencontrait
Qui flânais au Forum, m'emmena voir sa belle,
Une accorte fillette, et qu'en entrant chez elle
Je trouvai non sans grâce aimable et sans attrait.
La causerie, à peine étions-nous là, s'engage
Sur différents sujets, etc. [1].

La grande préoccupation de M. Rostand a donc été de reproduire son texte aussi fidèlement que possible; il y est souvent parvenu, ce qui est assurément un grand mérite; mais je crains que quelquefois il n'en ait plus rendu le sens littéral que l'esprit. Il dit dans sa préface « que l'exactitude de l'interprétation serait incomplète si elle n'était vivifiée par cette exactitude plus profonde qui vise à ressusciter quelque chose de la physionomie, du souffle, de l'accent ». Il faut bien avouer que le souffle et l'accent de Catulle ne se retrouvent pas toujours dans les vers de M. Rostand. Prenons par exemple la cinquième pièce du recueil, un chef-d'œuvre en treize vers, que tous les gens de goût savent par cœur. Voici comment M. Rostand en a traduit le début :

Vivons, ma Lesbie, aimons-nous,
Et traitons comme rien tous les propos jaloux
    De la trop sévère vieillesse.
Le soleil meurt et reparaît sans cesse;
Mais quand meurt notre flamme éphémère, il faut tous
    Dormir de même une nuit éternelle.

Ce dernier vers, je dois l'avouer, me paraît rendre aussi peu que possible « le souffle et l'accent » de celui de Catulle :

Nox est perpetua, una, dormienda.

Je me souviens que M. Patin, dans ses cours de la Sorbonne, nous citait, à propos de cette pièce, la traduction d'un de nos vieux poètes, moins exacte assurément que celle de M. Rostand, puisqu'il s'est permis

[1] Catulle, 10.

de remplacer le soleil par la lune, mais où l'on retrouve davantage l'accent mélancolique de l'auteur latin :

La lune est coutumière
De naître tous les mois;
Mais, quand notre lumière
Est éteinte une fois,
Sans nous plus réveiller
Faut toujours sommeiller.

Je reprocherai aussi à M. Rostand de n'avoir pas fait assez d'efforts pour rendre la variété des mètres de Catulle : c'était, nous le verrons tout à l'heure, une de ses plus grandes qualités et qui avait le plus attiré l'attention des connaisseurs. Un traducteur qui se pique avant tout d'être fidèle n'aurait pas dû le priver de ce mérite. Au lieu d'imiter les poètes lyriques de notre temps qui ont inventé tant de rythmes nouveaux et des alliances de vers inconnues, M. Rostand s'en est beaucoup trop tenu au classique alexandrin. C'est avec des alexandrins qu'il traduit la jolie pièce en ïambiques purs, si légère, si sautillante :

Phaselus ille quem videtis, hospites, etc.,

et, ce qui est plus grave, des alexandrins aussi lui ont suffi pour rendre les galliambes de l'*Attis*, qui donnent à ce petit poème une allure si étrange.

J'arrive au commentaire, qui nous intéressera plus encore que la traduction. M. Rostand a bien eu raison de croire que Catulle avait besoin d'être commenté pour être compris. Les difficultés que son texte présente tiennent surtout à la place qu'il occupe lui-même dans la littérature latine. C'est un poète de transition, qui finit une époque et en commence une autre. En même temps qu'il annonce et prépare l'avenir, il tient encore par quelques liens au passé : il n'a donc pas tout à fait l'attitude franche, l'unité de caractère des auteurs qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi. Les contraires se mêlent souvent chez lui, ce qui rend l'intelligence de ses œuvres difficile. Il aime à traduire les poètes d'Alexandrie; mais il ne dédaigne pas ceux des époques plus anciennes, et il passe volontiers, dans ses imitations, de Callimaque à Sapho. Il lui arrive quelquefois d'employer des termes populaires, par exemple *minatus* pour *parvus*, *femella* pour *femina* [1]; mais il se sert plus fréquemment de mots étrangement composés, de diminutifs bizarres, d'expressions et de tours

[1] Catulle, XXV, 12, et LV, 7.

qui trahissent la fréquentation d'un monde élégant et raffiné. Il a fait partie d'une de ces sociétés formées d'hommes de lettres et de politiques qui, à force de vivre entre eux et pour eux, arrivent à se faire une langue particulière, dont les profanes, même de leur temps, ne saisissent pas toujours les finesses, et qui, à plus forte raison, devient une énigme pour la postérité. Ajoutons que ces gens d'esprit se moquent volontiers de leurs contemporains, qu'ils font des allusions fréquentes aux événements de la veille, et que, sans le secours d'un commentateur qui connaît à fond leur siècle et qui se donne la peine de nous renseigner, nous ne pourrions pas savoir ce qu'ils veulent dire.

C'est ce qui explique pourquoi peu d'auteurs ont été aussi souvent commentés que Catulle. Il semble qu'il ne devrait plus y avoir d'obscurités dans ses ouvrages depuis le temps qu'on travaille à les dissiper. Il en reste pourtant beaucoup; et même plusieurs des questions les plus graves ne sont pas tout à fait vidées. Ainsi l'on dispute encore pour savoir quel est le meilleur des manuscrits de Catulle, celui qui se rapproche le plus de l'archétype perdu et qui doit être la base d'une édition définitive de ses œuvres [1]. On n'est pas non plus tout à fait d'accord pour affirmer qui était Lesbie. Il paraît bien probable que c'était Clodia, la maîtresse de Cælius, la sœur de ce tribun du peuple qui rendit Cicéron si malheureux. Apulée, du moins, l'affirme; mais Apulée est bien récent pour qu'on puisse se fier à son témoignage. Ce qui me surprend un peu, c'est que, dans le débat, on n'ait pas fait plus d'usage de ces vers d'Ovide, dans lesquels il nous dit que Lesbie n'était pas le nom véritable de celle qu'a chantée Catulle :

> Sic sua lascivo cantata est sæpe Catullo
> Femina, cui falsum Lesbia nomen erat [2].

En insistant comme il le fait ici, Ovide ne veut-il pas laisser entendre que ce nom est celui d'une personne de qualité et qu'on le connaissait parfaitement à Rome de son temps? Il y a encore, entre les critiques, d'autres contestations qui ne sont pas sans gravité sur le mérite et même sur le sens des diverses pièces de ce petit recueil. On ne les entend pas toutes de la même façon, même celles qui paraissent le plus claires, et il arrive quelquefois que les critiques qui les ont le plus étudiées leur donnent

[1] Je dois dire, à ce propos, que le commentaire de M. Thomas contient une collation aussi exacte que possible du *Germanensis* dont on a reconnu récemment l'importance.

[2] Ovide, *Trist.*, II, 427.

des significations bien étranges. On connaît ce petit poème si tendre, si passionné, où Catulle, trompé par Lesbie, essaye de se raisonner :

> Miser Catulle, desinas ineptire,
> Et quod vides perisse perditum ducas,

où, après avoir dit à sa maîtresse un adieu qu'il croit définitif,

> Vale, puella, jam Catullus obdurat,

il sent bien qu'il n'est pas aussi guéri qu'il le voudrait, puisqu'il éprouve le besoin de s'adresser à lui-même un dernier conseil :

> At tu, Catulle, destinatus obdura[1] :

Croirait-on que Dœring trouve que le poète est parvenu tout à fait à se vaincre et l'en félicite : *repente fit philosophus!* C'est tout justement le contraire; le malheureux est aussi peu philosophe que possible et lutte contre une passion qu'il ne peut pas arracher de son cœur.

On peut même dire que ce grand nombre de commentateurs qui ont émis des opinions si diverses, quelquefois si bizarres, qui par moment semblent n'avoir d'autre dessein que de se contredire, constitue une des plus grandes difficultés d'une édition de Catulle. S'il est impossible de se passer d'eux, il n'est pas non plus toujours aisé de s'en servir. M. Benoist s'est jeté avec beaucoup de courage dans ce flot de conjectures; il cherche à n'en omettre aucune et à choisir celles qui lui paraissent le plus raisonnables. Bæhrens lui reproche de s'être contenté de les reproduire et de n'y avoir presque rien ajouté du sien. Je serais plutôt tenté de le quereller de la complaisance qu'il a mise à en citer un si grand nombre; il aurait pu négliger celles qui ne reposent pas sur un fondement solide et n'aboutissent qu'à des hypothèses. On aura fait un grand progrès dans l'étude des textes antiques quand on se sera décidé à laisser de côté les problèmes qui ne peuvent pas être résolus; *scire nescire* doit être la devise des critiques. Je crois, par exemple, qu'il faut se résigner, dans Catulle, à ne pas vouloir rapporter à une époque fixe les pièces où l'on ne trouve aucune circonstance qui permette de dire à quel moment elles ont été composées. On fera bien aussi de renoncer à tous les romans qu'on a imaginés à propos des amours du poète. Rien n'est plus singulier que de vouloir donner une liste exacte de ses maîtresses, avec l'ordre de la succession, de faire l'histoire rigoureuse de ses amours, de classer avec méthode ses brouilles, ses raccommodements, et d'en fixer

[1] Catulle, VIII.

la date[1]. A la place de M. Benoist, je n'aurais pas pris la peine de signaler toutes ces rêveries. Quelquefois aussi j'aurais souhaité qu'il prît parti plus résolument entre des opinions opposées ou qu'il traitât avec moins de complaisance des conjectures qui ne me paraissent pas très solides. J'en veux citer un exemple qui me semble important, parce qu'il concerne Cicéron. Catulle lui adresse une pièce qu'on a souvent citée :

Disertissime Romuli nepotum,
Quot sunt, quotque fuere, Marce Tulli,
Quotque post aliis erunt in annis, etc.[2].

Il ne paraît pas d'abord possible d'hésiter sur le sens de ces vers : ils sont un hommage rendu par Catulle à un homme illustre, sous la protection duquel il veut se mettre, et c'est bien ainsi qu'on les avait entendus jusqu'à présent. Mais, dans ces dernières années, des doutes sont venus; on a regardé de plus près, épluché les mots, et les malins ont cru trouver une ironie insolente où l'on n'avait vu que l'expression d'une admiration sans réserve. Pour les uns, l'exagération même de l'éloge est suspecte; les autres font remarquer certaines expressions qui visiblement en atténuent l'effet; par exemple *disertus*, même au superlatif, leur paraît beaucoup plus faible qu'*eloquens*, et, à la fin de la pièce, le mot *patronus* peut sembler une sorte d'outrage pour un homme qui méritait le nom d'*orator*. Catulle a donc voulu se moquer de Cicéron; et pourquoi? C'est que Cicéron n'aimait pas la nouvelle école à laquelle le poète appartenait et qu'il s'est permis d'attaquer quelque part ces *νεώτεροι*, ces *cantores Euphorionis*, comme il les appelait, qui osaient sourire d'Ennius et des anciens; c'est surtout que Catulle était l'ami de Calvus, le chef des attiques, qui trouvaient Cicéron trop fleuri, trop redondant, et préféraient une éloquence plus sobre et plus forte. M. Benoist, après avoir hésité quelque temps, finit par se laisser gagner aux arguments de Süss et de Schulze. « Plus on les étudie, dit-il, plus ils deviennent convaincants. » J'avoue qu'ils ne m'ont pas convaincu. D'abord il n'y a pas, chez les bons auteurs et dans l'usage commun, autant de différence qu'on suppose entre *disertus* et *eloquens*, et les deux mots se prennent couramment l'un pour l'autre. Cicéron, dans les *Philippiques*, appelle *disertissimi* cet Antoine et ce Crassus qui lui paraissent *eloquentissimi* dans le *De Oratore*. *Patronus* n'a signifié avocat que lorsqu'il y a eu des avocats, sous l'empire. Du temps de Catulle le mot avait une gravité presque religieuse et Cicéron ne l'emploie jamais qu'avec une sorte de respect.

[1] Voir, à propos de la pièce LVI, toutes ces conjectures singulières que M. Benoist appelle justement des imaginations d'érudit. — [2] Catulle, XLIX.

Quant aux rapports de Cicéron avec Calvus et ses amis, il est certain qu'il y avait entre eux des dissentiments, mais nous voyons qu'ils ne les ont jamais empêchés d'être liés ensemble et de se rendre mutuellement justice. Cicéron aimait tendrement Brutus, qui était aussi l'un des chefs des attiques. Quand Calvus mourut, ses amis, pour lui faire honneur, répandirent une lettre que le grand orateur lui avait écrite et qui était si flatteuse qu'elle causa parmi ses partisans quelque scandale. Trebonius, disciple chéri de Cicéron et, comme tous les élèves, beaucoup plus intransigeant que le maître, se plaignit de ces éloges prodigués au chef d'une école rivale [1]. En réalité, c'étaient de ces compliments comme on en échange tous les jours entre gens qui savent vivre, et qui ne tirent pas à conséquence; mais ils prouvent au moins que, malgré les raisons que pouvaient avoir ces deux hommes d'être séparés, ils entretenaient ensemble de bonnes relations et ne se croyaient pas obligés de s'insulter quand ils s'écrivaient. Ce sont des choses qu'on ne comprend pas toujours dans une université, mais qui sont fréquentes dans le monde. Je crois donc que rien ne nous force à penser que Catulle ait voulu faire une impertinence à Cicéron et qu'on peut continuer à admettre qu'à la suite de quelque service qu'il en avait reçu et que nous ne connaissons pas [2], il a tenu à témoigner sa reconnaissance à un homme dont, en sa double qualité de poète et de républicain, il admirait le talent et honorait le patriotisme.

MM. Benoist et Thomas ont mis beaucoup de soin à restituer la métrique de Catulle; il faut les en remercier : la métrique est peut-être ce qu'il y a de plus original dans l'œuvre du poète latin. C'est par là qu'il diffère surtout de ses prédécesseurs. On ne retrouve plus chez lui ni les septénaires, ni les octonaires ïambiques ou trochaïques [3], ni ces suites de crétiques ou d'anapestes qui caractérisent les *cantica* de Plaute et des tragiques anciens. Il s'est jeté de parti pris dans l'imitation plus exacte des mètres grecs, et, en le faisant, il a frayé la route à Horace.

A ce propos une question se pose, et j'avoue que je suis un peu surpris qu'elle ne soit pas traitée dans le commentaire de M. Benoist, où

[1] Cic., *Epist. fam.*, xv, 21.

[2] Naturellement les critiques, qui veulent tout savoir, ont cherché à deviner quelle était la circonstance qui avait inspiré à Catulle sa petite pièce. Schwabe pense qu'il veut féliciter Cicéron à propos du *Pro Cælio*, où Clodia est si malmenée. Au contraire, Westphal croit que c'est un remerciement du poète pour avoir été introduit chez Clodia, avec laquelle Cicéron entretint d'abord des rapports assez étroits. Ce sont là de ces romans dont je parlais tout à l'heure et qui ne s'appuient sur rien.

[3] La pièce xxv est la seule où soit employé le *septenarius* ïambique, dont les comiques ont fait un si fréquent usage.

se trouvent tant de choses. Comment s'explique-t-on qu'Horace ait paru si peu reconnaissant du service que Catulle lui a rendu? Il n'a parlé de lui qu'une fois et d'une façon assez légère. Pour se moquer d'un sot, il nous dit qu'il n'est habile qu'à chanter Calvus ou Catulle,

Nil præter Calvum aut doctus cantare Catullum[1];

ce qui signifie qu'il n'est pas bon à grand'chose. Le ton, comme on voit, est assez méprisant. Il semble pourtant que par bien des côtés Catulle et Horace auraient dû s'entendre. Ils étaient tous les deux fort amis des nouveautés et disposés à s'éloigner des traditions antiques. Catulle, naturellement, en a retenu un peu plus qu'Horace, qui est venu après lui; nous voyons pourtant qu'il a renoncé à presque toutes les licences de langage que les vieux poètes se permettaient sans scrupule. Il n'emploie qu'une seule fois l'apocope de l'*s* à la fin des mots, qui est si fréquente encore chez Lucrèce[2]. Lui aussi pensait sans doute que les aïeux avaient eu tort de tant louer les mètres de Plaute, puisque, comme nous venons de le voir, il renonçait à s'en servir[3]. C'était donc un auxiliaire précieux pour Horace dans sa lutte contre les anciens. De plus, il appartenait à une école qui, comme Horace, faisait beaucoup de cas de la perfection du style; il mettait parmi les premiers devoirs d'un écrivain ce travail de la lime qui prend un si long temps (*limæ labor et mora*)[4], et l'on prétend que c'est un de ses amis, le poète Cinna, qui avait donné l'exemple, dont l'*Art poétique* fait un précepte, de garder un ouvrage neuf ans entiers dans son portefeuille, pour le polir et le repolir sans cesse[5]. Ce goût pour le travail, ce souci de la perfection auraient dû rapprocher les deux poètes, et l'on ne voit pas très bien au premier abord ce qui a pu les séparer. Peut-être Horace a-t-il été entraîné à méconnaître le génie de Catulle par la répugnance que lui a toujours inspirée la poésie alexandrine. On l'admirait beaucoup autour de lui, et Virgile lui-même s'est inspiré d'elle au début de sa vie littéraire, dans les *Bucoliques*. Horace, dès le premier jour, lui a été contraire, et son ferme bon sens s'est de tout temps tourné vers les classiques de la vieille école[6]. Il est possible aussi que son goût délicat, exigeant, exclusif, ait

(1) *Sat.*, I, 10, 19.
(2) *Tu dabi' supplicium.*
(3) Horace, *Art poét.*, 270.
(4) *Art poét.*, 281.
(5) *Art poét.*, 388.
(6) La seule trace d'alexandrinisme qu'on puisse signaler dans les œuvres d'Horace, si l'on tient à en découvrir une, se trouve dans l'épode onzième, où le second vers se compose d'ïambiques trimètres purs. C'est une recherche assez fréquente chez Catulle et qu'Horace a, pour cette fois seulement, reproduite.

été choqué de certaines imperfections qui ont pu lui cacher et lui gâter les grandes qualités de Catulle. Il lui en a voulu sans doute de confondre des poètes très différents dans la même admiration et de traduire avec le même plaisir une ode merveilleuse de Sapho et des platitudes obscures de Callimaque. Il est sûr que Catulle est un artiste fort inégal. Il y a, dans ses meilleurs ouvrages, des défaillances singulières; sa métrique même, où nous venons de voir qu'il a fait des tentatives si hardies, des innovations si heureuses, est sujette à des intermittences étranges. Il s'en faut de beaucoup qu'il y ait toujours réussi. Le même poète qui a su trouver des combinaisons de mots et de rythmes si harmonieuses, qui tourne avec tant de grâce ou de vigueur l'hendécasyllabe, l'iambique trimètre, le scazon, est quelquefois d'une lourdeur étrange dans les systèmes de vers les plus simples, et, à ce qu'il semble, les plus faciles. Voici, par exemple, deux de ses pentamètres dactyliques :

Troja virum et virtutum omnium acerba cinis [1].

Quam modo qui me unum atque unicum amicum habuit [2].

Qui reconnaîtrait dans ces vers bourrés d'élisions ce mètre élégiaque, devenu si romain, et qu'Ovide allait bientôt amener à sa perfection? Quand on connaît le tempérament irritable d'Horace pendant ses jeunes années, on comprend que ces défauts aient pu l'indisposer contre Catulle et le rendre moins sensible à ses beautés.

Mais où il semble tout à fait inexcusable, c'est quand il s'attribue sans aucune restriction la gloire d'avoir introduit le premier l'ode grecque à Rome :

Carmina non prius
Audita musarum sacerdos
Virginibus puerisque canto [3].

Et ailleurs :

Dicar, quia violens obstrepit Aufidus...
Princeps Æolium carmen ad italos
Deduxisse modos [4].

Peut-être pourrait-on dire, si l'on voulait à toute force excuser Horace, que, dans ces derniers vers, il ne prétend pas avoir été le premier qui ait fait connaître la poésie éolienne à ses compatriotes — il ne pou-

[1] Catulle, LXVIII^b, 50.
[2] LXXIII, 6.
[3] Horace, *Carm.*, III, 1, 2.
[4] III, 23, 9.

vait ignorer que Catulle avait traduit une ode de Sapho — mais qu'il a le premier approprié les vers des poètes éoliens à la muse latine. On pourrait à la rigueur soutenir qu'en se servant, avant les autres, de la strophe saphique, Catulle n'avait pas su la faire tout à fait romaine. Horace, au contraire, peut dire qu'il a véritablement acclimaté cette poésie à Rome (*ad italos deduxisse modos*). Il a compris que, pour que son pays adoptât l'ode des Grecs, il fallait ne la lui présenter qu'avec certaines modifications, par exemple lui donner un rythme plus régulier et qui fût plus distinctement saisi par l'oreille, une quantité moins variable, des césures plus fixes, une allure enfin plus constante et qui ne risquât pas de déconcerter un public peu lettré. C'est ce que Catulle n'a pas toujours essayé de faire. Il n'en est pas moins vrai qu'il avait préparé la voie à son successeur et que celui-ci aurait bien dû trouver quelque moyen de lui témoigner sa reconnaissance. Quoique ses tentatives n'aient pas été toujours heureuses, Catulle est un grand poète lyrique, le plus grand peut-être que Rome ait produit. Horace ne l'a été que de parti pris et par un effort de volonté. Son tempérament si sage, si bien équilibré, ne le portait pas de lui-même vers un genre dont la fougue et l'emportement sont la loi. Il nous dit qu'il s'était fait une règle de conduite de n'être trop frappé de rien, *nil admirari;* la poésie lyrique demande au contraire qu'on soit sensible à toutes les impressions et qu'on s'abandonne aux événements; elle veut une âme que toutes les passions agitent et qui s'y laisse entraîner. C'est vraiment le caractère de Catulle. Son génie est si naturellement lyrique que tout chez lui prend la forme de l'ode. L'épopée même, quand il veut nous faire un récit épique, perd son caractère calme et impersonnel. Le poète y intervient de sa personne à chaque instant; il multiplie les exclamations, les apostrophes; il mêle les faits, anticipant sur ce qu'il dira et revenant sur ce qu'il a dit; au lieu de donner à chaque chose sa place et son rang, il oublie le sujet principal pour développer sans fin un épisode. C'est ainsi que le charmant poème des *Noces de Thétis et de Pélée* est aussi loin que possible de ressembler à un fragment d'Homère et qu'il rappelle plutôt par sa composition la quatrième Pythique de Pindare.

En ce genre, le petit poème d'*Attis* est l'un des plus remarquables de Catulle. C'est le dernier que M. Benoist ait commenté, et il l'a fait avec une sûreté de jugement, une variété de connaissances, qui achèvent de nous montrer ce que la science a perdu par sa mort. Dans l'*Attis*, la forme est aussi originale que le fond. Il est écrit en vers galliambiques, un genre de vers qui ne se retrouve plus que dans quelques fragments des *Ménippées* de Varron. C'est un mètre sautillant, haletant, parfaite-

ment propre à rendre la course vertigineuse et la passion désordonnée du favori de Cybèle. Comme les brèves y abondent, on ne pouvait l'introduire à Rome sans faire une sorte de violence à la langue latine, qui a naturellement du goût pour les longues et qui aime avant tout le grave spondée, *spondæos stabiles*. Voilà sans doute pourquoi le galliambe n'a pas fait fortune chez les poètes classiques. A ce propos, il faut remarquer combien fut timide la réforme à laquelle Horace attacha son nom. Elle rejeta tout ensemble la variété un peu rustique et déréglée des mètres qu'on trouve dans les *cantica* de Plaute et n'osa pas toujours suivre Catulle dans ses hardiesses savantes. Cette réserve est tout à fait dans le génie romain, qui se tient naturellement entre les extrêmes : Horace l'a bien compris; et c'est pour l'avoir respectée que ses poésies lyriques ont été si bien accueillies de ses contemporains.

Je viens de dire que, dans l'*Attis*, le fond est aussi intéressant, aussi nouveau que la forme. Le poète y représente le jeune berger phrygien « traversant les mers, s'enfonçant dans les bois, puis, après s'être mutilé, se livrant, avec ses compagnons, aux danses frénétiques, accompagnées d'une musique sauvage de flûte, de cymbales et de tambourins. Il le montre ensuite pleurant à son réveil ce qu'il a fait dans sa folie, regrettant les joies de la vie hellénique, auxquelles il compare tristement l'existence barbare à laquelle il s'est condamné, quand Cybèle, détachant un de ses lions, l'envoie effrayer le jeune homme, qui rentre dans la forêt, esclave désormais soumis de la déesse ». Il y a dans ces vers une succession de tableaux merveilleux. « Le tumulte, le fracas de l'orgie, le charme de la vie grecque, la tristesse profonde qui suit l'emportement du délire y forment des contrastes saisissants. » Mais ici un doute nous saisit, qui trouble et inquiète notre admiration. Ces beautés, que nous admirons dans Catulle, sont-elles bien à lui? Qu'y a-t-il de vraiment original dans ses œuvres? Qu'a-t-il emprunté aux sources grecques et que doit-il à lui-même? C'est une question qui se pose à propos de tous ses poèmes les plus importants. M. Benoist y a touché dans son commentaire de l'*Attis;* M. Thomas y revient en étudiant les *Noces de Thétis et de Pélée*. Pour me borner à la pièce qui nous occupe en ce moment, la réponse de M. Benoist à cette question délicate me paraît très judicieuse. Il ne croit pas que l'*Attis* appartienne en entier à Callimaque et que Catulle se soit contenté de le traduire. Vilamowitz-Möllendorf ne veut y voir qu'une étude de versification et de style, et Catulle n'est pour lui qu'un artiste qui ne se préoccupe que de la forme. C'est ce que personne n'admettra, même en lisant l'*Attis*, où le souci de l'art est pourtant plus visible qu'ailleurs. M. Benoist fait très bien remarquer

qu'on y sent l'impression que produisaient sur lui les religions de l'Orient. On voit bien que le spectacle de ces cérémonies orgiastiques, que ce culte de la nature dans sa libre et sauvage énergie, que ces successions de faiblesses subites et d'exaltations furieuses ne l'ont pas laissé indifférent. C'est de là qu'est sorti ce poème étrange, où le littérateur et l'homme se montrent à la fois, « qui contient un mélange extraordinaire d'images poétiques pleines de grandeur avec des détails baroques, des fragments de la tradition orientale et pastorale, avec des tableaux empruntés à la vie élégante des Grecs, enfin un sentiment trouble et confus où le poète semble railler et où cependant il laisse voir une sorte de terreur secrète, qui se décèle surtout dans l'invocation des derniers vers. » C'est ce mélange de préoccupations littéraires et d'émotions personnelles qui fait vraiment l'originalité de Catulle : il a mis son âme où les Alexandrins ne mettaient d'ordinaire que leur esprit. Il est vraisemblable que, si les élégiaques romains n'avaient cherché à être que d'habiles artistes, ils seraient restés bien loin des Grecs; mais comme ils ont introduit dans leurs vers un accent de vie et de vérité qui probablement ne se trouvait pas au même degré chez Callimaque et chez Philétas, Quintilien a pu dire d'eux qu'ils méritaient d'être mis sur le même rang : *elegia Græcos provocamus*.

Gaston BOISSIER.

Histoire de la Psychologie des Grecs, par A.-Ed. Chaignet, recteur de l'Académie de Poitiers, correspondant de l'Institut; t. II, contenant la *Psychologie des Stoïciens, des Épicuriens et des Sceptiques*, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1889; t. III, contenant la *Psychologie de la nouvelle Académie et des écoles éclectiques*, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1890.

III. *Essai sur le système philosophique des Stoïciens*, par F. Ogereau, agrégé de philosophie, ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques, Paris, F. Alcan, 1885.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Nous avons fait connaître, dans un premier article, les traits principaux de l'exposé qu'a donné M. Chaignet de ce qu'il nomme, à juste titre, selon nous, la psychologie métaphysique des Stoïciens. Sous cette dénomination il a compris les opinions de ces philosophes sur l'origine, la nature, l'essence et la fin de l'âme. Par la psychologie expérimentale des Stoïciens M. Chaignet entend la description et la classification qu'ils ont tentée des phénomènes de l'âme et l'explication qu'ils ont proposée de tout ce qui se produit en elle et par elle.

La doctrine stoïcienne est un panthéisme fortement caractérisé. L'homme, dans ce système, ne pouvait être qu'une émanation, qu'une parcelle du *pneuma* suprême, c'est-à-dire de la Divinité. Par cette raison, la psychologie du *pneuma* comprend celle de l'homme en tant que l'homme fait partie de Dieu, du Tout. Mais, lorsqu'on a étudié l'homme à ce point de vue, il y a lieu de le considérer en lui-même, de décrire ses facultés en tant que purement humaines. C'est ce qui justifie la distinction admise par M. Chaignet. Toutefois, de même que la psychologie métaphysique enveloppait nécessairement par certains côtés la psychologie expérimentale, puisque les Stoïciens n'ont pu s'empêcher d'attribuer à Dieu les facultés humaines, de même leur psychologie expérimentale aura de fortes attaches métaphysiques, puisque l'homme, d'après eux, dérive substantiellement de la Divinité. M. Chaignet ne l'a pas oublié, et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, il a relié la seconde psychologie à la première.

[1] Voir le premier article dans le cahier de mai 1891.

Ainsi, avant de traiter des facultés de l'âme, il parle de son unité et explique comment cette unité est, selon les Stoïciens, la forme essentielle de l'âme, dans l'ordre psychologique comme dans l'ordre métaphysique. Métaphysiquement l'âme est une, parce qu'elle est une dérivation du *pneuma* suprême, qui est un psychologiquement. Elle est une, malgré la diversité de ses fonctions, parce qu'elle est tout entière concentrée dans l'*ἡγεμονικόν*, d'où ces fonctions partent toutes et qui, en réalité, est l'âme même. Par cette manière de concevoir l'âme, les Stoïciens ont heureusement évité la distinction de plusieurs âmes, portant des noms différents, séparées les unes des autres, occupant différentes parties du corps, telles qu'on les trouve dans le *Timée* de Platon; ils ont aussi échappé à cette énumération de plusieurs principes psychologiques qu'admet Aristote dans son traité *De l'Âme* et qui a donné lieu à tant de subtiles discussions.

De l'*ἡγεμονικόν* comme centre, ou plutôt comme source, les facultés de l'âme se transportent, par la tension spontanée et naturelle du *pneuma*, dans toutes les parties du corps. Le *pneuma* est en cela semblable au polype qui tend dans tous les sens ses nombreux tentacules, à l'eau jaillissante qui se répand en plusieurs canaux, à l'araignée qui, du milieu de sa toile, tisse et aligne ses fils dans toutes les directions. L'*ἡγεμονικόν* est la fonction principale, la puissance directrice de l'âme humaine. C'est en lui, par lui, que naissent les représentations (*Φαντασίαι*), les instincts et les désirs (*ὁρμαί*); c'est de lui que sort la raison (*ὅθεν ὁ λόγος ἀναπέμπεται*), que part la personnalité, ce que nous appelons le *moi*. Chacune des facultés n'est que l'*ἡγεμονικόν* dans un état particulier de tension.

La conception de l'*ἡγεμονικόν* est donc capitale. C'est de ce principe que nous disons le *moi*, *τὸ ἐγώ*. Cependant, quoique les Stoïciens regardent ce principe comme le foyer même d'où rayonne la raison, il semble, d'après l'analyse, si fine et si bien appuyée par les textes, de M. Chaignet, que l'*ἡγεμονικόν* soit surpassé en importance, au moins à certains moments, par la raison qui en dérive, et que celle-ci prenne le premier rôle. Les facultés, en effet, dit M. Chaignet, appartiennent à une essence unique, et cette essence, dans son fond, est la raison même, laquelle n'est qu'un système de certaines représentations. Et cette raison est telle que, dans l'âme humaine, il n'y a rien qui soit dépourvu, privé de raison, pas même la passion. Voilà comment nos philosophes étaient amenés à nier que les animaux pussent éprouver des émotions et des passions, parce que les animaux sont sans raison.

Mais, si toutes les facultés et toutes les fonctions de l'âme sont des

formes de la raison, et si l'âme, ainsi qu'ils le disent, est la raison même, l'étude de la raison devient l'objet même de la philosophie. En outre, quel est le but de la philosophie? De posséder une droite raison. Qu'enseigne-t-elle? A comprendre et à connaître les dogmes de Zénon. En quoi consistent ces dogmes? A savoir quels sont les éléments constitutifs, les principes de la raison. L'élément passif et irrationnel de l'âme n'est pas différent de l'élément rationnel par une différence de nature. Les facultés diffèrent les unes des autres par les parties corporelles distinctes qui leur servent de substrats, selon que leurs πνεύματα se dirigent et se tendent les uns vers les yeux, les autres vers les oreilles, les autres vers les autres organes sensoriels.

Pour les Stoïciens, les facultés n'étaient donc pas des essences distinctes, existant indépendamment les unes des autres. Toutefois, d'accord sur leur principe unique, ils ne l'étaient pas sur le nombre des fonctions par lesquelles il manifeste son activité. Mais cette divergence prouve seulement que le point capital à leurs yeux était l'unité de l'âme et de la raison. Aussi ne saurait-on leur reprocher d'avoir constitué une série d'entités substantielles, tantôt en lutte, tantôt en harmonie les unes avec les autres. Ils ne méritent pas plus cette critique que certains philosophes modernes auxquels on l'a adressée; on chercherait vainement, en effet, parmi ceux-ci, un psychologue qui ait vraiment conféré à chacune de nos facultés une réalité en quelque façon personnelle.

Mais comment réussir à connaître et à comprendre nos facultés? Les Stoïciens font intervenir ici une faculté, laquelle, dit M. Chaignet, est la plus considérable pour la psychologie. Seule, cette faculté se regarde, s'examine, se pense elle-même, a l'intuition directe, immédiate de sa propre essence, et, en même temps, connaît toutes les autres. Elle possède une lumière qui lui permet de voir la vérité en toutes choses et qui, par conséquent, éclaire l'âme tout entière.

M. Chaignet a insisté sur ce pouvoir de l'âme, d'après les textes qui le font connaître. Les pages qu'il y a consacrées sont parmi les plus curieuses et les plus intéressantes de ce volume. La faculté dont il s'agit se rattache à un fait fondamental de la nature humaine, très facile à reconnaître et à caractériser. Ce fait, c'est l'instinct qui porte l'être animé à se conserver lui-même; c'est l'affection pour lui-même que la nature fonde dans l'essence de l'être vivant. Sous l'empire de cet instinct, l'être vivant reste dans l'impossibilité de changer lui-même son essence et d'être indifférent aux changements qu'un autre lui ferait éprouver. La formule stoïcienne qui définit cet instinct est analogue à ce passage bien connu de Spinoza : « Unaquæque res, quantum in se est, in suo esse

perseverare conatur : conatus quo unaquæque res in suo esse perseverare conatur nihil aliud est præter ipsius rei actualem essentiam[1]. » Mais M. Chaignet fait observer que la formule stoïcienne est plus profonde, car elle enveloppe l'idée d'une fin propre à l'être et, par suite, celle d'un mouvement, d'une tendance spontanée (ὁρμή) vers cette fin.

Ce n'est pas tout : cet instinct naturel et primitif comprend la conscience de l'essence de l'être et de sa constitution, σύστασις. Est-ce bien à cette conscience que les Stoïciens ont donné le nom tout nouveau de συνείδησις? Nous l'avons déjà remarqué, après M. Chaignet, dans notre premier article : le mot conscience, συνείδησις, signifie pour eux le sentiment du devoir moral en même temps que le sentiment de l'unité de l'être. Quant à la faculté qui accompagne tous les autres, ils la nommaient le sens général, κοινὴ αἴσθησις. Ils se la représentaient comme un tact intérieur, profond, ἐντὸς ἀφή, par lequel nous nous saisissons nous-même. Par ces mots *nous-même*, il faut certainement entendre l'âme et le corps unis en un seul être, de telle sorte que la conscience est conscience du corps, puisque l'âme est un corps elle aussi. La conscience est donc une sensation et ne peut être qu'une sensation, comme toutes les fonctions de l'âme, qui, elle-même n'est qu'un sens. L'âme, et toute sensation, ne peut être connue à l'âme que par une sensation. « Necesse est enim id sentiant (animalia) per quod alia quoque sentiunt[2]. » — « Mens enim ipsa, quæ sensuum fons est atque etiam *ipsa sensus* est[3]. »

Or cette conscience, qui est un sens, que nous apprend-elle de nous-même, de notre âme? Demander cela, c'est poser la question du nombre et du caractère des facultés de l'âme. Cette question, M. Chaignet l'a très savamment traitée. Autant que les documents le permettaient, il a recomposé le tableau de la psychologie des Stoïciens envisagée jusque dans ses moindres détails. En se livrant à ce travail, dont il n'a omis aucune partie, il a rencontré ce que nous appellerions aujourd'hui le problème de l'origine des idées rationnelles ou innées. Nous allons dire comment il a compris ce côté de la doctrine stoïcienne.

Il commence par affirmer que les notions universelles et nécessaires, que les lois constitutives de la raison, étaient, pour les Stoïciens, des idées innées. Il les reconnaît comme telles à plusieurs signes, mais principalement à celui-ci qu'elles sont évidentes et que l'évidence n'en est pas due à la sensation, puisque cette évidence s'oppose aux contradictions des sensations et les juge. Par exemple, dans l'exemple classique de la rame qu'une sensation précise voit brisée dans l'eau et qu'une

[1] *Eth.*, LIII, 6 et 7. — [2] Sén., *Ep.*, 121. — [3] Cic., *Acad.*, II, 10.

autre sensation nous dit être entière, que trouvons-nous? L'âme reste-t-elle incertaine entre ces deux sensations? Point du tout. Cette contradiction produit sans doute un moment d'arrêt; un doute s'élève. Alors la raison intervient : elle fait comparaître les deux sensations devant elle, ou plutôt devant les principes régulateurs qu'elle a reçus de la nature. Ces principes lui servent à reconnaître la vérité qui existe et doit être affirmée toutes les fois que ces principes ne sont pas contredits. Dans le cas présent, ce qui est contredit, c'est le principe de causalité, universel et nécessaire, en vertu duquel rien n'arrive sans cause. Mais la raison n'aperçoit aucune cause qui ait brisé la rame plongée dans l'eau. Cette rame est donc entière. Par conséquent, si claire que soit la sensation, elle n'est pas un criterium à elle toute seule : il faut que la raison la juge au moyen d'un principe que la sensation n'a pas produit et qui lui est supérieur.

Cette exposition très nette de M. Chaignet est déjà presque une preuve. Cependant, après l'avoir présentée, il croit n'avoir fait qu'affirmer l'innéité des notions universelles et nécessaires, selon les Stoïciens, et il croit devoir la démontrer. Il regarde cette démonstration comme d'autant plus nécessaire que Ed. Zeller et plus récemment Ludwig Stein ont attribué aux Stoïciens un matérialisme absolu et un empirisme complet. C'est l'empirisme surtout que M. Chaignet estime n'être contenu ni dans les textes, ni dans la logique interne, ni dans les principes métaphysiques du système. Il passe en revue les textes invoqués par M. E. Zeller et n'y trouve aucune preuve de l'empirisme qu'on attribue aux Stoïciens dans la théorie de la connaissance. Il dit que, si l'on entend par des idées innées des idées et des vérités actuelles, toutes faites, ayant déjà une expression arrêtée et telles que l'esprit en ait conscience, il est permis d'affirmer qu'il n'en existe pas. Bien plus, on peut dire que nulle école, que ni Platon ni même Descartes, n'ont jamais soutenu qu'il en existât. Selon Descartes, les idées innées sont seulement des puissances. Il a affirmé, dans une lettre à Régis, son opinion à cet égard : « Je n'ai jamais jugé ni écrit que l'esprit ait besoin d'idées naturelles qui soient quelque chose de différent de la faculté de penser[1]. » « Je n'ai jamais entendu que de telles idées fussent actuelles... L'enfant a ces idées, mais en puissance. » « Lorsque je dis que quelque idée est née avec nous..., je n'entends pas qu'elle se présente toujours à notre esprit, car *ainsi il n'y en aurait aucune;* mais j'entends seulement que nous avons *la faculté de la produire*[2]. » M. Chaignet pense que les semences, les raisons

[1] Lettre x, 70. — [2] Réponse aux object., I.

séminales des Stoïciens n'ont pas d'autre signification que les puissances, les idées en puissance de Descartes. Et il ajoute : « Lorsque les Stoïciens disent que c'est la nature qui nous a donné les germes de tout savoir, ils n'entendent pas autre chose. Sans doute ces germes ont besoin de se développer... Mais ils n'en contiennent pas moins en eux-mêmes le principe de ce dont ils sont les germes; ils ont la puissance de le devenir; ils sont déjà ce qu'ils seront ou doivent être[1]. »

C'est là, dira-t-on, une interprétation. M. Chaignet ne la laisse pas à l'état de conjecture : il l'appuie sur des textes, et d'abord sur le système pris en lui-même.

Ce système ne saurait admettre la doctrine de la table rigoureusement rase. L'âme de l'homme est une partie détachée, en quelque sorte un rejeton, *οἷον φῦμα*, du monde, c'est-à-dire de Dieu, c'est-à-dire encore du *pneuma* universel. Il demeure en communication constante avec cette source de son être au moyen de l'air qu'il respire. Mais ce Dieu, d'où provient l'âme humaine et auquel elle est unie, n'est pas seulement nature; il est force, esprit, pensée. En devenant individuelle dans l'homme, la raison y garde ce qui est son essence; elle n'y perd que des degrés de tension; elle est une, et les vertus qu'elle a dans le tout, elle les conserve dans les êtres individuels. Ainsi la pensée est la même dans tous les êtres qui pensent. C'est la même âme qu'enferment des milliers de corps différents. Sa constitution fait que l'homme aspire la raison par tous ses pores; le *pneuma* particulier, qui est sa raison à lui, ne doit être considéré que comme le prolongement du *pneuma* universel, par conséquent de la raison du Tout. Mais celle-ci n'est que l'ensemble, l'unité de ces idées universelles que l'homme individuel reçoit en germe avec le germe de sa vie. Les raisons séminales, identiques à ces idées et qui ne sont que la raison même, étant en Dieu de par sa nature même, y sont forcément antérieures et aussi supérieures à toute sensation, à toute expérience. Elles sont, on peut le dire, innées en Dieu. Donc le système métaphysique des Stoïciens enveloppe l'innéité dans la raison du *pneuma* suprême. De là elle passe dans l'âme, prolongement de ce *pneuma*.

Cette déduction de M. Chaignet est d'une irréprochable justesse et d'une grande clarté. Il aurait pu s'en tenir là; mais il a voulu invoquer les textes et le langage même des Stoïciens.

Il insiste d'abord sur le nom que ces philosophes donnent aux notions universelles et nécessaires. Le nom de Πρόληψις est très expressif : il dit que la notion universelle est primitive, qu'elle précède toutes les autres

[1] *Hist. de la psychol. des Grecs*, p. 130-131.

notions et qu'ainsi elle ne saurait dériver de ces autres notions, et, par exemple, de la représentation sensible. Les deux mots ἔμφυται ἔννοιαι sont presque exactement traduits par notions innées. Πρόληψεις ἄτεχνοι, φυσικαί, sont des expressions dont le sens exclut toute intervention du travail ultérieur et laisse tout le rôle à la spontanéité. Les notions universelles, spermatiques dans la raison divine, le sont également dans la nôtre : σπερματικοὶ λόγοι ἐν ἡμῖν. Les textes latins confirment, expliquent même ces dénominations grecques. D'après Sénèque : « Natura semina nobis dedit. » Des semences, ce sont bien des germes. Sénèque dit encore au même endroit : « Insita omnibus de Diis opinio[1]. » Le mot *insita* ne permet d'admettre ici la participation ni de l'expérience ni de la mémoire. Avec plus de développements, Cicéron fournit la même interprétation : « Rerum plurimarum obscuras, necessarias intelligentias enodavit (natura)[2]... » « Quæ in animisim primuntur... inchoatæ intelligentiæ similiter in omnibus imprimuntur[3]. » Et dans le *De Finibus*, en termes plus brefs mais non moins clairs : « Natura inchoavit[4]. » Enfin dans un passage encore plus formel : « Natura quasi normam scientiæ et *principium sui* dedisset, unde postea notiones rerum in animis imprimerentur, e quibus non principia solum sed latiores quædam ad rationem inveniendam viæ aperirentur[5]. » Dans tous ces textes, les notions sont présentées comme des ébauches, des commencements, germes naturels antérieurs à l'expérience.

Cependant un autre historien du Stoïcisme, M. Ogereau, soutient la thèse opposée à celle que défend M. Chaignet. Il en prend le contrepied, sans toutefois combattre personnellement M. Chaignet, pas plus que M. Chaignet ne le réfute ni ne le nomme, car chacun des deux auteurs, cela est évident, ne connaît pas le livre de l'autre. « Pour les Stoïciens, écrit M. Ogereau, il n'y a point de notions innées au sens où Descartes et Leibniz entendent cette expression. Quand les Stoïciens disent que, dès sa naissance et avant toute sensation, le principe dirigeant est tout préparé pour la connaissance, ils n'entendent pas que l'âme contienne déjà en elle des formes et des virtualités auxquelles il ne manque qu'une occasion favorable pour qu'elles se dégagent et manifestent leur activité; tout ce qu'ils veulent dire, c'est que le fluide animé, qui est uni au corps et croît avec lui, a dès lors le degré de subtilité et de tension nécessaire pour recevoir et conserver les modifications représentatives produites en lui par le choc des sens. » Or, toujours d'après

[1] Sén., *Ep.*, 120. — [2] *De Legib.*, I, 9. — [3] *De Legib.*, I, 10. — [4] *De Finib.*, V, 21. — [5] *Ac. pr.*, 2, 25, 42.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Ogereau, cette persistance des représentations sensibles constitue la mémoire (μνήμη); et, par une élaboration que la nature accomplit, et non l'âme, en mettant en présence les sensations anciennes et les sensations nouvelles, se forment ces représentations d'espèce nouvelle que les Stoïciens appellent notions naturelles (ἔννοιαι φυσικαί)[1] ou anticipations (προλήψεις)[2].

D'où peut venir une divergence si complète entre deux commentateurs d'une incontestable compétence? En voici, croyons-nous les causes. Quelques textes semblent autoriser l'interprétation adoptée par M. Ogereau. Ainsi une ligne de Diogène Laërce dit expressément que les Stoïciens appellent anticipation le souvenir de ce qui nous est souvent apparu à l'extérieur : Τὴν δὲ πρόληψιν λέγουσιν... μνήμην τοῦ πολλάκις ἔξωθεν φάνεντος[3]. Il faut remarquer à ce sujet que les contradictions ne sont pas rares entre les différents Stoïciens, quelquefois entre un Stoïcien et lui-même. Que faire en pareil cas? Ou bien constater l'existence de la contradiction sans chercher à en expliquer l'origine et sans tenter une conciliation impossible; ou bien, ce qui est plus conforme à une bonne méthode, voir quelle est celle des deux doctrines contradictoires qui s'accorde avec l'esprit général du système. Il est plus que probable que celle-ci était adoptée par la majorité des philosophes de l'école dont il s'agit. Or M. Ogereau nous paraît n'avoir pas assez tenu compte du principe général de la métaphysique stoïcienne, en vertu duquel l'homme, étant une parcelle de Dieu, a une raison pareille à la raison divine, d'où il résulte que les idées rationnelles sont, en l'homme comme en Dieu, antérieures à l'expérience. De plus, si l'on adopte l'hypothèse de M. Ogereau, les dénominations stoïciennes des idées rationnelles seront en contradiction frappante avec ce qu'elles désignent. On ne comprend pas, en effet, que des idées dues à l'expérience et n'étant que des souvenirs généralisés du passé, que des idées attribuées à la mémoire, portent le nom d'anticipation (πρόληψις), nom qui s'oppose à la mémoire (μνήμη), comme l'*a priori* à l'*a posteriori*. Nous nous rangeons donc plutôt à l'avis de M. Chaignet, tout en regrettant qu'il n'ait pas parlé des textes où l'anticipation est assimilée à la mémoire. Il convenait de les mentionner et de donner les motifs pour lesquels on accordait plus de valeur et de portée aux témoignages intrinsèques ou extrinsèques qui les contredisent.

Dans la psychologie morale des Stoïciens, nous ne connaissons rien

[1] *Essai sur le système philosophique des Stoïciens*, p. 95-96.

[2] *Essai*, etc., p. 95.

[3] *Ibid.*, p. 94.

qui mérite plus d'attention que ce qu'ils ont enseigné sur ce qui dépend de nous (ἐφ' ἡμῖν), sur ce qui, au premier aspect, ressemble au libre arbitre. C'est peut-être dans la reconstitution de cette partie de la doctrine que M. Chaignet a montré le plus de pénétration et, selon nous, de sûreté. De ce que le Stoïcisme est la philosophie de l'effort, ce serait le bien mal comprendre que de conclure que la liberté y échappe au déterminisme. Il importait d'abord de mettre en évidence ce qui fait l'illusion de la liberté, dans la théorie morale des Stoïciens, et ensuite de dissiper cette illusion, de laisser la fatalité apparaître, sans toutefois nier ou méconnaître le grand et noble caractère de la conception. M. Chaignet a parfaitement rempli cette double tâche.

Il définit, en premier lieu, la loi suprême telle que les Stoïciens la posaient [1]. L'âme sent qu'elle est soumise à une loi. La raison humaine, dans son état parfait (ὀρθὸς λόγος), est une loi (νόμος), parce qu'elle commande, et, comme la raison est commune à tous les hommes, c'est une loi qui commande à tous les hommes. La loi morale est éternelle et universelle. Elle est divine par son origine comme par son essence, car la raison humaine, qui constitue cette loi, émane de la raison divine, c'est-à-dire de Dieu même. En effet, qu'est-ce que Dieu? Quelle est son essence? L'esprit, la science, la raison droite, dit Épictète : Νοῦς, ἐπιστήμη, λόγος ὀρθός. Que nous prescrit cette loi? Ce qui est en notre pouvoir, ce qui dépend de nous. Et qu'est-ce qui dépend de nous?

Il y a des choses que nous avons à la fois le pouvoir et la liberté de faire; il y en a d'autres que nous n'avons le pouvoir ni de faire ni de ne pas faire. Celles-ci ne touchent pas notre moi : οὐκ ἔρχεται ἐπί σε, dit Marc-Aurèle. Elles ne peuvent, par elles-mêmes, ni l'affecter ni le mouvoir. Seules les représentations que l'on se fait des choses, et que l'on s'en fait librement, ont cette double puissance, ce qui revient à dire qu'au fond c'est le moi qui se change et se meut comme il veut. Or les représentations sont en notre puissance; nous sommes maîtres de nos pensées et, par cela même, de nos actes, qui ne sont que l'emploi que nous faisons de nos pensées; car nous sommes déterminés fatalement à la volonté et à l'action par nos représentations. Quand nous avons jugé qu'une chose est bonne, il nous est impossible d'en vouloir une autre. Il est en notre pouvoir (ἐφ' ἡμῖν) de bien user de nos représentations; c'est même cela seul que les dieux ont laissé en notre pouvoir.

Mais bien user de ses représentations, n'est-ce pas là faire œuvre d'être libre? On incline à le croire en lisant la lumineuse exposition de

[1] Page 150.

M. Chaignet. Toutefois ce serait une illusion que le savant critique se hâte de détruire. Cette liberté, ce pouvoir d'agir par soi-même, cette activité volontaire qui ne dépend que de nous, aboutit finalement à la passivité, à la servitude, dit M. Chaignet; et il le prouve.

Pour les Stoïciens, le principe de causalité ne souffre pas d'exception; rien n'arrive sans cause, c'est-à-dire sans cause antécédente. En conséquence, ils identifiaient le futur possible et le futur certain. Tout ce qui se fait se fait par des causes antérieures. Donc tout se produit par la fatalité. Chrysippe, qui gardait le *fatum*, prétendait en même temps nier la nécessité. Pour justifier cette distinction de deux causes, il avait recours à l'exemple du cylindre. Le cylindre ne peut se mettre en mouvement sans avoir reçu une impulsion : voilà la part de la fatalité; mais, une fois cette impulsion reçue, le cylindre roule en vertu de sa nature. De même l'homme est mû par la représentation qui a frappé son esprit, puis il continue le mouvement en vertu de sa propre nature; car cette nature sera cause qu'il donnera ou refusera son consentement à l'impulsion venue de la représentation objective : voilà la part de la liberté. Grande est ici l'erreur de Chrysippe : il n'a pas vu que, dans son système surtout, la nature de l'homme, dans laquelle il place la liberté, est le produit des causes antécédentes, de tous les antécédents de notre être, que cette nature constitue une fatalité aussi absolue que les fatalités purement physiques. Nos actes ainsi ne sont plus libres; ils résultent d'un enchaînement nécessaire. « Qu'importe, dit M. Renouvier, que les Stoïciens accordent qu'il y a quelque chose en nous qui dépend de nous, si c'est quelque chose d'éternellement causé, et non quelque chose qui commence, et si, quelque chose étant bien en nous, c'est nous qui ne sommes pas en nous-même? » « C'est la chaîne de fer que rien ne peut rompre, » conclut M. Chaignet.

En quoi donc alors consiste au juste notre liberté? A cette question M. Chaignet donne la réponse stoïcienne que lui fournissent les textes. Pour rédiger dans notre langue cette réponse, il trouve un style simple et fort. La page est hardie, frappante et mérite d'être citée. La voici : « Toute notre liberté (d'après les Stoïciens) consiste à comprendre que nous ne sommes, que nous ne pouvons pas être, que nous ne devons pas être libres; toute notre liberté consiste à mettre notre activité au service d'une fin supérieure et universelle, à remettre la direction de notre volonté et notre volonté même entre les mains d'une volonté parfaite qui gouverne le monde et le gouverne avec une raison parfaite... L'homme est libre parce qu'il peut librement consentir au nexus causal qui entraîne le monde et l'entraînerait encore (lui, l'homme) s'il voulait

résister. » C'est là une liberté étrange. M. Chaignet met en note les textes qui ne laissent aucun doute sur l'exactitude de son exposition. « Nous sommes libres, dit Sénèque, en tant que l'effort de la meilleure partie de nous-mêmes s'accorde avec l'ordre de toute la nature, *eatenus conatus melioris partis nostri cum ordine totius naturæ convenit* [1]. » La fonction de la liberté est de se plier à la nécessité, rien de plus. C'est là faire un bon usage de nos idées, seul pouvoir, dit Épictète, que les dieux nous aient accordé. Descartes dira pareillement « qu'il n'y a rien qui soit entièrement en notre pouvoir que nos idées ». En parlant ainsi, Épictète et Descartes réduisent la liberté à son élément intelligible ou, du moins, en amoindrissent l'élément actif presque jusqu'à le supprimer. D'après Épictète, « il n'y a de libre que celui à qui tout arrive comme il le veut et que rien ne peut contraindre ; mais quand cela se produit-il ? Quand il veut les choses précisément comme elles arrivent. Mais comment arrivent-elles ? Comme les a voulues et réglées le régulateur souverain. »

Nous serions vraiment libres si nous avions la liberté de ne pas faire ce que Dieu veut. Les Stoïciens prétendent que nous avons cette liberté, mais tout aussitôt, en s'expliquant, ils nous l'ôtent. Pourquoi ? Parce qu'ils la font consister dans la faculté purement intellectuelle de ne pas nous représenter les choses comme elles sont, de nier l'ordre du monde, de nier que nous en soyons des parties ; nous sommes libres de ne pas comprendre où est notre vertu, qui est en même temps notre félicité. A quoi il est permis de répondre que ne pas se représenter exactement les choses, que nier l'ordre universel, que ne pas le comprendre, ce sont des faits que la volonté peut accompagner, mais non des actes volontaires au sens propre des mots, des actes par lesquels on entre pour une part dans l'ordre du monde, soit pour s'y conformer, soit pour tenter d'y porter atteinte.

Non seulement le Stoïcisme est considéré généralement comme la philosophie de l'effort, mais on pense qu'il est surtout une doctrine qui enseigne à se tendre, à faire effort contre la passion, contre l'émotion, soit en luttant, soit en s'abstenant. Il est donc très intéressant de savoir comment les Stoïciens définissaient la passion.

Leur psychologie de la passion est compliquée et souvent confuse. Pour la reconstituer et y mettre un peu d'ordre et de lumière, M. Chaignet a étudié le πάθος des Stoïciens dans ses rapports avec la volonté et avec la raison. Qu'est-ce d'abord que la volonté ? C'est un mouvement (ὁρμή) de la raison vers un objet qui est du domaine des choses

[1] Sén., *Ep.*, I, 5, 10.

pratiques de l'action humaine[1]. « Lorsque ce mouvement naturel s'opère avec conscience, sans que nous sentions en nous une résistance de la raison, une contradiction avec ses principes, lorsqu'il n'est pas démenti par des mouvements également naturels en sens contraire, les Stoïciens l'appellent volonté (βούλησις). La volonté est donc identique à la raison qui délibère et en même temps désire (βούλευσις ὀρεκτική). » Quant aux passions : « Les Stoïciens disent tous non seulement qu'elles appartiennent à l'âme et non au corps, ... mais encore qu'elles sont des représentations, des jugements, c'est-à-dire des actes de la raison. Le πάθος n'est ainsi que la raison même, pervertie et indisciplinée, dont les mouvements ont pris une force, une violence extrême à la suite d'une fausse représentation d'un jugement erroné. Quiconque éprouve de la tristesse, de la crainte, des désirs, est dans l'erreur (ἁμαρτάνει). » Et voilà pourquoi il faut résister à la passion. Mais qui lui résistera? La raison. D'où il suit que, la passion n'étant que la raison, la raison en résistant à la passion se résistera à elle-même, et la passion, en violentant la raison, ne sera que la raison se violentant elle-même.

Or cela, demande M. Chaignet, peut-il se concevoir? « La volonté est libre; la raison est libre; l'âme est maîtresse de ses représentations comme de ses mouvements; comment la raison peut-elle désobéir à la raison? car c'est bien à cette extrémité que sont réduits les Stoïciens. C'est la raison qui se tourne contre elle-même. Il ne sert de rien aux Stoïciens de répondre que les causes de nos passions sont les modifications qu'éprouve le *pneuma*[2]. » Ce raisonnement de M. Chaignet est fort. Essayons de le rendre plus fort encore. Lorsque la raison combat la passion, c'est le *pneuma* qui lutte contre lui-même. Mais le *pneuma* est un. Étant un, ce qu'il est, il l'est tout entier. Si donc il est tendu, il est tendu tout entier et n'a pas à lutter contre un relâchement qui n'existe pas en lui. Si au contraire il est détendu, étant un, il est détendu tout entier et par conséquent ne contient en lui-même rien qui puisse lutter contre son propre relâchement. C'est un dilemme auquel les Stoïciens n'auraient pu rien répondre, parce qu'en parlant de tension et de relâchement il est évident qu'ils considèrent, malgré qu'ils en aient, le *pneuma* comme une force purement physique et qu'une telle force ne saurait se retourner contre elle-même, ce qui serait agir à la fois en deux sens contraires. Toutefois ils auraient pu échapper au dilemme en répondant que leur *pneuma* est aussi une âme, une force intellectuelle et morale et qu'une force semblable est de nature à lutter contre elle-même.

[1] Page 160. — [2] Page 164.

Et c'est en réalité ce qu'ils ont fait. Or, par là, à quoi ont-ils été ramenés? M. Chaignet l'a vu et l'a dit : « Malgré tout, dans ce monisme sévère que poursuit et maintient partout le système stoïcien, on voit reparaître le dualisme, sinon le dualisme du moi et du non-moi, du moins un dualisme renfermé dans l'unité de conscience et que révèle la contradiction insoluble de l'erreur et de la vérité sur laquelle le mal repose[1]. » On y voit, par conséquent, reparaître, ajouterons-nous, la contradiction de la raison et de la passion, véritable dualisme, non pas substantiel mais psychologique, qui est évident, que les Stoïciens admettent au fond et à bon droit, mais qui réduit à néant leur prétention de donner la passion comme une force de la raison.

Nous avons dit comment M. Chaignet a éclairci les doctrines des Stoïciens sur la raison, la liberté, la passion. Cela est suffisant, croyons-nous, pour donner une juste idée de sa méthode de recherche et d'interprétation. Au surplus, si l'on veut bien apprécier le mérite et l'utilité de son travail, on n'a qu'à le soumettre à l'expérience suivante. Qu'on relise ou, tout au moins, qu'on reparcoure tous les ouvrages importants qui ont été publiés sur le Stoïcisme; puis qu'on étudie attentivement le livre de M. Chaignet; on s'apercevra que l'on fait un progrès sensible dans l'intelligence de la grande doctrine stoïcienne, que l'on résout mieux certaines des difficultés qu'elle présente et qu'on en explique plus aisément certaines contradictions. Et pourtant une semblable épreuve serait encore plus favorable à la reconstitution que, dans ce même volume, M. Chaignet propose de la psychologie épicurienne. C'est de celle-ci que nous allons maintenant nous occuper.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Mémoires du général baron de Marbot. I. Gênes, Austerlitz, Eylau. Paris, Plon, 1891, 1 vol. in-8°.

Le titre de ce volume n'est pas complet. C'est *Gênes, Marengo, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland*, qu'il faudrait dire; et le volume suivant doit nous conduire à Waterloo. Ces mémoires doivent donc placer sous nos yeux toutes les grandes batailles du consulat et de l'empire, où l'au-

[1] Page 165.

teur a combattu, et mettre en scène les maréchaux sous lesquels il a servi : Masséna, Bernadotte, Augereau, Lannes, Murat, sans compter Napoléon. L'auteur ne s'est pourtant pas proposé de refaire un tableau général de ces grandes guerres après les tacticiens et les historiens qui les ont racontées. C'est le récit individuel et anecdotique d'un témoin des événements. Or la vue d'un témoin ne s'étend pas sur un si vaste espace. Mais ce qu'il raconte pour l'avoir vu ou pour l'avoir fait n'en est pas moins attachant. Qui n'a lu avec un vif intérêt dans la *Chartreuse de Parme* de Stendhal, les aventures du héros de ce roman à la bataille de Waterloo? Il ne dit rien de la configuration des lieux ni de la position des deux armées; il omet l'attaque du château de Hougoumont et de la ferme de la Haye-Sainte, la violente charge des cuirassiers et leur formidable entassement dans le ravin qu'on ne soupçonnait pas, l'héroïque résistance de Wellington et l'arrivée de Blucher au moment où l'on attend Grouchy. Tout se ramène à ce novice qui est accouru du fond de l'Italie pour faire la guerre avec l'empereur revenu de l'île d'Elbe. Il est arrivé à point nommé sur le champ de bataille. Il a vu le maréchal Ney poussant les régiments et Napoléon qui passe; mais ce qui domine dans le tableau, c'est la vivandière qui l'accueille et qui le dirige avant l'action, c'est le caporal qui le rallie, qui le forme à combattre quand tout est perdu et sous les ordres duquel il bat en retraite dans la confusion de la déroute. Ce n'est qu'une fiction, et on se laisse prendre aux fantaisies jetées à plaisir dans ce cadre historique jusqu'à oublier les péripéties de la bataille. Qu'est-ce donc quand l'épisode n'est pas le simple fruit de l'imagination, mais la réalité même, que l'auteur en parle avec toute l'émotion de ses propres souvenirs et que, déjà par tout ce qu'il a dit de sa famille, de sa personne, il a su nous intéresser à ses périls!

Il y a en effet dans les mémoires du général Marbot autre chose que des récits de batailles. Ses ancêtres se rattachaient à une maison noble du Quercy. Son père était entré dans les gardes du corps de Louis XV. Il avait épousé une demoiselle de Certain, dont les frères, selon l'usage du temps, ajoutèrent à leur nom le nom de quelque domaine; l'aîné prit le surnom de Canrobert, illustré par son fils, le maréchal que nous vénérons tous comme une des gloires de notre armée. Marcellin Marbot dont nous parlons ici, né au château de Larivière le 18 août 1782, eut ainsi pour cousin l'homme qui, entré beaucoup plus tard dans la carrière des armes, lui avait déjà fait présager, dans l'armée d'Afrique, ce qu'il devait être, quand lui-même mourut le 16 novembre 1854.

En 1789, le jeune Marbot avait près de sept ans. Son esprit resta frappé du mouvement que la Révolution produisit dans les campagnes :

le paysan d'abord respectueux pour les anciennes familles, tout disposé à y chercher des guides; puis, excité par les démagogues, entrant de force dans les châteaux, brûlant les titres de la féodalité, quand il ne brûlait pas les châteaux eux-mêmes; et d'autre part l'émigration, provoquée par la peur, entraînant presque toute la noblesse du pays et notamment les trois frères de sa mère. Mais son père était resté. Il avait accepté les réformes du régime nouveau. Il fut même, lors de la division de la France en départements, élu l'un des administrateurs de la Corrèze, puis membre de l'Assemblée législative, et il osa, après la révolution du 10 août, l'avant-veille des journées de septembre, quand la Commune de Paris préparait, par des arrestations, le massacre du surlendemain, élever la voix contre Thuriot, qui les défendait : « Je demande, dit-il, qu'un membre de l'assemblée qui a peur d'un représentant de la Commune de Paris laisse faire ceux qui ont du cœur et du courage [1]. » Témoin de la déchéance de l'assemblée dont il faisait partie, il n'eut garde de se faire renouveler son mandat; il prit du service dans l'armée des Pyrénées-Orientales, où il se signala comme adjudant général au combat devant Montlouis (28 août) qui entraîna l'occupation de Puycerda et de Belver, et il mérita que Dagobert demandât pour lui le grade de chef de brigade [2]. Il devint très peu de temps après général de brigade (7 octobre 1793) [3] et fut appelé en cette qualité par Baudot et Chaudron-Roussau à la tête du camp formé par les deux représentants sous Toulouse [4].

[1] Séance du 31 août 1792, à propos du mandat lancé par la Commune contre le journaliste Girey-Dupré, imprimeur du *Patriote français*. (*Moniteur* du 2 septembre, t. XIII, p. 585 de la réimpression.)

[2] Puycerda, 30 août 1793. *Moniteur* du 10 septembre, t. XVII, p. 610. Par une transposition de lettres *le Moniteur* l'appelle *Morbat* au lieu de *Marbot*. Le 29 Marbot lui-même transmet au ministre de la guerre les dépêches du général sur le combat de la veille. (Dépôt de la guerre, armée des Pyrénées-Orientales, à la date.) On a du même jour une lettre du général Poinsot, datée de Belver, *ci-devant Espagne*.

[3] Sa nomination à titre provisoire est même un peu antérieure. Dagobert lui donne ce titre dans une lettre du 5. (Dépôt de la guerre, armée des Pyrénées-Orientales, à la date.)

[4] « Toulouse, 23 du 1er mois an II (14 octobre 1793).

« Borrel, commissaire du conseil exécutif, au ministre de la guerre :

« Je viens de mander de la part du citoyen Taillefer, pour demain matin à 7 heures, le général de brigade Marbot, que les représentants du peuple Baudot et Chaudron-Roussau, partis depuis deux jours pour Bordeaux, ont nommé commandant du camp sous Toulouse. Le chef de l'état-major Du Breil doit se trouver ainsi que moi à cette conférence où le représentant du peuple doit arrêter les mesures ultérieures à prendre relativement au mouvement du département de l'Aveyron. (Ils ont sous la main environ 6,000 hommes.) Ainsi, en dépit

C'est à ce titre aussi que le représentant Taillefer le chargea de réprimer l'insurrection royaliste de l'Aveyron [1].

Quand la famille, sans émigrer, quitta sa résidence, il avait fallu s'occuper de l'éducation des enfants. Le second des quatre fils, Marcellin, le futur aide de camp de Bernadotte, d'Augereau, de Murat, de Lannes, de Masséna, fut tout d'abord placé, à Turenne, dans un pensionnat de jeunes demoiselles. Il est vrai que l'enfant n'avait que huit ans et l'on croyait ne l'y mettre que pour quelques mois : il y demeura, par un concours de circonstances, quatre années entières. C'est une idylle au début d'un récit qui doit offrir tant de tragiques tableaux :

Les pensionnaires, dit-il, entrées dans la maison de Mlle Mongalvi, depuis l'époque où ma mère en avait fait partie, étaient des jeunes personnes de seize à vingt ans; les plus jeunes avaient au moins quatorze ans et étaient assez raisonnables pour qu'on pût m'admettre parmi elles.

A mon arrivée, tout le petit troupeau féminin accourut au-devant de moi et me reçut avec de tels cris de joie et de si bonnes caresses que je me félicitai, dès le premier instant, d'avoir fait ce voyage. Je me figurais d'ailleurs qu'il serait de peu de durée, et je crois même que je regrettais intérieurement de n'avoir que peu de temps à passer avec ces bonnes jeunes demoiselles, qui me donnaient tout ce qui pouvait me faire plaisir et se disputaient à qui me tiendrait par la main.

Lorsque, bien des années après, j'ai lu l'histoire de Vert-Vert vivant au milieu des Visitandines de Nevers, je me suis écrié : « C'est ainsi que j'étais dans le pensionnat de Turenne! » Comme lui, j'étais gâté au delà de toute expression par les maîtresses et par les pensionnaires. Je n'avais qu'à désirer pour obtenir; rien n'était assez bon ni assez beau pour moi. Ma santé était redevenue parfaite. J'étais blanc et frais; aussi c'était à qui m'embrasserait!

des despotes et de leurs esclaves ça ira encore et ça ira bien. » (Dépôt de la guerre, armée des Pyrénées-Orientales, à la date.)

[1] 26 du 1er mois an II (17 octobre 1793). Pascal Dubreil, chef de l'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales, au ministre de la guerre. — Il a conféré avec Taillefer sur les mesures à prendre contre les rebelles de l'Aveyron : « On porte à 6,000 hommes le nombre de ces brigands. » Des ordres ont été donnés pour la réunion d'une force imposante :

« C'est en sévissant avec vigueur et fermeté dans le principe qu'on évite les malheurs qui nous ont été si funestes dans la Vendée.

« Outre les deux bataillons d'infanterie, 100 hommes de cavalerie et une compagnie de canonniers partis de Toulouse pour ce département, il s'y rendra environ 3,000 hommes par les réquisitions faites par le représentant du peuple Taillefer dans les départements du Cantal et du Lot.

« Le général de brigade Marbot commandera ces troupes et sera aidé par quatre ou cinq officiers de l'état-major. Le camp sous Toulouse (formé par les troupes d'élite requises dans les dix-neuf départements de l'armée des Pyrénées, en vertu de l'arrêté des représentants du peuple Leyris et Chaudron-Roussau en date du 13 août) grossit tous les jours... » (*Ibid.*, à la date.)

Dans les récréations, qui avaient lieu dans un très vaste clos où se trouvaient un beau jardin, des prairies, des vignes, des bosquets, les jeunes filles me couronnaient, m'enguirlandaient de fleurs; puis, me plaçant sur un petit brancard couvert de roses, elles me portaient à tour de rôle en chantant. D'autres fois, je jouais aux barres avec elles, ayant le privilège de toujours prendre sans jamais être pris. Elles me lisaient des histoires, me chantaient des chansons; enfin c'était à qui chercherait à faire quelque chose pour moi (p. 12).

Cela ne pouvait pas durer ainsi. Quand le père fut nommé au commandement du camp de Toulouse, il vint à Turenne reprendre son fils et le mit, avec le frère aîné, au collège de Sorèze. Le collège était resté aux Bénédictins jusqu'à la loi qui abolit les couvents et fit de leurs biens des biens nationaux; mais même alors la population, qui les aimait et qui voyait dans la suppression du collège la ruine de la contrée, pressa dom Ferlus, le principal, de se porter acquéreur de l'établissement et de ses dépendances. Le jour de l'adjudication nul autre que lui ne mit aux enchères. Les administrateurs du département lui donnèrent du temps pour s'acquitter, et il le fit sans trop de retard, car de tous côtés on lui prêta des assignats qu'il remboursa moyennant quelques coupes de bois. Les fermes acquises avec le collège permirent d'entretenir les élèves et les maîtres de la maison, quand partout régnait la famine :

Ce fut, dit l'ancien élève, le seul grand établissement de ce genre que la Révolution laissa debout. Les moines prirent l'habit laïque, et le nom de *citoyen* remplaça celui de *dom*. A cela près, rien d'essentiel n'était changé dans le collège, qui subsistait paisiblement dans un coin de la France, pendant qu'elle était en proie aux plus cruels déchirements. Je dis que rien d'essentiel n'était changé, parce que les études y suivaient leur cours habituel et que l'ordre n'y était point troublé; mais il était cependant impossible que l'agitation fébrile qui régnait au dehors ne se fit un peu sentir dans le collège. Je dirai même que dom Ferlus, en homme très habile, faisait semblant d'approuver ce qu'il ne pouvait empêcher. Les murs étaient donc couverts de sentences républicaines. Il était défendu de prononcer le nom de *Monsieur*. Les élèves n'allaient au réfectoire ou à la promenade qu'en chantant la *Marseillaise* ou autres hymnes républicains, et comme ils entendaient parler constamment des hauts faits de nos armées, que même quelques-uns des plus âgés s'étaient enrôlés parmi les *volontaires*, et que d'autres en avaient aussi le désir, toute cette jeunesse, qui, d'ailleurs, était élevée au milieu des armes, puisque, même avant la Révolution, Sorèze était un collège militaire où l'on apprenait l'exercice, l'équitation, la fortification, etc., toute cette jeunesse, dis-je, avait pris depuis quelque temps une tournure et un esprit guerriers... (p. 25).

Le représentant Chabot, ancien capucin, aimait beaucoup le collège de Sorèze et l'inspectait volontiers pendant le cours de sa mission dans le département. Un jour, prenant le jeune Marcellin, il l'interrogea sur

Coriolan réfugié chez les Volsques. Dom Ferlus n'était pas rassuré sur la réponse qu'allait faire ce neveu d'émigrés. L'enfant répondit « qu'un bon citoyen ne devait jamais porter les armes contre sa patrie ».

Le représentant fut si content de ma réponse, nous dit-il, qu'il me donna l'accolade et complimenta le chef du collège et les professeurs sur les bons principes qu'ils inculquaient à leurs élèves (p. 29).

Au camp de Toulouse, Marbot père avait eu sous ses ordres Augereau et Lannes, le premier alors adjudant général, c'est-à-dire colonel d'état-major, le second simple lieutenant de grenadiers dans un bataillon des volontaires du Gers. Ces relations ne devaient pas être sans influence sur la carrière du fils. Quant au père, lorsque l'Aveyron cessa d'inspirer des craintes, il eut mission d'amener des renforts à Dugommier devant Toulon; mais, la ville étant déjà reprise, il reçut l'ordre de le rejoindre aux Pyrénées-Orientales, où les représentants, depuis quelque temps, se faisaient un jeu de destituer les généraux. On peut, à l'aide des documents réunis au ministère de la guerre, compléter ce que le fils de Marbot dit de son père dans ses mémoires. Bien que ce dernier ne figure comme général de division dans les états officiels qu'à partir du 13 juin 1795, on le trouve avec ce titre, dès la seconde moitié de 1794, à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Le 22 fructidor an II (8 septembre 1794), il adresse en cette qualité au général en chef Moncey un rapport sur une attaque dirigée par 6,000 Espagnols dans la vallée d'Aspes (4 septembre), attaque vaillamment soutenue par les avant-postes et repoussée par 500 braves du 5ᵉ bataillon des Pyrénées et les gardes nationales des villages voisins [1]. En novembre, il est signalé par les représentants Garrau et Baudot comme ayant, au combat d'Olave, ses munitions étant épuisées, culbuté la cavalerie ennemie à la baïonnette, tué plus de 1,000 hommes et mis tout le reste en déroute [2]. L'année suivante il s'y distingua encore

[1] Lettre du 22 fructidor an II (8 septembre 1794). (Dépôt de la guerre, armée des Pyrénées-Occidentales, à la date. Copie certifiée par Moncey, cf. la lettre d'envoi de Moncey, 26 fructidor, 12 septembre.) Dans un tableau résumé de la campagne du 1ᵉʳ nivôse au 30 fructidor an II, on signale au 26 thermidor, Marbot étant général de division et Robert général de brigade, l'attaque et la prise de tous les postes espagnols dans la vallée de Mauléon. (*Ibid.*, à la date du 16 septembre 1794.) — Par une lettre autographe datée du 23 vendémiaire an III, Moncey adresse à Marbot un plan d'attaque pour débusquer l'ennemi de Roncevaux et se rapprocher de Pampelune, plan où il devait avoir le principal rôle. (Dépôt de la guerre, *ibid.*, 17 octobre.) Le 27 vendémiaire (18 octobre), Marbot annonce à Moncey les avantages qu'il a déjà obtenus. Cf. le rapport du 19 octobre 1794.

[2] Combats des 4 et 5 frimaire an III,

en plusieurs rencontres, notamment dans l'enlèvement du camp ennemi, le 20 floréal an III (19 mai 1795) entre Clossua et Elgoibar, affaire dont il adresse le rapport au Comité de salut public [1].

Chose curieuse, dans une note anonyme à peu près du même temps sur les généraux de l'armée des Pyrénées-Occidentales, à côté de son nom on lit à gauche : *Je ne le connais pas*, et à droite, d'une autre main : *Terroriste*. Or il n'était pas bon d'être signalé comme terroriste après le 1er prairial an III [2]. Est-ce pour cela qu'il fut suspendu? On trouve dans le même Dépôt à la date du 3 messidor (21 juin 1795) :

L'armée est prévenue que, par l'arrêté du représentant du peuple en date du 22 du mois dernier, les citoyens Fregeville et Marbot, généraux de division, Larroche, Rouché et Pinet, généraux de brigade, sont suspendus de leurs fonctions et tenus de se retirer dans leurs communes respectives.

Le général en chef,
MONCEY.

Pour copie conforme, le général de brigade,
chef de l'état-major de l'armée.
DESSEIN.

Marbot terroriste! Est-ce un souvenir du camp de Toulouse et de la campagne contre les rebelles de l'Aveyron, royalistes ou fédéralistes? Quoi qu'il en soit, l'accusation était facile à réfuter. Il fut rétabli dans ses fonctions deux mois après, 17 fructidor an III (3 septembre 1795) [3].

Cet incident n'est point rappelé par le fils dans ses mémoires, et à coup sûr il ne s'est jamais douté que son père ait été qualifié terroriste dans une pièce gardée au ministère de la guerre : cela jurait trop avec une parole qu'il avait recueillie de lui, précisément à l'époque où le général allait commander le camp de Toulouse et où il menait son fils de Turenne à Sorèze. Ils venaient d'arriver à Cressensac :

En ce moment, dit notre auteur, un spectacle nouveau pour moi se présente : une colonne mobile, composée de gendarmes, de gardes nationaux et de volontaires, entre dans le bourg de Cressensac, musique en tête. Je n'avais jamais rien vu de pareil et trouvais cela superbe; mais je ne pouvais m'expliquer comment les soldats

Bayonne, 7 frimaire an III (27 novembre 1794). *Moniteur* du 18 frimaire, (8 décembre), t. XXII, p. 679, et Dépôt de la guerre, armée des Pyrénées-Occidentales, à la date du 5 frimaire (25 novembre). Cf. le registre des rapports de la 2e division du 29 octobre au 25 novembre (général Marbot) et la lettre de Marbot à Moncey, 29 novembre.

[1] Rapport lu à la Convention le 18 prairial an III (16 juin 1795); publié dans le *Moniteur* du 21 prairial (19 juin), t. XXIV, p. 633.

[2] La date ajoutée à la pièce porte 14 fructidor an II, corrigée en 14 prairial an III (2 juin 1795).

[3] *Moniteur* du 12 vendémiaire an IV (4 octobre 1795), t. XXVI, p. 89.

faisaient marcher au milieu d'eux une douzaine de voitures remplies de vieux messieurs, de dames et d'enfants ayant tous l'air fort triste.

Cette vue mit mon père en fureur. Il se retira de la fenêtre, et se promenant à grands pas avec son aide de camp, dont il était sûr, je l'entendis s'écrier : « Ces misérables conventionnels ont gâté la Révolution, qui pouvait être si belle! Voilà encore des innocents qu'on mène en prison parce qu'ils sont nobles ou parents d'émigrés; c'est affreux! » Je compris tout ce que mon père dit à ce sujet, ajoute-t-il, et je vouai comme lui la haine la plus prononcée à ce parti terroriste qui gâta la Révolution de 1789 (p. 15).

Le général Marbot ne reprit pas pour longtemps les fonctions qu'on lui rendait. La Convention touchait à sa dernière heure. La législature formant désormais deux corps, il se laissa ramener à la vie publique et entra dans le conseil des Anciens. Je n'ai pas à retracer ici plus que ne le fait son fils le rôle qu'il y joua. Disons seulement qu'il approuva le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797) et fut élu, le 20, président des Anciens. Mais à la fin de la législature, dégoûté de la politique (il avait vu le Directoire de près!), il rentra dans l'armée, et Bernadotte, qui devenait ministre de la guerre, le nomma au commandement de la 17e division militaire (Paris), en remplacement de Joubert, chargé de réparer les échecs de Schérer à l'armée d'Italie.

Marcellin Marbot, âgé de seize à dix-sept ans, venait de quitter Sorèze; il voyait chez son père les hommes, les femmes les plus en renom sous le Directoire, et à partir de ce moment on trouve dans ses mémoires des renseignements qui jettent un jour nouveau sur les événements les plus considérables du temps.

Citons ce trait sur la bataille de Zurich.

Joubert venait de périr à la bataille de Novi. Souwaroff, vainqueur, menaçait Masséna, qui commandait en Suisse. Nos plénipotentiaires avaient été assassinés à Rastadt. L'Allemagne armait contre nous. Le Directoire aux abois ne comptait plus que sur Masséna et le pressait de livrer bataille. Masséna savait mieux qu'on ne le pouvait savoir à Paris ce qu'il avait à faire. Il attendait, et le Directoire, irrité de sa désobéissance, résolut de le destituer. Il signa un arrêté qui lui enjoignait de remettre le commandement à Cherin, son chef d'état-major. Un officier était chargé de porter à l'un sa destitution, à l'autre son investiture. Bernadotte en parla à Marbot père, qui lui représenta le péril de cette mesure quand les deux armées étaient en présence et qui lui persuada de confier la mission à son aide de camp, M. Gault, avec pouvoir de remettre ou de garder les arrêtés selon qu'il le jugerait utile. Gault, arrivé au camp, trouva l'armée si pleine de confiance en son chef qu'il garda les arrêtés et assista à la bataille, une des plus grandes du siècle. Masséna

la gagna, sans savoir qu'il avait été destitué. Un simple capitaine avait tenu entre ses mains la fortune de la France.

Nos mémoires ont aussi sur la révolution qui se préparait à Paris de curieuses révélations.

On était las du Directoire. Sieyès, un des directeurs, cherchait un militaire à qui remettre une autorité dont il comptait bien garder aussi quelque chose. Bonaparte était en Égypte; Joubert avait péri; Masséna n'était pas fait pour ce rôle; Moreau ne s'y prêtait point. Sieyès en revint à Bonaparte et le fit inviter par son compatriote, le député Saliceti, à quitter son armée pour se mettre à la tête du gouvernement. Mais un coup d'État ne se fait pas sans qu'on soit sûr du ministre de la guerre et du commandant de la force armée de Paris. Marbot, sondé, se récusa et remit à Sieyès sa démission, demandant une division active. Bernadotte ne tarda point à suivre son exemple. Marbot fut remplacé à la 17ᵉ division militaire par Lefebvre, Bernadotte au ministère par l'ex-noble et ancien jacobin Dubois-Crancé [1], et le coup d'État n'attendit plus que l'arrivée du général Bonaparte.

Marbot père reçut le commandement d'une division à l'armée d'Italie et fut tout étonné de rencontrer à Lyon Bonaparte, qu'il croyait encore en Égypte. Il y a dans nos mémoires d'intéressants détails sur cette arrivée du vainqueur des Pyramides à Lyon et sur son entrevue avec le général qui venait de décliner un des principaux rôles dans le coup d'État qui se préparait. Nous ne pouvons qu'y renvoyer. Le jeune Marbot était là. Son père, qui l'avait un instant destiné à la marine, s'était décidé à le faire housard : le rôle de la flotte semblait alors trop effacé. Le jeune homme allait entrer comme cavalier dans un régiment rattaché à la division de son père.

Ils partirent ensemble de Lyon. Comme on ne trouvait pas de chevaux disponibles (Bonaparte avait tout accaparé), ils s'embarquèrent sur le Rhône, s'y engravèrent à six lieues au-dessus d'Avignon, arrivés là prirent la route d'Aix et trouvèrent le chemin coupé par une crue de la Durance. Ici se place une scène qui peint bien le temps et le pays. Le général avait dû s'arrêter à Bonpas (l'auteur écrit Bompart) :

Une cavalcade composée des plus chauds patriotes de Cavaillon, dit notre auteur, vint supplier mon père de vouloir bien accepter un banquet qu'ils lui offraient au nom des notables de cette ville, « toujours si éminemment républicaine ».

Mon père, auquel ces ovations n'étaient nullement agréables, refusa d'abord; mais

[1] Remplacement de Marbot 25 thermidor an VII (12 août 1799), de Bernadotte 2ᵉ jour complémentaire (18 septembre 1799).

ces *citoyens* firent tant et tant d'instances, disant que tout était déjà ordonné et que les convives se trouvaient réunis, qu'il céda enfin, et nous nous rendîmes à Cavaillon.

Le plus bel hôtel était orné de guirlandes et garni de *chapeaux noirs* de la ville et de la banlieue. Après bien des compliments, on prit place autour d'une table immense, couverte des mets les plus recherchés et surtout d'ortolans, qui se plaisent beaucoup dans ce pays. On prononça des discours virulents contre les ennemis de la liberté; on porta de nombreuses santés et le dîner ne finit qu'à 10 heures du soir.

Les gens de la ville rentrèrent chez eux; quant au général, il était trop tard pour qu'il regagnât Bonpas. Il coucha dans l'hôtel :

Le lendemain à son réveil, M. Gault (l'aide de camp) ayant demandé à l'aubergiste quelle était la quote-part que devait mon père pour l'immense festin de la veille, qu'il croyait être un *pique-nique*, cet homme lui remit une note de plus de 1,500 francs, les bons patriotes n'ayant pas payé un traître sou... On nous dit bien que quelques-uns avaient exprimé le désir de payer leur part, mais que la très grande majorité avait répondu que ce serait faire injure au général Marbot (p. 54).

J'ai bien dit *Cavaillon* et non pas *Tarascon*. Les lecteurs d'Alphonse Daudet auraient pu s'y tromper.

Arrivons à l'incorporation de notre héros. Il était si timide que son père disait qu'il aurait dû être une fille et l'appelait souvent mademoiselle Marcellin. C'était pour vaincre cette timidité qu'au lieu de l'attacher à sa personne, il l'avait fait housard dans le 1er régiment, ancien régiment de Bercheny, ayant à faire tout le service avec les autres. Mais il lui voulait donner un *mentor*. Le colonel lui signala pour cet office un maréchal des logis nommé Pertelay. Or il y avait au régiment deux maréchaux des logis, deux frères, du nom de Pertelay :

On croirait que l'auteur de la pièce des *Deux Philibert* a pris ces deux hommes pour types, disent nos mémoires; l'aîné des Pertelay était Philibert le mauvais sujet, et le jeune Pertelay, Philibert le bon sujet.

Quand la demande du général arriva, le colonel était absent du régiment et le bon Pertelay aussi. Le major envoya donc celui qu'il avait sous la main, « buveur, tapageur, querelleur, bretteur, mais aussi brave jusqu'à la témérité ».

Le major avait bien eu quelque doute, mais il se dit, après tout, qu'on avait peut-être choisi cet enragé pour déniaiser un jeune homme doux et timide. Le père fut bien aussi un peu surpris quand il se présenta :

Un luron, très bien tenu, il est vrai, mais le shako sur l'oreille, le sabre traînant, la figure enluminée et coupée en deux par une immense balafre, des moustaches d'un demi-pied de long qui, relevées par la cire, allaient se perdre dans les oreilles, deux grosses nattes de cheveux tressées aux tempes, qui, sortant de son shako, tom-

baient sur la poitrine, et avec cela, un air!!!.. un air de chenapan, qu'augmentaient encore des paroles saccadées, ainsi qu'un baragouin franco-alsacien des plus barbares...

J'ai su plus tard qu'il avait hésité à me mettre entre les mains de ce gaillard-là, mais que, M. Gault lui ayant fait observer que le colonel Picart l'avait désigné comme le *meilleur* sous-officier de l'escadron, mon père s'était déterminé à en essayer (p. 59).

On comprend quel genre d'éducation ce type du vieux housard devait inculquer au novice. Pour lui donner plus d'apparence, le *mentor* commença par lui procurer deux cadenettes et une fausse queue, et ne pouvant mieux faire avec un jeune homme de dix-sept ans, à la figure imberbe, figure de jeune fille, il lui imprima avec le pouce deux énormes moustaches à la cire noire; mais cela n'était rien auprès des allures qu'il lui fit prendre et des façons d'agir qu'il lui enseigna : querelles, tapage, duel, sorte de combat rigoureusement proscrite, quand on avait tant d'autres occasions de se battre : un duel ainsi ménagé par le *mentor* fit envoyer le jeune délinquant devant son père et lui valut la prison. Il n'y fut pas longtemps, et, rentré au régiment, il sut bientôt se signaler d'une autre manière.

Le général Séras avait envoyé 50 housards sous la conduite d'un sous-officier jugé le plus capable pour reconnaître les avant-postes autrichiens. Le jeune Marbot en était, avec son *mentor*. Mais, à deux lieues du camp, le sous-officier qui commandait, chargé des instructions et des plans, se sentit ou se dit malade. Le *mentor*, alsacien, ne savait pas lire le français; les autres sous-officiers, qui n'étaient pas plus lettrés, se récusèrent. Le jeune Marbot s'offrit comme lecteur ou comme guide; tous résolurent de le prendre comme chef, et, pour ses débuts, il surprit l'ennemi et ramena une vingtaine de prisonniers et autant de chevaux. Au retour il fut proclamé digne de servir dans les housards de Bercheny, le « premier régiment du monde », et le général Séras, sauf ratification du général en chef, le nomma d'emblée maréchal des logis.

Les housards de Bercheny, le premier des housards, furent envoyés au général en chef Championnet, en Piémont, où notre jeune maréchal des logis allait faire la connaissance des généraux qui illustrèrent cette grande époque de notre histoire. Il aime à nous les montrer comme il les vit, et il en est dont il nous fait un portrait assez original. Tel est le général de brigade Macard :

Le général Macard, véritable type de ces officiers créés par le hasard et par leur courage, et qui, tout en déployant une valeur très réelle devant l'ennemi, n'en étaient pas moins incapables, par leur manque d'instruction, d'occuper convenablement les

postes élevés, était remarquable par une particularité très bizarre. Ce singulier personnage, véritable colosse d'une bravoure extraordinaire, ne manquait pas de s'écrier, lorsqu'il allait charger à la tête de ses troupes : « Allons, je vais m'habiller en bête! . . . » Il ôtait alors ses habits, sa veste, sa chemise, et ne gardait que son chapeau empanaché, sa culotte de peau et ses grosses bottes... Ainsi nu jusqu'à la ceinture, le général Macard offrait aux regards un torse presque aussi velu que celui d'un ours, ce qui donnait à sa personne l'aspect le plus étrange. Une fois habillé en bête, comme il le disait lui-même avec raison, le général Macard se lançait à corps perdu, le sabre au poing, sur les cavaliers ennemis, en jurant comme un païen; mais il parvenait rarement à les atteindre, car, à la vue si singulière et si terrible à la fois de cette espèce de géant à moitié nu, couvert de poils et dans un si étrange équipage, qui se précipitait sur eux en poussant des hurlements affreux, les ennemis se sauvaient de tous côtés, ne sachant trop s'ils avaient affaire à un homme ou à quelque animal féroce extraordinaire (p. 84).

On vient de voir sa bravoure; voici pour son instruction :

Un jour qu'un officier d'état-major lui demandait la permission d'aller dans une ville voisine se commander une paire de bottes, « Prends-m'en mesure, lui dit-il, et commande-m'en aussi une paire. » Et comme l'officier s'en excusait disant qu'il ne savait comment s'y prendre, « Comment! s'écria-t-il, je te vois passer des journées à tirer des lignes vis-à-vis des montagnes, et quand je te demande ce que tu fais là, tu me dis : « Je prends la mesure de ces montagnes; » elles sont loin, je suis sous ta main, et tu me dis que tu ne sauras me prendre mesure d'une paire de bottes! » (.P 85).

Un nouveau fait d'armes, à la bataille de Mondovi, avait fait nommer le jeune Marbot sous-lieutenant.

Nous touchons aux grands événements de la guerre. Championnet, forcé de repasser l'Apennin, était mort épuisé. Le général Marbot avait été chargé de le remplacer provisoirement (du 6 au 15 janvier 1800) : le jour où Masséna, nommé général en chef, arriverait, il devait aller commander l'avant-garde de l'armée du Rhin; mais Masséna le décida à rester en lui montrant les périls de l'armée d'Italie. Il lui destinait l'aile droite; il la donna au général Soult, moins ancien que lui, et Marbot, quoique froissé, reprit le commandement de sa division à Savone. Avec cette division, il défendit pendant deux jours les célèbres positions de Cadibona et de Montenotte, et, menacé d'être tourné, il se retira sur Voltri et de là sur Gênes, où il se renferma avec les deux autres divisions de l'aile droite. Le fameux siège de Gênes allait commencer.

Le jeune Marbot y était entré avec son père, qui, dans la retraite, avait reçu une blessure à la jambe. Le vaillant général succomba bientôt avec tant d'autres aux atteintes du typhus. Ce fut pour le jeune homme le coup le plus cruel au milieu des misères qui décimèrent la garnison. Masséna avait voulu les partager. Laissant le centre et l'aile gauche de

son armée à la défense de la frontière, derrière le Var, il se renferma dans la place; il savait bien que la clef de la situation était là. Il y retenait une partie des Autrichiens, qui auraient pu jeter toutes leurs forces sur la Provence; il espérait en Bonaparte, qui réunissait une armée de secours au pied des Alpes : entrant en Italie par le Grand-Saint-Bernard, le premier consul pouvait tomber sur les derrières de l'ennemi et venir délivrer Masséna. Cet espoir ne se réalisa pas. Masséna, ayant épuisé ses dernières ressources, dut traiter de l'évacuation de Gênes. Mais sa constance n'avait pas été inutile : son armée n'était pas prisonnière; il lui réservait le droit de reprendre les hostilités dès qu'elle aurait gagné la frontière. En retenant jusque-là les 25,000 Autrichiens devant Gênes, il avait donné à Bonaparte le temps de franchir les Alpes et de livrer avec plus de sécurité la bataille de Marengo.

Le sous-lieutenant Marbot raconte du siège de Gênes un incident qui lui fut particulier et une leçon dont il fit son profit.

Masséna l'avait envoyé à un bastion en forme de tour, appelé la *lanterne*, pour donner ordre de concentrer le feu des canons sur un brick anglais qui avait insolemment jeté l'ancre au voisinage, et le brick fut coulé à fond. L'amiral Keith furieux fit avancer toutes ses bombardes contre la lanterne, et le jeune sous-lieutenant, demeuré dans la batterie, prenait plaisir à courir avec les artilleurs pour se garer de la bombe quand elle tombait sur la plate-forme et revenir aux pièces quand elle avait éclaté. Ce n'était ni sa place ni sa besogne. Le colonel Mouton, depuis maréchal comte Lobau, qui avait servi sous son père et lui portait intérêt, passant non loin de là, lui ordonna de revenir auprès du général en chef, où était son poste :

Vous êtes bien jeune encore, ajouta-t-il, mais apprenez qu'à la guerre c'est une folie de s'exposer à des dangers inutiles. Serez-vous plus avancé lorsque vous vous serez fait broyer une jambe, sans qu'il en résulte aucun avantage pour votre pays?

Je n'ai jamais oublié cette leçon, dont j'ai remercié depuis le maréchal Lobau, dit notre auteur, et j'ai souvent pensé à la différence qu'il y aurait eu dans ma destinée si j'eusse eu une jambe emportée à l'âge de dix-sept ans (p. 115).

Les Autrichiens avaient pris possession de Gênes le 16 prairial an VIII (4 juin 1800). Masséna voulut en prévenir sans retard le premier consul, et le jeune Marbot fut un des deux aides de camp qu'il lui dépêcha.

Bonaparte le retint près de lui; il put donc assister à la bataille de Marengo, où il remplit pour sa part l'office d'aide de camp. De cette grande journée, laissant le récit aux historiens, il se borne à en rappeler les chances douteuses jusqu'au moment où Desaix, au prix de sa vie, décida la victoire. Le premier consul, craignant toujours de voir paraître

sur le champ de bataille les 25,000 hommes qui avaient assiégé Gênes, était demeuré soucieux et ne retrouva sa gaieté qu'après cette action de Desaix, dont il ignorait encore la mort. Marbot note le fait par un trait qui lui est personnel :

> S'apercevant alors, dit-il, que le cheval que je montais était légèrement blessé à la cuisse, le premier consul me prit par l'oreille et me dit en riant : « Je te prêterai mes chevaux pour les faire arranger ainsi! » (P. 121.)

C'est la seule allusion qu'il fasse à ses propres périls dans cette journée.

Après la bataille de Marengo, il obtint un congé bien mérité. Il avait besoin de revoir sa mère et ses frères, et de pleurer avec eux la perte qu'ils avaient faite. Il ne laissa pas que d'avoir quelques déboires dans sa propre famille. L'aîné des fils, Adolphe, que le père avait destiné aux armes savantes, ne se voyait pas sans quelque dépit sur les bancs de l'école, tandis qu'un plus jeune portait déjà l'épaulette de sous-lieutenant. Il résolut de mettre à profit les amitiés que son père avait acquises et qui lui survivaient. Le général Lefebvre, qui lui avait succédé dans la 17e division militaire, était chargé d'organiser un nouveau régiment dans le département de la Seine : il y fit entrer Adolphe comme sous-lieutenant. Bernadotte, mis à la tête de l'armée de l'Ouest, avait dans son état-major une place d'aide de camp qu'il réservait au fils de son ancien collègue. Ce fut Adolphe qui, prévenant son frère, se la fit donner : le droit d'aînesse, à défaut d'autre droit, était sauf! En sorte que, lorsque Marcellin, revenu de Gênes et de Marengo, se présenta à Rennes, il ne trouva plus qu'une place d'aide de camp à la suite. Mais il oublia vite ce contretemps dans une nouvelle campagne, non plus en Italie, en Portugal.

Le Portugal, qui était depuis si longtemps dans le vasselage de l'Angleterre, avait, sous l'impulsion du gouvernement anglais, déclaré la guerre à l'Espagne. Le jeune Marbot, qui avait combattu à Gênes sous Masséna, à Marengo sous Bonaparte, allait servir dans le corps du général Leclerc, aile droite de l'armée espagnole, sous le commandement supérieur du prince de la Paix! Les mémoires ne fournissent rien de bien intéressant sur cette campagne de peu d'importance, mais ils sont curieux par les détails que donne l'auteur sur son voyage, d'abord en diligence (nom euphémique de cette sorte de voiture), puis en escadron de marche au retour, voyage qui lui fournit plus d'une note piquante sur les coutumes et les mœurs du pays. A la suite du traité de Lunéville et de la paix d'Amiens, nous le retrouvons en Bretagne au milieu des préparatifs de l'expédition de Saint-Domingue, où le général

Leclerc allait trouver la mort. Fort heureusement pour lui, il ne le devait pas accompagner dans cette autre campagne. À Rennes se trouvait encore Bernadotte, ayant sous ses ordres toutes les troupes comprises entre l'embouchure de la Gironde et celle de la Seine, une armée de 80,000 hommes qui lui était toute dévouée, et les mémoires donnent des détails aussi curieux que neufs, mais qui seraient à contrôler, sur une conspiration ourdie à Rennes pour arrêter Bonaparte dans la voie où il s'acheminait à l'empire. On a parlé déjà de cette conspiration, et l'on a dit que Bernadotte avait subi une disgrâce parce que, à sa connaissance, quelques officiers de son état-major y avaient figuré[1]. Notre auteur l'y fait paraître en première ligne :

Si le général Bernadotte, dit-il, eût eu plus de caractère, le premier consul aurait eu à se repentir de lui avoir donné un commandement si important; car, je puis le dire aujourd'hui comme un *fait historique* et sans nuire à personne, Bernadotte conspira contre le gouvernement dont Bonaparte était le chef...

Tout était prêt pour l'explosion, ajoute-t-il, lorsque Bernadotte, manquant de résolution et voulant, en vrai Gascon, tirer les marrons du feu avec la patte du chat, persuada au général Simon (son chef d'état-major) et aux principaux conjurés qu'il était indispensable qu'il se trouvât à Paris au moment où la déchéance des consuls serait proclamée par l'armée de Bretagne, afin d'être en état de s'emparer sur-le-champ des rênes du gouvernement de concert avec Moreau, avec lequel il voulait conférer sur ce grave sujet.

Le frère Adolphe paya un peu cher le trop d'empressement qu'il avait mis à devenir, aux dépens de Marcellin, l'aide de camp de Bernadotte. Il se trouva être l'agent de la conspiration sans le savoir. On avait imprimé à Rennes une proclamation. Bernadotte en voulait avoir un grand nombre d'exemplaires à Paris. On les substitua aux effets dont Adolphe, ayant permission d'aller à Paris pour un assez long séjour, avait rempli les coffres de sa voiture. Le coup ayant manqué et le complot étant découvert par les aveux du général Simon, qui se croyait trahi, ordre fut donné de visiter tous ceux qui arrivaient de Bretagne, et c'est ainsi que les proclamations furent trouvées dans la voiture du jeune aide de camp de Bernadotte. Bernadotte s'en tira en tonnant contre Simon; quant à son aide de camp, il fut jeté en prison, et, si l'on en croit nos mémoires, le général fit très peu de démarches pour l'en faire sortir. Il en sortit pourtant au bout d'un mois :

Mais Bonaparte, qui avait à son usage une mnémonique particulière, grava probablement dans sa tête : *Marbot aide de camp de Bernadotte, conspiration de Rennes;*

[1] *Biographie universelle de Michaud*, au mot *Charles XIV*, roi de Suède.

aussi jamais mon frère ne put rentrer en faveur auprès de lui, et quelque temps après il l'envoya à Pondichéry (p. 166).

Les deux mots *Marbot* et *conspiration* restèrent si bien dans la tête de Napoléon qu'un peu plus tard, quand après plus de cinq ans de grade Marbot le jeune lui fut présenté pour la lieutenance, il eut quelque hésitation à le nommer.

A son retour d'Espagne, Marcellin Marbot fit un séjour à l'école de cavalerie de Versailles, comme on envoie encore aujourd'hui les jeunes officiers à Saumur pour les former à être maîtres d'équitation dans leur régiment. Puis il devint aide de camp d'Augereau. Il fut longtemps attaché à sa personne, et il a recueilli nombre de traits qui complètent ce que l'on sait de la vigueur et de l'intrépidité du général, et qui sont de nature à corriger un peu l'impression que la versatilité de sa conduite en 1814, en 1815, et le jugement de Napoléon à Sainte-Hélène ont laissée de lui dans l'histoire.

Je passe ce que l'auteur raconte rapidement des grands préparatifs faits sur les côtes de la Manche pour l'invasion de l'Angleterre après la rupture de la paix d'Amiens; je passe également la conspiration, plus sérieuse cette fois, de Cadoudal, Pichegru et Moreau; l'enlèvement et la mort tragique du duc d'Enghien, sanglant prélude à l'élévation de Napoléon au trône impérial; puis les grands spectacles du nouvel empire : l'institution de la Légion d'honneur, le camp de Boulogne et cette menace d'invasion suspendue sur l'Angleterre jusqu'au jour où la réunion de Gênes à la France fournit un thème dont le gouvernement anglais sut si bien tirer parti, effrayant les grandes puissances continentales sur leurs possessions et les attirant dans la lutte où elles devaient subir tant de désastres, mais où le vainqueur devait s'épuiser lui-même et finalement se perdre, le tout au profit de la Grande-Bretagne.

J'arrive à ces campagnes dans lesquelles l'auteur va paraître en témoin.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les Prêcheurs burlesques en Espagne au XVIIIe siècle; étude sur le père Isla, par le P. Bernard Goudeau. Paris, Retaux-Bray, 1891, 568 pages in-8°.

Il nous semble que le premier titre de ce livre devrait être : *Le P. Isla;* le second, *Étude sur les Prêcheurs burlesques*, etc. Ce qui concerne particulièrement le P. Isla, sa vie, ses écrits divers, sa triste fin, occupe en effet la plus grande partie du volume; les prêcheurs burlesques, si bien raillés par le P. Isla, n'entrent en scène qu'avec son roman, *Fray Gerundio.*

On prêchait encore en Espagne, au XVIIIe siècle, comme on avait prêché, en France, du XIIIe au XVIe siècle. Deux genres de sermons étaient simultanément cultivés : le genre grave, où l'Écriture, considérée comme un fatras de mystérieuses allégories, était la matière de subtiles et ridicules interprétations; et le genre familier, beaucoup plus en faveur, où tout l'art était d'égayer l'auditoire par d'inconvenantes facéties. Le P. Isla, qui avait sérieusement étudié les prédicateurs français du XVIIIe siècle, écrivit *Fray Gerundio* pour faire la leçon à ceux de son pays, et le succès de son roman picaresque fut si grand qu'il dure encore.

Le savant livre du P. Goudeau sur son ingénieux confrère est d'une lecture très instructive. Il y a peut-être un peu trop de digressions; mais, si quelquefois elles font perdre de vue l'intéressant P. Isla, elles attestent les plus consciencieuses recherches dans ce vaste domaine de la littérature espagnole que peu de critiques français ont encore exploré.

ALLEMAGNE.

O Roma nobilis! Philologische Untersuchungen aus dem Mittelalter, von Ludwig Traube. Munich, 1891, in-4°, 100 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Bavière.*)

Le titre que M. Traube a donné à ce recueil de mémoires sur diverses productions latines du moyen âge ne s'applique qu'au premier des neuf qui le composent et dont voici les sujets. — I. *O Roma nobilis!* Cette pièce pieuse et la pièce beaucoup trop profane qui l'accompagne dans le manuscrit du Vatican, d'où Niebuhr les a tirées (et qui se retrouve seule dans le célèbre manuscrit de Cambridge), ne sont pas, comme il l'a cru et comme on l'a répété, de l'époque antique, mais bien du Xe siècle; cela est évident, et M. Traube en apporte des preuves qui convaincront les plus incrédules. Il traduit, malgré ce que le sujet a d'antipathique, la seconde de ces pièces, et sa traduction, qui n'était pas sans difficultés, nous paraît généralement exacte. — II. La *Vita Adalhardi* de Paschase Radbert. Hypothèses sur les différentes rédactions de ce morceau, qui serait originairement un *rotulus* funéraire. — III. Le *Megrinfridus* de Trithème. On sait que Jean de Trittenheim ne s'est pas fait faute de falsifications de tout genre; .M Traube montre qu'il a attribué à un prétendu Meginfrid, qui aurait été le plus ancien historien de l'abbaye d'Hirschau, des vers pris tout sim-

plement à la chronique de Saint-Riquier d'Hariulf. — IV. *Hermaphroditus.* M. Traube pense que cette épigramme célèbre, qu'il refuse avec M. Hauréau à l'antiquité, est de Matthieu de Vendôme, ce que M. Hauréau s'était borné à regarder comme possible. Il affirme, en passant, que Gaufrès de Monmouth n'est pas l'auteur de la *Vita Merlini,* « comme l'a démontré San-Marte ». Mais depuis San-Marte on a repris la question, et M. Traube n'est pas ici aussi bien informé qu'ailleurs. — V. *Angilbert, abbé de Corbie, et Angilbert, abbé de Saint-Riquier.* Dans cette excellente dissertation M. Traube prouve que les vers inscrits au commencement et à la fin du *De doctrina christiana* de saint Augustin, dans le manuscrit de Paris 13359, provenant de Corbie, sont, non pas, comme l'a cru Mabillon, faits par l'abbé Angilbert de Corbie et adressés à Louis III, mais faits par le célèbre Angilbert de Saint-Riquier, gendre de Charlemagne, et adressés à Louis Ier; il en rapproche des vers du même Angilbert, contenus dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg bien connu, provenant aussi de Corbie, qui contient une partie des poésies de Fortunat. Il établit en outre par le jugement de M. L. Delisle, « le premier paléographe de notre temps », que le manuscrit 13359 peut très bien être du commencement du IXe siècle et non de la fin. — VI. *Dungali.* Étude sur les principaux personnages irlandais du nom de Dungal qui figurent dans l'histoire littéraire des temps carlovingiens. — VII. *Sedulius Scottus.* Mémoire plus étendu que les autres sur la vie et les mœurs de cet auteur; on y relèvera l'indication de manuscrits copiés par des scribes irlandais, et des renseignements intéressants sur les sources où les Irlandais puisaient leur connaissance du grec. — VIII. Recueil d'extraits du manuscrit C 14 de la bibliothèque de l'hôpital de Cues (près Trèves). Cet intéressant recueil est l'œuvre de Sedulius, dont il atteste l'érudition étonnante pour son temps. — IX. *Andradus Modicus.* La découverte d'un nouveau manuscrit à la Cava a confirmé des conjectures antérieures de M. Traube et permet de se faire une idée plus exacte de l'œuvre poétique d'Andradus. M. Traube donne une nouvelle édition des fragments des *Révélations* d'Andradus, conservés par Aubri de Trois-Fontaines, ou imprimés par Du Chesne d'après un manuscrit inconnu, et complète l'explication qu'il avait antérieurement donnée du système chronologique très particulier suivi par l'auteur.

Dans toutes ces dissertations on retrouve le savoir étendu, la pénétration et la critique de l'auteur du *Karolingische Dichtungen,* du continuateur de l'excellent recueil du *Poetæ Carolini.* Un index très utile et deux planches héliographiques terminent l'ouvrage.

TABLE.



JOURNAL DES SAVANTS.



AOÛT 1891.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*

JOURNAL
DES SAVANTS.

AOÛT 1891.



Choix de lettres d'Eugène Burnouf (1825-1852), suivi d'une bibliographie, avec portrait et fac-similé. Paris, 1891, in-8°, xvi-585 pages.

PREMIER ARTICLE.

Lorsqu'en 1852 Eugène Burnouf nous fut enlevé par une mort prématurée, le *Journal des Savants* se fit un devoir de rendre hommage à ses travaux. Ils avaient été, dès son vivant, consacrés par la gloire, et, depuis quarante ans, le solide éclat qui les entoure n'a pas cessé de s'accroître, en même temps que les conséquences qu'ils ont produites. Eugène Burnouf s'est fait un nom immortel en fondant deux grandes études, qui peut-être sans lui seraient encore à naître : celle du bouddhisme et celle de la langue zende. Ces découvertes magnifiques lui appartiennent en propre; et il a en outre puissamment contribué à l'explication des écritures cunéiformes, pour lesquelles, s'il n'a pas eu l'initiative, il a du moins élargi et facilité la voie. Ce sont là précisément des traits de génie, puisque le génie est essentiellement créateur. Les ouvrages d'Eugène Burnouf vivront autant que la philologie elle-même, et ce n'est rien exagérer que de dire que la postérité pensera à jamais de lui ce qu'en ont pensé ses contemporains. Mais nous n'insistons pas sur cet éloge, parce que nous l'avons déjà fait, en énumérant, sur sa tombe à peine fermée, tous ses titres à notre reconnaissance et à nos regrets.

Nous estimions en lui le savant; le recueil que vient de publier la piété de sa famille nous le montrera dans sa vie intime et nous le fera aimer autant que nous l'admirons. La science, tout austère qu'elle peut être, ne saurait récuser un tel complément. La paix du cœur, la pureté morale, le dévouement absolu à tous les devoirs domestiques et publics, concourent, pour une part considérable, à la sérénité et à l'énergie de

l'intelligence, soit qu'elle s'absorbe dans les analyses de l'érudition, soit même qu'elle se livre à la poésie ou à l'éloquence. Être un excellent fils, un mari plein d'affection, un père plein de sollicitude, ce sont là des vertus qui, loin de rien ôter à l'esprit, lui assurent des forces nouvelles et une constance qu'il ne saurait avoir au même degré quand ces vertus lui manquent. Nous avons dit qu'Eugène Burnouf avait eu le bonheur de trouver dans son père un modèle accompli et un guide. Sans doute, il a dû beaucoup à la nature; mais on peut croire qu'il n'a pas moins dû à l'éducation puisée au foyer paternel. Dans le recueil que nous avons sous les yeux, les lettres échangées entre le père et le fils, qui ne se quittaient jamais, sont peu nombreuses; mais elles respirent toutes la tendresse la plus sincère et la plus rare communauté d'occupations et de principes. Les deux existences sont tellement confondues et si bien entrelacées que la seconde semble être la continuation de la première.

Jean-Louis Burnouf, le père d'Eugène, était fils d'un tisserand d'Urville, près de Valognes. Orphelin de très bonne heure et l'aîné de six enfants, il avait reçu ses premières leçons du bon curé de son village, qui put lui faire obtenir une bourse au collège d'Harcourt, à Paris. Dans ce collège, destiné aux jeunes Normands, l'orphelin avait fait d'excellentes études, et en 1792, à peine âgé de dix-sept ans, il avait remporté le prix d'honneur. Mais, dans ces temps de troubles, il était bien difficile à un jeune homme sans famille et sans appui de se faire une carrière, quels que fussent ses talents. Aussi le lauréat fut-il obligé d'accepter, pendant près de quinze ans, les emplois les plus humbles près d'une administration départementale ou chez des négociants de Dieppe. Il n'en continuait pas moins ses études premières, où il avait eu tant de succès. Distingué par M. Guéroult, il avait été appelé au lycée Charlemagne, et, à la fin de 1810, il était nommé professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand et maître de conférences à l'École normale, qui venait d'être ouverte. Nous indiquons, en passant, le reste de sa carrière bien connue : professeur au Collège de France en 1817, inspecteur de l'académie de Paris en 1828, inspecteur général en 1830, membre de l'Institut en 1836, où son fils était entré depuis quatre ans déjà, bibliothécaire de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur en 1821, sur la proposition de M. Royer-Collard, et officier en 1840, sur la proposition de M. Cousin. Il mourait le 8 mai 1844, ne laissant que son fils Eugène sur les trois enfants qu'il avait eus. C'est Eugène lui-même qui nous a conservé ces détails sur son père vénéré, dans une lettre écrite, vers la fin de 1844, à M. Julien Travers, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

On sait que M. Burnouf le père est célèbre par les services qu'il a rendus aux lettres classiques et par ses deux grammaires grecque et latine. C'est lui qui plus que personne a restauré la science du grec dans l'Université de France, et sa traduction de Tacite est la meilleure qui ait été faite du plus grand des historiens. Du reste, ce n'est pas là ce qui nous intéresse le plus dans M. Burnouf le père pour bien juger de l'influence qu'il a pu avoir sur son fils. A côté de la culture du grec et du latin, il avait été un des premiers en France à comprendre l'importance de la littérature indienne. Une chaire de sanscrit avait été créée en 1815 par la Restauration, au Collège de France, en même temps qu'une chaire de chinois. L'une était occupée par M. de Chézy et l'autre par M. Abel Rémusat. M. de Chézy, qui, presque sans aucun secours, avait acquis, malgré les défaillances de sa santé, la connaissance du sanscrit, montrait peu d'empressement à la propager autour de lui. Mais M. Burnouf père, son collègue au Collège de France, s'était fait un de ses élèves les plus assidus. Il s'était avancé dans l'étude de la langue sanscrite de manière à pouvoir, dès 1820, se lier d'assez près avec Bopp, qui, depuis plusieurs années résidant à Paris, y étudiait la langue sanscrite sous M. de Chézy et l'arabe sous M. Silvestre de Sacy. François Bopp était appelé à l'université de Berlin en 1822, et il s'établissait entre lui et les deux Burnouf une correspondance assez suivie. Quoique Bopp fût beaucoup plus jeune, M. Burnouf père s'était proposé de traduire ses ouvrages allemands et anglais, et il avait associé Eugène à ce travail assez pénible. Dès cette époque, Eugène Burnouf avait fait de remarquables progrès dans le sanscrit, mais il ne s'y était pas encore entièrement adonné. En 1824, il achevait son droit, et il était reçu licencié, sans d'ailleurs avoir de vocation bien marquée pour la profession d'avocat. Quand, en 1822, il était élève de l'École des chartes, il s'éloignait moins des études où il devait s'illustrer; et, mis directement en rapport par son père avec Bopp, il fut vivement encouragé par le professeur de Berlin à entrer dans la carrière où il faisait des pas si heureux et déjà si sûrs en écrivant de savants articles pour le *Journal asiatique*. Une lettre de Bopp, du 30 janvier 1825, atteste le cas qu'il faisait dès lors de la sagacité précoce d'Eugène Burnouf, qui lui soumettait avec modestie de doctes observations sur des questions fort délicates de philologie et sur sa grammaire sanscrite.

Initié par son père, encouragé par François Bopp, qui était alors le premier des indianistes, Eugène Burnouf n'hésita plus, et, malgré toutes les difficultés que rencontrait alors en France l'étude du sanscrit, il s'y appliqua exclusivement, pour tirer de cette mine féconde des trésors inexplorés jusque-là. On se ferait non sans peine quelque idée du dédain

où était alors tenue chez nous la littérature indienne. Parmi les plus hauts fonctionnaires de l'instruction publique, on se refusait à y croire. Des collègues de M. de Chézy au Collège de France s'obstinaient à la nier ou à la tourner en ridicule. Abel Rémusat, avec son esprit étendu et son caractère sympathique, était presque le seul à la soutenir; et jusqu'à sa mort en 1832, où le choléra le frappa, il fut un des protecteurs les plus zélés d'Eugène Burnouf, qui n'a jamais oublié sa courageuse bienveillance. Bopp et Abel Rémusat ont pu lui être un précieux appui dans ces premiers temps, mais c'est son père qui lui a transmis l'étincelle d'où devait bientôt sortir tant de lumière. C'était donc une grande audace à un si jeune homme de s'engager dans une route ardue, où l'attendaient des obstacles qu'augmentait encore une situation peu fortunée. Rien n'arrêta Eugène Burnouf, et, fidèle à l'héritage paternel, il le développa, pour le porter jusqu'au point que nous savons. M. Burnouf le père a été un philologue fort distingué, dont le fils fut, en quelque sorte, la seconde puissance. Un tel fils issu d'un tel père est un phénomène presque unique, non pas seulement dans le domaine de la science, mais à tout autre égard. Ajoutons que non seulement M. Burnouf le père a décidé de la vocation spéciale d'un fils intelligent, mais que de plus il lui a enseigné, chose plus utile encore, s'il est possible, la méthode qu'il avait adoptée lui-même, dans des ouvrages moins renommés, mais composés avec autant de régularité, autant d'application et de conscience scrupuleuse. Ce sont là des conditions inappréciables, qui sont nécessaires dans tout genre de travail et qui ne nuisent pas plus en philologie que partout ailleurs. On peut même aller jusqu'à croire que la méthode du père est, sous quelques rapports, supérieure à celle du fils, parce qu'elle a l'avantage d'être plus concise; mais nous sommes bien loin de déprécier une surabondance où ont été semés tant de germes qui se sont plus tard développés si largement.

Quand on n'a pas vécu avec Eugène Burnouf, on ne saurait guère se figurer combien il avait d'esprit et d'imagination à côté de sa science profonde. On suppose assez généralement que l'esprit est incompatible avec l'érudition, et qu'il s'émousse et se perd dans les minuties philologiques. Cela peut être vrai de quelques savants. Mais Eugène Burnouf a toujours conservé la vivacité du sien, au milieu de ses labeurs les plus ardus. Il avait comme un fonds de gaieté naturelle, résultant tout à la fois de son organisation parfaitement équilibrée, de son insatiable passion pour le travail, du calme et des joies de son intérieur. Aussi avait-il très peu besoin des autres, parce qu'il sortait très peu de lui-même et de son entourage; il n'en a pas moins eu beaucoup d'amis, fidèles et dévoués.

Comme il l'a dit dans une de ses lettres, il n'allait jamais dans le monde, dont les distractions, entre autres inconvénients, ont celui de faire perdre beaucoup de temps. Il aurait pu y briller, s'il l'avait voulu, autant que qui que ce soit; sa conversation était remplie de charme, enjouée et très instructive, sans l'ombre de pédantisme, pétillante de saillies imprévues et piquantes. Mais sa raillerie, toujours juste et fine, n'a jamais blessé personne, si ce n'est peut-être quelques-uns de ceux qui n'acceptent pas la plaisanterie, même la moins offensive, parce qu'ils sont hors d'état de la rendre.

Eugène Burnouf n'a quitté la France que deux fois dans sa vie. Durant les vacances de 1834, il fait une rapide excursion en Allemagne. Il y entre par Strasbourg à la fin d'août; il est à Bade le 28, et il y reste deux ou trois jours; à Heidelberg le 1er septembre, il pousse jusqu'à Francfort-sur-le-Mein, en passant par Darmstadt. De Francfort il descend à Mayence, puis à Bonn, où il arrive par bateau à vapeur, après une navigation de douze heures sur le Rhin, qu'il contemple avec extase. Il reste à Bonn quelques jours, entre Lassen et Guillaume de Schlegel, et il rentre à Paris vers le 15 septembre. Ce n'était qu'une satisfaction de curiosité. Cette tournée, qui n'avait presque rien de scientifique, n'avait pas laissé que d'être fatigante, et bien des péripéties, ou comiques, ou périlleuses même, l'avaient signalée. Mais ces accidents, suite inévitable de l'imperfection des routes et des moyens de transport, n'ôtaient rien à la bonne humeur du jeune savant. Il écrit à sa femme, Mme Eugène Burnouf, aussi souvent et aussi longuement qu'il peut; il la tient au courant de tout ce qu'il fait et de tout ce qui lui arrive. Il raconte les épreuves, parfois fort rudes, qu'il doit subir, avec un entrain et une jovialité que rien ne déconcerte. De Paris à Nancy, les voitures avaient été fort peu commodes et le temps fort maussade; mais à Phalsbourg ce fut bien pis. La journée précédente, la pluie n'avait pas cessé, et le voyageur, trempé jusqu'aux os, avait dû quitter son habit pour le faire sécher et se contenter de son manteau durant toute la nuit. Dans des chemins détestables, les chevaux avaient de l'eau jusqu'au poitrail et la voiture cahotait horriblement. « Enfin nous arrivons à Phalsbourg, continue le narrateur; c'est une ville forte et fermée; du reste, une bicoque. Le pont-levis était brisé depuis un mois et l'on ne pouvait passer avec des voitures. Le conducteur, qui du haut de notre charrette jurait comme un renégat, descend pour traverser la ville à pied, afin de déclarer je ne sais quoi; et nous, nous commençons à tourner la ville. Le malheur est que ce n'est pas un chemin régulier, qui ait la voie et autres choses nécessaires à un chemin honnête. C'était une belle et bonne ornière, avec

trois ou quatre pieds d'eau. Nous avons été une heure là dedans, nous débattant contre le vent et la pluie, la voiture percée d'eau par-dessous. Mais les voyageurs étaient les plus heureux mortels du monde; deux étaient descendus à Sarrebourg; reste à deux, l'un dans l'intérieur, l'autre dans le soi-disant coupé. Ceci nous a sauvés d'avoir les jambes dans un bain froid. Nous nous sommes donné naturellement et mutuellement le conseil de nous accroupir sur les banquettes, et nous avons passé la nuit à sec. Mais le conducteur! Le pauvre diable traverse Phalsbourg avec une pluie battante; au sortir de la dernière porte, celle de l'Est, où nous étions arrivés et où nous l'attendions, il se perd; et nous de croire qu'il buvait dans la ville et se séchait un peu. Notre postillon avait de la chose des notions plus exactes. Le conducteur avait rencontré, dans cette nuit noire comme un four, un fossé de quinze ou vingt pieds, un fossé de ville forte enfin; il y était tombé et avait trouvé assez d'eau pour faire la coupe, tantôt dans la vase, tantôt dans le liquide; enfin, après une lutte héroïque d'une petite demi-heure contre les éléments, il nous arrive. Dans quel état! Primitivement, il avait une blouse et un pantalon de coutil bleu-noir à cause de la pluie; le tout était devenu blanc-jaunâtre à cause du fossé. Fort heureux, le pauvre homme, de nous avoir retrouvés! car notre lanterne était morte, et il lui était impossible de nous voir. Mais les deux habitants qui s'étaient arrêtés à Sarrebourg étaient attendus à Phalsbourg, et un respectable Alsacien, avec une lanterne grosse comme la lune, avait été mis en faction humide à la porte de Phalsbourg. Il ne nous vit pas, l'Alsacien, mais il nous entendit et nous le vîmes; et pendant que nous nous livrions, au clair de la lune, à des conjectures sur le sort de notre conducteur, ce dernier, attiré par la vue de la chandelle, se dirigeait vers nous, avec des imprécations dignes de la circonstance. »

Le voyageur eut bien encore à subir quelques autres traverses qui ne le troublèrent pas davantage; mais il eut aussi des compensations, et il put admirer la cathédrale et la flèche de Strasbourg, et même ses fortifications, la vallée qui, de Strasbourg, conduit à Bade en six ou sept heures, la ville même de Bade, malgré la salle de jeu, dite de Conversation, qui lui présenta un spectacle repoussant, le pays de Bade, sillonné de sites ravissants, Carlsruhe, qui ne le charme pas moins, Heidelberg, où il voit Creuzer, l'auteur de la *Symbolique*, et « où les étudiants sont rois, comme les dragons le sont à Lunéville », Francfort, « qui lui plaît beaucoup et où il a trouvé un luxe et des figures toutes parisiennes », Cassel, Mayence, qui n'est pas magnifique, mais où le Rhin est si beau.

Cependant, quelque attrayantes que soient toutes ces diversions, le

mari et le père ne cesse de penser à tout ce que son cœur a laissé à Paris. « J'ai regretté bien vivement, écrit-il à sa femme, dans une longue lettre de Francfort, que tu ne fusses pas avec moi pour assister à la scène qu'offrait la table d'hôte, où mangeaient une centaine de convives; le ciel m'est témoin que je ne pense qu'à toi et à mes chers enfants, ces bijoux que tu m'as donnés. Je ne vois rien, je ne vais nulle part que je ne dise: Si elle était ici! Je ne puis penser à vous sans avoir les larmes aux yeux, moi que tu connais si stoïque, pas dur, je crois, mais connaissant la vie, et sachant qu'un homme doit être fort et qu'il doit vouloir être ferme. Dans les voitures, pendant que les Allemands m'empestent de leur tabac, qui, du reste, pue moins que le nôtre, je fredonne tout bas des mots sans suite, qui font à peu près ce sens : Je reverrai ce doux pays de France; je reverrai mon pays chéri, ma douce femme, dont j'ai tant souvenance et mes enfants jolis. Ce ne sont pas des vers; mais cela me soulage avec quelques larmes, et je recommence toujours sur cinquante airs différents, et toujours avec des mots nouveaux qui disent la même chose; car je n'ai pas d'autre pensée. »

Cette mélancolie passagère se dissipe à Bonn, « ville d'érudition et de soldats, dont l'université, avec ses beaux bâtiments, ses jardins et ses promenades, ferait honte à tous nos établissements publics réunis, où Schlegel, le grand homme qui dit de lui : « Ma gloire est européenne, » occupe la plus belle maison de la ville, laquelle lui appartient, où enfin j'ai trouvé quelque sympathie pour ma personne, tandis que jusqu'à présent je n'avais reconnu que de l'attraction pour mon or. Je crois que, si j'avais pu être introduit dans la société allemande et voir les gens de plus près, j'y aurais eu quelque plaisir, et que je n'aurais pas donné la plus mauvaise opinion des Français. Chez Schlegel, il est certain que j'ai étonné tout le monde par ce qu'ils appellent ma politesse. »

En tout cas, le voilà à Bonn, au milieu de savants indianistes, qu'il connaît et qu'il aime ou qu'il respecte comme des collaborateurs et des maîtres, entre autres Lassen et Schlegel. Nous reparlerons un peu plus loin de sa liaison avec le premier. Quant à Schlegel, sa réputation était européenne, en effet, à la fois comme littérateur, comme critique et comme philologue.

Auguste-Guillaume de Schlegel était d'une famille fort lettrée, dont presque tous les membres ont été des auteurs. Il reçut de son père une forte éducation, dont il profita à merveille, et il montra de bonne heure une aptitude extraordinaire pour les langues anciennes et les langues vivantes, spécialement pour le français, où il se forma un style

aussi correct qu'élégant; il était d'ailleurs capable d'écrire et de parler l'anglais comme l'allemand. Il avait d'abord étudié la théologie à Göttingue, pour devenir pasteur ainsi que son père; mais il avait dû se résigner à être précepteur en Hollande, où il demeura trois ans. Revenu à Iéna et à Weimar, il s'était lié avec Schiller et avec Gœthe, se signalant même auprès d'eux par ses poésies légères, mais surtout par ses théories sur Dante et sur Shakespeare, dont il traduisait et commentait les œuvres. Il brilla, un des plus enthousiastes, dans les rangs du romantisme, qui naissait alors chez nos voisins avant d'émigrer parmi nous. Ayant, en 1804, rencontré Mme de Staël à Berlin, il s'attacha à elle pour faire l'éducation de ses enfants et ne la quitta point jusqu'à sa mort, en 1817. Il avait accompagné constamment son exil, et il passait pour avoir inspiré en grande partie le fameux livre de l'Allemagne. Il avait fait à Vienne un cours de littérature dramatique, qui avait eu le plus réel succès, mais dans lequel il avait méconnu le génie de Racine et celui de Molière. C'était une faute de goût, excusée peut-être par la révolte du patriotisme allemand contre la domination française, de même que ce patriotisme prétendu avait poussé Schlegel à être le secrétaire de Bernadotte, marchant contre sa patrie, et à déchirer Napoléon dans des pamphlets virulents.

Tout cela n'était pas fait pour attirer Eugène Burnouf; mais, au point de vue de l'indianiste, il y avait autre chose dans M. de Schlegel. Lorsque, en 1814, Schlegel était revenu en France, il avait étudié le sanscrit, par les conseils de M. de Chézy. Aussi, en 1818, quand la Prusse avait fondé à Bonn une université, il y avait été nommé professeur de sanscrit; et en même temps qu'il faisait fondre à notre Imprimerie royale des caractères dévanagaris, il publiait et traduisait la Bhâgavad-Guîtâ et plusieurs autres fragments du fameux poème du Mahâbhârata. Depuis longtemps, il avait eu l'attention d'offrir ses livres de philologie aux deux Burnouf, qui pouvaient compter parmi les juges compétents d'œuvres si nouvelles. Si donc Eugène Burnouf ne connaissait pas la personne de M. Guillaume de Schlegel, en allant le visiter à Bonn, il avait pu lire et apprécier tout ce qu'il avait fait. De son côté, M. de Schlegel était également au courant des publications du jeune philologue, qui promettait un maître. Eugène Burnouf venait de publier le Yaçna, en 1833, et cette résurrection d'une langue, qui était morte dès le temps de Darius et des Achéménides, avait excité l'admiration de tous les linguistes, et même des philosophes tels que Schelling et Victor Cousin.

« Au sortir du bateau à vapeur, dit E. Burnouf dans sa lettre du

6 septembre 1834, je me suis nettoyé à fond, j'ai dîné, et enfin je me suis transporté chez Schlegel. A ce nom vénérable, le garçon qui m'accompagnait ôta sa casquette, car un Allemand ne sait pas ce que c'est qu'un chapeau; et j'ai commencé à grandir dans son estime, avantage qui me vaudra de payer mon gîte 10 ou 12 francs de plus. Schlegel était au casino, et les domestiques me dirent que je le retrouverais à huit heures du soir. Mais pendant que, rentré à l'hôtel, je me préparais à t'écrire (c'est à sa femme qu'il s'adresse), arrive le coureur de Schlegel, qui avait mis sa livrée galonnée et qui venait me chercher parce que Monsieur le baron était rentré. J'ai appris que Schlegel était baron de Gottenberg, ce qui ne va pas mal et ce qui donne une grande importance à toute la valetaille qui crie à tue-tête Herr Baron, de sorte que Schlegel est obligé de les faire taire en frappant par terre avec sa canne et en disant : « Ne criez donc pas si fort, marauds; vous ne savez pas que vous êtes devant un Français et qu'en France on parle tout bas. » Ces cocos ne comprennent rien; mais ils sont devant ma personne dans une stupéfaction difficile à décrire et qui est parfois embarrassante. Quand j'entre, car tu sauras que Schlegel a voulu que je prisse mes repas chez lui avec Lassen, le coureur se présente respectueusement et me prend des mains ma canne et mon chapeau. Toutes les petites filles se précipitent aux portes, aux lucarnes, aux coins des escaliers. On entend des bruits de portes qui s'entr'ouvrent, et on voit des yeux qui vous regardent. C'est comme une maison de fées. Enfin, pour te dire tout, ma réputation est telle que la nièce de Schlegel, qui est une veuve, n'a pas osé paraître le soir de mon arrivée pour ne pas montrer à un Français de mon espèce une dame qui ne parle pas le français assez correctement. J'ai cru que c'était pour le premier jour seulement et qu'elle reviendrait dîner vendredi. Nullement. Lassen m'a dit qu'on m'avait dépeint à ses yeux d'une manière si avantageuse qu'elle avait eu peur. La bonne dame! En un mot, ma présence deux fois par jour à la table de Schlegel la cloître dans sa chambre, d'où elle ne sort pas.

« Tu sais du reste, ce qui peut m'occuper en compagnie de Lassen et de son immortel précepteur. Nous parlons sanscrit, zend, etc.; nous visitons la Bibliothèque, l'Université, le Musée. Schlegel est la vanité en personne; mais, quand on le laisse dire, il est tolérable. Lassen, qui a perdu ses cheveux, à peu près comme Mohl, et qui a maigri, est un excellent homme, d'une science merveilleuse et d'une grande simplicité. »

A côté de Schlegel et de Lassen, Eugène Burnouf fait la connaissance de Windishmann, qui venait de faire sur le Yaçna trois énormes articles

extrêmement louangeurs. « Windishmann est catholique et homme de beaucoup d'esprit, plein d'instruction, de dehors aimables; il se rend à Rome, où il se destine à être cardinal. Il recherche les plaisirs et les femmes avec passion, en un mot il est fait pour être un prêtre italien. »

De Bonn, Eugène Burnouf se rend à Cologne en compagnie de Lassen, et en quelques jours il est rentré à Paris. Nous aurons à parler assez longuement de son voyage en Angleterre, l'année suivante, 1835; mais auparavant nous voulons donner une dernière preuve de son talent de description en citant son jugement sur les eaux de Vichy. En 1837, les médecins l'y avaient envoyé pour guérir les atteintes de gravelle qu'il avait ressenties depuis quelque temps. C'est le mal auquel il devait succomber, à peine âgé de cinquante ans et dans la plénitude de ses puissantes facultés. Il part de Paris le 18 juillet, et, comme les diligences étaient fort lentes à cette époque, il doit mettre près de quatre jours pour parvenir à Vichy, où le malade est accueilli par une pluie battante. A peine arrivé, il se hâte d'aller voir le docteur Prunelle, qui, tout en lui parlant fort sensément de son cas, ne paraît pas croire beaucoup à l'efficacité des eaux, parce qu'il aurait fallu y venir un mois plus tôt, afin d'aller ensuite à Néris, au Mont-Dore, ou à Bourbon-l'Archambault, achever la cure. « Quant aux graviers, ajoute Burnouf, le docteur m'en répond corps pour corps et m'assure que je n'en aurai plus de quelque temps, quand j'aurai bu la valeur du grand bassin de Versailles et quand j'aurai pris autant de bains qu'il y a de cheveux sur ta tête. Tu vois que le docteur conserve son malade pour quelques saisons. Il m'a été cité un vieillard de quatre-vingt-huit ans qui vient ici depuis quarante ans, mais seulement tous les trois ans. » Burnouf suit cependant avec ponctualité les prescriptions médicales; mais la vie qu'il est forcé de mener à Vichy l'assomme; il est aussi mal logé que mal nourri et mal soigné. Pour surcroît d'ennui, le temps est détestable; on ne voit que très rarement le soleil quand le ciel s'éclaircit. « Ce bel astre, dit Burnouf, je l'attends dans un chenil, où il ne vient jamais au rez-de-chaussée, audessous du sol de quelques pieds, avec une humidité et une odeur de renfermé détestables, une curieuse commode sur laquelle je pourrais étudier sous toutes ses formes la fameuse *Marchantia polymorpha* que M. de Mirbel examine à son aise sur la margelle des puits, le dos au soleil, avantage que je n'ai pas. Sans exagération, je suis aussi mal qu'un chrétien puisse l'être. Mais cela ne doit pas durer, car on commence à défiler la parade, et je me suis remisé dans ce taudis parce qu'il n'y avait pas d'autre place, et parce que l'hôtesse m'a promis la première vacante. J'espère donc m'élever de ce purgatoire au cinquième ou au sixième

étage, d'ici à quelques jours; et alors je pourrai voir tomber la pluie d'en haut, au lieu d'en avoir les éclaboussures d'en bas. Il faut que les hommes aient la rage de tuer leur temps ou qu'ils soient bien malades pour venir dans un trou aussi laid que Vichy; ce que j'en ai vu est détestable. Je m'y promets plus d'ennui que je n'en ai éprouvé de toute ma vie. »

Les choses cependant s'amendent un peu; mais ce supplice est toujours bien rude, et, après trois semaines de séjour, Burnouf écrit encore à sa femme : « Tu te feras difficilement une idée de cette existence passée dans un galetas, sur un lit formé d'une paillasse et d'un matelas dur, dans lequel on ne peut se tenir qu'accroupi, à cause du peu de longueur, dans des chambres dont les portes ne ferment pas et qui ont pour tous meubles une mauvaise table rompue, deux chaises et une petite commode d'enfant, où l'usage des sonnettes est inconnu et d'où il faut descendre à moitié habillé quand on a besoin de quelque chose. Et, en vérité, il faut avoir bien confiance dans la médecine pour venir ici; ou plutôt il ne faut pas être malade et être seulement mal à son aise pour y venir; car si l'on était pris sérieusement, l'on y mourrait seul et sans secours. Voici les soins que donnent les médecins de ce lieu : jamais, sous aucun prétexte, ils ne sortent de chez eux pour aller voir le malade. On va les trouver une fois par semaine, c'est-à-dire environ quatre fois dans toute la saison; et pour cela on leur doit quarante francs. Ils ne se dérangent que dans un cas pressant de mort. »

Tel était Vichy, il y a cinquante ou soixante ans; nous espérons qu'il s'est amélioré, dans l'intérêt des malades, et aussi pour l'honneur des docteurs, devenus un peu plus humains. Ce qui redoublait le dépit de Burnouf, c'est que les médecins mêmes du lieu étaient unanimes à lui dire qu'on pouvait aussi bien se guérir de la gravelle en restant chez soi et que l'usage régulier du bicarbonate de soude y suffisait. Autre grief, qui n'est pas le moindre aux yeux du père de famille et de l'honnête homme : en voyant ce qui se passe au casino, il ne peut s'empêcher de maudire Vichy et de s'écrier : « Dans le fait, ce Vichy est une vraie Babylone, et la plus Babylone de toutes les eaux. L'immoralité qu'on affiche ici dépasse de beaucoup tout ce qui se rencontre ailleurs. » Burnouf ne se console et ne se rassérène que par quelques excursions aux environs, notamment au château de Randan, que Madame Adélaïde, la sœur du roi, avait acheté depuis quelques années et qu'elle restaurait magnifiquement. Après un séjour d'un mois, il quitte Vichy pour rentrer à Paris, vers le 25 août; et, dans une lettre à son père, il convient que les eaux lui ont fait du bien, malgré l'affreuse existence qu'il a dû y mener. Néanmoins

Burnouf n'était pas guéri; et, pendant quinze ans encore, il devait souffrir de la gravelle pour y succomber enfin.

Nous voulons maintenant parler de son voyage en Angleterre, dans l'année qui suivit son excursion en Allemagne. Ce voyage, entrepris dans un but tout philologique, porta les plus heureux fruits pour les études de Burnouf, si ce n'est pour sa santé; et, après que nous l'aurons suivi à Oxford et à Londres, il ne nous restera plus qu'à exposer ses relations avec les indianistes de tous les pays. Nous le retrouverons le même avec ses correspondants, ses émules, ses rivaux, très bienveillant, très instruit et très appliqué, en un mot portant dans son commerce épistolaire toutes les qualités que nous venons de lui voir dans ses épanchements de cœur et ses affections de famille.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Henri SCHLIEMANN, *ILIOS, VILLE ET PAYS DES TROYENS.* Résultat des fouilles sur l'emplacement de Troie et des explorations faites en Troade de 1871 à 1882, avec une autobiographie de l'auteur, 2 cartes, 8 plans et environ 2,000 gravures sur bois, traduit de l'anglais par Mme E. Egger. 1 vol. grand in-8°, Didot, 1885.

BERICHT UEBER DIE AUSGRABUNGEN IN TROJA IM JAHRE 1890, von Dr Heinrich SCHLIEMANN. Mit einem Vorwort von Sophie Schliemann und Beitrægen von Dr Wilhelm Dœrpfeld, mit 1 Plan, 2 Tafeln und 4 Abbildungen. 1 vol. in-8°, Leipzig, Brockhaus, 1891. (*RAPPORT SUR LES FOUILLES DE TROIE DANS L'ANNÉE 1890,* par le Dr Henri SCHLIEMANN, avec une préface de Sophie Schliemann et des additions du Dr Guillaume Dœrpfeld, 1 plan, 2 planches et 4 figures dans le texte.)

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Par les considérations que nous avons présentées sur l'origine et le caractère de l'Iliade, nous savons de quel ordre sont les données posi

[1] Pour le premier article, voir le cahier de juin 1891.

tives que la critique peut avoir l'ambition de dégager du poème; il s'agit maintenant de décider si ces données s'appliquent à la situation et aux ruines sur lesquelles l'attention a été appelée par les fouilles de Schliemann à Hissarlik, ou bien si elles concorderaient mieux avec telle autre position que l'on aurait signalée dans ce même canton et où subsisteraient aussi des restes de ce passé lointain. La forteresse autour de laquelle se sont livrés ces combats et les demeures du peuple dont elle était le refuge ont dû laisser des traces que ne manquera pas de discerner et de retrouver la curiosité de l'explorateur moderne; il n'y a pas un site antique, dans toute la Troade, que n'ait interrogé la curiosité passionnée de Schliemann et où le sol n'ait été fouillé par la bêche de ses ouvriers.

On ne saurait citer une ville vraiment ancienne, en Italie, en Grèce et en Asie Mineure, dont les fondateurs ne se soient pas préoccupés de s'assurer les avantages d'une position forte, où la main de l'homme n'eût plus qu'à compléter le travail de défense ébauché par la nature. La vie aurait-elle été ici, en ces temps reculés, moins incertaine qu'ailleurs, moins exposée à des menaces perpétuelles de guerre? Quelle raison aurait-on de le penser, à l'encontre de toutes les analogies? Comme il y avait lieu de s'y attendre, les épithètes que le poète attache au nom de Troie et de Pergame, son acropole, impliquent toutes l'idée d'une ville située sur une hauteur [1].

On ne saurait chercher Troie dans les vallées latérales qui aboutissent à la plaine, comme celles du *Dumbrek-sou* et du *Kemar-sou;* il n'est nulle part question de collines que les Grecs auraient eu à contourner pour arriver jusqu'au pied des murs de Troie. Entre ceux-ci et les vaisseaux grecs il n'y a pas d'autre obstacle interposé que le Scamandre, dont les gués sont traversés et retraversés par les combattants et par les messagers qui vont et qui viennent de la ville au camp. L'espace qui sépare ces deux points, le camp et la ville, est le vrai théâtre de l'action; il faut que nous le retrouvions, sur le terrain coupé en deux par le fleuve, assez grand pour que la bataille décrite par le poète ait pu s'y développer dans toute son ampleur, assez restreint pour que le flux et le reflux du combat aient pu le parcourir tout entier, plusieurs fois en une même journée, dans les deux sens opposés.

Il faut enfin que le confluent de deux rivières, le Scamandre et le Simoïs, se trouve à proximité du champ de bataille. Au cinquième chant, Héra et Athéné laissent leur char, celui qui les a amenées de

[1] Ὀφρυόεσσα (*Iliade*, XXII, 411); ἠνεμόεσσα (III, 305); αἰπεινή (IX, 419, 686).

l'Olympe, dans la prairie, près du point où se réunissent les deux cours d'eau; c'est de là qu'elles partent à pied pour aller se jeter dans la mêlée, ce qui suppose ce point très près de l'endroit où les armées étaient aux prises [1].

Il est enfin une dernière particularité que devrait faire retrouver l'étude du terrain, si l'on pouvait espérer une concordance parfaite entre l'ancien état et l'état actuel; nous voulons parler des deux sources, l'une chaude et l'autre froide, qui jaillissent en dehors de la ville et près des portes Scées [2]. C'était là que les femmes troyennes allaient, avant le siège, remplir leurs cruches et laver leur linge; c'est près de cette fontaine que s'accomplit le dernier acte du drame, la défaite d'Hector terrassé par Achille.

Nous avons indiqué les conditions auxquelles doivent satisfaire les emplacements proposés pour le site de Troie; il reste à examiner dans quelle mesure chacun d'eux s'accorde avec les données principales de ce programme. Les collines où l'on a voulu tour à tour chercher ce site sont celles d'*Hissarlik*, de *Tchiblak*, d'*Aktché-keui* et de *Bounar-bachi*; nous les énumérerons dans l'ordre où on les rencontre en partant de la mer et en remontant la vallée du Scamandre.

Pour ce qui est d'Hissarlik, nous y reviendrons au terme de cette enquête. Quant au village de Tchiblak, on a peine à comprendre comment, dans ce débat, il a même pu être question de lui. C'est sur le plateau qu'il se trouve, à l'est d'Hissarlik, à trois kilomètres du Scamandre; il regarde le midi; il tourne le dos à la mer; du versant où sont répandues ces maisons, c'est seulement par une échappée latérale que l'on aperçoit la vallée. Pour approcher d'une ville bâtie en cet endroit, il aurait fallu commencer par gravir des pentes auxquelles ne fait allusion aucun des récits de l'Iliade. L'impression que ceux-ci laissent dans l'esprit, c'est que le rempart de Troie se dresse au bord même de la plaine où se déroule la bataille. On est donc fondé à mettre Tchiblak hors de cause, sans autre examen [3].

Si, revenant au Mendéré, on continue d'en suivre le cours, on arrive, après deux lieues de marche dans la direction du sud-est, à un marais aujourd'hui presque entièrement desséché. Au point de la carte qui porte là le village d'Aktché-keui coule un affluent du Mendéré, le *Kèmar-sou*. C'est là que l'on a parfois voulu chercher tout ensemble

[1] *Iliade*, V, 772-778.

[2] *Iliade*, XXII, 147-155.

[3] C'est S. D. Clarke (*Travels in various countries of Europa, Asia and Africa*, Londres, 1812) et P. Barker Webb (*Topographie de la Troade*, Paris, 1844) qui ont surtout cherché le site de Troie dans le voisinage de Tchiblak.

la Troie homérique et cette Ἰλιέων κώμη ou « bourgade des Iliens » qui, selon Démétrios de Scepsis, un érudit de l'époque alexandrine, aurait occupé la place même de la cité détruite par les Grecs [1]. Nous pourrions alléguer que la distance de ce point au rivage de l'Hellespont est déjà très sensiblement supérieure à celle qu'il faut admettre entre la ville et le camp; mais il n'y a pas même lieu de soulever cette objection. Pour Aktché-keui, des fouilles récentes ont tranché la question. Des textes épigraphiques ont confirmé la conjecture que suggérait le caractère des bâtiments et des autres vestiges antiques qui ont été découverts près de la ferme de M. Calvert et dans le tertre artificiel d'*Hanaï-Tépé* [2]. La rivière qui tombe là dans le Scamandre n'est point le Simoïs, c'est le Thymbræos; ce que l'on a retrouvé près du confluent, c'est la ville de Thymbra, c'est le temple d'Apollon Thymbræos, que mentionnent plusieurs auteurs anciens [3].

Une fois écartées ces hypothèses qui n'ont même pas une ombre de vraisemblance, il faut choisir entre les deux que leurs partisans ont soutenues par des arguments qui sont assez sérieux pour que l'hésitation ait été longtemps permise, celle qui place Troie dans le voisinage immédiat du village de Bounar-bachi et celle qui, conformément à la tradition antique, l'identifie avec l'Ilion gréco-romain et en cherche les restes sur le tertre d'Hissarlik.

Bounar-bachi est un village turc, situé à une lieue environ vers le sud-ouest d'Aktché-keui, de l'autre côté du Mendéré, à quelque distance de sa rive gauche. Les maisons en sont groupées vers le bas du versant septentrional d'un fier coteau, qui s'appelle aujourd'hui le *Bali-dagh*, la « montagne du miel ». Tout près, au pied même du mont, jaillissent, dans un très petit espace, les sources nombreuses qui ont valu au bourg son nom, la « tête des sources ». Celles-ci forment d'abord un vaste marais; puis elles se réunissent en un ruisseau qui coule parallèlement au Scamandre. Il allait autrefois rejoindre ce fleuve; on raconte que c'est

(1) Parmi ceux qui ont soutenu cette opinion, Schliemann cite Rennell (*Observations on the topography of the plain of Troy*, Londres, 1814) et H. N. Uhlrichs (dans le *Rheinisches Museum*, 3ᵉ année, p. 573 et suiv.). Sur l'Ἰλιέων κώμη, Strabon, XIII, 1, 25.

(2) Schliemann, *Ilios*, p. 106-107, et surtout l'appendice VIII : *Thymbra, Hanaï-Tépé*, par Frank Calvert. Deux fragments d'inscription trouvés en cet endroit paraissent appartenir, l'un à un inventaire des richesses du temple et l'autre à un catalogue de vainqueurs dans les jeux qui se célébraient près du sanctuaire (Lebas-Waddington, *Voyage archéologique*, partie V, 1743 *d*, 1743 *l*).

(3) Homère, *Iliade*, X, 430; Strabon, XIII, 1, 35.

un bey qui, au siècle dernier, l'a détourné pour arroser ses terres et l'a conduit vers la côte occidentale, au sud d'*Iéni-keui*.

En arrière du village, le coteau s'élève vers le midi, par une pente qui, quoique très sensible, n'est nulle part assez raide pour rendre l'ascension difficile. Tandis qu'il s'étale ainsi en face du nord, il est, au contraire, coupé à pic du côté du Mendéré, qui l'enveloppe à l'est et au sud-est; le fleuve court là dans une gorge étroite, entre deux parois presque verticales. Pour parvenir au bord de ces précipices, il faut marcher plus d'une demi-heure depuis le village. On arrive d'abord sur un premier plateau où l'on n'aperçoit d'autre trace du travail et du séjour de l'homme que deux tumulus; cette esplanade naturelle paraît d'ailleurs assez spacieuse et assez unie pour avoir pu porter des maisons. Si l'on continue à marcher vers le sud, en suivant la crête, on arrive, deux cents mètres plus loin, à une dernière plate-forme où le roc semble avoir été nivelé pour offrir aux bâtiments une plus solide assiette. On y remarque des vestiges qui, tout confus qu'ils sont, ne permettent pas de douter que le lieu ait été habité; mais ce qui attire le plus l'attention, c'est le rempart qui suit le bord du ravin. On le retrouve sur plusieurs points, avec deux, trois et jusqu'à quatre assises conservées.

Dans le système qu'a exposé, à la fin du siècle dernier, Lechevalier, qui accompagna en Turquie le comte de Choiseul-Gouffier, le premier plateau, celui où se voient les deux tumulus, serait l'emplacement de la ville même de Troie [1]. Les portes Scées auraient été un peu au-dessus des fontaines; quant à la citadelle, elle serait représentée par le plateau supérieur, où subsisteraient même les restes de sa muraille. Lechevalier paraît d'ailleurs avoir été un bien médiocre observateur. Ces substructions de la dernière plate-forme, dont il aurait pu invoquer l'existence en faveur de sa théorie, il ne les avait même pas aperçues; elles ont été étudiées et signalées pour la première fois par un architecte français, Mauduit [2]. Lechevalier avait affirmé que l'une des sources de Bounarbachi était sensiblement plus chaude que les autres, ce qui lui avait permis de les identifier avec celles que décrit Homère; or on a eu beau, après lui, plonger le thermomètre dans toutes les sources, on a dû reconnaître qu'elles avaient toutes une même température moyenne de 16 à 17 degrés centigrades. La fausseté de cette assertion n'a pas nui au succès de la théorie; celle-ci a été acceptée, depuis le commencement

[1] Lechevalier, *Voyage dans la Troade*, Paris, 1800, 1 vol. in-8°.

[2] Mauduit, *Découvertes en Troade*, 1 vol. in-4°, avec cartes, Paris, 1840.

du siècle, par la plupart des historiens et des critiques; même depuis les fouilles d'Hissarlik, elle a gardé des défenseurs obstinés[1]. C'est que tout paraissait ici s'arranger à souhait, l'abondance des eaux vives dans le voisinage des maisons, celles-ci déjà posées sur la hauteur, par derrière une forteresse que le ravin couvrait de deux côtés, tandis que, sur ses autres faces, elle n'était abordable que par une longue montée, où les défenseurs de la place avaient toujours l'avantage du terrain. On s'extasiait sur l'heureux choix de cette position; il semblait que la cause fût entendue quand un écrivain militaire, celui qui s'est appelé plus tard le maréchal de Moltke, venait déclarer, après avoir visité la Troade, que, si Troie avait réellement existé, elle n'avait pu être bâtie ailleurs que sur le Bali-dagh[2].

Tout cela paraît spécieux et bien raisonné; cependant, dès que l'on y regarde de près, on aperçoit les objections et l'on en sent toute la force.

Mettez Troie sur le Bali-dagh; toute la suite des opérations, telle que le poète la présente, devient d'une invraisemblance choquante. D'un point quelconque du champ de bataille, on va assez vite, les Grecs au camp et les Troyens à la ville, pour que le poète ne songe même pas à tenir compte du temps que ces allées et venues prennent aux hérauts, aux guerriers, aux rois, à tous ceux qui, pour un motif ou un autre, ont à fournir cette course. Cependant, entre Bounarbachi et la grève, il y a plus de 12 kilomètres[3]; il y en a 14 jusqu'à la cime du Bali-dagh, où l'on croit retrouver Pergame. Deux ou trois exemples, choisis presque au hasard, suffiront à montrer combien un tel éloignement s'accorde peu avec l'idée que le poète lui-même semble se faire du théâtre sur lequel il produit ses personnages et des dimensions qu'il lui prête dans sa pensée.

Considérons, par exemple, la première bataille de l'Iliade, celle dont le récit se prolonge depuis le deuxième chant jusqu'au milieu du septième. Voici le résumé des incidents de cette journée[4]. Dès l'aurore, assemblée générale dans le camp grec; long discours d'Agamemnon;

[1] G. d'Eichthal, *Le site de Troie selon Lechevalier ou selon M. Schliemann* (*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1874, p. 1-57).

[2] *Briefe ueber Zustænde und Begebenheiten in der Tuerkei aus den Jahren 1835-1839*, 1841, p. 167-172. De Moltke résumait ainsi sa pensée: « Nous ne sommes pas des savants; nous nous laissons guider par l'instinct militaire, et il nous conduit à l'endroit que, autrefois comme depuis lors, les colons ont dû choisir à cause de la citadelle inaccessible qui les protégeait. »

[3] Exactement 12,800 mètres.

[4] Nous empruntons ce résumé à Schliemann (*Ilios*, 245-242).

puis éparpillement des troupes pour mettre les vaisseaux à flot; longs discours de trois héros; préparatifs de repas; sacrifice d'Agamemnon à Jupiter; nouveau discours de Nestor; enfin ordre de ranger les troupes en ligne. Ces discours et ces actes divers ont occupé quatre heures au moins; donc le soleil doit être déjà bien haut sur l'horizon quand l'armée s'avance dans la plaine du Scamandre; elle s'approche des portes Scées, si près qu'Hélène reconnaît et nomme à Priam les chefs grecs. Pâris provoque Ménélas. Hector et Ménélas parlent encore tour à tour. Des hérauts sont dépêchés à Troie et au camp grec pour y chercher les victimes; puis sacrifice solennel et combat singulier. Le pacte est rompu par la perfidie de Pandaros et une mêlée générale s'engage. Les Grecs ramènent les Troyens jusque sous les murs de Troie, puis ils sont ramenés à leur tour; ils se retirent en marchant à reculons jusqu'à leurs vaisseaux. Les Grecs reviennent ensuite en avant, puisqu'une terrible bataille s'engage entre le Scamandre et le Simoïs. Les Grecs reculent de nouveau. Hector retourne à Troie. Longs entretiens avec Hécube, Pâris, Hélène et Andromaque. Les Grecs doivent s'être rapprochés, car Hector et Pâris les ont en face d'eux quand ils sortent des portes Scées; puis arrivent les discours d'Hector, de Ménélas, de Nestor. Le combat qui s'engage entre Hector et Ajax est suspendu par la nuit, et les Grecs rentrent dans leur camp.

Ainsi l'intervalle qui sépare la ville du camp a été traversé au moins six fois depuis neuf ou dix heures du matin jusqu'à sept ou huit heures du soir, à savoir deux fois par le héraut qui allait chercher l'agneau destiné à servir de victime, et au moins quatre fois par l'armée. Toutes ces marches et contremarches ont pu s'accomplir malgré tout le temps pris par les discours, les sacrifices, les diverses batailles et les combats singuliers. Si l'on accepte la théorie de Lechevalier, il faut admettre que, dans une journée commencée si tard, l'armée grecque a trouvé moyen de faire, en se battant, plus de douze lieues.

La suite du poème laisse partout la même impression. Après qu'Hector a rejeté les Grecs sur leurs vaisseaux, il fait venir de la ville, pour ses troupes victorieuses qui couchent sur leurs positions, du vin, des bœufs et des moutons [1]. Le campement troyen est assez près du camp grec pour que, de celui-ci, on entende les voix des vainqueurs et les sons de leurs flûtes [2]; il serait donc à une dizaine de kilomètres des fontaines de Bounar-bachi, et, s'il avait fallu aller chercher si loin les provisions demandées, toute la nuit se serait passée avant qu'Hector les reçût; au

[1] *Iliade*, VIII, 505-506. — [2] *Iliade*, X, 11-13.

contraire, elles arrivent rapidement, et c'est en faisant grasse chère que les Troyens célèbrent leurs succès du jour [1].

Enfin, quand Priam entreprend de fléchir la colère d'Achille, c'est la nuit qu'il part de Troie. Hermès l'introduit chez le meurtrier de son fils et il obtient de lui le cadavre d'Hector; il soupe avec son hôte et goûte quelques heures de repos sous sa tente, puis il repart pour la ville et il y est encore rentré avant le lever du soleil [2].

Beaucoup d'autres épisodes du poème impliquent également l'hypothèse d'une très faible distance entre Troie et le camp des Grecs [3]. Il ne s'agit point ici de calculs d'une étroite et minutieuse précision. Le récit épique a ses franchises, et le poète ne risquait rien à entasser dans une même journée plus d'événements que celle-ci n'en a pu contenir, quelque remplie qu'on la suppose; mais il ne pouvait prendre les mêmes libertés avec l'espace qu'avec le temps. Lorsque, comme il le fait sans cesse, il indiquait d'un mot l'endroit où avait eu lieu telle ou telle rencontre, ses auditeurs voyaient aussitôt, des yeux de l'esprit, soit l'une ou l'autre des extrémités de la longue grève sur laquelle étaient échoués les vaisseaux, soit un de ces tertres qui abondent dans la plaine, soit tel coude ou tel gué du fleuve, soit enfin le pied ou la crête de la colline qui portait Troie, et cette vue supposait la perception plus ou moins nette d'un rapport, une certaine évaluation de l'intervalle qui, sur le terrain, séparait les différents points visés par le conteur. Supposez un écart trop marqué entre la distance réelle, que la mémoire ne cessait de représenter à la pensée, et ce que l'on peut appeler la distance conventionnelle, dont la mesure était donnée par les circonstances mêmes du récit; le public se serait trouvé comme dépaysé, comme désorienté. Les apparitions des dieux, les prodiges de force et de vaillance par lesquels se signalent les héros, tout cela ne gênait point ces imaginations jeunes et complaisantes; mais elles auraient éprouvé un secret déplaisir si elles avaient été embarrassées pour localiser les divers incidents de la lutte. Le poète n'a pu courir le risque de provoquer ce malaise; il a certainement accommodé sa fable aux conditions du milieu où il plaçait ses personnages, de sorte qu'aucun de ceux qui l'écoutaient n'eût de peine à se figurer les démarches et les mouvements des acteurs du drame, que chacun les suivît sans effort dans toute l'étendue de la scène sur laquelle se développait l'action de l'Iliade.

Les érudits qui tiennent pour le Bali-dagh ne sauraient s'empêcher

[1] *Iliade*, VIII, 548-550. — [2] *Iliade*, XXIV, 350, 695. — [3] Voir Schliemann, *Ilios*, p. 249-253.

de reconnaître que celui-ci est plus éloigné qu'ils ne l'auraient souhaité du rivage actuel; mais ils croient se tirer d'affaire en affirmant, avec Hérodote et Strabon, que ce rivage ne correspond pas à l'ancien, que la mer pénétrait autrefois bien plus avant dans l'intérieur des terres, qu'il y avait là un golfe assez profond et que, par suite, le *naustathme* ou poste des vaisseaux était bien plus près de Bounar-bachi, au temps de la guerre de Troie, qu'il ne le serait aujourd'hui [1]. Le malheur, c'est que ni l'histoire ni l'étude du terrain ne confirment cette conjecture. La distance de 25 stades que Scylax indique entre Ilion c'est-à-dire entre Hissarlik et la mer est sensiblement égale à celle que nous relevons sur la carte [2]; ce serait donc entre le xe et le ve siècle que le prétendu golfe aurait été comblé par les apports du Scamandre; or quelle raison avons-nous d'admettre que le fleuve ait attendu si tard pour refouler la mer jusqu'au point où le limon et les cailloux qu'il entraînait vinrent se heurter au courant de l'Hellespont qui, depuis lors, les saisit et les emporte au loin, de manière à arrêter pour toujours l'accroissement de la terre? Avant que l'homme vînt s'établir dans ce canton, le Scamandre avait eu des milliers d'années pour accomplir ce travail. Pourquoi n'aurait-il achevé son œuvre que dans le court espace de temps qui sépare l'âge de Scylax de celui d'Homère?

Ce qui tranche d'ailleurs la question, ce sont les recherches qui ont été entreprises, dans ces derniers temps, sur la constitution du sol et du sous-sol de cette plaine. Où que l'on y ait creusé des tranchées et des puits, nulle part on n'y a rencontré, sous la couche d'éléments empruntés par le Scamandre aux roches de l'Ida, la moindre trace d'une formation marine [3]. Il paraît donc démontré que la basse plaine de Troie n'occupe point la place d'un fond de golfe; à l'entrée de l'Hellespont, la côte d'Asie présenterait le même aspect qu'il y a vingt ou trente siècles, à un détail près. Il y a maintenant, devant le cap Sigée, une flèche de sable, longue d'environ 1,500 mètres, qui porte à sa pointe la forteresse de *Koum-kalé;* elle a été créée par les atterrissements du fleuve et surtout par l'action du vent de nord-est qui, pendant la plus grande partie de l'année, souffle avec violence dans le détroit. Avant que cette dune fût venue masquer le promontoire qui forme l'extrémité de la chaîne des collines occidentales, la grève devait décrire, un peu en arrière de celle d'aujourd'hui, une courbe légèrement rentrante, à laquelle s'appliquent très bien les termes dont le poète se sert pour indiquer l'endroit où ont abordé

[1] Hérodote, II, 10; Strabon, XIII, 1, 36. — [2] Scylax, § 95. — [3] Virchow, *Beiträge zur Landeskunde der Troas* (Berlin, 1879), p. 146-154.

et où se sont établis les Grecs. « Ils ont, dit-il, rempli la grande bouche du rivage qu'embrassent les deux promontoires [1]. »

La difficulté n'est pas moindre, pour les défenseurs de Bounar-bachi, lorsqu'ils ont à mettre leur théorie d'accord avec ce que l'on sait, par le poème lui-même et par des écrivains postérieurs, du nom et de la direction des cours d'eau de la Troade. L'ensemble de ces témoignages avait toujours paru établir que le Scamandre était le principal fleuve du pays et qu'il prenait sa source sur les hauteurs de l'Ida, qu'il n'était autre que le *Mendéré* d'aujourd'hui [2].

D'autre part, Lechevalier emprunte un de ses principaux arguments au texte où il est fait mention des sources qui jaillissent devant les portes Scées, sources qu'il prétend reconnaître dans celles de Bounarbachi. Le poète parle de « deux sources du Scamandre tourbillonnant [3] », ce qui, malgré le vague de l'expression, donne à entendre qu'il s'agit de deux sources qui déversent leurs eaux dans le Scamandre. Remarquez l'absence de l'article défini; ce sont *des* sources du Scamandre, en ce sens qu'elles contribuent à le grossir. Lechevalier ne s'en tient pas là; il force la signification des mots; il veut trouver dans ces sources les vraies sources du Scamandre, celles qui lui donnent naissance. Or les sources de Bounarbachi ne forment et n'ont jamais pu former qu'un ruisseau qui, après un cours de quelques kilomètres, allait tomber dans le Mendéré, avant que la main de l'homme l'eût détourné vers la mer Égée. Comment ce ruisseau aurait-il jamais pu être ce Scamandre qui, dans ses vingt lieues de cours, arrose les deux plaines de la Troade, le Scamandre qui a laissé son nom au Mendéré? Lechevalier se tire d'embarras par un des expédients les plus étranges qu'ait jamais imaginés commentateur aux abois. Il suppose que le nom de Scamandre appartenait en propre au ruisseau créé par les sources voisines de Troie, tandis que le Mendéré actuel aurait été le Simoïs. Mais il lui est impossible de ne pas admettre que, pour Hérodote, pour Démétrios de Scepsis, pour Strabon, pour toute l'antiquité, le Scamandre, c'est bien le fleuve que l'on appelle aujourd'hui le Mendéré. Comment expliquer cette contradiction? Selon Lechevalier, le nom de Scamandre, illustré par l'importance de la

[1] *Iliade*, XIV, 35-36 :

...Καὶ πλῆσαν ἁπάσης
Ἠϊόνος σ7όμα μακρόν, ὅσον συνέργαθον ἀκραί.

[2] *Iliade*, XII, 19, 21. Hector donne à son fils le nom de Scamandrios (*Il.*, VI, 402). Hérodote, VII, 43; Strabon, XIII, 1, 43, d'après Démétrios de Scepsis qui, comme il le remarque, était du pays.

[3] *Iliade*, X, 147-148 :

Κρουνὼ δ' ἵκανον καλλιρρόω, ἔνθα δὲ πηγαὶ
Δοιαὶ ἀναΐσσουσι Σκαμάνδρου δινήεντος.

ville près de laquelle les sources sortaient de terre, aurait, en quelque sorte, remonté le fleuve où se jetait le ruisseau; il se serait attaché à toute la partie du cours qui se trouve au-dessus du confluent, tandis que celle qui est au-dessous de ce point aurait porté le nom de Simoïs. Telles auraient été les dénominations usitées au temps d'Homère. Plus tard, le nom de Simoïs serait tombé en désuétude, et celui de Scamandre se serait étendu depuis l'Ida jusqu'à l'Hellespont; il serait resté seul en usage. C'est grâce à cette combinaison et à ces conjectures que l'auteur du système arrive à découvrir, dans les environs immédiats de Bounarbachi, les deux rivières dont il a besoin, le Scamandre ou Xanthe et le Simoïs, puis leur confluent, voisin du théâtre de l'action.

Est-il possible d'inventer combinaison plus bizarre que celle de ce nom qui se déplace et qui voyage ainsi, conjecture plus gratuite et plus invraisemblable que celle de ce ruisseau qui repasse son nom au fleuve où il se perd, de ce fleuve qui a deux noms, l'un en amont et l'autre en aval du confluent? Tout cela est de pure fantaisie. On est étonné qu'un pareil abus de l'hypothèse n'ait pas suffi à discréditer de prime abord toute la théorie.

Sans insister longuement, il est encore facile de signaler plusieurs traits du poème qui ne semblent guère convenir au site proposé. Avant d'en venir aux mains avec Achille, Énée rappelle les origines de la race troyenne et de sa maison royale, comment Dardanos, fils de Zeus, avait fondé Dardanie. « Alors, dit-il, la sainte Ilios... n'avait pas encore été fondée dans la plaine, mais nos pères habitaient le bas des versants de l'Ida riche en fontaines [1]. » Peut-on vraiment qualifier de bâtie dans la plaine une ville qui aurait eu son acropole à 143 mètres au-dessus du niveau de la mer et dont les maisons se seraient étagées sur les flancs d'une côte très élevée, elle-même adossée à un massif montagneux encore plus élevé? Pour quiconque a visité ce canton, la plaine, c'est la partie ouverte de la vallée inférieure, dans le voisinage de la mer.

Quiconque s'est penché sur les précipices qui terminent le Bali-dagh, au sud et à l'est, ne pourra jamais non plus se résoudre à placer en cet endroit la scène de l'incident qui précède le duel suprême d'Hector et d'Achille, à s'y figurer le héros troyen et l'ennemi qui s'attache à ses pas courant trois fois autour des murs de la ville [2]. Les contemporains du

[1] *Iliade*, XX, 216-218 :

...ἐπεὶ οὔπω Ἴλιος ἱρὴ
ἐν πεδίῳ πεπόλιστο, πόλις μερόπων ἀνθρώ-
[πων,
ἀλλ' ἔθ' ὑπωρείας ᾤκεον πολυπίδακος Ἴδης.

[2] *Iliade*, XXII, 165-166, 208, 251. Le poète, a-t-on prétendu, n'aurait pas voulu dire que les héros eussent fait trois fois le tour de la ville; sa pensée, ce serait qu'ils décrivent trois fois, en cou-

poète, pour peu qu'ils connussent les lieux, auraient éprouvé le même embarras. Ce n'est pas sur la longueur de la carrière à fournir que porte la difficulté. L'imagination ne s'arrête pas à ces vétilles; mais ce qui l'aurait gênée, c'est la configuration du terrain; elle aurait senti que les deux héros, une fois engagés dans cette gorge étroite, entre des escarpements qui se continuent bien au delà du point où l'on cherche le site de Pergame, n'auraient jamais pu remonter ces pentes abruptes. Quelque crédit qu'elle fût en mesure de faire à qui l'amusait, elle aurait eu son plaisir gâté par l'idée que les choses n'avaient pas pu se passer comme on les lui présentait.

Le poète n'avait d'ailleurs pas d'effort à faire pour rendre conformes à la réalité les indications topographiques qui se trouvent semées dans ses récits. Ce qu'il avait vu en parcourant le pays, il le rappelait d'un mot, et l'allusion était aussitôt saisie; aussi les moindres données de ce genre méritent-elles d'être prises en sérieuse considération. En voici deux qui ne se laissent pas mettre aisément en harmonie avec l'hypothèse de Lechevalier. C'est d'abord le passage où Zeus « contemple du sommet de l'Ida la ville des Troyens et les navires des Grecs [1] ». Si Troie avait été à Bounar-bachi, cachée par la masse du Bali-dagh, elle n'aurait pas été visible, en même temps que les vaisseaux, de la cime du Gargare. Voici encore un texte qui n'est pas moins significatif. Priam, après avoir obtenu d'Achille le cadavre d'Hector, demande, pour préparer et célébrer les funérailles de son fils, une trêve de onze jours, et voici la raison qu'il allègue afin de justifier la longueur du délai : « Nous sommes, tu le sais, enfermés dans la ville, et la montagne, où il faudra aller chercher le bois du bûcher, est loin; les Troyens ont grand'peur [2]. » Supposez Troie sur le Bali-dagh; ce n'est pas ainsi qu'aurait parlé Priam. Les Troyens n'auraient pas pu être bloqués dans leur ville, car le Bali-dagh se rattache, par derrière, à toute une chaîne de hauteurs que n'aurait certainement pas occupée un ennemi campé sur la grève; ils auraient toujours gardé, de ce côté, la liberté de leurs mouvements et, sans avoir besoin d'en demander la permission à personne, ils auraient été chercher

rant, un cercle devant la ville. Relisez le texte; vous verrez qu'il est impossible de le plier à cette interprétation. Achille serre tout le temps le mur, pour empêcher Hector de s'en rapprocher et de se faire aider par les Troyens qui le garnissent ou de rentrer en ville (vers 195-198).

(1) *Iliade*, VIII, 51-52 :
αὐτὸς (Ζεύς) δ' ἐν κορύφησι καθέζετο κύδεϊ [γαίων
εἰσορόων Τρώων τε πόλιν καὶ νῆας Ἀχαιῶν.

(2) *Iliade*, XXIV, 662-663 :
Οἶσθα γὰρ, ὡς κατὰ ἄστυ ἐέλμεθα, τῆλοθι δ' [ὕλη
ἀξέμεν ἐξ ὄρεος· μάλα δὲ Τρῶες δεδίασιν.

le bois tout près d'eux, sur des crêtes et sur des pentes qui, aujourd'hui même, possèdent encore une partie des forêts qui les recouvraient autrefois.

On ne saurait se rapporter, en un pareil débat, au seul témoignage du poème; les textes, à eux seuls, suffisent rarement à trancher des questions de cet ordre; presque toujours les conclusions qu'ils suggèrent prêtent à des objections et laissent quelque place au doute. C'est aux fouilles, toutes les fois qu'il est possible de les faire, qu'il appartient de dire le dernier mot. Or celles-ci sont loin d'être favorables à l'hypothèse que nous discutons [1].

Un des arguments dont s'est servi Lechevalier, c'est qu'il y avait sur le Bali-dagh plusieurs tumulus; il prétendait y retrouver ces tertres funéraires (τύμϐοι) dont il est si souvent question dans l'épopée, les sépultures des héros troyens. En 1842, sir John Lubbock ouvrit celle de ces buttes à laquelle Lechevalier avait donné le nom de *tombeau d'Hector*, parce qu'elle était de toutes la plus importante; il n'y rencontra ni caveau, ni cendres, ni ossements; on n'y ramassa, en fait de poterie, que des tessons de vases peints, dont les plus anciens ne paraissent guère remonter au delà du IIIe siècle avant notre ère. Le monument serait postérieur à Alexandre.

Hahn en 1864 et Schliemann en 1868 ont fait des fouilles sur le versant et sur le sommet du Bali-dagh; mais ils n'y ont rien découvert qui donne l'impression d'une antiquité reculée et du séjour prolongé d'une population active et nombreuse.

Il y a bien, près de la crête, une petite acropole dont les dimensions paraissent avoir été d'environ 200 mètres en longueur et 100 en largeur. L'enceinte n'était pas partout bâtie de la même manière. Il y a des morceaux de cette construction qui offrent un aspect très primitif; la muraille y est faite d'assez grands blocs, plus ou moins bruts, où les trous de l'appareil sont bouchés par de petites pierres; mais, un peu plus loin, la maçonnerie présente des lits presque horizontaux; les pierres ont, en moyenne, 40 centimètres de long sur 15 centimètres de haut, et, d'une assise à l'autre, il y a un retrait de 10 centimètres. Faut-il chercher là l'œuvre successive de deux époques distinctes, ou bien s'agit-il seulement de façons différentes que les ouvriers auraient données, dans le même temps, aux différentes parties de la muraille, chaque équipe gardant ses habitudes et travaillant à sa guise? Il est difficile de le dire; mais on ne saurait douter, la preuve en est faite depuis

[1] Schliemann, *Ilios*, p. 20, 57-58, 238-243.

longtemps, qu'en Grèce et en Italie l'appareil polygonal ait souvent continué d'être employé bien après le moment où l'on avait appris à bâtir par assises réglées; à elle seule l'irrégularité de l'appareil ne suffit pas à dater un mur. Quoi qu'il en soit, ce qui est plus significatif, c'est le peu d'épaisseur de ce mur; il n'a, en profondeur, qu'une seule assise; qu'il ait ou non servi de substruction à la brique crue, il n'a jamais pu rivaliser avec le puissant rempart qui formait l'enceinte d'Hissarlik; on aurait peine à comprendre que l'imagination populaire ait fait intervenir les dieux dans la construction d'un ouvrage de si médiocre apparence [1].

Ce qui contribue à prouver qu'il n'y a eu là qu'un établissement de faible importance et d'une assez courte durée, c'est que, dans la forteresse comme dans ce que l'on pourrait appeler la ville basse, la couche de débris est partout très mince; elle atteint rarement et elle ne dépasse point un mètre et demi d'épaisseur; au delà, on rencontre la roche vive. Les tessons qui forment le dessus du remblai proviennent de vases dont le caractère hellénique ne peut faire doute et dont les plus anciens ne sauraient être antérieurs au ve siècle; en dessous, on recueille les fragments d'une poterie grise, faite au tour, mais mal cuite, analogue à celle que l'on rencontre à Hissarlik, dans la couche de décombres où l'on croit reconnaître cet Ilion que l'histoire mentionne comme contemporain de la dernière dynastie lydienne [2]. Parmi ces fragments, point d'instruments de pierre, point de ces grossières idoles ou de ces fusaïoles en terre cuite qui abondent dans les ruines des cités vraiment primitives. Ce que nous devinons ici, c'est une petite ville, placée un peu au-dessus du site qu'occupe le village de Bounar-bachi. Les sources sont trop belles et trop abondantes pour qu'il n'y ait pas toujours eu, dans le voisinage, une agglomération quelconque. Plus haut, on reconnaît une forteresse de dimensions très exiguës, à laquelle fait pendant une seconde, sur l'autre bord du défilé; celle-ci, dont le périmètre est encore plus restreint et dont le mur a encore plus souffert, n'a pas non plus fourni d'objets qui portent la marque d'une vraiment haute antiquité. Répartie entre ces deux châteaux, une faible garnison suffisait à surveiller et à garder la gorge du Scamandre. Schliemann pense que c'était là Gergis, place forte qui, vers le commencement du ve siècle, appartenait à un prince dardanien, Zénis, vassal de Pharnabaze, puis à sa femme Mania et à son gendre Meidias. Xénophon raconte comment Gergis fut prise ensuite par Dercyllidas, et, dans toutes les circonstances de ce récit,

[1] *Iliade*, VII, 449-453; XXI, 442-449. — [2] Strabon, XIII, 1, 25, 42.

il n'y a rien qui répugne à cette conjecture [1]. Au contraire, la topographie du Bali-dagh et la position des ruines qui y ont été signalées s'accordent assez mal avec l'idée que l'auteur de l'Iliade paraît se faire de Troie et de la distribution de ses édifices. Selon lui, le palais de Priam, celui d'Hector et celui de Pâris, la place où les Troyens se réunissent devant la demeure de leurs princes, les temples d'Apollon et d'Athéné, tout cela se trouve à Pergame ou dans «la haute ville» (*ἐν πόλει ἄκρῃ*), deux expressions qui, chez le poète, sont synonymes; on voit sans cesse les héros aller et venir du champ de bataille et des portes Scées à l'acropole [2]; or, entre les fontaines que l'on suppose toutes voisines de ces portes et la citadelle d'en haut, que l'on identifie avec Pergame, il y a plus de deux kilomètres. Il est difficile d'admettre une pareille distance entre les maisons royales et la source où il fallait aller puiser l'eau pour les besoins de tout un peuple de maîtres et de serviteurs.

Si les données du poème ne nous ont pas paru conduire à des conclusions favorables à l'hypothèse de Lechevalier, celle-ci n'est pas confirmée non plus par l'étude des ruines du Bali-dagh. Les résultats des fouilles qui y ont été faites ne nous invitent point à penser qu'il ait existé là une ville dont la prospérité aurait été assez brillante, dans un âge très reculé, pour que l'imagination s'emparât de ces souvenirs et trouvât à y rattacher les larges développements où elle se complaît. Il en est tout autrement, nous le verrons, pour Hissarlik.

Georges PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Xénophon, *Helléniques*, III, 1, 10-28. — [2] *Iliade*, V, 242-250, 446, 460; VI, 88, 313-317, 370; VII, 20-21, 345-346; XXIV, 699.

Les Scolies génevoises de l'Iliade, publiées avec une étude historique, descriptive et critique sur le *Genevensis* 44 ou *Codex ignotus* d'Henri Estienne, et une collation complète de ce manuscrit, par Jules Nicole, professeur à la Faculté des lettres de Genève. Paris, Hachette, deux volumes de LXXXIII, 222 et 349 pages in-8° avec deux planches phototypiques.

L'édition d'Homère qu'Henri Estienne publia en 1566 à Genève fit loi pendant deux siècles, jusqu'au moment où les scolies de Venise, découvertes par Villoison, permirent à Wolf de reconstituer le texte d'Homère sur de nouvelles bases et de corriger la vulgate établie par Estienne. Cette vulgate, si tardivement détrônée, était très supérieure aux dix-huit éditions antérieures à celle d'Estienne, et elle devait cette supériorité à un vieux manuscrit employé, de concurrence avec les commentaires d'Eustathe, par le grand helléniste du XVIe siècle. Quel était ce manuscrit? On connaît les ruses de l'éditeur des *Anacréontiques*. Suivant son habitude, il ne s'expliqua pas nettement, il laissa même croire que son *vetus exemplar*, qui, nous le savons maintenant, ne contient que l'Iliade, embrassait les deux poèmes. On ignorait ce qu'il était devenu, les éditeurs l'appelaient *Ignotus Codex*. M. Nicole vient de le reconnaître dans un manuscrit de la bibliothèque de Genève, et il donne de cette identification les preuves les plus incontestables. Ce n'est pas que ce manuscrit fût resté entièrement inconnu jusqu'ici, mais personne ne l'avait examiné de près. M. Nicole, le premier, le décrit, l'apprécie, en fait l'histoire, et reproduit tout ce qu'il contient de neuf et d'intéressant dans les deux volumes que nous annonçons.

L'éditeur constate d'abord une différence de format qui distingue à première vue les divers éléments successifs dont se compose le *Genevensis*. Le corps du manuscrit est in-folio, les suppléments sont in-quarto. Il paraît que, le manuscrit primitif se trouvant avarié en quatre endroits, une seconde main copia les feuillets qui étaient en mauvais état. Cette seconde main ajouta aussi un morceau omis par le premier copiste, à savoir le *Dénombrement des vaisseaux*. Enfin, une main plus récente combla une sixième lacune, qui s'était peut-être produite postérieurement. Le total de ces suppléments est de trente-neuf feuillets. M. Nicole constate que le manuscrit primitif fut écrit au XIIIe siècle pour Manuel Moschopoulos et que les suppléments de seconde main furent

insérés au XIVe siècle par Théodore Méliténiote, neveu du logothète Théodore Métochite, auteur connu par de nombreux écrits.

Nos plus anciens manuscrits d'Homère, en faisant abstraction de quelques fragments qui remontent plus haut, appartiennent, comme on sait, à l'époque byzantine, et tel est aussi le cas du *Genevensis*. Outre le texte de l'Iliade, il renferme des commentaires qu'on peut diviser en deux groupes : il y en a de scolaires à l'usage des élèves, il y en a d'autres d'un caractère plus savant. Au premier groupe appartiennent la paraphrase et les gloses. La paraphrase, qui dégénère quelquefois en périphrase explicative, accompagne le texte des douze premiers livres; mais elle répond quelquefois à un texte différent. Le fait n'a rien de bien particulier; aujourd'hui encore, on répète quelquefois, en regard des textes grecs, des traductions latines qui se sont propagées d'édition en édition sans qu'on ait pris la peine de les accorder avec la recension adoptée pour l'original. La paraphrase du *Genevensis* est interlinéaire, et le copiste l'a écrite en caractères de même forme et de même grandeur que le texte, en sorte que les yeux n'aperçoivent aucune différence entre les lignes prosaïques et les vers avec lesquels ces lignes alternent. De là des confusions très naturelles. En certains endroits, les équivalents de la paraphrase ont pénétré dans le texte poétique; le copiste s'est quelquefois aperçu de ces inadvertances et les a corrigées, mais parfois il a laissé subsister la faute. M. Nicole insiste avec raison sur cette source d'erreurs, dont la critique doit tenir compte pour les manuscrits mêmes qui ne contiennent point de paraphrase; car l'influence d'une paraphrase non reproduite peut avoir laissé sa trace.

Les gloses, tout élémentaires, étaient également destinées aux écoliers. Celui qui les ajouta déclare en plusieurs endroits les avoir tirées d'un lexique dans lequel les mots ne se trouvaient pas rangés par ordre alphabétique, mais d'après la suite où ils se présentent dans le texte d'Homère. Le copiste n'a donc eu d'autre mérite que d'épargner aux élèves la peine de recourir à un autre volume. Ces gloses font double emploi avec la paraphrase dans le premier livre et dans une partie du deuxième; ensuite on a jugé avec raison inutile de les multiplier, mais elles se retrouvent en nombre dans la seconde moitié du poème, pour laquelle le manuscrit ne donne pas de paraphrase. La destination scolaire du manuscrit explique aussi, ce nous semble, pourquoi le *Dénombrement* avait été d'abord omis; cette omission n'est pas particulière au *Genevensis*, elle se retrouve dans plusieurs manuscrits de l'Iliade. On peut croire que certains maîtres ne faisaient pas lire en classe un morceau que les Hellènes avaient autrefois tenu en haute estime, comme un vénérable document

de leurs antiquités nationales, mais qui est d'un intérêt historique plutôt que poétique.

M. Nicole n'a eu garde de reproduire la paraphrase et les gloses; ce qu'il a voulu faire connaître, ce sont d'abord les scolies proprement dites, c'est ensuite le texte de son manuscrit. Les scolies présentent à première vue un assez grand nombre de modules d'écriture différents; après un examen attentif, l'éditeur les a ramenés à une triple origine. La première main, la même qui copia la presque totalité du texte, jeta sur les marges un choix discret de notes d'une écriture grande et large. A partir du livre XIV, elle resserra son écriture pour donner un commentaire plus abondant; puis, revenant sur les treize premiers livres, elle ajouta un complément de notes d'une calligraphie microscopique. La deuxième main, la même qui combla la plupart des lacunes du texte, ajouta à son tour de nouveaux compléments. M. Nicole a séparé l'apport de ces deux mains en le répartissant entre deux volumes, et il a mis sous les yeux du lecteur un spécimen de leurs écritures au moyen de deux planches phototypiques. Quant à la troisième main, qui ne donne généralement que des extraits du commentaire d'Eustathe, M. Nicole s'est borné avec raison à en transcrire les quelques remarques qui proviennent d'une autre source.

On voit que les notes qui encombrent les marges ont reçu des accroissements successifs. Quelle est l'origine de ces accroissements? d'où ont-ils été tirés? L'éditeur s'est servi de moyens très ingénieux pour résoudre cette question. Il est très souvent arrivé au premier copiste de transposer les scolies en les versant dans les marges du manuscrit par couches successives. Or les remarques transposées se trouvent toutes, à très peu d'exceptions près, à la distance de vingt et un vers, ou d'un multiple de vingt et un, de l'endroit du texte auxquelles elles se réfèrent. Il s'ensuit que le premier copiste tira toutes ces scolies, quel qu'en soit le module d'écriture, d'un seul manuscrit contenant vingt et un vers à la page. C'est à ce même manuscrit qu'eut recours le second copiste pour la plupart des remarques supplémentaires dont il enrichit le commentaire. Cela résulte de plusieurs considérations, dans lesquelles il serait trop long d'entrer ici, et particulièrement de la comparaison des scolies du *Genevensis* avec celles que M. l'abbé Duchesne tira d'un manuscrit du Mont-Athos. Il existe entre les scolies des deux manuscrits un accord frappant, qui, joint à certaines différences, prouve qu'elles remontent à une source commune. Or il n'y a à ce sujet aucune différence entre les deux mains du manuscrit de Genève. Elles ont l'une et l'autre le même rapport avec l'*Athous*, elles ont donc été puisées dans le même

recueil. En parcourant les deux volumes, on se convaincra facilement, grâce aux notes ajoutées au bas des pages par l'éditeur, que, dans les premiers livres, les scolies de l'une comme de l'autre main concordent plus d'une fois presque textuellement avec celles que Matranga publia d'après un manuscrit de l'*Angelica*, ainsi qu'avec les scolies du *Parisinus* 2556, qu'on trouve dans les *Anecdota* de Cramer.

Si on demande maintenant quel profit on peut tirer des scolies génevoises, ce qu'elles ajoutent de nouveau à ce que nous savions déjà, il faut dire qu'à une heureuse exception près, dont nous parlerons tantôt, elles sont moins savantes que les scolies de Venise, avec lesquelles elles ne laissent cependant pas d'avoir certains rapports. Généralement, elles se rapprochent des autres recueils connus, et elles peuvent servir à les compléter ou à les corriger dans les endroits où elles présentent une version moins abrégée ou une leçon meilleure. Les remarques relatives à la ponctuation, qui sont, comme on sait, tirées de Nicanor, et celles qui remontent à Hérodien et qui concernent l'accentuation, sont particulièrement abondantes.

Mais ce qui est vraiment nouveau et inattendu dans ce recueil, ce qui le met au-dessus de tous les autres recueils de scolies, ce sont les annotations relatives au livre XXI. En les lisant, on croit feuilleter les commentaires alexandrins : telle est leur richesse, si grand est le nombre de citations textuelles en vers et en prose, qu'on ne trouve que là. Signalons-en quelques-unes aux lecteurs du *Journal*, soit à cause de l'intérêt qu'elles offrent, soit pour saisir l'occasion de les expliquer et de les corriger. Voici d'abord un très beau vers à ajouter aux fragments d'Alcée. La scolie sur le vers 483 porte : *Καὶ Ἀλκαῖος ἐπὶ τῶν βελῶν τῆς Ἀρτέμιδος λέγει· μὴ φόνος κέχυται γυναικῶν*. On rétablira facilement le sens et le mètre en écrivant :

Κῆλα φόνος κέχυται γυναίκων.

Nous avons là le vers final d'une strophe alcaïque. Les traits d'Artémis sont poétiquement appelés « la mort des femmes ». Avec plus de hardiesse encore, Pindare appellera Médée « la mort de Pélias », *τὰν Πελίαο φόνον*[1]. Chez Alcée on peut entendre le verbe *κέχυται* d'un grand nombre de flèches lancées coup sur coup, soit pour tuer les filles de Niobé, soit à une autre occasion. Cependant *κέχυται* pourrait aussi signifier « sont répandues à terre ». Dans la scène de l'Iliade à propos de laquelle Alcée se trouve cité, Héra enlève à Artémis son arc et son car-

[1] Pindare, *Pyth.*, IV, 250.

quois, et, pour corriger cet enfant mutin, elle la frappe en riant de ses propres armes, de manière à faire tomber les flèches : *ταχέες δ' ἐκπῖπτον ὀϊστοί*. Alcée aurait-il déjà connu et imité la théomachie? Le fait serait intéressant; mais, pour dire ce que nous pensons, l'interprétation que nous avons donnée en premier lieu nous paraît la plus probable.

Deux autres vers d'Alcée sont cités par Apollodore à propos du vers 319 et du mot *χέραδος*, qui se dit des amas de galets, de coquillages et de limon qui se voient sur le bord de la mer et des fleuves. Ce sont deux grands asclépiades, que le manuscrit donne sous cette forme altérée :

Οἴδημαν χέραδος μὴ βεϐαὼς ἐργάσιμον λίθον
κινεῖς καὶ κενὶς ὦς τὰν κεφαλὰν ἀργαλέαν ἔχοι.

La négation *μὴ* indique que le premier mot était *εἰ* (M. Nicole l'a déjà vu); mais la suite est fort obscure. Avant de corriger les mots gâtés, essayons de deviner le sens général des deux vers. Sapho s'est servi quelque part de la locution, évidemment proverbiale, *μὴ κίνη χέραδος*[1]. En employant le même trope, Alcée pouvait avertir un homme qui allait tenter une entreprise téméraire de ne pas s'aventurer sur un terrain glissant et instable. Pour ce qui est maintenant du texte, commençons par le second membre de phrase, qui se rétablit aisément. En corrigeant la mauvaise division des mots et en ajoutant une lettre, nous aurons : *καί κεν ἴσως τὰν κεφαλὰν ἀργαλέαν ἔχοις*. A ceux qui s'étonneraient de voir la particule *καί* en tête d'un membre de phrase qui répond à une proposition hypothétique commençant par *εἰ*, nous rappellerons ces vers de l'*Odyssée* (XI, 110-111) :

Τὰς εἰ μέν κ' ἀσινέας ἐάᾳς νόστου τε μέδηαι,
καί κεν ἔτ' εἰς Ἰθάκην κακά περ πάσχοντες ἵκοισθε.

Dans le premier vers, le poète oppose à *χέραδος* une pierre offrant un appui sûr. Hasardons la conjecture *ἑρμάσιμον*, adjectif dont on ne signale aucun exemple, mais conforme à l'analogie. Il se rattache au verbe *ἑρμάζειν*, comme *ἐργάσιμος* à *ἐργάζειν*. Enfin l'adverbe *μάν* n'est guère de mise après *εἰ δή* et doit céder la place à un autre mot. Écrivons :

Αἰ δὴ πᾶν χέραδος μὴ βεϐαὼς ἑρμάσιμον λίθον
κίνης, καί κεν ἴσως τὰν κεφάλαν ἀργαλέαν ἔχοις.

« Si tu remues tous les sables mouvants sans mettre le pied sur une

[1] Fragment 114, Bergk.

pierre solide, tu pourras sans doute (en trébuchant) avoir la tête endolorie. » Le poète parle peut-être à un ambitieux qui comptait sur la faveur du peuple pour s'emparer du pouvoir.

La variante, dans le même vers homérique, *ἄλις σχέραδος περιχεύας* amène sous la plume du scoliaste ce vers d'Euphorion :

Τύμβος ὑπὸ κνημοῖσι πολυσχεράδος Μυκόνοιο.

L'adjectif composé *πολυσχεράς* doit être ajouté à nos lexiques. Le tombeau en question est sans doute celui des géants vaincus par Hercule et ensevelis, disait-on, tous ensemble sous cette petite île. De là le proverbe : Πάνθ' ὑπὸ μίαν Μύκονον [1]. C'est ainsi que le géant Polybotos est écrasé sous le poids de l'îlot de Nisyros, et que Pallas jette la Sicile sur Encélados.

Les fragments de Sophocle s'enrichissent de deux vers nouveaux. Cratès écrivait au vers 282 *ειλθέντα*, pour *ἐρχθέντα*, et alléguait à l'appui de cette leçon *Σοφοκλῆς ἐν Δαιδάλῳ· ἐλληιμενήσω τὸν δ' ἔα χαλκευτῷ πέδη*. La seconde partie du trimètre est bien conservée, à la division des mots près : le commencement est incertain. Peut-être :

Ελλήσομέν σοι τόνδ' ἀχαλκεύτῳ πέδῃ.

De qui et de quoi s'agit-il ? On peut croire que Minos cherchait un moyen de mettre le Minotaure hors d'état de nuire sans le tuer et sans l'enchaîner, et que Dédale lui promettait de contenir le monstre par une entrave non forgée, c'est-à-dire en l'enfermant dans la prison du Labyrinthe. Eschyle dit qu'Agamemnon, enveloppé du fameux vêtement sans issue, fut pris *πέδαις ἀχαλκεύτοις* [2]. Sophocle lui-même, en parlant de la méthode primitive d'allumer du feu, appela la pièce de bois que l'on faisait rapidement tourner dans le creux d'un autre bois : « une tarière non forgée » *ἀχάλκευτα τρύπανα* [3].

L'autre vers n'a d'autre intérêt que de montrer par un nouvel exemple combien les plus grands savants de l'antiquité étaient de pauvres linguistes. Afin de prouver que les poètes insèrent quelquefois dans les mots un *sigma* parasite, Apollodore cite le commencement des *Larisséens* de Sophocle :

Λάρισσα μήτηρ προσγόνων Πελασγίδων,

où *προσγόνων* serait pour *προγόνων*, comme *Φερέσβιος* chez Homère

[1] Cf. Strabon, X, p. 487, et les parémiographes.

[2] Voir *Choéphores*, v. 492.

[3] Frg. 642, Nanck.

équivaut à *φερέβιος*. Voilà certes une malheureuse application du principe de l'analogie, qu'Apollodore tenait de son maître Aristarque. Nous pensons que le texte de Sophocle est gâté, mais nous n'oserions proposer une correction. On sait que le lieu de la scène était à Larissa de Thessalie, ville qui avait pour héroïne éponyme Larissa, fille de Pélasgos; on sait aussi que Persée et Acrisios étaient les principaux personnages du drame; nous en connaissons la fable : aucune de ces données ne suffit à expliquer un vers détaché.

Voici maintenant un fragment du poème de Xénophane sur la Nature, quatre ou cinq vers dont on ne connaissait jusqu'ici que les cinq premiers mots.

> *Πηγὴ δ' ἐστὶ θάλασσ' ὕδατος, πηγὴ δ' ἀνέμοιο·*
> *οὔτε γὰρ ἂν νέφε' ἦεν ἄνευ πόντου μεγάλοιο,*
> *οὔτε ῥοαὶ ποταμῶν οὔτ' αἰ[θέρος] ὄμβριον ὕδωρ·*
> *ἀλλὰ μέγας πόντος γενέτωρ νεφελῶν ἀνέμων τε*
> *καὶ ποταμῶν.*

Nous transcrivons la restitution de M. Nicole. Cependant, comme le manuscrit porte au vers 2 : *ἐν νέφεσιν ἔσωθεν ἄνευ*, il vaudra peut-être mieux écrire : *ἂν νέφε' ἔσκεν*. Au vers 3 nous aimerions autant *οὔστε τρέφει* (qui pouvait être altéré en *ουταιτρεφει*) *ὄμβριον ὕδωρ*. La thèse que toutes les eaux proviennent de la mer était aussi soutenue par Hippon. Ce partisan attardé du système de Thalès ne jouit pas d'une grande réputation parmi les philosophes; on ne lira cependant pas sans intérêt ce spécimen authentique (il ne faut pas en douter) de sa prose : *Ἵππων· Θάλασσά ἐστι ἐξ ἧς πίνομεν· τὰ γὰρ ὕδατα <τὰ> πινόμενα πάντα ἐκ τῆς θαλάσσης ἐστί. Οὐ γὰρ δή πως τὰ φρέατα βαθυτέρα ἦν· οὕτω γὰρ οὐκ <ἂν> ἐκ τῆς θαλάσσης τὸ ὕδωρ εἴη, ἀλλ' ἄλλοθέν ποθεν· νῦν δὲ ἡ θάλασσα βαθυτέρα ἐστί· τῶν ὑδάτων ὅσα οὖν καθυπέρτερα τῆς θαλάσσης ἐστί, πάντα ἀπ' αὐτῆς ἐστι.* L'éditeur a remis à leur vraie place les mots *θάλασσα... πίνομεν*, que le copiste insère après *βαθυτέρα ἦν*; pour le reste, il s'est donné trop de peine [1]. Hippon commence par exciter la curiosité du lecteur : « C'est la mer dont nous buvons, » assertion paradoxale pour quiconque avala jamais un peu d'eau de mer. Le philosophe continue : « car toutes les eaux qu'on boit viennent de la mer. En effet, on ne posera pas en fait que les puits sont plus profonds (que la mer); alors, sans doute, leur eau ne viendrait pas de la mer, mais d'ailleurs. Mais, par le fait, la mer est plus profonde; les eaux qui se trouvent donc au-

[1] Il était inutile de bouleverser le texte et d'imaginer le titre peu probable *Ἵππων ἐν τῷ περὶ ὑδάτων.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

dessus de la mer, viennent toutes d'elle. » Le raisonnement par hypothèse et le moule de la phrase sont les mêmes que chez Anaxagore et chez Mélissos, les contemporains d'Hippon; mais le fond du raisonnement est des plus étranges, et, pour le goûter, il fallait avoir aussi peu de jugement que le très savant Cratès, auquel nous devons cette citation.

Homère raconte que Poséidon et Apollon construisirent les murs de Troie pour Laomédon, mais il ne dit pas pourquoi ces dieux se mirent au service d'un homme. La version d'Hellanikos n'était connue que d'une manière vague et inexacte (fragm. 136); nous apprenons maintenant que, d'après ce mythographe, les ouvriers divins n'étaient pas condamnés à expier une faute, mais qu'ils voulaient mettre Laomédon à l'épreuve. Tel était aussi l'avis de Métrodore, qui écrivait dans ses *Troica* : *Μετὰ ταῦτα λέγουσι παρ' αὐτὸν ἀφικέσθαι δύο ἄνδρας, ὁπόθεν καὶ οἵτινες οὐδεὶς ἔχει εἰπεῖν ἀτρεκέως, ἐλθόντας δὲ εἰπεῖν ὅτι Λαομέδοντι χρὴ ἀνδρὶ βασιλεῖ εἶναι ἀκρόπολιν ἐν τῇ πόλει, ἐν ᾗ αὐτὸν οἰκεῖν πρέποι· ἡμεῖς οὖν σοὶ θέλομεν τεῖχίον κτίσαι καὶ ἐπιστατῆσαι.* Lignes charmantes, qui ont toute la grâce naïve des vieux conteurs ioniens; le laisser aller de la narration, le passage brusque du style indirect au style direct, rappellent un morceau d'Hécatée (fragm. 353); les mots *οὐδεὶς ἔχει εἰπεῖν ἀτρεκέως* se retrouvent, avec une légère variante, dans Hérodote, IV, 25, où on lit *οὐδεὶς ἀτρεκέως οἶδε φράσαι.* Rien n'indique ici, ce nous semble, un pastiche archaïsant; nous prenons ce Métrodore pour un écrivain du cinquième siècle avant notre ère, et nous sommes tenté de l'identifier avec Métrodore de Lampsaque, disciple d'Anaxagore, qui s'appliqua à tirer d'Homère des leçons de vertu et de justice [1]. La différence des ethniques peut se concilier avec cette conjecture : Hérodote était bien d'Halicarnasse et de Thurium, Phérécyde était de Léros et d'Athènes.

Les scolies du XXI[e] livre fournissent beaucoup d'autres renseignements nouveaux et intéressants, un texte des lois de Solon, une leçon préférée par Aristote, des références à une foule de grammairiens, connus ou inconnus; et cette incomparable richesse est d'autant plus surprenante que d'ailleurs les scolies de première main deviennent de plus en plus rares vers la fin du poème. Celles dont nous parlons forment une oasis dans le désert. Ajoutez que le copiste semble changer de système; ailleurs il avait transcrit de préférence les notes de Nicanor sur la ponctuation; ici il les élimine. Comment expliquer ces inégalités? Pour que le copiste, déjà fatigué et porté à réduire sa besogne, se soit décidé ici à reproduire tout au long des commentaires si abondants, il

[1] Cf. Platon, *Ion*, p. 530, C.; Diogène de Laërte, II, 11.

faut qu'il les ait jugés exceptionnellement remarquables et qu'ils tranchassent déjà avec les autres dans l'archétype d'où provient le *Genevensis*. Cet archétype portait, on l'a vu, vingt et un vers par page. Or les scolies vont du vers 165 au vers 499; elles s'étendent donc sur 335 vers. Si nous ajoutons une unité (ce qui doit être permis, car le vers 164, ou bien le vers 500, pouvait n'être accompagné d'aucune note), nous trouvons un multiple de 21; en effet, 336 est égal à seize fois 21. Il en résulte que ces scolies occupaient un quaternion dans l'archétype. Ce quaternion provenait-il d'un autre manuscrit, supérieur pour la richesse du commentaire à cet archétype et à tous les manuscrits connus de l'*Iliade?*

Pour ce qui est des autres livres, nous n'y relèverons que deux ou trois citations poétiques.

Voici d'abord un nouveau fragment de Ménandre cité, dans une note sur *Il.*, IV, 189, comme exemple de *εἰ* employé dans une formule de souhait :

> Οὗτος πατὴρ τῆς παιδός; εἰ γὰρ ὤφελεν.

Ce vers répond (l'éditeur l'a déjà fait observer) aux paroles de Chrémès dans l'*Andrienne* (V, 4, 28) : *Utinam id sit quod spero! Eho dic mihi,* || *quid eam tum, suamne esse aibat?* Mais combien le grec est-il plus rapide, plus vif que le latin! c'est la nature même qui parle dans ces membres de phrases elliptiques.

Un autre fragment de Ménandre, déjà connu, se lit plus correctement à propos de II, 80 :

> Ἃ γὰρ μεθ' ἡμέραν τις ὑπερεσπούδασεν,
> ταῦτ' εἶδε καὶ νύκτωρ[1].

Le *Genevensis* porte le composé *ὑπερεσπούδασεν*, qui rétablit la mesure, pour *ἐσπούδασεν*, leçon des deux autres manuscrits qui avaient fourni ce fragment. Ici encore, on peut rapprocher du texte grec des vers latins qui contiennent la même idée. Attius mettait ces paroles dans la bouche d'un devin consulté par le roi Tarquin :

> Rex, quæ in vita usurpant homines, cogitant, curant, vident,
> Quæque agunt vigilantes agitantque, ea si cui in somno accidunt,
> Minus mirum est; sed di rem tantam haut temere improviso offerunt.

Le latin insiste, appuie; le grec glisse. Du reste, le devin romain op-

[1] *Genevensis* : ταῦτα καὶ νύκτωρ. *Angelicus* et *Paris.* 2556 : ταῦτ' εἶδεν νύκτωρ. Le fragment porte le n° 734 dans le recueil de Kock, où l'on peut voir les conjectures erronées des savants.

pose les songes prophétiques aux songes insignifiants, comme fait le sage conseiller de Xerxès chez Hérodote (VII, 16); tandis que le personnage de Ménandre réfutait sans doute la superstition d'un interlocuteur ému par un rêve.

En revanche, la citation suivante :

Εἴ μοι γένοιτο φθόγγος ἐν βραχίοσιν
καὶ χερσὶ καὶ κόμαισι καὶ ποδῶν βάσει,

confirme la leçon des manuscrits d'Euripide au vers 837 d'*Hécube*. Quelque étrange que puisse nous paraître le vœu d'avoir des cheveux éloquents, j'avoue, aujourd'hui, qu'il serait téméraire de changer ce texte.

Plusieurs grammairiens pensaient que la terminaison de l'adjectif *ὠκύαλος* n'avait rien de commun avec le substantif *ἅλς*. A l'appui de cette opinion, une scolie sur XV, 705, cite les mots poétiques *ὠκυάλοις ποδῶν ἀνηρύγμασι*. Il faut sans doute écrire

Ὠκυάλοισι ποδῶν ἀμαρύγμασι.

Ἀμάρυγμα ou *ἀμαρυγή* se dit, comme *μαρμαρυγή*, de la rapidité éblouissante des mouvements. Le mètre (tétrapodie dactylique) semble indiquer un fragment lyrique, tiré peut-être d'un chœur d'Euripide. Cependant rien n'empêche d'y voir, si l'on veut, les quatre premiers pieds d'un hexamètre à coupe bucolique.

Nous n'entreprendrons pas d'examiner ici les leçons du *Genevensis* et le parti que les éditeurs pourront en tirer pour l'établissement du texte de l'Iliade; mais nous dirons un mot des signes critiques qui accompagnent le texte dans les huit derniers livres du poème. Les plus intéressants sont ceux qui se réfèrent à la partie du livre XIX pour laquelle la première main du *Venetus* A fait défaut. Ils portent sur deux passages, les vers 136-140 et les vers 295-300. Quant au premier, M. Nicole pense que la colonne des obels a été remontée d'une place, et que les Alexandrins condamnaient les vers 137-141. A première vue, cela peut sembler évident; et cependant nous croyons que le copiste ne s'est pas trompé. Passez du vers 136 au vers 142, en retranchant les vers intermédiaires, vous prêtez à Agamemnon un discours décousu, et les paroles du roi n'offrent plus de suite. La difficulté qui arrêtait les critiques anciens est dans le vers 136. A prendre le texte tel qu'il est, le roi dit qu'il continuait d'être aveuglé par la colère quand Hector refoulait les Achéens jusqu'aux proues de leurs vaisseaux. Il faut interpréter les mots *οὐ δυνάμην λελαθέσθ' ἄτης* en dépit de tous les passages parallèles, pour

échapper à ce non-sens. En vertu du principe de l'analogie, Aristarque était donc fondé à tenir le vers 136 pour suspect; mais en l'obélisant, ainsi que les quatre vers suivants, ce critique supposait sans doute que les premiers mots du vers 141 (*χθιζὸς ἐνὶ κλισίῃσι*), mots qui ont tracassé tous les commentateurs, avaient été introduits dans le texte par suite de l'interpolation. Le texte primitif aurait donc eu à peu près cette forme :

Ὣς καὶ ἐγών· ὅτε δ' αὖτε μέγας κορυθαίολος Ἕκτωρ 134
Ἀργείους ὀλέκεσκεν ἐπὶ πρύμνῃσι νέεσσιν,[1] 135
<πολλά τοι> ἐν κλισίῃσιν ὑπέσχετο δῖος Ὀδυσσεύς. 141

On est charmé d'apprendre que les Alexandrins avaient déjà été choqués par les vers 295-300. L'idée d'un mariage légitime entre Achille et sa captive est peu d'accord avec les mœurs de l'âge héroïque dépeintes par Homère. La suppression de ces vers ne laisse cependant pas d'avoir ses inconvénients. La mort de Patrocle rappelle à Briséis la mort des parents, des frères qui lui furent enlevés par la guerre. Cela est naturel; mais, comme elle pleure Patrocle, la complainte funèbre serait tronquée si elle ne revenait pas à la fin à son véritable objet. Il faut faire un pas de plus et reconnaître que toute cette scène épisodique (v. 282-302) est une amplification postérieure. Le vers 303 se rattache très bien aux vers 279-281.

Si des scolies nous passons au texte du poème, la rédaction qu'en offre le *Genevensis* le range parmi les meilleurs manuscrits d'Homère. M. Nicole a relevé, avec une discrétion intelligente, toutes les leçons qu'il importait de faire connaître; il s'est borné aux passages pour lesquels il y a désaccord réel entre les principaux manuscrits, et il a indiqué particulièrement les variantes propres au manuscrit de Genève. Parmi ces dernières, quelques-unes sont intéressantes, soit qu'elles remontent aux plus anciens grammairiens d'Alexandrie, soit qu'elles confirment les corrections des savants modernes. La paraphrase interlinéaire, nous l'avons dit, rend quelquefois un texte autre que celui du manuscrit. Notre éditeur a pris la peine de noter toutes ces divergences, dont la liste forme un supplément utile à la collation du texte. Ici, comme ailleurs, la règle constante qu'il s'est imposée, c'est d'élaguer tout ce qui est inutile. Tout en différant les uns des autres, les divers recueils de scolies contiennent un fonds commun. Jusqu'ici les éditeurs avaient donné intégralement toutes les scolies de leur manuscrit, les nouvelles aussi bien que celles qui étaient déjà connues, sans s'inquiéter des inconvénients d'une méthode qui entraîne de doubles et de triples emplois.

Procéder ainsi est sans doute fort commode pour l'éditeur, mais fatigant pour le lecteur sérieux, obligé de faire lui-même la comparaison et le triage. M. Nicole a réduit sa publication au strict nécessaire. Il ne donne tout au long que les scolies nouvelles; il indique les premiers et les derniers mots de celles qui se retrouvent ailleurs, et il note au bas des pages les variantes de rédaction particulières au *Genevensis*. Cette judicieuse sobriété est le fruit d'un long et minutieux labeur, et l'on ne saurait assez louer M. Nicole de n'avoir pas ménagé sa peine pour épargner celle du lecteur et pour lui mettre entre les mains un instrument de travail aussi commode et aussi instructif que possible.

HENRI WEIL.

P. S. En corrigeant les épreuves, nous recevons la communication faite à l'Académie de Berlin par M. H. Diels *Ueber die Genfer Fragmente des Xenophanes und Hippon*. L'auteur des *Doxographes* suppose avec raison une lacune au vers 2 du fragment de Xénophane (ci-dessus, p. 485). Le philosophe dut parler de l'origine des vents, qu'il expliquait par les exhalaisons des nuages (*διατμίζειν τὰ πνεύματα*).. Voici comment nous aimerions à compléter le passage :

Οὔτε γὰρ <ἂν νέφε' οὔτ' ἀνέμων ἂν ἐγίγνετ' ἀϋτμὴ>
Ἐν νεφέεσσιν ἔσωθεν ἄνευ πόντου μεγάλοιο.

H. W.

MÉMOIRES DU GÉNÉRAL BARON DE MARBOT. I. Gênes, Austerlitz, Eylau. Paris, Plon, 1891, 1 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Ici commence la série des guerres de l'Empire :

Nous étions en 1805, dit-il en abordant cette période, année qui vit s'ouvrir pour moi une longue série de combats, dont la durée fut de dix ans consécutifs, puisqu'elle ne se termina que dix ans après à Waterloo. Quelque nombreuses qu'aient été les guerres de l'Empire, presque tous les militaires français ont joui d'une ou de plusieurs années de repos, soit parce qu'ils tenaient garnison en France, soit parce qu'ils se trouvaient en Italie ou en Allemagne lorsque nous n'avions la guerre qu'en Es-

[1] Pour le premier article, voir le cahier de juillet 1891.

pagne; mais, ainsi que vous allez le voir, il n'en fut pas de même pour moi, qui, constamment envoyé du nord au midi et du midi au nord, partout où l'on se battait, ne passai pas une seule de ces dix années sans aller au feu et sans arroser de mon sang quelque contrée de l'Europe (p. 217).

C'est d'abord la campagne d'Austerlitz contre l'Autriche et la Russie alliées. On sait avec quelle rapidité les troupes françaises furent transportées du camp de Boulogne sur le Rhin. Le jeune lieutenant Marbot, aide de camp d'Augereau, eut à remplir une mission près de Masséna, mais il était revenu assez à temps près de son chef pour assister à la prise de Bregenz et à la capitulation du feld-maréchal Jellachich, acculé au lac de Constance. En regard de cette capitulation, que l'on ne croyait pas possible sans une nouvelle bataille, nous trouvons l'habile manœuvre du colonel des housards de Blankenstein, qui devait, aux termes de la capitulation, déposer ses armes en un lieu déterminé; or c'était le jeune aide de camp Marbot qui était chargé de les y conduire. Le colonel, « vieux Hongrois des plus braves et des plus madrés », imagina quelque prétexte pour partir au milieu de la nuit, prit des chemins détournés, et quand il fut en plaine, à bonne distance du camp français, il réunit en cercle autour de lui les officiers des trois régiments, housards, dragons, uhlans, dont il avait le commandement supérieur, et les exhorta à suivre l'exemple du prince de Rohan, qui n'avait pas accepté la capitulation, quant à lui, et à regagner, à travers l'Allemagne, l'armée de leur souverain :

Les housards de Blankenstein, dit Marbot, répondirent à cette allocution de leur colonel par un bruyant hurrah d'approbation, mais les dragons de Rosenberg et les uhlans du prince Charles gardaient un morne silence!... Quant à moi, bien que je ne susse pas encore assez bien l'allemand pour saisir parfaitement le discours du colonel, les paroles que j'avais comprises, ainsi que le ton de l'orateur et la position dans laquelle il se trouvait, m'avaient fait deviner de quoi il s'agissait, et j'avoue que je restai fort penaud d'avoir, quoique à mon insu, servi d'instrument à ce diable de Hongrois (p. 228).

Là-dessus grand tumulte; les trois régiments étaient de trois races différentes, hongrois, allemands, polonais. Les dragons allemands se disaient engagés par la capitulation de Jellachich :

Alors le colonel, brandissant son sabre d'une main et saisissant de l'autre l'étendard de son régiment, s'écrie : « Allez, dragons, allez, allez remettre aux Français vos étendards avilis et les armes que notre empereur nous avait données pour le défendre. Quant à nous, braves housards, nous allons rejoindre notre auguste souverain, auquel nous pourrons encore montrer avec honneur notre drapeau sans tache et nos sabres de soldats intrépides! » Puis, s'approchant de moi et lançant un coup

d'œil de mépris aux uhlans et dragons, il ajoute : « Je suis certain que, si ce jeune Français se trouvait dans notre position et forcé d'imiter votre conduite ou la mienne, il prendrait le parti le plus courageux ; car les Français aiment la gloire autant que leur pays et s'y connaissent en honneur !... » Cela dit, le vieux chef hongrois pique des deux, et, enlevant son régiment au galop, il se lance rapidement dans l'espace, où ils disparaissent bientôt !... (P. 229.)

Cependant l'armée principale s'était portée du Rhin sur le Danube. Ulm avait capitulé ; Napoléon était entré à Vienne sans coup férir. Lannes et Murat avaient enlevé, sans plus de résistance, les ponts du grand fleuve, et l'empereur marchait au delà à la rencontre des deux armées alliées quand le jeune Marbot, envoyé par Augereau, vint lui apporter les drapeaux enlevés à Bregenz. Cela le mettait en bonne position pour assister à la grande bataille qui allait se livrer, la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805).

Ici encore notre narrateur est sobre des détails qu'on peut trouver dans les écrivains militaires plus autorisés. Il se borne à indiquer la position des deux armées et le piège que Napoléon tendit à l'ennemi pour l'attirer dans le bas-fond marécageux où il devait l'écraser. Il signale l'affreux désordre de la retraite des vaincus et la catastrophe qui la termina :

Le plus grand nombre des ennemis, principalement les Russes, cherchent un passage sur la glace des étangs. Elle était fort épaisse, et déjà cinq ou six mille hommes, conservant un peu d'ordre, étaient parvenus au milieu du lac Satschan, lorsque Napoléon, faisant appeler l'artillerie de sa garde, ordonne de tirer à boulets sur la glace. Celle-ci se brisa sur une infinité de points, et un énorme craquement se fit entendre !... L'eau, pénétrant par les crevasses, surmonta bientôt les glaçons, et nous vîmes des milliers de Russes, ainsi que leurs nombreux chevaux, canons et chariots, s'enfoncer lentement dans le gouffre !... Spectacle horriblement majestueux que je n'oublierai jamais !... En un instant, la surface de l'étang fut couverte de tout ce qui pouvait et savait nager ; hommes et chevaux se débattaient au milieu des glaçons et des eaux. Quelques-uns, en très petit nombre, parvinrent à se sauver à l'aide de perches et de cordes que nos soldats leur tendaient du rivage ; mais la plus grande partie fut noyée !... (P. 263.)

Cet épisode amena une scène où figure en première ligne le jeune Marbot, et avec plus de péril que dans la bataille.

Le 3 au matin, Napoléon s'était approché du funèbre étang lorsqu'il aperçut à cent pas de la digue un assez fort glaçon sur lequel était étendu un sous-officier russe décoré, la cuisse traversée d'une balle. Il implorait du secours. L'empereur en eut pitié et dit au général Bertrand de sauver, s'il se pouvait, ce malheureux. Plusieurs hommes de l'escorte mirent à l'eau des pièces de bois, ils montèrent même à califourchon

voulant s'aider des pieds, mais chavirèrent, et leurs vêtements mouillés, presque aussitôt glacés par le froid, les empêchaient de remuer bras et jambes. On eut grand'peine à les retirer. Marbot se mit à dire que les nageurs auraient dû se mettre nus pour conserver la liberté de leurs mouvements. L'empereur dit qu'il avait raison; mais alors celui qui avait donné l'avis n'était-il pas tenu de le suivre? Marbot convint que sa sensibilité se trouvait un peu émoussée par le spectacle de la bataille et qu'il n'était guère tenté de risquer sa vie pour un de ceux auxquels la veille il ne songeait qu'à donner la mort. Mais la parole de l'empereur l'avait piqué au jeu. Il sauta de son cheval, se mit à nu et se jeta dans l'étang. Un lieutenant d'artillerie, le voyant faire, imita son exemple. On peut voir dans ces pages la peine qu'ils eurent à gagner le glaçon, et plus encore à le ramener vers la rive à travers la nouvelle glace qui se formait par devant. On les voulut coucher devant le feu; Larrey s'y opposa et leur ordonna de marcher. L'empereur vint féliciter ces deux sauveteurs et chargea son mamluk Roustan de leur donner du rhum. Quant au sous-officier russe, c'était un Lithuanien qui déclara ne plus vouloir servir que l'empereur, et, rentré en France, il fut incorporé dans la légion polonaise.

Les Russes se retiraient de la lutte : l'empereur Alexandre donna lui-même le conseil à l'empereur d'Autriche de traiter avec Napoléon. C'est la paix de Presbourg. Notre auteur, qui n'a pas à la raconter, ne laisse pas que de porter un jugement sur la politique suivie par l'empereur à l'égard des États germaniques :

Quoique je fusse bien jeune encore à cette époque, dit-il, je pensai que Napoléon commettait une grande faute en réduisant le nombre des petites principautés de l'Allemagne.

Il rappelle les huit cents princes (c'est peut-être beaucoup) qui jadis ne fournissaient aux armées de l'Empire qu'une compagnie, d'autres qu'un peloton, plusieurs un *demi-soldat :*

Mais, lorsque Napoléon eut réduit à trente-deux le nombre des principautés, il y eut un commencement de centralisation des forces de l'Allemagne (p. 275).

Assurément Marbot n'eût pas été de ceux qui, de nos jours, ont voulu arrondir la Prusse et réussi à fonder sur elle l'unité de l'Empire germanique.

La Prusse s'était tenue en réserve pendant cette guerre, ne songeant qu'à profiter du premier de nos revers pour tomber sur nous. Son ambassadeur, M. d'Haugwitz, se tenait à cet effet auprès de Napoléon, prêt à donner le signal. Son machiavélisme tourna contre elle. Elle ne rompit

IMPRIMERIE NATIONALE.

point alors; mais Napoléon savait à quoi s'en tenir sur ses dispositions et l'observait à son tour. Le jeune Marbot, vraiment secondé par les circonstances, ayant eu à porter des dépêches d'Augereau à l'empereur, se trouva sous sa main juste au moment où il voulait expédier un paquet à son ambassadeur à Berlin.

Cela nous vaut une rapide mais curieuse esquisse de la cour de Prusse, où la reine surtout et le prince Louis, et aussi la noblesse, l'armée, la population, irrités des succès de la France, voulaient la guerre. Il y a de ces entraînements aveugles dans l'histoire des nations :

On a peine à concevoir, dit Marbot, l'impéritie qui présida pendant sept ans aux décisions des cabinets des ennemis de la France. Nous avions vu, en 1805, les Autrichiens nous attaquer sur le Danube et se faire battre isolément à Ulm, au lieu d'attendre que les Russes les eussent rejoints et que la Prusse se fût déclarée contre Napoléon. Voici, à présent, qu'en 1806 ces mêmes Prussiens qui, l'année d'avant, auraient pu empêcher la défaite des Austro-Russes en se joignant à eux, non seulement nous déclarent la guerre lorsque nous sommes en paix avec le cabinet de Vienne, mais, imitant sa faute, nous attaquent sans attendre les Russes!... Enfin, trois ans après, en 1809, les Autrichiens renouvelèrent seuls la guerre contre Napoléon, au moment où celui-ci était en paix avec la Prusse et la Russie! Ce désaccord assura la victoire à la France. Malheureusement il n'en fut pas de même en 1813, où nous fûmes écrasés par la coalition de nos ennemis (p. 285).

A propos de cette guerre où la Prusse allait se jeter, le jeune Marbot fait de l'état présent de son armée un tableau qui devait faire présager ses désastres :

Le roi de Prusse, dit-il, eut d'autant plus de tort en 1806 de se déclarer contre Napoléon avant l'arrivée des Russes que ses troupes, bien que fort instruites, n'étaient pas en état de se mesurer avec les nôtres, tant leur composition et leur organisation étaient mauvaises.

Il montre les capitaines prussiens, propriétaires de leur compagnie, enrôlant leurs hommes à prix d'argent, indigènes ou vagabonds de tout pays, ayant intérêt à les ménager dans les marches comme dans les batailles, les gardant jusqu'à ce que l'âge les mît hors de service : on leur délivrait alors un brevet de *mendiant*, la Prusse n'étant pas assez riche pour les pensionner, et ils n'attendaient pas leur retraite ou leur brevet pour mendier :

Car, lorsqu'ils n'étaient pas sous les yeux de leurs chefs, ils tendaient la main, et il m'est arrivé plusieurs fois, tant à Potsdam qu'à Berlin, de voir les grenadiers, à la porte même du roi, me supplier de leur faire l'aumône (p. 287).

Singulier allégement du régime de fer qu'on leur imposait!

Les officiers prussiens étaient généralement instruits et servaient fort bien; mais

la moitié d'entre eux, nés hors du royaume, étaient de pauvres gentilshommes de presque toutes les contrées de l'Europe qui, n'ayant pris du service que pour avoir de quoi vivre, manquaient de patriotisme et n'étaient nullement dévoués à la Prusse; aussi l'abandonnèrent-ils presque tous lorsqu'elle fut dans l'adversité. Enfin, l'avancement n'ayant lieu que par ancienneté, la très grande majorité des officiers prussiens, vieux, cassés, se trouvaient hors d'état de supporter les fatigues de la guerre. C'était une armée ainsi composée et commandée qu'on allait opposer aux vainqueurs d'Italie, d'Égypte, de l'Allemagne et d'Austerlitz!... Il y avait folie! Mais le cabinet de Berlin, abusé par les victoires que le grand Frédéric avait obtenues avec des troupes mercenaires, espérait qu'il en serait encore de même; il oubliait que les temps étaient bien changés!... (P. 287.)

Quand la guerre éclata, Marbot avait rejoint Augereau, son général:

Mon petit équipage était bien organisé, dit-il. J'avais pris un bon domestique de guerre, François Woirland, ancien soldat de la légion noire, vrai sacripant et grand maraudeur; mais ce sont là les meilleurs serviteurs en campagne, car avec eux on ne manque de rien (p. 288).

Le prince Louis avait été tué dès le début, et bientôt l'armée prussienne était écrasée dans la double bataille d'Iéna et d'Auerstædt: à Iéna par Napoléon, à Auerstædt par Davout (14 octobre 1806). Les Prussiens étaient détestés en Saxe, bien que la Saxe eût dû joindre ses troupes à l'armée de Hohenlohe. Ce fut le curé d'Iéna (Marbot signale ce fait ignoré, dit-il, de tous les historiens) qui mena par un sentier inconnu Napoléon au Landgrafenberg. On élargit le sentier pendant la nuit, ce qui permit de masser sur la hauteur les corps des maréchaux Lannes et Soult et la première division d'Augereau, d'où ils fondirent le lendemain sur les Prussiens surpris et commencèrent leur déroute. Quant à la bataille d'Auerstædt, Bernadotte et Davout devaient y concourir. Pour mieux s'assurer ce concours, Davout avait offert à Bernadotte de lui laisser le commandement. Bernadotte s'y refusa par antipathie personnelle. M. Thiers avait déjà signalé ce sentiment coupable, qui tourna en définitive à la gloire de Davout, puisqu'il eut l'honneur de vaincre seul le gros de l'armée prussienne, commandée par le roi de Prusse et le duc de Brunswick. Mais Bernadotte (c'est une remarque de notre auteur, qui ne l'aime pas) ne laissa pas d'en retirer un grand profit. Comme son corps d'armée, n'ayant pas combattu, était resté entier, ce fut lui que l'empereur, bien qu'indigné de sa conduite, chargea de poursuivre les débris de l'armée ennemie. Il s'approchait de Lubeck, lorsqu'une division des troupes suédoises envoyées au secours de la Prusse y débarqua. Attaqués par Bernadotte et abandonnés par les Prussiens, les Suédois durent se rendre. Bernadotte traita si courtoisement leurs officiers que, de retour en Suède, ils ne cessèrent de vanter sa générosité comme sa bravoure et

qu'un peu plus tard, lorsque le successeur de Gustave IV mourut sans héritier, ce fut lui qu'on appela au trône, et sa race y est toujours.

A Berlin, où Marbot entra à la suite de Napoléon, il fit une rencontre à laquelle il ne s'attendait pas : c'est celle de son *mentor,* le mauvais sujet Pertelay, toujours maréchal des logis, qui lui sauta au cou, pleurant et disant : « Te voilà, mon petit! »

Les officiers avec lesquels je me trouvais furent d'abord très étonnés de voir un maréchal des logis aussi familier avec un lieutenant; mais leur surprise cessa lorsque je leur eus fait connaître mes anciennes relations avec ce vieux brave, qui, ne pouvant se lasser de m'embrasser, disait à ses camarades : « Tel que vous le voyez, c'est cependant moi qui l'ai formé! » Et le bonhomme était réellement persuadé que je devais à ses leçons ce que j'étais devenu. Aussi, dans un déjeuner que je lui offris le lendemain, m'accabla-t-il des conseils les plus bouffons, mais qu'il croyait fort sensés et faits pour perfectionner mon éducation militaire. Nous retrouverons en Espagne ce type des anciens housards (p. 312).

La Prusse était conquise avant que la Russie eût eu le temps de venir à son secours. C'est aux Russes que Napoléon allait avoir encore affaire.

Le corps d'Augereau partit de Berlin vers la mi-novembre et se dirigea vers la Vistule. Marbot, toujours attaché au maréchal, fait le plus triste tableau de la Pologne, qu'il traversait. Le mauvais temps, qui avait succédé à de beaux jours, rendait le pays plus affreux encore :

L'empereur lui-même était désillusionné, car, venu pour reconstituer la Pologne, il avait espéré que la population de ce vaste pays se lèverait comme un seul homme à l'approche de l'armée française, et personne ne bougea!... (P. 316.)

On avait cru que Napoléon prendrait ses cantonnements sur la Vistule. Il en fut autrement. Il espérait terminer encore la campagne par une grande bataille, et il s'avançait par des chemins boueux, par des brouillards à peine éclairés pendant ces jours d'hiver, poussant devant lui les troupes qui lui avaient disputé le passage de l'Ukra (24 décembre 1806).

Notre jeune aide de camp signale ici un trait bien remarquable de la discipline chez les Russes. Dans cette demi-obscurité, Marbot avait été chargé par le colonel Albert d'aller reconnaître, à la tête de vingt-cinq chasseurs, un corps que l'on croyait être le corps de Davout. Personne ne répondant au qui-vive, il soupçonna que c'étaient des ennemis et détacha un brigadier qui s'avança à dix pas de la troupe, tira un coup de carabine et s'en revint lestement; c'était un corps russe en effet qui s'était égaré dans la plaine :

Les généraux russes, dit notre auteur, espérant passer auprès de nous à la faveur

de l'obscurité sans être reconnus, avaient défendu de parler, et, en cas d'attaque de notre part, les blessés devaient tomber sans faire entendre une seule plainte!... Cet ordre, ajoute-t-il, que les troupes russes seules peuvent exécuter, le fut si ponctuellement que le colonel Albert, dans le but de prévenir le maréchal Augereau que nous étions en face de l'ennemi, ayant ordonné aux vingt-cinq chasseurs de faire feu de peloton, pas un cri, pas un mot ne se fit entendre, et personne ne nous riposta (p. 325).

Mais, les cavaliers russes se disposant à les envelopper, ils repartirent au plus vite.

C'est à la veille de la bataille d'Eylau que le jeune officier, qui avait déjà fait l'office d'aide de camp à Marengo, à Austerlitz, à Iéna, fut enfin nommé capitaine. Il faillit ne pas porter longtemps la double épaulette. Laissons la grande bataille dont il retrace en peu de mots les péripéties, tout en se refusant à la décrire en tacticien, pour nous borner à l'incident où il pensa perdre la vie.

Son cheval y joua un grand rôle (les chevaux ont bien aussi leur part aux exploits de leurs maîtres, dont ils partagent les dangers).

C'était une « charmante » jument nommée Lisette, qui, sous ce joli nom, était une bête vraiment féroce. Quand un palefrenier ne lui convenait pas, elle le foulait aux pieds et le mordait au ventre jusqu'à lui arracher les entrailles : c'était bien là un vice rédhibitoire; une première vente avait été déclarée nulle; nul devait être tout autre marché où son caractère ne serait pas signalé par écrit; mais c'était une si belle jument et si rapide! Marbot l'acheta; son inappréciable domestique François Woirland réussit à la dompter.

Le nouveau capitaine la montait à Eylau. Au milieu des rudes coups portés au corps d'Augereau dans cette bataille, le 14e de ligne était resté seul sur un monticule qu'il ne devait quitter que par ordre de l'empereur. L'empereur, touché de leur héroïque dévouement, dit à Augereau d'envoyer un officier pour les rappeler :

Il était d'usage dans l'armée impériale que les aides de camp se plaçassent en file à quelques pas de leur général et que celui qui se trouvait en tête marchât le premier, puis vînt se placer à la queue lorsqu'il avait rempli sa mission, afin que, chacun portant un ordre à son tour, les dangers fussent partagés (p. 345).

Un premier part et va se perdre parmi les Cosaques; un second suit et ne reparaît plus; aucun n'est arrivé, car le bataillon reste immobile. Le maréchal appelle « l'officier à marcher ». C'était Marbot. Augereau frémit en voyant que c'est le fils de son ancien ami, son aide de camp de prédilection, qui va courir à la mort. Mais Marbot part, le sabre au

fourreau, comme s'il ne s'agissait que de gagner un prix de course. Il se confiait à son intrépide jument :

Ce système, dit-il, me réussit parfaitement. Lisette, plus légère qu'une hirondelle et volant plus qu'elle ne courait, dévorait l'espace, franchissant les monceaux de cadavres d'hommes et de chevaux, les fossés, les affûts brisés, ainsi que les feux mal éteints des bivouacs. Des milliers de Cosaques éparpillés couvraient la plaine. Les premiers qui m'aperçurent firent comme des chasseurs dans une traque lorsque, voyant un lièvre, ils s'annoncent mutuellement sa présence par les cris : « A vous, à vous!... » Mais aucun de ces Cosaques n'essaya de m'arrêter, d'abord à cause de l'extrême rapidité de ma course et probablement aussi parce qu'étant en très grand nombre, chacun d'eux pensait que je ne pourrais éviter ses camarades placés plus loin. Si bien que j'échappai à tous et parvins au 14e de ligne, sans que moi ni mon excellente jument eussions reçu la moindre égratignure! (P. 344.)

Le 14e, commandé par un chef de bataillon depuis la mort de son colonel, se tenait toujours au haut du monticule, formé en carré et protégé seulement par un rempart de cadavres, chevaux et dragons qui étaient venus se faire tuer en voulant le rompre, mais le nombre des hommes était fort diminué. S'ils descendaient, comment tenir en plaine? Et une colonne d'infanterie russe, qui venait leur livrer un dernier assaut, n'était plus qu'à cent pas :

Je ne vois aucun moyen de sauver le régiment, dit le chef de bataillon; retournez vers l'empereur, faites-lui les adieux du 14e de ligne, qui a fidèlement exécuté ses ordres, et portez-lui l'aigle qu'il nous avait donnée et que nous ne pouvons plus défendre; il serait trop pénible, en mourant, de la voir tomber aux mains des ennemis! Le commandant me remit alors son aigle, que les soldats, glorieux débris de cet intrépide régiment, saluèrent pour la dernière fois des cris de *Vive l'Empereur!* eux qui allaient mourir pour lui! C'était le *Cæsar, morituri te salutant!* de Tacite; mais ce cri était ici poussé par des héros!

Marbot prit l'aigle, et au moment où, pour l'emporter plus facilement, il se penchait afin de la dégager de la hampe, il reçut une forte contusion, frôlé par un boulet qui frappa la corne de son chapeau. En ce moment les grenadiers mitrés des Russes avaient gagné le haut du monticule et se jetaient sur les débris du 14e; seul à cheval, il était plus particulièrement désigné à l'ennemi dans cette lutte corps à corps. Déjà il était blessé au bras; mais, un coup de baïonnette mal dirigé ayant percé la cuisse de sa jument :

Rendue par la douleur à ses instincts féroces, elle se précipita sur le Russe et d'une seule bouchée lui arracha avec ses dents le nez, les lèvres, les paupières, ainsi que toute la peau du visage et en fit une *tête de mort vivante* et toute rouge!.. C'était horrible à voir! Puis se jetant avec furie au milieu des combattants, Lisette, ruant

et mordant, renverse tout ce qu'elle rencontre sur son passage!... L'officier ennemi, qui avait si souvent essayé de me frapper, ayant voulu l'arrêter par la bride, elle le saisit par le ventre, et l'enlevant avec facilité, elle l'emporta hors de la mêlée, au bas du monticule, où, après lui avoir arraché les entrailles à coups de dents et broyé le corps sous ses pieds, elle le laissa mourant sur la neige!... Reprenant ensuite le chemin par lequel elle était venue, elle se dirigea au triple galop vers le cimetière d'Eylau (p. 350).

Il n'était pas encore sauvé :

La neige venait de recommencer à tomber et de gros flocons obscurcissaient le jour, lorsque, arrivé près d'Eylau, je me trouvai en face d'un bataillon de la vieille garde, qui, ne pouvant distinguer au loin, me prit pour un officier ennemi conduisant une charge de cavalerie. Aussitôt le bataillon entier fit feu sur moi..... Mon manteau et ma selle furent criblés de balles; mais je ne fus point blessé, non plus que ma jument, qui, continuant sa course rapide, traversa les trois rangs du bataillon avec la même facilité qu'une couleuvre traverse une haie.....

Mais ce dernier élan ayant épuisé les forces de Lisette, qui perdait beaucoup de sang, car une des grosses veines de sa cuisse avait été coupée, cette pauvre bête s'affaissa tout à coup et tomba d'un côté en me faisant rouler de l'autre (p. 351).

Quand il reprit ses sens, il se trouva complètement nu, n'ayant plus que le chapeau et la botte droite. Un soldat du train, le croyant mort, l'avait dépouillé « selon l'usage », et c'est par la secousse qu'il lui imprima en lui voulant enlever sa dernière botte qu'il l'avait rappelé à la vie ; et pourtant, comme s'il n'en valait guère mieux, le misérable le laissa. Il serait mort en effet, gelé parmi les morts qui couvraient le champ de bataille, si sa pelisse, sa montre, n'avaient été reconnues par un domestique d'Augereau entre les mains du soldat du train. Le domestique, fort reconnaissant d'un service que Marbot lui avait rendu, se fit conduire par le soldat vers le prétendu mort et le trouva vivant. Il le sauva!

Disons que Lisette s'était relevée toute seule et sauvée aussi. Elle se retrouvera, avec son cavalier, à Friedland.

Aujourd'hui, dit Marbot en terminant son récit, aujourd'hui où l'on est si prodigue d'avancement et de décorations, on accorderait certainement une récompense à un officier qui braverait les dangers que je courus en me rendant vers le 14ᵉ de ligne; mais, sous l'Empire, on considéra ce trait de dévouement comme si naturel qu'on ne me donna pas la croix et qu'il ne me vint même pas à la pensée de la demander (p. 356).

Ajoutons que le dévouement héroïque du 14ᵉ de ligne n'a pas été relevé par M. Thiers dans le récit de la bataille (8 février 1807).

Augereau, blessé à Eylau, était rentré en France. Il y avait ramené Marbot, blessé aussi, mais qui ne demandait qu'à reprendre au plus tôt

du service; et le maréchal auprès duquel il avait si vaillamment combattu le recommanda à Lannes, qui le reçut dans son état-major. Marbot était encore à Paris quand, à la suite d'une mésaventure d'un auditeur au Conseil d'État, porteur de dépêche, le sous-secrétaire d'État à la guerre le chargea du portefeuille pour l'empereur; mission dont il s'acquitta avec tant de célérité que Napoléon le renvoya au même titre à Paris. Il venait de prendre le parti de ne plus employer que des officiers d'état-major pour ses rapports avec le gouvernement qu'il dirigeait à Paris du fond de la Prusse. Il avait reconnu que des officiers de cette sorte portaient les dépêches plus sûrement et plus rapidement qu'un auditeur au Conseil d'État; mais il y avait un autre office qu'un auditeur au Conseil d'État aurait fait beaucoup moins bien et que, pour sa part, le jeune Marbot préférait : c'était de servir à l'armée sans *postillonner* davantage. Les hostilités allaient reprendre. Il obtint de l'empereur de se rendre auprès du maréchal Lannes, qu'il rejoignit à Marienbourg le 25 mai. Au début de cette nouvelle campagne, en passant par Eylau, Lannes voulut que Marbot le menât au monticule où le 14ᵉ de ligne s'était si vaillamment défendu. Le monument que tous les corps de l'armée avaient élevé à leurs camarades du 14ᵉ de ligne était resté intact. Trente-six officiers y étaient couchés dans la même fosse.

Dantzig venait de succomber après un siège mené vigoureusement, sous la conduite du maréchal Lefèvre, par le général Chasseloup; capitulation qui couronnait la campagne d'hiver (26 mai). C'étaient les Russes qui, en attaquant nos cantonnements sur la Passarge, ouvraient la nouvelle campagne (5 juin). Marbot ne fait que mentionner ces combats où il ne fut pas et la bataille de Hertsberg (10 juin), dont le résultat, bien qu'incomplet, en l'absence de Napoléon, n'en bouleversa pas moins tous les plans de l'ennemi. Dès ce moment, le général en chef de l'armée russe, Benningsen, laissant l'offensive, devait se réduire à la défensive. Il ne s'agissait plus de Varsovie à surprendre, mais de Kœnigsberg à défendre; et pour cela le plus sûr semblait être de redescendre l'Alle par la rive droite et de la repasser en devançant les troupes de Napoléon. Il la repassa en effet à Friedland et il crut par là avoir tout gagné. Napoléon n'était pas encore en présence. Le corps de Lannes ne faisait que d'y arriver. Or Lannes n'avait que dix mille hommes, et quand Mortier le rejoignit, ce n'était en tout qu'une armée de vingt-cinq mille hommes pour combattre soixante-dix mille Russes. Il était urgent que Napoléon amenât le gros de ses troupes. Lannes ne cessait de lui expédier des officiers. Marbot fut du nombre :

Monté sur la rapide Lisette et envoyé le premier vers l'empereur, que je ne rejoi-

gnis qu'à sa sortie d'Eylau, je le trouvai rayonnant de joie!... Il me fit placer à côté de lui, et, tout en galopant, je dus lui expliquer ce qui s'était passé avant mon départ du champ de bataille. Mon récit achevé, l'empereur me dit en souriant : « As-tu bonne mémoire? — Passable, Sire. — Eh bien, quel anniversaire est-ce aujourd'hui, 14 juin? — Celui de Marengo. — Oui, oui, reprit l'empereur, celui de Marengo, et je vais battre les Russes comme je battis les Autrichiens! » (P. 364.)

Napoléon avait toute raison d'être joyeux : car, en faisant passer son armée sur la rive gauche de l'Alle, en s'exposant à livrer la bataille à toutes les forces de l'empereur, avec la rivière à dos, Benningsen ne pouvait que subir un grand désastre. Marbot donne un aperçu plus étendu de la bataille de Friedland, et, tout en nous instruisant sur la marche du combat, il sait nous intéresser encore et sur lui-même et sur Lisette. La bataille d'Eylau, si meurtrière, n'avait pu, vu la saison, avoir de résultats complets, et M. Thiers a mis en relief la vertu dont Napoléon fit preuve alors, en sachant s'arrêter, au grand étonnement de l'Europe, habituée à lui voir terminer toute une guerre par une bataille. La bataille de Friedland fut décisive. Marbot rend hommage à la valeur des soldats russes, qui, écrasés, revenaient à la charge et se faisaient tuer ou jeter dans la rivière plutôt que de se rendre. Mais que pouvaient-ils dans une position aussi désespérée? Benningsen, ralliant les débris de son armée (ce qui en était resté sur la rive droite de l'Alle), les ramena derrière le Niémen. Kœnigsberg avait ouvert ses portes, livrant à Napoléon les munitions accumulées dans ses murs pour la continuation de la guerre. L'empereur touchait à la frontière du grand empire moscovite. La vraie fin du volume que nous avons analysé est l'entrevue des deux empereurs sur le Niémen et la paix de Tilsit. C'est le point culminant des guerres de l'Empire et l'apogée de la puissance impériale. Malheureusement Napoléon avait déjà trop abusé de la fortune et s'était trop enivré de ses victoires pour savoir et pouvoir en rester là. Nous aurons à le dire avec le prochain volume des mémoires du général Marbot.

H. WALLON.

IMPRIMERIE NATIONALE.

De l'enseignement des langues anciennes, par M. Michel Bréal. Paris, Hachette, 1891, in-16.

L'étude des langues anciennes vient de rencontrer dans M. Michel Bréal un défenseur plutôt espéré qu'attendu. On sait de reste que M. Bréal n'a pas le culte de la routine; on prévoit donc que son apologie de l'enseignement traditionnel ne peut être banale. Non certes, elle ne l'est pas. Vous qui dédaignez les anciens, même sans les connaître, écoutez un moderne. S'il entreprend de justifier des méthodes aujourd'hui si mal famées, c'est qu'il est fermement convaincu qu'elles sont bonnes. Il n'est donc pas impossible qu'il opère quelques conversions.

Mais nous ne voulons traiter avec M. Bréal aucune des questions actuelles. C'est affaire à d'autres. *Ne sutor*... Nous nous proposons simplement ici de commenter un de ses chapitres, celui qui concerne l'étude du latin au moyen âge. Il n'a pas sans doute éprouvé le besoin d'en dire plus qu'il n'en a dit sur ce point. Nous croyons toutefois qu'il peut être utile d'aborder certains détails par lui négligés. Si nous nous exagérons l'intérêt de l'histoire, qu'on veuille bien nous le pardonner.

M. Bréal distingue avec raison l'enseignement du moyen âge et celui de la Renaissance. Mais il faut faire une distinction de plus. On n'a pas, durant tout le moyen âge, enseigné suivant la même méthode. Celle qu'on a pratiquée jusque vers la fin du XII[e] siècle a été, dès le XIII[e], injurieusement dédaignée, puis complètement, du moins en France, abandonnée; même condamnée par décret de l'autorité supérieure. Ainsi l'on a toujours innové avec l'espoir de mieux faire, et quelquefois, sans contredit, on a mieux fait. Mais d'autres fois cet espoir n'a-t-il pas été trompé?

Nous avons de nombreux documents sur le régime des écoles avant le XIII[e] siècle. Comme elles n'étaient, en ce temps-là, fréquentées que par de futurs clercs, destinés à l'Église, on n'y devait, cela va sans dire, enseigner que la langue des clercs, le latin. L'apprendre était, pour eux, une grosse affaire; c'était, en fait, la première de toutes. Pour un plébéien doué de quelque esprit, il n'y avait pas, sans le latin, une autre carrière que celle d'histrion. Or on l'enseignait partout alors de la même manière. Les règles de la grammaire, objet d'une étude méticuleuse, et certainement, ce dont on ne s'inquiétait guère, pénible, étaient longuement, point par point, démontrées suivant Priscien et Donat, fidèles conservateurs des traditions antiques; on donnait ensuite des leçons de

métrique en expliquant les hexamètres moraux de Denys Caton, que l'on croyait, sans pour cela moins l'estimer, le profane Caton l'Ancien, et les élégiaques d'Ovide, dont on ne prenait pas toujours soin d'écarter les plus badins; enfin on exposait les préceptes de la rhétorique avec Cicéron et Quintilien, tant le faux que le vrai. Tel était, avant le XIIIe siècle, le cours des études littéraires.

Entrons dans une école. Un écrivain du XIIe siècle, à qui Guy Patin lui-même reconnaît de l'esprit, et qui certes en avait beaucoup, avec beaucoup de littérature, Jean de Salisbury, va nous introduire dans celle de Bernard de Chartres.

Tenant compte du degré d'instruction auquel sont parvenus ses auditeurs, Bernard ne leur fait pas à tous la même leçon. Mais, dès qu'ils ont appris avec Donat quelles sont les huit parties du discours et quelles en sont les règles, il ouvre un auteur, le lit, décompose les phrases qu'il vient de lire et montre comment les règles de la grammaire y sont appliquées. A-t-il affaire à des écoliers plus expérimentés, il leur signale, dans les auteurs, les *colores rhetoricos* qui sont l'ornement de tout discours vraiment littéraire, et leur apprend ainsi comment on a passé, dans l'emploi des mots, du sens propre au sens figuré. Il enseigne enfin, après la rhétorique, la logique, disant en quoi consistent les faux arguments, les sophismes, *cavillationes sophismatum*, et, s'il rencontre dans son auteur quelques passages ayant trait à d'autres sciences que celle du *grammaticus*, il explique ces passages en géomètre, en physicien : *et qua parte propositæ lectionis articulus respiciebat ad alias disciplinas, proponebat in medio.* Comme on le voit, nous n'ajoutons rien au témoignage du contemporain. Bernard pensait, disait-il, qu'il est bon d'exercer la mémoire. Aussi faisait-il répéter le lendemain par ses écoliers ce qu'il leur avait appris la veille. Il leur imposait aussi l'obligation de composer en prose, en vers, après avoir appelé leur attention sur les convenances de l'art oratoire et leur avoir recommandé de toujours imiter, en composant, les grands poètes, les grands rhéteurs. De les imiter, non de les copier. Il condamnait tout larcin. Enfin il mettait aux prises ses meilleurs écoliers, les invitant à faire assaut de logique et d'éloquence, en traitant contradictoirement une question proposée. Non pas, c'est bien entendu, dans l'idiome vulgaire, mais en latin. Voilà, comme nous l'atteste Jean de Salisbury, quelle était, dans l'école de Bernard, la succession des exercices scolastiques; et Guillaume de Conches, Richard Lévêque, les rivaux de Bernard, n'enseignaient pas autrement.

Peut-on admettre, comme M. Bréal semble le dire, que des humanistes ainsi formés aient, après avoir quitté l'école, mis de côté les bons

auteurs pour ne plus lire que les mauvais? Une distinction est encore à faire. Assurément quand ils se proposaient, comme Pierre Le Mangeur, d'écrire un livre d'histoire, ils allaient chercher leurs documents dans Orose et dans Valère Maxime; de même quand Honoré d'Autun se donnait la tâche de communiquer à la jeunesse des écoles toutes les notions de physique ou d'ontologie qu'il lui pouvait être utile d'acquérir, il abrégeait pour elle Solin, Isidore de Séville ou d'autres naturalistes dont le style n'était ni plus élégant ni plus correct; mais ouvrez, sans choix, tel ou tel écrit littéraire de ce temps-là : encore bien que la matière en soit théologique, vous y verrez tout aussitôt que les auteurs les plus lus, les plus goûtés, étaient alors Sénèque, Ovide, Cicéron, Salluste, Horace, Lucain, Virgile, Juvénal, Sénèque plus que tous les autres, parce qu'on le croyait ami de saint Paul et quelque peu chrétien. On ne se trompait pas, du moins, sur son mérite; quiconque n'estime pas à leur valeur ces *Lettres à Lucilius* où il y a tant de bon sens, d'esprit, d'éloquence, n'a-t-il pas des scrupules qui lui faussent le jugement?

Pourquoi ces lettrés n'auraient-ils pas été d'habiles écrivains? Non pas tous, cela va de soi : jamais tous n'ont tiré des mêmes leçons un égal profit. Mais quelques-uns suffisent pour l'honneur d'un temps. Or, au XIIe siècle, ils sont nombreux. Nommons d'abord Hildebert de Lavardin. Wernsdorf ayant rencontré sa poétique complainte sur les éloquents débris de la Rome païenne, n'a pu croire qu'elle fût d'un moderne et l'a publiée comme étant d'un ancien, quelques interpolations nécessairement supposées, *ex alio interpolatum.* M. Frédéric Guillaume Otto, imprimant le premier son grand poème *De nummo*, s'est étonné d'y rencontrer tant de beaux vers et s'est demandé si la meilleure partie de ce poème n'était pas un vol fait à l'*Orphée* perdu de Lucain. Singulière fortune que celle de cet écrivain si délicat, si distingué! De ses éditeurs les uns ont cru devoir lui contester ses œuvres authentiques, tandis que les autres ont mis à son compte, sans aucun prétexte, même de nos jours, un pêle-mêle de misérables rapsodies dont un peu de critique leur aurait fait connaître presque tous les auteurs. Et Gautier de Châtillon, n'est-ce pas un poète d'une noble audace, et, quand il se propose d'imiter Virgile, se montre-t-il un indigne disciple d'un tel maître? Est-elle si grande la distance qui le sépare de Prosper, d'Avitus, même de Silius Italicus? Il ne manque pas non plus de bons auteurs en prose. Les mystiques déclamations de saint Anselme sont incontestablement d'un style très littéraire. Hugues de Saint-Victor est un aussi bon latiniste qu'il est un penseur ingénieux. Ses confrères Achard, Absalon et Richard lui-même, quoiqu'il ait peu de goût et de mesure, sont des écrivains géné-

ralement corrects et qu'on lit avec agrément. De même Abélard, Jean de Salisbury, Pierre le Chantre, Alain de Lille, Pierre de Blois. Et saint Bernard? Il est trop verbeux; sa fougue l'emporte; mais sa langue n'est-elle pas le pur latin, qu'il a chaque jour mieux appris, peut-être sans calcul, sans effort, en ne lisant pas moins Sénèque que saint Jérôme.

C'est vers la fin du XIIe siècle que la décadence commença. On se demanda d'abord s'il était bien utile de consacrer tant de temps à l'étude des lettres profanes, quand il suffisait de comprendre tant bien que mal le texte de la Vulgate pour entrer dans un chapitre et se faire pourvoir de bénéfices plus ou moins importants. D'autres emplois encore plus lucratifs n'exigeaient pas non plus une longue préparation littéraire. Avec un peu de latin on pouvait devenir un canoniste habile, recherché, bien renté. Il n'en fallait pas davantage pour aller entendre à Montpellier quelque interprète de Galien et en revenir bientôt suffisant médecin. Nous entendons les pères conseillant eux-mêmes à leurs fils de ne pas séjourner si longtemps aux écoles, de prendre le plus court des chemins qui mènent à la fortune, et nous voyons les fils suivre sans regret un tel conseil, qui n'était pas assurément fait pour leur déplaire : *facti sunt clientuli medicorum et repente, quales fuerant philosophi, tales in momento medici eruperunt*[1].

Alors on inventa, pour enseigner le latin, une méthode plus facile et qui, comme nouvelle, eut plus d'attrait; elle avait d'ailleurs plusieurs avantages, celui d'exciter l'attention sans la fatiguer, d'orner la mémoire sans contraindre le jugement à quelque laborieux exercice, enfin celui de procurer au maître, à l'élève, le moyen de paraître très savant même en l'étant peu. Au XIIIe siècle, dit M. Thurot, on ne lisait plus dans les classes de grammaire que des fragments ou des abrégés de Donat et de Priscien. L'étude des règles! Quoi, disait-on sans pudeur, quoi de plus monotone et de plus fastidieux? N'était-ce pas assez de parler et d'écrire un latin quelconque? Pourquoi se mettre en peine d'être correct? Cicéron n'est plus là pour se plaindre de ce qu'on blesse ses oreilles. Écartons donc ce vain souci de conformer notre langage à celui des anciens :

Veterum si scripta recenses...
....
Undique clamabunt : « Vetus hic quo tendit asellus? »
Cur veterum nobis dicta vel acta refert?
A nobis sapimus...

[1] Joann. Sarisb. *Metalog.*, lib. I, c. IV.

Ainsi, dit Jean de Salisbury, parlaient les nouveaux écoliers; et les professeurs nouveaux les approuvaient en ces termes :

Qui numeros numeris, qui casus casibus aptat,
Tempora temporibus, desipit et miser est. . .
. . . .
Absque labore gravi poteris verbosior esse
Quam sunt quos cohibet regula prisca patrum.
Quidquid in os veniet audacter profer, et adsit
Fastus, habes artem quæ facit esse virum.

Les manuels didactiques de Priscien, de Donat, furent donc dédaigneusement mis de côté, pour être remplacés par le *Grécisme* d'Éberhard et le *Doctrinal* d'Alexandre, exécrables poèmes, obscurs jusqu'à faire croire qu'ils le sont à dessein, où toute règle doit être dégagée d'une énigme. Nous avons un grand nombre de gloses sur ces deux poèmes. Ce sont des cahiers de professeurs. A peine y rencontrons-nous quelques digressions sur les points capitaux de la syntaxe; mais sur tous les mots du texte il y a de courtes explications pour en faire connaître les racines, les dérivés, les sens divers, avec des exemples empruntés pour la plupart à d'autres poèmes, soit anciens, soit modernes. M. Bréal estime que les professeurs de notre temps abusent de la philologie; il n'aime pas les voir poursuivre jusqu'au sanscrit la généalogie des vocables les plus usuels. Il a sans doute raison de trouver que c'est là faire étalage d'une science inutile. Mais, du moins, les professeurs de notre temps savent-ils ou peuvent-ils savoir le sanscrit dont ils parlent. Or quand les scoliastes d'Éberhard recourent au grec pour parader en philologues, ils prouvent aussitôt qu'ils ne savent rien de cette langue, pas plus que du celtique dont ils indiquent quelques monosyllabes groupés en d'anciens noms de lieux. Connaissent-ils mieux le latin? Pas beaucoup mieux celui de Cicéron et de Virgile. Ils amusent leurs auditeurs, mais ne les instruisent pas, mendiant le succès avec des jeux d'esprit, des facéties, des lazzis, qui ne sont pas même, il s'en faut bien, toujours décents. En fait, que se proposent-ils d'enseigner à leurs élèves? Non certes pas le latin littéraire, mais un latin usuel, qu'un futur théologien, un futur légiste puisse entendre et parler. Voilà désormais l'unique fin du *trivium*. Puisqu'on est clerc, on doit converser en latin, pour avoir le droit de traiter avec mépris les gens qui ne savent le faire qu'en français; mais il n'est plus jugé nécessaire d'éviter le solécisme et le barbarisme. Loin de là. Le barbarisme, soigneusement cultivé comme une plante nouvelle, est maintenant en pleine floraison.

Nous ne voulons pas, qu'on l'entende bien, médire du XIIIe siècle.

C'est un de nos grands siècles, un de nos plus grands, où, sous l'influence d'Aristote et de ses nouveaux interprètes, la raison longtemps assoupie s'est tout à coup mise en mouvement vers la vérité, la recherchant pour elle-même avec une passion qu'elle n'osait s'avouer pour n'être pas contrainte de la juger coupable. Non, nous ne sommes pas à compter parmi les détracteurs du siècle d'Albert le Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure. Nous avons témoigné, nous témoignerons encore, en toute occasion, que personne ne l'estime, ne l'admire plus que nous. Mais il ne s'agit ici que de littérature. Eh bien, dans ce siècle fécond en doctes et sagaces philosophes, cherchez un poète; vous n'en trouverez pas un. Si quelque humaniste attardé s'était avisé, par aventure, de composer un de ces poèmes épiques tels, par exemple, que l'*Alexandréide,* il n'aurait fait qu'exciter des sourires de pitié; l'hexamètre est passé de mode, ainsi que le pentamètre; de petites pièces rythmiques, soit pieuses, soit obscènes, voilà toute la poésie de ce temps-là. Pareil est le déclin des prédicateurs. Avez-vous découvert un autre Babion, un autre saint Bernard? Tel qui prêche simplement par devoir se fabrique un sermon de circonstance avec des phrases d'emprunt accommodées au goût du jour avec un condiment de néologismes pris à l'argot de la rue Garlande; tel autre, à qui le métier plaît et qui veut plaire en l'exerçant, fait, en pleine chaire, assaut de quolibets avec les jongleurs qui lui disputent son public, mêlant aux citations de textes sacrés les proverbes, les dictons les plus vulgaires et les gaudrioles les plus profanes. La langue des graves philosophes, forgée péniblement à Séville, à Tolède, par des associations de chrétiens et de juifs arabisants, est sans doute plus décente, mais sans être, comme nous disons, plus classique; il faut, pour la comprendre, en faire une étude particulière et très attentive; c'est incontestablement une langue barbare, que les logiciens lettrés de l'autre siècle, Abélard et Gilbert de La Porrée, ne parlaient pas. M. Bréal nous dit, à la vérité, que les barbarismes de cette langue ne le choquent pas trop, et il en cite un qu'il approuve. Eh bien, à nous il semble horrible, et la *Consolation de la théologie*, où il se trouve, est bien loin, à notre avis, de valoir la *Consolation de la philosophie,* où il ne se trouve pas. Nous tenons que, pour bien exprimer une bonne pensée, il n'est aucunement nécessaire de mal écrire.

Le XIIIe siècle fut donc une époque de décadence littéraire. Pourquoi? A cette question la réponse est dans quelques phrases de Rollin dont M. Bréal recommande à propos la lecture aux maîtres de notre temps. Si vous négligez, disait Rollin, d'inculquer aux enfants les principes et les règles, si vous vous contentez de les initier à quelque intel-

ligence des textes par une méthode rapide et superficielle, vous n'en ferez pas de bons écoliers. Jean de Salisbury nous explique de même pour quelle cause on n'en faisait plus que de mauvais à la fin du XII[e] siècle : *Exinde minus temporis et diligentiæ in grammaticæ studio impensum est*[1]. Mais auparavant, quand on formait de bons grammairiens, on s'assurait l'honneur d'avoir ensuite de bons écrivains. C'est là ce que nous avons voulu prouver en invoquant le témoignage de l'histoire.

B. HAURÉAU.

[1] *Metal.*, lib. I, cap. XXIV.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Thonissen, associé étranger, est décédé à Louvain le 17 août 1891.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Bibliothèque nationale. Inventaire des manuscrits de la collection Moreau, par M. H. Omont. Paris, Picard, 1891, 282 pages in-8°.

La grande collection formée par les soins de l'historiographe Moreau se compose de 1,834 volumes. Bien que la plupart ne contiennent que des copies de pièces, ils sont très précieux et très souvent consultés, les textes originaux de ces pièces n'étant pas à Paris et n'ayant pas même été conservés tous dans les dépôts divers où ils se trouvaient quand les copies en ont été faites. M. Omont vient donc de rendre un grand service aux érudits en rédigeant un *Inventaire* de ces 1,834 volumes. Maintenant on saura tout ce qu'ils renferment et l'on aura, pour y faire de fructueuses recherches, des facilités qu'on a longtemps regretté de ne pas avoir. Nous nous empressons d'en informer le public.

TABLE.



JOURNAL DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1891.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.



SEPTEMBRE 1891.

Choix de lettres d'Eugène Burnouf (1825-1852), suivi d'une bibliographie, avec portrait et fac-similé. Paris, 1891, in-8°, xvi-585 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le voyage en Angleterre, projeté depuis trois ans, devait être plus long qu'aucun autre, et il fut aussi fructueux qu'agréable. Tout ce que voit le jeune savant le charme et le surprend. Ce qui le frappe d'abord, c'est l'excellence des routes, arrosées pour prévenir la poussière, et si bien entretenues que les courses y sont très rapides et très faciles. A ce moment, l'opinion publique en Angleterre est enthousiaste de la France; on est hostile à Wellington et l'on admire passionnément le vaincu de Waterloo. Les Français sont accueillis avec la sympathie la plus empressée. Burnouf est ravi de la politesse et de la bienveillance dont il est partout l'objet, jusque dans les voitures publiques et dans les omnibus, « qui vont comme le vent ». Il ne fait que passer à Londres. Il y voit Brockhaus, qui lui conseille d'aller immédiatement à Oxford, où il trouvera Rosen, déjà fort connu par ses travaux sur le Véda, et Robert Lenz. Il est à Oxford en quelques heures, le 10 avril 1835. Lenz, qui est assez souffrant, le conduit chez M. H.-H. Wilson, professeur de sanskrit à l'Université, bibliothécaire de la Compagnie des Indes et associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Horace-Hayman Wilson avait séjourné dans l'Inde pendant vingt ans, chargé de réorganiser les écoles de Bénarès; il avait été secrétaire de la Société asiatique du Bengale; il avait traduit le théâtre hindou, et publié un dictionnaire sanskrit et une grammaire. Sans être à ce moment le plus savant des india-

[1] Pour le premier article, voir le cahier d'août 1891.

nistes, il était certainement un des plus laborieux. Il reçoit Burnouf dans son cabinet; « et je vois, dit Burnouf, assis auprès d'une table et entouré de manuscrits sanskrits de toutes les grandeurs et de la plus belle conservation, cet homme réellement célèbre par la variété de ses connaissances, l'importance et le nombre de ses travaux, son talent de style et son esprit, que je ne connaissais que dans ses livres. Je lui ai fait en anglais le plus beau compliment que j'ai pu. J'étais visiblement ému; il m'a compris et m'a donné une cordiale poignée de main. Après quoi, nous avons commencé à causer de mes projets et des moyens qu'il était dans son intention de me fournir pour me mettre à même de les exécuter. » Quelques instants après, Wilson conduit le visiteur à la Bodléienne, où on lui montre le fameux manuscrit du Vendidad, qui avait enflammé jadis l'héroïsme d'Anquetil Duperron et l'avait déterminé à sa périlleuse odyssée. De là, ils vont à la bibliothèque Radclifienne, où sont trois manuscrits zends. Quant à Wilson, voici l'impression qu'il produit sur Burnouf : « C'est un homme d'environ cinquante ans, dont le front à peu près chauve présente toutes les marques de la noblesse des sentiments et d'une haute intelligence. C'est une belle figure d'homme fait, bien calme et bien digne, trop digne peut-être. Il a le nez trop long et trop avancé; mais ses yeux et surtout son front sont très bien. Il est un peu plus grand que moi, debout; assis, il paraît avoir plus de taille, parce qu'il a le buste plus long. Mais ce qu'il y a d'imposant dans son abord disparaît quand il met un chapeau, et qu'avec une petite redingote bleue on lui voit un pantalon jaune brun et des bas blancs. Ce n'est plus alors qu'un Anglais, au grand nez et à la face amaigrie. Ce n'en est pas moins, même alors, un homme très remarquable, qui paraît très complaisant et d'une grande libéralité de vues. » Oxford enchante Burnouf; de quelque côté qu'on se tourne, on n'y aperçoit que des palais, des tours, des coupoles, vieilles bâtisses de tous les âges, de toutes les teintes, où le Moyen âge tout entier est encore debout.

Burnouf ne put rester à Oxford qu'une quinzaine de jours à copier le Vendidad, se hâtant de son mieux, parce qu'il avait davantage à faire à Londres, mais donnant à l'exemplaire excellent de la Bodléienne toute l'attention qu'il méritait. Il consacrait chaque jour cinq ou six heures à la collation du manuscrit, dans une chambre fort commode, en plein midi, ayant tout autour un admirable jardin planté d'arbres gigantesques. Il a les plus aimables relations avec M. Baudin et, le bibliothécaire en chef, et M. Cureton, le sous-bibliothécaire. Il se loue surtout de M. Cureton, qui l'accompagne chez M. Wilson rendre sa visite de digestion. Wilson lui montre sa collection de manuscrits indiens, « la plus

belle chose que j'aie jamais vue », dit Burnouf émerveillé. Dans le temps, Colebrooke avait donné à la Compagnie des Indes les deux mille volumes de sa collection personnelle; celle de M. Wilson était presque aussi précieuse. Le possesseur en faisait un usage très libéral, et il prêtait à Burnouf deux de ses manuscrits.

Au bout d'une semaine, Burnouf en avait à peu près fini avec les documents de la Bodléienne, où il n'avait eu à copier que quatre-vingts pages de zend; c'étaient les treize premiers chapitres du Yaçna. Quand il n'était pas à copier, il passait son temps entre le jeune Lenz, logé au-dessus de lui dans la même maison, et M. Cureton, toujours complaisant pour faire les honneurs de l'Angleterre à un étranger. Le 24 avril, Burnouf est revenu à Londres, où il sera longtemps retenu. Il demeure près de Piccadilly; mais pour aller à la Compagnie des Indes, il n'a pas moins de deux lieues et demie à faire; il les fait bravement à pied. Sa première visite est pour Charles Wilkins, bibliothécaire en chef de la Compagnie des Indes et associé, lui aussi, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Wilkins était alors âgé de quatre-vingt-cinq ans; mais cinquante ans auparavant, en 1784, il avait traduit du sanskrit la Bhagavad-Guitâ, et plus tard l'Hitopadésa. Il avait publié aussi une grammaire sanskrite et le recueil des racines, pour les élèves du collège d'Haileybury. Charles Wilkins s'était de plus fort honoré par son dévouement inébranlable à Warren Hastings, son protecteur; avec lui et William Jones, il avait été un des fondateurs de la Société asiatique du Bengale, mère de toutes les sociétés du même genre. En attendant, Burnouf poursuit son travail avec le plus grand zèle. Il a en tout huit manuscrits zends à collationner; il en a fait un en quinze jours à Oxford; il vient d'en faire un second à Londres dans le même laps de temps; il en reste six, et Burnouf calcule que, pour achever le tout, il lui faudra trois mois environ. Il restera donc en Angleterre jusqu'à la fin de juillet, et il ne reverra sa chère famille qu'en août, n'ayant pour consolation qu'une correspondance fort active. Mais, après la Compagnie des Indes, il aura sans doute à travailler au British Museum, où il y a quatre manuscrits zends découverts par l'excellent Rosen, qu'il aime de plus en plus. En effet, Burnouf vit surtout avec Rosen, Lenz, Brockhaus, qu'il appelle « ses Allemands », et qui sont occupés des mêmes recherches que lui. Il ne perd pas d'ailleurs un instant, et il hâte son retour par son assiduité.

Le 9 mai, il est obligé d'assister avec ses amis au dîner annuel de la Société asiatique, présidé par M. Wynn, membre du Parlement et président du Bord of Controll, « c'est-à-dire roi de l'Inde et de lieux circon-

voisins, ou de 130 millions d'habitants ». Le banquet réjouit fort peu Burnouf, que lassaient des toasts multipliés, auxquels on ne répondait qu'en buvant trois ou quatre verres de vin. « Mais quel ne fut pas mon étonnement, ajoute Burnouf, quand, pour troisième toast, après ceux de la reine et de la famille royale, le président demanda la permission d'interrompre l'ordre des toasts réguliers, pour porter un toast nouveau qui lui était suggéré par la présence des deux frères ici présents de la Société asiatique de Paris (Burnouf et Garcin de Tassy), accompagnant le tout de ces phrases gluantes et vides de la parlerie anglaise, que je connaissais déjà en théorie, mais que j'ai vue en action hier à ma grande satisfaction. Vous faire sentir ce qu'il y a de particulièrement singulier dans cette exertion de l'éloquence britannique, cela est impossible. Il faudrait que vous connussiez le pays et que vous vissiez la chose. Or le fait même est invisible pour une femme; car il n'y a pas d'exemple qu'une femme ait assisté à un grand dîner d'hommes. Mais ce que je puis faire, c'est d'imiter la voix et la pose du très honorable président; car il a donné si souvent la représentation pendant cette soirée, vingt ou trente toasts, que je me flatte de l'avoir saisi sur le vif, à tel point qu'en sortant de la Société dans la rue, avec mes trois Allemands, je commençai à dire tout haut : « Gentlemen, allow me now » etc., avec un accent tellement *genuine*, qu'après avoir regardé autour d'eux si le très honorable président ne les poursuivait pas de ses toasts, ils partirent d'un immense éclat de rire, qui dura un bon quart d'heure, en s'apercevant des talents mimiques que je déployais dans cette importante circonstance. »

Mais au banquet Burnouf ne put pas s'en tirer à si bon marché, et il dut porter lui-même un toast en français pour répondre à la politesse du président. Son speech est reçu avec de vives acclamations et avec des coups de manches de couteau sur la table. On ne finissait la cérémonie qu'à 11 heures du soir.

Malgré ces ennuis passagers, la besogne avance; et à la fin de mai, cinq manuscrits sont déjà collationnés sur huit; mais ils ne vont encore qu'à la page 80 du texte du Vendidad, que Burnouf avait fait lithographier à ses frais. Pendant le mois de juin, Mme Burnouf vient le rejoindre à Londres et reste quelque temps auprès de lui à le soigner d'un mal de gorge persistant et assez grave. Burnouf n'en continue pas moins ses investigations. Vers la fin de juillet, il croyait les avoir terminées quand Rosen lui signala un nouveau manuscrit zend du Yaçna, au British Museum; il n'hésite pas à faire ce dernier effort, et il peut revenir enfin chez lui, chargé des matériaux qu'il a recueillis et qui suffiront

à l'occuper pendant huit ou dix ans au moins. Avant de quitter Londres, il a le plaisir de voir sir Graves Chamney Haughton, qui était peut-être l'orientaliste le plus distingué de ce moment. M. Haughton réunit à dîner Burnouf, Rosen et Lenz, et le banquet, composé de ces quatre convives, est mille fois plus gai que celui de la Société asiatique. « M. Haughton, dit Burnouf, écrivant à Mohl à la fin de juillet, a été charmant; il a causé avec un zèle, un esprit et une abondance qui, je le crains, lui aura valu une mauvaise nuit. Il a eu la complaisance de me mener voir une des maisons des clubs, celle de l'Athenæum. Enfin j'ai conservé de son accueil l'impression la plus agréable. Il est vraiment triste de voir un homme comme lui dans un état de malaise physique ou moral aussi désespérant. »

M. Haughton, plus âgé que Burnouf d'une douzaine d'années, s'était engagé de bonne heure dans le service militaire de la Compagnie des Indes; mais il s'était trouvé bientôt une aptitude extraordinaire pour les langues; et, entré par faveur au collège du Fort William, à Calcutta, il y avait remporté les plus brillants succès. Sa santé dangereusement atteinte par le climat l'avait forcé de quitter l'Inde, et en 1817 il était professeur à Haileybury. En 1821, il publiait sa grammaire bengalie; en 1825, les lois de Manou, avec le commentaire de Koullouka-Bhatta; et en 1833 son grand dictionnaire sanskrit, bengali et anglais. Presque en même temps, Burnouf publiait le Yaçna. Nommé associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Haughton se fixait en France en 1839, et il y demeurait jusqu'à sa mort, dix ans plus tard, toujours laborieux, toujours souffrant et livré à des études d'histoire naturelle, qui le détournaient de la philologie, à laquelle surtout il était propre.

Burnouf quittait Londres le 6 août; et le 10, il était à Paris, d'où il ne devait plus s'éloigner. Il se proposait de faire plus tard un second voyage en Angleterre; mais il souhaitait que ce ne fût pas de si tôt : « car je ne pourrais vivre longtemps, disait-il, de cette nourriture substantielle, la seule qu'on ait là-bas. Je puis dire que c'est mon estomac qui m'a chassé de Londres, où j'aurais pu m'occuper encore, et où je suis humilié d'avoir laissé un manuscrit du British Museum sans le collationner. Mais je n'ai pu rester plus de quatre mois; car la nature m'a donné les avertissements les plus significatifs. » De retour au milieu des siens, il reprenait sa vie habituelle. Son temps se partageait entre ses travaux, le matin, et l'éducation de ses quatre filles, le soir. « Depuis longues années, disait-il dans une lettre à un de ses oncles, j'ai consacré chaque soir à l'éducation de mes enfants, dont nuls autres que moi et

ma femme ne se sont jamais occupés. Quand j'ai donné la leçon d'allemand ou d'anglais, nous faisons à haute voix une bonne lecture, dont tout le monde profite. Émile (c'est le cousin germain de Burnouf, le fils de l'oncle auquel il écrit), Émile aime beaucoup ce passe-temps. » En effet, si Eugène Burnouf n'a pas laissé d'héritier qui, à son exemple, pût continuer l'héritage paternel, il a laissé des filles admirablement élevées; et après sa mort inopinée, sa mémoire a suscité des gendres dignes de lui. Quant à Mme Eugène Burnouf, elle a vécu trente ans encore après son mari, toujours inconsolable comme au lendemain de son veuvage. Il est si rare de rencontrer dans la vie un compagnon dévoué, tendre, sage et glorieux!

Ces qualités si précieuses dans la famille ne l'étaient pas moins pour tous ceux avec qui Eugène Burnouf a entretenu des relations d'amitié ou de simple correspondance; et puisque l'occasion nous en est fournie par ce choix de lettres si attachantes, arrêtons-nous quelques instants à ces philologues avec lesquels il les échangeait, ou avec qui il a vécu : d'abord et par ordre de dates, Chézy et Abel Rémusat parmi nous, puis Bopp, Christian Lassen, A.-G. de Schlégel, Rosen, Mohl, Bohlen, Wilson, Lenz, Prinsep, Benfey, Weber (Albrecht), Böttícher, Rawlinson, Hodgson, Haughton, sans compter des hommes illustres qui, pour n'être pas indianistes, n'en étaient pas moins les ardents admirateurs d'Eugène Burnouf, Creuzer, Ewald, Jacob Grimm, Alexandre de Humboldt, comme l'étaient en France Cousin, Villemain et Guizot.

Bopp, qui avait dix ans de plus qu'Eugène Burnouf, était venu vers la fin de l'Empire à Paris, pour y étudier les langues orientales sous M. Silvestre de Sacy, Rémusat et Chézy. Lié d'abord avec M. Burnouf le père, il l'avait été bientôt avec le fils, qui annonçait déjà ce qu'il allait devenir. La première lettre d'Eugène Burnouf à Bopp est du 14 novembre 1825. Il avait fait un article sur un des principaux ouvrages de Bopp, la grammaire sanskrite; l'auteur en avait été très flatté; et, au milieu de ses remerciements, il avait donné au jeune homme le conseil de traduire le drame de Sakountala. Burnouf n'aurait pas mieux demandé que de répondre à cette ouverture; mais comme M. de Chézy avait fait espérer la traduction de ce drame, Burnouf y avait renoncé par déférence pour un maître. La correspondance entre Bopp et Eugène Burnouf continuait sans être fort active. En 1831, Burnouf remercie Bopp qui a bien voulu faire un article sur ses premiers travaux zends. Bopp, qui s'occupait surtout de philologie comparée, avait approuvé de sa grave autorité les rapprochements que faisait Burnouf entre la langue du Zend-Avesta et celle des Védas, observation qui

était alors toute neuve. En 1832, Bopp, professeur de sanskrit à l'Université de Berlin, introduisait auprès de Burnouf un de ses élèves, Poley, qui devait traduire les Oupanishades, et qui, mort fort jeune, n'a pu qu'en publier quelques-unes. En même temps, Bopp donnait des détails sur les matrices des caractères sanskrits qu'il faisait fondre à Berlin pour la Société asiatique de Paris. En mars 1843, Bopp envoie à Burnouf la dernière livraison de sa grammaire comparative. Burnouf en est ravi, pour la forme aussi bien que pour le fond, et il le témoigne à l'auteur dans les termes les plus vifs. Il ne paraît pas qu'il y ait eu échange de lettres après celle de 1843, sans qu'il y ait eu peut-être aucune cause de refroidissement.

Christian Lassen était Norvégien; entre lui et Eugène Burnouf, la liaison avait été dès le début très affectueuse, et le resta toujours. Ils étaient du même âge; mais Lassen devait survivre de près de vingt-cinq ans. Devenu l'élève le plus distingué de Schlégel à Bonn, il avait été chargé par le professeur de venir à Paris collationner des manuscrits du Râmâyana. M. Abel Rémusat, conservateur des manuscrits orientaux, l'avait prié, ainsi que Burnouf, pour qui il était plein de bontés, de mettre en ordre les manuscrits sanskrits de la bibliothèque royale. Les deux jeunes gens s'étaient pris d'amitié. Ils avaient uni leur science déjà très solide, et ils avaient publié en collaboration leur essai sur le Pâli. Ce qui leur en avait fourni l'idée, c'était le déchiffrement fait en commun des manuscrits Pâlis qu'ils avaient à ranger. Ce travail venait à peine de paraître en 1826 que Schlégel choisissait Lassen pour suppléant de son cours de sanskrit à Bonn, et il l'eut pour successeur en 1840. Les travaux de Lassen ont été considérables et très divers. Le principal est son *Histoire de l'Inde ancienne*, œuvre excessivement difficile, où il a fait preuve d'une très vaste érudition. La cécité qui le frappa sur la fin de sa vie n'arrêta point son activité. C'est une carrière aussi laborieuse que celle d'Eugène Burnouf, quoique moins éclatante et moins féconde.

Des liaisons qu'Eugène Burnouf contracta dans cette période, celle de Rosen fut peut-être la plus tendre. Plus jeune de quelques années, Rosen avait avec Burnouf cette conformité qu'il avait été élevé lui aussi par un père fort instruit, qui l'avait initié aux études orientales [1]. A peine âgé de vingt ans, il avait suivi le cours de Bopp à Berlin; et deux

[1] Voir Rosen, *Racines sanskrites*, p. XIII, Berlin, 1827. Rosen y rappelle en termes touchants tout ce qu'il doit à son père, qui semble avoir été aussi modeste que savant. Il avait revu les épreuves des *Racines sanskrites* et avait suggéré à son fils plusieurs corrections et améliorations.

ans plus tard il publiait ses *Racines sanskrites*, dédiées à Guillaume de Humboldt, son patron. Les citations dont chacune des *Racines* était accompagnée étaient le résultat d'immenses lectures. Le livre, fort bien composé, annonçait une intelligence du genre de celle d'Eugène Burnouf, d'une clarté parfaite et d'une vigueur qu'augmentait encore l'excellence de la méthode. Rosen était venu à Paris suivre le cours de persan de M. Silvestre de Sacy; et quand l'Université de Londres était fondée, il y était appelé comme professeur de langues orientales. C'est au Véda que Rosen s'était particulièrement attaché; l'étude en était alors à peine ébauchée, et l'on en était resté à ce que Colebrooke nous en avait appris. En 1830, Rosen donnait un spécimen qui faisait naître les plus sérieuses espérances. Il poursuivait pendant sept ans encore cette rude interprétation; mais la mort l'arrêtait en 1837, et l'année suivante ses amis publiaient la première section du *Rig Véda* que Rosen avait pu expliquer à fond, avec l'aide du *Commentaire* de Sâyana. Désormais, l'explication des Védas était possible. Ce n'était pas une découverte qui égalât tout à fait celles de Burnouf; mais elle s'en rapprochait beaucoup, et l'on pouvait tout attendre de Rosen, s'il avait vécu. Durant le séjour de Burnouf à Londres, l'amitié de Rosen lui avait été d'un grand secours; et, par une gratitude fort délicate, il s'abstint de s'occuper du Véda pour le laisser à son jeune et charmant ami, si capable de bien remplir cette tâche. Plus tard, on a pu regretter cette abnégation de Burnouf; mais alors elle était vraiment bien louable, quoique fâcheuse pour les études védiques. Les deux ouvrages qu'a laissés Rosen n'en sont pas moins des chefs-d'œuvre, chacun, en leur genre [1].

Burnouf, en rendant compte à Lassen de ses recherches à Londres, a fait de Rosen un éloge qui est bien beau, et qui devait être malheureusement une oraison funèbre. « Ce qui m'a le plus satisfait, disait Burnouf en 1835, c'est le fruit que j'ai retiré de la connaissance de M. Rosen, l'homme du monde le meilleur, le plus complaisant, le plus libéral, en un mot le plus exempt des défauts et quelquefois des vices qui déshonorent les gens de lettres, un vrai cœur d'homme, avec un esprit et une tête de savant. Vous qui le connaissez, vous ne serez pas surpris que j'aie reçu de lui toutes sortes de preuves d'amitié. Mais ce que vous apprendrez sans doute avec plaisir, c'est qu'après m'avoir prêté pendant quelque temps les quatre-vingt-seize premières pages de son

[1] Voir en tête du *Rigvéda* de Rosen, 1838, la préface de ses amis et admirateurs anglais, et l'épitaphe qu'ils ont mise sur son tombeau. Ils avaient envoyé à son père son buste en marbre dû à un habile sculpteur, hommage touchant et bien mérité par tant de talents et par cette mort inopinée.

Rig Véda, que je lisais le soir en y comprenant ce que je pouvais, il me les a plus tard offertes en don, en y joignant la suite jusqu'à la page 124, pour que je les garde en France et que j'en fasse l'usage que je désirerai pour l'explication de mon texte zend. Ce noble procédé, par lequel il s'est acquis des droits inoubliables à ma reconnaissance, m'a mis en possession d'une mine infiniment riche de renseignements de tout genre, qui jettent le plus grand jour sur le fond et la forme du Zend-Avesta. » Qu'ajouter à ce panégyrique? A qui fait-il le plus d'honneur des deux amis?

Robert Lenz, le compagnon de Burnouf à Oxford et à Londres, était Livonien; élève de Bopp à Berlin, il venait de faire quelques publications sanskrites, qui l'avaient fort recommandé auprès de tous les indianistes. Plus jeune encore que Rosen, il devait mourir avant lui, en 1836, à peine âgé de vingt-huit ans. Il venait d'être appelé à l'académie de Saint-Pétersbourg pour y professer le sanskrit.

Une autre liaison à laquelle Burnouf attachait le plus grand prix et qui ne dura également que bien peu, ce fut celle de James Prinsep. Du même âge que Burnouf, Prinsep était allé dans l'Inde en 1820, et il avait été employé à la Monnaie de Bénarès dans un poste fort obscur, où il n'avait pas tardé à montrer tout son mérite. Quand H. H. Wilson quitta les Indes, Prinsep lui succéda comme maître de la Monnaie à Calcutta et comme secrétaire de la Société asiatique du Bengale. C'est en cette qualité qu'il s'illustra par la découverte et le déchiffrement des édits d'Açoka. On sait que l'écriture lât, comme on l'appelait alors, avait résisté jusque-là à tous les efforts. James Prinsep s'était fait connaître aussi par les services sans nombre qu'il avait rendus aux lettres orientales. Sa santé, délabrée par le climat, le forçait de revenir en Europe à la fin de 1838; il l'annonçait à Eugène Burnouf dans une lettre touchante, bien qu'il eût déjà la plus grande peine à écrire. Dans un post-scriptum, il remerciait Burnouf d'avoir fait décerner, par la Société asiatique de Paris, une médaille d'or à M. B. H. Hodgson, le généreux donateur de manuscrits bouddhiques. James Prinsep expirait en 1839, laissant des regrets qui ne sont pas encore éteints.

Après Rosen, après James Prinsep, nous n'avons qu'à dire quelques mots de la longue intimité de Jules Mohl et d'Eugène Burnouf. Ils s'étaient liés vers 1824, d'âge à peu près pareil et ayant tous deux des qualités faites pour se comprendre et se compléter. Mohl était né Wurtembergeois; mais, après quelques hésitations, il s'était fixé en France; et, même avant d'y être naturalisé, il avait été chargé par le Gouvernement de la publication du grand poème persan le *Shah-Nameh* de Fer

dousi. Cette épopée, gigantesque comme le *Mahâbhârata*, forme sept volumes in-folio dans notre grande collection orientale. A ce travail et au professorat du Collège de France, Mohl ajoutait les fonctions de secrétaire de notre Société asiatique; et, pendant vingt-sept ans de suite, il a publié des rapports annuels qui ont contribué aux progrès des lettres asiatiques. Tout le monde sait en outre que c'est Jules Mohl qui, par ses communications à Schultz et à Botta, en 1840-1843, a été le promoteur des découvertes de Ninive et de Khorsabad. Jamais hommes n'ont été mieux faits pour s'entendre que Jules Mohl et Eugène Burnouf, et le bien qu'ils ont fait ensemble à la science est incalculable [1], en même temps qu'ils jouissaient de leur mutuelle affection.

Dans cette nomenclature, qu'on pourrait prolonger encore, d'indianistes liés avec Eugène Burnouf, on ne doit pas oublier M. Brian Haughton Hodgson, le résident anglais au Népâl. Sans les générosités de M. Hodgson, Burnouf n'aurait pas pu s'occuper du bouddhisme comme il l'a fait. Ce sont les dons répétés de M. Hodgson à la Société asiatique de Paris qui lui ont fourni les matériaux sur lesquels il a écrit son *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*. A peine arrivé au Népâl, vers 1830, M. Hodgson y découvrait les ouvrages de la religion bouddhique en tibétain, et, ce qui était plus précieux, les originaux sanskrits dont les livres tibétains n'étaient que la traduction. M. Hodgson avait offert à la Société asiatique du Bengale et à celle de Londres des documents nombreux. Il avait été également libéral envers la Société asiatique de Paris, et, en 1837, il lui faisait présent de vingt-quatre ouvrages sanskrits, sans préjudice de soixante-quatre autres qu'il faisait copier pour elle dans les monastères népâlais. Pour reconnaître tant de munificence, Burnouf compulsa la belle collection qui avait été envoyée à Paris; et, après une étude de sept ou huit ans, il fit paraître l'ouvrage qui a été la source de tout ce qui a été fait postérieurement sur le bouddhisme du Nord. Burnouf, qui s'était occupé, dès 1826, du bouddhisme du Midi dans son *Essai sur le pâli*, se proposait d'étudier parallèlement la rédaction du Sud; la mort l'a surpris dans ce dessein, comme dans bien d'autres; sans M. Hodgson, il n'eût peut-être pas abordé ces problèmes. Il a d'ailleurs rendu la plus complète justice aux découvertes sans lesquelles les siennes n'eussent pas été possibles, et c'est à M. Hodgson qu'il a dédié son *Lotus de la bonne loi*. M. Hodgson

[1] Voir *Vingt-sept ans d'histoire des études orientales*, rapports faits à la Société asiatique de Paris, 1840-1867, par Jules Mohl, ouvrage publié par sa veuve, tome Ier, pages 458-468, Éloge de Burnouf, et voir aussi l'avant-propos de M. Renan et la notice de M. Max Müller, très équitables l'un et l'autre.

peut, dans sa vieillesse, se féliciter d'avoir semé, il y a soixante ans, des germes qui ont été si bien fécondés.

On peut donc aujourd'hui juger la vie entière d'Eugène Burnouf, d'après les correspondances qu'on vient de publier. Ses intimités de famille et de cœur nous sont connues tout aussi bien que ses œuvres philologiques, et l'on peut affirmer qu'il y a bien peu d'existences qui aient été aussi pleines, aussi pures et aussi simples. Il n'a jamais eu qu'un seul but, la science, à laquelle il dévouait toutes ses forces. Quoiqu'il soit mort bien jeune, puisqu'il avait à peine cinquante ans, sa gloire ne pouvait plus grandir; il aurait assurément produit bien d'autres travaux; mais ceux qu'il avait accomplis étaient d'un tel ordre qu'il n'aurait jamais pu se surpasser lui-même. Il a laissé en outre un immense amas de documents que sa veuve a remis à notre grande Bibliothèque nationale. Des érudits, animés du même zèle que lui, les emploieront sans doute un jour, puisqu'il ne lui a pas été donné de s'en servir lui-même. Ce riche héritage sera exploité par des mains laborieuses, et c'est ainsi que, même après sa mort, Eugène Burnouf pourra encore assurer des conquêtes nouvelles à la philologie.

Quoi qu'il en puisse être, l'amour exclusif et passionné de la science a eu pour lui les conséquences les plus honorables. Personnellement, il a été d'un désintéressement absolu; s'il a quelquefois brigué des fonctions publiques, ce ne fut jamais par un calcul égoïste; il ne les a recherchées que pour être mieux en état d'aider non seulement ses propres travaux, mais ceux des autres. Il a eu dans sa carrière scientifique deux ou trois déceptions assez amères; elles ont pu l'émouvoir quelques instants; mais ce n'était pas pour lui-même; on lui faisait une injustice évidente qu'il supportait sans se plaindre, ne la regrettant que parce qu'elle était essentiellement nuisible au monde savant. Dans une occasion mémorable, l'administration, mal inspirée, poussa l'aveuglement jusqu'à supprimer une fonction indispensable pour l'unique motif de ne pas la lui attribuer, bien qu'il fût désigné par la voix publique comme le seul qui fût capable de la bien remplir. Eugène Burnouf en prit fort aisément son parti en ce qui le concernait; car il demeurait plus libre, dispensé de toute responsabilité, et son temps lui restait tout entier. C'étaient là des compensations plus que suffisantes à ses yeux; mais s'il avait pu être, durant quelques années, conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale, ainsi que ses amis l'espéraient, on peut affirmer que c'eût été au grand profit des lettres asiatiques.

Dans une de ses lettres, que nous avons citée un peu plus haut, Eugène Burnouf se donne pour un stoïcien. Ce n'était pas là un vain éloge

que l'amour-propre peut se décerner tant qu'il veut. En fait, le stoïcisme était la base de son caractère, en ce sens qu'il ne se laissa jamais guider que par la raison et la vérité, et que, goûtant les vrais biens de la vie, il ne les a pas sacrifiés aux biens faux qui séduisent le vulgaire et qui l'égarent. C'est ce qui fait que, s'il a eu des adversaires et peut-être même des ennemis, il n'a jamais été l'ennemi de qui que ce fût. Il n'affectait pas une hauteur dédaigneuse, mais au fond il jugeait les gens et les choses avec indépendance et impartialité. Il était circonspect dans ses conversations; mais il ne laissait pas ignorer ce qu'il pensait, et, tout en évitant de choquer les personnes, il était sincère par respect pour lui-même et pour autrui.

Aussi jamais homme de lettres n'a été plus exempt de toute intrigue. Il était absorbé par des pensées trop hautes pour descendre aussi bas; et, s'il a été victime de quelques manœuvres peu loyales, il s'est résigné à les souffrir, sans employer pour se défendre des armes qu'il réprouvait. Cette magnanimité se comprend du reste; quand on est doué aussi bien qu'il l'était et qu'on a su imposer à toutes ses facultés cette constante discipline, les agitations du dehors ne pénètrent pas bien avant dans l'intérieur. La supériorité de l'intelligence est à elle seule la meilleure des garanties et l'on perd aisément de vue ces misères quotidiennes dont se repaissent des esprits moins élevés. Stoïcien sans ostentation pour les choses courantes, il l'a été aussi contre les épreuves qu'une douloureuse maladie lui a longtemps infligées. Il avait souffert de très bonne heure de la gravelle; il était cependant très sobre; mais, s'il était modéré dans tout le reste, il ne l'était pas assez dans le travail. Trop assidu et trop sédentaire, il avait contracté, jeune encore, le mal qui devait l'emporter prématurément.

A ceux qui ne l'ont pas connu, ses lettres le montreront tel qu'il était, dans ses relations avec sa famille et surtout avec ses correspondants. Elles respirent la bienveillance la plus vraie. Comme il n'a aucune jalousie ni aucune ambition, il est de la plus entière franchise; l'expression de ses sentiments n'a rien d'apprêté; ils sont naturels comme son style. Il aurait pu dire, ainsi que le disait Voltaire dans sa jeunesse et plus justement que lui : « Je n'ai pas d'ennemis; j'ai des rivaux que j'aime ». C'est un très doux spectacle qu'on peut se donner en le lisant; son âme est toute à jour, et nous qui l'avons connu durant trente ans, nous le voyons survivre dans ses épanchements épistolaires. En résumé, quoiqu'il soit mort trop tôt, bien peu d'hommes auront été plus heureux que lui, dans son père, dans sa famille, dans ses amis, dans ses travaux; il a laissé une mémoire impérissable et il a prouvé une fois de plus

que la science peut s'allier à la vertu, et que la modestie n'empêche pas la gloire.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE

La chioma di Berenice. — La chevelure de Bérénice, avec le texte de Catulle établi sur les manuscrits. Traduction et commentaire de Constantin Nigra. Milan, 1891.

J'avais bien raison de dire que Catulle possède une sorte d'attrait pour les savants et les lettrés de tous les pays et qu'on ne se lasse pas de le commenter et de le traduire. Au moment où j'achevais de rendre compte de la traduction qu'en a faite chez nous M. Eugène Rostand et du commentaire commencé par M. Benoist et achevé par M. Émile Thomas, M. le comte Nigra faisait paraître à Milan un volume intitulé : *La chioma di Berenice,* dans lequel il a traduit en vers italiens une des élégies les plus connues de Catulle, en l'accompagnant d'études philologiques et littéraires.

M. Nigra, on le sait, est l'une des figures les plus originales de notre temps : diplomate et politique de profession, il est resté de goût savant et lettré. Les affaires de l'Europe, quelque embrouillées qu'elles soient, ne le prennent pas tout entier, et, au milieu des circonstances les plus graves, il se trouve des loisirs pour la littérature. Le *Journal des Savants* appréciait, il y a trois ans, les travaux qu'il a faits sur les chants populaires du Piémont[1]; cette fois il s'est tourné vers les lettres latines. L'élégie de Catulle, dont il vient de s'occuper, est, je l'ai dit tout à l'heure, connue de tous les lettrés. Elle était imitée ou plutôt traduite de Callimaque : c'est le poète latin qui a pris soin lui-même de nous l'apprendre, en envoyant à Ortalus ce petit poème, qu'il avait écrit peu de temps après la mort de son frère :

Sed tamen in tantis mœroribus, Ortale, mitto
Hæc expressa tibi carmina Battiadæ.

Le sujet est un événement de peu d'importance, mais qui faillit un moment causer un orage à la cour du roi d'Égypte, Ptolémée Évergète. Sa jeune femme, Bérénice, qui était en même temps sa cousine, et non

[1] Voir *Journal des savants,* septembre, octobre et novembre 1889.

sa sœur, comme on l'a quelquefois prétendu, avait fait vœu, quand son mari partit pour une guerre périlleuse, de couper une boucle de ses cheveux et de la consacrer dans le temple d'Aphrodite, s'il revenait victorieux. Au retour du roi, le vœu fut accompli, mais la boucle de cheveux déposée dans le temple disparut le lendemain du jour où on l'y avait placée. Ptolémée en fut très mécontent, et, comme on n'ignorait pas autour de lui ce que peut se permettre un roi qui se venge, les courtisans étaient alarmés de sa colère. C'est alors que l'astronome Conon, ayant découvert sept étoiles qui n'étaient comprises dans aucune constellation, s'avisa de dire que c'étaient les cheveux de la reine que les dieux avaient transportés au ciel. Cette flatterie énorme réussit beaucoup, et Callimaque, le poète officiel de la cour d'Égypte, se chargea de la mettre en vers.

On comprend le succès qu'a dû obtenir l'élégie de Callimaque au moment où elle a paru, et parmi des gens qui s'étaient entretenus de la boucle de cheveux enlevée et de la colère du roi. C'était une pièce de circonstance, et qui ne semblait pas devoir survivre aux événements qui l'avaient inspirée. Comment se fait-il qu'après si longtemps un Romain ait éprouvé le besoin de l'aller chercher dans les œuvres du poète grec et de la traduire en sa langue? On en est d'abord un peu surpris; mais, en y songeant, on s'aperçoit des raisons qu'il pouvait avoir de le faire. Ce Romain appartenait à une école qui fait plus de cas de la façon dont un sujet est traité que du sujet lui-même; or, si le sujet ici est assez étrange, il faut avouer qu'il est très finement présenté. Pour des gens d'esprit, qui sont surtout sensibles à l'agrément des détails, à l'emploi délicat de la mythologie et de la science, au mérite de la difficulté vaincue, la pièce de Callimaque devait paraître charmante. Ovide a dit du poète grec qu'il avait peu de génie, mais beaucoup d'art,

Quamvis ingenio non valet, arte valet;

mais l'art était précisément ce que les Alexandrins de Rome, qui entouraient Catulle, mettaient au-dessus de tout le reste. Ils devaient donc avoir une affection particulière pour une élégie où l'art se montre encore plus que dans les autres; et c'est ce qui a fait sans doute le succès de la traduction que leur en donna Catulle.

Ce succès s'est maintenu partout où se sont rencontrées des conditions semblables à celles de la société où Catulle vivait, c'est-à-dire des réunions de gens d'esprit, formant des cercles assez étroits, et vivant ensemble dans la culture de la poésie et des lettres. En Italie, au siècle dernier et dans les commencements du nôtre, l'activité littéraire s'était

retirée dans les académies. Là se rassemblaient des beaux esprits de collège et des oisifs du monde, que la politique ne passionnait pas encore, et qui étaient heureux d'occuper leurs loisirs à lire et à imiter les anciens. On y goûtait beaucoup cette sorte de poésie savante et raffinée, comme celle des Alexandrins, qui exerce l'intelligence et donne à ceux qui savent la comprendre une bonne opinion d'eux-mêmes. Par ses défauts, autant que par ses qualités, le petit poème sur la chevelure de Bérénice devait leur plaire beaucoup. Aussi M. Nigra a-t-il fait le compte qu'il a été traduit en vers italiens par vingt-sept auteurs différents; encore n'est-il pas sûr de n'en avoir pas oublié. Parmi ces traductions, il en est une qui est plus connue que les autres; c'est celle qu'Ugo Foscolo a publiée à Milan en 1803. Il était très jeune alors et assez inexpérimenté, mais cette œuvre de jeunesse a profité de la grande réputation qu'il s'est acquise plus tard et elle est encore aujourd'hui très appréciée des connaisseurs. L'estime dont elle jouit n'a pas empêché M. Nigra de la recommencer; il a pensé avec raison que chaque siècle concevait la traduction des poètes étrangers d'une façon différente, et il a voulu en faire une qui possédât les mérites particuliers que réclame notre temps.

M. Nigra a cet avantage rare d'être tout ensemble un poète et un savant, et les deux se montrent tour à tour dans le volume qu'il vient de nous donner. C'est le savant qui a pris la plus grande place : sans lui ce travail sur la chevelure de Bérénice ne serait pas arrivé à former un *justum volumen*. Le poète n'est représenté que par deux pièces de vers, qui sont toutes les deux assez courtes. La première appartient entièrement à M. Nigra. Il n'a pas cru devoir reproduire les quelques vers que Catulle adresse à Ortalus (probablement Q. Hortensius Ortalus, le grand orateur) et qui forment comme la préface de sa traduction de Callimaque. Il est sûr qu'ils n'ont rien de remarquable que l'image de la fin, qui même se lie assez mal au reste. M. Nigra les a remplacés par une autre dédicace dans laquelle il annonce son dessein à une belle dame et lui demande de l'écouter favorablement :

Sorridete, signora, al breve carme
Che sulla chioma d'or di Berenice
L'elegante Callimaco compose,
Che di Catullo a noi l'innamorata
Musa serbò, che Foscolo tradusse
Con arte greca in itala favella,
Ritentato or da me, che in grazia vostra,
Marsia novello, oso sfidar gli Dei.

Puis il raconte l'aventure qui donna naissance aux vers de Callimaque,

non sans insinuer à la fin que Bérénice savait peut-être ce qu'était devenue sa chevelure d'or et le nom de l'audacieux qui s'en était emparé, mais qu'elle n'en voulut rien dire :

Ella forse il sapea, ma non lo disse.

Quant à la traduction même de l'élégie de Catulle, qui suit cette spirituelle dédicace, il m'est difficile d'en parler. Pour juger des vers écrits dans une langue étrangère, la compétence nous manque. Ce n'est pas à nous de décider si M. Nigra a vaincu ses devanciers et si ses vers feront définitivement oublier ceux de Foscolo. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il a serré son texte de plus près. Les quatre-vingt-quatorze vers élégiaques de l'auteur latin ont été rendus en cent hendécasyllabes italiens, et pourtant aucune idée et aucune image n'ont été omises. Ce mérite était autrefois moins apprécié qu'aujourd'hui. Nous exigeons maintenant avant tout qu'une traduction soit fidèle, et il me semble bien que celle que vient de publier M. Nigra mérite tout à fait cet éloge.

Avec le commentaire, qui accompagne la traduction, la critique reprend tous ses droits. M. Nigra, en essayant d'éclairer par des dissertations l'auteur qu'il s'était chargé de traduire, n'a fait que suivre l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs. Ugo Foscolo notamment l'avait fait avant lui; mais, comme il avait grand'peur de passer pour un pédant, il affectait de traiter lui-même très légèrement son œuvre; il déclarait qu'il s'était bien aperçu qu'il s'y était glissé quelques erreurs; mais qu'il ne voulait pas les corriger « pour laisser aux érudits la gloire d'exercer leur vaine science et le plaisir d'étaler leurs doctes sottises ». M. Nigra a bien raison de se moquer de cette fatuité; quant à lui, il ne rougit pas d'être un savant, et du moment qu'il a résolu d'ajouter un commentaire à sa traduction, il veut le faire aussi solide et aussi complet que possible. Il s'occupe d'abord de bien constituer son texte; il remonte aux plus anciens manuscrits que nous possédons de Catulle, il en fait l'histoire, il les classe et cherche à reconnaître ceux qui paraissent représenter le mieux l'archétype perdu. Il se décide, comme la plupart des critiques les plus récents, pour le *Germanensis*, qui se trouve à Paris, à la Bibliothèque nationale, et pour celui d'Oxford. Ce choix une fois fait, M. Nigra entend rester fidèle autant qu'il le peut aux manuscrits qu'il a préférés. Toutes les fois que la leçon qu'on trouve chez eux peut s'expliquer, il l'accepte sans hésitation. Quand elle ne présente pas un sens raisonnable, il adopte la correction qui paléographiquement se rapproche le plus du texte. C'est un principe chez lui, et de propos délibéré il rejette tout

changement, quelque ingénieux qu'il puisse paraître, s'il n'est pas tout à fait indispensable. C'est ainsi que, dans ce vers :

Sanguinis expertem ne siris esse tuam me,

il maintient, seul de tous les éditeurs, la leçon *sanguinis*, qui est dans tous les manuscrits, contre ce qu'il appelle la correction sentimentale de Bentley, qui la remplace par *unguinis*, ne voulant pas que cette élégante chevelure soit souillée par des sacrifices sanglants. Ce n'est pas que M. Nigra dédaigne par système les conjectures des philologues et qu'il refuse de les examiner. Au contraire, comme le domaine qu'il a choisi est restreint, et qu'il ne s'occupe que d'une seule élégie, il a pu les discuter toutes, de quelque âge qu'elles soient, et s'il tient compte surtout des plus récentes, il a pris soin de remonter jusqu'aux plus anciennes. A ce propos, il réclame contre le discrédit où sont tombés les plus vieux critiques, ceux qui travaillèrent avant les autres à mettre les écrivains classiques en état d'être lus par le public et qui en donnèrent les premières éditions. Comme ils étaient presque tous des Italiens, le patriotisme de M. Nigra n'est pas moins blessé que sa justice de voir qu'il y ait aujourd'hui une sorte de parti pris pour les traiter sévèrement. On peut leur reprocher sans doute les libertés qu'ils prenaient avec les textes : ils sont coupables d'y avoir introduit beaucoup d'interpolations; mais songeons que tout était à faire, et qu'il leur fallait beaucoup oser. Comment auraient-ils pu, sans audace, rendre lisibles des écrivains que les derniers copistes avaient si misérablement gâtés? Il n'est pas surprenant qu'ils soient allés quelquefois un peu trop loin, et nous devons, pour être justes, leur pardonner ces quelques témérités inutiles en faveur des passages innombrables où ils ont rétabli sûrement le sens de leurs auteurs. Ces leçons, qu'ils ont trouvées du premier coup, sont si simples, si vraies, si naturelles, elles ont si facilement pris leur place dans le texte qu'il semble qu'on les y a toujours lues, qu'on les rapporte directement à l'auteur lui-même et qu'on ne se rappelle plus le nom de celui qui le premier les a restituées. On voit au contraire que M. Nigra est heureux de tirer de l'oubli ces vieux critiques et qu'il ne manque aucune occasion de montrer les services qu'ils ont rendus à Catulle et aux autres. Quant à lui, je crois qu'il n'a hasardé qu'une fois une conjecture qui lui appartienne entièrement, et elle me paraît assez heureuse. C'est à la fin de l'élégie, dans un passage que chacun rétablit à sa façon, et où M. Schmidt met une croix, pour montrer qu'il lui semble désespéré. Il s'agit du souhait que forme la chevelure de Bérénice dans le ciel, où les dieux l'ont mise, de reprendre son ancienne place sur la tête de la reine. Le texte de tous

les manuscrits : *Sidera cur iterent?* n'offre aucun sens. On a proposé de lire : *Sidera cur retinent?* qui s'explique bien, mais qui a le tort de se lier mal avec le dernier vers. M. Nigra préfère *Sidera cur hærent?* qui présente un sens très raisonnable et annonce le trouble du ciel et le déplacement des astres dont il va être question.

Je ne puis examiner en détail chacune des dissertations que M. Nigra a cru devoir joindre à sa traduction. La plus longue (elle contient plus de trente pages) est consacrée à expliquer une de ces allusions mythologiques qui jettent parfois tant d'obscurité chez les poètes alexandrins. Catulle y parle, en termes fort embarrassés, d'un messager ailé, fils de Memnon l'Éthiopien, qui transporte au ciel la boucle de cheveux. Quel peut être ce messager? La question est fort controversée parmi les savants, et le poète Monti (les poètes italiens, on le voit, se sont toujours piqués d'être des érudits) a écrit cinq lettres entières pour l'éclaircir. Les uns veulent que ce soit Pégase, d'autres Lucifer, l'étoile de Vénus, d'autres le Phénix; quelques-uns enfin, dans ces derniers temps, ont supposé que Catulle avait voulu tout simplement désigner l'autruche, oiseau cher à Memnon, sur la tombe duquel, selon la légende, il vient tous les ans offrir, avec son sang, un sacrifice funèbre. M. Nigra, après avoir discuté toutes ces opinions, se prononce pour le Zéphire, et, chemin faisant, il élucide le sens et il établit solidement le texte d'un des passages les plus obscurs de l'élégie, qui a paru à M. Thomas une énigme indéchiffrable.

Tout en faisant une grande place, dans son commentaire, aux recherches érudites, il ne néglige pas non plus les appréciations littéraires. Ce qui est remarquable, c'est qu'il n'a pas été tenté d'exagérer le mérite de l'élégie dont il s'est occupé. Il était pourtant naturel que le choix qu'il en avait fait pour la traduire et le travail même qu'elle lui avait coûté le disposât à beaucoup d'indulgence pour elle. C'est ce qui était arrivé à Foscolo qui disait de ce petit poème : « L'antiquité ne nous a rien laissé qui le surpasse, et les temps modernes n'ont rien qui l'égale. » M. Nigra n'approuve pas ces exagérations. Non seulement l'élégie de Catulle ne lui semble pas un chef-d'œuvre, mais il trouve, ce qui est vrai, qu'elle est un de ses moins bons ouvrages. C'est, en somme, un jeu d'esprit qui ne se supporte que parce que l'auteur ne croit pas à ce qu'il raconte et ne tient pas à le faire croire. L'art en fait le principal mérite, un art raffiné, ingénieux, mais parfois excessif, et qui ne prend pas assez la peine de se dérober. Or Catulle n'a jamais été mieux inspiré que quand il est sincère, et que, sans apprêt, sans artifice, il exprime ce qu'il a dans le cœur et le dit comme il l'éprouve. Aucun poète, nous dit

M. Nigra, ne l'est, quand il le veut, plus naturellement et avec moins d'efforts; aucun, dans l'expression de ses sentiments, n'a trouvé des accents plus vrais, plus simples, plus profonds, et qui nous remuent davantage. Une petite pièce de quelques vers, où il se plaint de Lesbie, et la maudit, sans pouvoir cesser de l'aimer, contient plus de poésie véritable et nous touche bien mieux le cœur que ces poèmes maniérés et travaillés, pleins d'allusions mythologiques, où il a oublié son génie propre pour se mettre à l'école des Alexandrins.

C'est sur ces réflexions que je ferme le livre de M. le comte Nigra; j'aurais pu en signaler beaucoup d'autres qui ne sont ni moins fines, ni moins vraies. Dans cet ouvrage auquel une courte élégie de Catulle sert de sujet, et quelquefois de prétexte, il nous a successivement conduits dans des pays un peu différents les uns des autres; les matières qu'il traite ne sont pas toutes de la même nature et n'auront pas pour tous le même intérêt. On pourrait être tenté de lui faire un reproche de cette diversité, s'il ne s'en était accusé lui-même de la meilleure grâce du monde, à la fin de sa préface. « Je voulais, nous dit-il, n'écrire que quelques pages, et je me trouve avoir fait un livre. J'ai critiqué Foscolo, à cause de cet amas de citations importunes et de considérations étrangères au sujet, dont il a rempli son commentaire; et je m'aperçois que moi aussi je me suis laissé aller à mettre dans le mien plus de choses qu'il n'en était besoin. Il est sûr que tout ce qui concerne les manuscrits et la discussion des variantes intéressera très peu le commun des lecteurs. Réciproquement, toute la partie historique, ce qui regarde le livre de Catulle et le sujet du poème ainsi que les appréciations littéraires, pourra être lu sans fatigue et même avec profit par ceux qui ne sont pas des érudits de profession, mais paraîtra aux savants, qui les connaissent à merveille, souverainement inutile ou peu digne d'être étudié. D'un autre côté, ce qui se rapporte aux traductions italiennes de l'élégie de Catulle et surtout à celle de Foscolo et à son ouvrage n'attirera guère les lecteurs en dehors de l'Italie. Au contraire, en Italie, tout ce qui touche au poète des *Sépulcres* et des *Grâces* s'impose à l'attention de tous, et même des gens les moins cultivés. Quoi qu'il en soit, je confesse que ce long travail pour une traduction d'un peu moins de cent vers latins est hors de proportion, mais, si j'ai commis une faute, j'en porte la peine par la fatigue qu'il m'a coûté et le peu de succès qu'il obtiendra. » Ces derniers mots sont de trop. Je crois au contraire que le livre de M. Nigra aura le succès qu'il mérite. On rendra justice aux recherches piquantes et aux réflexions ingénieuses dont il est rempli; on saura gré à ce diplomate non seulement, pour parler comme Ennius, de gravir à ses heures les

rochers des Muses, mais aussi d'avoir le courage de pénétrer quelquefois dans ces cabinets austères où s'enferment les érudits.

GASTON BOISSIER.

---

*LES NOUVEAUX FRAGMENTS DE L'*ANTIOPE *D'EURIPIDE.*

La part des tragiques grecs n'a pas été jusqu'ici très considérable dans les textes littéraires mis au jour par les fouilles d'Égypte; parmi les poètes, c'est Euripide, comme on pouvait s'y attendre, qui y tient la première place. La plus belle scène de l'*Hippolyte*, près de trois cents vers, plus ou moins lisibles, il est vrai, s'est retrouvée sur quelques feuilles de parchemin, que M. Kirchhoff publia en 1881. Un an auparavant, M. Blass avait donné un texte nouveau, comprenant la plus grande partie du récit fait par le Messager dans *Mélanippe prisonnière*. Ces deux manuscrits, que l'on croit du IV[e] siècle après notre ère, proviennent de livres à feuillets disposés comme ceux de nos livres actuels. On annonce une feuille curieuse de la collection de l'archiduc Reynier, qui fera connaître la notation musicale d'un morceau lyrique de l'*Oreste*. Il en résulte que les observations de Denys d'Halicarnasse sur la musique de la Parodos du même drame ont été suggérées à ce rhéteur non par l'audition, mais par un manuscrit pareil à celui dont cette feuille a été détachée[1]. D'un genre tout différent est le papyrus dont M. Alfred Didot me confia la publication en 1879, et qui renferme, entre autres morceaux intéressants, des tirades, non seulement d'Euripide, mais aussi, chose unique jusqu'à présent, d'Eschyle. Il remonte au II[e] siècle avant notre ère, et il n'a jamais fait partie d'un volume. Des copistes, qui la plupart ne possédaient qu'une faible connaissance de la langue grecque, l'ont couvert d'écriture des deux côtés, de manière, cependant, à laisser en blanc la première et la dernière page du verso. Cette circonstance indique que le manuscrit n'était pas roulé, mais plié en polyptyque, comme on pliait alors les lettres. Les nouveaux fragments sont plus anciens encore, ils datent du III[e] siècle avant notre ère et offrent donc un texte antérieur à l'édition critique d'Aristophane de Byzance. Ils avaient fait partie d'un volume roulé, qui contenait toute l'*Antiope*

[1] Denys d'Halicarnasse, *De compos. verb.*, ch. XI.

d'Euripide, sinon davantage. Leur mutilation s'explique par leur provenance. M. Flinders Petrie trouva à Gurob dans le Fayum un grand nombre de momies enveloppées d'une espèce de cartonnage formé de plusieurs couches de papyrus. Quand toutes ces couches avaient été imbibées de colle, l'écriture se trouvait détruite par des insectes ou ne résistait pas au décollage. Mais quand on s'était borné à mettre de la colle sur la feuille extérieure en humectant légèrement les autres, il était possible, en séparant ces dernières avec précaution, de réussir à lire en partie les caractères qui s'y trouvaient tracés. On peut voir dans le tome XVI des *Notices et Extraits*, II, p. 410, quelques menus fragments de même provenance déchiffrés par Letronne. Mais il paraît que, depuis, aucun papyrus de ce genre n'a été publié. Par un singulier retour, ces vieux papiers mis au rebut sont aujourd'hui pour nous d'un prix inestimable. M. Mahaffy, qui les déchiffra avec le concours de M. Sayce, vient de les publier avec un excellent commentaire et de bonnes reproductions phototypiques, dans les *Cunningham Memoirs* (n° 8) de l'Académie de Dublin. C'est tout un trésor de textes littéraires et juridiques, parmi lesquels les fragments dont nous allons nous occuper tiennent le premier rang.

L'*Antiope*, très admirée et souvent citée par les anciens, est une des pièces perdues d'Euripide sur lesquelles nous possédions depuis longtemps le plus de renseignements. Zéthos et Amphion, les Dioscures béotiens, déjà mentionnés dans Homère et dans Hésiode, passaient à Thèbes pour les fils de Zeus et d'Antiope et les fondateurs de la ville ou tout au moins de ses fameux murs aux sept portes. Les faveurs du maître des dieux étaient souvent une cause de souffrances pour les victimes de cet amour. On racontait qu'Antiope, obligée d'exposer les jumeaux qu'elle venait de mettre au monde, fut cruellement maltraitée par le roi Lykos et surtout par sa femme, la méchante Dircé, jalouse de la beauté de sa prisonnière, jusqu'au moment où les deux fils de Zeus, arrivés à l'âge d'homme, vengèrent leur mère en attachant Dircé à la queue d'un taureau sauvage. Euripide mit sur le théâtre la fin de cette tragique histoire. Il voulut que le lieu de la scène fût au pied du mont Cithéron, près du bourg d'Éleuthères, sur les confins de la Béotie et de l'Attique, lieu qui pouvait servir de rendez-vous naturel à tous les acteurs du drame. C'est là que les jumeaux ont été abandonnés, qu'ils ont été recueillis et élevés par un berger dont ils se croient les fils. C'est là que la malheureuse Antiope, échappée de sa prison, cherchera un asile; c'est là encore que se rendra la reine Dircé afin de célébrer la fête du Dionysos d'Éleuthères.

La fugitive demande protection aux deux jeunes gens dont l'âge lui rappelle sans doute les deux fils qu'elle a perdus. Mais l'histoire qu'elle raconte semble bien peu croyable. Comment admettre en effet que Zeus ait pris les traits d'un satyre pour abuser d'une mortelle et qu'ensuite il ait abandonné la femme aimée et les fruits de cet amour? La douce et résignée Antiope répondait à ce raisonnement d'Amphion. « Si nous avons été négligés par les dieux, moi et mes enfants, cela peut aussi s'expliquer : parmi tant d'hommes, il faut qu'il y ait des malheureux, aussi bien que des heureux. » Cependant le doux Amphion est touché de pitié, mais Zéthos refuse de secourir une femme inconnue, et son avis prévaut. C'est ainsi qu'Antiope tombe aux mains de son ennemie. Dircé inflige à celle qu'elle soupçonne d'être sa rivale un supplice cruel. Par son ordre, ses suivantes saisissent un taureau sauvage afin d'y attacher Antiope : c'est la fête de Dionysos et l'on sait que l'exaltation bachique doublait la force des Ménades et leur faisait accomplir des choses merveilleuses. Mais sur ces entrefaites le berger, éclairé sans doute par Antiope elle-même et convaincu par des indices certains, avait révélé aux jumeaux le secret de leur naissance. Ils arrivent à temps pour sauver leur mère, et la victime traînée par le taureau ne sera pas Antiope, mais Dircé. C'est ainsi que la vengeance féroce fournie par la tradition devint, grâce à l'invention du poète, un acte de justes représailles.

Restait un grand danger à détourner. Le roi ne vengerait-il pas la mort de son épouse? Antiope proposait de fuir; mais les jeunes héros rejettent un expédient indigne des fils de Zeus. Ils attireront Lykos dans la demeure du berger sous prétexte de lui livrer la fugitive et s'empareront de lui par la force. Ce plan était sans doute combiné par Amphion, qui semble avoir eu le premier rôle dans la scène de la reconnaissance et les scènes suivantes. Nous pensons même que Zéthos n'y était plus qu'un personnage muet. C'est ici que se place un fragment qui remplissait le haut d'une colonne et qui est le mieux conservé de tous les morceaux du papyrus.

[Βουλῆς ἔχου
μάλισ7α τῆ]σδε, μηδ(ὲ) ὅπως φευξούμεθα.
Εἴπερ γὰρ ἡμ]ᾶς [Ζεὺ]ς ἐγέννησεν πατὴρ,
σώσ]ει, μεθ' ἡμῶν τ' ἐχθρὸν ἄνδρα τείσεται.
Ἥ]κται δὲ πάντως εἰς τοσόνδε συμφορᾶς
ὥσ]τ' οὐδ' ἂν ἐκφύγοιμεν εἰ βουλοίμεθα
Δί]ρ[κ]ης νεωρὲς αἷμα, μὴ δοῦναι δίκην.
Μένου]σι δ' ἡμῖν εἰς τόδ' ἔρχεται τύχη·
καλῶς] θανεῖν δεῖ τῷιδ' ἐν ἡμέρας φάει,
ἤτοι] τρόπαια πολεμίων σ7ῆσαι χερί.

Δεδογ]μέν' οὕτω, μῆτερ, ἐξαυδῶ τάδε.
Σὲ δ', ὃς τ]ὸ λαμπρὸν αἰθέρος ναίεις πέδον,
αἰτῶ τ]οσοῦτον· μὴ γαμεῖν μὲν ἡδέως,
σπε̣ίραντ]α δ' εἶναι σοῖς τέκνοις [ἀνω]φ[ε]λῆ·
οὐ σοι καλ]ὸν τόδ', ἀλλὰ συμμαχεῖν φίλοις.
Πάρισθι] πρὸς ἄγραν τ(ε) ἐπιτυχῶς ⟨θ⟩είη[ς[1] πάγ]ην,
ὅπως ἕ]λωμεν ἄνδρα δυσσεβέστατον·
⟨XO.⟩ Ὅδ' αὐτὸ]ς, εἰ χρὴ δοξάσαι, τυραννικῶι
σ]κ[ή]πτρω[ι], Λύκος πάρεστι· σιγῶμεν, φίλοι.

Suivent encore neuf vers. Les cinq premiers, évidemment prononcés par Lykos, sont trop fragmentaires pour que nous osions les restituer; les quatre derniers sont tout à fait effacés. Nous donnons les autres tels que nous les avions complétés d'après le premier déchiffrement de l'éditeur[2], sauf quelques légères modifications qu'un examen plus attentif du manuscrit entraînait aux vers 15, 17 et 18. Il fallait s'en écarter forcément au vers 4, où la leçon *πάντων* n'offre aucun sens; nous avons aussi cru devoir substituer *ἐπιτυχῶς* à *εὐτυχῶς* au vers 15. La restitution du vers 13 était due à M. Bury; celle du vers 10 demande une explication. Le complément qui se présente tout d'abord est : *Καὶ σοὶ μὲν οὕτω, μῆτερ, ἐξαυδῶ τάδε*. Après y avoir pensé, comme tout le monde, nous avons rejeté cette idée. En effet, le verbe *ἐξαυδᾶν* ne signifie pas simplement « dire » : il ne peut guère se construire avec le datif de la personne, et il a quelque chose de solennel, qui doit être motivé par le sens général du vers; enfin, il ne convient pas que *οὕτω* et *τάδε* se rattachent au même mot. C'est pour ces raisons que nous avons écrit *δεδογμέν' οὕτω*. Ajoutons un essai de traduction française.

[Attache-toi à ce dessein plutôt qu'à tout autre,] et ne cherche point comment nous pourrions fuir. Car si Zeus est l'auteur de nos jours, il nous sauvera et voudra avec nous punir notre ennemi. De toute manière, nous en sommes arrivés au point de ne pouvoir nous soustraire par la fuite, quand même nous le voudrions, à l'expiation du sang fraîchement versé de Dircé. Si nous restons, au contraire, voici l'alternative où le sort nous place : mourir glorieusement en ce jour, ou bien triompher des ennemis par la force de notre bras. Telle est notre résolution, ô ma mère, je te le déclare. Et toi qui résides dans la lumière des champs éthérés, je ne t'adresse que cette prière : N'aie garde, après avoir joui des douceurs de l'hymen, d'abandonner les enfants que tu engendras. Cela te ferait peu d'honneur : tu dois secourir les tiens. Viens à notre aide, favorise notre chasse, fais que le piège soit bien dressé et que nous prenions le plus impie des hommes.

Chœur. — Voici, s'il faut en juger par le sceptre royal, Lykos lui-même qui arrive. Silence, amis.

(1) Nous mettons entre crochets obliques ⟨ ⟩ les lettres omises par le copiste, pour les distinguer des suppléments [], nécessités par le mauvais état du manuscrit.

(2) Dans la Revue *Hermathena*, n° XVII.

Les paroles prononcées par le coryphée indiquent qu'il n'a jamais vu le roi. Il paraît donc que le chœur était composé d'habitants de ce canton reculé de la Béotie. Il est vrai qu'une scholie, évidemment très ancienne, sur le vers 67 de l'*Hippolyte*, le dit formé de vieillards thébains. Il y a là probablement une inexactitude. On pourrait aussi supposer que *Θηβαίων γερόντων* est une faute de copiste pour *Ἀθηναίων γερόντων*. En effet Cicéron dit, en parlant de ce chœur, *Attici*, s'il faut en croire les manuscrits plutôt que les corrections des savants [1]. Il n'est pas tout à fait impossible qu'Euripide ait fait paraître dans ce drame un chœur d'Athéniens venus pour célébrer la fête du Bacchus d'Éleuthères, dont l'image, transportée à Athènes, était tous les ans conduite en grande pompe à la fête d'Éleusis. Une autre difficulté est dans l'entrée subite de Lykos quand Antiope se trouve en scène. Si le roi rencontre tout d'abord la fugitive qu'on promet de lui remettre, comment le stratagème peut-il réussir? Dans les morceaux suivants il est souvent question d'un rocher. Un vers semble dire que les gardes du roi doivent cerner ce rocher (*φ*]*ρουροί τε περίβολον πέτρας*). On peut supposer qu'il dominait l'habitation du berger et qu'Antiope s'y trouvait quand Amphion lui adressait les paroles que l'on vient de lire. Dans ce cas, il lui était facile de se dérober dès l'arrivée du roi.

Deux fragments qui se lisent en bas de deux colonnes consécutives ont été placés avec raison par l'éditeur dans les scènes suivantes. Nous ne voyons pas nettement en quoi consistait le piège tendu à Lykos. Le roi est, d'après l'usage constant du théâtre grec, arrivé avec une escorte armée. Il s'agissait de lui persuader d'éloigner cette garde et d'entrer dans la maison du berger, seul et sans suite. Tel était sans doute le sujet d'une conversation entre Lykos et le berger, dont quatre vers (2-5) ont été très plausiblement rétablis par M. Mahaffy. Les voici :

⟨ΛΥ.⟩ *Οὐκ ἀσφαλὲς τόδ' εἶπας, ἄνθρωπε, σκέπας.*
⟨ΠΟ.⟩ *Δρᾶν δεῖ τι· (ἐ)κείνους δ' οἶδ' ἐγὼ τεθνη*[*κότας.*
⟨ΛΥ.⟩ *Καλῶς ἄρ', εἴπερ οἶσθα, ταξώμεσθα ν*[*ῦν.*
⟨ΠΟ.⟩ *Τάξιν τίν'*]*ἄλλην ἢ δόμων στείχειν* [*ἔ*]*σω.*

Le roi a des appréhensions; il semble craindre que les fils d'Antiope ne soient pas morts, comme on l'avait cru jusqu'ici. Le berger le rassure en affirmant qu'il sait positivement qu'ils ne sont plus en vie. Mais, d'un autre côté, le berger insiste sur la nécessité d'agir, de faire cerner le rocher (nous venons de le voir) par les gardes du roi. Il parle aussi de gens qui

[1] Voir *Revue des Études grecques*, 1890, p. 481.

ne sont pas armés de lances (λόγχας] οὐκ ἔχουσιν ἐγ χεροῖν). Trompait-on le roi, en lui révélant la moitié de la vérité? Lui disait-on que deux jeunes gens qui se faisaient faussement passer pour les fils d'Antiope avaient pris le parti de cette dernière?

Du morceau suivant il ne reste plus que quelques lettres de deux vers et les premiers mots de dix autres vers. On y traite de fable l'amour de Zeus pour Antiope (οὐ Ζεὺς ἐμείχθη); on y parle de l'habileté de cette femme (αὐτή τε δεινή) et des prétentions qu'elle élève; Lykos devrait obéir aux fils de Zeus et leur céder volontairement le pouvoir (ὧγ χρή σ' ἀκούειν... ἑκόντα δοῦναι). L'état de mutilation où se trouvent ces vers ne permet pas de décider si Antiope elle-même était mise en présence de Lykos[1] ou si l'on rapportait seulement à ce dernier les propos d'Antiope.

De ces deux tronçons, qui restent obscurs au point que M. de Wilamowitz-Moellendorf veut les placer dans la première partie du drame avant l'arrivée de Dircé, nous passons au fragment le plus considérable, deux colonnes consécutives contenant soixante-treize vers plus ou moins intacts, et dont le sens général, sinon tous les détails, ne saurait soulever aucun doute. La première colonne est extrêmement mutilée; le commencement de la plupart des vers y fait défaut; mais en revanche, dans ce qui reste, l'écriture est presque partout d'une netteté parfaite. La deuxième colonne n'est pas entamée, mais la lecture est en beaucoup d'endroits très difficile par suite de l'effacement des lettres. Aussi le déchiffrement a-t-il été long et laborieux, et l'on ne peut dire qu'il soit partout définitif. Il fallait tâtonner, deviner, essayer de plusieurs tournures possibles, afin de voir laquelle s'accorderait le mieux avec les vestiges des caractères. Le texte que nous donnons ci-après est, sauf les endroits que nous discuterons, le résultat de ce travail d'approximations successives que l'éditeur a fait en se servant de ses propres conjectures ou de celles que d'autres savants lui avaient communiquées. Nous renvoyons, pour le détail, au mémoire de M. Mahaffy.

Lykos est entré dans la cabane, où il va tomber entre les mains des vengeurs. Le chœur triomphe d'avance, d'abord en trimètres par la bouche de son coryphée, ensuite en dochmiaques chantés au son de la flûte. Bientôt on entend les cris du roi derrière la scène.

Γνώσει δὲ τοὺς θανό]ντας ὡς μάτην λόγω[ι
ἔθανον· καλεῖς δὲ συ]μμάχους ἀνωφελεῖς
τοὺς ζῶντας, ἐντὸς τῆς πά]γης, ἂν θεὸς θέλῃ,
πεσὼν ἀπάλαμος] τήνδ' ἀνὰ σ]έγην τάχα.

[1] Cf. Cicéron, *De divin.*, II, 64, 133.

Τῶν ἀλιτη]ρίων σθένος βρόχοισι κατα-
πλέκουσιν θεοί·] βροτῶν δ' αὖ τέχναις
ἁλόντες ἐνέπεσ]ον. — Ἰώ μοι μοι.
— Ἔ]α, ἔα·
κ]αὶ δ[ή σ' ἔχουσι] τῶν νεανιῶν χέρες.
— Ὦ] πρόσπολοι [μολό]ντες οὐκ ἀρήξετε;
— Ἀλαλάζετ'[ὢ μέ]γα βοᾶι [τ'] Ἄρεος [ἴτ]ω μέλος.
— Ὦ] γαῖα Κάδ[μου κ]αὶ πόλ[ισ]μ' Ἀσωπικόν.
— Κλύει σ', ὁρᾶι π[ράκτωρ] ἀλαστόροιν φοβερὸς
αἵματος. Δίκ[α τοι, Δίκα] χρόνιος, ἀλλ' ὅμως ἔπεσεν
ἔλαβεν, ὅταν [ἔχηι, τι]ν(α) ἀσεβῆ βροτῶν.

Les suppléments des sept premiers vers n'ont pas la prétention de donner le texte d'Euripide, mais d'en indiquer à peu près le sens général. Ils diffèrent notablement de ceux de M. de Wilamowitz, et les hellénistes qui viendront après nous pourront en essayer d'autres encore. Pour la restitution des deux premiers vers nous nous sommes souvenu de *λόγῳ μάτην θνήσκοντας*, Sophocle, *El.*, 63.

Au vers 10, M. Diels proposait *καὶ δὴ πρόδηλοι.* Au vers 11, on peut aussi écrire, avec M. Mahaffy, *ὦ πρόσπολοι δραμόντες.* Au vers 11, nous avons changé *αρεως* en *Ἄρεος*, et nous renvoyons d'ailleurs à Sophocle, *Trach.*, 206 : *Κοινὸς ἀρσένων ἴτω κλαγγά* et au *Phaéthon* d'Euripide, fr. 773, v. 58 : *Ἴτω τελεία γάμων ἀοιδά.* — Quelle est « la ville de l'Asopos »? Thèbes? Il y aurait une assez forte licence topographique. Hysies? Cette petite ville, voisine du lieu de la scène, était, d'après d'anciennes légendes, la résidence de Lykos. — Le vers 13 est d'une restitution douteuse. L'éditeur croit que le manuscrit porte *λαλει.περοιν*, leçon dont il n'y a rien à tirer. Il nous semble qu'on peut à la rigueur y découvrir *ἀλαστόροιν* : les quatre dernières lettres, qui sont tout à fait sûres, indiquent un génitif ou un datif du duel. Les mots *πράκτωρ αἵματος* n'impliquent pas nécessairement que Lykos et Dircé aient versé du sang, mais qu'ils ont mérité que leur sang soit versé. Les suppléments suivants sont fournis par Stobée (*Ecl.*, I, III, 25), où on lit *ὑποπεσοῦσ' ἔλαθεν* au lieu de *ἔπεσεν*, *ἔλαβεν*, qui est assez étrange. Traduisons :

Chœur. — Les morts, tu connaîtras qu'une vaine rumeur seulement les fit mourir; les vivants, tu les appelleras inutilement à ton secours; le piège est tendu et, si un dieu le veut, bientôt, à l'intérieur de cette demeure, tu y tomberas impuissant. — Quelle que soit la force des scélérats, les dieux les enveloppent dans leurs filets, et dans les embûches des mortels aussi ils sont pris, ils y tombent. (*Cris de Lykos.*)

Chœur. — Ah! ah! voilà que te tiennent les mains des jeunes hommes.

Lykos. — Ô mes serviteurs, ne viendrez-vous pas me secourir?

CHŒUR. — Poussez le cri de guerre, que bien haut retentisse le chant d'Arès!

LYKOS. — Ô terre de Kadmos, ô ville baignée par l'Asopos!

CHŒUR. — C'est le vengeur qui t'entend, qui te voit; terrible aux deux scélérats, il exige la dette du sang. Oui, la Justice, bien que tardive, surprend, quand le moment est venu, saisit le mortel impie.

Lykos est traîné sur la scène; un dialogue rapide, terrible, s'engage entre lui et les vengeurs, qui s'apprêtent à le faire mourir, quand l'apparition d'un dieu arrête leurs bras.

Οἴμοι, θανοῦμαι πρὸς δυοῖν ἀσύμμαχος.
— Τὴν δ' ἐν νεκροῖσιν οὐ στένεις δάμαρτα σήν;
— Ἦ γὰρ τέθνηκεν; καινὸν αὖ λέγεις κακόν.
— Ὁλκοῖς γε ταυρείοισιν διαφορουμένη.
— Πρὸς τοῦ; πρὸς ὑμῶν; τοῦτο γὰρ θέλω μαθεῖν.
— Ἐ]γμανθάνοις ἂν ὡς ὀλ[ω]λ(ε) ἡμῶν ὕπο.
— Ἀλ]λ' ἢ τι[νων π]εφύκαθ' ὧν οὐκ οἶδ' ἐγώ;
— Τί τοῦτ' ἐρευν[ᾶ]ις; ἐν νεκροῖς πεύσει θανών.
— Παῦσαι κελ]εύω [φόν]ιον ἐξορμωμένους
ὁρμήν, ἀνα]ξ Ἀμφιον· [ἐν]τολὰς δέ σοι
Ἑρμῆς προφωνῶ πατρός].

Pour ce qui est des suppléments que nous ajoutons aux trois derniers vers, *παῦσαι ὁρμην* équivaut à la tournure plus usitée *παύσασθαι ὁρμῆς*. Cf. Homère, *Il.*, I, 283 : *Ἀτρείδη, σὺ δὲ παῦε τεὸν μένος*. Plus loin, *Ἑρμῆς* est sûr : les dieux de la machine se nomment toujours au commencement de leur discours.

LYKOS. — Malheur à moi, je vais succomber aux coups de deux adversaires, seul et sans secours.

AMPHION. — Et celle qui est déjà parmi les morts, ton épouse, tu ne la pleures pas?

LYKOS. — Elle est donc morte? Malheur nouveau que tu m'annonces.

AMPHION. — Oui, attachée à un taureau, traînée et lacérée.

LYKOS. — Par qui? par vous? Je veux savoir cela.

AMPHION. — Tu peux apprendre de source certaine qu'elle a péri par nous.

LYKOS. — Mais êtes-vous donc nés de parents que j'ignore?

AMPHION. — Trêve de questions; tu le sauras aux Enfers où tu vas descendre.

HERMÈS. — Calmez, je l'ordonne, l'ardeur meurtrière qui vous entraîne, prince Amphion. Je suis Hermès, et je proclame les volontés de Zeus, notre père.

Dans les dix vers suivants, dont il ne reste que de menus débris, Hermès devait expliquer ces volontés. Zeus ordonne à ses fils, qu'il reconnaît,

d'épargner Lykos ; à Lykos, de céder le pouvoir aux jumeaux et de quitter le pays. La dernière colonne donne la suite du discours d'Hermès :

Ὅταν δὲ θάπτῃς ἄλοχον εἰς πυρὰν τιθεὶς
σαρκῶν ἀθροίσας τῆς ταλαιπώρου φύσιν,
ὀστέα πυρώσας Ἄρεος εἰς κρήνην βαλεῖν,
ὡς ἂν τὸ Δίρκης ὄνομ' ἐπώνυμον λάβῃι
κρήνης [ἀπό]ρρους ὃς δίεισιν ἄστεως
πεδία τ[ὰ Θήβ]ης ὕδασιν ἐξάρδων ἀεί.
Ὑμεῖς δ', [ἐπε]ιδὰν ὅσιος ἧι Κάδμου πόλις,
χωρεῖτ(ε), [ἄνακτε]ς, ἄστυ δ' Ἰσμηνὸν πάρα
ἐπτάσ[τομ]ον πύλαισι[ν] ἐξαρτύετε.
Σὺ μὴ [καμοῦ] τὸ πνεῦμ[α] πολεμίων λαβών,
Ζῆθ', ὡς [κυνη]γῶν· ἡσυ[χῆ] δ' Ἀμφίονι
λύραν ἐ[παιν]ῶ δ[ιὰ] χερῶν ὡπλισμένον
μέλπειν θεοὺ[ς ὠι]δαῖσ[ι]ν· ἕψονται δέ σοι
πέτραι τε [πρ]υμναὶ μουσικῆι κηλούμεναι
δέν[δρη] τε μητρὸς ἐ[κλιπ]ό[νθ'] ἑδώλια,
ὥστ' εὐμ[άρεια]ν τεκτόνων θήσει<ς> χερί.
Ζεὺς τήνδε τιμήν, σὺν δ' ἐγὼ δίδωμί σοι,
οὗπερ τόδ' εὕρημ' ἔσχες, Ἀμφίων ἄναξ.
Λευκὼ δὲ πώλω τὼ Διὸς κεκλημένοι
τιμὰς μεγίστας ἕξετ' ἐν Κάδμου πόλει.
Καὶ λέκτρ(α) ὁ μὲν θηβαῖα [λήψ]εται γάμων,
ὁ δ' ἐκ Φρυγῶν κάλλιστον [εὐ]ναστήριον
τὴν Ταντάλου παῖδ'. Ἀλλ' [ὅσ]ον τάχιστα χρὴ
σπεύδειν θεοῦ πέμψαντος οἷα βούλεται.

Vers 38. — *σαρκῶν φύσιν*, tout ce qui est chair. *χύσιν* Vitelli (par lettre) et Starkie.

Vers 44. — *χωρεῖτε*, [*παῖδες*] Wilamowitz. *ισμηνου* papyrus.

Vers 46. — En suppléant *καμοῦ*, nous donnons à *τὸ πνεῦμα λαβών* le sens de « prendre le vent ». *Πνεῦμα* est un terme de vénerie expliqué par Pollux (*Onom.*, V, 12) : *Ὄζει τὰ ἴχνη, ἀπόζει, πνεῖ, ἀποπνεῖ, ἀποφέρεται ἀπ' αὐτῶν τὸ πνεῦμα... τὰ ἀναίσθητα ἢ δυσαίσθητα πνεύματα τῶν ἰχνῶν.*

Vers 47 est difficile à déchiffrer. Voici la lecture de l'éditeur : ΖΗΘΩC..... ΠΟΝ.ΝCΥ..ΝΔΑΜΦΙΟΝΙ.

Vers 48. — Nous écrivons *ἐ[παιν]ῶ*, en prenant pour un Ε la lettre peu distincte que l'éditeur donne pour un Κ. Le verbe *κελεύω* demanderait *Ἀμφίονα* à l'accusatif. Quant à *ἐπαινεῖν*, équivalent poétique de *παραινεῖν*, cf. Eschyle. *Choëph.*, 581 : *Ὑμῖν δ' ἐπαινῶ γλῶσσαν εὔφημον φέρειν*, et Sophocle, *El.*, 1322 ; *Œd. Col.*, 665.

Vers 50-52. — La rédaction que nous proposons se fonde sur les trois lettres ΔΕΝ, qui se lisent distinctement en tête du vers 51. Il en

résulte que les arbres, aussi bien que les pierres, accouraient à la voix d'Amphion pour servir à la construction des murs de Thèbes. En effet, on avait besoin de bois pour les sept portes; mais le poète avait surtout en vue, ce nous semble, les troncs d'arbre qui entraient dans les fondements des constructions antiques. Cf. Homère, *Il.*, XII, 29 : *Θεμείλια... φιτρῶν καὶ λάων, τὰ θέσαν μογέοντες Ἀχαιοί.*

Au vers 51, le papyrus porte ΜΗΤΡΟϹΕ. . .ΟΥϹΑ. Euripide aurait-il écrit *δενδράς. . . ἐκλιποῦσα*? Le nom collectif *δενδράς* serait analogue à *φυλλάς, νιφάς, λιθάς.*

Vers 58. — Papyrus : . . .ΝΑΥϹΤΗΡΙΟΝ.

Quand tu feras les funérailles de ton épouse en mettant sur le bûcher toutes les chairs de l'infortunée que tu auras pu recueillir, tu jetteras les os brûlés par le feu dans la source d'Arès, afin que le nom de Dircé s'attache à la rivière nourrie par cette source, qui traversera la cité de Thèbes et arrosera toujours de ses eaux les campagnes qui l'entourent. Vous, princes, quand vous pourrez sans souillure vous rendre dans la ville de Kadmos, quittez ces lieux, et que par vous la cité de l'Isménos soit ceinte d'un mur à sept portes. Toi, Zéthos, ne te lasse point d'être sur la piste des ennemis, comme un chasseur. Cependant Amphion, les mains paisiblement armées de la lyre, chantera les dieux. On verra obéir à ta voix les pierres des fondements, dociles à la magie de la musique, et les arbres, qui abandonneront le sol maternel : facile sera la besogne pour les mains des ouvriers. Zeus te donne cette gloire, d'accord avec moi, dont tu tiens cette nouvelle invention, prince Amphion. Appelés du nom des blancs jumeaux de Zeus, vous recevrez les plus grands honneurs dans la ville de Kadmos. L'un contractera un hymen thébain, l'autre conduira de Phrygie dans la chambre nuptiale la belle fille de Tantale. Mais il faut promptement accomplir la volonté du dieu qui m'envoie.

Lykos se soumet. Voici, en attendant mieux, la constitution provisoire de son discours.

Ὦ πόλλ' ἄελπτα Ζεὺς τιθεὶς καθ' ἡμέραν
ἔδειξ' ἀ[λούσας] τήνδ' ἀβουλίας ἐμάς.
Ἐ[πι]φρά[ζομαι] δοκοῦντας οὐκ εἶναι Διός·
πάρεστε καὶ ζ[ῆ]τ'· ἔφ[ε]ρε μηνυτὴς χρόνος
ψευδεῖς μὲν ἡμᾶς, σφῷν δὲ μητέρ' εὐτυχεῖν.
Ἴτε νυν, κρατύνετ' ἀντ' ἐμοῦ τῆσδε χθονὸς
λαβόντε Κάδμου σκῆπτρα· τὴγ γὰρ ἀξίαν
σφῷν προστίθησιν Ζεύς· ἔγωγε σὺν Διὶ
Ἑρμῇ [ι τε χωρῶν, Ἄρε]ος εἰς κρήνην βαλῶ
γυναῖκα θάψας, τῆσ[δ' ὅπως ξυ]νοῦσα γῆς
νασμοῖσι τέγγηι πεδία Θηβαίας χθονὸς
Δίρκη πρὸς ἀν[δρ]ῶν ὑστέρων κεκλημένη.
Λύω δὲ νείκη, καὶ τὰ πρὶν πεπραγμένα...

Vers 62. — Papyrus : ΤΑϹΔ ΑΒΟΥΛΙΑϹ. Nous pensons que *τάσδε*,

qui n'est pas de mise ici, aura été substitué à *τήνδε* par une erreur facile à expliquer. Sans ce dernier démonstratif, la locution *καθ' ἡμέραν* ne pourrait signifier que « de jour » ou « tous les jours ».

Vers 63. — Papyrus : ΕCCΦΡΑ. . . Le verbe *ἐπιφράζεσθαι* a le sens de reconnaître une personne, découvrir qui elle est, dans *Odyssée*, XVIII, 94. Ulysse se contient, *ἵνα μή μιν ἐπιφρασσαίατ' Ἀχαιοί.*

Vers 64. — Papyrus : ΖΙΤ. Ensuite *ἔφερε μηνυτὴς χρόνος ψευδεῖς ἡμᾶς* est très singulièrement dit pour *ἐμήνυσε χρόνος ἡμᾶς ψευδεῖς ὄντας*. Tout le monde a pensé à *εὗρε* (ou *ηὗρε*); mais ce verbe ne va guère avec l'infinitif *εὐτυχεῖν* dans le second membre de phrase.

Vers 68-69. — Papyrus : ΕΓΩΤΕ, ce semble. Tout en écrivant *ἔγωγε*, j'aimerais encore mieux *ἐγὼ δέ*. Ensuite le supplément *χωρῶν* a été choisi parce que Lykos doit dire qu'il quitte le pays.

Vers 70. — *ξυνοῦσα* rend bien l'union intime de la femme et de la rivière, sans laquelle le vers 72 ne se comprendrait pas : car la femme portait déjà le nom de Dircé; c'est la rivière unie à la femme qui le prendra par la suite.

Oh! par combien de surprises Zeus a-t-il, en ce jour, confondu manifestement mes vains conseils. Je découvre les fils de Zeus que j'avais méconnus. Vous êtes devant moi, vous vivez, le temps révélateur m'a convaincu d'erreur, a comblé les vœux de votre mère. Allez donc gouverner ce pays à ma place, prenez le sceptre de Kadmos, puisque c'est à vous que Zeus accorde cette dignité. Moi, je pars sous la conduite de Zeus et d'Hermès, après avoir jeté dans la source d'Arès les cendres de mon épouse, afin que, associée aux eaux de cette terre, elle arrose les plaines du pays thébain sous le nom de Dircé, que leur donneront les hommes à venir. Je mets fin à nos querelles, et je veux que le passé. . .

On remarquera combien, dans cet épilogue, Zéthos est subordonné à son frère. Sans doute, en faisant prédire les honneurs dont les jumeaux jouiront à Thèbes, force était au poète de ne pas séparer des héros que le culte mettait sur le même rang. Mais, dès le début de son message, Hermès adresse la parole à Amphion seul; quand il arrive à la construction des murs, il indique à peine que Zéthos doit tenir en respect les voisins qui pourraient s'opposer à cette entreprise, et il développe longuement, avec une prédilection marquée, le rôle d'Amphion; enfin dans le choix des épouses, la plus belle part est encore faite à Amphion. Cette préférence, préparée dès les premières scènes, tient à la tendance de la tragédie. Le poète prêta aux deux frères des goûts, des principes, des caractères différents, et il exposa cette diversité dans une scène célèbre et à laquelle appartiennent la plupart des fragments connus avant la dernière découverte.

Amphion a reçu des mains d'Hermès la lyre inventée par ce dieu, il s'adonne à la musique, à la poésie, à la philosophie, car il est poète à la manière d'Euripide, et il met la culture de l'esprit bien au-dessus des exercices du corps. Zéthos n'estime que la force du bras et les occupations directement utiles, labourer, élever les troupeaux, manier la lance et le bouclier. Il reproche à son frère d'aimer une muse paresseuse, amollissante, qui fera de lui un membre inutile de la société, incapable de veiller aux intérêts de la maison et de servir la patrie de son bras. Amphion répond que la vigueur de l'esprit vaut mieux que la force du bras. C'est la raison de l'homme qui sait gouverner les cités et faire prospérer les familles. Qu'il y ait une guerre, c'est elle encore qui donne la victoire : mille bras ne valent pas une tête sage et prévoyante. Amphion pense que c'est folie que de s'occuper sans repos ni trève de mille affaires qui vous empêchent de jouir de la vie. Chanter, dire une parole sage, sans remuer les plaies de la cité, voilà selon lui l'idéal de l'existence. Autant de nouveautés étranges et dangereuses, au gré de Zéthos :

Μοῦσάν τιν' ἄτοπον εἰσάγεις, ἀσύμφορον.

La querelle des fils d'Antiope est, on le voit, la querelle de la vieille et de la jeune Athènes, la querelle d'Euripide et d'Aristophane. La scène du Juste et de l'Injuste dans les *Nuées* exalte l'ancien système d'éducation; la scène de Zéthos et d'Amphion est un plaidoyer en faveur d'une autre éducation, celle que répandent les Protagoras et les Socrate. Dans la première partie de la pièce, Amphion, doux et accommodant, cède aux désirs de son frère. Mais il a sa revanche dans la suite de l'action : c'est grâce à son stratagème que Lykos est vaincu, et la lyre du poète rêveur est plus utile à la cité que la lance de Zéthos.

Par le plus grand des hasards, un lambeau de papyrus, trouvé également à Gurob, mais provenant d'un autre manuscrit, d'une anthologie, à ce qu'il paraît, se rapporte à la scène que nous venons de rappeler. Il ne contient que les débris de quelques vers déjà connus; mais il peut servir à en corriger la leçon. On lit dans Stobée (*Flor.*, XVI, 4) :

Εἰ δ' εὐτυχῶν τις καὶ βίον κεκτημένος
μηδὲν δόμοισι τῶν καλῶν πειράσεται,
ἐγὼ μὲν αὐτὸν οὔποτ' ὄλβιον καλῶ,
φύλακα δὲ μᾶλλον χρημάτων εὐδαίμονα.

Au vers 2, M. Kock avait proposé *θηράσεται*, et cette conjecture est confirmée par les vestiges de ce mot dans le papyrus. Malheureusement, il n'y reste rien du vers 4. M. Nauck aimerait à écrire *δυσδαίμονα*. J'avais

pensé à *εὐδαιμόνων*[1]. Un homme riche et fortuné qui se refuse tout ce qui peut embellir la vie, n'est pas un homme heureux, « il n'est que le gardien de ses heureux trésors ». Amphion répond ainsi à quelques vers de Zéthos, que nous transcrivons aussi, parce qu'ils achèvent de confirmer la leçon *θηράσεται*.

Ἀνὴρ γὰρ ὅσ7ις εὖ βίον κεκτημένος
τὰ μὲν κατ' οἴκους ἀμελίᾳ παρεὶς ἐᾷ,
μολπαῖσι δ' ἡσθεὶς τοῦτ' ἀεὶ θηρεύεται,
ἀργὸς μὲν οἴκοις καὶ πόλει γενήσεται,
φίλοισι δ' οὐδείς.

Arrêtons-nous ici; l'examen de tous les morceaux contenus dans le volume de M. Mahaffy nous entraînerait loin de l'*Antiope*. On y trouvera plusieurs pages du *Phédon*, offrant des variantes extrêmement remarquables; des bouts de vers du XI[e] livre de l'*Iliade*, très curieux pour l'histoire du texte homérique; une partie de la « Lutte (Ἀγών) d'Homère et d'Hésiode », dans une rédaction qui remonte à Alcidamas, disciple d'Isocrate, et qui est cependant assez voisine de la rédaction beaucoup plus récente que nous possédions. D'autres fragments sont plus propres à piquer notre curiosité qu'à la satisfaire; citons les débris d'une *Iphigénie à Aulis*, d'autres d'une scène de comédie. Mais ces morceaux littéraires et quelques autres, qu'il serait trop long d'énumérer, sont primés par une série de documents du plus haut intérêt. Ce sont des testaments transcrits sur les registres publics, et qui ont pour auteurs des vétérans établis dans la colonie militaire d'Arsinoé.

Comme ces testaments remontent aux règnes du deuxième et du troisième Ptolémée, ils servent à dater les fragments de l'*Antiope* ainsi que des autres papyrus trouvés dans les mêmes sarcophages.

Nous n'avons pas indiqué tout ce que renferme le volume de M. Mahaffy, et ce volume ne contient pas encore toutes les pièces exhumées par M. Flinders Petrie. Remercions le savant éditeur de ce qu'il nous donne, et prions-le d'y ajouter bientôt ce qu'il nous promet.

HENRI WEIL.

(1) Voir l'article sur l'*Antiope* d'Euripide, dans *Journal général de l'instruction publique*, 1847, vol. XVI, n° 84.

L'Ebreo errante in Italia [par M. S. Morpurgo]. Florence, librairie Dante, 1890, 54 p. in-8°.

Il y a une douzaine d'années, dans un court résumé de l'histoire de la légende du Juif Errant[1], j'avais remarqué que ce personnage, appelé *Ahasverus* dans le livret allemand de 1602 auquel il doit surtout sa popularité[2], *Michob-Ader* dans les lettres de « l'Espion turc » qui le vit à Paris sous Louis XIV[3], *Isaac Laquedem* dans la fameuse complainte française, portait encore un autre nom dont l'existence en divers pays fort éloignés les uns des autres offrait une coïncidence qui me restait inexplicable. Au commencement du XVIIe siècle, le médecin allemand Libavius, révoquant en doute l'existence du « Juif éternel », remarque que *alius ipsum appellat Buttadæum*[4], *alius aliter*[5]. Or en Bretagne toute la tradition populaire appelle le Juif Errant *Boudedeo*, et ce nom paraît aussi se retrouver chez les Saxons de Transylvanie sous la forme altérée *Bedeus*. « Mais d'où vient-il? disais-je... On serait tenté d'y voir un composé de « bouter » et « Dieu », et ce nom signifierait « celui qui « frappe, qui pousse Dieu »; le breton *Boudedeo* semblerait venir d'un italien *Buttadeo*. Mais le nom n'est pas italien : l'Italie ne connaît pas le

(1) Dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, dirigée par M. Lichtenberger, t. VII, 1880, p. 498-514. Cet article a paru en tirage à part chez les éditeurs Sandoz et Fischbacher.

(2) Le *Cartaphilus* (puis *Joseph* après son baptême) dont un archevêque arménien parla en 1228 à Saint-Albans (et à Tournai, mais sans le nommer) n'est pas un vrai Juif Errant : il était portier du prétoire de Pilate et certainement regardé comme un Romain.

(3) Je n'avais pas remarqué, dans mon article, que ce nom, inséré dans la notice qui accompagne d'ordinaire l'image populaire du Juif, provenait de cette source. Les lettres du prétendu espion turc, écrites en italien par Jean-Paul Marana, parurent en français à Paris en 1684 (et souvent depuis), puis en anglais et en allemand; voir la page 62, les numéros 91, 94 et l'addition, p. 131, de l'excellent ouvrage de M. L. Neubauer, *Die Sage vom ewigen Juden* (Leipzig, 1884). Au reste, bien que la prétendue lettre de l'espion turc porte la date de 1644 (du quatrième jour de la première lune), il est certain qu'elle n'a été écrite par Marana qu'en 1684 ou peu auparavant : le style et le ton suffisent à le prouver.

(4) Cette orthographe par *æ*, qui a fait rapprocher le nom du juif de *Thaddæus*, n'a aucune importance; elle provient de l'édition d'Augsbourg de Bonatti (voir ci-dessous), où elle est fautive; Bonatti avait certainement écrit *Buttadeus*.

(5) Pour tout concilier, un livre populaire allemand a supposé qu'il s'appelait originairement *Ahasverus*, mais qu'il avait pris le nom de *Buttadæus* au baptême : c'est simplement une adaptation de la double désignation de *Cartaphilus-Joseph* (voir ci-dessus, note 2).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juif Errant. » Mon savant ami Alessandro d'Ancona, qui publiait peu de temps après une belle étude sur la légende [1], acceptait cette conclusion, dont il devait bientôt lui-même montrer le peu de solidité.

En effet, comme M. d'Ancona le fit voir dans un article publié en 1882 [2], non seulement le Juif Errant est connu en Italie, mais c'est là qu'on le trouve le plus anciennement, et précisément sous le nom latin de *Buttadeus*, tandis que la tradition populaire encore vivante le désigne en Sicile par le nom de *Buttadeu* ou *Arributtadeu*, et dans les Alpes par celui de *Buttadeo*. Le célèbre astrologue Guido Bonatti, que Dante a placé en enfer, parlant d'un personnage qu'il avait vu en 1223 et qui prétendait avoir vécu à la cour de Charlemagne [3], ajoute : *Et dicebatur tunc quod erat quidam alius qui fuerat tempore Jesu Christi, et vocabatur Joannes Buttadeus, eo quod impulisset Dominum quando ducebatur ad patibulum, et ipse dixit ei :* Tu exspectabis me donec venero. . . *Et ille Joannes transivit per Forlivium, vadens ad Sanctum Jacobum era Christi millesima ducentesima sexagesima septima.* En 1400, d'après le chroniqueur siennois Sigismondo Tizio, *Johannes Buttadeus, qui olim Christum dum ad patibulum duceretur inhumaniter impulerat, cui a Christo fuit dictum : Exspectabis me dum venero*, passa par Sienne, et, ayant vu le tableau où Andrea Vanni venait de représenter le Christ portant sa croix, il déclara que c'était le portrait du Christ le plus ressemblant qu'il eût jamais vu. Tizio connaissait d'ailleurs et cite le passage de Bonatti; le livre ayant été imprimé à Augsbourg en 1491, ce passage fut reproduit en Allemagne dès 1602 dans une des premières éditions du livret populaire cité plus haut [4], et c'est là que l'avait pris Libavius, dont le témoignage perd désormais son intérêt. C'est sans doute aussi de cette édition, où figure sur le titre même la forme latine *Johannes Buttadæus*, qu'est venu en s'altérant aux Saxons de Transylvanie le singulier nom de *Bedeus*, et l'on peut conjecturer que la forme bretonne *Boudedeo* remonte à la même source, par des intermédiaires inconnus. Le commentaire de Bonatti prouve d'ailleurs qu'au XIIIe siècle on regardait bien le nom de *Buttadeus* comme un composé de *buttare*, fr. *bouter* et le nom de Dieu (*eo quod* impulisset *Dominum*).

Il semblait donc jusqu'à ces derniers temps que toutes les mentions

[1] *Nuova Antologia*, t. XXIII (1880), p. 413.

[2] *Romania*, t. X, p. 212-216; t. XII, p. 112.

[3] Voir ci-après, p. 548, note 2.

[4] Dantzig, 1602, n° VIII de la liste dressée par M. Neubauer (p. 70-71). Quoique cette édition paraisse être la seule conservée qui fasse mention de « Guido Bonatus » et de « Johannes Buttadæus », il est probable que cette notice a dû être souvent reproduite.

du Juif immortel sous le nom de *Buttadeus* ou de formes correspondantes fussent italiennes d'origine et remontassent même en dernière analyse au passage cité plus haut de Guido Bonatti. Mais voici que deux témoignages tout récemment signalés placent la question sur un nouveau terrain. Le célèbre historien, jurisconsulte et moraliste Philippe de Novare, auquel on vient de restituer son vrai nom[1], en terminant ce *Livre de Forme de plait* qui est une des sources les plus importantes de notre connaissance du droit féodal, énumère les meilleurs jurisconsultes qu'il ait connus dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre, où il exerça pendant plus de quarante ans sa brillante activité. Il ne cite que les morts; quant aux « bons plaideurs » qui vivent encore, il n'en parle pas par réserve, mais il assure qu'il serait heureux de faire leur éloge s'il leur survivait : « Et de ce, remarque-t-il en parlant de lui à la troisième personne, fait il bien a creire, ja n'i eüst il plus d'avantage que de vivre longuement et bien, *et enssi avroit il passé Jehan Boutedieu*[2]. » Philippe de Novare écrivait cette déclaration entre 1250 et 1255; ce n'est qu'en 1267 que Jean Boutedieu traversait Forli et laissait de son nom le plus ancien témoignage que l'on connût jusqu'ici. Il est clair d'ailleurs que, pour que la plaisanterie de Philippe fût comprise, il fallait que Jean Boutedieu fût un personnage généralement connu dans le milieu où elle se produisait. Mais on peut se demander quel était précisément ce milieu. Philippe était né en Italie, où nous trouvons presque exclusivement, après lui, le nom qu'il donne au Juif immortel; d'autre part il écrivait en français tant sa prose que ses vers, et il se montre tout imbu de littérature française; enfin il vivait en Syrie : un personnage mythique mentionné par lui peut donc avoir une origine italienne, française ou orientale. C'est toutefois la dernière, ou plutôt une combinaison des deux dernières, qui est la plus vraisemblable. M. Wesselofsky a récemment montré que les deux légendes, parallèles et peut-être originairement identiques, de Malchus le Maudit (celui qui souffleta le Christ) et du Juif Errant appartiennent primitivement au cycle des légendes locales formées à Jérusalem autour des traditions ou des fictions relatives à la Passion du Seigneur[3]. C'est donc, selon toute probabilité, dans le milieu des Français établis en Syrie que le personnage du Juif qui avait poussé le Christ pour hâter sa marche et qui avait été condamné à ne pas périr et à marcher sans cesse par le monde reçut le nom de

[1] *Romania*, t. XIX, p. 99.

[2] *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 570. L'éditeur des *Assises* ne fait aucune remarque sur ce nom, et ne le mentionne pas à la table; aussi n'avait-il attiré l'attention de personne.

[3] *Archiv für slavische Philologie*, t. V, p. 398; t. VIII, p. 331.

Jean Boutedieu, et c'est de Terre-Sainte qu'il passa plus tard, muni de ce nom, en Italie.

Un autre témoignage est venu prouver que d'ailleurs il ne s'y était pas renfermé. La Bibliothèque nationale a récemment acquis un recueil de petits mystères provençaux du xve siècle, tous plus ou moins groupés autour de la Passion, mais parmi lesquels, chose singulière et ici particulièrement regrettable, la Passion elle-même fait défaut. Seulement le scribe a eu l'idée de dresser deux tables, qui ne concordent d'ailleurs pas exactement, des seize pièces environ dont aurait dû se composer une représentation complète; la seconde de ces tables comprend la liste des personnages qui figurent dans chaque pièce : or, pour la Passion, absente, comme on l'a vu, du recueil, après les noms habituels des bourreaux du Christ, tels que *Piquausel*, *Talhafer*, *Barissaut*, on lit l'un après l'autre les deux suivants : *Malcus*, *Botadieu* [1]. Que ce dernier nom nous offre la forme provençale correspondant au français *Boutedieu* et à l'italien *Buttadeo*, il n'y a évidemment pas lieu d'en douter, et cette indication est doublement intéressante, puisqu'elle nous montre d'une part ce personnage en Provence à une époque et sous un nom où on ne l'y avait pas encore rencontré, et puisque d'autre part elle nous le fait voir intervenant dans un mystère de la Passion, tandis que jusqu'à présent, dans aucune des innombrables formes que ce mystère a revêtues au xve siècle chez tous les peuples de l'Europe, on n'avait trouvé la moindre mention du Juif maudit sous un quelconque de ses noms [2]. Malheureusement, étant privés du texte même de la pièce provençale, nous ne savons pas au juste ce qui se passait entre *Botadieu* et le Seigneur [3].

La forme française *Boutedieu* et la forme provençale *Botadieu* sont bien d'accord avec la forme italienne *Buttadeo* pour nous faire voir dans le surnom du malheureux Jean un composé du verbe *bouter*, *botar*, *buttare*, et du représentant en vulgaire de l'accusatif latin *Deum*. M. Morpurgo, dans la curieuse publication qui donne occasion au présent article, sans combattre précisément cette explication, ne trouve pas non plus improbable « celle qu'a indiquée Mme Michaelis de Vasconcellos dans un

[1] A. Thomas, *Notices sur un recueil de mystères provençaux*, dans les *Annales du Midi*, t. II, p. 389.

[2] Le mystère provençal de la Passion, encore inédit, qui est contenu dans un ms. bien connu appartenant à M. Didot (voir P. Meyer, Introduction à *Daurel et Beton*), ne fait pas exception.

[3] On pourrait même se demander si *Botadieu* n'est pas simplement une épithète de *Malcus*, et si l'on ne retrouverait pas là l'identité primitive supposée de ces deux personnages; mais c'est très peu probable. *Botadieu*, avant son action funeste, figurait sans doute dans le mystère sous le nom de *Jean*, qu'il porte toujours ailleurs.

remarquable article de la *Revista Lusitana*[1] ». Cet article, fort intéressant en effet, résout et soulève plusieurs questions dont je dirai un mot, puisque je suis revenu à m'occuper de ce sujet. Pas plus que l'Italie, disais-je dans le mémoire cité au début, l'Espagne (et j'y comprenais le Portugal) ne connaît le Juif Errant. Or mon savant ami Adolpho Coelho m'a rappelé, ce que je n'aurais pas dû oublier, que ce personnage était connu en Espagne sous le nom, qui indique toute une transformation poétique de sa légende, de Juan *Espera-en-Dios*. Mme de Vasconcellos démontre à son tour, contre M. Coelho, que le Portugal l'a également adopté, en l'appelant João *de Espera-em-Deos*. A propos du nom de *Buttadeo*, elle avait d'abord fait en note la remarque suivante : « Dans le nombre extrêmement considérable des vieilles formules de serment ou d'imprécation, moitié plaisantes, moitié sérieuses, que j'ai recueillies dans des comédies vulgaires portugaises, se rencontre celle de *votadeus*, *voto-a-Deus* (espagnol : *votadios*, *voto-a-Dios*). *Voto a*, dans cette formule, n'a absolument rien à faire avec le verbe *botar*, « pousser, heurter », qui correspond à l'italien *buttare*. C'est le substantif *voto*, lat. *votum*, promesse, serment (cf. *voto-a-tal*, *votamares*, *voto-a-la-Virgen-Maria*, etc.). » Mais, dans un postscriptum ajouté à son article, Mme de Vasconcellos indique un rapport possible entre les deux mots *Buttadeo* et *votadios*. C'est que dans un dialogue espagnol (manuscrit) du XVIe siècle elle a relevé, entre les noms d'autres héros populaires, celui de *Juan de Voto-a-Dios*. « De cette mention, dit-elle, on peut tirer une double supposition, que j'émettrai prudemment sous forme de questions : 1° *Juan Espera-en-Dios* aurait-il aussi en Espagne le nom de *Juan de Voto-a-Dios?* 2° Ce nom, modifié par le procédé de l'étymologie populaire, correspondrait-il à l'italien *Buttadio?* » Si je comprends bien la savante et ingénieuse romaniste, elle a été portée à supposer que le nom *Buttadio* avait été, par étymologie populaire, changé en Espagne en celui de *Voto-a-Dios*. M. Morpurgo paraît lui prêter l'hypothèse inverse, et en tout cas il la fait sienne. Remarquant que, dans le document qu'il publie et dont nous allons parler, Jean *Bottadio* ou *Vottadio* dit qu'il a pour autre nom *Servo di Dio*, il est porté à penser que le premier nom lui-même ne signifie pas autre chose que *devoto* ou *votato a Dio*, et qu'il a été transformé en *Buttadeo* « par une fausse analogie avec *buttare*. » L'antiquité des formes *Boatedieu*, *Buttadeo*, *Botadieu*, et de l'explication qu'on leur donne rend cette supposition très peu vraisemblable; mais voici un témoignage curieux qui vient compliquer la question. Mon regretté confrère le comte Paul

[1] T. I (1887), p. 34-44.

Riant l'a trouvé dans un des manuscrits qu'il avait examinés au cours de ses immenses recherches sur les sources de l'histoire de l'Orient latin; c'est un manuscrit de la fin du XIVe siècle qui se trouve à Évreux (n° 36), et qui contient, sous le nom de *Liber terre sancte Jerusalem*, un ouvrage que M. Riant, dans la note qu'il avait bien voulu me communiquer, appréciait ainsi : « Guide pour les pèlerins, compilé d'après Ludolf de Sudheim et Philippus, troisième quart du XIVe siècle; très peu de notices originales; le manuscrit n'est pas original, est une copie *incomplète* et mauvaise [1]. » L'une des notices ajoutées par le compilateur est celle qui nous intéresse. « Aussitôt après l'église du Spasme, la station de Simon le Cyrénéen et la maison de Judas (Philippus, p. 52), on lit : *Item magis ultra per eamdem viam est locus a vulgo* [il manque évidemment *dictus* et un nom], *ubi Johannes Buttadeus impellit* (l. *impulit*) *Christum Dominum quando ibat ligatus ad mortem, insultando dicens Domino :* Vade ultra, vade ad mortem! *Cui respondit Dominus :* Ego vado ad mortem, sed tu usque ad diem judicii non [2]. *Et, ut quidam dicunt simplices, visus est aliquando multis; sed hoc asseritur a sapientibus quia dictus Johannes, qui corrupto nomine dicitur Johannes Buttadeus, sano vocabulo appellatur Johannes Devotus Deo, qui fuit scutifer Karoli Magni et vixit CCL annis.* Vient ensuite la maison du mauvais riche. » Tout est digne de remarque dans cette notice, et d'abord l'assurance avec laquelle l'auteur oppose à la bonne foi des simples, qui croient qu'on a rencontré plus d'une fois Jean Boutedieu, la meilleure information des gens raisonnables, qui savent que le personnage en question était Jean Dévot-à-Dieu, l'écuyer de Charlemagne; puis le rapprochement étymologique de M. Morpurgo, ou du moins un rapprochement très semblable, fait à son insu cinq cents ans avant lui. Signalons aussi la formule, jusqu'à présent inconnue, et très ingénieuse, du dialogue entre le Juif et le Seigneur : c'est parce que, en poussant Jésus, il lui a dit expressément d'aller *à la mort* qu'il est condamné, lui, à chercher la mort, sans la trouver jamais, jusqu'au jour du jugement. Il règne d'ailleurs dans ces quelques lignes, qui ont au moins

[1] D'après une note de M. Omont dans le tome II du *Catalogue des bibliothèques des départements*, page 419, ce traité, malgré ses défauts, devait être inséré dans le tome III des *Archives de l'Orient latin*. Mais ces précieuses *Archives* auront-elles jamais un tome III?

[2] M. Morpurgo cite un passage assez analogue, mais moins intéressant par sa forme, dans le voyage de Ser Mariano de Sienne, fait en 1431. Après avoir parlé de la porte par où Jésus sortit pour aller au Calvaire, il ajoute : « Dicesi che qui era quello che è chiamato Johanni Botadeo, e dixe per dispecto a Jhesù : *Va' pur giù, che tu n'arai una tua, una!* Rispose l'umile Jhesù : *Io andarò; tu m'aspecterai tanto che io torni.* Non ci è perdonanza. »

deux sources différentes, une assez grande confusion. L'auteur semble admettre d'abord comme vraie l'histoire de *Joannes Buttadeus* et ensuite reprocher à ceux qui l'admettent d'avoir, pour la construire, défiguré le nom et altéré le caractère de *Johannes Devotus Deo*. Mais ce qui nous importe, c'est l'existence légendaire de ce dernier personnage, évidemment identique au Juan *de Voto-a-Dios* signalé en Espagne au XVI[e] siècle par M[me] de Vasconcellos. Quelle est la bonne forme entre les deux? Si l'on admet la première, il faut la croire originairement latine, le mot *dévot* et ses congénères n'ayant pas été aussi anciennement populaires dans l'idiome vulgaire des divers pays romans. Si l'on croit une forme vulgaire plus vraisemblable à l'origine, il faudra admettre l'espagnol *de Voto-a-Dios*, ou l'italien *de Voto-a-Dio* (car le français ni le provençal ne peuvent entrer en ligne de compte). La question est fort obscure, et il faudrait, pour la résoudre, des éléments qui nous font défaut. Mais quel est le personnage dont il s'agit ici et qui passait pour avoir atteint, non l'immortalité, mais une longévité extraordinaire? Il n'est pas aussi inconnu qu'il le semble au premier abord. Il est évident, en effet, que c'est le même que ce *Jean des Temps* dont Vincent de Beauvais, d'après une source qui m'est inconnue, dit simplement à l'année 1139 : *Joannes de Temporibus moritur, qui vixerat annis trecentis sexaginta uno*[1] *a tempore Karoli Magni, cujus armiger fuerat*, notice qui a été répétée depuis par divers chroniqueurs, notamment flamands[2], et révoquée en doute ou plutôt bizarrement atténuée par l'historien Paul Émile quand il daigna recouvrir de son beau style cicéronien sa compilation extraite de nos vieilles annales[3]. Il faut d'ailleurs que Jean des Temps ait été plus célèbre qu'il ne résulte de cette mention chez un chroniqueur du XIII[e] siècle, puisque l'arrangeur du traité contenu dans le manuscrit d'Évreux le connaissait sous le nom de *Johannes Devotus Deo*, tout en ne lui accordant que 250 ans de vie[4], et qu'en Espagne il est resté connu sous son nom

[1] Le texte porte 341, mais Guillaume de Nangis, qui reproduit ce passage, donne 361, qui est préférable : Jean des Temps aurait vécu de 778 à 1139.

[2] Voir Liebrecht, *Zur Volkskunde*, p. 107.

[3] Il a d'ailleurs prétendu corriger le nom (d'après quels documents, je l'ignore) : *Sub hoc tempus obiit Johannes a Stampis, quem per errorem* a Temporibus *multi vocarunt ob diuturnam vitam.* Et pour diminuer le merveilleux de l'histoire, il propose de supposer que ce personnage avait vécu non sous Charlemagne mais sous Charles le Simple, « *nec 360 sed circiter 160* (lisez *210 circiter*) *annorum vitam ei contigisse, id quod etiam consenescente mundo magnum et memorabile sit* ». (Cité par Grässe, *Der Tannhäuser und ewige Jude*, Dresde, 1861, p. 117.)

[4] Il serait mort alors vers 1030, et il y aurait eu bien longtemps, au

de *Juan de los Tiempos*, par lequel il est désigné dans un drame de Calderon [1]. Il est même probable que c'est la célébrité restée attachée à son nom qui engagea, au XIIIe siècle, un aventurier à se donner à son tour pour l'écuyer non plus de Charlemagne, mais d'Olivier, appelé Richard, et à jouer ce rôle avec succès, notamment à la cour de Frédéric II [2], jusqu'à sa mort, arrivée en 1234 [3]. Mais le nom de Jean Dévot-à-Dieu, que lui donne notre guide de Terre-Sainte ne se rencontre pas ailleurs que dans le dialogue espagnol du XVIe siècle, où il n'est accompagné d'aucun trait caractéristique, et, jusqu'à ce qu'il se produise de nouveaux éclaircissements, je suis porté à regarder ce nom soit comme altéré de celui de *Buttadeo*, soit au moins comme en étant parfaitement indépendant.

Quoi qu'il en soit de ce petit problème, M. Morpurgo vient de découvrir [4] et de publier sur l'histoire de Jean Boutedieu en Italie des documents tout à fait nouveaux et fort curieux, d'abord en ce qu'ils éclairent l'histoire même de la légende, et ensuite en ce qu'ils jettent sur l'état des esprits au XVe siècle, sur les croyances, les mœurs, les façons de vivre des Italiens et particulièrement des Toscans de cette époque, une très vive et très amusante lumière [5].

XIVe siècle, qu'il n'aurait pu être rencontré par des « simples » et pris pour Jean Boutedieu.

[1] Voir Liebrecht, *l. c.*

[2] Voir le passage impayable de Tommaso Tusco, chroniqueur du XIIIe siècle, cité par M. A. d'Ancona dans les *Rendiconti* de l'Académie des *Lincei* (séance du 17 mars 1889). Tusco avait vu Richard en 1231 et avait pieusement cru toutes ses histoires : *Et in hiis omnibus divinam nobis est attendere majestatem, quam in omnibus et ex omnibus collaudemus, que facit magna et inscruptabilia quorum non est numerus.* Le même Guido Bonatti qui parle de Buttadeo avait vu Richard, *qui dicebat se fuisse in curia Caroli Magni et vixisse quadragentis annis... Vidi Ricardum Ravenne era Christi millesima ducentesima vigesima tertia.* (Cité dans Neubauer, p. 111.) C'est à cause de cela qu'on a souvent allégué « Guy *Donatus* » comme ayant vu ce survivant de l'époque de Charlemagne. (Voir Liebrecht, *l. c.*) Il est remarquable que dans ce que le bon Tusco nous rapporte des récits de Richard, il n'y a rien qui se rattache à l'épopée française.

[3] Je ne doute pas en effet que ce ne soit de lui qu'il s'agisse dans un passage d'Albéric des Trois-Fontaines que j'ai cité jadis (*Hist. poét. de Charlemagne*, p. 323) en corrigeant, comme il faut le faire (et comme ne l'a pas fait le dernier éditeur), *Guidonius* en *Gaidonius* : *In Apulia mortuus est hoc anno* (1234) *quidam senex dierum, qui dicebat se fuisse armigerum Rollandi Theodricum, qui dux Guidonius dictus est, et imperator multa ab eo didicit* (*Monum. Germ.*, *SS.*, t. XXIII, p. 936). La tradition orale, qui avait amené cette notice à Albéric, avait naturellement substitué le célèbre écuyer de Roland à l'écuyer inconnu d'Olivier.

[4] C'est proprement M. A. Gherardi qui a trouvé dans les liasses Strozzi, à l'*Archivio di Stato* de Florence, la relation d'Antonio di Francesco di Andrea.

[5] Mentionnons aussi les vers de

Le plus important de beaucoup de ces documents est la relation qu'un certain Antonio di Francesco di Andrea a laissée de ses rapports avec Jean Boutedieu. Antonio et ses deux frères, Andrea et Bartolomeo, habitaient au Borgo a San Lorenzo et avaient en outre une maison à Florence même; M. Morpurgo les a retrouvés dans des actes, ainsi que presque tous les personnages que mentionne Antonio. Il n'y a pas l'ombre d'un doute sur l'authenticité du document, non plus que sur la complète bonne foi de l'auteur. Le savant éditeur et commentateur a seulement constaté d'assez fortes erreurs ou contradictions dans les dates, mais on sait combien il s'en rencontre fréquemment de telles dans les écrits du moyen âge et même de temps plus proches, et Antonio paraît avoir rédigé ses souvenirs assez longtemps après les événements. Il l'a fait dans une forme simple et dénuée d'art, mais qui n'en est que plus piquante dans sa naïveté et qui sent encore en plein quinzième siècle, comme le remarque M. Morpurgo, « la schiettezza trecentista ». On lira certainement avec plaisir les extraits que je vais donner de son récit, bien que la traduction leur enlève forcément une bonne partie de leur grâce.

A l'honneur et gloire de Dieu tout-puissant en Trinité, Père, Fils et Esprit-Saint, et de Marie toujours vierge et de toute la cour céleste de Paradis, moi, pauvre pécheur ou pour mieux dire grand et habituel et large pécheur, je ferai ici record dans ce mien volume d'une des choses les plus merveilleuses que peut-être par aventure la plus grande partie de ceux qui vivent aujourd'hui aient jamais entendues. Et c'est avec grande peur que j'ai pris la plume pour écrire et faire record de ces choses si merveilleuses, craignant que les gens n'y prêtent pas foi, et c'est très craintivement que je m'y applique. Mais je prends courage, et j'invoque pour mes vrais témoins Dieu et les autres habitants du ciel, et ensuite les quelques personnes qui vivent encore et qui ont vu une partie de ces choses que je vais raconter, et leurs noms se feront connaître au fur et à mesure que, en poursuivant cette œuvre, il y aura lieu de les nommer.

Après cette solennelle protestation de bonne foi, Antonio rappelle

Cecco Angiolieri, cités par M. Morpurgo d'après un manuscrit, et qui nous montrent la même locution familière qu'emploie Philippe de Novare. On sait la haine féroce que ce poète bizarre, contemporain et ennemi de Dante, nourrissait contre son père, et qu'il a exprimée dans de nombreux sonnets, qui sont assurément au nombre des productions les plus extraordinaires de la poésie. Dans l'un d'eux il s'écrie : « La haine cruelle et violente que je porte avec juste raison à mon père le fera, j'en ai peur, vivre autant que *Botadeo.* » Le manuscrit a *che Giovanni Botadeo*, et cette glose prouve que le scribe connaissait la locution avec le nom entier, réduit par le poète pour le besoin de son vers.

qu'un homme « appelé *Giovanni Bottadio*[1], autrement *Giovanni servo di Dio* (et c'est ainsi qu'il se fait nommer), fut dans ces contrées d'Italie et les parcourut toutes » vers les années 1310 à 1320, « et, ajoute-t-il, beaucoup d'anciens à qui j'ai parlé m'ont dit l'avoir vu et avoir parlé avec lui dans ce temps... Et depuis ce temps on ne l'a plus vu et on n'a plus entendu parler de lui en Italie; et il va ainsi parcourant toute la terre; et je trouve qu'il reste environ cent ans à revenir dans un pays ». C'est en effet en 1411 d'après ses souvenirs, mais en 1416 d'après les synchronismes qu'il fournit, que pour la première fois, non pas Antonio lui-même, mais son frère Andrea vit l'éternel voyageur. Le cadre dans lequel il le rencontra et le rôle qu'il lui vit jouer conviennent admirablement à la figure tourmentée de ce grand pécheur puni pour sa dureté de cœur, mais repentant et devenu secourable et pitoyable à tous, en même temps qu'ils nous présentent une scène comme il s'en passait souvent à cette époque. Aux environs de Noël, un habitant de Bologne, Giano di Duccio, qui s'était réfugié en Toscane au Borgo a San Lorenzo, « parce que les exilés de Bologne, surtout les Guidotti, l'avaient menacé de lui faire manger ses enfants par force de faim, comme étant l'ami de Luigi da Prato, gouverneur de Bologne », ce Giano donc voulut retourner à Bologne, pensant que les exilés n'avaient plus aucune chance d'y rentrer. Il se mit en route, accompagné d'Andrea, frère du narrateur :

Ils partirent du Borgo avec un cheval portant deux paniers et dans les paniers les deux fils de Giano, l'un appelé Duccio, âgé de douze ans, et l'autre Giovanni, âgé de huit ans, et Andrea guidait ce cheval chargé desdits enfants, et derrière allait Giano sur un gros cheval. Et arrivé sur l'Alpe, laquelle était chargée de neige, il survint une fortune de temps avec chasse-neige, si bien que les chevaux se faisaient avec la neige des brodequins aux pieds, et ils choppaient et même tombaient souvent, et les enfants étaient en grand péril... Et comme on se reposait un moment, survint ledit Giovanni Bottaddio, et il passait marchant très fort; pour quoi ledit Andrea l'appela et lui dit : « Frère, plaise vous nous faire un peu de compagnie pour l'amour de Dieu, afin que ces enfants ne périssent pas ! » Et il était en habit de *pinzochero* du tiers ordre de saint François, mais il n'avait pas de manteau, et il n'avait qu'un soulier. Il répondit : « Oui bien, pour l'amour de Dieu ! » Et il partit avec eux, tenant les mains aux paniers, et Andrea menait le cheval à la main, et derrière Giano sur son dit cheval. Et allant ainsi (et pourtant le péril était grand), ledit Giovanni serviteur de Dieu se tourna vers Giano et lui dit : « Veux-tu que je mette ces enfants en sûreté ? » Giano dit : « Oui, par Dieu ! » Giovanni dit : « Où voulons-nous arriver ce soir ? » Giano dit : « A Scaricalasino. » Giovanni dit : « Or sus, au nom de Dieu ! » Et il prit les enfants à son cou, un sur chaque épaule, et leur dit : « Prenez-moi aux cheveux, et tenez-vous bien. » Il avait abaissé son chaperon,

[1] Antonio écrit *Vottadio* ou *Bottadio*, mais c'est une simple variante graphique, qui ne prouve rien pour un rapprochement avec *Giovanni de Voto-a-Dio*.

et, ayant ainsi fait, il se mit en route, et parce que son soulier l'embarrassait, il le jeta, et il partit, et en peu de temps ils le perdirent de vue. Il arriva [à Scaricalasino] à l'auberge d'un hôte qui a nom Capecchio, et il posa les enfants devant le feu, et il se mit à l'aise lui et les enfants, et il fit tuer une couple de bons chapons, et ils étaient déjà mis au feu et le pot bouillait, quand arriva Giano, qui croyait sûrement avoir perdu ses fils, et qui fit grande fête, et un bon bout de temps après arriva Andrea. Et le temps venu, s'étant mis à table et ayant soupé, revenus près du feu, cuisant des châtaignes et discourant avec grand plaisir, Giano se tourna vers ledit hôte, et lui dit : « Comment vont les affaires ? » Il répondit : « Petitement; et j'ai ces filles (il en avait deux grandes), et je n'ai pas le moyen de les doter et de les marier. » Sur quoi ledit Giovanni serviteur de Dieu se mit à rire [1], et Giano demanda : « De quoi riez-vous ? » Il dit : « Je ris parce que celui-là vous conte des bourdes; il dit qu'il fait peu d'affaires, quand de Bologne à Florence il n'y a pas d'auberge mieux achalandée et qui fasse plus que celle-ci; il dit qu'il n'a pas de quoi marier ou doter ses filles, et je dis qu'il a muré dans un trou de cette maison 240 florins d'or, en sorte qu'il les peut très bien marier, et il ne le fait pas par avarice et mauvaise inclination, et il s'en repentira. » Capecchio, l'hôte, répondit : « Je crois que j'ai logé des bateleurs. » Et on échangea beaucoup de paroles, l'un niant, l'autre affirmant, puis on alla reposer. Et Giano étant déjà au lit avec ses fils [mais Giovanni non, car il ne dormait jamais dans un lit [2]], Giano dit à Giovanni : « Est-ce vrai ce que vous dites qu'il a ces deniers dans le mur ? » Giovanni dit : « Tu les as près de ta tête à moins de deux brasses, et si tu veux les voir je te les ferai voir. » Giano dit qu'il le croyait sans le voir. La nuit passée, on se mit en point de partir, et Capecchio prit par la main ledit Giovanni et le tirant à part lui dit : « Donnez-moi conseil pour ma conduite. » Et il lui dit : « Marie tes filles, autrement je t'annonce qu'elles tourneront mal. » Et il promit de le faire, et il le fit par la suite. — Et j'ai dit tout cela jusqu'à présent afin que vous entendiez comment les choses secrètes sont pour lui manifestes; et maintenant nous parlerons d'affaires plus importantes.

Ces grandes affaires, où Giovanni montra mieux encore son omniscience, sont les affaires de Bologne. Giano di Duccio, comme on l'a vu, y rentrait sans crainte, croyant le parti des Guidotti dépourvu de toutes chances de revanche : Giovanni lui annonça que dans dix jours les exilés seraient redevenus maîtres de la ville; mais en même temps il lui donna des conseils et un « bref » grâce auxquels il n'aurait rien à craindre d'eux, et tout se passa comme il l'avait prédit. Antonio ne nous dit pas dans tout cela comment Andrea et Giano avaient reconnu leur

[1] M. Morpurgo remarque à propos de ce trait que Giovanni se comporte ici autrement que le Juif Errant ordinaire, qui ne rit jamais (non plus que Cartaphilus). Il rapproche le rire ironique de Giovanni de celui de l'*uomo selvaggio* dans un récit populaire italien; mais l'anecdote ici racontée rappelle surtout le rire de Merlin (autre homme sauvage), à propos des contradictions qu'il est seul à voir entre les apparences et la réalité.

[2] Ce trait ne se retrouve pas textuellement ailleurs, mais il est impliqué dans celles des versions de la légende qui condamnent le Juif au mouvement perpétuel, ce qui n'est pas le cas pour le nôtre.

mystérieux compagnon, qu'il désigne d'emblée comme *Giovanni Bottadio*, et ne nous apprend pas s'il s'était fait connaître à eux; mais Andrea l'avait invité à venir le voir à Florence ou au Borgo. C'est ce qu'il fit l'année suivante, après avoir été à Vicence (où on voulut le pendre comme espion, mais où les plus grosses cordes cassèrent, si bien que le *capitano* le relâcha), visité la Marche Trévisane, Venise et la Marche d'Ancône. Il ne fit que passer au Borgo, non sans avoir fait une prédiction surprenante et qui se réalisa dans le mois [1], mais il resta plus longtemps à Florence.

Il vint à Florence dans ma maison, dans le quartier *degli Alberti da San Romeo*, où tout le monde accourait pour le voir, et entre autres y vint messer Lionardo d'Arezzo [2], chancelier de la Seigneurie, et il resta avec lui dans ma pauvre maison trois heures ou plus à discourir. Et en descendant, messer Lionardo fut interrogé par plusieurs citoyens sur ce qu'il pensait de cet homme, et il répondit : « Ou c'est un ange de Dieu, ou c'est le diable, car il a toutes les sciences du monde, il connaît toutes les langues, et les mots les plus rares de toutes les provinces. » Et il n'en dit rien d'autre.

Voilà tout ce qu'on nous raconte de la première visite de Giovanni à Florence, qui ne paraît avoir été que d'un jour; il revint une autre année au mois de mai, et toujours chez notre narrateur.

Tout le monde venait pour le voir, et Peruzzi, et Ricasoli, et Busini, et Morelli, et Alberti, et autres, proches ou lointains. J'avais peur que les planches de ma maison, qui était petite et vieille, ne rompissent, et je dis ma crainte à tous, en ajoutant : « Ce soir il ira loger ailleurs. » Ils attendirent alors patiemment l'heure où il devait sortir, pour le voir, et il arriva une si grande multitude de gens que toute la place des Alberti et toutes les rues se remplirent. Et vers les deux heures du soir vint une grande troupe envoyée pour lui par la Seigneurie, entre autres Richard, commandeur, et Maso del Fante, massier, et quatre sergents, et nous sortîmes avec lui de ma maison, Bartolomeo mon frère et moi, avec beaucoup de torches, et nous traversâmes toute cette foule si serrée que nous pouvions à peine passer, et pourtant nous ne fûmes vus de personne. O Dieu vrai, combien tes œuvres sont admirables!... Et le matin la Seigneurie voulut le voir, et il fut conduit au Palais, et ils tirèrent de lui beaucoup d'informations [3]. Et ayant pris congé, il partit de Florence et alla vers la Pouille et la Sicile.

Cependant les curieux qui étaient restés à attendre jusqu'à minuit

[1] Il est dit ici que quand la population du Borgo sut que *Giovanni Bottadio* était là, elle accourut en foule; il s'était donc nommé, ou Andrea (qui n'est pas mentionné ici) l'avait désigné? étonnante. Mais était-elle bien sérieuse?

[2] C'est le célèbre Léonard Bruni, dit *Léonard Arétin*, homme véritablement docte et dont l'admiration pour le savoir du prétendu Buttadeo est assez

[3] Il est probable que le prétendu Buttadeo, qui parcourait sans cesse l'Italie, observait pas mal de choses et savait en tirer parti à l'occasion, ce qui explique à la fois qu'on l'ait traité à Florence avec tant de ménagements et qu'on ait voulu le pendre comme espion à Vicence.

étaient fort désappointés, et ils eurent grande peine à croire le récit que leur fit Antonio. L'un d'eux, Giovanni Morelli, jura que si Giovanni se trouvait en lieu sur lequel il eût juridiction, il verrait bien s'il s'en irait ainsi par l'air. Mais l'année suivante Giovanni vint en effet au Mugello, dont Morelli était devenu *vicario*, et il déjoua tous les efforts que celui-ci fit pour le forcer à venir le trouver. Il y alla enfin de son plein gré; le soir venu, Morelli, sous prétexte de l'honorer, le fit mettre « dans une honnête prison, qui est une bonne chambre, laquelle est dans le roc sous le fondement de la tour, et dans laquelle sont deux fenêtres toutes petites, avec du fer très gros et si serré qu'un rat n'y passerait pas, et une porte basse de grosses planches toutes bardées de gros fer avec une grande serrure »; mais le lendemain il n'y avait plus personne, et Morelli retourna à Florence assez humilié, mais consolé par la promesse que lui avait faite Giovanni, et qui se réalisa bientôt, que sa femme, jusque-là stérile, allait lui donner un fils.

Trois fois encore Giovanni vint à Florence, étonnant toujours les gens par ses révélations sur ce qu'ils croyaient le plus secret. La seconde fois il se logea dans une auberge et fit demander Antonio, assurant qu'il était chez lui, bien que son frère Bartolomeo sût qu'il était parti le matin pour un voyage de plusieurs jours; mais le hasard avait voulu qu'il fût revenu à l'improviste, en sorte que Bartolomeo, qui avait perdu du coup toute confiance en Giovanni, trouva son frère à la maison, à son grand émerveillement, et l'amena à son étrange ami.

J'allai chez lui, qui avait ordonné un dîner très large, avec beaucoup de poissons [1], et il était déjà à table quand j'arrivai. Il me fit mettre à table, et nous mangeâmes de grand cœur, et quand je voulus payer, l'aubergiste ne le voulut en aucune façon [2]; ce fut Giovanni qui paya, quoi que j'en eusse. Nous allâmes à la maison, et comme c'était samedi, je lui demandai en grâce de se laisser laver la tête par moi, ce qu'il voulut bien, et je la lui lavai en grande révérence, et il en sortait une grande odeur. Et quand sa tête fut essuyée, je commençai à parler, et je lui demandai de m'accorder une grâce que je voulais de lui. Il dit : « Demande ! » Et je lui dis : « C'est que vous me répondiez bien clairement, et que vous disiez si vous êtes Giovanni Bottadio. » Il me répondit que nous faussions le mot. « Comment cela ? » lui dis-je. « Il faut dire, me répondit-il, Giovanni *Battè-Iddio*, c'est-à-dire Giovanni *frappa Dieu*. Quand Jésus gravissait la montagne où il fut mis en croix, et que sa mère avec d'autres femmes en grandes lamentations et plaintes allait derrière, il se retourna pour leur parler et s'arrêta quelque peu; sur quoi ce Giovanni le frappa par derrière dans les reins, et dit : *Va vite!* Et Jésus se tourna vers lui :

[1] C'était un samedi, comme il est dit plus loin.

[2] Comme le remarque M. Morpurgo, l'aubergiste est évidemment influencé à son insu par Giovanni; de même les soldats qu'avait envoyés Morelli pour le prendre (voir ci-dessus) perdent à sa vue toute énergie.

Et toi, tu iras si vite que tu m'attendras[1]. Et celui-là est ce Giovanni que vous dites.» Et je lui dis : «Est-ce vous?» Il me répondit : «Antonio, ne cherche pas plus avant!» Et là-dessus il baissa les yeux, et il laissa tomber quelques larmes, et il ne dit plus rien. Et il partit et s'en alla. — Et il y en a qui disent et qui affirment qu'il sera le troisième témoin des faits du Seigneur; car il y en a deux dans le paradis terrestre, c'est Énoch et Élie[2], et en terre il y a ce Giovanni. — Il va, et il ne peut rester que trois jours dans une province, et il marche vite, visible ou invisible; et il a à dépenser à son plaisir, bien qu'il aille dégarni, sans bourse et sans sac; il porte seulement la tunique avec un chaperon, il est ceint d'une corde, et nu-pieds le plus souvent; il arrive aux auberges et mange et boit du bon[3], puis il ouvre la main et laisse tomber ce que l'hôte doit recevoir, et tu ne vois jamais d'où lui vient l'argent, et jamais il ne lui en reste[4]. Il a toutes les trois sciences, hébraïque, grecque et latine, et il connaît tous les langages et a à sa disposition tous les mots les plus choisis de toutes les provinces, en sorte que s'il parle avec des Florentins tu diras qu'il est né et nourri à Florence, et ainsi avec des Génois et avec des Bergamasques et avec des Siciliens, et avec des gens de n'importe quel autre lieu, si bien que c'est une chose de grande admiration que le fait de cet homme.

La dernière fois que cet homme extraordinaire vint voir son ami Antonio, la femme de celui-ci était très gravement malade, et les médecins comme les parents et les amis engageaient Antonio à se résigner sans garder d'espoir.

Et ledit Giovanni étant arrivé chez moi, je le menai dans la chambre pour qu'il vît ma peine, et en ce moment ma femme délirait. Et Giovanni me réconforta, et dit : «Elle guérira; je te ferai un bref.» Il le fit, et dit : « Pends-le lui au cou avec révérence de Dieu.» Et je le fis, et aussitôt elle sortit du lit saine comme si elle n'avait jamais eu de mal : Dieu en soit loué! Et avec ce bref j'ai guéri beaucoup de malades de diverses maladies. Je l'ai prêté à qui ne me l'a jamais rendu : Dieu lui pardonne! — Et Giovanni, quand il partit, m'embrassa, ce qu'il n'avait jamais fait. Je m'étonnai, et je lui dis : «Est-ce que je ne vous reverrai plus jamais?» Il me répondit : «Jamais avec les yeux corporels.» Il s'en alla. Il vint au *Paradiso*[5], où les frères le mirent en prison et voulaient le livrer à l'autorité[6], mais la nuit il s'en alla

[1] Ces paroles sont visiblement altérées, soit par Giovanni, soit par Antonio, soit par le copiste. Quant à la prétention de Giovanni de corriger le nom altéré de Jean Boutedieu, elle est absurde, et prouve simplement que le verbe *buttare* n'était pas usité dans le pays dont ce personnage parlait naturellement la langue.

[2] On sait que, d'après un passage bien connu de l'Apocalypse, le moyen âge a cru qu'Énoch et Élie attendaient dans le paradis terrestre le jour du jugement.

[3] Ahasverus et Cartaphilus sont au contraire très sobres dans leur manger.

[4] Ce don merveilleux est plus commode que les fameux cinq sous de notre Laquedem, ou les *cinco plaquetas* du Juan *Espera-en-Dios* espagnol. Il est curieux que Giovanni n'ait jamais demandé d'argent à Antonio.

[5] Monastère voisin de Florence, habité par des Brigidiens.

[6] M. Morpurgo remarque que la robe de franciscain du tiers ordre, dont Giovanni était couvert, n'était sans doute pas étrangère à ce mauvais vouloir des frères du Paradiso, et il présente, au sujet des rivalités de ce genre qui se produisaient souvent, d'intéressantes réflexions.

invisible, et les frères restèrent avec leur courte honte. Et depuis il n'est plus revenu dans ce pays.

Et il va ainsi vagabondant par le monde, et il ira jusqu'à ce que Dieu vienne juger les vivants et les morts en sa majesté dans la vallée de Josaphat. Puisse-t-il prier pour nous, que Dieu nous pardonne nos péchés et nous conduise au ciel! *Amen!*

A ceux qui douteraient de la véracité de l'excellent Antonio et de la présence en Toscane, à l'époque indiquée, d'un personnage jouant le rôle de Giovanni Buttadeo, M. Morpurgo offre un second témoignage, également inédit et qui vient pleinement confirmer le premier. Le Florentin Salvestro Mannini écrivait alors au jour le jour tout ce qui lui semblait digne de remarque; il consignait volontiers dans son journal, dont il ne nous est parvenu que des extraits, les prédictions, surtout politiques, dont il était avide comme la plupart de ses contemporains, celles par exemple « d'une possédée de Sienne appelée Gostanza et qui a au corps les démons Sforzo et Braccio », ou celles « d'un ermite, frère mineur, qui se tient là-haut dans l'Alpe à Stamberliche », ou celles de l'abbé don Simone Mattei de Santa Liberata. « Souvent, ajoute M. Morpurgo, après l'événement, le brave homme annotait la prophétie, écrivant en marge : *Il a dit vrai*, ou *Il n'a pas dit vrai;* et de ce que ce dernier cas était le plus fréquent il ne résultait ni pour lui ni pour les autres la moindre diminution de foi. » Or, le 23 juin 1416, Mannini, étant podestat à Agliana, vit *Giovanni servo di Dio* et lui posa plusieurs questions sur l'avenir prochain, et Giovanni lui donna des réponses qu'il enregistra pieusement, par exemple : « Je lui demandai ce qui arriverait du fait de l'empereur, et il me dit que nous n'eussions pas de crainte, et que s'il passait nous le fissions passer sans encombre et que s'il voulait de notre argent nous lui en donnassions, et que nous fissions en sorte qu'il nous confirmât la possession de Pise; et que nous ne fissions de ligue avec personne contre lui ni contre d'autres, et que nous attendissions paisiblement, parce que les cieux et Dieu étaient avec nous. » « Parmi les prophéties relevées par Mannini, celles de Giovanni, dit M. Morpurgo, sont les plus modérées et les plus raisonnables », comme on peut en juger par celle-ci, que l'éditeur compare, non sans raison, à un « article de fond » dans quelqu'un de nos grands journaux. En général, notre homme se montre avisé, intelligent et sagace; il est bien Italien, tout Juif et cosmopolite qu'il se prétende. M. Morpurgo remarque que, plus prudent que ses confrères d'Arménie ou d'Allemagne, il évite de donner des détails sur les scènes de la Passion et remplace ces narrations dangereuses par un silence éloquent et des larmes. Mais il faut dire aussi que ces détails, on paraît les lui avoir fort peu demandés : les

bons Toscans qui assiègent la maison où il loge et manquent l'étouffer sur la place sont bien plus curieux de savoir de lui comment tourneront leurs affaires privées ou publiques, combien ils ont encore à vivre, si leur femme leur donnera un fils ou s'ils guériront de leur maladie, que de lui entendre raconter le drame du Golgotha. Il se tire d'ailleurs fort habilement d'affaire avec eux. La première fois qu'il vint au Borgo, comme on l'accablait de semblables questions, « avec peu de révérence et bestialement », il se tourna vers le podestat et lui dit : « Voyez tous ces gens qui m'interrogent; s'ils savaient ce que je sais, ils s'attristeraient beaucoup, et il y en a qui pleureraient à chaudes larmes, car, avant que vous sortiez d'office, tel qui est dans cette foule sera pendu en ce lieu même, et cela arrivera sans faute. » Et un mois ne se passa pas « qu'un garçon appelé Ercole, qui passait pour le meilleur garçon qu'il y eût là, fut pendu en ce lieu même, comme l'avait dit Giovanni serviteur de Dieu. » Un tel accident ne devait pas être fort difficile à prévoir, et il était possible aussi, avec quelque connaissance en physiognomonie, de surprendre l'apothicaire Giunta Galetti comme le fit notre Juif Errant. Giunta demanda audit Giovanni conseil sur sa conduite. Giovanni serviteur de Dieu répondit : « Tâche d'être aussi bon que tu passes pour « l'être ! » Et Giunta voulant en demander plus, il lui dit : « Tu sais et « je sais ! . . . » Et il s'approcha de son oreille et lui dit en secret ses péchés, que personne que Dieu et lui ne connaissait, et il lui dit de s'amender, sinon qu'il finirait mal. » Les conseils de Giovanni sont partout excellents, pacifiques et pleins d'une très bonne morale, et s'il a fait quelques dupes, comme on ne peut guère en douter malgré sa réserve à l'égard d'Antonio, il a pu aussi exercer en plus d'un cas, grâce au prestige qui l'entourait, une salutaire influence.

Pour nous, il nous intéresse surtout comme un document vivant sur la légende dont il a prétendu se faire le héros. Ce qu'il racontait de lui-même nous sert à connaître quelques traits de cette légende telle qu'il l'avait évidemment apprise avant d'avoir l'idée de l'exploiter, et la crédulité qu'il rencontra partout nous montre combien cette légende, avec le nom de Jean Boutedieu, qui est probablement d'origine franco-palestinienne, était populaire en Italie au XVe siècle. C'est une très intéresssante contribution à l'histoire poétique du Juif Errant que nous devons à M. Morpurgo, et au mérite de la publication d'un document vraiment curieux il a joint celui d'un commentaire aussi agréable que savant.

GASTON PARIS.

Mémoires du général baron de Marbot. I. Gênes, Austerlitz, Eylau. Paris, Plon, 1891, 1 vol. in-8°.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Ce second volume, sans atteindre au terme des guerres de Napoléon, que l'auteur s'est assigné comme fin de ses mémoires, comprend la période où se prépare le dénouement.

Le traité de Tilsit, où s'arrête le premier volume, ne marque pas encore le point culminant de la domination impériale; mais c'est l'époque du plus grand éclat de l'Empire et en même temps le moment où le principe de sa décadence va se poser. Deux fois vainqueur de l'Autriche et presque maître de la Prusse, allié de la Russie à qui il venait, après Austerlitz, de faire sentir aussi pour la seconde fois, à Friedland, sa puissance, et qu'il croyait avoir attachée plus fortement à sa fortune, en lui donnant l'Orient en partage, Napoléon tenait le continent. Il estimait la paix solidement établie sur terre. Il y voulait joindre la paix maritime en forçant l'Angleterre à s'y soumettre, et le vrai moyen n'était point de poursuivre ses flottes sur les mers; c'était de fermer l'Europe entière à son commerce, de lui opposer non par mer, mais par terre, le blocus continental. On l'étouffait chez elle, si elle ne se rendait pas. Or les Anglais avaient un débouché ouvert à leurs marchandises sur les côtes de l'Océan : c'était le Portugal, devenu leur comptoir depuis qu'ils y régnaient par les Bragances. Napoléon voulut les en chasser. Presque aussitôt après la paix de Tilsit, il forma, dans ce dessein, une armée de 25,000 hommes sous le commandement de Junot. L'Espagne, alors notre alliée, devait fournir le passage et des vivres.

C'est en automne 1807 que Junot franchit les Pyrénées, commençant ainsi avec une faible troupe une campagne qui ne semblait rien auprès de toutes celles où Napoléon avait si glorieusement triomphé et qui fut pourtant l'origine de la chute de l'Empire.

Quand les soldats de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland étaient encore tous en Allemagne, c'étaient de jeunes recrues que l'on avait composé la petite armée de Junot, et Marbot signale, dès le début, la fâcheuse impression que produisirent sur les esprits en Espagne des troupes dont le renom était si grand et l'apparence si médiocre. Ces

[1] Pour les premiers articles, voir les cahiers de juillet et d'août 1891.

jeunes soldats n'étaient pas rompus à la fatigue et ils avaient infiniment plus à souffrir que leurs aînés, les vainqueurs d'Austerlitz ou d'Iéna, dans un pays où les chemins étaient rudes, et les vivres plus que rares. Et Junot avait ordre de brûler les étapes, pour saisir les marchandises anglaises dans leurs dépôts et arriver à Lisbonne, avant que la cour eût pu réaliser son projet de se transporter, avec toutes les ressources du trésor, dans les possessions portugaises d'outre-mer, au Brésil. Ce ne fut qu'en laissant une partie de son monde derrière lui qu'entré dans le Portugal par Castello-Branco il atteignit Abrantès, où il s'arrêta pour rallier une partie des retardataires; mais, plus pressé ensuite d'arriver, il n'avait guère que 4,000 hommes, Marbot dit même 1,500, quand il entra dans Lisbonne d'où la famille royale venait de fuir [1].

Cette facile conquête semblait devoir en amener une autre. Que faire du Portugal où la maison de Bragance avait cessé de régner? Le réunir à l'Espagne? Mais l'Espagne avait donné bien peu de sujets de satisfaction et inspirait peu de confiance avec un roi comme Charles IV et un favori comme Godoï. Prendre l'Espagne avec le Portugal? Remplacer les Bourbons comme on l'avait fait à Naples? La tentation était grande, et Napoléon ne manquait pas de conseillers disposés à seconder ses convoitises dès qu'on les verrait éveillées. Sans rien hâter, il y avait beaucoup à attendre des troubles qui divisaient la famille royale à l'Escurial. Marbot n'en parle que forcé par le sujet lui-même, n'ayant qu'un peu plus tard le caractère de témoin, et il ne nous appartient pas d'y insister davantage. Qu'il nous suffise de rappeler que le prince des Asturies Ferdinand ayant ourdi quelques intrigues pour délivrer son père et l'Espagne de l'indigne domination du prince de la Paix fut accusé d'avoir conspiré contre les jours du roi et qu'on le mit en arrestation dans son palais, tandis qu'on poursuivait criminellement ses complices; qu'il sollicita l'intervention de Napoléon, demandant même pour épouse une princesse de sa maison, et que Napoléon, sans se prononcer encore, fit entrer en Espagne un corps de 25,000 hommes sous Dupont comme pour remplacer les 25,000 que l'Espagne lui avait fournis pour ses guerres d'Allemagne sous La Romana. De là, grande inquiétude de la reine et du favori. La reine songe à fuir avec le roi, comme la famille royale de Portugal, en Amérique : mais le peuple irrité renverse le favori et acclame Ferdinand qui devient roi par l'abdication de son père. Napoléon alors fait un pas de plus et envoie son beau-frère Murat en Espagne.

[1] Neuf à dix mille individus s'embarquèrent avec elle le 28 novembre 1807 (t. II, p. 5).

Marbot sur la recommandation d'Augereau entra, comme aide de camp à la suite, dans l'état-major de Murat qui l'accueillit avec faveur, ayant connu son père. Et c'est ainsi que notre auteur va être mêlé à ces affaires et pourra dire ce qu'il en aura vu.

Il a vu comment Murat se comporta dès l'abord avec les Espagnols. Les Espagnols croyaient qu'il venait pour soutenir Ferdinand et qu'il allait le traiter en roi : il s'en garda bien. Ferdinand ne fut pour lui que le prince des Asturies. Que venait-il donc faire à Madrid et pourquoi Napoléon faisait-il occuper des places fortes par surprise, comme les citadelles de Barcelone et de Pampelune? Cette occupation insolite irritait déjà les Espagnols, et la vue des troupes que Murat amenait avec lui, lui si beau, il est vrai, mais elles d'un aspect si chétif, n'était pas de nature à les intimider.

Napoléon, ayant une armée en Espagne et à sa tête un homme à qui il pouvait remettre le pays, voulut attirer la famille royale en France et l'avoir sous sa main. Ferdinand s'était mis en route, comptant le trouver à Burgos; inquiet de ne l'y pas rencontrer, il poussa jusqu'à Vittoria et là résolut de ne pas aller plus loin; mais, apprenant que son père se rendait lui-même près de Napoléon à Bayonne, il eut peur d'être condamné en quelque sorte par défaut et voulut plaider sa cause devant le juge agréé des deux parts. On sait ce qui arriva.

L'un et l'autre approcha, ne craignant nulle chose.

L'arbitre fit mieux que dans la fable : tout s'accomplit par consentement mutuel. Charles IV, traité en roi, malgré son abdication, n'usa de sa royauté rétablie que pour remettre sa couronne aux mains de Napoléon, et Ferdinand renonça lui-même à tous ses droits, de peur d'avoir moins que ce qu'on lui donnait en échange.

Un fait grave avait précédé cette scène et fourni à Napoléon un moyen de peser sur les résolutions du père et du fils. Un seul prince de la famille royale était resté à Madrid, le jeune infant don Francisco. On voulut l'en tirer aussi, mais il s'y refusa, et le peuple se souleva pour le défendre : insurrection sanglante où Marbot paya de sa personne, tout en convenant que les insurgés avaient le droit pour eux; mais le droit céda à la force, et ce fut Marbot qui eut la mission, périlleuse vu l'état du pays, d'en porter à Napoléon la nouvelle. Il le trouva persuadé que la répression de la révolte mettait l'Espagne entière entre ses mains. Le jeune aide de camp n'en croyait rien :

Si Napoléon, dit-il, m'eût demandé ma façon de penser, j'aurais cru manquer à l'honneur en la dissimulant; mais je devais respectueusement me borner à répondre

aux questions de l'Empereur, et je ne pouvais lui faire comprendre mes tristes pressentiments que d'une manière indirecte. Aussi, en racontant la révolte de Madrid, je peignis des couleurs les plus vives le désespoir du peuple en apprenant qu'on voulait conduire en France les membres de la famille royale qui se trouvaient encore en Espagne, le courage féroce dont les habitants, et même les femmes, avaient fait preuve pendant l'action, l'attitude sombre et menaçante qu'avait conservée la population de Madrid et des environs après notre victoire..... J'allais peut-être me laisser aller à dévoiler toute ma pensée, lorsque Napoléon me coupa la parole en s'écriant : « Bah! bah!... ils se calmeront et me béniront lorsqu'ils verront leur « patrie sortir de l'opprobre et du désordre dans lesquels l'avait jetée l'administration « la plus faible et la plus corrompue qui ait jamais existé!... » Après cette boutade, prononcée d'un ton sec, Napoléon m'ordonne de retourner au bout du jardin, afin de prier le roi Charles IV et la reine de venir le joindre, et pendant que je hâtais le pas, il me suivit lentement en relisant les dépêches de Murat (p. 41-42).

L'insurrection de Madrid, quoique réprimée, eut pourtant un premier résultat qui ne laissa pas d'avoir une grande influence sur les suites de cette coupable entreprise. Napoléon avait eu d'abord la pensée de donner l'Espagne à Murat. Craignant que les rigueurs de la répression ne laissassent de trop grands ressentiments contre lui, il résolut d'établir sur le trône d'Espagne son frère Joseph, en attribuant à Murat celui de Naples que Joseph allait laisser vacant. Au vaillant général qui aurait pu regagner, peut-être, les Espagnols par ses allures chevaleresques ou du moins les contenir par sa vigueur et sa résolution, il substitua le prince bon, mais indécis, qui ne sut ni diriger les chefs d'armée, ni les seconder dans les circonstances capitales.

L'auteur des mémoires trace un tableau rapide du soulèvement de l'Espagne entière à la suite de cette révolution. Partout des juntes organisant la résistance: l'armée du général Dupont, qui s'était avancée jusqu'en Andalousie, enveloppée dans sa marche rétrograde sur Madrid et forcée de capituler à Baylen; Joseph quittant Madrid au bout de huit jours pour se retirer derrière l'Èbre; la junte de Séville, qui a pris la direction du mouvement, correspondant avec l'Angleterre; les Anglais ramenant en Espagne les 25,000 hommes de La Romana que Bernadotte avait laissés imprudemment auprès d'un lieu d'embarquement, aux frontières du Danemark; reprenant pied en Portugal, surprenant les troupes françaises dispersées dans ce petit royaume, en sorte que Junot dut capituler devant Arthur Wellesley qui fut lord Wellington. Les Français n'avaient plus dans la péninsule que les provinces de l'Èbre et ils étaient loin d'en occuper toutes les places.

Napoléon comprit que, pour y rétablir son œuvre, il lui fallait un grand effort, et il se croyait en mesure de l'accomplir. L'entrevue d'Erfurt venait d'avoir lieu (septembre 1808). Napoléon y avait ébloui le

monde par le déploiement de sa puissance. Il avait scellé dans une convention avec la Russie les promesses de Tilsit, et, rassuré provisoirement sur l'Autriche, il avait réduit la grande armée à n'être plus que l'armée du Rhin. Il put ainsi joindre aux 100,000 hommes qu'il avait encore au delà des Pyrénées 100,000 soldats de ses vieilles troupes, avec ses meilleurs maréchaux, et il allait en prendre le commandement.

Marbot eut encore sa place dans cette campagne. Revenu de Bayonne à Madrid pour y porter à Murat sa nomination au trône de Naples, il était rentré en France avec lui. Il avait repris du service auprès d'Augereau et il accompagna son ancien chef à Saint-Cloud quand Napoléon fit venir ce dernier, ayant l'intention de l'emmener en Espagne. Augereau se trouvant encore empêché par sa blessure, ce fut Lannes qui le remplaça et c'est à Lannes que Marbot fut attaché comme aide de camp titulaire. Cette visite à Saint-Cloud lui profita d'une autre façon encore. Augereau ayant eu l'occasion de parler à l'Empereur de la bataille d'Eylau, la conversation tomba sur cet héroïque 14e de ligne qui y avait succombé et sur le jeune aide de camp qui en avait rapporté l'aigle au péril de sa vie. « La conduite de Marbot est fort belle, dit l'Empereur, aussi lui ai-je donné la croix. » Augereau dit qu'il n'en était rien. Napoléon persistant fit compulser les registres par Berthier. La croix avait été donnée en effet à un Marbot, mais il y en avait deux, et Berthier, dans l'incertitude, l'avait fait attribuer à l'aîné. Marbot jeune reçut cette fois enfin sa récompense et il la reçut de la main de l'Empereur.

Il allait lui faire donner le baptême du feu.

Napoléon arrivant à Bayonne trouvait les forces espagnoles divisées en deux armées : celle de gauche sous Blake et La Romana et celle de droite sous Palafox. Les Anglais, ayant délivré le Portugal, étaient amenés à soutenir les Espagnols, et leurs troupes, sous John Moore, étaient dirigées vers la Vieille-Castille. Napoléon avait résolu de couper la ligne ennemie par le milieu. Il fit de Burgos le centre de ses opérations. Il envoya Soult vers les Asturies pour tourner Blake, et, la gauche des Espagnols mise en déroute, il se tourna vers leur droite. Là Moncey bataillait sans un succès bien vif contre le général Castaños, qui avait fait capituler Dupont. Napoléon remit le commandement supérieur à Lannes, qui le lendemain de son arrivée défit à Tudela le vainqueur de Baylen (23 novembre 1808).

Ce fut Marbot qui fut chargé de porter la nouvelle de cette victoire à l'Empereur, et cela faillit lui coûter la vie.

Napoléon marchait de Burgos vers Aranda sur le Duero. En remontant l'Èbre que l'on venait de descendre et en prenant ensuite le chemin qui

menait l'Empereur vers Aranda, on le rejoignait par une route sûre, et la sécurité pouvait en racheter la longueur; mais Lannes, croyant le maréchal Ney au voisinage, derrière les montagnes de Soria, dit à Marbot de prendre le chemin direct par les montagnes. Là se place un des épisodes les plus émouvants de la carrière de Marbot : il faut renoncer à le reproduire et renvoyer au livre même. Des troupes de Ney, il ne rencontra d'abord qu'un capitaine de chasseurs, fait prisonnier sans doute et cloué la tête en bas contre un arbre; mais pour les Espagnols il n'en eut que trop sur sa route et, grièvement blessé dans une de ces rencontres, il dut revenir vers le maréchal Lannes à Tarazona. Lannes vit bien que, pour atteindre au but, le chemin le plus court n'était pas le meilleur, mais Marbot ne se trouvait plus en état de reprendre l'autre. Les dépêches, teintes de son sang, furent portées à l'Empereur par le commandant Guéhéneuc que Marbot retrouva quelques jours après à Madrid avec les insignes de colonel. Lannes, tombé malade, avait dû laisser le commandement à Moncey et il se rendit avec Marbot à Madrid par ce col de Somosoria que Montbrun, à la tête des lanciers polonais, avait enlevé, d'une manière si brillante, sous les yeux de l'Empereur. Marbot raconte ce qu'il en a ouï dire. Il en est de même de la capitulation de Madrid que Napoléon reconquit sur la populace, aux mains de laquelle la ville était tombée et qu'il parut rendre à ses habitants, ayant grand soin lui-même de n'y pas entrer en vainqueur.

L'Empereur était à Madrid quand il apprit que l'armée anglaise de Portugal osait marcher contre la capitale qu'il venait de reprendre. Il s'empressa d'aller à sa rencontre et traversa, par des sentiers que l'hiver rendait plus impraticables encore, les défilés du Guadarrama. Les Anglais ne l'avaient pas attendu. Il les suivit; mais bientôt de graves nouvelles le contraignirent à laisser à ses lieutenants le soin de les atteindre. Soult, vainqueur à Villafranca, les mena battant jusqu'à la Corogne : il est probable que, si Napoléon eût opéré lui-même, ils n'auraient pas aussi facilement regagné leurs vaisseaux.

Ce qui arrêta Napoléon, ce qui le décida à se porter sur Valladolid au lieu de s'attacher aux pas des Anglais, c'est la nouvelle des armements de l'Autriche et la perspective d'une guerre où serait remis en question tout ce qu'il avait fait au delà du Danube et du Rhin. A Valladolid, il pouvait donner ses dernières instructions pour l'Espagne et se tenir prêt à regagner la France. En Espagne les Anglais étaient repoussés; mais, au nord, la Galice et les Asturies étaient à contenir, et sur l'Èbre Saragosse résistait toujours. Soult eut à surveiller le nord-ouest. Lannes fut envoyé au nord-est pour en finir avec Saragosse.

Ce fut ainsi qu'avant d'aller prendre part à la nouvelle guerre d'Autriche, Marbot put assister aux derniers combats de ce siège fameux. Les vaincus de Tudela s'étaient en grande partie retirés dans Saragosse. Palafox, qui y commandait, avait 80,000 hommes à opposer aux 30,000 assiégeants. La ville, après un premier siège vaillamment soutenu, avait ajouté à ses défenses. Tous les couvents étaient fortifiés, c'étaient autant de citadelles qu'il fallait enlever les unes après les autres. Lannes qui aimait Marbot lui avait réservé l'honneur de prendre le couvent de Santa-Engracia, un des plus forts: « Au point du jour, lui dit-il, on mettra le feu à la mine, huit compagnies de grenadiers sont prêtes pour l'assaut; je vous donne le commandement de cette colonne; allez enlever le couvent et je suis certain que l'un des premiers courriers de Paris m'apportera votre brevet de chef d'escadron. » Il accepta avec reconnaissance; mais au jour naissant, comme il examinait le pan de murailles que la mine devait faire sauter, il tomba percé d'une balle au côté gauche non loin du cœur, et au lieu de monter à la brèche, le voilà à l'hôpital parmi les blessés que moissonnait le typhus.

Une des choses qui détermina la soumission de la ville après tant d'assauts de tous les jours, ce fut l'humanité dont Lannes fit preuve à l'égard de trois cents femmes réfugiées dans un couvent de religieuses, un de ceux qu'on dut forcer aussi: n'ayant pas reçu de vivres depuis plusieurs jours, elles étaient là, mourant de faim. Lannes leur fit donner à manger et reconduire dans Saragosse. Le peuple fut touché du bon traitement dont elles firent le récit, et, le soir même, la place capitula (20 février 1809).

Bizarrerie des choses humaines! s'écrie Marbot. Palafox ayant été proclamé gouverneur de Saragosse au moment de l'insurrection, la renommée et l'histoire lui ont attribué le mérite de l'héroïque défense de cette ville, et il y a cependant fort peu contribué, car il tomba gravement malade dès les premiers jours du siège et remit le commandement au général Saint-Marc, Belge, au service de l'Espagne; ce fut donc celui-ci qui soutint toutes nos attaques avec un courage et un talent remarquables. Mais comme il était étranger, l'orgueil espagnol reporta toute la gloire de la défense sur Palafox, dont le nom passera à la postérité, tandis que celui du brave et modeste général Saint-Marc est resté ignoré, car aucune relation ne l'a mentionné (p. 110).

Qu'il reçoive cette réparation tardive du témoignage de l'un de ceux qui l'ont combattu.

Marbot, appelé ailleurs, laisse ici l'Espagne. M. Thiers a résumé en deux mots les résultats de cette campagne depuis le départ de Napoléon: « Les Espagnols fuyaient, mais on ne les prenait pas, et ils avaient parfois de terribles retours. »

La prise de Saragosse terminait la mission de Lannes en Espagne. Il revint en France pour accompagner l'Empereur en Autriche, et Marbot l'y suivit.

Les Anglais étaient maîtres de la mer. Ils pouvaient encore, mais très difficilement, tenir Napoléon en échec sur terre quand ils avaient pour les seconder des résistances nationales, comme en Portugal et en Espagne, et aussi, il le faut dire, sur ce théâtre, le peu de concert des maréchaux en l'absence de l'Empereur; mais, pour le combattre avec des chances de succès sur le continent, ils avaient besoin du concours des grandes puissances militaires, l'Autriche, la Prusse ou la Russie. La Prusse était, pour le moment, hors de combat; la Russie, alliée de Napoléon; l'Autriche inquiète de cette alliance dont elle pouvait redouter les conséquences en Orient. Les Anglais, exploitant ces inquiétudes, la poussèrent à la guerre, au risque de la faire périr dans l'isolement où elle engageait cette redoutable lutte.

Ce furent les armements précipités de l'Autriche, dont il était impossible de méconnaître le but, qui avaient sauvé l'armée anglaise et qui, en arrêtant Napoléon en Espagne, le ramenaient sur le Danube, au grand dommage des Autrichiens.

L'archiduc Charles avait commencé les hostilités en passant l'Inn et l'Isar, prenant Landshut et menaçant Munich d'où le roi de Bavière, notre allié, avait dû se retirer. Il espérait attaquer nos troupes avant leur concentration. Masséna était à Ulm, Oudinot à Ratisbonne. Berthier, qui précédait l'Empereur, partagé entre des instructions qui semblaient contradictoires, ne savait trop s'il devait réunir les différents corps à Augsbourg ou à Ratisbonne. Napoléon, arrivant tout à coup, mit un terme à ces irrésolutions. Il donna ordre à Masséna qui était à Augsbourg de regagner le Danube et de le descendre, à Davout de le remonter de Ratisbonne jusqu'au point où l'Abens se jette dans le grand fleuve, et il s'établit à Abensberg où il défit la gauche de l'armée autrichienne. Lannes était parti de Paris avec l'Empereur et concourut à la victoire. Marbot avait rejoint son chef pendant la bataille, encore à temps pour y remplir son office. Il recommence donc à parler en témoin : et c'est ainsi qu'il peut nous raconter un incident curieux de la prise de Landshut. Deux attaques avaient échoué, on allait en faire une troisième :

« Les troupes commandées à cet effet se préparaient à marcher, lorsque Napoléon, apercevant le général Mouton, son aide de camp, venant rendre compte d'une mission qu'il lui avait donnée le matin, lui dit : « Vous arrivez fort à propos!... « Placez-vous à la tête de cette colonne et enlevez la ville de Landshut! »

Une aussi périlleuse mission, donnée à l'improviste, aurait pu étonner un homme

moins intrépide que le général Mouton. Celui-ci n'en fut nullement ému; il abandonne son cheval, et, mettant bravement l'épée à la main, il fait battre la charge, et s'élance le premier sur le pont à la tête des grenadiers.... Mais, se trouvant arrêté par la porte de Landshut, il la fait enfoncer à coups de hache, passe au fil de l'épée tout ce qui résiste, s'empare de la ville, et revient tranquillement rendre compte à l'Empereur de la mission dont il avait été chargé le matin. Chose bizarre! dans la conversation qu'ils eurent ensemble, il ne fut pas dit un seul mot relatif à la prise de Landshut, et jamais l'Empereur n'en parla au général Mouton... Mais après la campagne, il fit porter chez lui un remarquable tableau d'Hersent, dans lequel ce général est représenté marchant à la tête de sa colonne à l'attaque de Landshut. Ce souvenir de Napoléon valait mieux que les plus grands éloges (p. 116).

A la prise de Landshut succède la bataille d'Eckmühl (22 avril 1809). Marbot avait été chargé de porter un ordre du maréchal Lannes au général Gudin; mais son cheval était harassé. Woirland, son incomparable domestique, « homme de sac et de corde, qui avait fait son apprentissage dans la légion noire et n'était embarrassé de rien », lui en procura un excellent qu'il alla prendre nuitamment dans la cavalerie wurtembergeoise. Marbot se disait qu'après tout, puisque l'Empereur avait donné un royaume au duc de Wurtemberg, le nouveau roi pouvait bien lui prêter un cheval, se promettant d'ailleurs de le lui rendre après s'en être servi dans un intérêt commun. Mais ce cheval fut tué sous lui et il faillit périr lui-même dans la mêlée, tout un régiment de cuirassiers lancé à la poursuite des Croates lui ayant passé sur le corps, sans l'atteindre d'ailleurs, selon l'heureuse habitude des chevaux de régiment. « Le grand combat de cavalerie, engagé par l'archiduc Charles pour couvrir la retraite de son infanterie après la perte de la bataille, décida sans appel, dit Marbot, une question débattue depuis longtemps, celle de la nécessité des cuirasses doubles » comme les avaient les Français à la différence des Autrichiens; « car le nombre des blessés se trouva de huit Autrichiens pour un Français et celui des morts, de treize ennemis pour un Français (p. 126) ».

Napoléon en appelant Davout de Ratisbonne lui avait recommandé de bien occuper la ville par un régiment, et Davout l'avait fait: il en avait confié la garde à un colonel, son parent « auquel il voulait donner l'occasion de se distinguer par une belle défense », dit Marbot; mais la défense ne fut que de quelques heures, et l'archiduc Charles avait ainsi trouvé un pont pour faire passer son armée sur la rive gauche du Danube. Et Ratisbonne était à reprendre : car il importait de l'occuper pour marcher avec quelque sécurité en avant. L'Empereur s'y porta lui-même, il y fut blessé au pied. On sait quelle émotion cette blessure causa dans l'armée et avec quel enthousiasme Napoléon fut salué des soldats, quand

pour les rassurer, après un rapide pansement, il reparut à cheval. Mais il fallait reprendre Ratisbonne, et ce fut une des occasions où Marbot se fit le plus d'honneur.

Il s'agissait d'enlever la ville par escalade. Le fossé fut en partie comblé par la destruction d'une maison bâtie sur le rempart; mais il restait une hauteur de 8 à 10 pieds à franchir au moyen d'échelles. Lannes, chargé de l'affaire, demande 50 hommes de bonne volonté. Un très grand nombre se présentent; mais les cinquante, à peine sortis de leur abri, sont abattus par les balles du rempart; cinquante autres suivent et ont le même sort. On hésite alors, on ne répondait plus à l'appel quand Lannes s'écria : « Eh bien! je vais vous faire voir qu'avant d'être maréchal j'ai été grenadier et le suis encore. » Il saisit une échelle et se précipita; mais ses aides de camp l'arrêtent : Marbot lui arrache l'échelle des mains avec Viry et donne l'exemple que les autres suivent, prenant à l'envi des échelles. C'est Marbot qui dirige la marche; on descend dans le fossé, on replace les échelles contre le mur. Marbot et auprès de lui Labédoyère arrivent les premiers au haut du rempart. Les Autrichiens qui pouvaient les jeter en bas perdent la tête et se sauvent; les assaillants se dirigent vers la porte qu'il s'agissait d'enfoncer pour donner passage à l'armée. Ils y trouvent tout un bataillon massé sous la voûte. Le commandant, qui était là pour défendre la porte quand elle serait forcée, est tout surpris de se voir attaqué par derrière : il croit que la ville est prise d'assaut, il ordonne de poser les armes; mais les rangs les plus reculés du bataillon s'y refusaient et un combat fort inégal pour nous allait s'engager, quand la division Morand, arrivant par le dehors, heurta la porte. Elle fut ouverte sans plus de résistance.

Tout n'était pas fini. Il s'agissait d'arriver au pont du Danube pour le fermer aux régiments ennemis qui étaient encore dans la ville :

Mais à peine fûmes-nous entrés dans la grande rue, dit Marbot, qu'un nouveau danger vint nous menacer : nos obus avaient incendié plusieurs maisons, et le feu allait se communiquer à une trentaine de voitures que les ennemis avaient abandonnées après en avoir emmené les chevaux. L'incendie de ces chariots eût certainement embarrassé le passage de nos troupes; mais, en se glissant le long des murs, on espérait éviter cet obstacle, lorsque tout à coup le chef de bataillon ennemi, que je présentai au maréchal, s'écrie avec l'accent du plus profond désespoir : « Vainqueurs et vaincus, nous sommes tous perdus; ces chariots sont remplis de poudre! » Le maréchal pâlit, ainsi que nous tous; mais reprenant bientôt son calme, en présence de la mort que nous avions sous les yeux, le maréchal fait ouvrir les rangs de la colonne française, poser les fusils contre les maisons, et ordonne aux soldats de pousser à bras ces voitures, en se les passant de mains en mains, jusqu'à ce qu'elles aient traversé la voûte et soient hors de la ville. Le maréchal donnant l'exemple, offi-

ciers, généraux et soldats, chacun se mit à l'œuvre. Les prisonniers autrichiens firent comme les Français, car il y allait aussi pour eux de la vie!... Une grande quantité de charbons ardents tombait déjà sur les fourgons, et si l'un d'eux se fût enflammé, nous aurions tous été broyés et la ville entièrement détruite!... Mais on travailla avec tant d'ardeur, qu'en peu de minutes toutes les voitures de poudre furent poussées hors de la place, d'où on les fit traîner par des prisonniers jusqu'au grand parc de notre artillerie (p. 139).

Restait toujours à gagner le pont au plus vite et l'on pouvait s'égarer dans le dédale des rues, quand une jeune femme se précipita tout éperdue d'une maison, criant : « Je suis Française, sauvez-moi. » C'était une modiste de Paris établie à Ratisbonne, qui, entendant les Français, courrait à eux, craignant d'être maltraitée par les Autrichiens dans cette bagarre :

En voyant cette femme, dit Marbot, une idée lumineuse m'éclaira sur le parti que nous pouvions tirer de sa rencontre. — Vous savez où est le pont? lui dis-je. — Certainement. — Eh bien, conduisez-nous. — Mon grand Dieu! au milieu des coups de fusil! Je meurs de frayeur et venais vous supplier de me donner quelques soldats pour défendre ma maison dans laquelle je rentre à l'instant!... — J'en suis bien fâché, mais vous n'y rentrerez qu'après m'avoir montré le pont. Que deux grenadiers prennent Madame sous les bras et la fassent marcher en tête de la colonne!... » Ainsi fut fait, malgré les pleurs et les cris de la belle Française, qu'à chaque angle de rue je questionnais sur la direction qu'il fallait prendre. Plus nous avancions vers le Danube, plus le nombre des tirailleurs augmentait. Les balles sifflaient aux oreilles de la craintive marchande de modes, qui, ne sachant ce que c'était, paraissait bien moins touchée de ce petit sifflement que des détonations des fusils. Mais tout à coup, un des grenadiers qui la soutenaient ayant eu le bras traversé d'une balle et le sang ayant rejailli sur elle, ses genoux s'affaissèrent: il fallut la porter (p. 141).

On la fit passer sur les derrières et quand on fut en face du pont on la mit plus en sûreté dans une chapelle. Le but était dès lors atteint, mais il fallut renoncer à passer le pont : les Autrichiens, en se retirant, avaient mis le feu au faubourg où il venait aboutir. Six bataillons qui étaient restés sur les remparts, sans trop savoir ce qui se passait dans la ville, furent seuls faits prisonniers, quand ils songèrent à faire retraite (23 avril).

Les noms de Marbot et de Labédoyère ont été fidèlement cités par le général Pelet sur l'escalade de Ratisbonne dans son récit de la campagne de 1809. Le biographe de Labédoyère a omis le nom de Marbot, et notre auteur n'a pas jugé bon de réclamer, ne voulant rien ôter à l'intérêt du public pour son compagnon d'armes après sa mort si malheureuse. Quant à la jeune Parisienne, qui reçut, avec un compliment, une

bague de l'Empereur, on en fit, dans les récits du temps, une héroïne française qui s'était exposée à la mort pour le salut de ses compatriotes. Marbot ne réclama pas davantage, mais il réduit un peu sa gloire, en retraçant au vrai le rôle qu'il lui fit jouer.

Marbot eut bientôt une occasion de rendre un service plus signalé encore à l'armée :

L'Empereur se dirigeait vers Vienne par la rive droite du Danube, il avait traversé la Traun que Masséna avait forcée par le sanglant combat d'Ébersberg, combat inutile, car les Autrichiens eussent abandonné cette position d'eux-mêmes, tournés par Lannes qui avait passé la rivière dans son cours supérieur. Il avait traversé l'Enns aussi et s'était arrêté à Mölk dans un beau monastère de bénédictins d'où l'on dominait le Danube. Mais qui devait-on avoir devant soi le lendemain? Le corps de Hiller, battu à Ebersberg, avait-il franchi le fleuve pour se rapprocher de l'archiduc Charles, ou se trouvait-il encore sur la rive droite pour défendre Vienne contre le vainqueur? Marbot se reposait de ses fatigues chez le curé du lieu, qui lui faisait, à lui et à ses camarades, les honneurs d'un excellent repas, quand il fut mandé au couvent :

En arrivant dans les salons, dit-il, je compris que j'étais appelé pour quelque grave motif, car généraux, chambellans, officiers d'ordonnance, tous me répétaient : « L'Empereur vous a fait demander. » Quelques-uns ajoutaient : « C'est probablement pour vous remettre votre brevet de chef d'escadron. » Mais je n'en crus rien, car je n'avais pas encore assez d'importance auprès du souverain pour qu'il m'envoyât chercher à pareille heure pour me remettre lui-même ma nomination. Je fus donc introduit dans une immense et magnifique galerie dont le balcon donne sur le Danube. J'y trouvai l'Empereur, dînant avec plusieurs maréchaux et l'abbé du couvent, qui a le titre d'évêque. En me voyant, l'Empereur quitte la table et s'approche du grand balcon, suivi du maréchal Lannes, auquel je l'entends dire à voix basse : « L'exécution de ce projet est presque impossible; ce serait envoyer inutilement ce brave officier à une mort presque certaine! — Il ira, Sire, j'en suis certain, répond le maréchal, il ira; d'ailleurs, nous pouvons toujours lui en faire la proposition. »

Me prenant alors par la main, le maréchal ouvre la fenêtre du balcon qui domine au loin le Danube, dont l'immense largeur, triplée en ce moment par une très forte inondation était de près d'une lieue.... Un vent des plus impétueux agitait le fleuve, dont nous entendions mugir les vagues. Il pleuvait à torrents, et la nuit était des plus obscures; on apercevait néanmoins de l'autre côté une immense ligne de feux de bivouac. Napoléon, le maréchal Lannes et moi étant seuls auprès du balcon, le maréchal me dit : « Voilà de l'autre côté du fleuve un camp autrichien; mais l'Empereur désire très vivement savoir si le corps du général Hiller en fait partie, ou s'il se trouve encore sur cette rive. Il faudrait que, pour s'en assurer, un homme de *cœur* eût le courage de traverser le Danube, afin d'aller enlever quelque soldat ennemi, et j'ai affirmé à l'Empereur que vous iriez. » Napoléon me dit alors : « Remarquez bien que ce n'est pas un *ordre* que je vous donne; c'est un désir que

j'exprime; je reconnais que l'entreprise est on ne peut plus périlleuse, mais vous pouvez la refuser sans crainte de me déplaire. Allez donc réfléchir quelques instants dans la pièce voisine, et revenez nous dire franchement votre décision. »

J'avouerai, continue Marbot, qu'en entendant la proposition du maréchal Lannes une sueur froide avait inondé tout mon corps. Mais à l'instant même, un sentiment que je ne saurais définir, et dans lequel l'amour de la gloire et de mon pays se mêlait peut-être à un noble orgueil, exaltant au dernier degré mon ardeur, je me dis : Comment! l'Empereur a ici une armée de 150,000 guerriers dévoués, ainsi que 25,000 hommes de sa garde, tous choisis parmi les plus braves; il est entouré d'aides de camp, d'officiers d'ordonnance, et cependant, lorsqu'il s'agit d'une expédition pour laquelle il faut autant d'intelligence que d'intrépidité, c'est moi, moi! que l'Empereur et le brave maréchal Lannes choisissent!! « J'irai, Sire! m'écriai-je sans hésiter, j'irai!... et si je péris, je lègue ma mère à Votre Majesté! » L'Empereur me prit l'oreille en signe de satisfaction, et le maréchal me tendit la main en s'écriant : « J'avais bien raison de dire à Votre Majesté qu'il irait... Voilà ce qu'on appelle un brave soldat!... » (p. 150, 151).

Suit le récit de l'entreprise. Un caporal et cinq grenadiers de la vieille garde, parlant tous allemand, acceptèrent volontiers de l'accompagner. L'Empereur leur promit la croix, et ils crièrent : Vive l'Empereur! Il fut plus difficile de recruter les bateliers. Quand les cinq que l'on prit, avec leur syndic, surent qu'il s'agissait de conduire une barque de l'autre côté de Danube, ils tombèrent à genoux et se mirent à pleurer :

Le syndic déclara qu'il valait autant les fusiller tout de suite que de les envoyer à une mort certaine; l'expédition était *absolument impossible*, non seulement à cause de la force des eaux qui retourneraient la nef, mais aussi parce que les affluents du Danube ayant amené dans ce fleuve une grande quantité de sapins nouvellement abattus dans les montagnes voisines, ces arbres, qu'on ne pourrait éviter dans l'obscurité, viendraient heurter et défoncer la barque. D'ailleurs, comment aborder sur la rive opposée au milieu des saules qui crèveraient le bateau et d'une inondation dont on ne connaissait pas l'étendue?... Le syndic concluait donc que l'opération était matériellement impraticable (p. 152, 153).

L'Empereur leur promettait 6,000 francs d'or à chacun : ils refusèrent; on les prit de force et il fallut bien qu'ils marchassent sous l'escorte des cinq grenadiers.

Les périls ne furent pas moindres qu'on ne l'avait présumé. Il avait fallu remonter à plus d'une lieue le fleuve à la voile pour revenir ensuite à la rame à travers les troncs de sapin, charriés par les eaux débordées, et les branchages des saules des îles submergées. On arriva. Tout dormait dans le camp, sauf la sentinelle. On allait l'enlever, quand on entendit les pas d'un homme qui venait, chantonnant, pour remplir un bidon (c'était un soldat d'ordonnance). On le saisit, on le bâillonna, on le jeta

qui avait de son côté la même mission, eut le même sort; les deux blessés ne se firent comprendre qu'en se jetant dans les bras l'un de l'autre pour s'embrasser.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Élie Delaunay, de l'Académie des beaux-arts (section de peinture), est décédé le 5 septembre 1891.

M. Pietro Rosa, associé étranger de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Rome le 15 août 1891.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau, tome II; Klincksieck, 1891, 371 pages, in-8°.

Ce deuxième tome renferme soixante-six notices de manuscrits appartenant au Supplément latin et au fonds de Saint-Germain-des-Prés; la dernière a pour objet le volume qui porte aujourd'hui le n° 14193. Quelques-unes sont brèves, d'autres sont étendues. Les manuscrits dont M. Hauréau s'est proposé l'examen étant soit anonymes, soit attribués par des copistes ou des bibliographes à des auteurs qui ne sont pas les vrais, il avait à discuter et croit avoir résolu de nombreuses questions d'histoire littéraire. Le troisième tome, qui est sous presse, et le quatrième, qui sera publié bientôt après, auront pour matière le riche fonds de Saint-Victor. Après Saint-Victor, la Sorbonne.

TABLE.



JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1891.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1891.



Histoire de la philosophie pendant la Révolution (1789-1804), par M. Ferraz, correspondant de l'Institut. — 1 vol. in-12 de xx-388 pages, librairie académique Didier, Perrin et Cie, libraires-éditeurs, Paris, 1889.

PREMIER ARTICLE.

Depuis le jour où commence officiellement la Révolution française jusqu'à celui où, domptée par la main d'un soldat victorieux, elle cède le pas à un gouvernement régulier et organisé, les événements tiennent une telle place dans l'histoire de notre pays, on peut dire dans l'histoire du monde, qu'on est tenté de croire qu'il n'y en a aucune pour le travail de la pensée, surtout de la pensée spéculative, abstraite, purement philosophique; mais on tomberait dans une grande erreur en cédant à cette première impression. La philosophie n'est pas restée oisive pendant cette terrible période. Comme ces fleuves que rien n'arrête dans leur cours, elle a poursuivi sa marche, elle a achevé les systèmes qu'elle avait commencés et a ébauché ceux qu'elle devait terminer plus tard; de sorte que rien d'essentiel ne manque à son œuvre.

Une histoire particulière de la philosophie pendant la période révolutionnaire nous a manqué jusqu'à présent; nous n'en possédions que les matériaux dispersés et souvent défigurés par leur isolement. C'est M. Ferraz qui s'est donné la tâche de combler cette lacune, et nous dirons tout de suite qu'il l'a fait avec un complet succès. C'est, en quelque sorte, un complément nécessaire qu'il a donné à son *Histoire de la philosophie en France au xixe siècle*, couronnée par deux académies de l'Institut et accueillie avec non moins de faveur par le public. La même conscience, la même exactitude, la même abondance d'informations, le même talent d'exposition et de discussion qu'on avait reconnus dans

le grand ouvrage, on les retrouve dans le volume plus récent dont nous nous proposons de rendre compte ici.

L'*Histoire de la philosophie pendant la Révolution* nous offre dans sa division même une preuve de son importance et de l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire générale de la pensée humaine. Elle se partage en trois parties, dont la première est consacrée à ce qu'on appelait pendant un temps l'idéologie, c'est-à-dire l'étude des idées. Les idées offrant quelque différence selon qu'on les considère dans leurs principes, dans leur état abstrait, ou dans leurs applications, il en résulte qu'une des trois parties du livre, la deuxième, doit être réservée à l'idéologie appliquée. Enfin, la troisième et dernière partie nous fait connaître la réaction que l'idéologie, soit théorique, soit appliquée, souleva contre elle, et cette réaction n'est pas autre chose que l'avènement d'une philosophie nouvelle qui s'appuie tantôt sur la raison, tantôt sur la tradition, tantôt sur le sentiment poussé jusqu'au mysticisme.

Nous n'avons pas l'intention de suivre M. Ferraz pas à pas dans l'exécution du plan qu'il s'est tracé. Nous nous bornerons à signaler ce qu'il ajoute à l'opinion reçue quand il la trouve incomplète, ou les opinions nouvelles qu'il lui substitue quand elle lui semble erronée. C'est là, après tout, ce qui fait la valeur et l'intérêt de son travail. Le reste est accessoire.

Mais d'abord qu'est-ce que l'idéologie dans la pensée de M. Ferraz? Ce n'est pas simplement, comme nous le disions tout à l'heure, l'étude des idées; car il n'y a pas une seule philosophie, un seul système qui ne soit autorisé à désigner de cette façon l'objet principal ou habituel de ses méditations. Non, l'idéologie est quelque chose de plus particulier : ce sont les idées réduites aux proportions et aux conditions que leur impose la philosophie de Locke; c'est la philosophie de Locke elle-même resserrée et condensée de manière à ne laisser place à aucune autre philosophie, de manière à n'admettre aucune autre base que l'expérience des sens ni d'autre méthode que la méthode analytique qui lui est propre. L'idéologie est l'effet direct, le fruit légitime de l'esprit du XVIIIe siècle, qui avait, en quelque sorte, divinisé Locke et en aurait fait volontiers, sous les inspirations de Voltaire, le législateur universel de la pensée humaine. Ce n'est pas évidemment dans ce sens que Napoléon Ier parlait avec tant d'aversion des idéologues; mais c'est bien le sens philosophique du mot, sinon le sens politique. Ce que l'Empereur détestait, c'étaient les esprits spéculatifs qui voulaient tout ramener à leurs idées au lieu de se soumettre à la puissance des faits accomplis par la volonté d'un grand homme.

Après quelques pages intéressantes et parfaitement exactes données à Garat et à Laromiguière, après nous avoir montré en eux des disciples de Condillac plutôt que de Locke, M. Ferraz arrive à Destutt de Tracy et s'y arrête autant qu'il convient; car Tracy ne s'est pas borné à résumer et à commenter le *Traité des sensations;* c'est un disciple de Locke, mais un disciple très libre et très indépendant, un véritable idéologue, on peut dire le premier des idéologues. Le nom même de l'idéologie, c'est lui qui l'a inventé, et sous ce nom il comprend toute la science, non pas de l'âme, puisque l'âme, selon lui, n'existe pas, mais de la pensée, de la pensée considérée dans la totalité de ses fonctions, autant dire de la philosophie, quoique le nom de philosophie lui soit suspect à cause de l'usage qu'on en faisait autrefois dans la vieille école. D'une part, en effet, l'idéologie, sans se confondre avec elle, ni même sans lui être entièrement subordonnée, se rattache à la physiologie; d'autre part, elle est étroitement liée à l'ensemble des connaissances que nous désignons aujourd'hui sous le nom de sciences morales et politiques, car c'est du progrès de la pensée pure ou des pures idées que dépend le progrès des connaissances dont nous parlons. Sans avoir la prétention de nous en donner la liste complète, Destutt de Tracy y fait entrer la grammaire, la logique, l'art et la pratique de l'éducation, la morale et la politique proprement dite.

Dans cette énumération seule il est difficile de ne pas reconnaître un esprit supérieur, un esprit vraiment philosophique; l'horizon qu'elle ouvre devant nos yeux nous place bien au-dessus de celui que nous présente le *Traité des sensations*, et même l'*Essai sur l'entendement humain.*

Toutefois ne nous hâtons pas d'applaudir. Si Tracy se fait une haute idée de l'objet de la pensée, il est moins bien inspiré dans celle qu'il nous donne de la pensée elle-même. Ici il reste asservi aux maîtres qu'il a choisis et à l'une des plus grandes erreurs de son temps. Penser, pour lui, ce n'est pas autre chose que sentir; le nom de l'intelligence pourrait être remplacé par celui de la sensibilité, et la sensibilité se réduit à la sensation. Cette définition, comme le fait justement remarquer M. Ferraz, n'a pas seulement pour effet de dénaturer à nos yeux l'intelligence, d'enlever toute base solide à la connaissance; elle supprime la volonté et avec elle l'action, toute règle d'action, par conséquent toute morale. La volonté, comptée parmi les modes de la pensée, devient par là même un mode de la sensibilité, une sensation; et comme toute sensation est passive, involontaire, la volonté disparaît, la liberté n'est plus qu'un mot vide de sens, c'est le fatalisme sous sa forme la plus désolante et la plus étroite.

Heureusement Tracy, comme nous le disions il n'y a qu'un instant, ne peut pas s'accommoder d'une tradition d'école ni se borner à la mise en œuvre d'un système accueilli comme un dogme. Le fatalisme répugne à tous ses instincts, fait violence à toutes ses facultés. Il cherche le moyen d'en sortir, et il le trouve là où l'on s'attend le moins à le rencontrer, dans la perception du monde extérieur, dans la manière dont nous prenons connaissance des corps.

La sensation nous laisse à nous-mêmes, à notre existence intérieure, purement phénoménale, subjective aurait dit Tracy, s'il avait été familier avec Kant. D'où vient donc que nous croyons à l'existence des corps, c'est-à-dire d'une chose distincte de nous et extérieure à nous? Nous sommes amenés à croire aux corps par le mouvement, nous répond l'auteur de l'idéologie, ou par le sens de la motilité, un véritable sens, quoiqu'il n'ait pas d'organe propre. C'est le mouvement qui nous donne l'idée de la résistance des corps; c'est par le mouvement que nous avons l'idée de distance, d'étendue, de solidité, de tout ce qui constitue essentiellement l'extériorité. Mais la sensation du mouvement est double: il y a la sensation de la résistance, qui est passive; il y a la sensation du mouvement actif, de celui que nous produisons nous-mêmes, ou du mouvement volontaire. L'une ne va pas sans l'autre; de sorte que nous avons en même temps l'idée du moi, renfermée dans celle du mouvement volontaire, et l'idée du non-moi, renfermée dans celle d'une résistance que nous subissons, que nous ne produisons pas.

Cette manière de voir est en opposition avec le principe sensualiste qui confond la pensée avec la sensibilité; elle est d'autant plus originale et fait le plus grand honneur à Tracy. C'est, en substance, la théorie de l'effort musculaire à laquelle Maine de Biran a attaché son nom et qu'il a rendue sienne en lui donnant le degré de précision et le caractère de profondeur dont elle est susceptible. Une correspondance s'est engagée sur ce sujet entre les deux philosophes, sur laquelle M. Ferraz appelle avec raison l'attention de ses lecteurs. Il en résulte que Maine de Biran reconnaissait expressément que son propre système dérive de celui de Tracy. Seulement il faut ajouter qu'il a beaucoup changé sur la route.

A l'exemple de Condillac et de Locke, Destutt de Tracy s'est beaucoup occupé du langage, par conséquent de la grammaire générale, qui, au XVIIIe siècle, avait l'importance qu'on donne aujourd'hui à la grammaire comparée. Les observations qu'il présente sur ce sujet sont justement relevées par M. Ferraz comme une nouvelle preuve de la sagacité et de la pénétration de Tracy, qui n'avaient pas été suffisamment appréciées par

les historiens de la philosophie. Selon Tracy, les signes ne sont pas une pure convention, une pure création de l'homme; ils ont leur fondement dans la nature, ils dérivent du langage d'action, qui est notre premier langage, qui est le vrai langage naturel. Ils se développent et se perfectionnent comme la pensée elle-même, qui ne saurait se passer de leur concours. S'ils servent à l'expression de nos idées, ils ne servent pas moins à leur formation, au travail d'analyse et de classification qui est nécessaire pour les conserver et les distinguer les unes des autres. Il est donc impossible de séparer l'une de l'autre la pensée et la parole, de ne voir dans l'une que la cause et dans l'autre que l'effet; elles sont simultanément cause et effet. N'est-ce pas là une réfutation anticipée, et peut-être la meilleure qui ait été faite, du fameux système de Bonald?

En même temps qu'il condamne, sans le connaître, le système mystique de Bonald, Tracy combat, avec non moins de bon sens, l'opinion chimérique de Condillac. Il n'admet pas que toute science se ramène à une langue bien faite, parce qu'il n'admet pas que la science soit identique à la somme des expressions ou des formules dont elle est obligée de se servir, et qu'il y ait, qu'il puisse exister une langue absolument bien faite, c'est-à-dire une langue parfaite. La perfection, il ne la trouve pas plus dans la langue que dans la pensée et il lui est d'autant plus difficile de rencontrer une langue parfaite que, fidèle à l'esprit analytique de son siècle et de son école, il voudrait interdire à la parole toutes les formes de langage qui sont propres à l'imagination, à la passion, à la poésie, à l'éloquence; il ne lui demande que la précision, la clarté dans les mots et une syntaxe conforme à l'ordre logique des idées. Il lui demande aussi une prononciation fixe qui ne change pas suivant les temps, suivant les lieux, suivant la fantaisie des individus, et une orthographe conforme à la prononciation. Sur ce point encore, il est de beaucoup en avance sur son siècle, et il n'est pas téméraire de supposer que, s'il vivait encore, il signerait sans hésiter une certaine pétition récemment adressée à l'Académie française.

Un autre point de grande importance sur lequel Destutt de Tracy se sépare absolument de Condillac, c'est la théorie du jugement et du raisonnement, c'est-à-dire le fondement de la logique. Tout jugement, selon l'auteur du *Traité des sensations*, est une équation algébrique et tout raisonnement est une suite d'équations dans chacune desquelles les deux idées comparées sont identiques. Cette théorie, qui a fait fortune dans l'école sensualiste et qui sert de base au livre pendant longtemps fameux de *La langue des calculs*, est réfutée par Tracy en quelques mots

pleins de vigueur et de bon sens. Ils méritent d'être cités parce qu'ils n'ont pas été perdus par Victor Cousin dans l'argumentation qu'il oppose à la logique condillacienne :

« N'est-ce pas forcer le sens des mots que de prétendre que quand je dis : Cet arbre est beau, est sain, est vigoureux, je fais trois équations, c'est-à-dire que j'affirme que l'idée de cet arbre est identique à l'idée d'être beau, à l'idée d'être sain, et à l'idée d'être vigoureux? Si cela était, l'idée d'être beau serait aussi identique à l'idée d'être sain, et l'idée d'être sain à l'idée d'être vigoureux, ce qui n'est pas. »

Reconnaissant comme condition première, absolument indispensable de la certitude de nos jugements, la certitude de notre conscience, la certitude où nous sommes que nous pensons ce que nous pensons, que nous sentons ce que nous sentons, Tracy se mettait en complète opposition avec le matérialisme, avec le sensualisme lui-même, s'il consiste à n'admettre que le témoignage de nos sens, et n'était pas fort éloigné de cette philosophie toute subjective de Kant dont il devait faire plus tard une si sévère critique.

Pour toutes ces raisons et pour d'autres encore qu'il est inutile d'énumérer, Destutt de Tracy occupe une place privilégiée dans le livre de M. Ferraz, qui voit en lui un des plus remarquables esprits non seulement de la période révolutionnaire, mais de l'histoire générale de la philosophie française au XVIII[e] siècle.

Glissant rapidement, sans s'y arrêter, sur les noms obscurs de Pierre-Charles Lévêque et de Lancelin, M. Ferraz nous fait passer de Destutt de Tracy à Cabanis.

Nous ne lisons plus guère aujourd'hui les œuvres de Cabanis, quoiqu'un assez grand nombre de nos philosophes, surtout de nos psychologues, soient entièrement pénétrés de son esprit; mais son nom est resté dans toutes les mémoires comme celui d'un des plus hardis penseurs de son temps, et aussi comme celui d'un des premiers promoteurs d'une réaction spiritualiste dirigée contre les conséquences de son propre système et, en général, contre le matérialisme de la fin du XVIII[e] siècle et du commencement du XIX[e] siècle. Il faut remarquer, en effet, que la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*, dès qu'elle parut au jour, ne fit pas moins de bruit dans le monde médical et scientifique que les *Rapports du physique et du moral*. Seulement, l'effet produit par le premier de ces deux écrits, le dernier connu, fut un effet de scandale, tandis que les *Rapports du physique et du moral* excitaient une admiration sans mélange. Sur l'une et l'autre de ces deux œuvres, en leur laissant leur importance relative, ou du moins la place inégale qu'elles

occupent dans l'histoire, M. Ferraz nous présente de judicieuses observations, dont la plupart n'appartiennent qu'à lui.

Il nous fait remarquer que la méthode de Cabanis n'a rien de commun avec celle de Condillac et de ses disciples immédiats. Il ne s'agit pour eux que d'une statue imaginaire à laquelle, par un autre emploi de l'imagination, on donne successivement tous les sens dont l'homme est doué. La méthode de Cabanis, c'est celle des positivistes, qui nous a été présentée tout à coup comme une création. Il ne connaît que des faits, il ne s'appuie que sur des faits, bien ou mal observés, et en tire des conséquences qu'il croit légitimes, mais où il se défend de rien inventer. Prenant à Condillac, et à beaucoup d'autres avant lui, cette proposition, vraie dans un grand nombre de cas, que la pensée dérive et, par conséquent, dépend de la sensation, il s'applique à démontrer que la sensation elle-même dépend de l'organisation. La sensation, pour lui, n'est point par cette raison un fait purement physique; c'est un fait à la fois physique et moral, mais qui varie ou se modifie nécessairement avec l'organisation elle-même, avec les circonstances ou les conditions dans lesquelles elle peut se trouver, à savoir : l'âge, le sexe, le tempérament, le climat, le régime suivi ou la manière de vivre.

Voilà le but proposé, voilà la méthode, tout le reste s'y adapte ou s'y joint naturellement. Il n'y a pas de place ici pour la métaphysique, ni pour des idées préconçues, ni pour des propositions considérées comme vraies en elles-mêmes, comme des axiomes qui s'imposent de leur propre autorité.

Cabanis ne se doute pas de l'insuffisance des faits, au moins des faits extérieurs, pour nous donner la connaissance de la vérité et des erreurs étranges, disons des paradoxes auxquels peut nous conduire cette méthode, qu'il considère comme infaillible. On en pourrait citer de nombreux exemples; nous nous bornerons à en signaler un seul, parce qu'il a acquis une grande célébrité et qu'il est devenu, pour les contradicteurs de Cabanis, comme la mesure qu'ils se croient en droit d'appliquer à tout son système. Ayant établi, ce qui est vrai en un sens, mais non pas à tous les points de vue, que le cerveau est l'organe des sensations extérieures d'où naît la pensée, Cabanis en conclut que le cerveau digère la pensée comme l'estomac digère les aliments, ou qu'elle est une sécrétion du cerveau comme la bile est une sécrétion du foie.

M. Ferraz fait remarquer qu'il n'y a aucune analogie entre les deux opérations que l'on compare entre elles. Les aliments digérés par l'estomac, la bile sécrétée par le foie, sont des corps palpables et visibles, tandis que les impressions de nos sens ou nos sensations sont des modes

de notre être, des faits de conscience qui ne se laissent ni voir ni toucher et qu'un organe quelconque ne peut transformer en idées, si même il est démontré que les idées sont des sensations transformées. D'ailleurs nous voyons et nous touchons les transformations que subissent les aliments sous l'action de l'estomac; nous ne voyons rien de semblable des prétendues transformations subies par notre faculté de sentir.

Il y a une autre proposition de Cabanis que nous croyons utile de rappeler, parce qu'elle ne soulève pas de moindres objections que celle dont nous venons de nous occuper. Selon Cabanis, si les animaux, réduits à des sensations et à des instincts, ne s'élèvent pas, comme l'homme, jusqu'à l'intelligence, c'est parce qu'ils n'ont pas de signes à l'aide desquels les sensations se transforment en idées. Mais pourquoi les signes font-ils défaut aux sensations des animaux, tandis qu'ils existent ou qu'on les trouve facilement pour les sensations humaines? N'est-ce point parce qu'il y a autre chose dans l'homme que des sensations? L'explication de Cabanis ressemble beaucoup à l'opinion exprimée avant lui par Helvétius et par certains philosophes de l'antiquité. Si l'homme a plus d'intelligence que les animaux, c'est parce qu'il a des mains. Et que ferait-il de ses mains s'il n'était pas dans sa nature d'être doué d'intelligence ?

M. Ferraz se croit obligé, pour adoucir sa critique, de donner quelques éloges aux observations de Cabanis sur les effets de l'âge, du sexe, du tempérament, du climat. Mais il nous est impossible de nous associer à ce panégyrique. Tout ce que dit Cabanis des femmes, des enfants, des caractères, des aptitudes variant suivant les races et les zones habitées de la terre a été dit avant lui et en bien meilleurs termes, avec plus de finesse et de profondeur, par des philosophes qui s'appellent Hippocrate, Aristote, Théophraste, Jean Bodin, Labruyère, Montesquieu, etc. Quant à sa distinction des quatre tempéraments, très goûtée pendant quelque temps, elle est généralement abandonnée aujourd'hui.

M. Ferraz, d'ailleurs, ne tarde pas à nous signaler dans le livre si admiré de Cabanis une lacune des plus considérables ou une inégalité qui tient au fond de son système. Cabanis nous montre bien ou croit nous montrer l'influence que le physique exerce sur le moral; mais celle du moral sur le physique reste ensevelie dans l'ombre. Onze mémoires sur douze sont consacrés à la première partie du sujet, un seul est réservé à la dernière, qui n'est cependant pas la moins intéressante des deux. Encore n'y trouvons-nous, sous un titre différent, qu'une simple continuation des études qui font la matière des douze précédents mémoires. « Quand nous parlons, dit Cabanis, de l'influence du moral sur

le physique, nous parlons simplement de l'influence du système cérébral, comme organe de la pensée et de la volonté, sur les autres organes dont son action sympathique est capable d'exciter, de suspendre et de dénaturer les fonctions. » Voilà, il faut en convenir, une étrange définition du moral. Et qu'est-ce qui constate pour vous l'identité de cette puissance morale avec le système nerveux? Comment avez-vous connaissance de la pensée et de la volonté, dont vous faites les principaux attributs, les principales fonctions du cerveau? Ce ne sont pas assurément vos sensations ou les impressions de vos yeux, de vos oreilles, de vos mains. La méthode dont vous êtes si fier, cette méthode positive que vous appliquez à tout avec une confiance inébranlable, n'est donc pas autre chose qu'une méthode d'affirmation et une suite de gratuites hypothèses.

On serait tenté de croire et l'on a cru en effet que la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*, écrite en 1805, peu de temps avant la mort de l'auteur, est une rétractation de la doctrine que nous venons d'exposer. M. Ferraz nous montre qu'il n'en est rien, mais que, tout au contraire, la lettre en question n'est qu'une suite naturelle, un développement logique des *Mémoires sur les rapports du physique et du moral.* Ayant expliqué la sensation et, avec elle, la pensée, l'intelligence, les instincts, aussi bien que l'intelligence, par l'organisation, Cabanis éprouve le besoin d'expliquer l'organisation elle-même par un principe supérieur, capable de nous rendre compte tout à la fois des opérations régulières de la pensée et de la permanence, de l'universalité de l'instinct. Ce principe, il l'a déjà admis dans les *Rapports du physique et du moral,* il en a fait quelque chose d'inné en le plaçant dans le germe des êtres vivants, dans le sperme des animaux, mais il ne s'est pas fait une idée précise de sa nature et de ses attributions. C'est cette idée qu'il cherche à justifier et à développer dans sa lettre posthume. C'est sur elle qu'il entreprend de fonder toute une théorie qui vient s'ajouter, non s'opposer à ses recherches antérieures, et cette théorie n'est pas autre chose que l'animisme, quand elle s'applique à l'homme, et la croyance en Dieu, quand elle s'étend à toute la nature.

Le principe qui anime l'organisation, le principe de la vie, de la sensibilité, de l'instinct et de l'intelligence, n'est pas, ne peut pas être, selon Cabanis, une résultante de la combinaison des parties ni une simple propriété de cette combinaison, c'est-à-dire une propriété de la matière organisée, puisque l'organisation en suppose déjà l'existence. C'est un principe à part, un être réel, une vraie substance. C'est lui qui communique aux organes le mouvement dont ils font preuve dans leur ensemble et qui est propre à chacun d'eux en particulier. C'est lui qui unit les

parties dont la matière organique se compose et qui, en se retirant d'elles, les livre à la dissolution et à la mort. Assurément cette idée n'était pas en 1805 une invention nouvelle, elle appartient à Stahl et à beaucoup d'autres avant Stahl; mais Cabanis lui a donné une extension dont il est juste de lui laisser le mérite. D'une part, devançant un philosophe contemporain bien connu, il réunit en une seule âme l'âme vivante et l'âme pensante. D'une autre part, il donne cette même idée pour base à une croyance tombée en grand discrédit à la fin du XVIIIe siècle, il la fait servir à la démonstration de l'existence de Dieu.

Comme il faut un principe qui nous explique la vie et la pensée dans l'homme, il en faut un aussi qui nous rende compte de l'ordre et de l'harmonie qui règnent dans la nature, et les deux n'en font qu'un seul. Le mécanisme n'est pas propre à jouer ce rôle. Il y a donc un esprit universel, une cause première, souverainement intelligente, qui meut et organise toute la matière de l'univers. Si la cause première est souverainement intelligente, elle ne fait rien sans motif, sans poursuivre une fin conforme à sa nature. L'idée de cause finale est donc inséparable de celle de cause première.

Qu'est-ce qui nous fait penser ainsi? Est-ce que ce sont nos sens? Non, répond Cabanis, c'est notre raison. Il y a donc une raison supérieure à nos sensations, et il faudrait qu'elle fût faite autrement qu'elle ne l'est pour résister à une seule des conclusions qui viennent de passer sous nos yeux.

Mais ce n'est pas seulement l'animisme, c'est le spiritualisme que Cabanis fait sortir du principe par lequel il s'explique l'organisation de la matière. Sans avoir la prétention de la démontrer, il admet l'immortalité de l'âme individuelle. Il la trouve plus conforme à nos instincts secrets, à notre poursuite de l'infini et à la perfection divine que l'opinion contraire; car pourquoi la dissolution des organes entraînerait-elle à sa suite l'anéantissement du principe qui les anime et qui, n'étant pas matériel, c'est-à-dire un composé de plusieurs parties, ne semble pas destiné à se dissoudre? C'est, à peu de chose près, l'opinion de Kant. S'il est difficile, selon l'auteur de la *Critique de la raison pure*, de fournir une preuve péremptoire de l'immortalité de l'âme, il est absolument impossible de prouver qu'elle est mortelle, et la raison qu'il en donne est précisément celle qui est invoquée par Cabanis : ce qui n'est pas composé est à l'abri de la dissolution.

La croyance à l'immortalité de l'âme, si nous en croyons Cabanis, a encore un autre avantage : elle se concilie, mieux que l'idée de la mort sans lendemain, avec les lois de la morale. Ses règles absolues qui com-

mandent le sacrifice, le dévouement, le mépris du plaisir et, dans certains cas, de la vie elle-même, ne conviennent pas à un être qui appartient tout entier à ce monde et dont la destinée se termine par la mort. Mais la morale, telle que la comprend Cabanis, n'est pas la morale chrétienne, c'est celle des philosophes de l'antiquité, et particulièrement des philosophes stoïciens.

Sans songer, soit dans sa morale, soit dans sa métaphysique, à un retour au christianisme, Cabanis, en nous tenant ce langage, ne s'éloigne pas moins de son point de départ. Si l'on peut admettre, avec M. Ferraz, que les considérations sur les *Rapports du physique et du moral* ne sont point absolument contraires à l'existence d'un principe immatériel de l'organisme, un tel principe ne conduit cependant pas au delà de l'animisme.

Or l'animisme n'est qu'une courte halte dans la marche suivie par Cabanis lorsqu'il écrit sa *Lettre à Fauriel.* De l'animisme il passe à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme, au relèvement de la raison et de la conscience morale, à toutes les propositions essentielles du spiritualisme. Ce n'est donc pas tout à fait une erreur de voir au moins dans une partie de la *Lettre sur les causes premières* une rétractation des *Mémoires sur les rapports du physique et du moral.* Ce qui est vrai, c'est que cette rétractation est volontaire, et elle est d'autant plus digne de respect qu'elle a coûté plus d'efforts.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

VINAYA TEXTS, translated from the Pâli by T. W. Rhys Davids and Hermann Oldenberg, Parts I, II, III. Oxford, 1881, 1882, 1883; *THE SACRED BOOKS OF THE EAST, translated by various oriental scholars and edited by F. Max Müller,* vol. XIII, XVII et XX, 1881, 1882, 1885. — *LES TEXTES DU VINAYA,* traduits du pâli par MM. T.-W. Rhys Davids et Hermann Oldenberg, dans la collection des Livres sacrés de l'Orient, publiés par M. F. Max Müller.

PREMIER ARTICLE.

Depuis que le *Journal des Savants* rendait compte de la collection d'ouvrages bouddhiques rapportés de Ceylan par M. Grimblot, vice-

consul de France à Colombo [1], les études sur le pâli ont fait bien des progrès. Eugène Burnouf et Chr. Lassen avaient été les premiers en 1826, dans leur Essai sur le pâli, à signaler cette langue à l'attention des philologues. Sur leurs traces, on n'a cessé de s'en occuper, et la traduction complète du *Vinaya* en trois volumes in-8°, par MM. Rhys Davids et Hermann Oldenberg, marque bien à quelle distance nos connaissances actuelles en sont arrivées. Aujourd'hui, les originaux sont complètement expliqués et compris; la doctrine authentique du bouddhisme est éclaircie dans tous ses détails, et l'interprétation n'a plus d'obscurités. Les textes pâlis, ou la rédaction du Sud, sont en général d'une régularité étonnante; et quand on les compare aux monuments sanskrits du Nord et du Népâl, on les trouve infiniment supérieurs par la composition et par le style. Il y a bien toujours quelques étrangetés assez choquantes pour nous, mais elles sont fort rares. Les traits de superstition ne le sont pas moins, et, dans son ensemble, cette rédaction a des mérites de concision et de netteté qui, dans le monde indou, n'appartiennent qu'aux bouddhistes de Ceylan. A cet égard, ils sont tout à fait privilégiés; et c'est là sans doute ce qui a fait que, dans la liturgie bouddhique, leurs livres tiennent le premier rang, et que Ceylan est, avec la Birmanie, le foyer de l'orthodoxie.

Des trois parties essentielles de la Triple Corbeille bouddhique (Tripiṭaka), le Vinaya est la seconde, comme les Soutras ou les sermons du Bouddha sont la première, et l'Abhidharma ou la métaphysique est la troisième. Le Vinaya est spécialement le recueil des règles imposées aux religieux qui ne vivent que d'aumônes et qui se donnent à eux-mêmes le nom de mendiants (Bhikshous en sanskrit, Bhikkhous en pâli). C'est le code de la discipline qu'ils doivent suivre pour éviter les châtiments encourus par ceux qui la violent. Dans le canon pâli, le Vinaya comprend cinq ouvrages : le Pârâdjika et le Pâtchittiya ou Pâtimokkha, le Mahâvagga et le Tchoullavagga, enfin le Parivâra-Pâṭha. Quand on réunit les deux premiers, ils s'appellent le Sutta Vibhaṅga; le troisième et le quatrième s'appellent, réunis aussi, les Khandhakas; le cinquième, qui a moins d'importance, n'est guère qu'un extrait des précédents.

Le résultat définitif de l'enseignement du Bouddha est résumé dans une introduction systématique, le Pâtimokkha. Cette introduction très bien faite est indispensable pour l'intelligence du reste et pour les applications de la discipline. Dans les cinq ouvrages du Vinaya, c'est tou-

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahiers de janvier, février, mars 1867; voir aussi les cahiers de novembre, décembre 1878 et janvier 1879, sur les Suttas pâlis, publiés par Mme veuve Grimblot, après la mort de son mari.

jours le Bouddha qui a la parole. Selon les cas qui se présentent dans la vie de chaque jour, les disciples vont interroger le maître. Celui-ci leur répond et résout leurs doutes; ses décisions sont des oracles qu'on respecte profondément. Mais il y a beaucoup de variété et de désordre dans les choses quotidiennes, même pour l'humble existence d'un mendiant. Il a donc fallu grouper toutes les décisions du Bouddha d'après leurs affinités; elles sont sacrées, et elles n'ont toutes qu'un seul et unique objet, le perfectionnement moral des Bhikkhous. Elles s'adressent bien à des cas individuels quand le Bouddha les prononce; mais elles doivent s'adresser surtout aux assemblées, qui ont lieu deux fois par mois, à la nouvelle lune et à la pleine lune. Longtemps avant les bouddhistes, les brahmanes avaient rattaché les cérémonies du sacrifice à ces époques mensuelles. Pour eux, cette coutume remontait à un temps immémorial, et elle était devenue populaire. Les bouddhistes l'adoptèrent à leur tour, mais ils y donnèrent un caractère tout différent. Au lieu de pratiques purement matérielles, on s'assemblait pour confesser les fautes qu'on avait pu commettre, on les avouait devant ses frères pour les expier, et l'on se soumettait docilement aux peines plus ou moins sévères que le Samgha, ou assemblée, prononçait dans la plénitude de ses pouvoirs et dans sa justice. Classer les fautes et les punitions correspondantes, tel est le sujet du Pâtimokkha[1]. Ce traité des délits et des peines doit être lu à chaque séance du Samgha. On l'attribue pieusement au Bouddha lui-même, parce que celui-ci en recommande constamment l'observance, du moins dans les allocutions qu'on lui prête. Mais il est bien difficile de savoir précisément à quelle époque et par qui il a été promulgué; il doit certainement compter parmi les documents les plus anciens, et le contenu en a été probablement arrêté dès le second concile, cent ans après la mort du Bouddha, c'est-à-dire vers l'an 350 avant notre ère.

Pour le moment, nous laissons de côté la chronologie, et nous nous bornons à l'analyse du Pâtimokkha, qui, par lui seul, est déjà bien assez curieux.

Il débute par un préambule (Nidâna)[2] où le Bhikkhou, chargé de la lecture, prie l'assemblée, le Samgha, de vouloir bien l'écouter. En effet le premier acte que doivent accomplir les frères réunis pour l'Ouposatha, c'est de constater qu'ils sont purs de toute faute. Si l'on a

[1] En sanskrit, Pratimoksha (Pâtimokkha en pâli) signifie « émancipation ». La rémission des péchés par la confession est en effet une sorte de délivrance morale; on n'est plus dans la servitude du péché.

[2] En sanskrit, Nidâna n'a pas tout à fait le même sens.

commis quelque péché, qu'on le déclare à haute voix; si l'on n'en a pas commis, qu'on garde le silence; ce sera un témoignage suffisant de l'innocence de chacun. L'officiant répétera trois fois sa question sur chaque délit. Quiconque omet volontairement d'avouer ce qu'il a fait de mal est coupable de mensonge et ne peut plus, selon la sentence du Bouddha, s'avancer dans la vie spirituelle. Si, au contraire, il se confesse, sa faute est effacée. « Ainsi donc, dit le lecteur, je vais par trois fois vous demander : Êtes-vous purs de telle faute? Vous en êtes purs si vous ne répondez pas. C'est bien de cette façon que je vous comprends. »

Après cette instruction préliminaire, lecture est donnée à haute voix de la série des fautes. Elles sont rangées en huit classes, selon l'ordre de leur gravité décroissante : d'abord les plus lourdes, et ensuite les plus légères. La première classe, celle du Pârâdjika, concerne la déchéance et l'exclusion de la communauté. Il y a quatre cas où elles doivent être appliquées. Tout Bhikkhou, qui, après avoir été affilié, commet un acte d'incontinence, doit être exclu pour avoir manqué à dominer ses sens. Est également déchu tout Bhikkhou qui a dérobé une chose qu'on ne lui avait pas donnée, et qui pourrait être poursuivi comme voleur par les rois et encourrait la peine de mort, la prison ou l'exil. En troisième lieu, tout Bhikkhou est déchu s'il a volontairement privé de la vie un être humain, soit en le tuant, soit en le poussant au suicide. Enfin, on est exclu de la communauté si l'on s'est vanté auprès de hauts personnages d'avoir des qualités qu'on ne possédait pas réellement, et si l'on ne s'est pas accusé soi-même en disant : « J'ai assuré que je savais sans savoir; j'ai assuré que j'avais vu sans avoir vu. » Après l'énoncé de ces quatre cas de déchéance, l'officiant, s'adressant à l'auditoire, dit : « Vénérables frères, vous venez d'entendre les quatre fautes qui doivent empêcher un Bhikkhou de rester dans notre communauté. Je le demande donc aux honorables frères ici présents : êtes-vous purs de ces quatre péchés? Je répète trois fois cette question. Si vous en êtes purs, vous gardez le silence, et je vous ai compris. »

La seconde série se compose de treize fautes. Pour celles-là, la peine n'est pas appliquée de plein droit; c'est à l'assemblée de prononcer le châtiment selon la culpabilité de l'accusé (Samghadisesâ dhammâ). La première de ces treize fautes, c'est d'avoir perdu intentionnellement sa semence, sauf le cas de pollution nocturne; le cas doit être soumis au Samgha. Le Samgha doit être également saisi, quand un Bhikkhou s'oublie jusqu'à toucher une femme, en lui prenant la main, ou les cheveux, ou toute autre partie de sa personne. Le Bhikkhou n'est pas moins coupable s'il adresse à une femme des paroles impudiques, ou s'il favo-

rise les passions d'un jeune homme et d'une jeune fille. Une quatrième faute, c'est, en s'adressant à une femme, de lui faire des compliments à mauvaise intention. La faute est égale si l'on s'abaisse à se faire entremetteur d'une femme à un homme ou d'un homme à une femme. Une faute d'un autre genre, c'est de se faire pour soi seul la hutte où l'on veut habiter, sans avoir préalablement consulté les Bhikkhous, qui doivent vérifier si le lieu choisi est sans danger, si l'espace environnant est assez vaste et si la hutte a bien la mesure réglementaire : douze coudées de long sur sept de large. Si la hutte est destinée à plusieurs personnes, on doit, à plus forte raison, prévenir les contrôleurs, qui ont à constater les dimensions proportionnelles de la future habitation et le lieu où l'on compte la placer. Si le lieu d'abord choisi est dangereux, s'il n'est pas suffisamment vaste, et si le Bhikkhou n'a pas averti les inspecteurs, c'est à l'assemblée de prononcer contre lui.

Elle prononce aussi sur les fautes suivantes. Si un Bhikkhou a dénoncé un de ses frères en l'accusant d'un délit passible de la déchéance, et s'il est démontré que l'accusation est fausse, l'assemblée juge l'accusateur qui s'est rétracté et qui s'était trompé sur le caractère de l'acte incriminé. Si un Bhikkhou provoque la désunion et la discorde dans la communauté, ou s'il appelle l'attention de ses frères sur des questions faites pour troubler l'union, l'assemblée doit l'avertir jusqu'à trois fois de ne pas persister; s'il se soumet, c'est bien; s'il ne cède pas aux conseils qu'on lui donne, c'est au Samgha de le juger. Si le Bhikkhou réfractaire n'est pas seul et que d'autres frères associés avec lui le soutiennent, l'assemblée les admoneste tous ensemble, et, s'ils ne se soumettent pas, elle les juge. Si un Bhikkhou se permet de décliner la juridiction ou s'il enjoint à ses frères de ne plus lui parler, on le somme de revenir à de meilleurs sentiments; car le véritable bien de la communauté, c'est de se parler les uns aux autres et de s'aider mutuellement. Si le Bhikkhou se rend à ces observations, c'est bien; s'il les repousse après trois avertissements, l'assemblée le juge.

Il se peut encore qu'un Bhikkhou, habitant près d'un village ou d'une ville, mène une conduite qui scandalise les laïques. Pour faire cesser le désordre, on prie le coupable de changer de résidence. S'il allègue pour sa défense que l'on se trompe sur sa conduite ou qu'on a permis à d'autres ce qu'on veut lui interdire, on l'admoneste trois fois, et, s'il n'obéit pas, l'assemblée prononce.

De ces treize fautes, qui exigent l'action de l'assemblée, neuf sont définitives par leur seule nature et par elles-mêmes. Les quatre autres ne sont réelles qu'après les trois avertissements restés sans effet. Le Bhik-

khou qui s'est rendu coupable d'une de ces fautes, doit d'abord être tenu à l'écart, pendant autant de jours d'épreuve qu'il en a mis à dissimuler son péché. Après ce temps, il doit subir pendant six jours la peine que l'assemblée lui a infligée. Il peut rentrer ensuite dans la confrérie, pourvu que l'assemblée qui le reçoit de nouveau soit formée de vingt membres au moins. S'il y avait moins de vingt membres, la réintégration ne serait pas valable.

En terminant l'énoncé des treize fautes pour lesquelles le Samgha est seul compétent, le lecteur demande par trois fois : « Vénérables frères, êtes-vous purs de ces fautes? » Les frères ne répondant pas, c'est qu'ils sont purs.

Deux autres dispositions, moins précises que les précédentes, peuvent être appliquées au Bhikkhou qui a été surpris dans un lieu écarté en compagnie d'une femme. La dénonciation peut être faite par une sœur bouddhiste, dont la parole est digne de foi. Le Bhikkhou peut être également dénoncé pour avoir tenu à une femme des propos suspects. Selon les circonstances, le Samgha prononce la déchéance ou telle autre peine moindre. Toute latitude lui est laissée dans ces cas, qui sont plus ou moins douteux (Aniyatâ dhammâ).

La quatrième classe comprend les fautes qui sont traitées de forfaitures, entraînant la confiscation des objets en litige; elles sont au nombre de trente (Nissaggiâ Pâtchittiyâ dhammâ). Quand le Bhikkhou a reçu les trois robes que lui accorde la communauté, il ne doit pas en demander une autre avant dix jours; s'il la demande avant ce temps, c'est un cas de forfaiture (Pâtchittiya). Il ne doit pas quitter ses trois robes, même pendant une seule nuit, sans la permission de ses frères. Si le Bhikkhou a reçu une robe supplémentaire hors de la saison, il doit la rendre dans le mois, si elle ne va pas bien, afin qu'on la retouche. S'il dépasse l'intervalle d'un mois, c'est une forfaiture. C'est une forfaiture encore si le Bhikkhou reçoit la robe des mains d'une Bhikkhounî qui n'est pas de sa famille, ou de la part d'un maître de maison et d'une maîtresse de maison, sans l'intermédiaire de la communauté. Il faut d'ailleurs que la robe qu'avait le Bhikkhou lui ait été dérobée, ou qu'elle soit tout à fait hors d'usage, pour qu'il accepte l'offre qui peut-être faite à son intention; il ne pourrait avoir, sans forfaiture, plus de trois robes de dessus ou de dessous. Il commet la même faute si, quand on lui donne une robe neuve en échange de la vieille en lambeaux, il demande une étoffe plus belle ou une forme plus soignée. Si c'est un roi, un kshattriya, un brahmane ou un père de famille qui fait une offre pour tel Bhikkhou spécialement, ce Bhikkhou ne peut pas recevoir le prix de la

robe en argent; mais il peut renvoyer le messager qui le lui apporte au tailleur chargé de la confection. Il doit, en outre, aller lui-même auprès du tailleur et lui dire par trois fois différentes : « J'ai besoin d'une robe. » Si le tailleur l'écoute, c'est bien; s'il ne l'écoute pas, le Bhikkhou peut retourner chez lui jusqu'à trois fois, mais il ne lui parle plus de la robe. S'il n'obtient rien par cette insistance silencieuse, il va trouver le donateur et lui dit : « La robe que vous destiniez au Bhikkhou ne lui est pas arrivée. Ayez soin vous-même désormais de votre propre bien. »

On est coupable de forfaiture et passible de confiscation si le tapis sur lequel on se couche est en soie, si ce tapis est en poil de chèvre tout noir et s'il n'est pas un composé de poils noirs pour la moitié, de poils blancs pour le quart et de poils roussâtres pour le reste. Le tapis doit durer six ans, et le Bhikkhou ne peut s'en défaire avant ce temps sans la permission du Samgha. Il doit aussi lever une bordure du vieux tapis qu'il réforme, pour l'adapter au tapis neuf. Quand il reçoit du poil de chèvre pendant qu'il est en voyage, il doit porter le fardeau dans ses mains pendant trois lieues, s'il n'y a pas de porteurs à qui il puisse le remettre. Il peut l'abandonner au delà des trois lieues. Si c'est une Bhikkhounî qui lui fait ce don, il faut qu'elle soit de sa famille.

Sous aucun prétexte, le Bhikkhou ne doit recevoir ni or ni argent, soit personnellement, soit par fidéicommis; il ne peut non plus prendre part à aucune affaire où l'argent intervient, à quelque degré que ce soit.

Les prescriptions pour l'écuelle aux aumônes ne sont pas moins minutieuses. Quand on veut changer une écuelle vieille pour une neuve, il faut qu'elle ait été brisée en plus de cinq morceaux. On la rapporte au Samgha, qui fait donner au Bhikkhou la plus mauvaise écuelle de toute la communauté. Le Bhikkhou malade reçoit des médicaments; mais il est tenu de les employer dans les sept jours, ou autrement on les lui reprend après cet intervalle. Le Bhikkhou doit songer à se préparer des robes pour la saison des pluies quinze jours avant que la saison des chaleurs finisse. S'il a donné une robe à un de ses confrères et s'il la lui reprend pour la porter lui-même, il s'expose à la confiscation. Il s'y expose aussi quand il remet au tisserand du fil de laine pour qu'on lui en fasse un vêtement, ou qu'il fait quelques recommandations sur la forme que ce vêtement doit avoir, etc.

A ces treize cas, passibles de confiscation, en succèdent quatre-vingt-douze où la faute peut s'expier par un acte de simple repentir (Pâtchittiyâ dhammâ). Ainsi l'on doit faire acte de contrition quand on s'est couché par paresse pour se reposer; quand on a injurié quelqu'un ou calomnié un Bhikkhou; quand on a poussé un Bhikkhou d'un rang in-

IMPRIMERIE NATIONALE.

férieur à lire le règlement à la place d'un frère d'une position plus haute; quand on a dormi plus de deux ou trois nuits dans le même endroit où a dormi un frère de rang moins élevé ou une femme; quand on adresse à une femme plus de cinq ou six mots pour lui prêcher la loi, à moins que ce ne soit en présence d'un autre homme arrivé à l'âge de discrétion; quand on vante à un inférieur les mérites extraordinaires d'un supérieur, la louange fût-elle méritée; quand on révèle à un inférieur le délit qu'a commis un Bhikkhou; quand on a bêché la terre et qu'on a risqué d'y tuer des êtres vivants.

De même, il y a lieu de se repentir si l'on a détruit quelque plante; si l'on s'est obstiné à ne pas répondre aux questions de l'assemblée; si l'on a montré peu de respect aux Bhikkhous chargés d'une enquête; si l'on s'est servi d'un meuble du Samgha sans le remettre en place; si l'on a gêné en quelque façon et à son profit un Bhikkhou qui était arrivé avant vous; si l'on expulse de l'asile commun aux membres du Samgha un frère qu'on n'aime pas; si l'on répand de l'eau où se trouvent des animaux vivants; si l'on prêche des Bhikkhounîs sans en avoir une mission expresse; si, même chargé d'une mission, on les prêche après le coucher du soleil; si on les prêche pour en obtenir de la nourriture ou des médicaments; si l'on donne une robe à une Bhikkhounî qui n'est pas votre parente, à moins que ce ne soit un simple échange; si l'on fait route avec une Bikkhounî, sauf le cas où les lieux qu'on doit traverser sont assez dangereux pour qu'il faille avoir des armes; si l'on va en bateau avec une Bikkhounî, autrement que pour un passage de rivière.

Suivent des prescriptions sur les repas des Bhikkhous. A moins d'être malade, on ne doit pas entrer dans une de ces hôtelleries que de généreux bouddhistes ont construites dans les villages ou au croisement des routes. On ne doit pas se réunir en nombre pour aller prendre le repas, si ce n'est dans certaines occasions. Si, dans la maison où le Bhikkhou a été reçu, on lui offre de prendre la quantité d'aliments qu'il veut, il ne doit pas en prendre plus de trois écuelles. S'il a déjà mangé et qu'on l'invite à continuer le repas, il doit refuser. Jamais on ne doit manger après le coucher du soleil, ni d'aliments qu'on aurait mis de côté. On ne doit jamais goûter de friandises, si ce n'est quand on est malade. Il faut que ce qu'on mange ou ce qu'on porte à sa bouche vous ait été donné, sauf de l'eau et le cure-dents. Un Bhikkhou ne doit jamais donner de sa propre main des aliments à qui n'est pas de la confrérie, surtout aux ascètes qui marchent tout nus. Si l'on s'est fait le compagnon d'un frère pour recueillir des aumônes, on ne doit pas l'abandonner sans motifs. On ne doit pas entrer brusquement dans une maison au milieu du

repas de la famille, et encore moins s'y asseoir. Si l'on a été invité à un repas, on ne doit pas ce jour-là recueillir des aumônes, soit avant, soit après le repas sur lequel on compte. Si l'invitation est permanente, elle ne peut pas être pour plus de quatre mois; elle peut alors être renouvelée. Le Bhikkhou peut avoir quelque motif de se mêler à des troupes de guerriers qui se préparent au combat; mais il ne doit pas résider parmi eux plus de deux ou trois nuits; il ne doit jamais participer à une revue ni aux manœuvres. Il est défendu à tous les Bhikkhous de jamais boire de liqueurs fermentées. Quand on n'est pas malade, on ne doit pas allumer de feu pour se réchauffer, ni se baigner plus d'une fois en quinze jours, si ce n'est pendant les deux mois et demi que dure la grande chaleur, qui cause les fièvres.

Voilà quelques prescriptions concernant les actions qui doivent provoquer le repentir ou le regret de celui qui les a commises. Nous ne pouvons les énumérer toutes, en leur nombre complet de quatre-vingt-douze; mais nous en citerons encore quelques-unes, avec la confusion qu'y apporte quelquefois le texte lui-même. Un Bhikkhou qui reçoit une robe neuve doit la salir immédiatement d'une de ces trois façons : ou en la rendant en partie de couleur bleu sombre, ou de couleur noire, ou en la souillant avec de la boue. Un Bhikkhou ne doit pas plaisanter un de ses frères sur son écuelle, sa robe, son tapis, sa ceinture. Il ne doit jamais détruire volontairement un être animé. Il doit encore moins s'opposer aux décisions qui sont conformes à la loi, ni taire la mauvaise action qu'il a vu faire à un Bhikkhou. Il ne doit jamais faire route avec des gens qu'il connaît pour des voleurs, même s'il s'agit de n'aller que jusqu'au plus prochain village. Il doit fuir aussi, dans cette même circonstance, la compagnie d'une femme. Il ne peut jamais révoquer en doute l'interprétation donnée aux paroles du Bienheureux; qu'il se garde même de la société des frères qui ont une telle audace. Le Sâmaṇéra ou novice qui se la permettrait devrait être expulsé, et tous les rapports avec lui devraient être rompus. Le Bhikkhou qui a des doutes doit les garder pour lui seul et ne jamais contester le Pâtimokkha, qui mérite tous ses respects et toute sa croyance. Il est défendu de frapper ou de menacer un membre de la confrérie, de lui causer la moindre anxiété sans motifs plausibles, d'écouter ce que les gens peuvent dire dans une querelle. Il n'est pas permis à un Bhikkhou de se présenter chez un roi kshattriya ou chez une reine sans s'être fait annoncer préalablement. Si le Bhikkhou trouve un joyau, il doit le rapporter sur-le-champ au propriétaire. La couchette sur laquelle il dort ne peut pas avoir plus de huit pouces de haut, et l'on ne doit pas dormir sur du coton. Le tapis et le paillasson

doivent avoir une mesure exacte : deux coudées en long et une en large, plus une bordure d'une coudée. On les réduit à ces dimensions s'ils en ont de plus grandes. La mesure du vêtement pour la saison des pluies est de six coudées en long et de deux coudées et demie en large. Enfin la robe d'un Bhikkhou ne peut jamais être plus ample que celle que portait le Sougata, c'est-à-dire le Bouddha, neuf coudées de long et six de large.

Quand cette nomenclature des quatre-vingt-douze questions est épuisée, le lecteur demande encore aux frères : « Êtes-vous purs de toutes ces fautes ? » Les Bhikkhous ne répondant pas, c'est qu'ils sont innocents.

Dans un sixième chapitre, le Pâtimokkha énumère quatre fautes qui doivent être confessées devant le Samgha (Pâṭidesaniyâ dhammâ). La première est celle d'un Bhikkhou qui, entré dans une maison, y reçoit d'une Bhikkhounî des aliments, de la main à la main; en second lieu, si c'est une Bhikkhounî qui dirige le repas, on doit la prier de s'éloigner pendant que les Bhikkhous mangent, et tous les frères qui ont pris part au repas doivent s'en confesser. On doit également le faire si l'on est allé, sans invitation précise ou sans être malade, dans une de ces pauvres familles qui ont voué à la communauté le peu qu'elles possèdent. La quatrième faute, c'est, quand on habite dans la forêt un lieu insalubre et peu sûr, de ne pas prévenir du danger les gens charitables qui vous y apportent des aliments. Dans ces quatre cas, il faut comparaître devant l'assemblée et dire : « Frères, j'ai commis un acte bien blâmable et inconvenant; je dois m'en confesser et je m'en confesse devant vous. »

Le septième chapitre donne aux Bhikkhous les règles de bonne tenue et de politesse, et ils doivent promettre de les bien observer : « J'aurai toujours mon vêtement de dessous roulé autour du corps ainsi que ma robe; je n'entrerai jamais que tout à fait vêtu dans les maisons; j'y surveillerai ma personne de mon mieux, en ne m'asseyant qu'à ma place; je tiendrai mes yeux baissés, et je ne retrousserai pas ma robe pour m'asseoir; je ne rirai pas trop haut; je ferai en entrant le moins de bruit possible; je n'agiterai ni mon corps, ni mes bras, ni ma tête; je ne mettrai pas mes mains sur les hanches; je n'entrerai pas la tête découverte; je ne m'accroupirai pas sur les talons ou le bout des pieds; je recevrai avec joie toutes les aumônes mises dans mon écuelle; je mangerai gaiement tout ce qu'on y aura mis, et dans la position où on l'aura déposé; je ne mêlerai pas le cari et le riz pour rendre le mets plus agréable; je ne demanderai ni le riz ni le cari, selon mon goût, à moins que je ne sois malade; je n'envierai rien de ce que contiendront les écuelles de mes frères; je ne mangerai pas de trop gros morceaux, ni

la bouche pleine; je n'emplirai pas ma main des aliments que je dois manger; je ne parlerai pas quand ils seront dans ma bouche; je ne mangerai pas avec gloutonnerie; je ne choisirai pas les morceaux; je ne tirerai pas la langue en mangeant, et je ne lécherai pas mes lèvres en les faisant claquer; je ne lécherai pas non plus mes doigts ni mon écuelle; je ne prendrai pas le pot à eau d'une main souillée encore des aliments. »

Autres engagements d'un ordre un peu plus relevé : « Je ne prêcherai pas la loi à une personne qui tient son parasol ouvert, ou qui porte un bâton, une épée, une arme, à moins que cette personne ne soit malade; je ne prêcherai pas à une personne qui est chaussée de pantoufles ou de sandales, qui est assise ou couchée, qui porte un turban, ou qui a la tête couverte, qui est placée sur un siège plus haut que le mien, qui marche devant moi, etc. »

Toutes ces règles s'appellent Sekhiyâ dhammâ.

Enfin le huitième et dernier chapitre du Pâtimokkha énonce sept règles que l'assemblée doit observer quand elle établit une procédure pour préparer sa décision (Adhikaraṇa Samatha dhammâ). Le Pâtimokkha se termine par une récapitulation numérique de toutes les règles qu'il contient; elles sont au nombre de 228, en comptant l'avertissement préliminaire. Puis il ajoute une dernière exhortation : « Les paroles dont vous venez d'entendre la lecture sont les paroles mêmes du Bouddha, qui sont déposées et conservées dans les Suttas, et qu'on doit réciter tous les demi-mois; qu'elles vous servent à vivre en bon accord les uns avec les autres, en joie, et sans dispute. »

Tel est le Pâtimokkha, ou l'introduction au Vinaya proprement dit. Le Vinaya, formé de deux divisions principales, le Mahâvagga et le Tchoullavagga, est purement historique ou, pour mieux dire, légendaire; il rapporte pieusement toutes les réponses du Bouddha, instruisant les disciples qui l'interrogent en toute occasion. Ces réponses sont trop nombreuses et trop diverses pour que les religieux puissent en profiter sous cette forme. Elles ont donc été résumées à leur usage, et le code qui en est sorti est essentiellement pratique. Le Pâtimokkha est assez long certainement, mais il peut encore être lu tous les quinze jours à l'assemblée des frères; il suffit pour châtier les coupables et pour tranquilliser les consciences, que soulage la confession. Le caractère du Vinaya est tout autre, ainsi que nous allons le voir.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Henri SCHLIEMANN, *ILIOS, VILLE ET PAYS DES TROYENS.* Résultat des fouilles sur l'emplacement de Troie et des explorations faites en Troade de 1871 à 1882, avec une autobiographie de l'auteur, 2 cartes, 8 plans et environ 2,000 gravures sur bois, traduit de l'anglais par Mme E. Egger. 1 vol. grand in-8°, Didot, 1885.

BERICHT UEBER DIE AUSGRABUNGEN IN TROJA IM JAHRE 1890, von Dr Heinrich SCHLIEMANN. Mit einem Vorwort von Sophie Schliemann und Beitrægen von Dr Wilhelm Dœrpfeld, mit 1 Plan, 2 Tafeln und 4 Abbildungen. 1 vol. in-8°, Leipzig, Brockhaus, 1891. (*RAPPORT SUR LES FOUILLES DE TROIE DANS L'ANNÉE 1890,* par le Dr Henri SCHLIEMANN, avec une préface de Sophie Schliemann et des additions du Dr Guillaume Dœrpfeld, 1 plan, 2 planches et 4 figures dans le texte.)

TROISIÈME ARTICLE[1].

Ce que nous n'avons pas trouvé à Bounar-bachi, il nous faut maintenant le chercher à Hissarlik. Nous résumerons donc, à grands traits, la relation ou plutôt les relations successives que M. Schliemann a présentées des fouilles qu'il a exécutées, à plusieurs reprises, sur ce point.

C'est au-dessus d'un ancien lit du Scamandre, le *Kalifatli-Asmak*, que se dresse, à cinq kilomètres du rivage, la colline à laquelle les Turcs ont donné le nom d'*Hissarlik* « la petite forteresse », en raison de sa situation et des restes de murs antiques qui en couronnaient la crête. Cette colline est une sorte d'éperon, que projette dans la plaine, vers l'ouest, la chaîne des hauteurs qui séparent le *Kémar-sou* du *Dumbrek-sou;* ce dernier cours d'eau longe le versant septentrional du mamelon d'Hissarlik, en avant duquel il allait jadis, à peu de distance, se jeter dans le Scamandre. Le sommet actuel du coteau est à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer. S'il était sensiblement moins élevé avant que l'eussent exhaussé les constructions successives qui sont venues s'y superposer les unes aux autres, il devait, quand il a reçu ses premiers habitants, se terminer, du côté où il regarde la plaine, par une falaise escarpée ou tout au moins par des talus fort raides à gravir.

[1] Pour les deux premiers articles, voir les cahiers de juin et d'août 1891.

On n'a pu manquer de saisir et d'utiliser tout d'abord l'opportunité du site. C'était là une position défensive de premier ordre, que rendaient plus forte encore les deux rivières qui en couvraient le front en l'enfermant dans l'angle de leur confluent. C'était aussi un excellent poste d'observation. De là on domine toute la plaine, et la vue ne s'arrête pas au rivage; elle s'étend sur la large entrée de l'Hellespont; l'horizon est fermé par la côte d'Europe et par la masse allongée d'Imbros, au-dessus de laquelle monte vers le ciel la haute pyramide de la lointaine Samothrace. Là on est à bonne distance de la mer, assez près pour gagner, en une heure de route, la grève où l'on mettra sa barque à flot, la barque du pêcheur, du commerçant ou du pirate, assez loin pour n'être pas exposé à se voir surpris par une brusque incursion de l'ennemi, par un débarquement furtif opéré dans l'ombre de la nuit.

Supposons que l'histoire ne nous apprenne rien du passé de ce canton; nous n'en serions pas moins fondés à chercher sur ce point plutôt que sur tout autre l'emplacement de la première forteresse que l'on ait dû bâtir pour commander tout à la fois les fertiles campagnes de la plaine et les abords du détroit. Une autre particularité contribue encore à désigner ce lieu comme le site probable d'un village primitif; l'eau y est très abondante et on l'a tout près de soi. Deux rivières baignent le pied de la colline; de plus, il y a ici une source vive qui jaillissait sur la pente même du coteau. Ensevelie sous les décombres et la boue, elle avait disparu; elle a été dégagée par les dernières fouilles. Dès que l'on a eu nettoyé la galerie creusée dans le roc qui avait servi à la capter, elle s'est remise à couler, limpide et fraîche.

Une observation attentive de tous ces indices aurait déjà suffi à mettre sur la voie l'explorateur qui, sans parti pris, aurait parcouru et étudié le terrain; pour peu d'ailleurs qu'il interrogeât l'histoire, celle-ci le prenait en quelque sorte par la main et le conduisait sur la colline d'Hissarlik. Les textes des géographes et les inscriptions retrouvées sur place s'accordent à démontrer que les ruines signalées à Hissarlik sont celles de la ville qui, depuis le cinquième siècle avant notre ère jusqu'aux derniers jours de l'antiquité, porta le nom d'Ilion, ville qui, pendant tout ce temps, revendiqua l'honneur d'être la continuatrice et l'héritière de la Troie des poètes épiques; mais, en tout cas, l'hypothèse qui devait, de prime abord, paraître la plus vraisemblable, jusqu'à preuve contraire, c'était celle qui supposait l'Ilion gréco-romain bâti sur les ruines mêmes de la Troie qu'auraient prise et détruite les compagnons d'Achille. Étant donnée la constance de la tradition antique, cette hypothèse avait en sa faveur des présomptions assez fortes pour qu'il convînt d'en demander

aux fouilles la réfutation ou la confirmation décisive. Schliemann eut le mérite de le comprendre. Il voulait retrouver Troie; il commença par aller la demander, sur la foi de Lechevalier, aux hauteurs du Bali-dagh. N'y rencontrant rien qui répondît, même de loin, à l'idée qu'il s'était faite de ce que devaient être ces ruines, il résolut, en 1871, de sonder les flancs de la colline d'Hissarlik. De 1871 à 1890, il a conduit, sur ce point, huit campagnes de fouilles, dont chacune a duré plusieurs mois; il a dépensé dans cette entreprise des sommes considérables. Commencées avec autant d'entrain que d'inexpérience, ces fouilles ont pris surtout de l'intérêt depuis qu'en 1882 Schliemann a eu l'heureuse pensée de s'adjoindre, pour en diriger et en surveiller l'exécution, M. Dœrpfeld, ingénieur et architecte allemand, qui, attaché aux fouilles d'Olympie, y avait bientôt fait apprécier ses qualités de scrupuleuse exactitude et de sagacité pénétrante. Ce sera donc surtout d'après les relevés de M. Dœrpfeld que nous exposerons les résultats des recherches dont Schliemann a eu l'initiative et qu'il se préparait à reprendre pour la neuvième fois quand la mort l'a frappé le 26 décembre 1890.

Une légère dépression sépare aujourd'hui Hissarlik de la longue croupe qui se profile par derrière. Cette dépression était bien plus marquée autrefois. Le fond s'en trouvait à 10 ou 12 mètres plus bas, avant que s'y fussent accumulés les décombres qui l'ont presque entièrement comblée. Le mamelon terminal était ainsi isolé de toutes parts; il se dressait à pic au-dessus des deux vallées qui se rencontrent à son pied, et, du côté de la montagne, un large fossé se creusait entre lui et la suite de la chaîne. C'est là que Schliemann mit tout d'abord ses ouvriers et qu'il les a toujours ramenés, chaque fois qu'il revenait à la charge; il se réservait d'ouvrir plus tard ses tranchées sur le plateau voisin, où s'est largement développée la ville gréco-romaine. Cette dernière partie du programme n'a pu être exécutée; mais, quand la mort est venue interrompre les travaux, l'entreprise était assez avancée pour qu'il soit possible, dès maintenant, de déterminer le caractère et de fixer l'âge relatif des différentes constructions que les fouilles ont successivement mises au jour, d'étudier et de définir les industries dont les monuments se sont retrouvés, en nombre prodigieux, parmi ces ruines, monuments qui remplissent aujourd'hui deux grandes salles du Musée d'ethnographie (*Museum für Völkerkunde*) à Berlin.

C'est par en haut que Schliemann a attaqué le mamelon. Il y trouvait une petite plate-forme dont le contour dessinait un ovale irrégulier et dont l'axe principal était orienté de l'est à l'ouest. Les premiers coups de pioche avaient mis au jour des inscriptions et des sculptures, les débris

des édifices de la cité postérieure au règne d'Alexandre. Dans l'un de ces bâtiments, on reconnut le sanctuaire de cette Athéné Iliéenne qui jouit d'une grande célébrité pendant toute la durée des temps macédoniens et romains. Au-dessous, on trouva des réseaux de murs qui s'entre-croisaient dans tous les sens, les restes d'habitations plus ou moins grossièrement construites, des fragments de vases qui paraissaient remonter à une haute antiquité, puis des armes et des outils de pierre, tout cela entassé par couches qui n'avaient pas un niveau horizontal et constant, qui souvent se pénétraient les unes les autres et au milieu desquelles il était bien difficile de se reconnaître. Dès la seconde année des fouilles, Schliemann avait éventré la colline en y creusant, du nord au sud, une tranchée, large d'environ 12 mètres, qui atteignit le roc à 16 mètres au-dessous du sommet. Cette brèche énorme traverse encore de part en part le monticule; c'est comme une grande rue d'où partent des voies secondaires, les tranchées ouvertes plus tard, qui sont plus étroites et qui ne descendent pas aussi bas.

En étudiant, au cours de ce travail, les matériaux qu'il déplaçait, Schliemann prétendait reconnaître et discerner l'œuvre de sept périodes différentes, ce qu'il appelait sept villes superposées. Il y avait là une grande part d'arbitraire, un réel abus des subdivisions. Le terrain ne présente que quatre couches vraiment caractérisées par des traits qui permettent de les isoler et de les définir. Il y a d'abord, assis sur le roc même dont il suit les reliefs et les creux, le plus ancien établissement, puis, au-dessus, ce que Schliemann appelle la *seconde ville*, où le pied de tous les bâtiments est, à peu de chose près, dans un même plan horizontal. Avant de construire, on a pris la peine d'égaliser la surface de la butte; avec les décombres qui la couvraient et avec les terres rapportées, on a créé une sorte d'esplanade que soutient un remblai de 4 à 6 mètres d'épaisseur. Le mode de construction est ici tout autre que dans le premier village et le mobilier très différent; il atteste un notable progrès de l'industrie. La vie de cette petite cité paraît s'être prolongée, sans éprouver de troubles graves, pendant plusieurs siècles. C'est ce dont témoignent les changements qu'ont subis les murs et les portes de l'enceinte, ainsi que les bâtiments compris dans ce périmètre. Il vint enfin un moment où elle éprouva un grand désastre, où elle périt dans une conflagration générale. Depuis lors, jusqu'à l'époque macédonienne, il ne semble plus y avoir eu là qu'un assez pauvre village, où se sont succédé d'humbles demeures, toutes bâties dans le même appareil hâtif et grossier. La ville ne prit quelque importance que sous les successeurs d'Alexandre. On sait la dévotion que professait pour Homère le héros

IMPRIMERIE NATIONALE.

macédonien; il honora Ilion d'une visite. A son exemple, Lysimaque témoigna aux habitants d'Ilion une toute particulière bienveillance; il bâtit, en l'honneur de la déesse locale, un temple qu'il décora de sculptures. Schliemann en a retrouvé une métope, d'un assez beau style, qui est aujourd'hui au Musée de Berlin. « Lysimaque entoura la ville d'un mur d'enceinte qui pouvait bien avoir 40 stades, et y réunit les populations des villes environnantes, toutes villes anciennes et déjà à moitié ruinées [1]. » Plus tard, les Romains prirent plaisir à traiter avec des égards très marqués la ville qui portait le nom de cette Troie d'où était sorti Énée, le fondateur mythique de Rome, et les Iliéens tirèrent encore un bien autre profit de cette tradition lorsque Rome eut remis le souverain pouvoir aux mains de cette famille des Jules qui prétendait descendre en ligne directe du fils d'Anchise et d'Aphrodite.

Pour désigner les différents groupes sédentaires qui se sont remplacés l'un l'autre sur ce point, nous avons employé déjà et nous emploierons encore les expressions de *première*, *seconde* et *troisième ville*, que Schliemann a introduites dans l'usage; mais il importe de s'entendre sur le sens que l'on y attache. Tout inachevées que sont les fouilles, on peut, dès maintenant, calculer avec une certaine approximation la surface du polygone irrégulier que dessinaient les murailles de ce que Schliemann appelle la *seconde ville* ou la *ville brûlée*, de celle dont le souvenir aurait été conservé par la tradition locale et que la poésie épique aurait, bien après sa chute, chantée sous le nom de Troie; on peut l'évaluer à près de 12,000 mètres carrés; or, pour prendre un terme de comparaison tout près de nous, la cour de l'Horloge, au Louvre, offre une aire de 13,784 mètres carrés; elle est donc beaucoup plus grande que ne l'était l'espace occupé par la bourgade dont nous allons décrire l'enceinte et les édifices, espace qui, toutes serrées que l'on y suppose les maisons, n'a jamais pu renfermer qu'un très petit nombre d'habitants. Le mot de *ville* n'a donc ici qu'une valeur toute de convention; celui de *citadelle* conviendrait mieux. C'était là, derrière ces remparts, qu'avaient leur demeure les chefs du peuple et ses dieux.

Du premier village, tout ce que l'on connaît, c'est ce qui en est aujourd'hui visible au fond de la grande tranchée. Le roc est recouvert là d'une mince couche de terre végétale, sur laquelle reposent des murs qui dépassent encore d'un mètre environ le sol où s'enfonce leur pied. Parmi ces murs, il y en a trois, au nord et au sud, qui semblent être des murs de fortification; épais de 2 m. 50, ils sont bâtis de pierres

[1] Strabon, XIII, 1, 26.

calcaires non taillées; la face externe en est légèrement talutée; les pierres y sont plus grandes. Entre ces gros murs, on voit, à des intervalles irréguliers, cinq murs presque parallèles et deux murs transversaux, qui n'ont tous que 60 à 90 centimètres d'épaisseur. Ils sont tous faits de très petites pierres jointes avec de l'argile. Tout élémentaire qu'est le procédé de construction, il y a déjà ici une certaine recherche. Par endroits, les moellons forment des lits presque horizontaux; ils sont disposés obliquement, et, d'une assise à l'autre, inclinés en sens contraire, de telle sorte que l'ensemble offre, quoique avec moins de régularité, quelque chose de l'aspect qui caractérise l'*opus spicatum* ou « appareil à épi » des maçons romains. Il y a sur la paroi des traces d'enduit.

Des sondages qui ont atteint le roc sur d'autres points du monticule n'y ont pas fait rencontrer de traces du village primitif. Celui-ci ne semble avoir eu qu'une faible étendue. On se le figure volontiers comme le château où résidait, un peu mieux logé que ses sujets, le chef d'une peuplade dont les demeures, peut-être de simples huttes, auraient été éparses tout à l'entour, sur les versants du plateau. Des fossés et des puits creusés là par Schliemann lui ont fait retrouver sur ces pentes une quantité de poteries brisées toutes semblables à celles qui ont été recueillies dans l'acropole même, parmi les décombres des bâtiments de la première colonie. Celle-ci paraît avoir vécu longtemps; si elle n'avait eu qu'une courte durée, la couche de débris qui la représente n'aurait pas cette épaisseur de plus de 2 mètres. Comment cette colonie finit-elle? On l'ignore. Il ne paraît pas que ce soit par le feu. On y a bien ramassé des charbons; mais ils ne sont pas en assez grande quantité pour justifier l'hypothèse d'un incendie. Les pierres des parties hautes de la construction gisent à terre, en tas, entre les amorces des murs. Nulle part le moindre fragment de brique cuite ou même de brique crue.

Le principal des caractères distinctifs de cette couche, c'est que le métal y est d'une excessive rareté. Les objets de cette nature que l'on affirme avoir été recueillis à cette profondeur sont quatre lames de cuivre, sorte de couteaux dont l'un montre des traces de dorure, des épingles, les unes droites et à tête courbée, les autres en forme de pince, et un bracelet de même matière, une épingle à tête ronde et cannelée ainsi qu'un bracelet et un pendant d'oreille en argent. C'est peu de chose, et encore, à propos des objets de métal et particulièrement des bijoux en argent, a-t-on peine à se défendre d'un soupçon qui ne met d'ailleurs en cause ni la bonne foi de l'auteur des fouilles ni l'attention qu'il apportait à noter exactement la place où se faisait chaque trouvaille; plus d'une erreur a pu se produire, dont personne n'est responsable

Lorsqu'a été créée l'esplanade qui porte les constructions de la ville brûlée, les murs de soutènement qui la supportent sont allés appuyer leur pied sur le roc; il en a été de même des escaliers et des rampes dallées qui donnent accès à la plate-forme. Pendant le cours de ce travail, maint objet que nous devrions retrouver dans la couche supérieure a pu, de manière ou d'autre, tomber ou être déposé au niveau des habitations les plus anciennes. Tout récemment encore, lorsque se creusait, à ciel ouvert, la large tranchée qui traverse la colline de part en part, il a dû souvent arriver que, sur un point quelconque de l'une des hautes parois, des paquets de gravats se détachassent du talus et glissassent jusqu'au fond du fossé, soit pendant le travail, sous un coup de pioche trop brusque, soit même après des pluies d'orage, quand les chantiers étaient vides. Schliemann lui-même fait allusion à ces accidents [1]. Lorsqu'ils s'étaient produits, était-il toujours facile aux ouvriers de faire la différence entre les objets qu'ils rencontraient en place et ceux qu'avait entraînés et dispersés l'éboulement, surtout lorsqu'il s'agissait non d'un pan de muraille ou d'un vase intact, mais d'une mince tige de métal ou de quelque léger bijou?

Rien ne nous empêche d'ailleurs d'admettre qu'ici, comme dans les villages préhistoriques de Théra, les premiers habitants aient eu déjà quelque connaissance du métal, alors même que c'étaient la pierre et la terre cuite qui leur fournissaient la matière de tout leur outillage. Au rebours du métal, la pierre taillée foisonnait dans le fond de la tranchée, entre 12 et 16 mètres au-dessous de la surface. C'est là surtout qu'ont été recueillis marteaux et haches, couteaux, scies et têtes de flèches en jade, obsidienne, silex et autres roches dures. Il y a des usages auxquels ces roches, celles mêmes qui ont le grain le plus fin, n'auraient pu se prêter. Le bois, la corne et l'os avaient donc fourni des instruments auxquels une main adroite et patiente avait su donner la ténuité nécessaire. Le bois a disparu; mais la corne et l'os ont mieux résisté; on en avait tiré des aiguilles, des alènes, des épingles de forme variée.

C'est la terre cuite qui complétait l'appareil des ustensiles nécessaires à la vie domestique. De grandes jarres servaient de réservoirs pour les provisions de tout genre, liquides et solides. Cette même argile donnait aussi des vases dont les formes variaient suivant qu'ils étaient destinés à cuire ou à servir les aliments. Des crochets à suspendre les vêtements, des semelles de brosse, des poids pour filets de pêche et pour métiers à tisser étaient fabriqués avec cette même matière. Il n'y a donc pas lieu

[1] *Ilios*, p. 26.

de s'étonner que l'argile durcie au four, que les tessons de toute espèce entrent ici pour une si forte part dans la composition des déblais.

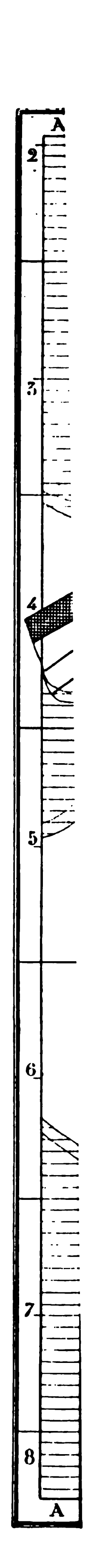
L'ouvrier de la première bourgade possédait déjà le tour; mais il en faisait un moins fréquent usage que ne le feront ses successeurs; les coupes, les assiettes, aussi bien que la vaisselle de grande taille, sont façonnées à la main. L'argile a été mélangée de granit broyé grossièrement, où le mica brille en nombreuses paillettes. Toute grenue qu'en est la pâte, les vases, au moyen d'une application de suie ou peut-être de résine, ont reçu une couverte qui est parfois d'un noir mat et, plus souvent, d'un beau noir luisant. Aucun d'eux n'offre de décor tracé au pinceau. Le seul essai d'ornement consiste en des lignes incisées dont le creux a été rempli après coup d'une poudre blanche. Les motifs ainsi dessinés, raies parallèles, chevrons, losanges, se détachent en clair sur la teinte sombre du fond. Un des traits qui distinguent cette céramique, c'est que la plupart des vases n'y ont pas d'anses. Là où celles-ci s'inséreront plus tard, on trouve, ici, un renflement de la panse, que traversent des trous tubulaires horizontaux ou verticaux, trous destinés à recevoir une corde dont les filaments adhèrent encore à certains de ces tessons. Plusieurs vases n'ont pas de fond plat qui leur permette de se tenir debout. Lorsqu'on les rapportait de la fontaine, il fallait les suspendre à la saillie d'une poutre ou à une cheville fixée dans la paroi; c'était moins commode que de les poser par terre. Il y a donc encore, dans l'ensemble des formes, quelque gaucherie et quelque lourdeur, quoique l'artisan ait déjà une longue pratique de son métier, comme le prouvent des cruches et des tasses dont le galbe est assez heureux; mais ce qui donne surtout à son œuvre un aspect très primitif, c'est la tristesse du ton monochrome, la pauvreté de l'ornementation, l'absence des gaietés de la couleur.

La couche formée des décombres du premier village est recouverte par un lit de terre végétale d'environ 0 m. 50, lequel atteste, par sa seule présence, que le site, après avoir été abandonné, est resté désert pendant une assez longue suite d'années. En dessus, un terrain plus meuble représente le remblai qui a servi à créer l'esplanade de la seconde ville, remblai qui a été plus ou moins considérable suivant les endroits. Il a suffi, au sud, d'un demi-mètre de matériaux, tandis que, vers le nord, il a fallu en rapporter jusqu'à 3 mètres; là on était plus loin de la roche vive.

Ce qui frappe tout d'abord le visiteur, quand il parcourt les tranchées ouvertes par Schliemann à Hissarlik, c'est le rempart énorme, tout ensemble mur de soutènement et mur de défense, qui entoure la seconde

ville. C'est surtout au sud qu'il se présente dans toute son ampleur. On a reconnu, en 1890, que, sur cette face de l'enceinte, le mur a été refait jusqu'à trois fois et que chaque reprise du travail correspond à un agrandissement de la place. Le plan de M. Dœrpfeld, dressé après les dernières fouilles, distingue par la différence de la figuration l'œuvre des différentes périodes; M. Dœrpfeld n'y a porté que les constructions qui, selon lui, appartiennent à la seconde ville[1]. On constate ainsi, dès le début de l'étude, un fait qu'achève de mettre en lumière l'examen des ruines que porte la plate-forme: tous les restes de la ville brûlée n'appartiennent pas au même temps; mais, pendant que s'accomplissaient ces changements et ces rénovations, ni les procédés de construction, ni le tracé de l'enceinte, ni le niveau de l'esplanade ne se sont modifiés sensiblement. Tout cela, murs de défense juxtaposés, fondations superposées d'édifices qui se sont substitués les uns aux autres, est bien l'ouvrage d'une seule et même population; c'est une même ville qui continue sa vie, à travers des vicissitudes et des crises que nous ignorerons toujours. Grâce à l'exactitude de ses relevés et à une comparaison minutieuse des moindres débris d'appareil, M. Dœrpfeld est arrivé à distinguer, dans la vie ininterrompue de cette cité, ce qu'il appelle la première, la seconde et la troisième *période*. Nous lui emprunterons ces termes, et, comme lui, en considérant ces élargissements successifs de la forteresse et toutes ces réfections des bâtiments intérieurs, nous estimerions à deux ou trois siècles au moins la durée de cette seconde ville ou, pour mieux dire, de l'existence prospère du petit peuple qui, répandu

[1] Ce plan a été gravé, d'après celui qui accompagne le rapport sur les fouilles de 1890, par M. Tomaszkevicz, pour le tome VI de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, par MM. Perrot et Chipiez. L'éditeur, M. Hachette, a bien voulu mettre cette planche à notre disposition pour le *Journal des Savants* et aider ainsi le lecteur de ces articles à suivre une description qui, sans ce secours, aurait risqué de paraître obscure et de fatiguer l'attention. Les cotes qui figurent sur ce plan sont notées au-dessus ou au-dessous d'un zéro qui représente le niveau du roc, au fond de la grande tranchée nord-sud. Pour simplifier la gravure, nous avons supprimé le signe + devant toutes les cotes qui marquent la hauteur au-dessus de ce zéro; celles qui sont prises au-dessous de ce point sont toutes précédés du signe —. Là où il y a deux chiffres, dont l'un entre parenthèses, le plus fort des deux correspond à la crête et l'autre au pied de la construction conservée; par une simple soustraction, vous avez ainsi la hauteur du pan de mur qui est encore en place. Les restes du premier village ne sont pas indiqués, étant censés recouverts par l'esplanade de la ville brûlée; mais, pour donner quelque idée de l'enchevêtrement des constructions au milieu desquelles l'explorateur est tenu de s'orienter, M. Dœrpfeld a fait figurer sur son plan, en clair, quelques-uns des édifices qui appartiennent aux époques postérieures.


A
2
3
4
5
6
7
8
A

dans la plaine, avait là son centre de réunion, son refuge en cas de guerre et les demeures de ses princes héréditaires.

Si cette conjecture est fondée, on comprend que toutes ces murailles se ressemblent assez pour que l'on ait pu commencer par les confondre. Toutes les trois sont construites de la même façon; elles se composent invariablement de deux parties, un soubassement de pierre et une crête de brique crue. Le soubassement est fait de moellons liés avec de la boue. Dans l'intérieur du massif, ces moellons, entassés sans ordre, sont fort petits; mais les pierres de parement forment des lits presque horizontaux et sont de plus grande dimension. Par endroits, dans la muraille de la seconde période, elles ont jusqu'à 0 m. 45 de long et 0 m. 25 de haut. Presque partout, la face interne du mur est inclinée, sous un angle de 45 degrés environ, tandis que la face interne est verticale. La disposition en talus donnait au mur plus de pied, et par suite, plus de résistance; il avait d'ailleurs de 3 m. 50 à 4 mètres d'épaisseur, en couronne; aussi n'a-t-il cédé nulle part à la poussée du remblai qui pesait sur ses flancs. Cette puissante substruction s'élevait jusqu'au niveau du sol de l'esplanade; là commençait le rempart proprement dit, fait de carreaux séchés au soleil et reliés, eux aussi, par un mortier de boue. Cette partie de la muraille est de beaucoup la moins bien conservée. On en avait protégé les parements par un crépi de fine argile; mais quand la ville eut péri, l'enduit se détacha par écailles, les pluies entraînèrent le limon qui remplissait les joints et produisirent des affouillements à la suite desquels le mur s'écroula par larges pans. Il n'en reste que de rares morceaux, là où il a été de bonne heure enfoui sous un matelas de terre et de décombres qui l'a préservé des intempéries. C'est ce qui est arrivé par exemple sur la bande orientale de l'enceinte; j'ai vu là le mur de briques crues debout, sur une hauteur de 2 m. 50 à 3 mètres, avec des plaques de crépi qui adhèrent encore à la paroi. A lui seul, le mur de moellons n'aurait pas suffi à prévenir l'escalade. La pente du talus était très douce; le pied de l'assaillant aurait trouvé partout à se loger dans les interstices de pierres inégales et mal jointes. Le mur de briques a donc partout existé, là même où il n'en reste plus trace; mais comment se terminait-il? Était-ce par des créneaux? On sait comme il est facile de construire en brique un faîte crénelé; mais c'est pourtant une autre hypothèse que suggère l'état du rempart. On a remarqué que, dans le voisinage de la porte FO, là où le massif d'argile est encore conservé sur une assez grande hauteur, les assises supérieures portent des traces de feu, tandis que le pied du mur est intact. L'explication la plus vraisemblable que l'on puisse donner de cette différence, c'est qu'il y aurait

eu, sur la crête de cette muraille, une galerie faite de planches et de madriers, où circulaient à couvert les défenseurs de la place. L'incendie aurait fait rage dans tout ce bois; il aurait couru sur tout le pourtour de l'enceinte et, de là, se serait répandu dans les habitations voisines.

Ce mur de briques présente une particularité curieuse: partout, à intervalles presque réguliers, il est percé de trous carrés qui en traversent toute l'épaisseur et qui ont 0 m. 30 de côté. On observe aussi, sur certains parements, des rainures assez profondes qui les sillonnent dans le sens longitudinal. Ce que signifient ces sillons superficiels et ces trous profonds, nous le comprendrons encore mieux quand nous aurons étudié les restes du principal des édifices de l'acropole.

Dès le temps de la construction du premier mur, les fronts du polygone d'enceinte étaient renforcés par des tours, et il en fut de même chaque fois que s'élargit la ceinture, mais sans que l'on s'astreignît à mettre toujours le même intervalle entre ces saillants du rempart; la distance qui les sépare n'est parfois que de 10 mètres; ailleurs elle est double. La crête de tous ces ouvrages ayant été rasée, nous ne saurions dire aujourd'hui quelle était la disposition intérieure de ces tours. Elles étaient rectangulaires et elles avaient, en moyenne, 3 mètres de large et 2 mètres de saillie sur le front.

Destinées à mettre la garnison en mesure de battre les abords de la courtine, ces tours se distinguent, par leurs faibles dimensions, des bastions dans lesquels ont été ménagées les portes principales de l'enceinte. On remarquera surtout l'ampleur du massif qui, large de 18 mètres, fait, au milieu et en avant de la face sud, un ressaut d'environ 23 mètres sur le mur de la première période. Ce massif énorme, dont le pied suit la pente du terrain, s'avance et descend ainsi jusqu'aux dernières ondulations du plateau, toutes voisines de la plaine. C'est de là que partait, certainement fermé par une clôture dont il ne reste plus aucun vestige, un long couloir large de 3 mètres, couloir qui allait aboutir sur le terre-plein de la citadelle (FN). Entre le point de départ et le point d'arrivée, il y avait une différence de niveau d'à peu près 4 m. 50; cette différence était rachetée par la pente de l'étroite allée, pente que contribuait encore à adoucir un coude ménagé en haut de l'avenue. Sur ce point, d'ailleurs, un escalier permettait aux plus pressés d'éviter le détour; mais il n'en subsiste que quelques marches; des constructions postérieures ont détruit toute cette portion de la rampe. Le bas en est au contraire très bien conservé, avec ses murs latéraux épais de 7 m. 50, et l'on arrive à rétablir tout l'agencement, tel qu'il existait lorsque la citadelle avait là sa voie d'accès la plus fréquentée. Contre les parois, environ de 2 en

2 mètres, s'élevaient des poutres verticales que reliaient entre elles d'autres pièces horizontales. Toutes ces poutres ont laissé leur empreinte sur le mur; on a même trouvé en place des fragments de bois carbonisé. La trace de l'incendie est partout visible. Dans le parement, la pierre calcaire est à demi calcinée, et la flamme a rougi le mortier d'argile. Le couloir était rempli de briques rompues qui étaient tombées là de la crête du mur. Beaucoup d'entre elles ont subi un commencement de cuisson. C'est que le corridor formait, au moins dans sa partie inférieure, un passage couvert, tous ces poteaux supportant un plancher sur lequel, ainsi que sur le dessus des murailles, devait s'élever une haute tour, dont l'étage supérieur tout au moins était en bois.

Cette porte n'était d'ailleurs pas la seule qui, à cette époque, mît la plaine en relation avec le château. Il y en avait au moins une autre, située au sud-ouest (FL). Là aussi, la baie s'ouvrait à la base du mamelon et l'on accédait à la plate-forme par un corridor en pente; mais la tour n'avait, de ce côté, ni la même surface ni la même saillie que sur la face sud, et le couloir était plus étroit. Cette ressemblance générale est d'ailleurs tout ce que permet de constater l'état des lieux. En bouchant cette entrée, la muraille postérieure n'a laissé subsister que les amorces de celle qui l'avait précédée.

Le mur le plus récent (*cc*) est très bien conservé entre les deux entrées précédemment décrites; on en retrouve aussi un fragment considérable plus loin vers l'ouest (*ce*). Lorsque fut faite cette réparation de l'enceinte, on bâtit de nouvelles portes, que l'on établit à l'ouest des anciennes (FM et FO). Le seuil en a été reporté beaucoup plus haut; il est de plain-pied avec l'esplanade. La montée ne se fait plus par un plan incliné, en dedans du rempart. C'est par un escalier ou par une rampe extérieure que sera désormais regagnée la différence de niveau. Devant la porte FO, il y avait une série de marches; en avant de la porte FM, c'était un plan incliné qui se développait, porté sur un puissant massif de moellons et appareillé comme le mur voisin. La pente de cette rampe est très douce; les bêtes de somme arrivaient ainsi sans peine jusqu'au terre-plein. On n'aperçoit pas, sur les pierres, de traces laissées par les roues de char. La voie, large de 8 mètres, est pavée de grandes dalles. Quant à la porte, qui paraît avoir été remaniée dans la troisième période de la vie du bourg, c'est un bâtiment qui se compose de deux vestibules entre lesquels est comprise une chambre que fermaient deux portes, qui donnaient l'une sur le dehors et l'autre sur l'intérieur de la forteresse. Les seuils, de grosses pierres, sont encore en place; il devait y avoir, à chaque porte, un double vantail. Contre

les deux têtes de mur qui regardaient l'esplanade avaient été appliqués des poteaux qui jouaient là le rôle d'antes; on retrouve les socles bien taillés sur lesquels reposaient ces pièces de bois. L'emploi de ces poteaux donne à penser que, comme les portes plus anciennes, celle-ci formait un passage couvert. Si la disposition que nous venons de signaler n'a pas laissé de trace à l'extérieur, c'est que, sur ce point, la construction a beaucoup plus souffert; les fondations en sont toutes bouleversées.

Il n'est pas probable que cette porte, située sur un des petits côtés du polygone, ait jamais été chargée de desservir, à elle seule, la forteresse. Dès que fut obstrué le passage qui traversait la grande tour méridionale, il dut être pratiqué, sur ce même front, une autre ouverture, là où a été découverte la porte FO, et cette porte présente une frappante analogie avec la porte sud-ouest, telle que l'ont faite les additions qu'elle a subies. C'est le même arrangement; mais les dimensions, dans la porte sud-est, sont plus grandes et les murs latéraux plus épais. Si cette porte a passé par un premier état, l'ensemble qui figure sur notre plan appartient tout entier à l'âge du plein développement de la cité.

Outre ces portes principales, il y en avait de plus petites, que l'on pouvait utiliser pour une sortie quand les grandes étaient fermées. L'une d'elles existe encore, cachée dans un angle rentrant (FK), tout près de la plus ancienne porte occidentale. Ensevelie sous les décombres, elle était très bien conservée. On voit encore dans le mur le trou qui recevait la barre servant de verrou. Cette porte avait un linteau et des jambages de bois, dont les morceaux, tout carbonisés, se retrouvèrent en place. Après avoir étayé la baie, on pénétra dans un couloir étroit et montant, qui venait déboucher dans la partie supérieure du passage FL.

Sur les fronts nord et est, il n'a pas encore été signalé de portes; mais on a lieu de croire qu'il en existait au moins une située au nord-est, sur un point où le déblaiement n'est pas encore achevé. On a reconnu là les restes d'une rampe analogue à celle du sud-ouest (BC), rampe qui n'a pu être bâtie que pour aboutir à une baie percée dans le rempart, près d'un massif considérable qui peut avoir été une grosse tour (M).

Avec l'étude des portes, nous avons atteint la troisième période, celle où l'enceinte a pris sa plus grande extension et où s'y sont bâtis les édifices les plus importants. L'accroissement du périmètre a dû se faire de plusieurs côtés; mais il ne se laisse mesurer que sur la face méridionale, où le dernier mur, construit en moellons un peu plus petits, est à 6 ou 7 mètres en avant de celui qui l'avait précédé. C'est celui que désigne, sur le plan, la lettre *b*, et dont le tracé est indiqué par un ton d'un noir mat. Quant au mur de briques crues qui surmontait le mur de pierre,

il était beaucoup plus mince que l'énorme substruction sur laquelle il reposait. Si les assiégeants réussissaient à gravir le talus, ils n'en atteignaient le haut que déjà décimés par les traits et épuisés par l'effort; la moindre barrière suffisait alors à les arrêter. Cette barrière d'argile, la résistance en était d'ailleurs assurée par des contreforts placés en arrière de la muraille, sortes de piliers qui ont 1 m. 02 de large et 1 m. 60 de saillie; c'est sur le front occidental de l'enceinte que se retrouvent les traces les plus claires de cette disposition, qui se rencontre, comme l'a fait observer M. Dœrpfeld, dans d'autres murs en briques crues, d'une époque reculée.

Les explorateurs croient reconnaître ce même mur avancé dans celui qui a été dégagé, par endroits, au sud-est, à l'est et au nord-est. Là les murs de la première et de la seconde période seraient à chercher sous une couche de décombres non encore attaquée. Quant à la face nord, le tracé de la muraille y reste jusqu'ici purement conjectural; aussi n'a-t-il été indiqué, sur le plan, qu'en pointillé.

Comme les murs d'enceinte, les bâtiments indiqués sur notre plan ne datent pas tous du même temps; ils n'ont pas coexisté tous sur le terre-plein. Leurs fondations se recoupent en se recouvrant les unes les autres. Il y a des endroits, vers le centre de la plate-forme, où l'on distingue l'œuvre des trois périodes différentes, les débris superposés de constructions qui n'avaient ni la même orientation ni la même distribution. Les édifices de la troisième période paraissent avoir eu des proportions plus amples que leurs devanciers. Bâtis les derniers, ils sont les mieux conservés, les seuls dont les murs soient encore debout, par places, sur une hauteur de 1 à 2 mètres.

Les bâtiments qui semblent avoir eu le plus d'importance se trouvent en face de la porte du sud-est (FO); c'est de ce côté que la citadelle eut dès le début et garda toujours son entrée principale. A 15 mètres de distance, presque en face de cette porte, mais non dans le prolongement de son axe, on en trouve une autre qui n'a pas d'aussi grandes dimensions que le portail de l'enceinte. C'est, entre des murs épais de 1 mètre, une galerie qui a 7 m. 80 de long et 3 m. 10 de large (C). Ce propylée était divisé en deux pièces par la porte proprement dite, dont la place est marquée par la pierre de seuil, un gros bloc de calcaire. Devant la tête des murs, on a retrouvé ces dalles lisses sur lesquelles reposaient des poteaux serrés l'un contre l'autre; on voit encore les entailles où s'engageait le pied des bois. Une couche d'argile battue avait été étendue sur le sol du passage.

A ce corps de bâtiment se rattachent, sur la droite comme sur la

gauche, des murs de différentes époques (*ha, hb*); il y a eu là des remaniements d'où résulte quelque confusion, mais qui n'en laissent pas moins entrevoir le dessin d'une cour qui aurait eu environ 27 mètres de long sur 10 mètres de profondeur. La face interne du mur présente des ressauts et comme des contreforts; il est probable que ces saillies de la construction supportaient un auvent qui régnait sur trois côtés de la cour et qui créait un abri contre le soleil et contre la pluie; c'était comme l'ébauche des portiques que les architectes de l'âge classique placeront en avant de leurs temples et de leurs palais.

Sur le côté septentrional de cette cour s'ouvrent deux bâtiments (A et B), sur lesquels l'attention était particulièrement appelée par la position qu'ils occupent, au centre de l'esplanade et en regard de la double entrée, puis par leurs dimensions exceptionnelles, et enfin par le caractère même de l'exécution. Il ne subsiste plus rien du décor; mais l'appareil est ici plus régulier et plus soigné que partout ailleurs. A ces signes, on a cru reconnaître dans ce groupe d'édifices la demeure des chefs de la tribu, ce que l'on a appelé le *palais*, d'un nom qui risque de paraître ambitieux, mais qui a du moins le mérite de dispenser des périphrases.

Par malheur, le plus grand des édifices (A) a beaucoup souffert, moins par l'effet du temps que par la faute de Schliemann; il a été coupé en diagonale par la grande tranchée de 1872, qui en a détruit presque la moitié. Ce qui en reste suffit pourtant à restituer le plan. On entrait d'abord dans un grand vestibule, ouvert par devant et à peu près carré. Le mur du fond était percé d'une porte qui conduisait dans une salle dont la largeur est la même que celle de l'antichambre et dont l'autre dimension ne se laisse déterminer que par conjecture, le mur occidental et celui qui faisait face à l'entrée ayant en entier disparu. Seul le mur oriental est conservé, jusqu'à 20 mètres de son point de rencontre avec le mur de refend. Si l'on suppose qu'il s'arrêtait tout près de l'endroit où la fouille l'a taillé en biseau, on obtient, pour la longueur comparée du vestibule et de la salle qui y fait suite, le rapport de 2 à 1, rapport qui, par sa simplicité même, devait se recommander aux architectes de ce temps.

On pourrait se demander s'il n'y avait pas, derrière la grande salle, une seconde chambre. Ce qui a permis d'écarter cette hypothèse, c'est l'idée que l'on s'est faite de la disposition du palais d'après ce qui en subsiste à Tirynthe et à Mycènes. Il résulte de la comparaison que la partie principale et publique de cet ensemble ne comportait, outre le vestibule, qu'une vaste pièce, dont le centre était occupé par la pierre

du foyer. Ce foyer se trouvait ici à égale distance des deux parois latérales, mais un peu plus près de la porte d'entrée que du mur de fond. La place s'en reconnaît à une fondation circulaire en argile que la tranchée a coupée en deux; cette fondation s'élève encore de 0 m. 07 au-dessus du sol.

A côté de ce bâtiment et séparé de lui par un étroit passage, il y en a un autre plus petit (B). Même forme barlongue; même vestibule ouvert par devant; mais la différence n'est pas seulement dans la dimension, elle est aussi dans la distribution intérieure. Ici, au lieu d'une seule pièce, il y en a deux, de grandeur inégale. Cette construction paraît avoir eu un pendant, à gauche de l'édifice principal. On aperçoit là, de l'autre côté de la grande tranchée, deux pans de mur qui se coupent à angle droit (E). C'est tout ce qui reste d'un bâtiment qu'a détruit la fouille de 1872; cependant il n'en faut pas plus pour donner la largeur de l'édifice, qui répond à celle de l'autre corps de logis secondaire (B). On arrive à restituer ainsi, par une hypothèse qui est au moins très spécieuse, un ensemble composé d'un pavillon central et de deux pavillons latéraux. Bien que très voisins, ces bâtiments étaient complètement isolés; les murs mêmes n'étaient pas mitoyens. Pour aller de l'un des pavillons à l'autre, il fallait traverser une partie de la cour commune. Cet isolement était-il commandé par les exigences des habitudes sociales ou ne faut-il pas plutôt l'expliquer par l'inexpérience et la gaucherie du constructeur? Celui-ci avait moins d'effort à faire pour juxtaposer ainsi trois corps de logis indépendants que pour les mettre en relation par un système de dégagements qui se pliât à tous les besoins sans déroger aux conditions imposées par les mœurs?

On ne saurait entrer dans le même détail à propos des autres bâtiments qui sont indiqués sur le plan; plusieurs d'entre eux semblent avoir eu la façade tournée vers cette cour que l'on devine devant le palais, dont ils étaient peut-être des dépendances. Ce qu'il y a d'ailleurs ici de plus curieux, c'est le mode de construction, qui se laisse mieux étudier encore dans les restes de ces édifices que dans ceux de l'enceinte. Cet appareil est caractérisé par la superposition de la brique crue à des substructions de pierre et par le mélange du bois à la brique. Dans l'édifice principal, les substructions de pierre ont 2 m. 50 de hauteur, dont 1 mètre à 1 m. 30 pour les fondations. A la tête des murs, des deux côtés du vestibule, la fouille a mis au jour des socles de calcaire sur lesquels s'appuyaient des poteaux de 0 m. 25 de côté, dont les traces sont encore visibles sur ces grandes dalles. Il y en avait même des fragments encore en place, mais à l'état de charbon.

Les murs de terre qui surmontent les soubassements de moellons méritent d'être décrits avec soin. Les carreaux dont ils sont faits ont en moyenne 0 m. 67 de long, 0 m. 45 de large et de 0 m. 10 à 0 m. 15 de haut. La matière est de l'argile où sont mêlés des brins de paille et des tiges de roseau. Le mortier qui reliait ces briques est une argile d'une autre qualité, où la paille est hachée plus menu. L'épaisseur des joints varie de 0 m. 03 à 0 m. 04. Le parement était revêtu d'un mince enduit d'argile blanche.

On remarque dans les murs des trous transversaux et des rainures longitudinales qui ont à peu près la hauteur d'une brique; mais, par l'effet de la dégradation des faces du massif, les rainures superficielles sont moins apparentes que les orifices béants de ces espèces de canaux qui s'enfoncent, de 4 en 4 mètres, dans l'intérieur de la muraille; si l'on introduit la main dans la cavité, on ramène des cendres et des charbons. Tout autour de ces trous, la brique est cuite; elle a pris une teinte d'un rouge foncé. Un peu plus loin, on distingue encore des traces de fumée; puis, à mesure que l'on s'éloigne de ces bouches, l'argile reprend l'aspect de la terre qui a seulement été séchée au soleil. C'est donc avec des briques crues que le mur a été monté. Si l'on pouvait conserver quelques doutes à ce sujet, ils seraient levés par ce fait que, dans le voisinage des canaux, le mortier, lui aussi, est cuit, comme les briques auxquelles il servait de liaison.

Trous et rainures servaient donc de logement à des pièces de bois qui formaient, dans la maçonnerie, une sorte de chaînage dont l'office était d'égaliser les pressions et de maintenir les niveaux des lits de brique. Lorsque s'alluma l'incendie qui dévora ces bâtiments, les poutres étaient déjà depuis longtemps encastrées dans le mur; elles y avaient subi une dessiccation graduelle qui en avait diminué le volume; par suite de ce retrait, il s'était produit, entre le bois et son enveloppe d'argile, un écartement qui, tout léger qu'il était, laissait cependant passer assez d'air pour que la combustion, après avoir commencé à la surface, par les extrémités des poutres qui venaient affleurer au dehors, se poursuivît de proche en proche et s'achevât dans l'intérieur du massif.

Ce qui a dû donner à l'incendie une prodigieuse violence, c'est l'énorme quantité de bois qui entrait dans la toiture. De l'un à l'autre des murs latéraux il y avait plus de 10 mètres, et l'on n'a relevé aucun vestige de supports intermédiaires. Le toit était formé d'une terrasse d'argile battue. C'est ainsi que sont encore couvertes, en Troade, toutes les habitations. Ce qui donne à penser qu'il en était de même dans l'antiquité, c'est que l'on n'a pas recueilli, dans les fouilles, le moindre débris de

tuile et que, dans les intérieurs, on rencontre à peu près partout, au-dessus de l'ancien sol, un lit de terre épais d'environ 0 m. 30, où sont mêlés des morceaux de bois et des charbons, lit où l'on est fondé à reconnaître les restes du comble qui s'est effondré dans la conflagration finale. Pour soutenir le poids de la terrasse, il fallait des poutres très fortes, poutres qui n'ont pu avoir ici moins de 11 à 12 mètres de long et de 0 m. 60 d'équarrissage. Sur ces poutres reposaient des solives et, par-dessus, des roseaux ou des branchages. Une fois le feu mis au bâtiment, il eut bientôt fait d'attaquer la charpente, qui s'abattit, tout embrasée, sur le sol, où elle acheva de brûler. Celui-ci était formé d'une couche d'argile pilonnée; l'argile s'est vitrifiée, et la terre même est noircie, au-dessous du vestibule et de la salle, jusqu'à une profondeur de près d'un demi-mètre. C'est près des portes et des antes que la flamme a laissé les marques les plus sensibles de son action; elle trouvait là plus d'aliments que partout ailleurs, dans les vantaux qui fermaient le passage et dans les planches qui le couvraient, ainsi que dans les madriers appliqués contre la saillie des têtes de murs. La brique a été transformée, sinon dans toute son épaisseur, au moins sur sa tranche externe, en une sorte de pâte vitreuse, en scories opaques et d'une extrême dureté.

C'est donc bien l'incendie qui a démantelé l'enceinte et détruit les demeures qu'y possédaient les chefs de la tribu; cet incendie a été trop général pour que l'on y puisse voir le résultat d'un accident. Seule, la rage d'un ennemi victorieux a pu porter ainsi la flamme partout à la fois. L'esplanade fortifiée qui couronne le monticule ne doit d'ailleurs représenter qu'une faible partie de l'aire qu'occupait le peuple qui a bâti ces rampes, ces murs et ces palais. Des ouvrages d'une telle importance n'ont pu être entrepris par les quelques centaines de personnes qui trouvaient place dans l'étroit périmètre de la citadelle; celle-ci dominait une ville basse, qui s'étendait à l'est et au sud du mamelon, sur le plateau et sur les pentes par lesquelles il s'abaissait jusqu'à la plaine. Dans les tranchées et dans les puits que Schliemann a creusés là pour sonder le terrain, il a ramassé des tessons tout semblables à ceux qui, sur le monticule, représentent la civilisation de la ville brûlée. C'était là que vivait, plus au large et dans le voisinage de l'eau, tout le petit peuple, la foule des paysans. Cette bourgade était-elle ouverte ou bien entourée d'un mur qui venait se relier à celui du château? On a cru parfois, au cours des travaux, apercevoir la trace de cette jonction; mais la question ne pourra être tranchée que par des fouilles nouvelles qui dégageraient, jusqu'à une certaine distance, tous les abords de la forteresse.

Lorsque l'on dresse l'inventaire des objets qui ont été recueillis parmi

les ruines de ces bâtiments, ce qui atteste le progrès accompli de la première à la seconde époque, c'est la place que le métal a prise dans la vie et l'outillage de la tribu, le métal qui était pour ainsi dire inconnu aux habitants du village primitif. Le métal n'a pas encore dépossédé ni remplacé en tout et partout la pierre; mais la variété des services qu'on lui demande donne à penser que l'usage avait déjà commencé de s'en répandre dans cette partie de l'Asie Mineure lorsque fut fondé le second établissement d'Hissarlik, et que, depuis lors, cette matière n'a pas cessé d'y devenir plus commune, chaque génération nouvelle la pliant et l'affectant à de nouveaux emplois. Dès sa première campagne, Schliemann avait rencontré, en quantité notable, dans cette couche de débris, l'or, l'argent, le plomb et le bronze, ou plutôt le cuivre, le cuivre pur ou presque pur. Le fer seul manquait; en 1890, il s'est montré, en compagnie de quatre haches de pierre, dans les fondations d'un bâtiment qui ne peut appartenir qu'à la deuxième époque (N); il a paru sous l'espèce de deux boules dans lesquelles on croit reconnaître des pommes de canne [1]. L'or a fourni des bijoux, diadèmes, bracelets, pendants d'oreilles, épingles à cheveux, disques, etc., que décorent parfois des enroulements du genre de ceux qui sont chers à l'art mycénien; il y a même une coupe faite de ce métal. L'argent abonde encore davantage; il a donné, outre une sorte de spatule ou de couteau, des vases de formes diverses; il s'est présenté aussi en barres qui, quoique de longueur différente, ont toutes à peu près le même poids; ces barres étaient peut-être, comme les talents d'Homère, des instruments d'échange. C'est de plomb qu'est faite une petite idole, une figure de femme nue qui, par l'exagération avec laquelle y sont marqués les attributs du sexe, rappelle certains types divins, déjà rencontrés par nous dans l'Asie antérieure. On coulait le cuivre dans des moules en micaschiste, dont plusieurs se sont retrouvés; il en est sorti des haches, des couteaux, des ciseaux, des poignards, des pointes de flèches et de lances; il y a aussi des tasses et des vases, façonnés avec des feuilles de ce même métal battues au marteau.

Le progrès n'est pas moins marqué dans la poterie, où, d'une époque à l'autre, la forme et le décor se sont singulièrement développés et diversifiés. La fabrication des vases noirs n'est pas encore tombée en désuétude; mais les vases sont presque tous faits au tour, et, pour les parer, on ne se contente plus de dessins faits au tour. Si l'on ne s'avise pas encore de demander à la couleur l'agrément de ses jeux et de ses contrastes, on cherche déjà dans le modelé un principe d'ornement; on

[1] Schliemann, *Bericht*, 1891, p. 20.

imite ou plutôt on rappelle la forme vivante par des reliefs qui sont, il est vrai, d'une gaucherie singulière, mais où se laisse pourtant lire assez clairement la pensée de l'artisan. Alors paraissent ces vases dans lesquels, sur le col et sur la panse, sont indiqués des yeux, un nez et les organes sexuels de la femme, parfois même la saillie des bras. Ailleurs le potier s'est proposé de donner au vaisseau qu'il créait la figure de l'un des animaux qu'il avait sous les yeux, du porc par exemple, du mulet ou du hérisson. Alors même qu'il n'a pas eu cette ambition, l'éveil de son esprit se marque par l'élégance relative et la variété déjà grande des types céramiques qu'il a inventés, aiguières au long bec, gobelets aux anses hardiment détachées et d'une coupe heureuse, godets reliés l'un à l'autre par la panse, etc. L'argile lui a servi, en même temps que l'os et la pierre, à fabriquer des plaquettes qui ne peuvent guère être autre chose que de grossières images d'une divinité locale. Dans ceux des objets qui sont les moins informes, on sent un effort maladroit, sinon pour copier le visage et le corps humain, tout au moins pour en suggérer l'idée par quelques indications sommaires. L'argile, en même temps qu'elle se prête à traduire les premières conceptions religieuses dont nous trouvions ici la trace, ne se plie pas avec moins de docilité aux exigences d'une vie qui commence dès lors à se raffiner et à se compliquer. Deux exemples suffiront. D'une plaque en terre cuite, percée de trois trous qui la fixaient au mur, se détache un gros crochet; c'est un râtelier pour les armes ou un portemanteau. Une petite pyramide à trois faces, de même matière, a sa base percée d'un grand nombre de trous très fins. Lorsqu'on s'est demandé quel avait pu être le rôle de ce singulier ustensile, on n'a proposé qu'une explication, et celle-ci, toute surprenante qu'elle paraît au premier abord, n'en est pas moins très vraisemblable. Un paquet de soies aurait été fixé dans chacun de ces menus trous; c'est une brosse que nous aurions là, une brosse à habits.

Ce sont là des raretés; en revanche, on rencontre par milliers, dans cette couche, ces boules plus ou moins aplaties, ces grosses lentilles d'argile que l'on est convenu d'appeler des *fusaïoles*, terme qu'il n'y a aucune raison de proscrire, pourvu que le lecteur soit bien averti que ceux qui l'emploient n'entendent rien préjuger par là quant à la destination de ces objets, qui ont dû rendre des services de plus d'une sorte. On croit reconnaître des cachets dans des cônes et des cylindres où sont gravés en creux, sur la base des cônes, sur le pourtour des cylindres, des barres, des croix, des étoiles, des cercles et des points. Sur quelques-uns de ces cônes et quelques-unes de ces fusaïoles, on a cru retrouver des signes appartenant à cet alphabet syllabique que les colons achéens de Cypre

ont appliqué à la notation des sons de la langue grecque; mais nous ne saurions dire que la preuve de ces assertions ait encore été faite.

Sur une ou deux des pièces où M. Sayce a voulu chercher des caractères de cette écriture, il n'y a certainement pas autre chose que la répétition de tel ou tel des éléments ordinaires du décor géométrique le plus simple. Ailleurs la conjecture semble mieux justifiée et l'on serait disposé à admettre la présence d'une courte inscription. Il y a donc encore place au doute; cependant nous n'éprouverions aucune surprise à voir des trouvailles nouvelles prouver que l'on a employé ici ce système de signes, qui paraît avoir été d'un usage général dans la péninsule, avant que s'y répandît l'alphabet phénicien. Seulement, il nous paraît probable que les monuments qui trancheront la question dans ce sens, s'ils doivent jamais se montrer, devront se rencontrer plutôt audessus de la ville brûlée que parmi les restes de ses bâtiments. On a pu s'y tromper; l'erreur s'explique aisément dès que l'on s'attache à définir les conditions dans lesquelles, après la destruction du château qui s'était entouré d'une si puissante enceinte, des habitants nouveaux vinrent s'établir sur ces ruines. Au lendemain de l'incendie, le sommet du mamelon offrait une surface très inégale, très tourmentée. Ici des buttes formées par les débris des édifices principaux; là où étaient jadis les cours et les rues, des dépressions très marquées. Les hommes que ramenèrent ici les avantages de la position laissèrent le terrain tel qu'ils l'avaient trouvé. Parmi les maisons qu'ils bâtirent, il y en a donc qui reposent presque sur le sol même de l'établissement antérieur; à côté, telle autre, juchée sur un monceau de gravats, domine de quelques mètres sa toute proche voisine. Il peut arriver ainsi que des objets déposés jadis sur le plancher d'une chaumière de la troisième époque soient aujourd'hui en contre-bas de ceux qui, au moment de la catastrophe, se trouvaient sur les terrasses de la seconde ville. Par le seul fait que les bâtiments postérieurs à l'incendie n'ont pas tous leur pied dans le même plan horizontal, il devient difficile de distinguer toujours avec certitude ces couches de débris qui chevauchent l'une sur l'autre et qui s'enchevêtrent par endroits. Nous sommes peu disposé à croire que la connaissance de l'écriture remonte ici à l'antiquité très reculée où nous reportent certainement les constructions de la ville brûlée. En Europe, Tirynthe et Mycènes ignorent l'écriture, quoique leur civilisation soit à tous égards plus avancée et plus brillante que celle qui vient de faire l'objet de cette étude.

De la ville brûlée à la surface du tertre, Schliemann et Dœrpfeld ont cru pouvoir compter, en dernier lieu, sept différentes couches d'habi-

tations superposées. J'ai parcouru avec eux les chantiers; j'ai écouté, sur place, leurs explications, et la précision de ce chiffre ne laisse pas de m'étonner. Il est possible que, sur tel ou tel point, l'œil qui, du fond de la tranchée, remonte jusqu'à son bord supérieur y rencontre en effet, dans un même plan vertical, ces sept étages de constructions; mais, étant donnée l'irrégularité du terrain, il ne les retrouverait certainement pas partout, et, en tout cas, les explorateurs ne sauraient distinguer les établissements successifs, comme ils l'ont fait pour la première et la seconde ville, à la présence d'un lit de terre végétale interposé entre les bâtiments de l'un de ces villages et ceux du village postérieur. Depuis que fut repeuplée cette colline, où la flamme avait dévoré tout ce qui pouvait la nourrir, il ne semble pas y avoir eu une nouvelle interruption de la vie locale. Sur les décombres de la ville brûlée, qui ont de 1 à 2 mètres d'épaisseur, des maisons se sont bâties, qui sont faites de moellons et de briques crues. Lorsqu'une de ces maisons était abattue par la main de l'homme ou cédait à l'âge, une autre, à peu près pareille, s'élevait sur ses ruines. Quand on examine les restes de ces habitations rustiques, dont les quatre murs ne se coupent même pas toujours à angle droit, on n'arrive pas à y discerner des périodes tranchées; on continue, de bas en haut, à y rencontrer les mêmes formes de vases et d'ustensiles, les mêmes idoles toujours grossières, jusqu'au moment où apparaissent, dans la fouille, des tessons de vases à figures noires, puis d'autres de vases à figures rouges, parmi des murailles dont le petit appareil polygonal a déjà bien meilleur air. On devine alors, à tous ces indices, que l'on est en présence du legs de la civilisation hellénique. Bientôt après, on arrive aux fondations des bâtiments de la ville gréco-romaine, qui se reconnaissent à leurs assises régulières et à leurs belles pierres de taille; puis ce sont des pièces de marbre qui jonchent le sol, les colonnes, les frises et les corniches des temples et autres édifices qui décoraient l'acropole d'Ilion.

Sans prétendre donner des numéros d'ordre aux couches de gravats et de poteries qui vont ainsi se recouvrant et se mêlant jusqu'à la surface, nous nous bornerons à signaler ce que renferment de plus intéressant celles qui sont les plus distantes du sommet. Le groupe qui reprit possession de ce site, lorsque se furent refroidies les cendres et que l'ennemi se fut éloigné, paraît avoir mis un certain temps à se relever, à reconquérir quelque chose de l'ancienne prospérité. Les habitations qui reposent directement sur les ruines de la ville brûlée sont les plus pauvres d'aspect; mais, un peu plus haut, on trouve les restes de bâtiments plus spacieux et plus soignés, dont les murs sont faits d'assez grosses

pierres. Un de ces bâtiments a particulièrement attiré l'attention : c'est celui où Schliemann, lors de ses premières fouilles, avait cru reconnaître le « palais de Priam ». S'il y a lieu d'évoquer les souvenirs du cycle troyen à propos des ruines d'Hissarlik, ce serait plutôt, nous le verrons, à la seconde ville qu'il conviendrait de les rapporter; mais il est fort possible que nous ayons là ce qui subsiste de la demeure du chef qui, un siècle peut-être après ce que nous appellerions volontiers la prise de Troie, commandait à la peuplade établie en cet endroit. Le plan est celui des édifices dans lesquels nous avons reconnu les appartements principaux de la résidence seigneuriale. Un vestibule qui a 4 m. 33 en profondeur et 9 m. 10 de largeur précède une salle dont la longueur est de 11 m. 55. Dans la partie droite de cette vaste pièce, on aperçoit comme les traces d'une fondation; y aurait-il eu là une sorte de stylobate, et cet intérieur aurait-il été divisé en trois nefs par deux rangs de colonnes? Ces traces sont trop peu marquées pour que l'on puisse rien affirmer à ce sujet[1]. Avec ou sans colonnes, ce plan conviendrait aussi fort bien à un temple; on est tenté de se demander si l'on n'aurait pas là sous les yeux les restes du temple d'Athéna que possédait Ilion avant Alexandre, du temps que ce n'était qu'une chétive bourgade, de ce temple dont Strabon dit qu'il était « petit et mesquin[2] ». Son apparence rustique n'aurait fait qu'ajouter au respect qui l'entourait; les habitants du village n'auraient pas manqué de le présenter à la curiosité crédule des pèlerins comme contemporain de la Troie même d'Homère.

Ce qui est certain, c'est que ce bâtiment, quelle qu'en ait été la destination, remonte à une haute antiquité. Au cours de la fouille qui l'a dégagé, on a trouvé, dans les décombres qui remplissaient la salle et dans ceux qui entouraient l'édifice, plusieurs vases et nombre de tessons qui offrent tous les caractères de la céramique dite mycénienne; ce sont les mêmes formes et le même décor[3]. Mêlée à ces vases, qui ont peut-être été importés du dehors, on rencontre ici, outre la poterie noire qu'avaient fournie les couches inférieures, une poterie grise, monochrome, dont Schliemann a recueilli les débris dans tous les tumulus qu'il a fouillés en Troade; ce doit être le produit de la fabrication locale[4].

M. Dœrpfeld croit que les habitants de la bourgade qui prit la place

[1] Dœrpfeld, *Bericht*, 1890, p. 58-59.

[2] Voici le texte de Strabon (XIII, 1, 26) : **Τὴν δὲ τῶν Ἰλιέων πόλιν τῶν νῦν τέως μὲν κώμην εἶναί φασι, τὸ ἱερὸν ἔχουσαν τῆς Ἀθηνᾶς μικρὸν καὶ εὐτελές.**

[3] Schliemann, *Bericht*, 1891, p. 18 et 59-60.

[4] *Ibid.*, p. 17-19.

de la ville brûlée en ont réparé, tant bien que mal, les remparts et les portes; il relève, particulièrement à la porte FO, les vestiges de ces remaniements. Ailleurs, près de la porte du sud-ouest, il lui semble qu'un mur postérieur aurait été bâti pour couvrir un groupe de maisons qui s'était formé en dehors de l'ancienne enceinte [1]. En tout cas, une anecdote racontée par Plutarque et par Polyen semble bien prouver que, même avant la construction du rempart de Lysimaque, Ilion était déjà une place fortifiée [2]. Ce récit se rapporte au règne de Philippe, le père d'Alexandre, vers le milieu du IVe siècle avant notre ère.

Nous nous sommes laissé entraîner bien au delà des limites où devait se renfermer cette étude. Si nous les avons franchies, c'était pour mettre à profit un renseignement qui, bien que de date assez récente, venait ajouter quelque chose au peu que nous savions de l'histoire du bourg qui portait un si grand nom. Le fait que nous avons rappelé confirme l'idée que suggérait l'étude critique des ruines : depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la période primitive et plus tard encore, il y a toujours eu là une agglomération d'une certaine importance. Ce qu'il reste maintenant à discuter, c'est s'il convient de reconnaître dans les bâtiments et dans le rempart retrouvés par Schliemann, parmi les couches profondes du remblai, les édifices qui passaient pour avoir été habités par Priam et par Hector, l'enceinte qui aurait été construite de la main même des dieux. Nous croyons avoir démontré que les données topographiques qui se laissent tirer de l'Iliade ne concordent pas avec l'hypothèse qui cherche Pergame sur le Bali-dagh, au-dessus de Bounar-bachi; nous espérons prouver que ces données sont au contraire de nature à confirmer la théorie de Schliemann, celle qui place sur la colline d'Hissarlik la Troie dont les devanciers d'Homère et Homère lui-même ont chanté la puissance et la chute tragique.

GEORGES PERROT.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] Schliemann, *Bericht*, p. 57-58. — [2] Plutarque, *Sertorius*, I, Polyen, *Stratagèmes*, III, 14.

MÉMOIRES DU GÉNÉRAL BARON DE MARBOT. II. Madrid, Essling, Torrès-Védras. Paris, Plon, 1891, 1 vol. in-8°.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

La fin de la campagne de 1809 ne termine pas le second volume des mémoires du général Marbot. La paix ayant été signée le 14 octobre, Napoléon avait quitté l'Autriche le 22, laissant aux maréchaux le soin de faire partir les troupes. Masséna permit alors à ses officiers de rentrer en France, et Marbot, qui souffrait toujours cruellement de sa blessure, revint, avec son camarade Ligniville, à Paris. Ce ne fut pas pour longtemps : il avait quitté l'Espagne pour l'Autriche, il ne revenait de l'Autriche que pour retourner avec Masséna dans la péninsule, en Portugal.

Pour l'intelligence de cette nouvelle campagne de Portugal, il rappelle ce qui s'était passé en 1809 pendant la campagne d'Autriche (p. 346 et suiv.).

C'est le maréchal Soult qui, après avoir poursuivi les Anglais en Galice jusqu'à la Corogne, laissant la Galice à la surveillance du maréchal Ney, avait eu la charge de reconquérir le Portugal, dont les Anglais tenaient toujours la capitale. Mais d'abord il n'eut à lutter que contre les restes des armées portugaises et contre l'anarchie qui désolait ce malheureux pays. Aussi, après de premiers succès sur le Minho et la prise d'Oporto, estima-t-il que la première chose à faire était de remédier à ce mal intérieur, et son administration fut si habile qu'il sembla s'être vraiment concilié une partie de la population. Les Bragance ayant déserté la place, on l'eût, dit-on, volontiers pris pour roi. Ce projet aurait-il été agréé de Napoléon ? Il est permis d'en douter. Quoi qu'il en soit, il fut si mal accueilli des généraux jaloux du maréchal, ou effrayés de la perspective d'être indéfiniment retenus dans le pays, qu'il s'évanouit comme un rêve ; les Anglais d'ailleurs étaient là pour soutenir les mécontents par leurs intrigues, et bientôt ils rentrèrent en ligne comme adversaires. Soult n'étant pas assez fort pour marcher sur Lisbonne, sir Arthur Wellesley (plus tard lord Wellington) marcha de Lisbonne sur Oporto, passa le Douro, fort au-dessus de la ville, en un endroit qui n'était pas gardé, et surprit la place sous la protection des batteries qu'il avait établies en un point dominant de la rive opposée. Le maréchal fit sa retraite en bon ordre ; mais la

[1] Pour les premiers articles, voir les cahiers de juillet, août et septembre 1891.

route vers le nord étant coupée, il dut prendre son chemin par les montagnes et pour cela détruire son artillerie. Ce fut à ce prix, et non sans de grands efforts, qu'il repassa la frontière et rejoignit à Orense le maréchal Ney. Marbot fait remarquer combien, dans cette période et sur ce terrain, l'esprit d'indépendance des généraux nous fut déplorablement funeste. Victor, après avoir occupé Mérida en Estramadure, le 19 mars, aurait pu faciliter la marche de Soult sur Lisbonne en allant vers le Tage, où l'un de ses lieutenants occupait déjà le pont d'Alcantara; mais il eût fallu se mettre sous les ordres de Soult, qui était son ancien. Soult, après sa retraite, ayant rejoint Ney à Orense, lui proposait de rentrer en Portugal; mais ils ne purent se mettre d'accord par rivalité de commandement, et ainsi le Portugal fut perdu pour la seconde fois.

La paix étant conclue avec l'Autriche, Napoléon pouvait se retourner vers la péninsule; mais il y eut l'affaire de son divorce, puis son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Il se croyait dès lors bien affermi sur le continent. Quant à la péninsule, où se continuait la guerre, il la laissait à Joseph et à ses maréchaux, se contentant de leur marquer les grandes lignes de son plan et de leur distribuer les commandements (Soult devint le major général de l'armée commandée par Joseph), comme s'il lui suffisait de diriger de Paris les opérations engagées.

En automne 1809, les Espagnols, au lieu de se tenir sur la défensive et d'agir par les guérillas, avaient voulu faire grand, marcher sur Madrid, et ils s'étaient fait battre par le maréchal Soult, secondé de Mortier, à Ocaña (19 novembre), perdant ainsi leur dernière armée. L'occasion semblait favorable pour les aller attaquer en Andalousie et les accabler à Cadix, où leur junte, qui n'était plus en sûreté à Séville, allait se retirer. Mais Napoléon était mécontent de Joseph, qui dépensait en roi magnifique les ressources fort restreintes dont il y avait si grand besoin pour l'armée. Il était préoccupé de la pensée de chasser avant tout les Anglais de la péninsule. S'il accepta le projet de cette campagne pour 1810, ce fut sur l'assurance que l'occupation de l'Andalousie ne demanderait qu'une simple marche; occuper Cadix, c'était aussi porter aux Anglais un coup fatal, et de l'Andalousie nos troupes pourraient facilement aller rejoindre celles qu'on enverrait pour les expulser définitivement du Portugal. Le maréchal Soult eut donc la direction générale de la guerre en Andalousie, et Masséna, malgré ses répugnances, accepta le commandement de l'armée dirigée contre le Portugal.

Avec Masséna, Marbot rentre ici en action. J'ai dit qu'il avait passé dans son état-major après la mort du maréchal Lannes à Essling. Il aurait pu, en la même qualité, être attaché au maréchal Bessières, qui

commandait la garde, et dans la garde son titre de chef d'escadron, dont il avait reçu enfin alors le brevet officiel, lui eût valu le rang de major, grade qui venait immédiatement après celui de colonel (il explique quelque part comment Napoléon avait supprimé le grade de lieutenant-colonel, doublure du colonel, voulant que le colonel fût unique en tête du régiment, comme le drapeau); mais il craignait qu'un ordre un peu dur qu'il avait, à la bataille d'Essling, porté de la part de Lannes à Bessières, dans les termes mêmes où Lannes avait voulu qu'il fût porté, ne lui eût aliéné ce maréchal, et il avait accepté l'offre que lui fit Masséna de le prendre dans son état-major. C'était sous Masséna qu'il avait débuté au siège de Gênes. Il ne laissa pas que de regretter plus tard d'avoir pris ce parti. Il eut avec son nouveau chef plusieurs sujets de froissement qu'il raconte dans ses mémoires et il signale, peut-être avec trop de complaisance, plusieurs traits qui ne laissent pas de porter atteinte à la considération de Masséna comme homme, sinon à son mérite comme militaire[1]. Il en reproduit dans le récit de cette nouvelle campagne de Portugal; il en citera d'autres qui l'atteignent même aussi comme militaire. Masséna, malgré sa haute réputation et peut-être à cause d'elle, n'était pas très bien alors avec ses principaux lieutenants : avec Junot, qui avait fait la première campagne de Portugal et occupé Lisbonne; avec Ney, qui avait commandé dans les Asturies et espéré la charge de combattre les Anglais. Ils disaient qu'il avait vieilli et à certains égards on aurait pu le trouver bien jeune encore. Il emmenait en campagne une certaine dame qui choquait non seulement la duchesse d'Abrantès, mais le maréchal Ney, par les honneurs auxquels il l'admettait à sa table, qui était une gêne dans les marches et quelquefois une cause de retard dans les opérations. Marbot enregistre ces sujets de mécontentement et leur attribue les insuccès des commencements de la campagne. Les lieutenants de Masséna, et Ney surtout, voulaient que l'on joignît au plus vite les Anglais. Masséna n'aurait pas demandé mieux. Le vainqueur de Zurich, le défenseur de Gênes préférait aux lenteurs des sièges l'action rapide

[1] Masséna, dans l'île de Lobau, s'étant blessé en tombant, dut se faire porter en calèche à la bataille de Wagram; des soldats du train avaient à le conduire, mais comme il voulut avoir ses chevaux, ses deux domestiques revendiquèrent cet honneur, et pendant toute la journée ils parcoururent ainsi le champ du combat parmi les balles et les boulets. Les aides de camp vantant leur bravoure devant Masséna, le maréchal dit qu'il saurait les récompenser et leur donnerait 400 francs — de rente viagère? dit Marbot. — Masséna, qui avait 900,000 francs de dotation et de traitement, s'écria qu'on voulait le ruiner; mais Napoléon eut vent de l'incident, et le maréchal dut donner les 400 francs de rente. Marbot pense qu'il lui garda rancune de ce grief (t. II, p. 302-305).

des batailles. Mais Napoléon avait recommandé que l'on prît tout d'abord Ciudad Rodrigo et Alméida, ces deux villes fortifiées jadis l'une contre l'autre, à la frontière des deux pays, et qu'il importait d'avoir pour assurer les communications entre l'Espagne et le Portugal. Les deux places furent assiégées l'une après l'autre et réduites après une vigoureuse attaque. L'entrée du Portugal était rouverte par la vallée du Mondego. Marbot, qui déplore l'influence dominante de l'aide de camp Pelet sur Masséna et regrette que Sainte-Croix, dont les services avaient été si grands, si justement appréciés de Napoléon dans l'île de Lobau, élevé au grade de général et chargé à ce titre d'un autre service dans l'armée, n'ait pas été auprès du maréchal, Marbot blâme Masséna d'avoir pris, pour s'avancer sur Coïmbre, les chemins difficiles de Viseu où s'était maintenu Arthur Wellesley (devenu lord Wellington) pendant le siège des deux places. Les documents consultés par M. Thiers n'expriment pas le même reproche et il n'était pas possible d'arriver à Coïmbre par une rive ou par une autre sans se trouver en face des hauteurs de l'Alcoba et du couvent de Busaco. Mais voici où la critique de Marbot est plus justifiée. Ney et Regnier avaient été d'avis qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre que d'attaquer de front les Anglais dans leur formidable position, et Masséna n'y avait pas contredit. Il y avait cependant à se demander si les habitants de la vallée du Mondego étaient condamnés à ne point arriver à Coïmbre sans avoir à gravir l'abrupte contrefort où s'élevait le couvent. Marbot nous dit qu'il conçut ce doute et le fit partager à son camarade Ligniville. Le soir même, dans une conversation tenue à haute voix non loin de Masséna, dont ils voulaient se faire entendre comme au hasard, les deux aides de camp, provoquèrent son attention et lui firent goûter leur sentiment. Le maréchal les autorisa à chercher et ils trouvèrent. Sur l'indication d'un moine et sous la conduite de son vieux jardinier, ils trouvèrent le chemin qui contournait la montagne et vinrent le dire à Masséna : chose étrange, il hésita à les croire. Très fatigué, il leur dit qu'il était tard, qu'il fallait être au camp au point du jour, et il alla se coucher. Le lendemain matin, s'approchant de Marbot, il lui dit encore qu'il y avait du bon dans son idée; mais Ney et Regnier arrivant lui dirent que tout était prêt pour l'attaque, et il l'autorisa. Elle échoua après des prodiges de valeur du côté de nos deux généraux, et cela fournit à Marbot l'occasion de signaler la différence de tactique des Français et des Anglais dans la défense d'une position : les Français couronnant de leurs principales forces les hauteurs qui doivent être attaquées par l'ennemi; les Anglais se contentant de les border et tenant en réserve les masses qui fondent dès leur arrivée sur les assaillants : c'est

ce qui réussit à nos adversaires en cette circonstance, malgré l'héroïsme de nos soldats; mais je suppose qu'aujourd'hui cette leçon n'est plus bien nécessaire. Sainte-Croix, arrivant le lendemain, vérifia par lui-même avec le général de cavalerie Montbrun les indications de Marbot et détermina sans peine Masséna à faire défiler toute l'armée par cette route, qu'on aurait dû prendre avant la bataille. On aurait pu craindre que Wellington ne l'attaquât en flanc pendant la marche; mais il avait trop à craindre d'être tourné lui-même et, pour gagner au plus tôt le chemin de Coïmbre, il se hâta de traverser la ville, y détruisant tout ce qu'il put et forçant le plus grand nombre des habitants à le suivre : car c'était sa tactique de faire le désert devant nous.

Marbot a la légitime satisfaction de noter que, si Masséna avait eu le tort de ne pas mieux connaître les chemins par où il pouvait passer, Wellington l'avait partagé en ne s'enquérant pas davantage des passages qu'il avait à défendre.

Wellington, en quittant Coïmbre, avait laissé à son principal lieutenant les *impedimenta* de son armée pour aller au plus vite se retrancher derrière ses fameuses lignes de Torrès-Vedras.

C'était une ligne de forts et d'épaulements qui, de Torrès-Vedras sur l'Océan, s'étendait jusqu'à Alhandra sur le Tage, couvrant Lisbonne. Marbot rappelle que Wellington avait travaillé à les construire depuis son arrivée à Lisbonne, c'est-à-dire depuis un an et demi. Il y avait fait travailler, par réquisition ou autrement, toute la population du pays qu'il avait à défendre, se souciant du reste, avant tout, de défendre sa troupe, fût-ce aux dépens de la population de ce pays. Après une première ligne, il y en avait une seconde, puis une troisième qui formaient comme une sorte de réduit où les Anglais pouvaient se renfermer en cas de défaite, ayant sur la côte, à leur portée, une immense flotte de transport toute prête à les recevoir. Masséna n'en savait rien, et Marbot s'étonne que Napoléon, qui avait des espions partout, n'en ait pas eu à Lisbonne pour en être informé. Il est vrai que, d'autre part, il n'y avait pas à Lisbonne une presse n'ayant rien de plus à cœur que de publier ce qui se faisait pour la défense de la place. Wellington, de son côté, savait l'importance du secret dans les opérations militaires; même dans les moments où l'on avait en Angleterre le plus d'inquiétudes sur son armée, jusqu'à songer à le faire revenir, ou bien il n'en avait rien dit à son gouvernement, ou les journaux anglais avaient su se taire, chose qui paraît si difficile aujourd'hui, au moins chez nous.

Marbot pense que la première ligne, qui s'étendait sur quinze à vingt lieues de tour, ne pouvait pas être inattaquable en tous les points;

il dit que le général Sainte-Croix, en qui il avait si justement confiance, était d'avis qu'on pouvait, dès l'arrivée, la rompre par le milieu, vers Sobral. Mais Sainte-Croix périt, coupé en deux par un boulet ramé, comme il examinait lui-même cette suite de retranchements, et Masséna crut prudent d'attendre des renforts.

La position des deux armées était bien différente. Masséna n'avait pas trouvé à Salamanque le nombre de soldats qu'indiquaient les états des régiments à Paris. A mesure qu'il s'avançait, il voyait son armée se réduire, rien que par les troupes qu'il devait en détacher pour assurer ses communications en occupant les places, tandis que Wellington agglomérait ses forces en reculant. Masséna dut donc prendre à son tour une position défensive et il se retira, à dix lieues environ, entre Santarem et Leyria, se couvrant en même temps du Rio Major, du Tage et du Zézère. Spectacle étrange que présentaient les deux armées! l'une, dans ses lignes dès longtemps préparées, couvrant Lisbonne, sans être à la merci de la population, si les souffrances de la guerre la faisaient s'insurger un jour contre ses défenseurs, en communication constante avec la mer, d'où elle tirait abondamment des munitions et des vivres et où elle avait sa retraite assurée; l'autre comme abandonnée dans un pays hostile, pays déjà ravagé par l'ennemi, épuisé par ce qu'on était forcé d'y chercher pour subsister; et cette situation se prolongea tout l'hiver, près de cinq mois, de la mi-novembre 1810 au 5 mars 1811. Marbot raconte les distractions que l'on cherchait durant ce long et peu sûr hivernage. On jouait la comédie, et les déguisements, dit-il, ne manquaient pas, grâce aux garde-robes abondamment fournies qu'avaient laissées les dames portugaises. Il dit comment, pour se procurer des vivres, on avait organisé la maraude jusqu'aux plus grandes distances. Il s'était même formé, de nos déserteurs et des déserteurs de l'ennemi, un corps indépendant de maraudeurs français, portugais, anglais même, sous le commandement d'un sergent français. Ils s'étaient établis dans une abbaye où ils avaient commencé par trouver d'assez abondantes provisions en victuailles et en vin. On y apportait le produit du pillage, on y avait amené ou entraîné des filles, des femmes; c'était une orgie et une bombance perpétuelles, sous les auspices de notre sergent, que l'on nommait, en raison de ces ripailles, le maréchal Chaudron. Dans une de nos maraudes organisées, on rencontra ces maraudeurs francs. Ils répondirent à coups de fusil, mais on revint les attaquer en force. Le maréchal Chaudron fut pris et fusillé.

Masséna, craignant de finir par manquer absolument de vivres sur la rive droite du Tage, eut la pensée de s'ouvrir la rive gauche, afin d'en

aller chercher dans la province fertile et intacte encore d'Alentejo. Le général Eblé, qu'on retrouvera plus tard encore dans les circonstances les plus difficiles, fit charpenter et forger tout ce qu'il fallait pour la construction d'un pont, bois et fers. Les généraux de plus haut grade, plus disposés à la retraite, secondaient moins leur chef. Marbot raconte une chose incroyable : le général Drouet, comte d'Erlon, était venu d'Espagne avec une de ses divisions, non pas à Torrès-Novas, quartier général de Masséna, mais au quartier général du maréchal Ney, à Thomar, et Ney le dissuada de se rendre auprès de Masséna, de peur que son arrivée n'offrît au général en chef une raison de plus de rester. Marbot, que Masséna avait envoyé vers d'Erlon, prit sur lui d'interpréter sa mission en disant au général que Masséna lui donnait l'ordre formel de venir près de lui. D'Erlon dit qu'il ne voulait point partir en effet sans le voir, et sa présence, continue Marbot, détourna Wellington d'opérer une attaque qu'il préparait.

Le général Foy avait été envoyé à Paris pour faire connaître à Napoléon la véritable situation de l'armée de Portugal. Napoléon refusait d'y croire et il ne prit encore que des demi-mesures. Le 5 février, Foy revint, amenant 2,000 hommes et annonçant que Soult allait arriver de l'Estramadure, où il était. Le mois de février s'écoula et Soult ne vint pas : il voulait prendre avant tout Badajoz; et d'Erlon, que l'empereur n'avait pas mis sous les ordres de Masséna, déclara cette fois son intention de repartir. Ney et Regnier insistèrent alors sur la retraite, et elle commença avec un tel secret que Wellington ne put s'y opposer et dut se borner à suivre. Ney, qui était à l'arrière-garde, y montra du moins ses qualités d'intrépide soldat; et, s'il commit des fautes encore, il sut toujours les réparer vaillamment. Mais il voulait toujours n'en faire qu'à sa tête; il trouvait tout mal et se faisait, devant Masséna lui-même, l'organe des mécontents; si bien que Masséna, craignant que le salut de son armée ne fût compromis avec son autorité même, lui retira le commandement du corps dont il était pourtant le chef idolâtré. On revint aux environ d'Alméida et de Ciudad Rodrigo, dont la prise avait signalé le début de la campagne. Masséna cantonna ses troupes entre Ciudad Rodrigo, Zamora et Salamanque, et là il voulait encore attendre; mais la région ne lui offrait pas plus de ressources, et il y trouva des difficultés d'une autre sorte.

Ici c'est un autre maréchal qui va tomber sous la critique de Marbot. La partie de l'Espagne où Masséna rentrait était sous le commandement du maréchal Bessières, à qui Napoléon avait confié une nouvelle armée, dite du Nord, sans lui donner aucune instruction pour le cas où Mas-

séna devrait sortir du Portugal. Quel secours le vieux maréchal pouvait-il en tirer? C'est ce qu'il put bientôt connaître. Une occasion s'offrait à lui de rétablir sa fortune. Wellington, marchant sur les pas de l'armée française, était arrivé devant Alméida, la dernière place gardée par les Français en Portugal. Masséna avait ordre de sauver la place ou de la faire sauter. Il concentra donc de nouveau son armée vers Ciudad Rodrigo; mais il avait besoin, pour réussir, du concours de Bessières et il lui avait envoyé Marbot, qui obtint de lui des promesses. Masséna en attendit vainement l'effet pendant cinq jours; il se décida alors à marcher seul contre les Anglais. Wellington, laissant le blocus d'Alméida à ses lieutenants, s'était porté avec une forte division vers Badajoz. Mais, apprenant la concentration de l'armée française sur Ciudad Rodrigo, il était revenu en toute hâte. Sa présence, qui était une force pour les Anglais, n'empêcha point Masséna de marcher à son but. Bessières venait d'arriver, amenant avec lui 1,500 hommes et six pièces d'artillerie; point de munitions ni de vivres : c'était moins un corps d'auxiliaires qu'une escorte de général en chef, venant visiter un autre général dans la circonscription de son commandement à lui. « Il aurait beaucoup mieux fait, dit Masséna, de m'envoyer quelques milliers d'hommes de plus, ainsi que des munitions et des vivres, et de rester au centre de ses provinces, plutôt que d'examiner et de critiquer ce que je vais faire. » Masséna se mit pourtant en route, et Bessières avec lui.

Wellington avait occupé une forte position près d'Alméida, à Fuentes d'Oñoro. Marbot décrit, comme l'a fait aussi M. Thiers, la disposition du terrain, les manœuvres de Masséna et les péripéties de la bataille. Ici le jeune officier, qui, comme on l'a vu, est assez disposé à critiquer son général, rend hommage à l'habileté de ses manœuvres. Wellington se croyait couvert sur sa droite par un marais. Masséna, pendant la nuit, y jeta des fascines par-dessus lesquelles il fit passer toute la cavalerie de Montbrun, quatre divisions d'infanterie, plusieurs batteries, « sans que les Anglais, ajoute Marbot, se fussent aperçus de notre mouvement, un des plus beaux que Masséna ait jamais conçus... C'était le dernier éclair d'une lampe qui s'éteint (p. 462). » Wellington essaya de faire face au péril et il n'y serait point parvenu, si Montbrun n'avait été retardé par le fait que les batteries de la garde, retenues par Bessières, n'étaient pas arrivées. Masséna fournit d'autres batteries, et l'armée anglaise allait être cernée, quand un faux mouvement du général Loison donna le temps à Wellington de renforcer le poste de Fuentes d'Oñoro, qui était la clef de la position. Nouveaux efforts. Montbrun enfonce deux carrés de l'infanterie de Crawford; un troisième, entamé, se reforme. Masséna presse

le général Lepic d'accourir avec la cavalerie de la garde. Il répond avec désespoir qu'il ne peut faire charger la garde sans un ordre de Bessières. Où est Bessières, qui était au début près de Masséna? On le cherche, on le trouve, au bout d'un quart d'heure, loin du champ de bataille, près du marais, « où il examinait de quelle manière étaient faites les fascines employées la nuit pour le passage » — curieux sujet d'études ou matière d'inspection! — Il accourt alors; mais le moment décisif est passé. Les Anglais se sont reformés en ligne; il faut renouveler le combat :

Masséna, dit Marbot, suspendit la marche de ses troupes et fit commencer une forte canonnade, qui causa de grands ravages dans les rangs épais des ennemis, qu'une charge générale de toute notre cavalerie pouvait enfoncer. Masséna espérait donc que Bessières consentirait enfin à faire participer les régiments de la garde à ce coup de collier, qui nous eût infailliblement donné la victoire; mais Bessières s'y refusa, en disant qu'il était responsable envers l'empereur des pertes que pourraient éprouver les troupes de sa garde... (p. 466).

Et, grâce à ces retards, les Anglais se renforçaient de plus en plus au moyen des troupes qu'ils tiraient de devant Alméida.

Masséna venait de former un nouveau plan d'attaque, lorsque le général Éblé lui fit connaître qu'il n'y avait plus au parc d'artillerie que quatre cartouches par homme : avec celles qui étaient dans les gibernes, cela faisait vingt cartouches par fantassin. Il en veut faire chercher à Ciudad Rodrigo, les fourgons sont employés ailleurs :

Masséna, n'ayant plus aucun moyen de transport, invite le maréchal Bessières à lui prêter pour quelques heures les caissons de la garde; mais celui-ci répond froidement que ses attelages, déjà fatigués dans cette journée, seront perdus s'ils font une marche de nuit par de mauvais chemins!... Masséna s'emporte et s'écrie qu'on lui enlève une seconde fois la victoire, qui vaut bien le prix de quelques chevaux; mais Bessières refuse encore, et une scène des plus violentes a lieu entre les deux maréchaux (p. 467).

Le lendemain, 6, au point du jour, les caissons de Bessières se mirent en marche comme il l'avait promis; mais, quand les cartouches arrivèrent, vingt-quatre heures s'étaient écoulées et Wellington avait rendu la position de Fuentès d'Oñoro inexpugnable.

Alméida n'ayant pu être sauvée, il ne restait plus qu'à faire sauter la place. Les mines étaient chargées, il s'agissait d'en faire parvenir l'ordre au commandant. Trois hommes se dévouèrent : deux furent pris et fusillés; le troisième arriva. Le commandant fit mettre le feu aux poudres et, pendant que les murs sautaient, il ramena, non sans péril, sa brave garnison à l'armée, qui faisait définitivement sa retraite.

Masséna (M. Thiers lui rend ce témoignage) avait pourtant accompli une partie de sa tâche, en neutralisant pendant six mois les forces de Wellington en Portugal; et, à Ciudad Rodrigo, il songeait encore à mettre son armée en état de reprendre l'offensive. Mais l'empereur ne voulait pas qu'on pût chercher au-dessus du général l'auteur responsable d'un échec. Masséna était donc le coupable. Il fut remplacé par Marmont.

Marbot, comme on l'a vu, ne justifie point en tout Masséna dans cette campagne, mais ce n'est pas à lui seul, ni à lui surtout, qu'il en rapporte les fâcheux résultats; et, en laissant la guerre de la péninsule, il résume dans un dernier chapitre de ce volume les causes principales des revers que les Français y éprouvèrent, « bien qu'à aucune époque ni en aucun lieu nos troupes n'aient fait preuve de plus de zèle, de patience et surtout de valeur ». C'est d'abord le détrônement de la maison régnante : il provoqua l'insurrection de l'Espagne, qui surprit nos troupes engagées jusque dans le midi et entraîna la capitulation de Baylen; puis, quand l'empereur y vint lui-même, amenant avec lui 100,000 hommes des vainqueurs d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland, la prise d'armes de l'Autriche qui le force à revenir sur le Danube pour désarmer ce nouvel ennemi à Essling et à Wagram; enfin, quand il a soumis l'Autriche et sanctionné la paix de ce côté par son mariage avec une archiduchesse, la confiance qu'il avait de pouvoir conduire les opérations de la guerre en Espagne et en Portugal par des ordres envoyés de Paris à ses maréchaux; ajoutez l'incapacité de l'homme qu'il avait choisi pour régner sur ces populations insurgées, les rivalités des maréchaux, qu'il n'avait pas même cru possible de réunir sous le commandement de son frère, les défections des Espagnols faits prisonniers et que Joseph croyait pouvoir incorporer dans son armée, les désertions des soldats étrangers dont Napoléon inondait la péninsule. Marbot pense que Napoléon aurait pu cependant soumettre l'Espagne, s'il y était revenu lui-même avant d'aller attaquer la Russie. Mais aller attaquer la Russie en laissant l'Espagne armée derrière soi, c'était abandonner la péninsule aux Anglais et préparer au nord le soulèvement de tous les pays qu'il avait si orgueilleusement écrasés.

Ces résultats seront exposés dans le volume qui est si impatiemment attendu.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Sur quelques écrits alchimiques, en langue provençale, se rattachant à l'école de Raymond Lulle.

Raymond Lulle n'a pas eu moins de réputation parmi les alchimistes que parmi les philosophes : du XIVe siècle au XVIe son nom est continuellement cité, et nous possédons un grand nombre d'ouvrages chimiques qui portent son nom : le *Testamentum*, partagé en *Theorica* et *Practica*, et suivi du *Codicillus*, le *Compendium animæ*, les *Experimenta*, le *Rosarium*, la *Clavicula*, le *Liber Lapidarii*, etc.

D'après l'*Histoire littéraire de la France*, qui contient une étude approfondie sur la vie et l'œuvre de Raymond Lulle (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX), ces ouvrages sont apocryphes, aucun n'ayant été cité[1] dans les récits authentiques de sa vie ni dans les listes de ses œuvres dressées avant l'époque de sa mort (1314). Le contenu même de plusieurs de ces ouvrages alchimiques relate des événements très postérieurs, qui se seraient passés dans des pays qu'il n'a jamais visités. Par exemple, il est dit[2] que le *Testamentum* aurait été écrit à Londres dans l'église de Sainte-Catherine (1332). Et ailleurs (p. 834) : « Nous avons fait cette opération pour le roi d'Angleterre[3], qui prétendait se préparer à combattre le Turc et qui plus tard fit la guerre au roi de France; il me mit en prison et je m'évadai, etc. » Qu'il s'agisse d'événements réels ou d'un roman, tout cela accuse la main d'un auteur ou d'un interpolateur anglais, tel que Cremer, disciple connu de Raymond Lulle, ou tout autre analogue. D'autres écrits (*Liber Mercuriorum*) parlent de faits qui se seraient produits à Milan en 1333 : c'est évidemment l'œuvre de pseudonymes. Certains ouvrages de Dornæus, auteur du XVIe siècle, ont été même cités sous le nom de Raymond Lulle, dont il est d'ailleurs le disciple éloigné.

Il est certain que de tels écrits ne sont pas l'œuvre personnelle de Raymond Lulle, et aucun livre alchimique ne paraît devoir lui être attribué. Cependant il n'est pas contestable que ces écrits ont été composés par des gens qui se croyaient ses disciples.

Ils étaient nés, pour la plupart, soit en Espagne, soit dans le midi

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 271.

(2) *Bibliotheca chemica de Manget*, t. I, p. 822. — L'éditeur ajoute que ce paragraphe manque dans quelques exemplaires : ce serait donc une addition faite après coup.

(3) Édouard III, monté sur le trône en 1326.

de la France. Il est dès lors de quelque intérêt d'établir que, dès l'origine, certains de ces états ont été rédigés en provençal ou en catalan. Tel est le cas du *Testamentum*, ouvrage qui avait déjà cours dans la première moitié du XIVe siècle. On y retrouve tout le système alphabétique, avec cercles concentriques et dispositions arborescentes[1], qui constitue l'un des caractères propres de l'œuvre authentique de Raymond Lulle. Nous en possédons une version latine. Or je vais établir qu'il a existé une autre version, écrite en provençal, probablement antérieure, car elle est citée dans le *Testamentum*, avec traduction latine correspondante. On connaissait déjà une cantilène en langue catalane, traduite aussi en latin, attribuée à Raymond Lulle[2] et susceptible d'une interprétation alchimique, sur laquelle toutefois on a conservé des doutes. Ces doutes me semblent levés, ou du moins affaiblis, par la citation que je vais donner, relativement à l'existence d'un texte provençal du *Testamentum*.

Dans le premier volume de la *Bibliothèque chimique* de Manget, on trouve, aux pages 785 et 858, deux copies différentes des mêmes recettes alchimiques du Pseudo-Raymond Lulle, avec des phrases provençales intercalées, suivies chacune fidèlement d'une traduction latine (que j'ai remplacée par une traduction française). L'ouvrage qui les renferme porte le titre (p. 780) de *Compendium animæ*. Les voici entre guillemets, transcrites textuellement et sans prétendre garantir autrement la correction du texte, texte rempli de fautes, que je n'ai pas cru devoir essayer de rectifier par conjecture, n'ayant pas les manuscrits.

Dans notre Testament, dans le chapitre qui commence ainsi : « Quant tu auras acabades les dictes coses ea ges secta, » etc. — Quand tu auras accompli lesdites choses et fait les projections.

A la page 858 la même phrase est seulement en latin : « Quando tu, » etc. Plus loin : « Fil, tu pendras un S de la medicina dicta multiplicata ; » et à la page 858 : « Fili, tu prendas, » etc. — Fils, tu prendras un scrupule de cet élixir multiplié. — Plus loin, dans notre codicille, au chapitre qui commence : « Ara fil ercentant aquest menstrual. » 2e copie : « Ara fil quant aquest menstrual. »

1re copie : « Ara fil neges chediten » non reproduit dans la seconde copie. Par compensation, on lit dans celle-ci : « Voges que diron... »

1re copie. Dans le chapitre de notre Testament qui débute ainsi : « Quant tu auras fixat l'agua sobre la terra... » — Quand tu auras fixé l'eau sur la terre... — « que tu pregnes de la medicina una onza et

[1] Même ouvrage, p. 709, 777, 778, 826, 852, 862, etc. — [2] *Hist. littéraire*, t. XXIX, p. 289-291 ; traduction latine, *Bibl. chem.*, t. I, 822.

aquella methnas en un crusal. » 2e copie : « Quant tu auras fixat. . . . » et plus loin : « tu prendras de la medecina S i aquella metras in un crusal, et aque semble, » etc.

1re copie : « Tota aquella manera, Fil, conservant la practica que ab-fera ablanch. » 2e copie : « En tor quella manera conservant la practica. » — Ce procédé conserve la pratique, etc.

Et plus loin, cette phrase qui manque dans la première copie : « Fil, lo plombo tinguant grand partido de H. . . » etc. — Mon fils, le plomb teint beaucoup de H.

Dans la 1re copie, page 789, en traitant de la composition des perles artificielles, l'auteur dit, ceci éclaircit le chapitre de notre Testament : « Quando tu neuras cell dictes parles est pasta blanc sacram liquefactes per la virtute de laquet. »

Toutes ces phrases sont tirées d'une version provençale du *Testamentum*, probablement fort voisine de l'époque de Raymond Lulle.

Il a existé, d'ailleurs, dès le commencement du XIVe siècle, toute une littérature alchimique en langue vulgaire. On connaît les vers français attribués à Jean de Meung (mort en 1315) : *Remontrances ou la complainte à l'alchymiste errant*, critique des procédés et des illusions alchimiques. La Bibliothèque nationale possède même (nouvelles acquisitions françaises, 4141) un manuscrit qui renferme une alchimie provençale appartenant à l'école d'Arnaud de Villeneuve et du Pseudo-Raymond Lulle, alchimie dont je vais dire quelques mots.

La première partie de ce manuscrit aurait été écrite vers le premier tiers du XIVe siècle, d'après des juges compétents, tels que M. Omont. Cette partie a pour titre les mots latins surajoutés : *Incipit Rosarius alkimicus Montispessulani*. L'ouvrage même est écrit en provençal; il se termine, au folio 25 recto, par ces mots latins : *Explicit liber Rosarii*, etc. Au folio 29, on lit un ouvrage d'une écriture différente et postérieure d'un demi-siècle au moins[1], d'après les mêmes autorités : *Incipit liber fratris Johannis de Rupecisa qui dicitur liber lucis et tribulationis;* c'est un ouvrage de Jean de Roquetaillade, de l'ordre de Saint-François, mis en prison en 1357. Ce dernier ouvrage est connu et a été imprimé : j'ai vérifié la conformité générale du manuscrit avec le texte publié.

[1] M. L. Delisle a donné la notice de ce manuscrit dans son ouvrage (sous presse) intitulé : *Accroissement des fonds de manuscrits latins et français*. Il l'attribue au XVe siècle, en citant le nom du copiste, J. Guode (fol. 38). Ce nom de copiste et cette date s'appliquent seulement au traité de Jean de Roquetaillade; mais le Rosaire est d'une autre main et d'une écriture notablement plus ancienne.

Le Rosaire provençal, au contraire, est inédit [1], quoique le titre de Rosaire se retrouve dans beaucoup de manuscrits alchimiques latins, notamment dans les *Rosarium* attribués à Arnaud de Villeneuve et à Raymond Lulle, qui représentent une doctrine fort voisine de celle du texte provençal. Ce dernier débute par les mots (fol. 4 v°) : « Lo primier regimen de la nostra peyra es dissolvre la en argen vieu per so que se reduga a la siena primieyra materia. » Plus loin (fol. 28 v°) on lit : « Lo rosari dels philosophes lo qual porta rosas mot ben flayrants tant blancas quant vermelhas, » etc. Il a, conformément à la tradition générale, pour objet de changer les corps (métaux) imparfaits en vrai or et vrai argent, et de préparer l'élixir qui guérit toutes les maladies. Suivant la théorie du temps, que l'on trouve dans l'alchimie attribuée à Albert le Grand et dans d'autres ouvrages, ce Rosaire expose que la matière même des corps ne peut être détruite, mais qu'il convient de les ramener à leur matière première. « Quar sapias que la materia per alcuna manieyra non se pote destruir » (fol. 6). Ce qui est plus caractéristique de la tradition des alchimistes Lulliens, c'est la désignation des substances destinées aux opérations sous les dénominations génériques des éléments : l'air, l'eau, la terre, le feu. « Et sapias que tu distillas lo ayre et la ayga, empero lo ayre es melhor que la ayga » pour blanchir la laine et la terre, « et fassa lo matremoni de las tenthuras, » etc.

Cette nomenclature vague, où les noms des substances individuelles sont remplacés par ceux des éléments, dont elles sont censées être les expressions particularisées, existe déjà chez les alchimistes grecs du VIIe siècle. On la trouve notamment dans le traité de Comarius, qui paraît contemporain des écrits de Stephanus (*Coll. des alch. grecs*, traduction, p. 285) [2]. Elle rendait nécessaires les interprétations ésotériques, si usitées parmi les alchimistes. Mais elle est particulièrement en vigueur dans les écrits alchimiques de l'école qui se rattachait elle-même à Arnaud de Villeneuve et à Raymond Lulle et elle rend souvent ces écrits à peu près incompréhensibles. Plus tard le symbolisme, sans être toujours plus clair, offre une physionomie toute différente. En raison de son vocabulaire, l'alchimie provençale que je signale me semble se rattacher à cette école; cependant je n'y ai retrouvé d'une façon positive aucune des phrases provençales du *Testamentum*. Le Testament et le Rosaire actuel sont rédigés tout différemment et ils ne sauraient être regardés comme traduits l'un de l'autre; mais ils appartiennent à un

[1] J'ai transcrit, comme plus haut, le texte sans aucune correction. — [2] Voir aussi, page 328, *Le travail des quatre Éléments*, ouvrage de date incertaine, mais assez basse.

même système général de doctrines et il m'a paru intéressant d'y signaler l'emploi de la langue provençale, qui rattache plus directement encore ces ouvrages à la tradition des grands docteurs espagnols. Pour arriver à constituer une histoire authentique de la chimie du moyen âge, il importe d'en multiplier et d'en préciser les points d'attache avec les personnages historiques connus et les écrits d'attribution authentique.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le samedi 24 octobre 1891, sous la présidence de M. Aucoc, président de l'Académie des sciences morales et politiques. Après le discours du Président, il est donné lecture du rapport sur le concours Volney. Le prix est décerné à M. Gustave Meyer pour son *Dictionnaire étymologique de la langue albanaise*.

La Commission décernera, en 1892, une médaille de 1,500 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui auront été adressés.

L'étude partielle ou d'ensemble, au point de vue comparatif et surtout historiquement comparatif, d'un ou de plusieurs idiomes et celle d'une famille entière de langues, seront également admises à concourir.

Les manuscrits et les ouvrages imprimés seront admis au concours; ces derniers, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1891. Ils ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1892; ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le jour prescrit.

La séance s'est terminée par la lecture des morceaux suivants :

1° *Le pays des Troglodytes*, par M. Hamy, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

2° *Les mémoires du général de Marbot*, par M. le vicomte de Vogüé, délégué de l'Académie française;

3° *Une exploration en Nouvelle-Calédonie*, par M. Bouquet de la Grye, délégué de l'Académie des sciences;

4° *La peinture française et les chefs d'école au XIXe siècle*, par M. Larroumet, délégué de l'Académie des beaux-arts.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle le samedi 31 octobre 1891, sous la présidence de M. Bailly.

Après l'exécution d'une ouverture intitulée : *Napoli*, par M. Charpentier, ancien pensionnaire de Rome, M. le Président a proclamé les prix décernés et les sujets de concours.

PEINTURE. — Le sujet était : *Philémon et Baucis.* Le premier grand prix a été remporté par M. Lavalley (Alexandre-Claude-Louis); le premier second grand prix a été décerné à M. Déchenaud (Adolphe); le deuxième second grand prix à M. Etcheverry (Hubert-Denis).

SCULPTURE. — Le sujet était : *Apollon chante au milieu des bergers.* Le premier grand prix a été décerné à M. Sicard (François-Léon); le premier second grand prix à M. Lefebvre (Hippolyte); le deuxième second grand prix à M. Desruelles (Alfred Félix).

ARCHITECTURE. — Le programme était : *Une Gare centrale.* Le premier grand prix a été décerné à M. Eustache (Henri-Thomas-Paul); le premier second grand prix à M. Normand (Paul); le deuxième second grand prix à M. Chaussemiche (François-Benjamin).

COMPOSITION MUSICALE. — Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée : *L'Interdit*, par M. Édouard Noël. Le premier grand prix a été remporté par M. Silver (Charles); le premier second grand prix a été décerné à M. Fournier (Émile-Eugène-Alix); une mention honorable est accordée à M. Andrès (François-Joseph-Camille).

Prix Leprince. — Ce prix a été attribué à M. Lavalley pour la peinture, à M. Sicard pour la sculpture, à M. Eustache pour l'architecture.

Prix Alhumbert. — Ce prix a été décerné à M. Vernon, graveur en médailles et en pierres fines.

Prix Deschaumes. — Ce prix a été décerné à M. Boucher (Léon).

Prix Maillé-Latour-Landry. — Ce prix a été décerné à M. Berger (Joseph).

Prix Bordin. — Le sujet était : « Démontrer l'erreur ou la vérité contenue dans l'exclamation suivante de Pascal : *Quelle vanité que la peinture, qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on n'admire pas les originaux!* »

L'Académie a décerné un premier prix de 2,000 francs à M. Émile Hervet et un second prix de 1,000 francs à M. Jean Le Fustec; une mention très honorable a été accordée à M. Calon.

L'Académie a proposé, pour l'année 1892, le sujet suivant : « Faire ressortir le caractère national de la sculpture française, à partir du XIIIe siècle jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire depuis les imagiers qui ont décoré les cathédrales et autres édifices du centre de la France jusqu'à Houdon. »

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1891.

L'Académie propose, pour l'année 1893, le sujet suivant :

« Rechercher l'influence des mœurs politiques, sociales, religieuses ou autres, sur les évolutions de l'architecture en France depuis la période gallo-romaine jusqu'à nos jours, et en déduire les évolutions probables à l'avenir.

« Indiquer, en outre, les études spéciales auxquelles devront se livrer les archi-

tectes pour répondre aux besoins nouveaux, tout en conservant à l'art la prédominance qu'il doit toujours avoir, quels que soient les matériaux à employer et les programmes à remplir. »

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1892.

Les étrangers pourront prendre part à ces concours, pourvu que leurs mémoires soient écrits en langue française.

Prix Trémont. — Ce prix est partagé entre M. Lenoir, peintre, M. Belloc, sculpteur, et M. Poise, compositeur de musique.

Prix Georges Lambert. — Ce prix est partagé entre Mmes Colin, Viger, Oury et Mlle Vallot.

Prix Achille Leclère. — Le sujet était : *Un Musée de sculpture.* Le prix est décerné à M. G. Belesta.

Prix Chartier. — Ce prix est décerné à M. Deldevez.

Prix Troyon. — Le sujet était : *Un troupeau surpris par l'orage.* Le prix est décerné à M. Amédée Gibert; en outre, deux mentions honorables sont accordées à MM. Didier Pouget et Moteley.

Prix Duc. — L'Académie décernera, en 1892, ce prix destiné à encourager les hautes études architectoniques.

Prix Jean Leclaire. — Ce prix est décerné à MM. Du Pasquier et Duquesne.

Prix Chaudesaigues. — Le concours est fixé au premier jeudi du mois de novembre 1891.

Fondation de Caen. — Les artistes peintres, sculpteurs ou architectes envoyés à Rome auront chacun, après leur temps fini, pendant trois ans : les peintres et les sculpteurs, une rente de 4,000 francs; les architectes, une rente de 3,000 francs.

Prix Monbinne. — Ce prix sera décerné en 1892.

Fondation Dubosc. — Le revenu est, chaque année, distribué par égales portions aux jeunes peintres et aux jeunes sculpteurs reçus en loge pour le grand prix de Rome. Cette somme leur est remise au moment de l'admission en loge.

Fondation Delannoy. — Ce prix est attribué à M. Eustache.

Fondation Lusson. — Ce prix est attribué à M. Normand.

Prix Rossini. — L'Académie a prorogé ce concours pour la composition musicale au 31 décembre 1891, en maintenant comme livret la pièce de poésie intitulée : *Isis*, de MM. Eugène et Édouard Adenis.

Un nouveau concours pour la production d'une œuvre poétique sera clos le 31 décembre 1891.

Prix Jean Reynaud. — L'Académie décernera ce prix en 1892.

Fondation Laboulbène. — Le revenu est distribué tous les ans, par portions égales, aux élèves peintres admis en loge, et cela à la fin du concours.

Fondation Cambacérès. — Le revenu est attribué, cette année, à MM. Déchenaud pour la peinture, Lefebvre pour la sculpture, et Vernon pour la gravure en médailles et en pierres fines.

Fondation Pigny. — Ce prix est attribué à M. Normand.

Prix Despretz. — Ce prix est décerné à M. Gauquié.

Prix Lehmann. — Ce prix sera décerné en 1892.

Prix Brizard. — Ce prix a été décerné à M. Moisson (Raymond), pour ses deux tableaux exposés au Salon de cette année et intitulés : *La rentrée des Tartanes* et *Tartanes désemparées.*

Il sera décerné en 1892 à l'auteur d'un tableau représentant *un paysage.*

Prix Maxime David. — Ce prix a été décerné à Mlle Baily (Caroline-Alice-Berthe).

Fondation Anastasi. — L'Académie a attribué la pension viagère instituée par M. Anastasi à M. Metzmacher.

Prix Eugène Piot. — L'Académie décernera ce prix pour la première fois en 1893.

Prix Kastner-Boursault. — Ce prix sera décerné, en 1894, au meilleur ouvrage de littérature musicale, fait en France ou à l'étranger, qui traitera de l'influence de la musique sur le développement de la civilisation dans la vie publique et dans la vie privée.

Prix Jary. — Ce prix a été décerné à M. André.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. le comte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel lit une notice sur la vie et les ouvrages de M. Robert-Fleury, membre de l'Académie.

La séance est terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, dont l'auteur est M. Silver (Charles).

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'*Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge*, par E. Coyecque; 1889, 1891, 2 vol. in-8°.

Le second volume de cette importante publication a paru en 1889. Il contient un nombre considérable de délibérations extraites des registres du chapitre de Notre-Dame, ce chapitre ayant pris à sa charge, en l'année 1006, l'administration supérieure de l'Hôtel-Dieu. Malheureusement ces extraits, qui finissent avec l'année 1539, ne commencent pas avant l'année 1326. Il n'y a rien là pour les temps anciens. Le second volume, récemment publié, nous offre d'abord une histoire très intéressante de l'Hôtel-Dieu. Quelle en fut l'origine? Comment fut-il, à diverses dates, administré? Quels en étaient les revenus et comment s'en faisait la dépense? Enfin quels étaient autrefois les hôtes de cette maison dont les portes ne s'ouvrent plus aujourd'hui que pour recevoir des malades? M. Coyecque s'est posé successivement ces intéressantes questions et les a fort habilement résolues, justifiant toutes ses assertions par des textes nombreux et bien choisis. Cent pages de ce premier

volume sont occupées par des diplômes, des enquêtes, des arrêts, des pièces historiques dont la variété n'est pas le moindre attrait. N'hésitons pas à dire que de vifs éloges sont dus à l'auteur de ce bon livre, publié sous les auspices de la Société de l'Histoire de Paris.

Parviendra-t-on jamais à combler la lacune que nous avons signalée? Les documents authentiques manquant pour la période ancienne, y pourra-t-on suppléer par des renseignements tirés de chroniques, d'écrits de toute sorte où le hasard les fera rencontrer? Cela est douteux. Mais puisque l'occasion s'offre à nous de signaler à M. Coyecque, pour le temps dont l'histoire est obscure, un fait jusqu'à ce jour, croyons-nous, ignoré, ne la négligeons pas.

M. Coyecque nous montre, dès le XIIIe siècle, les malades soignés par des religieuses, servies elles-mêmes par de jeunes auxiliaires appelées filles blanches. Eh bien, cela va causer quelque surprise, avant le XIIIe siècle les infirmières de l'Hôtel-Dieu n'étaient pas des religieuses; c'étaient de pauvres femmes laïques, *quædam mulierculæ*, qui certainement n'avaient pas de servantes et qui ne recevaient aucun salaire. Elles étaient simplement nourries en commun aux frais de la maison et pourvoyaient elles-mêmes à leur entretien par le travail de leurs mains, *cetera sibi acquirebant de auxilio manuum suarum*. Or quelques-unes étant plus habiles que les autres à coudre, à filer, gagnaient plus et, en conséquence, s'habillaient mieux: *unde erat dissimilitudo in vestibus earum et in aliis*. *Et in aliis* en dit beaucoup. En somme, les moins pauvres offensaient les autres par leurs airs superbes. Il fallait corriger cet abus. C'est ce que fit le chapitre de Notre-Dame, en décidant que tous les profits des travaux manuels seraient mis en commun et distribués en parts égales. Il ne resta plus en propre à chacune de ces femmes que leurs héritages ou les dons de leurs parents. Voilà ce que nous apprend un témoin digne de la plus grande confiance, Pierre de Reims, chantre de Paris, dans son livre inédit *De sacramentis legalibus*, au folio 161 du n° 9593 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale.

B. H.

Les noms gaulois chez César et chez Hirtius, par M. d'Arbois de Jubainville, avec la collaboration de M. Ernault et Dottin. Paris, Bouillon, 1891, 259 pages in-12.

L'étude généalogique et la traduction de ces noms occupera plusieurs volumes. Dans celui que M. d'Arbois de Jubainville publie le premier, il ne s'agit que des noms terminés en *rix*, dont le plus connu est Vercingetorix. Les autres sont Caturix, Ambiorix, Dumnorix, Biturix, etc. Les auteurs ajoutent de nombreux exemples aux mentions des historiens, exemples empruntés, pour la plupart, aux inscriptions; et les commentaires dont ils les accompagnent n'intéressent pas seulement la linguistique; un très grand nombre ont pour objet de poser ou de résoudre des questions d'ethnographie. Le vocable *rix*, qui entre dans la composition de tous ces noms signifie, dit-on, « roi ».

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements; t. XVII. Cambrai. Paris, Plon, 1891, 593 p. in-8°.

La bibliothèque de Cambrai possède 1,398 manuscrits, parmi lesquels un certain nombre sont très anciens et d'un grand intérêt. C'est un de nos plus riches dépôts. Nous le connaissions mal. La plupart des manuscrits latins ne nous avaient pas été clairement signalés. L'auteur du nouveau catalogue, qui a déjà fait la preuve de sa compétence en ces matières, est M. Auguste Molinier. Ne tardons pas à dire que son travail est excellent et va rendre un service très méritoire aux scrupuleux historiens.

Chronologie de l'empire romain, par Georges Goyau, Klincksieck, 1891.

M. Goyau, élève à l'École normale supérieure, voulant employer d'une manière utile à lui et aux autres les loisirs que lui laissait la seconde année de ses études, a entrepris, sur le conseil et sous la direction de M. Cagnat, professeur au Collège de France, son maître, de nous donner une chronologie de l'empire romain; c'était une œuvre difficile.

Les *Fasti romani* de Clinton remontent à 1850 et sont antérieurs à la publication du *Corpus inscriptionum latinarum;* ils sont donc souvent à corriger et à compléter; à plus forte raison ne peut-on plus se fier entièrement à l'*Histoire romaine* de Tillemont, ce chef-d'œuvre de science et de critique, mais qui a le tort de dater de deux siècles. M. Goyau s'est donné la tâche de vérifier les dates de tous les événements importants qui se sont passés depuis la bataille d'Actium jusqu'à la mort de Théodose. Il l'a fait sur les documents les plus sûrs et n'a négligé aucun moyen d'information.

C'est, en raccourci, toute l'histoire civile, militaire, religieuse et littéraire de Rome pendant l'empire. M. Goyau y a joint, pour chaque année, la liste des consuls et, toutes les fois qu'il a pu le faire, celle des préfets du prétoire, des préfets des vigiles, des préfets de la ville. Enfin il a mentionné à leur date toutes les lois qui se retrouvent dans les codes et dont on peut savoir la date.

Ce grand travail a été accompli avec l'exactitude et la méthode la plus rigoureuse. M. Goyau n'a cherché qu'à être utile; on peut affirmer que son but est atteint. Tous ceux qui étudient l'histoire de l'empire, ou même qui lisent les écrivains romains de ce temps et veulent savoir les faits dont ils parlent, seront forcés d'avoir toujours sous la main le livre de M. Goyau.

Le pouvoir temporel et le régime municipal dans un évêché de l'empire germanique jusqu'à la réforme (l'évêché de Bâle), par L. Stouff, docteur en droit. 2 vol. in-8°, Paris, Larose et Forcel, 1890.

L'évêché de Bâle a formé longtemps une principauté importante qui comprenait, outre le canton actuel de Bâle (ville et campagne), le Jura bernois et une partie de la haute Alsace.

A l'exception des villes de Bâle et de Bienne, qui devinrent indépendantes à partir du XVIe siècle, la principauté se maintint à peu près intacte jusqu'aux guerres de la Révolution. Elle comprenait quelques pays de langue allemande, des pays de langue française en plus grand nombre, et l'influence française y fut prédominante, surtout depuis que Bâle et Bienne s'en furent détachées. L'étude de M. Stouff sur le développement du régime municipal dans ces contrées est un bon travail d'histoire locale, fait sur les documents originaux en grande partie inédits.

Les archives de l'évêché, de Bienne, de Délémont, de Sainte-Ursanne et de Porrentruy ont fourni à l'auteur les plus précieux renseignements; 58 pièces tirées de ces dépôts sont textuellement imprimées dans le second volume. Divers recueils publiés depuis quelques années, tels que les *Fontes rerum Bernensium*, les chartes de Bâle ville, celles de Bâle campagne, et surtout les monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, par Trouillat, donnaient déjà tous les éléments d'un bon travail historique. L'auteur en a tiré tout le parti possible. R. D.

Chartularium Universitatis Parisiensis ex diversis bibliothecis tabulariisque collegit Henricus Denifle, auxiliante Æmilio Chatelain. Parisiis, Delalain, 1891, in-4°, t. II, sectio prior.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La plus ancienne des pièces nombreuses que contient cet immense volume est de l'année 1286; la plus récente de l'année 1350. L'Université de Paris est au plus haut période de son crédit, de sa puissance. Sa renommée est universelle, les maîtres qu'elle a formés président à l'organisation de l'enseignement dans l'Europe entière; elle impose à l'État le respect de ses privilèges, de ses droits reconnus ou de ses prétentions contestées; déjà même elle inquiète l'Église, qui l'avait créée comme devant être son plus docile et son plus utile instrument.

Les pièces publiées ou analysées dans ce volume sont au nombre de six cent soixante et une, et les savants éditeurs ne se sont épargné aucune recherche pour y annexer le plus grand nombre de notes biographiques ou bibliographiques. L'enquête était, pour ces premières années du XIVe siècle, plus difficile que pour les premières du XIIIe; plus les éditeurs vont avancer dans leur travail, moins ils vont rencontrer de secours dans les livres usuels; presque toutes leurs notes seront désormais l'enregistrement de leurs propres découvertes. Le service qu'ils rendront aux futurs historiens sera d'autant plus grand.

On ne saurait trop louer l'exécution de ce beau livre. Il y a des critiques; mais puisque les éditeurs les ont jugées nécessaires et les ont faites dans des termes très convenables, personne ne peut leur en savoir mauvais gré. Critiquons-nous, c'est profit pour les autres. Si nous ajoutions quelques notes à celles de MM. Denifle et Chatelain, nous le reprocheraient-ils? Mettons, par exemple, sous le nom d'Angelo de Camerino qu'il est auteur d'un écrit conservé, dans le n° 16126 de nos manuscrits latins, sous le titre de *Sententia totius libri Topicorum;* disons d'Arnaud Eymeric qu'il nous a laissé des sermons qu'on peut lire dans le n° 329 de Toulouse; et d'Arnaud, évêque de Tulle, qu'il a donné son avis sur la vision béatifique dans un mémoire que contient le n° 5288 de notre Bibliothèque nationale. Non, MM. Denifle et Chatelain ne trouvent pas mal que nous leur signalions ces peu graves lacunes. Au contraire, ils nous en remercient.

Le Conseil général des Facultés de Paris ne pouvait confier le soin d'éditer ce *Cartulaire* à des érudits plus scrupuleux. C'est la plume à la main que nous lisons leurs doctes annotations, et ce que déjà nous avons appris d'eux nous fait un devoir de leur témoigner une vive reconnaissance. B. H.

Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801, par le P. Armand Jean. Paris, Alphonse Picard, 82, rue Bonaparte, et Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 28, place de Grouas, 1891.

Cet ouvrage n'a pas la prétention de remplacer le *Gallia christiana,* œuvre des Bénédictins, continuée pour les provinces de Tours, de Besançon et de Vienne, par M. B. Hauréau.

Mais le *Gallia christiana* s'arrêtait, pour les provinces d'Albi, d'Aix, d'Arles, d'Avignon, d'Auch, à l'année 1716, époque de la publication du premier volume qui les renferme. M. Hauréau a pris pour terme 1790, époque de la constitution civile du clergé. Le P. Armand Jean part de l'assemblée générale du clergé en 1682 et va jusqu'en 1801, peu soucieux des prélats constitutionnels, sans doute, mais ne voulant pas retrancher à la véritable église ces années où, si elle n'existe plus légalement, elle vit toujours par la persécution, l'exil et le martyre.

C'est un tableau sommaire de l'église de France entre les quatre articles et le Concordat. H. W.

ANGLETERRE.

Classical texts from papyri in the British Museum, including the newly discovered poems of Herodas, edited by F. G. Kenyon, M. A. — London, 1891, in-4°, VI-116 p. *Textes classiques des papyrus du British Museum, comprenant les poèmes d'Hérodas récemment découverts*, publiés par M. Kenyon.

Au commencement de cette année, M. Kenyon avait publié, au nom du British Museum, l'*Histoire de la Constitution d'Athènes* écrite par Aristote. C'était un papyrus du temps de Vespasien qui avait conservé cet admirable monument. Aujourd'hui, la découverte nouvelle, sans être aussi importante, est encore fort curieuse. Le présent volume, extrait de huit manuscrits, renferme des ouvrages inconnus jusqu'ici et des copies d'ouvrages dès longtemps classiques. Ce sont des poèmes d'un ïambographe nommé Hérodas, un long fragment d'un discours qu'on peut croire d'Hypéride, un traité de grammaire attribué à Tryphon. Voilà pour l'inédit. En second lieu, les simples reproductions sont la troisième des lettres prétendues de Démosthène, le discours d'Isocrate sur la paix, et des fragments plus ou moins longs de neuf chants de l'Iliade. Malgré quelques variations dans l'orthographe du nom (Herodas, Herodes, Herondas), on ne peut pas douter qu'Hérodas ne soit antérieur à notre ère, de deux ou trois siècles peut-être. On ne saurait tirer de ses poèmes rien de précis sur sa patrie. Autant qu'on en peut juger, Hérodas n'avait pas du tout l'humeur farouche qu'on prête à ses prédécesseurs Archiloque et Hipponax. Hérodas cherche dans ses ïambes à amuser ses lecteurs, et non à déchirer les gens. Il se borne à peindre la vie ordinaire sans malice, bien que non sans quelque ironie. Les tableaux qu'il trace ne sont pas très édifiants, mais ils sont vrais. Tantôt c'est un vieillard qui se fait mettre en rapport avec une jeune femme délaissée par son mari; tantôt c'est un procès scandaleux engagé contre un homme riche, que l'on a calomnié adroitement pour le ruiner. Puis c'est une pauvre mère, dont le fils est un détestable sujet, qu'elle confie à toute la sévérité d'un maître d'école. Une autre fois, c'est une famille qui se rend pieusement au temple d'Esculape et qui ne se lasse pas d'admirer les statues et les peintures qu'il renferme, chefs-d'œuvre des plus grands artistes. D'autres poèmes décrivent les fureurs d'une femme jalouse, qui fait battre sans pitié son amant, qui est un esclave; les confidences que se font deux femmes sur la mauvaise conduite de leurs domestiques, et enfin la visite de deux dames chez leur cordonnier.

Tous ces fragments remplissent une trentaine de pages in-4°. Le discours attribué à Hypéride n'est pas aussi long. Le sujet est un plaidoyer virulent contre la proposition d'un certain Philippide, qui voulait faire honorer d'une couronne des magistrats qui ne l'avaient pas méritée. On se rappelle qu'un discours authentique d'Hypéride a été publié en 1858, d'après un autre papyrus, par le Révérend Churchill Babington. Les copies de la troisième lettre de Démosthène, du discours sur la paix d'Isocrate, et des fragments de l'Iliade contiennent des variantes que les philologues sauront mettre à profit, ainsi que le manuel du grammairien Tryphon.

Cette publication de M. Kenyon est accompagnée de spécimens photographiés des papyrus. En les étudiant, on voit que de peines a dû causer le déchiffrement. Nous ne pouvons que féliciter le savant éditeur et le British Museum; nous avons même la confiance que cette découverte ne sera pas la dernière, et que les papyrus égyptiens nous réservent encore bien des surprises heureuses pour les livres classiques.

SUISSE.

Les humanistes polonais, par Joseph Kallenbach. Fribourg, 1891, 72 p. in-4°.

Dans la correspondance de Casaubon et de Jean Dousa, que conserve le Musée Britannique, M. Kallenbach a trouvé quelques lettres de savants polonais dont il a jugé que la publication pouvait être intéressante, surtout pour leurs compatriotes. Ces lettres sont de Jean Zamoyski, de Simon Szymonowicz (le poète *Simonides*), de Jacques Sobieski, de Léon Sapieha et autres. M. Kallenbach les a donc publiées, avec quelques réponses de Casaubon à ses respectueux correspondants, en donnant pour introduction à ces pièces jusqu'à ce jour inédites une histoire sommaire de la Renaissance en Pologne. La Pologne avait été très honorablement représentée, durant le moyen âge, dans l'université de Paris, et elle avait elle-même eu sa brillante université, celle de Cracovie. Mais, comme l'école de Paris, sa mère, l'école de Cracovie avait beaucoup perdu, dès la fin du xv° siècle, de son crédit et de son autorité. Aristote avait régné longtemps; partout la jeunesse voulait être émancipée de sa dure tutelle. Écartez, disait-elle, les logiciens et livrez la place aux humanistes. C'est ce qu'on avait fait en Italie, ce qu'on faisait en France et ce qu'on tardait à faire en Pologne, les pouvoirs publics ayant trop de soucis politiques pour s'employer à seconder une révolution universitaire. M. Kallenbach s'est proposé de montrer comment cette révolution s'est lentement, difficilement accomplie par l'influence de quelques maîtres étrangers, parmi lesquels il place au premier rang Jean Sturm, qui professait à Strasbourg et avait pour élèves un grand nombre de jeunes Polonais. Le plus célèbre d'entre eux, celui qui servit le plus efficacement, dans sa patrie, la noble cause des études littéraires, fut le grand chancelier Jean Zamoyski.

La biographie de Jean Zamoyski est particulièrement instructive. M. Kallenbach l'a écrite, on le voit, avec un vif désir de faire partager ses sentiments sur cet éminent lettré.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1891.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Bourgeois, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

Assistants...
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.

Auteurs...
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau.*
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Paris, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Berthelot, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Jules Girard, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Weil, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Paul Janet, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Daubrée, de l'Institut, Académie des sciences.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1891.

Histoire de la philosophie pendant la Révolution, par M. Ferraz, correspondant de l'Institut, 1 vol. in-12 de xx-388 pages, à la librairie académique de Didier, Perrin et Cie, Paris, 1889.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

M. Ferraz, dans son Histoire de la philosophie pendant la Révolution, ne borne pas ses recherches à la philosophie proprement dite; il les étend aux sciences dont la philosophie est la base, et parmi lesquelles la médecine tient une place importante. C'est ainsi qu'il arrive à nous parler de Pinel et de Bichat.

Sans aller aussi loin que Cabanis dans sa *Lettre sur les causes premières*, Pinel et Bichat s'affranchissent de la domination de l'école de Condillac et de l'idéologie entendue dans son sens le plus étroit. Le premier, pour découvrir les causes et les remèdes de la folie, s'adresse à la psychologie plus qu'à la physiologie, aux phénomènes de l'ordre moral plus qu'à ceux de l'ordre physique; et le second, par ses idées générales sur la vie, la sensibilité et la contractilité, introduit la réforme dans la physiologie elle-même. La distinction qu'il établit entre la vie organique et la vie animale est restée dans la science comme une vérité inattaquable et a répandu sur l'ensemble des connaissances médicales une lumière inattendue. Mais nous ne tardons pas à quitter ces problèmes intéressants de la vie et de la folie pour rentrer avec de Gérando dans le domaine de la philosophie pure.

De Gérando est un des philosophes de cette époque que M. Ferraz a étudiés avec le plus de soin, on peut dire avec le plus de sympathie, et cette prédilection lui a porté bonheur, car elle l'a conduit à combler

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre 1891.

bien des lacunes et à rendre à un vaillant esprit souvent méconnu la place qui lui appartient dans l'histoire intellectuelle de son pays.

De Gérando était simple soldat dans un régiment de chasseurs quand la classe des sciences morales et politiques de l'Institut de France mit au concours la question suivante : « Déterminer l'influence des signes sur la formation des idées. » Il fut un des concurrents, et son mémoire remporta le prix. C'est ce mémoire couronné qui devint plus tard le livre en quatre volumes que nous possédons sur le même sujet. Dès ce premier travail, l'auteur nous laisse apercevoir un esprit nouveau, qui n'est plus celui de l'école régnante, et qui diffère même de celui de l'Académie ou de la majorité de l'Académie qui lui a accordé son suffrage.

Tout en admettant, sans doute par égard pour le langage consacré, que nos idées en général dérivent de nos sensations, l'auteur reconnaît à l'esprit une activité propre sans l'intervention de laquelle aucune idée n'est complètement formée et ne peut être considérée comme réellement existante. Il distingue ainsi la sensation de la perception. « Apercevoir et sentir, dit-il, sont deux choses si différentes, quoique simultanées, que souvent nous apercevons mieux lorsque nous sentons moins vivement. En recevant la sensation, nous semblons n'être que passifs; en l'apercevant, nous commençons à exercer notre activité. »

A plus forte raison, de Gérando, bien avant Laromiguière, à qui l'on en a fait un très grand mérite, établit-il une différence entre l'attention et la sensation. « L'attention, dit-il, vient de nous, comme la sensation vient du dehors. »

La conscience et la réflexion ne sont pas moins bien définies, et les termes dont il se sert en parlant de ces deux actes de l'esprit ne dépareraient pas l'un des traités de psychologie qui se rattachent à l'école écossaise, que certainement il ne connaissait pas à ce moment, ou à celle de Victor Cousin. « Telle est, dit-il[1], la nature de cette précieuse et admirable lumière de la conscience que, non seulement nous apercevons que notre moi est modifié, qu'il l'est d'une manière agréable ou désagréable, mais que nous sommes aussi capables d'apercevoir nos propres jugements, toutes les opérations de notre esprit, comme tous les actes de notre volonté. L'attention, en tant qu'elle s'exerce sur les perceptions qui servent d'objet à la conscience, prend le nom de réflexion, car elle réagit alors sur elle-même. » On ne saurait pousser plus loin le mérite de la clarté et de l'exactitude.

[1] *Des signes*, t. I, p. 18. — Citation de M. Ferraz.

C'est encore à l'école écossaise et aux philosophes les plus éminents de cette école, à Reid et à Dugald Stewart, que de Gérando nous fait penser quand il décrit les fonctions de la mémoire et les effets de l'association des idées. Ces effets et les lois dont ils dépendent, il les connaît aussi bien que John Stuart Mill sans les exagérer comme lui et sans les transporter hors de leur sphère légitime. Il les fait intervenir, avec beaucoup de justesse et d'à-propos, dans la formation des signes et dans l'action qu'ils exercent sur la pensée. Observant que l'homme se parle à lui-même en même temps qu'il parle aux autres et, dans un grand nombre de cas, bien auparavant, il distingue, comme l'a fait récemment un philosophe de notre pays, une parole intérieure et une parole extérieure.

Mais, de quelque façon qu'elle s'exerce et quels que soient les éléments dont elle se compose, la parole est pour lui une faculté naturelle qui se développe simultanément avec la pensée et ne saurait exister sans elle. Comme Destutt de Tracy, il réfute, sans le connaître, le système de Bonald et rejette la proposition de Rousseau, que la parole est nécessaire à l'invention de la parole. Sans prévoir les connaissances multipliées et les théories générales sur lesquelles repose aujourd'hui la philosophie des langues, de Gérando a cependant corrigé sur un point important l'opinion soutenue par Condillac et par ses disciples plus ou moins directs sur cette branche de la philosophie. Il ne croit pas que les langues soient uniquement un instrument d'analyse; il y fait entrer aussi, dans une foule de cas, dont il ne manque pas de nous citer des exemples, le procédé de la synthèse. Cela aussi pouvait être regardé, dans les dernières années du XVIIIe siècle, comme une grande innovation.

Après avoir montré, dans une première partie de son mémoire, quelle est l'influence des signes sur la pensée, de Gérando, dans une seconde partie de ce même ouvrage, se demande quel peut être, pour le perfectionnement de la pensée, l'effet du perfectionnement des signes. Dans la solution de ce nouveau problème, il s'écarte encore plus que dans ses précédentes recherches de la doctrine et de la méthode consacrées de son temps.

Il ne suffit pas, selon lui, de perfectionner le langage pour accroître la portée et améliorer les procédés de la pensée; il faut que la pensée se perfectionne elle-même, qu'elle développe sa puissance et se donne une meilleure direction par sa propre activité, par la lumière qu'elle emprunte du dehors et celle qu'elle trouve en elle-même. C'est la synthèse qu'il faut ici, non l'analyse; c'est l'usage des forces que nous trou-

vons en nous, ce n'est pas l'attente des effets que nous subissons ou que nous impose une force étrangère. La science est le produit de l'action et de la synthèse, d'une suite d'opérations habilement combinées entre elles; ce n'est pas, comme l'a soutenu Condillac, une langue bien faite. « Les progrès de la langue, dit de Gérando, dépendent du progrès de la science. Il ne faut donc pas dire qu'une science n'est qu'une langue bien faite. La perfection de la langue ne produit pas celle de la science, mais elle en résulte et y ajoute le dernier trait. Elle ne fait pas découvrir la vérité, mais elle la rend populaire[1]. »

Il faut que l'esprit de système ait singulièrement aveuglé les esprits à l'époque dont nous sommes occupés pour qu'on soit obligé de regarder comme des découvertes, tout au moins comme un progrès, des observations aussi simples que celles que nous venons de citer. Il n'en faut pas moins tenir compte à de Gérando de les avoir faites au moment opportun.

De Gérando a écrit, en 1801, un mémoire qui a pour titre : *La génération de nos connaissances*, et qui fut couronné par l'Académie de Berlin. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet écrit, c'est une analyse approfondie, vraiment nouvelle alors dans notre pays, des facultés actives de l'esprit, représentées comme absolument distinctes des facultés passives, par conséquent de la faculté de sentir et de la sensation elle-même. En étudiant nos facultés actives, non seulement négligées, mais supprimées par l'école de Condillac, l'auteur fait connaître, avec une grande sagacité, le rôle qu'elles remplissent dans la formation des idées de substance, d'unité, d'identité, etc. C'est comme une psychologie supérieure qui réclame en faveur de la conscience et de la raison.

En s'occupant des signes en général, de Gérando a porté aussi son attention sur ceux que possèdent ou forment naturellement les sourds-muets et sur le parti qu'on en peut tirer pour l'instruction de ces pauvres infirmes. Il y a là aussi des observations de grande valeur, quoique de Gérando n'ait jamais soupçonné qu'on apprendrait un jour aux sourds-muets à parler et à lire la parole sur les lèvres.

Il y a bien d'autres ouvrages laissés par de Gérando qui mériteraient d'être mentionnés ici. On remarque surtout dans le nombre son *Histoire comparée des systèmes de philosophie;* mais M. Ferraz, sous prétexte qu'ils n'appartiennent pas à la période révolutionnaire, ayant jugé à propos de les passer sous silence, nous nous croyons obligé de suivre son exemple. Nous passerons donc sans transition du nom honoré de

[1] *Des signes*, t. III, p. 203.

Gérando au nom plus illustre et resté plus cher à la philosophie de Maine de Biran.

Peu de temps après avoir couronné le mémoire de Gérando sur les signes, l'Académie, ou, comme on l'appelait alors, la classe des sciences morales et politiques, mit au concours la question de l'habitude : « Déterminer quelle est l'influence de l'habitude sur la faculté de penser ou, en d'autres termes, faire voir l'effet que produit sur chacune de nos facultés intellectuelles la fréquente répétition des mêmes opérations. » La question ainsi posée n'était plus simplement une question d'idéologie; c'était une question de psychologie, et même, si l'on remontait à la source de l'habitude en la cherchant, comme de raison, dans l'activité, autant dire dans l'idée de cause, c'était une question de métaphysique. On sait que le prix fut décerné à Maine de Biran, qui, ainsi que de Gérando, avait été soldat et, comme lui, entra dans la vie politique et administrative, mais pour en sortir aussitôt que cela lui fut possible, car c'était avant tout un esprit spéculatif.

Dès le début de son mémoire couronné, il se sépare nettement, franchement, de Condillac, ou plutôt il se met en opposition avec lui. C'est à tort qu'on a dit qu'il a, comme tous ses contemporains, commencé par payer tribut à l'école régnante. Essayant une classification de nos facultés, comme l'exigeaient impérieusement les termes du programme académique, il trace une ligne de démarcation profonde entre la faculté de sentir et la faculté de se mouvoir. Dans la faculté de se mouvoir se montre notre personnalité; dans la faculté de sentir elle s'efface et se confond avec le fait. L'activité ne va pas sans effort, et c'est par l'effort que nous prenons conscience de notre moi, que nous nous distinguons de la chose qui nous résiste ou qui est extérieure à nous, à notre moi. Cette distinction capitale entre l'effort volontaire et la sensation involontaire, Maine de Biran l'établit successivement pour chacun de nos sens.

De là résultent deux sortes d'habitudes, les unes passives, les autres actives, et ces deux sortes d'habitudes sont régies par des lois différentes, on peut même dire opposées. Ainsi, dans la sensibilité, l'habitude est passive; dans la perception, elle est active. Aussi nos sensations sont-elles émoussées et finissent-elles par disparaître quand elles sont prolongées ou fréquemment renouvelées. Nos perceptions, au contraire, sont affinées, développées et rendues plus faciles par l'habitude. Il suffit même qu'il y ait dans une sensation un élément perceptif, comme la couleur, le son, le toucher, pour qu'elle participe aux qualités que l'habitude communique à nos perceptions.

C'est à l'aide de nos habitudes actives que Maine de Biran nous explique la formation des signes et l'influence qu'ils exercent sur la mémoire. Les articulations dont la parole se compose sont volontaires, si nous voulons l'en croire, au moins la plupart d'entre elles sont-elles le produit de la volonté et de la convention, et c'est par l'habitude, l'habitude active, qu'elles acquièrent cette facilité, cette rapidité, cette sûreté qui leur donnent l'apparence d'une faculté naturelle et innée. Mais n'oublions pas que cette faculté est notre œuvre. Créateurs de nos signes, nous le sommes aussi en grande partie de la mémoire dont ils sont l'instrument indispensable; seulement, il ne faut pas considérer la mémoire comme une faculté unique et indivisible; ce qui est parfaitement vrai. Il existe, selon Maine de Biran, trois sortes de mémoires : la mémoire mécanique, la mémoire sensitive, la mémoire représentative. Toutes trois ont besoin des signes, par conséquent toutes trois supposent l'intervention de notre activité et se perfectionnent, se développent par l'habitude; mais elles n'ont pas la même valeur.

La mémoire mécanique, qui est la plus facile à acquérir, est nuisible, quand on la cultive avec excès, au développement de l'intelligence. La mémoire sensitive, qui nous retrace nos impressions sensibles, les images créées ou acceptées par notre imagination, doit être également contenue dans de justes limites; autrement elle nous asservit à des chimères, nous fait prendre des fantômes pour des réalités et nous incline à la superstition. Enfin la mémoire représentative, se rapportant à des réalités, à des actions, aux lois dont ces actions dépendent, est moins subordonnée aux signes que les deux autres espèces de mémoire. Outre les faits, qui nous sont personnels, tels que nos sentiments et nos volontés, elle fait apparaître devant nous des idées archétypes qui tiennent au fond de notre âme et parmi lesquelles on distingue d'abord l'idée d'éternelle justice.

La théorie de Maine de Biran, qui attribue aux articulations dont se compose la parole et aux signes en général un caractère volontaire, peut être contestée et se prête difficilement à l'étude des langues, telle qu'elle est comprise et pratiquée de notre temps; mais elle s'applique parfaitement à la parole artificielle qu'on enseigne aujourd'hui aux sourds-muets. Là, il n'y a en effet que des mouvements, des mouvements intérieurs produits par la volonté et adoptés par la convention, puisque le sourd-muet n'entend pas sa propre voix et que les articulations n'existent pas pour lui. Cette théorie, ainsi que celle de la mémoire à laquelle elle est liée, n'en est pas moins d'une rare originalité. C'est à M. Ferraz que nous sommes redevables de la connaître aussi bien, car nous n'avons pas souvenir de l'avoir vue exposée ailleurs avec ce degré de clarté et avec les

observations de détail sur lesquelles elle s'appuie. C'est de M. Ferraz aussi que nous apprenons que le mémoire sur l'habitude ne doit rien, absolument rien à la philosophie de Condillac ou à celle de Locke, et qu'il contient, non pas en germe comme on l'a dit, mais explicitement, toute la doctrine psychologique et métaphysique de Maine de Biran : la distinction des facultés actives et des facultés passives de notre esprit, la différence radicale qu'il établit entre la sensation et la perception, entre l'imagination et la mémoire volontaire, la théorie de l'association des idées considérée dans ses lois principales, la théorie des signes dans leurs rapports avec la volonté et avec l'intelligence, l'explication de la notion de cause et de la notion d'unité, l'idée de cause directement dérivée de la conscience de notre personnalité; enfin tout un système d'éducation fondé sur l'analyse des facultés de l'âme.

Quel que soit le mérite qu'on nous signale dans cette première œuvre de Maine de Biran, les nombreux écrits qu'il a publiés plus tard nous auraient offert plus d'intérêt. Nous présenterons à ce sujet la même réflexion à laquelle nous nous sommes déjà arrêté à propos de Gérando. M. Ferraz s'étant fait une loi de ne pas sortir de l'époque qu'il a prise pour sujet de son volume, nous ne pouvons nous empêcher de nous renfermer dans les mêmes limites.

C'est dans ces limites que nous rencontrons, après Maine de Biran, un personnage qui n'a avec lui aucune ressemblance et qui n'en est pas moins, à partir d'une certaine époque de sa vie, un des ennemis les plus ardents, les plus spirituels aussi, de la philosophie sensualiste et athée. Nous voulons parler de Rivarol. On se souvient de l'étude intéressante que feu M. Caro a consacrée ici même à ce célèbre antagoniste de la Révolution française. M. Ferraz, en la prenant pour la base de ses propres recherches, y a beaucoup ajouté, et, sur quelques points, l'a corrigée.

Il nous montre deux hommes dans Rivarol, l'un pénétré de l'esprit de son siècle, de l'esprit de Voltaire, plutôt que de celui de Condillac, et l'autre, après s'être insurgé contre les doctrines les plus accréditées alors, contre les doctrines politiques aussi bien que contre les doctrines philosophiques et religieuses, s'armant tout à coup pour la royauté et les vieilles croyances nationales. C'est le voltairien que nous apercevons dans les *Lettres à M. Necker,* écrites à propos du livre de l'homme d'État qui a pour titre *De l'importance des opinions religieuses;* puis nous le voyons dans le *Journal politique national* et dans les *Actes des Apôtres,* publiés dès les premiers jours de la Révolution, voué à la défense du trône et de l'autel. Malgré les calomnies et les violences de langage que nous offrent souvent les *Actes des Apôtres,* nous croyons que M. Ferraz est

injuste quand il les compare par moments à *l'Ami du peuple* et au *Père Duchêne*. Il y a toujours de l'esprit et du talent mêlés aux excès de Rivarol; il n'y en a jamais dans les pamphlets de Marat et d'Hébert.

Les passions révolutionnaires n'ayant pas exercé moins d'influence sur la langue que sur la pensée, on peut dire que le *Discours* de Rivarol sur l'*Universalité de la langue française*, discours couronné par l'Académie de Berlin et publié déjà en 1784, est par anticipation, une œuvre de conservation nationale. Mais pendant son séjour à Hambourg, quelques années avant sa mort, arrivée en 1801, il entreprit de composer un nouveau *Dictionnaire de la langue française*, destiné dans sa pensée à remplacer celui de l'Académie. Il n'eut que le temps d'en écrire l'introduction, et c'est là qu'il faut chercher et que l'on trouve les éléments de sa dernière philosophie, celle à laquelle il s'était arrêté avant de mourir. Le sensualisme ou, pour mieux dire, l'empirisme y tient encore une certaine place, mais bien moins grande que celle de la réaction qu'on lui oppose.

En donnant pour origine à nos idées la sensibilité, tantôt sous le nom de sentiment, tantôt sous le nom de sensation, il a soin d'introduire dans la sensation elle-même un élément d'activité; car il distingue deux sortes de sensations : les unes passives, qui ne sont que des vestiges de pensée, les autres actives, qui sont des pensées complètes. L'activité joue encore un plus grand rôle, un rôle plus net et mieux défini, dans l'opinion que se fait Rivarol de nos diverses facultés : la mémoire, l'imagination, le jugement. Pour lui, comme pour Maine de Biran, aucune de ces facultés ne peut subsister ni même se concevoir sans l'intervention d'une certaine activité qui, par suite de cette théorie, devient le fond même de l'âme. L'âme, dans son unité et dans sa forme la plus haute, se manifeste par la raison et par la liberté, deux facultés dont on ne parle plus dans l'école de Condillac, si ce n'est pour les défigurer. Rivarol leur restitue une grande partie de leur dignité. Il distingue, comme le fera plus tard l'abbé de Lamennais, la raison universelle de la raison individuelle. La première, c'est la somme des jugements portés par le genre humain; la seconde, la somme des jugements portés par les individus. Mais ce que croit le genre humain n'est pas seulement une disposition de notre nature ou, comme dira Kant, une loi subjective de notre esprit; c'est une certitude absolue, une vérité qui a son fondement dans la nature des choses, ou une vérité en soi. Voilà certainement de fortes pensées, qu'on ne soupçonnerait pas chez l'auteur du *Petit Almanach des grands hommes*, ni chez celui des *Actes des Apôtres*, ni dans cet esprit mordant qui s'est fait redouter par ses bons mots avant de se faire craindre et estimer par ses écrits.

Rivarol n'a pas moins bien défendu la liberté que la raison. Seulement il croit que la liberté, chez l'homme, a des limites comme les autres facultés. Il y voit toujours mêlée une part de servitude. Mais il fait justice de ce vieil argument du déterminisme, qui, comparant les motifs de nos actions aux poids déposés dans les deux plateaux d'une balance, suppose que le poids le plus fort l'emporte toujours. La balance ici, répond Rivarol, c'est l'homme, une balance vivante et intelligente qui ne cède qu'à elle-même, qui n'obéit qu'à elle-même, parce qu'elle le veut et dans la mesure où elle le veut.

Rivarol fait également preuve d'indépendance et de bon sens quand il compare la nature de l'homme à celle des animaux. Il n'est pas question pour lui de l'homme machine ou de l'homme plante, ni de l'intelligence dont l'homme serait redevable à la perfection de sa main. Il montre que la supériorité de l'homme sur l'animal embrasse non seulement son organisation, mais l'ensemble de ses facultés et même de ses instincts. L'homme s'étonne de ce qu'il ignore, il en cherche la raison et la cause. Il s'arrête plein d'admiration devant les merveilles de la nature ou les créations de son propre génie. L'étonnement et l'admiration sont étrangers à l'animal. L'esprit de l'homme est multiple et complexe, il s'exerce sur une foule de sujets sur chacun desquels il peut changer d'opinion. L'animal n'a pas d'opinions, il ne prononce pas de jugements, il n'a que des instincts et des sensations.

L'esprit de l'homme s'étend, se perfectionne et se développe. Aucune génération humaine n'est absolument semblable à celle qui l'a précédée et à celle qui la suivra. L'esprit de l'animal a des bornes immuables. Il n'est ni perfectible ni véritablement social. Le progrès n'existe pas pour lui, et ses attachements sont des instincts toujours semblables à eux-mêmes. L'éducation dont il est susceptible, c'est à l'homme qu'il la doit, et encore ce qu'il a appris, il n'arrive à l'exécuter que d'un mouvement machinal. Cependant Rivarol se refuse à admettre avec Descartes que les animaux soient de purs automates. On trouve aussi chez lui, sur le temps et sur l'espace, un certain nombre de réflexions qui ne sont pas dépourvues de valeur métaphysique. C'est l'objectivité qui, dans son esprit, prend la place de la subjectivité universelle représentée par la sensation. Rivarol, considéré comme philosophe, n'a été, à notre avis, apprécié nulle part avec autant de justice que dans le livre de M. Ferraz.

On se rappelle que, après les purs théoriciens ou les purs spéculatifs, M. Ferraz, dans le plan qu'il s'est tracé, a promis de nous entretenir des philosophes qui ont appliqué ces théories, principalement les théories idéologiques, à l'histoire et à la morale, à la philosophie de l'histoire

plutôt qu'à l'histoire proprement dite, et à la morale dans ses rapports avec la politique. C'est par Condorcet que commence cette nouvelle série d'études.

Il faut se transporter à l'époque fiévreuse où vivait Condorcet, au milieu du drame de la Révolution française, pour comprendre qu'un homme comme lui, un mathématicien, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, ait pu écrire ce roman qui a pour titre : *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*. Et à quel moment, dans quel état d'esprit l'a-t-il écrit? C'est quand un décret de la Convention l'avait mis hors la loi, quand il s'attendait, à chaque instant, à porter sa tête sur l'échafaud; c'est quand tout s'écroulait autour de lui. Comme les prophètes des temps passés que la présence de la mort n'empêche pas d'annoncer à leurs peuples la conquête de la Terre Promise, il détourne les yeux de lui-même et des siens, et, avec une force de conviction qui tient du fanatisme religieux, il prédit pour le genre humain la pleine possession de la liberté et du bonheur, la suppression du crime, de la maladie et de la mort.

La base de cette prédiction, c'est l'idée du progrès, d'un progrès non interrompu et sans limites. Pour la justifier, il aurait fallu, comme le remarque M. Ferraz, posséder l'universalité des connaissances humaines, l'histoire de tous les éléments de la civilisation dans toutes les races, à toutes les époques, chez tous les peuples de l'univers. Or Condorcet ne tient guère compte que de l'histoire de la civilisation grecque; il ne songe qu'à l'Europe, et son terme final ne s'éloigne pas beaucoup de la Révolution. Mais, même dans ces limites étroites, il ne reste pas toujours fidèle à sa théorie de perfectibilité indéfinie. Le christianisme est à ses yeux une décadence plutôt qu'une amélioration. Le moyen âge, encore plus maltraité que les premiers siècles de l'Église, ne lui représente qu'une époque de servitude et d'ignorance. L'invention de l'imprimerie, la prise de Constantinople et la Réformation religieuse du XVI[e] siècle, tels sont, dans son opinion, les événements qui amènent la libération de l'esprit humain. C'est alors que la raison reprend le cours de ses conquêtes. Elle a pour organes Bacon, Galilée, Descartes, Newton, Leibniz, Buffon. La liberté se développe en même temps. Enfin les peuples comprennent et revendiquent leurs droits, la Révolution éclate.

C'est là, il faut en convenir, une explication bien incomplète et bien illogique du passé. Les prédictions qui regardent l'avenir sont encore moins acceptables. L'inégalité cessera d'exister entre les individus et les peuples. Les uns et les autres s'avanceront d'un pas rapide vers leur commune perfection. L'immoralité disparaîtra avec l'ignorance. Le bien

se confondant avec l'intérêt général et la vertu avec le bonheur de tous, personne n'aura intérêt à faire le mal et chacun s'en abstiendra volontairement. Les lois répressives seront inutiles. Notre intelligence grandira avec l'amour de la vérité. La maladie sera plus rare, la vie plus longue, et, l'influence de l'hérédité venant se joindre à celle du progrès, nul ne peut dire où s'arrêtera cette carrière de perfectionnements. Ces utopies n'ont pas toutes disparu avec Condorcet. La plupart d'entre elles ont été recueillies par l'école Saint-Simonienne, celle de Charles Fourier et même, il faut le dire, par la philosophie de Herbert Spencer et John Stuart Mill. D'ailleurs, quelques prévisions justifiées par le temps viennent se mêler à ces rêves : telles sont la généralisation de l'instruction du peuple, les caisses de prévoyance et de retraite pour les classes ouvrières et l'absorption graduelle des peuples barbares ou sauvages par les nations civilisées.

C'est également à la philosophie de l'histoire, mais plus particulièrement de l'histoire des religions que s'appliqua l'esprit de Volney. Mais il ne tarda pas à y joindre l'étude de la morale, comprise à la façon du sensualisme le plus grossier et en même temps le plus chimérique. Ses idées sur la première de ces deux matières de recherche sont renfermées dans son livre longtemps célèbre des *Ruines*, publié pour la première fois en 1791, et ses doctrines sur la morale font l'objet de son *Catéchisme du citoyen français*, qui parut en 1793; mais il en donna plus tard une seconde édition, revêtue d'un nouveau titre beaucoup plus significatif que le premier : *Loi naturelle ou principes physiques de la morale déduits de l'organisation de l'homme et de l'univers.*

Volney n'est pas un mathématicien comme Condorcet, c'est un savant familiarisé avec les questions de chronologie et de philologie; c'est de plus un voyageur qui a parcouru une grande partie du monde, surtout l'Orient, et qui aurait pu, par expérience, se faire une idée juste des hommes et des choses; c'est enfin un homme politique qui a été mêlé à la lutte des partis et qui a observé, souvent à ses dépens, l'aveuglement des passions. Ces avantages ne l'ont pas préservé des illusions de son temps ni du parti pris, on pourrait dire du fanatisme de l'esprit de système.

Selon l'auteur des *Ruines*, ce n'est point dans le hasard ou dans les caprices aveugles de la fortune, mais dans les vertus et les vices des hommes, qu'il faut chercher la cause de l'élévation et de la chute des empires. Mais les vertus et les vices des hommes ont eux-mêmes une cause, une cause unique qui n'est pas autre chose que la sensibilité ou, pour l'appeler de son vrai nom, la sensation. La sensation se confond avec l'amour

de soi, qui n'est pas autre chose que l'amour du bien-être et la haine de la douleur. C'est l'amour de soi, revêtu de ces deux formes, qui a amené tous les progrès et tous les changements que l'histoire constate dans la suite des générations humaines. C'est lui qui les a fait passer de l'état de chasseur et de pêcheur à celui de pasteur et de laboureur, c'est lui qui a créé la famille, la société civile, les arts, les sciences, la civilisation. C'est aussi l'amour de soi qui, égaré par l'imagination, a créé les vices, la violence et la guerre.

Il est à peine besoin de faire remarquer que la nature humaine ne se prête pas à cette simplicité d'explication, à ce degré de *simplisme*, comme disait Charles Fourier, et que l'histoire du genre humain ramenée à ce principe unique, le plus superficiel et le plus insuffisant de tous, est un intolérable paradoxe, mais un paradoxe dans le genre de la sensation transformée.

C'est avec la même simplicité, avec la même crédulité dans l'hypothèse, sinon avec le même principe, que Volney nous rend compte de l'histoire des religions et qu'il prétend nous en exposer la philosophie. Toutes les religions, selon lui, sans aucune exception, sont le fruit de la superstition et de l'erreur. L'origine de ces superstitions, il la trouva, comme Dupuis l'avait fait quelques années avant lui, dans les phénomènes physiques et astronomiques de l'univers. De sorte que les *Ruines*, en dépit de l'emphase avec laquelle elles sont rédigées, ne se font remarquer ni par la nouveauté ni par l'originalité. Encore moins est-il permis d'en louer l'équité; car, pour Volney, les fondateurs de religions ne sont pas seulement dans l'erreur, ils y sont volontairement par ambition, par amour du pouvoir et du lucre. Ce sont des charlatans et des imposteurs. Aussi rien de plus fastidieux aujourd'hui, après tant de travaux consacrés par notre siècle à la critique religieuse, que la lecture de ce livre.

La *Loi naturelle* se lit plus volontiers, parce qu'il y règne non pas plus de vérité, mais plus de suite dans les idées, plus de logique. Toute la morale, selon Volney, se ramène à un prétexte unique : Conserve-toi; ce qui contribue à notre conservation, voilà ce qui est le bien; ce qui y met obstacle, voilà ce qui nous représente le mal. Nous sommes excités à faire le bien par l'amour du plaisir, nous sommes détournés du mal par l'aversion que nous inspire la douleur. L'habitude de faire le bien, c'est-à-dire de céder à l'attrait du plaisir, c'est la vertu; l'habitude contraire, celle qui consiste à résister au plaisir et à lui préférer la douleur, c'est le vice. Toutes les vertus, de quelque nom qu'on les appelle, vertus individuelles, vertus domestiques, vertus sociales, dérivent du

même principe. Ainsi le courage, si admiré et si vanté par la grande majorité des hommes, a pour unique mobile notre défense personnelle, et c'est encore nous que nous défendons en combattant pour la patrie. L'amour de nos enfants et les privations que nous nous imposons pour les élever et les établir figurent au premier rang de nos vertus domestiques; ils n'ont cependant pas d'autre but que de ménager des appuis à notre vieillesse. Enfin on regarde comme une vertu sociale le respect que nous portons à la vie d'autrui; mais, sans ce respect, notre propre vie serait à chaque instant menacée. Le sacrifice de soi à l'intérêt des autres n'est pas une vertu, mais un acte de démence. Nous croyons que M. Ferraz aurait pu s'épargner les objections qu'il adresse à ce système, il suffit de l'exposer pour le réfuter. Tel qu'il est, il est encore dépassé, au moins dans l'expression, par le *Catéchisme universel* de Saint-Lambert. Un seul mot suffit pour le résumer : la conscience n'est que la prévoyance des chagrins qui suivent nos fautes.

On éprouve un véritable soulagement quand on passe de Volney et de Saint-Lambert à Mme Condorcet. Le chapitre que M. Ferraz lui a consacré fait le plus grand honneur à sa critique. Il y déploie, outre sa perspicacité et son savoir, la délicatesse de son esprit et la rare élévation de ses sentiments. Mais Mme Condorcet se place en dehors de la période philosophique que traverse en ce moment la France. Elle s'est mise à l'école de l'Angleterre. Elle a traduit en français la *Théorie des sentiments moraux* d'Adam Smith, et les *Lettres sur la sympathie,* qu'elle adresse en son propre nom à son beau-frère Cabanis, dérivent de cette source étrangère. Ce qu'on appelait alors avec prédilection la philosophie française descend du sensualisme à la négation de toute morale, de la négation de toute morale à la négation de Dieu, au pur athéisme, ou mieux encore, à l'athéisme appuyé sur le matérialisme; car on peut être athée sans être matérialiste.

Parmi les organes les plus bruyants de l'athéisme matérialiste on distingue surtout Naigeon et Sylvain Maréchal. Ce ne sont plus seulement des athées, ils sont tous les deux fanatiques d'athéisme. Le premier, un très savant homme d'ailleurs, a été justement appelé le singe de Diderot ou « l'athée inquisiteur ». Le second, Sylvain Maréchal, a été l'ami de Chaumette et de Babeuf. C'est à lui qu'appartient la rédaction du *Manifeste des égaux* et du *Code d'une société d'hommes sans Dieu.* Mais son œuvre la plus connue est le *Dictionnaire des athées,* qui compte parmi les athées tous les philosophes anciens et modernes, tous ceux qui ont exercé une action sur l'intelligence humaine, Jésus-Christ lui-même.

Ces saturnales de la pensée et de la plume, même pendant les excès

de la Révolution, ne passèrent pas sans protestation. Elles excitèrent, à la fin de sa vie, la verve de Rivarol, elles provoquèrent les écrits honnêtes et sensés d'un philosophe trop oublié, Delisle de Sales.

Delisle de Sales a beaucoup écrit, entre autres choses un ouvrage en dix volumes qui a pour titre : *La philosophie de la nature;* mais de tout cela, il n'est pas resté grande trace dans la mémoire de la postérité. Les historiens de la philosophie, même les plus scrupuleux, gardent le silence sur son nom. M. Ferraz a le mérite de le faire connaître sous un point de vue particulier, celui qui intéresse le plus l'objet de ses recherches. Il s'arrête à un écrit de Delisle de Sales, encore plus oublié que tous les autres et qui est devenu presque introuvable. C'est un *Mémoire en faveur de Dieu*, où l'on prouve que non seulement la religion est nécessaire, qu'elle est fondée sur la nature et sur la raison, mais que la religion naturelle est insuffisante. L'auteur de ce mémoire demande, avant le concordat de 1802, la libre restauration des vieilles religions, sous la double condition qu'elles pratiqueront la tolérance et qu'elles se relèveront sans l'intervention de l'État. C'est encore aujourd'hui le vœu de tous ceux qui professent le libéralisme en matière de religion.

Mais ce ne sont là que des voix isolées, qui n'ont entre elles aucun lien, qui ne s'entendent ni sur les moyens ni sur le but dans leur opposition contre l'athéisme. Or, selon M. Ferraz, cette guerre contre l'irréligion, les efforts pour relever la société par la foi en Dieu, par la défense de la conscience et de la raison, de la morale, de la métaphysique et même du beau dans les arts, forment, dans l'histoire de la philosophie pendant la période révolutionnaire, une troisième et dernière époque, entièrement remplie par la réaction spiritualiste, en partie philosophique, en partie religieuse, où le mysticisme a sa place aussi bien que la raison et la tradition.

Les noms qui brillent avec le plus d'éclat dans ces différentes sphères de la pensée et dans cet espace de temps sont ceux de Saint-Martin, de Joseph de Maistre, de Bonald, de Chateaubriand. Mais, en nous attachant à des écrivains si connus, si fréquemment et si diversement jugés, il nous semble que nous sortirions de la période particulière que nous avons voulu étudier à la suite de M. Ferraz, et nous serions fatalement entraînés dans le courant général de la philosophie et des lettres au commencement du XIXe siècle. Nous arrêterons donc ici notre travail de critique, bien plus encore de recension, comme on disait autrefois, très heureux d'avoir rendu justice à un bon livre et à un homme de talent.

AD. FRANCK.

Classical texts from papyri in the British Museum, including the newly discovered poems of Herodas, edited by F. G. Kenyon, M. A., with autotype facsimiles of Mss. — Au British Museum, chez Longmans et Cie, etc. London, 1891. VI et 116 p. in-4°.

Ἡρώνδου Μιμίαμϐοι. A first recension by William Gunion Rutherford, M. A., LL. D. London, Macmillan and C°, 1891. X et 45 pages in-8°.

L'année 1891 comptera dans la nouvelle renaissance des lettres grecques à laquelle il nous est donné d'assister. Il a été rendu compte dans ce Journal[1] du traité d'Aristote sur le *Gouvernement d'Athènes*, publié par M. Kenyon, ainsi que des scènes de l'*Antiope* d'Euripide, trouvées avec beaucoup d'autres fragments intéressants par M. Flinders Petrie et publiées par M. Mahaffy. Voici que l'infatigable éditeur de l'*Ἀθηναίων Πολιτεία* nous fait une nouvelle surprise en donnant le volume que nous annonçons et qui contient, outre des morceaux, déjà connus, d'Homère, d'Isocrate et de Démosthène, qui n'intéressent que par les variantes, quelques pages inédites du grammairien Tryphon, la fin d'un nouveau discours d'Hypéride, orateur décidément très goûté en Égypte, et sept petits poèmes, à peu près complets, d'un auteur qui nous est, on peut le dire, révélé pour la première fois. On savait bien qu'Hérodas, ou Hérondas, avait laissé des Mimïambes, c'est-à-dire des Mimes écrits en mètre ïambique ou, plus exactement, en choliambes; mais les quelques vers détachés qu'en citent Stobée et d'autres, étant la plupart sentencieux, ne donnaient aucune idée de la nature de ces poèmes.

Sans être placé au premier rang, Hérodas était cependant estimé par les anciens. Pline le Jeune le cite honorablement. Terentianus Maurus l'appelle *vatem Attico thymo tinctam*[2], et Cn. Matius avait composé, à son imitation, des Mimïambes latins. Les critiques modernes les plus judicieux le plaçaient au IIIe siècle avant notre ère, et cette conjecture se trouve pleinement confirmée par les nouveaux textes. Disons tout d'abord que M. Kenyon s'est en quelque sorte surpassé dans cette nouvelle publication et qu'il a pleinement satisfait à tout ce qu'on peut désirer

[1] Voir les cahiers d'avril, de mai et de septembre 1891.

[2] Terentianus, v. 2417. Hérodas devait être mentionné avant ce vers, et nous ne doutons pas qu'il n'y ait là une lacune.

dans une édition princeps. Il est vrai que les simples amateurs de grec se trouveront un peu désappointés en abordant ce volume. M. Kenyon reproduit fidèlement la teneur du manuscrit, en se contentant d'introduire dans l'écriture continue une séparation provisoire des mots. C'est beaucoup, sans doute, mais il n'y a ni accents, ni esprits, ni ponctuation; les changements même d'interlocuteur ne sont indiqués que très insuffisamment par la reproduction des barres horizontales (*παράγραφοι*) que le copiste a placées de loin en loin entre les lignes. Le lecteur doit beaucoup deviner, il est obligé d'étudier et de travailler avant de comprendre et de jouir. M. Rutherford a voulu venir à son aide en ajoutant tout ce qui était resté sous-entendu dans l'édition de M. Kenyon. L'intention était louable; malheureusement l'exécution est loin de répondre à ce qu'on pouvait attendre d'un *scholar* qui s'était avantageusement fait connaître par de sérieux travaux philologiques. Ce n'est pas que M. Rutherford n'ait fait de loin en loin une bonne conjecture[1]; nais il traite le texte en matière taillable et remaniable à merci; il s'est figuré, ce semble, avoir affaire à un manuscrit criblé de fautes, et cette opinion préconçue l'a entraîné à commettre des ravages inouïs dans un texte qui ne demandait qu'à être bien lu et bien interprété, et n'avait besoin que de rares et discrètes corrections. En écrivant les pages suivantes, nous nous sommes proposé surtout de faire connaître un auteur enseveli dans un long oubli et reparaissant au jour par une sorte de miracle; nous y trouverons cependant l'occasion, en rétablissant quelques textes, de justifier notre jugement sur l'édition de M. Rutherford.

La première pièce est intitulée *l'Entremetteuse*. Une vieille femme frappe à la porte de Métriché; on lui ouvre, elle s'approche lentement et comme hésitante. Introduite chez la maîtresse de la maison, Gullis (c'est le nom de la vieille) s'excuse d'abord de n'être pas venue depuis cinq mois. Elle demeure si loin, les rues sont si mal tenues, on enfonce dans la boue jusqu'aux jarrets, et puis elle est si faible, l'âge l'accable. Après ces propos préliminaires, elle arrive au fait. Voilà dix mois que le mari de Métriché est parti pour l'Égypte, et il n'a pas donné de ses nouvelles. Évidemment il a oublié sa femme, dans un pays enchanteur où il y a tant de séductions. Cependant la femme de l'infidèle sèche sur son fauteuil, dans sa couche solitaire, et se refuse toute distraction. C'est pitié de la voir se consumer ainsi à la fleur de la jeunesse dans un triste veuvage. Voilà le premier point. Le second point est plus délicat, et

[1] Exemples : I, 9, *θε[ὸς πρὸ]ς ἀνθρώπους*; II, 47, *ἡ ἔ[λ]κων ἐπισπῇ*; IV, 11, *ἐπεί σ' ἔγε[υσ'] ἄν*.

elle ne l'entamera qu'après s'être assurée que nul fâcheux ne peut les entendre. Le jeune Grullos a vu Métriché dans une procession et il se meurt d'amour pour elle. Il pleure, il obsède la vieille jour et nuit. Grullos est le plus beau des hommes, c'est un athlète souvent couronné dans les jeux de la Grèce; il est aussi riche qu'il est beau et fort. Que demande-t-on à Métriché? De se relâcher une seule fois de sa vertu et d'obéir à la grande Vénus. Le bonheur qui l'attend est au delà de ce qu'elle imagine. La réponse de la jeune femme est tout à fait édifiante : elle repousse ces avances, elle veut rester fidèle à son mari. Saluons cette honnête femme; nous ne retrouverons pas sa pareille dans le reste du recueil. Ici même, elle n'est pas au premier rang; le personnage principal, celui que le poète a voulu mettre en lumière, c'est la vieille. Cependant il n'a pas laissé de prêter à Métriché des traits aimables : elle n'a pas la vertu farouche, elle ne se fâche pas, elle régale même la vieille d'une coupe de vin aromatisé. Gullis assure n'avoir jamais rien bu de plus délicieux, et, si nous comprenons bien le texte mutilé, elle prétend n'avoir eu d'autre dessein que d'éprouver la vertu de la jeune femme. La douceur de cette dernière s'explique par la circonstance, indiquée dans un des premiers vers du morceau, que Gullis a été la nourrice (*ἀμμία*[1]) de Métriché. Aussi Gullis se fait-elle annoncer comme la mère de Philénion, qui est la sœur de lait de Métriché.

Les vers les plus remarquables de ce petit poème sont ceux qui contiennent l'éloge de l'Égypte. Il se peut même que le reste n'ait été qu'un cadre imaginé par le poète afin d'y enchâsser ce morceau. Le voici : « Il y a dix mois depuis que Mandris est parti pour l'Égypte et il ne t'envoie pas une ligne. Il t'a oubliée, il a bu à une autre fontaine. Là-bas est la demeure de la déesse (sans doute la déesse de l'amour, qui est désignée de la même manière au vers 62) : tout ce qui est et qui était jamais dans aucun pays[2] se trouve en Égypte, richesse, palestre, puissance, jours sereins[3], gloire, spectacles, philosophes, or, adolescents, le temple des dieux frères, un roi généreux, le Musée, du vin, tous les biens qu'on peut désirer, des femmes si nombreuses que, par Koré, le ciel ne peut se vanter de compter autant d'étoiles, et faites comme les déesses qui jadis prirent Pâris pour juge de leur beauté. » On est

[1] La forme *ἀμμία* (v. 7) est à *μαμμία* comme *ἄππα* ou *ἀπφύς* est à *πάππα*, et comme *ἄττα* est à *τάτα* ou *τέττα*. Du reste une glose d'Hésychios porte *ἀμμία· μήτηρ, τροφός*.

[2] Nous écrivons (v. 26-27) *τὰ γὰρ πάντα | ὅσσ' ἔστι κου κἤγίνετ'* (ms. : *καιγινετ*) *ἔστ' ἐν Αἰγύπτωι*.

[3] *Εὐδία*. Par une curieuse coïncidence le même trope se trouve dans l'inscription de Rosette, l. 11 : *Τὴν Αἴγυπτον εἰς εὐδίαν ἀγαγεῖν*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

frappé tout d'abord du désordre voulu, et tout à fait amusant, de cette énumération : cela fait l'effet d'une foule innombrable. Parmi tant de choses qui font de l'Égypte un pays unique, plusieurs conviennent à la circonstance; les spectacles, le vin, les belles femmes surtout peuvent séduire Mandris. On comprend moins l'à-propos de la puissance du pays, de la gloire, des philosophes, du Musée. L'Institut de France a-t-il jamais débauché les maris qui font le voyage de Paris? L'intention d'Hérodas se trahit assez, il a saisi l'occasion de louer l'Égypte et son roi. Quel est ce roi? Le vers 30 :

Θεῶν ἀδελφῶν τέμενος, ὁ βασιλεὺς χρηστός,

suggère une date approximative. L'apothéose de Ptolémée II Philadelphe et d'Arsinoé, *et soror et conjux*, eut lieu dans les dernières années du règne de ces princes. Comme leurs successeurs reçurent aussi les honneurs divins, il n'est guère possible de descendre beaucoup plus bas, et il y a lieu de croire que le roi dont le poète vante la bonté (*ὁ βασιλεὺς χρηστός*) est le fils de Philadelphe, Ptolémée III Évergète, qui régna de 247 à 226. Tel est aussi l'avis de M. Rutherford[1].

Toutes les femmes des Mimïambes ne sont pas aussi vertueuses que Métriché. Ailleurs le poète met en scène une femme passionnée, entraînée tour à tour par une jalousie féroce et une tendresse sensuelle, placée en des circonstances d'autant plus intéressantes pour nous autres modernes, que notre société n'en offre de pareilles que très exceptionnellement. Bitinna, l'héroïne du numéro V, intitulé *la Jalouse*, aime éperdument un de ses esclaves et le soupçonne d'infidélité. L'amant d'une reine est exposé à mille dangers; être aimé d'une femme qui a sur vous droit de vie et de mort est une situation plus terrible encore. Le malheureux esclave est fatigué des scènes que sa maîtresse lui fait tous les jours, excédé des explosions d'une jalousie toujours renaissante. « Je suis ton esclave, lui dit-il, fais de moi ce qu'il te plaît, Bitinna, et ne bois pas mon sang jour et nuit! »

Βίτιννα, δοῦλός (ε)ἰμι, χρῶ ὅ τι <δὴ> βούλει,
καὶ μὴ τό μευ αἷμα νύκτα κἠμέρην [πῖ]νε[2].

[1] M. Bücheler vient de me communiquer un article du *Rheinisches Museum*, dans lequel on trouvera une restitution excellente, sinon définitive, du texte de cette première pièce.

[2] Cf. Sophocle, *Électre*, 785 : *Ἥδε γὰρ μείζων βλάβη | ξύνοικος ἦν μοι, τοὐμὸν ἐκπίνουσ' ἀεὶ | ψυχῆς ἄκρατον αἷμα.* — Nous rétablissons partout la diphtongue *ει*, que le copiste rend presque toujours par un simple *ι*, non par erreur, mais par principe. En effet, quand il lui arrive d'écrire *ει*, il pointe souvent le *ε*.

Ainsi provoquée, elle prend l'esclave au mot; la maîtresse, c'est-à-dire la souveraine, se réveille en elle, elle se reproche sa faiblesse pour un homme qui est sa créature, dont elle a fait quelqu'un :

Ἐγώ εἰμι, Γάστρων, ἥ σε θεῖσα ἐν ἀνθρώποις.

Un autre esclave, appelé pour cette besogne, est obligé, malgré sa répugnance, de lier le coupable, de bien serrer les cordes, de les faire entrer dans les chairs. Le pauvre homme demande grâce, en promettant de ne plus commettre faute pareille. Cet aveu met le comble à la colère de Bitinna : elle ordonne de traîner Gastron à la maison de correction, où le bourreau doit lui appliquer mille coups sur le dos et autant sur le ventre. C'est presque un arrêt de mort. L'esclave chargé de cette mission hésite à s'en acquitter; apparemment il connaît sa maîtresse; mais celle-ci s'emporte, menace, exige la pleine et entière exécution immédiate de ses ordres. Cependant à peine sont-ils partis, elle fait courir en toute hâte après les deux esclaves. Est-ce qu'elle faiblirait? A l'entendre elle-même, elle s'est avisée d'un châtiment encore plus ignominieux; elle veut que le perfide soit, sous ses yeux, marqué au fer chaud. Ici intervient une suivante qui a pénétré les sentiments secrets qui se disputent le cœur de sa maîtresse. Kydilla demande le pardon du coupable; elle menace de s'enfuir de la maison si elle ne l'obtient pas [1]; elle fait valoir que c'est le vingtième du mois, le jour des morts. Après une courte résistance, Bitinna, qui a élevé cette jeune esclave et qui l'aime comme sa propre fille, se laisse arracher une grâce qu'elle brûlait d'accorder.

Il est vrai que le dernier vers, malheureusement mutilé, semble indiquer qu'elle conserve son ressentiment. Les mots « après la fête, il y aura pour toi une autre fête » peuvent s'entendre ironiquement. Mais nous ne prenons pas cette menace au sérieux : le bel esclave n'a plus rien à craindre. M. Rutherford croit que l'autre fête promise est le mariage de Gastron avec Kydilla, et, à cette fin, il remplace, au vers 81, les mots très clairs *ἔχε τὴν χάριν ταύτηι* par *ἔχε τὴν Χάριν ταύτην*. Décidément M. Rutherford ne connaît pas le tempérament de Bitinna.

La scène est écrite avec finesse, avec discrétion; l'auteur ne dit pas tout, il laisse au lecteur le plaisir de deviner quelque chose. Cependant le lecteur moderne est choqué de la crudité de langage prêté à une

[1] Voici comment il faut écrire et répartir entre les interlocuteurs les vers 73-74 :

Κύδιλλα, μὴ λύπει. — Τεμε (l. Τέγγου),
ἢ φεύξομ' ἐκ τῆς οἰκίης.

Cf. Arist., *Lys.*, 550 : *χωρεῖτ' ὀργῆκαι μὴ τέγγεσθε*, pour ne pas citer les tragiques.

femme[1] qui ne semble pas appartenir aux plus basses couches de la société.

Ne quittons pas ce mime sans établir le sens des vers 55-62, qui appartiennent tous à la jeune Kydilla; Bitinna ne reprend qu'au vers 63. La compatissante enfant, chargée de rappeler les deux esclaves, reproche à Pyrrhiès de maltraiter un camarade et lui fait sentir que la maîtresse, revenue à d'autres sentiments, pourrait sous peu le faire repentir de son empressement à exécuter des ordres trop rigoureux :

Πυρρίη τάλας, κωφέ,
καλεῖ σε. Μᾶ, δόξει τις οὐχὶ σύνδουλον
αὐτὸν σπαράττειν, ἀλλὰ σημάτων φῶρα.
Ὁρῇις ὅκως νῦν τοῦτον ἐκ βίης ἕλκεις
ἐς τὰς ἀνάγκας; Πυρρίη, (σ)έ, *μᾶ, τούτοις*
τους (lisez *τοῖς*) *δύο*[2] Κύδιλλ' *ἐπόψεθ' ἡμερέων πέντε*
παρ' Ἀντιδώρωι *τὰς ἀχαϊκὰς κείνας*
ἃς πρῶν ἔθηκας τοῖς σφυροῖσι τρίβοντα.

« Pyrrhiès, malheureux, sourd! la maîtresse t'appelle. Et l'on dirait que ce n'est pas un camarade qu'il tarabuste ainsi, mais un voleur qui dépouille les morts dans leurs tombeaux[3]. Vois comme tu le traînes violemment au supplice. Pyrrhiès, c'est toi, pardi, que Kydilla verra de ses deux yeux dans cinq jours user à tes chevilles les entraves[4] que tu déposas naguère chez Antidoros. »

La troisième scène nous fait assister à une exécution presque aussi barbare que celle dont le malheureux Gastron est menacé; cette fois le châtiment est infligé, non par une amante courroucée, mais par une mère aux abois. Métrotimé est une femme pauvre, qui habite avec un vieux mari presque sourd et quelque peu aveugle une de ces maisons qui se louaient à un grand nombre de familles (*συνοικίαι*); elle a cependant eu l'ambition de donner de l'instruction à son fils, elle l'envoie chez le *grammatiste* et paye en gémissant le prix de l'école à la fin de chaque mois. Mais le garnement ne veut rien apprendre; il sait à peine le chemin de l'école et ne connaît que trop bien l'endroit où les mauvais sujets ont établi leur tripot[5]. Les jeux d'enfants, les osselets ne lui suf-

(1) Exemples : Οὐκέτ' *ἀρκεῖ τἀμά σοι σκέλεα κινεῖν,* (v. 2-3). Καλύψαι *τὴν ἀνώνυμον κέρκον* (v. 45).

(2) Τ*ούτοις τοῖς δύο* étant suivi du verbe *ἐπόψεται,* on sous-entend facilement *ὀφθαλμοῖς.*

(3) Cette interprétation de *σημάτων φῶρα* est due à M. Rutherford.

(4) Le sens précis de *τὰς ἀχαϊκάς* nous échappe.

(5) Vers 8 sqq : Κοῦ *μὲν ἡ θύρη κεῖται*| *τοῦ γραμματίστεω..... οὐκ ἂν ταχέως λήξιε* (lisez *λέξιε* ou *λέξειε*), *τὴν γε μὴν παίστρην* | *ὅκουπερ οἰκίζουσιν οἵ τε*

fisent plus; il joue pour de l'argent [1] et ruine ses parents. Aussi ne sait-il ni lire, ni écrire, ni réciter un morceau par cœur. Si ses parents lui font une remontrance, il répond insolemment, ou il se sauve de chez eux pour vivre aux dépens de sa vieille grand'mère indigente, ou bien il se perche comme un singe sur le toit de la maison et y fait des dégâts qui coûtent à sa pauvre mère les yeux de la tête. Celle-ci le traîne à l'école et supplie le maître de bien lui écorcher le dos. Trois esclaves le saisissent et le soulèvent, pendant que le maître lui donne les étrivières. En vain crie-t-il merci, il en aura autant que sa méchante peau peut supporter, et s'il crie trop fort, on lui mettra un bâillon [2] dans la bouche. Le démonstratif *οἵδε* (v. 64) donne à penser que cette exécution a lieu en présence des autres élèves. Le pédant estime enfin que la correction est suffisante; mais la mère est plus féroce que lui, elle veut que les coups pleuvent sur l'enfant jusqu'au coucher du soleil. Les instruments de correction qui se trouvent à l'école ne lui suffisent pas, elle ira chercher des entraves à la maison. Cette femme du peuple est sans pitié; elle est exaspérée contre son fils, moins, ce semble, parce qu'il est paresseux et indocile (*κού*, non *κοῦ*, *λόγος τόσος τοῦδε*, v. 43) que parce qu'il lui coûte de l'argent.

A lire ce morceau, on se croirait dans une maison de correction; et cependant le lieu de la scène est une école, une maison consacrée aux Muses. C'est au nom des chères Muses (*αἱ φίλαι Μοῦσαι*) que la mère conjure le maître de battre l'enfant à lui faire sortir l'âme du corps; c'est en invoquant les Muses que l'enfant lui promet de s'amender. Il faut même croire que les Muses elles-mêmes, je veux dire leurs images, étaient témoins de cette sauvage exécution. Métrotimé les désigne comme présentes au vers 57 (*αἵδε*, en un seul mot), et elle déclare dans les derniers vers « qu'elle reviendra avec des entraves afin que le petit rebelle sautille à pieds joints sous les yeux de ces déesses qu'il a prises en grippe » :

καὶ πέδας ἥξω
φέρουσ', ὄκως νιν σύμποδ' ὧδε πηδεῦντα [3]
αἵ[δ' αἱ θε]αὶ βλέπωσιν ἃς ἐμίσησεν.

προύνικοι | κοὶ δρηπέται σαφ' οἶδε κή-τέρωι δεῖξαι. Tout appartient au même personnage et tout se suit. Il n'y a qu'une seule lettre à changer et à remarquer que la leçon *κου* peut signifier *κοῦ* = *ποῦ*, ou *καὶ οὐ*, ou *καὶ οὗ*, le dialecte ionien négligeant l'aspiration.

(1) *Χαλκίνδα παίζων* (v. 6). Il joue à pair ou impair avec des pièces de cuivre qui servent d'enjeu. Cf. Pollux, *Onom.*, VII, 105 : *Χαλκίζειν, παιδιᾶς τι εἶδος, ἐν ᾗ νομίσματι ἠρτίαζον.*

(2) *Πρός σοι βαλέω τὸν μῦν* (v. 85). Je crois que *μῦς* veut dire ici un bâillon. Cf. *μῦ μῦ* et *μύειν*.

(3) *Ὧδε* signifie « ici », *hic*, en cet en-

En faisant le portrait de Cléarque, Xénophon[1] laisse entendre que cet homme de guerre n'avait pas toutes les parties qui font le parfait capitaine : « Les soldats, dit-il, lui obéissaient sans l'aimer, ils le craignaient comme les enfants craignent le maître d'école. » On voit que la scène décrite par Hérodas aurait pu se passer dans Athènes dès le IVe siècle. Les vers de Plaute[2],

Quum librum legeres, si in una peccavisses sullaba,
Fieret corium tam maculosum quam 'st nutricis pallium,

pour être conformes aux usages scolaires de Rome, n'en peuvent pas moins reproduire fidèlement l'original grec. On en a l'équivalent dans notre Mimïambe, v. 89 :

Ἀλλ' ἔσ7ιν ὕδρης ποικιλώτερος πολλῶι.

Je pense, avec M. Rutherford, que les mots *ὕδρης ποικιλώτερος* doivent se prendre ici en un sens différent de celui qu'y attachent les parémiographes. Mais je me sépare de lui pour ce qui est des vers suivants, où je ne trouve rien à corriger :

Καὶ δεῖ λαβεῖν νιν, κἀπὶ βυβλίωι δήκου,
τὸ μηθὲν ἄλλας εἴκοσίν γε, καὶ ἢν μέλληι
αὐτῆς ἄμεινον τῆς Κλεοῦς ἀναγνῶναι.

Pour faire consentir la mère à la suspension du châtiment, le grammatiste allègue une seconde considération : « Et puis il doit recevoir, et cela, bien entendu, penché sur un livre, au moins vingt autres coups comme rien, quand même il lirait mieux que Clio. »

Les mimes VI et VII, qui se font suite, se passent peut-être à Cyzique. Le mois de Tauréon, mentionné dans VII (v. 86), ne figurait, à notre connaissance, que dans le calendrier de Cyzique. Le nom propre Artakéné (*ibid.*, 87) rappelle Artaké, un faubourg de cette ville. A ces deux indices, déjà signalés par M. Kenyon, ajoutons le nom thrace Médokès, que nous rétablissons au vers 34 du numéro VI. Le héros des deux petits drames est un ouvrier en cuir très habile, artiste en son genre, qui vient de s'établir dans la ville et qui s'entend admirablement à allécher la clientèle. Il n'entre en scène que dans la seconde pièce; mais il est dépeint au physique et au moral dès la première pièce, qui porte le

droit et II, 98. M. Rutherford indique en note et dubitativement la bonne division des mots de ce vers. Cette réserve peut étonner dans une édition où le texte est si souvent changé à tort et à travers.

(1) *Anabase*, II, 6, 12.

(2) *Bacchides*, III, 3, 30.

titre *Deux amies en visite* ou *La conversation intime*, **Φιλιάζουσαι ἢ Ἰδιάζουσαι**. Métro vient voir Koritto. Comme la servante attend l'ordre de sa maîtresse pour avancer un siège, cette dernière se fâche :

> Κάθησο, Μητροῖ. Τῆι γυναικὶ θὲς δίφρον [1]
> ἀνασταθεῖσα· πάντα δεῖ με προστάττειν
> αὐτήν, σὺ δ' οὐδὲν ἄν, τάλαινα, ποιήσαις
> αὐτὴ ἀπὸ σαυτῆς.

De là échange de doléances sur les défauts des domestiques, sujet qui n'a pas vieilli; mais la conversation ne tarde pas à prendre, hélas! une tournure plus originale. La visiteuse écarte les oreilles importunes et, après s'être ainsi entourée de mystère, elle supplie son amie de lui dire quel ouvrier lui a fabriqué un objet qu'elle appelle *βαυβών*. Que signifie ce mot nouveau pour nous? Une espèce de coiffure en cuir? ou bien une ceinture, un corset? M. Rutherford met en avant ces deux explications; nous trouverons peut-être le mot de l'énigme. Où as-tu vu cet objet? demande Coritto, évidemment étonnée et intriguée. — Chez Nossis. — Chez Nossis? et d'où le tenait-elle? — Quand Coritto apprend que Nossis l'a reçu d'Euboulé, elle éclate : « Ah! les femmes! s'écrie-t-elle, cette femme-là me fera encore mourir. »

> Γυναῖκες· αὔτη μ' ἡ γυνή ποτ' ἐκτρίψει.

(Le texte est bon, il n'y a qu'à bien séparer et bien accentuer les mots, et à écrire *κοτ'*). « Je cède à ses instances, je lui donne le *baubon*, Métro, avant de m'en être servie [2], et elle, après s'être jetée dessus comme sur une bonne aubaine inespérée, en fait présent, et encore à qui il ne fallait point. Je n'ai que faire d'une telle amie, qu'elle se cherche une autre amie à ma place désormais. Cette Nossis, la femme de Médokès (je vais dire une chose présomptueuse pour une femme; fais la sourde oreille, Adrastée), j'en aurais mille, je ne lui en donnerais pas un seul, fût-il délabré, pour certain usage. »

> χαιρέτω φίλη πολλὰ 31
> ἐοῦσα τοίη, χὴτέρην (lisez κἠτέρην) τιν' ἀνθ' ἡμῶν
> φίλην ἀθρείτω τἄλλα. Νοσσίδ[ι] χρ[ῆσ]θαι
> τῆι Μηδόκεω (μέζον μὲν ἢ γυν[ὴ λέ]ξω,
> λάθοιμι δ', Ἀδρήστεια;) χιλίων εὔντων
> ἕνα οὐκ ἂν ὅστις σαπρὸς ἐς τι προσδοίην. 36

[1] Le manuscrit porte : ΤΗΙΓΥΝΑΙΚΙΑCΕCΔΙΦΡΟΝ. Cependant les deux lettres AC sont écrites au-dessus de ΔΟ, et A, si tant est que ce soit un A, se trouve pointé. Il me semble évident que le copiste entendait substituer *γυναικὶ θές* à *γυναικὶ δός*.

[2] Ces mots prouvent qu'il ne s'agit pas d'un soulier dépareillé.

Sans changer une lettre du manuscrit, nous n'y avons mis du nôtre que la division des mots et des membres de phrase. Mais d'où vient cette grande colère? Elle a de quoi étonner s'il ne s'agit que d'un simple objet de toilette.

Métro revient à sa question : « Qui l'a fabriqué? Si tu m'aimes, dis-le-moi. Pourquoi me regardes-tu en riant? Vois-tu Métro pour la première fois? Que signifient ces façons? » Enfin Coritto nomme l'ouvrier : il lui avait été envoyé par Artémis, la femme d'un tanneur; il lui montra deux « baubons ». « A cette vue, dit Coritto, les yeux me sortaient de la tête » (*τὤμματ' ἐξεκύμηνα*). Métro ne comprend pas que son amie ait laissé échapper l'un des deux. Mais celle-ci a fait toutes les bassesses imaginables pour obtenir l'objet désiré : « Je l'ai embrassé, j'ai caressé sa tête chauve, je lui ai versé du vin doux, je lui ai donné du *petit père*, je lui ai donné tout ce qu'une femme peut donner, sauf une seule chose. » — « Mais, dit Métro, s'il l'avait demandé, il fallait la donner aussi. » — « C'est qu'il fallait, répond Coritto, que du moins la circonstance aussi y fût favorable. »

Ἔδει γὰρ ἀλλὰ καιρὸν οὐ (lire *οὖν*) *πρέποντ' εἶναι.*

Mais quel était donc l'objet si passionnément convoité par ces femmes? Faut-il le dire? J'en suis honteux pour ces dames, et aussi pour Hérodas; c'était ce qu'une femme appelle dans une comédie d'Aristophane *σκυτινὴ ἐπικουρία*[1]. Pour ce qui est du mot *βαυβών*, on peut le rapprocher de *βαυβᾶν*, verbe qui se prend dans un sens obscène, et du nom de la servante *Βαυβώ*, dont les gestes indécents faisaient rire Déméter.

Vers la fin du mime, Métro déclare qu'elle ira chez Artémis pour faire la connaissance de Kerdon. En effet, dans le mime suivant, la connaissance est déjà faite; nous y voyons Métro dans la boutique du cordonnier avec d'autres femmes qu'elle y conduit. Les premiers vers du numéro VII ne laissent aucun doute à ce sujet :

Κέρδων, ἄγω [σ]οι τάσδε τὰς [φίλας, εἰ σὺ]
τῶν [σ]ῶν ἔχεις αὐτῇσιν ἄξιον δεῖ[ξ]αι
χειρέων νοῆρες ἔργον.

Que ce soit Métro, et non Artémis, qui parle ainsi, cela résulte des paroles suivantes, qu'il faut évidemment donner à l'ouvrier reconnaissant qu'on lui amène des clientes :

Οὐ μάτην, Μητ<ρ>οῖ,
ἐγὼ φιλῶ σε.

[1] *Lysistrate*, v. 110.

Ici le cordonnier figure au premier plan. C'est un petit homme, à la tête chauve, à la barbe grisonnante, retors et âpre au gain. Son nom même l'indique, et, pour que le lecteur n'en ignorât point, le poète s'est plu à jouer sur ce nom. Pressé d'indiquer le prix de sa marchandise, Kerdon invoque à part, en marmottant entre ses dents, Hermès et Pitho,

Ἑρμῆ τε κερδέων καὶ σὺ κερδ<ώ>ιη Πειθοῖ,

afin que ces divinités l'aident à faire un grand coup de filet, qui fasse bouillir sa marmite. Dans le mime précédent il est question de deux autres cordonniers établis depuis longtemps dans la ville et qui s'appellent aussi Kerdon. Ce nom propre était donc répandu parmi les cordonniers, et cela explique l'emploi de *cerdones* comme nom commun chez les poètes latins.

Le mauvais état du manuscrit ne permet pas de suivre la scène dans tous ses détails. On entrevoit que le vendeur avait la langue bien affilée. Avant de montrer sa marchandise, il en vante la solidité, la coupe élégante, les couleurs variées; il ne ressemble pas à ses concurrents, qui veulent faire des profits exorbitants, ses prix sont modiques, et il ne bouge de sa chaise ni jour ni nuit, il se tue au travail. Après ce préambule, il fait apporter un assortiment de souliers, bottines, sandales, babouches, dont les noms, en partie énigmatiques pour nous, ne remplissent pas moins de cinq vers. Quant au prix de la marchandise, il veut d'abord que les acheteuses le fixent elles-mêmes; ensuite il essaye de les rançonner. Aussi l'une d'elles lui dit : « Tu n'auras pas la bonne fortune, Kerdon, de toucher les petits pieds que touchent les Désirs et les Amours, » *Veneres Cupidinesque :*

Οὐ σοὶ διδῶσιν ἡ ἀγαθὴ τύχη, Κέρδων,
ψαῦσαι ποδίσκων ὧν Πόθοι τε κἤρωτες
ψαύουσιν.

Malheureusement elle ajoute quelques vilains mots. Et le cordonnier aussi, tout en flattant ses clientes, le prend quelquefois avec elles sur un ton plus que familier. S'il dit à l'une : « Ce qui est beau va toujours aux belles, »

Τὰ καλὰ πάντα τῇσι καλῇσιν ἁρμόζει,

il apostrophe une autre par ces mots : « Eh! la rieuse, qui, près de la porte, fais hi, hi, hi, plus fort qu'une cavale, »

ἡ μέζον ἵππου πρὸς θύρην κιχλίζουσα.

Je ne comprends pas les dernières paroles qu'il adresse à Métro et par

lesquelles se termine le mime; mais je crains qu'elles ne fassent allusion au sujet du mime précédent.

Il faut louer sans réserve le numéro II, qui porte le titre de *Πορνοβοσκός*. C'est certainement le morceau le plus amusant du recueil, le plus franchement comique. Un certain Battaros, qui exerce dans l'île de Cos la profession de *leno*, poursuit en justice un jeune homme pour un délit très commun et dont les comédies latines offrent plus d'un exemple. Thalès enleva de nuit une des femmes de la maison de Battaros. Comment les choses se sont-elles passées? Le demandeur n'a pas de témoins; mais, à l'entendre, il a été roué de coups, la belle a été traînée par les cheveux, la maison incendiée ou peu s'en faut. Battaros sait grossir les faits, noircir son adversaire, aussi bien que Lysias ou Démosthène, et son discours est un travestissement très réussi des plaidoyers que les logographes d'Athènes dictaient à leurs clients. Le linteau supérieur de la porte a été roussi (tel est le sens des mots *τὰ ὑπέρθυρ' ὀπτά*, v. 65) : voilà à quoi se réduit l'incendie; encore ne savons-nous si le dégât provient des flambeaux de Thalès ou s'il est plus ancien. Ce n'est pas assez de grossir les faits, il faut encore diffamer l'accusé et le rendre odieux. Quel est donc ce Thalès, pour se permettre de pareils excès? « Il est riche, et je suis pauvre; il porte un vêtement de laine moelleuse qui a coûté dix mines attiques, je me couvre d'un méchant manteau râpé et mes pieds nagent en des chaussons usés. Cela lui donne-t-il le droit de me maltraiter? Il n'y aurait plus de sécurité dans la ville, et c'en serait fait, ô juges, de cette liberté dont vous êtes si fiers. » On croit entendre Démosthène plaidant contre Midias. Puis cet insolent jeune homme n'a pas toujours porté le nom de Thalès, il est d'origine barbare, du pays d'où l'on tire les esclaves les plus méprisés. « Il devrait se dire qui il est, de quel limon il a été pétri, et vivre, comme moi, plein de respect pour le plus humble des hommes du peuple, »

> *ὃν ἐχρῆν, αὑτὸν* (lisez *ὃν χρῆν, ἑαυτὸν*) *ὅστις ἐστὶ κἀκ ποίου*
> *πηλοῦ πεφύρητ' εἰδότ', ὡς ἐγὼ, ζώειν* [1]
> *τῶν δημοτέων φρίσσοντα καὶ τὸν ἥκιστον.*

« Les sommités de la ville, des hommes qui peuvent se targuer d'une naissance bien différente de la sienne, ont égard aux lois; aucun citoyen ne m'a jamais frappé, bien que je sois métèque, aucun n'est venu nuitamment à ma porte avec des torches, n'a mis le feu à ma maison, n'a enlevé de force une de mes femmes; et ce Phrygien, qui aujourd'hui se

[1] Nous citons ce vers pour indiquer la bonne manière d'en séparer les mots.

fait appeler Thalès, mais se nommait autrefois Artimmès, cet homme, ô juges, a fait tout cela sans respecter ni loi, ni patron, ni magistrat. » C'est absolument ainsi que Démosthène fait ressortir l'outrecuidance de Midias : « Iphicrate avait beaucoup d'amis, il possédait de grandes richesses, il pouvait être fier de sa gloire et des honneurs dont vous l'aviez jugé digne; cependant Iphicrate n'entra pas de nuit dans les maisons des brodeurs, ne déchira pas les vêtements préparés pour la fête, » etc. [1].

Quand Battaros fait lire le texte des lois enfreintes par Thalès et des amendes encourues par lui, il interrompt le greffier pour s'écrier : « Ces peines, ô juges, ont été édictées par Chairondas [2]; ce n'est pas Battaros qui parle ainsi pour nuire à Thalès. » « Vous ne livrez pas cet homme aux accusateurs, écrit Démosthène [3], mais aux lois, que vous faites respecter dans votre intérêt. »

Les plaideurs faisaient souvent paraître leurs enfants devant le tribunal pour attendrir les juges ou pour les exciter contre l'accusé. Battaros veut que la fille malmenée par Thalès fasse voir aux juges sa tête dépouillée de cheveux : « Allons, Myrtalé, montre-toi à tous, n'aie pas honte, regarde les juges que voici comme des pères ou des frères. » L'impudence naïve de cet homme se marque encore mieux dans la suite du discours, quand il parle de ses ancêtres, de son aïeul Sisymbros, de son père Sisymbriskos, qui exercèrent l'un et l'autre la noble profession dont il se fait gloire : il y a là des vers bien frappés, magnifiques, sonores, du plus plaisant effet. Puis, s'adressant au défendeur : « Tu aimes Myrtalé, dit-il, fort bien. Je l'ai achetée de mes deniers [4]. Donne l'argent, tu auras la femme, et tu pourras satisfaire ton ardeur à cœur joie..... Demandes-tu à interroger les esclaves, je m'offre moi-même à la question, mets-moi à la torture, pourvu que l'argent comptant soit déposé d'avance. Minos n'aurait pu rendre un arbitrage plus équitable. » Après avoir ainsi étalé sa bassesse, il passe, par un contraste des plus heureux, à un épilogue grave et solennel. Il dit aux jurés qu'ils ont à juger la cause non du *leno* Battaros, mais de tous les étrangers domiciliés dans la ville. Il les adjure de s'inspirer des glorieux souvenirs de Cos, de Mérops, de

(1) *Midienne*, § 62-63.

(2) Est-ce le nom du législateur de Cos? ou cette ville avait-elle adopté les lois de Catane? ou bien Charondas doit-il s'entendre ici comme un nom appelatif?

(3) *Midienne*, § 30.

(4) Ἐγὼ δ' *ἐπύρεον*, v. 80. La leçon est probablement altérée; le contexte demande un verbe synonyme de *ἐπριάμην*. D'ailleurs, il faut bien se garder de rien changer aux vers 79-83. Θλῆ est l'impératif du verbe *θλάω*, qui prend, comme *φλάω*, assez souvent un sens obscène.

Thessalos, d'Hercule, d'Esculape, qui vint de Tricca dans cette île, où son aïeule Latone était née [1]. Cependant il termine par un bon mot. Un vieux proverbe dit qu'il faut étriller le Phrygien si l'on veut qu'il s'amende : conformez-y votre sentence.

Nous sommes disposé à croire qu'un fait réel fournit au poète la première idée d'un morceau écrit avec un singulier bonheur d'expression et une verve entraînante. Jamais Hérodas n'a été mieux inspiré, et son Battaros vaut le Ballion de Plaute.

En passant de ce mime au quatrième numéro du recueil, nous ne quittons pas l'île de Cos. Nous sommes dans le sanctuaire d'Esculape, et le morceau s'ouvre par cette invocation :

Χαίροις, ἄναξ Παίηον, ὃς μέδεις Τρίκκης
καὶ Κῶν γλυκῆαν κἠπίδαυρον ὤικηκας.

Remarquez que, des trois résidences du dieu, une seule est distinguée par une épithète, et que la « douce Cos » est nommée avant Épidaure. Il est vrai que Trikka est mentionnée en premier lieu, mais Trikka était le berceau d'Esculape, et l'on vient de voir que, d'après la tradition de Cos, le dieu, c'est-à-dire son culte, y était venu directement de la ville thessalienne. D'un autre côté l'Asclépiéon de Cos était célèbre dans l'antiquité par le grand nombre d'œuvres d'art qu'il renfermait [2], et ce sont précisément ces œuvres dont l'éloge fait le vrai sujet du mime, la fête d'Asklépios n'en forme que le cadre. Deux femmes, accompagnées l'une et l'autre d'une servante, viennent rendre grâces à Asklépios de leur avoir rendu la santé et lui offrent un coq, sacrifice aussi modeste que leur fortune. On entend d'abord l'une de ces femmes saluer solennellement le dieu, sa mère Korronis, Apollon, son père, et toute la famille de divinités inférieures qui entourent Asklépios. A la fin du mime, le néocore annonce que le sacrifice a été favorablement accueilli, et les femmes se retirent après avoir adressé des prières au dieu et laissé des marques de leur reconnaissance au ministre officiant et au divin serpent. Voilà le prologue et l'épilogue; le corps du morceau est consacré à une espèce de promenade que le poète nous fait faire autour du temple et dans le temple même parmi les statues, les reliefs, les tableaux qui ornent le sanctuaire. Les deux amies ne cessent de s'extasier sur de nouvelles merveilles : « Vois ceci. » « Regarde cela. » « Viens que je te montre une belle

(1) Le vers 98 doit se lire ainsi :

κἤτικτε Λητοῦν ὧδε τεῦ χάριν Φοίβη.

« et pourquoi (en prévision de quel événement à venir) Phœbé donna ici le jour à Latone ». L'adverbe *ὧδε* signifie *hic*, comme III, 96.

(2) Voir Strabon, XIV, p. 657.

chose, comme tu n'en as vu de ta vie. » Ce qu'elles admirent dans ces œuvres d'art, c'est partout et toujours l'extrême vérité, l'illusion de la vie. Voilà la statue de Batalé : « Comme elle se tient sur ses jambes (ὅκως β[έ]β[ηκεν]); » « qui a vu cette image connaît Batalé et n'a pas besoin de la voir vivante (μὴ [ζώσ]ης δείσθω). » Plus loin un relief, qui rappelle le σπλαγχνόπτης dont parle Pline[1] : un enfant nu près d'un foyer tient des pincettes pour retirer des viandes qu'il fait griller. L'une des deux femmes s'écrie : « Si je pinçais cet enfant, ne crois-tu pas que je ferais couler du sang? Les viandes sautent dans la poêle toutes chaudes, toutes chaudes; et les pincettes d'argent! Si Muellos ou Patékiskos (deux voleurs) les voyaient, les yeux leur sortiraient de la tête. » Voilà bien le jugement d'une femme du peuple et une esthétique toute populaire. L'autre a peur en regardant la représentation d'un taureau qui est conduit à l'autel : elle est sur le point de pousser un cri, le taureau lui jette d'un œil un regard de travers; veut-il lui faire du mal?

Parmi les divers sujets mentionnés dans ce mime, il y en a un qui est connu : c'est l'enfant qui étrangle une oie (χηναλώπηξ), œuvre de Boëthos au témoignage de Pline[2]. Que faut-il penser de la jeune fille ou de la petite fille (τὴν παῖδα) « qui regarde en haut, en fixant une pomme avec des yeux! Ne dirait-on pas que, si elle n'a pas la pomme, elle en mourra? » Un archéologue anglais rappelle à ce sujet une peinture de vase[3] où l'on voit une Hespéride lever le bras pour cueillir une des pommes divines sous sa garde afin de l'offrir à Hercule. A notre gré, rien n'autorise ce rapprochement. Hérodas parle d'un enfant qui meurt d'envie d'avoir une pomme que sa mère, ou une autre personne, lui montre. En général, sauf le groupe d'Asclépios et d'Hygie[4], près duquel les femmes placent un tableau votif, et qui sert de point de départ à toute cette revue, nous ne remarquons aucun sujet mythologique; toutes les œuvres semblent appartenir à ce qu'on appelle le genre. Aux exemples cités ajoutons la scène du sacrifice où le taureau figure au premier plan : on y voit un individu au nez aquilin et un autre qui a les cheveux en broussailles.

Sans doute les commères de Cos ne sont pas savantes, et il est possible qu'elles n'aient pas toujours compris ce que l'artiste entendait représenter; mais cette supposition, quelque peu gratuite, ne saurait s'appliquer à aucun des sujets qui sont décrits avec quelques détails. Le

(1) Pline, *H. N.*, XXXIV, 19, 21.

(2) *Hist. Nat.*, XXXIV, 19, 24.

(3) Voir Millin, *Galerie mythologique*, pl. III, p. 4, édition Salomon Reinach.

(4) Rapprocher les vers 19 et 20 des vers 4 et 5.

caractère familier des œuvres d'art est en harmonie avec le caractère littéraire de l'œuvre d'Hérodas, et il est conforme au goût du temps.

Deux fois les artistes sont désignés. Sur un des monuments l'une des femmes lit les noms des fils de Praxitèle (Timarque et Céphisodote), et, chose curieuse, elle appelle sur eux la faveur d'Esculape, comme s'ils étaient encore en vie. Faut-il distinguer entre le temps de la fiction et l'époque où le morceau a été écrit? Faut-il mettre cet anachronisme sur le compte de l'ignorance des femmes du peuple? De ces deux hypothèses, la première n'est guère admissible; doit-on admettre l'autre?

Plus loin il est question d'Apelles. Nous donnons les vers 72-78, parce qu'ils sont très intéressants et parce qu'ils sont étrangement déchiquetés et défigurés dans l'édition Rutherford :

Ἀληθιναί, φίλη, γὰρ αἱ Ἐφεσίου χεῖρες
ἐς πάντ' Ἀπέλλεω γράμματ' [1], *οὐδ' ἐρεῖς « κεῖνος*
ὤνθρωπος ἓν μὲν εἶδεν (lisez : *εἶχεν*), *ἓν δ' ἀπηρνήθη ».*
ἀλλ' ωιεπινουν (lisez : *ὧι 'πι νοῦς*) *γένοιτο, καὶ θεῶν ψαύειν*
ἠπείγεθ'· ὃς δ' ἐκεῖνον ἢ ἔργα τὰ ἐκείνου
μὴ παμφαλήσας ἐκ δίκης ὀρώρηκεν,
ποδὸς κρέμαιτ' ἐκεῖνος ἐν γναφέως οἴκῳ.

« C'est qu'elles sont vivantes, ma chère, les œuvres sorties de la main d'Apelles, quel qu'en soit le sujet. Tu ne diras pas : « Cet homme possé- « dait un don, mais un autre lui avait été refusé. » Quelque dessein que sa pensée conçût, fût-ce de s'attaquer aux dieux, il y arrivait promptement. Qui a pu le voir ou voir ses ouvrages sans ouvrir des yeux émerveillés, comme cela se doit, qu'il soit pendu par le pied dans l'atelier d'un foulon. » Apelles avait donc ses détracteurs ou, tout au moins, des critiques qui lui refusaient certains dons, certaines aptitudes : son talent était discuté. Hérodas répond avec vivacité à ces esprits chagrins, il proclame la supériorité du grand artiste dans tous les genres. Nous disons Hérodas, car c'est évidemment le poète lui-même qui prend ici la parole, des considérations pareilles dépassent la sphère des femmes du peuple; et cependant, comme il parle par leur bouche, il leur conserve une vulgarité de langage qu'on peut trouver choquante, parce qu'elle fait disparate. Cette digression est amenée à propos d'un tableau de genre. Pourquoi le poète passe-t-il sous silence un chef-d'œuvre du maître, la fameuse Aphrodite Anadyomène, qui se trouvait précisément, nous le savons [2], dans l'Asclépiéion de Cos? Il semble que, dans l'intérêt de sa thèse, il aurait dû en parler. Y fait-il allusion au vers 75 (*καὶ θεῶν ψαύειν*)?

[1] Γράμματα équivaut ici à *γραφάς*. On pourrait cependant être tenté de conjecturer *πράγματα*. — [2] Cf. Strabon, *l. c.*

Saisissons l'occasion de prouver, par deux exemples tirés de ce mime, ce que nous avons déjà dit plusieurs fois, à savoir que le texte du manuscrit doit être respecté, conservé la plupart du temps, quelquefois légèrement retouché. Kunno gronde sa servante, qui se laisse répéter plusieurs fois le même ordre :

Ἰοῦσά, φημι, τὸν νεωκόρον βῶσον,
*λαίμασΊρον· οὔτ' ορ*γη (lisez *ὀρτή*) *σε κρηγύην οὔτε* 46
βέϐηλος αἰνεῖ, πανταχῆι δ'[ἀργὴ] κεῖσαι.

« Ni fête ni jour ouvrable ne te trouve bonne à rien, tu es toujours paresseuse et endormie. » Plus loin, le néocore invoque Esculape en faveur des deux femmes et de toute leur famille. Le texte est excellent :

Ἰὴ Ἰὴ Παίηον, εὐμενὴς εἴης
καλοῖς ἐπ' ἱροῖς ταῖσδε κεἴ τινες τῶνδε
ἐασ' ὀπυιηταί τε καὶ γένης ἆσσον. 84

Le substantif *ὀπυιητής* semble comprendre, outre le mari, tous les parents par alliance.

Les deux mimes que nous venons d'analyser, le IIe et le IVe, nous transportent dans l'île de Cos. Il est peut-être permis d'y placer aussi l'action du premier morceau de notre recueil. En effet, une formule de serment très particulière, apparemment locale, qui s'y lit deux fois, revient au n° IV. « Il y a cinq mois, par les Parques (*μὰ τὰς Μοίρας*), qu'on ne vous a pas vue, » dit une femme à une visiteuse dans le n° I (v. 11), et plus loin (v. 66) celle-ci proteste de son affection en se servant de la même formule. « Par les Parques (*πρὸς Μοιρέων*), comme ce groupe est bien exécuté! » s'écrie une femme dans le n° IV (v. 30). Il n'y avait certainement pas beaucoup de villes en Grèce où les femmes invoquaient à tout propos les déesses du destin. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on peut affirmer que notre poète connaissait bien et chérissait « la douce Cos ». Ce fait a son importance, on sait que Cos était au IIIe siècle un centre d'études. Un littérateur qui était poète à ses heures, le docte Philétas, y attirait de nombreux disciples. Des poètes tels qu'Hermésianax, Aratos, Théocrite se formèrent sous sa direction. On peut croire qu'Hérodas vivait dans le même milieu, tout en étant plus jeune que les poètes que nous venons de nommer. Théocrite fait sa cour à Philadelphe et à Arsinoé; Hérodas vante, nous l'avons vu, la bonté de leur successeur, Ptolémée Évergète. Comme ces poètes et comme Callimaque, Hérodas croit que l'heure des poèmes à longue haleine est passée; son ambition ne va pas au delà des poésies d'une étendue et d'une portée modestes.

C'est de Théocrite, surtout, qu'il convient de le rapprocher. En effet, les idylles de Théocrite ne sont autre chose que des mimes. Si la plupart mettent en scène des bergers, elles n'en sont pas moins de petits drames familiers, des tableaux de genre. Sans doute, la distance est grande de Théocrite à Hérodas. Dans les Mimïambes on n'entend plus le murmure des arbres agités par le vent, on ne respire plus les parfums des prés et des bois, on ne rencontre plus de figures légendaires, telles que Daphnis ou Polyphème. La poésie et la grâce ont fait place à un réalisme parfois excessif. Dans les morceaux mêmes qui n'appartiennent pas au genre bucolique et auxquels le nom de mimes convient plus particulièrement, Théocrite conserve son caractère et sa supériorité. Combien la « Fête d'Adonis » est au-dessus de la « Fête d'Asclépios » par la variété de l'action, par le bon goût dans la familiarité par les nuances de ton délicatement saisies! Inutile d'ajouter que rien, dans le recueil d'Hérodas n'approche de loin de la Magicienne, cette femme du peuple qui dit si naïvement ses sentiments et son histoire et dont la passion malheureuse ne nous émeut pas moins que celle de Médée ou de Phèdre. Il est intéressant de voir comment les premiers imitateurs de Théocrite se sont écartés de leur modèle et ont essayé de renchérir sur le maître. Plus tard, les bergers de Théocrite s'idéalisent de plus en plus, au point de devenir des conceptions vaporeuses, sans chair et sans os, tendres et fades amants qui habitent une Arcadie fantastique. Ceux qui marchèrent les premiers sur les pas de Théocrite semblent avoir été frappés surtout par la vérité de ses peintures, et s'ils se sont écartés de lui, c'est pour aller encore plus loin dans la voie du naturel. Hérodas se plaît à peindre les mœurs de la petite bourgeoisie de son temps, il descend même jusqu'aux couches les plus infimes de la société, il semble avoir un goût particulier pour le vulgaire, voire même l'obscène. C'est un réaliste qui ne recule devant aucune crudité de langage; il émaille ses vers des dictons populaires les plus grossiers, de tournures proverbiales dont plusieurs sont pour nous des énigmes qui attendent encore leur Œdipe.

Hérodas n'en est pas moins un poète artiste, et il a su parfaitement approprier la forme de ses poésies aux situations qu'il dépeint et aux sentiments qu'il exprime. Théocrite se sert de l'hexamètre, et ce vers, qui remonte à Homère, garde toujours la marque de sa noble origine et conserve je ne sais quoi de poétique, lors même qu'il est appliqué à des sujets familiers. Hérodas emprunte son mètre à Hipponax, le poète le plus plébéien de la Grèce, un Archiloque sorti de la lie du peuple. Celui-là ne se plaisait pas à peindre le laid et le trivial par raffinement

littéraire, par goût du réalisme; il vivait dans la bohême des grandes villes de l'Ionie, atteintes d'une corruption précoce dès la fin du VIe siècle, et il disait naïvement ses sentiments et les aventures de sa vie. C'est un vrai truand, il grelotte, il a des engelures et il en parle; il voudrait avoir de bons chaussons, un manteau bien chaud; il les demande à Hermès, qui est le dieu des heureuses trouvailles et aussi le dieu des voleurs. Soixante pièces d'or à prendre dans la chambre du voisin feraient bien son affaire. Si l'on peut prendre Hésiode pour un petit-fils du bon Eumée, le divin porcher de l'Odyssée, Hipponax est un Thersite qui escalade à son tour le Parnasse. Malgré son abjection, ses impuretés, son argot, il possédait le don éminemment hellénique de trouver la forme la plus appropriée à ses pensées. Il modifia le trimètre ïambique, l'arme d'Archiloque, en le terminant par une chute bizarre, inattendue. Quelque liberté que prennent d'ailleurs les poètes, ils aiment, à la fin du vers, à en marquer la cadence et le caractère dans toute leur pureté. Les vieux poètes latins, qui prodiguaient les spondées dans leurs senaires, s'imposèrent cependant de les terminer invariablement par un ïambe pur. Hipponax allonge de propos délibéré l'avant-dernière syllabe de son trimètre, ce qui désappointe l'oreille et produit un effet comique. Les Grecs donnèrent au vers d'Hipponax le nom d'ïambe boiteux, et en effet ce mètre est aussi contrefait que l'était son auteur, à ce qu'on rapporte. Les Attiques avaient peu de goût pour cette caricature du vers d'Archiloque, la comédie athénienne n'en a jamais fait usage. Ce sont les poètes alexandrins qui le remirent à la mode et le léguèrent aux Catulle et aux Martial. Grâce à la popularité des fables de Babrios, ce vers eut la singulière fortune de survivre, métamorphosé, dans le vers politique à douze syllabes des Byzantins. Revenons à Hérodas. On ne peut nier qu'il n'ait été bien inspiré en coulant ses scènes familières dans le moule d'Hipponax. Obéissant à un instinct très juste, il ne recherche point une facture élégante et se permet de prodiguer les crases et les synérèses; il ne redoute pas de faire précéder le spondée final d'un autre spondée au cinquième pied, et il en sépare quelquefois les deux longues par une césure. Il recherche aussi (nous l'avons dit plus haut) les dictons populaires et les tournures proverbiales; son vocabulaire et les formes grammaticales dont il se sert sont mêlés d'idiotismes. Au dialecte ionien, qui est la langue du genre, il donne, comme Théocrite, une saveur locale en y mêlant un certain nombre de dorismes. Enfin tout concourt à donner le caractère de tableaux de genre à ces peintures de la vie populaire.

Henri WEIL.

Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge. Études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits, par Alfred Jeanroy, ancien élève de l'École normale et de l'École des hautes études, chargé du cours de langue et littérature méridionales à la Faculté des lettres de Toulouse. Paris, Hachette, 1889, in-8°, XXI, 523 pages.

PREMIER ARTICLE.

Le sujet traité par M. Jeanroy dans ce beau livre est extrêmement neuf et original; il ne pouvait tenter qu'un esprit très curieux et très réfléchi, il ne pouvait même être découvert que par un esprit de cette sorte : aucun des critiques qui se sont occupés de l'histoire de la poésie lyrique chez les différents peuples du moyen âge ne l'avait aperçu ni même soupçonné. On avait bien constaté en général que la poésie lyrique du Nord avait été, à un moment donné, influencée par celle du Midi, et qu'il avait dû exister en français une poésie lyrique spontanée et populaire, antérieure à cette influence; on avait même cru la reconnaître, plus ou moins intacte, dans un certain nombre de genres lyriques dont nous avons des spécimens; mais on n'avait pas eu l'idée d'étudier de près ces genres eux-mêmes pour contrôler cette hypothèse, et de rechercher, par l'étude de la poésie populaire en général et la comparaison des littératures du moyen âge étrangères à la France, quel avait pu être le caractère de la poésie lyrique française la plus ancienne. On s'était arrêté, pour ainsi dire, aux collines qui formaient l'horizon le plus proche; en les gravissant, M. Jeanroy a vu s'ouvrir devant lui tout un nouvel horizon, plus vaste et plus vague, inexploré jusqu'à lui. Il s'est donc proposé, pour le sujet de la thèse de docteur ès lettres qu'il a brillamment soutenue devant la Faculté de Paris, l'étude critique des restes et des indices de la plus ancienne poésie lyrique née au moyen âge dans la Gaule du Nord. Ce sujet est double, et la dualité, parfois presque contradictoire, des points de vue où l'auteur a dû se placer fait que son livre a pu paraître manquer d'unité, son plan de clarté, et ses chapitres de lien intime. Mais, quand on y regarde de près et qu'on relit la très sobre et très significative introduction, on reconnaît au contraire que cette dualité apparente se ramène sans peine à une unité plus profonde, et que tous les chapitres du livre convergent vers un même but. Dans la première partie de son travail, M. Jeanroy s'attache à montrer

que les genres lyriques français des XIIe et XIIIe siècles (pastourelles, débats, aubes, chansons dramatiques, *rondets*), qu'on a généralement jugés autochtones et populaires, ne sont, au moins dans la forme où ils nous sont parvenus, ni l'un ni l'autre, mais qu'ils viennent du midi de la France et ont été cultivés au nord dans le même milieu « courtois » où a fleuri plus tard la poésie directement et servilement imitée des Provençaux : toute cette partie est donc consacrée à signaler dans les pièces qui y sont étudiées les traits qui ne sont pas populaires et spontanés, et aboutit nécessairement à des conclusions négatives. Dans la seconde partie au contraire il s'agit de retrouver, par l'étude de notre poésie populaire et des imitations étrangères, des genres populaires qui ont vraiment existé en France, mais qui s'y sont perdus ou n'ont laissé que des traces plus ou moins certaines de leur existence : elle aboutit à des conclusions affirmatives. La poésie lyrique spontanée de la France du Nord, que la première partie semblait avoir réduite à néant, retrouve dans la seconde une vie et une richesse qu'on n'avait pas devinées, et les diverses nations qui, d'après M. Jeanroy, l'ont adoptée, et qui, ayant oublié d'où elle venait, ont cru jusqu'à présent qu'elle était leur fille légitime, la voient avec surprise revendiquée par sa véritable mère. Ainsi tout l'ouvrage roule bien sur cette poésie lyrique primitive de la France du Nord : on nous dit d'abord qu'elle n'est pas où on la trouvait jusqu'ici, et on nous la montre ensuite où on ne se doutait pas qu'elle fût. La troisième partie, consacrée à des études de versification très minutieuses, peut sembler au premier abord un appendice quelque peu extérieur : il n'en est rien quand on la lit avec attention; elle transporte simplement dans le domaine de la forme la démonstration que les deux premières parties ont essayée en s'occupant surtout des sujets; elle étaye et complète constamment cette démonstration, même quand elle a l'air de se perdre dans des détails de pure micrographie.

Le livre de M. Jeanroy a donc une réelle unité, et il est même composé avec un art incontestable; on peut seulement reprocher à l'auteur de n'avoir pas assez mis en relief les grandes divisions de son sujet, la méthode avec laquelle il l'a traité et les raisons de l'ordre qu'il a suivi. Il a fait précéder la partie historique et reconstructive par la partie négative, et dans l'exposé historique lui-même il fait à tout instant intervenir la polémique. L'étude des poésies étrangères au point de vue de leurs rapports avec la poésie française est présentée deux fois de suite, une première fois en résumé, puis spécialement et en détail pour chacun des pays qu'elle concerne. Enfin l'œuvre manque d'une conclusion nettement exprimée. Les quelques pages (439-449) qui portent ce titre

sont très suggestives et se terminent par une comparaison charmante entre la vieille poésie populaire française et la fantastique héroïne, née de France *la loee*, fille du rossignol et de la *sereine*, vêtue de feuillage *qui verdist quant li tens mueille*, chaussée de fleurs de mai, ombragée de roses, qui apparaît, dans un rêve de méridienne, à l'auteur d'une de nos chansons; mais le lecteur est un peu désappointé en n'y rencontrant que des remarques assez vagues et générales sur la nature de cette poésie, son origine et ses sources, et en n'y rencontrant rien du tout sur l'époque et les conditions de sa naissance. On voit bien, en relisant plusieurs fois le livre (et il en vaut la peine), que l'auteur a réfléchi sur toutes ces questions, et çà et là on peut deviner son opinion à quelque remarque incidente; mais on voudrait qu'il eût précisé davantage les points où il sait, ceux où il croit et ceux où il doute, et qu'il eût disposé ses idées dans un ordre plus facile à embrasser : c'est ainsi que la pensée peut-être la plus importante du livre, celle qui rattache la poésie lyrique du moyen âge, au moins dans sa plus grande partie, aux fêtes du printemps et aux danses qui les accompagnaient, n'est exprimée positivement que vers la fin du livre (p. 386 et suiv.), sous une rubrique qui ne la fait nullement pressentir, et dans la partie consacrée à la versification, où plus d'un lecteur n'ira peut-être même pas la chercher. Ayant fait dans son ouvrage une part considérable à la polémique, et l'ayant souvent menée avec une vivacité qui, pour prendre volontiers une forme discrètement ironique, n'en est pas moins sensible, l'auteur semble avoir été préoccupé de ne pas prêter lui-même le flanc aux attaques qu'il provoque, et de s'abriter derrière des restrictions ou des demi-concessions qui ne permettent pas toujours de voir bien clairement sa pensée. Cette disposition sans doute inconsciente se rencontrait chez l'auteur avec une circonspection naturelle, qui est faite de prudence et d'ouverture d'esprit, en sorte que, devant un problème, il voit les diverses solutions possibles et il n'ose en déclarer aucune certaine : c'est une excellente condition pour exercer une bonne critique, mais elle est moins favorable pour une étude historique; aussi est-ce, comme on l'a déjà entrevu, le côté proprement historique qui est le plus faible dans le livre de M. Jeanroy. Il n'a pas pris soin de donner pour introduction à son œuvre un tableau des conditions externes (société, civilisation, mœurs) et internes (langue, versification) dans lesquelles avait dû naître la poésie lyrique en France, ni de rechercher à quel moment elle était née, si elle datait seulement du moyen âge ou remontait à l'époque romaine; il ne s'est presque pas occupé des témoignages positifs que, dans les siècles antérieurs aux monuments que nous en avons, on peut re-

cueillir sur son existence; il jette le lecteur, à peine prévenu du sujet qu'il va aborder (sujet si neuf, comme je l'ai dit, qu'il aurait eu besoin d'être longuement expliqué) en pleine étude sur la pastourelle, puis sur le débat, l'aube, etc.; il le suppose déjà au courant de toutes les questions qui vont se poser devant lui, et précisément arrivé, dans l'évolution de son savoir et de sa pensée, au point où en était M. Jeanroy lui-même quand il a conçu l'idée d'où est sorti son livre. Qu'on joigne à cela que l'exposition de l'auteur n'est pas habituellement directe, qu'elle tourne volontiers, non sans adresse ni sans grâce, autour des motifs secondaires comme autour du sujet principal, que son style aussi, très agréable et très fin, est parfois d'une fluidité un peu fuyante, et on comprendra que plus d'un lecteur, même parmi les plus capables d'apprécier l'ouvrage et les plus disposés à rendre justice au mérite de l'auteur, se soit trouvé, après avoir lu ce gros volume, quelque peu déconcerté, et que la critique, tant en France qu'à l'étranger, soit restée jusqu'à ce jour presque complètement muette sur une œuvre dont cependant elle ne pouvait méconnaître ni l'intérêt ni l'importance.

A vrai dire, pour faire de ce livre un compte rendu suffisamment clair, il faudrait replacer le sujet qu'il traite dans tout le milieu dont l'auteur l'a détaché, tracer une histoire générale de la poésie lyrique populaire, rechercher les vestiges de la poésie populaire chez les Romains, en suivre les traces à travers les siècles d'obscurité des âges mérovingien et carolingien, examiner, en partant de ces données nécessairement hypothétiques, incomplètes et peu sûres, les plus anciennes chansons conservées dans les différentes parties de la Gaule, déterminer (et ici M. Jeanroy serait un guide excellent) leurs rapports avec celles des autres pays, et arriver enfin à l'épanouissement de la poésie lyrique du Midi et de celle qui au Nord en est imitée. Ce serait une tâche beaucoup trop vaste pour un article de critique, et pour laquelle en outre il faudrait réunir des informations et des compétences qui sont généralement séparées ou que même personne ne possède aujourd'hui; car l'histoire de la poésie lyrique, comme l'a très bien vu M. Jeanroy, est inséparable de celle de la versification, et celle-ci ne l'est pas moins de l'histoire de la musique et de l'histoire de la danse, dont la première est encore bien obscure, dont la seconde n'est presque pas ébauchée. Je me bornerai donc à étudier ici d'un peu près la première partie du livre de M. Jeanroy, celle qui concerne les genres lyriques anciens dont nous avons des échantillons plus ou moins nombreux, qu'on a cru pouvoir regarder comme appartenant à la poésie populaire et spontanée du nord de la France, et qui tout au moins ne se dénoncent pas de prime abord

comme directement imités de la poésie des troubadours, ainsi que le font les chansons proprement dites. La deuxième partie ne pourra être définitivement jugée dans ses conclusions que quand les critiques de chacun des pays où M. Jeanroy porte successivement les revendications de la poésie française auront repris la question après lui et discuté ses arguments; jusqu'à présent, que je sache, ils ne l'ont pas fait, et on ne saurait s'en étonner, car il faut du temps pour bien saisir un point de vue aussi nouveau que celui de l'auteur et prendre nettement position sur un terrain qui avant lui avait à peine été reconnu. Quel que soit le résultat de la discussion qui ne peut manquer de s'engager, ce sera toujours un honneur pour M. Jeanroy d'avoir soulevé des questions aussi importantes et qui touchent aussi profondément l'histoire des origines de toutes les littératures modernes; je crois d'ailleurs, pour ma part, que sa thèse est vraie dans ce qu'elle a d'essentiel, et que la France a été l'initiatrice, je ne dirai pas de toute la poésie lyrique européenne [1], mais d'une part notable de cette poésie. La troisième partie, qui concerne la versification, est aussi d'un très grand intérêt, et j'aurais d'autant plus de plaisir à l'étudier que les idées de l'auteur sur les origines des vers modernes se rapprochent beaucoup des miennes, et qu'il emploie pour ces études difficiles la méthode que j'ai toujours recommandée. Il s'est borné à étudier les vers qui lui ont paru propres à la poésie lyrique populaire, et il y a généralement reconnu un mouvement trochaïque, par opposition au mouvement ïambique [2] qui caractérise le vers épique : c'est encore là une idée originale et féconde, et qui suffirait à faire de cette partie du livre une contribution des plus intéressantes à l'histoire de la versification. Mais, pour en faire une critique sérieuse, il faudrait d'une part entrer à la suite de l'auteur dans des détails techniques extrêmement multipliés, et d'autre part embrasser dans son ensemble la question si compliquée du rapport de la versification moderne à la versification antique. Je me contente donc de signaler le haut intérêt de cette

[1] Il est incontestable, par exemple, que les Allemands ont eu une poésie lyrique qui ne devait rien à l'influence romane : les *leudi barbari* qui importunaient Fortunat, les *winileodi* que Charlemagne, en 789, défendait aux nonnes de composer ou d'envoyer, étaient des chansons certainement toutes nationales. Il n'est pas probable qu'en Italie la poésie populaire latine (voir dans le *Journal des Savants* de 1889 le compte rendu du livre de M. le comte Nigra) soit morte complètement, et que les chansons d'amour aient attendu pour renaître des modèles venus de France. Du reste, M. Jeanroy a partout formulé de sages réserves, et s'est limité à établir des emprunts réels, sans contester l'originalité possible d'autres pièces.

[2] Bien entendu, les mots trochaïque et ïambique sont pris ici au sens rythmique.

troisième partie, comme de la seconde, et je m'attache uniquement, dans ce qui va suivre, à la première partie du livre, qui d'ailleurs peut parfaitement s'isoler, et qui permet déjà de présenter quelques conclusions que les autres parties viennent seulement fortifier [1].

I

Comme je l'ai déjà indiqué, le plan suivi par M. Jeanroy n'est pas, à proprement parler, historique. Il ne cite pas les témoignages (tels que les ordonnances des rois, les décrets des conciles, les mentions des historiens) qui peuvent nous éclairer sur l'existence de la poésie lyrique en France avant l'époque où nous en découvrons les premières tiges; il ne s'occupe pas, au moins systématiquement, de réunir les noms sous lesquels nous apparaissent, dans les plus anciens textes, les monuments de cette poésie, et d'en rechercher l'origine et la signification; uniquement préoccupé, dans sa première partie, de prouver contre ses prédécesseurs que les genres dont il nous reste des échantillons, la pastourelle, l'aube, le débat, la chanson dramatique, le *rondet*, ne sont pas, comme ils l'ont cru, des genres populaires, il a omis de parler de quelques genres dont nous ne sommes pas toujours sûrs, vu l'incertitude de leur définition, de posséder de spécimens, mais dont les noms seuls semblent bien indiquer l'origine toute française et spontanée, la *rotrouenge* [2], l'*estrabot* [3], le *serventois*, etc. Cette omission tout externe a eu pour le fond même du sujet un inconvénient assez grave : les genres où l'on avait vu des productions spontanées et populaires du sol français sont tous (même les *rondets*, comme nous le verrons) des genres objectifs, dans lesquels le poète met en scène des personnages ou parle au nom d'autres que lui-même; ils ne sont donc, à vrai dire, qu'à demi lyriques. Mais la poésie lyrique propre, celle dans laquelle un poète exprime directement ses sentiments, a dû exister antérieurement à l'école provençale, bien qu'elle ne nous ait pas laissé de monuments; il est probable qu'elle s'exprimait surtout dans les *rotrouenges*, et M. Jeanroy aurait traité

[1] Je ne dois pas oublier l'appendice, qui contient 29 pièces, toutes intéressantes, presque toutes inédites, fort bien publiées d'après tous les manuscrits.

[2] Voir sur ce mot, qui désigne une chanson munie de refrain, un article important de M. Paul Meyer, dans la *Romania*, XIX, 36-40. Il est impossible de rattacher *rotrouenge* à *rote*, comme on l'a souvent tenté. On peut songer à voir dans la première partie un dérivé de *ruptura*, qui aurait signifié *refrain*, mais que faire de la terminaison ?

[3] Voir sur ce mot l'article du *Journal des Savants* cité plus haut.

cette intéressante question s'il s'était attaché, comme il était naturel qu'il le fît, à définir d'abord les termes techniques du sujet qu'il étudiait. J'en dirai autant de l'*estrabot*, dont le nom est fort intéressant puisqu'il paraît bien nous faire remonter à la poésie populaire latine : c'était une chanson satirique, et précisément nous avons des témoignages curieux sur l'existence dans la France du Nord de chansons de ce genre à une époque très ancienne : le plus précieux est le passage bien connu d'Orderic Vital où il raconte comment Henri Ier, roi d'Angleterre, en 1124, condamna un chevalier, Luc de la Barre, à avoir les yeux crevés (supplice qu'il évita en se donnant la mort), parce qu'il avait composé et chanté sur lui des chansons plaisantes et injurieuses; ainsi, dès le commencement du XIIe siècle, nous voyons les chevaliers du nord de la France (Luc de la Barre était normand) s'adonner à la poésie, composer et chanter des chansons : des faits de ce genre ne valaient-ils pas la peine d'être relevés dans une étude sur les origines de la poésie lyrique? cependant on en chercherait vainement la mention dans le livre de M. Jeanroy. Je ne saurais avoir l'idée de combler ici cette lacune.

Une autre omission, qui surprend encore davantage au premier abord, n'est qu'apparente : c'est celle des chansons lyrico-épiques qu'on s'est habitué à désigner sous le nom de « romances » et que le moyen âge appelait *chansons de toile*. On s'attendrait à ce que l'auteur leur eût consacré un des chapitres de sa première partie, comme aux pastourelles, aux débats, etc., et même le premier chapitre, puisque, de tout ce qui nous est parvenu de notre ancienne poésie lyrique, les « romances » sont ce qu'on s'est le plus généralement accordé à considérer comme spontané et populaire. La raison qu'il donne pour ne l'avoir pas fait (p. 1, 2) est un peu brève : « Nous rangeons, dit-il, en dehors de la poésie lyrique proprement dite les romances. . . . . , dont nous aurons cependant à parler plus loin. » Et en effet, plus loin (p. 216-226), nous trouvons une excellente étude sur ces chansons, dans laquelle on montre qu'elles sont apparentées de très près aux thèmes des *rondets*, et on déclare même que ce sont « les seules pièces complètes qui nous aient conservé intactes les habitudes de notre lyrique primitive ». Si les « romances » n'appartiennent pas à « la poésie lyrique proprement dite », il est difficile de soutenir que les chansons dramatiques, les pastourelles, les débats lui appartiennent davantage. Il était donc indiqué de débuter par un chapitre sur les *chansons de toile*. Si M. Jeanroy ne l'a pas fait, c'est sans doute qu'il ne voulait étudier dans sa première partie que des genres qu'on avait déclarés populaires et qu'il soutenait ne pas l'être; mais ce plan quelque peu artificiel a fait tort à la clarté de son exposi-

tion. Je n'entreprends pas d'ailleurs ici l'étude des *chansons de toile;* elle pose des questions très multiples qui dépassent le sujet du livre de M. Jeanroy et auxquelles je pense avoir prochainement l'occasion de revenir dans ce recueil.

II

Si les romances avaient rempli, comme il était naturel, le premier chapitre du livre de M. Jeanroy, les chansons qu'il appelle *chansons dramatiques*, et que j'appellerai plutôt *chansons à personnages*, en occuperaient sans doute le second, au lieu de venir comme elles font après les pastourelles, les débats et les aubes. Elles sont en effet, malgré des différences que le savant auteur a mises complaisamment en lumière, apparentées aux romances d'un côté comme aux pastourelles de l'autre, et c'est par elles que je commencerai.

Sous la même rubrique (*romances*) que les *chansons de toile*, Bartsch a compris dans son recueil une quarantaine de pièces qui se rapprochent de celles-ci en ce qu'elles mettent en scène des personnages, mais qui en diffèrent par leur forme et d'ordinaire par leur contenu. La forme n'est plus celle de strophes monorimes; le refrain est généralement absent (ou emprunté à des chansons de danse); les strophes ont une construction très variée; les vers ont un nombre très inégal de syllabes. Tandis que dans les *chansons de toile* les personnages sont toujours nommés, ici ils ne le sont jamais; il y a du reste encore moins d'action : tout se réduit d'ordinaire à un simple dialogue; les seules actions sont ou les caresses que se font des amants ou les coups qu'un mari donne à sa femme. Tandis que dans les *chansons de toile* il s'agit surtout de filles (souvent en conflit avec leurs mères), ici (comme dans trois seulement des *chansons de toile* conservées) il s'agit à peu près uniquement de femmes, dont les débats avec leurs maris forment le sujet de la plupart des pièces. Tandis que dans les *chansons de toile* le poète n'intervient pas [1], ici, dans la grande majorité des cas, il se met au premier plan, tantôt — c'est le plus rare — pour y rester et devenir lui-même un des interlocuteurs du dialogue ou un des acteurs du drame [2], tantôt — plus souvent — simplement pour rapporter le dialogue ou le drame dont il prétend avoir été auditeur ou témoin [3]; quelques pièces tiennent des deux formules, en ce que le drame se passe entre deux personnages,

[1] Sauf dans la strophe finale du n° 10, charmante d'ailleurs, mais qui accuse bien, par le ton et par le style, une date récente.

[2] Nos 37, 39, 40, 43, 44, 46, 49, 50, 52, 53, 55, 63, 64, 68, 69.

[3] Nos 21, 33, 34, 35, 36, 38, 41, 42, 45, 47, 48, 51, 54, 61, 65, 67.

mais que le poète y prend une part plus ou moins indirecte[1]. Il est clair que dans cette intervention indispensable du poète il y a une convention, une formule technique[2]. M. Jeanroy suppose qu'elle provient des pastourelles, mais il n'est pas probable que nos chansons aient subi l'influence directe des pastourelles, et d'ailleurs l'explication qu'il donne du rôle joué par le poète dans les pastourelles est, comme on le verra, très contestable. Je crois pour ma part qu'elle remonte aux jongleurs qui à l'origine chantaient ces chansons, mais elle est devenue de style et a passé aux gens du monde, quand il a été de mode pour eux de faire des chansons, car ici, comme dans les pastourelles, le poète se présente souvent comme un chevalier. Ces chansons, en général, ne sont pas anciennes, car : 1° il y en a de poètes nommés, qui sont tous du XIIIe siècle[3]; 2° elles sont rimées avec beaucoup de soin et construites avec un art recherché; 3° plusieurs d'entre elles sont munies de refrains empruntés à des chansons à danser, mode dont nous n'avons pas d'exemple avant le XIIIe siècle, et dont nous aurons à reparler. Elles n'ont pas, quelle que soit leur origine première, de fondement ni de pendant dans la poésie provençale qui nous est parvenue[4].

Le plus fréquent motif de ces chansons est le mariage, considéré uniquement du point de vue de la femme et comme un esclavage odieux, dans lequel le mari est un tyran grotesque, appelé *le vilain*, *le jaloux*, qui rend sa femme malheureuse parce qu'il n'est pas assez jeune ou assez aimable, qui l'injurie, la menace de l'enfermer, de la mal vêtir, qui la bat, mais qui n'en est que plus sûr du sort qui l'attend. Il est clair, et M. Jeanroy l'a fort bien vu, que nous avons là un thème purement conventionnel, et qu'un tel parti pris n'est conforme ni à la réalité des choses ni à la sincérité de la poésie spontanée. Ce thème se présente dans nos chansons sous cinq formes principales[5] : 1° le poète entend la femme se plaindre du mari (51, 68, 72); 2° le poète assiste à la dis-

[1] Ces pièces sont signalées dans l'une ou l'autre des deux catégories précédentes.

[2] Les nos 22-26, 27-32, 52, 66, 71, qui ne la présentent pas, sont en réalité de simples chansons à danser.

[3] Audefroi, Moniot d'Arras, maître Guillaume le Vinier, maître Gille le Vinier, Moniot de Paris, Gavaron Gratelle, Colin de Champeaux, Colin Muset, Jocelin de Dijon, Baude de la Carrière. Richard de Semilli, seul des poètes nommés, paraît être du XIIe siècle.

[4] Sauf peut-être la romance de Marcabrun, et, d'autre part, la chanson de Guillaume IX, *En Alvernhe*, Voir encore Bartsch, *Grundriss*, § 26.

[5] Je laisse de côté les pièces indiquées plus haut comme étant en réalité des chansons de danse. Une chanson de Moniot d'Arras publiée par M. Jeanroy (*App.*, n° XIX) nous fait entendre les plaintes d'une femme sans aucune mention du poète.

pute de la femme et du mari (35, 41, 42, 45); 3° le poète assiste à une entrevue de la femme et de son ami, qui disent leur pensée sur le mari (38, 65); 4° c'est le poète lui-même qui console ou essaye de consoler une femme dont il entend (69) ou provoque (49, 64) les plaintes; dans ces chansons, le mari est parfois oublié et il s'agit, comme dans les pastourelles, d'un simple entretien galant (37 [1], 39 [2], 40, 50 [3], 63 [4]); 5° le poète assiste à l'entretien de deux femmes [5] qui échangent leurs doléances (48, 67 [6], 47 [7], 36 [8]).

Tels sont les cadres et les sujets habituels de ces petits tableaux peu édifiants. D'autres semblent bien n'être que des variations postérieures des thèmes primitifs. Ainsi, au lieu de *mal mariées*, ce sont des nonnes mécontentes dont le poète entend les plaintes (33, 34) : ou il s'agit d'une fille enceinte (comme dans les *chansons de toile*) qui appelle son ami (43); ou c'est une demoiselle qui rencontre le poète et qui refuse de l'écouter par fidélité à son ami (70 [9]); une pièce de Colin Muset donne à l'aventure amoureuse un caractère fort original (73). Signalons enfin la chanson d'Audefroi (61), où c'est un chevalier dont le poète entend et apaise les lamentations : on voit là une dernière variation du genre, qui est restée isolée (il y en a de semblables dans les pastourelles); à cette exception près, répétons-le, toutes nos chansons, comme les *chansons de toile*, mettent des femmes au premier plan et sont faites au point de vue des femmes [10].

[1] Dans cette pièce curieuse c'est la dame qui fait des avances, d'abord étrangement reçues.

[2] Ici le poète a seulement l'air d'avoir obtenu les bonnes grâces de la dame.

[3] Le poète veut gagner la dame; elle lui oppose sa fidélité à un premier ami (cf. 70).

[4] Cette pièce sort tout à fait du genre habituel : le poète se promène, absorbé dans de tristes pensers, et il est réconforté par les bonnes paroles de deux amants qu'il rencontre.

[5] Par exception, dans la pièce 21, tout à fait caractéristique, imitée visiblement de poésies populaires, ce sont trois dames qui expriment leur opinion sur le mariage et l'amour.

[6] Deux femmes comparent leurs maris, et par extraordinaire l'une d'elles est contente du sien.

[7] Pièce très curieuse, où une femme donne à une autre de savants conseils d'hypocrisie.

[8] Ici il y a une action : l'ami de l'une des femmes survient, et l'autre se fait la complice de leurs amours.

[9] De même II, 96, pièce rangée à tort parmi les pastourelles. Cf. n° 50, où une dame joue le même rôle. L'intention de varier est ici bien visible par le début de la pièce, où le poète, avant de rencontrer la demoiselle, rencontre d'abord une dame et un chevalier qu'il évite de peur de les troubler.

[10] Cette circonstance, sur laquelle j'aurai plus d'une fois à revenir, et dont M. Jeanroy a parfaitement vu la haute importance pour tout le sujet de son livre, a donné lieu de sa part, à propos de nos chansons, à quelques inductions très intéressantes. Ainsi il est porté à

Quelle est l'origine, quel est le caractère de ces chansons? Et d'abord peut-on leur donner, comme aux *chansons de toile*, un nom particulier et qui remonte à l'usage ancien? M. Gröber a cru en trouver un dans le mot de *son d'amour* par lequel l'auteur d'une des pièces réunies par Bartsch (n° 28) désigne sa composition [1]. Mais, comme l'a remarqué M. Jeanroy (p. 6, n.), cette expression n'a pas un sens précis. *Son* en provençal veut dire simplement « air » [2]; en français il a d'abord ce sens [3], puis celui de « chanson légère, chanson d'amour » [4]. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il ne s'applique pas à la chanson courtoise, artistique, au « grand chant » [5]. Il faut en dire autant du diminutif *sonet* [6]. Par conséquent, ce nom ne convient pas à nos

croire que toutes les chansons courtoises attribuées à des femmes sont l'œuvre d'hommes, et il ne voit dans les chansons où une femme se plaint de l'absence de son ami parti pour la croisade que des variations de notre thème. Il y a peut-être cependant quelque excès dans ces conclusions, présentées d'ailleurs hypothétiquement (p. 96, 99).

[1] Un autre (n° 46) appelle la sienne *sonet*.

[2] Voir le dictionnaire de Raynouard.

[3] *Mainte bele chançon, Maint biau dit, maint conduit, Par son deduit, Est mis en son* (G. Raynaud, *Motets*, I, 10). — *Des fables fait on les fabliaus, Et des notes les sons noviaus* (Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, CXXIX, 1-2). — *Une chansonnete, Dont mout me plaisoit li sons* (Bartsch, III, 52, 10). — *Et chantent un novel son D'un doz lai* (*ibid.*, III, 29, 8).

[4] *Et chantoit un son d'amors, Qui mout est jolis: « Li pensers trop m'i guerroie De vous, douz amis. »* (Bartsch, III, 42 : ce n'est nullement, comme on le voit, une chanson du genre des nôtres). Voir encore Bartsch, II, 18, 9; Adam de la Halle, *Congé*, v. 40; *Renart le nouvel*, v. 6231, etc. Du français ce sens a passé à l'ancien italien *suono* : « Cominciarono a cantare un suono le cui parole cominciano : *La ov'io son giunto, amore.* » (Boccace, XCVII, 12). De même en breton le mot *sonn* désigne une chanson d'amour par opposition à *gwerz*, chanson narrative.

[5] La pièce de Tibaud de Champagne citée par M. Jeanroy (*Pour conforter ma pesance Fais un son*) est bien courtoise, mais très légère de forme, et munie du refrain populaire *é, é, é!* Les pièces provençales introduites en France y reçoivent souvent le nom de *sons*, et surtout de *sons poitevins*; c'est un point à examiner à part.

[6] Déjà en provençal : *Quant aug dir a la fontana Mon sonet rauquet e clar* (Guiraut de Borneil); *Li sonet que fan li juglar, Que viulan de trap en trap* (B. de Born). — En français les exemples sont innombrables; je n'en citerai que quatre : *Cel jor i ot maint estrument sonné, Et maint sonet chanté et vielé* (*Aliscans*, v. 830); *Sonès et chançonetes comencent a chanter* (*Renaud de Montauban*, p. 12); *Et disoit en sa musete Ce sonet novel : « Deus doinst bon jor m'amiete, Qui cors a tant bel! »* (Raynaud, *Motets*, I, 100); *Li rousegnols un sonet li a dit : « Pucele, amés, joie arés et delit »* (Bartsch, I, 71, 60). — De là l'italien *sonetto*, qui à l'origine a également un sens vague; on lit dans une chanson du XIII° siècle : *Pero ti prego, Dolcetto, Che sai la pena mia, Che me n' facci un sonetto, E mandilo in Soria;* Dante l'emploie encore ainsi. Mais déjà le mot s'était spécialisé : Francesco di Barberino, puis Antonio da Tempo don-

chansons[1], et nous n'en trouvons pas de spécial dans l'ancienne langue.

Sur l'origine et le caractère de ces chansons, M. Gröber a construit un système historique de pure imagination, que M. Jeanroy n'a pas eu de peine à renverser[2]. Il a très bien montré que nos chansons sont essentiellement des chansons de *mal mariées* : ce sont des chansons de femmes, et, comme nous allons le voir, des chansons de danse, que des jongleurs ont enlevées à leur milieu et qu'ils ont munies d'une introduction fort simple, qui consiste tout bonnement en ce qu'ils se représentent écoutant les plaintes de la *mal mariée*[3]. La première de nos cinq catégories est donc la plus ancienne : le monologue y est encore à peu près intact. Viennent ensuite les variations : intervention du mari (2°), de l'ami (3°), du poète (4°), d'une autre femme (5°). Quant à la substitution à la *mal mariée* d'une jeune fille, d'une nonne, d'un chevalier, etc., ce sont des tentatives pour rajeunir un genre vieilli.

M. Jeanroy a très à propos rattaché nos chansons aux danses qui accompagnaient les fêtes de mai, et il a montré, par le rapprochement de la fameuse ballade : *A l'entrada del tens clar,* et d'un précieux passage de *Flamenca*, que les femmes chantaient à cette occasion, en dansant, des chansons qui ressemblaient beaucoup aux nôtres. Il n'est pas, à mon avis, allé assez loin dans cette voie et n'a pas suffisamment indiqué le lien encore visible qui rattache aux fêtes du printemps les « chansons à personnages ». Le début de toutes nos chansons, sans exception, se rapporte au printemps et aux circonstances qui l'accompagnent, soit que le printemps[4], ou avril[5], ou le temps de Pâques[6], ou mai surtout[7],

nent les règles du *sonetto* qui est devenu notre sonnet.

[1] Comme le remarque M. Jeanroy, la pièce qualifiée par son auteur de « son d'amour » n'est même pas à proprement parler du genre des chansons étudiées ici; c'est cette pièce fantastique dont il sera parlé tout à l'heure.

[2] Je ne saurais trop recommander la lecture des pages (7-13) où M. Jeanroy combat ce système et expose des vues aussi fines que justes sur le rapport véritable de la poésie et de la société. On trouve là, comme dans plus d'un passage du livre, une pénétration psychologique des plus remarquables.

[3] On a vu plus haut que M. Jeanroy croit, sans bonnes raisons, ce début imité des pastourelles.

[4] *Quant se resjoïssent oisel, Au tens que je voi radoucir* (36); *L'autrier fors d'Augiers alai, Deduisant par un tens gai* (72); *Li joli tens qui renovelle Me fait mener joie et baudor* (42); *Quant noif remaint et glace font* (46; toute la strophe est à lire).

[5] *Quant li douz tens rasouage, Au douz mois d'avril entrant* (37).

[6] *L'autrier contre le tenz pascour* (50); *En l'onbre d'un vergier, A l'entrant de pascor, Dejoste un aiglentier, Ere por la verdor* (61).

[7] *Quant ce vient en mai, que rose est florie, Je l'alai coillir par grant druerie*

y soit expressément mentionné, soit que le poète se représente cueillant la fleur[1], ce que l'on faisait comme une sorte de rite au mois de mai[2], ou, ce qui revient au même comme indication, dans un pré, un bois, un verger, un jardin, près d'une fontaine[3]. Il est évident que cette entrée en matière obligatoire et constante ne saurait être fortuite. Elle nous montre dans nos chansons une modification « jougleresque » des chants de danse (chants de femmes) du printemps, sur lesquels nous aurons à revenir, et dont le thème de la *mal mariée* était un des thèmes favoris[4].

C'est également à ces chants de printemps que se rattache, et de plus près encore, un groupe de chansons que Bartsch a également comprises dans le cadre flottant des « romances », et qu'il est tout indiqué de mentionner ici. Bien que ce ne soient pas à proprement parler des « chansons à personnages », elles se rapprochent de celles-ci en deux points : en ce que le poète se met en scène et raconte une aventure ou plutôt une impression qu'il a eue, et en ce qu'elles sont consacrées au printemps et à l'amour; mais elles ne nous présentent plus ce thème rebattu de la mariée mécontente, injuriant son mari, querellée ou frappée par lui; elles n'introduisent même plus de femmes parlant ou agissant. Elles ne mettent d'ordinaire en scène, dans un cadre de verdure et de fleurs, que des oiseaux, et notamment le rossignol, qui avait pris, sans doute encore à l'occasion des fêtes de mai, une sorte de signi-

(33); *L'autrier en mai, Au dous tens gai, Que la saison est bele* (63); *En mi mai quant s'est la saisons partie* (65); *C'est en mai au mois d'esté, Que florist flor* (52); *L'autrier le premier jor de mai* (69); *Par une matinee en mai* (70); *En mai fu fete un matinet* (73).

[1] *Quant ce vient en mai, que rose est florie, Je l'alai coillir par grant druerie* (33); *En un jardin m'en entrai, Por coillir flor* (53); *M'en alai coillir la flor, Joste un vergier* (38). C'est la même chose que veulent dire au fond les expressions de *joer* (49, 53, 63, 69), *esbanoier* (34, 44), *deduire* (72), *deduire et solacier* (70). Une variation récente est : *Pensant a un chant* (51).

[2] Il y aurait à faire encore bien des recherches sur les usages de mai au moyen âge; pour les usages encore vivants, on trouvera beaucoup de renseignements dans les beaux ouvrages de Mannhardt.

[3] La scène se passe dans *un pré* (21), un *vert pré* (48), *dalés un pré verdoiant* (67), dans *une praierie* (37), *un praietel vert et flori de novel* (40); dans *un bruelet* (41); *dalés un gal foilli* (45), *soz la codroie* (42), *desouz une vert coudrete* (48); dans *un vergier* (47, 55, 68, 70), *en l'onbre d'un vergier* (61), *en un vergier soz l'arbroie* (49), *en un vergier flori* (35), *en un vergier flori verdet* (73), *dejoste un vergier* (38), dans un jardin (34, 43, 53), près d'une fontaine (63, 70).

[4] M. Jeanroy pense que ce thème est originairement méridional, et qu'il n'est pas proprement populaire : les raisons qu'il donne pour ces deux opinions sont très délicates, mais pourraient peut-être se contester.

fication symbolique et mystique[1], ou bien on y voit figurer des personnifications poétiques, Amour et autres[2]. Dans une ou deux seulement apparaît une femme, mais ce n'est pas la mariée gémissante et impudique, poétique d'aspect seulement, au fond très réaliste et même vulgaire, des chansons précédentes; c'est un personnage de rêve, qui se montre subitement dans le bois au milieu des fleurs et des oiseaux, une sorte de fée du printemps qui n'a pas de réalité corporelle. Les oiseaux figurent seuls dans les pièces sans doute les plus anciennes (30 *a*, 27[3], 32[4]); dans une jolie pièce (29), la *pucele* apparaît dans le bois et inspire de l'amour au rossignol; dans une autre (66), le poète s'entretient et discute avec lui. La pièce 28, dont j'ai cité quelques traits qui forment la conclusion du livre de M. Jeanroy, est le chef-d'œuvre de cette poésie printanière: elle est malheureusement altérée et sans doute incomplète; elle est en outre écrite dans une langue étrangement hybride, où des formes du Midi s'allient avec des formes du Nord; mais elle est pleine d'une charmante et bizarre poésie, bien rare dans notre littérature, et qui fait penser, par sa fantaisie gracieuse et vague, aux morceaux les plus aériens de Shakespeare[5]. Le n° 52 est à peu près sur le même thème, mais bien inférieur et trop mélangé de réalité. Le n° 71 est un curieux pot-pourri de « refrains » sur des données analogues, qui nous montre bien comment cette poésie artistique[6] se rattache à la poésie populaire[7] des *chants de mai*.

S'il fallait donner un nom à ces chansons, qui ont toutes pour point de départ la joie produite par la venue du printemps, je les appellerais volontiers des *raverdies* (*reverdies*, *renverdies*[8]), mot qui en exprime à

[1] Les autres oiseaux aussi, mais à un moindre degré, étaient regardés non seulement comme les chantres, mais en quelque sorte comme les prêtres de l'amour. Je me propose d'écrire une étude sur l'histoire poétique, si l'on peut ainsi dire, du rossignol.

[2] Voir le n° 30 *b* et la pièce II, 2, qui figure à tort parmi les pastourelles, parce que le ms. de Berne lui donne ce titre.

[3] Charmante lutte entre le rossignol qui chante et le jongleur, auteur de la chanson, qui *citole*.

[4] Cette pièce est à proprement parler en dehors de notre genre, puisque le poète n'y figure pas.

[5] La pièce II, 2 (voir ci-dessus, n. 2) présente avec celle-ci certaines analogies de ton.

[6] Des chevaliers y sont souvent mentionnés; l'enseignement amoureux donné par les oiseaux est essentiellement « courtois »; le rossignol, dans la pièce 27, s'indigne, tout comme le héros du *Lai de l'Oiselet*, qu'un « vilain » l'ait entendu, etc.

[7] En faisant sur l'emploi de ce mot à propos des chansons de *mal mariée* les réserves qu'imposent les remarques de M. Jeanroy (voir ci-dessus, p. 86, n. 4).

[8] Voici les exemples que je connais de ce mot sous ses diverses formes (ils sont à peu près tous dans le dictionnaire de M. Godefroy). Le plus intéressant et

merveille et le cadre et le motif[1]; mais les chansons que nous venons d'étudier ne sont pas les seules à mériter ce titre : il convient à toutes les chansons de printemps, et presque toute la poésie lyrique du moyen âge se ramène originairement à des chansons de printemps. Je me borne donc à signaler ce mot, qu'il est intéressant de relever comme prouvant l'étroite liaison de cette poésie nouvelle et du renouveau de la nature.

GASTON PARIS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

VINAYA TEXTS, translated from the Pâli by T. W. Rhys Davids and Hermann Oldenberg, Parts I, II, III. Oxford, 1881, 1882, 1885; *THE SACRED BOOKS OF THE EAST, translated by various oriental scholars and edited by F. Max Müller,* vol. XIII, XVII et XX, 1881, 1882, 1885. — *LES TEXTES DU VINAYA,* traduits du pâli par MM. T.-W. Rhys Davids et Hermann Oldenberg, dans la collection des Livres sacrés de l'Orient, publiés par M. F. Max Müller.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Le Mahâvagga et le Tchoullavagga forment ensemble le Vinaya; il n'y a de différence entre eux que celle des matières. Le Mahâvagga, comme son nom l'indique, contient les plus importantes; le Tchoullavagga ne contient que les prescriptions secondaires, qui, tout en étant

le plus ancien est de Gautier de Coinci (cité par Bartsch, p. XIII), qui, détournant au profit de la Vierge Marie les habitudes de la poésie profane, dit : *Chascun an li doi par dete Une raverdie;* il semble bien résulter de là que la *raverdie* avait une occasion annuelle de se produire. Les autres exemples sont peu précis : *Et maint sonet et mainte renverdie* (Tibaud); *Por faire une raverdie* (Bartsch, *Chrest. fr.*, col. 337; Bartsch traduit bien à tort *raverdie* par *causerie*); *Faites nos une renverdie Por nos deduire a cest serein* (*Marguet la convertie*); *Et faisoit une reverdie Devant toute la compaignie Au flajot et au taburel* (G. de Machaut);... *et je vous prie Que dions quelque raverdie* (*Myst. de la Nativité* de Rouen, II, 111; sur quoi les bergers chantent : *Joyeusement la garenlo*, etc.).

[1] Le n° 27 suggère tout naturellement cette dénomination par son début : *En mai au douz tens novel, Que raverdissent prael.*

[2] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1891, p. 583.

aussi saintes, sont un peu moins obligatoires. Le Mahâvagga est le Mahâyâna du nord, et le Tchoullavagga est l'Hînayâna (le grand et le petit véhicule) [1]. L'un et l'autre sont à peu près de même longueur.

Le Mahâvagga se compose de dix livres (Khandakas), depuis les règles de l'admission dans la communauté jusqu'aux dissensions qui peuvent la déchirer. Mais, avant de rappeler les décisions innombrables du Bouddha sur tous les points de discipline, le Mahâvagga croit devoir reprendre, du moins en partie, l'histoire bien connue du Tathâgata et raconter comment il a obtenu ses premières conversions. Sans que ce récit ait aujourd'hui rien de bien neuf, nous pouvons y puiser quelques détails qui complètent ce que nous savons. Le Mahâvagga y consacre plusieurs lectures (Bhâṇavâras, ou récits).

Le Bouddha est à Ourouvéla (Ourouvilva), sur les bords de la rivière Nérandjarâ, au pied de l'arbre de la Bodhi, et au moment où il vient de devenir le Bouddha parfait (Sambouddha). Il reste pendant sept jours en extase, dans la pleine jouissance de l'émancipation. Durant les trois veillées de la nuit, il a fixé son esprit sur l'enchaînement direct et inverse des causes. De l'arbre de la Bodhi, il va se mettre à l'ombre de l'arbre Adjapâla, où il reste immobile durant sept autres jours. Pendant qu'il y demeure, un brahmane, rempli d'orgueil, s'approche de lui et lui demande quelles sont les qualités du véritable brahmane. Le Bienheureux lui répond en indiquant les vertus qui sont nécessaires pour mériter ce nom vénérable. Il quitte l'arbre Adjapâla, pour aller passer sept autres jours sous l'arbre Moutchalinda, et sept autres encore sous l'arbre Râdjâyatana. Il y reçoit la visite de deux marchands, Tapoussa et Bhallika, qui viennent lui rendre hommage et qui se font ses deux premiers disciples laïques, en déclarant qu'ils se réfugient auprès du Bouddha et de la Loi. Le Bouddha, resté seul, hésite cependant à propager sa doctrine, bien qu'il soit sûr qu'elle doit sauver le monde. Mais Brahmâ Sahampati, descendu du monde supérieur, vient lever ses doutes, en le conjurant par trois fois de promulguer la doctrine nouvelle. Le Bouddha se laisse fléchir. Mais à qui peut-il s'adresser d'abord? Deux de ses anciens maîtres, à qui il songe, sont morts récemment. Il pense alors aux cinq amis qui l'ont soutenu dans ses mortifications, et il va les trouver à Bénarès. Sur la route, il fait la rencontre d'Oupaka, un de ces ascètes qui restent nus (Âdjîvaka); il s'ouvre à cet inconnu sur sa mission; mais Oupaka refuse de l'écouter. Le Bouddha n'est pas

[1] En sanskrit *mârga* (en pâli *magga*) signifie : chemin, route, méthode. La racine *mṛidj*, d'où vient *mârga*, signifie plutôt : purifier. Voir les Racines de Fr. Rosen, pages 120 et 121.

beaucoup plus heureux auprès de ses anciens compagnons, qu'il a rejoints à Bénarès, à Isipatana, le Parc des daims; mais peu à peu il gagne leur confiance. Celui qui se rend le premier est Koṇḍanna; il comprend la doctrine avant ses amis; mais bientôt, touchés comme lui du langage admirable du Bouddha, ils lui demandent l'Oupasampadâ ou l'ordination, et ils obtiennent « l'œil pur et sans tache de la vérité ».

A ces six conversions viennent s'en joindre d'autres plus significatives. C'est d'abord celle d'un beau et noble jeune homme du nom de Yasa, appartenant à une des familles les plus riches de Bénarès, qui abandonne le monde et ses plaisirs pour se faire Bhikkhou, à la suite du Bienheureux. Yasa est ainsi le septième arahat. Sa mère et sa femme imitent son exemple, et elles sont les deux premières Bhikkhounîs; le père se joint à elles. Quelques jours après, Yasa amène au Bouddha quatre de ses amis, qui veulent comme lui abandonner la vie mondaine et toutes leurs richesses pour se faire mendiants. Le Bouddha les ordonne. Yasa ne se ralentit pas dans sa propagande, et en un seul jour il décide jusqu'à cinquante catéchumènes à venir embrasser la même foi que lui. Le nombre des adhérents est alors de soixante et un. Le Bouddha ne peut plus suffire désormais aux demandes d'ordination, qui affluent de toutes parts; il délègue son pouvoir aux Bhikkhous, qui se pressent autour de lui; et il leur prescrit ce qu'ils doivent faire avant de conférer les deux ordinations du Pabbadjdjâ et de l'Oupasampadâ. Il faut préalablement exiger du postulant qu'il coupe ses cheveux et sa barbe; il doit se revêtir de la robe jaune, en en couvrant une de ses épaules; il doit s'incliner devant les Bhikkhous, et, en joignant les mains, il doit répéter par trois fois : « Je me réfugie auprès du Bouddha; je me réfugie dans la Loi, je me réfugie dans le Samgha. »

De Bénarès, le Bienheureux revient à Ourouvéla; il s'est assis dans un petit bois, à l'écart de la route; il y est en méditation, quand arrivent à lui une trentaine de jeunes gens, qui cherchent les traces d'une femme qui a volé un d'entre eux. « Au lieu de rechercher cette femme, leur dit le Bouddha, il serait beaucoup mieux pour vous de vous rechercher vous-mêmes. » Pour leur faire mieux comprendre la portée de ce sage conseil, il les instruit, et les jeunes hommes reçoivent l'Oupasampadâ. Rentré à Ourouvéla, le Bouddha va dans la forêt voisine pour convertir trois ascètes Djatilas, nommés tous trois Kassapa, et qui sont les chefs de trois tribus de 500, de 400 et de 300 hommes. Il passe une nuit auprès de chacun d'eux, dans leur pauvre hutte, et il les convertit en les frappant d'admiration par la victoire qu'il remporte sur le roi des serpents, qui essaye vainement de l'étouffer dans ses replis et

dans un nuage de fumée. « C'est là, dit naïvement le Mahâvagga, le premier miracle du Bouddha. » Mais ce n'est pas le seul. Il en fait encore plusieurs autres en triomphant des Mahârâdjas, ou gardiens des quatre parties du monde, et en triomphant même d'Indra. Ses pouvoirs magiques sont plus forts que ceux de ses ennemis; et il le démontre en opérant jusqu'à trois mille cinq cents miracles pour convaincre l'esprit des Djatilas, dont un millier l'accompagnent à Gayâsîsa et à Râdjagaha.

Cependant le roi du Magadha, Seniya Bimbisâra, entend parler de tant de merveilles, et, persuadé que le Samaṇa Gotama Çakyapoutta est le sauveur du monde, il se rend auprès de lui avec douze myriades ou 120,000 de ses sujets, brahmanes et maîtres de maison. Le Bouddha n'a pas de peine à convertir toute cette multitude; et le roi Bimbisâra, prenant la parole, lui dit : « Quand j'étais prince, j'ai formé cinq vœux, qui sont maintenant accomplis : j'ai souhaité de devenir roi, je le suis; j'ai souhaité que le Bienheureux vînt dans mon royaume, je l'y vois actuellement; j'ai souhaité de lui présenter mon hommage, je le lui présente; j'ai souhaité qu'il voulût bien me prêcher sa doctrine, il me l'a prêchée; j'ai souhaité de la comprendre, je la comprends. Voilà mes cinq vœux. J'en exprime encore un sixième : c'est que le Bienheureux consente à venir demain prendre son repas avec moi, accompagné de toute la communauté des frères. » Le Bouddha se rend le lendemain à l'invitation royale, escorté de mille Bhikkhous. A la tête du cortège figure Sakka, Indra, le roi des Dévas, qui a pris la forme d'un jeune et brillant brahmane. Le roi Bimbisâra tient à servir de ses mains le repas apprêté pour le Bouddha et ses nombreux hôtes. Puis, après la fête, il offre au Bienheureux son palais de Vélouvana, non loin de la ville, pour lui et pour les Bhikkhous, autorisés à recevoir ce don splendide.

Arrivée à cette éclatante manifestation, la nouvelle religion n'a plus rien à craindre. Soutenue par d'ardents prosélytes, protégée par les princes, embrassée par les peuples, elle est sûre de vivre, si ce n'est de remplacer la religion ancienne, dont les novateurs ne s'inquiètent en quoi que ce soit, puisqu'elle les tolère et ne les persécute pas. Désormais, le Mahâvagga ne parlera plus des progrès du bouddhisme, et il se bornera pratiquement à rapporter les sentences du Bienheureux sur toutes les questions soumises à son infaillible autorité.

Quelles sont les règles pour l'admission des Bhikkhous dans la communauté? C'est là l'objet du premier des dix livres du Mahâvagga. Le jeune homme qui aspire à être Bhikkhou doit se choisir un précepteur (Oupadjdjhâya), dont il devient en quelque sorte le fils et qu'il sert en

toute occasion comme il servirait son père, avec la plus absolue obéissance. En retour, le précepteur lui doit l'instruction et une bienveillance toute paternelle. Mais, sans ce noviciat, on peut aussi recevoir l'ordination, et c'est le Samgha qui la confirme en indiquant au néophyte le précepteur qui doit l'instruire. Il faut toujours que l'ordination soit demandée spontanément par le postulant; elle est accordée sur la proposition d'un Bhikkhou. Le Samgha doit repousser la requête de ceux qui n'entreraient en religion que pour mener une existence plus assurée et plus douce; on les avertit que la vie religieuse consiste à ne vivre que d'aumônes, à porter des haillons ramassés dans la poussière, à dormir au pied d'un arbre, et, si l'on est malade, à se soigner avec l'urine de vache pour tout médicament. Comme un jeune homme, effrayé de ces quatre règles, avait renoncé à l'ordination, le Bouddha décida qu'on n'en ferait part qu'après l'ordination et non avant. Aucun Bhikkhou ayant moins de dix ans d'exercice ne peut accorder l'ordination à personne; il faut en outre que le Bhikkhou soit lui-même bien instruit et d'une moralité bien avérée. Un schismatique, qui après s'être converti est retourné à sa première croyance, ne peut être admis une seconde fois; et, même pour la première fois, le stage qu'il subit est de quatre mois, si le Samgha l'autorise. Pendant le stage, on fait une enquête sur la vie du postulant. On ne peut admettre des gens atteints de lèpre, de pustules, de gale, de consomption ou d'épilepsie. Il est également interdit d'ordonner des militaires qui sont au service du roi, non plus que des gens qui ont été condamnés pour vol, ou fouettés pour quelque délit. Les débiteurs insolvables, les esclaves ne peuvent être reçus dans la confrérie.

En général, il faut être âgé de vingt ans au moins pour recevoir l'ordination. Si l'on a encore son père et sa mère, il faut leur consentement pour entrer en religion. C'est ce que le Bouddha, dans un de ses voyages à Kapilavatthou, décida expressément, quand il y revit son père Souddhodana et son fils Râhoula. En attendant l'ordination, le novice doit obéir à dix préceptes principaux : Ne détruire aucun être vivant, ne pas voler, ne pas faire d'impuretés, ne pas mentir, ne pas boire de liqueurs fortes, ne pas manger hors du temps permis, ne pas assister à des spectacles ni à des concerts, ne pas se parer de bijoux ou d'ornements, ne pas coucher dans des lits trop larges, enfin ne recevoir ni or ni argent. Le novice qui n'observe pas ces préceptes s'expose à être puni; mais il n'y a que le maître qui ait juridiction sur son élève. Le novice est exclu de la communauté s'il a manqué à un des dix préceptes, et surtout s'il a eu des rapports avec une femme. Un eunuque est également exclu. On l'est encore, si par hasard on s'est introduit furtivement

dans le Samgha [1]. On ne doit pas conférer l'ordination à un postulant qui reçoit sa nourriture dans ses mains, parce qu'il n'a pas d'écuelle aux aumônes, ou qui marche nu parce qu'il n'a pas de robes pour se vêtir. Les personnes qui sont mutilées dans quelques-uns de leurs membres ne peuvent être admises au Pabbadjdjâ. On peut recevoir à la fois deux ou trois novices par une seule ordination, pourvu que ces novices aient le même maître. Un Bhikkhou ne peut plus avoir de relations avec sa femme, qu'il a quittée pour se faire religieux; et s'il a des rapports avec elle, c'est un cas d'exclusion.

Telles sont les règles principales pour l'admission dans la communauté; c'est le Bouddha lui-même qui les a formulées, au nombre de soixante et dix-neuf; elles sont en général fort sages, et elles peuvent assurer la bonne composition du personnel de l'ordre entier.

Le second livre du Mahâvagga s'occupe de la tenue des séances du Samgha. Ces séances doivent avoir lieu trois fois par mois le quatorzième jour, le quinzième et le huitième. En prescrivant la date de ces réunions régulières, le Bouddha ne fit qu'imiter la coutume de la secte des Titthiyas, qui avait fait parmi le peuple assez de progrès pour alarmer la puissance du roi Bimbisâra. A chaque séance, on lira le Pâtimokkha pour que chacun confesse loyalement ses fautes et s'en purifie. C'est la cérémonie de l'Ouposatha, qui ne doit être faite qu'aux jours indiqués et que si la confrérie est complète. Tous les Bhikkhous d'une résidence sont tenus d'y assister, et chaque résidence a des limites bien déterminées, qui ne peuvent excéder la distance de trois yodjanas, afin que les Bhikkhous puissent se rendre sans trop de fatigue à chaque séance. Si les limites du district comprennent une rivière, il faut qu'il y ait un bac pour faciliter la traversée. Comme le Samgha peut changer de place, on devra fixer toujours l'endroit de la prochaine réunion; il n'y a d'ailleurs qu'un seul lieu de réunion par district, et jamais deux. Si la salle est trop petite, les Bhikkhous peuvent se tenir dehors, mais à portée d'entendre la lecture du Pâtimokkha. En cas de dissidence, l'Ouposatha doit se tenir dans le lieu qu'habite le plus âgé des Bhikkhous. S'il s'élève des réclamations sur les circonscriptions, c'est au Samgha de décider. L'Ouposatha n'est légal que si la congrégation est au complet et si le Pâti-

[1] Il y a ici un cas d'exclusion fort extraordinaire, c'est celui où un animal a pris forme humaine et sous ce déguisement s'est fait donner l'Oupasampadâ; on doit le chasser de la confrérie. Le Mahâvagga (I, LXIV, 1 et suiv.) cite gravement l'exemple d'un serpent qui avait profité de ce subterfuge, et qui doit s'enfuir en versant des larmes. Les assassins passaient pour des serpents déguisés et on les avait en horreur pour leurs crimes et pour leur nature même.

mokkha a été lu en entier, sauf le cas de quelque danger imminent. Nul n'a le droit de lire le Pâtimokkha que le Théra, doyen des Bhikkhous, ou son délégué; on ne prend la parole dans l'assemblée que si le Théra vous l'accorde, avec l'assentiment de la majorité. Un Bhikkhou ne peut interpeller un de ses frères que si celui-ci le permet. Tout acte répréhensible commis devant l'assemblée est jugé par elle.

Le Pâtimokkha doit être lu à haute et intelligible voix; si l'on est désigné pour lire et qu'on ait un organe trop faible, on doit se récuser. Si personne dans le Samgha n'a compétence, on peut emprunter un lecteur du district voisin. Chaque Bhikkhou est tenu de compter soigneusement les jours de la lune. On vérifie également à chaque séance le nombre des membres présents, et le Théra déclare que l'assemblée est constituée. Dans l'intervalle, le plus jeune des Bhikkhous a balayé la salle, disposé les sièges, allumé les lampes, préparé l'eau de la boisson et les aliments. Quand un Bhikkhou malade ne peut assister à la réunion, il charge un frère de déclarer en son nom qu'il est pur de tout péché (pârisouddhî). Le Bhikkhou qui s'est chargé de cette commission doit scrupuleusement l'accomplir, car cette déclaration est nécessaire pour que le Samgha soit régulier; et même le malade doit ajouter formellement qu'il donne son approbation à tout ce que fera le Samgha. Si un des Bhikkhous a perdu la raison, l'Ouposatha peut être célébré sans lui ou en sa présence, selon que l'assemblée en décidera. L'Ouposatha peut être également célébré s'il n'y a que quatre frères, ou s'il n'y en a que trois ou deux, ou même un seul, qui se dit alors avec toute l'attention dont il est capable : « C'est aujourd'hui mon jour d'Ouposatha. » Si l'on commet une faute pendant la récitation du Pâtimokkha, il faut s'en confesser à son voisin; et dans le cas où ce serait l'assemblée entière qui aurait commis la faute, il faut aller s'en confesser à quelque savant Bhikkhou de la résidence la plus proche; l'assemblée, après cette expiation, peut entendre le Pâtimokkha. Si pendant qu'on le récite, il arrive des Bhikkhous en plus grand nombre que ceux du Samgha, il faut recommencer la lecture à leur intention. La lecture continue si les survenants sont moins nombreux. Mais les Bhikkhous de districts différents ne doivent pas se confondre, et l'on ne quitte jamais sa résidence un jour d'Ouposatha.

Dans aucun cas, le Pâtimokkha ne doit être lu ni devant une Bhikkhounî ou une novice, ni devant un Bhikkhou qui a été frappé d'exclusion, ni devant un eunuque ou un hermaphrodite. En dehors des trois jours officiels, le Samgha ne peut se réunir que pour rétablir la concorde, si elle a été troublée dans son sein.

Après le règlement du Samgha, viennent, dans le troisième livre du Mahâvagga, les prescriptions relatives à la saison des pluies, pendant laquelle les Bhikkhous doivent se retirer. C'est ce qui s'appelle le Vassa (sanskrit *varsha*, de la racine *vṛish*). Le peuple se plaignait que les Bhikkhous, voyageant en tout temps, abîmassent les récoltes. Le Bouddha leur enjoignit de demeurer dans les Vihâras et de n'en point sortir durant trois ou quatre mois (de juin à octobre). Si quelque affaire urgente appelle au dehors, on ne peut s'absenter plus de sept jours, même quand on est appelé par un malade, ou provoqué à la discussion par un hérétique, ou qu'on se rend auprès d'une mère ou d'un père souffrant, ou d'un frère, d'une sœur, d'un parent. Les affaires du Samgha lui-même doivent être traitées aussi dans les sept jours, si elles exigent la sortie d'un Bhikkhou. On ne peut quitter le Vihâra qu'en cas d'incendie, d'inondation, d'attaque de voleurs, de danger de bêtes féroces; alors on se réfugie, comme on peut, chez les fidèles des villages voisins. Pendant la saison des pluies, toutes les ordinations sont interdites, et l'on ne peut accepter qu'une seule résidence, lors même que des rois vous en offriraient plusieurs.

Quand le Vassa est fini, les Bhikkhous, avant de se séparer, procèdent à la cérémonie de la Pavâranâ. Elle consiste à se communiquer les uns aux autres toutes les observations qu'on a pu faire durant le long séjour de l'hiver dans le Vihâra. C'était au moins trois mois qu'on était resté ensemble, n'ayant de distractions que celles de l'Ouposatha. Certaines sectes, comme les Titthiyas, imposaient à leurs adeptes un perpétuel silence. Le Bouddha n'avait pas voulu que ses religieux eussent ces habitudes farouches, et il leur avait prescrit au contraire d'avoir de fréquents entretiens. La Pavâṛanâ était l'adieu bienveillant qu'on se faisait mutuellement et où l'on effaçait les torts qu'on s'était involontairement donnés. Ces confidences réciproques, que chacun faisait à son gré, maintenaient entre les Bhikkhous de bons rapports et une harmonie utile à la communauté.

Le cinquième livre contient les règles sur la chaussure, sur les sièges, sur les moyens de transport, sur le coucher, sur les bains et autres détails de même genre. Le Bouddha recommande en tout la plus grande simplicité. Les souliers seront sans doublure intérieure; ils ne porteront aucun ornement; ils seront d'une seule couleur et en général tissus avec de jeunes pousses de bambou. Les Bhikkhous ne doivent pas monter sur le dos des génisses ni se faire voiturer par elles. Il faut être malade pour se servir d'un véhicule. On ne doit s'asseoir que sur les sièges les plus grossiers, quand des laïques vous les offrent. On ne doit coucher

que sur des tapis faits des matières les plus dures et les plus ordinaires.

A l'entrée des villages on doit quitter sa chaussure, à moins qu'on ne soit malade. On ne peut avoir qu'un seul lit, et l'on ne doit manger qu'une fois par jour, etc.

Dans le sixième Khandhaka, il est question des médicaments, et il semble qu'on accorde à cette question une importance exagérée. Mais du moins c'est une preuve de la sollicitude du Bouddha pour la santé de ses religieux. Les médicaments principaux sont le beurre, l'huile, le miel, la mélasse; on ne doit en user que dans certains cas exceptionnels. Il y a quelques racines qu'on peut manger pour combattre la maladie. Les feuilles de quelques plantes peuvent être employées pour tisanes, ainsi que quelques gommes et plusieurs espèces de sels. Il y a des collyres contre les ophtalmies; les fioles où on les tient, ainsi que les boîtes à onguents, doivent être en bois, en corne, en ivoire, mais non en argent ou en or. L'usage de l'huile n'exige pas moins de précautions, pour la quantité que l'on prend, pour les substances auxquelles on la mêle, pour les plaies sur lesquelles on l'applique. Les médicaments doivent être renouvelés tous les sept jours pour être frais. Il y a des opérations chirurgicales, comme celle de la fistule à l'anus, que le Bouddha défend aux religieux de se laisser faire : cette opération est indécente. Le sucre est permis aux malades, mais on doit se borner à l'eau sucrée quand on se porte bien, etc. [1].

Le vêtement avait une grande importance dans le bouddhisme. C'était une manière facile de se distinguer des ascètes brahmaniques, dont bon nombre vivaient dans un état perpétuel de nudité, comme les Gymnosophistes qu'Alexandre rencontra sur les bords de l'Indus. Le Bouddha donnait satisfaction à la pudeur publique en imposant à ses adeptes d'être toujours vêtus. Les règles spéciales du vêtement remplissent tout un livre du Mahâvagga; c'est le huitième. Personnellement le Bouddha ne portait que des haillons ramassés sur les routes ou dans les cimetières; mais il était moins rigoureux pour les autres, et il autorisait ses Bhikkhous à accepter de belles robes de la main des laïques. C'était un jeune médecin, fort renommé pour son talent, qui avait obtenu cette faveur pour les Bhikkhous; ils pouvaient avoir jusqu'à six robes de diverses matières, lin, coton, soie, laine, etc. Cependant on préférait en général les haillons recueillis dans les cimetières (pamsoukoûlas);

[1] Le reste de ce chapitre ne concerne plus les médicaments. On y raconte seulement les courses du Bouddha et les invitations qui lui sont adressées de toutes parts, ainsi qu'aux Bhikkhous qui le suivent.

parfois même on allait jusqu'à se les disputer. Quand un laïque généreux voulait faire un présent de robes, c'était au Samgha de déléguer un de ses membres pour recevoir ce don et pour conserver en bon état les robes qui n'avaient pas été distribuées sur-le-champ. La distribution était faite le plus équitablement possible entre les Bhikkhous et les novices. On doit teindre les robes avant de les porter. On en met une seule, ou deux, ou trois, selon la température, comme le fit un jour le Bouddha, qui eut froid à Vesâli par un temps de neige. Celui qui avait plus de trois robes devait donner le surplus à ses frères. On pouvait raccommoder les robes trouées ou usées. Pendant la saison des pluies, on avait des vêtements plus chauds, des tapis, des couvertures; mais, passé ce temps, on renonçait à toutes ces douceurs. La robe devait être ravaudée en plusieurs morceaux, et elle n'était jamais d'une seule pièce. Si l'on avait des robes de trop, on pouvait les céder à son père ou à sa mère. On ne pouvait quitter sa robe que dans quelques circonstances exceptionnelles, et notamment la maladie. Si un malade venait à mourir, c'est le Samgha qui héritait de ses robes et de son écuelle; mais il les laissait ordinairement à ceux qui avaient soigné le défunt [1].

Les deux derniers livres du Mahâvagga traitent de la tenue des séances de l'assemblée et des querelles qui peuvent la troubler ou la diviser. L'assemblée doit, pour être légalement formée, comprendre tous les Bhikkhous qui ont le droit d'y siéger et de voter. S'il y a des Bhikkhous qui protestent, l'assemblée ne peut point passer outre. Il faut l'unanimité pour que la congrégation puisse agir légalement. Le Samgha peut n'être composé que de quatre personnes; mais alors il n'a pas le droit de faire des ordinations. A vingt membres et au-dessus, le Samgha est autorisé à accomplir tous les actes officiels et les ordinations de tout genre. Jamais une Bhikkhounî ne peut servir à compléter le nombre requis, non plus qu'un Bhikkhou frappé de peines disciplinaires. Le Samgha peut prononcer l'expulsion d'un membre séance tenante, comme il peut réadmettre un membre illégalement expulsé; mais il faut que la réintégration ait été prononcée avant la séance. Dans certaines circonstances, l'accusé doit être présent; si on le juge en son absence, la sentence n'est pas légale. L'assemblée peut expulser un membre qui la fatigue par des questions trop fréquentes et indiscrètes, qui est querelleur, ou qui a causé un scandale public, etc.

Le dixième et dernier chapitre du Mahâvagga s'occupe des dissenti-

[1] Il n'y a dans le Mahâvagga qu'un très petit nombre de dispositions relatives aux vêtements des femmes Bhikkhounis; on leur recommande surtout la pudeur la plus attentive quand elles ont à prendre des bains.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ments qui s'élèvent entre les membres du Samgha, et il détermine les règles qui doivent ramener la concorde et la paix. Des Bhikkhous disent à un de leurs frères, qu'ils croient coupable : « Ami, vous avez commis telle faute. » L'accusé soutient que son action n'est pas coupable, et il se forme en sa faveur un parti considérable. Le Samgha se partage; et, en attendant la réconciliation, le Bouddha permet aux deux fractions de l'assemblée d'accomplir toutes les cérémonies saintes, pourvu qu'on les célèbre toujours dans les limites du district. Parfois, la discussion s'animait, et les interlocuteurs en arrivaient à des violences. Le Bouddha, consulté, conseille aux Bhikkhous de ne pas prendre part à la querelle et d'attendre tranquillement sur leurs sièges qu'elle finisse. Ce serait attiser les haines que de s'y mêler. Pour convaincre les Bhikkhous de l'efficacité pratique de ce conseil, le Bouddha leur raconte longuement la guerre implacable que s'étaient faite deux rois, l'un de Kâsi (Bénarès) et l'autre du Kosala, et qui ne cessa que par la magnanimité du plus jeune, pardonnant à son ennemi tout le mal qu'il en avait souffert. « Si les rois qui portent le sceptre et le glaive, dit le Bouddha, ont tant de modération et de douceur, à plus forte raison les Bhikkhous doivent-ils être modérés et doux, puisqu'ils ont embrassé la vie religieuse et qu'ils se sont soumis à une aussi noble discipline. N'ayez entre vous, ô Bhikkhous, ni altercations, ni querelles, ni désunion. » Puis le Bouddha récite quelques stances sur les bienfaits de la concorde, et il rappelle l'exemple de trois Bhikkhous qui vivaient dans la plus parfaite union, Anourouddha, Nandiya et Kimbila, habitant ensemble à Pâtchîna-Vamsa-Dâya (le Parc oriental des bambous). Mais, comme des amitiés si constantes sont fort rares, le Bouddha préfère la solitude, où l'on peut être assuré d'avoir la paix, sans contact avec les autres [1].

Un jour, le Bouddha est à Sâvatthi (Sravasti), dans le jardin d'Anâtha-Piṇḍika, lorsqu'un de ses partisans laïques, le bon Sâripoutta, vient le trouver. Les Bhikkhous de Kosambî se sont rendus insupportables à tout le monde, et la population indignée a résolu de ne plus les saluer, de ne plus se lever en leur présence, de ne plus leur témoigner le moindre respect et de leur refuser la nourriture. Sâripoutta, qui s'est porté pour

[1] A cette occasion, le Mahâvagga rapporte l'exemple d'un éléphant qui, après avoir vécu dans la compagnie de ses semblables, mâles et femelles, s'était lassé de leur société et s'était retiré auprès du Bouddha, pour l'adorer et même pour le nourrir. Le Bouddha le loue de son isolement et l'y encourage par quelques vers qu'il improvise. Cet étrange épisode est sans doute une concession à la superstition populaire. Du reste, ces extravagances sont en très petit nombre dans le Mahâvagga; cette réserve mérite d'être remarquée.

organe des plaintes publiques, demande au Bouddha ce qu'on doit faire. Le Bouddha recommande la patience, et les Bhikkhous de Kosambî doivent jusqu'à nouvel ordre être traités comme ceux qui se conduisent bien; c'est le seul moyen de les ramener à une meilleure conduite. Dans une autre circonstance, le Bouddha n'est pas moins indulgent pour un Bhikkhou qui, après avoir été expulsé du Samgha, avait reconnu sa faute. Le Bouddha le fait rentrer dans la confrérie, où la bonne harmonie est ainsi rétablie. Seulement le Samgha, avant de prononcer la réintégration, doit faire une scrupuleuse enquête. Sa décision finale doit être conforme à la lettre et à l'esprit des règlements.

Enfin, à une question posée par le vénérable Oupâli, le Bouddha répond que la présidence du Samgha doit être déférée au plus digne, et il énumère toutes les conditions que doit remplir le Bhikkhou chargé de ces hautes fonctions. Il doit d'abord avoir toujours eu une conduite irréprochable, que ses rivaux ne sauraient justement attaquer. Il doit être très instruit, plein de calme, maître de soi et de sa parole. Quand il préside l'assemblée, il ne doit jamais hésiter en exprimant son avis; sa décision et sa fermeté réjouissent les sages; plein de respect pour les Bhikkhous les plus âgés, il déjoue, par sa science, les manœuvres de ses adversaires; il n'est jamais embarrassé par les questions qu'on lui adresse, et celles qu'il soulève lui-même n'ont jamais rien de blessant pour qui que ce soit. Il a conscience de la grave mission qui lui est confiée, et si le Samgha le charge de quelque démarche, il la fait sans compromettre sa responsabilité. Comme il connaît à fond les Vibhangas et les règlements, il sait les appliquer avec une parfaite impartialité. En un mot, il a pour chacun dans la communauté les égards qu'il mérite, et il régit toutes choses avec une incomparable habileté.

Tel est le président modèle du Samgha; et sur ce portrait, plus facile à décrire qu'à réaliser, le Mahâvagga termine son dernier et dixième livre, laissant au Tchoullavagga, qui le complète, le soin de régler les autres détails de la discipline que les Bhikkhous doivent exactement observer.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADEMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 23 novembre 1891, a élu M. Potier membre de la section de physique générale, en remplacement de M. Edmond Becquerel.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 6 novembre 1891, sous la présidence de M. Oppert.

M. le Président fait d'abord connaître les résultats des concours.

Prix ordinaire de l'Académie. — Sujet proposé : « Étudier la tradition des guerres médiques; déterminer les éléments dont elle s'est formée, en examinant le récit d'Hérodote et les données fournies par d'autres écrivains. »

Le prix est décerné à M. Amédée Hauvette.

Antiquités de la France. — Quatre médailles et six mentions honorables sont décernées dans l'ordre suivant :

1re médaille : M. Camille Jullian, *Inscriptions antiques de Bordeaux;* 2e médaille : M. Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française;* 3e médaille : M. Alfred Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge;* 4e médaille (demandée au Ministre) : M. Édouard Forestié, *Les Livres de compte des frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle.*

1re mention honorable : M. J. Roman, *Tableau historique du département des Hautes-Alpes;* 2e mention : M. Victor Mortet, *Maurice de Sully, évêque de Paris (1160-1196)*; 3e mention : M. Louis Guibert, *La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle;* 4e mention : M. Jules de Lahondès, *L'église Saint-Étienne, cathédrale de Toulouse;* 5e mention : MM. du Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais;* 6e mention : M. Joseph Roux, *Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens.*

Prix de numismatique. — Ce prix, fondé par M. Allier de Hauteroche, est décerné à M. Ern. Babelon, pour son *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale.*

Prix fondé par le baron Gobert. — Le premier prix est décerné à M. Paul Fournier, pour son ouvrage : *Le Royaume d'Arles et de Vienne 1138-1378*); le second

prix à M. Ulysse Robert, pour ses deux ouvrages : 1° *Bullaire du pape Calixte II (1119-1124)*; 2° *Histoire du pape Calixte II.*

Prix Bordin. — Sujet proposé pour l'année 1891 : « Étude sur les travaux entrepris à l'époque carlovingienne pour établir et reviser le texte latin de la Bible. »
Le prix est décerné à M. Samuel Berger.

Sujets prorogés à l'année 1891 : 1° « Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade. »
Le prix est décerné à M. Rubens Duval.

2° « Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses *Annales* et ses *Histoires.* »
Le prix est décerné à M. Philippe Fabia.

Prix Brunet. — Sujet proposé : « Dresser le catalogue des copistes de manuscrits grecs; indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux; ajouter les indications chronologiques, biographiques et paléographiques relatives à ces copistes. »
Le prix est décerné à M. Henri Omont.

Prix Stanislas Julien. — Ce prix est décerné au Père Séraphin Couvreur pour son *Dictionnaire chinois-français.*

Prix de La Grange. — Le prix est décerné à M. Antoine Héron, pour ses deux volumes : *L'art et science de pleine rhétorique,* du curé Fabri.

Fondation Garnier. — Ce prix est attribué à M. Dutreuil de Rhins.

ANNONCE DES CONCOURS.

Prix ordinaires de l'Académie. — L'Académie a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1892 : « Étude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre qui sont généralement connus sous le nom d'*Ars dictaminis.* »

2° Pour l'année 1893 : « Étude comparative du Rituel brahmanique dans les Brahmanas et dans les Soutras. »

3° Pour l'année 1894 : « Faire l'histoire de la domination byzantine en Afrique d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments. »
(L'Égypte est en dehors du programme.)
Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Antiquités de la France. — Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1890 et 1891 sur les antiquités de la France.

Prix de numismatique. — Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1892, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1890.
Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1893, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1891.
Chacun de ces prix est de 800 francs.

Prix fondés par le baron Gobert. — Ce prix annuel est destiné à récompenser le

travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Prix Bordin. — L'Académie a proposé les sujets suivants :

1° Pour l'année 1892 : « Rechercher ce que Catulle doit aux poètes Alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs. »

2° Pour l'année 1893 : (*a*) « Étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes exécutés sous les règnes de Jean II et de Charles V. » (*b*) « Étude critique sur l'authenticité des chartes relatives aux emprunts contractés par les croisés. »

Sujet prorogé à l'année 1893 : « Étude sur les dialectes berbères. »

Sujet pour l'année 1894 : « Étudier, d'après les récentes découvertes, la géographie et la paléographie égyptiennes et sémitiques de la péninsule sinaïtique jusqu'au temps de la conquête arabe. »

Chacun de ces prix est de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Ce prix, de la valeur de 5,000 francs, fondé en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur l'*Histoire du dessin*, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle, sera décerné en 1892.

Prix La Fons-Mélicocq. — Ce prix triennal de 1,800 francs, fondé en faveur du meilleur ouvrage sur l'*Histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (Paris non compris), sera décerné en 1893.

Prix Brunet. — Ce prix triennal de 3,000 francs sera décerné, en 1894, au meilleur des ouvrages de bibliographie savante publiés en France dans les trois dernières années.

Prix Stanislas Julien. — Ce prix de 1,500 francs, en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine, sera décerné en 1892.

Prix Delalande-Guérineau. — Ce prix sera décerné, en 1892, au meilleur ouvrage de critique sur des documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.

En 1894, ce prix sera décerné au meilleur ouvrage d'archéologie ou de littérature ancienne classique.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix quinquennal de 10,000 francs sera décerné en 1895.

Prix de La Grange. — Ce prix annuel de 1,000 francs est fondé en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Fondation Garnier. — Cette fondation annuelle est affectée, chaque année, aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie.

Prix Loubat. — Ce prix triennal de 3,000 francs sera décerné, en 1892, au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord.

L'Académie fixe, comme limite de temps extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis au concours, la date de 1776.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langue latine, française, anglaise, espagnole et italienne, depuis le 1er janvier 1889.

Fondation Piot. — Ce prix, qui sera décerné en 1892, doit être affecté, chaque année, à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle.»

La séance a été terminée par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. Alexandre-Charles Germain, membre libre de l'Académie, par M. H. Wallon, sécrétaire perpétuel, et par une lecture de M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie, sur l'*antique croyance à des moyens secrets de défier la torture.*

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle le samedi 28 novembre 1891, sous la présidence de M. Aucoc.

La séance est ouverte par le discours du Président annonçant les prix décernés et les sujets des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix du Budget. — Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet : «Des transformations survenues durant la seconde moitié du XIXe siècle dans les transports maritimes et de leur influence sur les relations commerciales»; une récompense de 1,500 francs est décernée à M. Léon Schmith.

Prix Crouzet. — Section de philosophie. — Sujet : «Quel est l'état actuel des questions qui se rattachent à la théodicée? Coup d'œil rétrospectif sur les systèmes philosophiques et les théories scientifiques qui ont précédé cet état. Quelles sont les conclusions qui sortent de cette comparaison entre le présent et le passé?» Ce prix de 4,000 francs est décerné à M. Eugène Maillet.

Prix Gegner. — Section de philosophie. — Ce prix de 4,000 francs est décerné à M. Léon Jouvin.

Prix Bordin. — Section de morale. — Sujet : «La morale de Spinoza. Examen de ses principes et de l'influence qu'elle a exercée dans les temps modernes.» Trois prix *ex æquo* de 1,500 francs chacun sont décernés à M. Léon Brunschvicg, à M. Paulin Malapert et à M. René Worms; en outre, une récompense de 500 francs au mémoire inscrit sous le n° 9 (l'auteur ne s'est pas fait connaître), et deux mentions très honorables : l'une au mémoire inscrit sous le n° 6 (l'auteur ne s'est pas fait connaître), l'autre à MM. Maurice Pujo et Louis Tauxier.

Prix Odilon Barrot. — Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet : «Histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les Trois Évêchés, depuis le traité de Verdun, en 843, jusqu'en 1789.» Ce prix de 6,000 francs est décerné à M. Édouard Bonvalot.

Prix Wolowski. — *Section de philosophie et de législation réunies.* — Une récompense de 2,500 francs est décernée à M. Alfred Neymarck, pour un ensemble d'études publiées de 1884 à 1890 sur l'économie politique, les finances et la statistique, et un ouvrage sur Turgot; et une récompense de 500 francs à M. Salefranque pour ses deux ouvrages intitulés : *Code du timbre* et *Le Timbre à travers l'histoire.*

Prix Léon Faucher. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — Sujet : « Vauban économiste. » L'Académie, sans décerner le prix, accorde les récompenses suivantes : 2,500 francs à MM. Georges Michel et André Liesse; 2,000 francs à M. Hubert-Valleroux; 1,500 francs à M. Ferdinand Dreyfus.

Prix Rossi. — Sujet : « La population. Les causes de ses progrès et les obstacles qui en arrêtent l'essor. » L'Académie partage *ex æquo* le prix en deux portions de 2,500 francs chacune entre M. Lucien Schöne et M. Édouard van der Smissen; elle accorde, en outre, trois récompenses de 500 francs chacune à M. Ch. Bertheau et aux mémoires inscrits sous les n[os] 8 et 10 (les auteurs ne se sont pas fait connaître).

Prix Halphen. — *Commission mixte.* — L'Académie décerne trois médailles *ex æquo,* de 500 francs chacune, à M. Chaumeil, à M. Gustave Ducoudray et à M[lle] M.-H. Malmanche.

Prix Joseph Audiffred. — *Commission mixte.* — L'Académie, sans décerner le prix, accorde les récompenses ci-après : 2,500 francs à M. Louis Vignon, pour son livre : *L'Expansion de la France;* 1,000 francs à M. Léon Marlet, pour son livre : *Le comte de Montgomery;* 500 francs à M. Berthold Zeller, pour un ouvrage (en petits fascicules) intitulé : *L'Histoire de France racontée par les contemporains;* 500 francs à l'ouvrage du lieutenant-colonel Loizillon intitulé : *Lettres sur l'expédition du Mexique* (1862-1867), publiées par sa sœur, et 500 francs à MM. Léonce Krebs et Henri Moris, pour leur ouvrage : *Campagnes des Alpes pendant la Révolution.*

Prix Le Dissez de Penanrun. — *Commission mixte.* — Ce prix de 2,000 francs est décerné à M. Albert Waddington.

Prix du Budget. — *Section de philosophie.* — Sujet pour 1892 : « La philosophie de l'inconscient. »

Section de morale. — Sujet pour 1893 : « Des idées morales dans l'antique Égypte. »

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet prorogé à l'année 1896 : « Exposer le développement du régime dotal en France, depuis le Code civil jusqu'à nos jours. »

Sujet proposé pour 1893 : « Étude de législation comparée sur la participation des particuliers à la poursuite des crimes et des délits. »

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet pour 1894 : « Le Patronage. »

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet pour 1892 : « Politique étrangère de l'abbé Dubois. »

Sujet pour 1894 : « La colonisation française dans le continent de l'Amérique du Nord au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. »

Chacun des *prix du Budget* est de 2,000 francs.

Prix Bordin. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — Sujet pour 1892 : « L'Arbitrage international, son passé, son présent, son avenir. »

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet pour 1893 : « L'Émigration et l'immigration au XIXe siècle. »

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet pour 1894 : « Exposer les institutions politiques, judiciaires et financières du règne de Philippe Auguste. »

Les prix Bordin sont de la valeur de 2,500 francs.

Prix Victor Cousin. — *Section de philosophie.* — Sujet prorogé à l'année 1892 : « La philosophie de la nature chez les anciens. »

Ce prix est de 3,000 francs.

Sujet pour 1893 : « Histoire et examen critique de la philosophie atomistique. »

Ce prix est de 4,000 francs.

Prix Gegner. — *Section de philosophie.* — Ce prix annuel, de 4,000 francs, est destiné à soutenir un écrivain philosophe.

Prix Stassart. — *Section de morale.* — Sujet pour 1893 : « Des doctrines nouvelles sur la responsabilité morale. »

Ce prix est de 3,000 francs.

Prix Odilon Barrot. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — Sujet pour 1893 : « Rechercher dans les actes de l'ancienne monarchie, et particulièrement dans les arrêts du Conseil, les règles d'après lesquelles ont été exécutés les travaux publics en France depuis le règne de Henri IV jusqu'en 1789. Signaler celles de ces règles qui ont passé dans la législation actuelle. »

Ce prix est de 5,000 francs.

Sujet pour 1895 : « Histoire du droit public et privé de la Bretagne depuis l'époque romaine jusqu'à la rédaction définitive de la coutume au XVIe siècle. »

Le prix est de 5,000 francs.

Prix Kœnigswarter. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — Ce prix de 1,500 francs, destiné à récompenser *le meilleur ouvrage sur l'histoire du Droit* publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1894.

Prix Léon Faucher. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — Sujet pour 1894 : « Les finances communales. »

Ce prix est de 4,000 francs.

Prix Rossi. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — Sujet prorogé à l'année 1892 : « Des résultats de la protection industrielle. »

Ce prix est de 4,000 francs.

Sujet prorogé à l'année 1892 : « Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre au XVIIe et au XVIIIe siècle en France. »

Ce prix est de 4,000 francs.

Sujet pour 1892 : « Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre du XIIIe au commencement du XVIIe siècle. »

Ce prix est de 5,000 francs.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sujet pour 1893 : « Des refontes de monnaies sous l'ancien régime. »
Ce prix est de 5,000 francs.

Sujet pour 1894 : « Rechercher les origines de la législation dite du *home-stead*. En exposer le fonctionnement dans les pays où elle est établie. En apprécier les avantages et les inconvénients. »
Ce prix est de 5,000 francs.

Prix Aucoc et Picot. — *Section d'histoire générale et philosophique.* — Sujet proposé pour 1892 : « L'Administration royale sous François Ier. »
Ce prix est de 2,000 francs.

Prix Wolowski. — *Section d'économie politique et de législation réunies.* — Ce prix de 3,000 francs sera décerné, en 1894, à l'ouvrage imprimé ou manuscrit, soit de législation, soit d'économie politique, que les deux sections auront jugé le plus digne de l'obtenir.

Prix Aucoc et Picot. — *Section de législation et d'histoire réunies.* — Sujet pour 1893 : « Le Parlement de Paris depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à l'avènement de Louis XII. »
Ce prix est de 6,000 francs.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix, d'une valeur de 10,000 francs, sera décerné, en 1893, au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Prix Félix de Beaujour. — Sujet pour 1893 : « Exposer l'organisation de l'assistance publique en Angleterre. »
Ce prix est de 6,000 francs.

Prix Bigot de Morogues. — Ce prix, de 4,000 francs, sera décerné, en 1893, au meilleur ouvrage sur *l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier* publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours.

Prix Halphen. — Ce prix triennal de 1,500 francs sera décerné, en 1892, soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire.

Prix Ernest Thorel. — Ce prix de 2,000 francs sera décerné, en 1892, à l'auteur du meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante.

Prix Joseph Audiffred. — Ce prix annuel de 5,000 francs est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie.

Prix Jules Audéoud. — Ce prix de 12,000 francs sera décerné, en 1893, à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres.
Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours.

Les institutions ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

Prix Blaise des Vosges. — Sujet pour 1893 : « Les sociétés de secours mutuels dans la population rurale. »
Ce prix est de 2,000 francs.

Prix Le Dissez de Penanrun. — Ce prix annuel, de 2,000 francs, est destiné à récompenser ou encourager un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie.

Prix Doniol. — Sujet pour 1892 : « Faire l'histoire du droit des neutres et de son introduction dans la législation moderne de l'Europe. »
Ce prix est de 2,000 francs.

La séance a été terminée par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. Fustel de Coulanges, membre de l'Académie, par M. Jules Simon, secrétaire perpétuel.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Bibliothèque nationale. Manuscrits latins et français ajoutés au fonds des nouvelles acquisitions de 1875 à 1891; inventaire alphabétique, par M. Léopold Delisle. Paris, Champion, 1891, 852 pages in-8°.

M. L. Delisle a donné pour préface à cet inventaire un recensement historique des nouveaux accroissements de la Bibliothèque nationale en fait de manuscrits latins et français, une nomenclature sommaire des fonds divers qui composent le département des manuscrits, une table des catalogues de ces fonds, enfin un très intéressant programme des améliorations réclamées (réclamées par lui-même) pour le département. L'inventaire alphabétique des nouvelles acquisitions mentionne 3,500 volumes : 1,060 latins, 2,400 français.

On sait avec quel soin M. Delisle rédige ses inventaires, avec quelle compétence il fixe la date des manuscrits et en indique la valeur historique ou littéraire. Ce nouveau travail ne lui fera pas moins d'honneur que les précédents. Mais il ne suffit pas d'honorer le savant habile à pénétrer tant de mystères bibliographiques; il faut encore adresser les plus vives félicitations à l'administrateur dont l'infatigable zèle a, durant si peu d'années, tellement enrichi notre département de manuscrits. A personne, en notre temps, il ne doit autant qu'à lui.

Strasbourg et Bologne. Recherches biographiques et littéraires sur les étudiants alsaciens immatriculés à l'Université de Bologne (de 1289 à 1562), par P. Ristelhuber. Paris, Leroux, 1891, 149 pages in-8°.

Il s'agit des étudiants alsaciens immatriculés à l'université de Bologne pour y suivre les cours de droit romain. C'est à Paris que les jeunes Alsaciens venaient étu-

dier la théologie et la philosophie. On remarque qu'un grand nombre des étudiants envoyés d'Alsace à Bologne appartenaient à la noblesse; il y avait beaucoup moins de nobles parmi les étudiants français, non seulement à Bologne, mais encore à Paris.

M. Ristelhuber a joint des notes très étendues à la nomenclature qu'il a tirée des archives de M. le comte Nerio Malvezzi de Medici. Il est regrettable que ces notes savantes fournissent peu de documents à l'histoire littéraire. Les plus anciens de ceux dont l'histoire littéraire pourra faire quelque profit concernent Jean de Tambach, mort en 1372.

LUXEMBOURG.

Kritisch-exetische Untersuchungen zu Pindars zweitem olympischen Siegesgesange von Prof. Joh. Jos. Schwickert am Grossherzoglichen Athenäum in Luxenburg. Trier, 1891, 30 pages, in-4°.

M. Schwickert a pris pour sujet d'études une des plus intéressantes et des plus belles odes de Pindare, celle où nous trouvons, à ce qu'il semble, l'expression la plus complète de sa pensée morale et religieuse. Préparé à ce travail par une connaissance générale des œuvres du grand lyrique, il explique souvent Pindare par lui-même; il donne aussi des interprétations nouvelles, dont il autorise quelques-unes en se reportant au sens étymologique. Plusieurs se recommandent à l'attention de la critique; par exemple, au vers 4, l'explication du mot *ἀκρόθινα*, que l'on regardait généralement comme l'équivalent de *ἀκροθίνια*. En lui faisant signifier « résultat dernier, couronnement », au lieu de « prémices », on obtient une locution plus naturelle. Il est plus difficile d'accepter l'explication proposée, au vers 51, pour le mot *τυχεῖν*, qui est, selon M. Schwickert, à peu près synonyme de *πλουτῆσαι*. Suivi de *πειράμενον ἀγωνίας*, le mot en question ne peut signifier que « réussir, être vainqueur ». Au vers 52, *δυσφρονᾶν*, correction de G. Dindorf, donne un sens plus satisfaisant que *δυσφρόνων*, génitif de *δύσφρονες*. Mais ce qui parait le moins admissible, c'est la correction que M. Schwickert propose au vers 56 : *εὖ δέ νυν ἔχων, τίς οἶδεν τὸ μέλλον;* Toute son argumentation implique une substitution de l'avenir terrestre, dont il est question dans les textes qu'il invoque à l'appui de sa proposition, à l'avenir d'outre-tombe, dont Pindare veut parler. La pensée du poète, dont le sens général est clair malgré des difficultés de détail, serait gravement atteinte par un pareil changement. Les travaux du genre de celui que M. Schwickert soumet au public n'obtiennent jamais une approbation complète. On peut dire au moins que ce commentaire critique et explicatif de la seconde Olympique a le mérite d'aider, sur plus d'un point, à l'intelligence d'un texte souvent très difficile. J. G.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1891.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

// JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1891.

Henri SCHLIEMANN, *ILIOS, VILLE ET PAYS DES TROYENS.* Résultat des fouilles sur l'emplacement de Troie et des explorations faites en Troade de 1871 à 1882, avec une autobiographie de l'auteur, 2 cartes, 8 plans et environ 2,000 gravures sur bois, traduit de l'anglais par Mme E. Egger. 1 vol. grand in-8°, Didot, 1885.

BERICHT UEBER DIE AUSGRABUNGEN IN TROJA IM JAHRE 1890, von Dr Heinrich SCHLIEMANN. Mit einem Vorwort von Sophie Schliemann und Beitrægen von Dr Wilhelm Dœrpfeld, mit 1 Plan, 2 Tafeln und 4 Abbildungen. 1 vol. in-8°, Leipzig, Brockhaus, 1891. (*RAPPORT SUR LES FOUILLES DE TROIE DANS L'ANNÉE 1890,* par le Dr Henri SCHLIEMANN, avec une préface de Sophie Schliemann et des additions du Dr Guillaume Dœrpfeld, 1 plan, 2 planches et 4 figures dans le texte.)

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

En suivant sur le plan l'exposition que nous avons présentée des découvertes faites à Hissarlik, le lecteur a déjà peut-être devancé par la pensée les conclusions que nous nous apprêtons à lui soumettre. Là, comme on l'a vu, l'explorateur rencontre une accumulation de débris qui le surprend par son énormité, tandis qu'il ne trouvait sur le Bali-dagh que quelques traces de fondations, quelques amorces de murs dont ni le caractère ni la date ne se laissent aisément déterminer. Ce que Schliemann a recueilli à Hissarlik dans les couches inférieures du monceau de décombres, c'est des objets qui, bien que très divers,

[1] Pour les trois premiers articles, voir les cahiers de juin, d'août et d'octobre 1891.

reportent tous la pensée aux débuts mêmes des industries élémentaires et la font en quelque sorte assister à la naissance des premières sociétés qui se soient constituées dans cette contrée. A mesure qu'avec lui, du fond de ses tranchées, nous nous sommes élevés vers le sol actuel, nous avons suivi la marche d'un progrès qui ne semble pas s'être jamais interrompu, et nous en avons conclu que cette colline n'a jamais cessé d'être habitée, jusqu'aux derniers jours de l'antiquité, depuis un temps qui est certainement très antérieur aux plus anciennes dates qu'enregistre l'histoire grecque. Enfin, tout étroite qu'est l'enceinte qui couronne le mamelon, elle témoigne d'un effort vraiment puissant pour créer une citadelle qui servit de centre et, au besoin, de refuge à une population tout ensemble maîtresse des meilleures terres de la plaine et postée dans le voisinage de la mer, tout près de l'entrée du détroit. Quoique très simples, les plans des édifices que renferme cette citadelle ont un certain air de grandeur; avec les bijoux qui ont été ramassés dans les fouilles, ils concourent à prouver qu'il y avait là des chefs qui étaient aussi riches que l'on pouvait l'être alors et qui déployaient un certain luxe. L'enceinte du château prêterait à une restitution qui ne serait peut-être pas très éloignée de la réalité. Au sud et au sud-ouest, le mur de moellons offre encore une élévation de 8 m. 50. Le mur de briques qui surmontait ce talus ne pouvait guère avoir moins de 5 à 6 mètres; autrement il n'aurait pas prévenu l'escalade. Supposez au-dessus de ce massif une galerie destinée à protéger les défenseurs de la place, galerie qui était sans doute ici en bois; on ne saurait lui prêter moins de 2 mètres. En additionnant tous ces chiffres, on arrive ainsi, pour le mur et pour les tours qui le renforcent, à une hauteur totale de 15 à 16 mètres. L'aspect de cet ensemble n'était-il pas assez imposant pour justifier la légende qui faisait d'Apollon et de Poseidon les constructeurs des murs de Troie? Le mythe a d'ailleurs pu naître bien après qu'avait été brûlée et détruite la ville qui s'était bâti ce rempart, alors même qu'avait plus ou moins complètement disparu la partie supérieure de l'ouvrage. Les substructions demeuraient en place, visibles à tous les yeux, et, par leur masse, elles étonnaient assez ceux qui les mesuraient du regard pour que l'on fût tenté d'en expliquer l'origine par l'intervention de la divinité.

Si ces murs sont en effet ceux mêmes où les premiers aèdes éoliens croyaient apercevoir comme l'empreinte encore vive des mains augustes qui en auraient entassé les pierres, la relation de la ville haute à la ville basse se présente telle qu'on la conçoit d'après le poème.

Pergame, c'est un mamelon d'un faible relief, à l'extrémité occidentale du plateau. Les pentes par lesquelles on y accède et la muraille élevée qui l'enveloppe lui donnent bien le caractère d'une acropole; mais celle-ci ne domine guère que de 15 à 20 mètres la ville basse qui s'étend sur le plateau, autour de cette citadelle et qui descend peut-être jusqu'au bord de la plaine. En quelques minutes, du quartier où se groupaient les demeures rustiques des petites gens, on monte à cette esplanade où, derrière l'abri d'un rempart qui semble défier tout assaut, se dressent, bâties de matériaux plus solides et plus choisis, les habitations des dieux et celles des princes. Si ceux-ci convoquent leurs sujets, pour leur donner des ordres, sur la place qui s'étend devant les temples et la maison royale, l'appel du héraut, jeté du haut des murs de la forteresse, est entendu partout et vite obéi. Au bout de peu d'instants, par les étroites poternes et par les escaliers qui les desservent, par les larges rampes qui aboutissent aux portes principales, tous les guerriers seront là, en armes, prêts à marcher; toutes les matrones auront apporté les offrandes par lesquelles on espère fléchir la colère des dieux.

Entre la mer et le pied de la colline d'Hissarlik, la distance est aujourd'hui d'environ 5,000 mètres; elle pouvait être un peu moindre dans l'antiquité, avant que se fût allongée la dune de *Koum-kaleh*. Si Hissarlik représente Troie, il n'y a plus rien qui étonne dans le chemin que font à travers la plaine, plusieurs fois par jour, les deux armées, les messagers et les hérauts. Il s'agit de courses d'une demi-lieue, d'une lieue tout au plus. Ce court espace, qu'un cheval pouvait traverser d'un seul temps de galop, l'œil l'embrassait tout entier sans effort; les divers points qu'il y distinguait ne lui paraissaient pas assez éloignés les uns des autres pour que l'esprit sentît le besoin d'évaluer le temps qui devrait être employé à parcourir ces intervalles. Le silence que le poète garde à ce propos ne risque pas d'étonner ceux qui connaissaient le pays, lorsque, de mémoire, ils suivaient sur ce terrain l'action de l'*Iliade*. Ils ne devaient pas non plus avoir de peine à se représenter, dans ces conditions, la course d'Hector et d'Achille autour du mur de Troie. Sans doute, pour décrire ce cercle, les deux adversaires auraient eu à gravir trois fois la pente qui relie la plaine au plateau; mais il n'y avait rien là qui dépassât la mesure de la force et de l'agilité que l'imagination du poète et celle de ses auditeurs étaient disposées à prêter aux héros d'autrefois, rien par conséquent qui pût paraître invraisemblable et éveiller la défiance.

Il en est de même pour certaines données secondaires qu'il nous a

paru difficile de faire concorder avec l'hypothèse de Lechevalier; elles viennent au contraire apporter une confirmation indirecte à la théorie de Schliemann. Lorsque, du haut de l'Ida, Zeus tournait les yeux vers le champ clos où luttent les deux armées, aucun écran ne dérobait à la vue la colline d'Hissarlik. De cette colline, je découvrais à l'horizon, par delà les monts qui ceignent la plaine d'Ineh, la tête lointaine du Gargare. C'est que Troie, si c'est vraiment Hissarlik qui en marque la place était bien, comme dit le poète, une ville « bâtie dans la plaine ». Cette plaine, elle la dominait sans doute, grâce à sa citadelle; mais, pour un spectateur placé à distance et sur un point culminant, le faible relief de ce mamelon devait se confondre avec l'étendue large et plate de la vallée finissante. Mettez à la place du « Père des hommes et des dieux », sur le sommet de la montagne sacrée, un observateur armé d'une puissante lunette; s'il était arrivé à distinguer Troie, vers l'embouchure du Scamandre, c'eût été surtout à la silhouette de ses remparts et à la blancheur de ses maisons enduites de chaux; il n'aurait même pas aperçu la légère saillie du terrain qui servait de support aux tours de Pergame.

Nous avons dit comment et à quel prix on avait cru pouvoir trouver, près de Bounar-bachi, les deux rivières homériques et leur confluent. A Hissarlik, au contraire, tout s'arrange et s'explique de la manière la plus naturelle. Le Simoïs est le Dumbrek-sou. Quant au Scamandre, c'est le Mendéré, mais le Mendéré qui passait autrefois bien plus près d'Hissarlik qu'il ne le fait aujourd'hui. Son ancien lit, on l'a reconnu dans cette sorte de fosse qui se détache, en dessous d'*Hanaï-tépeh*, du lit actuel, et qui ne se remplit plus maintenant que dans les grandes crues; l'eau qu'elle reçoit alors arrive à la mer par plusieurs bras, dont l'un, l'*In-tépeh-asmak*, doit correspondre à la principale des anciennes embouchures. Si, du temps d'Homère, le Scamandre avait coulé, comme à présent, à l'ouest et non à l'est de la plaine, on n'aurait pas eu à le traverser, pour aller du camp à la ville ou de la ville au camp; or, lorsque Priam se rend chez Achille, le poète le montre s'arrêtant au gué du fleuve pour y faire boire ses chevaux[1]. Si les chars avaient à chercher un endroit où fût taillée dans les berges, en général assez hautes, une pente facile à descendre et à remonter, il n'en était pas de même des piétons. Presque partout, hormis après les grosses pluies, ceux-ci peuvent franchir le léger courant sans se mouiller même jusqu'au genou, tant le Scamandre, dans la partie inférieure de la vallée,

[1] *Iliade*, XXIV, 350-351.

est près d'être à sec, pendant la saison chaude. On comprend donc que le poète se soit abstenu de mentionner en termes formels, dans chacun de ses récits de bataille, une opération qui présentait si peu de difficulté; mais ce qui prouve que le Scamandre court dans la plaine où se rencontrent les deux armées, c'est la belle fiction du combat qui se livre sur les bords et dans le lit même du fleuve, puis de l'effort que tente le Scamandre, aidé du Simoïs, pour arrêter et pour noyer Achille sous ses eaux subitement enflées, comme par un orage d'été[1]. Le rôle que le Simoïs joue dans cet épisode est bien celui qui convient à un simple affluent du fleuve principal de la contrée. C'est le Scamandre qui a engagé la lutte; il la soutient longtemps à lui seul; il n'appelle le Simoïs à son secours qu'au dernier moment, quand la résistance obstinée du héros le fait douter de la victoire. Pour que le Scamandre invoque ainsi le Simoïs, il faut que celui-ci soit à portée de la voix, que les deux courants se mêlent tout près du théâtre de l'action. Que l'on jette les yeux sur la carte, et l'on reconnaîtra que la jonction devait se faire autrefois à peu de distance au-dessous de la ville, là même où, par l'effet de l'oblitération des anciens bras du Scamandre, il s'est créé un marais dans lequel se perdent aujourd'hui les eaux du Dumbrek-sou. Si le point de rencontre était là, à l'extrême limite du champ de bataille et pourtant dans son tout proche voisinage, on comprend qu'Héra et Athéna choisissent ce lieu, le pré qui verdit auprès du confluent, pour y dételer leurs chevaux et y déposer le char qu'elles veulent pouvoir retrouver aussitôt qu'elles auront relevé le courage des Grecs qui fuient devant les Troyens.

En revanche, ce qui manque à Hissarlik comme à Bounar-bachi, c'est les deux sources de températures différentes. Il paraît pourtant difficile que le poète les ait inventées de toutes pièces. Pour que cette mention intéressât ses auditeurs, il fallait qu'elle leur rappelât une particularité qu'ils avaient remarquée. S'ils n'avaient rien vu de pareil, l'étrangeté du phénomène, au lieu d'aider leur imagination à localiser la scène du combat, l'aurait inquiétée et comme déroutée. Le poète a-t-il, pour embellir sa narration, transporté sous les murs de Troie une curiosité naturelle qui existait sur un autre point de la Troade, ou bien la double fontaine jaillissait-elle réellement sous les murs de cette ville? Cette dernière conjecture est de beaucoup la plus vraisemblable, et nous nous demandons si les conduits et le bassin que

[1] *Iliade*, XXI, 1-380.

Schliemann a déblayés ne représenteraient pas les sources décrites par Homère. Dans cette hypothèse, les femmes troyennes n'auraient eu que quelques pas à faire pour rentrer au logis, portant sur la tête et soutenant de leurs bras arrondis le paquet de linge mouillé ou la jarre pleine d'eau, tandis que, si l'on met Troie à mi-chemin entre les sources de Bounar-bachi et le sommet du Bali-dagh, la course eût été, du lavoir aux maisons de la ville basse, plus longue et plus fatigante. D'ailleurs, dans l'aqueduc qu'une fouille récente a dégagé, il y a, en tête de la galerie, deux branches divergentes. Ceux qui ont exécuté ces travaux, probablement bien après l'époque d'Homère, ont capté deux sources distinctes, deux et non plus, tandis qu'à Bounar-bachi les eaux sourdent en jets si nombreux qu'il est difficile de les compter; c'est là encore un indice à faire valoir en faveur d'Hissarlik. Aujourd'hui sans doute, entre les deux sources voisines, on n'observe plus ce contraste qui avait frappé les contemporains du poète; mais les exemples ne sont pas rares de sources thermales qui se sont brusquement taries, et il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'il se fût produit ici un changement de ce genre. S'il a eu lieu, c'est en tout cas pendant la période antique. Supposez qu'il y ait eu ici, du temps d'Alexandre et après lui, près d'Ilion, une source tiède, sur laquelle auraient flotté les vapeurs dont parle Homère, comme on l'aurait signalée, comme on y aurait conduit la foule crédule des visiteurs, dans cette ville où on leur montrait la lyre de Pâris et l'échiquier de Palamède [1] !

Ce texte doit donc être écarté du débat, en tant qu'il vise un phénomène dont tout vestige a disparu; mais les présomptions en faveur d'Hissarlik demeurent assez fortes pour que nous n'ayons pas à hésiter, au terme de cette enquête : c'est à Hissarlik qu'il faut chercher Troie; les ruines découvertes par Schliemann dans les couches profondes de la butte d'Hissarlik représentent la Troie dont le siège et la prise ont eu un si long retentissement dans la poésie de la Grèce, puis, d'écho en écho, dans celle de tous les peuples civilisés [2]. Il reste seulement, pour éviter

[1] Polémon, fr. 32 (*Fragmenta historicorum græcorum*, ed. C. Mueller, t. III, p. 125).

[2] Nous avons soutenu ou plutôt accepté jadis une autre opinion; nous nous sommes rallié à la théorie de Lechevalier (*Excursion à Troie et aux sources du Mendéré*, dans *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1874, p. 58); mais les notes de voyage où nous nous prononcions, non sans quelque hésitation, en faveur du site de Bounar-bachi, avaient été prises seize ans avant que Schliemann commençât ses fouilles, et, quand nous avons consenti à ce qu'elles fussent publiées à la suite d'un travail de M. Gustave d'Eichthal, nous n'étions pas au courant des résultats récemment obtenus sur ce terrain (*Le site

toute équivoque, à définir le sens de cette affirmation. De tous les groupes qui se sont succédé sur cette colline, quel est celui qui s'est montré assez puissant ouvrier et qui a fait assez grande figure pour laisser de lui-même un tel souvenir dans la mémoire des hommes? Ce n'est certainement pas le plus ancien, celui dont les constructions posent sur le rocher; son outillage était encore tout à fait rudimentaire et l'espace qu'il avait enclos paraît avoir été des plus restreints. D'ailleurs, la couche de terre végétale qui recouvre ces vestiges des habitations primitives est assez forte pour qu'il y ait lieu de croire que cet établissement est né et qu'il a péri dans un temps très reculé; le site étant resté désert pendant une longue suite d'années, toute mémoire a dû se perdre de la peuplade qui, la première, avait occupé ce monticule. Il en est tout autrement de ce que nous avons appelé la seconde ville. Nous ne savons jusqu'où ses maisons s'étendaient dans la plaine; mais sa citadelle, avec les édifices qu'elle renfermait, a été dégagée tout entière des décombres qui l'avaient ensevelie. L'élévation et l'épaisseur de ses murailles, l'ampleur de ses bâtiments, la variété des matières qui ont été ramassées dans ses débris et la quantité déjà considérable de cuivre et de bronze, d'or et d'argent que l'on y a recueillie, tout donne là l'idée d'une ville populeuse, dont les habitants étaient à la fois guerriers et industrieux,

de Troie selon Lechevalier ou selon M. Schliemann, ibid., p. 1). Dès que les nécessités de notre enseignement, à la faculté des lettres, nous amenèrent à étudier la question, en 1882, nous nous rangeâmes du côté de Schliemann, tout en constatant qu'il restait encore bien des points obscurs, bien des difficultés qui ne laissaient pas de nous rendre perplexes. Ces difficultés ont été, pour la plupart, éclairées et levées par les dernières fouilles et par l'intervention de M. Dœrpfeld. Sans renvoyer à tous les ouvrages et articles où a été discutée la question du site de Troie, nous signalerons tout particulièrement l'intéressante étude de M. R. C. Jebb : I. *The ruins at Hissarlik*. II. *Their relation to the Iliad* (*Journal of Hellenic studies*, t. III, p. 185). M. Jebb, après avoir critiqué certaines assertions de Schliemann et sa tendance à vouloir retrouver dans les ruines d'Hissarlik jusqu'aux moindres détails de la topographie homérique, incline pourtant à admettre que les vraisemblances sont plutôt en faveur d'Hissarlik et que les poètes qui ont créé la légende troyenne avaient ce site en vue plutôt que celui de Bounar-bachi; mais il croit trouver, dans le poème, quelques traits qui conviendraient mieux au Bali-dagh, et il lui semble que les poètes ont pratiqué une sorte de méthode éclectique, qu'ils ont parfois parlé de Troie comme s'ils se la figuraient ailleurs que tout près du rivage. Les raisons qu'il donne à l'appui de cette hypothèse sont spécieuses et ingénieusement présentées; mais elle ne nous ont pas convaincu; il nous parait difficile que l'imagination populaire n'ait pas cherché sur le terrain un point d'attache fixe, pour y rapporter tous les récits qu'on lui faisait de ce siège et de ces batailles.

d'une tribu que l'agriculture, le commerce et la piraterie avaient faite assez riche pour qu'elle pût tirer du dehors tous les objets que ne lui fournissait pas son territoire. Il n'a rien été découvert en Troade qui se puisse comparer aux ruines d'Hissarlik, rien qui témoigne d'un effort aussi vigoureux et aussi prolongé. Nous avons noté les traces des nombreux remaniements qu'ont subis les remparts et les portes de cette acropole, ainsi que les demeures des chefs qui s'y étaient cantonnés, et nous avons cru pouvoir distinguer trois périodes dans la vie de cette cité. Sans doute il nous est impossible d'alléguer, pour la durée de chacune d'elles, un chiffre même approximatif; mais, comme rien n'indique qu'elles aient été séparées l'une de l'autre par un de ces désastres qui ne laissent après eux que la ruine et la solitude, c'est par le développement de la population et par le besoin de s'agrandir que s'expliquent le mieux ces réfections successives, où l'on devine les progrès qu'a faits avec le temps l'art du constructeur. Dans un âge où l'état des sociétés se modifiait beaucoup moins vite qu'il ne le fait aujourd'hui, tous ces changements supposent plusieurs siècles de vie ininterrompue et prospère, pendant lesquels le peuple qui avait là sa capitale joua le premier rôle dans la Troade, grâce à la solidité de sa forteresse et à l'importance de son marché; celui-ci s'approvisionnait à la fois par les routes de la terre et par celles de la mer. Parmi les chemins qui, des hauts plateaux de la Cappadoce et de la Phrygie, descendaient vers l'Occident, plus d'un devait tendre vers ce point où les deux côtes d'Europe et d'Asie se regardent de si près et où l'Hellespont coule entre les deux comme un large fleuve, que peuvent traverser, par les jours de calme, les embarcations même les plus grossières, une pirogue creusée dans un tronc d'arbre, un radeau de poutres entre-croisées. La navigation avait beau être encore dans l'enfance, des relations n'avaient pu manquer de s'établir entre la terre ferme et ces îles toutes proches qui fermaient l'horizon, derrière lesquelles il y en avait d'autres qui jalonnaient en tous sens la plaine liquide. Bien avant que les Phéniciens eussent atteint ces rivages, il se faisait là tout un mouvement d'échanges dont Troie avait les bénéfices. Les barques de ses marins et celles de leurs alliés venaient s'échouer sur la grève où Homère rangera plus tard les vaisseaux des Grecs. Quant aux autres, à celles qui s'aventuraient dans ces parages sans y avoir d'amis, elles couraient le risque d'être poursuivies et capturées; les remparts de Pergame étaient là pour répondre à qui aurait voulu demander aux maîtres du détroit compte de leurs brigandages.

Tous les traits de cette histoire perdue que l'étude des ruines nous

a fait entrevoir dans les ombres d'un passé très lointain s'accordent avec les traditions que l'épopée grecque a mises en œuvre, avec l'image qu'elle présente de cette Troie dont les navires vont enlever de belles femmes jusque sur les côtes du Péloponèse et qui, lorsqu'elle est attaquée en raison de ce rapt, tient, pendant dix ans, l'ennemi arrêté sous ses murs. Pour ce qui est de la manière dont succomba Troie, même concordance entre les souvenirs recueillis dans ces poèmes et les conjectures que l'examen de la seconde ville suggère à un observateur attentif; supposez que celui-ci n'ait jamais lu l'*Iliade*, il n'en affirmera pas moins, avec une pleine assurance, que cette ville, après une existence longue et prospère, a péri de mort violente, que toutes les constructions de sa citadelle ont été ravagées par un incendie qui a été trop général pour que l'on n'y reconnaisse pas la main d'un vainqueur furieux, dont la rage n'a point eu de cesse que toutes les charpentes ne fussent réduites en cendre, que la brique même des murs ne fût cuite comme dans un four et que ne fût calcinée la pierre des chambranles. Lorsque vous interrogez ces débris, un vers de Virgile vous revient à l'esprit, ce vers pittoresque qui résume les effets de la nuit fatale où Troie s'abîma dans les flammes, qui nous en montre le lendemain :

.....Omnis humo fumat Neptunia Troja.

Tel était bien le spectacle que devait offrir, après l'embrasement dont nous avons signalé les traces, la « ville brûlée » de Schliemann. On sent là un de ces désastres qui tuent un peuple ou dont, tout au moins, il ne se relève que très lentement et après une longue période de langueur et de faiblesse. On constate qu'au bout de quelque temps des habitants nouveaux vinrent s'établir dans l'enceinte de la forteresse démantelée ; mais, à la médiocrité des bâtiments et à leur désordre, on devine un simple village qui, pour ne pas être sans défense, avait utilisé ce qui restait des murailles d'autrefois. N'y a-t-il pas là une confirmation indirecte des dires suivant lesquels le site de Troie aurait été, bientôt après la catastrophe, réoccupé par une partie de l'ancienne population, réunie sous le sceptre des descendants de ses anciens princes[1]? Enfin si, dans la couche de décombres qui repose sur les ruines faites par l'incendie, on distingue, à ses dimensions plus grandes et à son appareil plus soigné, un édifice d'une certaine importance, qui pourrait être ce vieux temple d'Athéné Iliéa dont parle

[1] *Iliade*, XX, 178-181; 306-308. Cf. Strabon, XIII, 1, 53.

Strabon, n'y a-t-il pas là un indice de plus en faveur de l'hypothèse qui retrouve ici la *Pergame* d'Homère, la citadelle de Troie? Ce culte local, quelle qu'en ait été la première forme, aurait contribué, par sa persistance, à fixer et à perpétuer dans la contrée des souvenirs qui ont fourni les éléments premiers du vaste cycle poétique dont l'*Iliade* n'est qu'un épisode.

Nous n'essayerons pas d'évaluer le temps qui a pu s'écouler entre la chute de Troie et le moment où, chez les Grecs éoliens établis dans le nord-ouest de la péninsule, naquirent les chants desquels est sortie l'épopée homérique. Il ne serait possible d'émettre à ce sujet une conjecture plausible qu'après avoir étudié, sous toutes leurs faces et dans tous leurs produits, ce que l'on est convenu d'appeler l'art mycénien et l'industrie mycénienne. Alors, mais alors seulement, on serait en mesure, sinon de proposer des dates, tout au moins de marquer la place que tient, dans le développement organique de cette civilisation primitive, ce que nous nommerons, faute d'un autre terme, la civilisation troyenne. Pour le moment, il suffira d'indiquer que si, lorsque Homère chantait la colère d'Achille et le retour des héros dans leur patrie, il existait, sur le tertre d'Hissarlik, une bourgade fortifiée à laquelle restaient attachés les noms de Pergame, d'Ilion et de Troie, plusieurs étages de maisons superposées avaient déjà recouvert et dérobaient aux regards du passant les fondations de l'antique cité dont la renommée vivait dans la mémoire des gens du pays. Quant à ces hautes et massives murailles qu'a rendues au jour la pioche des ouvriers de Schliemann, il est probable que la tête en émergeait encore, par endroits, au-dessus des terres et des gravats qui en cachaient le pied. Il n'en fallait pas plus pour mettre l'imagination en branle et pour justifier d'avance les fictions et les hyperboles qui lui serviraient à expliquer comment était tombée la puissance dont témoignaient ces monuments d'un autre âge. Peut-être les vagues souvenirs qu'avaient laissés cette puissance et sa chute tragique se confondirent-ils avec ceux de luttes plus récentes. Peut-être, quand les colons éoliens, conduits par les fils des grandes familles achéennes, débarquèrent sur les rivages de l'Hellespont, rencontrèrent-ils, en Troade même, une résistance obstinée. La tribu mysienne ou phrygienne qui possédait alors ces fertiles campagnes aurait livré aux envahisseurs des combats meurtriers sur les rives du Scamandre, puis, vaincue dans la plaine, elle se serait retranchée derrière ce qui subsistait encore des défenses de la vieille forteresse démantelée et, pour la réduire, il aurait fallu tout un siège, où se seraient illustrés par leurs prouesses les aïeux des princes qui,

du temps d'Homère, régnaient dans les cités de la Grèce d'Asie[1]. Ce serait le désir de célébrer ces exploits qui aurait inspiré les chanteurs dont l'œuvre se résume pour nous dans l'*Iliade;* mais, avec ce naïf et profond sentiment de l'art qui les caractérise, ils auraient emprunté à la tradition locale certains traits qui donnaient plus d'ampleur à la composition et comme plus de recul aux figures. Ce serait ainsi que la silhouette de Troie a pris, dans le fond du tableau, des proportions si imposantes, et que Priam, tout en sacrifiant aux mêmes dieux que Nestor et qu'Agamemnon, se distingue pourtant des rois grecs; il a quelque chose des allures d'un monarque oriental. Cette physionomie très particulière, ne la doit-il pas à la durée de l'impression qu'avaient faite, sur l'esprit des hommes d'autrefois, le prestige et l'opulence de la dynastie qui, bien avant que les bandes éoliennes eussent paru en Troade, régnait sur les hautes et sur les basses vallées de l'Ida? Il y aurait là, sur toute cette peinture, comme un reflet persistant d'un passé lointain et mystérieux.

Nous ne pouvons, avant de quitter Troie, nous soustraire à l'obligation d'exposer brièvement et de discuter une théorie qui prête aux constructions que nous avons décrites un tout autre caractère que celui qui leur a été attribué par les auteurs de ces fouilles, Schliemann et Dœrpfeld. Ancien officier d'artillerie, le capitaine Ernest Bœtticher eut l'idée d'employer ses loisirs à étudier les livres où Schliemann avait exposé ses premières découvertes à Hissarlik, et, dès 1883, il avait imaginé l'explication que, depuis lors, il n'a pas cessé de reproduire dans des articles de journal et dans de nombreuses brochures, sans jamais tenir aucun compte des objections que l'on opposait à son idée et des constatations qui semblaient y être le plus contraires[2]. Pour

[1] C'est là une ingénieuse et très vraisemblable hypothèse de Curtius (*Histoire grecque,* t. I, p. 153-156).

[2] Les premiers articles de M. Bœtticher ont paru dans l'*Ausland,* 1883, nos 51 et 52, sous ce titre: *Schliemann's Troja, eine urzeitliche Feuer-Nekropole.* Bientôt après, l'auteur reprenait la même thèse, avec plus de développement dans la *Zeitschrift für Museologie und Antiquitætenkunde,* 1884, n° 21 (*Tiryns und Hissarlik als Feuernekropolen von terrasiertem Aufbau*). Plus tard il est revenu à la charge dans une série d'articles insérés au *Muséon* de Louvain (1888-1889), dont la réunion a formé le volume intitulé : *La Troie de Schliemann, une nécropole à la manière assyro-babylonienne, avec préface,* par C. de Harlez (in-8°, 115 pages, 12 planches, Louvain, 1889). M. Bœtticher a écrit son livre en français; il le croit du moins. Dans l'intervalle, il adressait à tous les savants de l'Europe des lettres dites : *Sendschreiben im Kampfe um Ilion;* j'en ai cinq sous les yeux, en comptant le dernier écrit de l'auteur, qui a été rédigé depuis son voyage en Troade :

M. Bœtticher, la « prétendue citadelle » d'Hissarlik ne serait pas la Pergame de Troie, ce serait une nécropole à incinération. Ces couches de débris qui ont exhaussé par degrés le tertre ne seraient point des restes d'habitations et le dépôt laissé sur cette colline par les générations qui y ont vécu les unes après les autres; la butte aurait été créée par l'entassement des sépultures accumulées sur ce point et du matériel qui servait à l'accomplissement des rites funéraires. Dans le palais et dans les autres maisons qui figurent sur le plan de Schliemann, M. Bœtticher voit des bâtiments où auraient été brûlés les cadavres et où auraient été conservés les os des morts. C'est aussi à garder ces ossements qu'auraient servi, selon lui, les vases sur lesquels est sommairement figurée une face humaine; il les compare aux *canopes* égyptiens, dont ils ne seraient que des copies rustiques et grossières. Les cendres et les charbons que l'on a retrouvés parmi les décombres proviendraient des bûchers dont la flamme aurait dévoré là des milliers de corps. Quant à ce que l'on appelle les remparts de la forteresse, ce seraient, dans ce système, de simples murs de soutènement destinés à porter les terrasses sur lesquelles s'allumaient tous ces feux. Là où on a voulu reconnaître des portes de ville, il n'y aurait que des passages et des corridors disposés de manière à faciliter l'accès de ces esplanades et à permettre de circuler entre les diverses parties de cet ensemble. Quant à la ville à laquelle aurait appartenu cette nécropole, c'est dans la plaine qu'il faudrait en chercher le site; elle aurait été assise sur les deux rives du Scamandre et se serait peut-être étendue jusqu'à la mer; elle aurait eu son acropole sur l'une des hauteurs qui bordent l'Hellespont, entre la vallée du Dumbrek-sou et le cap Rhœtée [1].

Nous ne discuterons pas la position que M. Bœtticher assigne à la ville qui aurait fait usage de ce cimetière. Pour qu'elle eût exécuté, en vue de ses morts, des travaux si considérables, et que la poussière des cadavres eût formé un tertre d'une telle hauteur, il faut lui supposer une réelle importance, et voilà que l'on se trouve conduit à la placer en un lieu où il n'existe que des traces très faibles de constructions antiques. Le site proposé ne répond d'ailleurs pas aux données de l'*Iliade*, et on ne trouve aucun vestige de la citadelle là où on nous invite à la

Hissarlik wie es ist, fünftes Sendschreiben über Schilemann's Troja, mit 14 Plænen und 21 Abbildungen. Als Handschrift gedruckt. Im Selbstverlage des Verfassers. 1890, in-8°, Berlin.

[1] *Hissarlik-Ilion. Protokoll der Verhandlungen zwischen Dr Schliemann und Hauptmann Bœtticher*, 1-6 décembre 1889. Mit zwei Plænen. Als Handschrift gedruckt. Leipzig, Brockhaus, 1890, in-8°, p. 18.

chercher, mais nous n'insisterons pas; l'hypothèse prête à des objections beaucoup plus graves.

C'est en Chaldée que M. Bœtticher est allé chercher le type de ces nécropoles à incinération qu'il prétend retrouver en Troade. On a en effet rencontré, dans les plaines de cette région, des buttes tout entières composées de cercueils rangés en file et amoncelés les uns au-dessus des autres [1]. Dans quelques-uns de ces cimetières, c'est le rite de l'inhumation qui domine; dans ceux que M. Koldevey a récemment étudiés à *Surghul* et à *El-Hibba*, près de *Tello*, les corps avaient été plus ou moins complètement incinérés, et beaucoup d'entre eux étaient déposés dans des chambres en briques crues [2]; mais, pas plus là qu'à *Moughéïr* et à *Warka*, on ne trouve rien qui ressemble aux hautes et épaisses murailles d'Hissarlik, aux tours qui les flanquent, ni à ces portes de ville dont la double clôture rappelle si clairement les nécessités de la défense, ni aux bâtiments spacieux dont le plan s'explique par celui des édifices de Tirynthe et de Mycènes. A El-Kibba, les murs les plus forts, des murs de soutènement, n'ont pas un mètre d'épaisseur. A lire la relation de M. Koldevey, que M. Bœtticher invoque à l'appui de son hypothèse, on sent tout d'abord combien la différence est grande entre la colline dont Schliemann a troué le flanc et les buttes funéraires qu'ont fouillées les explorateurs de la Basse-Chaldée; dans celles-ci, on ne peut donner un coup de pioche sans crever un cercueil, d'où s'échappent des cendres et des ossements, ou, tout au moins, sans remuer les charbons des bûchers sur lesquels ont été brûlés des milliers de cadavres. Auprès de ces tertres on croit voir des maisons; dès qu'on pénètre dans celles-ci et qu'on les déblaye, le doute n'est plus permis; on est dans la cité, dans l'empire des morts.

Les ressemblances seraient plus marquées entre les buttes funéraires de la Chaldée et le tertre d'Hissarlik qu'il ne faudrait pas se hâter d'en conclure à l'identité de destination. La Basse-Chaldée n'a ni roches qui affleurent ni même bancs de marne ou d'argile concrète où l'on puisse tailler des caveaux pour les morts. Déposer la dépouille de ceux-ci dans la terre meuble, humide ou poudreuse, suivant les endroits, c'eût été la vouer à toutes les profanations. La pierre manquait, et la brique crue, qui faisait dans ce pays le fond de toutes les bâtisses, se serait mal prêtée à des constructions souterraines. C'est donc la nature particulière du sol et l'indigence des matériaux qui ont donné là l'idée de

[1] G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'art*, t. II, chap. III, § 2.

[2] R. Koldewey, *Die altbabylonischen Græber in Surghul und El-Hibba* (*Zeitschrift für Assyriologie*... herausgegeben von Carl Bezold, t. II, p. 403-430).

ces montagnes de cendre, de ces empilements de jarres. On n'avait pas, en Troade, les mêmes raisons de recourir à cet expédient. La roche y abonde partout au flanc des côtes, une roche tendre et qui se laisse creuser sans effort. Sans doute la nécropole de Troie n'a pas encore été retrouvée; mais il est probable qu'elle se cache quelque part sous les terres éboulées qui enveloppent le pied de la colline. Je n'ai pas vu les tombes des habitants de la ville brûlée, ces tombes que Schliemann espérait découvrir au terme de ses fouilles; mais, lorsque, avec celui-ci, je quittai Hissarlik pour retourner aux Dardanelles par un chemin qui longeait le bord de la mer, plus d'une fois mon guide m'arrêta pour me montrer des sépultures qui avaient été récemment ouvertes, des fosses pratiquées dans la roche vive. Ici, dès que l'homme a commencé de prendre quelque soin des restes de ceux qui lui avaient été chers, sa première pensée a dû être de les confier à la terre, soit qu'il leur procurât l'abri d'une chambre excavée dans les pentes des coteaux, soit qu'il ensevelît leur cendre, comme c'était l'usage au temps d'Homère, sous un tertre qu'une armature de cailloux appliquée sur des couches de sable protégeait contre l'action dissolvante des pluies.

Pour avoir le droit de comparer le tertre d'Hissarlik aux nécropoles chaldéennes, il faudrait trouver ici quelque chose d'analogue aux cuves de terre cuite qui, là-bas, forment comme les alvéoles de ces ruches funéraires; or il n'y a rien de pareil. Sur quelque point du tertre que l'on ouvre la tranchée, la pioche ne cesse de dégager, parmi les ruines des maisons, de grandes jarres ou *pithoi* qui ont souvent plus de deux mètres de haut. Ce n'est évidemment pas pour y loger une poignée de cendres que l'on a façonné d'aussi vastes récipients. Dans un d'eux, on a recueilli un crâne, mais le cas est unique; ce crâne aura été introduit dans la jarre par l'effet de quelque accident qu'il nous est impossible de deviner. Au cours de la fouille, on a cassé des centaines de ces vases; j'en ai vu déchausser et briser plusieurs sous mes yeux; il y en avait de vides et d'autres où l'écartement du couvercle avait laissé pénétrer une certaine quantité de terre; quelques-uns étaient encore à demi pleins de graines, mais jamais on ne les rencontrait couchés, comme le sont toujours en Chaldée les sarcophages d'argile, et ils ne contenaient pas d'ossements qui indiquassent que l'on ait eu l'habitude d'y déposer des corps tout entiers. Ces *pithoi* se présentent tous plantés debout dans le sol; à leur partie supérieure s'ouvre un large orifice où pouvaient plonger les deux bras; c'étaient des silos, des caves où l'on gardait les provisions.

Il a bien été trouvé trois squelettes dans la ville brûlée, un de femme

et deux d'homme; auprès de ces derniers étaient des lances et peut-être aussi des débris de casques; mais ces squelettes n'étaient pas enfermés dans une jarre; ils étaient couchés parmi les décombres. Ce doivent être ceux d'habitants qui auront été ensevelis sous les ruines de leurs maisons, le jour où la ville fut prise et détruite. Plus d'un soldat a pu tomber ainsi, dans le dernier assaut, les armes à la main[1].

Les fouilles ont donné quelques vases, d'une bien plus faible dimension, qui contenaient des cendres humaines, parmi lesquelles on a ramassé des dents, de petits os, et même, une fois, un crâne presque entier[2]. La poterie qui a servi à cet usage est une poterie grossière, que l'on semble avoir continué de fabriquer, dans ce canton, depuis les temps les plus reculés jusqu'en pleine civilisation grecque. On a conjecturé, non sans vraisemblance, que ces urnes ont été déposées là surtout pendant la période qui s'est écoulée entre la destruction de la seconde ville et le développement que son héritière prit sous les successeurs d'Alexandre[3]. Si deux d'entre elles ont été trouvées presque sur le roc, dans le sol du village primitif, c'est sans doute que les pluies, à un certain moment, auront creusé là un ravin que l'on utilisa pour une sépulture. Pendant bien des siècles, il n'y eut plus sur cette colline qu'une population très réduite; c'est alors qu'elle dut servir de nécropole à tous les villages voisins. Ses éboulis et ses décombres se laissaient aisément remuer; on n'avait pas grand effort à faire pour y creuser les trous où l'on allait cacher les cendres de ses proches.

Personne ne songe donc à contester que le rite de l'incinération ait été pratiqué ici pendant une longue suite d'années et que le tertre d'Hissarlik renferme dans ses flancs les cendres pieusement recueillies sur maints bûchers; mais ce qu'il est impossible d'admettre, c'est que le corps du tertre soit tout entier constitué par les appareils qui auraient été disposés en vue de l'accomplissement du rite et par la poussière accumulée de milliers d'hommes. Attribuons à la butte, pour un mo-

(1) *Ilios*, p. 645-652. *Protokoll*, etc., p. 18.

(2) A en juger par les premiers comptes rendus des fouilles, le nombre de ces urnes cinéraires aurait été considérable; mais, comme lui-même l'a expliqué, Schliemann, dont la terminologie était alors très flottante et très inexacte, avait commencé par appeler *urnes cinéraires* (*Aschenurne*) tous les vases qui, par leur forme, ressemblaient plus ou moins à ceux que l'on a, chez différents peuples de l'antiquité, employés à recevoir ce dépôt. En s'accusant d'avoir ainsi, par l'emploi de ce terme impropre, fourni des armes à son adversaire, il déclare que les vases où il a effectivement trouvé des cendres sont en très petit nombre (*Protokoll*, p. 4 et 18).

(3) Schuchardt, *Schlieman's Ausgrabungen*, p. 93.

ment, ce caractère et cette origine. Dans cette hypothèse, les fouilles auraient dû dégager un ensemble dont la configuration générale se rapprochât plus ou moins de celle d'une pyramide, les terrasses où s'allumaient les bûchers et les vases qui contenaient les cendres formant des étages en retrait les uns sur les autres, un massif dont la base aurait été nécessairement plus large que le sommet. Or c'est au contraire à une pyramide renversée et tronquée que l'on a pu comparer la série des couches de débris dont se compose ce mamelon. La couche inférieure, celle qui pose sur le roc, est bien plus étroite que celle qui la suit, et il en va toujours ainsi, jusqu'au sommet de la butte, jusqu'à l'acropole de l'Ilion qui a reçu les hommages d'Alexandre et de César. Rien de plus naturel, si l'on suppose ici des groupes d'habitations qui se sont superposés les uns aux autres. A mesure que l'un d'eux périssait, il semait autour de lui ses ruines qui se répandaient et qui glissaient sur les talus de la colline; il agrandissait ainsi d'autant le périmètre de l'aire sur laquelle bâtiraient ses successeurs.

Voilà bien des arguments contre la théorie que nous combattons; mais le plus fort de tous, c'est celui que fournissent les ressemblances si frappantes que l'on a constatées entre Troie, d'une part, et, de l'autre, Tirynthe et Mycènes. C'est, à tout prendre, le même système de construction, où le bois joue le même rôle et intervient aux mêmes endroits; ce sont les mêmes dispositions. L'analogie est particulièrement curieuse quand on compare les uns aux autres les plans de ces édifices où l'on a reconnu les demeures des chefs, le *mégaron* homérique. Ce type, nous l'avons décrit et défini, avec les distributions qui le caractérisent, dans ce recueil même, à propos de Tirynthe[1]; il offre en Troade les mêmes traits distinctifs qu'en Argolide. Ces rapports si curieux, que tous les archéologues s'accordaient à signaler, M. Bœtticher ne pouvait songer à les contester. Ce fut d'abord Tirynthe et son *mégaron* qu'on lui opposa, cet édifice dont tous les détails ont été relevés par M. Dœrpfeld avec une si minutieuse exactitude. M. Bœtticher déclara que, si Tirynthe ressemblait à Troie, comme on l'affirmait, c'est que Tirynthe était aussi une nécropole à incinération. On lui montrait les bases des colonnes qui avaient formé portique autour des cours et de celles qui s'élevaient en avant des portes, ces portes elles-mêmes, dont l'arrangement est déjà celui duquel l'art grec tirera plus tard de si beaux effets; on lui montrait de nombreux fragments du décor peint sur enduit ou rapporté qui ornait les parois des pièces du palais, et

[1] *Journal des Savants*, cahiers de juin et d'août 1890.

tout cela ne semblait guère confirmer la vraisemblance de l'assimilation qu'il proposait. Peu lui importait ; il en était quitte pour déclarer que ces portiques et ces baies étaient une pure illusion, qu'au cours des fouilles M. Dœrpfeld avait arbitrairement pratiqué des coupures, qu'il avait prises ensuite pour des portes, dans les murailles par lesquelles étaient autrefois soutenues et limitées les terrasses de la nécropole. Après M. Dœrpfeld, ce fut M. Tsoundas qui découvrit à Mycènes un nouveau palais, où l'on reconnaissait une réplique des palais de Tirynthe et de Troie. Il devenait de plus en plus difficile de récuser des témoins dont le nombre allait toujours croissant. M. Bœtticher ne se tint cependant pas pour battu ; il allégua que, quoi que l'on voulût penser de Tirynthe et de Mycènes, Mycènes et Tirynthe ne prouvaient rien pour Troie, le plan que l'on présentait du *mégaron* troyen étant un plan arrangé, un plan fictif. M. Dœrpfeld, affirmait-il, avait créé la grande salle du *mégaron* en détruisant de petits murs de refend qui donnaient autrefois un tout autre aspect, un tout autre caractère au bâtiment, qui le divisaient en nombre de chambrettes auxquelles on pouvait attribuer une destination funéraire. La trace de cet état antérieur, le vrai, le seul qui dût entrer en ligne de compte, il croyait la trouver dans le plan dressé en 1879 par M. Émile Burnouf.

MM. Schliemann et Dœrpfeld répondaient que le plan de M. Burnouf ne s'appliquait pas à la même couche de débris que celui de M. Dœrpfeld, qu'il se rapportait à un autre moment des travaux, au temps où la fouille n'avait pas encore dégagé les édifices de la « ville brûlée » et les vestiges de ses constructions ; surtout ils s'indignaient de voir la sincérité de leurs levés mise ainsi perpétuellement en doute, et cela par quelqu'un qui n'avait jamais pris la peine d'aller les contrôler sur le terrain. En ce qui le concerne personnellement, Schliemann avait peut-être, dans une certaine mesure, donné prétexte à ces attaques ; on était fondé à mettre en suspicion sinon sa bonne foi, tout au moins l'exactitude de certains des documents qu'il avait fournis. Dans sa hâte de porter ses découvertes à la connaissance de tous, il s'était souvent trop pressé de publier ; en livrant ainsi des résultats incomplets, il s'était mis dans le cas d'avoir à se rétracter, ou parfois de tomber dans des contradictions qui lui échappaient à lui-même et dont triomphaient ses adversaires ; mais M. Dœrpfeld avait le droit d'être plus sensible à l'injure. Associé aux recherches des archéologues qui ont fait, de 1875 à 1881, les fouilles d'Olympie, il avait eu là l'occasion d'étudier tous les systèmes de construction, tous les styles, depuis la rudesse massive du temple d'Héra jusqu'à l'élégance étriquée des

IMPRIMERIE NATIONALE.

édifices romains de la décadence. C'est certainement l'un des hommes qui ont le mieux réussi à noter, sur un champ de fouilles, jusqu'aux traces les plus légères des anciennes dispositions; rien ne lui échappe; mais il n'ajoute et n'invente rien. C'est ce dont j'ai pu me convaincre en vérifiant sur place, l'an dernier, l'exactitude des plans que M. Dœrpfeld a donnés de Tirynthe, de Mycènes et de Spata. Certains détails m'en avaient surpris par leur singularité; je les ai tous retrouvés, et l'interprétation la plus vraisemblable qu'ils m'aient paru comporter a toujours été celle que leur donnait cet observateur minutieux et sagace.

On comprend que, dans ces conditions, MM. Schliemann et Dœrpfeld n'aient eu qu'une idée, provoquer M. Bœtticher à un débat contradictoire qui s'engagerait sur les lieux mêmes, en présence d'arbitres impartiaux et compétents désignés par les principaux corps savants de l'Europe. M. Schliemann offrit de faire les frais du voyage pour toutes les personnes qui prendraient part à cette conférence. Ainsi mis au pied du mur, M. Bœtticher accepta la rencontre. Aussitôt, tant les deux explorateurs étaient impatients de voir leur véracité mise hors de doute, on prit rendez-vous, sans même attendre le printemps. Pour recevoir ses hôtes, Schliemann avait fait bâtir, sur le versant de la colline d'Hissarlik qui regarde l'ouest, plusieurs maisonnettes de bois recouvertes de papier bitumé, tout un petit village dont les matériaux avaient été fournis par les pins de l'Ida, Schliemannopolis, comme nous le dénommions en riant, quelques mois plus tard. On y était réuni dès le 1er décembre 1889. Les délégués des académies de Vienne et de Berlin étaient l'architecte Niemann, professeur à l'Académie des beaux-arts de Vienne, l'éminent collaborateur d'Alexandre Conze et du comte Lanckoronski à Samothrace et en Lycie, en Pamphylie et en Pisidie, puis le major d'artillerie Steffen, auquel on doit les belles cartes de Mycènes et des environs qui ont été publiées sous les auspices de l'Institut archéologique allemand. On ne pouvait souhaiter des juges mieux préparés à leur fonction et dont le verdict dût avoir une plus haute autorité.

En dépit de la pluie et du vent, on passa plusieurs jours à visiter les chantiers, à répondre aux questions des commissaires, à discuter les assertions et les objections de M. Bœtticher; quand il le fallait, une équipe d'ouvriers s'employait à dégager immédiatement les parties de la construction que l'on voulait examiner à nouveau. Un procès-verbal du résultat de ces entretiens et de ces constatations a été dressé jour par jour, et les deux délégués se sont accordés à reconnaître l'exactitude

des indications données par MM. Schliemann et Dœrpfeld, soit dans le texte de l'ouvrage qu'ils ont rédigé en commun, soit dans les dessins qui accompagnent ce texte. Tout en signalant certains points sur lesquels on ne pouvait, à leur sens, se prononcer avec certitude jusqu'à ce que les fouilles eussent été poussées plus loin, ils se sont ralliés, dans l'ensemble, aux vues qu'avaient présentées MM. Schliemann et Dœrpfeld[1].

Au mois de mars 1890, une nouvelle conférence se tenait à Hissarlik. L'Académie des inscriptions et belles-lettres y était représentée, cette fois; elle l'était par M. Babin. Ce qui l'avait désigné pour cette mission, c'était la part qu'il avait prise aux fouilles célèbres qu'a exécutées à Suse M. Dieulafoy; en sondant les flancs de l'énorme tumulus susien, il avait acquis une expérience qui donnait à son témoignage une valeur toute particulière. A côté de lui figuraient, dans cette commission, M. C. Humann, qui a conduit les fouilles de Pergame, celles de Nimroud-dagh et de Sindjirli, Hamdi-bey, qui a si bien mené celles de Saïda, M. Frank Calvert, qui connaît mieux que personne les sites antiques de la Troade, le professeur Von Duhn, etc. Tous ces vétérans des campagnes archéologiques, après une enquête qui n'a pas été moins prolongée et moins scrupuleuse que la première, ont adhéré d'une manière plus formelle encore à la théorie que nous avons adoptée; ils ont écarté, comme dénuée de toute vraisemblance, la théorie de la nécropole à incinération[2].

Schliemann a donc eu pour lui tous les suffrages; rien ne lui a manqué que la suprême joie d'obliger son acharné contradicteur à confesser sa défaite. Au cours du débat, M. Bœtticher a consenti à déclarer qu'il n'avait jamais eu la pensée d'accuser M. Dœrpfeld de mauvaise foi, d'altération volontaire de la vérité; mais ç'a été là l'extrême limite de ses concessions; il persistait à croire et à affirmer que M. Dœrpfeld avait souvent mal vu, qu'il avait commis de nombreuses erreurs. Que tant de savants hommes, que tant de connaisseurs éprouvés soient tombés d'accord pour repousser sa conjecture, peu lui importe; il l'a reproduite, depuis son retour, avec le même dédain des objections, avec la même assurance imperturbable[3]. A prétendre encore le

[1] Nous avons déjà cité plusieurs fois la brochure où ont été réunis, précédés d'un court avertissement de M. Dœrpfeld, ces procès-verbaux; elle a été distribuée à tous les savants qu'intéressait la question.

[2] On trouvera le procès-verbal de cette seconde conférence dans le rapport de Schliemann et Dœrpfeld, 1890, p. 6-8.

[3] *Hissarlik wie ist*, 1890.

convaincre, on perdrait certainement sa peine. Trop prévenu, trop engagé par ses déclarations antérieures, il n'a pas subi l'impression que j'ai eue là, pour ma part, si nette et si forte. Depuis que moi aussi, en mai 1890, j'ai passé quelques jours sur le tertre d'Hissarlik, je n'arrive pas à comprendre comment, après avoir visité les tranchées partout béantes sur la colline, on peut vouloir ne trouver ici que la poussière des morts, la cendre de leurs bûchers, les restes des bâtiments élevés en vue de la combustion des cadavres. Quant à moi, ce que je devine partout ici, au milieu de ces maisons éventrées par la pioche des fouilleurs, qui s'étagent les unes au-dessus des autres depuis les constructions rustiques du premier village jusqu'aux marbres des édifices de la ville gréco-romaine, c'est la continuité, c'est le fourmillement de la vie, d'une vie dont les origines se perdent dans le passé le plus lointain et qui ne s'interrompit par moments que pour recommencer et se ranimer bientôt après. A passer en revue tous ces ustensiles, découverts parmi les ruines d'Hissarlik, qui forment, dans le musée ethnologique de Berlin, des suites si riches et si monotones, à se pencher, au moment où la fouille vient de les dégager, sur ces jarres où l'agriculteur prévoyant déposa jadis des réserves qu'il n'a point consommées, à reconnaître, sur la terre non encore remuée, les empreintes qu'y ont laissées soit les poutres qui traversaient les murs, soit les roseaux qui recouvraient les toits des cabanes, à voir pulluler partout ces coquillages qui entraient pour une si large part dans la nourriture des habitants, on évoque, malgré soi, l'image des nombreuses générations qui se sont succédé ici, pressées autour de ce rocher, générations qui, pour la plupart, ont humblement et obscurément vécu, tandis que l'une d'entre elles, touchée au front et tirée de l'ombre par un clair rayon de poésie et de gloire, eut la chance heureuse d'immortaliser les noms de Pergame, d'Ilion et de Troie. Si l'on ne me prouve que j'ai rêvé tout éveillé à Hissarlik, jamais, quelques erreurs et quelques contradictions que l'on relève dans les livres de Schliemann, quelques arguments subtils et captieux que l'on emploie, on ne me persuadera que je n'ai point foulé là le sol d'une cité primitive, de l'un des plus anciens berceaux de la civilisation qui a précédé, dans le bassin de la Méditerranée, celle de la Grèce classique.

GEORGES PERROT.

Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge. Études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits, par Alfred Jeanroy, ancien élève de l'École normale et de l'École des hautes études, chargé du cours de langue et littérature méridionales à la Faculté des lettres de Toulouse. Paris, Hachette, 1889, in-8°, XXI, 523 pages.

SECOND ARTICLE [1].

III

C'est par l'étude des pastourelles que s'ouvre la première partie du livre de M. Jeanroy. Il établit sans peine, d'accord en cela avec M. Gröber, que la pastourelle, telle que nous l'avons, est un genre aristocratique, et non, comme on l'a souvent dit, populaire (bien que la source en soit peut-être populaire); il la croit d'origine méridionale, et il la considère comme provenant de la fusion de trois éléments qui ont dû exister à l'état isolé: un débat amoureux ou *contrasto* [2] (dialogue entre une femme et celui qui la requiert d'amour), une *oaristys* (rencontre et embrassements de deux amants [3]), et un *gab* ou *vanto* [4], le poète de la pastourelle étant presque toujours le héros de l'aventure qu'elle raconte. Cela paraît bien compliqué, et surtout cela n'explique pas pourquoi l'héroïne est toujours une bergère et la scène à la campagne. « Tout le monde, dit l'auteur (rappelant les *gabs* fameux du *Pèlerinage de Charlemagne*), ne pouvait se vanter d'avoir été à Constantinople; tout le monde au contraire avait certainement rencontré par les chemins quelqu'une de ces vilaines anonymes dont le démenti n'était pas à craindre... Peu à peu les bergères *semblèrent toutes désignées* pour jouer le principal rôle dans ces fantaisistes inventions, et c'est à elles

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1891.

[2] Ce nom italien est mis là à propos du fameux *contrasto* de Cielo d'Alcamo, dont M. Jeanroy parle longuement ailleurs.

[3] Ce thème existe-t-il réellement quelque part isolé du *contrasto?* Je ne me rappelle pas l'avoir jamais rencontré dans la poésie populaire (sauf sous une forme tout à fait obscène qui n'est pas à considérer ici). L'idylle même de Théocrite à laquelle M. Jeanroy emprunte ce nom est un débat, suivi du succès de l'amant.

[4] Quelques petits poèmes italiens portent ce titre. Toutefois, pour le dire en passant, *gab* et *vanto* s'appliquent à ce qu'on fera et non à ce qu'on a fait.

qu'on l'attribue invariablement. C'est *donc* toujours à la campagne que l'action se déroule; c'est une loi du genre, les portraits et les scènes rustiques y abondent (p. 18, et cf. p. 22). » La transition est habile dans son air négligé, mais il est trop évident qu'elle n'explique rien, et qu'il doit y avoir un lien nécessaire qui rattache ce genre à la vie pastorale dont il porte le nom. Sans discuter les ingénieuses explications de M. Jeanroy sur le *contrasto*, l'*oaristys* et le *gab*, je vais exposer ici brièvement la façon dont je comprends le caractère, l'origine et l'évolution de la pastourelle. D'abord, qu'est-ce au juste qu'une pastourelle[1]? D'après la définition reçue, c'est essentiellement un petit poème, à strophes longues et de nombre indéterminé, à vers très divers mais généralement courts, dont le sujet est celui-ci : le poète, d'ordinaire présenté comme un chevalier[2], rencontre une bergère dans un pré et lui fait des propositions d'amour qui ont un sort variable, mais qui le plus souvent ont un succès immédiat, raconté avec plus ou moins de crudité. Il est vrai que dans la majorité des pièces françaises nous trouvons ce thème, mais ce n'est pas une raison pour le regarder comme primitif, ni comme essentiel. Voyons d'abord ce que veut dire en ancien français, à côté de son sens propre de « jeune pastoure », le mot *pastorele* employé comme terme de poésie. Il n'est pas fréquent; je n'en connais que quelques exemples, et trois seulement, qui ne sont pas parmi les plus anciens, lui donnent avec netteté le sens où nous le prenons aujourd'hui : Jehan de Neuville appelle expressément ainsi une pièce qu'il envoie à Colart le Bouteiller et qui rentre bien dans le type ordinaire[3]; le chansonnier Douce[4] présente une section intitulée *Pastoreles* et qui comprend en effet, avec quelque mélange, des pièces telles qu'on vient de les définir; enfin le célèbre chansonnier de Berne donne le titre de *pastorele* à neuf pièces[5] qui figurent dans le recueil de Bartsch, et qui toutes, sauf la première[6], rentrent dans la même définition. Mais ailleurs *pastorele* paraît bien signifier simplement « chanson de bergers ». Dans une pièce du recueil de Bartsch qui n'est nullement une pastou-

[1] Bartsch, dans son précieux recueil intitulé *Romances et Pastourelles*, comprend sous le titre de pastourelles (II et III) plusieurs pièces (surtout fragmentaires) qui n'en sont pas, mais sont de véritables *ballettes;* je ne m'en occupe pas.

[2] C'est un clerc par exception (II, 59).

[3] Bartsch, III, 35.

[4] O de la *Bibliographie* de M. G. Raynaud.

[5] Bartsch, II, 2, 4, 5, 7, 8, 10, 17; III, 36, 47.

[6] C'est la pièce II, 2, dont il a déjà été parlé (voir ci-dessus, p. 687, n. 2), à laquelle est empruntée la citation qui suit.

relle, mais rentre plutôt dans la catégorie des chansons de printemps étudiées ci-dessus, un chevalier raconte une aventure fantastique qui l'a mené au pays de *Bone Amour;* là on l'invite à s'asseoir à table, et : *Une pucellete Avenant et bele Me cort aporter Chanson*[1], *pastorelle, Et note novelle Por moi deporter.* Gautier de Coinci, au commencement du XIIIe siècle, invitant les chrétiens à ne chanter que des chansons édifiantes, s'écrie : *Laissons ces viés pastoureles, Ces vielles riotes, Si cantons canchons noveles*[2]. Un jongleur, dans le débat bien connu des *Deus bordeors*, se vante de savoir *Et serventois et pastoreles*[3]. Les *pastourelles* de Froissart, auxquelles les manuscrits donnent expresssément ce titre, sont des pièces où figurent des bergers et des bergères, mais qui n'ont rien de commun avec le thème indiqué plus haut. Dans un dernier passage enfin, le mot semble même s'appliquer simplement à un de ces refrains dénués de sens et imitant une modulation de pipeau qu'on trouve dans beaucoup de pastourelles. *Il. . . se releverent por meus noter Ceste pastorele : « Validareaus, lidareaus, lairele ! »*[4]. L'usage provençal ne nous renseigne pas mieux. Il connaît deux formes, *pastoreta*[5] et *pastorela*[6]; cette dernière, plus fréquente et plus récente, est appliquée à des pièces qui datent du XIIIe siècle et rentrent dans le moule conventionnel. La définition des *Leis d'Amors*[7] ne considère que la forme et laisse le fond quelque peu dans le vague; il en ressort du moins clairement que, pour les rédacteurs, *pastorela*, employé comme terme de poésie, conserve néanmoins son sens propre de « bergère ». La *pastorele* est primitivement une chanson chantée par une *pastorele*, et signifie, non pas « pastorale », comme on l'a cru au XVIe siècle, mais « jeune bergère »; c'est de même qu'on a plus tard appelé *bergerettes*, ou en italien *villanelle*, des chansons censées composées par ou pour des bergères, des vilaines. Il suit de là : 1° que nous avons affaire ici originairement à une « chanson de femme[8] »; 2° que l'intervention du chevalier ou poète n'est nulle-

[1] Bartsch imprime (p. 104) *chanson pastorelle; pastorelle* serait alors un adjectif, épithète de chanson, et signifiant « de berger, pastoral »; mais on ne trouve jamais ce mot ainsi employé, et *pastoralem* aurait donné *pastorél* avec un *e* fermé.

[2] Cité dans Bartsch, p. XIV.

[3] Montaiglon et Raynaud, *Rec. gén. des fabliaux*, I, 288.

[4] Bartsch, III, 11 (p. 243).

[5] *Trobet vers e pastoretas a la usanza antiga* (Biographie de Cercamon).

[6] Par exemple Peire de Corbiac se vante de savoir faire *Pastorelas ab precs amoros e plazens* (Bartsch, *Chrest. prov.*, col. 217).

[7] Bartsch, *Chrest. prov.*, col. 377.

[8] J'aurai l'occasion, dans la suite de cette étude, de revenir sur l'importance fondamentale, très bien mise en lumière par M. Jeanroy, de la « chanson de femme » dans la plus ancienne poésie lyrique.

ment essentielle. Il est très possible que les *pastoretas a la usanza antiga* que, d'après son biographe, Cercamon composait au commencement du XIIe siècle, fussent devenues hors de mode précisément parce qu'elles ne connaissaient pas cet élément.

On serait donc tenté de reconnaître la vraie *pastourelle* primitive dans quelques pièces où une bergère[1] est tout simplement censée chanter son amour[2]; toutefois par leur forme ces pièces rentrent dans les chansons à danser; dans la pastourelle définitivement constituée l'intervention du poète, comme dans la chanson à personnages, paraît indispensable. Mais on peut d'abord relever, dans le recueil de Bartsch, les pièces encore fort nombreuses (une quarantaine environ) qui montrent le poète simplement témoin des actes ou auditeur des chants ou des entretiens de bergers et de bergères, mais ne présentant pas, comme dans la pastourelle que nous appellerons classique, une requête d'amour à une bergère qu'il rencontre. Or l'étroite ressemblance de ces pièces avec les « chansons à personnages » est frappante. La seule différence est que la femme est ici toujours une bergère et qu'elle n'a pas de mari[3]. D'abord, comme le montrent le début et la mise en scène, ce sont également des *reverdies*[4], des chansons de printemps[5]; il y a même des allusions tout à fait directes aux fêtes de mai[6]. De même que,

[1] Par une variation naturelle, c'est quelquefois un berger.

[2] Citons encore (II, 47) un véritable *contrasto* entre berger et bergère, sans aucune intervention ou mention du poète.

[3] Encore cette dernière condition n'est-elle pas sans exception. La pièce II, 27, nous présente une querelle de mari et de femme toute pareille à celles que retracent les chansons à personnages, si ce n'est que le mari, la femme et l'amant sont des bergers.

[4] Le verbe *renverdir* se trouve également : *Compaigne, en la brueille Renverdist la fueille* (II, 26). Je dois noter à ce propos que ci-dessus (p. 687), en parlant de la *renverdie*, j'ai oublié de mentionner un article de M. O. Schultz sur ce mot (*Zeitschr. f. rom. Philol.*, IX, 150), dans lequel il a rassemblé à peu près les mêmes exemples et est arrivé au mêmes conclusions que moi.

[5] Il est inutile de reprendre ici tous les traits qui le prouvent comme pour les chansons à personnages : ce sont les mêmes. Je noterai seulement quelques formules : *La douçor del tens novel* (II, 22), *Quant voi la prime florete Blanchoier aval ces prés Et j'oi chanter l'aluete Au commancement d'esté* (II, 24), *A l'entree dou tens novel* (II, 41), *El mois jolif d'avril* (II, 112), *Par lo comancement bel Dou douz mai* (II, 22), *En mai quant rose est florie* (II, 114), *Au tens pascor* (III, 21, 22, 36), *El mois de mai* (III, 24), *Au novel tens que naist la violete* (III, 45). Le genre était usé, et l'origine de ces formules était oubliée quand des poètes s'avisaient pour varier de mettre la scène à une autre saison, en été (*Au tens d'aoust*, II, 73), en automne (*Quant ces moissons sont faillies*, III, 30), ou même en hiver (III, 1).

[6] Les pièces II, 22, II, 26, III, 29, et III, 41 sont surtout intéressantes à ce

dans les chansons à personnages, le poète se représente comme assistant à un monologue ou à un dialogue. C'est ainsi qu'il entend la plainte d'une bergère (III, 38) ou d'un berger (II, 54; III, 2; III, 34), qu'il oppose son amour idéal à l'amour matériel que chante crûment un berger (II, 115), ou qu'au contraire il reçoit des leçons de « Robin » (III, 33), qu'il surprend l'aveu d'amour d'une bergère (II, 37, 45), qu'il est témoin du bonheur d'un couple pastoral (II, 63, 112[1]) ou de la brouille momentanée de deux amants (II, 114; III, 16), qu'il entend les propos et voit les jeux du berger et de la bergère (III, 37, 45), auxquels se mêle parfois un tiers qui est évincé (III, 24[2]). D'autres fois, comme dans tant de chansons à personnages, il écoute l'entretien de deux bergères, qui se donnent avant le mariage des conseils aussi peu honnêtes que ceux des femmes mariées de celles-ci (II, 24, 26[3], 74[4]), ou, variation évidemment plus récente, il entend la causerie de deux jeunes bergers amoureux (II, 73), ou il est initié à leurs rivalités (III, 36), ou il cause de théories d'amour avec deux bergères (II, 66), ou il voit deux bergères se disputer un amoureux (II, 53).

Un motif extrêmement fréquent dans cette catégorie de pastourelles qu'on peut appeler désintéressées est celui qui consiste à dépeindre les danses et les jeux des bergers, dont le poète se donne pour témoin : ce sont de petits tableaux idylliques parfois pleins de fraîcheur et de grâce (II, 30, 36, 41; III, 15, 27); mais trop souvent ces jeux dégénèrent en querelles, en rixes qui amusent le noble spectateur (II, 58, 77; III, 21,

point de vue. Dans la première le poète chevauche *lés un boschel Par lo comancement bel Dou douz mai*, et il trouve des *pastores* et des *pastoreaus*, couronnés de feuillage, qui *espringoient sor l'erboie.* Dans la seconde, une bergère dit à l'autre: *Compaigne, en la brueille Renverdist la fueille Et ivers s'an va; Cele sera forsenee Ki bien n'amera. Mabeline s'est vantee K'ele a la seve trovee, S'an flajolera.* Il s'agit évidemment d'un usage de printemps : on luttait à qui trouverait le premier la sève dans le bois. Dans la troisième, nous avons tout un charmant tableau des fêtes où on allait cueillir le mai : *Le premier jor de mai... Dous touses encontrai; Flors et glai Et mai portent a foison, Et chantent un novel son D'un douz lai.* Dans la quatrième nous voyons des *pastoureaus devisant... une feste... K'il feront le jour de may.* Dans les pièces II, 36, 41 (v. aussi III, 15) les bergers font de l'un d'entre eux « un roi, un roi nouveau »; ce sont des rois de mai.

[1] Dans la pièce II, 70, nous avons le même tableau, mais le poète est absent.

[2] Dans III, 46, on voit une demoiselle qui veut séduire un berger, lequel reste fidèle à son amie; le poète s'est amusé à retourner le motif des pastourelles ordinaires.

[3] Notons que dans cette pièce le poète ne figure pas.

[4] On n'a que le début de cette pièce, mais elle devait être de ce genre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

22, 30[1]). M. Jeanroy pense[2] que toutes ces pièces « objectives », qui ne se proposent que la peinture de la vie rustique, sont peu anciennes. Il a probablement raison pour la plupart de celles qui nous sont parvenues, mais elles se rattachent si étroitement aux précédentes, et celles-ci aux chansons à personnages, qu'elles doivent remonter également aux anciennes fêtes et danses du printemps, et que je ne puis les regarder, avec le savant auteur, comme des altérations récentes du type ordinaire de la pastourelle[3].

Venons à ce type, qu'on peut appeler classique, tel que nous l'avons défini, et, avant d'en rechercher les origines et le rapport avec les genres voisins, étudions-en les différentes formes. La pastourelle, même ainsi restreinte, n'est pas en effet aussi stéréotypée qu'on le répète souvent depuis Roquefort[4]. Elle consiste, il est vrai, essentiellement en une proposition d'amour faite par le poète à une bergère qu'il rencontre dans la campagne, et ce poète est généralement un chevalier; mais les circonstances sont variées, et le succès surtout est différent. Il n'est pas exact de dire que le galant est presque toujours heureux dans son aventure. Sur 93 pièces qui nous sont parvenues (sans parler de celles qui sont trop incomplètes), c'est le cas pour 54 seulement, tandis que dans 30 le poète est éconduit, que dans 7 il est empêché de mettre à fin son dessein (dans la dernière, III, 17, il n'y a qu'une conversation). Il est même fort possible que la forme primitive soit celle où le chevalier est écon-

[1] Dans II, 22, le poète-chevalier veut s'y mêler, mais il est rudement repoussé; c'est une fusion de la pastourelle objective avec la pastourelle subjective.

[2] P. 41-44. « Cette variété du genre, dit M. Jeanroy, est née dans la région picarde. » Cela n'est pas suffisamment prouvé par le fait que presque tous les poètes nommés dans des pièces de ce genre sont picards ou plutôt artésiens; on sait que l'école d'Arras est très largement représentée dans nos manuscrits, et on voit seulement que cette variété a été volontiers cultivée dans le pays qui devait produire Adam de la Halle. Mais les pièces les plus nombreuses de ce genre sont anonymes, et on n'a pas de raison pour les regarder comme picardes (si ce n'est que toute la poésie lyrique courtoise a surtout fleuri dans cette région).

[3] « A force de mettre en scène des bergers et des bergères qui n'étaient guère que des abstractions, on a eu l'idée qu'il pourrait y avoir quelque intérêt dans la peinture plus exacte des paysans tels qu'on en rencontre tous les jours » (p. 41). Mais ces bergers et ces bergères sont toujours représentés se livrant à des jeux ou à des danses, ce qui n'était assurément pas l'occupation habituelle des paysans qu'on rencontrait tous les jours.

[4] « Qui en lit une en connoit mille », dit-il (*De l'état de la poésie françoise dans les XIIe et XIIIe siècles*, p. 224). Mais nous n'en avons pas cent, et sur ce nombre la moitié échappe à l'accusation d'uniformité.

duit. Dans les chansons modernes (semi-populaires) qui traitent ce thème, c'est toujours le cas pour le gentilhomme ou le « monsieur » qui courtise une villageoise; la *vilana* de Marcabrun renvoie le chevalier aux femmes de son rang[1]; autant en fait l'héroïne d'une pièce française qui est peut-être la plus ancienne qui nous soit parvenue[2]; dans une autre, qui est au moins la plus ancienne datée que nous ayons[3], la bergère refuse également le chevalier et préfère son fiancé; c'est ce que fait aussi celle que chante Jean de Brienne dans sa jolie pastourelle (III, 1), qui est sans doute encore du XIIe siècle. Cette circonstance doit être prise en sérieuse considération pour apprécier le caractère et l'origine du genre. Au reste, ces pièces elles-mêmes se divisent en quelques sous-genres. La bergère repousse le chevalier uniquement parce qu'elle est sage ou pieuse[4], ou parce qu'elle reste fidèle à son ami ou fiancé, berger comme elle[5], appelé Robin[6], Guiot[7], Perrin[8], ou Simon[9]. Il est[10] notable que dans plusieurs d'entre elles le poète l'approuve, lui sait « bon gré » de sa sagesse ou de sa fidélité, que dans plusieurs autres il se représente comme finement dupé[11] ou raillé[12] par elle, ou comme ayant grand'-peur devant son ami qui la protège[13]. Ce dernier trait nous amène au

[1] M. Jeanroy (p. 31) a donné une charmante traduction française de la jolie pièce de Marcabrun.

[2] C'est la pièce II, 4, qui a été connue et copiée dans le midi (voir ci-dessous, p. 739, n. 3).

[3] Il n'est pas du tout sûr que cette pièce (III, 40) soit de Jean Bodel, mais elle est certainement de 1187 (voir *Hist. litt. de la France*, t. XX, p. 616).

[4] Voir les pièces II, 25 (elle se moque du chevalier), 52, 61, 68 (elle emploie la ruse et va se mettre sous la protection de son père); III, 21 (elle invoque la sainte Vierge). M. Jeanroy (p. 21) restreint beaucoup trop le nombre des pièces de ce genre.

[5] Voir les pièces II, 10 (son ami intervient), 37 (on n'a que le commencement), 48, 49 (elle fait *paier la muse* au poète), 65 (elle est fiancée; la pièce est un pot-pourri), 78 (le commencement seulement); III, 1, 8, 9 (le commencement seulement), 59 (langage courtois).

[6] II, 4, 5, 33, 50, 56, 57 (ruse et menaces), 60 (le commencement seulement), 71; III, 7 (elle se sauve dans le bois), 43.

[7] II, 23, 43, 64.

[8] Perrin : III, 20, 40; Perrot : II, 15 (elle se dérobe par ruse).

[9] III, 52.

[10] II, 33, 50, 61; III, 7.

[11] II, 15, 49, 68; III, 7.

[12] II, 25; III, 40.

[13] III, 52. On voit combien il est exagéré de dire (Jeanroy, p. 19) que toute cette poésie « respire la haine et le mépris du vilain ». Pour le prouver, M. Jeanroy cite des refrains insérés dans des pastourelles, mais qui leur sont étrangers. L'auteur, qui avait si justement combattu les théories réalistes de M. Gröber, me parait faire parfois encore trop de place à l'idée qu'il y aurait dans ces pièces toutes de convention un fonds de réalité. C'est ainsi qu'il pense (p. 22) que, si on a choisi des bergères pour héroïnes de ces petites aventures galantes relatées dans la plupart des pastourelles, c'est qu'on n'osait les attribuer à de nobles dames, ou qu'il voit (p. 99) dans le lan-

second groupe de la classe de pastourelles que nous étudions : le poète, voulant emmener la bergère ou lui faire violence, en est empêché par les pasteurs qui viennent au secours de leur compagne [1].

La classe la plus nombreuse des pastourelles, nous l'avons vu, est celle où le poète réussit dans son entreprise. Soit par de belles paroles et des caresses, soit par la promesse ou le don de *joaus*, soit même par la force, il obtient ce qu'il demande. Mais là encore, malgré l'incontestable monotonie, il y a une certaine variété. Ainsi dans un premier groupe, qui est le plus agréable, tout se passe en discours : la bergère promet simplement son amour au chevalier [2]. Dans un autre, qui est de beaucoup le plus considérable, et celui qui a valu aux pastourelles une mauvaise réputation que certaines d'entre elles méritent assurément [3], le succès du poète est immédiat et il le relate avec une grossière complaisance. Là encore toutefois on peut distinguer certaines variantes, bien que le caractère général soit le même. Ainsi dans plusieurs pièces le poète nous avertit qu'il ne prend pas au sérieux son aventure : après qu'il a prodigué à la *pastoure* les formules de l'amour courtois, il remarque lui-même qu'il se moque d'elle [4]; c'est encore pis quand pour l'abuser il va jusqu'à lui parler de mariage [5]. Ce qu'il n'obtient pas par persuasion, il le prend par force, mais il a soin de nous dire qu'elle le remercie ensuite [6]. Le plus souvent il la rend infidèle [7] à son ami [8], à Robin [9],

gage cynique prêté souvent aux femmes dans les chansons à personnages une leçon indirecte donnée par les poètes aux belles dames trop sévères.

[1] Voir les pièces II, 4; III, 5, 13, 39. Dans la pièce III, 4 (de Tibaud de Champagne), la bergère est consentante, et même (voir le v. 58) l'intervention des pasteurs qui font fuir le poète se produit trop tard. — Ici on peut trouver l'empreinte d'un certain antagonisme de classes, mais on ne peut dire que le chevalier ait le beau rôle. Il avoue qu'il a eu grand'peur (II, 22; III, 4, 5, 13, 39, 52) ou qu'il a été battu (II, 4).

[2] Ainsi II, 3, 38, 40 (contre-partie des pièces où le poète a peur des bergers; ici c'est lui qui dédaigne Robin, Guiot et Perrin, cette *vilonaille*), 42 (le commencement seulement), 46; III, 28, 29, 45, 47.

[3] Il faut cependant citer les remarques fort justes de Bartsch (p. XVI), qui oppose leur « sensualité grossière, mais naïve » aux ordures des imitations allemandes.

[4] Voir par exemple II, 18 (le commencement seulement), 28; III, 10. Noter l'étrange pièce II, 75, où c'est la bergère qui fait violence au poète.

[5] Voir II, 6, 19, 69 (ici elle renonce d'elle-même à être épousée).

[6] II, 13, 17, 20, 62, 67, 67, 76; III, 6, 9 (la fin manque); III, 42, 48.

[7] M. Jeanroy (p. 20) dit que c'est le fait de tromper un vilain qui « semble charmer le plus le poète dans son aventure »; cette circonstance ne me paraît être qu'accessoire.

[8] II, 31, 34; III, 14.

[9] II, 8, 9, 11, 12, 16, 20, 29 (le commencement seulement), 35, 59, 62, 79; III, 12, 23, 26, 28, 35, 38, 47, 49, 51 (pièce ancienne et curieuse, la

à Perrin[1], à Gautier[2], à Roignet[3], à Guiot et Foucon ensemble[4]; d'autres fois il la console de l'abandon ou de l'infidélité de Robin[5] ou de Guiot[6]. C'est en somme le récit d'une bonne fortune sans conséquence et qui ne laisse pas de souvenir.

Sous cette dernière forme, qui est la plus répandue sinon la plus ancienne, et sous la forme d'un simple entretien entre le poète et une bergère ou un berger, la pastourelle n'existe pas seulement en français. Elle se trouve aussi en provençal, et on a depuis longtemps agité la question de savoir si elle avait passé d'une des littératures à l'autre et dans laquelle elle était originale. Raynouard, naturellement, n'avait pas hésité à regarder la pastourelle comme venue de Provence. Diez, qui, sans y insister, avait émis la même opinion dans son livre sur la *Poésie des troubadours* (1826), la modifia dans les additions qu'il donna à la traduction française de ce livre publiée en 1845[7], évidemment sous l'influence du passage bien souvent cité de Raimon Vidal : *La parladura francesca val mais et es plus avinens a far romanz e pasturelas, mas cella de Lemosin val mais per far vers e cansos e sirventes*[8]. L'année suivante, Wackernagel, mais pour d'autres raisons, revendiquait pour les pastourelles une origine septentrionale. Cependant il restait toujours une objection grave dans le passage, cité plus haut, de la vie de Cercamon, car Cercamon est après Guilhem IX le plus ancien troubadour connu, ayant été le maître de Marcabrun[9]. Brakelmann s'efforça de détruire l'autorité de ce passage en contestant en général la valeur historique des biographies des troubadours, mais le reproche tombe ici à faux[10]; les arguments de Brakelmann en faveur de l'origne française de la pastourelle ont d'ailleurs peu de poids. M. Gröber, sans traiter la question de nationalité, a vu dans la pastourelle une simple variante de ce qu'il appelle le « son d'amours »[11], et il a insisté sur le caractère aristocratique

plus licencieuse de toutes; l'apparition de la mère la rapproche des chansons à personnages; l'attribution à Jocelin de Bruges est très douteuse).

[1] II, 13.

[2] II, 21.

[3] III, 32.

[4] III, 31.

[5] II, 7; III, 19, 49.

[6] II, 51.

[7] Voir *Jahrbuch für rom. Literatur*, IX, 163.

[8] Comme le remarque fort bien M. Jeanroy (p. 24), ce passage prouve seulement qu'à l'époque où Raimon Vidal l'écrivait, au commencement du XIIIe siècle, la pastourelle était plus cultivée au nord qu'au midi.

[9] On a d'ailleurs une pièce de lui que M. Rajna a datée avec toute vraisemblance de 1137; voir un article de M. Jeanroy dans la *Romania*, t. XIX, p. 394.

[10] Voir Jeanroy, p. 26.

[11] Voir *Journal des Savants*, 1891, p. 684.

du genre; il ne veut même pas, comme Wackernagel, que les refrains qui y sont si souvent mêlés (uniquement dans les pièces françaises) proviennent de vraies chansons de bergers, « car, dit-il, dans ce cas ils exprimeraient mieux qu'ils ne le font le contentement que les bergers trouvent dans leur vie heureuse et bornée [1]; » il fait cependant exception pour des refrains comme *do*, *dorenlot* [2], qui imitent visiblement le son des instruments rustiques.

En somme, on se trouve en présence de deux séries de faits. Dès le commencement du XIIe siècle, Cercamon fait des *pastoretas a la usanza antiga*, que nous n'avons pas. Son disciple Marcabrun, qui mourut sans doute vers 1150, nous a laissé deux pastourelles, qui n'ont pas, il est vrai, la forme classique, et dont l'une n'a presque du genre que le début, mais dont l'autre [3] est au contraire, malgré son caractère déjà tout aristocratique, la plus populaire de ton de toutes celles dont nous connaissons les auteurs. D'autre part, le genre des pastourelles, après Marcabrun, subit en Provence une longue interruption; les grands troubadours du XIIe siècle ne le connaissent pas, tandis que dès la seconde moitié de ce siècle [4] nous le trouvons florissant au nord; au midi il ne reparaît qu'à la fin du XIIe siècle avec Cadenet et Gavaudan, au XIIIe avec Gui d'Uisel et Guiraut de Borneil, et alors il présente, soit un caractère absolument différent de l'ancien genre, caractère tout courtois que M. Jeanroy a parfaitement étudié, soit au contraire des ressemblances avec la pastourelle française si étroites qu'elles font soupçonner une imitation [5], et à cette même époque Raimon Vidal reconnaît que dans la pastourelle les Français sont supérieurs aux Provençaux. C'est ce qui a porté M. O. Schultz à

[1] Nous reviendrons plus tard sur les refrains, et nous verrons qu'en effet ils ne proviennent pas de chansons de bergers; mais la raison qu'en donne M. Gröber n'est peut-être pas suffisante.

[2] Il ne cite que *do, dorenlot*, mais on peut en dire autant de bien d'autres, comme *aé* (III, 1, 13), *eo eo aé aé oo* (III, 20), *bon bon bon bon sadelarire dural dure lire dure* (II, 41), *travadelaritondenne travadelaritondon* (II, 44), *tirelire don tirelire don tridon* (II, 46), *chiberala chibele* (II, 63), *civalala duri duriaus civalala durete* (II, 58, et variante III, 21), *turelure* (II, 56), *triquedondele* (II, 95), *valura valura valuraine valura va* (III, 30). Il est même probable que le mot *vireli* ou *virenli*, changé plus tard en *virelai* par une association d'idées avec *lai* et devenu le nom d'une forme poétique spéciale, n'est originairement qu'une onomatopée du même genre. Ces assemblages de syllabes sont d'ailleurs souvent donnés expressément dans nos chansons comme reproduisant le son des instruments pastoraux. J'ai dit plus haut (p. 731) qu'on semble même les avoir proprement désignés par le nom de *pastoreles*.

[3] Voir ci-dessus, p. 735, n. 3.

[4] C'est le cas pour une pastourelle, en forme, il est vrai, de *balada*, et d'ailleurs fort jolie, imprimée par Diez (*Altrom. Sprachdenkmale*, p. 119).

[5] Jeanroy, p. 24.

admettre que le genre était né fort anciennement, indépendamment, au midi et au nord; perdu au midi, il y aurait été plus tard repris par imitation du français. Ce système, combattu par M. Jeanroy, me paraît avoir dans sa seconde partie une réelle vraisemblance : sans entrer dans la discussion (et sans contester que certains poètes français, comme Tibaud de Blazon, aient pu au contraire imiter des pastourelles provençales), il me semble impossible de ne pas voir une importation française dans le nom typique de Robin, qui est le héros d'une pastourelle de Gui d'Uisel comme il l'est de tant de pastourelles françaises. Il est clair que ce nom n'a pu être attribué à l'amoureux, tantôt heureux, tantôt trompé, de la bergère[1] indépendamment dans deux pays différents; or la forme en est toute française, et du moment que nous le retrouvons dans les pastourelles méridionales, il faut que celles-ci l'aient pris aux pastourelles du nord[2]. J'ajoute que le passage cité de la biographie de Cercamon semble prouver que le biographe trouvait démodées des pièces qui ne ressemblaient pas à celles qu'on goûtait de son temps : le nom même de *pastoretas*, qui n'est que là, peut être regardé comme le nom originairement provençal et tombé alors en désuétude, par opposition à celui de *pastorelas*, pris du français[3].

Mais ce qui est peu clair dans l'article de M. Schultz, c'est la façon dont il se représente l'origine même du genre. Il soutient que l'ancienne pastourelle provençale ne vient pas de la française, et également que la française ne vient pas de la provençale. Elles seraient donc nées spontanément dans les deux pays, sans lien entre elles, et avec le même nom, le même cadre, les mêmes données essentielles? Assurément rien n'est moins probable. M. Jeanroy l'a très bien compris. Il fait ressortir les

[1] Robin, comme on l'a vu plus haut, n'est pas le seul nom donné dans nos pastourelles à l'ami de la bergère; mais de bonne heure il prévalut et devint typique, comme celui de Marion pour la bergère.

[2] Dans cette pastourelle de Gui d'Uisel, la bergère menace Robin de lui préférer Duran : on a ici au contraire un nom méridional, introduit par l'imitateur. Mais tout le petit discours de cette bergère (Jeanroy, p. 35) rappelle de si près les pastourelles françaises (voir notamment II, 10) que j'ai peine à comprendre que l'imitation n'ait pas frappé M. Jeanroy. Cela n'empêche pas que le caractère général des pastourelles provençales ne soit, comme il l'a excellemment montré, différent de celui des pastourelles françaises; mais c'est là un développement propre, qui ne prouve rien contre l'influence initiale.

[3] Notons encore qu'une pastourelle française (II, 4) a été copiée, avec de grandes altérations qui indiquent une transmission orale, dans un chansonnier provençal : cette pièce, fort ancienne, connait déjà le nom typique de Robin. Une autre, également des plus anciennes (II, 6), a été aussi transcrite, au moins en partie, à la fin d'un chansonnier provençal.

différences que présente au midi et au nord le développement du genre, mais il n'en attribue pas moins aux deux rameaux une tige commune, qui serait de toute nécessité méridionale, la pastourelle étant une conception aristocratique, et la poésie aristocratique étant née dans le midi. J'ai dit plus haut comment il explique la naissance de la pastourelle, par le mélange d'un débat amoureux, d'une *oaristys* et d'un *gab*, et j'ai fait remarquer qu'il laisse de côté un des éléments essentiels du genre, la qualité de bergère invariablement donnée à la jeune fille. Il en néglige également un autre, que les pastourelles du type classique ne présentent pas avec moins de constance que celles des catégories étudiées plus haut : le cadre printanier dans lequel se meut l'action, et qui est presque toujours expressément indiqué au début[1].

Si l'on considère ces deux traits caractéristiques de la pastourelle, on est amené à la regarder comme la transformation, d'abord « jongleresque », puis aristocratique, de chansons et de petites scènes appartenant aux fêtes de mai. Que dans ces fêtes les bergers et bergères aient tenu le rôle principal, c'est ce que l'on comprendra facilement si l'on se représente que jadis les gens de cette condition étaient beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui et que, comme dans l'antiquité, ils avaient l'habitude de jouer des instruments[2] et de chanter des chansons[3]. Il me paraît probable que l'origine spéciale des pastourelles du type classique est une espèce de jeu où un chevalier, une bergère et son amoureux, appelé le plus souvent Robin, étaient mis en scène. C'était peut-

[1] Il serait fastidieux de reprendre encore une fois tous les débuts de la cinquantaine de pastourelles du type ordinaire que nous avons pour y montrer les allusions au printemps, au mois de mai, à la verdure, à la cueillette des fleurs, etc. Je signalerai seulement les débuts où figure le verbe *reverdir : Quant pré reverdoient* (II, 76); *C'est en mai quant reverdie L'erbe* (II, 78); *Quant revient la sesons Que l'erbe reverdoie* (II, 121); *Quant la sesons renouvele... Que raverdissent praeles* (III, 75); *An mai au dous tens novel, Ke florissent arbrexel Et prés renverdie* (III, 47). Dans la pièce II, 61, le dialogue qui s'engage entre le poète et la *pastore* semble bien attester l'usage typique de ce mot : *Pastorele, pastorele, Vois le tens qui renovele, Que reverdissent vergier et toutes herbes; Biau deduit a en vallet et en pucele. — Chevalier, mout m'en est bel Que reverdissent prael : Si avront assez a paistre mi agnel, Je m'irai soef dormir soz l'arbroisel.*

[2] Voir par exemple le joli passage d'*Aucassin et Nicolete* sur les instruments favoris des bergers. Dans le *Dit du mercier* le colporteur qui énumère ses marchandises dit : *J'ai de bons flageus a pastor.* On a vu plus haut que beaucoup des refrains des pastourelles ne sont que l'imitation des modulations des instruments rustiques.

[3] « Totas genz... meton totz jorns lor entendiment en trobar et en chantar, que neg li pastor de la montagna lo maior sollatz qe ill aiant an de chantar » (R. Vidal, p. 68). Dans un très grand nombre de pastourelles, la bergère est présentée comme chantant une chanson.

être souvent une simple pantomime[1], ou une danse accompagnée de chansons[2]. Nous n'avons aucune indication sur la façon dont étaient exécutées les pastourelles postérieures[3], mais on peut croire qu'elles ne sont, au moins originairement, que des reflets de véritables ballets, et que ceux-ci ont continué d'exister parallèlement, en sorte que le jeu de *Robin et Marion*, d'Adam de la Halle, n'est en réalité que l'agrandissement d'un de ces petits ballets pastoraux à l'aide des situations habituelles des pastourelles, d'un dialogue plus ample, des refrains, etc. C'est un point de vue qui, pour être exposé comme il faudrait, demanderait toute une étude sur les fêtes de mai que je ne puis donner ici.

Maintenant où se sont produits ces chansons, ces ballets et les dérivés auxquels ils ont donné lieu? Est-ce au nord ou au midi? Je suis bien d'avis, avec M. Jeanroy, qu'il faut leur chercher un point de départ unique, car on n'invente pas deux fois une forme aussi spéciale (qui, sauf quelques vagues imitations italiennes et les productions allemandes, postérieures et bien transformées, de l'école de Nithard, ne se retrouve pas à l'étranger). Mais je le chercherais dans une région intermédiaire, le Poitou, la Marche, le Limousin. Il y a des raisons sérieuses, que je ne puis exposer ici, pour croire que toute la poésie lyrique de l'ancienne France a son berceau dans cette région. Pour ne parler que des pastourelles, notons les faits suivants: d'une part, les auteurs un peu anciens de pastourelles provençales ont presque tous avec cette région des relations plus ou moins étroites : Cercamon et Marcabrun sont gascons, Gui d'Uisel et Cadenet furent en rapport avec des seigneurs du Poitou et du Limousin; d'autre part, Hugues X de Lusignan est l'auteur d'une pastourelle en français[4]; Tibaud de Blazon, auquel on en doit sans doute plus d'une[5], était un chevalier angevin qui possédait en Poitou le château

[1] Voir là-dessus le curieux passage des *Tournois de Chauvenci*, p. 106.

[2] Les refrains qui figurent dans tant de pastourelles, et auxquels j'aurai à revenir, paraissent conserver des traces de cet usage.

[3] Cependant un passage de la pièce II, 11 (*Chanteis et respondeis toz*) semble indiquer qu'on chantait le refrain en chœur, mais c'est bien isolé et précisément pour cette pièce assez peu probable, puisque le refrain change à chaque strophe. Voir encore Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, 295.

[4] « Cela, dit M. Jeanroy (p. 48), importe peu... La littérature française n'était nullement sur son terrain dans ces régions, et ce n'est pas du nord que leur venait la lumière poétique au commencement du XIIIe siècle. » Mais c'est précisément pour cela qu'il est curieux de voir un grand seigneur poitevin composer une pastourelle en français; cela prouve que, comme le dit Raimon Vidal, on considérait que la langue du nord se prêtait mieux à ce genre que celle du midi. Voulant faire une chanson courtoise, Hugues de Lusignan aurait sans doute employé le provençal.

[5] Bartsch ne donne à Tibaud de Blazon qu'une pastourelle (III, 2), mais

de Mirabel, et qui vécut surtout en Poitou; une des plus anciennes pièces du recueil de Bartsch (II, 13) est, comme la chanson de mai citée plus haut (I, 28), écrite en une langue non pas mixte, mais, comme l'a fort bien remarqué M. Jeanroy [1], artificiellement mélangée, par le Français qui en est l'auteur, de formes méridionales [2]. Nous sommes donc amenés naturellement à chercher dans cette région intermédiaire l'origine du genre, qui, se propageant de là au sud et au nord, a été plus cultivé au nord et a fini par en revenir pour renouveler au midi la forme ancienne tombée en désuétude. Ce genre n'est d'ailleurs qu'une variété d'un genre plus large, comprenant les chansons de bergers en général, et qui lui-même, ainsi que les « chansons à personnages », se rattache aux danses et aux réunions de fêtes, particulièrement aux fêtes de mai.

Gaston PARIS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Cours de physique mathématique. Électricité et optique. *Les théories de Maxwell et la théorie électro-dynamique de la lumière.* Leçons professées, pour le second semestre 1888-1889, par H. Poincaré, membre de l'Institut, rédigées par J. Blondin, agrégé de l'Université.

Les leçons de M. Poincaré s'adressent à des auditeurs déjà fort avancés dans l'étude des mathématiques. La rédaction en a été faite dans la langue des géomètres; il serait impossible de la traduire en aucune autre.

il est bien probablement aussi l'auteur de II, 21, où est mentionné Mirabel (cf. Jeanroy, p. 29); on peut avec plus de sûreté encore lui attribuer la chanson à personnages I, 40, où le poète se représente chevauchant *De Blazon a Mirabel;* ces mêmes mots se retrouvent dans le morceau III, 107, mais ils y sont sans doute simplement empruntés à I, 40, par le « parolier » du motet dont le morceau est une « partie » (ce morceau, sauf le début, n'a d'ailleurs rien ni d'une pastourelle ni d'une chanson à personnages).

[1] P. 19.

[2] Le mot *enamoras* se trouve encore, en rime avec *bras, pas,* etc., dans une pastourelle d'ailleurs toute française, qui n'est probablement pas de Moniot de Paris (III, 44). La pièce III, 10, assez originale de ton, et qui, si on suivait les règles des *Leis d'Amors,* devrait s'appeler une « chevrière », met en scène une fille qui s'appelle *Cabrote* parce qu'elle garde des *cabreaus :* ce ne sont pas là des formes françaises, et la pièce doit être imitée d'une chanson en dialecte méridional.

Les solutions, toujours réduites en formules algébriques, s'appliquent à des problèmes dont les purs physiciens pourraient rarement comprendre l'énoncé. La préface seule, écrite avec grand soin par M. Poincaré lui-même, peut être lue et méditée par tous les amis de la science; elle soulève de graves questions. Si les habitudes de ce recueil le permettaient, j'aimerais à la reproduire toute entière. J'y puiserai de nombreuses citations.

M. Poincaré a la franchise d'un géomètre; il montre les difficultés avec complaisance et signale avec empressement les lacunes. Dès la première ligne, il mérite un reproche et le provoque sans aucun circuit de langage. La première fois, dit-il, qu'un lecteur français ouvre le livre de Maxwell, un sentiment de malaise, et souvent de défiance, se mêle à son admiration.

Qu'entend-il par un lecteur français? Pourquoi supposer qu'un Anglais ou un Allemand seraient moins choqués par le manque de rigueur? Deux siècles ont-ils suffi pour changer l'esprit des nations, et les descendants de Newton acceptent-ils aujourd'hui l'imagination en physique, pour laisser aux compatriotes de Descartes le respect de la rigueur et l'amour de la précision?

Un esprit inventif et curieux peut, comme l'a fait Maxwell, après de fortes et larges études, mettre son imagination en campagne, inventer pour les problèmes de la nature des solutions à ses yeux plausibles, et sans attendre les preuves, sans se soucier même de concilier tous ses principes, proposer son œuvre à l'admiration des génies impatients et à la discussion des esprits méthodiques. Mais est-il prudent d'introduire le doute dans les ouvrages didactiques? Aucun maître, lorsque le premier pas est fait, ne consent à rester en arrière. Les idées de Maxwell sont enseignées dans nos lycées, et les candidats au baccalauréat, sans y rien comprendre absolument, doivent préparer pour le jour de l'épreuve une phrase ou deux sur la théorie électro-magnétique de la lumière.

« Pourquoi, dit M. Poincaré, les idées du savant anglais ont-elles tant de peine à s'acclimater parmi nous? C'est sans doute que l'éducation reçue par la plupart des Français éclairés les dispose à goûter la précision et la logique avant toute autre qualité. » « En ouvrant Maxwell, un Français, ajoute M. Poincaré, s'attend à y trouver un ensemble théorique aussi logique, aussi précis que l'optique physique fondée sur l'hypothèse de l'éther; il se prépare ainsi une déception. »

Le savant professeur veut épargner cette déception à ses auditeurs et à ses lecteurs. Maxwell, leur dit-il, « ne donne pas une explication mécanique de l'électricité; il se borne à démontrer que cette explication est

possible. » La promesse est vague; le livre tout entier en est le commentaire.

Une autre difficulté est signalée par M. Poincaré : « Le savant anglais ne cherche pas à construire un édifice unique, définitif et bien ordonné; il semble plutôt qu'il élève un grand nombre de constructions provisoires et indépendantes, entre lesquelles les communications sont difficiles et quelquefois impossibles. »

Si l'intention du savant auteur n'était pas manifestement opposée, j'y verrais la condamnation formelle de ces théories contradictoires. M. Poincaré estime, tout au contraire, que Maxwell mérite notre reconnaissance pour nous avoir ouvert tant de voies nouvelles et divergentes.

Je crains de ne pouvoir m'entendre avec M. Poincaré sur ce qu'on doit accepter comme explication d'un phénomène. Il est impossible, on n'a jamais songé à le nier, de remonter aux premiers principes; notre esprit sur toutes les routes est arrêté par d'insondables mystères. Aucune théorie n'est plus parfaite que celle des mouvements planétaires. L'attraction explique l'ellipse de Kepler, elle fait prévoir les plus minutieux détails révélés par l'observation. Mais qui expliquera l'attraction? L'ascension du mercure dans le baromètre est due à la pression de l'air. Aucun physicien n'en saurait douter; mais d'où provient la pression des gaz? Quel est ce mouvement rapide des molécules enseigné aujourd'hui à nos écoliers, et d'autant moins intelligible qu'on connaît mieux les lois de la mécanique? Personne cependant, en entendant dire que Newton a expliqué le mouvement des planètes, et Torricelli l'ascension du mercure, ne songe à contester, en feignant de ne pas comprendre. M. Poincaré en est fort éloigné; il mérite même un reproche tout contraire. « On aura, dit-il, l'explication d'un phénomène quand on connaîtra, d'une part, la fonction des forces correspondantes et, que, d'autre part, on saura exprimer les coordonnées des points du système à l'aide des paramètres que l'expérience atteint directement et qu'elle permet de mesurer. »

Si je signale cette phrase, ce n'est nullement comme obscure; elle est très claire, il serait impardonnable d'insinuer qu'elle ne l'est pas; autant vaudrait reprocher à Archimède de parler la langue d'Euclide. Mais la définition exige vraiment trop peu. La recherche du lien qui rattache l'effet à la cause reste absolument en dehors du programme. La cause première demeurant inconnue, on peut espérer et on doit chercher, comme dans les exemples cités, à découvrir au moins la cause immédiate. Nous ignorerons toujours, très probablement, le mécanisme de l'action exercée par l'aimant sur le fer; mais quand un fer doux est entouré par un

courant, en disant qu'il s'aimante et attire le fer, nous avons fait un pas de plus qu'en nous bornant à constater l'attraction exercée sur le fer, sans nous soucier de savoir si la propriété est développée par le fer dans le circuit, ou par le circuit dans le fer. La connaissance de la fonction des forces ne dispenserait pas de poser la question.

L'incuriosité de M. Poincaré est expliquée dans les lignes suivantes : « Si un phénomène comporte une explication mécanique complète, il en comportera une infinité d'autres, qui rendront également bien compte de toutes les particularités révélées par l'expérience. »

La résultante d'un système de forces étant connue, la recherche des composantes est impossible; on le sait depuis longtemps. Le nombre des solutions est infini. Ampère n'ignorait pas et n'a pas craint de dire qu'on pouvait ajouter à la formule qui donne l'action de deux éléments de courants un nombre infini de termes qui, dans le cas des courants fermés, seuls accessibles à l'expérience, seront sans influence sur les résultats. Le doute auquel M. Poincaré condamne le physicien n'est pas nouveau. On ne doit s'étonner que de la résignation avec laquelle il renonce à jamais l'éclaircir. Si les physiciens n'ont pu jusqu'ici déterminer la direction des vibrations de l'éther dans la lumière polarisée, ils ne cessent pas de la chercher avec ardeur, et rien n'enlève l'espoir de décider entre Fresnel et Neumann.

La modeste ambition de M. Poincaré est résumée dans l'énoncé suivant : « Pour démontrer la possibilité d'une explication mécanique de l'électricité, nous n'avons pas à nous préoccuper de trouver cette explication elle-même; il nous suffit de connaître l'expression de deux fonctions T et U, qui sont les deux parties de l'énergie, de former avec ces deux fonctions les équations de Lagrange et de comparer ensuite les équations avec les lois expérimentales. »

Que diront les philosophes, qui, ne connaissant ni les équations de Lagrange ni les fonctions U et T, sont simplement curieux de la nature? M. Poincaré s'en soucie fort peu; ils sont trop présomptueux en voulant aborder de tels problèmes. Mais les géomètres eux-mêmes n'ont-ils pas le droit de demander, au delà des fonctions T et U, les propriétés du milieu qui transmet les forces et le mécanisme qui les produit?

« Un jour viendra peut-être où les physiciens se désintéresseront de ces questions inaccessibles aux méthodes positives. » Telle est la conclusion de M. Poincaré; il les abandonne aux métaphysiciens. Autant vaut les livrer à d'éternelles disputes.

Un des savants français qui ont le plus approfondi l'œuvre de Maxwell disait un jour à M. Poincaré : « Je comprends tout dans son livre,

excepté ce « que c'est qu'une sphère électrisée. » « Aussi, ajoute le savant auteur, ai-je cru devoir insister assez longuement sur cette partie de la science : je ne voulais pas conserver à la définition du déplacement électrique cette sorte d'indétermination qui est la cause de toutes les obscurités; je ne voulais pas non plus, en précisant la pensée de l'auteur, la dépasser, et par conséquent la trahir. »

Singulier langage, on en conviendra, quand il s'agit de préciser l'énoncé d'un problème mathématique.

Je ne voudrais pas, en signalant un livre très remarqué, dont l'auteur, jeune encore, a su donner à son nom une haute et légitime autorité, me borner à commenter la préface. Je tenterai, en évitant les formules, de faire pénétrer les lecteurs du *Journal des Savants* dans l'examen de méthodes très élégantes, mais dépourvues, je crois, de rigueur, adoptées pour la solution d'un problème important. Je choisirai le chapitre VII, intitulé : *Électro-magnétisme*. Après avoir rappelé très succinctement quelques faits déduits de l'expérience, l'auteur propose une hypothèse : « L'hypothèse que nous joindrons aux lois précédentes est que les composantes de la force agissant sur un pôle magnétique sont les dérivées partielles d'une même fonction qui ne dépend que de la position du pôle par rapport au circuit. »

Cette fonction, définie par ses dérivées seulement, est appelée le potentiel du circuit parcouru par le courant. On peut y ajouter une constante arbitraire. Le rédacteur des leçons ne l'ignore pas, car il déclare que : « pour plus de commodité, nous supprimerons la constante d'intégration dans la fonction ». La fonction n'en reste pas pour cela mieux déterminée. La constante supprimée subsiste quoi qu'on fasse. Quelle est la fonction dont la dérivée est $-\sin x$? Elle contient une constante. Que reste-t-il si on la supprime pour simplifier? Est-ce $\cos x$ ou $2\cos^2 \frac{1}{2}x$? Il est impossible de le dire.

Cette remarque évidente rend difficile l'intelligence de l'énoncé qui suit immédiatement : « Le potentiel dû à un circuit fermé sur un point extérieur situé dans son plan est nul. »

La démonstration suppose essentiellement que le mot potentiel représente en un point une valeur bien définie. Mais il n'en est rien, pour deux raisons. Nous avons dit la première. La seconde n'est pas moins grave. Le potentiel est une fonction des coordonnées du pôle magnétique attiré; cette fonction existe; c'est l'hypothèse. Mais une fonction peut avoir plusieurs valeurs numériques en un même point. Il ne faut pas, pour le moins dans le cas actuel, alléguer l'hypothèse acceptée, car d'une part on n'a nullement demandé cette concession au lecteur, et, d'autre part,

la condition n'est pas remplie par la fonction à laquelle on est conduit. L'angle sous lequel le circuit est vu du pôle magnétique augmente de 4π lorsque le pôle revient à sa position primitive après avoir décrit une courbe qui traverse l'intérieur du circuit. Lorsqu'on a constaté qu'en un point du plan du circuit le potentiel doit être, dans certains cas, égal à 4π, que doit-on penser d'une démonstration qui l'a démontré nécessairement nul?

Je poursuis la lecture du chapitre VII. L'expression du potentiel étant connue, on prétend en déduire l'action élémentaire d'un élément de circuit sur un pôle magnétique. L'énoncé seul du problème m'inspire de la défiance. La solution est indéterminée. On sait qu'un nombre infini de lois différentes peuvent donner pour tous les circuits fermés des résultats identiques. M. Poincaré ne trouve qu'une seule loi, depuis longtemps connue sous le nom de Biot et Savart.

L'examen de la démonstration confirme tous les doutes.

Le potentiel correspondant à l'action d'un pôle magnétique sur un circuit fermé est connu. La variation de ce potentiel, lorsque le pôle se déplace, le courant restant fixe, représente le travail exercé sur le pôle par les actions magnéto-électriques. « Si φ est l'angle solide sous lequel le circuit est vu du pôle P, les composantes de la force exercée par le courant sur le pôle sont les dérivées de φ. Les composantes de la force exercée par le pôle sur le courant étant égales et de signe contraire à ces quantités, le travail de cette force, pour un déplacement infiniment petit du circuit, sera $d\varphi$, c'est-à-dire la variation de l'angle solide sous lequel le circuit est vu du point P. »

Je ne puis admettre ni l'évidence de la preuve ni l'exactitude de la conclusion. Le potentiel de l'action du courant sur le pôle est φ. Les composantes de la force sont les dérivées de φ par rapport aux coordonnées du point attiré. L'action étant égale à la réaction et ne dépendant évidemment que des positions relatives, on peut en conclure que, le circuit se déplaçant, la résultante des forces exercées sur lui aura les mêmes composants et produira le même travail égal à l'accroissement de φ, *pourvu que le circuit ne se déforme pas*. La condition est nécessaire.

L'accroissement du potentiel pour un déplacement quelconque du pôle magnétique est égal au travail développé sur lui par le courant, mais à la condition que le courant reste fixe. Si, par exemple, le potentiel recevait son accroissement du seul déplacement du courant, le travail sur le pôle, quel que fût cet accroissement, serait égal à zéro. Les forces exercées par le pôle sur le circuit ont dans tous les cas une résultante égale et contraire à l'action exercée par le circuit sur le pôle;

mais on ne peut, dans l'évaluation du travail, remplacer un système de forces par sa résultante que dans le cas où elles agissent sur un corps solide inflexible. L'oubli de cette condition dans la démonstration très ingénieuse qui termine le chapitre lui fait perdre toute sa force.

Il importe peu qu'une démonstration exposée en quelques lignes soit plus ou moins aisée à compléter; mais il est dangereux de proposer aux jeunes étudiants des preuves sans rigueur. C'est la tendance de la nouvelle école, nettement acceptée dans l'introduction. Les Français résistent, dit le savant professeur; mais l'habitude est prise chez les Anglais, qui croient s'en bien trouver.

J. BERTRAND.

Geological Survey des États-Unis. Études sur le gisement des substances minérales utiles. — Monographies diverses (Monographs) (1882 à 1889). — *Ressources minérales (Mineral resources)* (1880 à 1889).

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Quel que soit le zèle avec lequel la constitution géologique du sol des États-Unis est explorée dans son ensemble, ainsi qu'on l'a dit dans un premier article, le gisement des substances minérales utiles et exploitables n'a pas suscité moins d'études spéciales. Comme il est facile de le comprendre, cette source de richesses considérables a été l'objet de recherches particulièrement approfondies et poursuivies avec ardeur.

C'est ainsi qu'on a reconnu, en bien des régions et pendant un laps de temps relativement court, des ressources extraordinaires et diverses. La nature a doté ces vastes territoires de l'Union de privilèges tout à fait exceptionnels : les substances les plus utiles s'y trouvent avec une abondance inconnue ailleurs.

On en a la preuve dans de nombreuses études pleines d'intérêt et dans des monographies circonstanciées fournies par le *Geoligical Survey*, ainsi que dans une publication intitulée *Mineral resources*, que ce même service fait paraître annuellement. L'intérêt qui s'attache à l'étude du gise-

[1] Pour le premier article, voir le *Journal des Savants*, cahier de juin 1891, p. 346.

ment des minéraux utiles est singulièrement rehaussé par la grandeur des résultats pratiques auxquels leur exploitation conduit; aussi je ne crois pas m'écarter du but scientifique de cet article en signalant quelques chiffres, à côté de considérations purement théoriques.

I. *Monographies de quelques gisements métalliques.*

Six monographies approfondies de gîtes métallifères ont été publiées depuis 1882; nous allons en donner une idée sommaire.

Filon d'argent et d'or de Comstock.

Parmi les faits sans contredit les plus importants qu'a présentés, dans ces trente dernières années, en diverses régions du globe, l'extraction des substances minérales, se signale en première ligne l'abondance avec laquelle l'argent et l'or ont été découverts dans la partie occidentale des États-Unis. A mesure que les territoires de cette région, naguère vierges, étaient explorés, les découvertes de riches filons métallifères se succédaient rapidement, amenant des résultats dont l'influence s'est fait ressentir dans tout le monde civilisé.

Le gîte de Comstock, situé dans l'État de Nevada, district de Washoe, non loin des confins de la Californie, représente le type le plus éclatant de ces découvertes.

En 1859, une compagnie de mineurs partie des régions aurifères de la Californie venait de franchir la Sierra Nevada, lorsqu'à l'est de cette chaîne de montagnes elle découvrit ce gîte privilégié. Peu de temps après, de nombreux mineurs, dont l'un a donné son propre nom au filon, étaient naturellement attirés et fixés par une telle découverte. Le pays, jusque-là d'une extrême sauvagerie et en grande partie désert, changeait tout à coup d'aspect par l'affluence d'actives populations. Elles fondaient dans le voisinage les trois villes de Virginia City, Gold-Hill et Silver City, dont la population s'élevait, dès 1876, à 21,000 habitants et s'est encore accrue.

Les hardis pionniers se répandirent rapidement dans toutes les directions autour de ce centre de richesse, afin d'en découvrir d'autres du même genre; aussi l'État de Nevada, après être devenu la région la plus productive du globe en métaux précieux, ne tarda-t-il pas à être surpassé par des pays voisins.

Un géologue distingué des États-Unis, M. Georges F. Becker, a exposé tous les faits intéressants relatifs à la géologie du filon de Comstock

IMPRIMERIE NATIONALE.

et du district de Washoe dans un volume renfermant de nombreuses figures. Un atlas de 21 feuilles complète le texte, en donnant la carte géologique de la contrée, ainsi que des plans détaillés des travaux d'exploitation [1].

Après une description du mode d'agencement des masses encaissantes, parmi lesquelles prédominent des roches éruptives récentes de la famille des diorites et des trachytes, vient l'examen minéralogique de ces roches.

Les principaux minerais du filon consistent en sulfure d'argent, soit simple, soit combiné à d'autres sulfures. De l'or y est disséminé en quantité notable. Les autres compagnons de ces riches substances, dont l'aspect n'a cependant rien qui appelle l'attention, sont la pyrite de cuivre et la blende, et surtout le quartz, qui en forme la gangue à peu près unique.

Par sa grande épaisseur le filon de Comstock rappelle ceux de la Veta Madre et de la Veta Grande au Mexique.

Des obstacles qui pouvaient sembler insurmontables se présentaient à ceux qui les premiers tentèrent l'exploitation.

L'eau potable manquait tout à fait; on découvrit d'abondantes sources éloignées de 40 kilomètres qu'on amena au moyen de tuyaux de conduite et d'une dépense de 11 millions de francs.

D'autre part, les frais de transport étaient exorbitants; car c'était au delà de la Sierra Nevada, à 260 kilomètres de distance qu'il fallait aller chercher les machines, ainsi que les matériaux de toutes sortes et presque toute la nourriture de la population. Il en fut ainsi jusqu'en 1870, époque à laquelle un embranchement de chemin de fer relia le nouveau district minier avec le *Central Pacific*.

Une chaleur tout à fait exceptionnelle régnait dans l'intérieur de la mine, par suite de la haute température des eaux qui y affluaient, température qui, à la profondeur de 808 mètres, atteignait 70°. Dans beaucoup de galeries, le thermomètre marquait plus de 40°. Aussi les mineurs ne pouvaient-ils travailler que peu de temps et moyennant un rafraîchissement artificiel, que l'on obtenait en introduisant des blocs de glace et en dirigeant convenablement une pluie d'eau froide.

Quant à la cause de cette chaleur anormale, on l'a attribuée à des actions chimiques, telles que l'oxydation de la pyrite, abondamment disséminée dans les roches, ou la décomposition des roches elles-mêmes, qui se transforment en kaolin. Il paraît beaucoup plus probable qu'elle

[1] *Geology of the Comstock lode and the Washoe district*, 1882, in-4° de 442 pages avec atlas in-folio de 21 feuilles.

est empruntée aux roches éruptives adjacentes, peut-être encore incomplètement refroidies et d'où l'eau jaillit sous une forte pression, principalement dans la partie orientale du filon. Cette chaleur se rattacherait ainsi à celle des sources bouillantes, dites Steamboat, qui sont situées à une distance de 11 kilomètres seulement.

La longueur totale des galeries et des puits ouverts sur le filon de Comstock atteignait, en 1881, des milliers de kilomètres. Une immense quantité de bois de soutènement y avait été enfouie. Le bois était aussi le seul combustible employé pour le chauffage des appareils à vapeur et le prix en était fort élevé, à cause de la distance où il fallait aller le chercher.

Cependant, dans de pareilles conditions, en présence de telles difficultés et de si énormes dépenses, on n'a pas renoncé à l'exploitation; au contraire, la ténacité américaine l'a emporté et des bénéfices énormes n'ont pas tardé à la récompenser.

Depuis l'époque où le filon a été attaqué jusqu'au 30 juin 1880, la quantité d'argent et d'or qui en est sortie a atteint la valeur de 1 milliard 530 millions de francs.

On conçoit l'influence perturbatrice exercée sur le système monétaire du monde entier par l'invasion subite de telles quantités de métaux précieux.

Dans un volume qui complète l'étude de M. Becker[1], M. Eliot Lord fait connaître la curieuse histoire et les péripéties par lesquelles ont dû passer les mineurs travaillant dans ces vastes et difficiles chantiers souterrains. L'incomparable énergie des pionniers qui ont ouvert ces exploitations s'est manifestée sous toutes les formes et ressort de nombreux faits. Telle est la création de la grande galerie d'écoulement dite de *Sutro*, du nom de l'homme audacieux à qui en est due l'exécution et qui ne l'a d'ailleurs entreprise qu'après être venu consulter en Europe les hommes les plus compétents. Il ne s'agissait de rien moins que d'un tunnel rectiligne, long de 6 kilomètres, qui recoupe perpendiculairement et à 600 mètres de profondeur le filon principal, puis se développe dans le filon même d'une quantité à peu près égale, de manière à assécher, moyennant une redevance, les mines des diverses sociétés qui exploitent les *bonanzas*.

On appréciera à sa valeur le service ainsi rendu, quand on saura que le volume des eaux d'infiltration était devenu extrêmement considérable : il se chiffrait annuellement par 4,200,000 tonnes.

[1] *Comstock Minings and Miners*, 1883, in-4°, 451 pages et 3 planches.

Gîtes de cuivre du lac Supérieur.

Les abondants gisements de cuivre des environs du lac Supérieur sont depuis longtemps célèbres. De nombreuses compagnies y ont ouvert des exploitations, et d'importants mémoires publiés depuis soixante ans en ont bien fait connaître tous les caractères.

L'ouvrage que vient de faire paraître M. Roland Duer Irving [1], tout en résumant ce que l'on en savait, y a ajouté beaucoup de notions nouvelles.

Les couches sédimentaires, d'époque très ancienne, qui se sont superposées sur l'énorme épaisseur de 8,000 à 9,000 mètres, y sont étudiées avec détails, ainsi que les roches éruptives de nature basique, à structure souvent amygdaloïde, qui leur sont associées, soit sous forme de filons, soit sous celle de nappes puissantes interstratifiées.

Tous les dépôts de cuivre exploitables connus dans cette région peuvent être rapportés à deux catégories : les uns sont en couches, les autres en filons. Aux premières se rattachent des conglomérats et des grès cuprifères, ainsi que des roches amygdaloïdes également imprégnées de métal; dans la seconde catégorie se classent des filons qui recoupent les couches à peu près perpendiculairement.

Jamais le cuivre n'a été observé en connexion avec les roches éruptives acides qui se rencontrent çà et là, ni en quantité exploitable dans les diabases massives.

Quelle que soit la forme de ces dépôts cuivreux, tous leurs caractères annoncent incontestablement l'intervention d'eaux thermales qui ont autrefois circulé dans les cassures du terrain, ainsi que dans les pores et les boursouflures des roches, à travers lesquelles elles trouvaient un mouvement facile. Les silicates qui sont très fréquemment associés au métal : l'épidote, la prehnite, la chlorite, la laumonite, sont également des produits aqueux, comme la calcite qui les accompagne.

Mines de plomb avec argent et or d'Eureka (Nevada) et de Leadville (Colorado).

Situées dans la partie orientale de l'État de Nevada, à plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, les mines d'Eureka ont acquis tout à coup de la célébrité à cause de leur importante production. De 1869 à 1883, elles ont en effet fourni, outre 225,000 tonnes

[1] *The copper-bearing rocks of lake Superior,* 1883, 464 pages avec 28 planches et cartes.

de plomb, pour environ 300 millions de francs d'or et d'argent. A raison de cette richesse, les travaux se sont plus complètement développés que dans les autres gîtes plombifères de la région du Pacifique, et les vastes dimensions sur lesquelles les roches ont été excavées par des puits et des galeries favorisent naturellement les investigations théoriques et l'étude des phénomènes qui ont amené le dépôt de ces minerais métalliques.

M. J. S. Curtis a donné une description détaillée de cette curieuse localité, avec des cartes et des coupes géologiques qui en font bien connaître tous les caractères.

Les gîtes d'Eureka ont d'ailleurs leurs analogues, au point de vue du mode de formation, à Leadville, dans le Colorado. Ici encore, d'abondants minéraux plombifères ont pénétré par des cassures qui avaient préalablement traversé le terrain. Les dissolutions aqueuses qui apportaient les substances métalliques ont, comme il est facile de le comprendre, concentré de préférence leurs dépôts le long des plans de stratification des couches calcaires. Ce mode de précipitation rappelle également celui des mines du Laurium, en Grèce, déjà très célèbres pour l'appoint considérable qu'elles fournissaient au budget des Athéniens dès l'an 520 avant notre ère, et qui, après un repos de bien des siècles, ont été récemment rappelées à l'activité.

On est redevable à M. S. F. Emmons d'une étude détaillée de cette contrée [1]. A part les nombreuses figures du texte, un atlas de trente-quatre feuilles fait bien connaître les districts métallifères principaux de la région, tant par des relevés topographiques que par des cartes géologiques. Ces documents graphiques signalent l'existence de nombreuses failles et le rôle des porphyres dont les éruptions, en s'intercalant à travers les couches, ont permis l'arrivée des sources thermales et métallifères.

Découvertes en 1860, les mines de Leadville sont en pleine activité depuis 1879. Dans une période de dix ans, de 1879 à 1889, il en est sorti une valeur de près de 800 millions de francs.

Quoiqu'on le néglige ordinairement dans les supputations, le plomb extrait a atteint une valeur qui rivalise avec celle de la production annuelle de l'Angleterre et des autres pays, l'Espagne et l'Allemagne exceptées.

[1] *Geology and Mining Industry of Leadville, Colorado*, in-4° de 770 pages, 1866, avec un atlas in-folio de trente-cinq feuilles. — M. Blow a donné plus récemment une très bonne description de ces mêmes mines (*Transactions of the American Institute of Mining Engineers*, 1889).

Cette soudaine apparition de richesses a donné rapidement naissance à une ville prospère et florissante. Bâtie à une altitude de plus de 2,000 mètres, dans un des pays les plus pittoresques du monde, et entourée de montagnes que couronnent des neiges éternelles, Leadville, la « ville du plomb », est devenue la ville de l'or et de l'argent, ainsi que de toutes les douceurs que ces métaux précieux peuvent procurer.

Bien peu de pays d'une aussi faible surface (2,5 kil. carrés) ont produit de tels trésors.

Gîtes de mercure de la Californie.

Le mercure n'est exploité que dans un petit nombre de contrées.

Les mines sans comparaison les plus importantes de l'ancien monde, celles d'Almaden, en Espagne, étaient déjà en pleine activité quatre siècles au moins avant notre ère. Leur production s'est considérablement accrue depuis 1557, époque où l'amalgamation fut connue en Europe. Quant aux dépôts d'Idria, ils furent découverts en 1490. Ceux du nord de l'Italie, Toscane et Vénétie, ne sont productifs que depuis une époque très rapprochée de nous. Huanca Velica, au Pérou, possède aussi de nombreux gîtes qui, jusqu'en 1855, étaient la source principale du mercure pour le continent américain; mais aujourd'hui leur production a considérablement faibli, depuis que des mines de même métal ont été ouvertes en Californie. D'ailleurs l'énorme altitude de 4,400 mètres et la présence de sulfures d'antimoine et d'arsenic en rendaient l'exploitation fort difficile. Nous mentionnerons pour mémoire seulement les mines de Kwei-Chan, en Chine, bien que le baron de Richthofen les considère comme les plus riches du monde.

Parmi les richesses minérales qui ont rendu la Californie célèbre, le mercure mérite d'être particulièrement signalé, tant à cause de la manière dont ce métal y est répandu que pour les conditions très remarquables dans lesquelles il s'y est déposé et s'y dépose encore. M. Georges F. Becker, dont le nom a été cité plus haut, en a publié une étude pleine d'intérêt [1].

C'est en 1845 que ce métal a été reconnu sur le versant du Pacifique. Le sulfure ou cinabre est renfermé dans des roches dont l'état cristallin paraît se rattacher au métamorphisme. On les voit en effet passer à des couches caractérisées comme crétacées par la présence d'une coquille fossile du genre *Aucella* qui y abonde. Parmi les minéraux qui se sont produits dans les couches devenues cristallines, on doit men-

[1] *Geology of the quicksilver deposit of the Pacific Slope*, 1886, in-4° de 486 pages avec un atlas de 14 planches.

tionner la zoïzite, l'épidote, le grenat, la chlorite et l'ilménite. Une si remarquable transformation minéralogique des couches paraît être en connexion avec les compressions intenses qu'elles ont subies et qui ont laissé aussi leurs traces dans une partie du pays, notamment dans les Coast-Ranges.

Aux couches métamorphiques sont superposées, en discordance de stratification, des assises de l'âge miocène. La fin de cette dernière période a été marquée par des dislocations importantes que diverses observations ont bien fait reconnaître. C'est aussi vers cette époque que paraît avoir commencé la période volcanique dont la contrée conserve de si nombreuses et si considérables manifestations. Plus tard, à la fin du pliocène, se sont produites également des dislocations et des éruptions de roches, avec lesquelles divers dépôts métallifères sont en relation intime; ces derniers seraient donc postpliocènes.

La remarquable région qui entoure le lac Clear est traversée par des andésites et d'autres roches volcaniques à proximité desquelles se trouve le dépôt mercurifère désigné sous le nom de Sulphur-Bank.

Le cinabre est associé à du soufre natif et à de la silice sous tous les états, hydraté et anhydre, depuis celui d'opale gélatineuse jusqu'à ceux d'agate et de quartz cristallisé. Des sources thermales, marquant de 70° à 80°, et des gaz, souvent chargés d'hydrogène sulfuré et d'ammoniaque s'exhalent dans les mines.

Parmi les sels qui minéralisent ces sources se trouvent principalement du borate, du carbonate et du chlorure de sodium.

Les couches néocomiennes ont été fortement brisées, mais c'est à une époque postérieure que le mercure a été apporté. L'arrivée du métal est en relation manifeste avec une roche volcanique, l'andésite.

Le lac où la présence de l'acide borique a été décelée en 1856 par les caractères du borate de soude, que l'évaporation de l'eau avait fait cristalliser sur les bords, peut être considéré aussi comme un témoin de l'activité volcanique de la contrée.

Dans un second district, celui de Knoxville, se trouve une mine dite de Reddington, à peu près dans les mêmes conditions que la précédente, c'est-à-dire dans des roches métamorphiques et avec des sulfures, pyrite et millérite, ainsi que de l'opale. Des gaz sulfurés à haute température en émanent. Cette mine a été, après celles de New-Almaden et de New-Idria, la plus productive de la contrée. Il en est sorti plus de 2,800,000 kilogrammes de mercure.

A la mine de New-Almaden, que nous pouvons citer en troisième lieu, se montrent également des roches volcaniques récentes à la suite des-

quelles est arrivé le minerai ; les couches postpliocènes ont été considérablement disloquées.

Bien qu'analogues aux gîtes de mercure qui viennent d'être signalés, ceux dits Steamboat Springs, situés à l'est de la sierra Nevada et à l'ouest du Grand Bassin, constituent un quatrième groupe dont les caractères en décèlent encore plus manifestement l'origine, due à l'arrivée d'eaux chaudes et de gaz principalement composés de vapeur d'eau, d'hydrogène sulfuré et d'acide carbonique. Quant aux dépôts formés par ces émanations, ils contiennent les espèces constituées par des sulfures d'antimoine, d'arsenic, de plomb et de cuivre auxquels sont associés le cinabre, l'or et l'argent avec des traces de zinc, de manganèse, de cobalt et de nickel. Dans l'eau de la source elle-même, l'analyse a découvert l'antimoine, l'arsenic et le mercure, qui ne s'y trouve qu'en très faibles traces. Ce dernier fait est très digne de remarque, surtout depuis que des expériences de laboratoire ont montré à M. Becker que le cinabre, soluble dans les sels ammoniacaux, se dépose par le fait seul du refroidissement. Il paraît donc probable que les solutions génératrices ont abandonné le sulfure de mercure à une certaine profondeur, avant de subir un refroidissement aux approches de la surface du sol. Ces dépôts métallifères, tout récents qu'ils sont, ne sont pas tout à fait situés sur les orifices des sources actuelles, mais à l'ouest, sur les canaux de sources qui n'existent plus et d'où il s'exhale encore de la vapeur d'eau et des gaz sulfurés.

Ainsi les dépôts de Steamboat nous apportent un exemple des plus remarquables de la formation contemporaine de dépôts métallifères par des sources thermales, comme l'avaient déjà signalé M. Laur et M. Arthur Philipps. Nous y voyons des eaux presque bouillantes précipiter non seulement du soufre, mais de petites quantités de mercure, d'or, d'argent, de cuivre, de zinc, qu'à la faveur de certains sels et de leur haute température elles tenaient en dissolution.

Outre la description d'autres dépôts mercuriels situés sur le versant du Pacifique, le volume dont il s'agit contient de très intéressantes discussions théoriques, appuyées d'expériences de l'auteur, sur la solution et la précipitation du cinabre ainsi que des autres minerais.

L'ouvrage débute par un aperçu sur les diverses mines de mercure de l'Europe que M. Becker a été autorisé à visiter, afin de les comparer à celles qu'il avait si bien étudiées en Californie.

L'atlas en 14 feuilles, que complètent les nombreuses figures du volume, donne les cartes géologiques de tous les districts des États-Unis ainsi que les coupes des principales mines.

A partir de 1850, la production annuelle de la Californie en mercure

s'est élevée assez rapidement, sauf quelques ralentissements momentanés, et a atteint en 1877 son maximum, avec près de 2,282,400 kilogrammes. Depuis lors, elle a été en s'affaiblissant. Les recherches qu'on poursuit pour découvrir de nouvelles ressources sont restées sans résultat dans ces dernières années.

II. *Ressources minérales.*

De nombreuses applications de la science théorique se montrent à chaque page dans la publication annuelle qui, sous le titre de *Mineral Resources*, est faite sous les auspices du Geological Survey.

C'est l'exposé périodique des faits les plus importants relatifs à l'état des exploitations minérales de toutes sortes. On y passe successivement en revue les métaux : fer, or, argent, cuivre, plomb, zinc, mercure, nickel, cobalt, chrome, manganèse; puis les combustibles : anthracite, houille, pétrole et gaz combustible naturel. Viennent ensuite les matériaux de constructions et de polissage et une série de substances utiles diverses, telles que la chaux phosphatée, le borax, la pyrite, l'argile à potier, le graphite, les pierres précieuses et les eaux minérales.

Le total de l'extraction atteint un chiffre énorme, qui, en 1888, s'est élevé à une valeur de près de 3 milliards (2,923 millions de francs), dont plus d'un milliard (1,282 millions de francs) pour les substances métalliques. Ces chiffres sont encore en voie d'accroissement. Seize États concourent à cette gigantesque extraction.

Or et argent.

La production en or et en argent de 1888 est restée à peu près la même que pendant l'année précédente. La Californie occupe toujours le premier rang pour l'or; mais le Colorado et le Montana l'emportent de beaucoup pour les deux métaux réunis, depuis que leurs riches filons d'argent aurifères donnent lieu à une exploitation très active. Le Nevada, qui a une certaine époque tenait le premier rang, à raison des richesses du filon de Comstock, n'occupe plus, pour l'argent, que le troisième rang, en commun avec l'Utah.

L'extraction des métaux précieux aux États-Unis a une telle importance pour le monde civilisé, qu'on étudie avec intérêt des tableaux synoptiques exprimant les variations considérables qui y sont survenues depuis une quarantaine d'années [1].

[1] *Mineral resources*, 1887, p. 61. Un livre de M. V. P. Blake fournit à cet égard beaucoup de données qui malheureusement s'arrêtent à 1867.

Pour l'extraction de l'or, on remarque l'essor brusque survenu à partir de 1848, époque de la découverte des placers de la Californie, et qui atteint son maximum en 1853, pour décroître ensuite. Aujourd'hui la production n'est plus à peu près que la moitié de ce maximum, soit 160 millions de francs.

L'accroissement est également très rapide pour l'argent depuis 1859 jusqu'en 1878; il survient alors une diminution notable, laissant toutefois une production encore très forte.

A côté de renseignements statistiques détaillés, la publication qui nous occupe contient aussi des données théoriques intéressantes.

Combustibles charbonneux.

Le système carbonifère prend, dans l'Amérique du Nord, en surface et en épaisseur, un développement beaucoup plus grand qu'en aucune autre région du globe. Son étendue y est au moins huit fois plus considérable qu'en Europe. La Chine sur laquelle on ne possède pas de données suffisamment précises, malgré les savantes observations dont elle a été l'objet, doit rester en dehors de cette comparaison.

Aux États-Unis le terrain carbonifère se divise en trois étages, correspondant à ceux qu'on a reconnus en Europe ainsi qu'en témoignent des fossiles communs. Des deux côtés de l'Atlantique, il commence par une période marine. C'est là un des nombreux exemples de l'uniformité de caractères des divers étages stratifiés dans des parties du globe très distantes. L'étage supérieur, ou groupe houiller proprement dit, contient à peu près exclusivement les couches de combustibles exploitées ou exploitables.

Le bassin houiller des Appalaches, qui s'étend sur une partie de la Pensylvanie, de l'Ohio et de quatre autres États, atteint une épaisseur totale de 900 mètres. Dans les régions de l'ouest et du centre, dont la stratification est restée à peu près horizontale, se trouve la houille proprement dite, tandis que dans la partie orientale, où les couches sont brisées et disloquées à proximité des Alleghanys, le combustible passe à l'anthracite. La perte d'une plus forte proportion de matières volatiles dans cette dernière région est très probablement en rapport avec le développement de chaleur que les actions mécaniques ont causé dans les strates qui les subissaient.

Dans la Nouvelle-Angleterre (Rhode-Island), les couches sont aussi très contournées; les couches de houille y ont perdu encore une plus grande partie de leurs principes volatils et ont ainsi été transformées en graphite et en charbon graphitique, substances qui ont un usage spécial.

Outre ces richesses déjà si considérables du terrain houiller, les États-Unis en renferment encore d'autres, notamment dans le terrain triasique de la Caroline du Nord.

Aux montagnes Rocheuses, on a eu la bonne fortune de rencontrer des couches de combustible au sein de formations d'âges très différents, depuis le terrain carbonifère jusques et y compris le terrain crétacé.

C'est avec une extrême rapidité que l'extraction des combustibles minéraux s'est accrue, en même temps que se développaient tant d'autres industries aux États-Unis. Au lieu de 17 millions de tonnes en 1864, de 22 millions en 1866, on en compte, pour 1887, 124 millions, et pour 1888, 142 millions, d'une valeur dépassant 1 milliard de francs (1,021 millions de francs). L'anthracite en forme à peu près le tiers et le charbon bitumineux le reste. Ce dernier est principalement fourni par l'étage du trias en Virginie et dans la Caroline du Nord.

Pétrole.

Parmi les richesses minérales dont les États-Unis sont dotés sur une échelle grandiose, les gîtes de pétrole sont des plus remarquables. Leur découverte et leur exploitation sur une large échelle constitue la plus importante acquisition que la géologie économique de ce pays ait faite pendant le troisième quart de ce siècle. Cette abondance s'explique par les circonstances géologiques dans lesquelles se rencontre l'huile minérale. Elle imprègne certaines couches poreuses appartenant aux roches stratifiées les plus anciennes, terrains silurien, dévonien et carbonifère. Or les étages pétrolifères de ces divers terrains sont non seulement fort épais, mais prolongés parfois sur de grandes étendues. En outre, le pétrole existe dans les terrains moins anciens et jusque dans les formations tertiaires, comme en Californie.

Ce n'est pas irrégulièrement, au milieu des vastes étendues occupées par les divers terrains pétrolifères, que les puits forés sont productifs. De même que lorsqu'il s'agit de nappes d'eau, les couches doivent satisfaire à certaines conditions spéciales que l'expérience a fait connaître. Aux États-Unis, comme au Canada, les sondages les plus abondants en pétrole se trouvent sur les axes anticlinaux des couches ployées. Dans ces parties disloquées, il s'est formé des cavités consécutives des failles, qui paraissent servir de collecteurs naturels; l'huile minérale s'y est principalement rassemblée, en même temps que l'eau et le gaz hydrogène carboné dont elle est généralement accompagnée. L'élasticité de ce gaz explique la sortie impétueuse et spontanée du pétrole par l'orifice de puits récemment ouverts; il en jaillit souvent en volume considérable,

et à des hauteurs de plusieurs mètres. Dans la Pensylvanie occidentale, principal centre de production, on a remarqué que la quantité de pétrole est généralement proportionnelle à la profondeur atteinte par le forage.

Certains puits ont donné par jour jusqu'à 800,000 litres, et le débit, après avoir duré quelques semaines, diminue progressivement et finit par tarir. De nombreuses compagnies exploitent le pétrole et beaucoup sont organisées avec un capital considérable.

Des puits forés, soit à la corde, soit à la tige en bois, jusqu'à des profondeurs de 300 à 600 mètres, amènent le pétrole vers la surface, non toujours en jets jaillissants (*flowing wells*), mais souvent en contre-bas du sol (*pumping wells*), d'où il doit être aspiré par des pompes. Le nombre de ces puits dépasse 6,000.

Le liquide extrait est envoyé dans de vastes réservoirs en tôle de fer, où il est emmagasiné. De ces réservoirs, le pétrole est dirigé sur les ports du littoral, New-York, Philadelphie et Baltimore, pour l'alimentation des diverses raffineries des États-Unis et de l'Europe.

Ce transport s'effectue, soit par des wagons-citernes, soit par des lignes de tuyaux (*pipes lines*) qui traversent les rivières, serpentent dans les vallées, passent sur les collines et ont un développement de 3,000 kilomètres. Quant aux lignes secondaires qui recueillent l'huile brute des puits pour l'envoyer aux grands réservoirs ou directement aux raffineries, leur longueur totale dépasse 5,000 kilomètres.

Des réservoirs immenses servent, dans certaines stations intermédiaires, à emmagasiner le pétrole. L'huile destinée à l'exportation est expédiée, soit en barils, soit en caisses, soit en navires-citernes (*tank-steamer*) dans les divers ports du monde.

Connu et exploité de longue date en bien des parties du globe, le pétrole était resté à une production stationnaire et assez faible jusqu'à l'année 1858, époque où de simples indices ont tout à coup appelé l'attention des énergiques chercheurs des États-Unis. Depuis lors, l'extraction s'est développée avec une surprenante rapidité. En 1887 elle a été de 5,390,000 mètres cubes. Toutefois, la production de la Pensylvanie et de l'État de New-York, naguère si considérable, a subi en 1888 une réduction notable que compense à peine le grand accroissement survenu dans la nouvelle région pétrolifère de l'Ohio.

A. DAUBRÉE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 10 décembre 1891, une séance publique pour la réception de M. de Freycinet, élu en remplacement de M. Émile Augier.

L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 19 novembre 1891, présidée par M. Cherbuliez.

La séance s'est ouverte par le rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les résultats des concours.

Prix d'éloquence. — Le sujet était : *Légende historique ou religieuse empruntée à l'époque du moyen âge.*

Le prix a été partagé également entre M. le vicomte de Borrelli, auteur de la pièce intitulée : *Le Jongleur,* et M. Edmond Haraucourt, auteur de la pièce intitulée : *La Mort du Viking.*

Prix Montyon (ouvrages les plus utiles aux mœurs). — 1° Trois prix de 2,000 francs à chacun des ouvrages suivants : *Deux campagnes au Soudan français* (1886-1888), par M. le colonel Gallieni; *Histoire critique de la prédication de Bossuet,* par M. l'abbé J. Lebarq; *Le devoir social,* par M. Léon Lefébure.

2° Quatre prix de 1,500 francs à chacun des ouvrages suivants : *Excursions archéologiques en Grèce,* par M. Charles Diehl; *Essai sur le comte de Caylus,* par M. Rocheblave; *Un divorce royal : Anne Boleyn,* par Mlle Blaze de Bury; *Moune,* par M. Jean Rameau.

3° Six prix de 1,000 francs à chacun des ouvrages suivants : *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVIe siècle,* etc., par M. Eugène Rigal; *Histoire d'un régiment : la 32e demi-brigade,* par M. le lieutenant Piéron; *Le roman au XVIIe siècle,* par M. A. Le Breton; *Paul Rochebert,* par M. Charles Edmond; *Notes de voyage d'un hussard : un raid en Asie,* par M. le comte de Pontevès de Sabran; *Princesse Rosalba,* par Mme Chéron de Labruyère.

4° Deux prix de 500 francs aux deux ouvrages suivants : *O'Connell, sa vie, son œuvre,* par M. Nemours Godré; *La Roche maudite,* par Mme Jeanne Cazin.

Prix Gobert. — Ce prix est décerné à M. Arthur Chuquet, pour les deux derniers volumes de son ouvrage sur *les Guerres de la Révolution; Jemmapes, la trahison de Dumouriez;* le second prix à M. Alfred Baudrillart, pour son ouvrage : *Philippe V et a Cour de France.*

Prix Thérouanne. — Ce prix, de 4,000 francs, est ainsi réparti : un prix de

2,000 francs à M. Jules Lair, pour son ouvrage : *Nicolas Foucquet;* un prix de 1,500 francs à M. Luchaire, pour son ouvrage : *Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs;* un prix de 500 francs à M. Luzel, pour son ouvrage : *Chansons populaires de la Basse-Bretagne.*

Prix Bordin. — Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, est ainsi réparti : un prix de 1,500 francs à M. Théodore Reinach, auteur d'un ouvrage intitulé : *Mithridate Eupator, roi de Pont;* un prix de 1,000 francs à M. Couat, auteur d'un ouvrage intitulé : *Aristophane et l'ancienne comédie attique;* un prix de 500 francs à M. Georges Bengesco, pour la *Bibliographie des Œuvres de Voltaire.*

Prix Marcelin Guérin. — Ce prix, de la valeur de 5,500 francs, est ainsi réparti :

1° Quatre prix de 1,000 francs sont décernés aux quatre ouvrages suivants : *Coblentz* (1789-1793), par M. Ernest Daudet; *Histoire littéraire de la Suisse romande,* par M. Virgile Rossel; *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au XIe siècle,* par M. l'abbé O. Delarc; *Les derniers Jansénistes depuis la ruine de Port-Royal jusqu'à nos jours* (1710-1870), par M. Léon Séché.

2° Trois prix de 500 francs aux trois ouvrages suivants : *La vérité sur l'expédition du Mexique,* par M. Paul Gaulot; *L'Art gothique,* par M. Louis Gonse; *Études sur l'Espagne,* par M. A. Morel Fatio.

Prix Langlois. — Ce prix, de la valeur de 1,200 francs est partagé également entre la traduction des deux ouvrages suivants : *Madame de Staël et son temps,* de lady Blennerhassett, par M. A. Dietrich, et *Le Retour,* de Henri Heine, par M. J. Daniaux.

Prix Jouy. — Ce prix, de la valeur de 1,400 francs, est décerné à M. Jean Carol, auteur d'un ouvrage intitulé : *L'honneur est sauf.*

Prix Archon-Despérouses. — Ce prix, de 4,000 francs, est ainsi réparti : un prix de 2,500 francs à M. le vicomte de Guerne, pour son poème intitulé : *Les Siècles morts : l'Orient antique;* un prix de 1,500 francs à M. Eugène Lemouël, pour son recueil de vers : *Enfants bretons.*

Prix Botta. — Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, est ainsi réparti : 1° deux prix, de la valeur de 1,000 francs chacun, sont décernés aux deux ouvrages suivants : *Autour des Balkans : de Salonique à Belgrade et du Danube à l'Adriatique,* par M. René Millet; *La réforme de l'éducation en Allemagne au XVIIIe siècle,* par M. A. Pinloche.

2° Deux prix, de 500 francs chacun, aux deux ouvrages suivants : *L'hetman Maxime,* par Mme Étienne Marcel; *Bernard, la gloire de son village,* par M. Georges Fath.

Prix Vitet. — Ce prix est décerné à *l'ensemble des œuvres poétiques* de M. Joséphin Soulary.

Prix Monbinne. — Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, est ainsi réparti : trois sommes de 800 francs chacune sont attribuées : à M. Paul Ginisty, auteur de plusieurs volumes de critique littéraire; à Mme Jules Samson, pour un volume d'éducation intitulé : *Temps d'épreuve;* à Mme Carette, pour une série de *Notices biographiques* et d'*Études critiques* accompagnant la publication de plusieurs mémoires historiques; et 600 francs à Mlle A. de Miran, pour un recueil, en prose et en vers, de *Pensées morales.*

Prix Jules Favre. — Ce prix est décerné à Mme Dieulafoy, auteur d'un roman intitulé : *Parysatis.*

Prix Toirac. — Ce prix, de 4,000 francs, est décerné à M. Henri Lavedan, auteur d'une comédie intitulée : *Une Famille*, représentée en 1890 au Théâtre-Français.

Prix Lambert. — Ce prix, de 1,600 francs, est partagé également entre Mme de Monzi et M. Mazon.

Prix d'éloquence (à décerner en 1892). — Sujet du prix : « Étude sur Joseph de Maistre. »

Prix de poésie (à décerner en 1893). — Sujet du prix : « L'Afrique ouverte. »

Prix Katsner-Boursault. — Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, sera attribué, en 1893 : « Au meilleur travail relatif à Boursault le poète, à ses œuvres, et principalement à sa comédie d'*Ésope à la Cour.* »

Pour les prix Montyon, Gobert, Thérouanne, Thiers, Halphen, Guizot, Bordin, Marcelin Guérin, Langlois, Jules Janin, de Jouy, Archon Despérouses, Botta, Reinaud, Vitet, Jules Favre, Toirac, Maillé-Latour-Landry, Lambert, Monbinne, qui seront décernés en 1892, 1893, 1894, l'Académie n'indique, selon l'usage, aucun sujet de concours.

M. le Secrétaire perpétuel ayant achevé son rapport, il est ensuite donné lecture de fragments des deux pièces de vers qui ont remporté le prix de poésie.

La séance est terminée par la lecture du discours sur les prix de vertu, par M. le Directeur.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 13 novembre 1891, a élu M. Ascoli associé étranger, en remplacement de M. Gorresio.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Don Pedro d'Alcantara, associé étranger de l'Académie des sciences, est décédé le 5 décembre 1891.

L'Académie des sciences a tenu sa séance publique annuelle le lundi 21 décembre 1891, sous la présidence de M. Duchartre.

La séance est ouverte par un discours du Président proclamant les prix décernés pour 1891 et les sujets des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

GÉOMÉTRIE. — *Prix Francœur.* — Ce prix est décerné à M. Mouchot.

Prix Poncelet. — Ce prix est décerné à M. Humbert.

MÉCANIQUE. — *Prix extraordinaire de 6,000 francs.* — Cette somme est partagée en quatre prix : 1° à M. Pollard, un prix de *2,000 francs;* et à M. Dudebout, un prix de *2,000 francs;* 2° à M. Guyou, un prix de *1,000 francs;* 3° à M. Chabaud-Arnaud, un prix de *1,000 francs.*

Prix Montyon. — Le prix de mécanique de la fondation Montyon est décerné à M. Caméré.

Prix Plumey. — Ce prix est décerné à M. de Maupeou.

Prix Dalmont. — L'Académie décerne le prix à M. Considère, une mention très honorable à M. Autonne et une mention honorable à M. d'Ocagne.

Prix Fourneyron. — Ce prix est décerné à M. Leloutre.

ASTRONOMIE. — *Prix Lalande.* — Ce prix est décerné à M. G. Bigourdan.

Prix Damoiseau. — Sujet : « Perfectionner la théorie des inégalités à longues périodes causées par les planètes dans le mouvement de la Lune. Voir s'il en existe de sensibles en dehors de celles déjà bien connues. » Aucun mémoire n'ayant été présenté, cette question est remise au concours pour 1892; le prix sera d'une valeur de *4,000 francs.*

Sur les fonds disponibles, l'Académie récompense des travaux importants en décernant trois prix de *2,000 francs* chacun à MM. Gaillot, Callandreau et Schulhof.

Prix Valz. — Ce prix est décerné à M. Vogel.

Prix Janssen. — Ce prix est décerné à M. G. Rayet.

PHYSIQUE. — *Prix La Caze.* — Ce prix est décerné à M. J. Violle.

STATISTIQUE. — *Prix Montyon.* — Ce prix est décerné à MM. Cheysson et Toqué.

CHIMIE. — *Prix Jecker (Chimie organique).* — Ce prix est partagé également entre MM. Béhal et Meunier.

Prix La Caze. — Ce prix est décerné à M. A. Joly.

GÉOLOGIE. — *Prix Delesse.* — Ce prix est décerné à M. Barrois.

BOTANIQUE. — *Prix Bordin.* — Sujet : « Étudier les phénomènes intimes de la fécondation chez les plantes phanérogames en se plaçant particulièrement au point de vue de la division et du transport du noyau cellulaire. Indiquer les rapports qui existent entre ces phénomènes et ceux qu'on observe dans le règne animal. » Le prix est décerné à M. Guignard (Léon).

Prix Desmazières. — Ce prix est décerné à M. Berlese.

Prix Montagne. — Ce prix est décerné à M. Henri Jumelle.

Prix Thore. — Ce prix, dont la valeur est doublée cette année, est attribué à MM. J. Costantin et L. Dufour.

ANATOMIE ET ZOOLOGIE. — *Grand prix des sciences physiques.* — Ce prix est décerné à M. Jourdan.

Prix Bordin. — Sujet : « Étude comparative de l'appareil auditif chez les animaux vertébrés à sang chaud (Mammifères et Oiseaux). » Le prix est décerné à M. Beauregard.

Prix Savigny. — Ce prix est attribué à M. le docteur Lionel Faurot.

Prix Da Gama Machado. — Un encouragement de la valeur de *1,000 francs* est accordé à MM. Raphaël Blanchard et L. Joubin.

Médecine en Chirurgie. — *Prix Montyon* (*Médecine et chirurgie*). — Trois prix sont décernés à MM. Dastre, Durozier, Lannelongue; des mentions honorables à MM. Sanchez-Toledo et Veillon, Soulier, Zambaco, et des citations à MM. Arthaud et Biette, Batemann, Bloch et Londe, Catsaras, Debierre, Garnier, Gautrelet et Netter.

Prix Barbier. — Le prix est accordé à M. Tscherning et deux mentions sont décernées, l'une à M. Delthil, l'autre à M. Dupuy.

Prix Bréant. — Ce prix est décerné à M. le docteur Nepveu.

Prix Godard. — Le prix est décerné à M. le docteur Poirier et une mention honorable à M. le docteur Wallich.

Prix Chaussier. — Le prix est accordé à M. le docteur Brouardel et une mention très honorable à feu M. Duponchel.

Prix Bellion. — L'Académie partage le prix entre M. Carlier et M. Mireur, et elle accorde, en outre, des mentions très honorables à M. Cassedebat et à M. Ferrand.

Prix Mège. — Ce prix est décerné à M. Frédéric Courmont.

Prix Lallemand. — Ce prix est partagé entre MM. Gilles de la Tourette et F. Raymond.

Physiologie. — *Prix Montyon.* — Le prix est décerné à MM. Bloch et Charpentier, et deux mentions sont accordées, l'une à M. Hédon et l'autre à M. Lesage.

Prix La Caze. — Ce prix est décerné à M. S. Arloing.

Prix Pourat. — Ce prix est décerné à M. Gley.

Prix Martin-Damourette. — Ce prix est décerné à M. Gley.

Géographie physique. — *Prix Gay.* — Sujet : « Des lacs de nouvelle formation et de leur mode de peuplement. » Le prix n'est pas décerné; le même sujet est remis au concours pour l'année 1892.

PRIX GÉNÉRAUX.

Prix Montyon (*Arts insalubres*). — Un prix de *3,000 francs* est décerné à M. Gréhan; deux prix de *1,500 francs* chacun à M. Bay et à M. Brousset, et une mention honorable à M. Bédouin et à M. Lechien.

Prix Cuvier. — Ce prix est décerné à l'œuvre collective du *Geological Survey* des États-Unis.

Prix Trémont. — Ce prix est attribué à M. Émile Rivière.

Prix Gegner. — Ce prix est décerné à M. Paul Serret.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Prix Leconte. — Décerné : 1° aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, sciences médicales; 2° aux auteurs d'applications nouvelles de ces sciences.

Prix Laplace. — Décerné au premier élève sortant de l'École polytechnique.

Prix à décerner en 1893. — *Prix Fourneyron.* — Étude historique, théorique et pratique sur la rupture des volants.

Prix Gay. — Étude sur les trajectoires des cyclones venant de l'Amérique du Nord ou des Antilles.

Prix Pourat. — Rechercher les effets des injections sous-cutanées ou intra-vasculaires des liquides normaux de l'organisme ou d'extraits liquides des divers tissus ou organes.

Prix L. La Caze. — Décernés aux auteurs du meilleur travail sur la physique, la chimie et la physiologie.

Prix Delesse. — Décerné à l'auteur d'un travail concernant les sciences géologiques ou, à défaut, les sciences minéralogiques.

Prix Fontannes. — Décerné à l'auteur de la meilleure publication paléontologique.

Prix Bordin. — Genèse des roches éclairée par l'expérimentation synthétique.

Grand prix des sciences physiques. — Étude approfondie d'une question relative à la géologie d'une partie de la France.

Prix Morogues. — Décerné à l'ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France.

Prix Serres. — Embryologie générale appliquée autant que possible à la physiologie et à la médecine.

Prix Petit d'Ormoy. — Sciences mathématiques pures ou appliquées et sciences naturelles.

Prix Parkin. — Recherches sur les effets curatifs du carbone sous ses diverses formes, et plus particulièrement sous la forme gazeuze ou gaz acide carbonique, dans le choléra, les différentes formes de fièvre et autres maladies.

Prix Tchihatchef. — Destiné aux naturalistes de toute nationalité qui auront fait sur le continent asiatique (ou îles limitrophes) des explorations ayant pour objet une branche quelconque des *sciences naturelles, physiques ou mathématiques.*

Prix à décerner en 1894. — *Prix Dalmont.* — Décerné aux ingénieurs des ponts et chaussées qui auront présenté à l'Académie le meilleur travail ressortissant à l'une de ses Sections.

Prix Damoiseau. — Perfectionner les méthodes de calcul des perturbations des petites planètes.

Prix Cuvier. — Destiné à l'ouvrage le plus remarquable soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

Prix Da Gama Machado. — Sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés.

Prix à décerner en 1895. — *Prix Chaussier.* — Décerné à des travaux importants de médecine légale ou de médecine pratique.

Prix Dugaste. — Décerné à l'auteur du meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens de prévenir les inhumations précipitées.

Prix à décerner en 1896. — *Prix Jean Reynaud.* — Décerné au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, il est donné lecture de l'éloge historique de Henri-Milne Edwards, par M. Berthelot, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Vela, associé étranger, à Milan, est mort le 3 octobre 1891.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 28 novembre 1891, a élu membre de la section de peinture M. Jules Lefèvre, en remplacement de M. Delaunay.

M. Alphand, académicien libre, est décédé le 6 décembre 1891.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 12 décembre 1891, a élu M. Roussel membre de la section de morale, en remplacement de M. de Pressensé.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 19 décembre 1891, a élu M. Rocquain membre de la section d'histoire générale et philosophique, en remplacement de M. Chéruel.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, par A. de Boislisle, membre de l'Institut, t. VIII. Paris, Hachette et Cie, 1891.

Ce nouveau volume comprend la plus grande partie de la première année du XVIIIe siècle, 1701. On y trouve, par conséquent, l'exécution du testament de Charles II : l'établissement du duc d'Anjou, sous le nom de Philippe V, en Espagne, sa reconnaissance par les principales puissances de l'Europe, excepté l'Empire, et les premiers actes de Louis XIV qui allaient donner à la coalition une raison pour se reformer contre lui. L'arrivée de Philippe V à Madrid, où il fut conduit par le duc de

Beauvilliers, fournit à Saint-Simon l'occasion de parler dans une longue digression de l'Espagne et même du Portugal, à propos des branches de la maison de Bragance établie en Espagne, mais surtout de l'Espagne, dont il décrit la cour avec l'accumulation de ses charges et son cérémonial presque idolâtrique. Sur ce terrain nouveau, la science de M. de Boislisle ne se trouve pas plus en défaut qu'en France même, complétant, redressant quelquefois son auteur. Cette année fut marquée par la mort de plusieurs personnages considérables, et l'on sait que c'est pour Saint-Simon l'occasion de résumer leur vie et d'en faire quelques-uns de ces portraits à l'emporte-pièce dont rien ne saurait désormais effacer l'impression : Barbezieux, fils et successeur de Louvois au ministère de la guerre; Rose, secrétaire du cabinet, qui écrivait les autographes de Louis XIV. « *Avoir la plume,* dit Saint-Simon, c'est être faussaire public et faire par charge ce qui coûteroit la vie à tout autre » (p. 24).

Signalons entre beaucoup d'autres la mort de Monsieur, frère du roi, et à cette occasion un retour que fait l'auteur sur la mort de Madame : « Madame se meurt, Madame est morte ! » Dans les appendices qui forment les trois quarts de ce volume, M. de Boislisle revient sur cette mort extraordinaire qui est restée un problème pour les historiens jusqu'à nos jours. Il proteste qu'il n'y veut point apporter à son tour une solution qui lui soit propre. Il veut y présenter la suite des témoignages et les éléments de la question; mais il le fait avec une telle plénitude et une si grande lucidité que l'on est amené à écarter définitivement avec lui l'idée d'empoisonnement, qui avait prévalu dans l'histoire sur l'autorité de Saint-Simon.

On sait que, dans le plan de cette édition, à la suite des *Mémoires* viennent les *Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau*, puis ces appendices sont où je viens de renvoyer, et dans le nombre des fragments inédits de Saint-Simon.

Parmi ces fragments il faut citer : *la Cour d'Espagne à l'avènement de Philippe V; le marquis d'Effiat,* fragment qui se rapporte à la mort de Madame, et surtout *M. de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Noyon.* « On feroit, dit Saint-Simon, un *Clermontiana sur lui* », et il en donne quelques échantillons vraiment incroyables que lui seul peut reproduire.

Au nombre des morceaux qui sont l'œuvre propre de M. de Boislisle, je signalerai en particulier : *le Président Rose et les lettres de la main; la Béate Rose et ses miracles;* les *Libelles contre Madame Henriette;* j'ai parlé plus haut du principal, la *Mort de Madame Henriette.*

H. W.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES
QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU *JOURNAL DES SAVANTS*, ANNÉE 1891.

M. J. Bertrand.

Cours de physique mathématique, électricité et optique. Les théories de Maxwell et la théorie électro-dynamique. Leçons professées pour le second semestre 1888-1889, par H. Poincaré, rédigées par J. Blondin.

Décembre, 742-748.

M. A. de Quatrefages.

Théories transformistes. On the anatomy of Vertebrates; Mammals; General conclusions, 1868; by Richard Owen. — On the genesis of species, by Saint-George Miwart, F. R. S.; 2ᵉ édit., 1871. — Lessons from nature, as manifested in mind and matter, 1876, par le même.

1ᵉʳ article, janvier, 54-65.
2ᵉ et dernier article, février, 100-110.

Théories de Gubler et de Kœlliker. — Préface d'une réforme des espèces, fondée sur le principe de la variabilité restreinte des types organiques, en rapport avec leur faculté d'adaptation aux milieux, par Adolphe Gubler (Bulletin de la Société botanique de France, 186). — Ueber die Darwin'sche Schöpfungstheorie, par A. Kœlliker (Zeitschrift für wissenschaftliche Zoologie, t. XIV, 1864). — Sur la théorie de Darwin, article anonyme (Archives des sciences physiques et naturelles, 1864). — Criticisms on the origin of species, par T. H. Huxley (Lay Sermons, Addresses and Reviews, 1887.)

Mai, 286-301.

M. Ch. Lévêque.

Δαμασκίου Διαδόχου Ἀπορίαι καὶ Λύσεις περὶ τῶν Πρώτων Ἀρχῶν εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην. — Damascii Successoris Dubitationes et solutiones de primis principiis, in Platonis Parmenidem, partim secundis curis recensuit, partim nunc primum edidit Car. Æm. Ruelle. — Parisiis, excusum in typographeo publico. 1889-1890.

Janvier, 17-29.

Histoire de la Psychologie des Grecs, par A.-Ed. Chaignet; t. II, contenant la Psychologie des Stoïciens, des Épicuriens et des Sceptiques, 1 vol. in-8°, Paris, 1889; t. III, contenant la Psychologie de la Nouvelle Académie et des écoles éclectiques.

1ᵉʳ article, mai, 274-285.
2ᵉ et dernier article, juillet, 423-435.

M. H. Wallon.

La première jeunesse de Marie Stuart, par le baron Alphonse de Ruble. Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

Avril, 214-225.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Georges Perrot.

Henri Schliemann, Ilios, ville et pays des Troyens. Résultats des fouilles sur l'emplacement de Troie et des explorations faites en Troade de 1871 à 1882, avec une autobiographie de l'auteur, 2 cartes, 8 plans et environ 2,000 gravures sur bois; traduit de l'anglais, par Mme E. Egger, 1 vol. grand in-8°, 1885.

Bericht über die Ausgrabungen in Troja im Jahre 1890, von Dr Heinrich Schliemann. Mit einem Vorwort von Sophie Schliemann und Beitrægen von Dr Wilhelm Dœrpfeld, mit 1 Plan, 2 Tafeln und 4 Abbildungen, 1 vol. in-8°, Leipzig, 1891. (Rapport sur les fouilles de Troie dans l'année 1890, par le Dr Henri Schliemann, avec une préface de Sophie Schliemann et des additions du Dr Guillaume Dœrpfeld, 1 plan, 2 planches et 4 figures dans le texte.)

1er article, juin, 338-346.
2e article, août, 464-478.
3e article, octobre, 594-617.
4e et dernier article, décembre, 709-728.

M. Gaston Paris.

L'Ebreo errante in Italia (par M. S. Morpurgo), Florence, 1890, 54 p. in-8°.

Septembre, 541-556.

Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge. Études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits, par M. Alfred Jeanroy. Paris, 1889, in-8°, xxi-523 pages.

1er article, novembre, 674-688.
2e article, décembre, 729-742.

M. Berthelot.

Sur les traces des écrits alchimiques grecs conservés dans les écrits latins et sur la transmission des doctrines alchimiques au moyen âge.

Février, 124-132.

Sur divers traités techniques du moyen âge, tels que les Compositiones ad tingenda, la Mappa clavicula, etc., et sur la relation de ces traités avec les ouvrages analogues des artisans et des alchimistes de l'antiquité.

Mars, 182-193.

Traditions techniques de la chimie antique chez les alchimistes latins du moyen âge.

Juin, 370-384.

Sur quelques écrits alchimiques en langue provençale.

Octobre, 628-632.

M. Aimé Puech.

Priscilliani quod superest, edidit G. Schepss, 1889.

1er article, février, 110-124.
2e article, avril, 243-255.
3e et dernier article, mai, 307-318.

LIVRES NOUVEAUX.

Les La Trémoille pendant cinq siècles; t. I, Guy et Georges (1343-1446). Nantes. 1890, 315 pages in-4°.

Janvier, 71.

Vie de Toussaint Louverture, par V. Schœlcher. Paris, 1889, 1 vol. in-12.

Janvier, 71-72.

Les Origines de la France contemporaine. Le Régime moderne, t. I (Paris, 1890).

Février, 133-134.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France; Russie, par M. Alf. Rambaud; t. II, 1890, 621 pages in-8°.

Février, 134.

Les registres d'Innocent IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par Élie Berger. 9e fascicule; 1890, in-4°.

Février, 134.

Sequentiæ ineditæ. Liturgische Prosen des Mittelalters, herausgegeben von Guido Maria Dreves. Leipzig, 1890, 296 pages in-8°.

Février, 134-135.

The *Exempla* or illustrative stories from the *Sermones vulgares* of Jacques de Vitry. London, 1890, 303 pages in-8°.

Février, 135.

Briefe, Abhandlungen und Redigten aus den zwei letzten Jahrhunderten des kirchlichen Alterthums und dem Anfang des Mittelalters. Theils zum ersten, theils zum zweiten Male herausgegeben und mit Anmerkungen und Abhandlungen begleitet von Dr. C. P. Caspari. Christiania, 1890, in-8°.

Février, 136.

Lexicon syriacum, auctore Hassano Bar Bahlule, voces syriacas græcasque cum glossis syriacis et arabicis complectens; e pluribus codicibus edidit et notulis instruxit Rubens Duval. 1er fascicule, 1888; 2e fascicule, 1890.

Mars, 194-196.

L'Académie d'Arles au XVIIe siècle, d'après les documents originaux, par M. l'abbé Cance. Paris, 1890, 3 vol. in-8°.

Avril, 255-256.

Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez, par M. James Condamin. Paris, 1890, 741 pages in-4°.

Avril, 256.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique annuelle des cinq Académies; prix Volney; octobre, 632.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Mort de M. Octave Feuillet, janvier, 65. — Élection de M. Loti-Viaud, mai, 318. — Séance publique; prix décernés et proposés; réception de M. de Freycinet, dédécembre, 761-763.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Mort de M. Miklosich, mars. — Élection de M. Stokes. — Mort de M. Gorresio, mai. — Séance publique; prix décernés et proposés, novembre, 700-703. — Élection de M. Ascoli, décembre, 763.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance publique de 1890 : prix décernés et proposés, janvier, 65-70. — Élection de M. Chambrelent, février, 132. — Mort de M. Cahours, mars, 194. — Mort de M. Becquerel, mai, 318. — Élection de M. Moissan, juin, 385. — Élection de M. Potier, novembre, 700. — Séance publique de 1891; prix décernés et proposés, décembre, 763-768.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Mort de M. le baron Haussmann et de M. Delibes, janvier, 70. — Mort de M. Meissonier et de M. Lenoir, février, 132. — Élection de M. Alphand et de M. Guiraud; mort du prince Napoléon-Bonaparte, mars, 194. — Élection de M. Paul Laurens et de M. Duplessis; mort de M. Chapu, avril, 255. — Election de M. Larroumet, mai, 318. — Élection de M. Mercié, juin, 385. — Mort de M. Delaunay et de M. Pietro Rosa, septembre, 572. — Séance publique; prix décernés et proposés, octobre, 632-635. — Mort de M. Vela; élection de M. Lefèvre; mort de M. Alphand, décembre, 769.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Mort de M. de Pressensé; Élection de M. Cambon, avril, 255. — Mort de M. Chéruel, mai, 318. — Mort de M. Thonissen, août, 508. — Séance publique; prix décernés et proposés, novembre, 703-707. — Élection de M. Roussel et de M. Rocquain, décembre, 769.

TABLE.